Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant54unse

LE

CORRESPONDANT

59

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE

— SCIENCES —

LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

DE LA COLLECTION.

NOUVELLE SÉRIE — TOME DIX-HUITIÈME

PARIS

CHARLES DOUNIOL, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE TOURNON, 29.

1861

THE GETTY CENTER

LE

CORRESPONDANT

DU

SENTIMENT DE LA NATURE

DANS

LA POÉSIE DU MOYEN AGE

I

Dans l'Europe du moyen âge, il n'existe pas encore de nationalités littéraires; on ne distingue pas de génie français, anglais, germanique : il y a l'art et le génie chrétiens. La philosophie, la science, la politique, sont écrites par l'Église dans sa langue universelle, la langue latine. La grande œuvre de ce temps, l'architecture, s'exprime aussi, à travers tout le monde chrétien, dans une langue universelle dont les dialectes varient, sans doute, suivant les climats et les races, mais qui repose sur une syntaxe commune, car elle répond à la même pensée. La poésie, qui doit se scinder plus tard en zones si profondément diverses, forme encore un seul immense jardin où les peuples différents cueillent des fruits semblables. Le Midi et le Nord n'y sont pas encore nettement séparés; la poésie religieuse est féodale, cheva-

leresque, avant d'être allemande ou gauloise. Mais, comme dans l'architecture, comme dans l'ensemble du mouvement des esprits, l'initiative dans la poésie du moyen âge appartient à la France. Il est aujourd'hui démontré que l'honneur nous revient de l'architecture ogivale, comme celui des croisades et des épopées chevaleresques. C'est dans les divers cycles des poëmes français, c'est chez les troubadours provençaux, que vient puiser toute l'Europe. L'épopée chrétienne allemande nous emprunte le mythe du saint Graal, nos légendes bretonnes, les héros de la cour d'Arthur. Elle reçoit de nous seuls l'histoire poétique de Charlemagne et de la fondation du saint empire germanique. Wolfram d'Eschenbach imite et traduit parfois nos poëtes aquitains et champenois, nos conteurs normands et armoricains. Pétrarque efface les troubadours, mais il ne fait que transformer leur poésie. Dante, avant de créer l'italien moderne, est sur le point d'adopter, comme plus digne de la haute poésie, notre langue provençale. En pleine Renaissance, l'Arioste et le Tasse vivent des souvenirs de nos romans de chevalerie.

La France est donc le centre de toute étude générale sur l'art et la poésie du moyen âge. Sous le rapport même du sentiment de la nature, si rare aux grands siècles de la littérature nationale, le reste de l'Europe du moyen âge n'offre rien qui diffère essentiellement du génie français. Depuis que les langues allemande et française sont parvenues à leur maturité et que les deux génies se sont dessinés nettement, en est-il au monde de plus profondément dissemblables par la façon de représenter et de sentir le monde extérieur? Voyez, cependant, combien peu ces esprits diffèrent à l'époque de leur commune jeunesse, au sein de l'unité religieuse. Entre les cathédrales de Strasbourg et celle de Paris, entre Wolfram d'Eschenbach et Chrétien de Troyes, est-il possible de découvrir le germe de ces oppositions si tranchées qui signaleront plus tard aux deux pôles contraires l'art de Corneille et celui de Goethe? Jusqu'au moment de la Renaissance, les formes du sentiment de la nature ne varient guère chez les divers peuples de l'Europe. Tous les poëtes aperçoivent le monde sous la même impérieuse lumière, le christianisme.

II

L'architecture est l'œuvre par excellence du moyen âge; c'est l'art de toutes les époques religieuses; c'est par lui que se manifestent le plus clairement la physionomie des sociétés et leurs opinions sur les choses divines. Chez tous les peuples, le temple est comme un abrégé

de la création, et chacun le construit selon l'idée qu'il se forme du plan de l'univers et de la destinée de l'homme. Dans les religions antiques, sous l'empire des divers panthéismes de l'Orient, l'architecture religieuse est directement issue de tel ou tel mode du sentiment de la nature. C'est d'après ses notions particulières du Dieu-monde que chaque sacerdoce règle alors la construction de ses sanctuaires. La représentation de l'invisible n'est, dans ces monuments, que l'idée accessoire; l'âme des choses, le monde intérieur, ne s'y trouve exprimé que secondairement, et par suite de la liaison nécessaire de toute forme à un esprit, de toute image à une idée. L'art oriental ne connaît Dieu qu'à travers la nature, et se laisse imposer par elle toutes les figures dont il revêt ses conceptions de l'Être infini.

Avec les religions purement humaines de la Grèce et de Rome apparaît, dans l'architecture, un idéal de beauté abstraite et rationnelle, la beauté de l'évidence après celle du mystère, un idéal de perfection dans le fini, succédant à la sublime imperfection qui s'essayait à rendre l'immensité de la nature, et précédant celle qui devait exprimer l'infinité du Dieu pur esprit. Autant qu'il est possible à l'homme de s'abstraire de toute impression de l'univers dans les arts plastiques, le génie grec s'en est séparé dans son architecture. Les dernières traces du naturalisme oriental ont disparu; si le tronc de la colonne et le feuillage du chapiteau nous rappellent quelques-unes des gracieuses images de la vie végétative, l'ensemble du monument est évidemment inspiré de la raison géométrique. L'architecte s'est affranchi de tout mystérieux symbolisme, le culte qu'il dessert est celui de la beauté pure, telle qu'elle se pose dans la raison sous la seule loi des mathématiques éternelles.

Quand le christianisme, épurant et agrandissant l'idée de l'Homme-Dieu, a pleinement spiritualisé la pensée religieuse et substitué l'invisible créateur à l'idée du Dieu-monde comme principe de toutes les existences et comme type de l'âme humaine, il semble que l'architecture destinée à exprimer une notion de la divinité si dégagée de tout mélange avec les phénomènes de l'univers doit atteindre un degré d'abstraction supérieur encore à celui de l'art grec; que toute trace de naturalisme y va disparaître, et que la souveraine géométrie va fournir le seul symbolisme compatible avec ce culte de l'invisible. Et cependant le symbolisme deviendra l'essence même des constructions chrétiennes; bien plus, la nature fournira sa large part d'éléments représentatifs à ces temples d'un Dieu séparé d'elle par l'infini, à ces sanctuaires d'une religion qui la charge de ses anathèmes. Sur tous les points à la fois le symbolisme s'impose à l'architecture avec l'inspiration catholique, par la nature, par l'histoire, par les nouveaux besoins de l'âme.

La foi nouvelle n'atteste pas seulement le Dieu pur esprit, elle atteste aussi le Dieu fait homme, un Dieu qui sortit un jour de son éternité pour entrer dans le temps, un Dieu dont l'existence terrestre a ses épisodes comme toute vie, un Dieu qui naît dans une étable et qui meurt sur un gibet, et dont l'histoire commande nécessairement à l'art et au culte une grande partie de leurs formes. Le temple reproduira la figure de la croix; il devra, dans ses proportions calculées pour un effet d'immensité de mystère et d'élancement, satisfaire à ce besoin d'infini, d'aspiration vers l'invisible, d'ineffables tristesses et d'ineffables espérances par qui l'âme humaine est devenue l'âme chrétienne.

III

Nous n'avons pas à étudier ici dans l'art chrétien ce qui relève de la métaphysique et de l'histoire, mais cette part du symbolisme qui dérive du sentiment de la nature. Comment, dans un spiritualisme si austère, dans un culte strictement calqué sur l'histoire de la personne divine pour devenir le moule ascétique de la personne humaine, comment l'art admet-il autant de principes et d'images destinées à représenter la nature et la poésie du monde visible? Au sein du christianisme et dans le déclin des sociétés antiques, avec un Dieu nouveau, surgissent des races nouvelles. En recevant la foi chrétienne, les conquérants barbares de l'empire romain devaient apporter aux formes de la religion certaines conditions inhérentes à leur propre caractère. Les races germaniques, nos ancêtres mêmes, les anciens Celtes, les peuples scandinaves, toutes ces nations dont l'amalgame, entre les Pyrénées et le Rhin, formait la nation chrétienne par excellence, toutes ces races élevées dans les grandes forêts étaient profondément imprégnées du sentiment de la nature; toute leur ancienne mythologie en dérivait. Le grand art chrétien, l'architecture ogivale, évidemment née entre le Rhin et la Loire, ces merveilleux sanctuaires si remplis de la présence de l'invisible et qui parlent si clairement de la passion et de la mort de l'Homme-Dieu, — l'architecture des cathédrales témoigne pourtant d'un incontestable naturalisme. C'est la diversité, la multiplicité des éléments d'inspiration, qui fait le prix de cet art si étonnant et si touchant. Il se compose à la fois d'une géométrie infiniment plus savante que celle des Grecs, d'un symbolisme éloquent, profond, passionné, qui remue les cordes de l'âme que l'antiquité classique ne soupçonne pas. L'esprit y apparaît plus dégagé de la matière,

plus souverain, plus seul à seul avec lui-même, que dans aucune des conceptions de l'art antérieur, et pourtant l'univers qui végète et qui vit, la nature, en un mot, s'y trouve aussi fortement manifestée que les mystères de l'âme et l'histoire de la vie divine.

Entrons dans ces nefs élancées, sous ces voûtes d'azur si richement constellées d'écussons et d'étoiles, marchons dans ces longues allées qui s'enfoncent dans un vague lointain, adossons-nous à ces faisceaux de colonnettes qui s'appuient et s'enlacent l'une à l'autre comme de jeunes arbres. Laissons nos regards errer dans cette lumière adoucie qui passe à travers les branchages de pierre et que découpent les vitraux comme un feuillage à mille couleurs. Ne retrouvez-vous pas ici l'impression des grands bois de sapins quand le soleil pénètre à demi sous leurs sombres et sonores arceaux? Toutes savantes et géométriques que soient les lignes de ces constructions si hardiment calculées, la première et naïve impression de l'artiste s'y laisse deviner. Avec la foi et la science enseignées par l'Église, je discerne là une imagination suscitée par le spectacle de la nature. Les forêts septentrionales, les instincts des races dont elles furent le berceau, m'apparaissent encore dans les sanctuaires du christianisme. La vieille religion de la nature a pénétré dans cette religion de l'esprit, un indéfinissable sentiment s'est mêlé à cette géométrie conservée de l'antiquité et retrouvée par un prodige de l'intelligence.

Les forêts, leur demi-jour et leur vague musique, le monde végétal tout entier et les transparentes ciselures dont mille plantes enlacent les arbres et les rochers, le ciel étoilé des belles nuits, voilà les sources de l'architecture ogivale en tout ce qui dérive chez elle du spectacle de la nature. Dire qu'à l'imagination des artistes chrétiens ces phénomènes ont apparu sous leur physionomie la plus idéale, dans leur sens le plus spiritualiste et le plus délicatement poétique; que les architectes, comme les poëtes, en ont approprié les formes à l'expression d'une nature tout invisible, d'un monde tout intérieur et tout divin, c'est constater seulement la transformation opérée dans les âmes par l'évangile. Il existe donc chez les races modernes un naturalisme chrétien, comme il existe dans l'Orient primitif un naturalisme panthéiste, et un naturalisme anthropomorphe chez les Grecs.

Cette habitude de personnifier toutes les forces, tous les phénomènes de la création sous des figures humaines, ce système qui constitue la poétique et la mythologie grecques, réduit beaucoup le rôle de la nature dans les conceptions poétiques de l'antiquité païenne, pour agrandir celui de la raison et de la liberté humaines. L'Orient avait subordonné Dieu à la nature, les Grecs ont subordonné la nature à la conscience de l'homme. Ils ont dépouillé l'univers de l'idée de substance et de vie que l'Inde adorait en lui, pour n'y chercher que

les lois de la forme, la beauté géométrique et l'idéal rationnel.

Le naturalisme chrétien et moderne reproduit en sens inverse l'inspiration panthéiste de l'Orient et de l'Égypte; il en est à la fois la négation et l'analogue. Il place de nouveau en dehors de l'homme la substance et la vie divine, non plus pour les identifier avec la nature matérielle, mais pour en investir le pur esprit. Il restitue à la création sa haute valeur symbolique, en l'acceptant comme l'image transparente du monde invisible. Il ne considère plus la nature comme la substance et la vie universelle; mais il recherche moins la beauté abstraite que l'expression de la substance et de la vie. Il aperçoit cette vie dans la création, mais il en cherche la cause derrière elle et bien loin au-dessus. Aussi s'attache-t-il dans la nature aux objets, aux phénomènes les plus délicats, les moins matériels pour ainsi dire ; c'est là qu'il choisit ses motifs poétiques, les thèmes qu'il développe, les symboles qu'il anime, les mots de l'idiome qu'il parle, les caractères de l'alphabet qu'il écrit. Les temples de l'Égypte et de l'Inde portent dans leur ensemble l'aspect de la nature inorganique; c'est une caverne, c'est une montagne sculptée; et, dans leurs détails, la vie animale s'exprime de préférence à toute autre : des bêtes étranges, des monstres humains, tels sont les éléments habituels de cette ornementation symbolique. Le rocher, la pierre massive comme signe de la substance permanente, l'animalité comme signe de la vie : c'est là ce qui caractérise l'expression donnée par le panthéisme oriental au sentiment de la nature. Pour lui l'essence des choses, le principe divin n'est pas séparé de la matière, et toute vie est nécessairement incarnée dans un organisme bestial. A part quelques détails témoignant du spiritualisme indécis qui éclairait parfois la conscience des artistes-prêtres, l'architecture de l'Orient primitif représente exclusivement l'idée de substance et de vie dans la matière; la nature n'est pas pour eux le symbole de l'infini, elle est cet infini lui-même; tous les arts s'inspirent et s'enivrent de ce monstrueux idéal. Le culte de la beauté abstraite adorée pour elle-même ne s'éveillera que chez les Grecs avec la pleine conscience morale. Mais, quand le christianisme aura déplacé au profit de l'invisible le principe de la substance et de la vie, un art nouveau, moins préoccupé de la forme pure, répandra par la voie spiritualiste la poursuite de l'infini, et, dans son symbolisme plus délicat, représentera une conception plus haute de l'Être et de son éternelle action.

De ce moment, l'intelligence emprunte au monde visible un tout autre ordre de figures pour en revêtir ses idées. C'est le règne végétal plus particulièrement qui fournit au naturalisme chrétien des impressions et des images. Les symboles tirés des plantes et des forêts, de ces sombres et vastes étendues peuplées par les chênes, les sapins

ou les mélèzes, traduisent mieux les vagues émotions, les aspirations indéfinies du spiritualisme nouveau. Il a placé dans l'immatériel l'idée de la substance et de la vie; il choisira ce qu'il y a de plus délicat, de plus transparent, dans la matière pour construire la figure de son idéal. Dans la demeure qu'il élève à son Dieu, dans l'édifice consacré à représenter la notion qu'il s'est formée de l'univers, il reproduira l'apparence de ce règne déjà supérieur au règne inorganique, où la vie est déjà manifeste sans être emportée par la turbulence qu'elle acquiert dans le règne animal. Pour peindre l'idée de substance et de vie dans la religion du pur esprit, tout ce qui rappelle le sang et la chair éveille de trop vives et de trop grossières images. L'invisible infini habite une région formée de tout ce qu'il y a de plus éthéré, de plus vague, de plus indéfini dans le visible. Cet autel, où n'apparaissent plus de victimes sanglantes, où les fruits de la terre, où le pain et le vin sont seuls offerts en sacrifice, ne s'élève plus dans l'hypogée primitive ou dans les lourdes constructions qui la représentent; il est placé comme à la face du ciel. Mais le mystérieux festin s'abrite à l'ombre des grandes forêts, les troncs des arbres et les hauts piliers lui font une barrière qui le sépare des profanes; le roseau, les branches voilent un peu aux fidèles, mais sans les leur dérober tout à fait, les vagues profondeurs du firmament.

IV

C'est ainsi que l'imagination chrétienne en face de la nature s'assimile surtout les symboles de l'immensité, de l'immatérialité de l'être. Le sentiment du sublime et de l'infini, l'émotion religieuse, les terreurs saintes de l'antique Orient, rentrent, avec le christianisme, dans les arts où le culte de la beauté abstraite les avait remplacés pendant la période hellénique. Mais, ce sublime et cet infini, cet éternel principe de la vie, l'Occident chrétien ne les aperçoit plus dans la nature visible; il les cherche au delà. Dans les arts il affectera les formes les moins matérielles, les symboles les plus transparents. A force d'idéaliser la matière, il est sur le point de l'anéantir. Pour peindre cette vie subtile et dégagée des sens qui répond à la notion du Dieu pur esprit, il emprunte ses images préférées à la nature végétale, où la matière est déjà animée, mais où la vie est encore exempte des brutalités du sang et de la chair.

Comparés aux constructions de l'Orient, ces édifices de l'architecture ogivale qui nous racontent dans un langage plus délicat les mys-

tères d'une vie supérieure sont plus élégants mais plus fragiles; leur signification est plus claire, leur structure est plus svelte, mais elle est moins durable. Certains hypogées de l'Inde dureront autant que notre globe; il faudra que la main de l'homme s'acharne longtemps sur les œuvres de l'art égyptien pour arriver à les détruire. Les injures de plus de vingt siècles ont laissé debout les temples de Pœstum, de Sélinonte et d'Agrigente. Toutes les barbaries conjurées n'ont pu détruire entièrement les merveilles de l'acropole d'Athènes. Au bout de six ou sept cents ans, nos cathédrales gothiques, presque toutes inachevées, ne subsistent que de restaurations perpétuelles. Si la main de l'homme s'en retirait un demi-siècle, la ronce et le lierre prendraient possession de leurs ruines. Or la solidité et la durée sont l'un des caractères incontestables de la perfection architecturale. La Grèce et Rome, sans parler de l'Orient, l'emportent sur nous par la durée de leurs œuvres. Devons-nous donc leur céder encore la palme de l'architecture avec tant d'autres? Le parallèle de la beauté du Parthénon et de la sublimité de nos cathédrales peut éternellement se poursuivre sans qu'il en sorte un arrêt équitable. Ces deux poésies rivales ne tombent point sous les mêmes sens; la beauté classique et la beauté moderne sont, pour ainsi dire, des quantités hétérogènes et qui n'ont pas de commune mesure; mais, en inspirant des sentiments très-divers, elles peuvent exciter une égale admiration.

Nous ne prétendons comparer ici l'art grec à l'art ogival que dans leur rapport avec le sentiment de la nature. De ce point de vue tout spécial nous apercevons cependant les caractères généraux des deux poétiques. Évidemment le rôle du sentiment de la nature est plus apparent dans les édifices du moyen âge; et, par cela même, en vertu d'une loi profonde et merveilleuse, leur signification morale est plus manifeste; ils sont plus riches en révélations du monde spirituel; ils parlent davantage à l'imagination et au cœur; leur plan semble mieux calqué sur celui de la nature invisible. L'homme tout entier, avec son âme si complexe, y reconnaît mieux ses aspirations infinies, ses inquiétudes et jusqu'aux obscurités, aux mystérieuses profondeurs qu'il découvre dans sa propre pensée. Plus libre des impressions rapportées du spectacle de la nature, plus affranchie de tout symbolisme historique ou naturel, l'architecture grecque n'obéit qu'aux lois de la géométrie, du goût et de la raison esthétique; son but n'est pas l'expression, mais la beauté. Ses œuvres ont la clarté, l'universalité, l'éternité des axiomes, mais aussi quelque chose de leur froideur. Sans rien nous rappeler dans ses formes de la vie organique et des phénomènes matériels, elle nous parle moins des choses de l'âme et nous laisse plus près de la terre. L'art ogival, en acceptant bien des expressions empruntées à la nature terrestre, sait les approprier aux mysté-

rieuses communications de l'âme avec Dieu. Le temple chrétien abandonne la ligne horizontale, caractère de l'art antique, qui semble craindre de trop se détacher du sol, pour adopter les formes ascensionnelles. Toutes les lignes de nos cathédrales montent et s'élancent vers le ciel comme les arbres de nos forêts. Le faîte de ces édifices perce les nuages. Les flèches gothiques parviennent à la plus grande élévation où la main de l'homme ait jamais porté son œuvre; on dirait que ceux qui ont travaillé à ces constructions aériennes ont été portés sur des ailes.

Dans ses audaces sublimes, cet art reproduit l'essor des âmes mystiques qui ne touchent à la terre que comme un marchepied, et qui brûlent de se perdre à plein vol dans l'infini. La conscience chrétienne est encore plus libre que l'âme du sage antique; non-seulement elle sait se rendre indépendante de la nature, mais elle est indépendante de sa propre personnalité; elle se possède pleinement, car elle se donne à Dieu. Tout en consentant, comme l'art oriental, à s'assujettir à des symboles fixes, l'art chrétien atteint une variété plus grande; il est encore plus libre et plus dégagé que la beauté grecque. Le symbolisme qu'il admet se sert de la nature, mais en vue de l'idéal et de Dieu, et non pas seulement pour reproduire dans l'art la ressemblance du monde extérieur.

V

Ainsi l'histoire de l'architecture nous fournit une image visible et comme une échelle des évolutions de la pensée humaine. L'édifice est moins lourd, sa cime est plus haute, à mesure que l'âme se spiritualise et s'élève. Mais cette élévation a ses périls; et la destinée précaire de ses conceptions éthérées renferme une grande leçon. A mesure que l'édifice se dégage et s'éloigne de la terre, il perd de sa solidité et de sa durée. Il en est ainsi de la pensée humaine. Certes, elle n'est pas condamnée à ramper; mais, quoi qu'elle fasse, elle est attachée au monde visible; ses constructions les plus merveilleuses sont destinées à s'écrouler quand elles n'ont pas pour base le terrain de la réalité, quand elle adopte le sentiment pour seul architecte, quand la raison n'a pas été la suprême maîtresse de l'œuvre.

Comme il y a la raison géométrique, il y a la raison poétique; il y a un goût, impersonnel, universel comme la conscience morale, une idée du beau dépouillée de toutes les conditions, même les plus respectables, qui la mélangent de tel ou tel sentiment, de telle ou telle

croyance. C'est ce goût transcendantal et absolu, cette raison dans l'art qui a été l'apanage de la Grèce. Son art est en lui-même parfait, d'une perfection géométrique. C'est dire en même temps qu'il est borné : la perfection dans toute chose humaine rencontre vite une limite. Le mérite, et en même temps le côté faible des œuvres grecques, c'est que la limite s'y fait vite sentir, rien n'y trahit l'inquiétude de l'infini. De là ce calme, cette satisfaction sans mélange que l'esprit éprouve à contempler de pareilles œuvres, et ce silence que le cœur garde souvent auprès d'elles. Les âmes ardentes, agitées des ambitions sublimes et démesurées que le christianisme a déposées dans les sociétés modernes, celles mêmes qui ont porté dans les passions et les appétits matériels ces instincts d'infini éveillés en nous pour un plus noble but, se révoltent contre l'implacable sérénité, contre la perfection, contre ces lignes arrêtées et paisibles de l'art grec. Les âmes en qui la raison domine avec le goût de la beauté pure aiment à se reposer dans la paix de cette admiration sans désirs et sans inquiétudes. Il est certain que ce repos est d'un grand prix ; on le sent plus vivement tous les jours, exposé que l'on est à la contagion de notre art énervé et convulsif. Cette simplicité délasse le regard de la fatigue que lui causent notre style contourné et nos physionomies prétentieuses. Il est beau de se sentir en face d'un monument calme, simple et achevé. Les édifices du moyen âge sont tous inachevés et tous le paraissent. On pourrait les compléter jusqu'à la dernière pierre, sans leur ôter jamais le caractère d'une œuvre en construction. C'est la destinée de tous les produits de ce temps, de ses poëmes, de ses institutions plus encore que de son architecture, la moins imparfaite de ses œuvres ; il a produit par milliers de sublimes ébauches, mais il n'a rien terminé.

VI

Entre les arts du moyen âge, deux des plus importants échappent au point de vue spécial où nous nous sommes placé : ce sont les arts plastiques proprement dits. Dans les conditions que le moyen âge leur a faites, la peinture et la sculpture n'empruntent pas d'inspiration particulière au sentiment de la nature. Elles n'ont pas d'ailleurs d'existence distincte, et ne sont qu'un appendice de l'architecture. La peinture sur verre rentre essentiellement sous cette loi, et l'art du miniaturiste, si florissant alors avec la calligraphie, n'exige pas de nous une étude à part. La cathédrale chrétienne admet l'œuvre du

peintre et du statuaire comme un accessoire, comme un ornement toujours subordonné à l'ensemble. Ainsi que dans les temples du panthéisme oriental, la figure humaine n'apparaît là qu'enclavée dans l'édifice, ce vaste symbole de l'universalité des choses ; l'image de l'homme ne tient pas plus de place dans le temple que sa personne elle-même au sein de la création. Voilà la loi commune aux deux architectures religieuses ; mais il y a cette différence que le temple, dans l'Égypte et dans l'Inde, est la représentation de la terre et des existences matérielles identifiées avec l'être divin, et que, dans l'Occident chrétien, il est la figure du monde invisible, de ce monde intérieur et surnaturel où règne et triomphe le Dieu crucifié, où l'homme conquiert ici-bas dans les épreuves la place qu'il occupera là-haut dans les béatitudes éternelles.

Aspirant à représenter l'infini, à nous en donner la vision intérieure, cette merveilleuse architecture ogivale se condamne elle-même à certaines imperfections, en quelque sorte nécessaires à l'effet qu'elle voulait produire. Comme l'édifice de l'âme chrétienne, de jour en jour plus parfait et jamais rassasié de perfection, la cathédrale est en état de construction perpétuelle et ne se dépouille jamais des échafaudages et des contre-forts. Elle semble nous inviter perpétuellement à y porter de nouvelles pierres ; et cependant, cette architecture, si peu terminée et si peu solide, reste l'œuvre la plus achevée, la seule complète en elle-même du moyen âge ; la poésie de ce temps n'est qu'une ébauche à côté de son architecture. Partout ailleurs, la poésie est plus solide encore que le monument de pierre ; Homère, antérieur de plusieurs siècles au Parthénon, lui survivra des milliers d'années ; Chrétien de Troyes et tous les trouvères contemporains des cathédrales étaient déjà oubliés avant que les premières ruines se fissent dans les temples qu'ils avaient vu construire.

Et, cependant, la poésie jaillissait avec une inexprimable abondance à cette époque où l'Occident chrétien se couvrait ainsi des chefs-d'œuvre de l'architecture. Dans la France du moyen âge, la veine épique a été plus féconde que chez aucun peuple.

VII

Dans l'œuvre poétique du moyen âge, dans ces monuments si nombreux, si riches et si variés, le sentiment du monde extérieur a laissé moins de traces que dans l'œuvre architecturale. C'est le contraire que nous offre l'antiquité païenne : l'architecture grecque ap-

paraît pleinement libre de tout symbole naturaliste ; elle ne suscite aucun souvenir du paysage, tandis que les poëtes grecs et latins aiment à peindre la nature en de sobres, mais fréquentes images. C'est que l'homme du moyen âge, quelles que soient au fond les tendances de sa race, est mis en garde contre la nature par sa foi religieuse. Dans un art comme l'architecture, qui emprunte forcément à la matière ses substances les plus solides, il est impossible de ne pas lui emprunter en même temps quelques-unes de ses formes. La nature impose nécessairement à l'artiste, avec l'obéissance à certaines lois, l'adoption de certaines figures. Or chacune de ces figures est une expression des choses qui ne se voient pas; les formes naturelles ont seules une valeur symbolique, à l'exclusion des formes géométriques. On comprend donc que l'architecte religieux, dans un édifice qui n'est qu'un vaste symbole, s'inspire souvent des œuvres de la nature et soit comme forcé de reproduire certains aspects du monde matériel.

La parole est l'élément immatériel de la poésie; l'art du langage est le seul où l'esprit humain, complétement affranchi du joug et du secours des objets physiques, se peigne lui-même directement et sans le secours d'aucune image. La nature extérieure ne s'impose pas à la poésie comme aux arts plastiques; le poëte est libre d'en refuser, d'en choisir, d'en transformer les impressions.

L'homme, aux siècles du moyen âge, a des passions trop énergiques; il est trop occupé de lui-même; sa conscience est trop bien remplie par le sentiment de sa jeune et forte individualité, pour lui laisser le temps de donner beaucoup d'attention au monde extérieur. Sa foi religieuse détourne à de plus hauts objets ses heures et ses facultés de contemplation. Pour lui, d'ailleurs, la nature est frappée des anathèmes du christianisme. La religion nouvelle est venue arracher les âmes au joug des sens et de la matière corrompue par le péché originel; elle poursuit, dans les impressions faites sur l'esprit par l'univers visible, les derniers vestiges des mythologies païennes. Aux yeux des poëtes, comme à ceux des anachorètes du moyen âge, les forêts, les déserts, tous les recoins du globe sont peuplés de mauvais génies, guivres, dragons, ondines, salamandres, fées, enchanteurs, monstres aux mille formes, démons terribles ou gracieux, mais toujours redoutables, et qu'il faut vaincre par la souveraine magie de la prière. C'est presque toujours ainsi, mêlées à des scènes de sorcellerie et d'enchantement, que se traduisent les impressions poétiques du moyen âge en face de la nature, dans les divers cycles de nos épopées chevaleresques.

La poésie lyrique des troubadours provençaux admet des images de la nature plus vraies et plus conformes aux impressions des poë-

tes de tous les temps. Sous ce beau ciel de nos provinces méridionales, l'esprit s'ouvre, en face du paysage, à de plus douces, à de plus saines révélations. Chez les seuls poëtes de la langue d'oc, nous rencontrons au moyen âge quelques traces d'attention et de sympathie données à l'univers visible. Si le rôle du monde extérieur est peu considérable dans leurs poëmes, au moins la nature s'y montre telle qu'elle est, avec le charme qui lui est propre, et libre de toute tradition mythologique, de tout appareil de sorcellerie.

Moins énergiquement dominés par la foi chrétienne que les rudes Français du Nord, plus enclins à un certain sensualisme d'imagination, sinon de doctrine, les poëtes du Midi se complaisent dans leur climat plus doux, plus lumineux et plus fertile. Ce qui séduit et attire le plus vivement vers la nature ces âmes jeunes et naïvement éprises de la vie, ce sont les tableaux de la vie renaissante après les tristes mois d'hiver, c'est le printemps. Plus tard et dans nos générations attristées, c'est l'automne surtout qui sera la saison des âmes poétiques et qui leur fournira des couleurs. Mais presque toutes les descriptions de paysage et toutes les images de la nature que l'on rencontre chez les troubadours sont empruntées aux mois du *renouveau*, surtout au mois de mai. Le chant des oiseaux est un des accidents de la campagne qui les occupe et les ravit le plus ; ils aiment ainsi tout ce qui atteste le mouvement et la vie.

« Quand je vois poindre l'herbe verte et la feuille, les fleurs éclore par les champs, dit Bernard de Ventadour, quand le rossignol élève sa voix haute et claire et s'émeut à chanter, je suis heureux du rossignol et des fleurs, je suis heureux de moi-même et plus heureux de ma dame. Je suis de toute part enveloppé, pressé de joie ; mais joie d'amour passe toutes les autres. »

Ou bien encore : « La saison commence où chantent les oiseaux; je vois le lin verdoyer dans les enclos, la violette bleue poindre sous les buissons, les ruisseaux rouler clair sur le sable, et là s'épanouir la blanche fleur du lis. »

Où les images empruntées au paysage sont le plus fréquentes, c'est dans les genres les plus populaires, dans les pièces de ce style que les Provençaux appelaient *leu*, *legies*, *plan*, c'est-à-dire léger, uni, par opposition au style nommé *clus*, c'est-à-dire serré, précieux; c'est dans ces pièces appelées *aubades*, *ballades*, qui se chantaient sous les fenêtres d'une dame :

« Dans un verger sous feuillage d'aubépine, la dame tient son ami à côté d'elle, en attendant que la guette crie qu'elle voit l'aube. Oh ! Dieu, oh ! Dieu, que l'aube vient vite ! »

Ou bien dans cette pièce de Marcabrus : « Près de la fontaine du verger, le long du sable, à l'ombre d'un arbre fruitier où chantaient

les oiseaux, sur un tapis d'herbe verte et de blanches fleurs, je trouvai seule, l'autre jour, celle qui ne veut pas mon bonheur.

« C'est une gentille demoiselle, fille d'un seigneur de château. J'imaginai qu'elle était là pour jouir de la saison nouvelle, de la verdure et du chant des oiseaux, et je crus qu'elle prêterait volontiers l'oreille à mes propos. Mais il en fut bien autrement. »

Ou bien encore : « Hirondelle, ton chant m'importune ; que veux-tu? que me demandes-tu? Pourquoi ne me laisses-tu pas dormir? Encore si tu m'apportais un message et des saluts de celle en qui j'ai mis mon bon espoir ! j'entendrais alors ton langage.

« — Seigneur ami, c'est pour obéir au désir de ma dame que je viens vous voir, et, si elle était comme je le suis hirondelle, il y a bien déjà deux mois qu'elle aurait été ici à votre oreille.

« — O gentille hirondelle ! j'aurais dû mieux vous recevoir, vous faire plus de fête et plus d'honneur; que Dieu vous protége, celui qui arrondit le monde, qui fit le ciel et la terre et la mer profonde. »

Tout ce qui peut, dans les choses de la campagne, servir à exprimer, à orner les idées d'amour, voilà les seuls objets que lui empruntent les troubadours. Ni les impressions de la vie rustique proprement dite, comme chez les poëtes grecs et latins, ni les sentiments de mélancolie religieuse comme chez les modernes, ne détournent un instant les poëtes provençaux de la joyeuse poursuite de leur dame au milieu d'un paysage frais et printanier.

« Chez les troubadours, on chercherait en vain, dit Fauriel, le moindre tableau faux ou vrai de la condition des habitants des campagnes, d'un certain ensemble de la vie champêtre. Il n'y a pour ces Théocrites de château, ni laboureurs, ni pâtres, ni troupeaux, ni champs, ni moissons, ni vendanges ; ils ne parlent jamais de campagne ni de nature champêtre ; ils ont l'air de n'avoir jamais vu ni ruisseau, ni rivière, ni forêt, ni montagne, ni village, ni cabane. Le monde pastoral se réduit pour chacun d'eux à une bergère isolée gardant quelques agneaux ou ne gardant rien du tout, et les aventures du monde pastoral se bornent aux colloques de ces bergères avec les troubadours, qui, chevauchant près d'elles, ne manquent jamais de les apercevoir et descendent bien vite pour leur dire les choses galantes et les prier d'amour. »

Si rares que soient les couleurs tirées de la vie rurale et de l'aspect de la nature chez les poëtes provençaux, elles le sont moins encore dans leurs œuvres que dans le reste de la poésie du moyen âge ; elles y sont surtout plus réelles et plus libres de superstitions et de traditions mythologiques. Le sens des analogies de certains faits de la nature avec des faits de l'âme, ce qu'on pourrait nommer le sentiment psychologique ou moral de la nature, est, dans les chansons des trou-

badours, plus développé que dans la poésie encore barbare des poëmes carlovingiens et des contes bretons. C'est là une des preuves que la société provençale fut la plus avancée en civilisation, la plus raffinée en sentiment de toutes les sociétés contemporaines dans l'Europe du moyen âge.

Les races barbares, les sociétés primitives, aperçoivent surtout dans la nature le côté merveilleux et divin, elles ne le sentent qu'à travers leur mythologie; leur naïve métaphysique, leur cosmogonie grossière, s'exprime dans les personnifications dont ils revêtent les éléments et les divers phénomènes de la création. C'est la période religieuse du sentiment de la nature. Sous des formes plus ou moins pures, plus ou moins idolâtriques, l'imagination ne cherche, ne rencontre, ne contemple dans l'univers que l'idée de Dieu.

Avec l'anthropomorphisme grec, avec le spiritualisme chrétien, apparaît une forme nouvelle, moins grandiose, mais plus gracieuse et plus émouvante, du sentiment de la nature. L'homme ne cherche plus en elle des manifestations de la divinité et des révélations cosmogoniques, mais l'image de sa propre vie, mais des phénomènes qui répondent à ceux de sa conscience, en un mot, les symboles de ses passions et de ses idées. Cette façon d'employer l'univers visible à l'expression du monde psychologique et moral constitue particulièrement le sentiment poétique de la nature, par opposition au sentiment religieux.

Ce mode, tout personnel, tout subjectif du sentiment de la nature, règne dans l'âge secondaire, aux époques guerrières, philosophiques et lettrées; il traverse, sur l'échelle la plus variée, tous les temps classiques, depuis la Grèce d'Homère jusqu'à l'Europe de Chateaubriand et de Goethe, de Lamartine et de Byron.

Un troisième âge, dont la froide aurore s'est déjà levée, sera marqué par la prédominance du sentiment de l'utile dans la nature, par le culte positif, scientifique, industriel de la matière. On y cherchera surtout les affinités, les concordances des objets avec nos plaisirs et nos besoins. Ainsi l'on a d'abord envisagé la création dans ses rapports avec Dieu lui-même, avec les idées que nous devons nous former de la substance divine, du but de l'être en général, c'est-à-dire dans un esprit religieux et métaphysique. Ensuite, ce qu'on a cherché dans la nature, c'est l'image de l'homme, de ce petit monde créé à la ressemblance du grand univers. Enfin, quand l'intelligence et le cœur ont eu comme épuisé la substance religieuse et poétique de la nature, on s'est attaché à elle pour elle-même et par les appétits, comme à la source nécessaire du bien-être; et les travaux de la science, l'art lui-même, semblent n'avoir plus d'autre but que de faire produire à la nature la plus grande somme possible de richesses et de voluptés.

VIII

Remontons à l'extrémité supérieure de cette échelle descendante, aux origines mêmes de la poésie du moyen âge. Cette poésie, chez les troubadours, nous apparaît déjà pleinement dégagée de l'élément religieux et primitif, et dans les conditions d'un art tout à fait libre des croyances mythologiques, d'un art où l'imagination règne en souveraine. Mais il nous reste des monuments d'une poésie plus ancienne parmi les peuples de l'Europe moderne.

Pour la race germanique les Nibelungen, pour la race celtique les poëmes bretons et gallois, nous reportent à l'époque mythologique du sentiment de la nature. Chez ces races guerrières, la peinture des batailles, des mœurs et des traditions héroïques, laisse peu de place et d'importance aux images de la nature. Dans ces divers poëmes l'élément naturaliste se manifeste surtout par la présence des monstres étranges, gardiens de forêts et de cavernes enchantées, et derniers survivants de l'Olympe celte ou scandinave; avec cette différence que, dans les Nibelungen, nous sommes en plein paganisme germanique, et que dans les poëmes bretons et gallois rédigés à une époque où le christianisme avait conquis une partie des Celtes, nous assistons en quelque sorte à la lutte des deux religions. De preux chevaliers, de saints ermites, y sont déjà occupés à combattre, par les armes et par la prière, des enchanteurs, des démons, sous la figure desquels il n'est pas difficile de reconnaître les vieux druides et leurs sombres divinités.

Les scènes de la nature que nous entrevoyons dans ces deux poésies sont aussi âpres, aussi terribles que les dieux de ces deux religions. Entre le paysage des poëtes grecs et la figure des dieux qui l'habitent, nous observons un rapport tout pareil à celui qui rapproche, par tant d'analogies, les images des dieux et celles de la nature dans les chants des scaldes et des bardes. N'est-ce pas une preuve de plus de cette vérité : que le sentiment primitif de la nature est identique au sentiment religieux, ou du moins qu'il en dérive immédiatement? On peut dire à coup sûr en étudiant les poëtes : telle mythologie, tel sentiment de la nature.

Mais le christianisme et la féodalité ont pris pleine possession de l'Europe occidentale, effaçant les derniers vestiges du vieux naturalisme païen et remplaçant chez nous la distinction des races par celle des classes. Cet âge, tout aristocratique et guerrier, trouve sa

poésie dans les *chansons de geste*, dans les épopées dites carlovingiennes.

Entre tous ceux du moyen âge, si rarement descriptifs et encore moins rêveurs, ces poëmes sont les plus sobres de tableaux et de couleurs prises au paysage. La poésie héroïque s'y montre dans son farouche dédain de tout ce qui n'est pas la valeur guerrière; à peine si quelques scènes d'amour y viennent varier ces éternels récits de combats. Quand il devient nécessaire au poëte d'esquisser un site, il le fait en quelques traits simples et concis, tout juste ce qu'il faut pour marquer le terrain de l'action, plus sobrement et plus rapidement encore que dans Homère; car Homère se laisse parfois charmer aux élégances des paysages grecs. Cet attrait plus vif, que la nature extérieure exerce sur le génie grec, se fait sentir jusque dans l'épopée, moins par les descriptions, toujours contenues, que par la multiplicité des comparaisons, des métaphores, des épithètes pittoresques. Les figures, les couleurs éclatantes fournies à l'imagination par le soleil d'Ionie, sont rares dans nos *chansons de geste*.

Comme l'indique le nom de ces poëmes, c'est l'action, l'aventure, et non la beauté des formes et la variété des incidents, qui préoccupe le trouvère français; il ne voit que son héros et ne s'arrête qu'à la description de ses armes ou de son cheval, jamais à celle du chemin qu'il parcourt entre deux combats. Dans les *chansons de geste*, presque pas de vestige de cette mythologie naturaliste des enchanteurs et des fées qui remplit les poëmes et les romans du *cycle breton*. Dans la *Chanson de Roland*, du trouvère Turold, autour de ces personnages que, plus tard, les romanciers et l'Arioste lui-même environnent si souvent d'un cortége fantastique, il n'y a pas de traces de ce genre de merveilleux. Ce n'est qu'au milieu d'un rêve de l'empereur Charlemagne, et par une simple mention, qu'y figurent les dragons, les griffons et les guivres; il n'y a là ni sorciers ni magie, c'est la sobre et virile poésie de l'histoire.

Avec les poëmes du second cycle, nous sortons de l'histoire et de l'épopée pour entrer dans le roman. La description, si rare dans les *chansons de geste*, abonde dans les poëmes de la Table ronde, aussi bien dans la branche religieuse du *saint Graal* que dans les récits purement chevaleresques de la cour du roi Arthur. La nature joue dans cette poésie un rôle considérable. Il n'est pas d'œuvres, dans notre littérature, avant le dix-neuvième siècle, où le paysage tienne plus de place : les arbres, les rochers, les fontaines, y sont animés et semblent y vivre parfois d'une vie indépendante et personnelle. Cette attention plus grande accordée au paysage par les auteurs des poëmes bretons et des romans de chevalerie tient-elle à l'époque de leur rédaction, époque moins primitive et relativement moins héroïque que

celle des poëmes carlovingiens? L'intervention plus fréquente du monde extérieur dans ces récits n'est-elle pas due plutôt à leur première origine, antérieure encore à celle des *chansons de geste?* Les contes gallois et bretons qui ont fourni aux trouvères les sujets et les principales données du *cycle de la Table ronde* étaient formés eux-mêmes des débris de la vieille poésie celtique. Le germe en remonte jusqu'aux bardes et aux druides de la Grande-Bretagne et de l'Armorique. Or la poésie comme la religion des anciens Celtes était fortement imprégnée de naturalisme. Depuis les bardes encore à demi païens des premiers siècles de notre ère, jusqu'aux trouvères du moyen âge, il il y a donc eu dans les légendes bretonnes une certaine transmission de sentiments et d'habitudes poétiques avec la tradition des noms et des événements.

C'est donc, nous le pensons, dans le caractère des populations celtiques, chez qui germa d'abord la poésie du cycle d'Arthur, qu'il faut chercher le principe de ces descriptions fantastiques du monde extérieur, si fréquentes dans nos poëmes et nos romans de chevalerie. Les chants des guerriers germains, conquérants de la Gaule, et des soldats de Charlemagne, qui furent les premiers thèmes des *chansons de geste* et des poëmes carlovingiens, correspondent à une barbarie moins primitive et plus exclusivement guerrière que ces vieilles triades religieuses et nationales des bardes armoricains. Cet austère paganisme des Celtes a légué aux poëtes chrétiens des onzième et douzième siècles quelques-unes des impressions qu'éprouvait le barde en face de la nature. Le christianisme transforme ces impressions sans les détruire; il a peu de choses à faire pour convertir ce paysage païen, et pour réduire la fantaisie du poëte celte à l'orthodoxie catholique. Il n'a presque que des noms à changer. A la place des divinités gauloises, des bons ou mauvais génies du naturalisme druidique, il met, selon l'occurrence, des anges ou des démons, d'impurs sorciers ou de saints ermités. Mais il n'a pas comblé les fontaines ou rasé les forêts enchantées; il a réservé les dragons des cavernes ténébreuses, les goules et les salamandres, pour la lance des bons chevaliers; il a laissé même une place aux fées bienfaisantes qui voltigent sur les fleurs; aux ondines qui s'élèvent sur les eaux pour conseiller tour à tour ou tromper ces guerriers nomades, et leur rappeler qu'il n'y a pour eux qu'une sûre protection, celle de la Vierge Marie, des saints et du signe de la croix. Qu'elle soit peinte sous des couleurs séduisantes ou terribles, la nature, dans ces poëmes, est presque toujours présentée à l'homme comme un danger. C'est pour détourner le chevalier de la bonne route, pour retarder l'accomplissement de son œuvre et de son vœu, pour l'empêcher de mener son aventure à bonne fin, que les ombrages, les fleurs, les fruits et les oiseaux enchantés

déploient devant lui toutes leurs séductions, que les monstres de toute sorte vomissent les flammes et répandent la terreur dans les forêts. Ainsi, pour l'âme chrétienne, le monde extérieur, tout ce qui tient aux sens et à la matière, toute la nature, en un mot, est présentée comme l'éternelle ennemie, comme le principe des tentations, comme l'obstacle à l'accomplissement du salut.

Dans ces poëmes issus des légendes celtiques, et, en général, dans tout le cycle chevaleresque de la Table ronde et du saint Graal, la nature est envisagée surtout dans ses éléments religieux et cosmogoniques, dans ce qu'elle a d'étranger à l'homme, d'hostile ou de bienfaisant, d'inférieur ou de supérieur, plutôt que dans ses analogies poétiques, dans ses affinités avec notre âme. Chez les troubadours, c'est ce dernier point de vue, plus humain, plus simple et plus facile à saisir, qui prévaut constamment; le poëte lyrique ne se préoccupe jamais du merveilleux dans la nature. Mais ce merveilleux reprend tous ses droits dans l'épopée et dans le roman ; et le moyen âge, en général, ne voit guère que du surnaturel dans la nature. Tout n'est chez elle qu'enchantement, féerie, apparences trompeuses; la laideur et la beauté y sont également menaçantes. En face de ce paysage perfide, l'homme n'est sûr de rien que de sa propre volonté, de sa foi et du Dieu qu'il invoque. Là, tout ce qui n'est pas Dieu ou la conscience humaine, c'est le démon. Le péché originel a répandu sur ce monde l'universelle malédiction, et le sentiment, l'observation de la nature, sont suspects de sorcellerie. Le paganisme oriental voyait Dieu dans le monde extérieur, la Grèce y faisait régner l'homme souverain: le moyen âge, quand il s'occupe de la nature, y redoute la présence du démon.

L'architecture elle-même, quoique contrainte d'emprunter au monde matériel, à ce temple, à cet édifice par excellence, un grand nombre de formes qu'elle copie ou qu'elle idéalise, nous atteste aussi cet anathème jeté sur la nature par l'ascétisme chrétien. L'idée du mal est si bien inhérente à l'idée de matière dans le spiritualisme du moyen âge, que, sur les sanctuaires même élevés à Dieu, l'image du mal apparaît mêlée à toutes les figures que l'artiste est obligé de prendre dans la création. Les bêtes monstrueuses fourmillent dans les sculptures des cathédrales; elles semblent y disputer l'édifice aux saints et aux anges, comme les démons leur disputent la terre. La fréquence du grotesque dans l'art de ce temps provient de cette pensée des mauvais génies. Le règne végétal est seul reproduit tel qu'il est, sans laideur, sans caricature, dans les détails de l'architecture du moyen âge. Quand le règne animal s'y montre, c'est presque toujours sous un aspect effrayant et monstrueux, symbole de la malédiction qui pèse sur toute chair.

Le moyen âge n'accorde ainsi qu'une médiocre attention à la nature, ou l'envisage par l'aspect merveilleux et surtout par le merveilleux terrible. Les troubadours provençaux, plus indépendants de l'ascétisme chrétien que les autres artistes, peignent la nature par ses côtés gracieux, humains, usuels, et d'après une poétique semblable à celle de l'antiquité. Dans les épopées, qui représentent mieux l'état religieux et social que les fantaisies lyriques, la nature s'empreint de terreur, elle devient le théâtre de la lutte des bons et des mauvais génies.

Les autres branches de la littérature du même temps nous fournissent peu d'observations concluantes sur le sujet qui nous occupe. Les poëmes dits du cycle d'Alexandre, ou cycle classique, n'ont pas de caractère particulier en matière de paysage. Leur mince importance à ce point de vue s'explique par le peu d'intérêt qu'ils présentent aussi comme expression de l'esprit général du moyen âge; ils n'attestent rien que l'épuisement et la fin de la veine épique, et les premières aspirations, à la fois ignorantes et pédantesques, à la connaissance de l'antiquité. C'est l'époque où la décadence de l'esprit poétique se montre aussi dans le goût de l'allégorie par la vogue du *Roman de la Rose*. Ce que l'on entrevoit de la nature dans l'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung n'est ni merveilleux, ni naturel, ni humain, ni divin, et correspond aussi peu à la symbolique des passions qu'à celle des idées religieuses. C'est de la description superficielle, fausse, froide et alambiquée. C'est un genre qui va chercher le dix-huitième siècle. L'allégorie et la satire comportant peu le vrai sentiment et l'emploi du paysage, les âmes portées à l'ironie ne sont guère éprises des beautés de l'œuvre de Dieu. Est-ce la cause qui fait si rare le sentiment de la nature chez nos écrivains les plus populaires? Le culte de la nature, comme la poésie elle-même, est tout ce qu'il y a de plus étranger à cet esprit railleur et cynique que l'on appelle, je ne sais trop pourquoi, le génie gaulois, car rien n'atteste chez nos ancêtres les Celtes ce tempérament si hostile à l'enthousiasme : leur religion, et, par conséquent, leur imagination et leur poésie, sont empreintes d'une profonde sympathie pour les grands spectacles de la création.

Dans les fabliaux, dans les contes satiriques, dans les farces et joyeusetés de tout genre qui abondent au déclin du moyen âge, nous n'avons rien à glaner pour l'histoire du sentiment poétique de la nature. Le gros sensualisme est aussi hostile à ce noble côté de l'imagination que l'esprit d'ironie.

On nous dira que chez les troubadours provençaux, plus ouverts aux poétiques impressions du paysage que les auteurs des fabliaux et des joyeux contes et que les trouvères en général, on rencontre à

la fois, très-prononcées, et la verve sensualiste et l'ironie. Je trouve chez les Provençaux plus de passion, de raffinement, d'élégance, et je réserve le nom de matérialisme à ces bas et grossiers appétits, à cette gaieté cynique des vrais contes gaulois; comme aussi je n'appelle pas ironie la virulence de l'indignation, la haine du mal, la colère même. Dans ces véhémentes apostrophes que les poëtes lancent parfois contre les vices et les bassesses de leur temps, je vois au contraire une autre forme de l'enthousiasme. Or cette forme héroïque de la satire est la plus fréquente chez les troubadours. Mais à tous les auteurs de fabliaux satiriques la nature ne parle que des satisfactions de l'estomac; leur imagination réaliste ne s'étend pas au delà du jardin potager; les plus poëtes y joignent le verger et la vigne.

Dans leur poésie lyrique, les trouvères ne nous ouvrent pas un beaucoup plus vaste horizon; ils n'aperçoivent guère que le paysage cultivé, et, tout au plus, quelques fleurettes sauvages sur la lisière d'un bosquet. La grande et libre nature, si commune autour d'eux, les repousse par ses aspérités, au lieu de les attirer par ses grandeurs. Les forêts et la terre inculte sont alors trop communes pour avoir autant de prix que de nos jours aux yeux des poëtes. Sous ce rapport, les poëtes du moyen âge furent un peu comme le sont encore certains montagnards vivant au milieu d'un paysage très-poétique, sans l'avoir jamais regardé et sans autre criterium en face de la nature que celui de l'utilité et de la prose la plus sordide.

Il en fut ainsi, non pas du moyen âge lui-même, mais d'une certaine part de sa littérature. Les hommes de ce temps vivaient plus que nous dans la libre campagne; le sol était encore couvert de forêts et de landes primitives, les villes étaient petites, les villages rares, les habitations clair-semées, la solitude plus facile et plus fréquente; il semble que l'imagination devait être plus attirée vers le monde champêtre dont le contact était si habituel à l'hôte de la cabane ou du château; et cependant l'homme du moyen âge, non pas seulement le pauvre serf attelé à sa charrue, mais le châtelain dans ses loisirs, dans ses longues chasses et ses perpétuelles chevauchées, ne donne que fort peu d'attention à la beauté du paysage et s'inquiète peu surtout d'y chercher un autre plaisir que celui des yeux, d'autres voix que celles qui parlent aux oreilles. Cette indifférence a de plus nobles causes que le positivisme rustique que nous avons signalé tout à l'heure. Le moyen âge n'est pas matérialiste, mais il n'est ni ennuyé, ni rêveur, il est héroïque et religieux. L'âme humaine y sent sa jeunesse, sa force, son indépendance; elle s'exalte et s'enivre dans la conscience de sa personnalité, elle a besoin d'action et de lutte. En même temps que, par cette puissance de vie, elle est si fort invitée à l'action, la foi non moins puissante, l'influence continuelle de l'Église

et de la doctrine chrétienne l'attirent loin de ce monde, bien haut dans l'invisible, et lui présentent Dieu et le ciel comme le suprême objet de l'imagination et de la poésie. Fortement attaché à la terre par la robuste jeunesse de son tempérament et de ses passions, l'homme du moyen âge lui échappe par l'imagination, par l'héroïsme; chevalier, il se fait une loi de tenter l'impossible; poëte et penseur, le surnaturel et l'invisible ont pour lui des attraits souverains.

IX

Cet amour du mystérieux et de l'invisible tient de fort près dans les âmes religieuses au sentiment de la nature. Les esprits méditatifs, les cœurs tendres qui cherchent Dieu en toute chose, ne peuvent manquer d'en poursuivre la pensée à travers la création. Si l'héroïsme guerrier et le stoïcisme, en exagérant la personnalité humaine, diminuent la sympathie de l'homme pour le monde qui l'entoure, l'héroïsme religieux, la sainteté, en stimulant chez nous le besoin de l'infini, ouvre notre intelligence à la contemplation de cet univers qui nous raconte la beauté, l'immensité, et la providence divines. Tout ce qui invite l'homme à sortir de lui-même, à faire abdication de sa volonté au profit d'un grand amour, développe en lui le sentiment de la nature. C'est chez les saints et les poëtes religieux que nous rencontrons au moyen âge la plus vive intelligence des splendeurs de la création et du sens moral qui s'attache à tous les phénomènes physiques; c'est chez eux qu'éclate la plus ardente sympathie pour tous les êtres doués de vie et capables de souffrir.

Les vies des moines et leurs œuvres écrites fourmillent d'exemples de ce poétique sentiment; nous le trouvons là sous sa forme la plus substantielle, la plus pure et la plus vraie, celle qui nous peint la création comme un témoignage de la présence, de la sagesse et de la bonté du Créateur. On remplirait un livre tout entier de ces délicieuses fleurs de l'imagination chrétienne. Les historiens du catholicisme n'ont pas négligé ce côté charmant de la poésie et de la piété. Dans ce vaste champ, après Ozanam, après M. de Montalembert, il ne nous resterait qu'à glaner.

Partout le sentiment religieux, la sagesse primitive, cette inspiration qui nomme et qui définit toute chose, qui trace aux humains les règles premières de la civilisation et de la vie, se trouvent mêlés dans le premiers souvenirs de l'histoire au sentiment de la nature. Le

vrai sentiment de la nature, le seul poétique, le seul fécond et puissant, le seul innocent de tout danger, est celui qui ne sépare jamais l'idée des choses visibles de la pensée de Dieu. Dans cette vive et pratique notion de l'omniprésence de Dieu, qui se traduit chez les grands saints et chez les grands poëtes par une sorte d'adoration perpétuelle et de science intuitive appliquée aux rapports du monde physique et du monde moral, nous reconnaissons les traces de cette faculté merveilleuse donnée à l'homme primitif de définir les choses à première vue par leur véritable nom. C'est dans l'esprit religieux que résident la force et la justification de l'amour de la nature. Plus le poëte est fidèle à la pensée de Dieu et plus profondément il pénètre dans les harmonies de l'univers. Otez l'idée religieuse du sentiment de la nature, et, de proche en proche, vous arriverez, à travers la doctrine de l'art pour l'art, jusqu'aux brutalités du réalisme le plus abject. Sur son échelon le plus élevé, cette poésie de la nature qui peut descendre si bas vient se confondre avec la prière, l'hymne, le psaume, le cantique; voilà sa forme à la fois la plus splendide et la plus légitime.

Mais plus que sa poésie, les constructions architecturales du moyen âge témoignent d'un vif sentiment de la nature. Ce n'est pas seulement dans les détails et l'ornementation de leurs édifices, c'est surtout dans le choix des sites où ils plaçaient leurs demeures que nos pères ont fait preuve d'une intelligente sympathie pour les charmes du paysage. En ce point comme dans les œuvres écrites, les moines de tous les ordres se sont montrés particulièrement sensibles à la beauté pittoresque dans sa large et noble acception. Les nécessités de la défense et de la guerre réglaient, pour le seigneur féodal, l'emplacement de son manoir. Est-il possible, néanmoins, en face de ces ruines si merveilleusement associées au caractère du pays, si bien campées dans la perspective et d'où les horizons se développent au regard, comme si le peintre lui-même avait choisi ce point de vue ; est-il possible de refuser aux fondateurs de ces murs qui sont vus et qui voient de si loin, un certain amour des grands spectacles de la création? La fierté de leurs âmes, leur noble imagination, la vaillante rudesse de leurs mœurs, ne sont-elles pour rien dans cet instinct qui les dirige vers les sites héroïques, où l'air trempe la fibre, où l'aspect des abîmes donne de l'audace au regard, où tout respire l'énergique indépendance, où la famille féodale vivra dans la solitude avec Dieu et son droit?

D'autres aspirations désignent avec un égal bonheur aux familles monastiques le terrain de leurs combats, à elles, et de leurs travaux. Chacune est conduite au fond des vallées, ou sur les collines, ou sur les hautes montagnes, par des instincts d'un ordre supérieur ; elle re-

cherche ce qui peut favoriser la forme particulière de sa contemplation des choses divines, en même temps que sa bienfaisante action dans le monde social. C'est l'imagination, c'est le sentiment plus que les calculs d'utilité et de prudence qui décident du gîte de l'anachorète et de l'emplacement du futur monastère. Tout appartient à l'esprit, au sentiment religieux, dans les motifs de sa préférence. Avec la religion nous rentrons en pleine poésie. Aujourd'hui encore, ce qui nous reste des anciens ermitages, des anciens couvents, fait l'ornement de nos paysages le plus appropriés aux délicates rêveries comme aux graves contemplations. A n'en juger que par le choix de leurs demeures, les religieux du moyen âge ont mieux senti la nature que tous nos lettrés, jusqu'aux jours où Chateaubriand et Lamartine ont ramené les imaginations au christianisme. Si les fondateurs d'ordres et les grands saints ont compris mieux que d'autres la vraie beauté du monde extérieur, c'est précisément parce qu'ils y voyaient ce que d'autres n'y voient pas toujours : la présence et la beauté de Dieu. Sur ces détails poétiques de la vie religieuse chez nos ancêtres, relisons les *Moines d'occident*, de M. de Montalembert, une véritable épopée.

La poésie aux douzième et treizième siècles est, dans les mœurs, dans l'histoire, plus saisissante que dans les œuvres écrites. Le sentiment abondait dans les poëmes, l'art et le style ont manqué.

X

Une seule des innombrables épopées du moyen âge a pris place parmi les grands monuments de l'esprit humain, une seule a survécu et pouvait survivre, parce qu'elle était pétrie de cette substance solide qui manquait aux autres, le style. Ce monument unique de la pensée du moyen âge, c'est un voyage à travers l'invisible. Certes, les personnages de la *Divine Comédie* sont énergiquement vivants et peints avec tout le relief, toute la couleur de la plus lumineuse nature, et cependant le poëte abolit l'univers autour d'eux, la terre a disparu pour lui. Il se promène en dehors, au-dessus de ce monde, à travers des régions dont la théologie seule a pu tracer la carte. C'est dans l'invisible que se passe le drame, c'est l'invisible lui-même qu'il s'agit de nous rendre présent et saisissable. Dante y réussit, et, malgré l'obscurité d'un grand nombre de ses idées et ce qu'il y a d'arbitraire et de fugitif dans une bonne part de cette théologie et de cette géographie fantastiques, l'auteur de la *Divine Comédie* crée tout un

monde que nous voyons, que nous pourrions décrire. Il le peuple de personnages aussi vivants pour nous que pas un de ceux qui s'agitent dans les drames de Shakspeare et dans l'épopée grecque. Ce miracle, c'est le style qui l'a fait. Dante est-il un aussi grand théologien, un aussi profond penseur, un aussi vaste politique qu'on l'a dit? nous ne savons; mais il est à coup sûr le plus grand homme de style qui ait paru depuis les Grecs. Tout ce qu'il avait à peindre était en dehors de la nature, tout se passait dans le royaume des ombres au milieu des abstractions et des entités métaphysiques; et Dante a donné à toutes ses figures, à toutes ses paroles, un relief, une couleur, une *plasticité* que personne n'a égalées dans les temps modernes. L'esprit a peine à suivre la pensée dans l'idéal, et l'on touche sa parole, on la perçoit par tous les sens; c'est la forme, c'est le relief, c'est la couleur, en un mot c'est la nature. C'est que, si Dante a dédaigné de peindre le paysage terrestre et les phénomènes de l'univers, comme tous les grands poëtes, il les a vus, il les a sentis fortement; par la vigueur de ce sentiment des choses visibles, de cette perception de l'ordre, de la lumière, de l'harmonie dans la nature, l'illustre italien a été ce que ne furent pas les auteurs de nos poëmes chevaleresques, un artiste. Il a compris que, si la nature matérielle n'est pas pour le poëte l'objet à représenter, elle est du moins l'élément nécessaire de toute représentation saisissante. Dante prend parfois son idée dans le plus insaisissable de l'abstraction; mais il choisit son expression dans ce que la forme a de plus accentué et de plus énergique. Si la nature n'est pas pour lui la vraie substance, elle est du moins le vrai symbole. Il sait qu'il n'existe pas en elle une figure qui n'ait sa valeur représentative dans le monde des idées; et il force chaque idée à s'incarner dans une image : si bien qu'il n'y a pas de pensée plus mystique et souvent plus obscure que celle de Dante, et pas de style plus clair et plus visible. C'est dire que dans son art il égale la nature même, où tout est pensée, où tout est géométrie, métaphysique, morale, où tout cependant est couleur, mouvement, relief, où tout est vie.

Voilà le sentiment qui a surtout manqué à la poésie française du moyen âge : le sentiment de l'art. Une contemplation, une intelligence plus forte de la nature, l'aurait donné à nos poëtes, comme elle l'avait donné aux Grecs et à l'auteur de la *Divine Comédie*. Mais ce n'est pas par l'étude de la nature, c'est par l'étude des anciens que la poésie française devait d'abord arriver à l'art. Aussi devait-elle subir longtemps, en l'absence du sentiment original de la nature, tous les inconvénients de l'imitation.

Ce mérite d'un style directement issu du vif sentiment de la forme dans les objets matériels, qui donne au vers du Dante son lumineux

relief et ses vivantes couleurs, n'est-ce pas là aussi le secret de la merveilleuse élégance de Pétrarque? Le monde qu'il décrit, c'est la région la plus délicate et la plus intime du cœur humain; c'est l'histoire des émotions les plus subtiles et les plus raffinées. Il s'agit de fixer au bout du pinceau mille nuances fugitives, mille passagères lueurs de la tristesse et de la joie. C'est là un invisible plus insaisissable encore que l'invisible décrit par Dante, mais qui laisse moins à l'arbitraire du peintre, car les plus ignorants et les plus naïfs ont pu l'entrevoir et restent juges de la ressemblance. Comme on sent vivre et palpiter le cœur dans ses fibres les plus ténues à travers ce style si transparent de Pétrarque! Comme le monde terrestre lui fournit bien, pour chaque nuance du sentiment, la plus vive et la plus délicate image! Nul n'a surpassé Pétrarque dans la finesse, la vérité et la variété des métaphores, pas même les Grecs. Il est aussi juste dans les minces détails qu'ils le sont eux-mêmes dans les grands contours; il est aussi vrai, aussi clair dans ses raffinements, qu'Homère dans sa simplicité. Il a le secret de cette union mystérieuse qui, dans la nature, rend chaque image si étroitement dépendante d'une idée. Tous les mots que peut fournir le langage de la forme et de la couleur pour peindre aux yeux les nuances du sentiment, il les découvre, il les cueille sans effort; toutes ces fleurs viennent se mettre à portée de sa main. Le don qui lui est propre, c'est de discerner du premier coup d'œil, dans ces accidents du monde visible, ceux qui sont faits pour exprimer les accidents de la vie du cœur. Si d'autres savent forcer la nature à exprimer le monde surnaturel, à nous révéler Dieu et les grandes lois de l'être, Pétrarque la contraint à nous parler toujours du cœur humain; il ne s'occupe jamais d'elle pour elle-même; il la réduit à s'occuper de sa passion, à lui, à venir apporter son tribut au pied de l'idole bien-aimée; il puise avec sobriété dans ces richesses, mais il saisit d'une infaillible main le joyau le plus rare et qui doit le mieux embellir son tableau et la figure adorée qu'il représente. Si nous osions, à propos de toutes ces élégances de Pétrarque, hasarder une formule et un mot d'école, nous dirions qu'il a par excellence le sentiment psychologique de la nature.

La poésie de ces deux grands italiens est la seule, au moyen âge, où la nature soit vue avec des yeux d'artiste. Est-ce un privilége de la race et du sol, une tradition de l'antiquité jamais complétement oubliée en Italie ou plus vite renaissante? Il est certain qu'à tous les autres poëtes de l'Europe, au même temps, l'art et le style manquèrent avec le don de les trouver par le juste sentiment de la forme dans la nature. Sous ce rapport, aucune poésie étrangère n'est mieux partagée que nos épopées chevaleresques, ni celle des maîtres chanteurs allemands qui les ont tant imitées, ni l'originale énergie des roman-

ceros espagnols, ni même l'ingénieuse habileté de Chaucer, cet heureux disciple de Guillaume de Lorris et de nos conteurs normands.

Sans style et sans ordonnance, il n'y a pas de durée pour la poésie; la forme en est l'élément le plus solide. Dante et Pétrarque ont seuls survécu; seuls ils avaient donné à leurs vers ce qui peut conserver les œuvres du langage, le fini du style, la perfection. Ils ont eu ce bonheur qui manque à nos poëtes français des douzième et treizième siècles, de fixer une langue, et cette langue se parle encore.

Si la poésie des troubadours et celle des trouvères appartiennent à notre race, elles n'appartiennent pas à la langue que nous parlons. Leurs idiomes ne devaient pas survivre à l'enfance de la nation. C'est là un malheur à jamais déplorable pour notre poésie, qu'un fonds si riche de sentiment, qu'une imagination si variée, aient été employés sous une forme incapable de conserver la pensée. Car, quelle que soit dans une œuvre d'art la beauté du sentiment, la forme seule peut rendre la poésie durable; rien ne vit en littérature que par le style.

XI

Le moyen âge n'a su donner à aucune de ses œuvres la perfection du style et le mérite de l'achèvement; enivré d'invisible et d'infini, combattu entre l'ascétisme et les instincts grossiers de la jeunesse, il a manqué de ce calme, de cette critique nécessaire pour donner aux créations de l'esprit la limite précise, le ferme contour, le fini en un mot, condition nécessaire de la durée. Écrits sans art, dans une langue qui bégaye encore, ces poëmes où se déploient tant de brillante fantaisie, tant d'héroïsme, et, par moment, tant de profonds symboles, ces poëmes qui passionnèrent toute l'Europe chrétienne n'ont pu survivre au temps qui les a produits. Ils ne sont plus visités que des érudits, avec le genre d'intérêt qui s'attache à des ruines; et, pendant que la France continue à les oublier, d'autres épopées antérieures d'un grand nombre de siècles, étrangères pour nous de langues, de religions et de mœurs, monuments d'une époque où remontent à peine les investigations de l'histoire, ont gardé le privilége de charmer toutes les imaginations, de rester éternellement les modèles du goût. Le moyen âge a eu cent poëmes plus riches d'héroïsme, d'élévation morale et religieuse, de tendresse et de passion, d'invention même, que l'épopée d'Homère; ces poëmes célèbrent des faits de notre nation, ils sont empreints de nos croyances, ils sont écrits dans la jeunesse de notre race et de notre langue, et tous sont aujourd'hui

en dehors de nos admirations et presque de nos souvenirs. L'âge héroïque de la France, au moins égal à celui de la Grèce par les exploits guerriers, supérieur par la pureté, la grandeur, la délicatesse du sentiment, par tout ce qui tient à l'âme, en un mot par la vraie poésie, n'a pu réussir à se personnifier dans un monument assez parfait, assez solide pour traverser les siècles. Nous en avons déjà indiqué la cause : rien ne se conserve en poésie que par la perfection du langage. Or la langue au moyen âge n'était pas faite, et le sentiment de la forme, l'art du style, manquait encore à notre race. Nous avions à les apprendre de l'antiquité grecque, à qui ces heureux dons furent prodigués par le beau soleil de l'Ionie. La Grèce eut cet inappréciable avantage de posséder son idiome tout formé, tout complet, quand son âge héroïque, quand son moyen âge durait encore. La jeunesse de son imagination a merveilleusement coïncidé avec la maturité de sa langue. Le sentiment de l'art, que l'éducation seule a développé chez nous, fut contemporain, chez elle, des mœurs épiques. Les *chansons de geste* des trouvères de l'Ionie et de la Doride ont pris, avec le nom d'Homère, une place éternelle parmi les monuments les plus purs, les plus parfaits du génie de l'homme. Elles doivent de si grandes destinées à la précoce perfection de la langue grecque, à ce sentiment inné de l'ordre, de l'élégance, des proportions, du contour, de la beauté en un mot, que posséda dès le berceau cette race privilégiée. La religion, le sol, le climat, tout concourait à enseigner aux artistes grecs cette harmonie dans le fini qui assure la durée de leurs œuvres. D'autres poëtes ont interrogé plus profondément la nature, et en ont obtenu des symboles plus expressifs du monde moral ; ils ont cherché en elle, avec plus de curiosité et de passion, les manifestations du divin et les mystères de la vie. Au spectacle de l'univers les Grecs n'ont demandé qu'une chose : la beauté ; et, dans les lignes de leur paysage, dans l'éclatante lumière de leur ciel, dans cette humanité adolescente dont ils furent le type, partout enfin, c'est la beauté qui leur répondait ; ils eurent la sagesse et le bonheur de se contenter de cette réponse. Peut-être sont-ils moins religieux, moins profonds, moins pathétiques, mais ils sont les vrais artistes ; ils n'ont pas cherché à embrasser l'infini, mais dans leur domaine borné, dans le cercle des idées générales et des passions simples, ils resteront éternellement nos maîtres.

Le moyen âge ne connut pas de bornes aux ambitions de son esprit, aux aspirations de son cœur. Or il n'y a de forme, il n'y a d'art possible, que dans ce qui est limité. Avec le marbre du Pentélique et de Paros, le ciseau de Phidias put tracer la forme des dieux grecs, parce que ces dieux avaient une forme terrestre. Homère a su donner une figure saisissante à son idéal, parce que cet idéal habitait le monde

visible. Le moyen âge a essayé de faire la statue de l'infini, le portrait de l'invisible. Il n'a pas réussi à sculpter dans la poésie une image de lui-même assez arrêtée, assez solide, assez parfaite, pour traverser les âges et survivre dans toutes les mémoires comme l'*Iliade*.

Mais la France peut le dire avec orgueil, l'art de son premier âge fit mieux que des statues et des épopées. Le royaume d'un tel art n'est pas de ce monde; il n'est pas dans la forme, dans la couleur, dans la nature; sa grande œuvre, c'est l'homme moderne, c'est l'âme chrétienne et chevaleresque. Pour élever à des hauteurs, inconnues même du stoïcisme, la liberté morale, la volonté, la dignité humaine, il fallait plus que subordonner la nature à l'homme, comme l'a fait le génie grec; il fallait oublier, mépriser, fouler aux pieds la nature. C'est là sans doute un excès funeste au développement de la poésie. Mais il est un don plus nécessaire aux peuples que le sentiment poétique, c'est l'héroïsme. Avant de juger la révolution présente, cette philosophie et ces arts qui se vantent d'abolir le moyen âge en prenant pour principe la réhabilitation de la nature, attendons qu'il surgisse dans nos sociétés si attentives à la matière un plus noble type de l'homme que l'âme du saint et du chevalier.

VICTOR DE LAPRADE,
de l'Académie française.

LA

NOUVELLE ÉGLISE D'AFRIQUE

En 1816, l'éditeur qui publiait, pour la première fois, l'*Africa christiana* de Monelli, disait dans sa dédicace à Pie VII : « Pourquoi « les hommes qui, de notre temps, ont convoité les royaumes d'au- « trui, n'ont-ils pas, par une meilleure inspiration, tourné leurs ef- « forts contre les ennemis de nos pères ? C'eût été là une guerre « parfaitement juste. Pourquoi ces nombreuses légions de vétérans « que la mort a dévorées durant les dernières années écoulées, ne « sont-elles pas allées plutôt combattre dans l'Afrique romaine, qui « autrefois égalait l'Italie ? Que d'heureux fruits aurait produit cette « expédition ! Six provinces vous auraient été rendues pour le salut « des malheureux qui y périssent ; six provinces des plus belles, qui, « tombées depuis longtemps sous les armes des Sarrasins, ont perdu « tout l'ancien éclat de leur grandeur.

« Mais à présent que la paix est rétablie entre tous les souverains, « qu'est-ce qui nous empêche d'espérer qu'ils regarderont enfin vers « ces contrées, et que, par des colonies, ils y fonderont un empire où « de nouveau fleurira la gloire de la religion et de la vertu véritable ? « Les saints qui ont rempli l'Afrique de l'éclat de leurs œuvres s'en « réjouiront avec vous : les Cyprien, les Aurélien, les Augustin, les « Alype, les Évode, les Possidius, les autres grands hommes en tout « genre dont la mémoire est encore vivante parmi nous, et surtout « les martyrs dont l'univers entier célèbre les combats et qui ne sont

« pas moins nombreux que ceux de l'Italie. Sous leurs auspices, « l'Afrique fut délivrée au temps de l'empereur Justinien, ils lui vien- « dront encore en aide. Oui, espérons que, parmi tant d'hommes de « guerre, il se trouvera un autre Bélisaire et que, sous sa conduite, « les ennemis du nom romain étant vaincus, la barbarie des Sarra- « sins étant détruite, Rome reprendra son autorité dans ses pays « d'outre-mer, et que les illustres Églises qui y florissaient autrefois, « au nombre de plus de sept cents, vous redemanderont, suivant « l'institution ancienne, des évêques pour les gouverner. »

Nous ne rapportons pas ces paroles, qui s'imprimaient quinze ans avant la conquête d'Alger, pour y montrer une prophétie, nous les rappelons comme l'expression de sentiments on ne peut plus naturels, et auxquels on a toute raison de s'étonner que l'Europe chrétienne n'ait pas donné plus tôt satisfaction. Nous sommes bien aise, d'ailleurs, de ramener ainsi l'esprit de nos lecteurs sur le passé de cette Église d'Afrique dont nous entreprenons de montrer l'état présent.

La mission de venger le monde civilisé et de donner enfin satisfaction aux sentiments si naturels qu'exprimait, en 1816, l'éditeur de Monelli, était réservée à la France, à la branche aînée des Bourbons. La Providence voulut accorder à cette dynastie, sur le point de tomber, la faveur de laisser, dans la dernière page de son histoire, un fait glorieux et digne de la reconnaissance universelle.

L'Angleterre soulevait des difficultés. Le principal ministre de Charles X, le prince de Polignac, lui répondit : « L'honneur et les « droits de la France ont été méconnus ; elle ne réclame les secours « d'aucune puissance pour se faire respecter ; elle ne portera pas « seulement la guerre au dey d'Alger, mais à tous les États barba- « resques. Elle aura seule la gloire de détruire, au profit du monde « chrétien, la piraterie et l'esclavage des chrétiens, et elle saura con- « server, pour prix de ses sacrifices, la conquête que lui assureront « ses armes. Enfin, ce que jusqu'à ce jour les nations européennes « ont vainement entrepris, elle le fera. »

Les actes furent en harmonie avec les paroles. Dans l'espace de trois mois, M. de Bourmont avait organisé l'immense armement nécessaire à cette entreprise. Il partait de Toulon le 11 mai, débarquait à Sidi-Ferruch le 14 juin, et, le 3 juillet, entre le général en chef de l'armée française et le dey d'Alger, était arrêtée et signée la convention suivante :

« Le fort de la Kasbah, tous les autres forts qui dépendent d'Alger et le port de cette ville seront remis aux troupes françaises ce matin, à dix heures.

« Le général en chef de l'armée française s'engage envers Son Altesse le

dey d'Alger, à lui laisser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement. Le dey d'Alger sera libre de se retirer, avec sa famille et ce qui lui appartient, dans le lieu qu'il fixera, et, tant qu'il restera à Alger, il y sera, lui et sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française. Une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille. Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection. L'exercice de la religion mahométane restera libre. La liberté des habitants de toutes les classes, leur religion, leur commerce et leur industrie, ne recevront aucune atteinte; leurs femmes seront respectées. Le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur. »

I

Nos soldats, en entrant dans Alger, avaient droit d'être fiers et heureux. Tout dans cette ville, où ils entraient par la victoire, leur disait qu'ils étaient les vengeurs de crimes longtemps impunis. Ils trouvèrent les têtes de quelques-uns de leurs compagnons pendues aux branches d'un figuier, en face d'une mosquée qui est devenue l'église de Sainte-Croix. Ils coururent au bagne délivrer les chrétiens de toutes nations qui y étaient enfermés. Aussitôt qu'il eut pris possession de la Kasbah, M. de Bourmont fit chanter, devant un autel dressé dans la grande cour de ce palais du dey, un *Te Deum* en actions de grâces de la victoire.

Ainsi, en vingt jours, Alger *la bien gardée* avait été prise; la domination turque ne pouvait plus tenir nulle part dans toute la régence. Les Arabes ne se montraient pas hostiles à notre pouvoir; n'étions-nous pas, à vrai dire, leurs libérateurs? D'ailleurs, divisés en tribus étrangères, sinon hostiles les unes aux autres, ils ne pouvaient nous opposer aucune résistance sérieuse. Que nous fallait-il pour devenir maîtres paisibles de toute la régence? Ne pas laisser affaiblir l'idée que notre victoire avait donnée de notre force et remplacer aussitôt, sur tous les points, par un gouvernement ferme, le gouvernement turc que nous venions de détruire.

La Révolution de juillet rendit cela à peu près impossible. Notre nouvelle conquête aurait été pour le gouvernement de Charles X un objet de prédilections. Le prince de Polignac avait déclaré avec fierté à l'Europe l'intention de l'étendre à tous les États barbaresques et de la garder. Le gouvernement de Louis-Philippe, au contraire, n'y voyait qu'un embarras et ne cherchait que les moyens de l'abandon-

ner, s'il le pouvait, sans trop offenser le sentiment national. Les circonstances faisaient de l'Algérie un embarras pour la France : la guerre était imminente sur le continent ; on élevait contre la France la prétention de se mêler de ses affaires intérieures. Il y avait donc nécessité de réunir toutes nos forces. L'armée d'occupation en Afrique fut réduite à 9,300 hommes, qui se tenaient enfermés dans quelques villes du littoral. Il n'en fallait pas tant pour accréditer, parmi les Arabes, l'opinion que les Français étaient sur le point de se retirer. « Leur mission, disait-on, était accomplie, ils avaient été susci- « tés pour délivrer les fidèles disciples de Mahomet du joug des « Turcs. » Bientôt surgit un homme supérieur pour relier entre elles et organiser leurs tribus. Nos généraux traitèrent avec Abd-el-Kader comme avec un souverain, et l'aidèrent ainsi dans son ambition de se faire reconnaître prince des croyants depuis les frontières du Maroc jusqu'à celles de Tunis.

La Révolution de juillet, funeste à notre colonie sous beaucoup de rapports, le fut en particulier sous le rapport religieux. Le gouvernement issu de cette révolution montrait généralement peu de bienveillance pour la religion. Ce n'était pas tant peut-être mauvais vouloir que nécessité des temps. L'autel et le trône, sous la Restauration, avaient paru très-intimement unis, presque confondus; ceux qui avaient renversé le trône ou qui profitaient de sa chute se croyaient tenus à traiter un peu l'autel en vaincu. Une ordonnance royale avait supprimé, en 1830, les aumôniers de l'armée. Cependant il parut par trop énorme de n'avoir aucun prêtre en Algérie ; on y conserva donc, par exception, des aumôniers de brigade. Cette mesure, qui ne répondait pas même à tous les besoins de l'armée, laissait en dehors tous ceux de la colonie. Ce faible service religieux était, d'ailleurs, dépourvu d'organisation. Au grand aumônier, de qui relevaient les aumôniers de régiment sous la Restauration, succéda, après l'abolition de la grande aumônerie, un préfet apostolique institué par le pape. Mais la chose se fit étrangement et à peu près sans la participation de l'État.

Quelques officiers, dans une réunion qui n'avait pas été formée précisément à cette fin, dirent à un aumônier de brigade : « Si nous vous faisions préfet apostolique?... » L'aumônier ne refusa pas la proposition, alla d'Alger à Paris, de Paris à Rome, et ne rencontra pas d'obstacle. Malheureusement, le choix était mauvais; ce préfet apostolique, qui d'ailleurs n'eut jamais tous les pouvoirs que ce titre implique, fut bientôt forcé de quitter l'Algérie. Le pape lui nomma un successeur sous un autre nom, mais sans le concours du roi. A celui-là aussi, beaucoup de choses manquaient pour qu'il pût exercer avec fruit son ministère; il lui manquait surtout d'être reconnu

par le pouvoir civil. Aussi ne fit-il que passer; il administra cependant quelquefois le sacrement de la confirmation[1].

Le gouvernement opposait la législation sur les cultes là même où il n'en faisait aucune application. Une ordonnance royale du 2 août 1834 défendit *de reconnaître, avec un caractère officiel, dans les possessions du nord de l'Afrique, aucun ecclésiastique envoyé par la cour de Rome.* Ayant ainsi fermé la porte aux *empiétements* de la cour de Rome, il crut avoir rempli sa tâche religieuse et pouvoir se dispenser quelque temps de ce souci. Les chefs militaires et civils multipliaient les arrêtés sur la justice, les finances, la police. Nous nous sommes lassé à les parcourir sans en trouver aucun sur le culte.

Quatre aumôniers de brigade, deux pour Alger, les deux autres pour Oran et pour Bône, auxquels l'État donnait un traitement sans s'occuper d'où ils tiraient leurs pouvoirs spirituels ; quelques prêtres maltais, espagnols et italiens, exerçant un peu à l'aventure le sacerdoce auprès de leurs compatriotes ; les sœurs de l'Apparition de Saint-Joseph, qui s'établirent en 1835 à Alger, et en 1836 à Bône, où elles desservaient l'hôpital civil, tenaient une école gratuite et remplissaient toutes les œuvres de charité : voilà ce que furent les institutions religieuses dans l'Algérie jusqu'au commencement de 1839. A Oran et à Bône, les offices se célébraient dans de misérables masures. A Alger, on avait fait, en 1832, une église de la mosquée de la Victoire, que les Arabes avaient cédée volontairement ou même qu'ils avaient offerte spontanément. Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1838.

Vraiment la France fit trop peu pour le christianisme durant ces huit premières années; personne, croyons-nous, ne peut le nier à quelque point de vue qu'on se place. Cependant, volontiers nous admettons des circonstances atténuantes à cette faute. Parmi ces circonstances atténuantes, et en première ligne, nous comptons l'incertitude où l'on resta longtemps à l'égard de notre conquête. On évitait soigneusement tout établissement qui pouvait lui donner un caractère définitif : un établissement religieux, tel qu'il devait être fait, de con-

[1] M. l'abbé Banvoy, chanoine de la cathédrale d'Alger, nous a fourni, sur cette époque, de précieux renseignements. Il fut envoyé, le 8 janvier 1832, par la Congrégation de la propagande, de Rome à Alger, *pour y être sous la direction et dépendance du supérieur ecclésiastique de cette mission.* Nommé, le 14 juin de la même année, aumônier de la garnison de Bône, par le général en chef, il reçut ses pouvoirs spirituels du préfet apostolique, M. Colin; mais, le 23 mars 1833, la Congrégation de la propagande l'avertissait que les pouvoirs qu'il tenait de M. Colin, qui venait d'être révoqué de ses fonctions, ne dureraient que jusqu'à l'arrivée de M. Muller, de qui il devait prendre les ordres.

cert avec le pape, plus qu'aucun autre lui aurait donné ce caractère.

Mais la négligence des intérêts religieux en Algérie est devenue quelquefois systématique, et, sous ce rapport, nous ne saurions la condamner trop absolument; il y a là une erreur que nous voudrions bien pouvoir flétrir, comme elle le mérite, car elle a fait beaucoup de mal et elle existe encore dans un assez grand nombre d'esprits. On s'est imaginé que, parmi les mahométans, nous devions nous montrer aussi peu chrétiens que possible, afin de les mieux attirer à nous. Ne faisons de cela, si l'on veut, qu'une question d'honneur ; la solution néanmoins sera facile. Cacher la croix, c'est, à tout prendre, cacher le drapeau de la France, car enfin la France est chrétienne. Ce n'est pas seulement par une figure de langage, mais tout à fait à la lettre, que nous pouvons dire de quelques Français qu'ils ont prétendu que nous devions cacher la croix en Algérie. Pour montrer jusqu'à quel degré d'abnégation en ces matières peuvent tomber des esprits même excellents, nous n'avons qu'à rapporter la lettre suivante; elle ne date pas des premières années de la conquête : c'est le 10 novembre 1843 que M. le directeur de l'intérieur s'adressa à madame la supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul, à l'hôpital d'Alger.

« Madame la Supérieure,

« L'Algérie doit être avant tout le pays de la tolérance en matière de religion. Toutes les sectes chrétiennes, tous les cultes les plus opposés, s'y rencontrent ; les hôpitaux surtout doivent être un champ neutre pour toutes les dissidences religieuses.

« On a pu autoriser, sans danger aucun, dans quelques hôpitaux de France, l'image du Christ; mais ici il ne saurait en être de même. Aussi j'ai l'honneur de vous prier d'inviter les sœurs sous vos ordres à faire enlever des salles les signes du culte extérieur qui pourraient s'y trouver encore. Toute prière publique doit être également interdite.

« J'espère que ces observations de ma part suffiront pour faire cesser un état de choses regrettable sous bien des rapports, et qui nuit essentiellement au bon ordre de l'établissement. »

Singulière logique, en vérité! Parce que l'Algérie doit être, avant tout, le pays de la *tolérance*, on ne peut pas y *tolérer*, dans les hôpitaux, l'image du Christ, sur laquelle les catholiques, au moment de mourir, ont tant besoin de reposer leurs yeux afin de se consoler. Accordons, ce qui pourtant n'est pas vrai, que la présence du crucifix dans les hôpitaux offense les Arabes musulmans, on devra nous accorder, ce qui n'est pas contestable, que l'absence du crucifix offense les Français catholiques. Que faire dans cette occurrence? Les Français ont pour eux au moins le droit du plus grand nombre.

Mgr Dupuch renvoya au ministre de la guerre la lettre que nous venons de citer. Le ministre de la guerre lui répondit, le 3 février 1846 : « J'ai cru devoir, en conséquence des observations que vous m'avez « soumises, prescrire à M. le directeur de l'intérieur de laisser dans « les salles de l'hôpital civil les images du Christ qui, par sa présence, « témoigne à tous que la religion chrétienne vient au secours de tou- « tes les douleurs. » Pourquoi le ministre ne s'en tint-il pas à ce beau paragraphe? Le reste de sa lettre cause une pénible surprise : les allégations les plus ridicules et les plus absurdes sur le prosélytisme des sœurs y sont tenues pour démontrées. On renvoie à l'évêque les pièces d'une enquête qui a été faite à ce sujet. Ces pièces sont vraiment curieuses à lire. L'interne, M. Mazet, a déposé : *Une jeune personne entrée à l'hôpital a été de suite circonvenue par les sœurs, et, ayant avoué avoir une affection en ville* (le mot est joli), *a été tourmentée pour revenir à des sentiments plus religieux* (quelle barbarie!) *et à se faire religieuse.* La jeune personne se flattait un peu. Après son *affection*, l'aurait-elle demandé, elle n'aurait pas été admise parmi les filles de Saint-Vincent : l'honneur de la famille ne permet pas pareille chose. Seconde déposition du même interne : *Une autre fille, arrivée après accouchement, n'ayant pas de lait pour nourrir son enfant, a éte l'objet d'obsessions pour avoir à effectuer son mariage, à défaut de quoi on lui refusait une nourrice.* Elles sont donc capables de tout, ces sœurs de Saint-Vincent de Paul, même de faire mourir de petits enfants? Nous voudrions bien que l'idée vînt quelquefois aux ministres d'ordonner des enquêtes sur le prosélytisme, en sens opposé, que peuvent exercer les internes des hôpitaux et autres ; mais il paraît qu'il n'y a de dangers redoutables que dans le prosélytisme des sœurs.

Les Français ont constamment montré en Afrique un très-grand scrupule. Nous ne voulons pas faire une plaisanterie, nous constatons un fait. Ce scrupule, c'est la crainte, poussée jusqu'à l'excès, de manquer au respect de la religion musulmane. Tandis qu'on ne pouvait bâtir des églises, on bâtissait des mosquées, même dans des villes entièrement européennes où il n'y avait pas d'Arabes, comme Philippeville. On fournissait aux frais du pèlerinage de la Mecque, quoiqu'on sût que ce pèlerinage excitait des sentiments qui nous étaient hostiles. Un musulman était-il surpris en violation du Rhamadan, ses coréligionnaires l'assommaient en pleine place d'Alger; l'autorité française intervenait, mais pour mettre l'assommé en prison. Pour établir et recommander le premier devoir des Français en Algérie, le respect de la religion mahométane, on allègue la convention passée entre le dey d'Alger et le général Bourmont. Pourtant, dans cette convention, il ne s agit pas de respect à propos de la religion mahométane, mais seulement de libre exercice. Nous l'avons rapportée, on peut donc la re-

lire. Le seul article où il s'agisse de respect, le voici : *Leurs femmes seront respectées; le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur*. Nous croyons que les Arabes se seraient fort bien accommodés que les *roumis* fussent un peu plus scrupuleux sur cet article et le fussent beaucoup moins sur l'autre.

Quant à nous, ne pouvons-nous pas, sans être trop exigeant, demander que, de la part de nos compatriotes et de nos coréligionnaires, le respect pour la religion musulmane n'aille pas jusqu'à être une insulte pour la religion chrétienne? Combien de Français, pourtant, qui ont eu l'air de croire que la tolérance religieuse leur faisait un devoir de mettre Mahomet sur le même pied que Jésus-Christ, et même, lorsqu'ils parlaient devant des mahométans, de donner par politesse un peu de préférence à Mahomet! Que nous n'essayions pas de convertir par la force ceux qui croient autrement que nous, c'est bien; que nous respections leur bonne foi, leur sincérité, c'est bien encore; mais que nous rendions toutes sortes d'honneurs à leur erreur, que nous abaissions devant cette erreur la vérité que nous possédons, ou même que nous croyons posséder, c'est misérable à tous les points de vue.

Toutefois, dans cette conduite que nous réprouvons, il ne faut pas, le plus souvent au moins, voir une impiété; l'intention ne va pas jusque-là; il ne faut presque toujours y voir que le travers d'esprits faux et vaniteux, qui croient montrer de la grandeur en contredisant, sans les avoir examinés sérieusement, les enseignements qu'ils ont reçus de leurs pères et qu'ils font donner à leurs enfants. Nous avons souvent observé avec curiosité le contentement superbe d'eux-mêmes que témoignent certains hommes de ce qu'ils ne se préoccupent pas plus du sort du pape que de celui du sultan ; ils croient tout à fait que nous les admirons parce qu'ils ne s'embarrassent pas, comme nous, dans la distinction du vrai et du faux, à propos des questions religieuses.

Cette prétendue tolérance que nous blâmons, qui est très-peu chrétienne et qui est de fort mauvais goût, est-elle au moins politique? Il y a lieu de s'étonner qu'on ait pu le croire. Oui, il y a lieu de s'étonner qu'on ait pu croire que des chrétiens se feraient bien venir des Arabes, en leur disant par paroles ou par actes : *Nous n'estimons pas plus notre religion que la vôtre*. Cela veut dire : Nous méprisons également toutes les religions. Ce n'est pas la tolérance, mais l'indifférence religieuse. Or rien ne déplaît davantage aux croyants; c'est une règle générale à laquelle les Arabes ne font pas exception. L'auteur des *Annales algériennes*, M. Pélissier, après nous avoir raconté qu'en 1832 on fit une église catholique de la mosquée de la Victoire, ajoute : « Cette mesure choqua moins les Arabes qu'on aurait pu le croire;

« notre indifférence religieuse était ce qui les choquait le plus. »

Un sûr moyen de faire plaisir aux Arabes serait sans doute de nous faire mahométans ; ne pouvant pas pousser la complaisance jusque-là, le moyen de leur déplaire le moins possible, c'est d'être, parmi eux, franchement chrétiens, leur laissant voir le désir, non pas que le christianisme les soumette par la force, mais les gagne par la persuasion, suivant sa manière de triompher.

II

Le 24 février 1838, dans l'*exposé des motifs et projet de la loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire, au titre de l'exercice de* 1838, *pour le service des possessions françaises dans le nord de l'Afrique*, le ministre de la guerre, après avoir retracé la situation du catholicisme en Algérie pendant la période dont nous venons de parler, annonçait qu'un nouvel ordre de choses allait succéder à celui qui avait existé jusque-là. De grands événements s'étaient, depuis quelque temps, accomplis dans notre colonie d'Afrique. Constantine avait été prise le 13 octobre 1837; les fils du roi s'étaient associés glorieusement aux travaux de l'armée. La France tenait déjà par trop de liens et par trop de sacrifices à sa conquête, pour que l'idée de l'abandonner ne devînt pas impossible. « Le moment est venu, disait le ministre, « d'entrer dans une voie où l'on puisse marcher avec suite et persévé- « rance, notre situation en Afrique permet de s'occuper de l'établis- « sement permanent; » et, en conséquence, il proclamait la nécessité de s'y occuper des intérêts religieux, autrement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Le tableau qu'il faisait du passé voilait un peu la vérité, mais en disait assez pour justifier un changement de régime.

Si le gouvernement ne reconnaissait pas toutes ses fautes dans le passé, du moins il reconnaissait ses obligations pour le présent et pour l'avenir. « Cependant, même à cette époque, après sept années « d'un véritable délaissement, nous dit Mgr Pavy, on ne songeait « d'abord à établir en Algérie, comme cela se fait pour les pays les « plus abandonnés, qu'une simple préfecture apostolique. Nous avons « vu de nos yeux une ordonnance royale qui appelait à cette charge « un supérieur général de congrégation, digne en tout assurément de « ce noble mandat. Mais on ne tarda pas à comprendre qu'il fallait « au chef spirituel de la colonie plus d'élévation, plus de solidité et « plus de force, et qu'abandonner, d'ailleurs, aux ressources d'une « seule congrégation l'apostolat d'un pays de cette étendue, c'était en

« ralentir et en amoindrir inévitablement les progrès spirituels[1]. »

Le gouvernement normal de l'Église fut donc établi en Algérie, le gouvernement de l'évêque, qu'aucun autre ne peut remplacer complétement, parce que c'est celui que Jésus-Christ a établi. Par la création d'un évêché, le culte catholique, pour parler le langage officiel, fut tout de suite parfaitement et définitivement constitué. Il n'y a plus eu là rien à recommencer, aucun essai nouveau à tenter. Cette exception unique dans notre colonie, où tout change sans cesse, mérite d'être signalée.

Un an après, au commencement de 1839, le ministre parlait en ces termes de l'érection de l'évêché d'Alger :

« En faisant connaître aux Chambres, dans le tableau qui leur a été distribué l'année dernière, la situation du culte catholique dans l'Algérie, le gouvernement avait annoncé que des négociations étaient ouvertes avec la cour de Rome, dans le but de substituer au régime provisoire, dont jusqu'alors la nécessité avait fait une loi, une organisation conforme aux institutions du catholicisme. Les espérances consignées à cet égard dans l'exposé de 1838 ont été suivies d'une prompte réalisation, et, par une ordonnance en date du 23 août 1838, le roi a ordonné la publication de la bulle donnée à Rome le 5 du même mois[2], pour l'érection et la circonscription de l'évêché d'Alger. Les bulles portant institution canonique du nouvel évêque ont été aussi publiées.

« Pour suffire aux nouveaux besoins du culte catholique, désormais soumis aux règles que reconnaît l'Église française, il a fallu préparer l'agrandissement de l'Église cathédrale actuelle, et l'appropriation des succursales, soit à Alger même, soit dans les localités les plus importantes de nos possessions d'Afrique.

« En même temps que le personnel du clergé se complétait sur les modestes proportions d'un diocèse naissant, l'administration s'occupait avec sollicitude de pourvoir, sous tous les rapports, aux nécessités matérielles du culte, dont l'inauguration régulière a fait cesser un provisoire toujours fâcheux en matière si délicate...

L'érection du nouveau diocèse, objet de vœux accueillis, par la Chambre même, avec faveur, réalisera sans doute les espérances qu'elle a fait naître, et son pasteur, animé d'un zèle vraiment évangélique, a déjà compris ce que pouvait attendre de sa piété éclairée et de sa charité la cause sainte de l'humanité. Auxiliaire puissant de la civilisation, la religion chrétienne, restaurée sur le rivage d'où elle était exilée depuis plus de mille ans, y consolera ses enfants venus des terres d'Europe, et rendra à l'autorité l'assistance qui ne manquera pas à son œuvre paisible.

« L'augmentation de dépenses qui doit en résulter à la charge du budget d'Afrique est, en définitive, de peu d'importance, si l'on considère que la

[1] *Œuvres* de Mgr Pavy, tome II, p. 395.
[2] Erreur, c'est le 9.

prise de possession du diocèse a eu pour effet immédiat de rendre complétement inutile le service des aumôniers de brigade, dont le maintien est désormais inconciliable avec la discipline de l'Église, tout ecclésiastique devant, pour exercer son ministère, tenir ses pouvoirs de l'évêque diocésain.

« En résumé, le clergé catholique se composera, en 1839, de vingt prêtres environ, y compris le chapitre de la cathédrale, et entraînera une dépense totale d'un peu plus de cinquante mille francs. Ce personnel suffit en ce moment, mais il est destiné à s'accroître avec les besoins.

« Les dépenses du culte catholique sont d'ailleurs divisées de la même manière qu'en France et réparties aussi, selon leur nature, entre le budget de l'État et celui de la colonie[1]. »

Nous avons rapporté tout au long les paroles du ministre, parce qu'elles sont un témoignage authentique de la manière assez imparfaite dont le gouvernement envisageait et traitait cette question.

La bulle d'érection, qui est du 9 avril, quatrième jour avant les ides d'août 1838, portait en tête : « *Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs, pour en conserver le perpétuel souvenir.* » Le pape y disait :

« Par un dessein particulier de la divine bonté, il arrive quelquefois que, pour adoucir les douleurs dont notre âme est navrée à l'aspect déplorable de l'état présent de la religion, il s'offre à nous certaines occasions heureuses de nous réjouir dans le Seigneur, au milieu des sollicitudes et des soins multipliés de notre souverain pontificat.

Aussi, en rendant à Dieu, auteur de tous les biens, de justes actions de grâces, nous livrons-nous à l'espoir que notre zèle et nos travaux pour le plus grand avantage de l'Église catholique, aidés de ce puissant secours, seront fécondés de jour en jour par des fruits plus abondants.

« Nous avons goûté ce bonheur, nous avons conçu cet espoir lorsque notre très-cher fils en Jésus-Christ, Louis-Philippe, roi des Français, prince très-chrétien, nous a manifesté le pieux et ardent désir de voir, pour l'affermissement, l'honneur et l'accroissement de la religion catholique, ériger dans la province de *Julia Cæsarea*, vulgairement dite *Alger*, soumise par les armes victorieuses des Français, un siége épiscopal, institué sur le modèle des diocèses de France.

« Ce zèle du roi très-chrétien pour l'Église catholique nous a fait éprouver la joie la plus vive ; car, outre l'avantage et l'utilité que la religion retirera de l'érection de ce siége épiscopal, nous sentons profondément ce que nous devons en attendre pour le rétablissement si désiré des anciennes églises d'Afrique et de leurs évêchés. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

« Secondant avec un grand empressement les vœux et les demandes déjà énoncés du roi très-chrétien des Français, ayant concerté avec lui toutes

[1] *Tableau des établissements français de l'Algérie en* 1838, p. 109.

choses, et après mûre délibération, pour la gloire de Dieu et de Jésus-Christ son fils, dont, malgré notre indignité, nous tenons la place sur la terre, pour l'exaltation de l'église militante, de notre science certaine, de notre propre mouvement, dans la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous exemptons et délivrons à perpétuité de la juridiction ordinaire de tout pouvoir ecclésiastique supérieur *Julia Cæsarea* et tout le territoire dont se composait autrefois l'État vulgairement appelé *régence d'Alger*, ainsi que toutes les églises particulières, les couvents des religieux et les pieuses congrégations s'il en existe, tous les habitants de l'un et de l'autre sexe, tant clercs que laïques, enfin les prêtres de tout ordre, grade et condition.

« Ayant réglé de la sorte lesdites divisions, substitutions et exemptions, nous érigeons et instituons en siége épiscopal, avec officialité et chancellerie ecclésiastique, le territoire de la ville de *Julia Cæsarea* appelée vulgairement *Alger*, située en Afrique sur les bords de la Méditerranée; nous lui accordons tous les honneurs, droits et prérogatives dont jouissent les autres villes épiscopales et leurs citoyens dans le royaume de France.

« Nous élevons aux honneurs d'église cathédrale la principale église, située dans ladite ville de *Julia Cæsarea*, et qui subsistera à l'avenir sous l'invocation de saint Philippe, apôtre.

« Et, par la même autorité apostolique, nous instituons dans ladite église le siége et la dignité épiscopale pour un évêque qui sera nommé évêque d'Alger, avec le droit de gouverner l'église, la ville et le diocèse ci-dessus désignés, ainsi que le clergé et le peuple; de convoquer le synode et de tenir et exercer tous les droits, offices et fonctions de l'épiscopat; de jouir des insignes, droits, honneurs, prééminences, grâces, faveurs, indults, juridictions et prérogatives qui appartiennent aux autres cathédrales du royaume de France et à leurs pontifes, pourvu qu'ils n'en aient aucun qui leur ait été attribué par quelque indult ou privilége particulier.

« Nous soumettons à l'autorité métropolitaine de l'archevêque d'Aix ladite église épiscopale de *Julia Cæsarea*, dédiée à saint Philippe, apôtre, érigée ci-dessus en cathédrale.

« Ayant ainsi érigé l'église cathédrale de *Julia Cæsarea* ou d'Alger, et voulant pour l'avenir assigner un diocèse à son évêque, nous attribuons et désignons pour le diocèse du nouvel évêché d'Alger tout le territoire dont se composait l'ancien État d'Alger, avec les églises qui peuvent s'y trouver.

. . . . . .

« Quant à l'érection du chapitre de l'église cathédrale, à l'érection et dotation d'un séminaire ecclésiastique qui, conformément aux règles du concile de Trente, doit être établi pour l'instruction religieuse et scientifique du clergé, le roi très-chrétien y pourvoira dans sa piété, autant que le permettront les circonstances des lieux et des temps, et selon qu'il est ordinairement accordé aux autres églises cathédrales et séminaires ecclésiastiques du royaume de France.

« Notre très-cher fils Louis-Philippe, le roi très-chrétien des Français, ainsi que ses successeurs, tant qu'ils persisteront dans leur pleine obédience du saint-siége, nommera et présentera, ainsi qu'il le pratique pour les autres diocèses de France, des ecclésiastiques propres à gouverner cette

glise cathédrale, pour en être institués évêques tant par nous que par nos successeurs[1]. »

Le nouvel évêché étant érigé, restait à faire le choix de l'homme qui devait le remplir. Mgr Delamare, grand vicaire de Coutances, qui depuis a été évêque de Luçon, fut d'abord choisi; il refusa, ou plutôt Mgr Robiou, son évêque, refusa pour lui en son absence, alléguant la faiblesse de sa santé. La mission *de prendre une dernière et solennelle possession de l'Algérie au nom de Dieu et de la France*, suivant l'expression de M. le ministre des cultes, était réservée à Mgr Dupuch. Si ce n'était pas l'organisateur ferme et habile dont avait besoin la

[1] Dans cette bulle, qui restera toujours le premier et le plus important monument historique de la nouvelle Église d'Afrique, il y a une erreur que nous devons relever.

Julia Cæsarea et Alger sont deux villes toutes différentes, placées à quinze lieues marines l'une de l'autre, ayant chacune une histoire à part. La seule chose qu'elles ont de commun, c'est le rôle qu'elles ont joué, à des époques différentes, dans le même pays. L'une était anciennement capitale où l'autre l'est devenue plus tard.

C'est Cherchel qui occupe l'emplacement ou une partie de l'emplacement de *Julia Cæsarea*. Alger est la Dgezaïr des Arabes, l'*Icosium* des Romains.

A Cherchel et autour de Cherchel, on trouve des ruines qui disent encore la splendeur de l'ancienne capitale de la Mauritanie césarienne : ruines de murailles qui avaient huit kilomètres de développement; ruines d'un hippodrome, de thermes monumentaux, de bains à ciel ouvert consacrés à Diane, d'un temple de Neptune, d'un cirque où sainte Mariane fut livrée aux bêtes, et les époux saint Séverien et sainte Aquila brûlés vifs; d'un théâtre où saint Arcadius fut coupé en morceaux; d'une basilique. C'est partout marbres mutilés, colonnes, inscriptions sans nombre.

A Alger, ni autour d'Alger, rien de semblable. La civilisation romaine, ni la civilisation chrétienne, ni aucune autre civilisation n'y ont laissé de débris considérables. Le nom d'*Icosium* ne paraît que rarement dans les auteurs profanes. Solinis nous en a ainsi rapporté l'origine fabuleuse (*Polyhistor.*, c. XXIII) : « Hercule passant par les contrées, vingt de ses compagnons, qui s'étaient séparés de lui, choisissent un lieu où ils construisent une ville, et, pour qu'aucun d'eux ne pût se glorifier de lui avoir donné son nom, ils tirent ce nom du nombre des fondateurs. » Les monuments ecclésiastiques nous ont conservé les noms de trois évêques d'*Icosium*, Crescens, Laurent et Victor. Nous les trouvons parmi les évêques qui ont signé les actes de trois assemblées tenues à Carthage, durant le cinquième siècle. Mais il y avait alors des évêchés dans des villes peu considérables. L'*Itinéraire* d'Antonin, dans un espace de quinze ou seize lieues marines, en marque cinq sur le littoral de la mer: *Rusconium*, *Icosium*, *Casæ Favenses* (Sidi-Ferruch), *Tepasa*, *Julia Cæsarea*. Alger, à peu près inconnu jusqu'au seizième siècle, jusqu'à ce qu'il soit tombé au pouvoir du fameux pirate Barberousse, n'a donc d'autre célébrité historique que celle d'avoir été le siége d'une association de brigands qui, durant trois siècles, a fait endurer à la chrétienté toutes sortes de maux et toutes sortes de hontes. Cette phrase: *Un évêché est établi à Alger, l'ancienne Julia Cæsarea*, est assurément de nature à émouvoir les âmes chrétiennes par les souvenirs qu'elle réveille. Cependant nous aimerions autant et même mieux celle-ci : *Un évêché est établi à Alger, l'ancienne capitale des pays barbaresques.*

nouvelle Église, c'était bien le martyr qu'il fallait mettre à sa naissance pour qu'il lui portât bonheur. « Les larmes, nous dit saint Augustin, sont le sang de l'âme. » Or l'histoire nous apprend que le sang féconde les œuvres qui doivent réussir.

Mgr Dupuch était né à Bordeaux, le 21 mai 1800, d'une riche famille de négociants. Il fut d'abord reçu avocat, mais à peine avait-il mis le pied dans la carrière du barreau, qu'il se décida à en suivre une autre. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice, où il fut ordonné prêtre en 1823. Mgr Daviau, archevêque de Bordeaux, le plaça dans la mission diocésaine qui venait de se fonder. Lorsque, dans ces temps malheureux où toutes les institutions religieuses étaient si facilement prises à mal, la mission diocésaine fut supprimée, le jeune ex-missionnaire se livra tout entier à des œuvres de charité. Ce second ministère, comme le premier qu'il avait rempli, allait parfaitement à sa nature toute de bonté, d'entrain et d'enthousiasme. « Il est peu de « nos campagnes, dit un écrivain bordelais[1], qui ne l'aient vu et en« tendu prêcher avec cette abondance et cette chaleur de l'âme qui « est la véritable éloquence du prêtre. » « Nous voyons, dit le cardi« nal-archevêque de Bordeaux[2], les institutions les plus multipliées « surgir comme par enchantement sous ses pas. La charité pour lui « est une lyre harmonieuse dont une main habile fait vibrer toutes « les cordes et redit les mélodies les plus diverses et les plus suaves. « Ici, c'est l'enfance abandonnée, recueillie dans les salles d'asile ; « là, ce sont des bras ouverts à de pauvres orphelins de la Teste, que « les fureurs de l'Océan ont privés de père et d'appui ; tantôt ce sont « de jeunes montagnards descendus de la Savoie au milieu des dan« gers de nos grandes villes, et protégés par la sollicitude la plus tou« chante; plus tard, c'est une colonie agricole fondée par ses soins. « A peine si nous trouvons dans notre belle cité une œuvre, un asile « de malheureux et de pauvres qui ne redisent à nos oreilles le nom « mille fois béni de celui que nous pleurons. » Mgr Dupuch était décoré. En ce temps-là, où la croix d'honneur était très-rare dans le clergé, c'était une véritable distinction. Le gouvernement de Louis-Philippe choisit donc, pour premier évêque d'Alger, un prêtre vraiment populaire, dont tout le monde faisait l'éloge, que tous ceux qui le connaissaient aimaient cordialement, mais populaire surtout parmi les petits et les pauvres. « Il donnait sans compter, » nous dit Mgr Pavy. Cela est vrai plus qu'on ne pourrait le croire. Lui-même nous apprend « qu'il avait, en 1830, sacrifié tout son patrimoine, 200,000 fr.,

[1] Justin Dupuy, *Journal de la Guienne*.

[2] Discours prononcé le 12 juillet, par Son Éminence le cardinal-archevêque de Bordeaux, aux obsèques de Mgr Dupuch.

« à un membre de sa famille que des revers de fortune venaient de « frapper, et qu'au moment où il partit pour son apostolat d'Afrique, « il était *presque un peu plus que pauvre*, ayant contracté certains en- « gagements pour sa nombreuse famille adoptive[1]. » Il ne se doutait pas que les questions d'argent valent la peine qu'on en prenne souci. Hélas! il l'apprit plus tard et par une rude leçon.

Nommé par le roi le 29 août 1838, préconisé à Rome le 13 septembre, Mgr Dupuch fut sacré à Bordeaux le 18 octobre. Sa *lettre pastorale de prise de possession de son diocèse* est datée du jour même de son sacre; il y exprime, avec la plus grande insistance, le désir qui le presse d'aller se dévouer à sa magnifique mission. Nous trouvons là Mgr Dupuch tout entier, son cœur plein de dévouement et son imagination charmante qui se répandent sans règle et sans mesure. Il avait choisi des armoiries qu'on ne peut voir, ce nous semble, sur ce premier mandement, sans éprouver un sentiment de tristesse, parce qu'en les voyant, on songe tout naturellement à la fin de cet épiscopat. C'était un pélican se déchirant les flancs pour faire boire son sang à sa couvée, avec cette devise : *Ita et nos faceremus*. Cet emblème n'était pas selon la science, mais il était plein de poésie et exprimait l'ambition de son âme : se donner tout entier à la famille dont il devenait le père.

S'adressant aux Arabes, il leur disait :

« On raconte que vous entendez admirablement le langage expressif des figures et des signes; puisque c'est le seul que nous puissions directement vous adresser, lisez ce que nous sommes, ce que nous serons toujours pour vous, dans la divine et touchante figure que nous avons choisie, que le Sauveur qui nous envoie nous a inspiré de choisir, pour vous parler dans un langage que nous comprenions également. Le signe qui décore la première page de notre lettre, qui en va orner et munir les dernières lignes, c'est le nôtre; toutes nos lettres, tous nos actes, tous nos rapports avec vous, en seront marqués, partout il nous accompagnera; tel il aura brillé à l'autel au jour solennel de notre consécration épiscopale, attaché aux flambeaux ardents du sacrifice, tel il brillera toujours devant vous. Heureux s'il n'a pas perdu son éclat au jour de nos funérailles paternelles, et si, compris enfin par vous dans toute sa plénitude d'amour et de force, vous le gravez un jour, en l'arrosant de vos larmes, sur notre tombe, que nous choisissons déjà parmi les vôtres, parmi celles de vos parents, de vos amis les plus chers! Bien-aimés frères, à ce signe vous nous reconnaîtrez, et par là aussi nous vaincrons; car ce sont nos armes, la charité, le dévouement, les blessures, le sang, l'amour de tous nos enfants et de tous nos chers diocésains de l'Algérie. Tendre pélican du désert, sois le lien du passé et de l'avenir pour

[1] *Quelques notes intéressantes à consulter, à l'occasion de la démission de l'évêque d'Alger.*

le pauvre directeur de la petite œuvre de Bordeaux et pour le pauvre évêque d'Alger ; toi et tes petits qui se pressent autour de toi dans le nid que tu leur as bâti pour boire, à ton sein déchiré, le sang qui coule jusqu'à ta mort; toi et ta devise : *ita et nos faceremus.* »

Quelque hâte qu'il eût de se rendre dans son diocèse, Mgr Dupuch, suivant un ancien et pieux usage, voulut aller auparavant visiter le tombeau des saints apôtres et recevoir la bénédiction du prince des évêques. Il était à Rome au mois de décembre. Dans le bref daté du 14 de ce mois, qui accompagnait les présents que Grégoire XVI faisait à l'église cathédrale d'Alger, le souverain pontife lui disait : « Et « vous, vénérable frère, vous serez comme un don précieux dont la « présence consolera le troupeau de Jésus-Christ, encore petit dans « ces contrées. Un champ immense est ouvert à l'exercice de votre « vertu, il embrasse tout le pays autrefois soumis à Alger. »

Mgr Dupuch, avec quatre ou cinq prêtres qui l'avaient accompagné à Rome, arriva à Alger le 31 décembre 1838, et prit possession de son diocèse le 6 janvier 1839.

Dans quelles dispositions le prêtre était-il alors reçu en Algérie? C'est une question qui se pose ici naturellement et à laquelle nous voulons répondre. Le prêtre ne rencontrait aucune hostilité chez les Arabes; il leur inspirait, au contraire, respect et confiance, il était et il est toujours pour eux un *marabout.* Ces sentiments de respect et de confiance existent encore; on a eu tort sans doute de leur donner une portée qu'ils n'ont pas, de les prendre pour une disposition à se faire chrétiens ; mais on a eu tort aussi de n'en pas tenir compte : ils pourraient servir beaucoup à l'*assimilation.* Nous reviendrons sur ce sujet.

Quant à l'armée et à la population civile européenne, le prêtre était partout accueilli avec honneur et avec bonheur. Comment aurait-il pu en être autrement? Chez tous il réveillait les souvenirs de la jeunesse, de la patrie, de la famille.

Les lettres d'un jeune prêtre qui avait fait de grands sacrifices pour suivre Mgr Dupuch en Afrique, et qui a raconté au jour le jour les débuts de son apostolat, ne laissent aucun doute à cet égard.

Le 8 février 1839, M. l'abbé Suchet écrivait d'Alger, deux jours après y être arrivé :

« Hier monseigneur me conduisit en visite chez les notabilités françaises. M. Vallée, maréchal gouverneur, me reçut de la manière la plus aimable... Il vient de faire choisir la plus belle mosquée de Constantine pour en faire la plus belle église catholique de la colonie. Il a demandé à monseigneur de m'envoyer pour fonder cette nouvelle église[1]. »

[1] *Lettres édifiantes et curieuses sur l'Algérie,* p. 3.

Et, le 27 février, de Constantine :

« Monseigneur s'est décidé à m'envoyer à Constantine comme la ville la plus importante de la colonie, et où aucun prêtre n'avait encore paru depuis quatorze cents ans. C'est une ville tout à fait africaine, située dans l'intérieur des terres, entre la mer et le grand désert *Sahara*, qui fait partie de ma juridiction..... Le jour même de mon arrivée à Bône, le général de Grimpré, qui est gouverneur de cette ville, voulut m'accompagner lui-même à Hippone, avec son aide de camp, M. Gay, et un détachement de chasseurs d'Afrique, tous à cheval. On me fit monter un cheval arabe, et je traversai ainsi, en soutane et chapeau tricorne, toute la ville de Bône, au milieu de cette honorable et brillante escorte environnée d'une foule de curieux tant Européens qu'indigènes, qui étaient tous ébahis de l'honneur qu'on rendait au marabout, au muphti français; c'est ainsi qu'on m'appelle[1]. »

Et, le 1er mars, encore de Constantine :

« Je fais arranger en ce moment la grande et belle mosquée du palais d'Achmet, souverain détrôné de la province de Constantine, pour en faire une première église paroissiale, dont je serai le premier curé; c'est après-demain dimanche que j'aurai le bonheur de bénir cette mosquée, d'en faire un temple catholique et d'y célébrer la première messe... Le général baron de Galbois, gouverneur de la province de Constantine et de Bône, m'a reçu avec la plus franche cordialité; il a voulu que je partageasse sa table et son logement, qui est le palais de l'ancien Achmet-Bey; je loge dans la chambre même du bey, meublée telle qu'elle était quand il l'habitait. Je couche dans son lit même; rien de plus magnifique que ce palais[2]. »

Un soldat, ancien enfant de chœur à la cathédrale de Toulouse, nous a raconté la solennité de cette première messe que M. Suchet célébra dans la mosquée d'Achmet-Bey; il était à la prise de Constantine.

« Nous n'avions pas un seul prêtre, nous disait-il; c'était plus triste qu'on ne pourrait se l'imaginer. Quoiqu'ils aient l'air de s'en soucier peu durant la vie, les soldats sont tous chrétiens à la mort : les mourants me priaient de leur chanter des *De profundis* et des *Miserere*. »

Aussitôt que ce soldat apprit qu'un *curé* était venu, il courut lui offrir de chanter une messe en musique. Le général fit à cet effet un ordre du jour. Tout le monde voulut contribuer à cette fête. Les musiciens furent au nombre de plus de trois cents.

L'évêque n'était certainement pas moins bien accueilli que son grand vicaire. En racontant comment, après les malheues de son

[1] *Lettres édifiantes et curieuses sur l'Algérie*, p. 9.
[2] *Ib.*, p. 16.

épiscopat, il fut obligé de quitter furtivement Alger, Mgr Dupuch nous rappelle le triomphe qu'on lui avait fait le jour où il y arriva pour la première fois.

« Vingt-quatre rameurs d'élite n'avaient pas élevé leurs avirons en signe d'honneur, la *flamme* ne couronnait pas la proue de sa barque; les matelots des bâtiments de guerre n'étaient pas montés sur les vergues de leurs vaisseaux pavoisés pour saluer de leur triple cri de *Vive le roi!* le canon ne grondait pas sur terre et sur mer; les cloches ne sonnaient pas leurs triomphales volées; le peuple ne se pressait pas sur les quais, aux balcons, sur les terrasses; et sept ans douze jours auparavant, il en était ainsi pourtant à cette heure environ[1]. »

Que s'est-il donc passé durant ces sept ans douze jours? qu'est-ce qui a amené un départ si triste après une arrivée si triomphale? Nous voudrions donner une réponse satisfaisante à cette question par l'histoire de l'épiscopat de Mgr Dupuch; par l'histoire, disons-nous; non, encore moins, nous n'avons pas besoin de le dire, par l'accusation. Nous avons toujours remarqué que l'éloge ni le blâme de parti pris ne peuvent rien produire de bon : le blâme ne fait qu'irriter, et personne ne croit à l'éloge.

Mgr Dupuch, aux premiers jours de son épiscopat, s'appelait tantôt le successeur de saint Augustin, tantôt le successeur de trois cent quatre-vingts évêques; le pape, à Rome, lui avait dit : *Un champ immense est ouvert à l'exercice de votre vertu; il embrasse tout le pays soumis autrefois à Alger*. Le diocèse dont il prenait possession le 6 janvier 1839 était donc fort grand en souvenir et en espérance; mais il était petit en réalité. L'imagination de l'évêque très-naturellement se complaisait dans le passé et dans l'avenir; mais c'était sur le présent qu'il devait régler ses pensées et sa conduite ; il avait besoin, lui peut-être plus qu'un autre, et à cause de sa nature ardente, et à cause des circonstances où il était placé, de se remettre souvent dans l'esprit le conseil que saint Vincent de Paul ne cessait de répéter aux âmes zélées de son temps, savoir : qu'il faut éviter, dans les œuvres dont nous sommes chargés, de vouloir devancer la Providence, au lieu de se contenter de la suivre.

Le ministre de la guerre avait dit aux Chambres : « Le clergé catholique de l'Algérie se composera de vingt-quatre prêtres environ, « y compris le clergé de la cathédrale, et entraînera une dépense « d'un peu plus de cinquante mille francs. Ce personnel suffit en ce « moment; mais il est destiné à s'accroître avec les besoins. » En

[1] *Essai sur l'Algérie chrétienne, romaine et française*, p. 377.

cette année 1839, il n'y eut que dix-sept titres ecclésiastiques créés : trois chanoines, un curé et un vicaire à Alger ; un curé et un vicaire à Oran ; un curé et un vicaire à Bône; un curé à Constantine, à Philippeville, à Bougie, à la Calle ; et quatre prêtres auxiliaires qui restèrent sous la main de l'évêque pour être employés selon qu'il jugerait à propos ; l'œuvre de la propagation de la foi rétribuait sept autres prêtres auxiliaires.

Y a-t-il lieu de se récrier contre la parcimonie du gouvernement à propos de ce premier établissement religieux en Algérie? Sans doute nous désirerions qu'on en eût fait davantage; mais, à la rigueur, et avec beaucoup de zèle, toutes les principales localités de nos possessions d'Afrique pouvaient, dans ce temps, être desservies par une vingtaine de prêtres. Nous ne devons pas nous attendre que les gouvernements, dans leurs dépenses et leur conduite, se placent exclusivement, ou même se placent surtout au point de vue religieux, au moins dans notre siècle, va ajouter plus d'un lecteur, car les siècles présents ne sont jamais flattés. Mais, même dans le passé, les faits ne manquent pas pour prouver que le *Sursum corda* que prêche le christianisme n'a jamais été pratiqué que par un effort difficile et rare par conséquent. Nous venons de lire une *Vie de Christophe Colomb* écrite dans un sens chrétien poussé peut-être jusqu'à l'exagération, car l'auteur veut faire de Christophe Colomb principalement un apôtre de Jésus-Christ. L'éclat des personnes et des choses que fournissait Ferdinand le Catholique pour les premières expéditions nous est donné dans tous ses détails. Rien n'y manque, excepté un prêtre, un aumônier.

Avant la fin du mois de juin, moins de six mois après son arrivée, Mgr Dupuch avait visité tout son diocèse. Durant tout son épiscopat, il ne se lassa pas de parcourir l'immense territoire sur lequel s'étendait sa juridiction. Au moment de le quitter, il disait au pape qu'il l'avait « *visité cent fois depuis la régence de Tunis jusqu'à l'empire du Maroc, dans lequel même il avait pu pénétrer*[1]. Ce qui l'attirait et le retenait dans ses courses, c'étaient moins les choses du présent que les choses du passé. A Constantine, l'ancienne *Cirta*, dans un sanctuaire à moitié conservé et dans un baptistère conservé presque tout entier, il voyait le sanctuaire et le baptistère de la basilique que Constantin ordonna de reconstruire aux frais du trésor public pour remplacer celle que les donatistes avaient enlevée aux catholiques. En avant de la ville, sur les berges rocheuses et escarpées du Rummel, il lisait gravé sur le roc : *Passio beatorum martyrum Mariani et Jacobi... rememoramini in conspectu Domini quorum nomina scitis.* A Oran, à Arzew, à Cherchel, à Sétif, à Tyrasa; partout il en était de

[1] *Mémoire à Sa Sainteté le pape Grégoire XVI*, p. 39.

même; partout des lieux illustrés par les héroïques combats des martyrs; partout des vestiges de la puissance, de la grandeur, des splendeurs anciennes du christianisme, dans ces vastes contrées maintenant si abandonnées, dont il était seul évêque, où il ne voyait çà et là, à de grandes distances, que quelques chrétiens, un prêtre, et, pour célébrer les offices divins, une baraque en planches.

On a exprimé un des principaux traits de son caractère, en disant qu'il avait la religion des souvenirs. Ce trait de caractère est frappant, en effet, dans ses écrits et dans les actes de son administration.

« J'ai interrogé, écrivait-il au pape, les ruines des églises qui, par milliers, avaient péri sur cette même terre; j'en ai exhumé tous les monuments que j'ai pu rencontrer et plus que des monuments, les ossements des pontifes et des martyrs; j'ai recherché, depuis Gibraltar jusqu'au fond de la Sicile, et en Portugal et en Espagne, et dans les Gaules, ma patrie, et sur tous les rivages de l'Italie et dans les îles de la Méditerranée célèbres par l'ancienne hospitalité des saints, les traces de ceux qui furent et les premiers apôtres et les plus pures gloires de l'Afrique; j'ai pu les retrouver pour la plupart, et avec elles leurs sacrées dépouilles; j'avais obtenu et je préparais leur retour, que d'autres plus heureux pourront consommer. »

Il se plaignait incessamment que les débris des monuments chrétiens ne fussent pas assez respectés par le génie militaire, et il lui arrivait de porter ses plaintes jusqu'à Paris; il poursuivait sans cesse quelque projet de reconstructions d'anciennes églises, ou de translations triomphales de reliques. Il s'abandonnait à tous ces sentiments avec la plus entière naïveté. La pensée ne lui venait pas qu'on pût lui reprocher de ne pas assez comprendre que, dans les commencements, il faut s'en tenir au nécessaire; de trop sacrifier à certaines dévotions particulières, et de ne pas réserver tous ses efforts pour des entreprises qui fussent possibles, et dont l'utilité fût au moins généralement reconnue.

Il y a dans l'Algérie un lieu qui devait être l'objet particulier de son culte, Hippone. Que de projets Mgr Dupuch forma, de combien de douces illusions il se berça sur ces ruines! C'est là qu'il est intéressant à étudier, là que son âme se révèle tout entière; aussi on nous pardonnera de nous y arrêter. Nous trouvons Mgr Dupuch à Hippone le 28 avril 1839; il adresse à tous les évêques de France la prière de souscrire chacun pour cent francs, afin d'élever un monument en l'honneur du grand saint Augustin. Nous l'y trouvons encore le 28 août de la même année; ce jour-là il pose solennellement, avec le concours de toutes les autorités, la première pierre du monument, pour lequel les évêques de France se sont empressés de souscrire. Nous l'y trouvons encore le 28 août de l'année suivante, ce jour-là il

écrit une description de ce qu'il voit et de ce qu'il rêve. Comme on reconnaît bien dans ces pages l'homme qui si facilement prenait son imagination pour la réalité!

« Nous sommes assis à mi-côte sur le revers oriental du second mamelon, sur les fondations mêmes du monument qui commence à s'élever. Il sera de forme circulaire, entouré d'un portique soutenu par vingt-huit colonnes de marbre blanc; le jour descendra d'en haut et éclairera d'une douce lumière tempérée par les vitraux l'autel et les dix mémoires, *memorias*, selon l'expression d'Augustin, qui consacreront le souvenir paternel du saint évêque et des dix jeunes hommes qui, dans ces mêmes jardins, se sanctifièrent avec lui par la prière et l'étude des saintes lettres. »

Ce monument de saint Augustin a été achevé; il ne ressemble pas à la description qui précède.

« Il est bien simple, écrivait M. l'abbé Sibour le jour où on l'inaugurait, mais la beauté du paysage et la majesté des souvenirs lui communiquent une sorte de grandeur : il consiste en un autel de marbre blanc placé sur un socle circulaire à deux gradins revêtus aussi de marbre. Le pourtour du socle inférieur est de trente mètres. »

Mgr Dupuch est encore à Hippone le 20 janvier 1841; ce jour-là, sous cette adresse : *A tous ceux qui liront ces pages, mes frères dans la foi*, il écrit :

« Le 28 août dernier, j'étais à Hippone royale, je venais d'y célébrer les saints mystères; là, parmi ces pierres, ces saints débris, une douce idée du ciel descendit dans mon âme profondément recueillie, la voici : que je serais heureux si, avant de mourir, je pouvais rebâtir son église, sa basilique de la Paix! Il est vrai que déjà s'élève au-dessus des citernes antiques un monument fraternel, gage touchant de la piété des vénérables évêques de France; mais il est vrai que ce n'est pas assez. »

Et il propose une souscription à l'*Afrique chrétienne ou Recueil de lithographies et notes destinées à faire connaître ce qui reste de plus précieux dans les monuments chrétiens de l'ancienne Afrique, ce qui renaît dans le nouveau diocèse d'Alger*. Ce projet n'eut pas le moindre commencement d'exécution, mais un projet échoué était vite remplacé par un autre dans cet esprit ardent; il était si prompt à l'espérance! et les espérances qu'il concevait facilement, il les communiquait avec la même facilité. Il avait fait des démarches afin que l'ordre de Saint-Augustin se chargeât de la *reconstruction de la basilique de la Paix et du monastère qui lui était uni*. Sur une réponse de Philippe

Angelini, général de l'ordre, qui pouvait lui donner quelque espoir, il fit, le 4 mai 1845, la communication suivante datée d'Hippone :

« Nous avons la certitude et nous vous l'annonçons, frères bien-aimés, dans l'effusion de notre joie et de notre reconnaissance envers ce Dieu de qui procède tout ce qui est bon, envers saint Augustin, dont le bras a commencé si visiblement à nous bénir, nous avons la certitude que bientôt, au retour du saint anniversaire du 30 octobre, se relèveront, par les soins et les largesses filiales de ses disciples, et les murailles de sa basilique et celles de son monastère, sur leurs ruines sacrées si providentiellement conservées. »

Pas une pierre ne fut remuée.

Le temps des grands édifices religieux n'était pas arrivé pour l'Algérie. La guerre avait recommencé dès le mois de novembre 1833 ; Abd-el-Kader, croyant s'être assez fortement organisé, irrité d'ailleurs par le passage des portes de fer, nous attaque sur tous les points. Cependant l'Église ne cessa pas de se fortifier et de s'étendre. En 1840, furent reconnus par le gouvernement un titre de grand vicaire et deux titres de curé, l'un pour Bouffarick, l'autre pour Dely-Ibrahim. Et, le 4 novembre de la même année, le maréchal Valée écrivait, du quartier général de Blidah, la lettre suivante, qui mérite d'être conservée parmi les plus précieux monuments de notre histoire.

« Monseigneur,

« Je me suis empressé, à mon retour de Médeah, de m'occuper de la nouvelle colonie de Blidah ; je l'ai trouvée en voie de prospérité ; elle sera bientôt, je l'espère, une nouvelle Philippeville.

« J'ai pensé, comme je le devais, à donner à ses habitants les moyens généralement désirés de pouvoir remplir les devoirs de leur religion, et j'ai affecté au culte catholique une mosquée la plus belle de la ville.

« Cette mosquée, employée maintenant comme magasin, a reçu sa nouvelle destination, à la grande satisfaction des indigènes. Je donne des ordres pour que le minaret soit immédiatement surmonté d'une croix qui, annonçant le règne de la religion chrétienne, constatera mieux que toute autre chose l'occupation définitive.

« Vous aurez, monseigneur, à nommer un ecclésiastique pour desservir cette nouvelle église et à pourvoir aux objets nécessaire à l'exercice du culte. »

« Veuillez agréer, » etc.

Mgr Dupuch se trouva mêlé aux événements de la guerre ; on ne peut pas raconter son épiscopat sans parler de ce fameux échange de prisonniers dont on a fait tant de bruit, trop de bruit peut-être. Les Arabes égorgeaient tous les nôtres qui tombaient en leur pouvoir ;

Abd-el-Kader s'efforça de détruire cet usage barbare et y réussit jusqu'à un certain point. Dès lors il put être question entre lui et nous d'échange des prisonniers. M. Massot, sous-intendant militaire, avait été pris par les Hadjoutes le 4 octobre 1840, pendant qu'il se rendait de Donem à Alger par la diligence. Mgr Dupuch, avec l'autorisation du maréchal Valée, fit des démarches pour obtenir sa liberté. Abd-el-Kader répondit à ses démarches par la proposition d'un échange général de prisonniers, et annonça que Sidy-Mahommet-ben-Allah, son khalifat, avait ses pleins pouvoirs pour terminer cette affaire. Abd-el-Kader espérait trouver ainsi des ouvertures à la paix. Les tribus étaient extrêmement fatiguées de la guerre, et il sentait le besoin d'y mettre fin. Le maréchal Valée n'accepta pas sa proposition ; il avait pour cela de puissants motifs : il ne voulait pas laisser croire à l'émir que la France eût aucune intention de traiter avec lui.

Le général Bugeaud, qui succéda au maréchal Valée, avait, sur ce point, la même manière de voir. Plus que personne, il devait penser que la France n'avait que trop contribué, par des traités, à faire une souveraineté au fils de Mohhy-ed-Den ; mais il trouva heureusement un moyen de concilier la politique et l'humanité : il mit à la disposition de l'évêque tous les prisonniers musulmans qui étaient entre nos mains, et l'autorisa à traiter de l'échange en son nom propre. Cela devenait une affaire entre deux chefs religieux, à laquelle le gouvernement français ne prenait aucune part. La négociation étant déjà assez avancée par correspondance, MM. Statter, secrétaire général de l'évêché, Berbruger, Franchen et Justin Dumanoir, partirent d'Alger, le 29 mars 1841, pour aller la terminer auprès du khalifat Ben-Allah. On croyait généralement, dans l'armée française et chez les Arabes, que, sous l'échange des prisonniers, il y avait la paix : les Français s'en montraient mécontents et les Arabes fort heureux.

Ben-Allah, aussitôt qu'il eut pris connaissance de la lettre que lui écrivait Mgr Dupuch, répondit aux commissaires : « J'accepte tout ce que propose l'évêque. » La négociation semblait donc terminée, lorsqu'on apprit que l'armée était sortie de Blidah pour ravitailler Milianah et Médeah; ces ravitaillements ne pouvaient se faire que par des corps d'armée et amenaient toujours des combats. Ben-Allah se montra d'abord assez irrité et partit pour aller combattre à la tête de ses cavaliers. Les commissaires français furent dirigés vers l'intérieur, ils restèrent neuf jours au camp du chélif. Abd-el-Kader y vint durant leur séjour, ils lui envoyèrent une lettre de l'évêque dans laquelle étaient rapportées ces paroles du général Bugeaud : « Monseigneur, « je vous remets les prisonniers afin que vous accomplissiez votre « œuvre d'humanité; mais j'entends rester complétement étranger à « tout ce qui pourra se faire relativement à l'*échange*. » Abd-el-Kader

leur fit dire que, puisqu'il ne s'agissait que de l'échange des prisonniers, ils n'avaient affaire qu'à Ben-Allah. Ils arrêtèrent, en effet, le 9 avril, toutes les conditions avec Ben-Allah, qui, le 16 mai, envoyait à Alger une lettre portant « *que Monseigneur voulût bien se rendre le* « *mardi* 18, *à une heure, à la bouche Mouzaia* (ferme Mouzaïa, près de « Bouffarick); *que lui, Sidy-Mohammet-Ben-Allah, y serait avec tous les* « *prisonniers français qu'il avait pu réunir pour opérer l'échange con-* « *venu.* » Le 17, à cinq heures du soir, Monseigneur arrivait à Bouffarick avec les prisonniers arabes. Les femmes et les enfants avaient été portés dans douze voitures; les hommes suivaient à pied. Mais là on apprit une nouvelle de nature à inspirer de grandes craintes : le général Baraguey-d'Hilliers, continuant ses opérations militaires, s'était emparé de la bouche Mouzaïa, rendez-vous fixé pour l'échange. Monseigneur se hâta d'écrire au khalifat pour lui exprimer l'espoir que les prisonniers ne seraient pas victimes de cet événement qui n'avait pas dépendu de lui et qu'il déplorait. Le khalifat était à quelques heures de Blidah. Le 18, il répondit d'une manière satisfaisante; les quatre commissaires qui avaient déjà traité avec lui, M. Statter excepté, qui était remplacé par M. Suchet, vicaire général, allèrent le trouver, et, le 19, l'évêque, suivant les dernières conventions arrêtées, s'avança sans aucune escorte, en avant de Blidah, hors la portée du canon, et remit les prisonniers arabes au khalifat, qui lui remit les prisonniers français. Quelques jours après, le khalifat envoyait à l'évêque neuf autres prisonniers qui n'avaient pas pu être rendus avec les autres à cause de leur éloignement. La lettre d'envoi portait : « Avec ces nouveaux prisonniers, je t'envoie vingt chèvres avec leurs « petits pour nourrir de leur lait les enfants qui n'ont pas de mère, « car je n'ai pas oublié que tu en avais acheté deux pour nourrir les « petits enfants de nos femmes arabes pendant qu'elles étaient pri- « sonnières à Alger. »

A cet épisode que nous venons de raconter brièvement, il y a comme un appendice que nous aurions tort d'omettre. Le général Bugeaud venait de prendre Mascara; dans un des forts de la ville on trouve inscrits sur les murs les noms de cinquante-six prisonniers français; au bas de cette liste étaient ces mots : « Nous ne savons où « nous allons... A la garde de Dieu. » M. Suchet sollicita la mission d'aller à la recherche de ces malheureux captifs, promettant de les ramener, fallût-il aller les chercher jusqu'à Tlemcen et les demander à Abd-el-Kader lui-même. Il trouva un généreux compagnon de son dévouement, M. Toustain Dumanoir, qui lui servit d'interprète. Ils allèrent, en effet, jusqu'à Abd-el-Kader, un peu à l'aventure, quoiqu'ils eussent un guide, car aucun chef arabe ne pouvait leur dire d'une manière certaine où ils trouveraient le sultan, les colonnes expé-

ditionnaires du général Bugeaud ne le laissant pas séjourner longtemps dans le même lieu. Ils le trouvèrent non loin de Mascara, « assis sur la terre nue, au milieu d'un jardin d'orangers, de figuiers « et de lauriers-roses[1]. » Le sultan les reçut très-gracieusement, se montra enchanté de ce que lui écrivait l'évêque, et témoigna pour sa personne la plus vive vénération[2]. Il fit des réclamations en faveur de quelques Arabes qui étaient dans nos prisons et même dans nos bagnes, pour d'autres faits assurément que des faits de guerre. « Enfin, « continue M. Suchet, après quelques plaintes contre le gouvernement « français et sur les malheurs de la guerre, il me dit : — Tes prison- « niers français te seront rendus ; dès aujourd'hui je vais ordonner à un « de mes cheicks de les conduire à Oran, d'où ils ne sont éloignés « que de douze heures de marche[3]. » M. Suchet parla religion avec Abd-el-Kader, dont *la vue lui fit l'effet d'un saint évêque*, et dont les paroles lui causèrent de pieuses illusions. Nous croyons que, dans ce moment, la religion n'était pas la grande préoccupation de l'émir; sa grande préoccupation, nous la voyons dans cet entretien qu'il voulut avoir avec M. Suchet seul. Son secrétaire, qui savait quelques mots de français, et M. Suchet quelques mots d'arabe, suppléaient de leur mieux M. Toustain Dumanoir.

« Est-ce que la France ne veut pas la paix?

— Je pense qu'il est dans l'intérêt de la France de vouloir la paix.

— Et les Français qu'on appelle colons veulent-ils la paix?

— Oui, parce qu'ils désireraient commercer avec les indigènes.

— Et les ministres, veulent-ils la paix?

— Je n'en sais rien ; je pense que oui.

— Et le roi des Français?

— Comme la paix assurerait le bonheur des deux nations et que le roi ne veut que le bonheur de ceux qui lui sont soumis, je crois qu'il désire la paix.

— Et l'armée? et le général Bugeaud?

— J'ai entendu dire que le général gouverneur ferait la paix avec les chefs de tribus pris séparément, mais jamais avec toi.

— Adieu, dit l'émir; nous nous reverrons. »

Et il fit conduire MM. Suchet et Toustain Dumanoir à une petite distance de son camp, dans un joli vallon où, une heure après, il les rejoignit avec son armée, quinze ou dix-huit cents cavaliers. Néanmoins, ils ne le revirent pas; le lendemain, ils furent réveillés par ces mots : « *Vite, vite, à cheval! voilà les Roumi.* » C'était, en effet, le

[1] *Lettres édifiantes et curieuses sur l'Algérie*, p. 399.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 404.

général Bugeaud qui, dans la nuit, s'était emparé du camp qu'Abd-el-Kader avait quitté la veille.

L'échange des prisonniers fut un événement très-éclatant auquel le caractère de Mgr Dupuch était très-propre à donner du relief. Mais le bruit est un danger pour le bien ; cet événement, à cause surtout de son retentissement, eut des suites malheureuses. Les généraux trouvèrent que l'autorité ecclésiastique s'en était fait, ou qu'on lui en avait fait trop d'honneur ; que son rôle avait été démesurément agrandi à leurs dépens. Il y eut des publications regrettables. Tous les éloges étaient pour les Arabes et Abd-el-Kader ; les nécessités d'une guerre exceptionnelle étaient signalées comme des cruautés, comme des *brigandages* de notre noble armée, aussi jalouse de son humanité que de son courage. Les militaires purent s'imaginer qu'ils devaient se garder de trop de complaisance pour le prêtre, qu'ils devaient ne pas le laisser s'immiscer dans leurs affaires. Ce sentiment pouvait aller, et quelquefois, en effet, alla bien loin.

La mesure, en effet, n'était pas le caractère de Mgr Dupuch. C'était une imagination poétique qui grandissait volontiers le bien et prenait les rêves de son cœur excellent pour la réalité. Par exemple, à l'occasion de la cérémonie pompeuse de la translation des reliques de saint Augustin à Hippone, il avait écrit, dans l'ivresse de sa joie :

« Dix nouvelles églises, de nouveaux titres correspondant à nos nouveaux besoins, une maison ecclésiastique, tout à la fois grand et petit séminaire, solidement établie et déjà en partie dotée... Mais nous ne finirions pas, N. T. C. F., si nous voulions énumérer tout ce que nous avons obtenu pour vous, durant ces derniers temps et comme prix de ces courses multipliées à l'egal de vos besoins et de notre amour. »

Mgr Dupuch s'exagérait les avantages obtenus par rapport à la maison ecclésiastique et au petit séminaire.

Quant au grand séminaire, il obtint cette année pour l'établir et le doter les 3,000 fr. qui lui avaient été déjà accordées la première année de son épiscopat, pour entretenir à vie cinq ou six séminaristes. Par une heureuse combinaison, dont nous allons parler, cette somme si modique put être tout de suite fructueusement employée. Ce grain de sénevé, habilement cultivé, est devenu un grand arbre.

Six églises seulement et quatre autres titres ecclésiastiques furent créés en 1842. Les six églises sont : Mustapha supérieur, Kouba, Blidah, El-Biar, Coleah, Douéra ; les quatre autres titres, un vicaire général, un archiprêtre de la cathédrale, un quatrième chanoine, un deuxième vicaire à Alger.

Avant de raconter les fondations religieuses qui datent de l'épisco-

pat de Mgr Dupuch, nous devons en mentionner une qui remonte plus haut. L'histoire de la nouvelle Église d'Afrique doit un souvenir tout particulier aux sœurs de l'Apparition de Saint-Joseph. Elles furent les premières; elles s'établirent à Alger en 1835. Si l'on songe à l'état de la religion et à l'état de toutes choses en Algérie, en ces temps-là, on admirera le courage et le dévouement qu'il leur fallut pour y venir exercer leur ministère; elles forcèrent, en quelque façon, les portes des hôpitaux, où quelques hommes de l'administration refusaient de les admettre.

Des dissentiments regrettables, nés de quelques conflits de juridiction, éclatèrent entre Mgr Dupuch et madame Vialart. Ces dissentiments causèrent une pénible émotion; ils allèrent fort loin. La fondatrice de nos premières sœurs et notre premier évêque se ressemblaient peut-être trop, et par leurs qualités et par leurs défauts, pour qu'il ne leur fût pas difficile de s'accorder. Les sœurs de l'Apparition de Saint-Joseph étaient soutenues par les sympathies du pape et de la reine Marie-Amélie, et avaient montré, durant le plus terrible choléra dont on se souvienne, un héroïsme de charité qui leur avait attiré l'admiration. Elles furent néanmoins forcées de quitter l'Algérie à la fin de 1842. Le général Bugeaud, qui avait voulu les défendre contre ce qu'il appelait une persécution, dut signer l'acte par lequel les établissements publics qui leur avaient été confiés leur étaient retirés.

Les religieuses de l'Apparition de Saint-Joseph furent remplacées par les sœurs de Saint-Vincent de Paul. Voici l'arrêté du ministre de la guerre qui suivit les arrangements pris avec M. l'abbé Dagret, vicaire général de l'évêque d'Alger, et M. l'abbé Étienne, procureur général des Lazaristes.

« *Hôpital civil.* Douze sœurs seront, dès à présent, chargées du service de l'hôpital d'Alger. Leur nombre ne pourra être augmenté qu'avec mon autorisation; elles seront spécialement préposées au soin de la pharmacie, de la lingerie, de la cuisine, de la buanderie, et généralement à tout ce qui tient au service des malades; elles auront, sous leur autorité et direction, des infirmiers et des infirmières en nombre suffisant pour satisfaire aux divers services; et qui sera fixé par la supérieure.

« La supérieure des sœurs aura seule la police de l'intérieur de l'hôpital et l'autorité sur les infirmiers et les infirmières.

« *Maison de charité d'Alger.* Neuf sœurs seront chargées de la maison de charité; l'établissement se composera de trois classes pour les filles, d'un ouvroir, d'une salle d'asile, d'une pharmacie et du service, de la visite et du soin des pauvres à domicile.

« Il sera fourni aux sœurs une maison assez vaste pour qu'on puisse y établir ces divers services. Les frais d'entretien de cette maison seront supportés par l'administration. Il sera érigé une chapelle à l'usage des sœurs et des enfants de l'école. »

L'existence matérielle des sœurs chargées de ces deux établissements était assurée d'une manière très-convenable.

Dans le programme des œuvres pour lesquelles il entretenait des sœurs en Algérie, le gouvernement oubliait une espèce de malheureux qui, dans ce pays plus encore que partout ailleurs, doit inspirer l'intérêt et la pitié : ce sont les enfants qui n'ont pas de parents ou que leurs parents ne protégent pas, ce qui, souvent, est encore pire. La religion ne les oublia pas. Madame Vialart avait déjà recueilli un certain nombre d'orphelines qui, de sa direction, passèrent sous celle des sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Les premiers règlements de l'orphelinat des filles avaient été dressés par les dames de la Société de charité, de concert avec M. Étienne, supérieur des sœurs de Saint-Vincent de Paul. La société des dames de charité donna le matériel nécessaire et s'engagea à payer 15 francs par mois pour chaque enfant admise. Les orphelines qui avaient commencé sous madame Chalar, dans la *maison de la Miséricorde*, y restèrent jusqu'en 1844. A cette époque, elles furent transférées dans la maison du consulat de Danemark, dont Mgr Dupuch, qui l'avait achetée en 1839, céda l'usufruit pour vingt ans, moyennant 13,000 fr. une fois payés. Ce marché ne put pas tenir, et en 1847 le gouverneur général, avec l'autorisation du ministre de la guerre, loua pour elles le palais Mustapha, qu'elles occupent aujourd'hui.

Cette société des dames de charité, dont il vient d'être question, mérite bien d'avoir sa place dans notre histoire, au milieu des congrégations religieuses qui accouraient en Algérie soulager les misères de toute sorte. « Sous l'inspiration de Mgr Dupuch, dès 1839, elle « s'était formée de l'élite des dames d'Alger, sans distinction de culte « et de nationalité ; bientôt leur nombre se multiplia avec les misè- « res devenues leur héritage ; par leur dévouement infatigable, elles « purent donner de rapides accroissements à l'établissement des or- « phelines. Elles s'occupaient en même temps des femmes indigentes « en couche, des pauvres honteux, des convalescents de l'hôpital, des « enfants exposés. » Madame de Bar fut présidente pendant sept ans.

Les ressources que l'Église possède sont vraiment admirables. Comment ne pas faire cette réflexion quand on songe que, dans ces premiers temps si difficiles, il n'y avait pas en Algérie un besoin pour lequel elle n'eût un service tout prêt et parfaitement organisé? Dans les environs d'Alger, à Mustapha supérieur, les dames du Sacré-Cœur fondèrent en 1842 un pensionnat qui ne laisse rien à désirer aux familles pour l'éducation de leurs enfants. — A El-Biar, en 1843, les religieuses du Bon-Pasteur d'Angers ouvrirent une maison de préservation pour les jeunes filles exposées, et de refuge pour les filles repenties. — Les sœurs trinitaires à Oran, dès 1840, desservaient

l'hôpital et avaient : orphelinat, salles d'asile, ouvroirs, écoles, pensionnat. Leur bel établissement fut fondé par madame veuve Lyoude et sa sœur, mademoiselle Bovet. Elles ne tenaient par aucun lien à l'Algérie, et néanmoins Dieu leur inspira la pensée d'y employer 50,000 francs que M. Lyoude, de Crest (Drôme), avait laissés par testament pour une fondation pieuse. Ces trois noms méritent d'être gardés avec reconnaissance dans notre Église. — Les sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy, dans la province de Constantine, étaient chargées des mêmes œuvres dont étaient chargées les sœurs trinitaires à Oran. Elles s'établirent à Constantine en 1840, et en 1842 à Philippeville et à Bône.

Les congrégations religieuses d'hommes, comme les congrégations de femmes, vinrent donner leur concours à l'évêque d'Alger. Les lazaristes arrivèrent, au nombre de quatre, avec les sœurs de Saint-Vincent de Paul. L'État n'en rétribuait que trois. Ils étaient chargés des sœurs de Saint-Vincent, des filles orphelines et du séminaire. Le séminaire allait commencer. C'est dans la maison que l'État céda aux lazaristes, la pauvre et petite maison de Sainte-Philomène, qu'il a pris son origine. M. Girard en fut le fondateur. Il recevait les 3,000 francs que le gouvernement avait accordés à l'évêque d'Alger, dès les premiers jours de son épiscopat, pour entretenir quelques élèves au grand séminaire d'Aix ; avec cette somme, il dut fournir à tous les frais pendant l'année 1846. En 1844, la somme fut doublée, et il porta le nombre des séminaristes à onze. C'était assurément un bien modeste séminaire, 6,000 francs pour tous revenus et une maison petite et incommode. Cependant, grâce à la direction de son supérieur, qui n'avait pas moins de sagesse que de zèle et ne voulait que ce qui était possible, mais le voulait fermement, on peut dire qu'il était dès lors fortement constitué. Il n'a cessé de recevoir des développements. M. Girard le dirige encore depuis dix-huit ans. Tout le clergé de l'Algérie, à très-peu d'exceptions près, a été formé sous lui ; c'est une des plus grandes faveurs que Dieu ait accordées à ce diocèse naissant.

Les jésuites étaient déjà à Alger en 1840 ; l'œuvre de la propagation de la foi fournissait à l'entretien de six pères : prêtres auxiliaires, œuvre de saint François Regis, aumôneries des pénitenciers militaires. Ils s'établirent à Constantine en 1841 : cure, vicariat, aumônerie de l'hôpital militaire, école normale ; à Oran, en 1844 : prêtres auxilaires, aumônerie de l'hôpital militaire. Aux jésuites doit revenir principalement l'honneur d'une œuvre bien digne que nous nous y arrêtions.

Cette œuvre, aujourd'hui prospère, l'Orphelinat pour les garçons, date de cette époque. Elle fut due à l'initiative du P. Bru-

mault, directeur de l'œuvre des Orphelines. Une lettre, où ce digne ecclésiastique exposait l'objet de cette création nouvelle de l'esprit de charité, reçut tout d'abord les souscriptions suivantes, que nous transcrivons textuellement :

« *Je souscris pour trois cents francs par an;* Antoine-Adolphe, évêque d'Alger. — *Je souscris pour trois cents francs en* 1843; le gouverneur général, Bugeaud. — *Déjà j'ai cru devoir promettre au nom de l'administration d'entretenir dans l'établissement des orphelins quelques enfants désignés par elle, et je m'inscris personnellement pour un don de cent francs en* 1843; le directeur de l'intérieur, comte E. Guyot. — *Secourir les pauvres, secourir surtout les orphelins, dans un pays où malheureusement le climat et les premières difficultés en feront beaucoup, est essentiellement une œuvre coloniale. Il est bon que ceux qui viennent peupler et cultiver l'Algérie aient la certitude qu'ils trouveront, pour eux et leurs enfants, tous les secours que la charité et l'administration peuvent donner : je souscris pour cent francs en* 1843; le directeur des finances, L. Blondel. — *Je souscris pour cent francs en* 1843; l'intendant militaire, Appert. — *Je souscris pour cent francs en* 1843; Favré, contre-amiral. — *Je souscris pour cent francs en* 1843; Dubard, président de la cour royale. »

Nous sommes persuadé que le lecteur nous saura gré d'avoir transcrit tous les noms qui précèdent. Rien, croyons-nous, ne peut mieux que cette pièce donner une idée de la manière dont la bienfaisance s'est exercée en Algérie.

Le P. Brumault acheta, avec l'argent de sa compagnie, une grande propriété, la propriété de Ben-Atnoun, où, dès l'année 1843, il installa les orphelins; leur nombre augmenta rapidement; il tirait d'où il pouvait pour fournir à leur entretien : dons particuliers, allocations de l'administration, effets hors de service, rations de vivres, bestiaux de razzia. Il obtenait des soldats pour travailler à ses terres et y faisait travailler les orphelins, qu'il devait élever et qu'il élevait pour l'agriculture. Il finit par obtenir de l'administration une allocation régulière pour chaque enfant, et assura ainsi l'existence de cet établissement, qui ne vécut d'abord que grâce à son activité et à son habileté.

En parcourant les institutions religieuses de cette époque, dans l'Algérie, nous en trouvons beaucoup moins pour l'éducation des garçons que pour celle des filles; il faut se souvenir que l'Université y était établie dès 1843, et qu'en ces temps elle ne se contentait pas de vouloir servir de modèle, mais qu'elle faisait tous ses efforts pour rester seule. Cependant les frères de Saint-Joseph du Mans eurent des écoles communales à Bône et à Philippeville en 1842, à Oran en 1844.

Une autre fondation dont l'Algérie est fière, et qui remonte également à ces jours de confiance et d'ardeur, est l'établissement des trappistes à Staouelli (1843). Le fondateur nous en a raconté les commencements. Il était accompagné du P. Brumault seul, la première fois qu'il vit les vastes terrains que l'État lui avait concédés; tout était couvert de broussailles; il passa la nuit, au milieu des palmiers nains, enveloppé de son manteau; son compagnon, plus au fait de la vie d'Afrique, l'empêcha de rien allumer, de peur d'attirer les bêtes féroces. Il éleva d'abord une baraque en planches; l avait déjà construit son beau monastère, lorsqu'il nous disait : « Je « la conserve comme un souvenir précieux, c'est là que nous avons « tous été logés. » Les trappistes payèrent un large tribut à l'insalubrité des premières cultures. Ils furent patients, courageux et persévérants. « Il nous faut, à nous, peu de chose pour vivre, nous disait le « P. Régis, et pourtant cet absolu nécessaire, souvent, la veille, je me « suis demandé comment nous l'aurions le lendemain. J'allais à Alger « et je frappais à toutes les portes pour me le procurer. » Nous devons ajouter que toutes les portes s'ouvraient à lui très-volontiers. Quand un homme déploie à un haut degré de l'énergie et de l'habileté, tout le monde est porté à l'aider. D'ailleurs, l'abbé de Martais avait reçu du ciel une grâce particulière pour se faire donner; il a été le favori de tous les pouvoirs qui se sont succédé en Afrique. Les généraux surtout étaient charmés par un moine qui savait être très-saint et très-aimable à la fois.

Aussi le succès fut rapide. Le 20 juin 1843, les trappistes faisaient leur premier acte de possession en offrant le saint sacrifice de la messe pour le repos de l'âme des soldats français qui avaient péri à la bataille de Staouelli. Ils avaient dressé un autel de gazon sous le palmier qui, le 19 juin 1830, le jour de la bataille, ombrageait la tente du bey de Constantine; le 14 septembre, ils posaient la première pierre de leur vaste monastère, sur un lit de boulets ramassés dans les champs dont ils devenaient propriétaires, et, le 19 août 1844, Mgr Dupuch en consacrait la chapelle sous le titre de Notre-Dame de la Délivrance, et, dans une lettre pastorale écrite à cette occasion, après avoir décrit les magnifiques cultures qui avaient remplacé les palmiers nains, il s'écriait : « Oh ! qu'il a fallu de sacrifices ! quel « concours de généreux efforts il a fallu pour fonder ainsi la Trappe « de Notre-Dame de Staouelli, pour en conserver l'admirable et vrai- « ment prodigieuse fondation ! »

Voilà comment se fit le bien durant l'épiscopat de Mgr Dupuch; l'évêque donnait l'élan, et les hommes qui étaient chargés des œuvres auxquelles il avait imprimé le premier mouvement les soutenaient et les faisaient réussir, malgré les embarras dans lesquels il

les laissait, et que même quelquefois il leur suscitait. Ces ouvriers de la première heure méritent les plus grands éloges. Ils ont sans doute reçu du gouvernement des secours considérables ; ces secours, nous ne les avons pas dissimulés; nous n'avons jamais prétendu que les prêtres, les religieux et les religieuses pussent vivre de rien ni changer les pierres en pain pour nourrir les orphelins, les orphelines et les autres pauvres. Le mérite de l'Église, dans l'Algérie, mérite que personne, ce nous semble, ne peut nier, c'est d'avoir eu l'initiative de la bienfaisance et d'avoir fait abondamment fructifier les dépenses qu'elle a sollicitées de l'État.

Si l'on réfléchit aux difficutés que le bien rencontre partout et à tous les essais très-dispendieux et pourtant tout à fait infructueux, qui ont été tentés en Algérie, on admirera les développements que les fondations religieuses ne cessaient d'y prendre depuis 1842, et les fruits qu'elles y portaient. Le clergé régulier s'accroissant aussi continuellement, nous avons vu avec quel bonheur Mgr Dupuch annonçait que dix titres ecclésiastiques avaient été créés en 1842; neuf autres le furent pour chacune des deux années suivantes : en 1843, les titres de desservant 1° à Dranah, 2° à Medeah, 3° à Milianah, 4° à Mers-el-Kébir, 5° à Mascara, 6° à Gigelly, 7° de troisième vicaire à Alger, 8° de vicaire à Constantine, 9° à Philippeville; en 1844, les titres 1° de cinquième chanoine, 2° de sixième chanoine, 3° de secrétaire général, 4° de desservant à Berkadem, 5° à Sainte-Amélie, 6° à Orléansville, 7° d'aumônier à l'hôpital militaire d'Alger, 8° à l'hôpital militaire d'Oran, 9° à l'hôpital militaire de Constantine.

L'Église d'Afrique ne cessait donc de progresser, nous avons suivi ces progrès avec satisfaction.

III

Mais voilà que tout à coup nous allons nous heurter, pour ainsi dire, à un revers. Le 24 février 1845, Mgr Dupuch donne *communication au roi, en son conseil, de l'ensemble des rapports qu'il a adressés à M. le gouverneur général, touchant l'état actuel du culte catholique en Algérie*. L'évêque se complaît souvent, dans son Mémoire, à décrire avec son imagination de poëte le bien que, durant sa visite pastorale de ce mois, il a trouvé accompli dans son diocèse. « Ce « diocèse, s'écrie-t-il en terminant, je l'ai vu naître, je l'ai vu se dé« velopper de jour en jour, fondation par fondation, parmi bien des « difficultés et d'inexprimables tribulations de cœur et d'esprit insé-

« parables de la position qu'on m'avait faite. Donc seul je peux le « connaître ainsi à fond, avec ses soixante et quelques prêtres, ses « cent trente sœurs de charité, ses églises et chapelles de toute sorte, « ses différentes et nombreuses institutions religieuses, et par consé- « quent en apprécier la vie, si je peux m'exprimer ainsi, sa vie vraie, « actuelle et palpitante [1]. » Il signalait bien quelques paroisses où le cimetière n'était pas clos, où les constructions cédées pour les offices divins n'étaient pas convenables; quelques petites localités où le service religieux était difficile et même impossible; mais cela n'expliquait pas suffisamment la tristesse et le découragement qu'il laissait voir. Les faits étaient satisfaisants en somme, et pourtant on sentait que la *communication au roi en son conseil* était un cri suprême de détresse. *Elle avait été écrite d'une main fiévreuse.* Les événements donnèrent bientôt le mot de ce mystère. Hélas! le mystère n'existait guère pour personne, au moins parmi les habitants d'Alger. Mgr Dupuch avait des dettes énormes, et ses créanciers ne gardaient plus de mesures dans leurs menaces ni dans leurs poursuites.

Nous avons dit que Mgr Dupuch ne connaissait pas la valeur de l'argent. On s'imaginerait difficilement jusqu'à quel point cela est vrai. Au malheureux ou à l'aventurier qui s'adressait à lui dans un moment favorable, c'est-à-dire lorsqu'il était en fonds, il donnait sans compter, ou il prêtait, ce qui presque toujours était la même chose. Il prêtait et il donnait alors même qu'il n'avait rien. A cette fin il empruntait sans se laisser arrêter par les intérêts les plus exorbitants. Dans les comptes qu'il a essayé de donner de son administration, de mémoire seulement, le défaut de précision ne le prouve que trop, on trouve beaucoup d'articles comme celui-ci : *Pour N. S. T. emprunt fait avec intérêts accumulés n'ayant pas pu être remboursé pas plus qu'eux et s'étant sans cesse renouvelé*, 20,836 *francs*. Sa bourse était à tous; mais aussi il considérait facilement la bourse des autres comme sienne. Les communautés d'hommes et de femmes, les curés, toutes personnes qui lui venaient en mémoire dans un moment de pénurie éprouvaient la surprise de recevoir des billets qu'il avait passés à leur ordre, oubliant même de leur en donner avis.

Le défaut d'ordre, d'*économie*, épuise promptement les ressources de toute sorte. Les bourses qu'un sentiment généreux ouvrait d'abord si facilement à Mgr Dupuch lui furent bientôt impitoyablement fermées.

Dieu nous a dit : « Si vous avez peu, donnez peu. » Lorsque pour entreprendre de continuer la meilleure œuvre de charité on n'a pas d'autre moyen que l'emprunt et l'emprunt usuraire, c'est un ordre

[1] *Dernières notes à consulter*, p. 5.

du ciel de l'abandonner, ordre qui nous est intimé par les personnes qui prêtent honorablement et qui nous refusent. Mgr Dupuch se fit sur ce point l'illusion la plus complète.

Dès la première année de son épiscopat, Mgr Dupuch emprunta d'assez grosses sommes à 20 pour 100. Ses emprunts furent, chaque année plus considérables, ses prêteurs plus usuriers et plus juifs. Il ne pouvait pas en être autrement.

« Personne n'ignore, dit M. Montéra, les rudes conditions que les prêteurs d'Algérie imposent à leurs malheureux clients. Forcé de les subir, Mgr Dupuch vit donc encore s'accroître le chiffre déjà si lourd des intérêts que ses premiers emprunts exigeaient de lui chaque année, et qui, à la fin de son épiscopat, s'étaient insensiblement élevés à la somme de 83,650 fr. Elle n'étonnera aucun de ceux qui ont connu les rigoureuses exigences d'alors; à plusieurs même elle paraîtra bien au-dessous du chiffre auquel leur expérience des affaires algériennes l'eût certainement évaluée. »

La Propagation de la foi ne pouvait pas souffrir que les fonds qu'elle allouait au diocèse d'Alger s'arrêtassent dans les mains des usuriers. Dès le mois de septembre 1844, au lieu de les envoyer, comme auparavant, à l'évêque, elle les envoya directement aux institutions qu'ils devaient soutenir. Cette mesure porta le dernier coup au crédit de Mgr Dupuch; il s'en est plaint souvent, mais personne ne peut nier qu'elle ne fût nécessaire. On doit louer Mgr de Bar et le R. P. Brumaull d'avoir eu le courage de la provoquer, et le conseil de Lyon d'avoir eu le courage de la prendre.

Inutile de dire quelle fut alors la position de Mgr Dupuch au milieu de ses créanciers.

« Dans cette extrémité, dit le Mémoire de M. Montéra, un dernier espoir vint s'offrir, il l'accueillit avec bonheur. On lui proposait de devenir acquéreur, et il le devint en effet, d'une vaste construction et d'environ douze mille mètres de terrains arrosés par des eaux magnifiques. Cette propriété est connue à Alger sous le nom de propriété romane. Une seule difficulté se présentait : l'administration des domaines pourrait bien avoir, disait-on, certaines reprises à exercer, ou du moins certaines prétentions à élever sur une portion de ces terrains. Les vendeurs n'avaient stipulé aucune garantie à cet égard; mais Mgr Dupuch espérait qu'en considération de ses longs sacrifices et des services réels qu'il avait rendus à la colonie, l'administration ne balancerait pas à lever cet obstacle.

« Il rédigea donc, à cet effet, un Mémoire consciencieux qu'il s'empressa d'adresser au ministère et aux principaux fonctionnaires de la colonie. L'un d'eux, investi des plus grands pouvoirs, lui fit parvenir une réponse aussi rassurante qu'honorable. Mais cette renonciation, disait-il, « dans le cas où « en effet l'État croirait avoir des droits quelconques à faire valoir sur ces im-

« meubles; mais cette renonciation ou concession, comme on voudra l'ap-
« peler, est pour lui un service rigoureux de justice, de gratitude, d'hon-
« neur, de religion, de charité. »

« Alors plein de confiance, Mgr Dupuch n'hésita plus à accepter une offre très-avantageuse qui lui avait été faite, celle de revendre cette belle propriété, avec un bénéfice immédiat de cent mille francs, et à la condition qu'il en garantirait la possession paisible contre toute réclamation du domaine de l'État. Il le fit sans hésitation et sans crainte; mais, le jour même de la signature de l'acte, par le nouvel acquéreur parfaitement rassuré, il intervint une opposition du domaine qui arrêta le payement commencé. »

L'autorisation du ministre arriva plus tard, et la vente fut maintenue. Les affaires de Mgr Dupuch n'en restèrent pas moins dans un état déplorable. Le gouvernement n'était pas disposé à renouveler en sa faveur de pareilles concessions, il les jugeait inutiles. A ses yeux, l'évêque d'Alger était décidément impossible. Ce qu'il y avait à faire d'abord à son égard, c'était d'obtenir qu'il donnât sa démission. M. Boulay de la Meurthe fut envoyé à Alger, avec la mission secrète de le déterminer doucement à ce sacrifice. Aux premiers mots qui lui donnèrent un soupçon à ce sujet, Mgr Dupuch posa nettement la question : *Est-ce que le roi désirerait ma démission?* La réponse, sans être brutalement formulée, ne lui laissait aucun doute. Aussitôt il se mit à genoux, et, après une courte prière, il écrivit et signa sa démission sur deux feuilles de papier, l'une pour le pape et l'autre pour le roi. Sa conduite, dans ce cas comme toujours, fut inspirée par des sentiments généreux; mais, dans ce cas, hélas! comme dans beaucoup d'autres, elle fut peu réfléchie. Il pouvait et il devait demander que le gouvernement se chargeât de ses dettes et lui assurât à lui-même des moyens d'existence, la chose eût paru naturelle à tout le monde, et eût été acceptée avec empressement. M. Boulay de la Meurthe trouvait le succès de sa mission trop prompt et trop complet; il répugnait à se faire, en quelque sorte, le complice d'un acte si grave et en même temps si inconsidéré. Il fit l'observation qu'on n'abandonnait pas ainsi une position considérable sans mettre quelques conditions; mais les âmes ardentes se font trop souvent gloire de suivre des inspirations meilleures, disent-elles, que celles de la *froide raison;* la force des choses qu'elles considèrent, la pensée ou le sentiment qui les occupent, les absorbent si complétement, qu'elles n'écoutent guère les conseils. Mgr Dupuch répondit qu'il se fiait à Dieu et au roi. Il exprimait là un beau sentiment, mais il n'agissait pas avec prudence : les suites ne le montrèrent que trop.

C'était le 9 décembre 1845. Après avoir donné sa démission, il se retira à la Trappe de Staouelli. Il eût été désirable qu'après en avoir franchi le seuil il s'y ensevelît dans le silence. Mais il éprouva le besoin

d'entretenir le monde des causes qui avaient brusquement interrompu son épiscopat. Le 31 décembre de la même année, il publiait *quelques notes intéressantes à consulter sur sa démission*. Il y soutenait la thèse que, s'il avait contracté des dettes, ç'avait été par nécessité et par devoir. Il pouvait demander, et il n'avait pas besoin de le faire, qu'on crût aux bonnes intentions avec lesquelles il avait toujours agi. Quant au principe qu'on ne doit pas et même qu'on ne peut pas emprunter pour des œuvres de charité, quand on ne sait pas du tout comment on pourra rendre, il est incontestable. Dans ces *quelques notes intéressantes*, il parle déjà des démarches qu'il multipliait afin d'obtenir que l'État acquittât ses dettes. « Après avoir offert, dit-il, « et enfin réellement donné ma démission, j'ai délégué à Paris — « pourquoi pas avant? — un de mes vicaires généraux avec mission « de me représenter. C'est pour l'aider que, d'une main émue et « ferme, j'ai écrit ce qui précède en quelques heures laborieuses. »

Le 29 janvier 1846, il adressait *à Sa Sainteté Grégoire XVI un rapport détaillé de l'état de toutes choses dans le diocèse qu'il allait cesser d'administrer*. « Ces détails, dit-il, expliqueront au pape comment « j'ai été forcément amené à cette douloureuse et désormais inévi- « table extrémité. » Ce rapport, qui reproduit en grande partie la *communication au roi en son conseil*, contient des faits très-intéressants; mais, pour apprécier les personnes et les choses d'alors, il ne faudrait pas le prendre à la lettre. On doit, en le lisant, se souvenir dans quel moment et sous quelles impressions il a été écrit précipitamment, comme écrivait toujours Mgr Dupuch. On y trouve un homme excessivement bon et un peu faible, qui confond ses malheurs personnels avec les malheurs publics, et qui cède au besoin très-naturel de se plaindre. « Père saint, s'écrie-t-il, pardonnez ce ruisseau « de paroles et d'émotions qui s'en va déborder dans votre âme su- « blime de vicaire du divin Jésus[1]. » Il devait souffrir en effet bien cruellement. Par combien de liens ne tenait-il pas à cette Église d'Afrique qu'il lui fallait quitter! il s'était si vivement identifié avec son brillant passé! quand il en avait été nommé le premier évêque, tout l'univers catholique avait applaudi comme à une résurrection. Là étaient ses souvenirs les plus doux et toutes ses espérances. Il n'avait jamais imaginé une séparation possible, il se complaisait à parler du tombeau qu'il avait choisi dans sa chère Algérie, tantôt à Hippone, tantôt à Notre-Dame de Verdelais; et voilà qu'il en était tout à coup violemment séparé, et pour les causes à ses yeux les plus misérables, pour des questions d'argent.

[1] *Quelques notes intéressantes à consulter à l'occasion de sa démission*, par l'évêque d'Alger, p. 38.

Parmi les faits dont se plaint Mgr Dupuch, il en est un sur lequel nous croyons devoir nous arrêter un peu. Nous lisons à la page 33 :

« Il n'a fallu rien moins que ma déclaration nette et précise, en 1841, pour décider quelques chefs d'armée en dehors du gouvernement proprement dit, à tolérer de temps en temps la présence d'un prêtre dévoué auprès de leurs colonnes d'expédition. J'avais déclaré que si l'on persistait à refuser tous les autres, le lendemain je partirais moi-même pour la guerre, et je l'aurais fait. Une royale mère obtint aussi, en de mémorables circonstances, que ses généreux fils ne fussent pas exposés à être privés, au moment d'une mort glorieuse devant les hommes, des secours de la foi, qui, seule, immortalise devant Dieu, de ces secours, que réclamait avec une si amère tristesse, parce qu'il ne pouvait pas les obtenir, le général Caraman à Constantine, succombant aux atteintes d'un mal effroyable. »

L'armée, avant et après l'érection de l'évêché, fut négligée d'une manière vraiment déplorable, sous le rapport religieux. Il n'y avait pas d'aumônier à la prise de Constantine ni à la bataille d'Isly ; dès qu'il se formait un centre de population civile un peu considérable, on s'occupait assez généralement à le faire desservir par un prêtre ; mais on ne montrait à cet égard aucun souci quand il ne s'agissait que de garnisons, quelque éloignées qu'elles fussent, quoique une véritable expédition fût nécessaire pour les ravitailler. Nous nous contenterons de citer Milianah, Médéah et Mascara. Quant aux colonnes expéditionnaires, ce n'était, en quelque sorte, que par hasard qu'elles avaient un aumônier. Cependant les plaintes du général Caraman méritaient d'être écoutées et de ne pas être oubliées. Un des principaux corps de l'armée d'Afrique écrivait au ministre de la guerre en 1842 : « Si « l'État a le droit de dire à ses braves enfants : Donnez-moi, donnez- « moi votre vie, et s'ils ne peuvent la lui refuser, s'ils la lui donnent « avec transport, ils ont droit à leur tour de lui dire : Donnez-nous « le pain du corps et de l'âme; et il ne peut le leur refuser davan- « tage. » Pouvait-on rien objecter à ces nobles paroles?

Le 14 mars, Mgr Dupuch publia les *dernières notes à consulter à l'occasion de sa démission*. Il nous faut raconter les circonstances au milieu desquelles eut lieu cette publication. L'évêque démissionnaire d'Alger était laissé en proie à ses créanciers. Nous ne dirons pas que tout l'argent qu'il devait eût tourné au profit du diocèse ; nous ne le croyons pas. Mais on ne pouvait lui reprocher et on ne lui reprochait en effet autre chose que d'être radicalement incapable de gouverner des intérêts matériels. Personne absolument ne trouvait rien à reprendre dans sa conduite qu'un excès de zèle et de confiance. Cette administration, qui lui laissait un fardeau écrasant, il ne l'avait pas demandée, et, au premier désir qu'on lui en avait témoigné, il s'en

était démis. Il pouvait mettre à sa démission des conditions que le gouvernement aurait acceptées avec empressement, car il était dans un embarras qu'on devait faire cesser à tout prix. Fallait-il, parce que, dans l'acte qui avait mis fin à son épiscopat, il avait encore agi trop généreusement, imprudemment si on veut, permettre que son nom, couvert par la dignité épiscopale, entouré d'ailleurs de toute sorte de respect, pût être traîné devant les tribunaux par un usurier juif? Personne ne le peut nier : si ce n'était pas un devoir de stricte justice, c'en était un au moins de haute convenance, pour le gouvernement, de délivrer Mgr Dupuch de ses créanciers. Nous sommes convaincu que le roi Louis-Philippe le voulait; les formalités constitutionnelles à remplir pour disposer des fonds du trésor public empêchèrent sans doute que sa volonté ne fût faite.

Dans le mois de février 1846, Mgr l'archevêque de Bordeaux proposa, dans une fort belle lettre, à l'épiscopat français, une souscription. « Il s'agit, disait-il, d'arracher à une position affreuse un collè-« gue. Mgr Dupuch a fait assez de bien; il a d'assez nobles qualités, « d'assez dignes antécédents, pour qu'en présence de ses malheurs « un évêque puisse rappeler ses droits à la reconnaissance de la reli-« gion. Partout dans l'Algérie il a imprimé un mouvement religieux « dont pourra s'emparer avec profit le successeur que la Providence « lui destine. » Cette souscription s'ouvrit en effet sous le patronage de Sa Sainteté Grégoire XVI, qui donna 11,000 francs. Le ministre de la justice et des cultes nomma une commission spéciale pour recevoir les fonds. « Elle avait produit tout d'abord, dit le Mémoire de M. l'abbé « Montéra, une somme de 82,298 francs, et ne fut interrompue que « par un malentendu qu'il est inutile de rappeler ici. » — Ce malentendu, inutile à rappeler dans le Mémoire de M. Montéra, est au contraire fort utile à rappeler ici, où nous nous efforçons de faire connaître les événements de la nouvelle Église d'Afrique et son premier évêque.

Pendant qu'on demandait partout des aumônes pour acquitter ses dettes, Mgr Dupuch adressait, le 13 mars, à tous les évêques de France et à ses diocésains les *dernières notes à consulter à l'occasion de sa démission.*

« Ces notes, est-il dit en tête, comprennent, 1° tout ce que l'évêque d'Alger a reçu depuis le commencement de son épiscopat; 2° tout ce qu'il a dépensé durant cet intervalle de temps; 3° ce qu'il peut devoir ce jour; 4° ce qu'il peut avoir, avec un résumé et une conclusion. Voici ce résumé et cette conclusion. Son actif de quatre cent trente mille cinq cents francs ayant satisfait la totalité de son passif, détaillé comme ci-dessus, de trois cent trente-quatre mille cinq cents francs, il peut disposer, toutes choses étant heureusement terminées, de cent trois mille francs, et de quelques créances d'un

résultat fort incertain, mais attribuant à son parent et à son ami ce qu'il peut leur devoir, et faisant une réserve en faveur d'une portion des siens qu'il a longtemps secourus, et pour laquelle il a pris désormais d'autres arrangements, il abandonne, en se retirant, à l'une de ses œuvres bien-aimées, l'œuvre des Orphelines, une valeur de cinquante mille francs, toutes ses dettes étant d'ailleurs payées et ses obligations remplies[1]. »

Cette pièce doit paraître vraiment bien surprenante, surtout si l'on songe aux circonstances dans lesquelles elle fut publiée. Elle nous donne une idée de la manière dont Mgr Dupuch faisait ses comptes d'argent. Son passif, ayant absorbé tout son actif, a été encore de plus de 600,000 francs.

Les *dernières notes à consulter* portent pour épigraphe : *Scribantur hæc in generatione altera.* La bonne foi avec laquelle Mgr Dupuch énonce, comme la chose la plus simple, le premier article du chapitre des dépenses, confond toutes les idées : « *pour arriéré de traitement à* 10,000 *francs par an*, depuis sept ans et demi, *avec intérêts accumulés à* 20 *pour* 100, *soit* 150,000 *francs.* » Nous reconnaissons bien que son traitement de 13,800 francs était insuffisant, mais comment reconnaître qu'il pût l'augmenter de 10,000 francs par un emprunt annuel? N'est-ce pas une loi proclamée par tous que quand on a peu, il faut savoir vivre de peu? Malgré sa conduite dans les questions d'argent, le nom de Mgr Dupuch a continué d'être entouré de respect et de sympathie. Rien, ce nous semble, ne peut donner une plus haute idée des qualités supérieures de son âme. La générosité de ses intentions et sa bonne foi constante sont restés hors de l'atteinte du moindre doute. Pourtant la Providence lui imposa une dure expiation, peut-être pour inspirer aux prêtres une crainte salutaire des dettes. Son épiscopat, si brillant d'abord, si plein de magnifiques espérances, fut brisé, et pendant les six mois qu'il passa à Staouelli, constamment menacé par ses créanciers, que de douleurs chaque jour venaient s'ajouter à la grande douleur de la séparation d'avec son Église !

Dans sa lettre pastorale d'adieu, en date du 16 avril 1846, « jour « même où se consommait, dans la ville sainte, la mission laborieuse « du premier évêque d'Alger, et commençait celle de l'élu du Sei- « gneur appelé à recueillir cet héritage de tant de gloire et de tant « de douleurs, » il ordonnait de relire en chaire sa lettre pastorale de prise de possession du 18 octobre 1838, ainsi que le Mémoire qu'il avait adressé à Sa Sainteté Grégoire XVI, le 29 janvier 1846.

Mgr Dupuch ne partit d'Alger qu'après l'arrivée de son successeur. Il nous a raconté ce départ dans son *Essai sur l'Afrique chrétienne*,

[1] P. 13.

qu'il écrivait à Turin, mêlant les temps modernes aux temps anciens, ses propres souvenirs aux recherches du savant Monelli.

Le lecteur apprendra avec intérêt, nous en sommes sûr, que la maison qui reçut en Algérie Mgr Dupuch fugitif, et où il descendit, hôte depuis longtemps inaccoutumé, fut celle de M. le baron Vialart, frère de la fondatrice des sœurs de l'Apparition de Saint-Joseph. C'était la première fois qu'il y entrait depuis ses malheureux démêlés avec madame Vialart. Il était tout à fait fugitif. Plusieurs jugements avaient été obtenus contre lui. On craignait que ses créanciers ne le fissent arrêter au moment où il voudrait s'embarquer. De là est venue la tradition unanimement reçue à Alger *qu'une petite barque longeant la nuit la côte de Mustapha, le conduisit au bateau qui, le lendemain, l'emportait vers la France*[1]. On voit ici ce qu'il y a de vrai dans cette tradition. Mgr Dupuch évita le lieu ordinaire de l'embarquement; ce fut « d'une portion déserte et écartée des grèves que surplombe « Saint-Augustin de Bab-Bazoun, que, presque comme un fugitif, il « s'élançait, hôte mystérieux, dans la petite barque du Maure qui le « porta au bateau sur le point de partir pour France. » C'est-à-dire qu'il s'embarqua pendant le jour, il est vrai, mais très-furtivement.

« Mon Dieu! s'écrie Mgr Pavy racontant les malheurs de son pré- « décesseur, si le défaut de sagesse humaine, alors surtout qu'il s'a- « git de votre gloire, est aussi une faute à vos yeux, ces heures fur- « tives, inquiètes, et ce triste éloignement d'une terre arrosée de ses « sueurs et témoin de ses plus beaux jours de triomphe, n'est-ce pas « une assez grande expiation? Mais il n'était pas sitôt achevé, le ca- « lice de ses expiations! » Mgr Dupuch ne pouvait pas séjourner en France, où il se serait trouvé sous la main de ses créanciers; il ne pouvait pas même y poser en passant le pied, sans danger. Il ne descendit de la frégate l'*Orénoque*, à Toulon, qu'au moment de partir aussi *incognito* que possible pour le Piémont. Il se réfugia à Turin.

[1] Il a lui-même raconté les émotions de ce voyage dans une correspondance qu'on a bien voulu nous confier, et dont nous mettons des extraits sous les yeux du lecteur : « 24 juillet 1846. L'*Orénoque* vient de mouiller en rade de Toulon. M. Mon- « téra saura préparer le nouveau voyage. Puisse-t-il être aussi heureux que celui « auquel vous avez présidé d'une façon si parfaite à tous égards. Dans le cas où nous « serions réduits à cette extrémité, je partirai ce soir, vers huit heures, dans une « chaise de poste. » — « Nice, 26 juillet 1846. Nul ne nous a causé la moindre in- « quiétude à Toulon, à Draguignan, en route; seulement, nous avons été obligés de « séjourner assez longtemps ce matin sur la rive française du Var, devant une hôtel- « lerie (la dernière maison de France) appartenant au frère du nommé *** — un de « ses créanciers — dont le nom saisissait tout d'abord nos regards, et qui n'a cessé « de nous observer, nos passe-ports détruisant continuellement notre prétendu *in-*

Dans cette retraite, il partageait son temps entre les fonctions épiscopales, auxquelles il était souvent appelé par suite de l'exil d'un pontife illustre et la composition de deux ouvrages sur sa tant chère Église : l'*Essai sur l'Algérie chrétienne, romaine et française*, et les *Fastes sacrés de l'Afrique chrétienne*. Tout ce qui, dans ces quatre volumes, concerne l'antiquité, n'est qu'une traduction de Monelli; le reste, ce sont des souvenirs. On y trouve des morceaux fort gracieux et pleins d'intérêt, qui sont comme l'épanouissement d'un cœur bon et d'une imagination charmante, mais la précision, la solidité, la règle, y manquent quelquefois. Mgr Dupuch était, dans ses écrits comme dans ses actes, un homme de premier mouvement; la réflexion, qui pèse longtemps le pour et le contre, et le travail qui corrige, n'entraient guère dans sa nature.

On se souvient que la souscription ouverte, au mois de février 1846, en faveur de l'évêque démissionnaire d'Alger, avait produit tout d'abord une somme de 82,498 fr. « Quand survint la Révolution de 1848, « la commission avait déjà disposé en faveur de quelques ouvriers de « la somme de 36,000 fr.; alors, et sur la demande des membres de « la commission, survint une ordonnance ministérielle, à la date du « 13 juillet, en vertu de laquelle M. Hailig, trésorier, versa au trésor « public les 36,000 fr. dont il vient d'être parlé[1]. » Le gouvernement semblait par là s'être chargé des affaires de Mgr Dupuch, et pourtant elles tournaient en une longueur déplorable. Les préoccupations du temps en étaient la cause et aussi la nécessité d'examiner les droits des créanciers, car plusieurs avaient par trop abusé de la position et du caractère de leur débiteur.

« En 1851, nous dit Mgr Pavy, nous confiâmes à un prêtre dont le dévouement se montra sans pareil le soin de poursuivre l'extinction des dettes de Mgr Dupuch. Muni de nos pleins pouvoirs et d'une pétition collective du clergé de l'Algérie, M. le chanoine Montéra obtint successivement de tous les évêques de France et de quelqnes évêques étrangers leur adhésion à ses démarches, qu'accueillit avec intérêt le prince alors président. En 1852, conduit à Paris par nos affaires, nous eûmes le bonheur de pouvoir employer en faveur de cette cause une intervention qui nous valut de vive voix et par écrit les plus chauds remercîments de notre prédécesseur. Quelque temps après, acquittant la dette de la religion et de la France, un décret abritait la personne de Mgr Dupuch contre d'incessantes réclamations qui le poursuivaient jusque dans sa retraite[2]. »

« *cognito;* mais c'était un dimanche et il n'avait aucun titre, nous n'en avons pas « moins été préoccupés de cette singulière circonstance. »

[1] *Mémoire* de M. Montéra, p. 114.

[2] *Œuvres* de Mgr Pavy, tome II, p. 410.

Il put enfin rentrer à Bordeaux, sa ville natale. On revit en lui le même homme plein de bonté, de zèle et d'activité, qu'on avait tant aimé. Il y vécut deux ans ; et, après deux mois d'atroces douleurs admirablement supportées, il y mourut le 10 juillet 1856, à l'âge de cinquante-six ans. Le lendemain, le cardinal archevêque exprimait dans une éloquente improvisation les sentiments de la ville, qui se pressait autour du cercueil. « Bordeaux pleurait un fils, et notre Église un « père. » Oui, le nom de Mgr Dupuch reste toujours dans la nouvelle Église d'Afrique entouré d'honneur et d'affection comme celui d'un père. Et il l'a bien mérité ; par la pureté, la bonté et la grâce de son âme, il répandit, pour ainsi parler, un parfum de christianisme dans ce pays si longtemps barbare, et y imprima une puissante impulsion à toutes les œuvres de foi et de charité ; sur ce sol qu'il travaillait avec tant d'ardeur à défricher, où il se dépensait lui-même sans mesure, il sut appeler de nombreux ouvriers, enfin il le féconda de ses larmes.

L'abbé Marty.

DE L'ART CHRÉTIEN

PAR A. F. RIO[1].

Il y a à peu près vingt-cinq ans, M. Rio commençait à s'occuper de l'art chrétien. Son plan était très-vaste : il voulait embrasser toutes les branches de l'art, peinture, architecture, musique, poésie, et montrer comment le christianisme les avait toutes marquées de son empreinte. Malheureusement, pour réaliser en entier les grandes idées qui se révèlent quelquefois à notre intelligence, nous avons besoin, non-seulement de force intellectuelle, mais de force physique et de temps. Nous ne saurions nous soustraire à ces conditions terrestres dans lesquelles l'humanité se trouve placée. Pour exécuter le plan de la création, il ne faut à Dieu qu'un acte aussi prompt que son intuition même. Il y a, au contraire, entre la pensée de l'homme et sa manifestation, soit par les arts, soit par l'écriture ou la parole, des lenteurs et des difficultés qui tiennent aux lois mêmes de notre nature. Ces difficultés se sont multipliées à l'infini pour M. Rio ; il en a quelque temps subi l'empire, puis il a fini par les vaincre à force de persévérance.

On sait que M. Rio avait débuté par un volume qui traitait de la peinture religieuse en Italie. La peinture était, à ses yeux, le premier des arts chrétiens, celui dont le paganisme moderne avait le plus re-

[1] 3 vol. in-8, chez Hachette

foulé, selon lui, les élans sacrés. Il allait au plus pressé, et demandait un retour vers le style de l'école ombrienne antérieure à Raphaël.

Cette publication produisit une grande sensation dans le monde artistique et littéraire.

M. Rio avait retrouvé l'accent catholique appliqué à la peinture. Personne, non-seulement en France, mais même en Italie et en Allemagne, n'avait mieux mis en relief ce qui caractérisait le sentiment religieux dans les arts plastiques. Ce fut le signal d'une réaction vigoureuse contre les mauvais imitateurs de l'école de Raphaël, une protestation éloquente contre les artistes qui croyaient pouvoir se passer de christianisme pour faire de la peinture chrétienne, et s'imaginaient qu'on remplace les inspirations de la foi avec les procédés matériels de l'art. M. Rio démontra victorieusement que l'âme et les croyances de l'artiste se reflètent dans ses œuvres : le génie le plus sublime est impuissant à reproduire les sentiments et les émotions qu'il n'a pas ressenties lui-même. Le style, dans les arts comme dans la littérature, c'est l'homme même.

L'histoire de la peinture en Italie, envisagée de ce point de vue, a dû être, pour M. Rio, intimement liée à l'histoire des artistes eux-mêmes, et des influences qu'ont exercées sur eux soit la papauté, soit les princes d'Italie, soit enfin les institutions et les mœurs des temps et des pays où ils ont vécu. Cela donne à son livre un intérêt, une vie qu'ont rarement les ouvrages sur l'art. Les personnes mêmes qui sont totalement étrangères à la peinture pourraient lire avec intérêt cette histoire comme un complément de l'histoire d'Italie.

L'*Introduction* qui précède le nouvel ouvrage de M. Rio est un travail de la plus sérieuse valeur; c'est un abrégé de l'histoire des arts plastiques depuis les temps fabuleux de la Grèce antique jusqu'au commencement du treizième siècle de notre ère. Il est difficile de condenser plus de faits dans un espace plus resserré, de faire voyager le lecteur à travers les siècles avec une rapidité plus merveilleuse. Le trajet se fait en quelques pages, et parmi ces pages il y en a de fort belles. Telles sont celles qui contiennent des vues entièrement neuves en France sur les types primitifs de l'art grec[1] : telle est celle encore où il cite ces vers étonnants de Virgile :

> Aude, hospes, contemnere opes, et te quoque dignum
> Finge Deo[2].

Où donc Virgile avait-il puisé la notion d'un Dieu embrassant la

[1] P. VI et suivantes de l'Introduction.
[2] *Æneid.*, VIII, 364.

pauvreté volontaire et proposé aux hommes pour modèle? M. Rio, loin d'anathématiser les auteurs païens, recueille chez eux les débris épars des traditions primitives, il met en relief et revendique comme appartenant à l'aurore du christianisme ces lueurs prodigieuses, avant-courrières de la pleine lumière que la révélation devait bientôt apporter à l'humanité. Sous ce rapport, il rend hommage à Sophocle et à Phidias[1] aussi bien qu'à Virgile.

Mais aux accents d'une admiration émue succèdent, chez M. Rio, ceux d'une indignation vertueuse quand il peint une nouvelle sorte d'avilissement ajoutée à tant d'autres dégradations morales de l'empire romain, celle de l'art, accomplie sous l'empereur Adrien. « On vit ce « prince étaler aux yeux de ses sujets une honteuse idole en chair et « en os qui s'apelait Antinoüs, devant laquelle il dégrada la majesté « souveraine jusqu'à se faire l'architecte de ses temples et le pontife « de son culte, et, comme si ce n'était pas assez de sa propre dégra- « dation, il voulut y associer tous ceux que la peur ou un intérêt « quelconqne tenait sous sa dépendance[2]. » *Ea sola species adulationis supererat*, aurait dit Tacite.

Mais, en dessous et en regard de cette Rome impériale qui étalait au grand jour ses turpitudes et ses bassesses, M. Rio nous montre « une Rome souterraine peuplée de futurs martyrs, et éclairée par « une lumière bien autrement brillante que celle du soleil.... »

C'est dans les catacombes que s'ébauchent les premiers rudiments de l'art chrétien; c'est là que prend naissance un idéal qui est fondé sur des données entièrement nouvelles. M. Rio trace une esquisse rapide des progrès de l'art symbolique et religieux dans la *Rome souterraine*.

En sortant de cette espèce de tombeau où il était resté enseveli trois siècles, l'art chrétien, comme le fait remarquer M. Rio, reçoit, sous Constantin et ses successeurs, un immense développement. Mais, du moment qu'il se transporte à Constantinople, il acquiert cette immobilité hiératique qui caractérisa l'école byzantine. Quant à l'école romaine, elle est étouffée presque à son berceau par les invasions des barbares. Au surplus, l'école byzantine elle-même a peine à survivre aux persécutions furieuses des empereurs iconoclastes.

Au commencement du moyen âge, se forme ce que M. Rio appelle l'idéal ascétique et l'idéal chevaleresque. Il emprunte, en se les appropriant par une autre mise en œuvre, quelques traits de cet admirable tableau que M. de Montalembert a peint sous ce titre, les *Moines d'Occident*. Il suit la transformation des grands types du

[1] Page IX.
[2] P. XXXII.

cloître, de saint Benoît à saint Bruno, de saint Bruno à saint Bernard. L'idéal chevaleresque lui semble avoir sa source dans Charlemagne et dans le poëme ou *Chanson de Roland*, si bien traduite par M. Vitet. Le cycle d'Arthur et de la Table ronde, sur lequel M. de la Villemarqué a jeté les lumières de son érudition à la fois sagace et poétique, arrête aussi l'attention de M. Rio. Enfin, viennent les croisades et les ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, où se confondent l'idéal ascétique et l'idéal chevaleresque : c'est ce qui prépare la première renaissance de l'art au moyen âge.

Ainsi que le dit très-heureusement M. Rio, l'heure d'une sorte de résurrection artistique de l'Italie sonna en même temps que la cloche du jubilé de 1300. C'est donc à cette époque seulement que remonte son histoire de l'art chrétien; c'est à cette date que commence, à proprement parler, le corps de son ouvrage. L'*Introduction* n'étant en réalité qu'une esquisse de l'histoire universelle de l'art.

De toutes les écoles artistiques des diverses républiques italiennes, la plus ancienne et la moins connue est certainement l'école siennoise. C'est par elle que commence M. Rio; et, sur ce point, il est évidemment créateur. Ses recherches sur la vieille république de Sienne et sur les chefs-d'œuvre qu'elle enfanta ont une fraîcheur historique et une nouveauté d'observation qui leur donnent un attrait particulier. C'est pour cela que nous nous étendrons sur ce sujet plus que sur d'autres parties de l'ouvrage.

Ce serait un peu avant 1300 que serait née l'école siennoise; ensuite, dans le quatorzième siècle, elle se serait développée collatéralement, pour ainsi dire, avec l'école florentine, mais sans presque rien lui emprunter. Les rivalités de ces petites républiques élevaient entre elles comme un mur de séparation ; mais ce mur se brisait de temps en temps par les proscriptions respectives des partis : alors les artistes, chassés de leur pays, étaient obligés d'aller offrir les productions de leur pinceau aux États voisins.

M. Rio observe curieusement l'influence des mœurs et des événements publics sur les arts. L'ère de prospérité de la république siennoise atteignit son couronnement par la victoire de Monteaperti, remportée par elle en 1260 sur les Florentins. C'est alors que le genre artistique de Sienne commence à prendre son essor. Un moine franciscain, frà Jacopo da Turrita, restaurateur de la mosaïque, est appelé à Rome par le pape Nicolas IV, pour décorer la tribune de Sainte-Marie-Majeure de cette image grandiose du Christ, « si bien faite pour « qu'on se prosterne devant elle. » La cathédrale de Sienne se commence; celle d'Orviette se bâtit en 1290 par les soins de l'architecte

Lorenzo di Maitano, qui emmène avec lui de Sienne un nombreux cortége d'artistes. C'est de cette ville que partent les peintres et les sculpteurs qui vont décorer Assise et Pérouse. Parmi ces sculpteurs, se trouve Nicolas de Pise, qui devrait être appelé Nicolas de Sienne, puisqu'il est né dans cette dernière ville[1].

Les fresques ou les tableaux des premiers peintres siennois ont disparu sous les détériorations et les retouches. Duccio, que le sculpteur et historien Ghiberti préférait à Cimabué, fut le véritable fondateur de l'école siennoise. Quand sa madone, entourée d'anges et de saints, fut placée dans la cathédrale, ce fut l'objet d'une fête publique dans la ville ; une procession générale escorta ce tableau depuis l'atelier de l'artiste jusqu'au dôme. Duccio ne mit pas seulement son nom au bas de cette œuvre colossale, il y plaça un distique qui ne se recommande pas par la correction et l'élégance, mais où éclate une foi naïve et tendre. En voici le sens :

« Sainte mère de Dieu, donne le repos à ma vieillesse ; sois la vie de Duccio, puisqu'il t'a peinte ainsi[2]. »

Le peintre pieux se jetait dans les bras de la sainte Vierge, pour cette éternité qui succède à la plus longue vie. Mais ce n'est ni Duccio, ni Segna, ni les autres peintres contemporains qui ont le plus illustré, à Sienne, cette première époque de l'art. L'architecture y a laissé des traces plus belles et plus durables que la peinture. La cathédrale de Sienne, celles d'Arezzo et d'Orviette, sont des créations admirables, nées de la plus heureuse combinaison entre le style gréco-romain et le nouveau style gothique, importé par les Normands dans l'Italie méridionale. Les architectes siennois aimaient à bâtir ces gigantesques édifices sur des escarpements et au bord des précipices, comme le faisaient quelquefois les Grecs, témoin le temple de Ségeste et celui de la Concorde, à Agrigente. C'était d'une audace à confondre l'imagination ; l'effet extérieur du monument empruntait à sa position même encore quelque chose de grandiose et de magique, relevé par la légèreté d'un dôme qui semblait suspendu dans les airs. La cathédrale d'Orviette est la plus parfaite de ces œuvres architecturales. « On sait, dit M. Rio, que, par suite du fameux miracle de Bolsène, si « fortement empreint dans la mémoire et dans l'imagination des « peuples, l'église où se conserve encore le linge miraculeux fut bâ« tie sur l'emplacement magnifique qu'elle occupe comme pour pro« clamer de plus haut le dogme de l'Eucharistie. »

Au reste, ce n'est pas en vain que Sienne avait pris la dénomina-

[1] M. Rio le prouve par des documents authentiques.

[2] Mater sancta Dei, sis causa senis requiei :
Sis Ducio vita, te quia pinxit ita.

tion de *cité de la Vierge*, en se mettant sous la protection spéciale de la mère de Dieu : cela porta bonheur aux peintres qui, comme Simone di Martino, rompirent avec la tradition byzantine pour les types de la Madone et de l'enfant Jésus, tout en la conservant à un certain degré pour les types des saints.

Simone di Martino fut lié avec Pétrarque, qui mentionne dans ses lettres, comme ses amis, Giotto de Florence et Simone de Sienne, et qui semble les mettre sur la même ligne[1]. La poésie donnait ainsi la main à la peinture pour l'inspirer et pour s'inspirer d'elle. Simone fit le portrait de Laure en lui prêtant le charme idéal de son pinceau.

Ambrogio Lorenzetti et quelques autres peintres marchent avec succès dans la voie tracée par leurs devanciers. Mais, vers la dernière moitié du quatorzième siècle, toute l'énergie des Siennois se consume dans des luttes incessantes entre la démocratie et l'aristocratie. Avilissement de la république au dehors, terreur au dedans : tel est le résultat du triomphe de la faction révolutionnaire!

Un grand nombre d'artistes étaient à la tête des mouvements démagogiques. Quelques-uns d'entre eux, comme Galgano, jouirent d'une popularité factice; mais ils n'en marquèrent pas moins la décadence de l'art à Sienne par leur vulgarité et leur mauvais goût.

Un seul, Andrea Vanni, qui eut l'honneur de faire le portrait de sainte Catherine de Sienne, fut un peu supérieur aux autres. Mais les artistes siennois exilés pour avoir défendu les vieilles institutions et l'aristocratie de leur pays, ou réfugiés volontairement dans des contrées où le culte du beau était encore possible, s'illustrèrent par des productions diverses pleines de vigueur et d'élévation morale. Ce n'est que dans la dernière moitié du quinzième siècle, quand Sienne recouvre l'ordre et la paix, que de grands artistes renaissent et fleurissent dans son sein. Il suffit de citer Domenico di Bartolo, Matteo di Giovanni, Francesco di Giorgio, Ansano et surtout Jacopo della Quercia[2], le rival de Ghiberti, et, suivant M. Rio, le précurseur de Michel-Ange pour l'intelligence et la représentation des sujets bibliques.

Nous avons nommé Michel-Ange. Ce nom nous transporte de Sienne à Florence.

M. Rio s'étend beaucoup plus sur l'école florentine que sur l'école siennoise; cela doit être, puisqu'elle a eu plus d'importance et de durée.

Les architectes ont été moins célèbres à Florence que les peintres, et c'est par eux que commence M. Rio.

[1] *Duos ego novi pictores egregios...; Joctum Florentinum civem... et Simonem Senensem.*

[2] Razzi et Beccafumi, quoique Siennois, appartiennent à des écoles étrangères et subissent l'influence de Lucas Signorelli, de Cortone, et de l'école ombrienne.

Nicolas de Pise, qui avait été appelé par Charles d'Anjou à faire le plan d'une cathédrale à construire sur le champ de bataille de Tagliacozzo, en avait rapporté, comme nous l'avons dit tout à l'heure, des notions toutes nouvelles alors sur l'architecture normande. Mais il fut plus apprécié, soit comme architecte, soit comme sculpteur, à Pise qu'à Florence. Cependant il concourut avec un de ses élèves, Arnolfo, à la construction du Palais-Vieux, et à celle de Santa Maria Novella : le premier de ces monuments, grandiose et sévère comme le caractère des Florentins avant le Dante; l'autre, plus remarquable par la grâce et l'harmonie des proportions. Quant à la cathédrale qui fut l'œuvre successive d'Arnolfo et de Giotto[1], on y trouve, dit M. Rio, l'architecture gothique adaptée au goût étrusque.

Giotto, comme peintre, eut pour précurseur Cimabué[2], dont on cite un chef-d'œuvre, la madone de Santa Maria Novella, où éclate un génie puissant et original, quoique encore plein de respect pour les vieilles traditions. C'était un type plus grandiose et plus suave que l'ancien type byzantin. La joie et l'admiration populaires furent immenses à Florence à l'apparition de ce chef-d'œuvre. On sentait qu'on entrait dans une ère nouvelle.

En 1276, Giotto, âgé de vingt-sept ans, recueillait, comme chef de l'école florentine, la succession de son maître Cimabué. Mais il ne fut pas son imitateur servile ; il chercha à opérer d'une manière qui lui fût propre la conciliation du respect pour la tradition et de la liberté de l'art. Lié intimement avec l'immortel auteur de l'*Enfer*, du *Purgatoire* et du *Paradis*[3], il échauffait sa veine esthétique au foyer de cet ardent génie. Il apprenait de lui les poétiques mystères du symbolisme chrétien. Il était allé à Rome avec Dante, avec le miniaturiste Oderigi de Gubbio, avec l'historien Jean Villani, pour recevoir les grâces pontificales au jubilé de 1300. L'art chrétien renaissant fut béni dans leurs personnes par Boniface VIII. Quelle fécondité devaient avoir les bénédictions solennelles du souverain pontife en tombant dans la foule sur ces jeunes gens encore inconnus !...

Giotto rompit sans retour, dans sa seconde manière, avec la tradition byzantine. Mais le type idéal du Christ et celui de la Vierge ne furent pas complètement compris par lui. Il réussit mieux aux figures des saints et des apôtres, ainsi qu'aux représentations symboliques.

Voici une véritable découverte faite à ce sujet par M. Rio :

[1] Et plus tard de Brunelleschi.

[2] Cimabué était né en 1240.

[3] Il n'y a guère qu'une trentaine d'années que l'on a lithographié et gravé un portrait de Dante, *jeune encore*, peint par Giotto. Giotto apprit le dessin à Dante.

« A Assise, dit-il, Giotto voulut représenter les trois vertus qui sont la matière et le but des trois vœux monastiques. La Chasteté est figurée par une femme voilée qui prie dans une forteresse gardée par deux anges. C'est à peine si on peut l'apercevoir à travers une petite fenêtre. On voit seulement qu'elle repousse les couronnes et les palmes que les tentateurs viennent lui offrir. De l'autre côté on voit l'Obéissance, vêtue d'un humble sac, posant la main gauche sur le livre de la règle, et l'index de la main droite sur la bouche; un moine s'incline devant elle pour se laisser mettre un joug sur le cou. Enfin la Pauvreté paraît, sous la forme d'une femme en haillons, à chevelure négligée, les flancs ceints d'une corde grossière. Les épines semées devant ses pieds et la chienne maigre qui vient aboyer contre elle sont les emblèmes des épreuves et des mépris qui l'attendent dans le rude sentier de la vie. »

Beaucoup d'autres peintures symboliques, et surtout son *Jugement dernier*, trahissent chez Giotto l'influence dantesque. Giotto fit donc époque dans l'histoire de la peinture; il contribua aussi beaucoup aux progrès de l'architecture italienne. Son plan du *campanile* du dôme de Florence, était, suivant M. Rio, d'une perfection irréprochable; malheureusement on n'en a pas exécuté le couronnement pyramidal, que Vasari appelait une *vieillerie allemande*, et qui eût été nécessaire pour achever le *connubio* si pittoresque et si original du style italien et du style gothique.

Giotto fut blâmé comme un novateur presque sacrilége par les partisans exagérés de la tradition hiératique. Néanmoins les procédés byzantins furent abandonnés, l'école *giottesque* l'emporta et conquit la liberté dans les arts poétiques. Cette école se divisa en deux groupes d'artistes après la mort de Giotto : les uns habitèrent Florence; les autres continuèrent de décorer le sanctuaire d'Assise. Taddeo Gaddò et Orcagna illustrèrent le groupe resté à Florence. Orcagna s'inspira de Dante, sans le reproduire servilement, dans ses fresques du Campo Santo de Pise, magnifique poëme effacé par la main corrosive du temps.

Après cette école de Giotto, restée fidèle aux austères enseignements de son fondateur, vient l'école de la renaissance, pour laquelle M. Rio ne professe pas une admiration sans mélange. Suivant lui, l'art a une étroite affinité avec la sainteté, le génie et l'héroïsme. Pendant les premières années du quinzième siècle, les légendes de saint Dominique et de saint François devinrent de plus en plus populaires, et la *Divine Comédie*, toujours plus étudiée et plus habilement commentée, n'exerça pas moins d'influence. Mais, dans la seconde partie de ce siècle, il y aurait eu une véritable décadence artistique et religieuse.

Cependant le célèbre Brunelleschi, architecte et sculpteur, serait

la preuve du contraire. Cet homme qui fit adopter et exécuter le plan de la coupole et de la cathédrale de Florence, qui surpassa Donatello comme sculpteur religieux, reconnut loyalement et humblement la supériorité des dessins de Ghiberti pour les fameuses portes du baptistère. Il y a plus, il se fit l'auxiliaire et même l'auxiliaire subalterne de Ghiberti, en l'aidant à ciseler les figures de ses bas-reliefs, à mesure qu'elles étaient coulées. Cette abnégation est presque aussi héroïque que celle d'un général d'armée qui, la veille d'une bataille, cède le commandement à un plus grand capitaine que lui.

Ghiberti était lui-même un noble cœur en même temps qu'un grand artiste. Il réunissait, ce qui n'est nullement inconciliable, un immense enthousiasme pour les admirables débris de la statuaire grecque, et un sentiment religieux très-profond dans ses œuvres personnelles. Ghiberti fut témoin du grand concile convoqué à Florence par les papes Martin V et Eugène IV. Le spectacle de ce concile, où eut lieu la solennelle réunion de l'Église grecque à l'Église latine, dut avoir sur Ghiberti et quelques autres artistes la plus heureuse influence.

Passons rapidement sur la seconde période de la Renaissance, où l'influence des Médicis aurait été, suivant M. Rio, si fatale à l'art religieux. Ce point de vue, qui a du vrai, est peut-être un peu exagéré.

L'étude des chefs-d'œuvre de la statuaire grecque, faite sous les auspices de Laurent de Médicis, n'a pas dû être étrangère aux progrès de l'art en Italie. Il paraît même certain que c'est au contact de ces chefs-d'œuvre que s'est allumée la première flamme du génie de Michel-Ange. Cette conjecture devient presque une certitude quand on lit dans un historien moderne, dont le témoignage est du plus grand poids : « La collection de sculptures anciennes... estimée 200,000 flo-
« rins à la mort de Cosme, fut augmentée par Laurent, qui la disposa
« dans ses jardins pour qu'elle servît aux études de jeunes gens
« auxquels il faisait un salaire ou des dons, afin qu'ils cultivassent
« les arts ; de ce nombre fut Michel-Ange Buonarotti, dont il devina
« et cultiva le génie et qu'il voulut avoir pour compagnon et pour
« commensal[1]. »

Il est vrai qu'au lieu d'achever la façade du Dôme, Laurent de Médicis employa à la construction et à la décoration de sa *villa* de Careggi les meilleurs artistes de la Toscane. Mais un tel égoïsme n'était pas dans les habitudes de ce prince vraiment magnifique. Il lui arriva plus d'une fois d'enrichir les collections publiques de Florence, non pas seulement avec les deniers de l'État, mais avec les siens propres.

Il faut reconnaître pourtant que la renaissance des arts de la Grèce

[1] César Cantù, *Histoire des Italiens*, tome VI, p. 460 de la traduction française. Firmin Didot; Paris, 1860.

menaça de devenir, sous les derniers Médicis, une véritable renaissance du paganisme. Les types chrétiens, en peinture, étaient de plus en plus oubliés ; de même qu'on travestissait le langage de l'Église, on peignait des femmes impures sous le costume de madone, et on ne craignait pas de proposer ces images voluptueuses à la vénération des fidèles. A certains égards, l'*abomination de la désolation* était dans le sanctuaire. M. Rio fait ressortir avec douleur et flétrit avec énergie cette décadence de l'école florentine, qui s'étendit jusque sur le reste de l'Italie. Les développements qu'il donne à cette partie de son histoire étaient nécessaires pour justifier sa thèse contre le paganisme de la Renaissance.

M. Rio juge Sixte IV et Innocent VIII plus favorablement que ne l'ont fait d'autres historiens, mais il n'a pas la faiblesse de tenter la réhabilitation d'Alexandre VI : il reproche à ce pape de n'avoir su ni encourager ni comprendre Bramante et Michel-Ange. L'humeur impétueuse de Jules II va bien à l'auteur de l'*Art chrétien*. Il y avait en effet dans ce pontife une certaine *furia francese* que nous savons estimer comme l'une de nos plus chères qualités nationales, lors même qu'elle se tourne contre nous. Jules II pressa Bramante tant qu'il put pour lui faire achever la basilique de Saint-Pierre. Il fut le premier pape qui devina et encouragea Michel-Ange et Raphaël. Enfin, c'est à Jules II que l'on dut la juste mesure qui s'introduisit dans les relations du pontificat avec la littérature et la peinture contemporaines, exposées l'une et l'autre aux envahissements du naturalisme et du paganisme.

Tous les amis de l'art chrétien sauront gré à M. Rio d'avoir donné de nouveaux et considérables développements à l'histoire de l'école ombrienne. Il attribue toujours la même supériorité à cette école, qui trouvait dans le voisinage d'Assise un aliment pour l'idéal ascétique, et dans les vertus militaires des habitants du pays un aliment à l'idéal chevaleresque. La ville de Gubbio, capitale de l'Ombrie, eut une renommée d'héroïsme qu'elle soutint dès le quatorzième siècle en défendant la papauté, et jusque dans le seizième en fournissant à don Juan d'Autriche le plus héroïque contingent des guerriers italiens qui l'aidèrent à gagner la bataille de Lépante. Quand ce prince passa la revue de ses compagnons d'armes, vingt-quatre capitaines et six colonels-généraux défilèrent devant lui avec leurs compagnies ; lorsque chacune de ces compagnies avait passé, don Juan demandait à quelle cité elle appartenait, on lui répondait toujours : « *A Gubbio.* » Alors il finit par s'écrier avec un mélange d'impatience et d'admiration : « *Que es este Gubbio? es major de Na-* « *poles, major de Milano, o que es?* »

C'est sous ces heureuses influences que se développa l'école om-

brienne. Elle ne peignit pas seulement des fresques et des tableaux d'église, elle prêta son concours à ce qu'il y a de plus gracieux dans le culte catholique, les processions, et elle peignit des images de madone ou de saints sur ces bannières que nous voyons, dans les jours de fêtes, portées triomphalement au milieu de nos campagnes. « La « bannière est dans le domaine de l'art, dit M. Rio, ce que l'hymne « est dans le domaine de la poésie. » Le plus grand peintre et le fondateur de cette école fut Pérugin : on ne l'apprécie bien que quand on est allé visiter à Pérouse les admirables fresques qu'il exécuta dans le premier feu de sa jeunesse ; il avait alors la naïveté de sa foi et l'enthousiasme désintéressé de son art. Mais, depuis que Pérugin a vu condamner Savonarole, un grand découragement moral s'empare de lui et dissipe sa foi dans l'idéal. Il livre son âme à l'amour du gain : l'art devient pour lui un métier. Sa vieille piété s'évanouit ; elle fait place à des doutes qui se trahissent par des œuvres déplorables en peinture et par le refus des sacrements à sa dernière heure. « Je veux voir, disait-il en mourant, dans quel état sera là-haut une « âme qui ne se sera pas confessée [1]. »

Ce qu'il y eut d'heureux et de singulier dans l'école du Pérugin, c'est que les défaillances du chef n'eurent pas une mauvaise influence. Les peintres ombriens continuèrent la manière naïve et inspirée qui avait signalé la jeunesse du maître.

Mais, en dehors de cette école, qui n'était que religieuse, il s'en éleva une autre que M. Rio appelle mystique. Frà Angelico de Fiésole en fut l'expression la plus haute et la plus pure. Cet illustre dominicain, qui semble avoir entrevu le ciel dans ses extases, ne peignait jamais qu'à genoux ses madones et ses christs. Les ouvrages de ce peintre et de ceux de son école avaient pour but direct non pas le *beau*, mais le *saint;* ils étaient faits pour produire la piété dans les âmes. De là ces types si originaux et si suaves que nous a laissés frà Angelico. Après lui vint frà Bartolommeo, qui surpassa peut-être son devancier dans la reproduction du beau plastique, mais non dans l'expression des figures.

Cette école dut une nouvelle vie à l'influence de Savonarole, pour qui M. Rio professe une espèce de culte. Suivant lui, cet apôtre austère n'était point ennemi des arts; il avait le sentiment exquis du beau ; il ne voulait que donner une mission plus sainte à la peinture et à la sculpture. Plusieurs artistes se groupèrent autour de Savonarole, tels que Lorenzo di Credi, Andrea della Robbia, Botticelli, Verocchio, etc. Il se forma sous ses auspices toute une école de peintres

[1] « *Io voglio vedere come stara di là un'anima che non si sia confessata.... Nè si volle far altro....* »

pieux, qui survécut à son supplice et à sa ruine, ou à ce que M. Rio appelle son martyre. « Dans la peinture religieuse surtout, les doctrines spiritualistes, remises en vigueur par Savonarole, furent conservées et prolongées bien avant dans le seizième siècle par un petit nombre d'artistes chrétiens chez qui l'enthousiasme de leur art resta désormais inséparable de la vénération pour la mémoire de celui qu'ils avaient regardé comme leur pasteur et comme leur maître. »

M. Rio passe ensuite de l'école mystique à l'école lombarde, et de Savonarole à Léonard de Vinci. Il adoucit cette transition en faisant de Léonard le peintre religieux par excellence, celui qui aurait su le mieux allier la beauté de la forme à la beauté idéale. Cela est-il tout à fait vrai? Suivant M. Rio lui-même, Léonard était aussi fort à l'escrime qu'à la danse, il possédait une force et une adresse prodigieuses; enfin il était très-habile dans l'art de l'équitation et il eut toujours la passion des chevaux. C'était le cavalier le plus accompli de son temps. Sculpteur, architecte et peintre, il était encore philosophe et poëte, comme le prouve un sonnet ingénieux qu'il composa sur les rapports du *pouvoir* et du *vouloir* chez l'homme[1]. Nous avons quelque peine à admettre que ce brillant cavalier pût conserver dans ses ouvrages quelque chose de la piété naïve des peintres ombriens. Il y a bien de la volupté dans son type célèbre de la Joconde, et il existe de lui une certaine figure de saint Jean qui semble le portrait d'une femme souriante et gracieuse, plutôt que celui du disciple bien-aimé. Les vierges même de Léonard n'ont pas le caractère céleste de celles du Pérugin et de quelques-unes des madones de Raphaël. Il est vrai que Léonard de Vinci prend sa revanche dans les têtes de Christ. « Ce n'est pas sur la terre, disait le grand artiste, que je veux chercher ce type divin; » et sa main paraissait trembler quand il approchait le pinceau de la muraille pour peindre à fresque les traits du Sauveur des hommes. C'est ainsi que la fameuse *Cène* de Léonard est devenue l'un des chefs-d'œuvre qui honorent le plus l'art chrétien. Au surplus, Léonard atteignit le plus haut degré de perfection pour le modelé des membres, la richesse du coloris et tous les procédés techniques de l'art. Et son enseignement, plus religieux encore que ses ouvrages eux-mêmes, créa une école qui fut supérieure sous le rapport de l'idéal à celle de Raphaël. Certainement, si on compare Perrino del Vaga et Jules Romain à Cesare da Sesto et à Bernardino

[1] Ce sonnet commence ainsi :

Chi non può quel che vuole, quel che può voglia :

et il finit par ce vers encore plus philosophique :

Piansi quel ch'io volsi, poi ch'io l'ebbi.

Luini, c'est à ces derniers qu'appartiendra la palme de l'art chrétien.

Après l'école lombarde viennent celles de Crémone et de Ferrare. Ce sont des écoles secondaires; mais la première aurait cela de curieux qu'elle serait une intermédiaire entre l'école vénitienne et l'école ombrienne. C'est surtout dans Boccaccio Boccaccini que se trouveraient réunis ces deux caractères. Un autre artiste de Crémone, Antonio Campi, fut un excellent historien en même temps qu'un grand artiste.

Quant à l'école de Ferrare, on croirait qu'elle dut être protégée efficacement par la famille d'Este. Mais cette famille ne fut point, autant qu'on le croit communément, la protectrice éclairée des arts et des lettres. On ne vit pas fleurir de bonne heure, à Ferrare, la grande peinture et la grande sculpture. Cependant, à défaut de la grande sculpture, un genre inférieur prit un beau développement à Ferrare vers cette même époque. Nous voulons parler des médailles frappées par Victor Pisanello et par Antonio Marescotti. Marescotti se distingua surtout par ses médailles de saints.

Un peu plus tard, le duc Hercule d'Este participa d'une manière notable au mouvement de renaissance littéraire et artistique qui soulevait alors l'Italie entière. M. Rio, emporté par ses vertueuses et éloquentes colères, ne lui rend peut-être pas complétement justice sur ce point. Ainsi on s'empressait de traduire, par les ordres de ce prince, des manuscrits grecs ou latins récemment découverts, et c'est peut-être à lui qu'on dut les premières versions en italien de Térence et de Plaute. Il est vrai qu'il faisait tourner ces travaux à son plaisir, en faisant jouer à sa cour des comédies de ces poëtes; mais ces divertissements avaient quelque chose d'élevé où n'aurait pas atteint un débauché vulgaire. En fait de beaux-arts, plus encore qu'en poésie, le duc Hercule n'aimait guère que ce qui était efféminé et sensuel. Aussi tous les peintres ferrarais qui se sentaient quelque élévation religieuse émigraient vers d'autres parties de l'Italie. François Costa, et son élève Lorenzo Costa, qui lui fut bien supérieur, portaient leur talent vigoureux à Bologne et adoptaient le patronage des Bentivoglio en abandonnant celui de la maison d'Este. Le miniaturiste élégant Mazzolino se naturalisa Bolonais. Enfin Garofalo, ce disciple gracieux et quelquefois sublime de l'école ombrienne, passa la plus grande partie de sa vie à Milan ou à Rome. Il devint l'ami et même le rival de Raphaël. Le *Massacre des Innocents* et la *Vierge au repos* sont les deux chefs-d'œuvre de Garofalo; mais on peut citer encore d'autres ouvrages dus à ce peintre, qui approchent de la perfection, et entre autres des fresques admirables dans l'église de Saint-François, et dans le réfectoire du couvent des Augustins à Ferrare.

C'est ainsi que M. Rio descend avec un merveilleux à-propos dans l'intimité des peintres dont il décrit les œuvres et dont il apprécie le talent. Il éclaire sans cesse l'histoire de l'art par l'histoire politique.

Néanmoins ce n'est pas dans les vieilles chroniques et dans les vieilles chartes qu'il est allé puiser les sources principales de son ouvrage. Ce qui a tenu lieu de manuscrits originaux à cet érudit si consciencieux à sa manière, ce sont les toiles et les fresques qu'il a étudiées avec tant de soin et tant de goût dans tous les coins de l'Italie. On ne saurait dire tout ce qu'il y a trouvé de pages inédites, et tout ce qu'il a donné d'interprétations ingénieuses et originales aux grandes pages déjà connues. Ce sont ces investigations et ces aperçus qui lui appartiennent en propre, et dont il a composé le bel ouvrage intitulé : *De l'Art chrétien.*

En résumé, ce livre, écrit sur l'art, est une œuvre d'art lui-même. Il a d'abord un intérêt éminemment dramatique. L'intérêt dramatique est tout entier dans la lutte du sentiment païen et de l'idéal chrétien dans les arts. Le paganisme semble vouloir ressusciter à la suite de la renaissance : on déifie l'immoralité; le langage de l'Église est proscrit comme barbare, et on blasphème sous prétexte d'élégance[1]. C'est à ce mouvement que s'opposent l'école ombrienne par ses œuvres, et plus tard Savonarole, par ses ardentes prédications. Mais ce moine trop zélé dépasse le but : il échoue et il succombe. La papauté, plus sage, ne se met pas en travers du mouvement; elle le modère et le dirige. Elle dégage des traditions profanes ce qu'elles ont de noble et de pur, et elle s'empare de ces richesses intellectuelles au profit de l'Église, comme les Hébreux employèrent à leurs sacrifices les vases d'or des Égyptiens. Les idolâtries païennes des Médicis et de la maison d'Este n'avaient rien de sérieux comme dogmes, mais elles présentaient toujours le danger du triomphe de la sensualité humaine sur l'esprit chrétien. C'était la glorification de la chair que l'on opposait à l'adoration de la croix.

On ne saurait méconnaître qu'à cet intérêt dramatique de l'*Art chétien* ne soit intimement lié un puissant intérêt religieux. M. Rio ne procède pas par démonstration ni par considérations métaphysiques; mais il fait sentir à toutes les pages de son livre que le souffle catholique a pu seul inspirer les merveilles de l'art écloses en Italie. Cette histoire de l'art chrétien devient donc une apologie indirecte du catholicisme et de la papauté, apologie que l'auteur a faite, pour ainsi dire, sans s'en rendre bien compte, et qui n'en a que plus de séduction et d'entraînement.

Ajoutons que M. Rio nous montre l'Italie comme un vaste musée

[1] C'est ainsi qu'on appelait la messe : *Sacra Deorum !*

encore debout, mais que, dans ce musée, de vieilles fresques vont s'effaçant de plus en plus, que des églises tombent en ruine, et que d'admirables toiles sont vendues tous les jours à l'étranger.

Ce pays avait conservé jusqu'à ce jour, avec un soin jaloux, ses monuments et ses chefs-d'œuvre; il comprenait qu'il avait deux grandes supériorités à maintenir, celle du catholicisme, dont il se trouvait le centre, et celle des beaux-arts, dont il était l'antique foyer. Si un autre esprit venait l'envahir aujourd'hui, si un vandalisme inintelligent la dépouillait peu à peu de ses richesses artistiques, on pourrait encore connaître, par les descriptions de M. Rio, les produits du génie humain qui auraient si longtemps couvert son sol privilégié. L'écrivain français serait parvenu à arracher les plus glorieuses époques du moyen âge et de la renaissance en Italie à l'oubli des générations futures. Que si le culte de l'idéal venait à s'éteindre dans la nuit d'une nouvelle barbarie, il pourrait encore se rallumer au foyer de l'*Art chrétien*.

L'auteur de cet ouvrage vraiment original et grandiose a donc le droit de dire, comme le lyrique romain : *Exegi monumentum*. Puisse la postérité ne pas ajouter un jour : *Arte ipsa perennius*[1]!

ALBERT DU BOYS.

P. S. Au moment où nous venions de terminer cet article, on nous a communiqué le passage d'une lettre de M. de Montalembert écrite au moment où venait de paraître la nouvelle publication de M. Rio. Nous sommes heureux de pouvoir citer une pareille autorité à l'appui de nos appréciations, d'autant plus qu'elle réfute péremptoirement une accusation injuste et malveillante dont l'œuvre essentiellement originale de M. Rio a été récemment l'objet.

« J'ai suspendu le travail qui m'occupait pour lire les trois vo-
« lumes sur l'*Art chrétien*, et je m'empresse de vous dire que j'en
« ai été ravi. Mais ce n'est pas une nouvelle édition que j'ai trou-
« vée, *c'est un ouvrage entièrement nouveau*, et, si le premier lui
« ressemble, c'est de la même manière que l'aurore ressemble au
« soleil en plein midi... Je vous prédis qu'il fera à l'auteur un hon-
« neur infini, et qu'aux yeux des juges compétents il lui assignera la
« première place parmi ceux qui ont écrit sur l'art depuis le com-
« mencement de ce siècle. »

A. DU B.

[1] M. Rio terminera son ouvrage par un quatrième volume, où il parlera de Michel-Ange, de Raphaël et de l'École vénitienne.

LE RATIONALISME

EN ANGLETERRE

QUATRIÈME PARTIE [1]

M. GODWIN : LA GÉOLOGIE ET LA BIBLE. — M. WILSON : L'ÉGLISE NATIONALE DE L'AVENIR. — CONCLUSION.

On a dit souvent que la science doit être impartiale : quelques-uns même poussent si loin le scrupule à cet égard, qu'ils tiennent pour suspects généralement tous les essais de conciliation entrepris par l'apologétique chrétienne dans le but d'accorder la Bible et les sciences. Que penseront les hommes d'une conscience si délicate du travail de M. Godwin? Le dessein avoué de ce professeur distingué de Cambridge n'est point, à la vérité, de concilier l'Écriture et les opinions des savants : mais, en cherchant avec passion à brouiller irrévocablement la science et la foi, ne doit-il pas encourir la même suspicion que les apologistes qui cherchent à les accorder? Il en devrait être ainsi. Cependant il est à craindre que ceux-là même qui sont les plus empressés à condamner les tentatives des théologiens n'acceptent avec faveur l'œuvre partiale de leur adversaire. M. Godwin sera, à leurs yeux, le champion courageux de la science méconnue. C'est le malheur de l'homme d'avoir deux poids et deux mesures et d'être, même à son insu, entraîné par ses préjugés.

Nous nous proposons de suivre le professeur de Cambridge avec une entière bonne foi sur le terrain où il s'est placé, et de mettre

[1] Voir le *Correspondant* des mois de juin, de juillet et d'août 1861.

le lecteur à même de juger si les accusations qu'il porte contre la Bible sont ou non fondées. Quels que soient nos doutes sur le point de savoir si l'état présent d'une science qui n'est pas encore faite et admet tant de conjectures permet de résoudre pertinemment les questions soulevées par la discussion, nous n'hésiterons point à montrer par où les écrivains hostiles à l'Église méconnaissent les vraies conditions du problème et égarent les esprits. Ce n'est pas à dire que nous prétendions suivre, à l'égard de M. Godwin, une méthode différente de celle que nous avons jusqu'ici employée, et abandonner le rôle modeste de rapporteur; mais nous nous sommes réservé, dès le commencement, le droit de dire, en passant, un mot sur les opinions fausses et les excentricités des organes de l'*Église large*. Nous serons toujours l'historien sincère, mais nous ne pouvons ni ne devons dissimuler nos jugements, motivés quoique sommaires.

I

Voici comment M. Godwin entre en matière :

« A la renaissance apparut le premier désaccord entre la science et la foi établie. Le système astronomique de Ptolémée avait jusque-là régné sans partage dans les esprits : tout le monde considérait la terre comme immobile au centre de l'univers entier. Copernic vint renverser cette erreur séculaire. Notre planète humiliée devint un globe relativement petit, un membre subordonné de la famille des planètes, astres que les habitants de la terre n'avaient alors considérés que comme les simples ornements de leur habitation. L'Église surveilla avec inquiétude les disputes qui s'élevèrent entre les adeptes des nouvelles opinions et les champions des vieilles idées. La Bible, cette base divine de la foi religieuse, ne contenait-elle pas l'opinion de l'immobilité de la terre et d'autres vues encore de l'univers, tout à fait en contradiction avec le système de Copernic? Le Saint-Office crut devoir prendre des mesures de rigueur contre Galilée, et ce savant fut condamné à signer la fameuse rétractation que l'on connaît, et à déclarer publiquement dans l'église de la Minerve, à Rome, que la proposition d'après laquelle le soleil était le centre du monde et immobile est *absurde*, *philosophiquement fausse*, *formellement hérétique*, parce qu'elle est expressément contraire à l'Écriture.

« L'Église romaine, SELON TOUTE PRÉSOMPTION, *adhère encore aujourd'hui au système de Ptolémée*. Les instincts protestants, au contraire,

dès le dix-septième siècle, sympathisèrent vivement avec les progrès de la science : on désira sortir d'embarras. La solution offerte par Galilée et les autres était celle-ci : l'objet de la révélation est de manifester aux hommes ce qu'ils ne sont point capables de pénétrer eux-mêmes, mais non d'enseigner des vérités pour la découverte desquelles l'homme a reçu des facultés investigatrices ; en conséquence, il n'est pas déraisonnable de supposer qu'à l'égard des faits physiques l'Écriture se sert du langage commun, acceptant les idées courantes sans se proposer de rien garantir sur des points étrangers au dogme et à la morale. Le texte suivant : *Le monde est solidement fixé, il ne peut se mouvoir*, bien qu'il implique évidemment dans celui qui l'a écrit l'ignorance du mouvement de la terre, ne doit point être considéré comme un article de foi. Cette solution tranquillisa les esprits.

« Il était cependant bien difficile de concilier l'idée générale du sytème de Copernic avec les données cosmologiques du premier chapitre de la *Genèse*. Celles-ci sont en effet manifestement contraires aux résultats de la science moderne. La Bible suppose que le ciel est une voûte solide supportant les eaux supérieures et dans laquelle sont enchâssés le soleil, la lune et les étoiles. Mais ce désaccord semble avoir moins frappé les esprits au dix-septième siècle qu'au dix-neuvième. Tout le monde avait intérêt à faire accepter des explications conciliantes. Les brillants progrès de l'astronomie avaient convaincu les esprits les plus rebelles parmi les théologiens, et les savants d'alors étaient bien éloignés de vouloir abuser de leur victoire. On déclara la paix faite entre la foi et la science, on n'opposa plus l'Ancien Testament à Copernic. On ne serait sans doute jamais revenu sur cet ordre de difficultés, si les théologiens avaient adopté plus généralement et plus franchement le principe, que les vérités auxquelles l'homme peut atteindre par ses propres forces et qui se rapportent au monde physique ne sont point l'objet de la révélation ; mais il est arrivé qu'on a environné cette idée conciliante de tant de restrictions, de tant de précautions et d'équivoques, qu'on a excité l'impatience de tout esprit qui veut savoir nettement ce que Dieu a ou n'a pas enseigné.

« Les découvertes de la géologie ramènent d'ailleurs, de nos jours, la question de l'accord de la science et de la Bible.

« Les manuels d'aujourd'hui, qui enseignent à l'enfant que la terre tourne, lui assurent en même temps qu'elle n'a pas encore six mille ans d'existence et qu'elle a été créée en six jours. Cependant les géologues de toutes les confessions admettent que la terre existe depuis une immense série d'années ; qu'il faut compter celles-ci, peut-être par millions, mais qu'indubitablement il s'est écoulé plus de six jours entre sa première création et l'apparition de l'homme à sa surface.

Cette contradiction entre la science et l'enseignement religieux trouble et scandalise les consciences au dix-neuvième siècle.

« Aux premiers moments de la nouvelle controverse, des écrivains, plus empressés que discrets, attaquèrent les conclusions des géologues et les déclarèrent scientifiquement fausses. Cette phase de la question doit être considérée comme passée ; et, quoique les manuels continuent à enseigner aux enfants la création en six jours, aucun homme instruit ne doute que la terre ne soit plus ancienne. L'on s'est efforcé de réconcilier le récit mosaïque avec les résultats incontestables de la géologie ; on a tenté plusieurs explications C'est assez pour que l'auteur du Manuel assure ses lecteurs que les investigations des géologues sont en parfaite harmonie avec l'Écriture en ce qui touche l'histoire de la création.

« Cependant, si nous considérons les systèmes de conciliation, nous trouvons qu'ils se contredisent mutuellement. A mesure que la géologie progresse, les expédients varient. On violente le texte hébreu ; et on lui fait dire tant de choses, que le public finit par ne plus oser lui donner aucun sens. »

— On voit comment, dans ce début, M. Godwin fait intervenir avec complaisance des faits étrangers à la question qu'il se propose de traiter, et cherche à prévenir l'esprit du lecteur. Que prouve cependant la condamnation de Galilée prononcée par le tribunal du Saint-Office? Une seule chose, l'ignorance de l'époque dans les questions de cosmologie. Les théologiens romains ont partagé l'erreur générale. L'Église n'est infaillible qu'en matière de théologie, et les théologiens eux-mêmes ne le sont jamais. Galilée eut la malheureuse idée de vouloir prouver le mouvement de la terre par des textes de la Bible détournés de leur véritable sens : en prétendant découvrir le système de Copernic dans la Bible, il fournit des armes contre lui. Il fut à la fois, comme plusieurs philosophes et plusieurs savants, à d'autres époques, victime de l'ignorance de son temps et de ses propres imprudences. Quant à la *voûte solide* et aux *étoiles enchâssées*, M. Godwin fait violence aux textes bibliques, comme nous le dirons plus tard.

Le même auteur résume l'état actuel de la science de la manière suivante. Cet exposé, en général fidèle, intéressera le lecteur, qui, sans prétendre devenir géologue, désire ne pas rester trop étranger aux connaissances de son temps; il importe d'ailleurs à la discussion.

II

« Cette terre qui nous apparaît immobile, reposant sous une voûte d'azur, est un globe d'une grandeur relativement insignifiante, tour-

nant avec vitesse sur elle-même et autour du soleil, centre de son mouvement annuel. Le soleil, qui semble traverser chaque jour l'espace d'Orient en occident, est néanmoins, relativement à notre terre, presque immobile. Son volume et son poids surpassent immensément le volume et le poids de notre globe. La lune, beaucoup plus petite que la terre, est entraînée avec elle autour du soleil, n'ayant aucune lumière par elle-même. Ces belles planètes qui changent continuellement de position dans le ciel et qui brillent d'un si doux éclat, sont des corps tantôt plus grands, tantôt plus petits que la terre; et, comme celles-ci, elles accomplissent leurs évolutions autour du soleil. C'est la réflexion de ses rayons qui nous les rend visibles. Le télescope nous a révélé le fait que plusieurs de ces planètes sont accompagnées de lunes qui leur servent de satellites. Outre celle que nos yeux aperçoivent, il y en a d'autres qui appartiennent à la même famille et roulent autour du soleil. Quant à cette poussière lumineuse semée dans l'azur du ciel, il y a des raisons de croire que chacun de ses éléments est un corps lumineux par lui-même, peut-être de matière semblable au soleil ; et le plus proche d'entre eux est à une incalculable distance de nous. Le plus petit serait d'une énorme grandeur comparativement à notre humble globe. C'est ainsi que la science a établi précisément le contraire de ce que nos yeux semblaient d'abord nous révéler. Ces connaissances sont devenues si vulgaires, que nous sommes tentés d'oublier qu'autrefois le genre humain voyait les choses tout différemment, et qu'il y a peu de siècles encore ces vérités astronomiques révoltaient nos pères. Si maintenant, détachant notre pensée des immensités de l'espace, nous fixons notre regard sur le globe obscur que nous habitons, la première question que nous nous adressons est de savoir s'il a toujours existé dans les mêmes conditions et quels sont les divers états qu'il a traversés. La géologie a retrouvé l'histoire de l'enveloppe terrrestre jusqu'à une époque fort éloignée. Au delà, la philosophie est réduite aux conjectures. C'est au désir de percer les mystères du globe antéhistorique qu'appartiennent les hypothèses faites sur la formation première de la terre et des autres planètes. On suppose qu'elles sont une condensation de la matière nébuleuse, laquelle formerait aussi le noyau solaire. Les premières notions que la science nous offre avec certitude ne vont point jusque-là. La terre a dû être d'abord un globe de matière fluide, ténue, liquéfiée par une forte chaleur, roulant sur son axe et accomplissant une évolution autour du soleil. Personne ne peut dire combien de temps a duré cet état de la terre. On peut croire qu'il a fallu bien du temps pour que la surface du globe se refroidît et devînt susceptible de porter des êtres organisés. L'eau qui couvre maintenant une large portion de la terre ne doit avoir formé alors qu'une vapeur

épaisse enveloppant notre planète de sombres brouillards. Quand sa surface fut refroidie et permit aux eaux de se condenser et de descendre, alors commença la stratification des roches sédimentaires qui en forment la croûte. Les torrents et les rivières, se précipitant dans leur cours impétueux, aplanirent les scories, en détachèrent les rugosités moins adhérentes, les roulèrent en galets et en sable dans les lieux bas. Nous ne savons s'il y eut des êtres organisés contemporains de cette époque. La haute température qui présida à la formation des rochers en a fait disparaître les traces, si tant est que ces êtres existassent. Il est impossible de déterminer la durée de cette formation. C'est dans les stratifications qui couvrent les roches primitives que nous trouvons les premières traces de l'organisme vivant.

« Dans les terrains appelés *siluriens* s'offrent au regard des couches de différentes sortes, s'élevant à une hauteur de plusieurs milliers de pieds dans lesquelles on trouve beaucoup de débris d'animaux. Ces sédiments se formaient au sein des eaux ; et les débris qu'on y trouve conservés appartiennent exclusivement aux espèces marines, aux mollusques, aux articulés, aux radiés. Ce sont des espèces analogues à celles qui existent aujourd'hui. Cependant les naturalistes n'admettent pas généralement que les crustacés actuels proviennent des premiers par voie de génération, à moins que le temps ne détermine à la longue et par des causes inconnues la transformation des espèces, hypothèse généralement rejetée. On trouve aussi, parmi ces débris d'animaux, des plantes marines, des fucus, des varechs, qui forment, comme on sait, le dernier degré du monde végétal. Il est difficile, dans l'état présent de la science, d'asseoir sur ces données des hypothèses bien justifiées.

« Dans la partie supérieure des terrains siluriens apparaît le commencement de la race des poissons qui forment, aux yeux de la science, le dernier degré des animaux vertébrés ; ces poissons sont fort nombreux, revêtus d'une carapace qui les enveloppait comme d'une cotte de mailles indestructible ; ils ont dû être la terreur des mers qu'ils habitaient.

« Viennent ensuite les terrains carbonifères contenant les restes d'une végétation gigantesque et luxuriante ; alors apparaissent les débris des reptiles et des insectes. Les géologues, arrivés à cet endroit de l'histoire de notre globe, confondent sous un même nom, celui de paléontologie, l'étude des êtres dont nous avons parlé.

« Nous arrivons aux terrains calcaires ou crétacés. Les débris fossiles de ces sédiments offrent au regard des animaux différents de ceux dont nous avons parlé. Ils sont de taille gigantesque, moitié crapauds, moitié lézards, se mouvant par sauts, et ayant laissé les

traces de leurs pieds sur le sol des mers qu'ils fréquentaient. Les eaux abondaient en monstres moitié poissons, moitié crocodiles. Ce sont les sauriens, dont les os ont été recueillis en grande abondance. L'air avait aussi ses habitants, ressemblant aux premiers, moitié lézards, moitié vampires, munis d'appendices membraneux qui leur permettaient de voler ; c'est aussi à cette période qu'apparraissent les oiseaux proprement dits. Un peu plus tard se montrent les mammifères, mais ceux de la classe la plus inférieure, les marsupiaux, animaux qui, selon les naturalistes, ont des affinités avec les ovipares. Les plantes appartenaient aux classes inférieures des végétaux, mais elles étaient gigantesques et luxuriantes.

« Nous arrivons aux terrains tertiaires, dans lesquels se montrent enfin les mammifères. Ils appartiennent à la classe la plus élevée. Le type animal se rapproche de plus en plus du type du monde présent.

« Cet état de choses dura de longs siècles; et la terre était principalement peuplée de mastodontes, d'éléphants, de rhinocéros, aux proportions colossales, espèces qui ont disparu. On a trouvé leurs débris sous les glaces du Nord. Ces animaux semblent avoir habité des pays où leurs congénères d'aujourd'hui, plus délicats, ne pourraient plus vivre. Pendant ce temps, le bœuf, le cheval, le daim et autres animaux destinés au service de l'homme, se multipliaient sur le continent.

« Enfin, l'arrivée de l'homme peut être considérée comme l'inauguration d'une nouvelle époque, l'époque présente, pendant laquelle les conditions de l'existence n'ont pas dû être bien différentes de celles d'aujourd'hui. Les races d'êtres organiques qui ont peuplé la surface du globe ont disparu de temps en temps et ont été remplacées par d'autres, introduites on ne sait par quel moyen, mais évidemment suivant des lois déterminées, et avec un progrès constant dans la perfection et la délicatesse de leur organisme, jusqu'à la venue de l'homme, qui couronne la création. Géologiquement parlant, les circonstances de l'apparition de l'homme sont obscures. On a cherché à éclaircir, par la science, l'origine de l'homme, mais il reste beaucoup à faire. L'histoire et la tradition n'apportent que peu de lumières. La race humaine a oublié ses origines, et le vide laissé par cette absence de souvenirs a été rempli par l'imagination et non par des faits restés dans la mémoire. Ce que personne ne peut contester, c'est que le temps pendant lequel les animaux sans raison ont habité la terre est infiniment plus considérable que celui qui s'est écoulé depuis que l'homme a pris possession de notre globe. »

— Les faits cités par M. Godwin sont admis à peu près tels qu'il les raconte par le grand nombre des naturalistes et des géologues. Nous ne répugnons point à les accepter tantôt comme des faits certains,

tantôt comme des conjectures plausibles. Mais les excentricités du professeur commencent dès l'instant où il prétend interpréter le récit de la création. C'est donc moins le naturaliste que nous attaquerons dans M. Godwin que l'exégète.

Donnons-lui de nouveau d'abord la parole.

II

« *La terre*, dit la Bible, *était sans forme et vide;* le souffle de Dieu, c'est-à-dire le vent, agitait les eaux au milieu des ténèbres.

« Dieu commande à la lumière de paraître, et la clarté du jour éclaire la terre et l'eau. L'espace de temps que se sont partagé les premières ténèbres et la lumière est appelé le premier jour. Ainsi la lumière et la mesure du temps sont supposées exister avant le soleil. Cette idée, qui contredit nos connaissances, était admise sans difficulté dans les premiers siècles. « La lumière du jour, dit saint Ambroise (*Hexa-* « *méron*, liv. IV, ch. III), est une chose, et la lumière du soleil et des « étoiles en est une autre. Le soleil ajoute à la lumière du jour. Avant « le lever du soleil, il fait jour, mais ce jour devient plus brillant par « l'effet des rayons du soleil. » C'est ainsi que les esprits même cultivés dans un temps où les sciences physiques étaient à peu près ignorées, expliquaient dans sa vérité naïve le récit de Moïse. Les explications qu'on a données depuis font violence au texte.

« Au second jour, Dieu éleva la voûte du ciel, *rakia*, en grec στερέωμα, *firmamentum*. Cette voûte est représentée comme supportant un océan d'eau placé au-dessus d'elle. Les eaux furent divisées de manière qu'une partie de celles-ci était au-dessus, supportée par la voûte.

« Il est donc évident que le firmament était pour les Hébreux un corps solide. Job parle des piliers supportant cette voûte (Job, XXVI, 11); le IIe des *Rois* parle de ses fondations (II *Rois*, XXII, 8); les *Psaumes*, de ses portes (ps. LXXVIII, 23); la *Genèse*, de ses fenêtres (*Gen.*, VII, 11). Rien ne servirait d'équivoquer sur le mot *rakia*, puisque la *Genèse* dit formellement que la voûte supportait les eaux supérieures.

« Au troisième jour, à la parole de Dieu, les eaux, qui jusque-là avaient couvert la terre, se rassemblèrent en un même lieu, et la terre ferme émergea du milieu des eaux. C'est le même jour que la terre produit l'herbe pour nourrir les animaux. On ne parle ni des plantes, ni des arbres inutiles pour la nutrition, ce qui rendrait pro-

bable que la flore biblique n'a point de place pour ces dernières. Nous nous bornons à prendre acte de ce fait, à savoir que les arbres et les plantes destinés à la nourriture sont signalés dans la Bible comme étant les premières productions de la terre. Nous reviendrons sur cette circonstance.

« Au quatrième jour, les deux grands luminaires, le soleil et la lune, furent créés et placés dans le firmament pour éclairer la terre, mais plus particulièrement encore pour marquer les années, les jours et les saisons : c'est là le principal office qui leur est assigné (versets 14 et 18). La formation des étoiles est mentionnée seulement par un mot : *et stellas*. La Bible ne dit point la matière avec laquelle ces corps ont été faits, ni s'ils existaient déjà, attendant seulement qu'une place leur fût assignée. Toujours est-il que le firmament n'était pas créé avant le second jour, et que ces astres n'y furent point fixés avant le quatrième. La végétation avait déjà commencé au troisième jour, indépendamment de l'influence de la chaleur et du soleil.

« Le cinquième jour, les eaux furent mises en action pour produire les poissons, les animaux marins et les oiseaux dans les airs.

« Au sixième jour, la terre produisit les animaux domestiques, les reptiles et aussi les animaux des champs, c'est-à-dire les bêtes fauves. Dieu les créa chacun selon son espèce. L'homme enfin fut formé *à l'image de Dieu*, parole qu'on a expliquée souvent en disant que la Bible exprimait par là la perfection de l'homme, sa nature spirituelle. Il faut cependant remarquer que le *Pentateuque* abonde en passages où apparaît clairement l'anthropomorphisme de Dieu. Les Hébreux se représentaient Jéhovah sous la forme d'un homme. Le spiritualisme moderne a si complétement banni cette idée, que presque tout le monde aujourd'hui répugne à interpréter le langage hébreu dans son sens vrai et naturel.

« L'œuvre de la création étant terminée, Dieu donne à l'homme, aux animaux, aux oiseaux et à tout être rampant, les végétaux de la terre pour nourriture. Quand on compare les versets 29 et 30 du premier chapitre de la *Genèse* au verset 3 du neuvième chapitre, dans lequel, après le déluge, les animaux sont donnés comme nourriture à l'homme en complément des végétaux, il est difficile de ne pas se persuader que le premier récit de la création suppose que les hommes et les animaux, dans leur condition originelle et première, n'étaient pas carnivores. Il n'est point nécessaire de dire que c'est ainsi qu'on a généralement interprété les mots du premier chapitre de la *Genèse*, avant que la science naturelle eût montré clairement que le tigre et le lion, par exemple, étaient nécessairement carnivores. On a trouvé, dans ces derniers temps, des preuves matérielles

que les monstres préadamites se nourrissaient d'autres animaux.

« Les trois premiers versets du second chapitre de la *Genèse* terminent le récit. Dieu se repose de son œuvre et bénit le septième jour, fait qui servit de fondement aux commandements de l'observation du Sabbat prescrite sur le mont Sinaï.

« Si remarquable que soit le récit de la création par sa simplicité et sa grandeur, continue M. Godwin, il ne renferme néanmoins rien qu'on puisse appeler proprement poésie ; il n'offre aucune trace de signification mystique ou symbolique.

« Il faut la volonté de trouver partout du symbolisme et la passion d'un élève de Philon pour en découvrir les moindres vestiges : aussi le récit de Moïse a-t-il toujours été pris au sens naturel, si toutefois on excepte l'école d'Alexandrie.

« Cela posé, conclut M. Godwin, Il est évident, à première vue, que le récit biblique, dans son sens littéral, est contraire aux faits de l'astronomie et de la géologie. La différence ne provient point des omissions. On ne peut dire que l'écrivain mosaïque néglige simplement des détails que la science moderne peut fournir. Il est manifeste que tout le récit est conçu à un faux point de vue, que l'ordre des choses tel que nous le connaissons aujourd'hui y est en grande partie méconnu, quoique çà et là nous puissions remarquer des analogies générales et des points de ressemblance. Pourrions-nous dire que le système astronomique de Ptolémée n'est pas en contradiction avec la science moderne parce qu'il représente avec un certain degré de vérité quelques-uns des mouvements apparents des corps célestes ? »

IV

Le lecteur aura fait lui-même justice de plusieurs fausses interprétations par lesquelles M. Godwin défigure le récit biblique. L'anthropomorphisme de Dieu, par exemple, est une supposition gratuite, démentie par la Bible tout entière. Si ce livre sacré se distingue de tous les livres religieux des autres nations, c'est surtout par son caractère spiritualiste et l'idée à la fois si élevée et si pure qu'il nous donne de l'Être divin. Nous croyions cette vérité à l'abri, au dix-neuvième siècle, de contradictions sans preuves.

Comment, en second lieu, M. Godwin revient-il sur une objection maintes fois détruite, à savoir que la lumière n'a pu exister avant le soleil? La priorité de la lumière, relativement au soleil, contredit, dit-il, nos connaissances. Le professeur de Cambridge doit savoir

pourtant qu'il y a deux hypothèses sur la lumière : l'hypothèse de l'émission, embrassée par Newton, et l'hypothèse des ondulations, qui est due à Descartes. Newton supposait que les corps lumineux lançaient eux-mêmes la lumière, mais Descartes a plus justement attribué la lumière au mouvement vibratoire, excité dans l'*éther*, remplissant le vide des espaces célestes. L'*éther* transmet les ondes lumineuses, comme l'air les ondes sonores, et produit les sensations de la lumière. Or le soleil n'est point le seul agent de ces ondes. La chaleur communique à tous les corps la propriété de devenir lumineux. Lorsqu'elle est suffisamment élevée, elle devient elle-même lumière. Les physiciens assurent aujourd'hui que la chaleur et la lumière sont dues à un seul et même agent. « L'hypothèse de l'émission a été admise par presque tous les physiciens au commencement de ce siècle ; mais elle est généralement abandonnée aujourd'hui, dit M. Deguin, doyen de la faculté des sciences de Besançon, parce qu'elle est en contradiction formelle avec un grand nombre de faits observés dans ces derniers temps. L'hypothèse des ondulations satisfait, au contraire, à toutes les exigences de la science. »

M. Godwin veut absolument prendre à la lettre l'expression biblique de *firmament*, στερέωμα, *firmamentum*. C'est, selon lui, dans la bouche de Moïse, une voûte solide, supportant un océan placé au-dessus d'elle. Le mot hébreu *rakia*, qui exprime une surface mince et étendue, offre, d'une manière moins accentuée, l'idée de solidité que les expressions employées par la *Vulgate* et les *Septante*. Mais ce n'est là, dans la Bible, qu'une image, une comparaison, nécessaire sans doute, pour rendre sensible aux peuples l'idée de cette sphère d'azur qui nous enveloppe, et semble placée entre les nuages et nous. Moïse parlait à une foule ignorante, et, sous peine de n'être point compris, il devait se servir de son langage. Job et David employaient des expressions poétiques, qu'il serait ridicule de vouloir interpréter à la lettre. N'appelons-nous pas encore aujourd'hui les espaces célestes *firmament*, *voûte*, *calotte des cieux ?*

« La Bible, dit encore M. Godwin, ne parle que des plantes utiles à la nutrition. Or les végétaux inutiles à cette fin dominent, si toutefois ils ne constituent point, à eux seuls, toutes les créations végétales primordiales. » Il suffit de répondre que Moïse, ne se proposant point de faire le catalogue des végétaux, parlait seulement de ceux qui importent le plus à la vie. — Enfin le professeur de Cambridge reproche à la *Genèse* d'avoir dit qu'aucun des premiers animaux n'était carnivore. La Bible n'affirme rien de pareil; mais il est à croire que l'instinct de férocité du tigre, du lion et même de l'hyène était moins développé aux premiers jours de la création qu'il ne l'est aujourd'hui : ces animaux, moins nombreux, avaient surtout pour rôle

alors de nettoyer la terre des cadavres qui sans eux l'eussent infectée.

Nous ne prétendons pas que le premier chapitre de la *Genèse* soit précisément symbolique, et qu'il faille n'y voir qu'une poésie; mais nous croyons que Moïse n'a ni pu ni voulu employer un langage scientifique qui n'eût point été compris. Il parlait aux Hébreux de son époque le langage du temps, et tenait compte des idées populaires. Ce qui importait, c'était de donner au monde une idée sublime de la toute-puissance de Dieu, de sa providence et de sa bonté; et non d'initier les Hébreux aux secrets de la cosmologie. Moïse était un prophète, non un astronome et un géologue ; il parlait en prophète. De même que l'auteur du livre de *Josué* s'est contenté de rendre compte des apparences d'un phénomène, lorsqu'il a écrit : « *Sol, ne movearis ! et stetit sol ;* » de même aussi Moïse a surtout parlé conformément aux témoignages des yeux non armés de télescopes; ce qui n'empêche pas que, sous ce langage fortement imagé de la *Genèse*, la science d'aujourd'hui ne découvre de prodigieuses vérités.

V

De savants et ingénieux naturalistes se sont proposé de montrer l'accord littéral et presque minutieusement verbal du premier chapitre de la *Genèse* avec la science. Cet effort est louable dans l'intention, bien que, étant poussé trop loin, il puisse avoir ses dangers. Nous avons lu certains systèmes de conciliation qui soulèvent assurément plus de difficultés qu'ils n'en résolvent. C'est bien là ce qui peut s'appeler forger des armes contre soi. M. Godwin, au contraire, prétend prouver l'impossibilité absolue de tout accord. Nous trouvons que les premiers s'engagent beaucoup, M. Godwin s'engage trop; car, alors même qu'on n'eût point réussi jusqu'ici à faire comprendre comment Moïse ne contredit pas nos connaissances physiques, un homme plus habile le pourrait dans l'avenir. En attendant, le professeur de Cambridge s'est montré aussi injuste envers les apologistes qu'excessif envers Moïse. Voici comment il expose leurs systèmes et comment il les combat :

« La tâche, dit-il, que plusieurs écrivains modernes se sont imposée est de prouver que le récit mosaïque, quoique en opposition apparente avec nos connaissances, est essentiellement vrai. Le législateur des Hébreux n'aurait pas été compris avant le moment où la science a fourni un commentaire et une explication à ses écrits.

« On a proposé deux modes de conciliation qui ont joui d'une po-

pularité considérable; le premier est celui de Chalmers. Il fut ensuite adopté par le docteur Buckland ; et il est probable que beaucoup le regardent encore comme une solution suffisante de toutes les difficultés. En voici l'exposé.

« Le mot *in principio* exprime une période de temps indéfinie, antérieure au dernier grand changement qui affecta la surface de la terre, et par conséquent antérieure à la création des végétaux et des animaux du monde présent. Pendant cette période, une longue série d'opérations ont eu lieu ; mais, comme celles-ci n'ont aucun rapport avec l'histoire de la race humaine, elles ne sont point mentionnées par l'historien sacré, qui s'est borné seulement à établir que la matière de l'univers n'est point éternelle, et qu'elle a été créée par la main de Dieu. Ces mots : *Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre*, peuvent être regardés comme un récit sommaire de la création de la matière à une époque qui précéda les opérations du premier jour. Ce *commencement* peut avoir été une époque d'une durée inconnue, pendant laquelle ont eu lieu toutes les opérations découvertes par la géologie. Des millions d'années peuvent avoir occupé l'intervalle indéfini entre le *commencement* où Dieu créa le ciel et la terre, et le soir, c'est-à-dire le commencement du premier jour du récit mosaïque. Le second verset décrit la condition de la terre au premier soir du premier jour. On sait que chez les Juifs le soir était à la fois la fin et le commencement des jours. Ce premier soir peut être considéré comme l'expression du temps indéfini qui suivit la première création, et comme le commencement du premier des six jours, pendant lesquels la terre fut formée et disposée de manière à devenir l'habitation de l'homme. L'expression *tohu bohu* représente le chaos des Grecs, et désigne la destruction et la ruine d'un premier monde; c'est à ce moment que les périodes géologiques indéfinies sont terminées et que commencent des jours analogues aux nôtres en durée.

« L'œuvre du premier matin de cette création consista à appeler la lumière pour dissiper ces ténèbres temporaires qui avaient couvert l'ancienne terre. Le docteur Buckland ne pense pas que la substance du soleil et de la lune ait été créée au quatrième jour, il admet seulement que le soleil et la lune furent alors disposés pour notre usage. Leur création aurait été exposée sommairement dans le premier verset. »

« Ici se présente une difficulté dans le système du docteur Buckland, dit M. Godwin. C'est au second jour que Dieu fit le ciel appelé firmament, *vocavit Deus firmamentum cœlum;* conséquemment, pendant les époques indéfinies antécédentes, il n'y eut point de firmament, c'est-à-dire de ciel où le soleil, la lune et les étoiles pussent préexis-

ter.» — M. Buckland n'eût certainement pas été embarrassé de répondre. Ces astres, dans la pensée du docteur, existaient auparavant dans l'espace. Il est évident que l'idée d'espace est à l'idée de ciel ou firmament ce que le tout est à la partie.

« La création de la lumière est pour Buckland, continue M. Godwin, la dispersion des vapeurs qui recouvraient le globe, et le rétablissement de l'action du soleil, de la lune et des étoiles. N'est-ce pas là une violence manifeste exercée sur cette simple et grande parole : « Dieu dit : « Que la lumière soit! et la lumière fut; et Dieu divisa la lumière des té- « nèbres, et appela la lumière jour, et les ténèbres nuit, et le soir et le « matin composèrent le premier jour? » Faut-il penser que ces mots n'expriment que la dissipation d'un brouillard? N'est-ce pas réduire la noble description de la création à une phraséologie indigente, à des mots sans objet? Buckland est obligé d'admettre la préexistence du soleil à l'histoire de la création, parce que les animaux fossiles antérieurs à la création des six jours se montrent doués de l'organe de la vue comme ceux d'aujourd'hui, et que les plantes de la même époque supposent la chaleur du soleil. A la bonne heure; mais pourquoi le même Buckland fait-il disparaître et ensuite reparaître ce soleil à l'aide d'un brouillard? Cette fantasmagorie est indigne de la science.

« Il faut dire, pour excuser les erreurs de Buckland, qu'à l'époque où il publia son système la formation lente, graduelle et régulière des sédiments du globe n'était point aussi généralement admise ni aussi bien connue qu'aujourd'hui. Les géologues étaient plus disposés à croire à des catastrophes et à des révolutions subites. La théorie de Buckland suppose que l'apparition des races présentes d'animaux et de végétaux a été précédée d'une grande révolution physique : la terre, selon lui, avait été dépeuplée aussi bien des animaux aquatiques que des animaux des continents, et la création de races nouvelles d'animaux et de plantes serait contemporaine de la création de l'homme.

« Cette théorie ne s'accorde aucunement avec les phénomènes observés, et nous la croyons rejetée par tous les géologues jouissant de quelque autorité.

«Voici ce qu'écrivait Hugh Miller en 1857 :

« J'ai cru autrefois, avec Chalmers et Buckland, que les six jours de la création étaient des jours de vingt-quatre heures; qu'ils pouvaient comprendre toute l'histoire de notre création. J'ai cru que la dernière période géologique était séparée par un état chaotique de notre époque; mais mes études postérieures me forcent à déclarer que je m'étais trompé. De longs siècles avant que l'homme fût créé, le grand nombre des animaux les plus humbles d'aujourd'hui vivaient dans les champs et dans les bois, et habi-

taient les mêmes retraites. Des milliers d'années avant l'apparition de ces animaux, les mêmes mollusques habitaient les mers. L'espace pendant lequel Dieu a accompli l'œuvre de notre création ne peut être celui de sept jours ordinaires; il faut les remplacer par des milliers de siècles. Il n'y a point eu d'état chaotique, de mort et de ténèbres séparant l'époque à laquelle l'homme apparut de celle où existaient les éléphants, les hippopotames et les hyènes fossiles. J'en conclus que les jours dont parle la Bible ne sont pas des jours ordinaires, mais des jours prophétiques, et qu'ils font reculer notre monde dans une éternité passée. »

« Miller sera sans doute regardé comme une autorité compétente contre le maintien de la théorie de Chalmers et de Buckland. Le récit mosaïque est défectueux non-seulement par omission, ce qui serait parfaitement conciliable avec la plus stricte inspiration divine, mais ce récit est défectueux parce qu'il raconte des faits erronés : on ne peut le nier qu'en ayant recours à un système de traduction forcée. *On dit* que saint Augustin et Théodoret ont admis que les six jours de la création pouvaient bien être des espaces de temps indéterminés. Si le fait est vrai, cela prouve que Théodoret et saint Augustin trouvaient déjà le texte incroyable ou douteux dans son sens naturel [1].

[1] Nous trouvons dans l'*Essai critique sur l'Hexameron de saint Basile*, par le savant Mgr Cruice, aujourd'hui évêque de Marseille, une réfutation péremptoire des doutes de M. Godwin relativement à l'opinion des Pères sur l'interprétation du mot jour. Après avoir parlé de l'interprétation mystique des six jours de la création par les docteurs de l'école d'Alexandrie, l'éminent prélat ajoute : « D'autres docteurs de l'Église, plus attachés au sens littéral, demandaient que ces jours de Moïse fussent prolongés en des époques indéterminées, car évidemment, disaient-ils, les trois premiers jours ne sont pas des jours, puisque le soleil alors incréé reposait dans le néant, attendant l'ordre de Dieu pour paraître et marquer aux hommes les divisions du temps. » Le septième jour, qui est le repos de Dieu, dure encore; il a eu son aurore, mais il est encore loin de toucher à son déclin. Quels sont donc ces jours? Saint Cyprien leur donnait une durée de sept mille ans; saint Augustin, sans vouloir déterminer une époque quelconque, regardait néanmoins ces jours comme des périodes dont il était impossible de concevoir et de marquer l'étendue; cette opinion, devenue bientôt générale, se perpétua dans l'enseignement catholique; et, au douzième siècle, Pierre Lombard, frappé du nombreux concours d'autorités graves qui se réunissaient pour adhérer à cette interprétation, l'adoptait lui-même, et résumait ainsi les sentiments des docteurs de l'Église sur cette question : *Elementa distinxit Deus... quæ non simul, ut quibusdam sanctorum Patrum placuit, sed per intervalla temporum ac sex volumina dierum, ut aliis visum est, formavit.*

Il était facile aux commentateurs des troisième et quatrième siècles de justifier cette nouvelle explication par le moyen de la philologie hébraïque, et par le rapprochement de plusieurs passages des livres saints. Saint Hilaire le comprit : ce vénérable évêque, l'un des contemporains de saint Basile, chassé de son siége épiscopal et relégué en Phrygie par l'empereur Constance vers l'an 357, remarquait que, dans plusieurs endroits de l'Écriture, le mot jour désignait une longue suite d'années :

« Buckland dit que la question n'est pas de savoir si Moïse s'est trompé, mais si nous le comprenons bien. — Le récit hébreu ne présente aucune difficulté grammaticale sérieuse, et il est déraisonnable de supposer que la traduction simple et littérale ne soit pas la vraie. »

— Nous ne prétendons point que le système de Buckland soit de tout point conforme à la vérité. Néanmoins il nous semble que M. Godwin ne le réfute point absolument. L'apparition soudaine et première à l'horizon du roi de la lumière ne peut être assimilée à la dissipation d'un brouillard ordinaire, et l'œuvre de Dieu, quel que soit le moment de la création de la matière solaire, conserve toute sa majesté.

Il est vrai que les géologues ne trouvent point dans les couches de la terre la preuve d'une catastrophe aussi générale et aussi profonde que le supposait Buckland. Mais les soulèvements et les affaissements successifs dont notre globe garde encore la trace suffiraient pour ne pas rendre absolument impossible le système de Buckland. Si, par suite d'une des révolutions géologiques constatées, la presque totalité des êtres vivants a péri, cette destruction n'a-t-elle pas pu être pour Dieu l'occasion d'une nouvelle création, celle précisément qui est racontée dans le premier chapitre de la Genèse? Toutefois, nous le répétons, nous ne voulons point défendre, plus qu'il ne faut, un système aujourd'hui généralement abandonné. Si nous avions une préférence à exprimer, elle serait plutôt en faveur des six grandes périodes de temps indéterminé, relatées par la *Genèse*.

M. d'Orbigny adopte cette idée dans son *Prodrome de paléontologie*. Il admet trente périodes distinctes de création dans lesquelles les plantes et les animaux, à des degrés divers de perfection, auraient existé ensemble. Il suppose que Moïse a choisi six de ces époques plus importantes et représentant les autres. Hugh Miller est entré dans la même voie de conciliation. Voici l'exposition du système de ce savant géologue, entouré en Angleterre d'une juste considération. Le lecteur sera satisfait d'en trouver ici l'analyse.

Diem pro ætate vel tempore hominis nuncupari solere meminimus cùm dicitur : diem hominis non concupisci ; vel rursus cum Abraham diem Domini desideravit. Le témoignage de saint Augustin confirme cette observation de saint Hilaire : après avoir cité ces paroles du second chapitre de la Genèse : *Quo die fecit Deus cœlum et terram et omne viride agri*, ce Père de l'Église ajoute : *Superius septem dies numerantur, nunc autem unus dicitur dies, cujus dici nomine omne tempus significari bene intelligitur.* Peu de temps après, il écrivait à Hésychius que le mot *dies* signifie souvent dans l'Écriture une période d'un grand nombre d'années, et, comme preuve, il alléguait une parole de David qui donne au jour divin la durée de mille ans.

Ces mêmes périodes se retrouvaient dans les cosmogonies orientales et dans certaines fables de l'antiquité païenne.

VI

Miller commence par remarquer que les classes des plantes et des animaux retrouvés dans les profondeurs des couches terrestres se succédèrent dans un ordre analogue à la classification de la flore et de la faune modernes.

D'abord se présentent les thallogènes, végétaux sans fleurs, n'ayant à proprement parler ni tiges, ni feuilles, classe renfermant toutes les algues. Ensuite les acrogènes, plantes sans fleurs aussi, mais ayant déjà des tiges et des feuilles, comme les fougères. En négligeant une classe de végétaux sans importance, plantes parasites incapables de se conserver à l'état de fossiles, on arrive aux endogènes, plantes monocotylédones et portant des fleurs, classe renfermant les palmiers, les liliacés et plusieurs autres familles caractérisées par des feuilles parallèles. Négligeant encore d'autres tribus de végétaux peu importantes, on arrive aux gymnogènes, végétaux polycotylédones, représentés par les conifères et les cycadacés. Enfin s'offrent les dicotylédones exogènes, classe à laquelle appartiennent nos arbres fruitiers et forestiers, et tous ces végétaux qui font la richesse et la beauté de nos jardins et de nos prairies.

Or voici l'ordre dans lequel Hugh Miller trouve les végétaux dans les terrains stratifiés :

Dans les terrains siluriens les plus bas nous trouvons seulement les thallogènes, et dans les terrains siluriens supérieurs les acrogènes. Les gymnogènes apparaissent prématurément, on peut le croire, dans les grès rouges anciens ; et les endogènes (monocotylédones) viennent après eux dans les terrains carbonifères. Les dycotylédones exogènes viennent à la fin de la période oolitique et arrivent à leur plus grand développement dans les terrains tertiaires.

A leur tour les classes animales se présentent absolument dans l'ordre de classification établi par Cuvier. Dans les couches siluriennes apparaissent simultanément les invertébrés, les radiés, les articulés et les mollusques. A la fin de cette période se montrent les poissons et les animaux vertébrés inférieurs. Avant la fin de la période des anciens grès rouges existaient les reptiles. Les oiseaux et les mammifères marsupiaux se montrent dans la période oolique. Les autres mammifères apparaissent dans les terrains tertiaires. Enfin, et le dernier de tous, apparaît l'homme.

« Ces faits, dit M. Godwin, s'accordent dans une certaine mesure avec le récit de Moïse, qui nous montre les poissons et les oiseaux au cinquième jour, les mammifères au sixième, et la création de l'homme couronnant l'œuvre entière. L'accord toutefois est loin d'être complet. Les reptiles, d'après les faits géologiques les mieux constatés, ont existé de longs siècles avant les oiseaux et les mammifères; or, dans le récit biblique, la création des oiseaux est placée au cinquième jour, et les reptiles au sixième. Ici reste toujours la difficulté insurmontable des plantes et des arbres dont Moïse place la création au troisième jour, c'est-à-dire *un jour* avant les poissons, ce qui ne s'accorde pas avec les faits de la géologie.

« Il n'y a donc qu'une ressemblance superficielle entre le récit de Moïse et les découvertes de la science; mais, de plus, à quels étranges résultats ne conduit pas l'hypothèse qui transforme en périodes séculaires les *jours* proprement dits de Moïse?

« Chacun des jours de Moïse consistait en un soir et un matin : il y aurait donc eu un intervalle séculaire de ténèbres et un intervalle à peu près égal de lumière. Mais alors que seraient devenues les plantes créées au troisième jour pendant le soir qui commence le quatrième jour? Les soirs, nous l'avons déjà dit, précédaient les matins dans les jours des Hébreux. Si l'on suppose seulement un demi-siècle de ténèbres absolument sans soleil (car il n'existait pas, n'ayant été créé qu'au matin du quatrième jour), est-ce que toutes les plantes n'auraient pas dû périr au milieu des plus épaisses ténèbres régnant sur le globe pendant cinquante ans? Un tel état de choses eût complétement détruit le monde végétal, et cependant le récit de Moïse suppose les végétaux existant au sixième jour, et servant de nourriture à l'homme et aux animaux. Il suffit de substituer le mot *siècle* à l'expression *jour* employée par Moïse pour voir que l'écrivain n'a point voulu dire *un jour séculaire*. Il est vrai, le mot jour exprime quelquefois, en hébreu et dans toutes les langues, un espace de temps plus long que vingt-quatre heures; mais alors le contexte détermine le sens moins rigoureux qu'il faut attacher à ce mot. Ainsi, quand dans le chap. XXXIX, vers. 11, de la *Genèse*, il est dit *dans ce jour*, on comprend tout de suite que jour exprime ici l'idée générale de temps; mais trouve-t-on quelque chose de semblable dans le premier chapitre de la *Genèse*? Au contraire, au chap. XX de l'*Exode*, les jours de la création sont assimilés aux jours de la semaine. Enfin, dans l'hypothèse des jours séculaires, ne faudrait-il pas donner au septième la même durée qu'aux six autres jours? Alors la durée de la vie d'Adam eût été mille ans plus longue que l'Écriture ne le suppose. Si l'on fait des six premiers jours six siècles, et si l'on ne donne au sabbat qu'une durée de vingt-quatre heures, ne faut-il pas convenir

que le procédé de traduction est tout ce que l'on peut imaginer de plus arbitraire, les mots changeant de signification à chaque ligne? »

— Hugh Miller a prévu les difficultés de M. Godwin. Il pense que Moïse n'a voulu décrire les phénomènes que suivant leurs *apparences*. La lune nous paraît le plus grand des astres après le soleil : cela suffisait pour que Moïse l'appelât un grand luminaire. Le soleil et les autres astres, se révélant tout à coup, *apparurent* au quatrième jour; c'est assez pour que Moïse ait été autorisé à dire qu'ils ont été faits ce jour-là même, bien que Miller suppose les astres existant longtemps avant la création. Moïse a eu des visions par lesquelles Dieu lui révélait l'histoire du monde. Il les a décrites; chacune d'elles lui a représenté un jour. Il n'a point prétendu écrire une cosmogonie physique et scientifique. Comment M. Godwin suppose-t-il que M. Miller admet une nuit de cinquante années? Les jours de Moïse sont des époques pendant lesquelles des nuits nombreuses pouvaient succéder à des jours tout aussi nombreux, si toutefois les mots *matin* et *soir* ne doivent pas être interprétés dans un sens métaphorique.

Le géologue, continue M. Miller, cherchant à concilier la Bible avec la science, n'a réellement à expliquer que trois des six jours de la création : la *période* de la création des plantes, la période de la création des grands monstres marins et des reptiles, la période des grands animaux terrestres. Il s'agit uniquement de concilier les trois créations avec les vestiges et les fossiles retrouvés par la géologie. Or tous les géologues divisent en effet la création en trois grands phénomènes. On peut sans doute aussi discuter sur les systèmes de formation, sur les sédiments, l'ordre des couches, le mode des stratifications; mais les grands ordres de phénomènes dans lesquels la vie se manifeste sous des types essentiellement différents se réduisent à trois : la paléontologie, c'est-à-dire les plus anciens fossiles; les fossiles secondaires, et les fossiles tertiaires. Nous trouvons, il est vrai, les coraux, les crustacés, les mollusques, les poissons et quelques reptiles dans les couches supérieures des terrains de la première époque. Mais ce n'est pas l'existence de ces animaux qui constitue le grand caractère du moment où ils apparaissent. Ce qui distingue cet âge, c'est la végétation gigantesque. C'est la flore qui absorbe ici toute l'attention, les végétaux grandioses se reproduisant chacun suivant son espèce. Jamais le monde n'eut une flore pareille. La jeunesse de la terre fut marquée par une végétation immense, par de gigantesques forêts dont les arbres entrelacés couvraient au loin le sol d'une luxuriante verdure : les pins sublimes, les araucarias majestueux, les roseaux et les fougères grands comme des arbres, etc. Sur les continents, au sein des lacs, dans le lit des rivières, des côtes glacées de l'île de Melville, dans les régions de l'étoile polaire, jusqu'aux plaines embrasées de l'Australie, s'étendait

partout une végétation couvrant la terre d'un manteau de verdure épaisse et gigantesque. Ainsi Moïse a révélé le trait caractéristique de cette époque; c'était l'époque des plantes croissant chacune suivant son espèce.

La seconde époque représente un temps où la végétation s'était amoindrie et n'était plus le grand phénomène de notre planète. Cette période avait aussi ses coraux, ses crustacés, ses mollusques, ses poissons et même des mammifères inférieurs. Mais le grand phénomène de cette époque, celui dont l'importance effaçait tout le reste, c'était les reptiles crocodiliens, sauriens, etc., les monstres énormes de l'abîme et les gigantesques oiseaux dont les incroyables pieds ont laissé leur empreinte sur la pierre. C'était le temps des ovipares ailés et non ailés; celui des énormes baleines, non de la classe des mammifères comme celles d'aujourd'hui, mais de la classe des reptiles; l'époque des ichthyosaures, des plésiosaures, des cétosaures, la terreur des abîmes où ils vivaient; des crocodiles, des téliosaures, des mégalosaures, des iguanodons. Quelques-uns d'entre ces derniers étaient aussi hauts que l'éléphant, et l'emportaient sur lui par leur masse : ils paissaient dans les forêts ou hantaient les rivières innombrables de cette période géologique. L'empreinte des pieds des oiseaux de ce temps est dix fois plus large que celle du cheval et du chameau. Ainsi la seconde période géologique révèle l'existence de reptiles marins de la taille des baleines et de reptiles amphibies presque aussi gigantesques, d'oiseaux énormes. Ainsi se trouve justifiée la parole de Moïse plaçant à cette seconde époque la création des poissons et des oiseaux.

La troisième époque a aussi son phénomène dominant. La flore semble n'avoir pas été aussi remarquable que celle de notre époque présente; ses reptiles marins n'occupent plus qu'une place très-subordonnée, mais les animaux des champs arrivent à un développement merveilleux : par leur taille aussi bien que par leur nombre ils surpassèrent tous les animaux terrestres qui, jusqu'alors, avaient vécu sur le continent. Les mammouths, les mastodontes, les rhinocéros, les hippopotames, les énormes dinothères, les mégathères colossaux, effacent par leurs proportions énormes les plus grands des mammifères qui avaient jusqu'alors paru; et leur nombre était considérable. La faune de l'île de Bretagne, dit un Anglais naturaliste, était bien riche alors : des tigres, aussi gros et aussi forts que ceux de l'Asie, guettaient leur proie à la porte de leur caverne, ou cachés derrière les épais halliers; des éléphants, deux fois plus gros que ceux qui existent aujourd'hui en Afrique et dans l'île de Ceylan, erraient en troupeaux; enfin, deux espèces de rhinocéros se frayaient des voies à travers les forêts primitives; les lacs et les rivières étaient

habités par des hippopotames aussi gros que ceux d'Afrique, portant des défenses plus redoutables qu'eux. Les ours massifs et les hyènes appartenaient à ce groupe formidable; on distinguait enfin deux espèces de grands bœufs (*bos longifrons*, *bos primigenius*), des chevaux moins grands, des élans hauts de dix pieds quatre pouces. En vérité, ce troisième âge, le dernier des grandes périodes géologiques, était particulièrement le temps des grands animaux de la terre *se reproduisant d'après leur espèce*. Tel est le système proposé par Miller pour accorder le récit de Moïse avec la science. Les hommes religieux et instruits l'ont reçu avec faveur en Angleterre; et cette faveur nous paraît méritée. C'est, selon nous, parmi les conciliations proposées jusqu'ici, la plus large et la plus satisfaisante. Elle a toutefois ses inconvénients, et M. Godwin se charge de les relever. Mais celui-ci ne détruit pas ce qu'il y a de vraisemblable dans l'idée principale du système de M. Milner.

« C'est, dit-il, en ne parlant pas des animaux sans vertèbres, en ne comptant presque pour rien les premiers poissons et reptiles de la période paléontologique, regardés comme insignifiants; c'est en mettant en avant la végétation luxuriante de l'époque carbonifère suivante, que Hugh Miller établit l'existence d'une première période. C'est en rangeant les reptiles de terre ferme parmi les habitants des mers, parce que Moïse ne mentionne les animaux terrestres qu'au cinquième jour; c'est en ne disant pas que les reptiles terrestres ont précédé l'apparition des oiseaux sur la terre, que le même géologue crée une seconde époque, puis une troisième, triple division théologique qui répond passablement au troisième, au cinquième et au sixième jour de Moïse. Ces choses furent représentées au législateur des Hébreux, selon Hugh Miller, par des visions, et il les raconta sommairement dans la *Genèse*. L'hypothèse de Miller est, à la vérité, assez d'accord avec les résultats de la science, mais il est bien difficile de la découvrir dans le récit de Moïse, qui, évidemment n'y pensait pas. Si l'on disait que le premier chapitre de la *Genèse* rapporte les spéculations de quelque Copernic, ou de quelque Newton de ces âges antiques, imaginant un plan de la création, aussi rapproché du vrai qu'il était alors possible en l'absence d'observations exactes et de l'assistance surnaturelle, nous admirerions cet effort d'un génie qui s'approche de la vérité, sans toutefois pouvoir l'atteindre. Nous ne nous étonnerions pas des imperfections et des erreurs de ses spéculations; mais les défenseurs de la Bible ne supposent rien de pareil. On nous demande de croire que la *Genèse* raconte une vision de la création, accordée par Dieu lui-même à un écrivain inspiré, dans le dessein de le mettre en état d'informer le genre humain des origines des choses. Ces visions, ce nous semble, auraient dû répondre mieux au dessein de Dieu. Si réellement

la Bible a exposé dès le commencement, à tous les regards, les découvertes nouvelles de la géologie, les hommes, il faut l'avouer, ont eu bien de la peine à les y découvrir.

« Peut-on, en outre, continue M. Godwin, méconnaître que l'écrivain sacré représente toute la végétation comme devant servir à la nourriture de l'homme et des animaux? Il faut avouer que Moïse a bien mal compris la vision, car le monde végétal du troisième jour consistait en végétaux destinés au chauffage plutôt qu'à la nourriture. C'est de la période carbonifère que Hugh Miller a dit, forcé par la vérité : « La végétation de ce temps ne pouvait que *faiblement* servir à « la nourriture des animaux. Les fougères, les pins et leurs congé- « nères pouvaient-ils nourrir les herbivores? Les mousses (*club-mos- « ses*), quoique employées en médecine, sont positivement délétères. « Les insectes eux-mêmes ne touchent point aux fougères. Les sapins « sont délaissés par les herbivores. Le but que se proposa le Créateur « en produisant les végétaux primitifs était différent et se rappor- « tait à l'économie générale de la nature. Les animaux, s'ils avaient « été multipliés et alors répandus partout, eussent été dans une « grande indigence au milieu du luxe de la végétation. »

« Miller n'est pas plus heureux quand il décrit l'apparition de la lumière, il suppose que le prophète a entendu, pendant sa vision, ce commandement de Dieu : « Que la lumière soit! » qu'aussitôt un jour pâle se répandit de l'Orient, plaçant dans une lumière douteuse les espaces recouverts par les eaux et les brouillards, et s'étendit graduellement vers l'Occident; un jour ténébreux et sans soleil représente la création de la lumière; ce jour languissant s'efface et fait place à de nouvelles ténèbres. Le second et le troisième jour ne sont pas moins tristes, et cependant c'est le temps de la végétation luxuriante; le monde végétal, si puissant, n'a encore vu ni la lumière du soleil, ni celle de la lune, ni celle des étoiles. Le quatrième jour seulement est un jour brillant. Miller se délecte dans la peinture du spectacle splendide offert alors par la nature. Mais, puisque dans son système les astres existaient avant le quatrième jour, pourquoi nous condamne-t-il à ces trois périodes de ténèbres?

« En réalité, les théories de Hugh Miller, de Buckland, se ressemblent : toutes démontrent que le récit mosaïque ne s'accorde pas avec les faits. Le premier chapitre de la *Genèse* ne serait qu'une suite d'énigmes dont la science moderne seule a pu dire le mot. Il serait difficile d'abandonner plus complétement ce qu'on voulait défendre, à savoir la véracité du récit mosaïque. Chacun des apologistes prend du reste le soin de réfuter les explications de ses rivaux, et croit seul avoir découvert la vérité. Comment peut-il en être autrement quand on fait violence aux textes, quand on s'attache à rendre obscur

un récit si clair dans sa simplicité naïve, en le remplaçant par le système compliqué des sciences modernes? La tâche que se sont proposée ces estimables écrivains est à la fois pénible et humiliante, ils succombent à la peine; leur gêne et leur embarras sont dignes de pitié : ils luttent avec le bon sens!

« Revenons à la vérité : Dieu n'a point voulu révéler à l'homme les vérités que celui-ci devait conquérir lui-même par l'étude et le travail, par l'exercice de ses facultés naturelles. Les écrivains sacrés parlent dans le langage de leur temps; et leurs erreurs physiques ne compromettent pas les hautes vérités morales qu'ils annoncent. Notre mal est d'avoir exagéré les limites de l'inspiration biblique. Dieu s'est servi d'hommes pieux et non de savants pour nous enseigner les vérités morales : pourquoi refusons-nous d'admettre une vérité si simple? En prétendant que les connaissances physiques des écrivains bibliques égalent chez eux la science des vérités morales, on compromet également les unes et les autres. Le progrès est d'ailleurs la loi de l'humanité, et la vérité se dégage seulement avec le temps des ombres de l'erreur.

« Dieu a choisi le peuple hébreu pour établir la vraie religion sur la terre. Il a conçu ce dessein selon sa sagesse, et non pas comme l'homme l'a compris. Cherchons à découvrir comment Dieu a réellement agi, sans prétendre lui imposer nos propres vues. On a supposé que, puisque la Bible porte le cachet de l'autorité divine, elle a dû être en tout parfaite et infaillible; et des difficultés insurmontables sont nées de ces préjugés. On a procédé en théologie comme on procédait dans les sciences avant l'emploi de la méthode expérimentale et inductive, lorsque l'homme prétendait inventer des lois et y soumettre Dieu lui-même et la nature, au lieu de se laisser humblement et patiemment enseigner par les faits. Le dogmatisme, les théories *a priori*, ont pris la place des modestes recherches chez ceux qui font par état profession d'humilité et de soumission. C'est le renversement des choses. Le vrai disciple de la vérité n'est pas celui qui, s'asseyant dans les écoles des rabbins et des Pères de l'Église, et acceptant tous leurs principes, y ramène toute chose de gré ou de force, mais celui qui, écoutant humblement la voix de Dieu dans sa conscience et dans la nature, s'y conforme sans murmurer contre la divine économie, et sans s'indigner contre son ignorance. La mission du peuple hébreu n'est-elle pas assez grande et assez puissante dans l'humanité, sans qu'il soit nécessaire de la surfaire? Si nous regardons le premier chapitre de la *Genèse* comme la spéculation de quelque Descartes ou de quelque Newton hébreu, écrite de bonne foi comme le résumé de l'histoire de la création de l'univers par Dieu, nous assurons au récit mosaïque une dignité et une valeur que les controversistes lui font perdre.

« Comment alors se fait-il, dira-t-on, que l'écrivain affirme si solennellement des faits qu'il ne pouvait connaître par lui-même et que Dieu ne lui avait point révélés? — Le langage affirmatif et solennel était celui de l'époque de la *Genèse*. C'est la science seule qui a rendu l'homme moins confiant et plus humble. L'historien sacré avait saisi une grande vérité : l'unité du plan du monde, la subordination de l'univers à son législateur et à son créateur. Il s'est trompé dans les détails et les preuves, mais de bonne foi ; et il a affirmé comme certain ce qu'il aurait dû, si la manière d'écrire de l'époque s'y fût prêtée, reconnaître seulement comme probable. Il ignorait la forme et la constitution de notre globe, le rang et la place qui lui ont été assignés dans la création ; il ne connaissait pas les espèces diverses d'animaux et de végétaux qui peuplent la terre, la mer et les continents ; mais il savait que tout a été créé en vue de l'homme, et la bonté de Dieu était par lui profondément sentie. L'histoire de la création, telle que la *Genèse* la rapporte, a suffi à l'instruction du monde pendant longtemps, et, aujourd'hui que cette histoire est insuffisante, elle n'en est pas moins digne de nos respects. Elle n'est pas la parole de Dieu, mais la parole de l'homme dont Dieu s'est servi pour l'accomplissement de ses desseins providentiels. »

VII

Telles sont les idées de M. Godwin sur le premier chapitre de la *Genèse*. Selon lui, le récit de Moïse est donc en opposition avec la science. Mais, si l'on recherche en quoi consiste cette opposition supposée, on voit qu'elle se réduit à la différence qui existe entre le langage froidement exact de la science et le langage imagé et populaire de la Bible ; entre une classification méthodique, n'omettant rien, ne déplaçant rien, et un récit *prophétique* de la création, où l'idée morale d'un Dieu créateur et bienfaiteur exclut toute intention, dans l'écrivain, d'une leçon de cosmologie. Qu'on lise le dernier chapitre du *Traité sur la géologie*, écrit par le regrettable et savant M. Beudan, membre de l'Institut, et l'on verra à quoi, d'ailleurs, se réduisent les prétendues contradictions entre la science et le premier chapitre de la *Genèse*. Nous en extrayons ici quelques passages :

« Une seule géogénie mérite notre attention : c'est celle qui se trouve exposée dans le livre de Moïse, et qui, après plus de trois mille ans, se présente encore, d'un côté, comme l'application la plus nette des théories les mieux

établies, et, de l'autre, comme le résumé le plus succinct des grands faits géologiques.

« Quoi de plus rationnel, en effet, et de plus conforme à l'état même de nos connaissances actuelles, quand il s'agissait de mettre de l'ordre dans la confusion générale des choses, que de créer le véhicule au moyen duquel les phénomènes de la lumière, de la chaleur, etc., pouvaient se manifester et porter la vie partout; que de rassembler de toutes parts les éléments dispersés, en certains groupes espacés entre eux; que d'établir çà et là des centres d'attraction autour desquels tout pût graviter suivant une loi immuable, etc.? C'est cependant ce qu'on trouve, en termes brefs et vulgaires, mais intelligibles à tous, dans les premiers versets de la *Genèse*, qui nous offrent clairement trois grandes opérations parfaitement distinctes. En effet on y trouve, en résumé : *Deus fecit lucem* (le fluide de la lumière, de la chaleur, etc.), *firmamentum* (l'espace et toutes les masses qui s'y trouvent disséminées), *solem et stellas* (les centres d'attraction), etc.

« Quant à la création organique, elle se partage en quatre époques successives, tout aussi rationnelles. La première établit la vie végétative, qui se manifeste non-seulement dans les plantes, mais encore dans ces animaux inférieurs où l'on trouve à peine autre chose que les phénomènes de nutrition, d'accroissement, etc. Vient ensuite la vie de relation, où la sensibilité, l'instinct, l'intelligence, la volonté, se joignent successivement, en diverses proportions, aux phénomènes de pure existence. Cette vie nouvelle prend d'abord un certain développement dans les poissons (comprenant sans doute les reptiles), puis dans les oiseaux, qui constituent ensemble la seconde époque de création. Elle acquiert une nouvelle extension dans les mammifères, qni paraissent à une troisième époque; et enfin elle parvient au plus haut degré dans l'homme, qui termine l'œuvre du Tout-Puissant, en recevant une âme à son image, pour le distinguer de tous les animaux.

« Cet exposé de la création nous offre sans doute un admirable exemple de combinaisons organiques successives; mais ce qui n'est pas moins remarquable, c'est précisément aussi l'ordre dans lequel se présentent successivement tous les débris ensevelis dans les dépôts sédimentaires des différents âges. Ceux que nous rencontrons dans les couches que nous regardons comme les plus anciennes sont les dépouilles calcaires de certains polypiers, les moules, quelquefois le test même de quelques mollusques acéphales, les crustacés trilobites, et les débris végétaux, dont l'accumulation a formé l'anthracite des terrains dévoniens. L'abondance, l'étendue, l'épaisseur de ces matières combustibles, annoncent une grande puissance de végétation, qui conduit à croire que les plantes existaient déjà depuis longtemps, et que peut-être leurs premiers débris ont disparu dans les métamorphismes profonds qui ont modifié les dépôts dans lesquels ils pouvaient être.

« Les poissons ne paraissent pas avoir existé avant l'époque des terrains dévoniens, et c'est seulement dans la période de formation des dépôts de calcaire carbonifère qu'ils ont acquis une puissance d'organisation qui se perd dans les dépôts suivants, et qu'on ne connaît même plus aujourd'hui sur ce globe. Les reptiles ont laissé leurs dépouilles dans les terrains pénéens qui viennent ensuite, et les oiseaux, dont la *Genèse* place aussi la

création à la même époque, quoique en second lieu, ont laissé pour la première fois les empreintes de leurs pattes sur ces dalles des grès de la formation triassique.

« Les mammifères terrestres ne viennent que longtemps après; si l'on en trouve déjà quelques faibles traces dans la grande oolithe, ils appartiennent aux ordres les plus inférieurs de la classe. Ce n'est que dans les terrains tertiaires que leurs débris de toute espèce se présentent en abondance, et les couches les plus modernes sont même les seules qui renferment des éléphants, des chevaux, des singes, etc.

« Les débris organiques de l'homme ne se sont jusqu'ici montrés dans aucune des couches qui ont été soulevées du sein des eaux, et qui font aujourd'hui partie de nos continents; d'où il suit que l'être privilégié de la création générale n'a paru sur ce globe que longtemps après ces animaux les plus modernes dont nous trouvons aujourd'hui les ossements fossiles; il ne peut dater que d'une époque relativement très-récente, qui paraît se placer géologiquement après le soulèvement des Alpes principales, dont, en conséquence, l'événement remonterait au moins à six mille huit cent treize ans, suivant les chronologies généralement admises. C'est uniquement, en conséquence, dans les dépôts formés sous les eaux depuis cette grande catastrophe, qu'on peut espérer de trouver des restes humains; ils n'apparaîtront dès lors, dans la série des couches géologiques, que quand de nouvelles catastrophes auront pu transformer en continents les sédiments qui se trouvent encore aujourd'hui sous les mers.

« On voit évidemment, par les réflexions qui précèdent, que l'exposé rapide de l'historien sacré se trouve entièrement conforme aux généralités géologiques qui ont été le plus solidement établies : seulement, les observations minutieuses auxquelles on s'est livré de nos jours nous font connaître un grand nombre de détails, inutiles sans doute pour la plupart des hommes, mais qui intéressent du moins ceux qui se livrent à l'étude, s'ils ne sont même destinés peut-être à éclairer leur croyance religieuse.

« L'ensemble des données que nous possédons aujourd'hui en géologie nous conduit à reconnaître que chacune des créations particulières indiquées brièvement dans la *Genèse*, à l'exception de celle de l'homme, n'a pu avoir lieu d'un seul jet; qu'elle a été faite, au contraire, successivement, dans un espace de temps considérable, et à mesure que ce globe terrestre était lui-même façonné.

« Les détails que l'observation des circonstances géologiques permet d'ajouter au récit de la *Genèse* sont en harmonie générale avec les faits qui s'y trouvent brièvement émis, et dont ils ne sont que le développement; la seule difficulté qu'ils puissent présenter est relative au mot jour, qui, heureusement, d'après les autorités les plus éminentes de l'Église, depuis saint Augustin jusqu'à nous, peut être interprété dans un sens différent de celui qu'on lui attribue vulgairement. On peut penser, en effet, que cette expression fut employée dans un sens figuré, sans limites fixes, pour faire comprendre et surtout retenir avec facilité l'ordre et la succession des faits qui nous étaient révélés. Il est clair, en effet, que des détails minutieux établis catégoriquement par des chiffres qui satisferaient la curiosité d'un petit

nombre d'érudits ne seraient ni saisis ni compris par le commun des hommes, qui cependant ont droit aussi à cet important enseignement. Nous prenons souvent nous-mêmes des voies plus détournées pour nous faire mieux entendre de tous : c'est ainsi que nous disons le lever et le coucher du soleil, l'arrivée de cet astre au méridien, au solstice, etc., quoique nous sachions bien que c'est à la terre qu'il faut attribuer des mouvements inverses.

« Suivant les observations géologiques, cette expression vulgaire de jours paraît devoir signifier des époques, qui présentent de longues périodes de temps dont la durée nous est tout à fait inconnue et relatives chacune à un certain système de création durant lequel il y a eu diverses formations d'êtres organisés, comme aussi des extinctions successives de ceux qui avaient existé les premiers. Chaque période commence à une date particulière nettement déterminée et marquée par une catastrophe qui bouleverse plus ou moins l'ordre de choses établi précédemment sur la terre; elle se prolonge pendant plus ou moins de temps, quelquefois à travers les époques suivantes, et souvent jusqu'à l'apparition de l'homme lui-même. Il s'est ainsi passé, suivant les conjectures de la science, un temps immense entre la formation des premiers sédiments et celle des derniers, sans compter ce qu'il a fallu pour la consolidation et le premier refroidissement des masses planétaires. C'est dans cette longue série de siècles, qui ne sont qu'un instant dans l'éternité, que la terre a été façonnée comme nous la voyons aujourd'hui par les mouvements de toute espèce du sol, par les dépôts sédimentaires de diverses sortes, et préparée enfin au séjour de l'homme, pour lequel Dieu avait tout disposé. »

VIII

Tel est le langage de la science impartiale; mais ne suffirait-il pas à l'homme intelligent et sincère de comparer la cosmogonie de Moïse avec celle de tous les autres peuples, je ne dis pas pour absoudre la *Genèse*, mais pour faire naître un sentiment profond d'admiration à la lecture de la création biblique des six jours? Qu'est-ce que la cosmogonie des Chaldéens, telle qu'elle est décrite par Bérose?

« Bel coupe en deux Markaia, la dominatrice des ténèbres et des ondes. Une moitié de cette femme forme le ciel, une autre moitié forme la terre. Bel se coupe ensuite la tête et laisse les autres dieux former l'homme avec les gouttes de sang mélangées de terre. »

Qu'est-ce encore que les mythes cosmogoniques de Phrygie comparés au sublime récit de Moïse?

« Lorsque l'air devint brillant, la chaleur de la terre et de la mer produisit les vents, les nuages, les pluies, les éclairs et le tonnerre. Au bruit de ce dernier, les êtres vivants s'éveillèrent effrayés, et sur la terre ferme comme dans les eaux s'agitèrent en tous sens les hommes et les femmes. »

Chez les Égyptiens, c'est la terre échauffée par le soleil qui produit les animaux, et, suivant que le soleil les pénétra davantage de ses rayons, et que l'élément aqueux fut en moindre ou en plus grande proportion, les animaux devinrent poissons, quadrupèdes ou oiseaux. Les théories d'Hésiode ne sont guère plus sages. Toutes les cosmogonies orientales révoltent le bon sens par leur absurdité. La Bible seule nous fournit un récit sobre et raisonnable, sublime dans sa simplicité.

L'œuvre de la création nous y est représentée telle que l'intelligence aime à la comprendre, telle que les entrailles de la terre nous la découvrent. Moïse s'élève du simple au composé, de l'imparfait au plus parfait, dans un ordre que la science a consacré; il ne personnifie point les forces de la nature. Le monde, sous la main puissante de Dieu, se forme, s'organise, s'embellit pour devenir la demeure de l'homme; et la science, après dix-huit siècles, voit, dans le premier chapitre de la *Genèse*, la consécration de ces grandes lois. Il y a plus, dans la distinction génésiaque de la lumière et du soleil, la physique constate une de ses grandes découvertes. En présence de ces signes évidents de vérité qui forment le caractère général de la création biblique, il faut aimer la dispute pour concentrer son attention sur des détails restés obscurs, et pour ne pas se dire intérieurement sous l'impression générale du récit : *Digitus Dei est hic*, la vérité de Dieu est là.

IX

Il y a quelques années ont eu lieu à Genève des *séances* dites *historiques*, dans le but de raffermir l'Église calviniste ébranlée jusque dans ses dernières assises par le mouvement rationaliste. Zurich, l'un des centres du radicalisme religieux en Suisse, et dont l'Université peut, à bon droit, être considérée comme l'une des succursales de Tubingue, a conquis à ses doctrines une partie de la jeunesse génevoise. Le vieux calvinisme s'est inquiété et il a tenté de réorganiser son Église sur une base *évangélique*. Pendant plu-

sieurs années on a publié une série de brochures auxquelles on donnait le nom de *séances historiques*. C'était en effet à l'histoire que les écrivains demandaient les principes nouveaux d'après lesquels ils voulaient restaurer leur Église ruinée. On s'accordait assez bien au début lorsqu'il s'agissait de montrer les caractères divins du grand fait de l'établissement du christianisme; mais, lorsqu'on arriva à la chute du paganisme occidental, les calvinistes commencèrent à ne plus s'entendre; ils différèrent absolument sur un point essentiel. Selon le comte de Gasparin, l'Église devait reposer sur l'*individualisme*. Constantin, en rattachant le christianisme à l'État, introduisit dans l'Église le principe faux et tout païen du *multitudinisme*. En d'autres termes, M. Gasparin proclama la nécessité de la séparation totale de l'Église et de l'État. M. Bungener, quoique très-sévère aussi à l'égard de Constantin et de son œuvre, défendit le principe des Églises nationales.

M. Wilson prend occasion de cette querelle pour traiter la question. Il ne demeure point neutre au milieu du débat, et il se prononce sans hésitation pour les Églises nationales; il veut surtout maintenir celle d'Angleterre. L'œuvre matérielle d'Henri VIII et d'Élisabeth doit rester debout; le symbole de la foi doit seul disparaître.

Il faut avouer que c'est là de la part des auteurs des *Essais* une singulière prétention et une étrange inconséquence. Si le christianisme repose sur des faits que le critique ne peut admettre, s'il consiste dans des dogmes inconciliables avec la raison, s'il reconnaît une hiérarchie usurpée, on doit conclure, comme les philosophes du dix-huitième siècle, qu'il faut le détruire. Il faut, en ce cas, anéantir avec le catholicisme toutes les Églises nationales. Je comprends mieux dans son énergie brutale cette parole de Voltaire : *Écrasons l'infâme!* que cette parole inconséquente du livre des *Essais* : *Maintenons l'Église nationale de l'Angleterre.*

On voudrait supposer que l'ancien vicaire de Great-Staugton professe des doctrines moins opposées au christianisme que les autres auteurs des *Essais*, et que c'est au nom de principes plus chrétiens qu'il établit sa thèse. Car enfin il serait honteux de demander le maintien d'une Église placée en dehors de la vérité, uniquement à cause des avantages matériels qu'elle procure à ses ministres. M. Wilson ne songe pas assez à l'idée que fait naître la thèse qu'il soutient chez ceux qui, comme nous, ne connaissant point son désintéressement personnel, se demandent le motif secret d'une inconséquence manifeste.

Il est vrai que M. Wilson traite parfois avec honneur l'Église nationale d'Angleterre, et qu'il cherche, en toute occasion, à séparer sa cause de l'Église de Calvin, vouée, selon lui, à la destruction.

« L'Église de Genève, dit-il, ne peut présenter au monde les titres de l'Église d'Angleterre. Les raisons de celle-ci pénètrent profondément dans l'histoire de la nation la plus libre et la plus civilisée du monde. Son passé fait bien augurer de son avenir. L'Église d'Angleterre a vécu sous le rude Saxon, elle a échappé aux rapines des Normands, à l'oppression sanguinaire des barons ; elle a survécu à la tyrannie des Tudors, triomphé des attaques des fanatiques, confondu la perfidie des Stuarts ; elle a résisté à la fois à la haine et au patronage corrupteur, à la barbarie et à la mollesse des mœurs. Non, une Église qui a traversé de telles épreuves ne doit pas périr. »

Il ne peut être question que de la réformer.

Mais la réforme d'une Église ou d'une institution quelconque suppose qu'au milieu des erreurs et des abus il y a assez de vérité et de bien pour qu'on puisse les dégager du mal et du mensonge, absolument comme la restauration d'un édifice suppose des parties saines, bonnes à conserver. Cependant les *Essais* condamnent tout ce qui fait l'essence et le fondement du christianisme, les trente-neuf articles, aussi bien que les conciles de Trente et de Nicée. Que reste-t-il donc à réformer? A la place d'un symbole ils mettent une vague sentimentalité et nient tout le reste. On ne peut construire avec des éléments négatifs ou une matière essentiellement inconsistante.

X

Loin de dégager de la confession anglicane quelque dogme au moyen duquel on pourrait peut-être conserver encore son nom, M. Wilson semble avoir cherché ce qui avait échappé à la critique destructive de ses collègues. Ainsi la nécessité de la foi chrétienne pour le salut lui paraît une absurdité rendue palpable par la considération du grand nombre de ceux qui sont restés étrangers au christianisme, soit en Amérique pendant quatorze siècles, soit aux Indes orientales, soit dans la Chine et dans l'Océanie. Ce fils des colons et des navigateurs anglais se raille des apôtres et des évangélistes qui s'imaginaient que de leur temps la bonne nouvelle avait été portée jusqu'aux confins du monde. (*Rom.*, x, 18; *Col.* i, 23.) « Le peuple anglais, dit-il, qui le dimanche entend ses ministres exposer ces erreurs de l'Évangile, ne peut qu'en rire le lundi dans ses comptoirs d'où il correspond avec des peuples entiers, avec de grandes nations qui, au temps du Christ, avaient déjà bâti des villes, rédigé des codes de lois sociales et domestiques, exercé l'agriculture et le commerce, établi des sacerdoces, honoré les

morts et connu la sainteté des serments. Quelle relation existait-il entre l'Évangile et ces millions d'êtres humains? Leur ignorance leur est-elle donc imputable? Quand on entend parler en chaire de grâces accordées gratuitement à ceux-ci, refusées gratuitement à ceux-là, peut-on penser à autre chose qu'à un déni de l'égale justice qui convient à l'Être suprême[1]? Les apôtres et l'Évangile ont ici substitué à la vérité leurs conceptions inadéquates; ce n'est point là l'esprit de Dieu : *Dieu est vérité, mais l'homme est mensonge!* »

Enfin, M. Wilson nie l'authenticité des quatre Évangiles et en particulier de celui de saint Jean. — Eh bien, soit, les apôtres se sont trompés, les Évangiles sont des traditions et des opinions humaines; le Christ a erré, ou bien ses enseignements sont perdus : que faut-il en conclure? L'impossibilité démontrée du christianisme. Ainsi le veut la logique.

M. Wilson, par une contradiction étrange, veut néanmoins conserver l'Église anglicane. Elle n'aurait besoin, selon lui, que d'être réformée! Comment en entend-il la réforme?

Les réformateurs de tous les siècles, orthodoxes ou hérétiques, se sont toujours proposé de séparer dans l'Église ou dans les institutions particulières qu'ils voulaient restaurer les éléments de vérité, de justice et de vertu, des éléments contraires. Écarter l'erreur, le vice, le désordre ; réunir et grouper ensemble les hommes d'une même pensée et d'une même volonté, afin de les préserver : telle a été la méthode suivie dans l'œuvre de toutes les réformations. Le bon sens, en effet, n'en indique pas d'autre. Est-ce ainsi que M. Wilson entend la réforme de l'Église anglicane? Il adopte une marche absolument contraire. Selon lui, les législateurs de l'Église unie d'Angleterre et d'Irlande ont donné à l'édifice une base trop étroite; il faut plus de largeur. Toutes les opinions comme toutes les passions doivent désormais trouver place au foyer de l'anglicanisme. L'Église ne doit rien

[1] La justice de Dieu ne l'oblige pas à être également libéral envers tous les hommes. La Providence départit les biens temporels inégalement et suivant une loi mystérieuse qui nous échappe : il en est de même des biens spirituels. Il suffit que Dieu soit bon envers tous. Non-seulement Dieu ne punira pas les infidèles qui auront involontairement ignoré le salut apporté par son Fils à la terre, mais encore il récompensera, suivant saint Thomas, leurs vertus naturelles. Juste envers plusieurs, il lui plaît d'être plus libéral envers plusieurs. Le vicaire de Great-Staugton devrait mieux se rappeler cette parole du Christ aux ouvriers murmurateurs récompensés également pour un travail irrégulier : « *Parce que je suis bon, faut-il que vous soyez mauvais?* » Quant à l'expression de saint Paul, *confins de la terre*, elle indique les limites du monde connu des anciens. Nous ne voyons pas ce qu'elle a de répréhensible dans la bouche de l'apôtre qui parlait comme tous ses contemporains. S'il fallait rire ici, ce ne serait pas de saint Paul, mais de l'ancien vicaire de Great-Staugton et des commis de comptoir anglais.

exclure, ni des fantaisies de l'esprit humain, ni des caprices de la volonté. Dans cette nouvelle Babel, la confusion des langues et des systèmes sera l'état normal et permanent. Chose étrange! la primitive Église fournit à M. Wilson l'idéal d'une pareille société religieuse. Rien ne montre mieux le degré d'aberration où peut conduire la falsification systématique de l'histoire en usage dans la nouvelle école.

Nous citons les incroyables paroles de M. Wilson :

« Nous en appelons, dit-il, aux plus anciens souvenirs de l'histoire ecclésiastique, aux Épîtres elles-mêmes de saint Paul, pour montrer que la primitive Église n'avait rien de commun avec le faux idéal de pureté de doctrine et de sainteté qu'on s'en est fait plus tard. Les vices des premiers chrétiens et les différences profondes de leurs croyances sont exposés par l'Apôtre lui-même. Le symbole de leur foi avait une élasticité que ne soupçonnent point ceux qui ne veulent le voir qu'à travers les symboles ecclésiastiques de nos jours.

« Les écoles théologiques prétendent que les dogmes qu'ils défendent ont été ceux des âges apostoliques. Les luthériens, par exemple, soutiennent que la foi justifiante est une doctrine prêchée par saint Paul, quoique bientôt méconnue et abandonnée après lui. Il est certain qu'aucune fraction considérable de l'Église ne l'a adoptée avant la réformation..... Un grand nombre de théologiens, parmi lesquels il faut citer le jésuite Pétau, établissent que la foi de Nicée ne se trouve explicitement dans aucun des Pères, et qu'on ne saurait la prouver par les textes de l'Écriture.

« La morale des premiers chrétiens ne répondait certainement guère à la haute idée qu'on s'en est faite. On s'imagine qu'ils ont été des modèles admirables de foi et de vertu, et que, plus on remonte vers la source chrétienne, plus les eaux de la doctrine sont limpides et pures. Il faut penser tout le contraire. La foi est d'autant plus indéterminée qu'elle est plus ancienne; si l'on compare le Nouveau Testament aux Épîtres, on trouve déjà les paroles des apôtres beaucoup plus dogmatiques que celles du Christ. Les évangiles ne contiennent que des préceptes moraux, si l'on excepte toutefois celui de saint Jean, écrit pour combattre les valentiniens et les montanistes, peut-être vers l'an 140. Il ne faut point se représenter le Christ comme un législateur, promulguant un ensemble de préceptes positifs, mais comme rempli sans mesure de l'esprit de Dieu qu'il répandait autour de lui et spécialement sur ceux qui écoutaient sa parole. Il en appelait à la conscience de chacun pour que celle-ci, dans sa liberté, devînt un élément actif pour l'ordre général du monde.

« On peut comprendre ce qu'était la primitive Église sous le rapport moral et doctrinal par les paroles de l'apôtre saint Paul dans les *Épîtres aux Corinthiens* (xv, 12) et *à Timothée* (ii). Il est évident qu'il y avait alors, dans la communauté chrétienne, des fidèles qui ne croyaient pas à la résurrection. C'étaient probablement des sadducéens qui entraient dans l'Église avec leurs doutes, et même avec le refus de croire la résurrection des corps. La synagogue les admettait aussi bien que les pharisiens. Le Christ,

il est vrai, avait expressément enseigné la résurrection et combattu les sadducéens ; mais il ne les avait jamais traités comme des étrangers et surtout comme des excommuniés dans Israël, bien qu'ils n'admissent point ce dogme consolateur. Loin de là, il se montra beaucoup plus sévère contre les hypocrisies des pharisiens que contre les erreurs de doctrine des sadducéens. Il nous est difficile aujourd'hui, avec nos habitudes exclusives, de croire qu'un chrétien puisse continuer d'être membre de l'Église, s'il nie le dogme de la résurrection. Il n'en fut pas ainsi dans ces premiers temps, ainsi que l'indiquent ces paroles de l'Apôtre : « Il en est « parmi nous qui ne croient pas à la résurrection des morts. » Les apôtres admettaient dans leurs réunions, au nombre des fidèles, des sadducéens, ou même des païens nourrissant les préjugés qui éclatèrent dans l'aréopage, à l'occasion de la prédication de saint Paul. Le même apôtre assure, il est vrai, aux fidèles de Corinthe que le dogme de la résurrection est la pierre angulaire de la foi chrétienne ; mais, malgré cela, il n'exclut pas les sadducéens de la communauté chrétienne, il se borne à combattre et à réfuter leurs difficultés.

« D'autres fidèles vivaient et restaient aussi dans l'Église avec des mœurs dépravées. (I *Cor.*, xv, 19, 32).

« Ainsi la tolérance de l'Église s'étendait alors à deux classes de chrétiens : à ceux qui étaient répréhensibles dans leur foi, et à ceux qui étaient répréhensibles dans leurs mœurs. Quelle fut la conduite de l'Apôtre? Il n'excommunia pas ceux qui niaient la résurrection. Il est vrai qu'il porta cette peine contre l'incestueux de Corinthe ; mais ce ne fut que dans un cas extrême d'immoralité. Il faut reconnaître cependant que c'étaient là deux genres de très-mauvais chrétiens. La conversation de ceux qui causaient ainsi des divisions par le vice de leur foi ou par l'immoralité de leur vie devait être évitée ; mais ils n'étaient point chassés de l'Église. On leur accordait toujours le nom de chrétiens. Les Églises formées par saint Paul admettaient donc au milieu de ceux qui étaient fidèles jusqu'au martyre ceux-là même qui formaient, avec les premiers, par leur foi et leurs mœurs, le plus étrange contraste. Faudrait-il, de nos jours, organiser des Églises nationales sur des bases plus sévèrement limitées? La sentence judiciaire de l'excommunication était extrêmement rare dans les âges apostoliques. Il y avait sans doute une distinction entre les bons et les mauvais chrétiens ; mais ce n'était point l'autorité ecclésiastique qui prononçait judiciairement sur ces différences par un acte public. La conscience et l'opinion de chacun déterminaient ces jugements. »

Avons-nous besoin de dire que cette étrange peinture de la primitive Église est démentie de la manière la plus formelle par le frais et beau tableau de mœurs chrétiennes tracé par saint Luc ; n'est-ce pas dans les épîtres de saint Paul lui-même, et notamment dans les épîtres citées par M. Wilson, que la théologie catholique trouve précisément la justification de l'excommunication en usage dans l'Église, pour cause d'hérésie ou de crime notoire? Nous ne pouvons entrer

dans ce genre de discussion. Il nous suffit d'avoir la pensée de M. Wilson.

Nous comprenons maintenant l'idéal qu'il se fait d'une Église nationale sous le rapport de la foi, et de la pureté des mœurs.

XI

Maintenant, voici à quoi M. Wilson réduit l'élément hiérarchique de l'Église, essentiel à toute société.

« Une Église nationale ne doit pas être nécessairement hiérarchique dans le sens extrême et superstitieux du mot. Le principe hiérarchique doit être tempéré par une large dose d'individualisme. C'est la combinaison de ces deux éléments opposés qui peut maintenir une société dans l'état d'une vigoureuse santé. Trop d'importance attachée à l'ordre hiérarchique conduira aux superstitions romaines, touchant la succession apostolique, la grâce du ministère et l'influence sacramentelle et surnaturelle. L'individualisme tout seul, confondant ensemble le fidèle et le ministre, détermine un spiritualisme sans direction comme sans vie. C'est une juste conciliation de ces deux éléments, tempérés l'un par l'autre, qui établit des rapprochements harmonieux entre le fidèle et le ministre. Ni l'un ni l'autre n'est transformé en *hiérarque* souverain des idées et des mœurs, et la société chrétienne ne redoutera pas plus les excès de la démocratie que ceux d'un sacerdoce en soutane, enorgueilli de l'onction sacramentelle, prétendue ineffaçable. On arriverait à cet accord parfait de deux éléments rivaux, en s'affranchissant des liens d'un dogmatisme trop étroit. »

Mais où sera le lien de la société chrétienne transformée en république par M. Wilson? Sera-ce la Bible ? Non ; car, selon lui, la Bible n'est point inspirée. Semblable à un bon livre quelconque de morale, elle contient la parole de Dieu ; mais elle n'est pas cette parole. Le vicaire de Great-Staughton combat avec une véritable passion l'idolâtrie anglaise de la Bible, qu'il appelle *scripturalisme*.

« Une tradition protestante semble, dit-il, avoir prévalu parmi nous, d'après laquelle les mots de l'Écriture seraient pénétrés d'une vertu surnaturelle à l'aide de laquelle le vrai sens des mots se révélerait tout seul à ceux mêmes qui, par leur défaut d'éducation, seraient incapables de le saisir. Il n'y a pas de livre, à la vérité, si riche en expressions qui s'adressent à toutes les intelligences ; mais, malgré cela, il est difficile de distinguer les passions et les erreurs qui forment comme la croûte grossière de la Bible, d'avec la pure lumière que cette croûte enveloppe. Qui discernera avec

certitude l'élément humain et les erreurs multipliées qui sont renfermées dans la Bible, de la doctrine éternelle qu'elle contient? »

La loi de la société chrétienne ne sera pas non plus ni les trente-neuf articles, ni le rituel des prières de l'Église anglicane.

« Les définitions de foi, dit M. Wilson, imposées aux ministres anglicans, constituent un réseau dont les mailles sont trop étroites pour arrêter la subtilité d'esprit du théologien moderne. Pourquoi, d'ailleurs, la liberté religieuse accordée au clergé serait-elle au-dessous de la liberté laissée, en pareille matière, aux citoyens sur le sol généreux de la Grande-Bretagne? Un ministre en sait plus en matière de théologie que la grande majorité des laïques les mieux informés. C'est d'ailleurs méconnaître étrangement la nature de l'esprit humain, que d'ignorer que deux ministres anglicans ne s'entendront jamais complétement. Est-il possible même qu'un esprit qui pense conserve la même manière de voir en religion pendant les diverses périodes et les transformations inévitables de la vie? En tout cas, il est clair qu'il est nécessaire aujourd'hui de faire disparaître plus d'une entrave à la pensée dans le sein de l'Église anglicane. »

M. Wilson discute, l'un après l'autre, ceux des trente-neuf articles qui paraissent les plus embarrassants pour le libre penseur qui les a jurés, et montre, par des commentaires artificieux, comment on peut en décliner le sens naturel et obligatoire. Finalement, il émet le vœu de l'abrogation de toute confession de foi imposée, afin, dit-il, de ne point priver l'Église nationale de l'appui que lui apporteraient en y entrant les ministres de toutes les sectes chrétiennes présentes et futures. Ainsi l'Église nationale proposée par M. Wilson est une société religieuse sans symbole fixe, sans hiérarchie positivement constituée, sans livres inspirés, sans rituel obligatoire, une Babel dont personne n'est exclu, ni pour cause de doctrine, ni pour cause de mœurs. C'est ce pêle-mêle sans nom que le vicaire de Great-Staughton appelle une Église. Ainsi il ne devrait rien rester de l'œuvre d'Henri VIII et d'Élisabeth. Nous nous trompons : M. Wilson veut la continuation d'une importante chose, nous voulons dire celle des gros bénéfices et des traitements du clergé anglican. L'Église nationale de l'avenir doit toujours être largement dotée. M. Coleridge, le père de l'*Église large*, l'avait ainsi compris. « Il faut, dit-il, que l'usufruit de la nationalité circule librement parmi toutes les familles de la nation. »

« On a fait, dit M. Wilson, des objections contre le budget du clergé. On a dit que les traitements nuisaient aux rapports désirables entre le peuple et le ministre, en rendant celui-ci trop indépendant de celui-là, et en tarissant les sources de la libéralité. Il serait difficile peut-être de savoir quel serait

le plus grand mal pour un ministre d'être en toutes choses indépendant de ses paroissiens ou d'en dépendre absolument; mais il est faux de dire que la dotation du clergé le rende indépendant. Il est sujet de la loi ecclésiastique, et surtout de l'opinion. Le ministre non doté est dans une triste sujétion; il dépend, non-seulement de l'opinion publique, mais surtout des dispositions variables de ses coreligionnaires. Qui n'a entendu les lamentations fréquentes qui transpirent parmi les non-conformistes, à l'occasion du peu de fixité de leur position et de l'incertitude de la rémunération de leur clergé? Laissez à l'Église d'Angleterre sa magnifique dotation, qui allége les charges du peuple, en le dispensant presque entièrement de contribuer à nourrir son clergé. On a dit que l'Église du Royaume-Uni était la plus riche de l'Europe, ce qui probablement n'est pas vrai; mais, quoi qu'il en soit, c'est l'Église où le peuple contribue le moins à l'entretien du culte, et où chacun est le plus libre de diriger le cours de ses libéralités du côté des malheureux. »

Il est triste qu'un livre aussi fier et aussi indépendant que celui des *Essays* conclue en demandant la continuation des scandaleux traitements des opulents dignitaires de l'Église anglicane. Il est vrai que la question menace, dit-on, d'être sérieusement agitée dans le Parlement de la Grande-Bretagne. Mais un peu moins de souci de la question d'argent n'aurait point déparé un manifeste aussi libéral. « L'usufruit de la nationalité doit largement circuler, dit M. Coleridge, parmi toutes les familles de la nation. » Cette phrase nous a fait penser aux pauvres catholiques irlandais, bon gré, mal gré, associés à la nationalité anglaise et si déshérités de ses avantages. Ce serait trop, assurément, que de proposer à messieurs de l'Église anglicane de partager avec leurs frères d'au delà du canal Saint-Georges l'or abondant qui circule dans leurs mains; mais j'aimerais les voir revendiquer la liberté de conscience avec le désintéressement dont les catholiques anglais leur ont donné un mémorable exemple.

Ne discutons point les titres de l'*Église large* aux priviléges qu'elle réclame. C'est l'affaire du gouvernement anglais, dont elle veut s'affranchir, de s'enquérir des services qu'elle est à même de rendre en propageant dans le peuple le scepticisme de sa doctrine[1].

[1] Nous ne savons ce qu'il adviendra du traitement réclamé par l'*Église large*. En attendant, deux procès sont, dit-on, intentés en ce moment contre les auteurs des *Essays* : l'un contre M. William au nom de l'évêque de Salisbury; l'autre contre un autre écrivain des *Essays* au nom d'une réunion de laïques alliés pour combattre la *nouvelle hérésie*. Le tribunal ecclésiastique devant lequel ils auront probablement à comparaître est appelé *Court of arches*. D'une part, une souscription est ouverte pour subvenir aux frais considérables des procès par les *orthodoxes*, et d'autre part par les hétérodoxes. Un procès ecclésiastique est excessivement dispendieux en Angleterre, et il faut être très-riche pour avoir raison en matière de dogme.

XII

CONCLUSION.

Il ne nous reste qu'à terminer en quelques mots l'exposition du livre des *Essays*.

C'est avec satisfaction que nous voyons notre tâche accomplie. Il est aussi pénible de tracer le tableau des erreurs contre la foi qu'il est consolant de peindre les vertus qu'elle inspire. Mais les deux choses sont utiles. Saint Anathase a décrit la sainteté des saints du désert et saint Irénée a exposé l'histoire des hérésies.

Nous redirons en finissant ce que nous avons dit en commençant : notre but a été, en exposant un livre qui résume les attaques dirigées présentement contre l'Église non-seulement en Angleterre, mais aussi en France, et on peut dire dans toute l'Europe, d'inquiéter un peu les catholiques endormis dans une oisive sécurité, et de leur signaler un danger qui demande à être repoussé. Nous sommes la sentinelle qui, fidèle à sa mission, a crié dans la nuit. Simple vedette en Israël, nous avons le devoir de répondre aux chefs des tribus et aux peuples lorsqu'ils nous disent : *Custos, quid de nocte?* Il faut qu'une armée s'éclaire pour se bien garder. Je n'ai si bien signalé l'ennemi que parce que j'ai la conviction profonde qu'il peut être vaincu dans les positions nouvelles ou anciennes qu'il prend en face de nous. Mais il convient aux catholiques de se mettre enfin à l'œuvre : ce n'est point le dédain, encore moins l'injure qui assureront la victoire. Autant que je l'ai pu, j'ai indiqué le principe des réponses que je ne pouvais développer : il faudrait un gros livre pour réfuter tant d'erreurs.

M. Temple, dans l'*Éducation du monde*, représente ceux-là qui exagèrent l'idée du progrès et exaltent leur siècle sans prudence comme sans mesure. Est-ce donc aux hommes de ce temps-ci, enfiévrés, pour ainsi dire, par l'amour de l'or, du luxe et des plaisirs, alors que l'idée de Dieu tend de plus en plus chez eux à s'identifier avec celle de la nature, alors qu'une méditation de Descartes, un chapitre de métaphysique de Leibnitz ou une élévation de Bossuet leur donne la migraine ou le vertige, est-ce à de tels hommes qu'il faut dire : « Vous êtes de grandes intelligences et de grands cœurs ; vous n'avez plus besoin ni de l'*exemple* qui entraîne, ni de la *loi* qui, en

montrant le but, fournit le moyen d'y atteindre? » M. Temple est la dupe ou le flatteur de son siècle.

M. William, dans l'exposé des travaux de M. Bunsen, et M. Jowett, dans son travail sur l'interprétation du *Nouveau Testament*, représentent une autre classe d'enthousiastes et de dupes, ceux d'une science prétendue nouvelle, la *critique biblique*. L'étude comparée des langues, l'exploration des littératures sacrées des brahmanes, des bouddhistes et des parsis, le déchiffrement de quelques inscriptions, la découverte de certains monuments, ont exalté leurs prétentions. Sans déférer assez à l'autorité de la tradition, et, on peut dire aussi, à la prudence et au bon sens, ils se sont crus assez habiles pour changer tout ce que nos pères nous ont appris de la Bible, et assigner à chacun des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament une date, une origine, une interprétation nouvelles. Quand ces érudits seront un peu calmés, ils voudront user des admirables instruments d'investigation qu'ils ont entre les mains d'une manière plus sobre et plus utile ; et il faudra, un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'ils reconnaissent dans la Bible un livre à part, s'élevant par l'inspiration qui l'a dictée, par sa morale, sa doctrine, ses promesses, sa divine beauté, au-dessus de tous les autres, incomparablement au-dessus des *Védas*, du *Lotus de la bonne loi* et de l'*Avesta*. Mais le devoir des catholiques est, pour hâter ce moment, de s'initier à cet ordre de questions, et de se mettre en état de montrer à l'aide de la philologie, de l'archéologie, de la tradition, et surtout avec le secours des lumières divines émanant de l'Église, foyer immortel de vérité, la vanité des hypothèses et les illusions d'une science qui s'égare. Point de témérité, mais point de crainte : la fronde de David terrassa le géant.

Le naturalisme de M. Powel, qui place les lois de la nature au-dessus de Dieu, n'a aucune chance de triompher de l'instinct religieux de l'homme, qui a besoin de croire au libre et paternel gouvernement de la Providence. Ils ne détruiront point le cri d'une invincible logique affirmant que le législateur peut suspendre ou modifier, pour des fins dignes de lui, la loi qu'il a posée.

Les difficultés élevées contre l'accord de la Bible et de la science paraîtront ridicules et puériles à nos neveux. Ceux-ci comprendront mieux que nous que l'Écriture sainte se meut dans une sphère entièrement distincte de celle de la science, et ne peut jamais être assimilée à un Mémoire de l'Institut. Ce n'est point la Bible qu'il faut accuser, mais ceux qui interprètent si mal son rapide et prophétique langage.

Enfin M. Wilson, acculé au nihilisme, nous montre par où l'humanité sera sauvée. Elle sera sauvée du rationalisme par les excès du rationalisme. L'humanité a besoin de croire, a besoin d'adorer, a besoin de prier, a besoin d'espérer sur cette terre d'épreuves où elle a

tant à souffrir : eh bien, le rationalisme tue jusque dans son dernier germe la foi, l'adoration, l'espérance, indestructibles besoins du cœur de l'homme de bien.

On a dit avec raison que le protestantisme se résumait dans une négation. On l'a dit dans un temps où beaucoup d'éléments chrétiens avaient été conservés dans les confessions de foi des novateurs; mais combien ce jugement n'est-il pas justifié par les développements logiques du protestantisme contemporain ! Qu'est devenu le christianisme entre les mains des fils de Luther et des continuateurs de l'œuvre d'Henri VIII? Est-ce encore une religion? Est-ce même une doctrine?

En altérant la forme catholique du christianisme, on a été conduit à nier l'œuvre divine du christianisme lui-même. Qu'on le sache bien, le mouvement destructif ne s'arrêtera point là. Le rationalisme n'effacera pas les croyances chrétiennes sans altérer la notion même de Dieu. Qu'on se rappelle M. Powel substituant à un Dieu suprême régulateur du monde, des forces aveugles et fatales. Les philosophes sont fiers de leurs doctrines spiritualistes ; mais c'est une question de savoir si ces doctrines, puisées au sein du christianisme, pourront se maintenir sans lui, entre les deux écueils de l'idéalisme et du matérialisme panthéistiques. Sur la pente fatale où l'*Église large* pousse l'Angleterre, celle-ci glissera, sous l'influence de ses habitudes positives et mercantiles, plus vite que tout autre peuple, dans le gouffre du panthéisme matérialiste où se débat aujourd'hui l'Allemagne.

Avions-nous raison de dire, en commençant notre travail sur le livre des *Essays*, que l'Église anglicane ferait mieux d'aviser à la position lamentable où elle se trouve aujourd'hui que de railler les embarras nécessairement passagers du pontife romain? Le successeur de saint Pierre peut sans doute être obligé de quitter encore une fois le Vatican ; mais ce malheur, s'il arrive, laissera le chef obéi de l'Église catholique, plus vénérable que jamais au milieu de ses infortunes, régir la grande communauté chrétienne à la tête d'une forte hiérarchie sacerdotale, entouré de milliers de prêtres dont la foi n'est point entamée, environné de fidèles innombrables, qui se presseront avec d'autant plus d'amour et d'élan autour de leur père commun que l'orage sera plus violent. Les catholiques verront renaître au dehors le calme qui n'a jamais abandonné leur cœur. Mais comment l'Angleterre retrouvera-t-elle la foi qu'elle aura perdue[1]?

[1] Nous ne parlons ici que de l'Angleterre; mais nous pourrions appliquer les mêmes paroles aux Églises protestantes de France également en voie de dissolution. Les écrivains du *Lien* déclarent leur adhésion aux doctrines de l'Église large ; eux aussi veulent fonder une Église sans symbole et sans hiérarchie. (Voyez le n° 33 du *Lien* du 17 août 1861.)

Nous ne pouvons mieux terminer ce travail sur l'Église anglicane que par cette citation d'un auteur protestant, M. Ruskin, bien connu en Angleterre.

« L'Église catholique, dit ce publiciste dans son livre *Modern Painters*, exerce sur le monde un grand et réel pouvoir. Elle dispose à toute heure des sacrifices volontaires, de l'or, du temps et de la pensée de ses fidèles, parlant hardiment et solennellement, n'abandonnant pas un atome de pouvoir par l'effet du doute ou de la crainte, sincère en beaucoup de choses assurément, croyant en elle-même et acceptée par la foi. Cette autorité féconde en œuvres, grandiose, harmonieuse, mystérieuse, peut être obéie ou contestée, mais non dédaignée.

« L'Église anglicane, au contraire, continue M. Ruskin, contestable et discréditée, ne croyant pas en elle-même, n'exerçant son autorité qu'avec hésitation, attentive à discerner le degré où elle peut la faire accepter, reculant, au besoin se dégageant, disputant, usant de subterfuges; en proie non à des déchirements violents, mais ruinée par des dislocations partielles et la chute continuelle de ses murs croulants, ne valant la peine ni d'être obéie ni d'être combattue par une jeunesse à la fois ignorante et clairvoyante, ne mérite que le dédain et le mépris, bien que le dôme magnifique élevé à sa gloire se détache au loin sur les brouillards de la Tamise, comme le campanile de Saint-Marc domine les eaux des lagunes. Mais Saint-Marc a régné sur la vie; Saint-Paul de Londres règne sur la mort. Saint-Marc domine le forum agité de Venise; et Saint-Paul règne sur un cimetiève. »

L'abbé Meignan.

CHATEAUBRIAND

ET LA CRITIQUE

PREMIÈRE PARTIE.

Voilà treize ans que la postérité a commencé pour M. de Chateaubriand. Depuis treize ans le débat est ouvert sur cette grande renommée. L'homme auquel il fut donné de conquérir et de garder pendant presque un demi-siècle l'admiration et le respect du plus mobile des peuples est maintenant livré par la mort à toutes les libertés de la controverse, et, par un contraste qui, porté à ce degré, offre peu d'exemples dans notre histoire littéraire, la critique, sauf de rares exceptions, se montre animée pour sa mémoire d'une sévérité proportionnée à l'enthousiasme qu'elle lui prodigua durant sa vie.

Dans les dernières années de M. de Chateaubriand, un Allemand a pu écrire sur lui la phrase suivante, qui était alors rigoureusement exacte : « *Ce vieillard inspire à tous les littérateurs français une vénération presque religieuse* » (fast göttliche Verehrung). A la même époque, un critique très-distingué, un protestant rigide, et, comme tel, non suspect d'engouement pour l'auteur du *Génie du Christianisme*, M. Vinet, tout en discutant avec une indépendance en ce temps-là peu commune les ouvrages de M. de Chateaubriand, disait de lui dans un cours professé à Lausanne : « M. de Chateaubriand n'a point d'ennemis, l'enthousiasme que son seul nom éveille a quelque chose d'affectueux, et il est une des rares exceptions à la règle qui veut que ce qui s'ajoute à l'admiration soit retranché de l'affection, parce que l'admiration crée une distance et que l'affection n'en connaît point[1]. »

[1] *Études sur la littérature française au dix-neuvième siècle,* cours professé à Lausanne en 1844, par A. Vinet.

Ce jugement se ressent un peu de la distance qui sépare Lausanne de Paris : vu de près, M. de Chateaubriand inspirait un sentiment qui, sans exclure l'affection, tenait cependant beaucoup plus de l'admiration et du respect; mais l'exagération même de ce jugement, chez un critique indépendant et préservé par son éloignement de toute influence personnelle, suffit pour indiquer quelle était à cette époque la disposition générale des esprits à l'égard de M. de Chateaubriand.

C'est aussi durant la vieillesse si honorée de l'illustre écrivain qu'un critique éminent, M. Sainte-Beuve, au sortir d'une lecture des *Mémoires d'outre-tombe* à l'Abbaye-aux-Bois, s'écriait dans la *Revue des Deux-Mondes :* « Embrassons, étreignons en nous ces rares moments, « pour qu'après qu'ils auront fui ils augmentent encore de perspec- « tive, pour qu'ils dilatent d'une lumière magnifique et sacrée le sou- « venir. Cour de Ferrare, jardins des Médicis, forêt de pins de Ra- « venne où fut Byron, tous lieux où se sont groupés des génies, des « affections et des gloires, tous Édens mortels que la jeune postérité « exagère toujours un peu et qu'elle adore, faut-il tant vous envier? « et n'enviera-t-on pas un jour ceci[1]? »

Hélas! si par hasard la postérité envie en effet le bonheur que ressentait alors si vivement M. Sainte-Beuve, si elle est portée, comme il le supposait, à s'exagérer ce bonheur, ce ne sera pas la faute du critique aujourd'hui très-désabusé. Les vœux que formait en 1834 M. Sainte-Beuve n'ont pas été exaucés; au lieu de s'embellir par la perspective, au lieu de se *dilater*, comme il l'espérait, d'*une lumière magnifique et sacrée*, ses impressions sur M. de Chateaubriand se sont de plus en plus refroidies, rembrunies, et sur des points importants une rigueur, qui va quelquefois jusqu'à l'injustice, a remplacé un enthousiasme très-ardent.

En nous réservant de discuter quelques-unes des opinions contenues, soit dans le récent et remarquable ouvrage que M. Sainte-Beuve a consacré à M. de Chateaubriand, soit dans les *Causeries du lundi*, nous n'avons pas l'absurde prétention de lui faire un crime de ne plus parler de l'illustre écrivain comme il en parlait autrefois. La liberté de manifester les changements désintéressés qui s'opèrent dans son esprit est la garantie même de la sincérité d'un critique, et nous sommes d'autant moins disposé à méconnaître ce droit naturel, que nous avons nous-même exprimé jadis en toute conscience, sur diverses personnes et divers ouvrages des sentiments ou des idées qui ne sont plus exactement les nôtres.

Pour ce qui concerne M. de Chateaubriand en particulier, quoique

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1834.

sa mémoire nous paraisse toujours digne du respect que nous inspirait sa vieillesse, quoique les appréciations dont il est l'objet depuis sa mort nous aient fait éprouver plus d'une fois le sentiment qu'on éprouve en présence de l'iniquité, ces appréciations ne laissent pas que de nous avoir éclairé davantage sur les côtés faibles de son caractère et de son génie.

Une seule chose nous embarrasse un peu dans le dernier ouvrage de M. Sainte-Beuve. L'auteur semble y témoigner le désir que tout ce qu'il a écrit sur M. de Chateaubriand depuis 1834 jusqu'à sa mort soit considéré comme nul et non avenu, non point parce que ses opinions ou ses impressions d'alors se sont plus ou moins modifiées depuis, mais parce qu'elles ne comptent pas, parce que, durant cette période, « une influence aimable (on comprend qu'il s'agit de madame Récamier) l'avait, nous dit-il, *tout à fait paralysé*, et n'avait plus laissé place sous sa plume au jugement proprement dit. J'avouerai avec franchise, ajoute-t-il, que depuis cette heure je n'ai jamais été *libre* en venant parler en public de M. de Chateaubriand [1]. »

Il faudrait donc admettre que le passage plein de verve et d'élan que nous venons de citer, et quelques autres passages analogues qui tous en vérité nous semblent parfaitement sincères, ne représentent rien autre chose que le travail artificiel d'une plume *asservie et paralysée*. Pourquoi M. Sainte-Beuve, qui reproche parfois un peu durement à M. de Chateaubriand d'avoir manqué de sincérité parce qu'il a jugé différemment les mêmes personnes à diverses époques, paraît-il tenir si fort à nous persuader que lui-même, à une certaine époque, a écrit ce qu'il ne pensait pas? Est-il bien sûr d'ailleurs de pouvoir, à si longue distance, affirmer que tout était factice dans un enthousiasme qui paraît si naturel? L'*influence aimable* dont il parle, et que d'autres ont connue et subie comme lui, ne s'exerçait-elle pas de manière à communiquer plutôt qu'à imposer aux autres la sympathie? M. Sainte-Beuve n'ajoute-t-il pas d'ailleurs que, même à cette époque, « il n'a pas toujours cédé ou qu'en cédant il insinuait ses réserves? » Qu'il nous permette donc de subordonner ici la question de sagacité à la question de sincérité, et de défendre sa sincérité contre lui-même.

Il y a sans doute dans ses anciennes appréciations de M. de Chateaubriand des choses qui sont de pure complaisance, et qu'on serait mal fondé à lui opposer comme un argument sérieux; mais ces parties-là se reconnaissent aisément. Lorsque, par exemple, en 1834, l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe*, après avoir abusé un peu de sa généalogie, en se donnant l'air de n'y pas tenir, se demande, en pré-

[1] *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, préface, p. 17.

sence de M. Sainte-Beuve, si ce ne sont pas là des vanités déplacées à une époque démocratique, le critique, en homme poli, le rassure, déclare que « cette généalogie *l'intéresse*, » et, réfutant les objections peu sincères d'ailleurs que l'auteur se fait à lui-même sur ses prétentions nobiliaires malsonnantes, il s'écrie :

« Non pas ! dans M. de Chateaubriand, le chevaleresque est une qualité inaliénable ; le gentilhomme en lui n'a jamais failli, mais n'a jamais été obstacle à mieux. Béranger se vante d'être du peuple, M. de Chateaubriand revendique les anciens comtes de Bretagne ; mais tous les deux se rencontrent dans l'idée du siècle, dans la république future, et ils se tendent la main[1]. »

On comprend sans peine que c'est là un pur compliment, et l'on est disposé à sourire quand plus tard, M. de Chateaubriand étant mort, on voit le compliment de 1834 se changer en une critique sous cette forme un peu rude :

« M. de Chateaubriand commence par nous déployer en plusieurs pages, au moment de sa naissance, ses parchemins et titres d'antique noblesse ; il est vrai qu'après cet exposé généalogique il ajoute : « A la vue de mes par- « chemins il ne tiendrait qu'à moi, si j'héritais de l'infatuation de mon père « et de mon frère, de me croire cadet des ducs de Bretagne... » Mais, en ce moment, que faites-vous donc, sinon de cumuler un reste de cette *infatuation* (comme vous dites) avec la prétention d'en être guéri? C'est là une prétention double, et au moins l'infatuation dont vous taxez votre père et votre frère était plus simple[2]. »

Un homme naïf, en lisant ces deux passages, dira peut-être : Ne valait-il pas mieux avertir en 1834 le vivant quand il pouvait encore profiter d'un avis, plutôt que de l'encourager dans un travers qu'on lui reprochera sévèrement quand il sera mort? Mais on pourrait lui répondre par l'histoire de Gil Blas et de l'archevêque de Grenade, et, dans tous les cas, il est bon que les écrivains illustres qui lisent ou font lire leurs manuscrits dans des salons apprennent par cet exemple à distinguer entre des compliments et des jugements.

Mais les anciens écrits de M. Sainte-Beuve sur M. de Chateaubriand ne nous offrent pas seulement des témoignages de politesse sans importance auxquels il n'y a pas lieu de s'arrêter, ils ne nous offrent pas seulement l'expression d'un enthousiasme de jeunesse et de poésie que l'éminent critique aurait tort, ce nous semble, de répudier absolument : on y remarque aussi quelques pages très-belles et très-sérieuses sur le rôle politique et religieux de l'auteur des *Mémoires*

[1] *Revue des Deux-Mondes*, du 15 avril 1834.
[2] *Causeries du lundi*, t. I, p. 416, 417.

d'outre-tombe. Ces pages portent certainement l'empreinte de l'admiration un peu outrée qui, en ce temps-là, était à l'ordre du jour par rapport à l'illustre écrivain, mais elles contiennent déjà quelques réserves qui témoignent de leur sincérité, et il suffirait de fortifier et d'étendre ces réserves pour obtenir un jugement plus équitable, à notre avis, que certains jugements postérieurs de M. Sainte-Beuve sur les mêmes points.

S'il nous arrive donc, en discutant les opinions actuelles de cet écrivain considérable, d'employer parfois contre lui le mode d'argumentation qu'il emploie souvent contre M. de Chateaubriand, c'est-à-dire d'opposer ses anciens jugements à ses jugements récents, ce ne sera pas pour nous donner le plaisir de le mettre en contradiction avec lui-même, c'est un plaisir que M. Sainte-Beuve déclare avec raison « chétif et puéril; » ce sera uniquement parce que ses idées d'autrefois nous paraîtront plus justes que ses idées d'aujourd'hui.

Toujours est-il que, d'après les citations précédentes que nous aurions pu multiplier à l'infini, la génération nouvelle, entrée dans la vie active seulement après la mort de M. de Chateaubriand, peut se faire une idée du mouvement en apparence irrésistible qui entraînait alors les esprits les plus divers à se rencontrer tous dans l'admiration et le respect de ce glorieux vieillard. L'épreuve d'une renommée maintenue et consacrée par trois générations dans un temps où chaque génération détruit chaque chose pour la refaire à son image et à son goût, semblait à tous une épreuve décisive; chaque parti ne voulait voir dans les œuvres de l'illustre écrivain que ce qui lui était sympathique, et tous s'inclinaient également devant cette figure imposante comme devant la plus haute personnification du génie des lettres et de l'honneur politique dans notre siècle et dans notre pays.

Tel était sans exagération l'état des choses la veille de la mort de M. de Chateaubriand.

I

Aujourd'hui, tout est radicalement changé. Au concert d'hommages dont trois générations enchantèrent successivement les oreilles de l'auteur du *Génie du christianisme*, concert où quelques voix hostiles se perdaient étouffées sous les acclamations triomphales, a brusquement succédé un concert d'un autre genre, où domine généralement la note du blâme, où retentit quelquefois la note de la réprobation, et où siffle souvent celle du dédain ou de la moquerie. Le génie du plus grand écrivain français de notre âge est presque remis en ques-

tion, mais c'est surtout le caractère de l'homme public et de l'homme privé qui est l'objet des accusations les plus multipliées et les plus dures.

Pour montrer à quel diapason s'élève l'antipathie qu'un homme naguère si admiré et si respecté inspire en ce moment à quelques esprits, il nous suffira de citer en l'abrégeant, mais sans y rien changer d'ailleurs, une appréciation de M. de Chateaubriand faite à l'occasion du récent ouvrage de M. Sainte-Beuve et que nous trouvons dans un journal très-répandu.

« M. Sainte-Beuve, dit l'auteur de cette appréciation, porte sur Chateaubriand un jugement si fortement motivé, qu'il est certainement définitif et sans appel; il a entendu de nombreux témoins, tous ont connu Chateaubriand, et ils déclarent unanimement que l'homme n'a été qu'un égoïste, et le politique qu'un comédien. Il était naturel qu'à cet égoïsme se joignît la vanité. Celle de Chateaubriand était portée à un tel excès, que ses meilleurs amis ne se gênaient pas pour en rire publiquement... Ce qu'il y a dans ce caractère de plus choquant peut-être que l'égoïsme et la vanité, c'est l'ingratitude. Il n'est pas un de ses bienfaiteurs, de ses amis, de ceux qui l'ont patroné à ses débuts depuis Ginguené jusqu'à M. de Villèle, qu'il n'ait tour à tour flatté, exalté et insulté suivant les intérêts de son ambition ou les excitations de sa rancune... Ce qui a frappé dans Chateaubriand ceux qui l'ont connu de bonne heure, c'est son humeur quinteuse, bizarre, son insensibilité, sa mauvaise foi et son indifférence complète pour tous les principes et toutes les causes... C'est en politique surtout que ce talent s'est déployé avec un succès qui a fait l'étonnement et le scandale de tous ceux qui, connaissant bien Chateaubriand, ne se sont pas laissé prendre à son jeu de comédien... Comment, par exemple, a-t-on pu regarder comme un libéral l'homme qui, depuis 1814, dans ses discours et ses brochures politiques, s'est fait l'avocat des plus mauvaises passions des ultra-royalistes et l'adversaire de toutes les mesures favorables à la liberté?... Il est inutile de rappeler le triste rôle qu'il joua à Vérone, comment il trompa M. de Villèle, et par quels misérables subterfuges il arriva au ministère des affaires étrangères, où il montra comme homme d'État une incapacité qu'il a lui-même reconnue... Tel a été Chateaubriand : matérialiste, dévot, royaliste, libéral, et même à la fin républicain, il a tour à tour adopté et combattu toutes les causes, tous les partis, n'obéissant jamais, dans ses diverses et brusques transformations, qu'aux inspirations de son orgueil, de son ambition, de sa rancune et de sa haine... En résumé, Chateaubriand n'a eu que des principes de parade, des sentiments de théâtre, et M. de Lamartine a eu raison de dire un jour qu'il le voyait à la messe : « Figure de faux grand homme, un côté qui grimace... » Quant à l'écrivain, il n'est pas, malgré ses merveilleuses facultés, plus *irréprochable* que l'homme politique; il a eu sur toutes les questions d'admirables boutades, il n'a eu sur aucun sujet des vues hautes et fécondes; il a écrit des morceaux magnifiques, et il n'a pas laissé un bon livre. Le grand mérite de M. Sainte-Beuve, et ce mérite n'est pas commun, c'est la franchise avec laquelle il juge Cha-

teaubriand, et le courage avec lequel il lui arrache le masque qu'il a impunément porté pendant cinquante ans. Tous ceux qu'impatiente et qu'indigne le succès du charlatanisme, quel qu'il soit, littéraire, politique ou religieux, doivent souhaiter qu'il se publie de temps en temps de pareils ouvrages. On verra alors ce que deviendront les faux grands hommes et leurs renommées imposantes lorsque l'esprit public, une fois mis en garde, será assez éclairé pour les apprécier sans engouement et sans superstition. »

Voilà ce qui s'appelle prouver victorieusement qu'on n'a aucune superstition pour les morts illustres! Notre impression nous trompe peut-être, mais il nous semble que de telles choses tristes à lire en tous temps, le sont particulièrement dans un temps où tout homme vivant et puissant est assuré, quelle que soit d'ailleurs sa valeur intellectuelle ou morale, d'être *apprécié* avec une respectueuse déférence par les critiques les plus impétueux.

Il y aurait certainement injustice à rendre l'ouvrage de M. Sainte-Beuve responsable du jugement que nous venons de citer. Nous sommes très-persuadé que l'éminent écrivain n'aspire nullement à ce rôle d'iconoclaste impitoyable dont on prétend lui faire honneur. Au moment même où il qualifie Chateaubriand « celui que notre siècle jeune encore salua et *eut raison* de saluer comme son Homère, » ce serait, à mon avis, lui adresser un très-mauvais compliment que de lui supposer le genre d'ambition qui a porté malheur à Zoïle. Il y a dans son livre des nuances très-nombreuses et très-fines; l'adversaire très-passionné de M. de Chateaubriand qui parlait tout à l'heure n'a pas voulu prendre la peine de les distinguer, il a préféré tout confondre dans un même ton. Il en est résulté une esquisse très-accentuée en laideur, mais qui ne ressemble pas beaucoup plus au portrait peint par M. Sainte-Beuve qu'elle ne ressemble à l'original.

D'abord, pour ce qui concerne la valeur littéraire de M. de Chateaubriand, nous prouverons plus loin qu'avec un assez grand nombre de restrictions, dont les unes sont incontestablement justes et dont les autres sont discutables, le jugement de M. Sainte-Beuve est en somme plus favorable qu'hostile à l'illustre écrivain. Cette partie purement littéraire du travail de M. Sainte-Beuve est de beaucoup la plus considérable et la plus remarquable. Quant aux appréciations qui portent sur le caractère *public* et sur le caractère *privé* de M. de Chateaubriand et dont les plus rigoureuses se rencontrent surtout dans des notes, dans des suppléments étrangers en quelque sorte au corps de l'ouvrage, il est certain qu'elles sont souvent empreintes d'un esprit de pessimisme chicaneur et vétilleux, qui fait penser à la Rochefoucauld transformé en critique et appliquant sa théorie négative de toute vertu à tous les actes petits ou grands d'un homme considérable. C'est là que chacun de nous peut aller chercher un plaisir

qui a son prix, surtout de nos jours, le plaisir de nous convaincre qu'un homme de génie adulé par toute la France pendant cinquante ans avait en définitive autant de défauts que nous, qui n'avons jamais eu à nous défendre que de notre propre admiration; que M. de Chateaubriand n'était, après tout, ni plus modeste, ni plus capable d'une complète abnégation, ni plus inaccessible aux séductions féminines, ni plus invariable sur quelques points, ni plus oublieux des injures que le premier critique venu. Si nous voulions nous en tenir là, et je crois que la donnée de M. Sainte-Beuve ne va pas beaucoup plus loin, cette donnée aurait son utilité morale, en nous apprenant à ne point envier des talents, des succès et des grandeurs qui ne nous rendent ni meilleurs ni plus heureux. Mais notre amour-propre exige davantage. M. Sainte-Beuve cherche à établir que M. de Chateaubriand avait beaucoup de défauts : nous nous empressons d'en conclure qu'il n'avait absolument que des défauts, et nous le traitons avec une rigueur pleine de complaisance pour nous-mêmes, car nous châtions en lui l'usurpateur de la gloire qui aurait dû nous appartenir, et notre sévérité nous fortifie dans la conviction où nous sommes que rien ne manque à nos propres mérites. Vainement M. Sainte-Beuve, averti lui-même par un mouvement intérieur de conscience, semble vouloir, de temps en temps, nous recommander de ne pas abuser des découvertes fâcheuses qu'il a pu ou qu'il a cru faire dans le caractère de Chateaubriand; vainement il nous dira en un de ces bons moments dans une note : « Chateaubriand a été inconséquent, il s'est beaucoup contredit, je le sais bien; qui de nous, en nos temps disparates, ne s'est contredit autant que lui, et comment voulez-vous que l'on écrive et que l'on imprime durant trente années sans se contredire? L'unité de la vie ne se rencontre que dans la brièveté des jours. » (T. II, p. 394). Vainement, dans une autre note, il nous fera remarquer que « ce que Chateaubriand a toujours eu, ce qu'il a su garder jusqu'à la fin, bien mieux que ses successeurs, *même les plus illustres*, c'est la *dignité*, cette haute estime de soi qui s'imposait aux autres. » (T. II, p. 114.) Vainement encore, dans un autre passage, citant ces deux mots : *honneur et liberté* du fameux discours de réception à l'Académie qui ne put être prononcé sous le premier empire, il ira jusqu'à accorder que « *toute la vie publique* de M. de Chateaubriand (sauf les *zigzags*) fut le commentaire de ce texte. » (T. II, p. 108.) Il suffira qu'il se livre ensuite avec trop d'abandon, dans d'autres passages que nous discuterons ailleurs, au penchant fureteur et malin qui le pousse à flairer partout des *zigzags*, à les multiplier, à les exagérer plus ou moins, pour que ce qu'il nous présente une fois équitablement comme l'exception devienne, aux yeux des critiques de parti pris la règle générale. Vainement enfin l'éminent écrivain fera intervenir *un ami resté*,

dit-il, *plus fidèle*, mais dont le style ressemble prodigieusement au sien, lequel dira : « Ce n'est jamais nous, ô René! qui parlerons de vous autrement que nous avons accoutumé... Nos inconstances ont été les vôtres, ne soyez jamais renié par votre race, ô René! soyez dans cette tombe tant souhaitée à jamais *honoré* par nous. » On ne s'en obstinera pas moins à croire qu'on fait un grand plaisir à M. Sainte-Beuve en le louant de son courage à démasquer René.

Mais est-il donc bien vrai qu'il faut aujourd'hui du courage pour faire justice de ce Chateaubriand dont le charlatanisme *inouï* nous étonne et nous indigne? Il nous semble, sauf erreur, qu'on ne fait guère que cela depuis treize ans; que, par conséquent, ce genre d'intrépidité a perdu beaucoup de son mérite, et que le courage commence à déserter ce terrain pour se placer sur un autre.

Cette grande mémoire a déjà subi deux exécutions presque générales, l'une après la publication des *Mémoires d'outre-tombe*, l'autre après la publication des *Souvenirs tirés des papiers de madame Récamier*. Là, des lettres de Chateaubriand, trop multipliées sans doute, mais dont la dernière moitié nous aurait intéressés et touchés si nous les avions trouvées par hasard dans un portefeuille du dix-septième siècle, signées la Rochefoucauld et écrites à madame de la Fayette, ne nous ont guère paru, venant de Chateaubriand, qu'une pièce de plus à l'appui du réquisitoire obligé contre son égoïsme, son scepticisme, son orgueil, sa vanité, son ingratitude, etc., etc. Et enfin cette renommée est en train de subir une troisième exécution à l'occasion de l'ouvrage de M. Sainte-Beuve. Il y a certainement quelques exceptions à ce déchaînement, il y en a surtout une éclatante dont nous parlerons tout à l'heure; mais la défaveur est grande. Ces mêmes partis, qui autrefois ne voulaient voir dans les œuvres de M. de Chateaubriand que ce qui convenait à chacun d'eux, s'accordent précisément aujourd'hui à n'y chercher que ce qui leur déplaît. Le critique philosophe et démocrate que nous citions plus haut et qui paraît persuadé qu'il faut du courage pour démasquer ce grand charlatan, ne se doute peut-être pas que M. Louis Veuillot a le même courage que lui, et que, sauf des différences de forme, il professe à peu près les mêmes opinions que lui sur le *faux grand homme*.

Veut-on voir maintenant un protestant faire chorus contre M. de Chateaubriand avec un libre penseur et un catholique? Rien de plus facile. Nous ouvrons par hasard une brochure nouvelle intitulée modestement : *Ce qu'il faut à la France*. L'auteur n'est pas philosophe, car il malmène à outrance Voltaire et Rousseau. Il n'est pas non plus catholique, car il déclare que le catholicisme « est une religion *décrépite* qui n'a jamais suffi à la France, et qui ne peut pas satisfaire ses besoins religieux. » Nous le croyons protestant. Cependant il débute en

disant que « son siècle l'écoutera, parce qu'à défaut d'autorité il a la foi, tandis que son siècle ne l'a pas, et qu'un *seul* homme qui croit est plus fort que des milliers qui ne croient point. » Ceci nous porterait à penser que, s'il est protestant, il n'appartient à aucune communion religieuse bien déterminée, attendu que si son siècle tout entier n'a pas la foi, et si lui *seul* a été favorisé de ce don, il en résulte qu'il est de sa religion à lui, ou plutôt qu'il représente à lui seul toute la religion. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est qu'il conclut en disant que tous les maux de la France tiennent à ce qu'elle ignore l'existence d'un livre qu'on appelle l'Évangile, et, allant au-devant d'une objection probable, il s'écrie : « Mais l'Évangile, nous dira-t-on, est-ce donc pour elle quelque chose de nouveau? Ne le connaît-elle pas depuis longtemps? Non, elle ne le connaît pas, car elle ne l'aime pas : ou on lui défend de le lire, ou on le lui montre par lambeaux, travesti, défiguré, tronqué. » Nous avions cru jusqu'ici, non-seulement que l'Église catholique ne défendait pas la lecture de l'Évangile, mais qu'il existait en France un assez grand nombre de protestants qui avaient la prétention de connaître ce livre divin dans son intégrité et sans aucun travestissement. Nous nous sommes sans doute grossièrement trompé, ou bien l'auteur de la brochure a une manière de lire l'Évangile qui lui est particulière et qui le distingue de tous les autres Français. Ceci semblerait en effet résulter des paroles que l'auteur adresse directement à sa patrie, qu'il appelle cette *France pécheresse*, en lui présentant l'Évangile : « Prends et lis! *lui dirons-nous avec cette voix mystérieuse* qui parlait à saint Augustin sous les arbres du jardin. » Et si, en lisant le saint volume à genoux, sous le regard de Dieu, *loin de toute influence humaine*, elle (la France) n'y trouve pas l'apaisement de toutes ses angoisses... *eh bien*, qu'elle retourne, *à son choix*, au catholicisme ou à l'incrédulité! »

Cette brochure est certainement remplie de bonnes intentions, et nous n'aurions jamais songé à lui adresser la plus légère critique, si elle ne rentrait pas forcément dans notre sujet. Mais il faut que l'air qu'on respire aujourd'hui en littérature soit bien chargé d'hostilité contre Chateaubriand, pour qu'un auteur, fort estimable d'ailleurs, qui a écrit de meilleures pages dans un genre moins imprégné d'apostolat, et qui aime tant l'Évangile, n'ait pas pu résister au besoin de donner en passant, à l'auteur du *Génie du christianisme*, un grand coup de massue.

Cette glorieuse mémoire s'en relèvera, nous l'espérons, mais ce coup de massue contraste assez par sa rudesse avec les paroles d'un autre protestant plus compétent peut-être en littérature et non moins compétent en morale que nous citions au début de ce travail, pour nous faire une loi de le signaler ici comme témoignage du changement

qui s'est opéré dans les esprits depuis la mort de Chateaubriand.

Il est bien vrai que l'auteur de la brochure en question ne s'appuie pas seulement sur l'Évangile pour démolir l'auteur du *Génie du christianisme*, il prétend s'appuyer, lui aussi, sur le dernier ouvrage de M. Sainte-Beuve; il dit de l'éminent critique : « En rendant la sentence, il l'a exécutée. » Ce tour est ingénieux; mais, puisque l'exécution est accomplie, pourquoi ne pas se contenter de la reproduire en la résumant dans la juste mesure où elle est faite, au lieu de s'abandonner à l'ambition malheureuse de la refaire en la chargeant et en la défigurant? Écoutons donc cet auteur évangélique jugeant à son tour M. de Chateaubriand.

« Nous n'avons pas connu l'homme, dit-il, bien que nous l'ayons *toujours deviné d'instinct;* nous nous sentons donc plus à l'aise pour le juger. Malgré quelques pages enchanteresses, quelques épisodes brillants *semés çà et là* dans ses écrits, Chateaubriand, qui n'a jamais su faire un livre complet, n'arrivera pas *tout entier à l'immortalité.* Charlatan de religion, comme de royalisme et plus tard de liberté, mais dénué au fond de toute conviction sérieuse, il a pu tromper ses contemporains, il ne trompera pas la postérité. Quant au *soi-disant réveil* dont on lui fait honneur, c'est en vérité *ravaler trop bas* la foi chrétienne, habituée à planer sur le monde de l'esprit, que de la faire descendre ainsi dans ce domaine des sens qu'elle a toujours dédaigné. »

M. Sainte-Beuve, qui en toutes choses aime tant la mesure, nous voulons dire sa mesure, et qui dans son livre sait parfois si bien redresser ceux qui la dépassent, ne se retournera-t-il donc pas un peu contre ses propres panégyristes? N'est-il pas évident qu'ils n'ont pas bien compris son ouvrage, que leur sagacité à saisir les nuances laisse à désirer, et qu'ils paraissent décidément ne tenir aucun compte des vœux de cette autre partie de lui-même, *de cet ami resté plus fidèle* qui défend Chateaubriand et demande que sa mémoire soit toujours *honorée?*

Parmi les adversaires actuels de l'illustre écrivain, il en est qui, ne voulant point désavouer leur ancienne admiration et désirant la concilier avec leur sévérité récente, prétendent que le phénomène dont nous sommes étonné s'explique de la manière la plus simple. Suivant eux, c'est à M. de Chateaubriand seul qu'il faut s'en prendre si sa gloire a subi une altération considérable et soudaine; c'est lui qui, libre de la conserver intacte, a jugé à propos de la compromettre gravement en nous laissant sous forme de testament ses *Mémoires d'outre-tombe*, c'est-à-dire un ouvrage complétement indigne de ses précédents écrits sous le rapport littéraire, et encore plus fâcheux pour lui sous le rapport moral, car il se complaît, disent-ils, à y étaler de telles

misères d'infatuation personnelle, des sentiments si égoïstes, si dédaigneux et si haineux, que toutes nos illusions tombent et qu'il nous faut bien à regret lui retirer en même temps et notre sympathie et notre estime. Dans cette catégorie de critiques figure un écrivain d'une haute distinction dont nous honorons beaucoup le talent et le caractère, mais qui nous permettra de le récuser jusqu'à un certain point comme juge, parce qu'il a contre M. de Chateaubriand de légitimes griefs. Cet écrivain, pour rendre avec plus de force l'idée que nous venons de lui emprunter, emploie la comparaison suivante : « Ne dirait-on pas, s'écrie-t-il, ce moine du moyen âge mort en fausse odeur de sainteté, qui, au milieu de son service funéraire, éleva sous son linceul une voix lamentable pour raconter à ses frères les faiblesses cachées de sa vie. »

L'auteur de cette comparaison ne fait-il pas ici trop bon marché et de sa propre perspicacité et de celle du public?

Il est bien vrai que M. de Chateaubriand est mort entouré, nous venons de le constater, d'un respect que peu d'hommes éminents ont obtenu à un égal degré, mais ce respect, cette vénération même, avaient pourtant des limites, et les plus fanatiques n'allèrent jamais jusqu'à espérer pour lui une canonisation en forme.

Était-il donc vraiment impossible, sans connaître sa *confession posthume*, de soupçonner les défauts plus ou moins graves qui se mêlaient à ses nobles qualités? Avant de se confesser dans les *Mémoires d'outre-tombe*, M. de Chateaubriand s'était confessé durant quarante ans devant le public, et cette confession en quarante volumes, depuis ses premiers ouvrages jusqu'au *congrès de Vérone*, aux pamphlets politiques, publiés sous le gouvernement de Juillet, et à la *Vie de Rancé*, cette confession, quoique involontaire et incomplète, en disait cependant assez pour permettre à chacun de reconnaître, même sans un grand effort de discernement, qu'entre ce noble génie et un saint la distance était encore très-grande. Et cependant, quoique la France eût certainement cette conviction, quoiqu'elle ne vît dans M. de Chateaubriand ni le plus humble, ni le plus simple des hommes, ni le plus rigoureux pour lui-même, ni le plus indulgent pour les autres, elle s'obstinait à le croire digne de son admiration et de son respect.

Si l'on nous dit que les défauts du caractère et du talent de cet homme illustre sont plus accusés dans les *Mémoires d'outre-tombe* que dans ses précédents écrits, nous le reconnaîtrons volontiers. Mais il s'agit de savoir si cet ouvrage trop vanté avant sa publication, trop déprécié après, est vraiment de nature à porter à la renommée de l'auteur une atteinte mortelle, à faire oublier des œuvres consacrées par les suffrages de trois générations, et à obscurcir tout l'éclat d'une longue et honorable vie. Il s'agit de savoir si la réaction d'injustice

dont souffre depuis treize ans la mémoire d'un homme qui eut le tort d'être souvent injuste envers ses adversaires n'aura point de terme. Il s'agit enfin de savoir si, pour n'être pas digne d'une canonisation à laquelle il ne prétendait point, M. de Chateaubriand a mérité l'espèce d'anathème dédaigneux dont il est l'objet de la part du plus grand nombre des critiques et qui ne tendrait à rien moins qu'à lui enlever le bien auquel il tenait le plus et pour lequel nul homme de son temps n'a fait plus de sacrifices que lui, c'est-à-dire l'estime de la postérité.

La question vaut la peine d'être étudiée sérieusement et impartialement, car ce n'est pas la renommée d'un seul homme qui est ici en jeu, c'est celle de plusieurs; si, en effet, l'avenir devait ratifier l'affront journellement infligé à la mémoire de l'auteur du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs*, s'il devait consacrer comme une vérité définitive cette sentence moutonnière que des critiques dénigrants se passent en quelque sorte de main en main : « En politique et en religion ce ne fut qu'un charlatan; en littérature, il n'a pas laissé un bon livre; » si ce devait être là sur Chateaubriand le dernier mot de la postérité, quel est celui de ses plus illustres survivants qui, en présence d'une telle rigueur, d'une si grande et si complète déchéance, pourrait compter absolument que la postérité ne lui sera point sévère, et ne devrait pas s'appliquer plus ou moins ce verset des Psaumes : *Si iniquitates observaveris, Domine, Domine, quis sustinebit?*

Comment ne pas s'effrayer un peu pour M. de Lamartine, par exemple, quand on voit ce grand poëte qui a partagé avec M. de Chateaubriand les adorations de notre jeunesse à tous, qui depuis a joué un rôle politique diversement apprécié, pour lequel l'avenir sera peut-être rigoureux, quand on le voit se charger lui-même de recommander en quelque sorte aux sévérités de l'histoire son glorieux devancier dans les lettres et dans la politique, et, sans y être conduit par ce droit de représailles que l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* a malheureusement donné à d'autres, se laisser entraîner, par le mouvement d'une plume qui ne s'arrête plus, à attaquer vaguement, mais d'autant plus cruellement, la mémoire de M. de Chateaubriand sur des points délicats, qui avant lui n'avaient été touchés par personne? M. de Lamartine ne se contente pas en effet, dans ces entretiens littéraires qu'il improvise avec un laisser aller très-dangereux pour sa gloire, de déprécier trop souvent et le génie littéraire et le caractère politique de son illustre prédécesseur, de le peindre en laid même dans sa personne, en nous le montrant *qui dissimule derrière des paravents et des fauteuils la disgrâce de ses épaules inégales*, c'est-à-dire en insinuant à ceux qui ne l'ont pas vu qu'il était bossu ; il va plus loin, car, en parlant de l'opposition de M. de Chateaubriand sous la

Restauration, il écrit tout couramment, et comme la chose la plus simple du monde, le passage que voici : « Cependant, pour *fermer la bouche* de M. de Chateaubriand, d'où sortaient des tempêtes, ou du moins des bruits qui importunaient la royauté, il fallut payer *plus d'une fois* ses dettes. » Une telle affirmation, présentée sous une telle forme, valait peut-être la peine d'être bien précisée et bien prouvée. M. de Lamartine, persuadé sans doute que l'erreur, l'inexactitude ou l'exagération en de telles matières n'ont d'inconvénients que pour les vivants, ne juge pas cela nécessaire, et, après avoir porté ce coup comme en se jouant, il passe outre et nous renvoie, pour un plus ample informé, à des anecdotes *bien curieuses*, dit-il, qui paraîtront un jour dans des Mémoires, jusqu'ici inédits, de M. de Vitrolles[1].

Heureusement que M. Sainte-Beuve, plus équitable et plus scrupuleux dans sa rigueur, a cru devoir dissiper le nuage où nous laisse M. de Lamartine. Après avoir signalé « la franchise *sans bornes et sans mesure* avec laquelle ce dernier s'exprime aujourd'hui sur le compte de son *glorieux ancien et de son rival si longtemps respecté*[2] » (signalement qui, par parenthèse, n'est pas tout à fait celui de la circonstance, car on aimerait ici une franchise plus complète), M. Sainte-Beuve nous explique en quoi consiste ce témoignage de M. de Vitrolles dont M. de Lamartine fait un emploi si vague et si meurtrier[2].

D'après les informations de l'éminent critique, et d'après celles que nous avons recueillies nous-même, il paraîtrait que M. de Chateaubriand, considérant comme un droit acquis le titre et la pension de 12,000 francs attachée au titre de ministre d'État, « place réputée, dit-il, jusque-là inamovible, » ayant obtenu ce titre et cette pension dans un moment où les concurrents n'abondaient pas, c'est-à-dire pendant l'exil de Louis XVIII à Gand; en ayant été dépouillé après la publication de la *Monarchie selon la Charte;* ayant été réintégré une première fois dans ce titre et dans cette pension à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux, pour en être de nouveau dépouillé en 1824 lors de son expulsion du ministère Villèle, aurait, si l'on en croit M. de Vitrolles, *exigé*, après le renversement de ce ministère en 1828, et avant de consentir à accepter l'ambassade de Rome, la restitution de tous les arrérages de cette pension de ministre d'État pour tout le temps où il en avait été, suivant lui, *indûment* privé.

Nous ne nous chargerons pas de discuter le récit de M. de Vitrolles, puisqu'il n'a pas encore été publié; nous ne nous chargerons pas non plus d'établir que, si M. de Chateaubriand a eu cette prétention, elle était légitime. Mais ce qui nous aide à croire que si le fait est exact, la prétention, bien ou mal fondée, était du moins sincère, c'est que

[1] Voir le *Cinquante et unième Entretien littéraire de M. de Lamartine*, p. 169.
[2] *Chateaubriand et son groupe littéraire*, t. II, p. 388.

M. de Chateaubriand nous apprend lui-même dans ses *Mémoires* qu'après la brutale destitution dont il avait été l'objet en 1824 on lui offrit un nouveau brevet de cette même pension, signé de l'un des ministres qui l'avaient si gravement offensé, et qu'il *le refusa*, ne voulant pas recevoir à titre de grâce, de la part d'un ennemi, ce qu'il regardait comme un droit acquis en vertu de l'ancien brevet. Il est vrai qu'il ne nous parle pas dans ses *Mémoires* du fait raconté par M. de Vitrolles, et qui se serait passé quatre ans après, en 1828. Son silence sur ce point, si le fait est réel (ce que nous n'affirmons ni ne contestons), suffit pour indiquer que, s'il se croyait le droit d'imposer cette condition avant de partir pour Rome, il n'était pas bien sûr de faire partager son opinion à ses lecteurs, et que ce genre de pression exercé par un vainqueur en vertu d'un titre fort contestable offrait quelque chose d'irrégulier qui troublait le sentiment très-vif qu'il eut toujours de sa dignité d'homme public.

Dans tous les cas, et quels que puissent être les récits de M. de Vitrolles ou de toute autre personne sur M. de Chateaubriand, il n'y a pas, suivant nous, de témérité à affirmer d'avance que si l'on découvre, par hasard, dans la vie de cet homme illustre, quelque circonstance où il aura pu subir, avec un certain désavantage pour sa mémoire, ces nécessités financières qui ont pesé plus fâcheusement sur d'autres hommes considérables avant et après lui, et auxquelles bien d'autres personnages encore ont su habilement se soustraire, soit en se faisant beaucoup donner par leur souverain sans rien exiger, soit en utilisant au profit de leurs propres affaires leur influence sur les affaires de l'État, jamais du moins on ne parviendra à prouver qu'il ait mérité la cruelle expression qu'emploie si légèrement à son égard M. de Lamartine, et qu'il soit de ceux desquels on puisse dire *qu'on leur ferme la bouche* avec de l'argent ; car, s'il en était ainsi, cette bouche redoutable eût été plus souvent fermée, et M. Sainte-Beuve n'aurait pas pu faire à M. de Chateaubriand le reproche, sous certains rapports mieux fondé, d'avoir, sur quarante-quatre ans de vie publique (de 1804 à 1848), passé non pas quarante-deux ans (il nous semble que l'éminent critique force un peu), mais environ quarante ans dans l'opposition la plus déclarée. En nous étonnant et en nous affligeant des rigueurs de M. de Lamartine envers la renommée d'un vieux compagnon de gloire, nous devons toutefois reconnaître que ces rigueurs de la part d'un génie bienveillant par nature, assez généralement disposé à peindre en beau les personnes et les choses, et qu'on pourrait même dire prodigue de compliments pour les vivants, sont certainement un des signes les plus manifestes de l'extrême défaveur qui en ce moment pèse sur la mémoire de M. de Chateaubriand.

Cette défaveur sera-t-elle durable? Ne tient-elle pas, en partie du moins, à des causes passagères, qui déjà s'amoindrissent et qui bientôt disparaîtront? A côté des symptômes de disgrâce que nous venons de signaler, n'existe-t-il pas des symptômes contraires qui tendent à rétablir l'équilibre, entre l'admiration outrée et sans bornes qui fut prodiguée au glorieux vivant, et l'espèce de revanche que l'esprit de dénigrement si longtemps comprimé semble vouloir prendre sur lui après sa mort? C'est ce qu'il nous reste à examiner avant d'essayer de faire de notre mieux et sans autre préoccupation que celle de la vérité la part du bien et du mal dans les œuvres, la vie et le caractère de M. de Chateaubriand.

II

Parmi les influences diverses qui agissent aujourd'hui dans un sens défavorable à la mémoire de Chateaubriand, il en est de générales qui s'exercent non-seulement sur lui, mais sur toutes les illustrations de son siècle, et il en est d'autres qui le concernent plus particulièrement. Étudions d'abord les premières.

M. Sainte-Beuve est incontestablement fondé en droit lorsque, s'emparant d'une phrase écrite en 1802 dans le *Génie du christianisme* et dirigée contre les auteurs du dix-huitième siècle, il la retourne contre M. de Chateaubriand lui-même et contre ses contemporains, et quand il répète après lui: « Il n'est plus temps de le dissimuler, les écrivains de notre âge ont été en général placés trop haut. » Ceux de notre siècle sont en effet dans le même cas que ceux du siècle précédent: tous ont été surfaits, tous seront diminués, et M. de Chateaubriand, surfait comme eux, sera diminué comme eux. Mais dans quelle mesure? Là est la question. C'est à déterminer cette mesure que M. Sainte-Beuve emploie toute la sagacité de son esprit et toute la finesse de son goût; sans examiner encore si l'éminent critique n'a pas été quelquefois injuste, surtout dans les appréciations d'ordre moral, constatons seulement un fait évident, un fait que M. Sainte-Beuve doit reconnaître lui-même, c'est que les écrivains qui attachent avec raison une grande importance à ses jugements et qui sont le plus favorables à son ouvrage sur M. de Chateaubriand ont, en général, une tendance très-marquée à dépasser de beaucoup la sévérité du premier juge et à aggraver considérablement sa sentence par la traduction qu'ils en font. Le premier juge nous dit qu'il s'agit de substituer à l'égard de M. de Chateaubriand la *vraie critique*, la

critique judicieuse, à la *dévotion*[1]. Il se défend à plusieurs reprises de tout parti pris contre la gloire de cet homme illustre, et l'on vient de voir, par quelques exemples choisis parmi une foule de témoignages de même nature que nous avions sous les yeux, avec quelle facilité la rigueur plus ou moins mitigée et nuancée de M. Sainte-Beuve se transforme, sous la plume des critiques de seconde main, en un mépris très-net et très-accentué. N'y a-t-il pas déjà dans cette disposition générale des esprits un signe du temps qui vaut la peine qu'on s'y arrête?

Quand M. Sainte-Beuve nous dit que nous vivons dans un temps « où il n'y a presque pas de critique proprement dite, ou les critiques eux-mêmes se font peuple et poussent à l'idole, à la statue, » il a certainement raison ; les choses se passent en effet ainsi tant qu'un homme illustre reste en possession de sa vie et de sa renommée. Tant qu'il peut servir ou nuire, l'éloge ou le blâme désintéressé n'existe pas pour lui. Il ne rencontre guère que des panégyristes dont les adulations lui tournent la tête, ou quelques ennemis déclarés dont les critiques ne lui servent de rien parce qu'il n'en tient nul compte. Mais il faut convenir aussi que, même dans le cas où il aurait ce bonheur assez rare de faire durer sa renommée autant que sa vie, la mort change terriblement sa situation.

Notre siècle, qui aime souvent à se distinguer du siècle précédent en se qualifiant avec un peu d'emphase *une époque de reconstruction*, semble jusqu'ici caractérisé avant tout par l'instabilité en tous genres. Tout s'y prend à l'essai, rien n'y tient, rien n'y dure; il y souffle un vent qui abat avec la même rapidité les gouvernements, les édifices et les réputations ; notre siècle, à la vérité, construit ces trois choses presque aussi rapidement qu'il les détruit. Pour ne parler ici que des réputations, elles se font vite, s'exagèrent aisément et se défont de même, et, s'il s'en trouve quelques-unes qui aient eu ce rare privilége de se conserver pendant une longue vie, la mort les soumet à une épreuve plus rude qu'elle ne le fut à aucune autre époque, car le public de nos jours est remarquablement enclin à se fatiguer d'avoir porté longtemps le poids d'une renommée, si cette renommée est son ouvrage, et à se sentir reconnaissant pour quiconque cherche à le soulager de ce fardeau.

[1] Il y a longtemps que la *dévotion* n'existe plus pour M. de Chateaubriand, elle ne lui a guère survécu. Il est vrai que la préface où M. Sainte-Beuve emploie ce mot est datée de 1849; mais son ouvrage, qui se compose principalement de leçons faites à l'Université de Liége en 1848 et 1849, ayant été, comme il nous le dit lui-même, *fort retouché* depuis, et n'ayant été publié qu'à la fin de l'an dernier, nous le considérons naturellement comme un ouvrage récent destiné à être étudié non-seulement en lui-même, mais dans l'effet récent qu'il a produit.

Que l'on compare ce qui se passe au sujet de Chateaubriand à ce qui se passait treize ans après la mort de Voltaire et de Rousseau. A quelque point de vue qu'on se place pour juger ces deux écrivains, le bien et le mal, le vrai et le faux, étaient certainement aussi mêlés dans leurs œuvres qu'ils peuvent l'être dans celles de Chateaubriand. Leur talent littéraire ne prêtait pas moins que le sien à la critique. Quant à leurs doctrines, elles étaient à coup sûr aussi discutables que les siennes, elles n'étaient pas plus que les siennes à l'abri du reproche de scepticisme, d'inconséqence, de contradiction, et, dans ce qu'elles avaient de plus arrêté, elles s'attaquaient non-seulement à des mensonges et à des abus, mais aux sentiments ou aux institutions les plus nécessaires à la vie morale et sociale de l'humanité; toutes les faiblesses de leur caractère étaient complétement dévoilées; la correspondance du premier, les *Confessions* du second, les montraient à tous les yeux avec des qualités, mais aussi avec de très-grands et même de très-vilains défauts. Ils furent après leur mort vivement combattus, mais non moins vivement défendus, et aujourd'hui encore la mémoire de chacun d'eux, objet de nos disputes passionnées, nous rappelle, pour employer une expression heureuse de M. de Barante, « le cadavre de Patrocle, que se disputaient avec acharnement les Grecs et les Troyens. » Comment se fait-il que la renommée de Chateaubriand n'éveille guère chez le public pris en masse qu'un sentiment d'indifférence, où se distingue seulement un peu de curiosité pour les attaques dont elle peut être l'objet? Nous prévoyons sans peine que notre remarque va paraître bien dénuée d'intelligence à quelques-uns de ces grands esprits qui traitent de haut une gloire à laquelle se sont laissé prendre trois générations d'esprits faibles. Ces grands esprits nous répondront que le public ne s'intéresse point à Chateaubriand et s'intéresse encore à Voltaire et à Rousseau, parce que ceux-ci représentent quelque chose, tandis que Chateaubriand ne représente rien; parce que ceux-ci sont des hommes de l'avenir, tandis que Chateaubriand est un homme du passé. A cette sentence fastueuse nous opposerons humblement deux objections. La première, c'est que si les questions d'art, de religion, de liberté, ne sont pas des questions éteintes, des questions du passé, Chateaubriand s'étant beaucoup et puissamment occupé, en bien ou en mal, de ces trois choses, il est permis de s'étonner que le public ne s'occupe un peu de sa mémoire que pour prêter une oreille, d'ailleurs fort distraite, à ceux qui la déprécient ou l'insultent.

La seconde, c'est que l'indifférence du public de nos jours pour les morts illustres qui ont ce désavantage d'avoir été par lui admirés et encensés vivants ne paraît pas se borner aux hommes du passé. Il est probable que ceux qui dédaignent Chateaubriand à ce titre sont disposés à considérer comme des hommes de l'avenir Béranger ou La-

mennais (celui-là du moins pour la seconde moitié de sa carrière). Eh bien, on ne voit pas que ces deux mémoires aient plus que celle de Chateaubriand le privilége d'intéresser vivement le public. Il nous semble au contraire, et nous le prouverons tout à l'heure, qu'après avoir reçu comme la sienne l'hommage suprême et retentissant qui accompagne les funérailles, elles sont tombées dans un délaissement plus grand encore, et que, pour eux comme pour lui, c'est l'attaque plus que la défense qui a le privilége de réveiller un peu l'attention.

Il va sans dire que, quand nous rapprochons du nom de Chateaubriand d'autres noms qui ont subi la même destinée que le sien, nous ne nous proposons nullement de plaider sans distinction en faveur de toutes les réputations de notre siècle, et de soutenir que la déchéance qui les frappe toutes également est également injuste. Nous voulons seulement constater une tendance qu'on ne saurait méconnaître chez les hommes de nos jours et qui consiste à aimer qu'on leur démontre que tout mort illustre, quel qu'il soit, a usurpé pendant sa vie leur admiration et leur respect, que toute renommée est une affaire de chance ou d'intrigue, qu'aucun talent, aucun caractère, ne résiste à un examen sérieux. Si cette tendance coïncidait visiblement avec un notable progrès dans notre goût littéraire et une sévérité toujours croissante dans nos mœurs privées et publiques, il n'y aurait pas lieu de s'en effrayer, on pourrait, au contraire, s'en féliciter. Mais, s'il en était autrement, si la rigueur envers les morts était proportionnée au relâchement et à la complaisance entre vivants; si l'homme supérieur, en proie à la flatterie tant qu'il existe, devait être voué quand il n'est plus, non pas à la justice qui rend à chacun ce qui lui est dû, mais à la révolte éternelle de l'esprit d'envie et de dénigrement d'autant plus âpre à lui refuser tout respect qu'il aurait fait plus d'efforts pour l'obtenir, il faudrait alors admettre que Chateaubriand a eu raison lorsque, dans ses accès d'une misanthropie à la fois orgueilleuse et découragée, il a dit en mettant seulement à part Napoléon : « Je suis convaincu que nous nous évanouirons tous : premièrement, parce que nous n'avons pas en nous de quoi vivre; secondement, parce que le siècle dans lequel nous commençons ou finissons nos jours n'a pas lui-même de quoi nous faire vivre. Des générations mutilées, épuisées, dédaigneuses, sans foi, vouées au néant qu'elles aiment, ne sauraient donner l'immortalité ; elles n'ont aucune puissance pour créer une renommée. »

Il faudrait se préparer à voir disparaître chez les intelligences douées de facultés supérieures, pour le bien comme pour le mal, cette préoccupation de l'avenir, qui est souvent l'unique religion qui leur reste, l'unique frein qui les retienne. Du moment où cette croyance en

la postérité, professée même par Diderot, qui ne croyait pas en Dieu, serait absolument éteinte, l'homme habile et fort ne vivrait plus que pour donner satisfaction à ses appétits de domination, de richesse et de plaisir, et, pour employer une autre expression énergique de Chateaubriand, « il ne ferait pas plus de cas de sa mémoire que de son cadavre. »

Mais, malgré les apparences, nous n'en sommes pas encore là. L'époque actuelle est, il est vrai, particulièrement rétive à l'admiration désintéressée des morts parce qu'elle est comme entraînée dans un tourbillon d'événements confus et de surprises qui ne lui laisse que le temps de s'occuper des vivants. Dans ce tourbillon, les vivants eux-mêmes, instruments fragiles de la Providence, s'usent sur un détail, ne durent qu'un jour et voient leur renommée mourir avant eux. Mais au delà du présent il y a l'avenir. Quel que soit cet avenir, il sera sans doute plus fixe que le temps actuel, puisque celui-ci est la mobilité même; et, lorsque les hommes de cet avenir, en contemplant, d'un rivage quelconque, notre tumultueuse et incohérente versatilité, verront au milieu de tant d'ombres fugitives se dresser une réputation qui a pourtant duré un demi-siècle, il faudra bien qu'ils s'arrêtent devant elle, ne serait-ce que pour se demander comment elle a pu vivre si longtemps.

III

Engagée aujourd'hui dans cette sorte de détroit orageux, au delà duquel s'ouvrent les vastes et pacifiques régions de la gloire, la renommée de Chateaubriand n'a pas seulement à lutter contre la résistance des vents qui soufflent sur toutes les autres renommées de son siècle. Si elle était moins solide, elle eût déjà sombré; car elle s'est engagée dans ce détroit avec une charge très-lourde d'inimitiés personnelles dont la fatalité ne lui a pas permis de s'alléger.

Ce fut certainement un malheur pour l'illustre écrivain qu'il ait été obligé de laisser publier ses *Mémoires* immédiatement après sa mort. Quiconque l'a approché sait que cette nécessité fut le tourment de ses derniers jours[1]. Pour comprendre d'ailleurs combien sont na-

[1] L'auteur des *Souvenirs sur madame Récamier*, auquel on ne peut refuser l'avantage des informations sûres, affirme même qu'il ne consentit à *mettre en gage*, comme il dit, *son cercueil*, et à subir un sacrifice à la fois répugnant pour sa fierté et inquiétant pour sa renommée, que parce qu'il s'épouvantait de laisser sans ressources madame de Chateaubriand, qui semblait naturellement appelée à lui survivre; aussi fut-il stipulé dans l'acte de vente que la pension viagère de 12,000 fr. serait reversible sur la tête de madame de Chateaubriand.

turels les vifs regrets qu'il exprime dans sa préface, d'avoir été contraint par sa pauvreté de livrer prématurément au public un ouvrage écrit pour l'avenir, il suffit de réfléchir que si l'extrême mais sincère ardeur de ses passions politiques ne lui laissait pas le sentiment des injustices qu'il avait pu commettre, il avait trop de perspicacité pour se dissimuler que la rigueur de ses jugements à l'égard de beaucoup d'hommes considérables qui lui survivaient devait nécessairement faire éclater sur sa tombe à peine fermée les plus dures représailles.

Ce malheur fut aussi un tort, attendu qu'il est toujours malséant à un mort de parler des vivants avec la même liberté que s'ils étaient morts. Mais ce tort, qui ne porte guère que sur les trois derniers volumes de cet ouvrage, a été singulièrement exagéré[1]. Dans le déchaînement des récriminations plus ou moins légitimes suscitées par ces trois derniers volumes, on a été jusqu'à articuler contre leur auteur le reproche de lâcheté ; on oubliait d'abord que M. de Chateaubriand n'avait pas attendu d'être protégé par la tombe pour se livrer de tout temps envers ses adversaires politiques à de grandes violences de pensée et de langage, que ses articles de journaux sous la Restauration, que les pamphlets qu'il a publiés et signés sous le gouvernement de Juillet, ne diffèrent en rien par le ton des pages les plus amères et les plus injustement dédaigneuses de ses *Mémoires*. Même dans les cas, d'ailleurs assez rares, où l'auteur de cet ouvrage posthume dépasse la mesure des libertés qu'il prenait de son vivant, il faut encore peser, avant de le taxer de lâcheté, la question de savoir si la responsabilité personnelle à laquelle il échappe par sa mort, et le mal réparable qu'il peut faire à l'homme qui lui survit, égalent le danger auquel il expose sa mémoire en s'attaquant à des vivants, et le mal beaucoup moins réparable qu'il aurait fait si ses injustices ne portaient que sur des morts. La solution de cette question dépend un peu du degré de préférence que chacun accorde soit à sa réputation sur son repos, soit à son repos sur sa réputation; mais, pour faire comprendre que les idées, en cette matière, peuvent être fort différentes, qu'on nous permette de citer un exemple.

Lorsque parut, en 1789, la seconde partie des *Confessions* de J. J. Rousseau, celle où il a le plus violemment attaqué un grand nombre de personnes avec qui il avait eu des relations; on disait à Grimm, qui s'y trouvait fort maltraité : « Il faut excuser Rousseau, car c'est bien malgré lui que cette publication a lieu de votre vivant : il avait expressément ordonné que cette partie des *Confessions* ne fût

[1] Quand nous parlons des trois derniers volumes de l'ancienne édition des *Mémoires d'outre-tombe,* nous excluons le douzième, qui ne contient que des documents sans importance.

publiée que vingt-cinq ans après sa mort, espérant que les personnes dont il parlait mal ne seraient plus. » Grimm répond : « C'est en cela que l'idée de Rousseau me paraît mille fois plus révoltante : n'est-ce pas ajouter à la plus noire perfidie la plus odieuse lâcheté? Si votre âme a besoin de haine et de vengeance, laissez du moins à ceux que vous voulez poursuivre le moyen de se défendre ! » Ainsi, pour Grimm, la lâcheté de Rousseau consistait précisément à avoir voulu faire ce qu'on reproche comme une lâcheté à Chateaubriand de n'avoir pas fait.

Il n'en est pas moins vrai que, la majorité des humains préférant l'attaque qui n'atteint que leur réputation à celle qui trouble leur repos, le procédé, pour un auteur de Mémoires, le plus propre à satisfaire tout à la fois les convenances sociales qui veulent être respectées et les exigences de l'histoire qui demande la complète sincérité des témoignages; ce procédé est celui du duc de Saint-Simon, qui consiste à dire tout ce qu'on pense sur ses contemporains et à ajourner la publication de ce qu'on a écrit à l'époque où les personnes dont on parle n'existeront plus.

Mais il ne faut pas, néanmoins, comme on l'a fait au détriment de M. de Chateaubriand, se méprendre sur le principal motif de la détermination de Saint-Simon, et opposer avec trop de complaisance la délicatesse de sa prétendue sollicitude pour le repos de ses survivants à la brutale indifférence de l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe.* L'âpre censeur du dix-septième siècle, bien autrement impitoyable que M. de Chateaubriand, s'est expliqué assez clairement dans son introduction, pour qu'il ne soit pas permis de se tromper sur l'objet capital de sa sollicitude. Après avoir établi que la charité, suivant lui, non-seulement permet d'attaquer les méchants, mais exige que ceux qui sont établis en des administrations publiques soient éclairés sans ménagement sur les personnes et sur les choses, il reconnaît, il est vrai, que l'histoire, quand elle n'*attaque* et ne *révèle* que des *gens morts*, offre cet avantage que la vérité y paraît sans inconvénients et dans toute sa pureté; mais il ne laisse aucun doute sur le genre d'inconvénients qui le préoccupe le plus, car il ajoute immédiatement :

« La raison de cela est claire; celui qui écrit l'histoire de son temps, qui ne s'attache qu'au vrai, qui ne ménage personne, se garde bien de la montrer. Que n'aurait-il point à craindre de tant de gens puissants, offensés en personne ou dans leurs plus proches par les vérités les plus certaines et en même temps les plus cruelles! Il faudrait donc qu'un écrivain eût perdu le sens pour laisser soupçonner seulement qu'il écrit. Son ouvrage doit mûrir sous la clef et les plus sûres serrures, passer ainsi à ses héritiers, qui feront sagement de laisser couler plus d'une génération ou deux, et de ne laisser

paraître l'ouvrage que lorsque le temps l'aura mis à l'abri des ressentiments[1]. »

N'exagérons donc point ce prétendu contraste entre la délicatesse du duc de Saint-Simon et l'indélicatesse de M. de Chateaubriand. Ce que le premier voulait avant tout, c'est ce qu'aurait voulu comme lui le second, s'il l'avait pu, c'était *mettre son ouvrage à l'abri des ressentiments;* et, certes, s'ils eussent paru dans les mêmes conditions que les *Mémoires* de Chateaubriand, les *Mémoires* de Saint-Simon, où tant de personnes sont l'objet, non pas seulement d'appréciations plus ou moins dédaigneuses ou injustes, mais des imputations les plus noires et les plus déshonorantes, ces *Mémoires* eussent soulevé contre leur auteur des récriminations à la fois bien plus légitimes et bien plus ardentes. Qu'on félicite, si l'on veut, Saint-Simon d'avoir, en ajournant la publication de ses attaques, esquivé la riposte de ses adversaires, ou empêché la défense de ses victimes; mais qu'on ne lui fasse pourtant pas un trop grand mérite d'avoir pu, sans péril pour sa mémoire, attaquer la mémoire de tant de personnes; qu'on ne fasse pas surtout à Chateaubriand un trop grand crime de n'avoir pas eu le même bonheur en gardant bien plus de mesure dans ses attaques, car, si le mode de publication adopté par Saint-Simon est le plus convenable, il est incontestablement aussi le plus avantageux pour l'accusateur. Du moment où les vivants sont complétement désintéressés dans la querelle qu'un mort fait à des morts, ils permettent tout à l'assaillant, pourvu qu'il ait de la passion et du talent. Ses violences de plume les plus outrageantes ou les plus iniques sont mises sur le compte de sa bonne foi, ses vanteries les plus exorbitantes deviennent un trait essentiel et intéressant de son caractère ou de son temps, l'âpreté de ses rancunes et de ses prétentions froissées se confond à distance avec l'expression éloquente de sa vertu indignée. C'est en vain que quelques contemporains de ce mort, prévoyant peut-être les coups que le vivant leur prépare dans le secret, nous mettent d'avance en garde contre lui. C'est en vain que le marquis d'Argenson, par exemple, nous dira en nous parlant de Saint-Simon : « C'est « un petit *boudrillon*, un petit dévot sans génie et plein d'amour-pro- « pre, c'est un caractère odieux, injuste et *anthropophage.* » La postérité n'en croit rien, et nous pensons qu'elle a raison de n'en rien croire. Elle n'adopte cependant pas pour cela tous les jugements de Saint-Simon, pas plus qu'elle n'adoptera tous ceux de Chateaubriand; elle sait se défier de son témoignage quand il est dicté par la haine, la jalousie, la vanité blessée, ou contrarié soit par d'autres témoi-

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, Introduction, p. 18, édition Delloye.

gnages, soit par les faits. Mais ses injustices, même les plus évidentes, ne soulèvent contre sa mémoire aucun mouvement de haine et encore moins de mépris.

Il n'en est plus de même lorsqu'un mort est assez téméraire pour s'attaquer à des vivants : en même temps qu'il se donne les fâcheuses apparences de l'impunité, il a en réalité tous les désavantages de l'impuissance et de l'abandon, et il prépare à sa renommée un rude assaut, car il a contre lui non-seulement tous ceux qu'il attaque, et leurs familles et leurs amis, mais il est exposé à voir se ranger parmi ses adversaires tous ceux qui s'attendaient à figurer avec éloge dans son œuvre posthume, et qui n'y figurent pas ; il se fait même des ennemis de ceux qui, s'y trouvant insuffisamment loués, lui gardent rancune de sa parcimonie comme d'une criante iniquité. Il peut compter encore que tous ses contemporains, qui écriront après lui leurs Mémoires, soit qu'ils aient des griefs personnels, soit qu'ils n'en aient pas, se laisseront, en parlant de lui, influencer plus ou moins par la disposition de tant de personnes à le juger sévèrement. Le petit nombre d'hommes qui ont gardé à ce glorieux mort un souvenir respectueux et désintéressé, ne pouvant méconnaître qu'il est souvent injuste et que, quand il est juste, il est offensant, n'osent pas lutter contre la réaction d'injustice et de dédain dont il est à son tour l'objet, de crainte de passer pour complices de ses torts. Et qui voudrait se compromettre pour un mort, si illustre qu'il soit, quand ce mort s'est mis en dehors de tous les partis, et ne peut être appuyé par aucun d'eux, quand il est très-mal vu dans le monde et quand il a des torts à se reprocher ?

Pour résister à tous les désavantages de cette situation, il eût fallu à l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* un grand succès devant le public. Le public, en effet, a pris souvent sous sa protection des ouvrages sans valeur en eux-mêmes et aussi injustes que peuvent l'être les pages les plus injustes des *Mémoires d'outre-tombe*. Qui ne se souvient, en effet, ou plutôt qui n'est étonné aujourd'hui de l'éclatante popularité obtenue jadis par ces tristes pamphlets signés Timon, si laborieux, si grimaciers dans leur violence et au fond si dénués d'équité ?

Mais, après l'amer chagrin de ne pouvoir ajourner l'apparition de son livre, l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* était destiné à en subir un autre non moins amer. Lui, qui avait tant soigné pendant sa vie et l'à-propos et le mode de ses publications, devait être condamné à mourir avec l'idée que son ouvrage de prédilection paraîtrait sous un mauvais jour, à une mauvaise heure, dans les conditions les plus contraires à un succès : la société d'actionnaires qui le lui avait acheté moyennant une rente viagère, trouvant qu'il vivait trop long-

temps et désireuse de rentrer dans ses fonds, imagina de vendre d'avance à un journal l'œuvre qu'elle avait achetée d'avance, en conférant à ce journal le droit d'imprimer, découpé en feuilletons, un ouvrage essentiellement incompatible avec ce mode de publication : car cet ouvrage, dénué d'intérêt romanesque proprement dit, ne présentait aucun de ces artifices d'arrangement de coupure et de surprises qui font lire les feuilletons ; ayant été composé à des époques et sous des impressions très-différentes, il offrait une certaine incohérence de tons dont l'effet ne pouvait être atténué que par une publication simultanée et complète, laquelle aurait atténué également le caractère offensant des attaques qui s'y trouvaient dirigées contre des personnes encore vivantes.

L'illustre vieillard, désespéré de l'abus qu'on faisait de sa situation, refusa de reconnaître ce marché. Il inséra dans son testament une protestation formelle à ce sujet, espérant que ses héritiers pourraient mettre obstacle à ce mode de publication ; son opposition était apparemment mal fondée en droit, puisqu'il n'y fut pas donné suite, et, pour comble de malheur, l'époque de sa mort permit de commencer cette longue découpure de son œuvre dans les derniers mois de 1848, c'est-à-dire au milieu d'une crise sociale qui ébranlait toutes les existences. Des lecteurs affairés, vivant dans l'anxiété du lendemain, parcourant à la hâte, sur la table d'un café, le journal la *Presse*, pour y chercher des nouvelles de l'émeute de la veille, de l'état de la rente, des chances de la république rouge et de la république modérée, se virent poursuivis chaque matin par un beau morceau de prose tantôt pittoresque, tantôt lyrique, tantôt philosophique, par des pages plus intéressantes comme œuvre d'art ou comme expression énergique et originale d'un caractère que sous le rapport de la nouveauté historique, où Chateaubriand leur parlait de l'aurore, de la lune, du printemps, de la mer, des forêts, de ses rêves de jeunesse, des vicissitudes de sa vie, de la fuite des ans et de la vanité des choses humaines, et cela chaque jour pendant dix-huit mois : c'était à faire prendre en grippe la prose de Bossuet lui-même. Le volumineux manuscrit était à peine déroulé à moitié que déjà la masse du public demandait grâce, déclarant que cet ouvrage tant vanté ne valait pas le moindre roman de M. Alexandre Dumas ; et, lorsque les trois derniers volumes vinrent soulever contre la mémoire de l'auteur des animosités passionnées, ces représailles intéressées, quoique légitimes, trouvèrent un public d'autant mieux disposé à les accueillir que le coupable l'avait ennuyé.

Cependant, dès que la France ne fut plus en proie aux préoccupations dévorantes de 1848 et de 1849, dès que les *Mémoires d'outre-tombe* ne s'imposèrent plus découpés en feuilletons, mais se présen-

tèrent en volumes, de manière à pouvoir être appréciés dans l'ensemble des défauts et des qualités qui les distinguent, le public commença à y revenir, quoique lentement, car une persistance de mauvaise étoile pour l'auteur avait poussé les éditeurs à étendre en douze volumes, à grand renfort de papier blanc et de pièces justificatives inutiles, et à vendre par conséquent à un prix très-coûteux un ouvrage qui pouvait facilement être imprimé en six volumes. Malgré ce grave inconvénient, l'édition, tirée à un grand nombre d'exemplaires, ne s'en est pas moins écoulée tout entière, et voici qu'on vient d'en faire une nouvelle édition en six volumes, beaucoup moins coûteuse que la première, et qui, nous n'en doutons pas, s'écoulera beaucoup plus rapidement, parce qu'avec tous ses défauts le dernier ouvrage de M. de Chateaubriand est encore de force à enterrer bon nombre de productions qui se croient immortelles[1].

IV

Tandis que le public lettré, le vrai public de M. de Chateaubriand, revenait peu à peu aux *Mémoires d'outre-tombe* en les lisant avec continuité, la critique avait pris, à l'égard de cet homme illustre, un pli auquel il lui était plus difficile de renoncer. Les uns trouvaient qu'il était dur de se priver du plaisir naturel de dire enfin son fait à un homme pour lequel on avait si longtemps épuisé toutes les formes du panégyrique. Les autres, ne pouvant pardonner à l'auteur ses injustices à l'égard du gouvernement de Juillet, étaient décidés à ne laisser échapper aucune occasion de lui rendre guerre pour guerre. Il est manifeste que les violences de M. de Chateaubriand contre les hommes et les choses de 1830 constituent la partie la plus faible de ses *Mémoires*, car ici il n'accorde rien à ses adversaires, et il est plus occupé de les attaquer que de les juger[2] : quoique même dans cette

[1] Il serait bien à désirer que cette édition nouvelle des *Mémoires d'outre-tombe*, que nous ne connaissons pas, fût purgée d'un assez grand nombre de fautes typographiques qui nuisent à la première.

[2] Il faut pourtant bien reconnaître aussi, pour être dans le vrai, que le gouvernement de Juillet, composé d'anciens admirateurs très-enthousiastes de M. de Chateaubriand, pendant sa période d'opposition de 1824 à 1830, prouva un peu durement à l'illustre écrivain qu'il s'inquiétait peu d'encourir sa haine, lorsque, dans une circonstance dont nous reparlerons, il traita ce glorieux vieillard avec une brutalité maladroite, inutile, et d'autant plus choquante, qu'elle émanait d'un gouvernement de lettrés et de libéraux.

partie il ait montré une sagacité politique justifiée par les événements, en persistant jusqu'au bout à annoncer qu'un pouvoir, qui croyait avoir pour lui toutes les chances de durée, ne parviendrait pas à s'affermir sur le terrain étroit où il s'était placé; quoique, en un mot, il ne soit pas sans intérêt de le voir écrire, au milieu des prospérités apparentes de la monarchie de Juillet, cette phrase : « Tout cet ordre de choses impossibles et contradictoires périra dans un temps plus ou moins retardé par des cas fortuits. » On peut dire que ce mérite de sagacité tenait plus à sa haine qu'à sa prévoyance, et que de nos jours, d'ailleurs, et dans notre pays, pour prédire la chute d'un gouvernement quelconque, il n'est pas besoin d'une perspicacité surhumaine. De plus, si les événements lui ont donné raison sur un point, ils lui ont donné tort sur d'autres. Parmi ces hommes qu'il détestait comme des remplaçants et qu'il aimait à tenir pour des parjures et des sceptiques, parce que plusieurs d'entre eux, ayant servi comme lui la branche ainée des Bourbons, n'avaient pas cru devoir s'engloutir comme lui dans son naufrage; parmi ces hommes qu'il déclarait prêts à s'attacher indifféremment à toutes les causes triomphantes, il s'en est rencontré à la vérité quelques-uns qui ont prouvé qu'il ne s'était pas trompé sur eux, mais il s'en est rencontré aussi un certain nombre qui ont noblement démenti ses prévisions injurieuses, et qui aujourd'hui le forceraient lui-même, s'il vivait encore, de reconnaître que, pour avoir jadis préféré des institutions à une race, ils n'étaient pas devenus les serviles adorateurs du succès. Et, à mesure que la splendeur militaire prenait chez nous le pas sur la splendeur civile, ces hommes, derniers représentants d'un ordre de choses inverse, ont grandi par l'effet même de leur chute; ils sont, pour les générations nouvelles, ce qu'étaient, pour nos devanciers de la Restauration, les vieux généraux de l'Empire. Ceux-là réveillaient des souvenirs de gloire, ceux-ci raniment aujourd'hui dans les âmes des souvenirs de liberté.

De même, si l'on ne peut refuser à l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* le sentiment très-vif d'un des côtés faibles de cette monarchie de Juillet, trop prudente avec l'étranger, dans un temps où le progrès des lumières et de la philosophie n'empêche pas encore les gouvernements les plus éclairés de proportionner l'aménité de leurs procédés respectifs à la crainte qu'ils s'inspirent mutuellement, il est difficile, aujourd'hui, de prendre au sérieux les tirades véhémentes de l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* contre la *tyrannie de Philippe*, les *prétoriens de Philippe*, et l'abomination des lois de septembre.

Mais, en faisant la part de ces erreurs, n'est-il pas naturel de demander à des critiques éminents de ne pas refuser tout mérite et toute justice à un des hommes les plus illustres de leur siècle,

par ce seul motif qu'il s'est attribué trop de mérite et qu'il a jugé sans équité les institutions ou les personnes qui leur sont chères? Si l'on voulait seulement se souvenir du ton violent, amer et dénigrant qui régnait dans l'opposition de toutes les nuances à l'époque où M. de Chateaubriand écrivait les pages qu'on ne peut pas lui pardonner, on reconnaîtrait que ces pages ne sont que l'écho de ce qui alors se disait ou s'écrivait partout, et qu'elles diffèrent très-peu d'une foule de discours prononcés à la tribune ou d'articles écrits dans les journaux par bien des hommes avec lesquels on s'est réconcilié depuis et pour lesquels on professe une considération, d'ailleurs très-motivée. Pourquoi donc une rancune éternelle serait-elle exclusivement réservée à la mémoire de Chateaubriand? ceux qui le remplaçaient ont été remplacés à leur tour; sont-ils bien sûrs, s'ils laissent des Mémoires sincères sur leurs successeurs, de les apprécier toujours avec justice?

Si le mal que M. de Chateaubriand a pu faire aux hommes respectables qu'il a attaqués était un mal sans remède, on comprendrait qu'il fût à son tour l'objet d'éternelles rigueurs. Mais rien n'est plus commun, rien n'est, on peut le dire, plus *banal* dans l'histoire que l'injustice entre des adversaires ou des rivaux. La postérité ne s'en étonne, ni ne s'en offense, elle écarte sans peine les témoignages faussés par la passion, elle ne juge ni Henri de Rohan d'après Richelieu, ni Richelieu d'après Henri de Rohan, ni Rousseau d'après Voltaire, ni Voltaire d'après Rousseau; mais elle n'a jamais fait un crime ou un déshonneur à un homme irrité d'avoir méconnu les qualités de son ennemi. Elle écartera donc, pour juger M. de Chateaubriand, tous ses sentiments d'animosité personnelle, si légitimes qu'ils puissent être, qui, directement ou indirectement contribuent beaucoup à la défaveur dont sa mémoire est depuis treize ans l'objet; elle écartera aussi cet autre sentiment non personnel, mais qui, pour être plus général, n'est pas plus équitable, le sentiment qui fait qu'une nation à laquelle un homme a imposé une admiration prolongée pendant cinquante ans, éprouve le besoin de se délasser de cette sorte de gêne en passant d'un extrême à l'autre, et brûle avec plaisir ce qu'elle a trop longtemps adoré.

V

Quand cette postérité plus lointaine est plus désintéressée, et par conséquent plus juste, prononcera son arrêt sur M. de Chateaubriand, elle n'aura pas d'ailleurs à considérer comme autant d'adversaires tous les survivants de cet homme illustre. Si la mé-

moire de l'auteur du *Génie du christianisme* est aujourd'hui très-attaquée, elle n'est pas cependant restée sans défenseurs. Sans parler du remarquable discours du successeur de M. de Chateaubriand à l'Académie, parce qu'il est convenu que dans un procès les éloges académiques ne comptent pas, nous devons rappeler qu'un de ses exécuteurs testamentaires, un homme éminent, qui aujourd'hui n'est plus, M. Charles Lenormant, a consacré dans ce recueil même un travail étendu, intéressant et utilement consulté par nous, à réfuter les accusations injustes dirigées contre un caractère plus noble qu'aimable, mais foncièrement noble, qu'il avait étudié de près pendant vingt ans. Nous pourrions signaler encore des pages élégantes et judicieuses de M. de Pontmartin, publiées aussi dans ce recueil et destinées à combattre également cette espèce d'épidémie de malveillance dédaigneuse qui règne au sujet de M. de Chateaubriand. Nous pourrions rappeler enfin deux volumes de M. de Marcellus, qui ont leur mérite, mais où l'on aimerait cependant à trouver un peu moins de facilité dans les concessions faites par l'auteur aux adversaires de l'homme illustre qu'il a l'intention de défendre; mais nous avons hâte d'arriver à un ouvrage qui est une véritable bonne fortune pour cette glorieuse mémoire en même temps qu'il est un témoignage éclatant de sa vitalité. Tandis que l'esprit de dénigrement se complaisait à annoncer que la gloire de Chateaubriand s'en allait en fumée, un illustre et éloquent écrivain l'estimait encore assez solide pour lui consacrer tout un volume; tandis que des censeurs impitoyables demandaient avec dédain comment on pouvait prendre au sérieux l'influence de Chateaubriand sur son siècle, M. Villemain, commençant une série d'études sur les hommes qui ont fait, au dix-neuvième siècle, la gloire des gouvernements libres et représenté puissamment l'*action de l'intelligence sur l'opinion*, ne trouvait pas de nom qui vînt se placer aussi naturellement en tête de sa liste que le nom de Chateaubriand; et, sans se soucier des erreurs passagères de ce bataillon de critiques contre lequel M. de Fontanes défendait autrefois les *Martyrs*, il nous disait : « Ce que n'ont fait ni Fox, ni Burke, ni Canning, M. de Chateaubriand l'a fait! Il a changé dans l'ordre moral une partie des opinions de son siècle; il a ramené la littérature à la religion et l'esprit religieux à l'esprit de liberté : une influence à la fois si forte et si variée ne s'exerce pas sans un don supérieur, sans une puissance originale. M. de Chateaubriand, il faut le reconnaître, a été rénovateur dans l'imagination, la critique et l'histoire; par là, une grande place lui sera conservée, malgré ses propres erreurs et les vicissitudes du temps [1]. »

[1] La *Tribune moderne*, Ire partie. — *M. de Chateaubriand, sa vie, ses écrits, son influence littéraire et politique sur son temps*, page 554.

Condensant les faits répandus dans les *Mémoires d'outre-tombe*, les contrôlant, les discutant à l'aide de documents particuliers, inédits et intéressants, mêlant à une exposition lumineuse et échauffée par les sentiments les plus généreux des jugements dont l'indépendance n'altère jamais le respect dû à un caractère élevé, à un grand génie, à une gloire éclatante, M. Villemain nous semble avoir écrit l'ouvrage le plus propre à donner le ton à la critique relativement à M. de Chateaubriand. Ce n'est pas que nous prétendions que ce bel ouvrage ne soulève aucune objection et ne laisse plus rien à dire sur l'homme auquel il est consacré; nous y avons trouvé plus d'une appréciation de détail où M. Villemain, influencé peut-être un peu à son insu par les représailles ardentes dont M. de Chateaubriand a été l'objet, nous paraît dévier plus ou moins de sa ligne ordinaire, qui est celle d'une stricte équité. Nous sommes également loin de penser que le mérite éclatant de ce livre diminue en rien la valeur des belles parties du travail considérable de M. Sainte-Beuve sur le même sujet. —Ces deux ouvrages se complètent l'un l'autre, et, sur un point important, le premier, celui de M. Villemain, rectifie utilement le second.

M. Villemain s'est attaché principalement à exposer le rôle public de M. de Chateaubriand : même en l'étudiant comme écrivain et avant qu'il fût devenu un homme politique, il l'a étudié dans son influence sur le goût ou les idées de ses contemporains plutôt que dans ses ouvrages et dans l'intimité de ses procédés de composition; en un mot, l'analyse littéraire proprement dite est subordonnée dans son travail aux développements et aux discussions historiques. Le grand mérite du travail de M. Sainte-Beuve consiste, au contraire, dans l'application qu'il fait au génie littéraire de M. de Chateaubriand de ce talent de dissection qui lui est particulier, talent un peu minutieux quelquefois, mais pénétrant, animé, original, et qui sait associer, dans l'occasion, à une rare sagacité analytique, une puissance de généralisation très-remarquable surtout dans certains chapitres de ce dernier ouvrage.

En appréciant le caractère de M. de Chateaubriand, M. Villemain, sans exclure absolument les détails familiers propres à faire connaître l'homme, a pris surtout son sujet par le grand côté; il ne s'est cru ni obligé, ni même autorisé à chercher des documents sur un glorieux confrère d'Académie auprès de telle ou telle dame qui, par une bizarrerie peu commune en pareille matière, éprouverait le besoin de se vanter publiquement d'avoir eu pour la vieillesse de M. de Chateaubriand des complaisances illimitées et de nous initier elle-même à tout le détail de ces complaisances. M. Sainte-Beuve a pensé au contraire, et nous discuterons plus loin son opinion, que

ces sortes de révélations, quoique difficiles à établir d'une manière authentique puisqu'elles reposent sur un seul témoignage appartenant néanmoins à la critique, à l'histoire, et devaient entrer pour quelque chose dans le jugement de la postérité sur M. de Chateaubriand. A ces détails *trop intimes*, M. Sainte-Beuve a joint un assez grand nombre d'anecdotes ou de réflexions détachées, dont la plupart lui avaient déjà servi dans ses *Causeries du lundi;* il a fait en un mot, pour compléter ses deux volumes, ce qu'il reproche finement quelque part à M. de Chateaubriand d'avoir fait dans la *Vie de Rancé, il a vidé tous ses tiroirs.* Il se peut que ce fouillis de menus propos spirituels et malicieux dont il a comme encadré et même parfois un peu bourré de très-beaux chapitres d'esthétique, ait contribué à attirer et à retenir une partie du public moins disposée à goûter le vrai mérite de son livre ; mais ce que l'ouvrage a gagné d'un côté, nous croyons qu'il l'a perdu de l'autre, et, dans tous les cas, il est certain que cette tendance fâcheuse à rapetisser une grande figure trouve un correctif salutaire dans l'ouvrage de M. Villemain.

Il est certain également qu'il y a dans le fait seul de ces deux publications un argument de quelque valeur à opposer à ceux qui se persuadent modestement que la gloire de Chateaubriand n'est qu'une longue mystification dont leur plume est appelée à faire justice.

Si ces terribles démolisseurs voulaient bien réfléchir que, malgré les douze volumes que l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* nous a laissés sur lui-même, et les innombrables articles engendrés par ces douze volumes; malgré les deux volumes publiés par M. de Marcellus; malgré les deux volumes des *Souvenirs sur madame Récamier*, où M. de Chateaubriand tient la plus grande place, et qui ont eu quatre éditions, il se trouve encore deux écrivains aussi considérables que MM. Villemain et Sainte-Beuve, qui n'hésitent pas à composer et à publier de nouveaux ouvrages sur le même sujet ; si ces hommes de l'avenir, si dédaigneux pour l'auteur du *Génie du christianisme* et pour le puissant publiciste de la Restauration, voulaient bien chercher parmi les morts illustres de leur pays et de leur siècle quel est celui qui, en dehors de Napoléon, a fait noircir plus de papier dans les treize ans qui ont suivi son décès, ils seraient peut-être contraints de s'avouer à eux-mêmes que notre siècle ne se débarrassera pas aussi facilement qu'ils aiment à le croire de la renommée de Chateaubriand.

Qu'ils nous permettent donc, en nous appuyant à notre tour sur le témoignage de M. Sainte-Beuve, dont ils abusent, en combattant au besoin ce témoignage par l'autorité de M. Villemain, en nous aidant aussi de nos impressions, de nos informations et de nos souvenirs personnels, d'examiner, après eux, la question de savoir si, comme ils

le disent, il ne restera de M. de Chateaubriand écrivain que quelques belles pages ; si, en politique et en religion, il *ne fut qu'un charlatan*, et dans sa vie privée *qu'un égoïste*. Nous ne prétendons nullement qu'il n'ait jamais été coupable de charlatanisme et d'égoïsme; toute notre ambition serait d'obtenir qu'on voulût bien reconnaître que l'*absolue sincérité* et l'*entière abnégation* sont rares, même de nos jours, et que si la perfection de ces deux vertus a manqué à M. de Chateaubriand, sa vie et son caractère offrent encore assez d'exemples de désintéressement, de délicatesse et de dignité, pour qu'une époque, même aussi vertueuse que la nôtre, puisse garder pour lui quelque respect et trouver quelque profit à imiter le plus possible ce que la justice l'oblige au moins d'honorer.

LOUIS DE LOMÉNIE.

(*La seconde partie au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE

LES PRINCIPES DE 1789 ET LA DOCTRINE CATHOLIQUE, par un Professeur de grand Séminaire. — Paris, Lecoffre, 1861.

Je rends grâce, pour ma part, au prêtre savant et modeste, professeur d'un grand séminaire en France, qui vient d'essayer, dans un écrit solide et court, de parler avec calme des principes de 89. Après soixante-douze années, on ne prononce pas encore ce mot sans passion. Objet de culte ou de fureur, sacré pour les uns, damnable aux yeux des autres, il soulève entre les camps extrêmes des discussions dont l'exagération répand la fatigue quand elle ne sème pas la discorde, et crée des malentendus qui s'élargissent en se perpétuant.

Dire ce que sont ces principes et aussi ce qu'ils ne sont pas, les confronter avec la doctrine chrétienne, à laquelle on les oppose sans bonne foi, c'était une tâche digne de tenter la charité d'un prêtre ami de la paix, en exerçant tout à la fois son savoir, car la question est difficile, et aussi son courage, car elle est brûlante. Il a voulu taire son nom, sans doute afin que les lecteurs fussent tout entiers à sa thèse, sans chercher à rattacher sa personne à un parti. Il a tu même, ou au moins il a voilé son opinion intime, voulant se borner à un exposé, à une sorte de rapport impartial, et, dans ces conditions qui convenaient à la modestie de son caractère autant qu'au succès de son dessein, il a composé un écrit substantiel, clair, sensé, digne au plus haut degré d'être lu et médité.

C'est aussi un simple exposé de cet écrit que nous voulons offrir, sans aborder la discussion de toutes les questions qu'il soulève.

L'auteur a choisi, comme formule historique des principes de 1789, les articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, votée en août 1789, et mise en tête de la Constitution des 3-14 septembre 1791.

Ces principes n'étaient-ils pas admis auparavant, soit en partie dans les

lois, soit dans les écrits et dans l'opinion des meilleurs esprits? Sans doute. N'ont-ils pas été rédigés par des hommes qui étaient, pour la plupart, hostiles ou indifférents à l'Évangile? Sans doute. N'y a-t-il pas quelque chose de présomptueux et de puéril à inscrire des déclarations de principes, des formules de philosophie en tête des lois? Sans doute. La forme, la rédaction de ces articles, ne sont-elles pas fort imparfaites? Sans doute. Ne peut-on pas équivoquer, abuser des mots, tirer de principes vrais des conséquences fausses? Sans doute.

Voilà la part faite et largement faite aux objections générales.

Il n'en est pas moins vrai que les dix-sept articles dont se compose la Déclaration de 1789 sont encore considérés et ont été solennellement proclamés dans l'art. 1er de la Constitution de 1852, *comme la base du droit public des Français*. Il faut donc les prendre tels qu'ils sont, et se demander s'ils sont conformes ou contraires à la raison, conformes ou contraires à la doctrine catholique.

Le préambule exprime que le but de la Déclaration est de rappeler sans cesse, à tous les membres du corps social, leurs droits et leurs devoirs, proclamés *en présence et sous les auspices de l'Être suprême*.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits (art. 1er). La société a pour but de conserver les droits de l'homme, qui sont la liberté, la sûreté, la résistance à l'oppression (art. 2). Le principe de la souveraineté réside dans la nation (art. 3). La liberté de chacun a pour bornes le droit d'autrui, et la loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à tous (art. 4 et 5). Elle est la même pour tous, elle doit être faite par les citoyens ou leurs représentants; elle respecte la liberté individuelle, exclut l'arbitraire, impose l'obéissance, ne punit pas sans nécesssité ou rétroactivement, répute l'accusé innocent (art. 6, 7, 8, 9). Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public (art. 10). Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi (art. 11). La force publique est instituée pour l'avantage de tous, l'impôt est indispensable, il doit être équitablement réparti et consenti, déterminé, contrôlé par les citoyens (art. 13, 14). La responsabilité des fonctionnaires, la garantie des droits, la séparation des pouvoirs, le respect de la propriété, son inviolabilité, à moins de nécessité publique, sont des principes fondamentaux (art. 15, 16, 17).

Tel est le résumé, presque le texte, de cette déclaration fameuse.

Eh quoi! ce n'est que cela? Qui donc nie tout cela?

J'entends souvent cette exclamation, et j'avoue qu'elle me fait éprouver toujours un grand plaisir.

Oui, grâce à Dieu, à quelque parti qu'on se rattache, on ne s'étonne plus de ces idées, on les regarde comme des lieux communs, on prétend les connaître et les accepter, on s'émerveille qu'il en soit fait si grand bruit. Cet aveu, cet étonnement, sont d'inestimables progrès. Car ces principes, passés à l'état de lieux communs dans l'opinion, il s'en faut qu'ils soient des lieux communs dans l'histoire. Ils sont les résultats, laborieusement acquis, de la raison et de la justice, ils sont les fruits tardifs de la civilisation chré-

tienne, ils sont les garanties lentement obtenues par les faibles contre les forts, ils sont le résumé de l'expérience de l'administration, le reflet des meilleures pratiques de la magistrature, le produit précieux des réflexions des plus sages esprits, ils sont les concessions octroyées par la conscience des meilleurs rois, et, bien loin que les hommes de 1789 les aient inventés, ces principes, il a fallu 1789 années de christianisme, de progrès, de combats, de leçons, pour leur en apporter la notion et leur en révéler l'importance. Où donc, dans quelle partie du monde, étaient appliqués ces principes dans leur intégrité, il y a quelques siècles? Où donc, en ce moment même, où donc est la liberté à Téhéran, l'égalité au Caire, la sûreté à Damas, la légalité à Péking, la justice à Constantinople, la douceur des pénalités à Tunis, le vote de l'impôt à Moscou, la liberté individuelle à Baltimore, l'égalité civile à Rio-Janeiro, la séparation des pouvoirs à Saint-Pétersbourg, le respect de la propriété à Naples, la responsabilité des fonctionnaires à Bucharest, la liberté religieuse à Stockholm ou à Prague, la liberté de la presse à Varsovie?

Nous-mêmes, habitants de ce qu'on appelle les pays les plus civilisés de l'Europe, sommes-nous bien sûrs de savoir retenir ces principes que nous savons si bien définir? Nous décorons de ce nom une foule de tendances ou d'institutions qui n'ont avec eux aucun rapport. Monarchie absolue, république démocratique : principes de 89! Charte octroyée, charte votée : principes de 89! Suffrage restreint, suffrage universel : principes de 1789!

En résumé, qu'est-ce qu'un parti puissant poursuit, en Italie, en Allemagne, en France, sous le nom de principes de 89? Deux choses : la démocratie et la centralisation; en d'autres termes, l'égalité absolue, l'autorité absolue.

En réalité, qu'est-ce qu'on voulait au contraire consacrer en 1789 par les articles de la *déclaration?* Trois choses : l'égalité civile, la liberté politique, la tolérance religieuse.

Si donc les catholiques combattent, en tous lieux, les progrès de la démocratie et de la centralisation, qu'on ne les accuse pas d'être infidèles aux principes de 1789. Et, s'il est des nations où les pouvoirs ne soient pas bien séparés, où les droits ne soient pas garantis, où la liberté individuelle soit exposée à l'arbitraire, où la presse soit enchaînée, la parole muette, les pénalités excessives, la liberté religieuse entravée, la propriété violée sans nécessité, les dépenses non contrôlées, que ces nations ne se croient pas en possession des principes de 89!

Tant mieux pour ces nations! répondent quelques pieux écrivains, car ces principes sont contraires aux doctrines catholiques. Contraires? De quelle façon et en quels points? C'est précisément ce que le savant auteur examine, en étudiant un à un chacun des articles de la *Déclaration* de 1789.

Dieu invoqué au début, les droits proclamés antérieurs aux lois, l'égalité des hommes, sans autres distinctions que celles de la nature, du mérite et des biens justement acquis, la liberté de chacun contenue par la liberté d'autrui, la loi fondée sur la justice, et n'ayant pour objet et pour but que le bien général, la force publique consacrée à la défense commune, l'impôt perçu dans le seul intérêt de la société, la responsabilité des actes, la spé-

cialité des fonctions, le respect du bien d'autrui : qu'y a-t-il en tout ceci de contraire à l'Évangile? N'est-ce pas plutôt l'esprit même, la conséquence et souvent la parole de l'Évangile ?

Sur quoi donc peut-on douter et discuter? Sur quatre points : la *résistance à l'oppression* (art. 2), la *souveraineté nationale* (art. 3), la *tolérance religieuse* (art. 10), la *liberté de la parole et de la presse* (art. 11).

Or l'auteur de l'écrit que nous examinons montre très-clairement que la théologie la plus sévère a professé toutes ces doctrines longtemps avant 1789; il cite des textes nombreux, précis, remarquables : comme on a vu Moïse s'asseoir à l'Académie des sciences à côté de M. Arago, pour enseigner la théorie de la lumière et les lois de la géologie, on voit saint Thomas, Suarez et Bellarmin prendre séance à l'Assemblée constituante en août 1789, et dicter les cahiers des bailliages au commencement de la même année.

Ainsi la *résistance à l'oppression* est le droit naturel lorsque la résistance est régulière et l'oppression certaine : elle n'a rien de commun avec le *droit d'insurrection* proclamé en 1793; elle n'a rien de contraire au devoir de la soumission; être sujet n'est pas être victime. On a dit que le christianisme avait beaucoup augmenté la patience des hommes; n'est-il pas plus vrai de dire qu'il l'a beaucoup et heureusement diminuée? En élevant l'idéal vers lequel les hommes tendent, en fortifiant la notion du droit et l'esprit d'association, il a rendu insupportables les tyrannies; si l'Orient était chrétien, il y a longtemps qu'il serait débarrassé des schahs, des sultans et des pachas.

La *souveraineté nationale* n'est pas le droit de changer de gouvernement à toute heure, en fondant le pouvoir sur le droit de le renverser. Ce principe revient à dire que les nations ont le droit, bien plus, le devoir, bien plus encore, la nécessité de se constituer, c'est-à-dire de se donner un gouvernement, sans quoi elles ne peuvent pas vivre, et que ce gouvernement a le devoir et la nécessité de s'appuyer sur le consentement de la nation, sans quoi il ne peut vivre lui-même. Ce n'est pas l'autorité qui est le droit divin, c'est la société; mais, en même temps, pas de société sans autorité.

La *tolérance religieuse* n'est pas la liberté illimitée ni l'équivalence absurde des cultes, c'est l'incompétence de l'État à choisir entre eux, l'impuissance de l'État à imposer un culte par la force, et à intervenir par des règlements civils entre une âme et sa foi.

La *liberté de la parole et de la presse* n'est pas le déchaînement sans bornes et sans répression de toutes les doctrines, excès justement condamné par le Saint-Siége; mais uniquement le droit de penser, de parler, d'écrire, sans avoir à consulter un bon plaisir préalable, sans craindre une répression arbitraire, en demeurant soumis à des lois justes appliquées par des magistrats indépendants.

Or toutes ces maximes du bon sens et de l'équité, notre auteur les montre écrites dans la théologie avant d'avoir été professées par la politique.

Ce n'est rien répondre que de dire qu'on en a abusé, c'est exprimer que les hommes sont des hommes. Ce n'est rien répondre que de dire que 1789 a mené à 1791 et à 1793, car les excès de ces horribles années ont été, au contraire, le tombeau sanglant de ces sages maximes de 1789; seules, elles étaient faites pour éviter, si elle avait pu l'être, l'expiation des fautes et des

hontes de la fin du dix-huitième siècle, vraies causes de 1793. Ce n'est rien répondre encore que de dire que, dans ces questions redoutables, la limite est difficile à poser; car il en est absolument de même dans tous les grands problèmes que l'homme doit résoudre ici-bas; il n'en faut pas moins qu'il les résolve. La formule des principes de 1789 était précisément une limite, qui a été très-mal respectée, mais qui était si sagement posée, qu'elle est demeurée le point de rencontre, et, on l'a très-bien dit, le rendez-vous de tous ceux qui entendent ne pas reculer à 1788, ne pas glisser à 1790. En s'efforçant de garder ce milieu difficile, ils ont le bonheur, comme l'a prouvé le savant auteur dont nous analysons l'écrit, d'être à la fois d'accord avec les plus sages esprits de notre temps, dans tous les partis, et avec les plus grandes autorités de notre foi.

Il y aurait un autre ouvrage à faire sur l'accord des principes de 1789 avec les *intérêts* du catholicisme; mais contentons-nous de savoir que ces principes ne sont pas en opposition avec ses *doctrines*.

Telle n'est pas l'opinion de plusieurs catholiques ; l'écrit sur les *Principes de* 1789 a été déjà, non pas réfuté, mais fort maltraité. Intervenir dans cette polémique, discuter à propos d'un livre de conciliation, dans un moment si grave pour les catholiques, ce serait succomber à une tentation inopportune. Entre les opinions qui divisent les catholiques en France et ailleurs, je sais bien de quel côté est, à mon avis, la raison. Mais de quel côté est l'Église? Elle est du côté des bonnes intentions et des bonnes actions, elle nous engage à servir de notre mieux nos opinions sincères, à ne pas lui demander sans cesse d'approuver ceci ou de condamner cela, et à vivre en paix.

Nous avons de communs adversaires auxquels il est prudent de songer, et c'est à eux que le savant auteur dont nous analysons l'écrit vient de porter un coup redoutable, en démontrant avec infiniment d'autorité, de sens, de savoir, de calme et de clarté, que si les principes de 89 ne sont pas des *conquêtes*, ce ne sont pas des erreurs; s'ils ne sont pas sacrés, ils ne sont pas coupables ; conformes à la raison, ils ne sont pas contraires à la religion, et on peut les adopter, les professer et les propager hautement, sans désobéir à l'Église, tandis qu'on ne peut les opposer à l'Église sans manquer à la bonne foi.

AUGUSTIN COCHIN.

LES SOIRÉES CANADIENNES, recueil de littérature nationale. — Québec, chez Brousseau et frères.

La France a été indifférente envers le Canada; le Canada n'est pas ingrat envers la France. Là-bas vivent des Français toujours amoureux de la patrie, estimant et servant fidèlement les institutions libres qu'ils ont reçues de l'Angleterre, mais conservant pour notre drapeau, notre foi, notre langue, nos traditions, un culte opiniâtre et touchant. Le nom de Montmorency, le nom de Montcalm, sont prononcés respectueusement avec ceux de Cartier et de Champlain; un navire français ne paraît point sans qu'on le salue

avec enthousiasme ; nos journaux et nos livres sont lus; nos prêtres sont aimés; nos anciennes mœurs, étonnamment conservées, se mêlent au goût de nos progrès modernes. Il n'est pas un point du globe où le génie de la France ait poussé des racines plus profondes que sur cette terre que nous avons imprudemment sacrifiée.

Quelques-uns des hommes distingués qui entretiennent ce feu doux et sacré viennent de fonder un recueil, intitulé les *Soirées canadiennes*, particulièrement destiné à populariser les anciennes traditions du Canada, et à les faire lire en français. Ils ont pris pour devise cette charmante phrase de Nodier : « *Hâtons-nous de raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il les ait oubliées.* » J'ai sous les yeux les quatre premières livraisons de ce recueil. Un Canadien, que ses services à l'Exposition universelle de 1855 ont fait grandement apprécier en France, M. Taché, frère du jeune évêque qui évangélise la baie d'Hudson, y raconte sous ce titre : *Trois légendes de mon pays*, les mœurs des Indiens avant l'établissement du christianisme, leurs combats, leurs chasses, autres combats bruyants, leurs superstitions, leur conversion, dans une série de tableaux animés, colorés, qui rappellent le genre de Cooper. Un autre récit de M. Larue, et quelques poésies gracieuses composent ces premières livraisons.

Ce simple recueil est assurément bien loin des grandes revues périodiques de l'Europe. Il ne vise pas à leur importance, il ne prétend pas à leur supériorité. Mais aussi n'a-t-il aucun des défauts que la morale y découvre. C'est, pour l'esprit et pour le style, du *vieux français;* il est permis de trouver que le style gagnerait à se rajeunir, mais l'esprit? Lorsque le Canada eut le malheur d'être séparé de la France, il eut le bonheur d'être séparé du voltairianisme. En lisant les *Soirées canadiennes*, on ne rencontre rien que d'honnête, on ne respire rien que de pur. Si ce recueil dure, comme nous le souhaitons, il mérite que la France lui fasse bon accueil, qu'on le lise dans nos écoles et dans nos familles chrétiennes. Ce sera rendre de justes actions de grâces aux hommes de talent et de cœur qui entretiennent dans ces lointaines contrées l'amour et la vivante image de la France.

AUGUSTIN COCHIN.

DE LA VIE DE FAMILLE ET DES MOYENS D'Y REVENIR, par madame de Marcey. Lyon, Girard et Josserand. — Paris, Douniol.

Quand plusieurs âmes méditatives et charitables se rencontrent, sans l'avoir cherché, dans une même préoccupation, et entretiennent leur temps des mêmes inquiétudes et des mêmes désirs, on peut les entendre; il est certain que leur pensée n'est point vaine et qu'elle répond à une situation réelle des choses.

La *Vie de famille* est un de ces points autour desquels plusieurs esprits viennent de grouper leurs efforts. Assurément ceux que nous allons dire ne se sont point consultés. Pendant que le R. P. Félix rappelait à Notre-Dame les principes éternels de la morale chrétienne sur la constitution de la fa-

mille, M. Jules Simon déplorait, dans son livre de l'*Ouvrière*, l'altération de l'esprit de famille au sein du peuple, et montrait le salut des classes laborieuses dans leur retour à cet esprit.

Dans le même moment, une femme douée par Dieu d'une grande foi et d'un noble talent, madame de Marcey, exprimait les mêmes regrets et les mêmes inquiétudes sur l'altération de l'esprit de famille non plus chez les pauvres, mais chez les riches de ce monde, et signalait avec une ardeur soutenue de l'espérance chrétienne les dangers que court parmi nous la vie de famille, et les moyens qui nous restent de la sauver.

Déjà connue des lecteurs éclairés par un bon livre sur la *Femme chrétienne*, madame de Marcey partage son ouvrage actuel en deux parties. Dans la première elle traite *de la vie de famille*, dans la seconde *des moyens de retour à la vie de famille*. Quelques indications sur l'une et l'autre feront connaître au lecteur les caractères et les qualités principales de ce livre.

L'auteur expose d'abord ce qu'elle entend par la vie de famille, et cherche surtout à le faire sentir en opposant à nos mœurs contemporaines les exemples de nos pères et les traditions des siècles de foi. De nobles et touchants souvenirs se pressent sous sa plume. Elle nous montre la piété, l'honneur, la cordialité, la courtoisie françaises, trop souvent remplacées aujourd'hui par le goût des spéculations financières et l'abrutissement d'une vie molle, sensuelle, sans ardeur et sans ambition; elle nous dépeint avec un charme extrême le foyer joyeux, spirituel, vénéré de la famille d'autrefois; elle se demande si les traditions de l'autorité paternelle et du respect filial n'ont pas fléchi devant la passion dominante d'orgueil et d'indépendance qui emporte nos sociétés modernes.

Nous admettons jusqu'à un certain point le parallèle établi par l'auteur entre nos jours et le bon vieux temps passé, et sous plus d'un rapport nous croyons justes les regrets et les sévérités que l'auteur répand sur le temps où elle vit : mais n'y a-t-il point quelque exagération dans ses admirations rétrospectives et dans ses douleurs actuelles? La famille d'autrefois était-ce toujours cet aïeul vénérable et vénéré, entouré dans son manoir de l'amour respectueux de trois générations pures, pieuses, dévouées, désintéressées et parfaites? N'y avait-il pas quelquefois la roideur fière et indifférente d'une autorité qui était pour des enfants celle d'un maître? N'arrivait-il jamais qu'une jeune fille, encore aux mains de sa gouvernante, appelée tout à coup à comparaître devant madame la marquise, sa mère, apprît entre deux révérences qu'elle venait d'être mariée à un gentilhomme dont elle ne soupçonnait ni le nom, ni la figure, ni l'existence? Tous les cadets étaient-ils les amis de l'*aîné*? Les cadettes de couvent bénissaient-elles toujours, du fond du cloître, le bonheur centralisé de la famille, et les abbés ou les mousquetaires du dix-septième siècle ne murmuraient-ils jamais d'être nés trop tard?

Prenons garde de donner comme des infirmités spéciales de notre âge les infirmités de la nature humaine et les suites générales du péché d'Adam. L'histoire de l'homme depuis sa sortie de l'Éden s'est régulièrement composée d'orgueil, d'envie, d'avarice, de luxure, de gourmandise, de colère et

de paresse diversement combinés : en bonne foi, tout ne date pas de la Révolution française.

La seconde partie de l'ouvrage de madame de Marcey me semble absolument excellente. Je l'admire et je l'aime sans restriction, comme je préfère l'essor au regret. Ses plaintes y sont plus ménagées, partant plus justes.

Voulant nous signaler ce qu'elle nomme les *moyens de retour à la vie de famille*, l'auteur nous parle successivement de la *foi*, de la *piété*, de la *charité*, de la *liberté*, de la *confiance*, de la *gaieté*, de la *fréquentation modérée du monde, de la campagne*, de la *culture des lettres*, de la *bienveillance extérieure*, de l'*énergie des volontés* et de l'*autorité*.

Le chapitre de la *liberté* nous a paru fort remarquable, écrit avec force et finesse, et surtout avec cette connaissance pratique des âmes, et principalement des jeunes âmes, qui seule peut autoriser des conseils sur l'éducation.

Il est certain que la *crise de la liberté* est le fantôme des mères, crise inévitable, belle, et noble aussi ! ouvrage de Dieu qui se plaît à voir grandir sa créature, et trouve plus de gloire dans un seul acte d'adoration libre que dans mille protestations d'une adoration contrainte. La grande arme qui reste aux mains d'un père et d'une mère intelligents, à ce moment solennel, c'est précisément la *liberté*. Savoir donner avec bonté, avec confiance, avec tendresse, ce que la révolte aura conquis demain si on hésite; savoir initier une jeune âme à l'usage noble, fier et pur de la liberté; lui persuader que cette liberté dont elle est si jalouse, loin de lui être accordée pour faire le mal, « ne lui est donnée, comme parle Bossuet, que pour obéir à Dieu avec plus d'honneur, » voilà le grand secret de la sagesse paternelle ! Madame de Marcey a traité ce sujet délicat avec un rare bonheur. Elle joint à ses pensées toujours fermes et droites de remarquables exemples qui confirment ses conseils. Dieu veuille que beaucoup de pères et de mères lisent ce chapitre ! Dieu veuille le mettre aussi aux mains d'un jeune homme de dix-huit ans tenté de briser le joug de Dieu et de la maison paternelle pour être libre, et troublé dans son cœur par cet odieux sophisme : que la liberté est l'affranchissement de la loi ! De douloureux malentendus pourront être prévenus ou détruits par cette excellente lecture.

Le livre de madame de Marcey offre un intérêt très-soutenu. L'auteur est particulièrement heureuse dans ses citations, qui sont admirablement choisies, variées, piquantes, et attestent une grande lecture. L'expérience, une expérience déjà longue, ce semble, y tempère le vol de l'imagination et le dirige. Tout ce qui est écrit a été vu, entendu, éprouvé. Mais un éloge surtout est dû à ce spirituel ouvrage : c'est qu'il porte tous les caractères de l'indulgence et de la bonté. La bonté ! ce fonds du trésor, que rien ne remplace, que rien n'imite, qui peut à la rigueur suppléer à tout, mais qu ajoute un charme incomparable à la grâce et à l'esprit, comme on peut le voir dans le livre de madame de Marcey.

L'abbé Henri Perreyve.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

I

Les événements de ce mois, si l'on excepte deux ou trois faits, ne sont pas des événements, ce sont des discours, des adresses, des articles. Hamlet s'écrierait : *Words, words, words,* des mots, des mots, des mots. Nous n'avons pas grand'chose à dire de ces produits éphémères du temps des vacances ; du moins, nous nous sentons parfaitement libres d'opposer des paroles à des paroles, et de critiquer ou de louer à notre aise les orateurs, les écrivains, les banquets, les conseils, les comices.

Si nous nous occupions ici de littérature, nous vous demanderions : Avez-vous lu le beau discours de M. Villemain, à la séance annuelle de l'Académie française du 29 août, discours solide, brillant et varié, sorte de cours complet de littérature en une seule leçon, modèle de tous les genres de style en quelques pages, exposé rajeuni par une verve inépuisable des préceptes éternels de l'expérience et du goût littéraires? Avez-vous lu le discours ingénieux et élevé de M. de Laprade sur les prix de vertu? Avez-vous lu, quelques semaines après, le charmant, l'étincelant discours de Mgr l'évêque de Nîmes, au comice horticole de cette ville, sur les fleurs et le jardinage?

Mais nous n'avons à nous occuper ici que de la littérature *politique.* Qu'ont de commun avec les discours académiques, qu'ont de commun avec les prix de vertu, ces harangues connues sous le nom d'*adresses,* et dont le mois de septembre a été si abondamment enrichi? Il y a des mois connus pour le nombre des étoiles filantes; celui-ci demeurera fameux pour le nombre des adresses, morceaux de la dernière catégorie oratoire, indifférents au même degré à celui qui les signe, à celui qui les reçoit; j'allais dire à

celui qui les lit; mais qui est-ce qui lit une adresse? Rendons-nous sans fierté ce témoignage : nous sommes le seul pays de l'Europe, on en trouverait peut-être quelque autre en Asie, où ces amplifications d'une flatterie de commande s'étalent à ce degré. « Éternels collégiens que nous sommes ! » s'écrie très-bien M. Forcade dans la *Revue des Deux-Mondes*.

De quoi s'agissait-il? d'une excellente mesure. Nos chemins *de grande communication* sont très-avancés, puisque sur 76,725 kil. 910 mètres, nous avons à l'état d'entretien 62,729 kil. 164 mètres. Nos chemins *vicinaux* ordinaires sont loin de cette situation satisfaisante, car 163,456 kilom. seulement sont achevés sur 425,820 kil. Enfin, les chemins *d'intérêt commun* laissent beaucoup à désirer, car, sur 62,298 kil. 974 mètres, 32,908 kil. 395 mètres seulement sont à l'état d'entretien. Assurément, un pays dont la vicinalité compte 259,093 kilomètres de chemins en bon état a le droit d'être content, et le devoir d'être reconnaissant envers les gouvernements qui ont amené là ces importants travaux. Il fait bien d'être reconnaissant aussi envers le gouvernement qui, voulant leur donner une nouvelle impulsion, se propose d'y consacrer quelques millions de plus par an, en tout 25 millions en huit années. Mais, après tout, ces millions ne seront régulièrement accordés que par nos Chambres, et ils ne seront définitivement payés que par nos poches. Est-ce la peine de tirer, en l'honneur de l'initiative du gouvernement, quatre-vingt-neuf feux d'artifice oratoires? Mais aussi est-ce la peine, va-t-on s'écrier, d'y prendre garde, et à quoi bon s'en montrer scandalisé? C'est le *très-humble et très-obéissant serviteur* de la fin des lettres, transporté dans le style officiel; personne n'y attache d'importance. Or c'est ce qui me fâche, et, dussé-je passer pour un Alceste grondeur, je n'aime pas qu'on abuse ainsi de la langue française et de la louange.

L'exemple de ces abus de parole est donné aux conseils généraux par leurs présidents. On a publié les discours de quelques-uns, et on a bien fait. Prononcés par des fonctionnaires qui sont regardés comme initiés à la pensée directrice, ils semblent destinés à soulever un coin du voile qui la couvre. On le croit, on lit, on cherche à deviner; mais on est quelquefois charmé, toujours déçu. Ces discours, qui pourraient être des programmes, ne sont que des hymnes. *Servilia quæque fingebant, summa facundia, non minore adulatione.*

Un orateur, au dessert, s'écrie : « Je voudrais être Josué pour arrêter le soleil et retenir longtemps mon pays à l'heure où nous sommes ! » Il semble entendre le vieux refrain du *Dieu et la Bayadère :*

> Je suis content, je suis heureux,
> Chacun doit l'être dans ces lieux !

Un autre orateur nous apprend que l'Empire *est le dernier mot de la Révolution française;* un troisième, que le décret du 24 novembre est le dernier

mot de l'Empire; que l'Empire, ce *n'est ni l'aristocratie, ni la bourgeoisie, ni le peuple : c'est tout cela à la fois*, etc., etc. Je cherche humblement à savoir ce que je dois attendre de la politique de demain : j'assiste à des extases qui devancent le jugement de la postérité; je voudrais un langage net, calme et pratique, à la façon anglaise : j'entends la trompette de l'histoire, embouchée avant que l'histoire ait commencé pour notre temps. Encore une fois, si amateur que je sois de l'éloquence, le moindre grain de mil ferait bien mieux mon affaire que ces perles de la littérature laudative, dont M. de la Guéronnière et son discours de Limoges méritent le prix.

Deux hommes, plus éprouvés dans la vie publique, M. de Morny et M. Dupin; l'un, l'élégant et spirituel représentant des Auvergnats; l'autre, le prédicateur ordinaire des Morvandiots, tiennent d'habitude, et ont tenu encore cette année un langage plus positif. Mais j'aimerais qu'ils fussent d'accord, je ne dis pas avec eux-mêmes, je dis l'un avec l'autre, parlant au même moment, au nom du même gouvernement, sur le même sujet. Ce sujet est et devient, à mesure que l'hiver s'approche, de la plus haute importance : il s'agit du commerce des blés, de leur prix croissant, des résolutions qu'on peut attendre du gouvernement en présence de cette épreuve rigoureuse.

Écoutez les déclarations de l'ancien et du nouveau président de la Chambre des députés :

M. de Morny, à Clermont.

« ... L'échelle mobile a été supprimée et remplacée par un droit fixe peu « élevé. Mais ce qui s'est passé de plus significatif, c'est que la loi, appuyée « d'une déclaration catégorique du gouvernement, a consacré enfin ce prin- « cipe, qui est une véritable conquête, à savoir : que, sous aucun prétexte, « quelles que fussent les circonstances et les réclamations, le gouvernement « n'interviendrait pour interdire l'exportation des grains. »

M. Dupin, à Lormes, 8 *septembre.*

« ... L'échelle mobile est désormais abolie; mais, si l'exportation devenait « trop forte et trop brusque du côté de la Manche, et si elle n'était pas com- « pensée par des arrivages suffisants du côté de la Méditerranée, s'il se pro- « duisait une cherté trop considérable, nul doute alors que le gouvernement « trouverait bien vite le moyen d'y remédier. Ici, heureusement, nous ne « sommes pas enchaînés par un traité, la loi existante est l'ouvrage du seul « législateur français, et on pourrait la changer, en présence de cette grande « maxime : *Salus populi, suprema lex esto.* »

On conviendra qu'entre ces deux affirmations sur un point si grave un peu de lumière ne serait pas superflu.

II

Sur un autre sujet non moins grave, le discours de M. de la Guéronnière dont nous avons parlé, n'est pas moins en contradiction avec des faits simultanés. Voici ses paroles : « Qui est-ce qui pourrait dire encore que la France « n'est pas libre et que son gouvernement est une dictature? Les classes « élevées de la société française aiment la liberté, et elles ont raison, car « elle est la condition de leur dignité et de leur influence. Si on a cherché à « les éloigner de l'Empire en le présentant comme l'expression du pouvoir « absolu, ce prétexte n'existe plus désormais. Que les classes élevées pren- « nent donc le rôle qui leur appartient, » etc.

Or, peu de jours après celui où ces excellentes paroles étaient prononcées, un de nos amis, un homme qui appartient précisément aux classes élevées de la société, qui appartenait même, dans un passé bien récent, à la même classe, à la même profession et à la même opinion que M. de la Guéronnière, M. Léopold de Gaillard, se présente devant les électeurs de Vaucluse, convoqués pour élire un député, par suite du décès de M. le marquis de Verclos. Dans un langage mâle et loyal que nous voudrions citer tout entier, M. de Gaillard s'écrie :

« Les élections sont l'affaire des électeurs et non celle des préfets. Voter « est un acte de souveraineté et non de subordination. Nous devons l'impôt, « nous devons la conscription, nous devons la prestation en nature, nous ne « devons pas le vote. » Qui est-ce qui répond à cette déclaration parfaitement légale? Est-ce le concurrent? Non, c'est le préfet, accusant M. de Gaillard de se laisser inspirer « par la haine, l'injustice et la passion, » et déclarant officiellement à tous les électeurs que « voter pour M. Pamard, c'est donner « à l'Empereur un gage de confiance. »

A ce placard M. de Gaillard répond :

« Convenez-en, monsieur le préfet, seul, votre candidat ne pourrait jamais « arriver; s'il triomphe par votre appui, ne court-il pas le risque de laisser « en suspicion la liberté des électeurs qui l'ont nommé? Vous me direz que « l'autorité a bien le droit de donner des conseils au pays. Je me méfie, pour « l'indépendance du vote, des conseils de ceux qui sont habitués à donner « des ordres. Voilà l'évidence! Vous accusez, moi, je raisonne! »

Nous honorons le langage, la conduite et la défaite de M. de Gaillard ; mais M. le président du conseil général de la Haute-Vienne devrait bien écrire une brochure pour mettre d'accord ses promesses libérales avec de semblables faits.

III

L'élection de Vaucluse nous paraît donner beaucoup à réfléchir, non-seulement parce que nulle part ailleurs la loyauté éloquente du candidat et l'ardeur impérieuse du préfet ne se sont trouvées en lutte plus ouvertement, mais aussi parce que cette élection annonce quel sera le caractère de la lutte aux futures élections. Or on a de nouveau beaucoup répété pendant ce mois que ces élections seraient plus prochaines qu'on ne le suppose, malgré les déclarations contraires faites à l'une des dernières séances du Corps législatif. On a dit qu'au moment de résoudre la question romaine, et avant de prononcer le dernier mot, le gouvernement voudrait s'assurer le concours d'une chambre nouvelle et l'imposante manifestation de la presque unanimité du suffrage universel en sa faveur. Nous ne prétendons pas le moins du monde garantir ou adopter cette hypothèse. Il est très-probable que si les élections générales sont décidées, ce sera brusquement et à court délai. Il y a, en effet, quelques raisons de les attendre, mais combattues par d'autres raisons. Nous rapportons le bruit, nous ne le certifions pas; ce qui se dit n'est pas assez pour qu'on croie aux élections, c'est assez pour qu'on y pense.

Faut-il regarder comme un autre symptôme l'acharnement avec lequel certains journaux continuent à attaquer, à démolir, autant qu'ils le peuvent, les anciens hommes politiques, comme si on les redoutait plus que jamais? Nul n'est plus souvent en butte à ces attaques sans mesure que M. de Montalembert. Il les dédaigne, et cependant nous voulons le défendre sans le consulter, parce que l'on doit ce témoignage aux amis absents; et parce qu'on attaque dans sa personne ses opinions, qui sont en grande partie les nôtres. Son dernier travail sur la Pologne a ranimé, bon gré, malgré, l'intérêt, la discussion, la sympathie dans toute l'Europe, au profit de la cause immortelle qu'il a, plus que personne, soutenue depuis trente ans par son éloquence inépuisable. Oui, la Pologne profite de cette protestation nouvelle; mais, pour M. de Montalembert, elle n'a fait que lui attirer des calomnies et des injures.

Dans la *Revue européenne* du 15 septembre, un écrivain ordinairement mieux inspiré, M. Charles Aubertin (dont le talent remarquable a été précisément signalé, il y a déjà longtemps, à celui qui a écrit ces lignes, par M. de Montalembert lui-même), a consacré vingt pages à le persifler, et, sous ce titre : *Monsieur le comte de Montalembert*, il a écrit un réquisitoire qu'il a tâché de rendre sévère, et qui est seulement injuste. Il y a deux ans, au moment où l'illustre écrivain était poursuivi devant les tribunaux, une bro-

chure à peu près avec le même titre : *Monsieur de Montalembert*, le poursuivait devant l'opinion. On sait que, sous le même titre, plusieurs articles d'un journal l'ont poursuivi devant les catholiques. Nous en sommes donc à la troisième édition, au troisième relais, au troisième assaut de la malveillance contre le même homme. Les écrivains varient, les arguments ne varient pas, les citations sont à peu près les mêmes. On adresse à M. de Montalembert trois reproches : il a beaucoup changé, il professe une religion de fantaisie, il a beaucoup haï.

De quoi donc a-t-il changé? De parti? Mais chaque parti lui fait un crime de ne lui avoir pas appartenu. Et qu'est-ce que le parti qui domine aujourd'hui ne lui pardonne pas? C'est de tenir aux anciens partis, et de ne s'être pas rallié au nouveau. Un changement de plus, et tous ceux qu'on lui reproche eussent été oubliés. Mais comment concilier des griefs si contradictoires? De la façon la plus simple. M. de Montalembert a toujours servi une cause, jamais un parti; à tous il a toujours demandé la même chose. Il s'est quelquefois trompé, il ne s'est jamais démenti. Qui donc, dans ce temps disparate, à une époque où les gouvernements et les principes changent deux ou trois fois dans le cours d'une vie humaine, peut se flatter d'être resté immuable? Ceux-là seulement qui n'ont rien fait, ou qui viennent de naître. L'unité de la vie n'est que la brièveté des jours ou la nullité des œuvres. Seulement, il y a deux espèces de changements, les changements désintéressés et les changements avantageux; respectons ceux qui changent en sens contraire de la puissance et de la fortune; réservons nos sévérités pour ceux qui font pénitence de leurs anciennes opinions au milieu de la richesse et des honneurs.

M. de Montalembert ne professe qu'une religion de fantaisie! Nous connaissons cet argument, qui s'adresse à nous autant qu'à lui. On fait toujours aux hommes l'injure de les croire meilleurs que leur cause. « Ah! dit-on, si tous les républicains étaient comme vous, nous serions pour la république; si tous les catholiques étaient comme vous, nous embrasserions le catholicisme. Votre religion est belle, large, attrayante; mais, hélas! elle n'est pas la vraie. Voyez-vous ce visage terrible, ces mains pleines de chaînes et de torches, ces lèvres d'où tombent des paroles dures et glacées, voilà l'Église vraie; comment la tolérer? » Ce procédé sert tous les jours au *Siècle;* récemment encore (4 septembre), il déclarait que l'école théocratique exagérée est seule sincère. Il a besoin d'elle, il lui faut un christianisme repoussant, pour pouvoir sans peine le repousser; il dresse un mannequin avec des cornes, puis il le montre au peuple en s'écriant : « Voilà le parti clérical! Si M. de Montalembert avait raison; si, en effet, le catholicisme, père des bonnes mœurs, était aussi l'ami de la science, de la liberté, de la poésie, du progrès, comment empêcher qu'on n'aime ce catholicisme? M. Aubertin nous affirme que les *docteurs catholiques* ont rétabli les principes dans leur inflexible pureté et *mis à l'index le novateur*. Mais, si les

docteurs qu'il nomme, un ambassadeur, un moine, un journaliste, ont mis à l'index celui qui les avait mis à la mode, d'autres docteurs, à savoir l'épiscopat français, pendant vingt ans, et l'Église de Rome, en ces derniers jours encore, ont approuvé, loué, remercié, béni celui qui fut toujours à la fois le plus indépendant et le plus obéissant des fidèles. Sa religion, c'est la foi antique alliée à l'esprit moderne, c'est la religion d'accord avec le patriotisme, et je parierais que si M. Aubertin est croyant, c'est là sa croyance.

Le *Constitutionnel*, ce journal qui ne change jamais, du moins de titre, et porte le même nom comme un souvenir léger au travers de toutes les opinions, s'est emparé (17 septembre) de l'article de la *Revue européenne*, et il en aiguise avec joie toutes les pointes. Il énumère les crimes de notre illustre ami avec complaisance. Après 1830, M. de Montalembert a flagellé les ministres : que faisait donc alors le *Constitutionnel?*

Il a blâmé les magistrats: qu'en disait donc alors le *Constitutionnel?*

Il a attaqué violemment l'Université : le *Constitutionnel* attaquait-il donc alors doucement l'Église?

Il a gourmandé les catholiques : le *Constitutionnel* prenait-il leur défense?

Pour tout dire, cette âme ne connaît que la *haine*, elle est celle d'un *grand haïsseur*. Je conviens que M. de Montalembert n'a pas perdu la faculté de s'indigner, je plains ceux qui tombent en ses mains redoutables. Mais ce grand haïsseur aura eu la gloire d'aimer la religion, quand on la méprisait; d'aimer la magistrature, quand on la mutilait; d'aimer l'Irlande et la Pologne, quand on les oubliait; d'aimer les esclaves et les pauvres, quand on les négligeait; et voilà qu'il porte si loin cette soif d'aimer en sens contraire des goûts dominants, qu'il aime aujourd'hui saint Colomban, qu'il aime saint Bernard, saint Benoît, saint Grégoire, qui assurément n'ont point, à l'heure qu'il est, beaucoup de dévots. Ce qui n'empêche pas M. Grenier de l'appeler *un génie fait pour haïr*. M. Aubertin l'appelle un *déclassé*. Déclassé parmi les puissants du jour, il est de plus en plus classé parmi nos hommes illustres. Or la renommée est semblable aux étoffes : elles ne sont pas *bon teint*, si elles ne résistent tour à tour au soleil et à la pluie. Quand un nom a résisté aux injures et à la flatterie, il est solide, après cette double épreuve. Je ne plains donc point celui que je défends; mais je gémis, quand je vois un écrivain d'un vrai talent s'attaquer à l'une de nos gloires, comme si je voyais un enfant mutiler une statue, bien que cela soit absolument indifférent à la célébrité de celui qu'elle représente.

IV

Si nous refusons au *Constitutionnel* toute autorité, quand il s'agit de décider de la constance dans les opinions, nous lui reconnaissons volontiers le mérite opposé, qui est de ressembler précisément à ces instruments de physique destinés à indiquer et à suivre les plus délicates variations de température, ou les mouvements du vent. A ce titre, l'attitude de ce journal, à propos de la question romaine, depuis un mois, mérite d'être notée.

Lorsque M. Ricasoli a affirmé que les troubles de l'État napolitain avaient leur foyer à Rome, le *Constitutionnel* a affirmé que cette imputation était une erreur. Bientôt la protestation très-nette du *Journal de Rome*, faisant loyalement appel au témoignage de tous les ambassadeurs, qui l'ont confirmée, a donné raison au *Constitutionnel*.

Lorsque le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, le *Temps*, la *Presse*, croyaient, après avoir exploité l'absurde anecdote des *soufflets moraux*, que l'occupation française à Rome touchait à son terme, le *Constitutionnel* a déclaré que nous ne pourrions quitter Rome sans manquer à nos intérêts et à nos devoirs. Il aurait pu ajouter que, depuis la guerre d'Italie, l'occupation n'est plus la continuation pure et simple de l'expédition de 1849. En 1849, *nous volions*, selon l'expression du général Cavaignac, *à la défense du pape*, contre une révolte intérieure que nous n'avions pas provoquée ; aujourd'hui, nous le défendons contre l'usurpation d'un voisin, contre une des conséquences de l'ébranlement que nous avons nous-mêmes communiqué à l'Italie; la situation a un autre caractère et naît d'une autre nécessité.

Lorsque la *Patrie*, le *Pays*, réclament, discutent, se déconcertent, s'étonnent, le *Constitutionnel* persiste à opposer à ses confrères officieux un calme qui révèle une grande conscience de sa force sur le terrain où il s'est placé.

Si l'on réfléchit que le *Constitutionnel* ne s'avance que quand on le pousse, si l'on pense à la main qui le pousse, si l'on remarque au même moment que le saint-père envoie un nonce à Paris, qu'il nomme des cardinaux, que le général de Goyon parle et agit, que l'ambassadeur est changé, de tous ces indices réunis il sera permis de conclure que la politique française paraît être entrée dans une phase de rapprochement avec Rome, au moins pour quelque temps. Mais ni les paroles du roi Victor-Emmanuel à Florence, ni les manifestations de Naples, au jour anniversaire de l'entrée de Garibaldi, ne peuvent laisser supposer que l'Italie veuille et puisse se retenir. Il est bien tard pour opposer un retour de bonnes intentions fugitives à la pressante logique des faits; on a beau reculer devant les conséquences de ses actes, ces conséquences ne reculent pas. Du reste, nous nous contentons ici de signaler dans la politique un temps d'arrêt, sans chercher à deviner ce que présage le revirement d'hier dans le *Constitutionnel*.

V

Que faut-il penser de celle que M. Forcade vient d'esquisser dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (15 septembre) qui fait suite à celui dont nous avons parlé le 25 août? Malgré nos réserves, nous avions lu le premier avec plaisir; nous n'avions plus affaire aux vulgaires argumentations de nos adversaires accoutumés. L'habile publiciste montrait une connaissance exacte de la situation des catholiques en France et de celle du gouvernement pontifical à Rome. Il expliquait avec beaucoup de sagacité comment l'ultramontanisme, en France, à notre époque, était né d'un mouvement libéral, du besoin de se rallier contre les empiétements du pouvoir civil, devenu, en face d'une Église convalescente et dépouillée, plus fort par la centralisation que ne l'était le pouvoir de Louis XIV. Il exposait avec une calme impartialité les avantages et les inconvénients de la conduite des catholiques depuis vingt ans, leurs nobles luttes et leurs justes succès, suivis d'une réaction funeste; il ne s'étonnait pas de l'amertume de nos désappointements, il ne triomphait pas de nos fautes, il essayait de nous persuader.

La partie neuve de ce premier travail consistait à prouver que le pouvoir temporel, en resserrant dans les bornes de l'Italie le personnel où la Papauté se recrute, et en remplissant le sacré collége de cardinaux élevés à ce poste éminent par l'exercice de fonctions laïques, avait eu le double effet de rendre la Papauté trop italienne et trop peu sacerdotale, résultat absolument opposé à la prétention des italianissimes qui l'accusent d'être trop peu italienne et trop cléricale. Jusque-là, les inconvénients du pouvoir temporel n'empêchaient pas de reconnaître son avantage, qui est d'assurer au souverain Pontife une indépendance, non pas inexpugnable, mais habituelle. On nous promettait un moyen pratique et sûr de garantir cette indépendance avec autant d'avantages et sans les mêmes inconvénients. Nous ne demandions pas mieux, car tous les catholiques tiennent à l'indépendance, qui est le but, et non au pouvoir, qui est la condition. Nous attendions avec une impatience un peu incrédule, mais sincère.

Le second article, avant d'arriver à la solution, fait encore de longs détours et s'arrête à des prolégomènes cette fois désobligeants au lieu d'être obligeants, inexacts au lieu d'être judicieux. C'est cet éternel antagonisme entre le dogme de la société moderne, qui est la liberté, et le dogme de la société spirituelle, qui est l'autorité; c'est cette éternelle contradiction qui consiste à prouver que le Pape ne peut pas céder par raison de conscience et à prouver que le Pape doit céder par nécessité. M. Forcade est trop judicieux pour ne pas reconnaître lui-même qu'en fait l'Église vit en très-

bonne harmonie avec les sociétés actuelles, à New-York ou à Bruxelles, à Londres ou à Genève, à Berlin ou à Paris. Il reconnaîtra aussi que ce n'est pas parce que le Pape a refusé la liberté de la presse qu'il a perdu la bataille de Castelfidardo et la ville d'Ancône. Mais que propose l'habile écrivain?

Un Pape, hôte de l'Italie, laquelle s'engagera devant l'Europe à le respecter, un Pape, retiré de la royauté, mais inviolable, libre et propriétaire. C'est exactement la thèse de M. de Cavour, si vigoureusement discutée par M. de Montalembert. Quoi! la nature humaine est-elle donc changée? l'ambition est-elle éteinte au cœur des rois? est-il probable que jamais un roi d'Italie n'aura la tentation d'opprimer la conscience du maître des consciences? L'histoire des rapports des cultes avec les couronnes crie, depuis vingt siècles, à toutes les Églises : Défiance! L'histoire d'hier, l'histoire des rapports de Victor-Emmanuel avec Pie IX, crie plus haut encore : Défiance! Votre solution, c'est : confiance! Confiance du souverain désarmé, incommode et suspect, dans le souverain armé, riche et audacieux; confiance du vaincu dans le vainqueur, confiance du faible dans le fort, confiance du prêtre qui condamne le mal dans le puissant qui l'accomplit. Vous placez deux royautés l'une à côté de l'autre sans autre barrière que le respect. L'histoire du pouvoir temporel peut se résumer en une indépendance habituelle, quelquefois troublée par la force et rétablie par l'étranger ou par l'Italie : votre système conduit à une inquiétude continue toujours excitée par la violence et n'ayant d'autre ressource que l'étranger. En d'autres termes, cédez aujourd'hui et tremblez demain. Il nous sera permis d'attendre et de demander d'autres garanties.

Nous sommes accusés de lenteur, d'entêtement. On n'est pas pressé quand il s'agit d'un arrangement qui intéresse les âmes, et qui peut durer mille ans. Qu'on nous propose donc un système vraiment meilleur que le pouvoir temporel, et l'on verra si nous sommes entêtés! Ne savons-nous pas que l'Église vivra dans toutes les combinaisons? ne savons-nous pas que, selon la belle parole des livres saints, Dieu rompra plutôt le pacte qu'il a fait avec le jour et le pacte qu'il a fait avec la nuit que d'oublier les promesses faites à l'Église? Nous ne sommes donc ni inquiets ni difficiles. Mais on nous demande de céder à la force; est-ce juste? de confier nos croyances aux respects des peuples et des rois; est-ce prudent? de nous contenter de Papes complaisants ou martyrs; est-ce séduisant? On peut nous répondre qu'on nous forcera bien, si nous nous entêtons. Soit; la force de la poudre, disait M. Rossi, ne prouve pas la justice du coup de canon.

Le Secrétaire de la rédaction : P. Douhaire.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA

SOUVERAINETÉ PONTIFICALE

ET LA LIBERTÉ[1]

En rentrant dans un débat depuis si longtemps ouvert et moins clos que jamais, je n'ai nulle intention de revenir sur les faits passés; j'ai moins de prétention encore à émettre, au sujet de l'avenir, un souhait ou un conseil quelconque. Du passé, que pourrais-je dire que ce qui a été dit? Je ne le dirais ni si bien, ni de si haut. Comment parler de l'avenir, même le plus prochain, sans s'exposer à être démenti dès le lendemain par un de ces coups de fortune ou d'audace auxquels l'oubli de tous les droits et la faiblesse de tous les caractères laissent en ce moment plus que jamais pleine carrière? Toute prévision, d'ailleurs, tout vœu formé, tout projet mis en avant pour sortir des difficultés présentes, aurait le grave inconvénient d'assumer une part dans une responsabilité qu'il convient de laisser tout entière à ceux qui en ont pris sur eux le fardeau.

Si la situation réciproque de la France, de l'Italie et de la Papauté est devenue telle aujourd'hui qu'il semble également impossible à chacune des trois et d'y rester et d'en sortir, c'est à ceux-là de trouver l'issue qui se sont engagés dans l'impasse. A de tristes, de passifs

[1] Discours du comte de Cavour du 27 mars et du 9 avril 1861. — *La Question romaine*, par M. Forcade, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août et 15 septembre 1861. — *Séparation de l'Égli se et de l'État*, par M. de Pressensé, *Revue nationale*, 10 et 25 juillet 1861.

spectateurs des événements, nulle tâche pareille, Dieu merci! n'est imposée. Une guerre qu'il était aisé de prévenir, une paix qu'il n'était pas possible d'exécuter, ont laissé face à face en Italie l'antique garantie de l'indépendance ecclésiastique et les prétentions exaltées d'une nation dans l'ivresse de l'affranchissement. Une seule autorité au monde avait le devoir, peut-être le moyen, de concilier ces deux intérêts qu'elle avait elle-même contribué à mettre aux prises. C'était le gouvernement de la France, arbitre de la guerre dont il a déterminé le cours, et de la paix dont il a dicté les conditions, protecteur juré de la Papauté, libérateur récent de l'Italie. Ses promesses, à cet égard, étaient réitérées et confiantes : il est trop évident aujourd'hui que le succès n'y a pas répondu. A la vérité, l'unique mode de conciliation qu'il ait employé était peut-être trop simple pour être efficace, car il consistait tout uniment à imposer à l'une des parties tous les sacrifices en passant à l'autre toutes ses fantaisies. Grâce à une suite de transactions toutes empreintes de cet esprit d'équité, le plus audacieux de nos deux protégés, toujours sûr de ne pas rencontrer d'obstacle, a pu, tout à son aise, avancer sur son adversaire toujours délaissé au moment critique. Passant sans s'émouvoir entre nos menaces de la veille, nos désavœux du jour et nos approbations du lendemain, il a pu resserrer graduellement le terrain devant lui avec la régularité de la marée qui monte, jusqu'à n'y laisser de place que pour un tête-à-tête absurde entre un souverain sans sujets et un royaume sans capitale. Même dans cette extrémité qu'on a laissée venir et qu'on laisse aggraver d'heure en heure, même sur ce rebord glissant du dernier fossé, on nous dit, on tient à nous persuader encore que tout espoir de paix n'est pas perdu. Pas plus tard qu'hier, M. le ministre des cultes, qui a bon courage et dont le sommeil n'est pas troublé par le souvenir de ses circulaires précédentes, annonçait aux évêques de France la solution prochaine de toutes les difficultés, et les engageait, par avance, à en remercier le Très-Haut. Soit : toute parole officielle a droit d'être prise au sérieux; mais nous sommes dispensé, en vérité, de nous mettre en frais d'imagination pour fournir à ceux qui nous donnent de telles assurances les moyens de les remplir ou d'y manquer.

Notre dessein n'est donc nullement, dans ce qui va suivre, d'indiquer ou de prévoir un terme à des embarras que nous n'avons pas créés et que nous ne sommes pas chargé de résoudre. Mais d'autres, à côté de nous, sont moins réservés. En France, en dehors de France, dans la presse, à la tribune, des esprits qui pensent avoir le secret de l'avenir se prêtent volontiers à en faire confidence au public. A les en croire, il y a une solution toute prête, qu'on peut résumer d'un seul mot, et ce mot, qui n'attend, pour produire toute la magie de

son effet, que d'être prononcé par des bouches catholiques, n'est autre que la liberté. L Église dispute aujourd'hui, nous dit-on, au nom de son chef, les lambeaux d'un pouvoir qui lui échappe; qu'elle y renonce, au contraire, tout de suite et de bon cœur, tant qu'il y a encore quelque mérite au sacrifice et qu'elle peut y mettre quelque prix. Que ce prix soit la liberté, la liberté pleine et entière, la liberté au centre pour le chef, la liberté à toutes les extrémités pour les membres; liberté du saint-siége lui-même en Italie, liberté de toutes les Églises dans tous les États. Au lieu de maintenir sur un point donné l'union exceptionnelle des pouvoirs temporels et spirituels qu'elle proclame, qu'elle fasse respecter sur tous les points du monde la règle générale de leur séparation absolue.

Quand ce langage nous est tenu du haut de la tribune piémontaise, par les hommes qui, hier, pillaient les couvents et aujourd'hui encore proscrivent les évêques; quand il trouve écho dans la presse parisienne, chez des feuilles qui font consister leur amour pour la liberté à réclamer du préfet de police la dissolution des sociétés charitables, et du garde des sceaux l'application des lois exceptionnelles contre le clergé, ce serait courir soi-même au-devant du piége que d'en faire le sujet d'une discussion sérieuse. C'est bien assez, en ce monde, d'être victime de la violence : il n'est jamais nécessaire d'être dupe de l'hypocrisie. Mais, quand les mêmes propositions nous viennent d'amis éprouvés des libertés publiques, d'hommes qui honorent du moins nos convictions s'ils ne les partagent pas, nous sommes d'autant plus obligés d'y répondre, qu'elles nous prennent par notre faible et que nous n'échappons pas à leur séduction. L'alliance de la religion catholique et de la liberté, l'accord de la foi et du progrès des temps modernes, c'est la cause que nous avons toujours ici et partout défendue. Nous n'existons, nous ne parlons que pour la maintenir. Nul plus que les écrivains, illustres ou obscurs, dont les noms figurent dans ces colonnes, n'a de bonne heure et vivement protesté contre l'hostilité que deux partis extrêmes, animés de passions opposées mais également aveugles, ne cessent d'établir entre les principes nouveaux des sociétés et les dogmes antiques de la religion. Nul surtout n'a été plus sensiblement touché des dangers qui naissent pour la foi d'une intimité trop étroite avec les pouvoirs de ce monde. Le moment où nos avertissements, longtemps méconnus, reçoivent des événements une confirmation trop douloureuse, où notre voix, longtemps élevée dans le désert, pénètre dans plus d'un esprit désabusé, n'est pas celui que nous choisirons pour déserter un drapeau qui nous a trouvés fidèles dans des jours difficiles. Si donc il y avait quelque moyen de tirer de la liberté seule, dans l'état présent du monde, cette sécurité des consciences dont l'indépendance de la papauté est, à nos yeux, la

garantie et le symbole, — ou plutôt si ce qu'on nous propose était la liberté et non pas directement l'opposé, — c'est parmi nous qu'un tel plan devrait trouver accueil, et de nos rangs même qu'il aurait dû sortir. C'est nous du moins qui devrions en soumettre respectueusement la pensée à ceux qui ont qualité pour en décider. Si tout ceci, au contraire, est rêverie et déception, nous devons à notre cause même de la préserver des abus qu'on peut faire de son nom et des épreuves où elle se compromettrait en s'aventurant. Nous aurions oublié les leçons les plus claires de l'histoire contemporaine si nous ne savions que toutes les causes, mais principalement celles où le nom de la liberté se trouve mêlé, ne courent jamais de dangers plus sérieux que le jour où elles méconnaissent la réalité des faits et perdent le souci des intérêts légitimes pour se livrer, sur la foi d'abstractions, à des théoriciens absolus.

Voyons donc une fois pour toutes ce qu'il y a de sérieux dans ce qu'on nous offre, quelle réalité se cache sous les mots et quel but nous attend au bout de la voie; voyons si, en refusant d'y entrer, nous sommes aussi dépourvus de sens et d'équité, aussi coupables et aussi sots qu'on nous représente. Faisons trêve pour un moment aux déclamations et aux invectives; serrons de près et corps à corps les faits comme les idées.

I

Si j'ai bien compris, à travers beaucoup d'ambages, la proposition qui est faite à l'Église catholique en Europe, et dont il ne s'agit pas en ce moment de discuter la sincérité, elle peut se réduire à des termes simples. En échange de la souveraineté pontificale abandonnée, le gouvernement possesseur de Rome s'obligerait à assurer à l'Église une liberté absolue pour la personne de son chef, moyennant une séparation complète de ses intérêts et de ceux de l'État. Cette liberté et cette séparation n'existent nulle part à l'état complet, en Europe, du moins. Partout, en pays catholique comme en pays protestant, une certaine union est établie, plus ou moins étroite, entre la religion dominante et le gouvernement national. En France même, malgré la liberté religieuse, la concurrence de cultes divers, et l'indifférence apparente de la loi civile pour chacun d'eux, des rapports nombreux rattachent encore l'Église catholique à l'État. Il y a entre eux échange de concessions et d'engagements. L'État

assure à l'Église la subsistance de ses ministres, pour leurs personnes des immunités, pour l'exercice de leur sacerdoce un certain degré de latitude et de faveur qui ne résultent pas du droit commun. En revanche, il concourt à leur nomination, exerce sur eux plus de surveillance, et même attend d'eux plus de services qu'il n'en réclame à l'égard du commun des Français. C'est tout cet ensemble de priviléges et d'obligations, de charges, d'entraves et de faveurs, résultat de conventions expresses, de traditions ou d'habitudes, auquel dès à présent, et pour sa part, le gouvernement d'Italie promet de renoncer. Du haut du Capitole conquis, et en face du Vatican respecté, il se propose de proclamer l'indépendance complète de la religion, fondée sur sa séparation non moins complète de l'État. Il promet d'en donner l'exemple en même temps que d'en poser le principe. Rigoureusement exclu du domaine temporel, le Pape restera pleinement indépendant et souverain dans le domaine spirituel. Ce n'est pas un quartier de la ville éternelle comme naguère une proposition dérisoire le suggérait au Sénat, c'est bien autre chose, ce sont les régions entières de l'âme qui lui seront abandonnées sans contestation. Entre la politique et la religion sera creusé un fossé plus infranchissable et plus profond que les eaux du Tibre.

On ne m'accusera pas, j'espère, de dénaturer la proposition en la traduisant, et j'avouerai sans détour qu'en m'en faisant l'interprète, je n'éprouve moi-même qu'un regret, c'est que, s'il existe réellement un moyen de séparer d'un trait de plume la religion et la politique;— s'il existe quelque part une carte où soit tracée la ligne exacte qui distingue les confins du domaine spirituel de ceux du domaine temporel;—ceux qui en tiennent le secret à leur disposition soient venus si tard dans le monde. Plus tôt révélée ou plus tôt connue, cette découverte eût épargné aux générations chrétiennes bien des veilles et bien des luttes. Voici dix-huit siècles, en effet, qu'elles la cherchent sans l'avoir trouvée. Depuis le jour où les hommes, émancipés par l'enseignement libérateur du Christ, ont essayé de soustraire le sanctuaire de leur conscience au contrôle des pouvoirs humains, l'histoire des peuples n'a été qu'un long effort pour réaliser péniblement dans les faits la distinction aperçue par la conscience. Faire rigoureusement la part de ce qui est soumis aux pouvoirs humains et de ce qui ne relève que de la loi divine, ç'a été dans tous les âges la recherche obstinée des politiques et des penseurs, des souverains comme des pontifes, des jurisconsultes comme des théologiens. Tous y ont constamment travaillé, tantôt de concert, tantôt en conflit, ordinairement sous l'empire de passions et de préjugés, parfois aussi avec sincérité et scrupule. Ils n'ont jamais réussi à éviter complétement les empiétements réciproques et les disputes de frontières, et le problème incessamment posé

et toujours renaissant a mis vingt fois l'Europe en feu. Si, pour connaître enfin la formule de cette quadrature du cercle moral, il suffit de voir monter Victor Emmanuel au Capitole et Pie IX sortir du Quirinal, rien que pour la curiosité du fait, nous serions tentés d'y consentir.

Le malheur, c'est que, loin d'avoir trouvé l'art de dénouer la difficulté, je crains que nos faiseurs de projets n'aient pas même compris en quoi elle consiste. Rien ne leur paraît si aisé que de faire vivre ainsi à côté l'un de l'autre, au sein du même pays, dans l'enceinte d'une même capitale, une Église et un État, un souverain et un pontife, sans qu'ils se touchent et même sans qu'ils se connaissent, chargés l'un des intérêts temporels, l'autre des intérêts spirituels des populations. A Rome, le Roi d'Italie et le Pape, partout ailleurs le clergé catholique et le gouvernement, établis côte à côte, chacun occupé de leur affaire, sans communication, sans inimitié comme sans alliance, c'est un plan dont la simplicité les séduit, et, comme il ne faut qu'un trait de plume pour le définir, ils se figurent qu'il ne faut qu'un acte de volonté pour l'exécuter. Rien ne serait si simple, en effet, si un État et une Église n'étaient que ce qu'imagine leur grossière appréciation. Si l'Église n'était qu'une institution de prières et l'État qu'une institution de police; si toute la religion consistait en opinions abstraites, en sentiments mystiques, en contemplations intimes; si tout le devoir de la politique se bornait à faire régner l'ordre matériel dans les cités et dans les rues; si le domaine spirituel ne comprenait que les communications secrètes de chaque âme avec Dieu, et si le pouvoir temporel n'avait d'autre prétention que d'empêcher les hommes de se battre et de se piller entre eux, il serait aisé assurément de garder rigoureusement distinctes deux régions qui ne se toucheraient nulle part, et de faire demeurer dans l'indépendance et l'ignorance l'un de l'autre deux pouvoirs qui ne se rencontreraient pas. Mais la réalité, qui fait le désespoir du système, se joue de ces lignes de demarcation si commodes. Ni la religion n'est un ermite confiné dans une cellule, ni l'État ne se contente du rôle d'un gendarme caserné dans un corps de garde. L'un et l'autre portent plus loin leurs vues et leurs prétentions, et, sans sortir même de leurs attributions naturelles, aucun des deux n'a pu jusqu'ici faire un pas sans qu'ils se soient trouvés face à face.

Que serait une religion, en effet, qui ne prétendrait pas régner sur les consciences et par là exercer son empire sur la plupart des actions des hommes? A quoi serviraient les prières, les cérémonies, les prédications, si elles n'avaient pour but d'éclairer les hommes sur la moralité de leurs actes, de leur dicter dans chaque occasion ce qu'ils doivent éviter ou faire, de tracer devant leurs yeux, à travers

les nuages de la vie et le tourbillon des passions, le sillon étroit du devoir? Tout ce qui a un caractère de moralité quelconque, tout ce qui peut être qualifié de bien ou de mal, c'est-à-dire tout ce que fait un être libre, rentre ainsi par quelque côté dans le ressort de la religion, qui éclaire le bien de sa lumière et menace le mal de ses châtiments. C'est cet empire prétendu et exercé sur tous les actes humains qui fait même par excellence l'efficacité et constitue aux yeux de juges indifférents le mérite d'une religion. Sans cette fécondité de conséquences pratiques, la religion leur paraîtrait la plus puérile et la plus creuse des préoccupations humaines. Tout dogme est apprécié d'après sa morale, comme l'arbre par ses fruits, et l'Évangile lui-même doit moins sa réputation dans le monde au sacrifice de la croix qu'au sermon sur la montagne. Mais, d'autre part, ces mêmes actes que la religion doit inspirer ou commander, l'État a la prétention de les régler. Il se croit chargé de les contenir dans les limites de la justice, de ne pas leur laisser franchir les bornes du droit de chacun ni compromettre l'intérêt de tous. Si le sentiment religieux est un mobile, la loi civile se regarde comme un frein à peu près universel; et de là vient qu'il n'est presque aucun point du champ où se déploie l'activité des êtres libres qui ne puisse être à la fois matière de préceptes religieux ou de lois civiles, qui ne puisse devenir pour ces deux autorités rivales un lieu de rencontre et par là même un champ de bataille, et que leurs occasions de conflit sont aussi nombreuses que leurs points de contact.

Veut-on des exemples de ces rencontres fatales dont il serait impossible assurément de donner une liste complète? On n'a en vérité d'autre embarras que celui du choix. La religion, par exemple, ne peut subsister ou se répandre sans prières publiques, sans prédications, sans démonstrations écrites ou orales, sans un lien d'association entre les fidèles qui la professent, sans contribution de leur part aux frais du culte ou à l'entretien de ses ministres, sans enseignement donné à la jeunesse. Mais les réunions populaires, la publicité par voie de presse ou de paroles, l'existence d'une association particulière au sein de la société générale et son droit d'acquérir et de posséder, l'éducation de l'enfance, sont aussi autant de sujets qui appellent la surveillance de l'État, autant de matières de législation politique ou civile. Comment la religion ne prétendrait-elle pas, en outre, à régler l'intérieur des familles et à assurer la pureté du toit domestique? Comment n'aurait-elle pas des règles pour savoir moyennant quelles conditions l'union conjugale, contractée ou rompue, peut recevoir la bénédiction ou attirer le châtiment du ciel? Mais la légitimité des mariages, d'où dépendent la condition des personnes et la succession des fortunes, est la clef de voûte des lois civiles, et l'État, qui est appelé à en ga-

rantir les effets, ne renonce pas au droit d'en connaître les règles. Enfin, la religion a des ministres, spécialement adonnés à son service, et à qui elle ordonne de lui consacrer tout leur temps, toutes leurs facultés, tout leur être, tandis que l'État se croit en droit d'exiger pour sa défense une part de l'activité de tous les citoyens. On n'en finirait pas si on voulait parcourir tous les points qui sont soumis ainsi en commun au droit de la religion et à celui de l'État, tous les territoires mixtes qui relèvent des deux juridictions. Tranchons le mot : il est sans doute parmi les objets dont l'État s'occupe des intérêts purement matériels, comme il est dans les dogmes de la religion des questions purement théologiques ou métaphysiques, et ces points, séparés comme le ciel l'est de la terre, n'auront jamais rien à démêler les uns avec les autres. Mais sur tout ce vaste théâtre où se déploie la vie morale des peuples, sur tout ce terrain accidenté où se meuvent les passions humaines, il n'est rien qui ne puisse intéresser à la fois et la conscience et l'État. Tout y est spirituel par une face et temporel par une autre. Rien de si distinct que ces deux principes; rien de si mélangé que leurs conséquences. Ce qui signifie simplement que les sociétés comme les hommes sont ici-bas indissolublement composées de corps et d'âme; que leur vie extérieure n'est que le reflet de leur pensée intime, et que si le royaume de Dieu n'est pas de ce monde, c'est en ce monde pourtant qu'il cherche ses sujets et que ses lois veulent trouver obéissance.

Qu'arrive-t-il maintenant si, sur tous ces points qui font partie de leurs attributions communes, la loi civile exige ce que défend la loi religieuse, et réciproquement? Qu'arrive-t-il si, quand le prédicateur réunit les peuples pour leur enseigner sa foi, le magistrat, dans un intérêt de police, lui ferme la bouche ou disperse ses auditeurs? Qu'arrive-t-il si celui que la religion a fait prêtre, la conscription le fait soldat, et le contraint ainsi, malgré ses vœux, à verser le sang de ses semblables? Ce qui arrive dans tous ces cas, le demandez-vous? C'est alors qu'éclatent, sous le nom de guerres ou de persécutions religieuses, ces luttes profondes qui déchirent les entrailles mêmes d'une nation. L'État insiste; la religion résiste : et, quel que soit le mode de sa résistance, qu'elle soit armée ou passive, qu'elle se laisse traîner au supplice ou qu'elle lève l'étendard de la révolte, ce n'en est pas moins le signal d'un de ces interminables duels où les deux combattants se transpercent avec le fer également acéré de deux convictions et de deux droits. C'est le danger qui menace, c'est le feu qui couve toujours dans les sociétés chrétiennes, par cela même que, seules dans le monde, elles ont eu le courage de poser le droit de la conscience en face des prétentions de l'État. Ces deux droits qui se regardent sont toujours à la veille d'en venir aux mains. Les sociétés antiques

échappaient, j'en conviens, à ce péril par un moyen commode, c'était de confondre la religion et l'État, de faire de l'État, à dire le vrai, le Dieu de la conscience. Des religions si souples, qui faisaient partie de la constitution de l'État et changeaient avec elle, ne causaient, je l'avoue, aucun trouble dans un pays ; et des États, si sûrs d'être obéis, n'étaient jamais exposés à faire des martyrs. Regrette qui voudra ces marchés de servitude et ces jours de paix honteuse. Pour ma part, malgré tout le sang qu'a coûté aux nations modernes l'hostilité trop fréquente de la loi religieuse et de la loi civile, malgré toutes les luttes du sacerdoce et de l'empire, dans quelque péril d'aventure, dans quelque compagnie d'auxiliaires compromettants qu'ait pu se trouver engagée pour soutenir son droit l'Église même de Dieu, je persiste à rester fidèle à la tombe de Grégoire VII et à l'échafaud de Thomas Morus. La liberté de la conscience est comme toute autre : c'est par quelque trouble et quelque péril qu'*il faut la payer aux dieux*.

J'en ai dit assez, ce me semble, pour être en droit de conclure que les rapports du spirituel et du temporel dans le monde sont plus compliqués, et par conséquent leur séparation plus difficile qu'une théorie pure, uniquement nourrie d'abstraction, ne se l'imagine. S'il a éclaté dans l'histoire tant de démêlés entre la religion et la politique, et si les traces en demeurent encore inscrites en tant de lieux par la fumée des bûchers et les ossements des morts, la faute n'en doit pas être uniquement imputée à l'ambition et au fanatisme, aux torts des prêtres et des rois. La cause, ce n'est pas seulement que, sur un point de l'Italie, il y a un prêtre qui règne et des cardinaux qui sont ministres; ce n'est pas davantage que des rois nomment des évêques et que des évêques siégent dans les assemblées politiques. C'est plus haut qu'il faut s'en prendre; c'est à la nature des choses, qui, en faisant les deux éléments distincts, n'a pas pris assez de soin de les faire séparés : en quoi je conviens qu'elle a manqué d'égards pour les convenances et les commodités des philosophes et des législateurs. Comment sortir pourtant de cette difficulté que personne n'a créée, mais qui pèse sur tout le monde? Jusqu'ici il n'y a eu que trois moyens essayés, ou plutôt il n'y en a eu qu'un qui l'ait dénouée réellement : des deux autres l'un n'ayant jamais été mis à l'épreuve et l'autre ne faisant que trancher le nœud avec plus ou moins d'adresse dans l'usage de la force.

Le plus simple, le plus habituellement proposé, est de remettre tout simplement à l'État le soin de fixer à son gré les limites de son domaine et de celui de la religion, le rendant ainsi, toutes les fois qu'un différend s'élève, juge dans sa propre cause, et de l'étendue de sa propre compétence. « Vous ne prierez, dit l'État à la religion dans un tel système, vous n'adorerez Dieu qu'à ma convenance, dans la

forme et dans la mesure qui m'agréent. Vous ne commanderez que ce que je permets et ne défendrez jamais ce que j'exige. Vous n'aurez, en tout genre et en tout sens, de latitude que celle que je vous laisse. Fiez-vous à moi, contentez-vous de ce que je vous donne. Tout ce que je garde m'appartient. » Ce procédé, étant naturellement du goût des souverains, a toujours été proposé par ceux qui ont porté parole en leur nom, et le principe en figure au frontispice de toutes les législations. Beaucoup de communions chrétiennes s'y sont prêtées de bonne grâce, à Londres, à Berlin, à Moscou; c'est à elles de dire si elles se sont bien trouvées de leur condescendance. Mais il en est une, entre toutes, qui a toujours et obstinément refusé d'y plier le front; il en est une qui a toujours prétendu que personne, pas plus l'État que les individus, pas plus les peuples que les rois, n'auraient qualité pour lui faire sa part, parce qu'elle l'a reçue de Dieu même en héritage, et que, assez sage pour ne pas la dépasser, elle ne reconnaît à nul homme le droit de la restreindre. On connaît son nom, dont le monde retentit, et ses traits qui s'élèvent avec une fierté majestueuse au-dessus de tous les pouvoirs de la terre. C'est le vieil athlète des droits de la conscience qui, depuis dix-huit siècles, a porté pour elle le poids du jour et du combat. Cette prétention de ne pas laisser à la loi humaine la faculté de fixer arbitrairement les bornes du domaine de Dieu, elle l'a défendue à travers les âges, tour à tour proscrite et prospère, dans l'exil, dans les cachots, à Salerne, à Fontainebleau, devant les souverains les plus divers, oints de l'huile sainte ou sortis de l'urne populaire. Quelle que soit la forme de l'État, elle la maintiendra très-assurément, tout aussi bien devant un plébiscite du suffrage universel que devant un décret impérial. On dit à cause de cela que c'est une religion tracassière, indocile, menace constante pour tous les pouvoirs, vraie trouble-fête des sociétés. Soit : elle est à prendre ou à laisser. On peut essayer de l'anéantir : cela n'a pas réussi à ceux qui en ont fait la tentative; mais c'est encore plus sensé et plus possible que d'espérer de la modifier. Quand des défauts sont séculaires, il faut faire son compte qu'ils sont devenus incorrigibles.

Un autre moyen de sortir de peine, directement contraire, a été rêvé par quelques publicistes du moyen âge, et brille encore comme un mirage devant plus d'un catholique de nos jours. Je dis, rêvé : car, avec quelque soin que je lise l'histoire, je ne puis découvrir qu'à aucune époque des temps modernes il ait pris corps dans la réalité des faits. Ce serait un état de société dans lequel le pouvoir spirituel, représenté par l'Église catholique, tiendrait tous les gouvernements de la terre en laisse et à discrétion. Dans une société ainsi régie, ce serait l'Église qui, en tout genre, ferait toutes les lois, toutes celles du

moins qu'il lui conviendrait de se réserver, et il ne resterait à l'État d'autre fonction que de veiller en armes à la porte des consistoires et du concile pour prêter main forte à leurs décisions. Avant de me prononcer sur cet idéal, j'attendrai qu'on m'ait démontré qu'il ait jamais existé dans le passé, ou qu'il ait la moindre chance de renaître dans le présent. Jusque-là, parlant des faits qui nous pressent et non des hypothèses que notre imagination peut concevoir, je n'ai pas le temps de m'arrêter pour l'honorer d'aucun regret ou l'appeler d'aucun vœu.

Reste un troisième moyen que personne n'a inventé, qui n'a pas commencé à un jour donné, qui n'est pas le fruit d'une méditation de théologiens ou de législateurs, qui est venu au jour tout seul, produit combiné de la sagesse des siècles et du bon sens des peuples résolus de ne pas se laisser étouffer dans les étreintes d'une logique inexorable. Ce moyen, il ne s'agit pas d'en démontrer en théorie la possibilité ou la convenance, mais de le dépeindre, puisqu'il existe et qu'il est à l'œuvre. Le voici donc tel qu'il se présente à nous sans beaucoup de changement depuis tout à l'heure trois siècles.

Au centre de l'Europe, dans un lieu qui dépasse par la majesté de ses souvenirs la taille de tous les pouvoirs humains, le chef de la plus grande religion que le monde connaisse règne sur un petit État. Sur ce théâtre, étroit si on regarde l'espace qu'il occupe, immense par les sentiments que son nom réveille et les intérêts qui s'y décident, les deux pouvoirs, temporel et spirituel, sont, par exception, réunis dans une seule main. Le pouvoir spirituel se déploie là dans une pleine indépendance, n'ayant ni à côté ni au-dessus de lui aucune autorité rivale qui puisse tenter ou de le soumettre ou de le restreindre, à qui il soit en péril de céder où en devoir de tenir tête.

Du haut de ce trône trop étroit pour exciter l'ambition, suffisant pour assurer la liberté de celui qui l'occupe, le chef du pouvoir spirituel traite d'égal à égal et de gré et de gré avec tous les gouvernements de la terre. D'une main libre parce qu'elle est souveraine, il signe avec eux des conventions qui ne peuvent être suspectes ni de violence ni de séduction. Il prévient, par des transactions équitables, les conflits qui peuvent s'élever. Tous ces points partout débattus, sur lesquels les deux pouvoirs élèvent des prétentions égales et ne veulent ni ne peuvent peut-être céder pas plus l'un que l'autre, se trouvent réglés par des conventions amiables, qui n'emportent d'aucune part ni abdication de son droit ni usurpation de celui d'autrui. Et pour tous les différends imprévus que le hasard peut faire naître, des précautions sont prises d'avance afin d'éviter qu'au moins la passion ne les envenime et ne nourrisse de son feu caché l'étincelle que le frottement d'intérêts si rapprochés peut à chaque instant faire jaillir.

Tel est le régime combiné de la souveraineté pontificale et des concordats sur lequel repose dans l'Europe moderne tout l'état légal de la religion catholique. Ce régime n'a point l'uniformité d'un système ni la perfection d'un idéal : il est né péniblement des faits, et garde dans sa configuration irrégulière la trace du mélange de ses origines et du labeur de son enfantement. Parmi ces diverses conventions conclues entre le Saint-Siége et les puissances d'Europe, aucune n'est parfaitement semblable à l'autre : chacune porte l'empreinte, et, pour ainsi dire, a pris la couleur particulière du lieu et du temps où elle a été conclue. Suivant l'opinion dominante dans chaque pays, suivant le degré et l'ardeur de la foi des peuples et des souverains, l'intimité des partis est plus ou moins étroite, et leur liberté réciproque s'engage plus ou moins avant par un échange de concessions. On y voit la confiance de deux amis ou la méfiance de deux rivaux. Mais, si ce régime n'est pas issu d'une spéculation systématique, il est encore moins, comme on le prétend, uniquement le produit des passions et des faiblesses humaines. Il n'a point été arraché par la cupidité d'un confesseur au chevet d'un souverain vieilli ou bigot; il est encore moins le prix dont une Église asservie a fait payer ses complaisances. Rien de si faux que ces assertions, puéril et odieux mélange de calomnie et de crédulité. C'est tout simplement l'œuvre sensée, réfléchie, résignée de deux pouvoirs longtemps aux prises, las de querelles, quoique encore jaloux de leur indépendance. Presque toujours ces concordats ont été conclus à la suite de longs différends pour en faire disparaître l'occasion et en prévenir le retour. Leur but commun est de soustraire à la police arbitraire des États les réunions du culte, les publications, les prédications pastorales, l'enseignement des vérités de la religion, de donner en un mot à la liberté des intérêts spirituels dans chaque pays la solidité d'un engagement synallagmatique, au lieu du fondement fragile et restreint d'une simple concession royale ou populaire. D'autres dispositions ont pour effet d'assurer le bon accord des ministres de la religion et de l'État, par le choix intelligent et approprié des personnes. Dirai-je que toutes ces clauses aient été toujours conçues avec une prudence égale et suivies d'un effet pareillement heureux? A Dieu ne plaise que j'attribue à ceux qui signent de tels arrangements une infaillibilité à laquelle ils ne prétendent pas en telle matière, et que je fasse indiscrètement intervenir ici la protection du Saint-Esprit où elle n'a que faire! Il y a eu de bons et de mauvais concordats ; il y en a eu qui ont donné tantôt à l'un tantôt à l'autre des contractants des facilités abusives qui se sont perdues bientôt par leur excès. Il y en a eu d'obscurs et d'insuffisants, dont l'interprétation a fait renaître les différends mêmes qu'il avaient eu pour but de concilier. Autant en

peut-on dire de tous les traités survenus entre toutes les puissances de ce monde. Mais qui jamais a songé à rendre ces traités responsables de la difficulté et même de l'existence des rapports qu'ils ont essayé de régler? Encore un coup, il serait cent fois plus commode qu'entre un État et une Église la force des choses n'établît pas de rapports naturels, nécessaires, quotidiens; que, placés au sein des mêmes populations, avec charge des mêmes âmes, ils ne fussent pas exposés à se rencontrer, et par là même à se heurter à chaque pas. Mais, puisque ces rapports existent et qu'on ne peut en accuser personne, ce qu'on peut faire de mieux, c'est de tâcher de les rendre réguliers et paisibles. Supposer que ceux-là créent le mélange, qui essayent d'y mettre l'ordre et de substituer la concorde au conflit, c'est prendre sottement l'effet pour la cause et le remède pour le mal.

Quoi qu'il en soit, et quelque opinion qu'on ait de ce régime, qui a toutes les imperfections humaines, il est clair que les deux parties en sont étroitement liées, et que, sans en compromettre les effets, on ne peut arbitrairement les séparer. Les concordats ont pour base principale la souveraineté pontificale, autour de laquelle ils sont greffés et sur laquelle ils s'appuient, et l'on ne conçoit guère comment ils auraient pu s'en passer et comment ils pourraient lui survivre. Pour qu'un contrat prenne naissance, en effet, dans des conditions durables, il faut que les deux parties soient placées l'une vis-à-vis de l'autre dans des conditions d'indépendance et par conséquent d'égalité qui leur garantissent reciproquement la sincérité de son exécution. Il ne faut pas qu'elles puissent mutuellement se soupçonner de vouloir briser ou étendre par la force les engagements qui les lient. Point de contrat, on le sait, dans la rigueur du droit, quand la force a présidé à son origine; mais, en fait, point de contrat durable si la force en peut à tout moment suspendre le cours. Ce qui est vrai entre particuliers ne cesse point de l'être entre un État et une Église, la grandeur des parties ne faisant qu'accroître chez elles le souci de leur dignité et l'importance des intérêts ne faisant que rendre les précautions plus nécessaires. Quant à l'indépendance de l'État, il n'est guère, au dix-neuvième siècle du moins, besoin de s'en préoccuper, et nulle précaution particulière n'est nécessaire pour le mettre à l'abri de la contrainte. L'État, c'est la force même, il ne marche qu'environné de son appareil et ne parle que pour commander. Mais l'Église, désarmée de sa nature, où prendrait-elle la garantie de sa liberté, sinon dans la pleine indépendance de la personne du chef qui porte la parole en son nom? Conçoit-on bien le *sujet* d'une des puissances d'Europe, traitant avec les souverains, recevant leurs ambassadeurs, accréditant des plénipotentiaires auprès d'eux, et signant avec eux des conventions?

Avec qui traiterait-il, ce sujet d'une nature si particulière et d'une taille si incommode? Avec son propre souverain? Quelle égalité alors entre les deux signataires? Quelle défense contre l'abus de la force? En cas de manque de foi, quelle voie exécutoire pour résilier le contrat? Sera-ce avec des puissances indépendantes autres que celles dont il reconnaît lui-même la loi? Mais alors ces puissance elles-mêmes, quelle garantie auront-elles contre les préventions de son patriotisme? Laquelle sera assez peu soucieuse de ses propres droits pour traiter des intérêts qui les touchent avec le sujet d'un rival qui sera peut-être demain son ennemi? Qui voudrait sur tant de points les plus sensibles de la vie morale des peuples, je ne dis pas sentir le poids, mais seulement voir passer l'ombre d'une main étrangère?

Je prends un exemple entre mille, et je ne vais pas le chercher loin. C'est chez nous et dans notre siècle que je le rencontre. De tous les concordats conclus entre le Saint-Siége et les puissances de l'Europe, je ne crois pas qu'il y en ait eu de plus généralement populaire dans le vrai sens du mot, dont l'exécution ait donné lieu à moins de difficultés, et auquel une nation entière se soit plus naturellement habituée et attachée que celui qui intervint en 1801 entre le pape Pie VII et le premier consul Bonaparte. Signé au lendemain du bouleversement de toutes les idées religieuses et sociales, il a traversé aujourd'hui de compte fait quatre révolutions politiques, et je ne sais combien de révolutions morales, sans qu'aucun des pouvoirs et des esprits divers qui ont passé sur la France ait éprouvé le besoin de le modifier. Après soixante ans (quelle durée pour une institution française!) il demeure encore comme un des actes les plus mémorables d'une grande époque, et comme un des plus solides titres de gloire d'une dynastie naissante. Eh bien, j'affirme, sans crainte d'être démenti, que si le pape n'eût été alors souverain à Rome aussi pleinement que le premier consul l'était à Paris, jamais cet acte, si bien passé dans notre sang et dans nos mœurs, si bien mêlé à l'air que nous respirons, n'aurait vu le jour. Comme toute autre convention, le concordat de 1801 a été précédé d'une négociation délicate, et le premier consul a montré ce jour-là, comme toujours, son caractère habituel, si singulièrement mélangé de prudence, de passion, de génie, d'arrogance et de bon sens. Il eut des velléités impétueuses qu'il dut contenir, et des refus impérieux qui durent fléchir devant la patience obstinée des représentants du Saint-Siége. Croit-on que s'il eût tenu Pie VII sous sa main comme un de ces Français qu'il pouvait envoyer d'un trait de plume en prison ou en exil, il se fût plié à tant d'égards? Douze ans plus tard, quand il garda le même Pie VII captif à Fontainebleau, on vit comment il traitait de matières religieuses avec les gens qu'il croyait avoir à merci. Dès 1801, si les circonstances eussent été les mêmes, tout se fût passé

de même sorte entre les mêmes interlocuteurs, et le dialogue, au lieu d'aboutir à une convention équitable, eût aboutit à un commandement impérieux, suivi ou dénué d'effets, selon le caractère plus ou moins courageux du pontife. Que si l'on fait la supposition inverse et qu'on imagine que Pie VII eût obéi, comme sujet, à quelque autre souverain que celui de France, la conclusion du concordat devient bien plus impossible encore à supposer. Hors de France, en effet, le premier consul ne comptait que des ennemis. Tout ce qui n'était pas englobé sous sa main conquérante était engagé dans la résistance de l'Europe coalisée, et la proposition de conclure une convention réglant l'état de la religion en France avec quelques sujets de l'Autriche ou de la Prusse n'eût pas été seulement discutée dans son conseil.

Tel est le lien intime qui unit l'existence de la souveraineté pontificale avec le régime des concordats, lequel seul a jusqu'ici assuré en Europe la paix entre les gouvernements et l'Église. Ingénieuse combinaison, qui a trouvé un intermédiaire entre une théocratie impossible et la servitude religieuse dont Londres et Moscou se sont laissé donner le triste spectacle. Sur le terrain neutre et prédestiné de la ville des Césars, l'accord de deux pouvoirs indépendants a mis un terme à leur échange d'excommunication et d'usurpation, et à leurs tentatives de subordination réciproque.

Il était assez naturel de s'attendre que les deux termes qui ont commencé le même jour auraient aussi la même fin : et en ceci la proposition que nous discutons jette une lumière dont nous lui savons gré. On ne saurait en ce monde, en effet, apercevoir de trop loin le but où l'on marche, et prévoir trop tôt les conséquences de ce qu'on fait. Tant de gens s'imaginent encore que la souveraineté du pape est un intérêt trop éloigné d'eux pour les toucher jamais; affaire à régler, pensent-ils, entre la liberté de quelques Italiens et la conscience de quelques dévots. Qu'il soit bien entendu, maintenant, que c'est une révolution radicale qu'on veut introduire dans les rapports de tous les États avec tous les clergés et toutes les Églises. Ce qu'il s'agit de détruire, ce n'est pas seulement, comme on le répète sans beaucoup d'effet, l'œuvre de Charlemagne en Italie : Charlemagne est si vieux et l'Italie est si loin! c'est l'œuvre du premier consul, chez nous et à nos portes. Plus de pape à Rome, plus de concordat en France : c'est bien ainsi qu'on l'entend, et, le premier résultat obtenu, il sera difficile de ne pas passer par le second. Il est utile qu'on le sache et qu'on s'y attende. Tenez-vous-le surtout pour dit, honnêtes gens, si nombreux en France, à qui le *statu quo* plaît par le côté qui nous touche le moins, et qui savez gré au concordat de vous assurer juste la dose de religion que vous désirez, une religion paisible à l'usage de vos femmes, de vos filles et de vos fils mineurs,

avec un curé par commune pour bénir vos mariages et baptiser vos enfants; une religion qui vous serve sans vous gêner, qui fasse le ménage de la société sans lui causer aucun trouble et sans lui demander aucun sacrifice ; attendez-vous qu'avec la souveraineté pontificale détruite et entraînant le concordat dans sa chute, cette paix que vous goûtez si fort sera pour jamais envolée et fera place à un inconnu plein d'orages. Je n'ai qu'une médiocre estime pour votre état d'esprit, un des plus inconséquents que je connaisse, malgré la suffisance et l'étroit orgueil qui habituellement l'accompagnent; mais, comme vous constituez une notable partie de la nation française, principalement de cette classe qui lit les journaux et paye les contributions, je pense que vous avez droit de connaître d'avance le résultat des mesures qu'on vous conseille, et vos feuilles favorites, qui ne sont pas les moins ardentes à prêcher la croisade organisée contre la papauté, devraient avoir la loyauté de vous en prévenir, afin de vous épargner, quand le jour sera venu, en face de plus d'un presbytère vide et d'une église fermée, le désagrément de la surprise.

Reste à examiner ce qu'on vous propose, non pas seulement pour remplacer le régime détruit, mais pour prévenir le retour des difficultés dont ce régime, on vient de le voir, est issu et qu'il a eu pour but unique d'aplanir. On dit que la liberté à elle seule aura cette vertu. Nous nous serions bien mal fait comprendre si l'on ne voyait d'ici combien d'illusions et de piéges sont cachés à fleur de terre sous ce mot si vague.

II

Parlons d'abord de la liberté promise au pape. C'est par là, sans nul doute, qu'il faut commencer, car, puisque le pape doit être le premier à se voir dépouiller, il doit être le premier aussi à recevoir la compensation prétendue. Quel est donc cet état de pleine liberté qui doit remplacer pour le chef de l'Église l'indépendance que jusqu'ici il n'a trouvée que sur le trône? dans quelles conditions, sous quelles garanties cet état peut-il exister?

En parcourant les hypothèses, je n'en vois, en vérité, que deux qu'on puisse former. Elles constituent une alternative dont il n'est pas possible de se dégager. Le pape, restant à Rome sans être souverain, ne peut y vivre que dans l'une ou l'autre de ces deux conditions : ou bien il y sera un Italien comme un autre, usant de la liberté commune, mais soumis aussi aux lois communes du royaume d'Italie;

ou bien il y sera un être à part, investi de priviléges et jouissant d'une inviolabitité à lui propre. Je ne conçois pas une troisième supposition.

Dans le premier cas, la conséquence est facile à prévoir. Ce sera tout simplement le royaume d'Italie qui disposera, sous le bon plaisir de son souverain ou par des lois rendues en son parlement, de toute la constitution extérieure de l'Église universelle, et qui pourra à son gré en modifier, en déplacer et en arrêter les ressorts.

Je prie qu'on ne se récrie pas contre cette conséquence : car il est impossible d'y échapper. L'autorité que le pape exerce sur tous les fidèles répandus sur le monde est purement spirituelle, j'en conviens, et ne s'adresse qu'aux âmes. Mais ici-bas, et tant qu'il plaira à Dieu d'enfermer chaque esprit dans une enveloppe corporelle, les âmes ne communiqueront entre elles qu'à travers les corps. Il suit de là que cette autorité, toute spirituelle qu'elle est, ne peut s'exercer que par une série d'actes extérieurs, qui, à peine produits au dehors, se trouveront, si le pape est sujet italien, tomber de plein droit sous le joug de la législation qui règne autour de lui.

Le pape, par exemple, ne peut faire connaître ses décisions à l'Église sans leur assurer, par toutes les ressources de l'écriture et de la parole, une publicité assez retentissante pour atteindre les confins du monde. Il ne peut prendre ces décisions même sans l'assistance de conseillers nombreux, soit de ceux que Dieu lui a associés pour le jugement de la foi, soit d'autres qu'il doit choisir lui-même pour venir en aide à la faiblesse d'une seule intelligence dans les mille détails du gouvernement de l'Église que ne garantit pas l'infaillibilité dogmatique. Enfin la condition mortelle fait que les hommes même consacrés à Dieu et ne vivant pas seulement de pain, ont pourtant encore besoin de pain pour vivre; il faut donc, par une déplorable mais invincible nécessité, à la Papauté un revenu suffisant, non-seulement pour assurer un éclat dont l'effet n'est point indifférent sur l'imagination populaire, mais pour subvenir aux besoins d'une administration qui couvre le monde et au maintien comme à la diffusion de la foi dans tout l'univers, pour arrêter ici, par un secours opportun, la décadence des églises et fomenter là leurs germes naissants. Misérables et grossiers détails que tout cela, j'en conviens; oui, misérables, mais de la misère humaine, et grossiers comme nos membres faits du limon de la terre!

Si le pape est un simple citoyen italien, il ne pourra rien mettre au jour, ni décret, ni bref, ni encyclique, sans se conformer tout d'abord aux lois de la presse en vigueur dans le royaume d'Italie, et sans être exposé, en cas de contravention vraie ou supposée, à en rendre compte à des tribunaux ou à des jurés italiens. Il ne pourra réunir

autour de lui ni conseils d'évêques, ni congrégation de cardinaux, sans se mettre en règle avec les lois de police du royaume d'Italie en matière de réunion et d'association. Enfin, il ne pourra rien recueillir, rien posséder et surtout rien laisser à ses successeurs et rien assurer au siége qu'il occupe, qu'autant que les lois italiennes permettront les fondations, les substitutions, la main-morte et les propriétés collectives. C'est dire qu'il ne pourra ni émettre un vœu, ni faire un geste, sans que sa voix soit exposée à rencontrer une sourdine ou son bras un obtacle posés d'avance par le législateur italien. Tout le monde chrétien, de Péking à New-York, et de Rio-Janeiro à Constantinople, devra attendre la permission du roi d'Italie et de son parlement pour communiquer avec son chef et lui offrir l'hommage de son dévouement.

Pour qu'un tel pouvoir, d'exorbitant qu'il est en principe, devienne oppressif en application, est-il nécessaire de supposer un Dioclétien ou même un Philippe le Bel sur le trône? Faut-il supposer le pape enfermé dans le château Saint-Ange, ou souffleté dans Agnani par quelque Cialdini déguisé en Nogaret?

Ces violences, qui ne sont plus de notre âge, et qu'il répugne à notre génération de supposer (peut-être plus que de commettre dans l'occasion), ne sont pas à craindre, je le veux bien ; mais elles ne sont aussi nullement nécessaires, pour que le joug étendu par l'Italie sur le pape devienne au besoin destructif de la liberté et même de l'existence de l'Église. Deux ou trois décrets anodins, inoffensifs en apparence, suffisent pour atteindre le résultat avec un succès d'autant plus complet qu'il sera obtenu sans scandale et que les bâillons administratifs déploieront là leur vertu bien connue pour étouffer les cris des patients. Les modèles de ces décrets, il ne faudra pas les aller chercher loin : on pourra les trouver tout faits d'avance chez des nations qui se vantent de leur civilisation, de leur foi, et au besoin, dans les grands jours, même de leur liberté. Le roi Victor-Emmanuel n'aura, par exemple, qu'à faire lever, dans le *Moniteur* de France, une copie du décret du 17 février 1852 sur la presse, en y joignant un extrait de l'article 291 du Code pénal qui interdit la réunion de plus de vingt personnes et en couronnant le tout par la jurisprudence du Conseil d'État touchant l'incapacité d'acquérir des personnes civiles non légalement reconnues. Avec ces trois engins combinés, en serrant légèrement les écrous, il a tout ce qu'il faut pour empêcher la Papauté de parler, de se mouvoir et de vivre, et pour réduire l'Église entière dans la personne de son chef au silence et à la famine.

On dit qu'il n'en fera rien, et on nous en donne deux sortes d'assurances : la loyauté de son gouvernement, qui répond de ses intentions connues, et le régime constitutionnel en vigueur en Italie, qui assure au Pape comme à tout Italien une immense latitude de liberté.

Je ne discute point la valeur relative de ces garanties, je les admets toutes deux à titre égal, sans m'inquiéter si je ne fais pas injure à l'une en la comparant à l'autre. J'admets que le gouvernement piémontais est aussi loyal que sa constitution est libérale, et réciproquement. Ce sera peu, ou beaucoup dire, comme on voudra. Mais qu'est-ce donc que les intentions d'un homme et le texte d'une constitution politique? et est-ce sérieusement qu'on nous propose d'asseoir sur un tel fondement la sécurité d'une Église universelle et impérissable? Et c'est à nous qu'on le propose, à nous tout couverts de la poussière des trônes et qui foulons un sol jonché des débris de vingt constitutions lacérées! En vérité, de ces deux choses, la parole humaine et le papier d'une charte, je ne sais, par le temps qui court, de quoi le vent se joue plus aisément. Votre constitution, où était-elle hier? et ceux qui l'appliquent, où seront-ils demain? Ce système de liberté prétendue que nous discutons, un homme l'avait imaginé, et le proclamait, il n'y a pas six mois encore, du haut de la tribune, dans tout l'orgueil du triomphe et toute la maturité de l'âge. Cherchez cet homme aujourd'hui : six pieds de terre enferment sa gloire et ses pensées. Quant au royaume qu'il a fondé sans le vouloir lui-même et sans y songer la veille; ce royaume qui n'a pas une page d'histoire, qui a des conquérants à ses portes et des factions dans son sein; ce royaume qui ne vivrait pas jusqu'au soir si la France ne le couvrait de sa protection, c'est l'enfant, non pas en tutelle, mais en nourrice, qui ne peut se passer ni des bras qui le portent, ni des mamelles qui l'allaitent encore. Je ne fais aucun cas de ses résolutions et de ses promesses. Il n'a pas l'âge de raison pour avoir une volonté. Trouvez bon que nous demandions pour la liberté de notre Église, d'où dépend celle de nos consciences, quelque autre garantie encore que des institutions que nous pourrions trouver supprimées demain au réveil par un ordre du jour des Autrichiens ou une proclamation de Mazzini.

Voilà pour la première hypothèse; on n'exigera pas que nous nous y arrêtions davantage; on ne s'étonnera pas qu'elle ne nous laisse pas satisfaits. Passons à la seconde : aussi bien c'est celle que les publicistes sages, ceux qui prétendent à la renommée de politiques dans Paris, ont pris exclusivement sous leur protection.

Dans cette nouvelle forme du même système, la liberté du pape ne sera plus la liberté commune des sujets italiens, soumise à la limite commune des lois. Elle consistera au contraire à être pleinement affranchie des lois italiennes. Le pape sera un être à part, à côté et au-dessus des lois, pouvant parler, écrire, posséder, disposer de ses biens et de sa personne, sans avoir à rendre compte ni aux juges, ni aux magistrats d'aucun pays. Ce sera une immunité diplomatique

pareille à celle des ambassadeurs, et, pour compléter l'analogie, toutes les puissances d'Europe seront admises à s'en porter caution, et, au besoin, à intervenir pour la faire respecter. Tranchons le mot, et voyez comme les idées se transforment quand la discussion les presse : il ne s'agit plus d'une liberté pour le pape, mais d'un privilége, dans le propre et vieux sens de l'expression; il ne s'agit plus de le soumettre à l'application du droit commun des temps modernes, comme on le disait naguère avec emphase, mais de ressusciter pour sa personne un for ecclésiastique et pour son palais un droit d'asile qui sentent leur moyen âge d'une lieue !

Ajoutons un détail, car il est nécessaire, et on y consent. Cette immunité assurée au pape ne peut pas se borner à sa personne : ainsi limitée, elle serait nulle et de nul effet. Le pape ne peut rien faire seul : il lui faut des cardinaux, des congrégations, des nonces, un personnel administratif tout entier pour prendre part à ses résolutions ou concourir à leur accomplissement. En un mot, la Papauté n'est pas un homme, mais une institution. C'est à l'institution tout entière que l'immunité doit s'étendre. Car que serait une volonté libre chez elle et dans le cerveau qui la conçoit, mais arrêtée au dehors par la défaillance des instruments qui la servent? A quoi servirait la liberté du chef, si les ministres restaient exposés à tous les périls d'une responsabilité personnelle et à tous les caprices d'un maître étranger? Ainsi il est bien entendu que si le pape est inviolable, tout le gouvernement pontifical doit l'être aussi; la prérogative doit s'étendre de la cime à la base, et descendre, sans rien perdre en chemin, des supérieurs aux inférieurs. Il ne faut pas qu'on puisse attaquer l'indépendance ecclésiastique, sous main et en sous-œuvre, après l'avoir couronnée au sommet. Le roi d'Italie est plus généreux, et la liberté qu'il accorde au pape, il l'étend sans difficulté à tous ses serviteurs.

Eh bien, alors, je le dirai sans détour, c'est cette générosité même qui m'effraye; c'est son excès dont je me méfie. Si elle est réfléchie, elle cache une arrière-pensée qui se fera jour dès que l'éclat en sera sans péril. Si elle est sincère aujourd'hui, c'est l'œuvre d'une impatience étourdie qui ne sera pas deux jours à l'épreuve des difficultés qu'elle n'a pas prévues.

L'Empereur des Français est bien puissant : il a sous les armes six cent mille soldats, et, les jours d'élections, il dispose de sept ou huit millions de suffrages, qui ne sont guère moins bien disciplinés que des régiments ; la centralisation met entre ses mains tous les fils de la machine administrative la plus savante qui fût jamais. Paris, de plus, est la capitale des lumières, et huit ou dix journaux vendus sur la place publique, ou répandus dans les cafés, entretiennent la population

dans une juste défiance de toute influence cléricale. Je n'en suis pas moins convaincu que si on proposait à l'Empereur d'assurer à M. l'archevêque de Paris et à tous les curés sous ses ordres une inviolabilité absolue pour tous leurs faits, gestes et paroles, une pleine liberté de faire, de dire, d'imprimer, de prêcher tout ce qui leur semblerait bon, sans être borné par aucune loi et sans en répondre devant aucune autorité, la proposition lui paraîtrait étrange et périlleuse, et il ne croirait pas manquer de respect à ces graves personnages en pensant qu'une telle latitude serait incompatible avec la dignité souveraine et le maintien de la paix publique. Je vois d'ici les interpellations désespérées qu'adresserait M. le procureur général Dupin aux mânes des Coquille, des Pithou et des Portalis.

La reine d'Angleterre est bien populaire : son trône, qu'aucune faction ne menace, repose sur une base qui s'élargit chaque jour avec le progrès même des institutions démocratiques. Le tempérament de la nation qu'elle gouverne s'abreuve à haute dose de libertés et même de fantaisies individuelles. Ce qui serait anarchie ailleurs est à peine licence à Londres, et ce qui serait péril pour tout autre n'est que jeu pour une race faite au bruit et élevée au grand air. Les catholiques, d'ailleurs, forment à Londres un petit troupeau peu nombreux, objet de dédain habituel. La contagion de leur doctrine n'est jusqu'ici nullement à craindre pour l'opulente Église qui vit de leur dépouilles. Proposez pourtant d'accorder à ce noyau sans importance et à l'évêque qui le régit l'exemption de toutes les lois et la facilité de tout faire, et vous verrez ce qu'en pensera le plus radical des membres du Parlement. Je suis assourdi rien qu'en imagination des cris que j'entends pousser à toutes les Universités, à tous les aldermen, à tous les *meetings* de Londres, universellement émus du péril que va courir la succession protestante.

Eh bien, le courage que n'auraient pas l'empereur des Français à la tête de sa brillante armée et la reine Victoria au sein d'une population unanime et héréditairement dévouée, c'est un petit roi, tout récemment élu, maître d'une capitale conquise, qui promet d'en donner l'exemple. Le roi d'Italie supportera sans crainte dans sa capitale une caste privilégiée, affranchie de toutes lois humaines! A la tête de cette caste, il laissera figurer qui? Le souverain d'hier, désarmé et détrôné la veille. Pas si détrôné cependant qu'il ne soit encore, pour chacun de ses sujets émancipés, mais demeurés catholiques, le suprême directeur des consciences. Pas si désarmé non plus qu'il n'ait des milliers de serviteurs pour transmettre ses ordres, et, pour les proclamer, toutes les chaires de trois ou quatre cents églises pleines à toutes les heures du jour. Le roi d'Italie supportera cette épreuve avec une fermeté d'âme que n'ont jamais connue ses

prédécesseurs et ses collègues en souveraineté ; et, ce qui est plus rare encore, maître unique de la force matérielle, il ne cédera pas à la tentation d'en user pour comprimer l'explosion de cette redoutable force morale ! Il laissera sans s'en inquiéter et sans s'y opposer, le pape dans Rome, à ses côtés, agir, prêcher, décréter, fulminer peut-être contre lui ! Voilà ce qu'on veut nous faire croire. Avouez que l'incrédulité est excusable, d'autant que le roi d'Italie n'en est pas à faire ses preuves, et qu'on sait comment son gouvernement se comporte dans d'autres capitales qu'il a déjà soumises, ou que nous lui avons livrées. J'aurais juré, à le voir faire, qu'il n'avait pas plus de goût qu'un autre conquérant pour le voisinage des souverains dépossédés, ni moins de susceptibilité que les autres maîtres du monde à l'endroit de l'influence et de l'hostilité des ministres de la religion. Le gouvernement qui se propose de si grand sang-froid de laisser Pie IX libre et inviolable dans la cité où les Papes ont régné depuis mille ans est celui-là même qui ne peut souffrir François II à cinquante lieues de Naples, et accuse sérieusement devant l'Europe sa victime de fomenter, avec l'argent qu'elle n'a pas et qu'on lui a pris, l'incorrigible rébellion des Calabres ! Mais il n'y avait pas seulement un roi à Naples : il y avait aussi un archevêque. Où est-il aujourd'hui ? En exil ; et il n'y est pas seul : cinquante de ses collègues en épiscopat sont associés à son châtiment. Et l'archevêque de Pise, où était-il hier ? En prison. Et l'archevêque de Turin, depuis combien de temps sa présence paraît-elle trop dangereuse pour être supportée même dans le patrimoine de la maison de Carignan ? C'étaient là pourtant autant de belles occasions de s'exercer d'avance à la grandeur d'âme et de mettre à une épreuve anticipée la barrière infranchissable qui doit séparer le spirituel et le temporel.

Je sais bien qu'on dira que ce sont ces prélats eux-mêmes qui ont violé cette règle : ils sont sortis de leurs attributions ; ils ont fait de la politique ; on leur eût laissé toute liberté s'ils n'avaient fait mine d'en abuser. Ah ! vraiment. Et qui dit cela ? Vous, gouvernement italien. Et qui a reconnu l'abus ? Encore vous. Et qui l'a puni ? Toujours vous. Est-ce ainsi que vous comptez en user aussi avec l'évêque de Rome ? Et l'inviolabilité que vous lui assurez tombera-t-elle de même devant des abus dont vous serez seul l'appréciateur et le juge ? En ce cas, vous faites bien de ne pas vous en mettre en peine : car des abus il y en aura, je vous en réponds, et bien suffisants pour vous dégager à temps de votre promesse. Il y en aura d'abord, parce que le gouvernement pontifical sera composé d'hommes, et que, à commencer par la liberté primitive accordée au père du genre humain, il n'y a jamais eu de liberté dont les hommes n'aient abusé. Mais il y en aura encore, et surtout, parce qu'avec l'étrange, l'absurde

combinaison que vous décorez du nom de liberté, l'usage et l'abus seront à chaque instant si mêlés et de tout point si voisins, que je porte le défi au plus habile de les distinguer. Entre ces deux pouvoirs, que votre folie pose en face l'un de l'autre dans l'enceinte d'une même ville, souverains tous deux, inviolables tous deux, maîtres tous deux d'une force immense, je réponds d'avance que pas un jour ne se passera sans que quelque différend n'éclate, dans lequel vous-même vous ne saurez dire lequel a passé la frontière commune, si c'est le Pape qui excède ou le roi d'Italie qui envahit le domaine spirituel. Le différend naîtra à propos d'un sermon imprudent prononcé dans une chaire, ou d'un prêtre insulté dans une rue, à propos d'un décret qui arrachera des novices à l'autel et brisera des unions bénies par le sacrement; que sais-je encore? la première fois qu'une conscience rencontrera une loi ou un magistrat sur son chemin. S'il faut que l'Europe intervienne à chaque occasion pour mettre la paix, je lui conseille de tenir un congrès en permanence et de se munir d'une maréchaussée toujours à ses ordres. En vérité, quand de pareilles imaginations osent se dresser devant l'expérience des siècles, les leçons de l'histoire, les réclamations du bon sens et les traditions élémentaires de la politique, l'impatience gagne; on se demande d'où sortent ceux qui les ont conçues, s'ils ont vécu dans le royaume des ombres, et s'ils ont jamais rencontré des êtres faits de chair et d'os.

Mais non, il y a une explication plus naturelle, et le rêve n'est pas si étranger à la réalité qu'il en a l'air. Il y touche même de près, de la façon la plus simple, et, pour tout dire, la plus brutale. Les Français sont dans Rome; on veut qu'ils en sortent. Ils ont eu de bonnes raisons pour y venir : il faut leur fournir un bon prétexte pour s'en aller. L'*Église libre* a cette valeur, et pas une autre, et, quand elle aura eu ce résultat, il est sous-entendu qu'on n'en parlera plus. L'année dernière, la nécessité était autre : le prétexte fut différent, la sincérité fut égale. Le Pape alors avait une petite armée très-suffisante pour défendre son petit territoire : il fallait obtenir de la France, protectrice naturelle des opprimés dans le monde, qu'elle laissât envahir sans résistance la frontière de son allié et écraser sous ses yeux le faible par le fort. Les promesses prirent la proportion de la demande : respect à la souveraineté pontificale, compression de l'esprit révolutionnaire, châtiment de Garibaldi : rien ne coûtait, et rien n'était de trop en effet pour nous décider à laisser, l'arme au bras, l'attentat se consommer à portée de la lunette de nos officiers d'état-major et du porte-voix de nos amiraux. Il s'agit aujourd'hui de retrouver à Chambéry ou ailleurs l'oreille de la France aussi facile! Qu'on y parvienne seulement, et le Pape sera juste aussi respecté dans son inviolabilité que Garibaldi a été châtié dans son

audace. Ce sont là de ces choses qui se disent, de ces assurances qui s'échangent de gouvernement à gouvernement, entre gens qui trompent et qui consentent à se laisser tromper : les croit qui peut, et surtout qui veut. On les croit, à ce qu'il paraît, dans les conférences diplomatiques, puisqu'on les écrit dans des dépêches ; et les souverains et leurs ministres ont souvent des grâces et des raisons d'État pour ajouter foi à ce qui n'abuse personne. Mais, à part ces exceptions couronnées, nul ne voudrait être pris pour dupe de tels artifices, de peur de passer trop évidemment pour complice. Je conseille fort aux publicistes du commun comme nous, qui n'ont pas ces hautes dignités pour se couvrir, de ne pas s'engager dans des voies qui ne sont pas faites pour eux, et où ils laisseraient la réputation de leur intelligence ou l'honneur de leur parole!

III

Sortons d'Italie et rentrons chez nous. Car ce n'est pas au pape seulement, nous l'avons dit, c'est à nous tous, catholiques de France ou d'Europe, que la liberté est promise en échange de la suppression du pouvoir. L'ère nouvelle dont le Piémont donne le signal doit luire pour le monde catholique tout entier. En prenant chez lui l'initiative de faire disparaître de ses lois toutes les dispositions restrictives qui entravent le libre développement de l'Église et de s'abstenir scrupuleusement de toute ingérence dans le domaine ecclésiastique, le Piémont donne un exemple dont il appelle toutes les nations à profiter, et ce sont principalement les catholiques libéraux de France qu'il somme de lui en savoir gré. Car ce sont leurs propositions mêmes qu'il prétend accomplir et leurs réclamations qu'il exauce. C'est eux qui n'ont cessé de signaler à la juste dérision des nations modernes tout un vieil héritage de lois soi-disant protectrices et en réalité oppressives qui complique, même dans les pays les plus catholiques, les rapports déjà assez difficiles par eux-mêmes de l'Église et de l'État. C'est eux aussi qui ont toujours cherché un remède contre ces traditions d'une méfiance invétérée, non dans les faveurs d'un pouvoir qui passe, mais dans les garanties permanentes de la liberté commune.

Puisque c'est nous qu'on interroge et notre pensée qu'on invoque, il est juste, ce semble, de nous donner la parole pour l'expliquer, et, en répondant, nous ne pouvons parler que de ce qui nous touche; nous ne pouvons traiter la question que comme elle

se pose pour nous-mêmes. Le sort des autres catholiques répandus dans le monde ne nous est, à coup sûr, ni indifférent, ni inconnu; mais, comme il importe ici essentiellement de sortir du vague des idées pour entrer dans la précision des faits et que nous ne pouvons passer en revue toutes les législations religieuses différentes qui régissent les pays d'Europe, c'est de la nôtre, en particulier et seulement, que nous parlerons : c'est par ses effets chez nous que nous jugerons la proposition qui nous est faite : c'est là que nous chercherons un exemple, et, pour ainsi dire, un échantillon de ses résultats. D'ailleurs, les principes restant les mêmes, les applications ne peuvent guère différer, et ce qui sera démontré vrai à Paris le sera de même, à peu de chose près, et sauf quelques différences de mots, à Vienne, à Munich, à Madrid et partout ailleurs. Enfin il s'agit de consommer une révolution qui ne peut se passer du consentement de la France, et, pour la très-petite part qui nous appartient, en qualité de citoyens, dans la direction de notre politique, on nous demande d'y concourir. Charité bien entendue commence par soi-même : les catholiques de France, qui ont payé les impôts et versé leur sang comme d'autres, ont droit de s'enquérir quel sera pour eux, chez eux, dans leurs propres affaires, le résultat dernier du succès des armes françaises en Italie.

Quelles sont donc les entraves de la législation religieuse que nous n'avons pas craint d'accuser plus d'une fois, et quelle est cette liberté que nous invoquons pour la supprimer? En quoi la destruction de la souveraineté pontificale à Rome peut-elle préparer le redressement de ces griefs ou l'accomplissement de ces vœux?

Il y a dans notre législation religieuse (et le même fait se rencontre, je crois, dans la plupart de celles d'Europe) deux parties parfaitement distinctes entre lesquelles nous n'avons jamais fait et nous ne comprenons pas qu'on fasse la moindre confusion.

Au-dessus de toute cette législation, à une place privilégiée qui la domine tout entière, figure le Concordat passé entre le saint-siége et le gouvernement de la France. Le Concordat n'est point un simple acte législatif, quoiqu'il fasse partie des lois de l'État. Ce n'est point une loi décrétée par un souverain, et réglant par autorité la condition des citoyens. C'est un traité débattu, négocié, conclu entre deux parties indépendantes, pleinement libres, chacune pour leur compte, dans l'adhésion qu'elles y ont donnée, et ne reconnaissant d'engagements réciproques que parce qu'elles y ont volontairement consenti.

A côté, ou plutôt au-dessous, se déroule toute une série d'actes empreints d'un tout autre caractère. Les uns ont suivi le Concordat, et ont pour but apparent ou réel d'en interpréter le sens et d'en faciliter

l'application. D'autres sont antérieurs ; ce sont les débris d'un autre âge, les restes de la jurisprudence de nos anciens parlements ou le fruit de l'initiative de nos assemblées révolutionnaires. Mais les uns comme les autres sont des lois pures et simples, dans le propre sens du mot. Une seule autorité les a décrétées, l'autorité législative de France. Elles ne portent qu'une seule suscription, celle du pouvoir politique, quel qu'il fût au moment où elles ont vu le jour, roi, assemblée ou magistrat républicain. Elles disposent, comme toutes les lois du monde, par voie de commandement, des matières qu'elles traitent, des questions qu'elles décident et des personnes qu'elles obligent.

De ces deux parties si profondément distinctes, il en est une que nous n'avons jamais accusée : c'est la première.

En quoi nous choquerait-elle en effet, et quel motif justifierait de notre part des réclamations? Est-ce qu'il y a dans le fait d'une convention passée entre l'Église et l'État, par l'organe de leurs représentants naturels, quelque chose qui blesse notre amour pour la liberté sous toutes ses formes, notre dévouement filial à celle de l'Église en particulier, notre adhésion réfléchie à celle de tous les cultes en général? Je cherche en vain lequel de ces sentiments pourrait se trouver froissé, laquelle de ces libertés peut se trouver atteinte par une convention de ce genre. Comment une telle convention blesserait-elle la liberté générale des citoyens, puisqu'ils restent pleinement maîtres ou d'en recueillir les bénéfices ou d'en répudier les charges, suivant qu'ils demeurent dans le sein ou sortent des rangs de l'Église qui l'a conclue? Le Concordat, que je sache, n'oblige personne à être catholique, n'empêche personne de rester ou de se faire juif ou protestant, et ne peut blesser par conséquent ceux qu'il ne touche même pas. Quant à la liberté de l'Église elle-même, il m'est plus impossible encore de découvrir quelles atteintes elle en pourrait recevoir. Au nombre des droits primitifs qui constituent la liberté, figure, si je ne m'abuse sur le sens élémentaire des mots, le droit de s'obliger librement envers les tiers, en retour d'autres obligations contractées de leur part, quand l'intérêt de la paix, ou tout autre dont chacun est juge, fait apercevoir un avantage dans cet échange de concessions. Si, pour prévenir des différends à peu près infaillibles, l'Église et l'État ont trouvé bon de se relâcher l'un vis-à-vis de l'autre, par un arrangement amiable, de la rigueur de leurs prétentions ou de leurs droits et de pourvoir en commun au bien de la paix publique, en sont-ils devenus moins libres, parce qu'ils sont devenus plus amis? Les conventions entre les hommes, loin d'être la destruction de la liberté, en sont l'usage le plus ordinaire, et par conséquent la démonstration la plus éclatante. La preuve, c'est qu'elles n'inter-

viennent qu'entre des êtres libres, et que du maître à l'esclave nulle convention n'est possible. J'aurais vraiment honte d'insister sur des vérités si simples et presque si naïves.

Quant à l'autre partie de notre législation religieuse, celle qui résulte non d'une convention, mais de simples prescriptions législatives, le cas est tout différent, et nos sentiments diffèrent aussi. Toutes les dispositions n'en sont pas à nos yeux également répréhensibles ; il en est même plusieurs dont l'utilité pourrait fort bien être ou démontrée ou du moins soutenue. Mais elles ont toutes un vice d'origine, ce sont des lois d'exception, dans le propre et odieux sens du mot. Ce sont des dispositions qui établissent spécialement, pour une classe de citoyens nominalement désignés (les catholiques et leurs prêtres), un ordre particulier d'obligations, de surveillance, de peines et de juridiction. Or, à notre sens, cela est contraire à la notion même de la liberté et de l'égalité civile. La loi, d'après le principe du droit moderne qu'on nous cite sans cesse et auquel nous adhérons sans arrière-pensée, ne doit connaître ni juifs, ni catholiques, ni protestants, ni prêtres, ni laïques : elle ne connaît que des citoyens, tous ayant droit à la même mesure de liberté, dans la même limite légale, et sous le contrôle des mêmes magistrats, à moins qu'ils n'aient eux-mêmes, par un assentiment volontaire, altéré cet équilibre. L'état de choses contraire, qui avait peut-être son excuse et sa raison d'être autrefois, ne l'a plus aujourd'hui. D'autant moins que si le droit commun paraissait insuffisant et hors de proportion avec la grandeur et l'importance de l'Église catholique, on avait et on a encore, pour y pourvoir, la ressource même des concordats, auxquels l'Église ne s'est jamais refusée. Si le concordat n'était pas complet, on pouvait, on peut encore le compléter, mais on ne le peut qu'avec le concours de l'autorité même qui l'a signé. Jamais, dans aucun pays, devant la conscience d'aucun tribunal, on n'a accordé à une seule des parties le droit de développer, à sa fantaisie, une convention synallagmatique.

De plus, parmi ces dispositions, toutes vicieuses en principe, il en est de si manifestement exorbitantes, que l'absurdité en éclate à tous les yeux, et que l'application en est tombée d'elle-même devant le bon sens et le mépris publics. Faut-il citer, par exemple, la défense faite à l'épiscopat de communiquer avec son chef sans la permission du souverain, l'interdition brutale de toutes les congrégations vouées à la charité et à la prière? J'y aurais joint, il n'y a pas six mois, les pénalités barbares dont notre code pénal menace les imprudences de langage commises par le prêtre dans sa chaire, si M. le garde des sceaux, en sortant naguère de son arsenal ces armes gothiques, n'avait pris soin de remplacer à leur égard le ridicule par l'indignation.

Au sujet de tous ces restes du passé, notre opinion est bien sim-

ple et notre conduite ne l'est pas moins. En notre qualité de citoyens, jouissant dans une mesure — large naguère, étroite aujourd'hui, mais non pas nulle — du droit de signaler les vices de la législation, nous en usons pour qualifier ces lois comme elles le méritent, pour les signaler à la réprobation des honnêtes gens, et presser de nos vœux leur révocation. En pratique, nous sommes des amis de l'ordre et nous obéissons aux lois de notre pays, même exorbitantes et iniques, lorsqu'elles ont un titre extérieurement régulier et qu'elles ne nous ordonnent rien de directement contraire aux prescriptions de notre conscience. Dès que cette limite est atteinte, nous nous souvenons que nous sommes chrétiens, et rien sur la terre ne nous déterminerait à la franchir.

En deux mots, voilà la liberté comme nous l'avons toujours comprise et demandée pour nous comme pour autrui, pour nos amis comme pour nos adversaires, pour les protestants, les juifs, les philosophes, tout aussi bien que pour les catholiques : c'est le droit commun, sous la réserve unique des stipulations particulières volontairement consenties. Nous verrons tout à l'heure que cette prétention n'est pas encore très-ambitieuse, et qu'au droit commun même de la France il y a fort à dire. Mais enfin, tel qu'il est, et faute de mieux, nous nous en contentons, et nous ne demandons à l'État autre chose que de ne pas l'aggraver à notre égard. J'ai tort de dire *nous*, ce n'est pas nous, c'est le bon sens, c'est le sens même des mots et des idées qui parle pour nous. La liberté que nous réclamons, c'est celle dont jouissent tous les êtres moraux qui se croient tenus tout à la fois, les uns envers les autres, par leurs devoirs généraux et par leurs engagements personnels, par la morale et par leur parole. C'est celle dont jouissent les nations independantes, qui vivent entre elles sous l'empire des règles communes du droit des gens et des stipulations particulières des traités. Toute liberté qui reste au-dessous de cette mesure est mensonge ; toute liberté qui s'en écarte ou la dépasse est la déraison en principe et la barbarie en application.

Notre liberté ainsi définie, nous allons comprendre très-aisément en quoi la suppression de la souveraineté pontificale peut aider ou nuire aux efforts que nous faisons pour l'obtenir.

Des deux parties que nous avons distinguées dans notre législation religieuse, il en est une, nous l'avons déjà fait pressentir, qui est grandement menacée par la chute de la souveraineté pontificale ; mais ce n'est pas celle qui blesse, c'est au contraire celle qui respecte notre définition de la liberté. Je doute fort, j'ai dit pourquoi, que le Concordat (aucun concordat, pas plus le nôtre que celui d'aucun des royaumes d'Europe) survive longtemps à la révolution qui ferait re-

tomber le pape au rang de sujet d'un État particulier. L'égalité, la pleine indépendance de deux parties contractantes, nous semble seule pouvoir assurer un concordat. Un concordat passé entre un sujet et son propre souverain est sans garantie pour le sujet, qui peut être à tout instant victime de la séduction et de la violence : et un concordat passé entre un souverain et le sujet d'autrui est sans garantie à son tour pour le souverain, qui peut toujours craindre l'intervention d'une influence étrangère et rivale. Je n'aperçois aucune manière satisfaisante d'échapper à cette alternative, et c'est ce qui explique pourquoi les Églises protestantes, dépourvues de chef indépendant, n'ont jamais pu conclure avec aucun État un concordat régulier, et se sont bornées à recevoir de leurs souverains, à titre de faveur et d'octroi, une organisation toujours modifiable et révocable à volonté. Toutes les Églises protestantes de France, par exemple, vivent sous ce régime de bon plaisir légal que l'Église catholique ne subira jamais. En tout cas, supposant que cette condition d'égalité réciproque ne soit pas aussi rigoureusement indispensable que l'évidence me semble le démontrer, elle a été du moins la condition tacite du Concordat de 1801; et la suppression d'une clause majeure ébranle l'instrument tout entier.

Ainsi le Concordat peut succomber avec la souveraineté pontificale; nous verrons tout à l'heure si le résultat serait sans péril, mais nous savons déjà qu'il serait sans profit pour la liberté. Mais, quant à cette autre partie de notre législation religieuse, qui est l'œuvre propre de l'État, et que nous regardons, nous, comme la négation outrageante du droit des citoyens, en quoi sera-t-elle ébranlée en France parce que le pape ne sera plus souverain à Rome? Qui nous dit, qui nous assure que, le jour où le pape ne régnera plus, tous les évêques auront la permission de communiquer avec lui, tous les brefs pourront être lus tout haut dans les églises, toutes les congrégations religieuses pourront, à leur gré, se former et se dissoudre, prêcher, enseigner et faire l'aumône? Où prendrions-nous cette assurance? Dans l'exemple du Piémont qui promet de donner chez lui toutes ces facilités? Vous savez le cas que nous faisons, et que nous sommes assurément bien payés pour faire, de telles promesses. Mais enfin, telles qu'elles sont, l'Empereur des Français a-t-il promis, lui, de s'y conformer? A-t-il ratifié cette partie des discours du comte Cavour et du baron Ricasoli? Cet engagement fait-il partie des conventions secrètes ou tacites qui ont permis l'annexion des Romagnes ou consommé celle de la Savoie? Je ne sais, moi, et ne vois qu'une chose, c'est que depuis qu'il est question de chasser le pape de Rome, des lois qui sommeillaient ont été réveillées, des évêques ont paru sur les bancs de la police correctionnelle, des gendarmes stationnent au

pied des chaires, des associations charitables qui avaient traversé les plus mauvais jours de nos révolutions sont dissoutes, et qu'on n'en fait pas encore assez au gré des républicains touchés de la grâce que la campagne d'Italie a convertis à l'Empire.

Voilà ce qu'il faut voir, à moins d'être aveugle, et voici maintenant ce qu'on peut prévoir sans être prophète. Toutes les lois dont nous parlons ont eu à l'origine un prétexte, je ne veux pas dire une raison commune. Le but avoué qu'on leur a toujours donné, c'est de prémunir l'État contre les empiétements possibles et les intrigues d'un grand corps constitué, reconnaissant un chef hors de la frontière, et animé d'autres intérêts que ceux de la nation. L'idée que le clergé catholique est un ordre hiérarchiquement soumis à un étranger est le motif qu'on n'a cessé de faire valoir et le mobile qu'on n'a jamais manqué de mettre en jeu pour soumettre les prêtres et occasionnellement les simples fidèles à l'injure des lois d'exception. C'est en les flétrissant du nom de milices étrangères qu'on bannit et qu'on supprime les congrégations; et, en poussant l'argument un peu plus loin, avec ce mélange de souplesse de principes et de rigueur logique qui, dans les temps de faction ou de despotisme, a trop souvent distingué les jurisconsultes, c'est comme embaucheurs de troupes pour l'étranger que Merlin demandait aux assemblées révolutionnaires la tête des directeurs de séminaire coupables d'avoir élevé des novices.

Tant que le pape est le roi indépendant d'un État qui figure à peine sur la carte du monde, dont la capitale est la métropole du genre humain, le prétexte est si frivole, qu'il fait rire sous cape ceux qui l'emploient. Le patriotisme le plus susceptible ne peut s'inquiéter sérieusement des dangers que feraient courir à notre sécurité ou à notre grandeur les intérêts politiques du roi de Rome préférés à ceux de la France. Le pape, préservé par sa neutralité souveraine de la pression des grandes puissances, et trop peu puissant lui-même pour nourrir aucune ambition personnelle, c'est au contraire la vraie combinaison pour que la Papauté serve à maintenir l'unité entre les diverses Églises, sans tenter de leur ôter l'empreinte de leurs caractères ni même la vivacité de leurs sentiments nationaux. Mais, le jour où le pape sera devenu le premier sujet d'un royaume important qui aura lui-même des intérêts à poursuivre et de grandes forces à mettre au service d'une grande ambition; le jour où il y aura à Rome de vrais desseins politiques auquel le pape, comme bon citoyen, pourra être tenté de s'associer, ou, s'il est faible, pourra être contraint de servir d'instrument; le jour où l'argent consacré au soutien de la Papauté pourra être détourné au passage pour équiper une marine alliée de l'Angleterre ou une armée alliée de l'Allemagne; le jour où les com-

munications des évêques avec le pape seront réellement des communications non-seutement avec l'étranger, mais peut-être avec l'ennemi ; ah ! c'est ce jour-là que le prétexte prendra une apparence, et, pour tout dire, une réalité qu'il n'a pas. C'est ce jour-là que tous les héritiers des parlementaires ou des conventionnels seront à leur aise pour imprimer une note d'incapacité civique à tous ceux qui portent sur le front les caractères de l'ordre et peut-être dans le cœur le sentiment de la foi. C'est ce jour-là que tous les catholiques seront signalés comme des conspirateurs, étrangers au sentiment de la patrie et préparant l'invasion du territoire; et les vieilles lois d'exception trouveront dans ces inquiétudes vraies ou factices des motifs de plus pour se maintenir dans nos codes ou même pour se doubler de nouvelles. On dira encore ici, je le sais bien, que tout sera évité si le pape est bien sage et ne fait pas la faute d'excéder le cercle de ses attributions spirituelles. A quoi je réponds en premier lieu que, s'il ne la fait pas, cette faute, on la supposera, et que, pour le préjugé à faire naître et le parti à en tirer, la supposition équivaut exactement au fait; et, en second lieu, que je ne suis nullement sûr qu'il ne la fera pas. Pour avoir une telle certitude, il faudrait que je fusse assuré qu'il sera toujours un ange. Or l'Écriture me dit tout le contraire : *Omnis Pontifex ex hominibus assumptus*. Que s'il est homme, encore un coup, il aura les faiblesses humaines; c'est-à-dire que, s'il est sujet, il sera exposé à être soumis; et, s'il a une patrie, il sera tenté d'être patriote. De toutes les faiblesses qu'un bon catholique peut lui supposer, celle-là est en vérité celle dont l'imputation s'écarte le moins du respect qui lui est dû. Aussi, je le déclare sans crainte (d'autant plus que je ne risque rien à faire l'hypothèse), le jour où le pape aura consenti à devenir le simple sujet du royaume d'Italie, je ne croirais pas cesser d'être catholique en conseillant à mon pays de regarder et d'aviser.

Telle est l'exacte valeur du service que rendra à la liberté des catholiques en France, et je pense aussi en Europe, la destruction de la souveraineté pontificale. Une lettre de change du Piémont, que probablement il ne payera pas lui-même, tirée sur tous les gouvernements dont il ne dispose pas, et nullement endossée même par son protecteur, et, en attendant, de nouveaux prétextes, et de bonnes raisons fournies à ceux qui nous refusent la justice : voilà, sans illusion et dans la réalité pure, le bilan exact de la proposition qui nous est faite. Nous n'avons, en vérité, à la refuser d'autre tort ou d'autre mérite que la résolution de n'être pas dupes.

IV

Je veux cependant aller plus loin et supposer l'impossible. J'accorde que, par une révolution subite dans les esprits, par un abandon de toutes les règles qui ont présidé jusqu'ici à la conduite des gouvernements, par un esprit de justice dont ils ne se sont jamais montrés animés, les divers États de l'Europe conviennent de supprimer tout à la fois et les conventions qui les lient envers l'Église et les dispositions restrictives et surérogatoires dont ils ont fait accompagner ou suivre ces conventions. Plus de Concordat en France, par exemple, mais aussi plus d'articles organiques du Concordat; plus de dérogation au droit commun, en un mot, ni par voie de contrat, ni par la voie odieuse et infamante des lois d'exception. Le droit commun pur et simple pour l'Église comme pour tout autre ; l'Église en face de l'État, sans lien avec lui, uniquement placée sous la loi générale de tous les autres établissements issus de l'initiative des citoyens. Aurons-nous enfin trouvé le régime de liberté qu'on nous promet, et tiendrons-nous cette fois l'Église libre dans l'État libre? Hélas! non. Je crains que la déception ne fût grande, et qu'il ne manquât encore ici une des conditions essentielles de la formule; au point où nous sommes parvenus, il ne me sera pas difficile de faire comprendre le motif de mes craintes.

Ce régime imaginaire serait la liberté en effet, si les concordats étaient des œuvres arbitraires, qu'on ait pu à son gré faire ou ne pas faire, conclure ou rompre sans inconvénient ni pour l'Église ni pour l'État, une simple complaisance reciproque de deux pouvoirs qui se sont entendus aux dépens de la liberté des citoyens. Mais si, comme je me suis efforcé de le démontrer, le Concordat de France (en cela semblable à presque tous les actes du même genre) a eu pour but principal de concilier, par un échange de transactions, les prétentions de l'État et les droits de l'Église, incompatibles dans toute leur étendue, la suppression de ces rapports conventionnels ne peut avoir qu'un seul effet, c'est de faire renaître les difficultés même que la conciliation avait éteintes. Le Concordat supprimé, ce sera le conflit en permanence, et voilà tout. Or rien ne ressemble moins à la liberté que le conflit ; car une lutte entre l'Église et l'État, quand elle éclate et se prolonge, si elle est pour l'État, dans un temps donné, le plus dangereux des ébranlements, c'est sur-le-champ, et dès le lendemain,

la persécution pour l'Église. L'État étant armé et impérieux de sa nature, dès qu'on lui résiste sur un point, fût-ce au nom de la conscience, c'est par la force qu'il se défend; et dans ces prises redoutables entre la conscience et la force, si c'est à la longue, et Dieu merci, l'autorité qui succombe, du premier coup et sur le premier champ de bataille, c'est la liberté qui périt.

Je sais l'exemple qu'on peut m'opposer, et, dès le début même de ces considérations, je n'ai pas cessé de l'avoir présent devant les yeux. Il est — non pas dans notre vieux monde, mais dans ces régions nouvelles, peuplées de l'essaim de nos colons, et qui ont hérité de nous tous les germes de notre civilisation, en leur donnant l'espace et l'air qui chez nous souvent leur manquent,— il est au delà de l'Atlantique un grand État, dans lequel les deux principes, temporel et spirituel, vivent en paix sans conflit, et pourtant sans concordat. Les États-Unis renferment dans leur sein vingt sectes diverses, pleines de zèle, animées de l'esprit de propagande le plus audacieux, faisant souvent de leurs chaires autant de tribunes, ayant de grandes prétentions et les exprimant très-haut. Au-dessus de cette atmosphère agitée, l'Église catholique elle-même élève sa tête sereine. Tout ce mouvement se passe à côté de l'État, et en dehors de lui, sans qu'il paraisse s'en soucier et même le connaître. Il ne protége ni n'opprime, il ignore. Il ne fait ni guerre ni paix avec personne ; c'est le rêve accompli, c'est l'idéal, mais un idéal réalisé qui s'est dégagé, nous dit-on, du préjugé de nos nécessités factices.

Je dirai pourquoi l'exemple me séduit sans me rassurer complétement. C'est que le secret de ce résultat, jusqu'ici sans précédent dans le monde, me paraît très-facile à découvrir, mais qu'il est, par malheur, aussi très-malaisé à transporter sur notre sol. Ce n'est pas seulement en matière religieuse, en effet, c'est en toute autre, que les États-Unis font pour le monde une grande épreuve que tout ami de la liberté doit suivre d'un œil à la fois plein d'espérance et d'inquiétude. Ils entreprennent de faire vivre une société et durer un gouvernement en laissant à la liberté de l'individu un champ à peu près illimité, et en réduisant l'action répressive de l'État à une nullité à peu près complète. Laisser faire à chacun ce qui lui plaît, en chargeant aussi chacun de pourvoir à ses propres besoins, et réduire les droits de l'État en proportion de sa tâche, c'est le principe du droit public américain : et ce qu'il permet à chaque individu isolément, il le souffre avec une facilité presque égale de ces mêmes citoyens associés entre eux. La liberté d'association est égale en Amérique à la liberté individuelle, dont elle n'est qu'une des formes, la plus énergique et la plus éclatante. Associations de tout genre, pour l'industrie, pour le commerce, pour la propriété, pour la science, pour la littérature, pour

la politique, associations de toute forme ; depuis les simples réunions d'une soirée qui s'écoulent et se dissipent en paroles, jusqu'aux sociétées qui poursuivent un but légal, et couvrent des provinces entières de leur organisation et de leurs correspondances; associations de toutes les dénominations, club, meetings, banquets, universités, banques, société civile en commandite ou anonyme, toutes ces manières diverses d'unir et de faire communiquer les hommes entre eux se donnent là pleine carrière, sans que l'État se mette en peine de leur tracer aucun règlement et même sans qu'il regarde de trop près à la légitimité et à la moralité de leurs conséquences. C'est la terre de l'association libre par excellence. Elle s'y joue de toute part, elle y déborde de vie et d'activité. Une telle latitude de liberté pour l'individu, une telle réserve, une telle atténuation de l'autorité sociale, sont-elles bien compatibles avec l'imperfection humaine? Laissent-elles peser une pression atmosphérique suffisante sur ce fond toujours en ébullition de passions, de convoitises et de haines qui fermentent dans la lie d'une société? Ce que l'État ne fait pas suffisamment, d'autres ne le font-ils pas abusivement à sa place? et l'individu qui n'est ni gêné ni protégé par la loi ne se trouve-t-il pas par là même livré aux caprices de la multitude? Beaucoup de bons esprits ont conçu ces craintes et ont signalé dès longtemps de tristes symptômes dont ils trouvent la confirmation dans une crise récente. Je veux repousser pour ma part ces tristes pressentiments, je veux espérer que la liberté apprendra là ce qu'elle a si rarement su de notre côté de l'Atlantique, à se corriger elle-même sans s'abdiquer; que, s'il y a eu excès, on saura — là du moins — réformer l'abus sans supprimer l'usage; et mes regards s'attachent, avec un mélange d'envie et d'angoisse, sur ces nobles institutions qui demeurent, dans la ruine de tant d'espérances, un des derniers asiles de la dignité humaine.

Mais, quoi qu'il en soit, et pendant que l'épreuve dure, il est tout simple que la religion en profite comme toute autre manifestation de l'activité humaine, et l'Église comme toute autre association d'hommes. Dans les plis flottants de cette robe, il y a place pour toutes les tailles, même pour la stature de l'Église catholique. L'Église catholique se déploie là avec sa hiérarchie, son culte et sa discipline, à la faveur de cette permission générale de tout faire qui est liberté ou licence, comme on voudra. Elle a des réunions de culte comme une société politique a des *meetings*, des diocèses et des paroisses, comme une banque privée a des comptoirs. L'État ne se mêlant à peu près de rien, il n'y a pas d'occasion, j'en conviens, de se quereller avec lui. Il y a parfois des démêlés avec la populace, il n'y a jamais de conflit avec le gouvernement.

Que si maintenant nous détournons nos yeux de ce spectacle à la

fois plein de grandeur et de tumulte pour les reporter sur la surface plus aplatie et plus calme de notre monde européen, quel rapprochement pourrons-nous faire, et quelle conclusion pourrons-nous tirer de ce qui se passe là-bas à ce qui pourrait se passer ici? Nous vivons, nous, sur un principe directement opposé à celui qui fonde tout le droit public américain. Notre principe, à nous (que notre exemple popularise peu à peu dans toute l'Europe), c'est que l'État seul en réalité a des droits, et que l'individu ne peut agir que sous son contrôle et par sa permission. Cette opinion est reçue parmi nous, même par ceux qui se croient libéraux ou républicains. Nous différons souvent sur la constitution de l'État, nous ne différons guère sur ses attributions et ses droits. Que le représentant de l'État ait pour origine l'hérédité ou l'élection, qu'il soit roi, empereur, dictateur ou assemblée, il importe peu; il se croit toujours à la fois autorisé et obligé à se mêler de tout, et considère chacun de nous comme des mineurs dont, en bon père, il doit aider tous les efforts et contenir tous les écarts. Il a des lisières toutes taillées pour nous soutenir, au risque de nous gêner, dans le moindre de nos mouvements. Point de voie où il ne veuille marcher devant nous pour nous tracer le chemin, la main tendue par derrière pour nous y maintenir. Administration, industrie, littérature, science, il a préparé pour tous les exercices de l'intelligence humaine des diplômes, des examens, des règlements et surtout une police. Mais de toutes les tentations d'agir que pourraient concevoir les citoyens, il n'en est aucune que sa paternité surveille d'une affection plus jalouse qne la tendance à s'associer entre eux pour un but quelconque. De celle-là il veut tout connaître, et au besoin tout empêcher jusqu'au moindre germe. Dans la réunion de plus de vingt personnes, il aperçoit d'avance l'embryon de l'association qui va naître, et, l'article 291 du Code pénal à la main, il se hâte d'en disperser les éléments. S'il lui permet de vivre, il faudra du moins que ce soit lui qui lui distribue la nourriture. Nulle société ne peut penser ou parler si elle ne communique d'avance au gouvernement le sujet de ses réflexions. Nulle société ne peut acquérir, posséder, commercer même sur une vaste échelle, si elle ne s'engage à faire connaître au gouvernement, à tout instant, le fonds de sa caisse, et à lui laisser régler l'emploi de ses revenus. L'État, en un mot, très-persuadé qu'il est la Providence (ce qui est naturel puisqu'il peut tout et que tout le monde l'invoque), a pris naïvement au pied de la lettre et tourné à son profit la parole de l'Homme-Dieu et ne veut pas qu'il y ait nulle part deux ou trois personnes assemblées sans que ce soit en son nom et en sa présence.

Supprimez maintenant par la pensée toutes les conventions particulières qui lient l'État à l'Église catholique; effacez le Concordat de

nos codes : quelle sera la situation de l'Église vis-à-vis d'un État animé de tels sentiments et maître d'une telle puissance? l'Église sera une association ordinaire que rien ne distinguera d'une société de commerce ou de littérature : elle aura donc à jouir de tous les droits qui appartiennent à toute espèce d'association, c'est-à-dire du néant même. Elle retombera de plein droit sous ce régime de bon plaisir, d'inquisition universelle et de surveillance quotidienne qui est le droit commun de la France et de presque toute l'Europe en matière d'association. Elle pourra se réveiller demain trouvant tous ses sanctuaires fermés par un arrêté du préfet de police, ses séminaires dissous par un décret du ministre de l'instruction publique, et ses revenus versés dans la caisse du bureau de bienfaisance de la commune. Tout cela sera légal, tout cela sera l'application du droit commun. Voilà exactement la mesure de liberté dont elle jouira ! En un mot, pour prendre un exemple que M. le ministre de l'intérieur vient d'avoir la bonne grâce de me fournir afin de m'aider à me mieux faire comprendre, l'Église, sans le Concordat, sera en France une grande société de Saint-Vincent de Paul, et rien de plus; les Évêques avec leurs chapitres en représenteront les conseils centraux. Elle n'aura pas d'autre existence légale que celle-ci. Or on sait à quels accidents cette existence est soumise. Et l'on pense qu'elle s'en contentera et qu'elle se laissera jeter ce réseau administratif autour du corps sans se débattre et sans ébranler par sa résistance les fondements de la société !

L'État lui-même, incarné dans le génie d'un conquérant, n'a pas espéré de l'y soumettre : il n'a pas cru qu'on pût enfermer l'aigle dans cette cage, sans que d'un coup de son aile il en fît sauter les barreaux. Par prudence, par bon sens, par instinct de conservation, pendant que l'État rivait tous ces anneaux qui nous enserrent encore, il a consenti à établir un régime exceptionnel pour cette vieille société dont la tête était au-dessus de sa portée et la racine en dehors de sa puissance : il a capitulé avec elle. Il lui a donné le droit d'ouvrir des temples, de réunir les peuples et d'élever la voix dans le silence et la dispersion universels. Le Concordat n'est pas autre chose que cette concession arrachée par l'invincible indépendance de l'Église à l'omnipotence de l'État. C'est là ce qui nous y attache, sans plus d'enthousiasme qu'il ne convient, et quoique nous en sentions parfois les entraves. Sans doute cette concession n'a pas été gratuite : il a fallu la payer d'un retour; il a fallu acheter nos droits; mais en les achetant, nous les avons, au lieu qu'en renonçant à ces concessions spéciales nous les perdrions sans compensation. Renoncer au Concordat dans l'état présent de la législation et des mœurs françaises, ce serait pour l'Église ou se préparer au combat, ou tendre la tête au joug.

Ne dites donc pas, ne dites donc plus que nous n'osons pas affronter pour notre Église l'épreuve que tant de sectes protestantes subissent, et dont elle-même se tire victorieusement au delà des mers. Cette dérision est la fausseté même. Ce n'est pas de nos forces que nous doutons : c'est de vos lois et de vos intentions. Donnez-nous la liberté, en fait et non en apparence, dans les mœurs et non dans les mots; donnez la liberté de se réunir, de s'associer; donnez aux réunions formées le droit de s'étendre, de s'enraciner dans le sol, de se perpétuer dans l'avenir, de pourvoir aux besoins du lendemain comme à ceux du jour, et vous verrez s'il y a une comparaison possible entre la société catholique et une société quelconque, et si l'Église ne trouvera pas, dans l'effusion de la piété de ses fidèles, de quoi se passer de vos subventions et de vos tutelles, et de quoi vous inquiéter bientôt vous-même par la force et l'étendue de ses ressources! Je ne réponds pas que ce système soit très-favorable au repos de l'État : je réponds qu'il ne sera pas mortel pour le developpement de l'Église. L'Église libre, à la bonne heure; mais dans l'État libre, comme vous le dites vous-même par une phrase que vous nous avez empruntée, et libre, entendons-nous bien, non pas d'une liberté formelle et tout extérieure, qui consiste purement dans un jeu d'élections et de majorités, mais de cette liberté véritable qui assure à chacun le droit de décider en même temps que le devoir de répondre de ses propres actes. La liberté que nous entendons, ce n'est pas celle de se donner un maître, qui, fort d'un titre populaire, a la prétention de tout faire, de tout connaître et de tout façonner à sa mode; c'est au contraire la liberté d'être affranchi de l'omnipotence, et de l'omniprésence administrative. Mettez cette liberté-là dans l'État, et celle de l'Église viendra s'y placer d'elle-même à son jour et à son heure. Mais élargissez d'abord la tente si vous voulez qu'elle soit capable de recevoir un tel hôte.

Si c'est à cette œuvre qu'on nous demande de travailler, s'il s'agit de faire l'État libre dans ce sens, d'affranchir, d'exonérer le droit commun de la France de toutes les entraves qui l'embarrassent, notre concours est acquis d'avance. Quels que soient ceux qui nous y convient, quelque nom qu'ils portent devant Dieu et devant les hommes, ils peuvent compter sur nous et nous sommes des leurs. Mais nous devons les prévenir que ce ne sera l'œuvre ni d'un seul effort, ni d'un seul jour, que nous aurons fort à faire et plus d'une forte partie à combattre. L'omnipotence de l'État parmi nous, en effet, n'est pas seulement un système très-puissant, c'est aussi un système très-populaire; il se rattache à toutes les traditions du passé en même temps qu'il flatte toutes les faiblesses des générations présentes; il a ses racines très-avant dans l'ancien régime,

mais nos révolutions successives lui ont fait porter tous ses fruits; en l'attaquant on offense à peu près tout le monde. On a contre soi les gouvernés, qui aiment à se décharger du soin de leur propres affaires, et les gouvernants, qui aiment à se mêler de celles d'autrui. On irrite les superstitions de la vieille monarchie aussi bien que le fantôme de la Convention. L'aurore du jour où nous pourrons triompher de tant de forces réunies ne luit pas encore. N'importe! attendons-le, j'y consens, et hâtons-le de nos vœux et de nos efforts. Mais en attendant, et pour la sauvegarde d'intérêts qui nous sont chers, et qui pourraient périr en la demeure, qu'on nous permette de ne pas sacrifier les vieilles garanties, celles qui existent et sont éprouvées, celles qui ont préservé depuis dix siècles la liberté de l'Église vis-à-vis des prétentions de tous les États, celles qui ont assuré à trente générations de catholiques le droit de prier Dieu à l'aise, à l'abri du contact et du souffle des pouvoirs humains. Au premier rang figure cette souveraineté pontificale qui s'est élevée en face du despotisme bardé de fer du moyen âge, et qui a tenu tête au despotisme administratif des temps modernes, qui a intimidé Louis XIV dans sa toute-puissance, et que Napoléon n'a bravée que pour sa perte. Ce serait le comble de l'imprudence que d'en faire le sacrifice pour lui préférer, quoi? une formule philosophique, un principe abstrait dont l'application douteuse est renvoyée à une éventualité indéfinie. Nous savons trop ce que deviennent ces principes qui ne reposent que sur la feuille de papier où ils sont écrits. Un vent les emporte ou un sabre les déchire. Nous vivons au milieu de déclarations de droits qui ont eu cette destinée. On ne se donne pas même la peine de les contester, ces fiers principes, pour les anéantir; on les couche respectueusement en tête des constitutions mêmes qui les annulent, et on les endort sur ce lit de parade en les berçant de rêveries et d'hommages. Deux fois en un siècle nous avons vu périr dans ce jeu de paroles les droits les plus précieux de la cité politique. Nous ne confierons pas à une garde si peu sûre des libertés qui touchent encore à de plus grandes profondeurs de notre âme, et les intérêts d'une autre cité supérieure à toutes celles de la terre.

ALBERT DE BROGLIE.

LA SPÉCULATION

A PROPOS DES DERNIERS PROCÈS FINANCIERS.

I

Si le hasard, ou le décret du 17 février 1852, avait empêché la presse de raconter au public les derniers procès correctionnels, le public y aurait perdu d'utiles leçons, et l'histoire des pages précieuses. Heureusement, le hasard a été clément, et le décret du 17 février n'a pas tout prévu. La même publicité, qui avait salué et hâté la fortune de certains hommes, a éclaté autour de leur ruine et a précipité leur chute; le public, qui est toujours curieux, et la presse, qui n'est jamais parfaitement discrète, ont fait tomber presque tous les voiles, et ont soulevé, à quelques-uns près, tous les masques. La fin de certaines royautés financières a eu ses prospectus aussi pompeux et aussi sincères que les prospectus de l'avénement. Si tout le monde n'est pas éclairé aujourd'hui, ce n'est pas la faute de la lumière.

Dès avant le décret du 24 novembre, le Corps législatif s'était chargé d'apprendre au public ce que valait de garantie pour les intérêts privés le contrôle de l'État sur les sociétés anonymes, et M. Ernest Picard avait fait la leçon aux actionnaires de toutes les compagnies de chemin de fer, en leur racontant l'histoire des actionnaires du chemin de fer de Graissessac à Béziers. L'expérience, pour être tentée sur un corps vil, n'en avait pas moins servi. Les honnêtes gens crédules, qui avaient des illusions sur la parfaite intégrité et l'inaltérable honora-

bilité des officiers ministériels chargés de la négociation des valeurs de Bourse, avaient suivi avec intérêt les débats criminels du procès Giblain, et remarqué une éclatante destitution. Mais les procès qu'ont subis MM. Mirès et Calley-Saint-Paul ont prouvé avec un retentissement plus large et plus salutaire que le génie des affaires ne peut garantir toujours contre les retours de la fortune et de la morale.

Les revers mérités ou injustes des hommes qui ont fait une grande fortune satisfont bien des passions mauvaises, et le bruit qui les accueille est prolongé par des échos trop intéressés pour n'être point suspects. La ruine d'un financier, fatale à beaucoup, fait toujours les affaires de quelques-uns, et, si la Bourse a ses partis comme la politique, il est difficile que la défaite des uns ne soit pas le triomphe des autres. L'envie se comprend même sans la rivalité, et, si Turcaret, qui dans son temps était un fort gros personnage, eût été mis à la Bastille, les fermiers généraux et les traitants n'eussent pas été les seuls à applaudir. Beaucoup enfin approuvent la condamnation et voient la main de Dieu dans le châtiment, qui veulent, en se portant juges, faire oublier qu'ils étaient complices. Ils exagèrent la sévérité du lendemain pour qu'on pardonne à la complaisance de la veille. Si la publicité des procès financiers ne satisfaisait que ces honteux intérêts, elle serait importune aux honnêtes gens, et, au lieu de l'étendre, il faudrait l'étouffer. Il n'en est pas ainsi : c'est surtout dans les matières qui touchent au crédit public qu'il faut que tout le monde ait la liberté de tout voir, de tout discuter et de tout juger, et il est nécessaire que quelques-uns au moins usent de cette liberté. On conçoit que la politique ait ses secrets et la diplomatie ses mystères : il est quelquefois dangereux de deviner ceux-là ou de pénétrer ceux-ci. Le crédit public, son état, les conditions de son développement, la cause de ses crises, toutes ces questions que, dans notre pays et de notre temps, la veille pose au lendemain avec une si formidable impatience, doivent être soumises à tous les esprits et discutées par tous. Un économiste anglais, Mac-Culloch, donne très-bien la raison de ce principe. « La discussion publique des questions de crédit est nécessaire, dit-il, parce que le public est la matière même sur laquelle il s'agit d'opérer : nul ne deviendrait matelot à lire au fond des hautes terres des ouvrages de théorie nautique, et nul ne saurait entendre un mot aux questions d'argent qui n'écouterait le public et ne discuterait avec lui. »

Le crédit public, c'est une des parties de l'opinion publique. Le mot *crédit* lui-même est synonyme de *confiance*, et la confiance comme la défiance ont leur siége dans une appréciation de l'esprit plus ou moins juste, mais d'autant plus certaine qu'elle a pu être discutée. Il serait donc très-inopportun de vouloir couvrir d'un voile les hontes de cer-

aines spéculations. On éviterait par là peut-être un peu de scandale, mais, en matière de crédit et de finance, le scandale est un bien ; car le scandale n'est autre chose que la publicité du mal, et, en ces matières comme en beaucoup d'autres, le mal connu est à moitié guéri. — L'intérêt même des affaires exige qu'on recherche les vices de celles qui réussissent mal. L'Allemand List dit quelque part « que les entre-« prises ruinées ressemblent au cadavre d'un pendu qui fait reculer « tous les êtres de même espèce. »

Les dernières condamnations judiciaires ont eu un caractère particulier, c'est le sentiment très-complexe qui les a accueillies. Il est impossible de ne pas applaudir aux décisions qui mettent un terme à des entreprises malhonnêtes et dangereuses pour la société. Ces fortunes si rapides, conquises par l'habileté de certains spéculateurs sur la maladresse ignorante de victimes innombrables, ces associations monstrueuses organisées pour la fraude et par elle, ces prospectus pompeux, couvrant mal les plus fâcheuses réalités, ces jeux hardis où les bénéfices les plus exorbitants sont le prix non d'un travail ou même d'un service, mais d'une chance heureuse, ces mystifications réitérées, ces incroyables audaces et ces incroyables sottises, ce charlatanisme des fripons et cette niaiserie des dupes, ces assemblées fictives d'actionnaires imaginaires, tous ces dols et toutes ces hontes troubleraient l'humeur des gens de bien les plus pacifiques, soulèveraient l'indignation des âmes les plus bénévoles. Le mécontentement que cause aux honnêtes gens le spectacle des fortunes rapides est un sentiment respectable, qu'il ne faut pas confondre avec l'envie. Le courroux de l'homme maladroit, dupé par l'homme malhonnête, fait honneur à celui qui l'éprouve, et quiconque est, de près ou de loin, propriétaire d'une action ou créancier d'une compagnie, est assez bien venu, dans ce temps-ci, à devenir circonspect et à se montrer mal satisfait. Voilà tout un ordre de sentiments que personne ne saurait blâmer et que tout le monde partage. En même temps, est-il possible de se défendre d'une pitié profonde pour les condamnés de ces tristes procès? Ils étaient hier salués par la foule, honorés par la ville, et, comme on disait autrefois, par la cour ; ils marchaient au premier rang ; ils étaient loués, flattés, décorés. Un jour a passé : M. le procureur général s'est inquiété ; M. Dupin s'est indigné ; M. Delangle a adressé un rapport à Sa Majesté l'Empereur ; M. Monginot s'est enquis, et voici au banc et mêlés à la foule vulgaire des vagabonds et des escrocs, ceux qui, la veille, en paraissaient si loin. L'opinion, frappée de ce spectacle, ouvre son enquête en réponse à l'enquête judiciaire ; cette enquête officieuse, dans laquelle tout le monde interroge et tout le monde dépose, confirme sur quelques points, et, sur beaucoup d'autres, contredit l'enquête officielle ; elle trouve des

complices et des circonstances plus atténuantes que déclarées; elle découvre aux petits détails une importance qu'on ne devinait pas; elle entend des confidences; elle reçoit ou elle surprend mille confessions pleines de réserve; et, quand tout est fini, beaucoup de pitié pour les condamnés se mêle à beaucoup d'indignation pour les coupables. Blâme-t-on les magistrats et les accuse-t-on de sévérité excessive? Non certes. Blâme-t-on les actionnaires et leur reproche-t-on comme une faute leur aveuglement et leur complaisance? Non plus. Est-ce la loi que l'on suspecte d'être trop douce, et pense-t-on à s'adresser au Sénat pour demander l'aggravation des peines contre les spéculateurs? Loin de là. Le sentiment que l'on éprouve est complexe : un singulier résultat d'opinions en apparence contraires, beaucoup plus sévères pour les faits que pour leurs auteurs, et beaucoup moins pour les spéculateurs que pour la spéculation.

II

Un des premiers articles du programme que l'idée napoléonienne offrait aux efforts du gouvernement nouveau après le 2 décembre, portait l'exécution de travaux immenses. La pensée gouvernementale se réalisa de toutes parts avec une rapidité qui tenait du prodige. La France ressembla, pendant quelques années, à ces fourmilières, qu'un accident brusque du sol est venu troubler : de tous côtés, l'activité la plus grande est déployée; c'est un mouvement, une fièvre, un vertige; on s'agite, on se remue; tout le monde va et vient. Vue de loin ou vue de haut, la France devait offrir un spectacle analogue, et le gouvernement ne le contemplait pas sans une certaine satisfaction. Sur tous les points du territoire, les chemins de fer s'exécutaient; dans toutes les villes de France, d'importants travaux se poursuivaient; les vieilles maisons tombaient; les rues s'ouvraient; l'industrie excitée répondait à des demandes pressantes; il semblait que tout allât à l'avantage des intérêts économiques du pays. Malheureusement, comme ce convive ininvité dont parle un poëte ancien, derrière les grandes entreprises publiques et privées se présenta la spéculation, et à côté d'elle l'agiotage : le cortége des jeux de Bourse, des combinaisons financières et des manœuvres les plus variées et les moins recommandables envahit le marché public, et l'esprit d'aventure troubla l'ordre économique que l'esprit d'entreprise était venu agiter.

Les villes, pour démolir leurs anciens quartiers et en reconstruire

de nouveaux, eurent besoin de capitaux : elles empruntèrent. L'emprunt est une nécessité pour ceux qui, n'ayant pas d'argent, veulent en dépenser.

Bordeaux emprunta : la loi du 25 mai 1852 l'autorisa à émettre 4,800 obligations à 1,000 francs. Lyon emprunta d'abord en 1854 : la loi du 22 juin l'autorisa à émettre 10,354 obligations à 1,000 fr.; ce premier emprunt ne suffit pas : Lyon emprunta à nouveau en 1856; la loi du 28 juin l'autorisa. En 1858, Lyon ouvrit un troisième emprunt, autorisé par la loi du 28 avril. Bordeaux et Lyon avaient donné l'exemple, Marseille le suivit : Marseille emprunta en juin 1854; elle emprunta en mai 1857. La première fois, elle émit 2,500 obligations à 1,000 francs; la seconde fois, 1,400 obligations. Toulouse semblait avoir moins de ressources; elle emprunta moins, mais elle emprunta 500,000 francs en 1854, 1 million en 1857. Paris fut encore plus confiant : il emprunta 50 millions en 1852, 60 en 1855, et on sait qu'il ne s'est pas arrêté là. Tant de titres émis presque à la fois, en l'espace de cinq ans, suffisaient pour troubler l'équilibre économique d'un crédit régulier.

Le gouvernement prévoyait si peu ce danger, qu'il présenta la loi du 23 mai 1853. Cette loi portait que, dans l'intervalle de la session du Corps législatif, des décrets rendus en forme de règlements d'administration publique pourraient autoriser, sur leur demande, les départements, ainsi que les communes dont les revenus excéderaient 100,000 francs, à convertir leurs dettes actuelles et à les éteindre au moyen d'emprunts remboursables à longues échéances. Le but de cette loi était manifeste : les communes endettées n'auraient pas tenté de grandes entreprises; il fallait les pousser vers ces entreprises et les dégager du fardeau de leur obligation en leur permettant d'escompter les chances de l'avenir. Le marquis d'Andelarre le disait très-formellement : « L'un des buts du projet « est de rendre possible les travaux féconds de la paix que, dans l'état « présent des choses, les départements et les communes seraient hors « d'état d'entreprendre. » L'honorable député faisait à la loi des objections que les faits n'ont pas complétement réfutées. « L'avenir sera « imprudemment engagé, lorsqu'il pourra l'être avec tant de facilité. « Toujours on trouvera que des travaux projetés sont utiles. Du mo- « ment où l'argent arrivera aisément dans la caisse de la commune « ou du département, pas un maire, pas un conseil général, ne « résistera à la tentation d'exécuter ces travaux. A cet égard, il est « à craindre que les générations qui succéderont à la génération pré- « sente ne trouvent ces dépenses aussi mal conçues et aussi mau- « vaises que, dans un moment d'irréflexion, on les aura trouvées « bonnes. »

Pour bien comprendre quelles étaient, en 1853, les vues du gouvernement, il faut remarquer que le projet primitif tendait à donner à l'Empereur un pouvoir beaucoup plus étendu que celui dont le revêt en réalité la loi : dans le projet primitif, le gouvernement demandait au Corps législatif de renoncer d'une manière absolue à la faculté d'intervenir, pour autoriser les emprunts des communes. Ce fut devant la résistance du Corps législatif que le projet amendé par la commission, d'accord avec le conseil d'État, limita cette délégation à l'intervalle des deux sessions; résistance heureuse qui prévint des entraînements dangereux.

Le gouvernement ne rencontra pas le même obstacle, quand il voulut concéder coup sur coup un grand nombre de lignes de chemins de fer. Pendant les six mois qui suivirent le coup d'État, les décrets de concession se succédaient, dans les colonnes du *Moniteur*, avec une incroyable rapidité. Dès le 11 décembre 1851, le chemin de ceinture fut concédé;

Le 3 janvier 1852, ce fut le chemin de Lyon à Avignon ;

Le 5 janvier, le chemin de Paris à Lyon ;

Le 12 février, le chemin de Dijon à Besançon avec ses embranchements, et celui de Dôle à Salins ;

Le 19 février, le chemin de Saint-Quentin à Erquelines, et de la Fère à Reims ;

Le 25 février, le chemin de Strasbourg à Wissembourg ;

Le 25 mars, le chemin de Metz à Thionville ;

Le lendemain, le chemin de Blesmes à Gray;

Le surlendemain, le chemin de Graissessac à Béziers, et du Guétin à Clermont et à Roanne.

La loi du 8 juillet concéda le chemin de Marseille à Toulon, le chemin de Roques à Aix, le chemin de Mézidon au Mans, le chemin de Paris à Cherbourg.

Les décrets du 28 juillet (chemin de Provins aux Ormes), du 18 août (chemin d'Autun), du 24 août (chemin de Bordeaux à la Teste), vinrent enfin compléter cet ensemble prodigieux. M. Magne, dans un remarquable rapport fait à l'Empereur, le 1er février 1855, félicitait le régime impérial d'avoir ainsi, en 1852, concédé, dans une durée de six mois, 3,363 kilomètres de chemins de fer, et, en 1853, 2,134 kilomètres. « Plus de deux milliards ont déjà été consacrés à l'exé-« cution de cette gigantesque entreprise, » ajoutait le ministre.

Le Corps législatif n'était que dans une certaine mesure responsable de cette précipitation peut-être regrettable. Le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, dans son article 4, affranchissait l'Empereur du contrôle de l'Assemblée représentative, et lui reconnaissait le pouvoir d'ordonner, par un simple décret et sans consulter les assemblées,

tous les travaux d'utilité publique, toutes les entreprises d'intérêt général. Les commissaires du gouvernement (MM. Baroche, Rouher et Delangle), exposant au Sénat le projet de ce sénatus-consulte du 25 décembre 1852, et chargés d'indiquer les intentions cachées dans la pensée impériale, ne dissimulaient pas que le but du sénatus-consulte était de supprimer les formes législatives. Comme ces formes pouvaient paraître utiles à quelques esprits arriérés, les éminents auteurs de l'exposé des motifs faisaient remarquer au Sénat qu'elles « ralentissaient beaucoup les grandes entreprises, » et, citant un passé de la veille comme exemple des heureux résultats qu'aurait la rapidité des entreprises futures, « les avantages de cette féconde « initiative ont déjà été éprouvés et recueillis, disaient-ils. C'est à la « grande satisfaction du pays qu'immédiatement après le 2 décem- « bre, les plus importants travaux d'utilité publique, si longtemps « réclamés, ont été décrétés. Sous cette vive impulsion, les capitaux, « longtemps comprimés par l'incertitude de l'avenir, se sont engagés « dans les affaires. »

Ce dernier mot est précieux. Les vues du gouvernement, à cette époque, ne peuvent être contestées ; il voulait engager dans les entreprises les capitaux du pays. On oubliait peut-être trop que les grandes spéculations suivent nécessairement les grandes entreprises, et c'était en vain que M. Troplong, en 1852, le disait au Sénat : « Les créations « de chemins de fer, quand elles ne sont pas échelonnées avec mesure, « encombrent la place de valeurs aléatoires ; elles surexcitent la pas- « sion du jeu et font dégénérer les combinaisons du crédit en aliment « pour l'agiotage. » Ces sages conseils, ou ne furent pas entendus ou furent dédaignés, et les entreprises de tout genre, inaugurées sous les auspices de l'initiative impériale, amenèrent bientôt sur le marché une innombrable quantité de valeurs de Bourse, trop nombreuses pour ne pas diminuer le crédit, en le partageant à l'infini ; elles produisirent un développement irrégulier de l'esprit d'entreprise. Quand cet esprit s'éveille de lui-même, qu'il n'est excité que par la force naturelle des choses et les exigences économiques, il se développe régulièrement : les ressources de la nation concourent pacifiquement à la réalisation de desseins prudemment et lentement conçus ; le travail, d'une part, et le capital, de l'autre, unissent leurs efforts, et l'équilibre n'est point troublé entre les différentes parties de l'administration financière du pays. Certaines entreprises font de rapides progrès, sans que la ruine vienne frapper les entreprises voisines. Dans un pareil état de choses, le jeu n'est point possible, l'agiotage n'est pas à redouter. Si l'esprit d'entreprise est au contraire artificiellement excité, il prend bientôt une prédominance fâcheuse : les capitaux désertent leurs fonctions naturelles et nécessaires ; l'agriculture

est négligée ; les valeurs foncières s'anéantissent ; il y a, sur certains points, embarras de capitaux, surabondance de travail ; su d'autres points, au contraire, le travail fait défaut et le capital manque ; certaines entreprises sont couronnées par d'éclatants succès, d'autres échouent misérablement. Dans un pareil état de choses, le jeu devient facile, l'agiotage est en quelque sorte une nécessité économique ; l'esprit d'entreprise, poussé à l'excès, éveille bientôt, pour le seconder, l'esprit d'aventure, et les spéculations stériles s'agitent à côté et au préjudice des spéculations sérieuses.

M. Rouher comprenait parfaitement ces idées quand, le 30 novembre 1856, il disait à l'Empereur : « Les ressources du crédit pu-« blic doivent être soigneusement ménagées, et il est nécessaire de ne « pas excéder la puissance de travail que le pays peut fournir chaque « année, sans troubler l'action régulière de l'agriculture. » Ces réflexions renfermaient un reproche qui condamnait le passé et une prédiction menaçante pour l'avenir. (*Moniteur* du 1er décembre.)

En 1852, la spéculation n'effrayait pas. Les hommes du gouvernement soutenaient volontiers « que l'accroissement du capital amené « par la mise en valeur de nos richesses minéralogiques et la multi-« plication des valeurs mobilières profitaient à l'agriculture et prépa-« raient à son profit des capitaux plus considérables, qui devaient éle-« ver sa valeur vénale, surtout en déterminant une consommation « plus grande, conséquence naturelle d'une augmentation de valeurs « mobilières. »

Alors, et sous l'empire de ces préoccupations trop favorables à la spéculation pour être cruelles à l'agiotage, se fondèrent ces sociétés, dont quelques-unes ont vu récemment discuter leur gestion devant les tribunaux correctionnels. Les comptoirs, les caisses et les banques dont les titres ont servi depuis dix ans à la spéculation de bourse et jeté sur la place des valeurs dangereuses par leur abondance pour les transactions sérieuses et honnêtes, se fondèrent ou se reconstituèrent après 1852. Le Comptoir d'escompte de Paris existait depuis 1848 ; en 1853, il éleva son capital social de 20,000,000 fr. à 33,333,500 fr. ; puis un décret impérial du 25 juillet 1854 l'autorisa à le doubler. Le Crédit foncier, dont les statuts ont été si souvent modifiés, fut une création du régime impérial à ses débuts. Le décret du 28 février 1852 a autorisé la formation des sociétés de crédit foncier et changé au profit de ces sociétés la législation relative aux hypothèques. Le Crédit mobilier, de quelques mois plus ancien, fut autorisé le 18 novembre 1852 ; le Comptoir Bonnard se constitua en mai 1853 ; la Caisse générale des chemins de fer, sous la raison sociale J. Mirès et Cie, en mai 1852 ; la Caisse centrale de l'industrie, à la même époque ; l'Union financière et industrielle,

sous la raison sociale Saint-Paul et Cie, en 1856; le Comptoir de la Méditerranée, en mai 1856; la Société des nu-propriétaires, en 1857; les Docks, les Petites Voitures, la Société des immeubles Rivoli, du Palais de cristal, l'Union du gaz, la Compagnie maritime, appartiennent à la même époque.

L'élan fut prodigieux pour la création des sociétés commerciales. M. Langlais disait, en 1856, au Corps législatif, dans la séance du 1er juillet :

« Le développement des sociétés commerciales est immense aujourd'hui; les sociétés en nom collectif sont innombrables ; dans les sociétés anonymes, plus de deux milliards sont engagés, et ce chiffre est petit en comparaison de celui que représentent les sociétés en commandite. A Paris seulement, en une année, plus de cinq cents de ces sociétés se sont établies avec un capital de plus de deux milliards. Tout est engagé, le crédit public et la moralité même du pays.

« On négocie toutes ces actions à la Bourse par douzaines, par grosses ou par centaines, dans un petit coin que l'on appelle le coin des éventualités; il y a là de véritables tempêtes lorsqu'il survient une hausse ou une baisse de dix centimes. »

Quelques-unes de ces sociétés avaient les bases les plus singulières. Dans le même discours, M. Langlais citait le titre d'un prospectus récemment distribué par un homme qui s'appelait Christophe Colomb et qui formait une société au capital de 50 millions, pour marier l'Afrique avec l'Amérique et pour fondre les races. La même folie dominait les esprits, de 1852 à 1856, qu'au temps de Law et de la société du Mississipi.

Tout le monde ne s'en effrayait pas, et c'était avec un véritable orgueil que M. Dumirail disait à la même séance : « En une seule année, il se forme plus de sociétés en commandite qu'il ne s'en formait autrefois dans un demi-siècle, et en dix ans, sous le règne de « Louis-Philippe. »

Les faits justifiaient ces paroles : du 1er juillet 1854 au 30 juin 1855 seulement, le *Journal général des affiches* avait publié les actes de quatre cent cinquante-sept sociétés en commandite, dont deux cent cinquante-cinq par actions, au capital de 968 millions. Les choses allaient moins vite sous la monarchie constitutionnelle, où le capital des sociétés financières, de 1826 à 1838, ne s'élevait pas à plus d'un milliard pour une période de douze ans.

Les sociétés anonymes ne restèrent pas en arrière, et de 1852 à 1856 elles prirent, avec l'approbation du gouvernement, un immense développement; la plupart avaient pour objet la construction des chemins de fer, et là encore l'action du gouvernement n'était pas contraire aux intérêts de la spéculation.

A l'émission d'une quantité anomale de valeurs de Bourse il faut ajouter une circonstance qui favorisait singulièrement, au début de l'Empire, le goût du public pour les spéculations. Le décret du 17 février 1852 sur la presse disposait, par son article premier, qu'aucun journal ou écrit périodique traitant de matière politique ou d'économie sociale ne pouvait être créé sans l'autorisation du gouvernement. On ne voit pas d'abord en quoi cette disposition favorisait la spéculation et l'agiotage.

Les faits le montrèrent rapidement. Le nombre des journaux politiques fut restreint; il fut donc difficile à la presse d'échapper à l'influence des financiers. Il n'y a rien de tel pour être libres que d'être nombreux. Sans doute, c'est un grave danger que la présence en face du public d'un nombre considérable de journaux. Mais des journaux en petit nombre sont facilement entourés par les spéculateurs. La presse devait élever la voix pour signaler l'agiotage, prévenir contre les dangers d'une spéculation malhonnête la bonne foi du public, jeter la lumière sur les manœuvres d'une intrigue financière. C'est là un des devoirs impérieux du journalisme; c'est celui qui intéresse peut-être davantage le public. La presse, on le lui a éloquemment reproché, a manqué à ce devoir et a trahi les intérêts sérieux du pays. Mais, si la faute est imputable avant tout aux journalistes, qui n'ont pas su garder leur indépendance devant les promesses de la spéculation, qui ont prêté le concours de leur réclame à l'agiotage, une certaine part de responsabilité ne doit-elle pas être supportée par la disposition fâcheuse qui, en limitant le nombre des journaux, leur a enlevé une partie de leur force contre les tentations d'une complaisance coupable et funeste au pays?

Peu nombreux, les journaux ont vu leur valeur s'élever à des chiffres formidables. Le prix d'un de ces grands organes de la publicité variait entre 1,500,000 fr. et 3,000,000 fr., a dit, il y a quelques mois, au Corps législatif, M. Jules Favre; il en est résulté que l'acquisition d'un journal a été l'objet d'une de ces vastes sociétés dont précisément le journalisme aurait dû contrôler les opérations, dans l'intérêt du public; le capital a exercé sur la pensée une prépondérance absolue.

« En 1852, nous dit M. Mirès, l'exploitation du journal le *Pays* se soldait chaque mois par une perte qui variait de 20 à 25,000 fr. La rédaction était coûteuse, et le revenu de la feuille d'annonce était médiocre; je voyais chaque jour s'agrandir le gouffre où s'accumulaient des sommes qui, en deux ans de temps, avec le prix d'acquisition, avaient dépassé 800,000 fr., et je ne voyais la fin des sacrifices que dans la disparition du journal.

« Ce fut alors que des négociations s'engagèrent en dehors de moi pour la cession du journal le *Pays* à M. Véron, directeur du *Constitutionnel*. Ces

négociations ne furent pas menées assez secrètement pour qu'il n'en transpirât pas quelque chose; je trouvais étrange qu'on fît aussi bon marché des droits de la propriété. Aujourd'hui j'en serais moins surpris après les singulières épreuves que j'ai traversées; quoi qu'il en soit, je répondis à ces négociations en achetant le *Constitutionnel* au prix de 1,900,000 fr.

« Déjà mes dépenses s'élevaient pour le *Pays* à 800,000 fr., ce qui portait le prix des deux journaux à 2,700,000 fr.; j'ajoutai un fonds de roulement de 300,000 fr., et je formai une société composée des deux journaux au capital de 3,000,000 de fr. Depuis bientôt neuf ans que cette société fonctionne, elle a donné en moyenne plus de 10 pour 100 de revenu. »

M. Mirès ne dit pas, pour expliquer le succès de cette société, que le gouvernement lui avait accordé le droit d'intituler le *Pays*, *Journal de l'Empire*, et que ce titre était une recommandation précieuse auprès de certains lecteurs.

Une lettre de M. Mirès, produite au procès, fait voir quel usage les financiers ont fait du journalisme placé entre leurs mains par les conséquences du décret du 17 février 1852. M. Mirès écrivait à M. Péreire: « Si j'ai reconnu avec franchise vos services, vous ne « trouverez pas mauvais que je rappelle ce qu'a été dans mes mains « le *Journal des chemins de fer. J'en ai fait un instrument à votre* « *usage : j'ai soutenu toutes les affaires dans lesquelles vous étiez* « *engagé.* »

Voilà qui est rassurant pour la bonne foi des lecteurs du *Journal des chemins de fer*. Ce fait à lui seul suffirait à justifier les paroles d'un orateur illustre, qui disait en parlant de la presse et du silence gardé par elle devant les manœuvres de l'agiotage :

« Nous avons vu dans ces dernirs temps ce qu'on appelait la société des journaux réunis, c'est-à-dire trois entreprises de la pensée qui ont été enchaînées dans les liens d'un même capital. On n'aurait pas procédé autrement pour des houillères, pour une fabrique, pour une usine.

« Ne voyez-vous pas que messieurs les financiers, étendant les bras, pourraient prendre la totalité des journaux, de telle sorte qu'il n'y aurait plus en France que la société des journaux réunis, lesquels se publieraient sous l'influence de personnages que je n'ai pas besoin d'indiquer ?

« Il en eût été autrement si chacune de ces grandes existences eût été prise corps à corps, si des écrivains indépendants, indisciplinés, courageux, téméraires quelquefois, avaient pu sonder le néant de ces entreprises qui apparaissaient ainsi au public comme des colosses d'argent aux pieds d'argile. S'ils en avaient montré la base, le public se serait défié, et on n'aurait pas vu ces fortunes scandaleuses, ces revers inouïs qui désolent le public, ces poursuites judiciaires qui sont le fléau de toutes les familles. »

Protégées contre les indiscrétions de la presse par le décret de 1852,

les compagnies qui se créaient au début de l'Empire avaient pour le gouvernement, auteur de ce décret, un dévouement qui témoignait de leur reconnaissance. M. Mirès énumère quelque part, dans le Mémoire adressé à ses juges, les mérites du Crédit mobilier :

« Dira-t-on que le concours du Crédit mobilier n'a pas déterminé la construction des chemins de fer? C'est évident! Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que le Crédit mobilier a avancé peut être d'un demi-siècle une œuvre que l'association seule pouvait accomplir rapidement et sûrement. Mais ce n'est pas seulement sous ce rapport que le Crédit mobilier aura été utile, c'est aussi pour les services rendus à la politique de l'Empereur, et je suis, à cet égard, complétement de l'avis que j'ai entendu exprimer à M. de Persigny. »

Je sais bien que cet éloge peut être retourné par certains esprits et devenir un blâme dans certaines bouches : ils diront que c'est sans doute fort bien si les sociétés, comme les individus, sont pleines de reconnaissance pour le gouvernement impérial; mais ils ajouteront qu'il est assez difficile de comprendre quels services peut rendre à la politique de l'Empereur une association comme le Crédit mobilier, si elle ne sort pas de ses attributions légitimes. C'est, en effet, une idée très-fausse que l'on se fait des sociétés financières, quand on les veut placer sous l'influence d'une politique quelconque. Les associations financières n'ont pour objet ni de servir, ni de combattre des intérêts politiques. Les capitalistes associent leurs capitaux pour en tirer le meilleur parti possible. Les administrateurs de ces associations, mandataires de leurs actionnaires, peuvent avoir personnellement de la reconnaissance et même de la tendresse pour le gouvernement impérial : rien de plus légitime, et ces sentiments sont sans doute fort respectables ; mais ils trahissent leur mandat s'ils en usent pour servir une politique plutôt qu'une autre.

Quoi qu'il en soit, la spéculation, reconnaissante envers le gouvernement, lui rendit quelques services qu'il serait mal d'oublier aujourd'hui.

L'emprunt de 250 millions (11 mars 1854); l'emprunt de 500 millions, du mois de décembre 1854 (30-31); l'emprunt de 750 millions, du 12 juillet 1855 ; l'emprunt de 500 millions du 3 mai 1859, se seraient-ils aussi facilement négociés sans la spéculation et les habitudes financières de l'esprit public? Sans doute, « la puissance financière « de la France égale le patriotisme et la valeur de ses soldats, » comme l'a dit M. Schneider, à l'occasion du dernier de ces emprunts ; mais il faut avouer que la spéculation, l'agiotage même, n'a pas nui à la manifestation de cette puissance. Au moment des emprunts, comme à celui de la conversion des rentes, le gouvernement dut, pour un

moment, et dans l'intérêt du pays, faire alliance avec la spéculation et aller jusqu'à lui prêter un véritable concours. On se rappelle la mesure grave que prit, en 1852, le gouvernement impérial, quand il convertit la rente : cette mesure réussit. Par quels moyens? « Cer-« taines opérations faites d'accord entre le ministère des finances et « certaines notabilités financières vinrent soutenir les prix et enga-« ger le public à entrer dans les vues du gouvernement, » dit M. Courtois dans son *Manuel des opérations de Bourse*. Le caractère de ces opérations n'est point difficile à pénétrer : le seul moyen de soutenir le prix d'une valeur de bourse est de la prendre pour objet d'achats fictifs ; ces achats, faits presque nécessairement à terme, constituent des jeux de Bourse.

On se plaignit, en 1856, des petites coupures qui, disait-on, allaient chercher les petits capitaux et les mêlaient au torrent commun de la spéculation. La loi de 1856 est venue défendre l'émission de ces titres parcellaires; elle a également défendu les délais accordés pour les versements. Mais qui avait le premier donné l'exemple de cet abaissement de coupures et de ces facilités accordées aux souscripteurs, si ce n'est l'État lui-même? La remarque a été faite depuis longtemps : « L'exemple de ces combinaisons est venu de haut : c'est le gouverne-« ment lui-même qui l'a donné.... Quand il s'est agi d'introduire « dans nos mœurs le régime de la souscription directe et d'obtenir « pour les emprunts publics le concours des plus humbles partici-« pants, le gouvernement n'a point mis.... de limites aux facilités « qu'il offrait, il a descendu le coupon aussi bas que possible, et y a « attaché la faveur de l'irréductibilité ; puis, à cet avantage il a ajouté « celui de payements gradués et à longue échéance. » (M. Louis Reybaud, *Journal des économistes*.)

Il ne s'agit pas ici de condamner le gouvernement ; « il est am-« plement justifié, dit M. Louis Reybaud, par la raison d'État, la gra-« vité des circonstances et les résultats obtenus. La mesure était « hardie ; le succès y a répondu ; par sa nature elle échappe à la dis-« cussion. » Il n'en résulte pas moins qu'un certain concours a été fourni à la spéculation par le gouvernement lui-même, et que les spéculateurs ont pu un instant penser que leurs opérations n'étaient pas inutiles au pays.

III

Il était nécessaire de rappeler les circonstances économiques au milieu desquelles commencèrent les fortunes qui s'écroulent aujour-

d'hui, pour jeter sur les conséquences la lumière des principes. Les entreprises gigantesques, les appels réitérés à l'esprit de spéculation, le développement anomal et irrégulier de certaines industries, la multiplication indéfinie des valeurs, objet des spéculations de bourse, la constitution des grandes compagnies financières et industrielles, l'indépendance de ces compagnies, placées, par leur importance même, en dehors du contrôle exercé, soit par l'intérêt privé, soit par l'intérêt gouvernemental, les emprunts répétés et considérables ouverts par l'État aux capitaux publics, le silence de la presse et l'impuissance où se trouvait celle-ci de signaler certains abus, les émissions précipitées de titres publics, municipaux ou privés, toutes ces causes produisirent l'effet nécessaire qui était en elles. La spéculation agita convulsivement les capitaux; une fiévreuse activité pressa les négociations financières ; la Bourse devint le théâtre d'un agiotage menaçant pour le crédit public et pour la fortune des citoyens.

Ce fut alors que des désordres graves se produisirent : les derniers procès les ont rendus publics. Les honnêtes gens vivent loin de la Bourse, et n'en connaissent les intrigues que par l'arrêt qui les condamne; ils auraient peut-être ignoré toute leur vie les scandaleux méfaits des financiers contemporains. Maintenant nul ne les ignore. Ici c'est une assemblée d'actionnaires présidée par un conseil de surveillance fictif : les actionnaires entrent dans la salle; ils prennent leur place; ils contemplent le bureau et les membres du conseil d'administration. « Voilà, disent-ils, ceux auxquels nos intérêts sont confiés; » ils regardent successivement chacun des hauts financiers que leur fortune et leur habileté ont fait entrer dans les conseils d'administration. La foule des actionnaires est surtout flattée par la vue d'un général en uniforme, qui prend place au bureau. Ils lui supposent une probité militaire aux allures rudes et antiques. Point : le général n'est point un général, et ses épaulettes ont été louées chez Babin. Là ce sont des sociétés florissantes en apparence : les gérants établissent de merveilleux inventaires; les bénéfices de l'affaire sont tels que les dividendes les plus attrayants sont distribués aux actionnaires; le public, trompé par le mirage de cette prospérité, prend des titres; il les paye fort cher, et il les payerait plus cher encore : c'est la fortune; les grands capitalistes achètent ces titres précieux; les petites bourses se vident pour en remplir les petits portefeuilles; les économies d'un pauvre ménage d'employé, que sais-je? d'un honnête ouvrier, se transforment en ce papier plein de promesses,

..... Rapidis ludibria ventis.

Les vents ont soufflé : on découvre que les inventaires pompeux

n'étaient que de pompeux mensonges. Les distributions de dividendes couvraient des déficit; les gérants cachaient la ruine sous les fleurs. Ils étaient prodigues pour faire croire que la société était riche, et ils la ruinaient pour dissimuler sa ruine. Le bruit se répand; la panique le propage, les titres tombent, tombent, et le malheureux actionnaire dupé et indignement joué jure, mais un peu tard, qu'il ne prendra plus de ces titres fallacieux.

Ces désordres depuis longtemps soupçonnés sont maintenant révélés; une étude fort intéressante est celle des victimes de ces tristes opérations : quels sont-ils, ces pauvres actionnaires qui ont si bénévolement suivi la foi des hommes habiles et des spéculateurs aventureux? Sont-ce des financiers? sont-ce des étrangers? sont-ce des spéculateurs de second ordre dépouillés par des spéculateurs du premier? sont-ce des maladroits? sont-ce des malheureux? D'où vient la masse énorme de capitaux sur lesquels opérait la spéculation? On prétend que le chiffre des valeurs, objet des négociations s'élève à trois ou quatre milliards. D'où ces milliards que l'on ne voyait pas auparavant au grand jour des affaires sont-ils venus? quelle est leur origine? comment se sont-ils engagés dans les transactions quotidiennes des affaires? Il est sans doute fort difficile de pénétrer ces questions obscures, l'origine de l'argent et sa nature : les écus sont anonymes et n'ont pas d'état civil. Mais c'est sur ce point que les derniers événements judiciaires ont donné les plus curieuses indications.

Certains financiers attribuaient cette surabondance de richesses négociables et négociées au concours des capitaux étrangers. Cette opinion a quelque raison d'être. La Bourse de Paris est européenne; ses cours sont étudiés dans tous les pays, depuis Dublin jusqu'à Constantinople, et depuis Lisbonne jusqu'à Moscou. Les agents de change ont fait beaucoup d'opérations pour des clients qui résident en pays étrangers. « Que l'on consulte, à cet égard, les correspondances de banque, « dit M. Bailleux de Marizy (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1858), « les carnets des courtiers et des agents, et l'on se convaincra de « l'importance, chaque jour plus grande depuis l'établissement « de la télégraphie électrique, de la clientèle étrangère près des « Bourses françaises; » et il ajoute : « Après Londres, on pourrait « dire au même degré que Londres, Paris est le centre où affluent tous « les capitaux de l'ancien monde, où viennent se négocier tous les « titres allemands, espagnols, italiens, russes, etc.; il existe sous ce « rapport un mouvement d'attraction vers Paris. »

Il y a dans cette opinion quelque chose de vrai : le télégraphe se charge chaque matin d'apporter les ordres, et chaque soir de reporter l'avis des exécutions. Il n'est point rare de trouver des capitalistes étrangers dans l'administration de nos grandes compagnies, et deux

ou trois Anglais figurent, si je ne me trompe, parmi les administrateurs du chemin de fer de l'Est. Les capitaux autrichiens, effrayés par la situation financière de l'empire allemand, viennent souvent se placer dans des entreprises ouvertes sous la surveillance de l'empire français, et on a prétendu que l'emprunt avait, au début de la guerre d'Italie, été, dans une certaine mesure, rempli par des capitaux venus d'Allemagne : singulière contradiction de l'intérêt et du patriotisme, preuve éclatante que l'argent n'a pas de nationalité. Néanmoins le concours des capitaux étrangers n'est pas, à mes yeux, aussi considérable qu'on le croit, et la raison en est simple : il est facile de trouver, pour ces capitaux, des débouchés et des placements dont l'indication n'est pas cotée à la Bourse de Paris, et qui ne les font pas voyager pour d'aussi lointaines spéculations. Pourquoi, par exemple, les capitaux belges viendraient-ils en France quand ils ont en Belgique leur emploi? Je sais bien que la Belgique a le secret de faire beaucoup de grandes choses sans bruit et sans dépense extraordinaire, malgré le régime parlementaire, si funeste, dit-on quelquefois dans ce pays-ci, au développement industriel et commercial. Je sais bien que le gouvernement belge a créé des chemins de fer, établi des lignes télégraphiques, acheté la Sambre canalisée, pris un nombre considérable d'actions dans le chemin de fer belge-rhénan, achevé l'entrepôt royal d'Anvers, le canal de Zelzaëte, celui de la Campine, le canal latéral de la Meuse, amélioré ses routes, creusé ses ports, réparé ses places fortes, modifié le régime des eaux et exécuté d'immenses travaux d'irrigation et de défrichement, et que tous ces importants travaux se sont, jusqu'en 1860, poursuivis avec les ressources ordinaires du budget. Ce n'est qu'en 1859 que, suivant l'exemple de la France, mais avec une prudence pleine de réserve, le gouvernement belge a ouvert un emprunt de 45,000,000 fr. Il est donc vrai que les placements gouvernementaux ne s'offrent pas, comme en France, aux capitaux belges; mais les placements dans les compagnies industrielles sont nombreux et avantageux. La *Compagnie générale pour favoriser l'industrie nationale* absorbe à elle seule une grande quantité de valeurs; sous son patronage se groupent un certain nombre de sociétés anonymes dont le capital dépasse 200 millions, et il est établi que cette somme n'est que le cinquième du capital général des sociétés anonymes existant en Belgique. La Belgique trouve donc chez elle, et sans venir à la Bourse de Paris, un emploi régulier de ses capitaux.

Il en est de même pour les États allemands : en Prusse, les Banques privées de Posen, de Magdebourg, de Dantzig, de Cologne, de Kœnigsberg, la banque urbaine de Breslaw, la Banque seigneuriale de Stettin, la Cassen-Verein de Berlin, sans parler de la Banque de Prusse, justifiaient, au 31 décembre 1859, d'un encaisse de 58,742,425 thalers.

La Banque de Leipzig, celle des États à Bautzen, les Banques de Dessau, de Lubeck, de Rostock, de Brême, de Thuringe, de Iéna, de Weimar, de Gotha, de Brunswick, de Hanovre, de Hambourg, de Nassau, la Banque d'hypothèque et de change à Munich, la Banque de Francfort enfin, en Autriche la Banque nationale ouvrent aux capitaux allemands des caisses qui, au 31 décembre 1859, renfermaient déjà 132,991,580 thalers. On sait, et ce n'est pas un des épisodes les moins curieux de l'histoire financière de notre temps, que l'Allemagne a traversé, depuis dix ans, un mouvement de révolution financière qui a dû retenir chez elle tous les capitaux disponibles.

L'Italie, le Piémont, l'Espagne, avaient, il est vrai, avant les derniers emprunts piémontais et la construction des chemins de fer espagnols, moins de débouchés ; aussi était-ce leurs capitaux qui venaient le plus volontiers se placer en France ; mais la richesse mobilière de ces contrées étant relativement peu considérable, ce n'est pas au concours des capitalistes italiens ou espagnols que l'on peut attribuer l'affluence des valeurs sur le marché de Paris.

Admettrait-on, en dépit de ces chiffres et de ces faits, une intervention considérable du capital étranger dans les opérations qui se poursuivent sur la Bourse de Paris, il faudrait reconnaître qu'elle est au moins balancée par l'intervention du capital français sur les marchés étrangers. M. Mirès l'a dit avec une certaine emphase : « De 1852 « à 1856, la France a dominé l'Europe par la puissance du capital, « en commanditant les autres nations. » C'est dire pompeusement une chose vraie : le gouvernement l'a si bien compris, que son premier effort pour arrêter les excès de la spéculation a été le décret du 28 mai 1858 sur les valeurs étrangères.

Malgré ce décret tardif, on peut dire que les valeurs prêtées aux spéculations étrangères par la France balancent les valeurs empruntées par les spéculations françaises aux étrangers ; ce n'est donc pas dans une importation de valeurs mobilières qu'il faut voir la source de l'inondation de ces valeurs, et, même avant le démenti que les derniers procès ont infligé à cette opinion, elle devait être repoussée après un coup d'œil rapide jeté sur l'état financier de l'Europe.

Un certain nombre d'esprits expliquent autrement le phénomène. L'accroissement des valeurs négociables est, selon eux, moins réel qu'on ne le suppose. Il en est de lui, disent-ils, comme de ces armées de théâtre où vingt figurants tournent autour de la même toile, de manière à faire illusion aux spectateurs. Les mêmes capitaux jouent des rôles différents dans un certain nombre d'entreprises ; une certaine somme toujours disponible se transporte d'une opération à une autre, fournit l'appoint des spéculations, et sert à former des couvertures ; puis,

les jours de liquidation, à payer les différences. Le reste se compose de ces valeurs fictives qui, sous forme de reports, de primes et d'engagements à terme, restent flottantes sur le marché. Cette explication n'explique pas tout, et les derniers procès ont bien fait voir qu'elle n'était pas satisfaisante. Sans doute, le nombre des engagements à terme est considérable; mais celui des engagements réalisés l'est plus encore. Les emprunts de l'État ont été l'objet de versements effectifs, sérieux et parfaitement appréciables. Il en est de même des emprunts municipaux, des actions et des obligations de chemins de fer, des actions des grandes compagnies financières, et de celles des grandes sociétés industrielles ou commerciales qui ont quelque consistance et jouissent de quelque crédit. Il est donc impossible de méconnaître qu'un capital considérable, très-réel et d'origine française, a été engagé dans les spéculations de Bourse. D'où venait-il? C'est une question à laquelle les derniers procès font précisément la réponse : cet argent qui abonde, à la grande joie des spéculateurs dans les mains de qui il passe, et des honnêtes gens crédules devant les yeux de qui il miroite, vient des réservoirs où doivent s'accumuler les ressources d'un pays, l'épargne domestique. La loi de l'épargne est une des plus belles lois économiques, et le nom même de la science économique ferait croire qu'elle n'est autre chose que la science de l'épargne. Chaque année l'homme, quelque position qu'il occupe, et quelle que soit sa fortune, voit ses ressources diminuer par le fait même du progrès du temps. L'ouvrier, qui n'a pour vivre que ses bras et son travail, est chaque année plus près de la vieillesse, qui, en brisant ses forces, réduira les revenus de son labeur; le manufacturier voit chaque année le matériel et les pacifiques engins de son industrie se détériorer par l'usage, et le progrès même de l'industrie générale diminuer le profit de son industrie particulière. Le capitaliste, par la diminution progressive de la rente foncière et de la rente mobilière, assiste à un mouvement qui restreint sa fortune. Le remède à ce mal commun à tous est dans l'épargne, qui chaque année prépare des ressources contre la vieillesse, la mauvaise fortune ou les chances de l'industrie. L'ouvrier met à la caisse d'épargne; le manufacturier améliore son matériel; le capitaliste s'efforce, par les affaires, de faire valoir ses capitaux. Qu'un accident économique vienne tout à coup détourner de l'épargne le capital qui chaque année allait en former les réserves; que cet accident n'affecte pas seulement l'épargne domestique de quelques ménages; qu'il atteigne la fortune nationale et les réserves de la richesse publique, de terribles conséquences seront le résultat de cet épuisement de l'épargne!

La spéculation excessive, qui a opéré de 1852 à 1856 de si prodigieuses révolutions, a supprimé l'épargne et suspendu les lois éco-

nomiques qui en alimentent les réserves; elle a détourné des voies de l'épargne les capitaux qui la suivaient autrefois, et les a jetés avec une précipitation fiévreuse dans les jeux et les combinaisons de l'agiotage. Le législateur de 1856 avait déjà sous les yeux le triste spectacle de ces honnêtes ouvriers séduits aux opérations de Bourse et dépouillés par elles du modique patrimoine, fruit de leur travail et de leurs économies; un certain nombre de sociétés, suivant un exemple donné par les souscriptions ouvertes pour les emprunts gouvernementaux, avait émis des titres d'une coupure très-modique. « On comprend « quelle classe de personnes on voulait exploiter, et à quelle espèce « de capitaux on fait appel, lorsqu'on émet de pareilles valeurs. Les « actions réduites à de si misérables proportions sont destinées à ceux « qui, par leur position sociale, sont le moins capables d'apprécier les « chances auxquelles ils s'exposent; elles sont faites pour s'introduire « dans les plus petites bourses, celles précisément pour lesquelles les « pertes sont les plus cruelles; elles sont préparées pour s'emparer « des modestes économies, qui, au lieu de se hasarder dans les périls « de la spéculation, doivent aller s'accumuler dans les caisses d'épar- « gne. » Ainsi s'exprimait, en 1856, l'exposé des motifs présenté au Corps législatif, avec le projet de loi sur la société en commandite, et l'honorable M. Langlais, rapporteur de la commission, disait avec une grande vérité, en parlant des actions de 50, 20, 5, et 1 fr. : « De « pareils titres, ce ne sont plus des actions, ce sont des billets de lo- « terie. »

Cette loterie, où quelques-uns sont devenus riches, était ouverte pour épuiser les forces vives de l'épargne nationale. Un éminent économiste le disait : « Autrefois il y avait des épargnes inactives, au- « jourd'hui il n'y en a plus; la thésaurisation domestique a fait son « temps; toute somme se place, même la plus modeste; le billet de « banque, la pièce d'or, tout vient s'échanger contre des titres. La « spéculation, qui n'avait qu'un théâtre, est devenue universelle; « naguère, c'était Paris seulement; c'est maintenant la France entière, « et non-seulement les villes, mais les bourgs, et jusqu'aux hameaux. »

Malgré ces révélations officielles et authentiques, si quelques illusions avaient pu cacher ce mal plein de gravité aux yeux des hommes d'État, elles s'évanouiraient devant les tristes témoignages des derniers procès. Si les noms qui figurent aux comptes courants de la Caisse des chemins de fer sont les premiers noms du pays, en revanche, les noms des actionnaires sont des noms parfaitement obscurs. Il était, il y a quelques semaines, difficile de ne pas être douloureusement ému en voyant à la 6e chambre de la police correctionnelle les clients de la Caisse des chemins de fer. C'étaient de petits propriétaires, de malheureux employés, des domestiques, des concierges,

des garçons de bureau, des commissionnaires, des commis, des ouvriers, des garçons de magasin. « J'avais huit actions du chemin de fer Victor-Emmanuel, c'était toute ma fortune ; je l'ai perdue, disait l'un.—J'avais acheté 5 autrichiens ; j'avais employé là tout mon disponible, » disait l'autre. Une pauvre dame n'avait en ce monde que 30,000 fr.; elle les avait confiés à la Caisse des chemins de fer ; elle racontait qu'elle n'avait pu retirer que 4,000 fr. Une autre, plus malheureuse encore, était réduite à solliciter une place aux Incurables. Quelques-uns de ces pauvres gens exprimaient leur douleur dans un français plus pittoresque que correct : « Quand j'ai appris que M. Mirès était en défaillance, disait l'un, j'ai été frappé d'un coup; j'en ai été malade pendant trois jours sans boire ni manger, et ma femme aussi : je n'étais pas gai ; j'avais perdu la moitié de notre fortune. » Un autre racontait la scène dont il avait été témoin chez M. Mirès, le jour où les clients exécutés étaient venus se plaindre. « C'était un grand tumulte dans la maison ; on criait ; une dame pleurait ; elle disait : « Je « n'avais que ça pour m'établir, comment vais-je faire maintenant? »

Il n'est pas possible de conserver le moindre doute. Le torrent des spéculations que nous voyons rouler depuis dix ans sort des sources aujourd'hui épuisées de l'épargne, la partie la plus importante de la fortune publique.

IV

En vue de ces ruines et de ces désolants spectacles, on se demande si tous les moyens ont été pris qui auraient pu les prévenir.

Quelques esprits soutiennent que la législation actuelle donne au gouvernement un pouvoir trop étendu sur les transactions qui ont pour objet la fortune des citoyens ; ils voient dans l'intervention administrative un mal grave qu'il est nécessaire de combattre : ils déclarent « que l'échec le plus grand que l'on puisse porter à l'agiotage, « c'est de l'abandonner à lui-même, et qu'il n'est point de règlement « administratif qui vaille les leçons qu'il s'infligerait de ses propres « mains. » Cette théorie est peut-être un peu absolue, mais tout au moins il faut reconnaître que la législation actuelle donne au gouvernement un ensemble de droits très-étendus sur toutes les matières qui touchent à l'ordre financier.

S'agit-il d'une compagnie anonyme, l'article 36 accorde au gouvernement le droit d'autoriser les compagnies anonymes, et ces compagnies ne peuvent pas se former sans son autorisation : les statuts

doivent lui être soumis. Dans la pensée des rédacteurs du Code de commerce, l'examen du gouvernement ne devait porter que sur les statuts et l'estimation des apports sociaux; mais l'administration a pensé qu'elle ne pouvait mieux faire, puisqu'on lui laissait prendre un pied dans la formation des sociétés anonymes, que d'en prendre quatre. Les personnes qui veulent former une société anonyme doivent donc adresser au préfet de leur département, et à Paris, au préfet de police, une pétition : cette pétition doit renfermer la désignation de l'affaire ou des affaires que la société veut entreprendre, le temps de sa durée, le domicile du pétitionnaire, le montant du capital que la société devra posséder, la manière dont ils entendent former ce capital, soit par souscriptions simples ou par actions, le délai dans lequel ce capital devra être réalisé, le domicile choisi où sera placée l'administration, le mode d'administration. Voilà, certes, bien des questions posées. Si l'on n'y répond pas, l'autorisation n'est pas accordée. Si l'on y répond, tout est-il dit? Non certes. « Les préfets des départements et le préfet de police, à Paris, feront sur la pétition à eux adressée toutes les informations nécessaires pour vérifier les qualités et la *moralité*, soit des auteurs du projet, soit des pétitionnaires; ils donneront leur avis sur l'utilité de l'affaire, sur la probabilité du succès qu'elle pourra obtenir; ils déclareront si l'entreprise ne paraît pas contraire aux bonnes mœurs, à la bonne foi du commerce et au bon ordre des affaires en général; ils feront des recherches sur les facultés des pétitionnaires. »

Voilà toutes les précautions que l'administration est en droit de prendre, et toutes les garanties qu'elle est en droit de demander avant d'accorder à une société anonyme l'autorisation qu'elle pourra toujours révoquer.

S'agit-il d'une société en commandite, le gouvernement n'a pas les mêmes pouvoirs dans l'intérieur de la société; mais la société en commandite ne peut rien faire sans aller à la Bourse, et là le gouvernement est le maître. Les négociations de Bourse ne peuvent être opérées que par l'entremise des agents de change. Les agents de change sont des officiers ministériels; la loi a défini leurs fonctions avec une rigueur singulière, et les place dans la dépendance la plus immédiate de l'administration.

Le Code de commerce défend aux agents de change de faire, dans aucun cas et sous aucun prétexte, des opérations de banque et de commerce pour leur propre compte. Si l'agent de change opère pour son compte, l'administration doit le destituer.

Le même Code leur défend de s'intéresser directement ou indirectement, sous leur nom ou sous un nom interposé, dans aucune société commerciale; le tout, sous peine de destitution.

Ce n'est pas tout, l'article 86 leur défend de se rendre garants de l'exécution des marchés où ils servent d'intermédiaires. Violent-ils cette disposition, la loi impose à l'administration le devoir de destituer l'officier ministériel coupable de l'infraction.

Enfin l'article 13 de la loi de prairial an X leur défend de vendre et d'acheter sans avoir reçu les titres ou l'argent, et l'article 421 et l'article 422 prohibent les opérations de Bourse à terme. Les agents de change qui oublient les devoirs à eux imposés par ces dispositions doivent être destitués. Sans doute, une jurisprudence récente est venue affranchir les marchés à terme des prohibitions portées contre eux; mais, en dehors de cette jurisprudence, l'article 90 du Code de commerce donne au gouvernement un droit qui domine tous les autres, le droit de régler, par un règlement d'administration publique, tout ce qui est relatif à la négociation et à la transmission de propriété des effets publics. En 1857, une commission du Corps législatif et plusieurs orateurs à l'Assemblée représentative ont demandé que le gouvernement fît usage des droits que lui confère l'article 90 du Code de commerce, et nul n'eût trouvé à redire s'il avait obéi au conseil qui lui était donné.

Est-ce tout? Non encore, et les droits de l'État à surveiller les négociations de Bourse sont infinis. Toute valeur négociable n'est pas négociée à la Bourse; pour se faire admettre sur le marché, des valeurs, quelles qu'elles soient, doivent en quelque sorte passer un examen et subir l'épreuve d'un contrôle. L'examinateur chargé de distribuer les faveurs de ce privilége est le syndic des agents de change; mais, derrière le syndic des agents de change, il est facile de voir la main du gouvernement, et elle se découvre souvent de la manière la plus manifeste. En temps ordinaire, le syndic reçoit les demandes qui lui sont adressées, et qui tendent à faire admettre à la cote certaines valeurs qui n'y figurent pas encore; il examine les titres que ces valeurs présentent; puis, et sans avoir à rendre compte d'une décision souveraine, il accorde ou il refuse les honneurs de la cote. Au mois de mars 1856, une note insérée au *Moniteur* fit connaître au public qu'aucune valeur nouvelle ne serait plus admise à la cote. « Pour contenir la masse des valeurs qui montait toujours, on imagina de leur interdire l'accès de la cote, et de les laisser en dehors, comme ces mânes sans sépulture qui rôdaient autour de l'Élysée païen. » Il résulte de cette note que c'est au gouvernement qu'appartient le dernier mot et la police définitive de la cote : il peut y trouver le moyen facile de régler la Bourse; il a sous la main une arme bien puissante que les efforts des économistes tendent à lui retirer, mais dont il n'est pas encore dessaisi; s'il la conserve, il encourt par ce fait même la responsabilité des valeurs qui figurent sur la cote officielle.

Le Corps législatif ne se bornait pas à demander au gouvernement qu'il usât contre l'agiotage des armes à lui confiées par la loi ; ses conseils étaient plus précis.

Les opérations à terme se font à la Bourse, pour la rente, à une seule échéance, aux fins de mois; pour les autres valeurs, à la quinzaine; à chaque échéance, il y a liquidation ; à l'occasion de cette liquidation, les spéculations les plus orageuses agitent le marché : ce sont, disait au Corps législatif un honorable député, le 20 mai 1857, ce sont vingt-quatre accès de fièvre chaude par année. Le gouvernement aurait incontestablement le droit de faire déclarer par le syndicat des agents de change qu'il n'y aura pour toutes les valeurs qu'une liquidation par mois. Ce serait assez de douze accès de fièvre chaude; c'est du moins, à en croire M. Morin, une opinion partagée par les chefs d'importantes compagnies et par les hommes les plus autorisés en matière de finances. M. Morin se fondait sur cet accord facile à vérifier pour demander au gouvernement de remettre au mois les échéances qui tombent tous les quinze jours.

Investi de tous ces pouvoirs, pourquoi le gouvernement, après avoir tout fait pour affranchir, pour déchaîner l'esprit d'entreprise, n'a-t-il rien fait pour mettre un frein à l'esprit d'agiotage?

On me répondra que, dédaignant les moyens que lui offrait la législation et que les habitudes financières l'autorisaient à prendre, le gouvernement est sorti de son indulgence vers 1856, et s'est montré très-sévère pour l'agiotage. Je le reconnais, et MM. Mirès et Calley-Saint-Paul sont à Mazas pour prouver que la loi de 1856 n'est pas une lettre morte. La loi de 1856 est sortie d'une brusque réaction du gouvernement contre les spéculations de Bourse.

Cette loi est excellente dans celles de ses dispositions qui ont pour objet de réprimer des faits frauduleux et de leur appliquer le principe général de l'article 1382 du Code civil. Cette loi est mauvaise dans celles de ses dispositions qui restreignent les franchises de l'intérêt individuel, et renferment pour les capitaux ou plutôt contre eux le principe d'une certaine tutelle gouvernementale.

La loi de 1856 impose aux membres des conseils de surveillance une responsabilité pénale fort lourde. On conçoit que, dans une société en commandite, le gérant disposant des pouvoirs les plus étendus puisse, s'il est inhabile ou malhonnête, entraîner par son inexpérience ou son improbité la ruine de la société. Habile et honnête, il peut être imprudent, et engager témairement la société qu'il représente dans des entreprises dangereuses. Les associés doivent, par leur contrôle et leur surveillance, défendre le gérant contre des actes imprudents, l'arrêter dans une voie malhonnête, l'éclairer, ou le faire remplacer, s'il est inhabile : le plus souvent, dès avant la loi de 1856,

pour exercer utilement ce contrôle sur les actes du gérant, les associés commanditaires créaient des commissions connues sous le nom de conseil de surveillance. Avant la loi de 1856, les membres du conseil de surveillance qui ne surveillaient pas ou qui surveillaient mal n'étaient guère tenus, vis-à-vis des associés qui les avaient nommés, que d'une responsabilité morale. Que se passait-il? Les conseils de surveillance étaient « composés le plus souvent de membres para-« sites, dont plusieurs pouvaient avoir l'honnête pensée d'accorder « un patronage honorable à d'utiles entreprises, mais dont la plu-« part étaient choisis, afin que leurs noms servissent en quelque sorte « d'enseigne à la société[1]. » Le mal assurément était grave; mais la cause n'en était pas difficile à découvrir.

Sur un marché où la spéculation n'agit pas irrégulièrement, où les capitalistes entrent et sortent avec ordre et sécurité des négociations financières, il se forme petit à petit une sorte d'aristocratie aux membres de laquelle s'attache la considération publique. Les hommes qui la composent, connus du public, tiennent à justifier la considération dont ils jouissent; c'est parmi ces hommes honorables et honorés que, depuis près de cinquante ans, ont été pris les régents de la Banque de France, lignée de hauts financiers au-dessus du soupçon. Plus exclusive par son esprit, quoique plus ouverte par sa nature que l'aristocratie nobiliaire, cette aristocratie financière a certaines habitudes qui lui sont propres, et particulièrement une certaine loyauté en affaires qui est comme traditionnelle. Les Laffitte, les Périer, les Roy, pour ne citer que des noms aujourd'hui sortis des affaires, représentent assez bien cette race de financiers et d'hommes d'État. La surveillance des grandes sociétés est en général, sous un régime régulier, confiée à ces hommes par le choix intelligent de l'intérêt privé. Que s'est-il passé il y a dix ans? Cette aristocratie financière, fière de ses traditions et fidèle à les conserver, les a vu rompre par une foule de spéculateurs audacieux, qui ont apporté dans les affaires des habitudes et un esprit nouveaux. Les anciens financiers, ceux qui avaient mis la main à la fortune de la France, pendant cinquante ans, étaient peut-être (M. Mirès le leur a reproché) froids et méthodiques; cette froideur dans les affaires était une des conditions de leur prudence, et ils agissaient avec méthode, parce que la méthode est la condition de toute œuvre durable, et qu'ils ne faisaient pas des affaires bonnes aujourd'hui, mauvaises demain. Les nouveaux financiers se vantent d'avoir « *de plus nobles instincts*, » ils s'intéressent au bonheur des peuples, et comme les Romains mêlaient la religion avec l'empire, ils mêlent les belles actions avec les spéculations hardies. Que

[1] Voir l'exposé des motifs de la loi sur les sociétés par actions.

s'est-il passé cependant? Rien que de très-simple! Les conseils de surveillance ont été désertés par les financiers de la vieille roche, et les financiers d'un esprit plus nouveau les ont remplacés.

A côté d'eux sont entrés des personnages honorés publiquement de la faveur du gouvernement. L'État intervenant fréquemment dans les entreprises industrielles et financières, il est résulté qu'on a cherché, pour mettre en tête des compagnies de finance ou d'industrie, des hommes revêtus d'une faveur gouvernementale.

Le mal étant là, que fait la loi de 1856? Elle frappe d'une peine les membres du conseil de surveillance qui ne surveillent pas : remède impuissant qui ne guérira pas le mal. Le défaut de surveillance ne peut, en effet, constituer un délit punissable, par la raison très-simple qu'il ne résulte et ne peut résulter d'aucun fait bien précis.

Que veut la loi? que les membres du conseil de surveillance vérifient l'exactitude des inventaires et qu'ils s'assurent de la sincérité des dividendes. Ce n'est pas tout! la loi veut qu'ils soient responsables des inventaires et du payement des dividendes! C'est là une disposition chimérique, et les derniers procès l'ont bien montré. On a vu, en effet, dans les affaires Mirès et Calley-Saint-Paul, combien la fixation précise de l'inventaire est difficile, pour ne pas dire impossible. Établir l'inventaire serait chose très-simple, si on n'avait pas à faire suivre chacune des valeurs de son estimation.

Je conçois, malgré ces difficultés, une responsabilité morale; je conçois même qu'une responsabilité pénale puisse incomber au gérant, qui est censé l'auteur de l'inventaire et le garant de ses estimations; mais étendre cette responsabilité aux membres du conseil de surveillance, c'est ce qui est difficile. La loi a été jusque-là; cette disposition est inapplicable; MM. Poret, de Chassepot, de Pontalba, membres du conseil de surveillance de la caisse Mirès, avaient été poursuivis comme responsables de l'inexactitude des inventaires. Ils ont été acquittés; ils ne pouvaient réellement pas être condamnés; mais, aux yeux de l'opinion, leur acquittement condamne la loi.

Si d'ailleurs la loi était applicable, les capitalistes sérieux éviteraient avec le plus grand soin des fonctions aussi périlleuses; nul ne voudrait faire partie d'un conseil de surveillance, parmi ceux qui au besoin pourraient répondre. Désertés par les honnêtes gens solvables, les conseils de surveillance seraient composés par ces hommes qui acceptent toutes les responsabilités parce qu'ils ne peuvent faire honneur à aucune.

La loi de 1856 impose aux membres du conseil de surveillance la vérification et l'appréciation des apports. Ici encore, qui ne comprend qu'on les place en face d'une véritable impossibilité, et qu'on les rend responsables d'une faute qu'il leur est quelquefois pres-

que inévitable de commettre? Comment, en effet, apprécieront-ils les apports, de telle sorte qu'il ne soient pas démentis le lendemain? En théorie, il est facile de dire : Les apports seront appréciés à leur juste valeur. En pratique, cette condition est-elle aussi facile à remplir?

Il en est de même de la plupart des dispositions de la loi de 1856 : elles sont inefficaces; elles n'étaient pas nécessaires; quelques-unes sont dangereuses. Cette loi, faite pour une circonstance, sera corrigée par l'expérience : on a dit qu'elle avait coupé la fièvre de spéculation qui travaille les mœurs publiques. Il faut répondre qu'en bonne médecine mieux vaut prévenir par un sage régime les maladies que de les guérir par des remèdes violents. Si on n'avait pas fait respirer au pays un air dangereux et malsain, si on n'avait pas surexcité ses forces jusqu'à l'excès, peut-être n'aurait-il pas eu la fièvre, et il n'eut pas été nécessaire, pour l'en guérir, de recourir à des remèdes qui finissent toujours par porter une atteinte grave aux tempéraments sur lesquels ils ont une action.

Voulez-vous avoir des conseils de surveillance sérieux, laissez se former une classe de capitalistes honnêtes, étrangers aux spéculations, familiers aux jeux réguliers des lois économiques, et ne sachant pas vivre dans les temples de l'agiotage. Voulez-vous que les apports sérieux puissent être sainement appréciés, laissez la presse porter partout la lumière, éteindre les lanternes du charlatanisme et crever la grosse caisse des spéculateurs.

Voulez-vous que les affaires des particuliers se fassent tranquillement, sans ces secousses terribles qui troublent les fortunes et confondent tous les intérêts pour les compromettre tous : laissez les citoyens poursuivre librement le cours de leurs négociations et combiner, comme ils l'entendent, les jeux de leurs différentes activités; ne mêlez pas la politique aux affaires!

Il y a dix ans vous avez dit au public : « Commencez de grandes en-
« treprises, engagez vos capitaux dans les sociétés qui doivent les réa-
« liser, déployez toutes vos activités, faites usage de toutes les res-
« sources du crédit, vendez, achetez, agitez-vous, agitez vos affaires,
« agitez vos capitaux, tentez de hardies expériences sur les valeurs
« actuelles, créez de nouvelles valeurs, donnez à l'Europe, qui vous
« regarde et qui vous juge, le spectacle du développement prodigieux
« de l'esprit financier et de l'esprit industriel. » Vos conseils ont été suivis, le public a écouté votre parole, il a spéculé, il a tenté de prodigieuses entreprises, il a jeté à pleines mains, et sans regarder où, les capitaux fruits de ses épargnes, et, comme il est sans exemple que des capitaux que l'on jette ne trouvent personne pour les recueillir, les spéculateurs sont sortis de terre de toutes parts; ils ont fondé des

sociétés; ils ont ouvert des caisses, ils les ont remplies; on leur disait de ne pas laisser froides ces affaires, ils y ont mis le feu, et leurs imprudentes ardeurs ont allumé l'incendie. On leur disait de ne pas ramper paresseusement dans les anciennes ornières : ils ont couru, et si rapidement, sur la pente des spéculations, qu'ils ont failli entraîner dans l'abîme ceux qui s'étaient confiés à eux.

Aujourd'hui, les spéculateurs se retournent, ils demandent qu'on les glorifie, on ne les glorifie pas; ils croient qu'on va bénir leurs œuvres, on les maudit : leurs entreprises sont des intrigues, leur habileté des manœuvres, leurs spéculations un vil agiotage. Tel rêvait dans l'avenir le portefeuille du ministre des finances, qui a affaire avec Son Excellence le garde des sceaux, et tel autre qui demandait une place au Sénat est envoyé à Mazas. Ces retours sont-ils injustes? Non, sans doute; mais ils sont trop brusques pour que leur rapidité n'étonne pas; des justices si promptes ressemblent à des représailles; on se rappelle tout bas certain passage de la Bruyère : « Si un financier manque son coup, les courtisans disent de lui : C'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru; s'il réussit, ils lui demandent « sa fille ! »

François Beslay.

LA

STATUE D'APOLLON

I

La Spezzia, assise au fond de son golfe et au pied de l'Apennin, ombragée d'oliviers centenaires, de pins maritimes, qui s'élancent entre les villas comme de gigantesques parasols, parfumée des fleurs des citronniers et des lauriers-roses, est bien l'une des plus délicieuses haltes qui s'échelonnent le long de cette belle route de la Corniche, depuis Nice jusqu'à Livourne.

Napoléon, en admirant la disposition merveilleuse des rochers qui enserrent la baie et semblent réunir en un seul port plusieurs ports capables de contenir chacun une flotte nombreuse, avait résolu de faire de la Spezzia son principal port militaire sur la Méditerranée. Mais le dieu qui préside aux splendeurs de la nature a défendu la Spezzia contre l'invasion des ingénieurs et la truelle des maçons. On n'y voit point encore de forts ornés de leurs canonnières, ni de jetée bien droite fendant les flots de ses murs de granit et portant à la pointe un phare polyèdre comme le flambeau de la civilisation; c'est toujours le port de *Luni* tel que Strabon le dépeignit. Seulement, les villas de marbre qui s'accrochent aux rochers et font descendre leurs jardins jusqu'à la mer sont habitées par des sujets de Victor-Emmanuel au lieu de l'être par des patriciens romains ; les luxueux hôtels qui s'élèvent au bord de la plage donnent asile aux touristes anglais qui viennent prendre des bains de mer dans des flots chargés de phos-

phore ; un tir au pistolet est établi au bord de la route de Sestri *di Levante*, et, çà et là, sur cette route ou dans la belle promenade qui domine la mer du haut de ses terrasses, apparaissent des chapeaux marrons, des voiles verts et des robes à volants.

Un soir de l'an dernier, à cette heure du crépuscule si rapide et si belle en Italie, tandis que le soleil éblouissant encore lance ses derniers rayons derrière la bande d'azur de la mer, et que la lune apparaît en face, allumant comme un incendie son grand disque rouge, le comte et la comtesse de Morelay étaient assis sur un des bancs de marbre de la promenade, et regardaient le splendide panorama qui se développait à leurs yeux, entre Porto Venere et Lerici.

Il faisait jour encore, mais la nuit descendait rapidement. L'église et le château de Porto Venere, assis sur leur rocher, découpaient sur le ciel leurs profils sombres et semblables, de loin, à des profils de ruines antiques. Les côtes de Lerici, dorées des derniers reflets du couchant, déployaient en festons la luxuriante richesse de leur végétation tropicale. Ici les oliviers allongeaient leurs branches jusque dans la mer et trempaient dans ses flots leur feuillage grisâtre comme celui des saules. Là les palmiers arrondissaient leurs rameaux. Entre les arêtes aiguës des feuilles d'aloès s'échappait parfois une tige fleurie élégante et svelte comme un arbre de Raphaël; puis les vignes, les figuiers, les grenadiers, s'enroulaient en longues lianes ou se massaient en buissons; plus haut et s'échelonnant par degrés sur les flancs des montagnes, apparaissaient en touffes sombres les châtaigniers et les pins.

Quelques barques errent sur le golfe, ramenant des pêcheurs ou conduisant des touristes vers la source d'eau douce qui jaillit de la mer. On entend sur la plage les appels des mariniers et les cris joyeux des enfants, et, du côté de la ville, les cloches qui sonnent l'*Ave Maria*. De temps en temps, sur la mer unie et bleue, un dauphin saute entre les barques et envoie une cascade de gouttes d'eau aux visages des bateliers ou des promeneurs. Quelques lumières hâtives apparaissent du côté de la ville, quelques étoiles brillent au firmament.

Le comte et la comtesse se laissent aller à ce charme délicieux qui règne dans toute la nature et fait si bien comprendre le *dolce far niente* des peuples aimés du soleil.

M. et madame de Morelay ne sont point des amants qui font l'école buissonnière, ni de jeunes époux qui promènent en Italie le premier quartier de leur lune de miel. Ils ont, l'un et l'autre, passé les plus belles années de la jeunesse et les printanières ivresses de l'amour. Le comte a quarante ans sonnés; la comtesse a bien trente ans, quoiqu'elle soit, en ce moment, resplendissante de fraîcheur et de beauté.

Tous deux reviennent de Rome, où la comtesse a dû passer l'hiver pour se remettre d'un commencement d'affection pulmonique survenu après une seconde couche. A les voir ainsi rêveurs et silencieux, on ne dirait pas des amoureux en extase, ni des époux indifférents et ennuyés; mais on dirait un couple heureux et dès longtemps accoutumé à une vie sans secousses.

En effet, ils avaient la richesse, cette première condition qui ne fait pas le bonheur, mais qui lui permet au moins d'approcher. Mariés depuis dix ans, ces dix années leur semblaient un rêve tant elles avaient vite passé. Le comte était regardé comme un homme d'un rare mérite. La comtesse, jolie, intelligente, pleine de grâce et de talent, n'avait trouvé dans la vie que des fêtes et des sourires. Elle aimait son mari, ou du moins elle n'avait jamais été tentée d'en aimer un autre, — soit que son cœur eût été juste assez occupé pour ne pas prendre garde aux hommages qu'on lui adressait, soit que ces hommages, contenus dans des bornes sévères par le respect, par les barrières morales qui entourent et défendent les femmes du monde, n'aient jamais été d'une séduction bien puissante. Pour le comte, il aimait sa femme d'un amour profond, mais calme, parce qu'il comptait absolument sur elle, et n'avait pas, depuis dix ans, éprouvé deux heures de jalousie ; l'idée même d'un doute ne lui était pas venue.

Les petites maladies de deux enfants charmants, la mort de quelques grands parents, étaient donc les seules douleurs qui marquassent des étapes dans cette heureuse et facile vie.

Actuellement, ils reviennent en France à petites journées; le voyage par mer fatiguant la comtesse, ils ont repris terre à Livourne, et de Livourne ils sont arrivés à la Spezzia, passant ici une matinée, là deux jours ou trois. Rien ne les presse ; nulle obligation ne les attend; leurs enfants sont aux mains d'une grand'mère vigilante ; leur hôtel de Paris sera prêt pour les recevoir au jour de leur arrivée ; leur château de Touraine est gouverné par un régisseur honnête.

Ce qui les absorbe, à cette heure crépusculaire, c'est un doux mélange de fatigue et de repos, un sorte d'engourdissement dans le bien-être, un demi-sommeil dont les rêves sont choisis par la reine fantaisie.

Un couple vint s'asseoir à côté d'eux, sur le même banc. Les robes des deux femmes se touchaient, d'un mouvement instinctif elles écartèrent leurs jupes. Ce geste rapide leur fit tourner à demi la tête, et, malgré l'ombre des grands chapeaux de paille, leurs regards se rencontrèrent une seconde.

Ceux de madame de Morelay devinrent soudain plus secs et plus

froids qu'un miroir d'acier, tandis que ceux de sa voisine se baissèrent. La comtesse fit un second mouvement pour ramener sa jupe encore davantage et se retourna vers son mari, à qui elle parla du paysage avec affectation et à voix haute. L'autre femme devint rouge, puis pâle, traça des hiéroglyphes sur la poussière du bout de son ombrelle, pour se donner une contenance, puis reprit le bras de son compagnon et quitta la place.

C'était une amie de pension de madame de Morelay, madame Amélie de Braciennes, qui, depuis deux ans, avait quitté son mari et voyageait en Italie avec le vicomte d'Aury.

L'orgueilleuse comtesse, d'un geste bien rapide, et peut-être plus spontané que volontaire, venait de mettre entre elle et son amie déchue une infranchissable distance.

Jamais elle n'avait failli, et elle ne comprenait pas qu'on pût faillir. Jamais la tentation puissante ne l'avait menée au bord de l'abîme pour lui en montrer les profondeurs fascinatrices, et elle ne concevait pas qu'on tombât. Naïvement, elle regarda madame de Bracienne comme les brahmes de l'Inde regardent les parias. Quand la femme faible eut passé, la comtesse de Morelay dit simplement à son mari :

— C'est madame de Braciennes.

Ce fut tout. Le jugement était rendu, l'arrêt prononcé; le mélange d'intérêt et de curiosité avec lequel M. de Morelay répondit : — Ah!..... se perdit dans un silence glacé. Et, comme on dit, « l'incident n'eut pas de suite ; » mais il amena dans les souvenirs de la comtesse une sorte de revue rétrospective.

Elle revit le temps où, petite fille, elle sautait à la corde avec Amélie, et le jardin aux allées de tilleuls, et les dortoirs aux longues files de lits garnis de blanc et de vert, et les classes aux pupitres de bois noir, et les parties de cordes, et les leçons, et les pensums; puis vinrent les souvenirs de jeunesse : un premier bal, une partie de spectacle... la lecture d'un roman.

Ces souvenirs défilaient lentement, presque avec ordre, mais sans raviver de profondes empreintes. Enfin elle se trouva dans le salon de sa grand'mère et revit une présentation, la signature d'un contrat, les préliminaires de son mariage.....

De temps et temps elle répondait à son mari, qui lui exprimait une pensée sur le pays, les promeneurs, le climat, etc., par une phrase courte; et la conversation retombait. Bientôt la suite de son passé se perdit dans les méandres de la rêverie.

Il semblait que cette brise embaumée emportât toutes les impressions fatigantes ou vives, pour ne laisser qu'une disposi-

tion infinie au bien-être physique et à l'engourdissement moral.

Tandis que la comtesse regardait d'un vague regard le paysage à travers les franges de son ombrelle, qui, en se balançant, découpait capricieusement la ligne d'horizon; elle croyait entendre chanter à côté d'elle des harmonies délicieuses; et, en respirant l'arome des orangers, elle rêvait des poëmes sans commencement ni fin et qu'elle n'aurait pas su traduire en paroles.

Peu à peu même, elle cessa de ressentir des impressions définies, et les phrases entrecoupées qu'elle échangeait avec son mari s'interrompirent tout à fait. M. de Morelay, sans doute, était au même diapason, car il ne chercha pas à ranimer la conversation et demeura aussi perdu dans un silence contemplatif.

II

Pourquoi, après un long abandon, la comtesse leva-t-elle tout à coup la tête et fixa-t-elle sur un point rapproché ses regards vagues et errants jusqu'alors?

Pourquoi?... — Qui le sait?... Faut-il croire au hasard? à la fatalité? à l'influence des sympathies? au pouvoir de certaines volontés sur d'autres? au perfide appel de l'Ange des ténèbres?

Toutefois ses yeux s'arrêtèrent sur un jeune homme qui était assis à trois pas d'elle et s'appuyait au tronc d'un vigoureux chêne vert. Il se détachait en silhouette sur le ciel et la mer, et recevait sur les contours de ses cheveux flottants les derniers reflets du soleil.

Elle rougit, car les regards ardents de ce jeune homme étaient évidemment dirigés vers elle; mais elle ne se détourna pas soudain, car jamais l'expression d'un visage humain ne l'avait autant frappée.

L'inconnu était beau comme Antinoüs, et jeune comme lui, car il pouvait avoir vingt ans, vingt-deux ans au plus. Sa taille paraissait élégante et bien prise; sa pose abandonnée avait cette grâce juvénile que ne remplacent jamais ni l'art ni l'étude; ses vêtements simples n'accusaient précisément aucune caste sociale. Son teint mat avait cet éclat chaud qui fait ressortir la régularité des traits et le noir brillant des cheveux. Ses lèvres bien rouges, ombragées d'une moustache naissante, s'entr'ouvraient et montraient des dents comme des perles; ses yeux, profonds et noirs, semblaient envelopper la comtesse tout entière d'un regard plein d'admiration.

— Depuis combien de temps est-il là? se demanda madame de Morelay troublée par ce regard. Elle allait se lever par un mouvement d'instinctive pudeur; mais je ne sais quelle tentation inavouée la retint. Peut-être aussi ne voulut-elle pas avoir l'air de prendre garde à cet admirateur de rencontre; peut-être ne voulut-elle pas tirer M. de Morelay de sa douce torpeur; peut-être enfin, étonnée de se sentir émue, essaya-t-elle de réagir contre cette émotion, de la dominer et de regarder à nouveau ce jeune homme, cet enfant, si beau et si bien encadré par les splendeurs de la nature.

Elle avait baissé les yeux; elle les releva. Mais elle s'était remise; ils ne trahirent plus la surprise ni la confusion. Ils n'exprimèrent qu'un intérêt froid, à peu près celui qu'elle eût témoigné à la statue du Bacchus antique.

L'inconnu la regardait toujours, et, cette fois, ses regards avaient une expression si claire et si expressive, qu'elle tressaillit et perdit contenance. Elle se leva, saisit vivement le bras de son mari, et l'entraîna d'un autre côté de la promenade.

Si la comtesse de Morelay, assise au bois de Boulogne ou aux Champs-Élysées, avait vu se fixer sur elle le lorgnon impertinent d'un jeune fat, à coup sûr elle n'eût éprouvé que du mécontentement et de la gêne; et, si ce fat eût été très-beau, sa colère de femme outragée par un grossier hommage n'en eût été probablement que plus grande.

Mille fois il était arrivé à la belle comtesse de sentir près d'elle, au milieu d'un bal, une admiration aussi vive et plus discrète; jamais elle n'avait été émue; jamais elle n'y avait pensé un instant de trop.

D'où vient donc que cette fois elle se troubla? L'heure critique de sa destinée avait-elle sonné? ou bien l'influence des choses extérieures est-elle donc si forte, qu'elle puisse modifier tout à coup le caractère et la nature d'une femme comme madame de Morelay?

Jamais la comtesse n'avait éprouvé cette étrange émotion. Elle baissait les yeux tandis que son mari lui montrait les échappées de vue de la promenade sur la mer, et la lune, éclatante maintenant dans son disque d'argent, qui dominait les côtes de Lerici. Elle baissait les yeux et ne répondait pas, de peur, en regardant autour d'elle, d'y revoir cet inconnu, et, en parlant, de trahir son agitation par le tremblement de sa voix.

D'ailleurs, que lui importaient maintenant ces spectacles extérieurs dont la magie l'enivrait quelques instants auparavant? Elle regardait au fond de son cœur un spectacle bien plus nouveau : le spectacle de la raison aux prises avec je ne sais quoi d'inconnu et de violent qu'elle ne peut ni comprendre ni dompter.

— Eh quoi ! se disait la comtesse en serrant instinctivement le bras

de son mari, et en pressant le pas comme sous la menace d'un danger, eh quoi ! faut-il donc croire au pouvoir de la *jettatura* ou bien à ces amours soudains comme les dépeignaient les romans que lisaient nos mères?...

Elle éprouvait à la fois le besoin de fuir et celui de rester ; elle se disait avec soulagement que le surlendemain son voiturin l'entraînerait loin de la Spezzia; et, si un revirement soudain dans l'itinéraire du comte l'avait obligée de monter sur l'heure dans ce même voiturin pour gagner Sestri, elle eût ressenti un cruel déchirement. Chaque tour de roue qui l'eût entraînée loin de cette vision d'une heure lui eût causé des regrets amers.

Et quels regrets sont ceux-là qui ne sauraient se formuler par des paroles, ni même par une conception nette de ce que l'on a perdu!

Le vague, l'inconnu, cette félicité sans nom à laquelle nous aspirons sans la définir, semblent cachés derrière l'image que nous avons entrevue un instant. Elle a pour elle, cette image, la puissance du : Peut-être. Et, lorsque nous appelons le bonheur de tous les cris de notre cœur avide, une voix nous répond en évoquant le fantôme disparu :

— Qui sait s'il n'était pas là?.....

On se console de la mort d'un excellent ami, et l'on ne se console pas de celle d'un enfant. La blessure que fait au cœur un amour qui se rompt se cicatrise avec le temps ; mais celle qui provient d'un amour étouffé dans son germe et défendu par l'impossible comme le paradis terrestre par l'épée de l'ange, se creuse et saigne toujours.

C'est que les ivresses que nous rêvons sont mille fois plus séduisantes que les belles ivresses de la réalité. Les joies que nous avons goûtées, nous en savons les amertumes et les douceurs ; au milieu des plus divins transports nous avons senti la piqûre qui nous a rappelé que nous sommes enfants de la terre et condamnés à la douleur.

Les joies entrevues par l'imagination, au contraire, sont sans limites et sans contre-poids. L'âme dégagée de ses liens de chair ne connaît pas de barrière qui l'arrête dans son essor, ni de blessure qui mélange de peine ses plus délicieuses voluptés.

Madame de Morelay ne se disait pas tout cela. Elle n'en était pas à la philosophie du sentiment, mais à l'étonnement et à la terreur qui précèdent la passion.

Après quelques tours de promenade silencieuse, le comte lui demanda si elle se sentait fatiguée du voyage et si elle voulait rentrer à l'hôtel. Sur sa réponse affirmative, il reprit le chemin de la plage; mais tout à coup il s'arrêta :

— Écoutez donc ! quelle belle voix ! s'écria-t-il.

En effet, tout près d'eux, une voix d'homme entonnait avec un admirable accent de prière et de tendresse :

Verrano a te sull'aura i miei sospiri ardenti
Adrai nel marche mormora l'eco de miei lamenti.

La comtesse frissonna et leva la tête pour voir le chanteur. Mais, avant de l'avoir vu, elle s'était dit :

— C'est lui !

C'était lui en effet... lui, qui sans doute avait voulu forcer l'attention de la comtesse et trouver moyen de parler d'amour.

Dès qu'elle eut levé les yeux, il se tut, comme si, son appel une fois entendu, il ne se fût pas soucié d'autre chose.

— C'est dommage! dit le comte.

Madame de Morelay hâta le pas en murmurant :

— Qu'importe!

— Qu'avez-vous, Louise? seriez-vous vraiment souffrante? demanda M. de Morelay, qui fut frappé de l'état singulier de sa femme.

— Rentrons! dit-elle d'une voix brève.

Elle sentait près d'elle l'audacieux qui la poursuivait; et, tandis que son orgueil se cabrait devant cette poursuite, elle éprouvait une folle tentation de se retourner pour le regarder encore.

Lorsqu'elle fut à l'hôtel de l'*Europe*, dans le salon qui précédait sa chambre, elle se laissa tomber dans un fauteuil et porta la main à son front, pour comprimer l'exaltation de son cerveau.

M. de Morelay s'empressait à l'entourer de soins affectueux. Elle supportait ces marques de tendresse avec une sorte de gêne et cherchait en vain des mots pour le remercier.

Cependant elle parvint enfin à lui répondre, en s'efforçant d'oublier la vision qui l'avait troublée et de reprendre la vie où elle l'avait laissée quelques heures auparavant.

Il lui sembla qu'elle sortait d'un rêve; mais, chose étrange! la réalité lui apparut tout à coup sombre et froide comme un crépuscule d'hiver. Elle frissonna.

— Vous avez la fièvre! dit M. de Morelay.

Hélas! non!... la fièvre venait de la quitter au contraire. Ce mari, aimé depuis dix ans, lui déplut souverainement tout à coup. Sans y prendre garde, elle le détailla comme si elle le voyait pour la première fois ; alors, elle lut distinctement les quarante ans du comte sur son front dénudé, aux cheveux gris de ses tempes, à la rudesse de sa barbe, aux plis marqués autour de ses yeux ; à ce je ne sais quoi qui trahit, par les soins mêmes de la toilette, le besoin de cultiver un reste de jeunesse.

Jusqu'alors, pour elle, le mari jeune et charmant qu'elle avait épousé était resté le même ; les changements successifs qu'apportaient les années passaient inaperçus. Elle les découvrit alors d'un seul coup ; et, sans songer que le comte et elle avaient vieilli ensemble, sans se souvenir que les années écoulées avaient été douces, il lui prit une sorte d'oubli du passé et de dégoût de l'avenir.

La perspective de retourner à Paris, d'y passer un mois à prendre quelques arrangements de ménage, à rendre quelques visites pour faire acte de présence, puis d'aller passer quatre ou cinq mois dans son château de Touraine, entre son mari et ses enfants, lui parut si dénuée d'intérêt et d'imprévu, qu'elle ne put retenir un bâillement.

— Excusez-moi, mon ami, dit-elle ; j'ai mal aux nerfs, ce sera la fatigue, ou l'odeur des lauriers, qui est très-forte sur la promenade. Je vais me coucher, et demain matin je m'éveillerai guérie.

Le comte la laissa seule après l'avoir affectueusement embrassée. Elle se coucha, en effet, mais elle demeura longtemps agitée et dans un état de surexcitation qui n'était ni la veille ni le sommeil.

Après des efforts infructueux pour se calmer et s'endormir, elle se releva pour aller prendre sur le guéridon du salon un des livres français qui s'y trouvaient mêlés aux journaux de sport et de voyage.

Si un observateur se fût trouvé là et eût été doué pour un instant du don de double vue, à coup sûr la comtesse lui fût apparue entre son bon et son mauvais ange, et suivant instinctivement l'impulsion du second. Oui, c'était un démon, sans doute, qui, de son doigt de feu, lui montra le livre qu'elle prit.... au hasard !

Elle s'assit dans un grand fauteuil à la Voltaire, avança la lampe, ouvrit au milieu le joli volume doré sur tranches et se mit à lire : *Paul et Virginie.*

Mais d'où vient que tout à coup elle rougit et pâlit et sentit l'orage de son cœur augmenter au lieu de s'apaiser?

Elle ferma les yeux un instant, pour rafraîchir ses paupières fatiguées ou pour concentrer et analyser ses pensées incohérentes. Puis elle se remit à lire, et tourna les pages en tremblant.

Enfin elle rejeta le livre, se promena longtemps dans sa chambre, en essayant de vaincre par l'agitation physique le spasme moral qui la tenait éveillée. Elle ouvrit même la fenêtre et avança sur le balcon pour respirer l'air de la mer et la fraîcheur de la nuit.

A peine en avait-elle senti la bienfaisante influence, à peine ses yeux avaient-ils eu le temps de reconnaître le magnifique panorama

qui se découvrait devant eux, qu'elle entendit une voix, trop connue déjà, chanter sous son balcon :

Verrano a te sull'aura i miei sospiri ardenti...

Elle rentra vivement et ferma la fenêtre. L'orgueil de la femme se révolta.

— Décidément, dit-elle, décidément cette poursuite est offensante...

Cependant la voix du chanteurne s'arrêta pas ; il continuait :

Adrai nel marche mormora l'eco de miei lamenti...

Mais on eût dit que cette voix, tout à l'heure si pleine et si sonore, devenait tremblante. Après le premier mouvement d'indignation, la comtesse se remit à marcher dans la chambre. Elle écoutait malgré elle, et peu à peu se rapprochait de la fenêtre... Cette voix qui tremblait et semblait se mouiller de larmes fit tomber sa colère. Son cœur se serra et bientôt ce fut elle qui pleura.

— Ah ! fit-elle en quittant cet angle de fenêtre où elle s'était blottie pour écouter sans que son ombre pût la trahir et en allant tomber sur son fauteuil ; ah! quelle étrange fascination me poursuit? A quel cauchemar suis-je en proie ?... La nature humaine a-t-elle donc de ces faiblesses imprévues... de ces heures de vertige ?...

Elle pleura quelques instants et ses larmes la soulagèrent. Le chanteur se tut. Cependant madame de Morelay se sentit encore trop agitée pour trouver le sommeil. Elle prit un autre livre; celui-là peut-être était le contre-poison du premier, car, après un moment de lecture, ses yeux encore voilés de larmes s'éclaircirent, sa physionomie reprit une expression de calme, et elle parut s'intéresser au récit du conteur sans en être troublée.

C'était encore un livre français qui lui était tombé sous la main. Un volume de *Nouvelles* signé d'un nom aimé des délicats : Prosper Mérimée.

Elle lut la *Double Méprise*.

Son esprit fut bientôt captivé par cette attachante lecture. Toutefois elle ne songea pas un instant à en faire l'application, ni à en tirer une conséquence... encore moins crut-elle à une sorte de hasard prophétique... Mais sa pensée avait été distraite et soulagée d'une préoccupation dévorante, son sang coulait plus tranquille dans ses veines. Elle se coucha et dormit.

III

Lorsque la comtesse s'éveilla, au matin, il ne lui restait plus que le vague souvenir d'un rêve fatigant ; elle retrouva le sentiment habituel de l'existence.

Le comte entra dans sa chambre dès qu'elle eut sonné.

— Eh bien, comment allez-vous, ma chère Louise ? Êtes-vous reposée et pourrez-vous enfin jouir de notre séjour dans ce charmant pays ?

— Oui, oui, je vais mieux, dit-elle. J'ai eu hier au soir un cauchemar tout éveillée. J'avais mal aux nerfs, apparemment.

— Voulez-vous faire aujourd'hui une excursion à Carrare pour y voir sauter, à la mine, les énormes blocs de marbre blanc qui fournissent la statuaire européenne, et dont une grande partie vient débarquer à Paris, quai d'Orsay, en face de vos fenêtres ?...

— Et comment le marbre de Carrare peut-il arriver à Paris par la Seine ? il me semble que sa voie la plus directe serait le chemin de fer, qui le prendrait à Marseille pour le déposer boulevard Mazas.

— Oui ; mais, ma chère, si la ligne droite, qui est le plus court chemin d'un point à un autre, est aussi le plus logique, il n'est pas toujours le plus économique. Or vous savez l'énorme différence du prix des transports par eau ou par terre. Ces blocs énormes, qui pèsent plusieurs milliers de kilogrammes, ne se manœuvrent qu'avec des peines infinies. Les frais de débarquement, de chargement, de transport, seraient énormes, et doubleraient le prix du marbre, déjà si cher...

— Mais alors...

— Alors, vous allez voir tout à l'heure des montagnes de marbre blanc, grandes et hautes comme des alpes. Il y aurait de quoi peupler toutes les capitales de palais comme ceux de Gênes ; et, tenez ! de votre balcon, en vous inclinant un peu à gauche, vous pouvez voir les silhouettes aux angles rigides et aux cassures nettes, des montagnes gigantesques de Carrare. Aucune végétation ne vient en rompre les lignes ni en nuancer les teintes bleuâtres. Tandis que les montagnes couvertes de neige arrondissent les angles de leurs cimes, celles-ci semblent déchirer le ciel de leurs arêtes aiguës.

Eh bien, la mine, que vous pouvez aussi entendre en prêtant l'oreille, fait, d'heure en heure, sauter d'énormes quartiers de marbre.

Ces quartiers, des hommes adroits et forts les font rouler jusqu'à un torrent qui a tracé son lit entre les deux montagnes, et descend à la mer, comme tous les torrents qui roulent des Alpes à la Méditerranée. Le lit de ce torrent, c'est le chemin que prend le marbre pour arriver au port. Des bœufs, attelés par troupeaux, remorquent les blocs et les traînent jusqu'au vaisseau où on les embarque. Quelquefois ces bœufs restent plusieurs jours attelés à un seul morceau de marbre. Lorsqu'un bateau a son chargement, il prend le large et va pourtourner l'Espagne par le détroit de Gibraltar, côtoie le Portugal, traverse le golfe de Gascogne et gagne le Havre. Là, il entre en Seine et remonte jusqu'à Paris. Voilà comment vous voyez, de votre balcon, fonctionner la grue qui enlève les blocs sur le pont du bateau et les dépose sur la berge.

— Allons voir Carrare! s'écria la comtesse de Morelay. J'apprendrai avec plaisir tous les détails de ces travaux ; je veux avoir vu les flancs ouverts de cette montagne, d'où sortent les vierges de nos cathédrales et les statues de Pradier...

— Et les baignoires de tous les hôtels d'Italie... interrompit le comte. Eh! qu'est-ce donc que la matière sans l'esprit qui l'anime, le génie qui la transfigure et lui transmet le reflet divin...

— Vous avez raison, dit la comtesse; mais n'est-il pas intéressant de rêver l'avenir d'un bloc informe que la mine a taillé au hasard, et de se dire, comme le sculpteur de la Fontaine,

Sera-t-il dieu, table ou cuvette?

Vous riez, mon ami ; je sais bien comme vous que la matière est chose vile, et ce n'est assurément pas le marbre que j'adore dans un Christ au tombeau, ni le marbre que j'admire dans les œuvres de Michel-Ange ; cependant cette matière transfigurée ne participe-t-elle pas un peu à notre respect pour le génie qui l'a taillée ou l'image sacrée qu'elle représente ? Soyez franc, si un coup de tonnerre réduisait en éclats informes les quatre figures des tombeaux de Laurent et de Julien de Médicis, et les marches du péristyle de cet hôtel, feriez-vous, des uns et des autres, même cas et même usage?

— Non, peut-être... par une superstition dont je ne me rendrais pas compte.

— Appellerez-vous superstition aussi le sentiment inné et invincible qui vous ferait respecter les tronçons du saint de pierre ou de bois devant lequel des générations entières ont prié?

— Quelle différence!... Ici, ce n'est plus au morceau de matière que je rends une sorte de culte; c'est à l'objet béni et sanctifié par la religion...

— Croyez-moi, au fond, l'impression vient de la même source. Le génie humain sanctifie, lui aussi, les morceaux de matière qu'il a façonnés, et tel débris qui a représenté le type de la beauté, de la force ou de la grandeur, ne saurait être avili sans profanation...

— Peut-être; et, si je discute, c'est pour vous donner l'occasion de développer votre pensée. Mais, puisque vous aimez la sculpture, vous pourrez voir, dans la ville de Carrare, en descendant de la montagne, des statues, des groupes, des vases taillés par les plus habiles marbriers. Tous les sculpteurs de l'Italie, artistes et ouvriers, viennent y travailler. On n'y voit que des ateliers, on n'y entend que la masse frappant sur le ciseau, ou la râpe polissant ce que le ciseau a taillé. En sorte que la population de la ville de Carrare se compose par moitié de statues et de statuaires. L'une active et l'autre passive.

— Commandez la voiture, dit la comtesse, nous allons nous faire conduire à Carrare. Je serai habillée dans une heure.

Le comte sortit. Une femme de chambre entra, portant sur un plateau le déjeuner de la comtesse et une lettre sans timbre.

— Qu'est-ce que cela? demanda madame de Morelay en prenant la lettre d'une main tremblante, mais sans l'ouvrir.

A la vue de ce papier inattendu, une émotion soudaine avait fait rougir la comtesse. Pourquoi?... Ce pouvait être un compte envoyé par le maître de l'hôtel, par le voiturin, ou quelque autre chose banale. Mais non; une intuition secrète avertissait la pauvre femme que ce pli blanc et portant son nom seul pour suscription allait réveiller ses impressions orageuses de la nuit et de la soirée.

— C'est sans doute une lettre que quelqu'un aura remise pour madame la comtesse, répondit simplement la femme de chambre.

Ainsi donc, plus de doute... ce papier venait du dehors et non des maîtres de l'hôtel. Et de qui, à la Spezzia, madame de Morelay pouvait-elle attendre une lettre?

Elle voulut la rendre, mais ses doigts ne pouvaient s'en dessaisir. Une curiosité folle s'emparait de la comtesse et grandissait de seconde en seconde.

Pourtant elle ne doutait pas que ce ne fût une insulte de plus, et qu'elle ne dût jeter au feu avec mépris cette lettre insolente.

— Mais que pensera ma femme de chambre, si je renvoie une lettre sans l'ouvrir? Quelles inductions ne pourra-t-elle pas tirer de ce procédé? quels commentaires ne se trouvera-t-elle pas autorisée à faire?... se disait madame de Morelay, pour se donner une prétexte et garder la lettre; d'ailleurs, qui m'oblige de lire cette lettre parce que je la reçois? je la brûlerai tout à l'heure, sans rien dire...

Cependant, lorsqu'elle fut seule et qu'elle se fut approchée du foyer

avec la lettre et une allumette enflammée, une hésitation lui vint... un nouveau prétexte sans doute.

— Après tout, cette lettre pourrait venir d'une autre personne, pensa-t-elle; peut-être de madame de Braciennes, qui m'a vue hier sur la promenade... Refuser sa lettre sans l'ouvrir, ce serait bien dur... bien hautain... Après tout, Amélie de Braciennes a été mon amie...

L'allumette lui brûlait les doigts ; elle la jeta dans la cheminée et porta sa main droite au cachet de la lettre.

— Eh ! d'ailleurs, qui saura si...

Elle lança autour d'elle un regard furtif.

— ... Tandis que je m'exposerais à faire une impertinence... à blesser cruellement une femme que son cœur seul a entraînée...

Oh ! comme elle devenait indulgente !...

Le cachet sauta.

— Ce sont des vers ! dit-elle.

Elle replia précipitamment la lettre et la glissa dans sa poche. Quelqu'un venait.

C'était sa femme de chambre, qui lui apportait une robe fraîche.

Soudain, par l'effet d'une décision rapide, elle déjeuna en dix minutes et hâta les préparatifs de sa toilette.

Une sorte de surexcitation nerveuse lui faisait mettre de l'empressement à toutes choses. Depuis qu'elle avait pris le parti de garder la lettre, elle semblait devenue presque joyeuse. Elle se laissa complaisamment coiffer et habiller; et, tout en se prêtant aux soins de sa femme de chambre, elle se disait avec un secret sentiment d'orgueil et de plaisir :

— Il est poëte.

D'abord, elle s'était promis d'attendre jusqu'au soir pour lire les vers de son jeune amoureux. Mais elle ne put y tenir, et, tandis que sa femme de chambre descendait appeler la voiture, elle tira le papier de sa poche et dévora le sonnet suivant, qui était écrit en vers italiens :

« Que béni soit le jour, le mois, l'année, la saison, l'heure et l'in-
« stant, le beau pays, l'heureuse rive où ses yeux m'ont pris le
« cœur.

« Béni soit aussi le coup qui m'a blessé, et le sourire, et le regard
« qui me séduisent et me consument.

« Bénis soient les soupirs que je jette au vent pour appeler ma
« dame, et mes pleurs, et mes cris et mes vagues désirs !

« Et bénis encore les vers qu'elle m'inspire et où sans cesse je la
« chante sans me plaire à plus rien autre ! »

— C'est charmant ! se dit-elle, rouge et confuse.

Puis, comme une chatte qui veut s'assurer que personne ne la guette,

avant d'effleurer de son museau rose une jatte de crème, elle regarda de nouveau autour d'elle, et, quand elle fut bien sûre que nulle porte n'était ouverte et que les jalousies ne s'écartaient pas trop, elle les relut et les glissa dans sa poche.

— Je les brûlerai ce soir, se dit-elle, et, si je trouve le poëte sur mon chemin, je le regarderai de telle sorte qu'il aura moins d'audace.

— Madame, la voiture est prête et monsieur attend, vint dire la femme de chambre.

— Allons! s'écria la comtesse de Morelay en descendant d'un pas léger les vastes et longs escaliers de la *locanda dell' Europa.*

Au milieu de l'escalier, elle rencontra l'inévitable moine mendiant des auberges italiennes. Elle lui jeta une pièce d'or.

IV

Étranges effets des préoccupations morales, ou des préliminaires de la passion! La comtesse, durant le voyage, ne fut point rêveuse et troublée comme la veille au soir, mais, au contraire, vive, gaie, causeuse, presque loquace.

Ainsi elle s'était sentie honteuse d'une émotion involontaire, et elle n'éprouvait aucun remords à la pensée qu'elle gardait dans sa poche, à côté de son mari, une lettre d'amour.

Il est vrai qu'elle se promettait de jeter les vers au feu et de foudroyer le poëte d'un regard bien hautain.

Mais alors, pourquoi, tandis qu'elle parlait de mille choses indifférentes, écoutait-elle une voix éloquente et douce qui lui chantait au cœur les premiers vers du sonnet :

« Que béni soit le jour, le mois, l'année, la saison, l'heure et l'in-
« stant, le beau pays, l'heureuse rive, où ses yeux m'ont pris le
« cœur! »

C'est qu'elle était fille d'Ève et qu'elle contemplait avec plaisir le fruit défendu de l'amour; et, tout en ne voulant pas y mordre, elle le trouvait beau, appétissant, parfumé.

Elle se disait : « Cette rencontre sera un petit roman dans ma vie si monotone... Lorsque bientôt je serai de retour à Paris et revenue à mes occupations et à mes devoirs, je rêverai à cette apparition rapide et séduisante... »

Et elle regardait, guidée par les observations du comte, les blocs

de marbre soulevés par la mine, détachés à coups de levier, puis scintillants au soleil ; les uns descendant lentement, poussés par des efforts humains; les autres roulant avec fracas jusqu'au torrent, où les attendaient les grands bœufs blancs, impassibles, avec leurs yeux fixes et leurs naseaux fumants. De temps en temps, un chant sonore et plein partait des groupes d'ouvriers et se répercutait en échos infinis dans les rochers de marbre déchiquetés par la mine. En d'autres moments c'était un cri — de joie si le bloc s'était détaché heureusement, sans trop d'éclats et avec une bonne forme; — de désappointement si la mine brisait en miettes un bloc éblouissant et irréprochable de pureté.

Après avoir contemplé quelque temps les belles lignes des montagnes, le travail des mineurs, et après avoir remarqué que la forme donnée aux blocs par le hasard des détonations de la mine déterminait bien souvent leur destination, le comte et la comtesse se laissèrent conduire par leur voiturin à la ville de Carrare pour s'y reposer pendant la forte chaleur du jour.

Mais, tandis que les chevaux et le cocher faisaient la sieste à l'*albergo dell' Aquila nera*, M. et madame de Morelay parcoururent cette ville blanche, où les édifices publics, les maisons, les murs de clôture, les pavés, le cailloutage même qui macadamise les routes, tout est en marbre statuaire. Ils allèrent voir le dôme, le théâtre, et jeter un coup d'œil dans les ateliers qui s'ouvrent à tous venants sur les rues.

Là, ils admirèrent des vierges, des christs exécutés avec une habileté de main extraordinaire ; ici des statues, gracieuses copies de l'antique ou des œuvres contemporaines les plus célèbres ; ailleurs, des vases ornementés avec une richesse prodigieuse ; des fruits rendus avec perfection et coloriés à la cire; enfin des groupes, des statues, des bas-reliefs gigantesques, sculptés pour la première fois par des artistes illustres français et italiens.

— Souvent, dit M. de Morelay à sa femme, souvent nos grands statuaires viennent exécuter à Carrare leurs plus importants travaux; et, si vous pénétriez dans quelques-uns de ces ateliers, vous y verriez peut-être l'ébauche de la statue que vous admirerez au prochain Salon.

Mais c'était le moment de la forte chaleur, et, par conséquent, l'heure de la sieste. Les marteaux étaient muets, et on n'entendait qu'à de rares intervalles un coup frappé ou un grincement d'outils. Dans les ateliers poudreux, sous les auvents des portes, tout le monde dormait ou restait inactif. La comtesse promenait un œil distrait des statues aux hommes ; les unes blanches et sortant à demi taillées de leurs blocs comme un beau fruit de sa gangue ; les autres vêtus de blouses bariolées et coiffés de bérets éclatants.

Tout à coup ses yeux errants se fixèrent. Au milieu d'un de ces ateliers où se mêlaient les terres fraîchement modelées, les plâtres et les marbres, elle aperçut une statue qui la frappa comme une vision. Plus elle regardait, et plus elle croyait reconnaître dans cet *Apollon* de marbre la grâce et la beauté du poëte qui préoccupait sa pensée.

L'impression fut tellement forte, que la comtesse demeura en contemplation devant ce marbre d'une si étrange ressemblance.

Mais le comte poursuivait sa marche : il fallait le suivre. Elle passa.

Cependant une diabolique tentation la prit de revoir encore cette image déjà tant aimée... Elle retourna sur ses pas, arriva jusqu'à la porte de l'atelier, et s'arrêta sans oser s'avancer jusqu'au seuil...

Fut-elle le jouet d'une hallucination, ou bien la statue soudain devint-elle vivante? Il était là, lui-même, le col nu, les cheveux flottants, la poitrine enroulée dans une ample draperie.

Elle recula d'un mouvement plus rapide que la pensée. Lui pourtant l'avait vue, et s'élançait vers elle.

Mais déjà la comtesse, pourpre de honte et de colère, s'était jetée au bras de son mari.

— Qu'est-ce? dit vivement M. de Morelay en la voyant émue et tremblante, tandis que la silhouette d'un homme apparaissait à quelques pas, dans l'embrasure d'une porte.

— Rien... rien... reprit-elle en s'efforçant de rassurer sa voix; ce monsieur, sans doute, a cru que je le regardais...

M. de Morelay se retourna, fier et interrogateur, ému à son tour, et tout prêt à demander compte à cet inconnu d'une démonstration audacieuse.

Mais l'inconnu avait disparu.

Le mari, toutefois, demeura un instant immobile.

Puis, personne ne reparaissant, la comtesse murmura :

— Ce n'est rien... moi-même peut-être je me serai trompée.

— Ces Italiens sont très-avantageux, dit le comte, en manière de conclusion à l'incident.

Un moment après il ajouta :

— Que regardiez-vous donc là?

— Oh! reprit madame de Morelay, mentant pour la première fois, je ne sais trop... un *Bacchus*, je crois...

Quand ils arrivèrent à l'*albergo dell' Aquila*, ils trouvèrent leur voiture attelée et leur vetturino prêt.

— Voulez-vous voir Massa? dit le comte, nous en sommes bien près ; mais il n'y a rien du curieux, sauf peut-être le vieux château

fort... et nous n'aurions guère le temps d'y grimper et d'être à la Spezzia pour l'heure du dîner.

— Retournons à la Spezzia, dit la comtesse, je suis fatiguée...

La voiture roula d'abord dans un chemin creux entre deux haies de grenadiers où çà et là éclataient des fleurs empourprées. Quelques maisons de cultivateurs se rangeaient, de distance en distance, entourées de leur enclos et de leur jardin comme nos chaumières de Normandie. Seulement, les chaumières encore étaient de marbre, et les oliviers, les figuiers et les vignes ombrageaient l'humble toit que couvrent là-bas les pommiers.

Le chemin, ensuite, longea des coteaux incultes comme nos landes, mais où les buissons de myrtes tenaient lieu d'ajoncs; les châtaigniers ombrageaient le sommet des coteaux; les pins maritimes découpaient sur le ciel leurs élégants parasols. Enfin, on repassa la douane du duché de Modène et la *Magra*, une large rivière sans eau et sans pont.

La voiture se traînait péniblement dans le sable et les galets.

— Mais, dit le comte au vetturino, si vous allez avec tant de peine quand la rivière est à sec, comment faites-vous quand il y a eu de l'orage et que l'eau, descendant des montagnes par torrents, emplit son lit et roule des avalanches de sable?

— Ah! dit le vetturino, il faut attendre...

— Attendre quoi?

— Eh! que l'eau ait fini de couler.

— Il est bon de ne pas être pressé, dans ce pays-ci.

— Monsieur, les gens de Lerici veulent que le pont se fasse à une certaine place, ceux de Pontremoli le veulent à une autre, et on attend qu'ils s'accordent. Ce sera long.

Cependant on regagna cette admirable route de la Corniche qui borde les *rivières* de Gênes au levant et au ponant, et réunit, entre Nice et Sarzane, les plus beaux points de vue du monde.

La voiture allait lentement, tantôt montant les rampes escarpées qui pourtournent les Apennins, tantôt descendant jusque sur la plage, et si près du bord, que les courtes vagues de la Méditerranée venaient en laver les roues.

Cette fois, le voyage était silencieux. La comtesse ne trouvait rien à dire, et toute son attention suffisait à peine à dissimuler sous une sorte de somnolence les émotions de son cœur.

L'orgueil et la terreur se disputaient alors ce cœur tourmenté. Elle se disait : « Il est beau comme un dieu... il chante... il est poëte... il est statuaire... » En même temps elle tremblait, car elle sentait le danger et elle ne pouvait plus réprimer le vertige qui, depuis la

veille, la conduisait d'étape en étape jusqu'à la passion. « Il a surpris mon admiration dans mon regard !... pensait-elle, en se rappelant avec confusion la preuve involontaire qu'elle lui avait donnée de sa faiblesse... Il croit que je l'aime!... peut-être... — Mais c'est vrai! » cria soudain la voix de la conscience.

V

Cette découverte la laissa consternée. Elle eut un moment de stupeur. Puis, rappelant avec énergie toute sa dignité, toute sa vertu, tous ses souvenirs d'honneur et de loyauté, elle demanda au comte :

— Quand partons-nous?

— Êtes-vous si pressée, Louise? dit-il; je suis à vos ordres, ma chère; mais, puisque notre temps de vacance n'a point de limites forcées, il me semble que nous aurions pu rester ici quelques jours à prendre les bains de mer.

— Nous devions être à Paris le 15 du mois, reprit la pauvre femme avec un effort.

— Il est bien fâcheux de passer si près des plus belles villes de l'Italie sans les voir; vous ne connaissez pas Pise : c'eût été, d'ici, un voyage de deux jours, en comptant l'aller et le retour.

— Ah!

— Et Florence! Comment n'avez-vous pas envie de voir Florence? vous si artiste par vos goûts! Je pensais tout à l'heure que nous pourrions faire marché avec un voiturin qui nous mènerait à Florence. — Ne trouvez-vous pas charmant de voyager en voiturin? — Nous verrions Sienne, Pistoïe, Lucques... et nous pourrions revenir par Modène, Mantoue et Milan.

Madame de Morelay accueillit avec empressement l'idée d'aller à Florence. Partir pour Florence ou pour Paris, c'était toujours quitter ce dangereux pays de la Spezzia, que la conscience lui criait de fuir; et l'idée de voir la patrie de Dante et de Michel-Ange lui offrait une diversion toute-puissante, tandis qu'elle avait senti comme un deuil lui prendre le cœur à la pensée de revenir tout simplement, tout prosaïquement à Paris, et d'y reprendre cette chaîne sociale dont les habitudes mornes, les tiraillements intimes, les évolutions régulières, sont comme les anneaux.

— Nous partirons donc demain pour Florence, puisque vous ne

voulez pas rester plus longtemps ici, dit le comte. J'enverrai ce soir nos passe-ports au visa, et je retiendrai un voiturin.

Une fois ce parti arrêté, la comtesse fut plus tranquille. Elle se dit qu'elle avait satisfait à sa conscience et cessa de s'alarmer des battements précipités de son cœur. Au contraire même, elle accueillit alors avec une sorte de plaisir l'image de celui qui le faisait battre. « Encore vingt-quatre heures, et je ne le verrai plus! » se disait-elle...

Le silence régna de nouveau entre les deux époux; de temps en temps M. de Morelay risquait une remarque ou une question; mais les réponses qu'il obtenait étaient rares et brèves. Il se mit à regarder le paysage et à penser seul.

Quant à la comtesse, elle regardait aussi le paysage; mais c'était pour en fixer le souvenir dans sa mémoire comme celui d'un mirage enchanteur. Elle voulait en faire le cadre splendide de son amour d'un jour.

Les accidents des montagnes, les poétiques ombrages des vallées, les anses abritées où la mer, transparente jusqu'au fond, formait comme des baignoires mystérieuses, les plages gazonnées sur lesquelles venaient mollement s'échouer les vagues, lui faisaient comme des points de repère qui devaient lui servir un jour à reconstruire par la pensée ce décor du bonheur.

Et, loin de repousser les pensées dangereuses, elle les accueillait... elle les caressait...

« Je pars demain, qu'importe! » se disait-elle.

Ils arrivèrent. La Spezzia parut alors à la comtesse un coin du paradis oublié sur la terre. C'est là qu'elle l'avait vu... Sur cette promenade, elle avait croisé son regard avec le regard amoureux du jeune poëte... Le long de ce chemin il avait marché près d'elle... enfin, au pied de cette fenêtre, la nuit, il avait chanté... « Reviendra-t-il y chanter ce soir? se demanda-t-elle; s'il n'allait pas revenir?... » Mais une voix secrète lui répondit : « Il reviendra!... » Et la comtesse se dit : « Je l'écouterai encore cette fois. Je pars demain. »

Le comte s'occupa, dès son arrivée, de préparer le départ du lendemain. Le patron de l'hôtel de l'Europe lui procura sur-le-champ un voiturin avec lequel marché fut conclu pour tout le voyage. On donna l'ordre au garçon chargé du visa des passe-ports de tenir ceux du comte prêts pour le lendemain à midi, de passer à la poste prendre les lettres, s'il y en avait, et de commander qu'on dirigeât celles qui viendraient sur Florence.

La comtesse secoua un instant ses rêveries, pour s'occuper, elle aussi, des apprêts du départ; mais ce fut vite fait; les malles, d'ail-

leurs, avaient à peine eu le temps d'être débouclées. Seulement, par un caprice inattendu, dont maugréa sa femme de chambre, elle lui fit chercher au fond de la plus grande une robe toute fraîche qu'elle revêtit après dîner pour la promenade du soir.

Il fallut aussi recréper ses cheveux; elle les avait blonds avec des reflets dorés, et n'ignorait pas que le soleil couchant y faisait resplendir des reflets enflammés. C'est pourquoi elle ne voulut pas porter de chapeau ce jour-là, s'autorisant de la liberté grande que prennent partout les voyageurs. Une ombrelle à franges qui se penche ou s'élève à volonté pour varier les jeux de l'ombre et de la lumière, devait lui suffire tant que le soleil éclairerait l'horizon; et après elle devait jeter sur sa tête le capuchon de sa mantille.

Avant de partir, comme elle se mira! Elle voulait être belle de toute sa beauté pour cette soirée... cette soirée unique!

Elle aurait voulu hâter l'heure de la promenade et craignait en même temps de la voir arriver. C'était l'heure où elle espérait le revoir... Mais aussi chaque minute qui s'écoulait et la rapprochait de cette heure la rapprochait en même temps du moment du départ!...

Chose étrange! La colère éveillée par l'audace du jeune homme, audace qui lui avait semblé sur le moment presque grossière, cette colère naturelle et légitime était totalement éteinte;... madame de Morelay ne songeait qu'à le revoir...

— Je vais partir... qu'importe!...

C'était là le refrain de toutes ses pensées, l'excuse de toutes ses faiblesses.

Le cœur lui battait bien fort, lorsqu'au bras de son mari elle sortit de l'hôtel pour se promener sur la plage. « Demain, à pareil moment, où serai-je? pensait-elle; sans doute sur le chemin de Florence, dans quelque bourgade où notre voiturin aura décidé de faire halte. »

Elle lançait de furtifs regards autour d'elle, mais celui qu'elle attendait ne paraissait pas. D'abord elle pensa qu'il était peut-être sur la promenade, à la place où la veille elle l'avait aperçu pour la première fois; et insensiblement elle y dirigea les pas de son mari... — Rien encore!... Elle était impatiente, et regardait parfois sa montre...

L'attente, cependant l'absorba bientôt tout entière : la conversation que jusqu'alors elle s'était efforcée de soutenir avec son mari tomba. Elle compta les minutes... elle suivit sur le sable les lentes dégradations des ombres... « Il ne viendra pas! » se dit-elle avec un soudain effroi qui lui glaça le cœur.

Alors, un mortel regret la prit d'avoir exigé ce départ. Elle en vou-

lut au comte parce qu'il était la cause indirecte des scrupules de sa conscience. L'idée que maintenant elle se trouvait forcée de partir le lendemain, de s'arracher à la Spezzia, la mettait au désespoir. Elle se reprochait aussi ce mouvement de fierté, plus fort que la passion, et qui, le matin, l'avait fait s'enfuir au bras de son mari et lancer à l'audacieux un regard de colère.

Plus le temps passait, et plus son angoisse devenait violente... plus son fol amour devenait coupable. En ce moment, elle se sentait prête à encourager d'un signe cet amant si dédaigneusement traité la veille et le matin.

Elle ressentait alors une rage d'autant plus violente, qu'elle était forcée de la contenir ; enfin elle se promit que, s'il ne venait pas ce soir-là, elle se dirait malade le lendemain pour ne pas partir ; car elle voulait le revoir une fois... échanger avec lui un regard avant de s'enfuir... pour toujours.

Cette résolution prise, elle fut plus tranquille et parvint à dominer ses émotions en respirant la brise parfumée, en regardant les barques glisser sur la mer, et le soleil couchant envelopper toute la nature dans une atmosphère qui semblait pleine de poussière d'or.

Elle hasarda même quelques remarques à haute voix.

— Oui, dit le comte, regardez bien, Louise, ce panorama splendide, un des plus beaux qui soient au monde ; à Florence, vous verrez des monuments fiers et grandioses, des peintures et des sculptures dignes d'admirations éternelles ; mais vous ne verrez plus la mer limpide et bleue comme un saphir immense... les Alpes et les Apennins cachant leurs pieds sous les oliviers centenaires et portant jusqu'au ciel les neiges éclatantes de leurs cimes.

— C'est vrai qu'il est pénible de quitter un si beau pays, dit la comtesse, répondant plus encore à ses pensées qu'aux paroles du comte.... de s'en retourner en France habiter un triste château.

— Triste ! vous trouvez le séjour de Morelay triste ? s'écria le mari avec un accent d'étonnement et de douleur. Nous y avons pourtant passé de bien belles années, Louise... des années heureuses... pour moi, du moins...

— Pourquoi me conduisez-vous dans des pays enchantés ? vous me gâtez, mon ami ! Est-ce qu'il y a du soleil ailleurs, quand on a vu celui-ci disparaître derrière la mer, avec ce fracas et cet éclat qui fait songer à l'incendie des villes bibliques ? Est-ce que l'on peut trouver beaux nos horizons bornés et doux notre air natal, quand on a vu cette immensité de ciel et de mer, et respiré ces brises embaumées ?..

— La Touraine a pourtant de magnifiques parcs et de riches campagnes. Louise, n'oubliez pas trop notre nid patrimonial ; je ne sais

pourquoi, mais vos paroles de tout à l'heure m'ont attristé. N'aimeriez-vous plus le toit béni où nous nous sommes aimés dans le recueillement et dans la paix... où nos enfants sont nés?...

— S'ils étaient nés ici, quel sang plus ardent et plus riche coulerait dans leurs veines! Ils seraient beaux comme des dieux, ils auraient du génie!...

— Oh! reprit le comte avec un sourire demi-railleur, j'espère que notre fils sera un homme de cœur et d'intelligence... qu'il saura servir son pays et tenir son rang avec honneur.... J'espère que notre fille deviendra une bonne et charmante femme... comme sa mère... et je ne désire rien de plus... Croyez-vous donc que les enfants qui naissent dans ces villas de marbre et jouent sous des bosquets de lauriers-roses valent mieux que les nôtres?

La comtesse ne répondit pas; elle n'aurait d'ailleurs ni voulu, ni pu soutenir son absurde exclamation; mais, un moment après, continuant encore de suivre ses propres pensées, elle ajouta, par cette habitude de causerie intime qu'elle avait contractée :

— La beauté va bien au génie... Il semble que le don de poésie doive habiter sous un front aux lignes nobles et pures, et que l'homme qui sait les secrets du beau doive être beau lui-même.... Raphaël était beau... Byron...

— Et ceux qui n'ont pas les cheveux abondants et lustrés, le front sans rides, les muscles richement développés, sont des brutes...

La comtesse se mit à rire.

— Vous seriez la preuve du contraire, s'écria-t-elle, et depuis une heure je dis des sottises.

Mais le soleil venait de disparaître derrière la ligne d'horizon et le crépuscule succédait rapidement au jour. Une morne tristesse remplaça dans le cœur de madame de Morelay l'angoisse du commencement de la soirée et le moment de calme qui l'avait suivie. Elle pensait avec amertume que celui qu'elle attendait ne viendrait sûrement plus. Elle tremblait que son beau roman ne finît trop vite.

D'un mouvement rapide elle ferma son ombrelle, releva sur son front le capuchon de sa mantille sans prendre garde à ses cheveux. Que lui importait maintenant leurs boucles soyeuses et leurs brillants reflets? Celui pour qui elle les avait crêpés avec tant de soin ne devait plus les voir dorés par le soleil...

Les étoiles s'allumèrent au ciel une à une; l'*Angelus* sonna, puis ne sonna plus. Alors le cœur de la pauvre femme se serra bien fort, et deux larmes perlèrent au bord de ses cils. Elle abaissa pour les cacher la dentelle de son capuchon; mais bientôt les larmes coulèrent abondantes le long des réseaux de tulle.

Enfin, était-ce un rêve enfanté par ses désirs? il lui sembla entendre, près d'elle, une voix chanter doucement, doucement :

Verrano a te sull' aura i miei sospiri ardenti...

Son cœur bondit d'une joie folle... oui... c'était bien cette voix adorée qui chantait... et dont le timbre s'élevait peu à peu...

— Entendez-vous? dit la comtesse à son mari, assez haut pour être entendue à son tour. Entendez-vous? C'est la voix d'hier... Quelle admirable voix!...

Et elle osa chercher des yeux le chanteur... Mais elle ne vit rien auprès d'elle et il lui sembla même qu'il s'était un peu éloigné. Seulement il chanta bientôt avec toute la puissance de son organe, comme pour justifier l'exclamation de la comtesse.

Elle eût mieux aimé qu'il se tût après l'avoir comprise, ou, du moins, qu'il continuât de chanter pour elle seule... Les promeneurs s'arrêtaient et écoutaient. Il lui sembla qu'il y avait une sorte de vanité puérile à chercher ainsi les suffrages de la foule... en ce moment surtout...

Mais il était là... sans doute il allait revenir près d'elle... et la regarder... Quelles idées pouvaient tenir contre de pareilles émotions?

Elle le suivait, elle le cherchait, possédée tout entière par sa coupable passion, et sans remords. Il lui semblait alors qu'en partant le lendemain, comme elle se l'était promis, elle accomplissait un acte de suprême vertu, et que jamais le comte ne pourrait payer un tel sacrifice.

Certes! elle se croyait permis d'accorder une soirée d'ivresse à son cœur... Et encore se trouvait-elle bien courageuse, bien loyale, bien irréprochable...

Maintenant qu'elle sentait dans son atmosphère le poëte, l'artiste, le chanteur aimé si follement, elle aurait voulu demeurer éternellement là, sur cette terrasse, entre le ciel et la mer; cependant le temps marchait avec une vitesse désespérante... Encore quelques instants, et il allait falloir s'arracher de ce lieu de délices...

La soirée s'avançait; les derniers promeneurs disparaissaient, les terrasses devenaient désertes; la comtesse sentit que la position était difficile et fausse et qu'il fallait partir. « Déjà! » se disait-elle, le cœur serré...

Il s'était accoudé, près d'elle, à la balustrade de la terrasse... Ils échangèrent un rapide regard.

Le comte, cependant, adressait de temps à autre quelques paroles

à sa femme. Elle répondait distraitement et s'efforçait de contenir le tremblement de sa voix. Deux ou trois fois même, M. de Morelay tourna la tête et regarda l'étranger, qui seul demeurait à côté d'eux. Elle comprenait que le moment d'avoir du courage était venu, et ne pouvait cependant prendre sur elle de donner le signal du départ. Enfin, le comte tira sa montre et dit :

— Il est onze heures.

— Rentrons ! dit-elle.

Ils reprirent le chemin de l'hôtel ; Louise suivait cette fois les pas de son mari et ne les dirigeait plus. Elle marchait en pleurant, et pourtant elle sentait encore son poëte auprès d'elle...

Mais déjà elle ne le distinguait plus qu'à peine parmi les arbres et sous les grandes ombres qu'ils projetaient. Comme elle descendait sur la place, il reparut tout près d'elle, tendant une branche de laurier-rose...

En cet instant justement, deux jeunes mendiants se précipitèrent au-devant du comte en criant leur psalmodie de misère ; il quitta le bras de sa femme et chercha quelque monnaie pour les satisfaire.

Alors, d'un mouvement rapide, la comtesse tendit la main et saisit la branche.

— Votre nom ? dit-elle d'une voix si émue et si basse, que le jeune homme devina plus qu'il n'entendit.

— Pietro.

Elle reprit le bras de son mari et s'enfuit, serrant les fleurs de laurier-rose comme un trésor...

Ils arrivèrent à l'hôtel, la porte se referma. Mais alors la comtesse n'était plus triste : désormais sa vie aurait au moins un beau jour.

C'est ce qu'elle avait souhaité de toute son ardeur. Maintenant elle se résignait au départ, elle le sentait nécessaire ; car, après cette scène d'une minute, il fallait quitter la Spezzia et ne plus se trouver en présence d'un homme qui pouvait tout oser.

VI

Le lendemain, au moment où la comtesse de Morelay allait faire descendre ses malles, le comte entra chez elle, tenant à la main les passe-ports et une lettre qu'on venait de trouver pour lui à la poste.

— Voilà qui dérange nos projets, dit-il.

— Qu'est-ce ? demanda la comtesse soudainement émue.

— Oh! rien de grave. Seulement notre avoué m'écrit que je dois me présenter en personne au tribunal pour le procès que vous savez; et l'affaire est appelée pour le 10 de ce mois. Nous sommes au 5.

— Eh bien, pourrons-nous jamais arriver à temps?

— Nous deux, c'est impossible. Je ne souffrirais pas d'ailleurs, au prix de la perte de n'importe quel procès, que vous vous exposassiez à la fatigue; et certes elle serait grande à courir ainsi la poste par mer et par terre...

— Pourquoi donc?... S'il le faut, je suis toute prête...

— Oui. Mais moi, je ne veux point risquer votre santé à peine remise.

— Alors, il faut donc se résigner à perdre ce procès par défaut?

— Nullement. En partant aujourd'hui même, j'arriverai pour comparaître. En vingt-quatre heures, par la malle-poste, je puis être à Gênes. J'y trouverai toujours un paquebot en partance pour Marseille. De Marseille à Paris, il faut encore vingt-quatre heures... Vous voyez que je puis être rendu dans quatre jours, si le paquebot ne me fait pas attendre.

— Alors, moi....

— Vous m'attendrez ici. Je serai de retour dans neuf ou dix jours, et nous exécuterons alors notre projet de voyage à Florence.

La comtesse devint toute pâle. Sa conscience lui criait impérieusement de ne point s'exposer au danger.

— J'aime mieux partir avec vous! s'écria-t-elle.

— Et pourquoi?... qu'avez-vous?... on dirait que vous avez peur de rester ici... Pourtant vous êtes bien restée tout l'hiver à Rome, seule avec votre femme de chambre.

— J'y avais des amis... des relations...

— Ne sauriez-vous rester dix jours à lire et à vous promener dans le plus beau pays du monde?... En vérité, Louise, je ne reconnais plus en vous la femme raisonnable et sensée que j'étais accoutumé à trouver...

— Je vous assure, reprit la pauvre femme en rappelant tout son courage, que je suis bien en état de supporter ce rapide voyage.

— C'est de la folie...

— Non, c'est une sorte de pressentiment... je ne sais quoi me dit de ne pas vous quitter.

Le comte embrassa sa femme et lui dit avec un ton plein de paternelle bonté :

— Les pressentiments sont des enfantillages; restez ici, ma chère Louise; et je m'arrangerai pour vous revenir vite... Prenez les bains de mer, faites-vous promener en voiture... allez aux environs... lisez. Vous savez fort bien l'italien; mais, en lisant les bons auteurs, vous

pouvez vous perfectionner encore et vous distraire en même temps. D'ailleurs, une ville qui a un établissement de bains doit être bien pourvue ; vous trouverez sans doute ici des livres français.

Madame de Morelay ne répondit pas. Que répondre, à moins de se jeter dans les bras de son mari et de lui tout avouer?

Mais l'étendue du mal même arrêta l'aveu sur les lèvres de la comtesse.

Comment oser dire que, depuis deux jours à peine, elle s'était compromise au point d'avoir accepté d'un inconnu des gages d'amour? Comment oser, pour s'en excuser, déclarer l'incroyable vertige auquel elle était en proie?...

Un moment elle se dit que cette humiliation terrible serait un juste châtiment du coupable égarement de son cœur. Mais elle vit soudain la douleur de son mari... sa colère... son mépris peut-être... à coup sûr la perte de sa confiance; enfin tout bonheur détruit.

Elle ne pouvait parler, et ne le devait pas.

A tout prix, cependant, et par tous les moyens, elle se résolut à quitter la Spezzia ; à s'en aller attendre ailleurs le retour du comte, quitte à lui en donner ensuite une explication quelconque. Cette idée calma un peu ses angoisses ; elle n'ajouta plus, pour le déterminer à la laisser partir avec lui, ni raisons ni prières.

— Sitôt qu'il aura quitté le pays, je m'arrangerai pour le quitter à mon tour, se dit-elle. J'aurai l'énergie de me mettre moi-même à l'abri de toute poursuite...

Quelques heures après, madame de Morelay restait seule à l'hôtel de l'*Europe*.

Elle s'y enferma et s'interdit d'en sortir jusqu'au moment où elle pourrait quitter la Spezzia pour n'y plus revenir.

Mais elle ne savait où se faire conduire. Ce fut le *Guide des voyageurs* qui dirigea ses démarches. Après avoir étudié la carte routière d'Italie, elle se décida pour les bains de Lucques, qui lui semblèrent suffisamment éloignés de la Spezzia pour que Pietro perdît ses traces; suffisamment fréquentés par une société d'opulents baigneurs pour qu'elle n'y eût pas à redouter la solitude, trop souvent mauvaise conseillère; enfin, d'un assez agréable séjour pour que le comte, à son retour, ne s'étonnât pas de l'y trouver. Les bains de Lucques, d'ailleurs, étaient justement sur la route de Florence.

Aussitôt son parti arrêté, elle sonna sa femme de chambre et l'envoya chercher la maîtresse de l'hôtel, afin de s'informer des moyens de transport et de la durée du voyage.

Comme il arrive toujours en pareille circonstance, l'hôtesse s'étonna que madame la comtesse pût préférer les bains de Lucques et

leurs horizons étroits aux splendides vues de la Spezzia ; elle lui fit observer que le pays était presque entièrement habité par les Anglais, et ajouta que les *zinzare*[1] y faisaient rage.

Ces avertissements n'ayant pas influencé la résolution de madame de Morelay, l'hôtesse ajouta que l'on allait aux bains de Lucques en voiturin et non autrement, parce qu'ils se trouvaient en dehors de la route, et qu'une journée de voyage ne pouvait suffire. Elle conseilla de partir le lendemain vers le milieu du jour, pour aller coucher à Massa : le surlendemain, on pourrait aller de Massa aux bains de Lucques en passant par Casa di Dei.

La comtesse approuva ce plan. Que lui importait? Seulement, elle ne voulut pas attendre au lendemain.

— Il est trois heures, dit-elle, mes malles sont prêtes, je désire partir aujourd'hui.

Pour le coup, l'hôtesse s'exclama plus fort que jamais. Elle demanda si madame était mécontente du service et déclara que trouver un voiturin prêt à partir sur le champ était chose impossible. L'insistance douce et bienveillante de la comtesse l'ayant enfin convaincue que rien de personnel à l'hôtel de l'*Europe* ne décidait ce départ précipité, elle promit de faire tous ses efforts pour embaucher un voiturin disposé à partir le soir même, mais en répétant qu'elle avait peu d'espérance de réussir.

— Et celui que nous avions retenu pour aller à Florence? demanda la comtesse.

— Madame, il est parti pour Gênes, avec d'autres voyageurs.

Lorsque la comtesse se retrouva seule, satisfaite d'avoir fait consciencieusement tous ses efforts pour partir de la Spezzia, la fièvre qui l'agitait depuis le matin se calma un peu. Ce jour-là même, elle attendit sans angoisse le résultat des démarches de l'hôtesse.

— Après tout, se dit-elle, si je ne puis partir aujourd'hui, je partirai demain... Suis-je donc si faible, que je doive redouter de passer ici quelques heures de plus?...

Le cœur lui sautait dans la poitrine...

— Oui ! je dois partir... il le faut... dit-elle.

Elle prit un journal français et lut la même ligne dix fois, puis sauta sans ordre et sans suite d'une colonne à l'autre ; sa pensée ne pouvait se fixer.

Le temps passait pourtant.

A quatre heures et demie, l'hôtesse reparut et annonça qu'il fallait absolument renoncer à trouver un voiturin disponible et des chevaux

[1] Les cousins, les moustiques, etc.

frais pour le jour même; mais elle en promit un pour le lendemain matin, à l'heure que fixerait la comtesse.

Cet arrêt remplit l'âme de madame de Morelay d'appréhensions funestes. Et cependant... — comment scruter au fond du cœur humain les pensées qui y germent toutes seules comme les mauvaises herbes dans les champs?... qui bouillonnent dans ses profondeurs intimes comme une source impure?... — cependant, la comtesse eut un secret sentiment de joie en se trouvant là, seule, et dans l'impossibilité de partir.

Mais elle s'accrocha plus encore à sa résolution de ne pas quitter l'hôtel; et, lorsqu'après dîner l'heure de la promenade fut venue, elle fit monter sa femme de chambre, pour lui tenir compagnie et causer avec elle. C'était assurément la première fois qu'elle se trouvait avoir besoin de cette distraction. Mais, la lecture lui devenant impossible, il lui fallait à tout prix occuper son attention à quelque chose. Jamais elle ne semblait s'être autant inquiétée de la forme de ses robes, de la garniture de ses bonnets du matin et de l'avenir de sa toilette d'hiver. Plus la soirée s'avançait, plus elle mettait de feu à discuter ces détails infimes, comme s'il lui avait fallu faire du bruit pour s'étourdir.

La femme de chambre demanda si madame ne voulait pas s'habiller pour sortir.

— Non, s'écria la comtesse, je ne sortirai pas.

— J'avais préparé pour madame la robe d'organdi blanc avec les rubans mauves, reprit la camériste.

Quand toutes les pensées sont tournées vers un même objet, chaque incident extérieur y vient donner un nouveau choc. C'est ainsi que l'idée d'apparaître dans cette fraîche toilette aux yeux ravis de Pietro séduisit un instant madame de Morelay, et la tenta avec une persistance singulière.

Elle en triompha pourtant; et combien, parfois, on a plus de peine à vaincre une puérile séduction qui vous envahit, vous possède, vous entraîne soudain, qu'une passion vraie!

Elle fit emballer la robe, et jeta dans la glace un rapide regard sur son costume de voyage, aux teintes grises.

Pourtant elle voyait, avec un amer regret, le soleil glisser à travers les fentes de ses jalousies les rayons empourprés du couchant. Les promeneurs se massaient sur le port, au-devant de l'établissement des bains; plusieurs montaient en barques pour faire une promenade dans la baie, car la mer était si unie et si calme, qu'elle semblait un miroir de cristal.

Elle se demanda enfin pourquoi elle n'irait pas aussi se prome-

ner en mer... « Là, se dit-elle, je n'ai point à craindre sa rencontre ; j'aurai bien vite traversé la berge et gagné la barque... »

Elle pensa d'ailleurs que Pietro devait être sur les terrasses comme les jours précédents.

L'envie la prit de revoir, de la mer, le pays où elle allait laisser son cœur ; elle se dit que cette soirée cruelle en serait abrégée... que le charme de la rêverie, sur cette belle mer, changerait ses regrets désespérés en mélancolie... qu'elle jouirait une dernière fois du bonheur de s'abandonner à sa passion sans craindre pourtant les faiblesses dangereuses, puisqu'elle serait à l'abri des attaques.

Soudain elle se décida.

— Vous m'accompagnerez, dit-elle à sa femme de chambre ; je vais aller faire une promenade en mer.

Mais la femme de chambre se récria. Elle avait peur de l'eau... Elle allait déjà avec bien de la peine sur les grands vaisseaux et suppliait madame la comtesse de ne point la contraindre à monter sur une de ces petites barques qui sont si fragiles... etc.

« Pourquoi n'irais-je pas seule ? » se demanda la comtesse.

Et elle dit à sa femme de chambre :

— Eh bien ! vous viendrez seulement avec moi jusqu'à l'embarcadère.

— Madame ne s'habille pas ? reprit la camériste.

La comtesse allait partir avec son costume de voyage. Elle pensa soudain à sa toilette toute prête...

C'était un charme encore que d'être belle pour cet adieu suprême au bonheur. Les femmes comprendront cela.

Elle traversa rapidement la plage, descendit dans la première barque et se blottit sous la tente de coutil, tandis que le batelier allait dénouer ses amarres. La femme de chambre remonta vers l'hôtel.

Tout le temps que la barque resta près de la rive, la comtesse demeura les yeux baissés et le visage voilé par son ombrelle, qu'elle gardait ouverte malgré l'ombre de la tente. Elle faisait, sans s'en rendre compte, comme ces oiseaux qui cachent leur tête sous leur aile pour se soustraire aux regards des chasseurs ou pour attendre le coup mortel.

Mais, lorsqu'elle fut à une distance d'où elle pût voir sans être vue et découvrir d'un même regard la promenade et la ville, la comtesse osa jeter les yeux vers la terrasse.

L'ombre des chênes-verts était bien épaisse... Les promeneurs étaient nombreux. Elle ne vit rien... qu'un banc vide... ; et son cœur battit pourtant.

Elle s'accouda sur l'un des appuis de la tente, vers la poupe, tira

de son carnet les vers qui enveloppaient sa fleur de laurier encore fraîche et se mit à relire le sonnet et à contempler la fleur en envoyant vers la rive les plus ardents regrets. Bientôt, de rêve en rêve, sa folie la reprit tout entière. Elle s'y abandonna de nouveau, se promettant bien de reprendre, en touchant terre, sa raison et son énergie...

— Pourtant, se disait-elle, si pour moi, au delà de cette mer bleue et profonde, il n'existait pas d'impérieux, d'imprescriptibles devoirs...

La barque glissait toujours en suivant les côtes de Porto-Venere.

Déjà on avait dépassé la source d'eau douce que viennent voir les touristes ; madame de Morelay jetait un dernier regard d'envie sur les villas qui échelonnent leurs terrasses jusqu'à la mer et enclavent, sous les arbres de leurs jardins, un golfe en miniature; aux villas succédèrent bientôt de pauvres maisons de pêcheurs... puis des rochers nus et sombres... des rochers de ce marbre rouge veiné de jaune, que nous appelons *portor*. Ils descendent à pic dans des flots si purs, qu'on peut suivre les veines du marbre à des brasses de profondeur. L'eau n'a depuis le commencement des siècles ni rongé, ni terni le marbre. Çà et là, des blocs dorment dans la mer et forment comme des récifs.

On eût dit que la barque était fée, tant elle savait se frayer sa route sans heurter un écueil...

Le soleil, près de disparaître à l'horizon, rasait la mer et la dorait de ses rayons enflammés. Il fallait songer au retour. Mais la comtesse ne pouvait se décider à rappeler sa raison obscurcie, et à dire à son batelier : « Retournons à la Spezzia ! »

N'était-ce pas se dire à elle-même : « Allons! assez de rêveries séduisantes et coupables !... reviens à ton devoir... à ta froide chambre d'hôtel, à tes malles bouclées pour le départ... au voiturin qui t'emmènera demain... »

Le cap fut doublé comme le jour baissait. Une végétation splendide succéda aux rochers, et la barque approcha du rivage, vers une anse abritée sous les lauriers-roses.

Au moment d'aborder, la comtesse releva les rideaux, se tourna vers le marinier, et l'appela pour lui demander où il la menait.

Mais la parole expira sur ses lèvres. Ce fut Pietro qui jeta les rames et lui répondit.

Un frisson parcourut tout le corps de Louise de Morelay. Elle ne put articuler un mot ni repousser l'audacieux qui tombait à ses pieds. Elle se sentit perdue et saisie par le vertige.

— Mon Dieu! murmura-t-elle, ayez pitié de moi!

VII

Un éclat de rire et une double exclamation répondirent à cette prière désespérée.

A trois pas d'elle, au bord de la mer et sous les lauriers chargés de fleurs, étaient assis Amélie de Braciennes et le vicomte d'Aury. Ils toisèrent Pietro et la comtesse d'un étrange regard.

— Bravo, Pietro ! fit Amélie en frappant son éventail fermé sur sa main gauche, comme elle l'eût fait au théâtre.

Madame de Morelay se leva éperdue, frémissante. Elle voulut parler pour se défendre, mais sa voix s'arrêta dans sa gorge ; elle voulut sauter à terre, mais ses pieds demeurèrent rivés à la barque. Elle resta pétrifiée en présence de son ancienne amie.

Celle-ci éteignit par degré son sourire railleur, abaissa ses yeux vers la terre d'un air froid, ouvrit son éventail d'un coup sec, l'agita lentement deux ou trois fois... Et, en dix secondes, elle eut triplé la distance que madame de Morelay avait mise entre elles deux l'avant-veille.

— Ramenez-moi ! put crier enfin la comtesse, terrible d'orgueil et de colère.

C'était le tour de Pietro de rester consterné de ce ton altier.

— Ramenez-moi, vous dis-je ! reprit madame de Morelay avec un accent plus impérieux encore.

Pietro courut aux rames. La comtesse s'assit au bout opposé de la barque et demeura en face de lui, agitée tout entière d'un tremblement convulsif.

Qui pourrait traduire les orages qui bouleversaient en ce moment l'âme de l'orgueilleuse comtesse de Morelay ? Ses yeux jetaient des flammes, ses lèvres frémissantes semblaient maudire. Tantôt elle lançait sur Pietro un regard chargé de haine qui l'eût cent fois anéanti s'il eût porté la foudre ; tantôt ce regard semblait se dérober sous ses paupières, et fouiller au dedans d'elle-même, pour y mesurer la profondeur du mal.

« Pourquoi cet homme s'est-il trouvé sur mon passage ? » fut sa première pensée ; c'est alors qu'elle souhaita de le voir réduit en

poudre. Mais bientôt sa rage se reporta sur Amélie : « Elle m'a vue tombant à son niveau... elle a pu le croire du moins... elle a osé me flageller de son mépris... Suis-je donc si bas? »

— Hâtez-vous ! reprit-elle d'une voix impérieuse...

« Se hâter?.... eh ! à quoi bon? se demanda-t-elle, dès que le bateau eut repris sa course sur la mer. Quand j'aurai mis entre Amélie et moi quelques brasses de distance, aurai-je donc échappé à mon déshonneur? Ah! désormais, à ses yeux, je suis une femme sans vertu, qui cache ses plaisirs sous le manteau du mariage. Pourquoi donc m'épargnerait-elle? Est-ce parce que, du haut de mon hypocrisie, je l'ai méprisée?... »

Elle frissonna en apercevant, par une vision rapide, les incalculables conséquences de la rencontre qu'elle venait de faire.

La barque glissait rapidement. Il faisait nuit. La nature entière dormait; et le clapotement des rames sur la mer, le saut rapide d'un dauphin au-devant de la proue, rappelaient seuls le mouvement et la vie.

Au détour du cap de Porto-Venere, elle vit briller les lumières du port de la Spezzia.

Ce fut un choc qui réveilla sa pensée, perdue dans des abîmes de désespoir.

« Voici la fin de tout, se dit-elle, nous allons aborder tout à l'heure. Demain, au lever du soleil, je quitterai ce funeste pays... Mais, à quoi me servira de fuir maintenant reprit la malheureuse, qui sentit enfin ses yeux se remplir de larmes. Ne suis-je pas perdue?... Qui croira que je suis partie pour me défendre d'une dernière faute?... — Amélie et le vicomte d'Aury se diront seulement : « Elle a eu peur de nous »... Grand Dieu !...

« J'irai trouver Amélie; je lui demanderai pardon de mon orgueil passé... je lui jurerai que...

« Mais elle rira de mes scrupules ou se blessera de ma méfiance. Si je nie la faute, j'irai lui infliger une insulte de plus, à elle, qui est franchement coupable... — Et d'ailleurs, de quel front oserai-je nier? Ai-je donc le droit d'être fière parce qu'un soufflet appliqué à temps sur ma joue par la Providence m'a sauvée d'une chute complète? »

Les larmes ruisselaient alors sur son visage. Elle cherchait en vain un moyen de salut et n'en voyait aucun..... Et puis, chaque coup de rame qui la ramenait au rivage lui donnait un contre-coup au cœur. Quelle triste fin au beau rêve qui depuis trois jours occupait son imagination.

Ils touchèrent enfin le rivage sans bruit. Madame de Morelay courut vers l'hôtel de l'*Europe*, dont la porte était seulement entr'ouverte. Une petite lampe, posée sur une corniche, éclairait à peine le vaste escalier de marbre. Elle monta fort vite, en étouffant le bruit de ses pas, et se glissa dans sa chambre comme une coupable...

Sa camériste veillait en l'attendant.

— Ah ! s'écria celle-ci, nous avons été bien inquiets de madame !

A l'aspect de cette fille, fidèle à son poste, et qui surprenait ainsi son furtif retour, la comtesse fut prise d'un trouble profond. Elle devint pâle d'abord, puis pourpre.

— Inquiets? et de quoi? pourquoi? Faut-il donc que je m'astreigne à rentrer à une certaine heure, que je rende des comptes....

— Pardon, madame! mais nous craignions que quelque accident....

— Je ne vous avais pas dit de m'attendre ! reprit la comtesse avec un accent altier que la femme de chambre ne lui connaissait pas encore, et qui contrastait infiniment avec le ton de causerie que la grande dame avait pris quelques heures auparavant.

C'est que la comtesse, comme beaucoup de femmes orgueilleuses, devint tout à coup d'autant plus hautaine avec ses inférieurs qu'elle se sentit plus humiliée devant elle-même.

La femme de chambre sortit. Madame de Morelay se jeta dans un fauteuil, cacha son visage dans ses mains et demeura comme anéantie.

Un poëme de désespoir se développait dans le cœur de cette femme jusqu'alors irréprochable, et que la tentation même n'avait point effleurée...

Elle mesurait l'étendue de sa chute et ne pouvait y croire. Le remords s'éveillait, lentement d'abord, puis terrible.

Alors elle se souvint de toutes les femmes faibles qu'elle avait connues... et flétries!...

Toutes défilèrent devant sa mémoire comme un cortége de fantômes... Il lui semblait qu'elles ricanaient et la montraient au doigt.

Après s'être traduit par de l'anéantissement, le désespoir de la comtesse de Morelay s'exprima par des sanglots. Mais la nature humaine ne supporte qu'une certaine dose d'émotions. Il vint un moment où la pauvre femme ne trouva plus dans son cœur et dans sa tête qu'une fatigue cruelle qui dominait tout. Elle s'endormit dans son fauteuil, s'agitant péniblement entre la réalité et le rêve, le remords et le cauchemar.

VIII

Quand elle s'éveilla, le souvenir de sa situation lui revint avec une inexorable réalité. La honte, l'effroi, la passion, recommencèrent bientôt leur lutte dans son cœur.

Le jour était levé ; elle se dit que bientôt sa voiture serait prête et qu'elle pourrait partir. Alors, — ô mystère incroyable du cœur ! — elle se prit à songer à Pietro, si durement traité.

« Je l'ai blessé, se disait-elle; et de quel droit? n'avais-je pas encouragé son amour ? »

Madame de Morelay n'en était alors qu'au paroxysme de la honte. Le sentiment du devoir, le sentiment chrétien, ne se faisaient pas jour encore dans son âme troublée. Avant tout il lui fallait donc se relever à se propres yeux : elle n'en avait qu'un moyen, c'était d'admirer souverainement l'homme dont son imagination s'était un moment éprise et de lui croire une puissance de séduction irrésistible ; de le revêtir, en un mot, des plus splendides draperies, comme une idole, et de se dire que toute autre à sa place, toute autre femme éprise de beauté, d'art et de poésie, eût aimé Pietro.

Les révoltes de la conscience s'apaisaient peu à peu sous les sophismes.

Mais tout à coup elle se souvint de l'insolent applaudissement d'Amélie à Pietro... Puis un mirage rétrospectif lui montra le vicomte d'Aury ne saluant pas l'homme que sa compagne avait appelé d'un nom de baptême...

« Qui est-il ? » se demanda-t-elle dans une suprême inquiétude...

Elle se promenait avec agitation dans sa chambre, et, de temps à autre, soulevait machinalement sa jalousie, comme si elle eût été impatiente de voir les apprêts du départ, ou bien comme si un regard au dehors, avait pu lui apprendre quelque chose.

Tout à coup elle laissa brusquement retomber la jalousie. Pietro était là. Il était là, fièrement campé sur ses hanches, et les yeux fixés sur les fenêtres, comme s'il eût attendu un signal.

La comtesse éprouva un mouvement de révolte, de dégoût et de

colère, suivi bientôt d'une curiosité folle, d'une tentation inavouée, d'une inquiétude invincible.

« Mais jusqu'à quel point suis-je tombée? se demandait-elle... Je veux savoir... »

Elle sonna, sa femme de chambre accourut.

— Madame veut-elle monter en voiture? demanda la jeune fille; tout est prêt.

— Non ! s'écria vivement madame de Morelay. C'est-à-dire... peut-être... je ne sais pas... laissez-moi !

Au moment où la jeune fille sortait, la comtesse la rappela.

— Priez la maîtresse de l'hôtel de monter tout de suite, dit-elle d'une voix qu'elle voulut rendre calme.

Elle se promettait d'engager la conversation avec l'hôtesse, et d'arriver par degrés aux questions sur l'homme qui attendait aux pieds de ses fenêtres. Mais, malgré toutes les résolutions dictées par son orgueil, elle ne put trouver un mot de lieu commun, ni feindre un intérêt quelconque pour quoi que ce soit. Dès que la porte s'ouvrit, elle marcha au-devant de la maîtresse d'hôtel, la prit par le bras et l'amena devant la fenêtre.

— Savez-vous quel est ce jeune homme? demanda-t-elle avec un accent contenu.

Toute sa force morale fut employée pour arriver à cette apparence de calme.

— Celui qui s'appuie à cette barque renversée et qui regarde par ici ?

— Oui.

— C'est Pietro.

— Mais que fait-il ?... quelle est sa profession?... d'où vient-il ?...

Cette fois, la comtesse ne put empêcher sa voix d'avoir une légère vibration.

L'hôtesse la regarda avec étonnement ; mais le visage de madame de Morelay semblait si froid et si fier, qu'elle baissa les yeux.

— Il est arrivé l'an passé de Venise avec l'impresario qui fit la saison, à notre théâtre. Comme il n'eut guère de succès, l'impresario ne le réengagea pas. Il reste ici, où on le rencontre souvent sur la promenade et sur le port... On dit qu'il pose aussi chez les sculpteurs de Carrare; c'est-à-dire qu'il leur sert de modèle. Il est assez beau pour cela !

La main tremblante de la comtesse avait saisi l'espagnolette comme un point d'appui. Mais, en ce moment, à ces dernières paroles, elle se sentit défaillir, tandis qu'un flot de sang chaud lui montait au cerveau.

Un fauteuil était près de là. Elle s'y traîna et s'y assit.

— Sans doute il a envoyé son sonnet à madame la comtesse?

— Pourquoi cela? répliqua vivement madame de Morelay avec un accent si terrible, que l'hôtesse en pâlit.

— Oh! madame, il n'y aurait rien d'extraordinaire; il a copié un sonnet de Pétrarque, qu'il envoie comme cela aux dames. On dit qu'il veut profiter de ses avantages physiques pour faire la conquête d'une riche héritière... ou d'une grande dame... A Florence, dernièrement, la fille de lord X... a épousé son maître de chant; et toutes les fois que je loge ici de jeunes Anglaises, Pietro...

L'hôtesse s'interrompit tout à coup, effrayée par les yeux blancs de son interlocutrice et par sa pâleur.

— Madame!... s'écria-t-elle.

Mais la comtesse de Morelay avait perdu connaissance.

IX

Je pourrais, je devrais peut-être finir ici cette histoire, en disant que la comtesse de Morelay succomba à la fièvre chaude qui la saisit, ou du moins à la honte, au remords, au désespoir. C'est ainsi que se terminent d'habitude les romans et les drames. Mais la vie réelle a peu de ces dénoûments simples et prompts.

Le comte, en arrivant, trouva sa femme au lit : il la soigna, elle guérit.

Nous la retrouvons à Paris, dans son hôtel du quai d'Orsay, au milieu de son intérieur jusque-là si heureux et si calme. Après l'ouragan qui venait de bouleverser sa vie, cette paix fut comme un baume rafraîchissant. Sa raison, un moment ébranlée, reprit peu à peu son calme.

Rien, sans doute, ne pouvait apaiser la douleur de madame de Morelay, mais elle trouva les forces nécessaires pour en supporter le poids : en se rendant mieux compte de son égarement d'un jour, elle comprit l'expiation qu'elle devait à Dieu, à elle-même, aux autres.

Nul n'avait surpris le secret de sa honte, nul ne vit son repentir. Elle ne cria point sa faute au monde par des changements apparents dans sa conduite. Seulement, elle sembla se faire plus bienveillante et plus humble que par le passé, trouva de l'indulgence et des excuses

pour toutes les faiblesses, et devint de plus en plus sévère pour elle-même.

Et, si quelque curieux l'eût suivie le matin, alors que, vêtue d'une robe de laine, enveloppée d'un cachemire éteint, coiffée d'un chapeau sombre, et voilée, elle sortait à pieds et seule de son hôtel, il aurait pu la voir quitter son aristocratique quartier, s'engager dans des ruelles obscures, monter dans des greniers infects et visiter des pauvres, des malades, des êtres dégradés par le vice ou la misère, auxquels sa main allait verser l'aumône, tandis que sa voix devenait éloquente et persuasive pour leur parler d'éternité, de repentir et de pardon.

Et, si la patience de l'espion ne s'était point lassée à rester devant les portes des noires allées, il aurait pu la voir encore, au retour, entrer à l'église, y chercher une humble chapelle, s'agenouiller dans un coin et prier longtemps... longtemps, en se frappant la poitrine.

La femme de chambre que la comtesse avait ramenée d'Italie, la surprit quelquefois, la nuit, pleurant aux pieds du crucifix. Elle remarqua aussi que, par un singulier caprice, sa maîtresse portait des chemises de grosse toile bise sous des robes de velours et de dentelle. Vers le même temps, madame de Morelay se plaignit d'une maladie d'estomac et ne mangea presque plus que des légumes cuits au sel et à l'eau.

Ah! que ces mortifications chrétiennes étaient peu de chose pour le repentir de la comtesse de Morelay! Elle aurait voulu les multiplier mille fois, si, à ce prix, elle eût pu effacer l'odieux passé. Combien de veilles, de jeûnes, de macérations, de visites dans des mansardes infectes lui faudrait-il pour la racheter à ses propres yeux? Voilà ce qu'elle se demandait avec angoisse. Car la pécheresse repentante n'avait point tué la femme... et qui sait quelle inguérissable blessure d'orgueil saignait encore sous cette expiation?

Oui, il y avait pour elle un plus rude châtiment que toutes les douleurs qu'elle pouvait volontairement s'imposer; et celui-là, il était involontaire; il apparaissait comme un fantôme à chaque accident de la vie... il venait heurter toutes les pensées consolantes... c'était le SOUVENIR.

Chaque fois que le comte de Morelay ou les enfants mêlaient à leurs causeries une phrase d'italien, chaque fois que la comtesse, en lisant, rencontrait une description des côtes liguriennes ou de la belle Méditerranée, il se dressait devant elle, ce mannequin auquel son cœur avait été livré... Elle croyait lire dans la cervelle creuse du beau chanteur et y voir seulement l'ignoble sottise entée sur une vanité grossière...

Et, lorsque cette idée s'emparait trop puissamment de son imagi-

nation, lorsque la malheureuse femme pensait qu'un jour le hasard impitoyable pouvait remettre en face d'elle cet odieux visage de Pietro, elle se jetait à genoux et criait en joignant les mains :

— Grâce, mon Dieu ! grâce !... épargnez-moi ce supplice.....

Mais que dis-je ?.... pour évoquer le terrible SOUVENIR, il n'était besoin ni de la parole ni de la lecture. Parfois la comtesse s'approchait des hautes fenêtres de son vieil hôtel et regardait couler la Seine... Alors ses yeux voyaient agir la grue qui débarque les marbres de Carrare sur le quai d'Orsay... et elle s'éloignait avec un frisson.

Une fois, — six mois environ après son retour,— elle s'imposa la loi de rester à son balcon tandis qu'on débarquait une cargaison. Il fallait en même temps, pensait-elle, triompher de la faiblesse qui la faisait pâlir à la vue de ces pierres inertes, et châtier son cœur orgueilleux et coupable. Ses deux enfants étaient près d'elle et s'amusaient à remarquer les mouvements mécaniques de la grue, et les efforts intelligents des débardeurs. Au milieu des blocs abrupts et grossiers, apparut une caisse longue, soigneusement ajustée.

Les débardeurs prirent un soin particulier de cette caisse, qui semblait bien recommandée. Lorsqu'elle fut déposée sur la berge, ils regardèrent l'adresse qu'elle portait, échangèrent quelques paroles et se montrèrent le quai; et sur le quai un hôtel, l'hôtel de Morelay.

La comtesse tressaillit d'instinctive terreur. Elle passa la main sur ses yeux comme pour effacer une image pénible, regarda de nouveau en se demandant si elle ne s'était point trompée, puis trembla plus fort, car les hommes du port se consultaient toujours en montrant alternativement sa maison et la caisse.

Elle rentra, en proie à une horrible inquiétude. Quel rapport pouvait-il y avoir entre elle et cette caisse inattendue? d'où venait cette caisse? car elle se disait bien que tous les bateaux qui débarquent sur le quai d'Orsay n'arrivent pas de Carrare...

Et pourtant, je ne sais quelle voix de la conscience lui criait qu'un spectre allait sugir du fond de cette boîte comme du fond d'un cercueil. « Grand Dieu ! est-ce mon châtiment? se demandait-elle ; n'avez-vous pas assez, Seigneur, du remords qui me ronge? faut-il encore que ma honte devienne publique?... »

Mille suppositions, plus cruelles les unes que les autres, se succédèrent pendant deux heures dans son cerveau encore malade. En vain les repoussait-elle comme des chimères; en vain s'efforçait-elle de se persuader que les regards et les paroles des débardeurs ne désignaient pas sa maison... que d'ailleurs ils avaient pu y porter les yeux pour bien des causes étrangères à leur travail...

Vers six heures, un domestique l'avertit qu'un camion chargé d'un lourd colis venait d'arriver.

— Madame veut-elle signer? ajouta-t-il en lui présentant le livre d'expédition.

Elle resta étourdie sous cette demande, comme un criminel sous le premier coup de l'exécuteur, et ne répondit pas.

Le domestique alla discrètement chercher un encrier et une plume, les arrangea sur un guéridon, à côté du livre, et posa le tout devant la comtesse sans rien dire.

Madame de Morelay, froide, pâle, chercha des yeux le lieu du départ et le nom de l'expéditeur; elle vit : *La Spezzia*, puis, un nom inconnu et peu lisible.

Elle signa, et attendit l'ouverture de la caisse et l'arrivée du comte, dans une angoisse inexprimable.

L'attente fut courte : à peine le domestique était-il redescendu qu'elle entendit la voix du comte de Morelay qui donnait des ordres dans la cour relativement à cette terrible caisse.

Incapable d'attendre plus longtemps le malheur qui allait la frapper, elle descendit précipitamment comme pour courir au-devant.

— Vous attendiez cette caisse? vous savez ce qu'elle contient? demanda-t-elle d'une voix si altérée que le comte se retourna épouvanté.

— Sans doute; une statue que...

— Ah!.... s'écria-t-elle, soudainement soulagée par la réponse simple et l'accent tranquille du comte. — Et... quelle statue? reprit-elle après un instant, pour donner un sens à sa première question.

— Ne le savez-vous pas?... Mais non!... vous étiez alors si souffrante!... et depuis, j'ai oublié de vous parler de mon acquisition. Tandis que j'attendais votre rétablissement à la Spezzia, et lorsque vous fûtes hors de danger, j'allai un jour, par désœuvrement, revoir Carrare. En me promenant, en examinant les ateliers, j'ai découvert une statue d'Apollon, fort bien exécutée, ma foi! comme tout ce qui sort des mains de ces sculpteurs italiens... Mais qu'avez-vous, ma chère?...

Et le comte courut à sa femme, qui semblait près de se trouver mal.

— Rien... rien... continuez... Alors, cette statue...

— Je l'ai achetée. Nous avons dans le grand salon une niche que remplit fort mal votre étagère de bois des îles...

— Et vous voulez mettre là... votre statue d'Apollon?... qui y restera... toujours?...

— Vous verrez qu'elle fera bien dans ce salon, dont les panneaux représentent les divinités allégoriques des beaux-arts... Et puis, ce sera un souvenir de notre voyage!

CLAUDE VIGNON.

CHATEAUBRIAND

ET LA CRITIQUE

DEUXIÈME PARTIE [1].

I

Nous avons exposé, dans un précédent article, l'état des opinions relativement à M. de Chateaubriand. Nous avons recherché les causes générales et particulières qui expliquent l'extrême défaveur que ce nom, tant célébré naguère, rencontre aujourd'hui chez un grand nombre de critiques. Il nous reste à discuter cette défaveur en elle-même et à essayer de faire la part du juste et de l'injuste dans la rigueur avec laquelle on apprécie depuis treize ans le génie et le caractère de M. de Chateaubriand.

Quoique cet homme illustre soit actuellement très-contesté, même comme écrivain, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de plaider bien longuement pour établir qu'il est le plus grand génie littéraire que notre pays ait produit depuis soixante ans. Ce génie offre, il est vrai, plus de taches que le soleil, mais il est encore assez éclatant pour qu'il ne soit permis qu'aux aveugles de ne pas le voir. Nous avons d'ailleurs pour nous, sur ce point, l'autorité d'un juge considérable, que les adversaires les plus passionnés de M. de Chateaubriand aiment à invoquer contre lui, et qu'ils invoquent à tort quand il s'agit de déprécier sa valeur littéraire. Les esprits dédaigneux qui prétendent trouver, dans le dernier ouvrage de M. Sainte-Beuve, des arguments décisifs contre le grand écrivain, prou-

[1] Voir le *Correspondant* du mois de septembre 1861.

vent qu'ils n'ont pas lu cet ouvrage avec l'attention qu'il mérite. Si en effet on le parcourt légèrement, et avec le parti pris de n'y voir que ce qu'on cherche, on peut s'y tromper; l'espèce d'antipathie, suivant nous injuste, que M. Sainte-Beuve éprouve aujourd'hui pour le caractère de M. de Chateaubriand le pousse à résister de son mieux à la vive admiration que lui inspire son génie. Il met parfois en saillie le défaut secondaire au détriment de la qualité principale, il chicane sur le détail, il donne et retire tour à tour son suffrage ou le tempère par mille correctifs ingénieux, où se déploie la brillante et mobile subtilité de son esprit. On le voit quelquefois descendre, de degré en degré, aussi avant que possible dans le sens de la restriction. Ainsi il dira : « Tel a été Chateaubriand, non pas un des véritablement grands artistes des beaux siècles, non pas un des tout premiers ni même des seconds en beauté, mais un de ceux qui viennent immédiatement après ceux-là. »

Ailleurs, s'il arrive à Chateaubriand de porter sur Rousseau un jugement trop sévère, l'éminent critique éprouvera en quelque sorte le besoin de lui rendre la pareille, et il nous dira dans une note : « Et lui Chateaubriand, *à ce taux-là*, il n'est définitivement supérieur que dans *René*, dans *quelques pages du Génie du Christianisme*, dans les épisodes des *Martyrs* et dans la polémique politique; en un mot, il a des pages partout, mais *rien que des pages*. » Cette note, à laquelle s'accrochent tous les écrivains qui considèrent la faculté d'admirer comme le signe de l'impuissance, se change en la formule sacramentelle que nous retrouvons partout : « Chateaubriand n'a pas laissé un bon livre, il ne restera de lui que des pages; d'autres, pour renchérir, disent « des phrases. »

Et cependant, par combien d'autres jugements de M. Sainte-Beuve ne peut-on pas combattre l'esprit de cette note isolée dont les démolisseurs de M. de Chateaubriand abusent ! Le sens du beau est trop vif chez lui pour ne pas l'emporter sur les entraînements de l'instinct critique, et, en définitive, c'est encore dans son livre que le génie de Chateaubriand, étudié de très-près, soumis avec les éléments divers qui le constituent à un travail d'analyse minutieux, sagace et sévère, aura reçu la consécration la plus éclatante; car, si les parties faibles de ce magnifique talent n'y sont point épargnées, on y voit plus souvent encore le critique dompté par son sujet, fasciné en quelque sorte par la splendeur du génie qu'il a évoqué pour le juger, s'incliner devant ce génie qu'il nomme en terminant « un grand magicien, un grand enchanteur, celui que notre siècle, jeune encore, salua et eut raison de saluer comme son Homère. »

N'est-ce pas dans l'ouvrage de M. Sainte-Beuve qu'il est dit de

M. de Chateaubriand (t. I, p. 45) « qu'il est et demeurera en perspective le premier, le plus grand des *lettrés français* de son âge? N'est-ce pas encore M. Sainte-Beuve qui répète ailleurs (t. I, p. 377), en citant une des dernières pages de *René :* « Ce sont de ces pages qu'il est bon de rappeler à ceux qui, tout fiers d'avoir surpris en défaut le vieillard, seraient tentés d'oublier que M. de Chateaubriand est et demeure en définitive le premier écrivain original de notre âge. »

Qu'importe que le critique ait dit une fois dans une note que, sauf *René*, Chateaubriand n'a écrit que des pages, s'il reconnaît ailleurs (t. I, p. 148) que non-seulement *René*, mais *Atala*, le *dernier Abencerrage* et les *Martyrs*, sont des ouvrages *véritablement joints* et *consistants*, et si ailleurs encore (t. II, p. 46), en jugeant la difficile entreprise tentée par Chateaubriand de doter la France d'une épopée, même en prose, il dit : « Dans les *Martyrs*, M. de Chateaubriand a livré la plus grande bataille que le talent puisse livrer, la bataille épique... il suffit à sa gloire de dire qu'il ne l'a point perdue. »

N'est-ce pas M. Sainte-Beuve qui, comparant Chateaubriand comme peintre de la nature à Buffon et à Rousseau, n'hésite pas à donner la supériorité au premier? « C'est du Buffon, dit-il (t. I, p. 129), en parlant des tableaux de Chateaubriand, mais du Buffon plus animé, moins ordonné avec majesté, du Buffon plus humain et moins impassible; c'est du Rousseau, mais du Rousseau plus vaste, plus étendu, qui a pénétré plus avant dans les profondeurs naturelles et dans les mystères du génie de la solitude. » Comparant ensuite Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand à Rousseau, M. Sainte-Beuve nous dit : « Ils ont plus que Jean-Jacques l'expression créée, l'expression rare et impossible pour tout autre que pour eux ; ils ont dérobé la nuance, la demi-teinte, le reflet, ils ont réussi à saisir et à rendre le sentiment de l'ineffable. » Et, arrivant enfin à mettre en présence Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand, M. Sainte-Beuve conclut en faveur de ce dernier. « Chateaubriand, nous dit-il, est un génie, un talent bien plus puissant en définitive et bien autrement varié que Bernardin. »

Qu'importe enfin que M. Sainte-Beuve se moque de temps en temps des questions peu modestes que Chateaubriand pose quelquefois quand il dit, par exemple : « Mes écrits de moins dans le siècle, y aurait-il eu quelque chose de changé aux événements et à l'esprit de ce siècle? » ou encore des rapprochements qu'il aime à établir entre Napoléon et lui? qu'importe cela, si au fond le critique exprime à peu près les mêmes idées que M. de Chateaubriand sur ces deux points, pose à son tour avec plus de bienséance, il est vrai, les mêmes questions et fait les mêmes rapprochements? N'est-ce pas en effet M. Sainte-Beuve qui nous dit dans son dernier ouvrage :

« On parle toujours comme d'une force fatale et comme d'une cause souveraine, de l'*esprit du siècle*, de l'*esprit du temps* : cet esprit du temps, à chaque époque, il faut bien le savoir, n'est qu'un effet et un produit. Ce sont quelques hommes supérieurs qui le font et le refont sans cesse en grande partie et qui le déterminent, cet esprit de tous, en s'appuyant sans doute sur ce qui est à l'entour, et en partant de ce qui a précédé, mais en renversant aussi d'ordinaire tout un état de choses, même au moral et en le renouvelant. A chaque tournant de siècle il y a de ces hommes puissants qui donnent le signal — c'est trop peu dire, — qui donnent *du coude* à l'humanité, et lui font changer de voie. Supposez Bonaparte noyé dans la traversée en revenant d'Égypte, ou Chateaubriand mort de la fièvre à quelques lieues de Namur, et demandons-nous ce que deviendra la double force initiale du dix-neuvième siècle, la direction nouvelle dans l'ordre politique, et subsidiairement dans l'ordre poétique et littéraire[1]. »

On ne saurait trop faire remarquer que, dans les moments où il se juge avec le plus de confiance, M. de Chateaubriand, au fond, n'a jamais dit de lui autre chose que ce que vient de nous dire M. Sainte-Beuve. Il aurait certainement mieux valu que l'illustre écrivain eût laissé à d'autres le soin de constater l'étendue de son influence et le parallélisme de son rôle avec celui de Napoléon ; mais son défaut de modestie ne change absolument rien à la vérité des faits : ce passage de M. Sainte-Beuve, qui s'accorde avec un passage de M. Villemain précédemment cité, n'est-il pas la meilleure réponse qu'on puisse faire à ceux qui, triomphant de quelques moqueries de l'éminent critique sur la fatuité de Chateaubriand, n'en reviennent pas de l'insolence de l'auteur du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs* à se croire pour quelque chose dans le mouvement intellectuel de son siècle, et de son audace à se figurer parfois qu'il existe même à côté de Napoléon.

Ce serait un bien pauvre esprit que l'esprit démocratique, s'il avait pour conséquence de nous faire prendre en dédain toute supériorité autre que celle du génie appuyé sur la force. Quiconque admet, comme M. Sainte-Beuve, que Chateaubriand est le plus grand écrivain français de son siècle, ne doit pas plus s'étonner qu'il se nomme ou qu'on le nomme à côté de Napoléon qu'il ne s'étonnerait de voir figurer Virgile à côté d'Auguste, Corneille en face de Richelieu, et ne dût-il rester à Chateaubriand que la réputation d'un Lucain en prose, le nom de Lucain, après tout, vivra autant que celui de Pompée ou celui de César.

[1] *Chateaubriand et son groupe littéraire*, t. I, p. 139 et 140.

II

Il est bien vrai qu'après avoir ainsi reconnu et la grandeur du génie et du rôle de Chateaubriand et sa supériorité, dans l'ordre littéraire, non-seulement sur tous les auteurs français de son temps, mais sur plusieurs autres écrivains renommés du siècle précédent, M. Sainte-Beuve n'accorde néanmoins à l'auteur de *René* et des *Martyrs* que le *troisième rang* par rapport aux grand artistes des beaux siècles. Cette conclusion, qui n'affecte en rien la supériorité relative de M. de Chateaubriand sur ses contemporains, est seulement peu rassurante pour ces derniers, puisqu'elle les place eux-mêmes en quatrième ligne. Nous aurions aimé à voir l'éminent critique motiver un peu ce classement, qu'il se contente d'indiquer.

Soit que la comparaison porte sur la forme, soit qu'elle porte sur le fond, ou sur les deux choses en même temps, si l'on met une fois à part les plus grands génies de notre littérature, le classement devient difficile à établir entre le second rang et le troisième. Pour ne parler ici que de la forme, il est certain que si l'on compare le style de Chateaubriand, même dans ses meilleurs ouvrages, à celui des grands prosateurs du dix-septième siècle, dont il se rapproche le plus, au style d'un Bossuet ou d'un Pascal, on a un sentiment très-net de son infériorité. Quoique, pour nous servir d'une expression heureuse, empruntée par M. Sainte-Beuve à Ducis, Chateaubriand ait aussi le *secret des mots puissants*, quoiqu'il sache trouver les formes de langage à la fois les plus précises, les plus nobles, les plus fortes et les plus colorées, il n'a pas reçu, comme Bossuet ou Pascal, la faculté de s'élever toujours sans effort à cette puissance ou à cet éclat d'expression et de ne jamais dépasser le point où la noblesse devient de l'emphase et où la couleur s'exagère et s'étale inutilement. Là même où il a donné toute la mesure de son génie comme prosateur, il reste toujours un génie plus ou moins inégal et laborieux auquel manque plus ou moins le don suprême du naturel dans la force et dans la grandeur.

Mais, aussitôt qu'on écarte les prosateurs de premier ordre dans le genre de style où Chateaubriand a écrit ses plus belles pages, on ne voit plus bien comment il pourrait être à la fois classé au troisième rang et au-dessus de Rousseau.

Ce qui reste incontestable, c'est que nul écrivain de notre pays et

de notre siècle n'a possédé au même degré que M. de Chateaubriand les deux facultés si rarement unies du dessin et de la couleur. L'équilibre entre le jugement et l'imagination n'est pas complet chez lui comme il l'est chez les grands artistes des beaux siècles, et il donne ainsi le droit à tous ceux qui croient fermement à la loi absolue des décadences de le qualifier, si cela leur plaît, un génie de décadence; mais, si l'on rapproche de lui tous les talents contemporains qui ont eu le don de peindre, il n'en est pas un qui l'égale pour la fermeté du contour et qui ne pèche plus que lui par l'exagération criarde ou la mollesse délayée du coloris. Le *Phœbus* même de M. de Chateaubriand se distingue très-avantageusement du *Phœbus* de ses plus brillants émules.

Tout le monde connaît la phrase de Chactas : « Orages du cœur, est-ce une goutte de votre pluie? » Qu'on la compare à cette autre phrase de même famille échappée à la plume de M. de Lamartine : « Les larmes sont l'égouttement de la pitié par l'éponge du cœur [1], » et l'on aura la différence entre ce que Voltaire appellerait probablement du galimatias simple et du galimatias double [2]. La supériorité relative de M. de Chateaubriand, même dans ses défauts, ce besoin de clarté et de précision qui se reconnaît jusque dans son intempérance ou ses bizarreries de langage, ont été parfaitement constatés par un critique considérable, trop sévère suivant nous pour l'homme, mais qui a mieux défini que nous ne pourrions le faire le génie de l'écrivain. « Le style de M. de Chateaubriand, dit ce critique, est net avant même d'être brillant; alors même que le fond des idées est parfois vague, le contour de la phrase est toujours précis; chaque membre a son sens déterminé, chaque mot, même étrange, a sa valeur. Les combinaisons de mots sont quelquefois forcées, mais jamais jetées à l'aventure. Parfois le style même a fait à la pensée une heureuse violence et l'a forcée de s'éclaircir en s'exprimant [3]. »

Quant à ceux des auteurs de nos jours qui, doués eux-mêmes d'un talent plus ou moins facile ou plus ou moins correct, n'écrivent plus guère le nom de M. de Chateaubriand que pour signaler son défaut de goût et insister sur la distance qui le sépare des grands écrivains du dix-septième siècle, nous les renvoyons à quelques pages très-judicieuses et très-fines où M. Sainte-Beuve demande qui donc aurait aujourd'hui la prétention de parler la langue de Louis XIV, et conclut avec beaucoup de sens que, quand bien même nous pourrions repro-

[1] *Cours de littérature*, deuxième entretien.

[2] Dans son horreur pour l'affectation, Voltaire serait ici injuste pour la phrase de M. de Chateaubriand, qui est prétentieuse, mais qui n'est ni obscure, ni incohérente.

[3] *Études morales et littéraires*, par Albert de Broglie, p. 315.

duire exactement toutes les formes de style du dix-septième siècle, cette imitation servile manquerait de vie. « Tâchons, dit-il, d'éviter les défauts de notre temps, mais aussi n'en rejetons pas les ressources, ne nous en retranchons pas la marque propre et l'originalité[1].

Cette préoccupation trop affichée du beau langage classique du siècle de Louis XIV donne envie de rire, quand on la rencontre chez quelques auteurs qui écrivent avec une négligence souvent fabuleuse; chez d'autres qui la justifient mieux, elle peut n'aboutir, comme le dit encore très-bien M. Sainte-Beuve, qu'à l'absence de défauts. Ce genre de mérite ne suffit pas pour faire vivre un ouvrage. Un puriste qui éplucherait les sermons de Bossuet trouverait à y relever plus d'une infraction aux règles du goût; écrire avec correction et convenance est un grand mérite, assurément, mais qui, seul, ne garantit pas les suffrages de la postérité. Lorsqu'un ouvrage pourvu de ce mérite est d'ailleurs intéressant par les idées qu'il exprime ou les faits qu'il expose, il passe dans l'avenir à l'état de document à consulter; les auteurs s'en servent pour composer d'autres ouvrages, mais il n'entre pas dans cette universelle et éternelle circulation réservée seulement aux œuvres qui portent l'empreinte du génie, quand bien même ce génie serait entaché de quelques défauts de goût.

On objecte quelquefois contre la renommée de Chateaubriand (et M. Sainte-Beuve nous paraît attacher une certaine importance à cette objection) que son génie est de ceux qui ne sont pas très-goûtés à l'étranger. Il se peut que l'auteur de *René* et des *Martyrs*, en raison même de la beauté que chez lui le style ajoute à la pensée, perde plus que d'autres à être transplanté hors de France; mais qui ne sait que, s'il a ce malheur, il le partage avec plusieurs des prosateurs ou des poëtes les plus originaux de notre langue? On peut dire en général que d'un idiome à un autre, d'un peuple à un autre, les appréciations littéraires, pour ne pas s'égarer, ont besoin de tenir grand compte des opinions indigènes. Tout étranger qui ne veut s'en rapporter qu'à lui est exposé à faire des choix bizarres. Personne n'ignore que le mérite de la Fontaine a peu de prise sur un étranger; nous doutons que Bossuet soit admiré bien passionnément hors de nos frontières; quant à Molière, il l'est assez peu : on sait que Schlegel le mettait sans façon au-dessous de M. Scribe; Goethe considérait du Bartas comme un grand poëte méconnu dans son pays, et on nous assure qu'il y a des Allemands qui prennent M. Capefigue pour un Tacite français. C'est précisément à l'occasion de l'erreur de Goethe sur du Bartas que M. Sainte-Beuve, dans un autre de ses ouvrages, discutant la compétence de l'étranger, disait très-judicieusement : « En fait de poëtes

[1] *Chateaubriand et son groupe littéraire*, t. II, p. 126.

et d'écrivains, chaque nation est le premier juge des siens.[1] » Si donc Chateaubriand est moins admiré hors de son pays que dans son pays même, cela prouve tout simplement que chez lui, comme chez plusieurs de nos grands écrivains, l'idée ne vaut tout son prix que par la forme qu'elle revêt. Dans ses meilleurs ouvrages, le fond et la forme sont inséparables, ils se prêtent un mutuel appui et composent un tout homogène et harmonieux dont M. Guizot a admirablement exprimé le charme séducteur lorsque, parlant dans ses Mémoires de cette passion de jeunesse qu'il a été donné à l'auteur du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs* d'inspirer successivement à trois générations, il nous dit : « J'admirais passionnément M. de Chateaubriand, idées et langage; ce beau mélange de sentiment religieux et d'esprit romanesque, de poésie et de polémique morale, m'avait puissamment ému et conquis[2]. »

Un dernier mérite qu'on ne saurait également refuser à l'illustre écrivain, et qui l'élève au-dessus de tous les prosateurs coloristes de son pays et de son temps, c'est la faculté qui lui a été donnée de pouvoir, mieux qu'aucun d'entre eux, « assortir, comme dit Voltaire, son style à la matière qu'il traite, se rendre maître de son habitude et ployer son génie à son gré. » Demandez à M. de Lamennais, à M. de Lamartine, ou à M. Victor Hugo d'écrire trois ouvrages aussi différents par le style que les *Martyrs*, où l'auteur déploie toute la pompe, tout l'éclat, toute l'harmonie de son langage; l'*Itinéraire*, où il y a encore de l'éclat, mais où domine une facilité souple, naturelle et variée; et enfin la *Monarchie selon la Charte*, où l'auteur développe ses théories sur le gouvernement représentatif en un style animé, précis, mais sobre, dénué d'ornements et de figures, et qui n'a plus rien de commun avec la langue de la poésie. Chacun des trois écrivains que nous venons de nommer se retrouvera partout le même, avec le tour habituel de ses périodes et le choix de ses figures ; il portera ses qualités dominantes même dans les genres où il aurait le plus besoin de s'en préserver. Nul d'entre eux, soit dans la discussion des affaires, soit dans la polémique, ne parviendra, comme M. de Chateaubriand, à subordonner complétement le rôle de l'imagination, et à ne lui laisser que tout juste assez d'influence pour vivifier la dialectique sans la fausser ou colorer la véhémence sans l'affaiblir par des excès, des divagations ou des caprices.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que du style de Chateaubriand; il nous reste à discuter les opinions émises depuis sa mort sur la valeur de ses principaux ouvrages.

[1] *Tableau historique et critique de la poésie française au seizième siècle*, p. 393.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. I, p. 9.

III

Si l'on en croyait certains critiques, il faudrait admettre que M. Sainte-Beuve a perdu son temps en écrivant un grand nombre de belles pages inspirées par l'étude des œuvres de Chateaubriand. D'après ces critiques, les productions du premier écrivain de notre pays et de notre siècle ne forment plus qu'un amas de ruines. On peut extraire, à la rigueur, de ce monceau de débris quelque minime fragment assez bien conservé; mais aucune partie n'est restée debout, et l'ensemble n'a plus ni corps, ni couleur, ni figure. Les plus complaisants veulent bien, par condescendance pour la passion de jeunesse que M. Sainte-Beuve garde à l'épisode de *René*, consentir à laisser subsister cet épisode ; mais *Atala*, le *Dernier Abencerage*, le *Génie du Christianisme*, les *Martyrs*, l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, les *Mémoires d'outre-tombe*, en y comprenant les autres ouvrages moins achevés de l'auteur, ou ceux qui sont plus ou moins des écrits de circonstance, tout cet ensemble de productions est indistinctement et inflexiblement condamné à mort. C'est en vain que les libraires cassent chaque jour, au nom du public, l'arrêt des critiques, en réimprimant sans relâche, soit séparément, soit dans leur totalité, les ouvrages de Chateaubriand; rien ne peut empêcher ces Dracons du journalisme de renouveler incessamment leur impitoyable sentence.

Il est convenu que Chateaubriand ne doit laisser que des pages, et qu'il était incapable de composer un *ouvrage complet*. Il serait pourtant bon de s'entendre sur ce qu'on appelle un ouvrage complet. Si l'on n'accorde ce titre qu'aux productions littéraires qui n'offrent aucune partie faible, et qui sont également belles depuis la première page jusqu'à la dernière, nous reconnaissons sans peine que la condamnation portée contre Chateaubriand est juste; l'épisode même de *René* ne peut échapper à cette condamnation que parce que, de tous les ouvrages de l'auteur, cet épisode de quelques pages est le plus court.

Mais, si cette règle terrible doit être appliquée aux œuvres de Chateaubriand, il faudra l'appliquer aussi à toutes les productions de la littérature ancienne et moderne, et il en résultera un massacre épouvantable. Combien sera petit, en effet, le nombre des chefs-d'œuvre qui y échapperont! Le poëme de l'*Énéide*, par exemple, est-il un ouvrage plus complet que les *Martyrs*? Combien de gens soutiennent que

les six derniers livres sont d'une lecture pénible, et cependant l'ouvrage vit! Même parmi les Italiens les plus idolâtres du Dante, combien reconnaissent que si l'*Enfer* et le *Purgatoire* offrent un attrait irrésistible, le *Paradis* laisse beaucoup à désirer! Cette observation ne s'applique-t-elle pas également au poëme de Milton, dont bien des morceaux sont d'une digestion laborieuse, même pour des Anglais? Et dans notre littérature combien d'ouvrages reconnus comme des chefs-d'œuvre, offrent des parties faibles, ingrates, et plus ou moins fanées! Toutes les *Lettres provinciales* de Pascal sont-elles également intéressantes? le *Télémaque*, qu'on nous fait apprendre par cœur dans notre enfance, nous paraît-il dans notre âge mûr également attrayant d'un bout à l'autre? Combien d'exemples pourrions-nous joindre encore à ceux que nous venons de citer! Quand on aura prouvé contre l'auteur des *Martyrs* une vérité qu'il a reconnue très-expressément lui-même, qu'il s'était trompé en obéissant au préjugé classique et en se livrant à la tentative impossible, ridicule pour les uns, choquante pour les autres, de peindre par des mots et avec une rigoureuse orthodoxie un enfer et un paradis chrétiens, aura-t-on prouvé que son livre est en soi moins *complet* que la trilogie du Dante ou le poëme de Milton? Aura-t-on prouvé qu'une grande et belle composition perd tout son prix, parce que deux parties sur vingt-quatre y sont défectueuses? Quant à nous, nous avons relu bien des fois les *Martyrs*, à des âges différents et avec un intérêt toujours très-vif; nous passons tout simplement les deux chants du Paradis et de l'Enfer, nous glissons rapidement sur les quelques pages consacrées au Purgatoire; et nous avons la faiblesse de nous laisser toujours charmer par les séductions enchanteresses d'un ouvrage où, parmi un certain nombre de défauts, on rencontre *à chaque pas*, comme le dit si bien M. Sainte-Beuve, des *beautés*, des *miracles* d'*imagination* et d'*harmonie*.

Il y a certainement dans les *Martyrs*, et surtout dans le *Génie du Christianisme*, plus d'inégalités que dans l'épisode de *René*. Cet épisode compose un petit ensemble mieux distribué, le style y est d'une perfection plus soutenue que dans le *Génie du Christianisme* et moins tendue que dans les *Martyrs*. Mais combien les deux grands ouvrages de M. de Chateaubriand offrent d'aliments plus variés et plus substantiels à l'admiration, et quelle différence entre la donnée large, solide et féconde qui leur sert de base, et le thème fragile, maladif, exceptionnel, sur lequel repose l'épisode de *René!* Hésitant devant l'autorité de M. Sainte-Beuve et de plusieurs autres appréciateurs éminents qui tiennent le petit roman de *René* pour le plus vivace des ouvrages de Chateaubriand, nous venons de le relire encore une fois, et nous doutons plus que jamais qu'il ré-

siste aussi bien à l'action du temps que l'ouvrage dans lequel il figurait d'abord assez peu convenablement, et dont les éditeurs ont maintenant l'idée plus heureuse de le détacher pour le réunir en un volume avec *Atala* et le *Dernier Abencerage*.

Tout le monde sait que M. de Chateaubriand a voulu peindre dans *René* une maladie de l'âme ou de l'esprit, la maladie de l'ennui, le *tædium vitæ*, la mélancolie à triple dose. D'autres avant lui ont connu et décrit cette disposition intellectuelle et morale, mais avec moins d'insistance que lui, et en l'isolant moins des sentiments plus ordinaires dont se nourrit le cœur humain. L'auteur de *René* a fait de ce mal une sorte de spécialité, et il l'a peint avec d'autant plus de complaisance, que nul ne l'a éprouvé plus vivement et plus longtemps que lui, car il en a souffert jusqu'à la fin de ses jours ; il a pu faire aimer le tableau de ce mal à sa génération, qui le ressentait plus ou moins, et à la génération suivante, qui y avait encore des dispositions ; mais, pour les nations plus peut-être que pour les individus, ce genre de maladie constitue un état passager. M. Sainte-Beuve dit déjà : « Vous, jeunes gens, vous ne l'avez plus. » Et, en effet, ils ne l'ont plus ; et déjà pour eux tous les types romanesques atteints de cette sorte d'infirmité, Werther, René, Child-Harold, Obermann, Adolphe, sont comme des fleurs soumises à je ne sais quelle opération chimique qui, sans les flétrir absolument, leur aurait enlevé leurs couleurs naturelles et presque tout leur parfum ; tandis que d'autres fleurs, très-diverses, mais qui plongent leurs racines dans la réalité universelle et humaine, gardent le coloris inaltérable et l'éternel parfum de la nature et de la vérité.

A cet inconvénient de représenter un type maladif et exceptionnel se joint, pour l'épisode de *René*, le désavantage de reposer sur une donnée encore plus exceptionnelle, qu'on pourrait même dire répugnante, si l'auteur n'avait mis une extrême délicatesse à la voiler le plus possible. Mais, si cette délicatesse adoucit le fond répulsif de la situation, elle rend cette situation plus fausse encore. Rien ne prépare, rien ne motive, rien n'explique le sentiment criminel prêté à Amélie. Ce sentiment est incompatible avec la pureté de son âme, de son esprit et l'élévation de son caractère. Des païens seuls auraient pu l'admettre comme une fantaisie cruelle et soudaine du destin. Pour des chrétiens il ne peut avoir que la signification d'un mauvais rêve. On est tenté de se révolter quand on voit une créature presque angélique prendre au sérieux ce cauchemar, et l'auteur recourir à une invention aussi fâcheuse pour donner à son récit une moralité qui n'en ressort pas, car il n'y a aucun rapport direct entre les défauts du caractère de René et le sentiment coupable qu'à son insu il aurait inspiré à une sœur candide et innocente. C'est cette conclusion arbi-

traire qui mérite bien la qualification de *moralité plaquée*, donnée suivant nous à tort par M. Sainte-Beuve au discours final du père Soüel. Celui-ci, au contraire, nous paraît complétement dans le vrai, quand il dit à René : « Les maux dont vous vous plaignez sont de *purs néants;*» et quand, obligé qu'il est par l'auteur de prendre pour un fait vrai le sentiment faux prêté à Amélie, le père Souël ajoute : « Toute la pureté, toute la vertu, toute la religion d'une sainte rendent à peine tolérable la seule idée de vos chagrins, » le lecteur, qui ne fait point partie du roman, est tenté de dire au père Souël qu'il a bien de la bonté de croire au malheur réel de René, et que cette idée, *à peine tolérable*, est encore un *pur néant*.

Une œuvre d'art, si bien exécutée qu'elle soit, peut-elle compter sur un long avenir, quand elle repose sur un fond tout à la fois si faible et si faux? Nous serions, nous, porté à penser qu'*Atala*, malgré ses bigarrures, et le *Dernier Abencerage*, malgré sa roideur chevaleresque un peu guindée, passeront peut-être moins que *René;* mais nous croyons que le *Génie du Christianisme* et les *Martyrs* ne passeront pas.

IV

Toutes les critiques qu'on dirige aujourd'hui contre le premier de ces deux ouvrages ont été répétées cent fois depuis soixante ans. Plan vicieux, lieux communs, argumentation frivole et profane par sa frivolité même, enfantillages, absurdités. Ces reproches divers, qui ne sont pas tous dénués de quelque fondement, furent adressés à l'auteur du *Génie du Christianisme* dès l'apparition de son livre. Dès cette époque, M. de Fontanes faisait spirituellement justice de l'austère indignation de certains philosophes, qui, tout en se nourrissant avec délices des bouffonneries antireligieuses de Voltaire, se sentaient profondément scandalisés qu'on osât développer avec éclat les beautés poétiques d'une religion destinée exclusivement, suivant eux, à édifier, et non à plaire. Cette classe d'adversaires du *Génie du Christianisme* s'est perpétuée en se modifiant plus ou moins. S'efforcer surtout de montrer qu'une religion est belle au lieu de s'attacher uniquement à prouver qu'elle est vraie, constitue, suivant eux, une profanation et une puérilité. Pour que cet argument eût quelque valeur, il faudrait prouver qu'il y a incompatibilité entre la vérité et la beauté d'une religion. A défaut de cette démonstration, l'argument n'établit qu'une chose, c'est que le *Génie du Christianisme*, en tant qu'apologétique, est un ouvrage très-incom-

plet : cela est incontestable; mais l'auteur n'a jamais prétendu traiter à fond l'immense sujet qu'il abordait. Assez d'autres s'étaient chargés avant lui de démontrer la vérité du christianisme, sans avoir pu empêcher Voltaire de le démolir à coups de sarcasmes dans l'esprit des classes éclairées, et par suite dans l'esprit des masses. C'est tout simplement la contre-partie de la polémique de Voltaire que Chateaubriand eut l'idée de tenter; partout où celui-ci avait excité le rire et le mépris à l'aide de spirituelles caricatures, il entreprit d'éveiller l'intérêt, le respect, l'admiration, par des tableaux tour à tour gracieux, imposants ou émouvants. La question n'est pas de savoir s'il pouvait faire autre chose que ce qu'il a fait, mais s'il a bien fait ce qu'il voulait faire. Or il suffit d'ouvrir les yeux pour reconnaître que, depuis soixante ans, toute une partie des œuvres de Voltaire ne s'est jamais relevée des coups que lui a portés le *Génie du Christianisme.*

Le ton voltairien en matière de religion, ce ton d'écolier ricaneur et insolent, qui, malgré l'influence de Rousseau, était, au dix-huitième siècle, le signe caractéristique et essentiel du bel esprit, classe aujourd'hui un écrivain parmi les bohèmes. Le respect non-seulement des croyances religieuses, mais des cérémonies et des formes par lesquelles se manifeste le sentiment religieux, a gagné même les plus sceptiques et fait en quelque sorte partie de la tenue de tout homme bien élevé.

Quelques-uns nous diront que ce résultat est fort insignifiant, qu'il importe peu à la religion d'être l'objet d'un respect extérieur qui ne provient pas d'une adhésion intime et complète; que la *religiosité* n'est pas la foi, et que l'auteur du *Génie du Christianisme* n'a fait que caresser et développer le premier de ces deux sentiments aux dépens du second.

Si c'est un incrédule qui parle ainsi, qui oppose avec complaisance les sévères et solides croyances du dix-septième siècle aux croyances plus ou moins relâchées du dix-neuvième, afin de pouvoir conclure en matière de religion par la formule *tout ou rien*, on remarquera du moins que l'influence du *Génie du Christianisme* est encore assez forte pour l'empêcher de dire franchement : *rien.*

Si c'est un croyant qui, non content de considérer le *Génie du Christianisme* comme un ouvrage insuffisant, serait disposé à le tenir pour un ouvrage dangereux, parce qu'il n'a produit, suivant lui, que des velléités religieuses, dont les unes peuvent ne pas aboutir et les autres se pervertir en un mélange d'impiété pratique et de verbiage artificiel, on peut, sans méconnaître la portion de vérité que renferme cette critique, en appeler aux faits, et prier l'adversaire de

considérer, sans parti pris, ce qu'était le sentiment religieux, ou, pour parler net, le sentiment catholique avant l'apparition du *Génie du Christianisme*, et ce qu'il est devenu depuis. Si le catholicisme n'a pas reconquis sur les âmes, et comme règle et comme frein, l'empire qu'il exerçait au dix-septième siècle et qu'il avait à peu près complétement perdu au dix-huitième, on ne peut contester du moins qu'il n'ait fait d'assez notables progrès depuis soixante ans. Nous sommes loin d'attribuer uniquement ce résultat à un livre, il provient avant tout des faits. Les crises révolutionnaires, qui ébranlent périodiquement la société, ont réveillé dans les âmes l'instinct religieux, comme la tempête le ranime au cœur des matelots. Les grands changements, les grandes catastrophes imprévues, dont le dernier siècle et le nôtre ont été les témoins, ont fait en quelque sorte entrevoir aux hommes ce bras invisible, qui, pour employer une expression de l'ancien Balzac, « frappe les coups que le monde sent; » et, comme de toutes les communions chrétiennes le catholicisme est incontestablement celle qui est le plus une religion, c'est le catholicisme surtout qui a naturellement gagné à cette disposition générale des âmes. Mais, quand bien même on refuserait à l'ouvrage de M. de Chateaubriand toute influence motrice dans cette impulsion, quand on ne voudrait voir dans son ouvrage que l'expression même trop frivole d'un sentiment produit par d'autres causes, comment méconnaître sans injustice qu'en donnant à ce sentiment religieux une satisfaction vive, quoique incomplète, le *Génie du Christianisme* n'ait contribué, pour sa part, à le maintenir et à l'étendre?

Quelques adversaires très-respectables du *Génie du Christianisme* raisonnent autrement : ils accordent à l'ouvrage de M. de Chateaubriand une influence momentanée, mais ils lui refusent toute influence durable; ils reconnaissent qu'au début ce livre a provoqué une réaction religieuse, mais ils ajoutent que cette réaction, en raison même de son caractère frivole, n'a pas poussé de racines, s'est bientôt dénaturée et pervertie, et que c'est en s'écartant complétement de la voie ouverte par le *Génie du Christianisme* que le sentiment catholique a gagné tout le terrain qu'il a reconquis aujourd'hui sur l'esprit du dix-huitième siècle.

Ne peut-on pas tirer des faits une explication toute différente? Quand le *Génie du Christianisme* s'est présenté aux hommes de 1802, il s'adressait à une génération dégoûtée, il est vrai, des doctrines antireligieuses du siècle précédent et disposée à accueillir avec joie un livre qui les combattait avec des armes nouvelles; mais cette génération était cependant trop imbue encore des préventions au milieu desquelles elle avait été élevée pour que l'esprit de l'ouvrage qu'elle admirait pût la pénétrer bien profondément. Le Concordat

lui-même, qu'on présente avec raison comme un fait plus important que la publication du *Génie du Christianisme*, ne paraît pas avoir notablement transformé le public de 1802, puisque ce même public, qui avait accueilli avec tant d'enthousiasme et le grand événement religieux et le beau livre qui en était comme l'accompagnement poétique, devait, quelques années plus tard, se montrer singulièrement indifférent devant les faits les plus contraires au sentiment catholique dont il paraissait animé, et laisser, sans aucune émotion appréciable à distance, confisquer, par un conquérant irrité, non-seulement le pouvoir temporel, mais la personne même du Pape.

Si, en comparant cette indifférence de la génération qui salua le Concordat et le *Génie du Christianisme* au trouble manifeste et sincère qui agite aujourd'hui tant d'âmes, en présence de la crise où se trouve engagée la Papauté, on constate que le sentiment catholique est en progrès depuis le premier Empire, peut-on équitablement réserver l'influence du livre de M. de Chateaubriand pour la première de ces deux situations et l'exclure de toute participation à la seconde? A-t-il été, en un mot, indifférent à la cause catholique que, depuis le Concordat, deux générations, en entrant dans la vie, aient commencé par lire le *Génie du Christianisme* avant d'ouvrir le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire; qu'elles aient appris dans ce livre à s'intéresser, ne serait-ce que par l'imagination, à la religion qu'on leur enseignait, et à l'aimer déjà pour ses beautés avant de la discuter plus ou moins dans ses dogmes et dans ses prescriptions?

Que ce poétique supplément au catéchisme contienne des détails frivoles ou même fautifs, qu'il soit insuffisant, que l'esprit ait besoin de secours plus puissants pour combattre sa propre résistance ou la résistance intéressée des passions, nul ne peut le nier. Mais il nous semble qu'on ne peut pas nier davantage que tout jeune homme bien doué, dont le cœur se sera ému, dont l'imagination se sera éveillée en lisant les belles pages du *Génie du Christianisme*, ne gardera quelque chose de cette première impression : des causes diverses pourront le détacher plus ou moins de sa religion, mais il ne deviendra pas pour elle un ennemi, ou, s'il le devient, il en souffrira, et dans tous les cas le sens religieux sera dès sa jeunesse assez développé en lui pour lui inspirer le dégoût de ce genre de polémique mesquine, impertinente et méprisante qui a joué un si grand rôle au dix-huitième siècle.

Il serait trop facile de constater l'influence du *Génie du Christianisme* sur une foule de productions littéraires de notre siècle, écrites dans le même esprit; il nous semble plus intéressant de signaler cette influence même dans le langage de plus d'un philosophe de nos jours qui se place à un point de vue d'indépendance complète par rapport à la religion.

Lorsqu'au siècle dernier J. J. Rousseau, repoussant à la fois le matérialisme de d'Holbach et le déisme de Voltaire, qui s'en rapprochait beaucoup, osa présenter l'autorité du sentiment et de la conscience, — ce qu'il appelle le jugement interne, le *dictamen secret*, — comme une sauvegarde en matière de religion et de morale contre les sophismes de la raison [1], tous les encyclopédistes, en y comprenant Voltaire, qualifièrent cette déclaration de *capucinade*. Que diraient donc aujourd'hui Voltaire et les encyclopédistes, s'ils voyaient un philosophe qui passe pour très-hardi, M. Renan, écrire cette phrase bien plus forte que toutes celles de Rousseau : « Dieu est le produit de la « conscience, et non de la science et de la métaphysique. Ce n'est pas « la raison, c'est le sentiment qui détermine Dieu. Voilà pourquoi « l'art, la poésie et la religion sont, en théodicée, supérieurs à la phi- « losophie [2]. » Nous ne prétendons pas que cette phrase ne puisse soulever des objections diverses et de la part de la religion et de la part de la philosophie, nous disons seulement qu'elle n'eût jamais été écrite par un libre penseur, même de l'école de Rousseau, avant l'apparition du *Génie du Christianisme*.

N'est-ce pas aussi sous l'influence visible du *Génie du Christianisme* que M. Michelet a écrit un jour cette page :

« Faisons les fiers tant que nous voudrons, philosophes et raisonneurs que nous sommes aujourd'hui ; mais qui de nous, parmi les agitations du mouvement moderne, ou dans les captivités volontaires de l'étude, dans ses âpres et solitaires poursuites, qui de nous entend sans émotion le bruit de ces belles fêtes chrétiennes, la voix touchante des cloches et comme leur doux reproche maternel ?... Qui ne voit sans les envier ces fidèles qui sortent à flots de l'église, qui reviennent de la table divine rajeunis et renouvelés ?... L'esprit reste ferme, mais l'âme est bien triste... Le croyant de l'avenir, qui n'en tient pas moins de cœur au passé, pose alors la plume et ferme le livre, il ne peut s'empêcher de dire : « Ah ! que ne suis-je avec eux, un des « leurs, et le plus simple, le moindre de ces enfants [3] ! »

On nous dira peut-être que cette page prouve précisément contre l'influence salutaire que nous attribuons au *Génie du Christianisme*, puisqu'elle n'a pas empêché son auteur de se ranger, peu d'années après l'avoir écrite, parmi les adversaires les plus violents de l'Église catholique ; mais, avant de répondre à cet argument exceptionnel, nous

[1] Ce sont leurs propres expressions que J. J. Rousseau emploie dans une longue lettre datée du 15 janvier 1769, où il expose ses idées philosophiques et religieuses.

[2] *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1860.

[3] *Histoire de France*, t. V, p. 245.

demandons à notre tour qu'on nous prouve que jamais M. Michelet ne se retrouvera dans la disposition d'esprit et de cœur qui lui a dicté cette page émue et sincère.

V

Voulût-on absolument refuser à l'auteur du *Génie du Christianisme* le mérite d'avoir aidé à raviver les croyances religieuses, il faudrait au moins reconnaître qu'il a changé les allures de l'incrédulité ; il a enlevé au scepticisme cette parfaite satisfaction de lui-même, cette sorte de brevet de supériorité intellectuelle et de bon goût qu'il se donnait et qu'on lui donnait au dix-huitième siècle ; il l'a contraint de confesser que la foi n'était pas nécessairement un signe d'imbécillité ou d'hypocrisie ; il a fait plus, il lui a en quelque sorte insinué une tendance manifeste à respecter cette foi chez les autres et à la regretter pour lui. Il a ainsi notablement diminué la distance qui sépare les sceptiques des croyants. Les hommes pieux, qui pensent que cette distance ne saurait être diminuée qu'au détriment de la religion, ont peut-être raison de ne pas faire beaucoup de cas du *Génie du Christianisme;* ceux qui pensent au contraire que la religion n'est en rien compromise parce qu'elle peut opposer à ses ennemis non-seulement les enfants dévoués qui lui appartiennent tout entiers, mais une foule d'enfants plus ou moins séparés d'elle, en qui s'est altéré plus ou moins le sentiment complet de son autorité, mais qui ont gardé le sentiment de sa grandeur, de sa beauté, de ses bienfaits, de son importance comme pouvoir générateur du dévouement et préservateur de la moralité ; qui, en un mot, l'aiment encore et la respectent comme une mère, même en ne lui obéissant pas toujours ; ceux qui pensent que cette légion d'alliés sincères n'est point à dédaigner, ceux-là doivent de la reconnaissance à l'auteur du *Génie du Christianisme;* car nul écrivain n'a contribué autant que lui à maintenir dans ce milieu indécis le respect et la sympathie à défaut de la foi, et à empêcher tous ceux qui ne sont religieux qu'à demi de devenir les adversaires de la religion.

L'épreuve que traverse en ce moment le catholicisme peut tromper des esprits superficiels ou prévenus. Nous avons vu, au début de ce travail, un écrivain grave, un professeur, déclarer morte ou à peu près la religion catholique, et proposer à la France de la remplacer par une nouvelle méthode de lire l'Évangile *sous le regard de Dieu* et

loin de toute influence humaine. Nous pensons que ce docteur a vu moins clair dans la situation que M. de Tocqueville, quand il écrivait il y a vingt ans : « Si le catholicisme parvenait enfin à se soustraire aux haines politiques qu'il a fait naître, je ne doute presque point que ce même esprit du siècle qui lui semble contraire ne lui devînt très-favorable et qu'il ne fît tout à coup de grandes conquêtes [1]. »

Quiconque, en effet, voudra comparer l'opposition actuelle contre le catholicisme avec l'opposition qu'il a subie au dix-huitième siècle, n'aura pas de peine à reconnaître qu'il y a entre ces deux oppositions une différence radicale : l'une était tout à la fois politique et religieuse, plus acharnée peut-être encore contre les dogmes et la puissance morale du catholicisme que contre sa puissance politique, tandis que l'autre ne s'alimente plus guère que de récriminations plus ou moins fondées contre l'esprit politique qu'elle attribue à l'Église. Il serait presque inconvenant de toucher en passant, et à propos d'une étude littéraire, à des problèmes imposants et redoutables. Disons seulement que, quelle que puisse être la solution momentanée des difficultés actuelles, le jour où l'Église catholique pourra et voudra (et nous croyons qu'elle le pourra et le voudra) ôter tout prétexte à ses ennemis de l'accuser d'être vouée à la défense des idées et des institutions politiques de l'ancien régime et à l'amour des gouvernements absolus ; le jour où elle accordera aux idées politiques modernes tout ce qui n'est pas contraire à ses dogmes fondamentaux ; le jour où, sans se laisser effrayer par la perversion que l'esprit de violence ou de fraude peut faire subir aux principes en eux-mêmes les plus justes, elle n'hésitera pas à prononcer les paroles que prononçait, il y a quinze ans, un prêtre déjà notable, devenu aujourd'hui une des gloires de l'épiscopat français : « Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en 1789 [2] ; » le jour enfin où disparaîtra, entre l'Église catholique et la société moderne, ce malentendu politique qui fait la principale force des ennemis de l'Église, le temps des grandes conquêtes du catholicisme annoncé par M. de Tocqueville sera proche, et il arrivera un moment où tout homme ayant le sentiment de la dignité humaine considérera en quelque sorte comme un axiome indiscutable cette vérité que tant d'esprits défiants méconnaissent aujourd'hui, savoir : que, de tous les citoyens, celui qui a le plus besoin d'indépendance dans ses rapports avec le pouvoir politique, c'est le prêtre ; et que, de tous les prêtres, celui qu'il importe le plus de soustraire à toute pression de la part des puissances de la terre, c'est le pape.

[1] *De la Démocratie en Amérique*, t. III, p. 54.
[2] *De la Pacification religieuse*, par l'abbé Dupanloup, édit. de 1845, p. 306.

Dans cette réconciliation complète de l'Église et de la France nouvelle sur le terrain de la liberté, il y aura encore une part à faire à l'auteur du *Génie du Christianisme*, et, après avoir reconnu avec M. Villemain qu'il a ramené la littérature à la religion, il faudra reconnaître aussi avec lui qu'il a ramené l'esprit religieux à l'esprit de liberté. Ce n'est pas, il est vrai, dans l'ouvrage qui nous occupe en ce moment que le libéralisme religieux de M. de Chateaubriand est le plus accentué; il a déclaré lui-même dans ses Mémoires que l'esprit public, en 1802, obsédé par le récent souvenir des terribles excès de la Révolution, ne lui avait pas permis d'appuyer beaucoup sur les rapports de la religion et de la liberté; il a même tracé un aperçu plus ou moins heureux d'un autre *Génie du Christianisme* qui, s'il eût été exécuté sur ce nouveau plan, eût présenté le défaut inverse de trop sacrifier la religion à la politique. Mais, quoiqu'il y ait des lacunes dans l'ouvrage publié, il serait souverainement injuste d'y voir, ainsi que l'ont fait quelques critiques, une sorte de plaidoyer poétique et religieux destiné à s'adapter aux idées gouvernementales du premier consul. Pour détruire cette accusation, il suffit de rappeler que, dans le chapitre XI du Ve livre de la IVe partie, l'auteur s'attache à établir que c'est au christianisme qu'on doit le gouvernement représentatif, « qu'on peut mettre, dit-il, au nombre des trois ou quatre découvertes qui ont créé un autre univers; » et, pour qu'on ne se trompe pas sur sa manière d'entendre le gouvernement représentatif, il le qualifie un gouvernement « qui ne se conserve que par la justesse des contre-poids; » et il ajoute : « Ce gouvernement n'est possible que par la religion, qui, en maintenant l'équilibre moral le plus parfait, permet d'établir la plus parfaite balance politique. » Lorsqu'un écrivain parle ainsi en 1802, et lorsqu'il dit de l'auteur de l'*Esprit des Lois* : « C'est le véritable grand homme du dix-huitième siècle, » peut-on, en conscience, le présenter comme le complaisant apologiste du gouvernement que le premier consul, devenu empereur, devait bientôt établir en France?

L'idée d'une alliance naturelle et possible entre la religion et la liberté n'est, il est vrai, qu'indiquée dans le *Génie du Christianisme*, mais elle l'est très-nettement. Nous verrons, en étudiant la carrière politique de M. de Chateaubriand, que cette idée s'est de plus en plus fortifiée dans son esprit, et que, même à l'époque où il a été le plus engagé, non pas, comme on l'a dit et répété bien à tort, dans les *opinions absolutistes* (on ne trouverait pas, je crois, à citer de Chateaubriand une seule page qui porte positivement ce caractère), mais dans une tentative dangereuse de rendre au principe aristocratique héréditaire une vie qu'il avait perdue, en France, bien avant la Révolution; même à l'époque où M. de Chateaubriand appelait le clergé à

concourir à cette entreprise, c'était avec le désir très-expressément formulé de voir l'Église adopter sans arrière-pensée toutes les institutions qui caractérisent un gouvernement libre. Mais nous ne voulons pas anticiper, et nous rentrons dans l'examen du *Génie du Christianisme*, ou plutôt nous le terminons en empruntant à M. Sainte-Beuve un passage où il résume en quelques lignes, après l'avoir d'abord mis en pleine lumière avec autant d'équité que d'agrément, un des mérites les plus incontestables de cet ouvrage, celui d'avoir introduit, dans l'esthétique, dans l'histoire littéraire et même dans l'histoire nationale, un esprit d'innovation qui a pu s'étendre, se rectifier ou s'affermir depuis, mais qui est ingrat lorsqu'il s'autorise de ses progrès pour méconnaître ce qu'il doit à Chateaubriand. « Littérairement, dit l'éminent critique, le *Génie du Christianisme* ouvrit une foule d'aspects nouveaux et de perspectives qui sont devenues de grandes routes battues et même rebattues depuis; goût du moyen âge, du gothique, poésie et génie de l'histoire nationale, il donna l'impulsion à ces trains d'idées modernes où la science est intervenue ensuite, mais que l'instinct du grand artiste avait d'abord devinées. »

En somme, cet ouvrage tant discuté n'est ni un ouvrage de philosophie, ni un ouvrage de théologie ; on aura beau prouver qu'il est superficiel sur bien des points, ou erroné sur quelques autres, nous croyons qu'il survivra, non-seulement, comme on l'a dit, à cause des circonstances mémorables auxquelles il se rattache, mais parce qu'il a en lui-même assez de génie, assez de flamme, assez de beautés de pensée et d'expression, pour captiver toujours les esprits jeunes, non encore desséchés par l'abus de la vie, ou non encore gâtés par l'affectation pédantesque de l'omniscience et de la profondeur.

VI

Les chapitres que M. Sainte-Beuve a consacrés à l'étude du poëme des *Martyrs* comptent parmi ceux où l'éminent écrivain a le mieux prouvé qu'il savait allier à la sagacité du critique en éveil sur les défauts la fraîcheur et la vivacité d'imagination de l'artiste qui ne se dégoûte jamais de ce qui est beau, quand bien même ce beau serait plus ou moins passé de mode. Sa sympathie, il est vrai, est moins complète et moins vive pour les *Martyrs* que pour *René*, elle est plus mêlée de restrictions, mais elle est encore assez marquée pour raf-

fermir dans leur sentiment ceux qui considèrent cette belle composition comme le chef-d'œuvre littéraire de Chateaubriand. M. Sainte-Beuve déclare lui-même que c'est dans cet ouvrage « que l'illustre écrivain a atteint en quelque sorte la perfection classique de son genre et de son génie, que ce livre représente certainement le moment le plus parfait et le plus juste de son talent. » Il accompagne, il est vrai, cette déclaration d'un assez grand nombre de critiques dont la plus grave, celle qui porte sur le fâcheux emploi que l'auteur a fait du merveilleux chrétien, est d'une justesse reconnue par tous et même, comme nous l'avons dit plus haut, par Chateaubriand, qui se reproche avec raison, dans ses *Mémoires*, d'avoir cédé à la tentation de faire du merveilleux *direct*, c'est-à-dire de peindre un ciel et un enfer quand il aurait pu facilement s'en tenir à l'intervention des bons et des mauvais anges pour la conduite de l'action, au lieu de la livrer à des machines usées. D'autres observations de l'éminent critique sont plus discutables; il en est que l'on pourrait combattre en s'appuyant de l'opinion d'un autre critique pour lequel M. Sainte-Beuve professe à bon droit une haute estime, et dont la remarquable étude sur Chateaubriand n'a pas été inutile à son propre travail; nous voulons parler de M. Vinet. Celui-ci constate, par exemple, que dans la peinture d'Hiéroclès l'auteur des *Martyrs* a été *énergique sans être repoussant*, sauf un seul trait. M. Sainte-Beuve pense au contraire que ce personnage et celui de Galerius sont constamment forcés; il oppose au procédé de Chateaubriand celui de Shakespeare, chez lequel il n'y a ni monstres ni héros complets; mais combien d'autres poëtes n'ont pas cru devoir admettre le mélange de la laideur et de la beauté morales dans le même personnage ! Nous inclinerions ici pour l'avis de M. Vinet.

Ce dernier nous présente Demodocus comme un caractère qui reste dans l'imagination. M. Sainte-Beuve ne voit, dans le père de Cymodocée, qu'une *ganache homérique;* le mot est un peu dur[1]. En revanche, M. Sainte-Beuve écarte judicieusement quelques autres critiques de M. Vinet, et toutes les parties les plus célébrées des *Martyrs*, le séjour

[1] L'auteur des *Martyrs* a commis, au sujet de Demodocus, une singulière inadvertance qui est justement relevée par M. Vinet, et, après lui, par M. Sainte-Beuve. Rien n'était plus facile à Chateaubriand que de nous présenter au début Cymodocée comme l'unique fille restée à un vieillard qui aurait perdu avant elle d'autres enfants. Au lieu de cela, il fait de Cymodocée la fille unique d'un homme qui s'est marié très-jeune, et dont la femme est morte, très-jeune aussi, peu de temps après la naissance de sa fille; de sorte que Demodocus peut avoir tout au plus quarante ans. Ce qui n'empêche pas l'auteur de lui donner si bien le langage d'un vieillard, qu'il est impossible de le voir sous un autre aspect. Après tout, le mal n'est pas grand : il suffit de ne tenir aucun compte de quelques lignes du premier chant, et d'accepter Demodocus comme un vieillard.

à Naples, l'arrivée d'Eudore à l'armée des Gaules, la veille nocturne, la bataille des Franks, l'épisode de Velléda, trouvent en lui un appréciateur qui sait non-seulement admirer, mais communiquer aux autres son admiration[1]. Il a même quelquefois, dans l'expression de ses goûts, des mouvements d'une vivacité originale, qu'on aime en lui quand ils tendent à raviver la sympathie au lieu de chercher à l'éteindre. C'est ainsi qu'après avoir rappelé que l'excellent Ballanche ne pouvait prononcer le nom de Cymodocée sans que les larmes lui vinssent aux yeux, il s'écrie : « Générations d'aujourd'hui, ne sauriez-vous plus comprendre cela ? »

Nous, qui ne sommes déjà plus de la génération d'aujourd'hui, nous le comprenons si bien, que c'est un regret pour nous de ne pas trouver dans l'ouvrage de M. Sainte-Beuve une réhabilitation plus complète de cette délicieuse figure de Cymodocée, si généralement sacrifiée ou négligée par les critiques même les plus favorables au poëme des *Martyrs;* n'est-ce pas dans cette création charmante que Chateaubriand, si habile à peindre la passion, la grandeur ou la mélancolie, a montré qu'il savait aussi combiner les couleurs les plus douces, les plus riantes et les plus chastes, pour faire en quelque sorte vivre sous nos yeux un type de beauté ingénue sans fadeur et originale sans bizarrerie? Nous comprenons que la beauté tragique, un peu sauvage, et même un peu égarée de Velléda attire davantage les regards du public; mais combien de figures consacrées par la poésie ancienne et moderne, depuis Sapho, Médée, Phèdre, Didon, jusqu'à Armide, se rapprochent plus ou moins de Velléda! Nous n'en trouvons point qui ressemble à Cymodocée et qui puisse rivaliser avec elle. Il y a certainement dans la composition de cette figure le même travail un peu laborieux, un peu artificiel, si l'on veut, qui se retrouve dans le poëme entier, et qui tient à sa donnée fondamentale. Cette donnée en elle-même est, suivant nous, admirablement belle, mais très-difficile à exécuter, sans que l'effort se fasse plus ou moins sentir dans l'exécution. Quand M. Villemain et M. Sainte-Beuve s'accordent, en employant presque les mêmes expressions, à dire, l'un « que le poëme des *Martyrs* est une œuvre *composite* et dès lors artificielle, » l'autre, « que c'est un poëme *composite* où toutes les beautés païennes et chrétiennes sont artificiellement ramassées dans un étroit espace, » il y aurait de l'outrecuidance à ne pas reconnaître une vérité établie par

[1] Nous nous demandons seulement pourquoi, à propos de la bataille des Franks, M. Sainte-Beuve ne veut pas que M. Augustin Thierry ait réellement éprouvé dans sa jeunesse, en lisant cette page, l'impression qu'il a racontée dans un récit très-connu. Que cette impression d'adolescent, oubliée pendant plusieurs années, ait reparu très-vive quand l'écolier, devenu homme, s'est occupé d'histoire, nous ne voyons là rien d'invraisemblable.

deux juges d'un goût aussi fin et aussi sûr. Il est incontestable que l'entreprise tentée par Chateaubriand de réunir dans le même cadre tous les genres de beauté qui caractérisent deux civilisations, deux poésies, deux religions, en personnifiant ces beautés dans diverses figures, et parfois même (comme c'est le cas pour Cymodocée) en les réunissant sur une seule figure; il est incontestable que cette entreprise conduisait presque nécessairement l'auteur à des inventions, à des rapprochements plus ou moins forcés et systématiques. Mais n'est-il pas incontestable également que cette idée, aussi originale que grandiose, a fourni et devait fournir à une imagination opulente comme celle de Chateaubriand, fortifiée et contenue à la fois par l'étude des faits, des monuments et des lieux, une foule d'inspirations neuves et admirables qui feront vivre son œuvre et l'empêcheront de se confondre jamais dans la masse des épopées manquées ou médiocres qui encombrent l'histoire des littératures? Les *Martyrs* seront peut-être le dernier produit vivant d'un genre qui semble aujourd'hui épuisé, mais ils ne périront pas.

Le rapport naturel entre deux poëmes en prose a fait souvent comparer les *Martyrs* au *Télémaque*. Nous n'entrerons pas dans cette comparaison un peu rebattue. M. Sainte-Beuve, sans y insister beaucoup, donne la préférence au *Télémaque*, comme étant, dit-il, « le produit d'un art plus facile, moins laborieux, où l'effort dans l'imitation de l'antique se laisse moins apercevoir. » L'éminent critique se rencontre encore dans cette opinion avec M. Villemain. Peut-être ne manque-t-il au poëme de Chateaubriand que d'être plus âgé d'un siècle pour pouvoir soutenir avantageusement le parallèle. Il y a certainement plus de facilité dans le poëme de Fénelon, mais y a-t-il plus de puissance et d'originalité? Sans parler de la différence des deux compositions quant au sujet, dont l'un, celui des *Martyrs*, est bien autrement vaste que le sujet du *Télémaque*, l'auteur des *Martyrs* n'a-t-il pas rajeuni et ravivé les vieilles formes de la fiction épique par un charme nouveau de vérité historique dans la peinture des époques, des mœurs, des caractères, et de vérité pittoresque dans les tableaux de la nature, qu'on chercherait vainement, au même degré du moins, dans le poëme de Fénelon?

On nous assure pourtant que la génération nouvelle ne lit plus guère les *Martyrs*. Si cela est vrai, nous doutons fort qu'une fois hors du collége elle lise beaucoup plus le *Télémaque*. Et, si elle ne lit plus les *Martyrs*, il faut le regretter pour elle, car, étant données les tendances de la littérature actuelle, nous connaissons peu de lecture qui, au point de vue de l'art, puisse être plus profitable à la nouvelle génération. Cette prose admirable n'est certainement pas bonne à imiter servilement; quoiqu'elle n'offre en général aucune af-

fectation, quoique même dans l'occasion elle se détende plus qu'on ne l'a dit, elle reste cependant, en sa qualité de prose poétique, au-dessus du ton moyen, du ton littéraire le plus naturel; défigurée par un copiste maladroit, elle peut tourner au genre Marchangy ou au genre d'Arlincourt. Mais, si ces deux genres conservent encore quelques sectateurs, ce n'est pas sur cette pente que la littérature actuelle, et en particulier la littérature d'imagination, semble disposée à se laisser entraîner. Ce n'est pas le goût du pompeux, c'est le goût de l'ignoble, qui nous menace en ce moment. Pour nous déguiser apparemment le danger de cette dépravation du goût, nous avons donné au genre ignoble un nom nouveau, nous l'appelons le *genre réaliste*. Une certaine subtilité prétentieuse combinée avec une dose énorme de grossièreté et de platitude, voilà ce qui, dans les œuvres d'imagination, a trop souvent le don d'intéresser le public d'aujourd'hui. Eh bien, de même qu'on trouve des élixirs composés avec des plantes aromatiques cueillies sur de hautes montagnes, qui pourraient être dangereux si l'on en abusait; mais qui, employés avec modération, produisent sur l'organisme un effet tonique ou dépuratif très-puissant, de même tout écrivain qui voudra se préserver ou se purifier des miasmes de la littérature *réaliste* fera bien de lire de temps en temps quelques pages des *Martyrs*. Il y trouvera cette merveilleuse abondance d'inspirations tour à tour gracieuses, émouvantes, imposantes, que M. Sainte-Beuve qualifie si heureusement de *miracles d'imagination*, il y trouvera presque toutes les richesses de notre langue, les constructions à la fois les plus élégantes, les plus délicates, les plus harmonieuses, les plus colorées, les plus grandioses, les plus hardies, sans que l'audace y soit presque jamais obtenue aux dépens de la précision et de la correction; car l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* a eu raison de dire, en parlant des *Martyrs* : « C'est celui de tous mes écrits où la langue est le plus correcte. »

S'il est vrai, comme on nous l'a dit aussi, que la génération actuelle, en négligeant les *Martyrs*, garde plus de goût pour cette autre épopée en prose, les *Natchez*, où Chateaubriand, jeune et fougueux, a entassé en quelque sorte toutes les bizarreries d'une verve prodigieuse mais déréglée, cette préférence ne saurait être qu'un accident passager, et l'on peut toujours dire à coup sûr des *Martyrs* ce qu'en disait M. de Fontanes, au moment d'une première disgrâce qui fut suivie d'une grande faveur : *On y reviendra*.

Si nous passons des *Martyrs* à *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*, nous cherchons en vain sur quel argument on pourrait se fonder pour appliquer à ce livre la sentence qui est actuellement à l'ordre du jour au sujet de Chateaubriand, et comment on prouverait que cette relation de voyage n'est pas un ouvrage complet. Il est certaine-

ment aussi complet que les meilleurs du même genre, ce livre que M. Villemain déclare « un livre original et charmant, le plus naturel que l'auteur ait écrit. »

Qu'à partir de l'*Itinéraire* M. de Chateaubriand n'ait plus composé aucun ouvrage de même valeur littéraire que les précédents, cela est incontestable. Ses productions politiques, dont le fond nous occupera plus tard, brochures, discours, articles de journaux, sont en général des écrits de circonstance qui subiront plus ou moins la fragilité attachée à leur origine. Nous admettons sans peine qu'ici l'avenir ne réservera que des pages; mais combien d'admirables pages s'offriront à son choix! Quel polémiste ne trouvera profit à étudier même la collection des articles du *Conservateur*, s'il veut apprendre à concilier les exigences de la polémique quotidienne avec celles de la langue et du goût? N'y a-t-il pas dans la partie dogmatique de la *Monarchie selon la Charte*, dans les discours et les écrits de M. de Chateaubriand en faveur de la liberté de la presse, assez de vérités indestructibles, présentées avec une assez grande puissance de talent, pour que de telles œuvres survivent aux circonstances?

La vieillesse de l'illustre écrivain rendu à la littérature n'a produit, il est vrai, que des ébauches, mais quelles puissantes ébauches que les *Études historiques!* que de beaux fragments! que d'idées hardies et neuves, dont plus d'un a profité sans le dire, se détachent au milieu des parties faibles de cet édifice inachevé! Le *Congrès de Vérone* et l'*Essai sur la littérature anglaise*, quoique, suivant nous, de moindre valeur que les *Études historiques*, offrent encore bien des passages où se reconnaît la main du maître. C'est dans la *Vie de Rancé* que l'affaiblissement de cette robuste intelligence est enfin sensible.

VII

Quant aux *Mémoires d'outre-tombe*, que nous ne voulons considérer d'abord que sous le rapport de la forme, c'est un ouvrage d'un autre ordre. Commencé en 1811, continué, modifié, corrigé pendant plus de trente ans, il n'appartient en propre ni à la maturité, ni à la vieillesse de l'auteur; il se rattache également à ces deux âges, et M. de Chateaubriand semble y avoir réuni toutes les beautés et tous les défauts qui se peuvent remarquer dans l'ensemble de ses ouvrages en les prenant depuis le premier jusqu'au dernier, c'est-à-dire depuis l'*Essai sur les révolutions* jusqu'à la *Vie de Rancé*. Ceux qui ne veulent

voir dans cette œuvre inégale, mais étonnante, rien autre chose qu'une rapsodie informe où l'on peut à la rigueur découvrir quelques détails heureux, ceux-là ne sauraient, suivant nous, être pris au sérieux; nous nous en référons contre eux au jugement de M. Sainte-Beuve, qui dit dans son dernier ouvrage : « Ces Mémoires, après tout, sont sa grande œuvre, celle où il se révèle dans toute sa nudité égoïste et aussi *dans son immense talent* d'écrivain..... Tel qu'il est, ce livre est quelque chose d'unique. »

On a essayé de distinguer dans cet ouvrage une première et une seconde manière; la plus belle serait celle des trois premiers volumes, dont la rédaction date de la meilleure époque de son talent; la seconde serait surtout marquée dans les volumes rédigés les derniers. Cette distinction, exacte pour l'ensemble, ne l'est plus quand on l'applique aux détails du style, parce que M. de Chateaubriand n'a cessé, presque jusqu'à sa mort, de retoucher ses Mémoires; parfois même les pages qu'il a le plus retouchées, en les gâtant plus souvent qu'il ne les perfectionnait, appartiennent précisément à cette rédaction primitive, qui était d'abord la plus heureuse; tandis qu'au contraire il est telle partie, rédigée plus tard, qui a moins souffert de ses retouches. Nous croyons, par exemple, que si on examine de près les cinq ou six premiers chapitres de la vie de Chateaubriand sous le Consulat, rédigés en 1839, on y trouvera, à la vérité, un moins grand nombre de belles pages que dans ses récits d'enfance et de jeunesse, rédigés de 1811 à 1822, mais on y trouvera aussi beaucoup moins de ces bizarreries de détail, de ces tours forcés, trop archaïques ou trop techniques qui compromettent un peu l'effet des belles pages de la première partie. Les pages écrites plus tard, quoique moins brillantes, sont parfois plus égales, d'un tour plus facile, plus simple, plus coulant, parce qu'elles ont été moins gâtées que les premières par des surcharges qui souvent paraissent dater de l'extrême vieillesse de l'auteur, du temps de la *Vie de Rancé*, c'est-à-dire du temps où la main du grand artiste devenait de plus en plus lourde.

On pourra du reste faire, quelque jour, au sujet des *Mémoires d'outre-tombe*, une comparaison assez curieuse. Il existe une copie des trois premiers livres de ces Mémoires qui date de 1826. Cette copie ayant été donnée à cette époque par M. de Chateaubriand à madame Récamier, il ne s'en occupa plus, il n'y pensa même plus, et il continua, de 1826 à 1845, à retoucher incessamment le manuscrit sur lequel avait été faite cette copie. Quand celle-ci sera publiée, elle permettra, en la confrontant avec l'édition définitive, de saisir en quelque sorte *flagrante delicto* les modifications, parfois singulières, qui s'opèrent dans les idées et dans le style de l'auteur. Pour ne parler ici que des changements de son style, on verra le vieillard,

en présence de cette rédaction primitive qui se rapproche beaucoup du style de l'*Itinéraire*, travailler à tout accentuer, à tout forcer, à tout préciser souvent jusqu'à la minutie. Les mots les plus simples, qui en 1826 lui paraissaient les meilleurs, lui paraissent trop vagues ou trop faibles, et il les efface pour y substituer, soit des expressions tombées en désuétude, et qu'il veut remettre en circulation, soit des expressions techniques qu'il emprunte aux professions diverses. Les tours de phrase qui n'ont d'autre mérite que leur netteté ne lui plaisent plus, et il aime souvent à les remplacer par des tours bizarres destinés à surprendre le lecteur. Toute description courte lui semble insuffisante, et il n'en laisse passer presque aucune sans l'enrichir ou la charger.

Quelques citations empruntées à ce texte inédit de 1826, et rapprochées du texte imprimé des *Mémoires d'outre-tombe*, feront mieux comprendre que ne le pourraient toutes nos explications le genre de changement qui s'opère dans le goût de M. de Chateaubriand à mesure qu'il vieillit.

Dans le manuscrit de 1826, l'auteur, en nous racontant ses rêveries d'enfant au bord de la mer, à Saint-Malo, nous dit : « J'allais m'asseoir loin de la foule, auprès de ces flaques d'eau que la mer entretient et renouvelle dans les concavités des rochers ; là je m'amusais à voir voler les oiseaux de mer ou à ramasser des coquillages. »—Rien de plus. — Dans le texte publié en 1848, la dernière partie de ce passage se transforme ainsi : « Là, je m'amusais à voir voler les pingouins et les mouettes, à *béer aux lointains bleuâtres*, à ramasser des coquillages, à écouter le refrain des vagues parmi les écueils. » Ce dernier membre de phrase constitue un supplément heureux ; mais on n'en peut pas dire autant du reste. Le *béer aux lointains bleuâtres* n'aurait jamais été écrit avant 1840 ; le mot *pingouins*, qui est là pour la précision, ne serait pas aussi précis que le mot plus vague d'oiseaux de mer, si, comme nous l'avons entendu dire, il n'y a pas de pingouins à Saint-Malo.

Le récit des jeux du jeune Chateaubriand avec les autres enfants de la ville, le long du *sillon*, et de l'accident arrivé à la petite Hervine Magon, était rédigé ainsi dans le texte de 1826 : « Toute la file s'abat comme des moines de cartes ; il n'y eut que la petite fille de l'extrémité de la ligne sur laquelle je tombai, et qui, n'étant retenue par personne, fut jetée dans la mer ; la lame l'entraîne en se retirant. » Dans le texte définitif et imprimé, l'auteur a remplacé le mot *je tombai*, par celui-ci, *je chavirai*, apparemment comme plus technique et plus en rapport avec le lieu de la scène, et à cette périphrase : « La lame l'entraîne en se retirant, » il a substitué ces mots : « le *jusant* l'entraîne. » Le tour est plus précis, sans doute, mais est-il aussi

clair pour les lecteurs non maritimes? Racontant la mort de Gesril à Quiberon, le texte de 1826 disait : « On voulut le sauver en lui jetant une corde ; » le texte de 1848 dit : « On le voulut sauver en lui *filant* une corde. » En décrivant l'église de Notre-Dame de Nazareth, où l'on relève l'enfant du vœu de sa nourrice, l'auteur se contentait d'abord de dire : « L'église était placée au bord du chemin, et environnée de grands ormes ; » c'était simple comme bonjour. Dans sa vieillesse, il trouve cela trop simple et trop vague, il change la phrase ainsi : « Le couvent, placé au bord du chemin, s'*envieillissait* d'un quinconce d'ormes du temps de Jean V de Bretagne. »

Le récit du départ de Saint-Malo pour Combourg contenait d'abord la description suivante : « Nous étions dans une énorme berline dorée traînée par huit chevaux, parés comme des mulets en Espagne, avec des sonnettes et des houppes de laine de diverses couleurs. » Voici maintenant ce que devient cette description dans le texte imprimé : « Nous étions dans une énorme berline à l'antique, panneaux surdorés, marchepieds en dehors, glands de pourpre aux quatre coins de l'impériale. Huit chevaux parés comme les mulets en Espagne, sonnettes au cou, grelots aux brides, houppes et franges de laine de diverses couleurs, nous traînaient. »

La description du pays que l'auteur traverse dans ce premier voyage à Combourg était présentée dans le texte de 1826 sous cette forme brève et simple : « Pendant l'espace de six lieues nous n'aperçûmes que des landes bordées de forêts, des champs à peine cultivés, des paysans qui ressemblaient à des sauvages. » Cette simple esquisse avait l'avantage d'être plus vraie qu'une description minutieuse, comme représentant mieux les impressions d'un enfant. Mais en vieillissant l'auteur a contracté la maladie de ses disciples, qui consiste à tout décrire en forçant tout, et il remplace cette esquisse par le tableau suivant : « Durant quatre mortelles lieues, nous n'aperçûmes que des bruyères *guirlandées* de bois, des friches à peine *écrêtées*, des semailles de blé noir court et pauvre, et d'indigentes avénières ; des paysans à sayons de peau de *bique*, à cheveux longs, pressaient des bœufs maigres avec des cris aigus et marchaient à la queue d'une lourde charrue, comme des *faunes labourant*.

La plus grande partie des changements de forme que Chateaubriand a fait subir à ce texte primitif de 1826 porte le même caractère ; mais, quoique ce goût envahissant d'archaïsme, de minuties techniques et descriptives, de mots singuliers et de comparaisons bizarres, nuise de temps en temps à l'effet des *Mémoires*, il y a dans cet ouvrage de telles beautés de style, en si grand nombre et si variées, que tous les défauts qui s'y mêlent ne pourront jamais les obscurcir.

Il est d'ailleurs juste de dire que l'auteur ne s'est pas toujours trompé en forçant généralement le coloris du texte de 1826 : nous pourrions citer plus d'un passage où la rédaction a gagné à être plus accentuée ; peut-être même plus d'un lecteur préférera, dans le dernier rapprochement présenté plus haut, à l'esquisse primitive la description plus détaillée, quoique un peu chargée, du texte imprimé. Il est possible, enfin, que les défauts des *Mémoires d'outre-tombe* contribuent pour leur part à faire vivre cet ouvrage en le maintenant dans un rapport plus intime avec les goûts des générations futures. Autant qu'on en peut juger par le présent, on serait tenté de croire que l'avenir préférera, en littérature comme en beaucoup d'autres choses, la singularité et la témérité à la justesse et à la force. L'auteur des *Mémoires* se trouvera ainsi en règle avec toutes les sortes de lecteurs ; car il y a dans son livre de quoi satisfaire également et ceux qui n'aiment les tons éclatants qu'à la condition qu'ils soient distribués avec harmonie et délicatesse, et ceux qui pardonnent tout à l'audace.

Le monument posthume de Chateaubriand ne vivra pas seulement comme une œuvre d'art puissante et originale, malgré ses inégalités et ses bizarreries, il vivra aussi comme expression d'un caractère qu'on peut aimer plus ou moins, mais dont on ne saurait également contester la puissance et l'originalité. Ce livre ne vivra pas seulement à cause de l'immense talent de l'écrivain, il vivra aussi parce qu'il est souvent empreint de ce genre d'éloquence si bien défini par les anciens : le son que rend une grande âme.

Mais Chateaubriand avait-il une grande âme, avait-il du moins une âme foncièrement grande avec des défauts naturels et acquis, ou n'était-il, comme on se plaît à le dire aujourd'hui, qu'un comédien ? Cette question, qui va nous occuper maintenant, nous semble plus intéressante que celle de son génie littéraire, d'abord parce qu'elle est plus discutée, et ensuite parce que, si nous avons bien connu l'homme, il était de ceux qui préfèrent de beaucoup la considération à la célébrité, et il ne se serait jamais consolé d'être admiré pour son talent, s'il eût pu prévoir qu'on mettrait sérieusement en question l'estime due à son caractère.

LOUIS DE LOMÉNIE.

LES FONDATEURS

DE L'UNION AMÉRICAINE

ET LA CRISE ACTUELLE.

Vie de Washington et de Thomas Jefferson, par M. Cornelis de Witt, précédées d'une *Étude sur Washington*, par M. Guizot. Paris, 1859 et 1861, 2 vol. in-8, Didier, libraire.

I

Les États-Unis traversent en ce moment une crise dont il est difficile de prévoir le terme et les résultats, mais qui, quelle qu'en soit l'issue, introduira vraisemblablement des modifications importantes dans les bases fondamentales de la confédération établie entre les anciennes colonies anglaises après leur rupture avec la métropole. Lorsque la crise a éclaté, elle a été accueillie par l'étonnement général en France et en Europe; ses causes multiples, son caractère et sa gravité, n'ont d'abord été compris que par un petit nombre de personnes, qui seules connaissaient la situation intérieure des États-Unis. Sauf ces rares exceptions, l'hypothèse d'une guerre de quelque durée, et surtout celle d'une scission entre les États du Nord et ceux du Midi, ne rencontrait que des incrédules; nous croyions, sans nous engager beaucoup, pouvoir promettre plusieurs siècles d'existence et de prospérité à la confédération fondée par l'homme d'État le plus désintéressé et le plus accompli des temps modernes; nos capitalistes les plus défiants pensaient même avoir enfin rencontré, dans les fonds

publics américains, une sécurité que la perspective des révolutions auxquelles le vieux monde est exposé les empêchait de trouver dans la dette publique des États de l'Europe.

Cette confiance s'appuyait sur des raisons qui n'étaient pas sans valeur. Non-seulement, disait-on, la société américaine ne se divisait pas en classes qui, dans d'affreuses guerres civiles, s'étaient disputé la prépondérance, et par conséquent n'avaient pas à redouter les déchirements de l'ancien continent; mais l'immense étendue et la fertilité du sol de la confédération la mettaient, pour de longues années, à l'abri des dangers que l'agglomération de la population entraîne avec elle. Enfin, le lien fédéral était si peu gênant pour chaque État, que jamais aucun d'eux n'aurait intérêt à s'en affranchir[1].

L'attitude et le langage des Américains qui vivaient au milieu de nous étaient de nature à confirmer une appréciation aussi favorable. Qui aurait douté de la stabilité de leurs institutions, en les entendant les comparer à celles des autres peuples dans des termes qui prouvaient plutôt l'ardeur de leur patriotisme que la supériorité de leur éducation, et en les voyant applaudir à toutes les révolutions des autres pays avec la tranquillité parfaite de gens qui n'ont rien à craindre de semblable pour eux-mêmes?

L'ignorance de la situation des États-Unis était d'ailleurs chose naturelle. En effet, dès le commencement, la fédération américaine s'est presque fait un titre de gloire de vivre en dehors de la grande famille des nations chrétiennes; elle est restée étrangère aux débats qui ont agité le reste du monde, elle a volontairement renoncé à l'influence extrême que devaient lui donner sa puissance, sa situation et sa richesse; l'attention s'est promptement détournée d'elle.

Aujourd'hui le voile est déchiré, et la guerre acharnée que se font les États du Nord et ceux du Sud n'a certainement pas les caractères d'une guerre civile ordinaire. Les armées qui sont en présence, aux portes de Washington, ne sont pas levées par des partis qui se disputent le pouvoir, mais par des États dont les uns veulent le maintien, les autres la rupture du pacte qui les a unis pendant quatre-vingts ans. M. Lincoln, il est vrai, est arrivé à la présidence

[1] « Chaque partie de l'Union doit reconnaître en elle-même les raisons les plus fortes pour ne point s'isoler. Le Nord, par une communication libre que protégent les lois égales d'un même gouvernement, trouve dans les productions du Sud un surcroît de ressources pour les entreprises maritimes et commerciales ainsi que des matériaux précieux pour ses manufactures. Le Sud, par cette même communication avec le Nord, voit prospérer son agriculture et s'étendre son commerce. Attirant dans ses ports une partie des gens de mer du Nord, il augmente sa navigation et prépare les voies à l'établissement d'une marine nationale. » (*Adresse d'adieu de Washington*, 17 septembre 1796.)

en vertu de la constitution de 1788; il occupe encore la Maison-Blanche à Washington, il est seul reconnu officiellement par les puissances étrangères, le Congrès enfin siége toujours au Capitole. Mais, à quelques lieues de là, à Richmond, M. Jefferson Davis prend aussi le titre de président des *États confédérés*, et son autorité est aussi incontestée dans les États du Sud que celle de M. Lincoln dans les États du Nord; il est comme lui assisté par un congrès; s'il ne peut invoquer le pacte de 1789 comme base de son pouvoir, il a le droit de se prévaloir de la volonté du peuple des États confédérés, et il a surtout pour faire respecter son autorité une armée qui ne le cède à celle de M. Lincoln ni en nombre ni en valeur.

Il faut donc, au moins en partie, revenir sur nos anciennes appréciations, et, pour se faire une véritable idée des affaires d'Amérique, lire plusieurs ouvrages composés avant la crise actuelle, en dehors de toute préoccupation d'esprit de parti, et dans lesquels sont exposés avec netteté et précision les avantages et les vices de l'organisation politique et sociale des États-Unis. Tel est le livre si intéressant publié récemment par notre collaborateur, M. Augustin Cochin, sur la question spéciale de l'esclavage, qui est une des causes principales de la guerre [1]. Tels sont aussi les deux volumes de M. Cornelis de Witt, qui font plus particulièrement l'objet de cette étude, et qui en ont fourni les principaux éléments.

II

M. de Witt est entré dans la voie largement ouverte par la magnifique *Étude* de M. Guizot sur Washington, et, en écrivant successivement l'histoire de Washington et Jefferson, il a retracé le tableau le plus complet des origines de la république des États-Unis et du développement de ses institutions démocratiques. Washington et Jefferson tiennent, à des titres divers, le premier rang parmi les fondateurs de l'Union, ils représentent les deux nuances politiques qui se sont disputé le pouvoir; ils ont enfin l'un et l'autre, dans une mesure différente, exercé, jusqu'à la fin de leur longue carrière, une influence réelle sur ceux qui partageaient leurs principes et leurs travaux. L'histoire de Washington et de Jefferson est donc aussi celle des

[1] *De l'Abolition de l'Esclavage*, par M. Augustin Cochin. Paris, 1861, 2 vol. in-8. Il sera prochainement rendu compte dans nos colonnes de cet ouvrage, dont la *Revue américaine* de M. Brownson vient de faire un éclatant éloge.

hommes d'État contemporains et de leurs luttes, par conséquent de l'Amérique du Nord pendant près de soixante-quinze ans.

Le récit de M. de Witt offre encore, au point de vue politique, un autre intérêt : il nous permet non-seulement de juger sainement l'action des deux partis sur les mœurs, les institutions et l'avenir du pays, mais il signale avec netteté les dangers contre lesquels toute société démocratique doit se prémunir. Esprit juste, ferme et plein de mesure, M. de Witt ne s'inspire dans ses jugements ni de souvenirs ni de préférences. Il sait que la société française est irrévocablement acquise aux idées démocratiques; il pense, avec raison, que le devoir d'un bon citoyen consiste à faire ressortir ce qu'il y a dans ces idées d'équitable, de sensé, de vivifiant et de compatible avec nos traditions nationales, puis à combattre, sans trêve ni relâche, les erreurs ou les fraudes, qui, s'abritant sous leur couvert, portent atteinte à la sécurité, à la dignité et même à la liberté du pays. Aussi, s'il admire sans réserve le caractère et la politique de Washington, il juge plus sévèrement Jefferson et ses actes.

Washington, homme dénué d'ambition personnelle, chez qui une rare droiture de cœur et d'esprit s'alliait à une inébranlable fermeté, se voua sincèrement à l'établissement et au maintien d'institutions républicaines, seules conformes aux besoins de son pays et aux vœux de la nation; il était vivement frappé de la nécessité de contenir les passions populaires que surexcite particulièrement le système démocratique. « De tous les vices du gouvernement démocratique, écrivait-il, le plus grand peut-être c'est qu'il faut toujours que le peuple *sente* avant de consentir à *voir*. » Il n'attendait la conservation et la prospérité de la république que de la constitution d'un pouvoir fédéral respecté de tous; aussi consacra-t-il tous ses efforts, d'abord à organiser ce pouvoir, puis, quand il eut réussi dans cette entreprise si difficile, à le consolider. Quelle que fût sa fermeté, il n'hésitait pas cependant à donner satisfaction aux sentiments populaires quand l'intérêt public ne devait pas en souffrir. « Si nous ne pouvons, disait-il, convaincre le peuple que ses craintes ne sont pas fondées, il faut lui céder dans une certaine mesure. »

Jefferson, homme de beaucoup d'esprit, écrivain distingué, meneur politique, plus habile que scrupuleux, était démocrate par tempérament, comme il le disait lui-même, et avait pour règle « de poursuivre le bien public en marchant avec la foule le long des chemins battus. » Il croyait que le premier devoir d'un gouvernement républicain était « de s'incorporer avec la volonté du peuple. Je n'ai différé de Washington qu'en un point : j'avais plus de confiance que lui dans l'intégrité et la discrétion naturelle du peuple. » L'état social des Indiens semblait à Jefferson un type parfait. « Je suis convaincu,

écrivait-il, que les sociétés qui vivent sans gouvernement jouissent, à les prendre dans leur ensemble, d'un degré de bonheur infiniment plus grand que celles qui vivent sous les gouvernements européens. Je me demande même si cette forme de la société n'est pas la meilleure de toutes... Parmi les Indiens, l'opinion tient lieu de loi, et elle est pour les mœurs un frein aussi puissant que les lois aient jamais pu l'être ailleurs. En Europe, sous prétexte de gouverner on a divisé les nations en deux classes : les loups et les brebis. Je n'exagère pas.» Jefferson envisageait aussi d'une manière étrange la portée des engagements de l'État, et nous empruntons à M. de Witt l'analyse de sa théorie :

« Une génération, c'est-à-dire une société tout entière qui en remplace une autre, entre naturellement en possession des biens laissés par ses prédécesseurs, mais sans succéder aux charges dont ils pouvaient l'avoir grevée et qui sont éteintes avec eux. Cette génération, cette société nouvelle, n'est soumise à aucune autorité supérieure en état de créer une succession politique. Une génération ne peut donc en engager une autre, et toute loi dont la durée dépasse celle de la génération qui l'a faite est contraire au droit. La durée d'une génération peut se calculer d'après les lois de la mortalité. En suivant les tables de Buffon, on trouve qu'au bout de dix-neuf ans la majorité des hommes arrivés à l'âge de raison et capables de s'engager fait place à une majorité nouvelle. Au bout de dix-neuf ans, toute constitution, toute loi, tout contrat national, est donc nul. Tous les dix-neuf ans, la banqueroute, la révolution, le remaniement de la société est nécessaire et légitime. »

« De semblables paradoxes, ajoute M. de Witt, sont plus dangereux pour les badauds qui s'y arrêtent en les lisant que pour les « gens d'esprit qui les écrivent en passant. » Et, quoique Jefferson se classât modestement parmi « les hommes forts, sains et hardis, qui s'identifient avec le peuple, qui ont confiance en lui, qui l'estiment le dépositaire le plus honnête et le plus sûr, sinon le plus sage, des intérêts publics, » il avait trop d'esprit de conduite pour exposer lui-même au grand jour de pareilles théories; il la communiqua à son ami Madison, qu'il engagea à la développer « avec la puissance de logique qui lui était propre; » mais Madison déclina prudemment cette invitation.

Pendant que Washington donnait à son pays une armée avec laquelle il tenait en échec les généraux anglais, Jefferson, gouverneur de la Virginie, faisait la guerre aux aristocrates, et s'efforçait de commencer la mise à exécution de ses plans de réforme sociale. La législature virginienne, par sa proposition, supprima le droit d'aînesse et les substitutions. M. de Witt regrette qu'au lieu d'appliquer son éner-

gie au succès de mesures dont l'opportunité au moins était contestable, il n'ait pas poursuivi l'abolition de l'esclavage dont il reconnaissait les dangers, et qui est resté la plaie et la honte de la société américaine. Nous nous associons de grand cœur au regret de M. de Witt, mais la justice nous oblige à reconnaître qu'aucun homme d'État, pas même Washington, ne se montra plus hardi que Jefferson et ne consentit publiquement à soulever la question de l'abolition.

A peine l'indépendance des États-Unis eut-elle été reconnue par l'Angleterre, que la confédération eut à lutter contre les périls intérieurs qui résultaient de sa mauvaise organisation. En 1783, dans son adresse d'adieu aux États et à l'armée, Washington s'expliquait nettement sur la nécessité d'une réforme. « Qu'il me soit au moins « permis de dire que si les États ne laissaient pas au Congrès le libre « exercice des prérogatives dont il est revêtu par la constitution, tout « tomberait bientôt dans la confusion et le désordre. Nous apprendrions alors qu'il y a un enchaînement naturel et nécessaire entre « les excès de l'anarchie et les excès du despotisme, et que le pouvoir arbitraire s'établit sans peine sur les ruines d'une liberté qui « dégénère en licence.... L'honneur, la dignité, la justice du pays, « seront à jamais perdus si l'on n'augmente les pouvoirs de l'Union. » Les prévisions de Washington ne tardèrent pas à se justifier. Une insurrection socialiste éclata dans le Massachusetts et fut heureusement vaincue. « Il y a dans tous les États, disait le libérateur de l'Amérique, des matières inflammables qu'une étincelle pourrait allumer.... Si d'ici au printemps on ne déploie pas la plus grande « sagesse, nous assisterons à des scènes affreuses... En formant notre « confédération, nous avions eu trop bonne opinion de la nature humaine. L'expérience nous a appris que sans l'intervention d'un « pouvoir coercitif, les hommes n'adoptent et n'exécutent pas les mesures les mieux calculées pour leur propre bonheur. » Jefferson, alors en mission à Paris, n'envisageait pas précisément les choses de la même manière. « Dieu nous garde, disait-il, de ne jamais rester « vingt ans de suite sans une semblable insurrection... Je tiens pour « avéré que, de temps en temps, une petite émeute est une bonne « chose, et aussi nécessaire dans le monde politique que les orages « dans le monde physique..... L'arbre de la liberté a besoin d'être rafraîchi quelquefois dans le sang des tyrans et des patriotes..... Il « est vrai qu'en échouant, les rébellions confirment généralement les « empiétements de droit qui les ont fait naître. L'observation de cette « vérité doit rendre un honnête gouvernement républicain assez modéré dans la compression des révoltes pour ne pas trop décourager « le peuple. » Cette argumentation eut assez peu de succès auprès des correspondants de Jefferson, et l'opinion publique se prononça

unanimement dans le sens des projets de Washington. Les radicaux eux-mêmes avouaient la nécessité de réformer la loi fédérale et d'organiser un pouvoir fort. Edmond Randolph regrettait que l'on ne pût copier le plan de la constitution anglaise, qu'il appelait « un excellent édifice. » « J'ai été trop républicain, disait de son côté Eldbridge Gerry; je le suis cependant encore; mais l'expérience m'a appris les dangers de l'esprit niveleur. » Ce fut sous de pareilles impressions que se réunit la Convention qui vota, le 17 septembre 1787, la constitution qui a régi les États-Unis jusqu'à ce jour [1].

Jefferson, malgré le peu de conformité de la Constitution avec ses plans, était trop ménager de l'opinion pour y faire une guerre ouverte; il la déclara donc « la plus sage qui ait jamais été présentée aux hommes, le plus grand titre de gloire des illustres législateurs de Philadelphie; » et, l'interprétant à sa guise, ne songea plus qu'à en faire, dans la pratique, une application assez contraire aux intentions de la Convention, de qui elle émanait.

Il travailla d'abord à soustraire son parti à l'impopularité momentanée qui le frappait sous le nom d'*antifédéraliste*, et à cette désignation il substitua celle de *républicain*, qui semblait impliquer la nécessité d'une lutte contre un parti monarchique, et par conséquent hostile au gouvernement fédéral. Le parti républicain, dirigé avec habileté, sympathique, fit de rapides progrès, et, après la présidence de John Adams, successeur direct de Washington, s'empara du pouvoir exécutif par l'élection de Jefferson (1801), qu'il n'a plus perdu depuis. Jefferson représentait plus tard son avénement comme « une « révolution pacifique aussi réelle que celle de 1776, révolution, non « dans la forme du pouvoir, mais dans le principe du gouvernement, « qui avait fait sortir le vaisseau de l'État du courant monarchique où « l'avait engagé, pendant le sommeil du peuple, une faction d'éner- « gumènes, anglomanes, royalistes et aristocrates, et qui l'avait re- « placé dans sa voie naturelle, la voie républicaine et démocratique. »

Washington, à son arrivée au pouvoir, s'était considéré moins comme le chef d'un parti triomphant que comme l'élu de la nation toute entière, il avait donc appelé aux fonctions les plus élevées des hommes capables de les remplir avec distinction, sans s'inquiéter s'ils étaient ou non fédéralistes. C'est ainsi qu'il fit siéger dans son

[1] L'Assemblée, dit M. de Witt, se séparait, quelques membres retardataires se pressaient encore autour du bureau pour signer. Franklin, montrant du doigt une mauvaise peinture représentant un effet de soleil qui ornait par hasard le fauteuil du président : « Dans le cours de cette session, et au milieu de mes alternatives de « crainte et d'espoir, je l'ai regardé bien souvent sans jamais pouvoir découvrir si « c'était un soleil levant ou un soleil couchant; je vois enfin, grâce à Dieu, que « c'est un soleil couchant. »

conseil, à côté de Jefferson, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères, Hamilton, qui ne disimulait pas sa prédilection pour la constitution britannique. Jefferson inaugura sa présidence par un discours dans lequel il promettait aussi la conciliation; mais sa fermeté ne fut pas égale à son bon vouloir, il ne sut rien refuser à ses amis, et le nombre des destitutions fut exactement proportionné « au degré d'exigence des républicains. »

Le pouvoir du chef de l'État s'amoindrit entre ses mains; Washington consultait ses ministres et décidait seul, comme la Constitution lui en donnait le droit. Sous Jefferson, au contraire, le conseil des ministres se transforma en une espèce de directoire qui tranchait souverainement et dans lequel le président n'avait que sa voix. Dans la pensée de Washington et de la Convention de 1787, le gouvernement fédéral était une garantie nécessaire pour le maintien de l'ordre intérieur et le développement de la richesse publique. Jefferson au contraire prétendait que les attributions en étaient des plus restreintes. « La clef des attributions de nos divers gouvernements, « c'est le fait que voici : au gouvernement fédéral ont été remis tous « les pouvoirs extérieurs et fédéraux, aux États tous les pouvoirs « purement domestiques.... Le gouvernement fédéral est, à vrai dire, « notre gouvernement diplomatique; le gouvernement des affaires « étrangères est le seul qui ait été enlevé à la souveraineté des États « pris individuellement. »

Lorsque en 1798 le Congrès vota l'*Alien act* et le *Sedition act*, Jefferson, alors vice-président de la république, inspira secrètement les résolutions du Kentucky et de la Virginie qui, posant en principe que les législatures locales avaient droit de *veto* sur les actes du congrès, annulaient ces mesures. Si cette tentative échoua devant le bon sens des autres législatures locales, elle n'en portait pas moins une atteinte profonde au principe même de l'Union. Jefferson, devenu président, se mit à la tête du mouvement qui porta les États à modifier leur constitution dans un sens peu favorable à l'action des pouvoirs publics. Cédant à ses conseils, New-York adopta en 1801 une constitution qui réduisait notablement l'autorité du gouvernement, le Maryland en 1802 admit le suffrage universel, et l'Ohio substitua en 1803 à l'inamovibilité des tribunaux leur renouvellement périodique à des termes assez rapprochés.

L'organisation militaire du pays parut à Jefferson susceptible d'une transformation complète. Washington, au début de la guerre de l'Indépendance, avait commandé une armée de volontaires qui avaient répondu avec une ardeur patriotique à l'appel du congrès. Mais il avait eu bientôt à lutter contre les préjugés d'un gouvernement qui, paraissant redouter l'établissement d'une armée nationale permanente

presque à l'égal de la domination anglaise, ne lui accordait que des allocations mesquines, insignifiantes pour l'entretien et le développement de ses cadres. Aussi ses soldats improvisés, promptement découragés par le peu de compte que l'on faisait de leurs services, abandonnaient les drapeaux même à la veille d'une bataille, et ne renouvelaient point des engagements qu'ils n'avaient d'ailleurs contractés qu'à terme. Ces circonstances expliquent comment, jusqu'à la fin, la guerre se traîna misérablement, l'avantage appartenant tantôt à l'une, tantôt à l'autre des parties belligérantes; si le succès resta enfin aux Américains, il faut l'attribuer moins à la valeur de leur armée qu'à l'incapacité de la plupart des généraux anglais, à la mollesse avec laquelle la métropole soutint la lutte, au concours de la France et de l'Espagne, et surtout à l'habileté et à la persévérance du général en chef. Washington obtint pour ses compagnons d'armes la justice qui leur avait été longtemps et si impolitiquement dénuée et réussit à doter son pays d'une armée régulière, trop peu nombreuse pour menacer les libertés publiques, capable cependant de faire respecter l'indépendance nationale.

Un des premiers actes de Jefferson fut d'anéantir presque entièrement l'armée fédérale. Il désarmait ainsi, pensait-il, le pouvoir exécutif « et lui enlevait la plus grande partie de son patronage par la suppression de toutes les charges inutiles; » la plupart des officiers étaient dévoués à la politique de Washington et de ses amis, la suppression de leur emploi devait donc avoir pour résultat « de plonger le fédéralisme dans un abîme où il fût condamné à périr à tout prix.»

La marine fédérale ne trouva pas non plus grâce devant Jefferson, qui, pour soustraire la flotte américaine au danger de se détériorer, dit M. de Witt, vint proposer au Congrès de la mettre à terre, de la garder en magasin, et d'avoir à l'avenir une marine sans marins renfermée dans des ports sans eau. Il dut renoncer cependant à l'exécution de ce plan si économique, et crut faire un immense sacrifice à l'intérêt de la défense du pays en fixant à neuf cent vingt-cinq matelots le personnel d'une flotte composée de deux cent cinquante chaloupes canonnières. Ce désarmement général, au moment même où le monde était en proie à l'une des guerres les plus acharnées des temps modernes, n'était pas de nature à assurer la neutralité que les États-Unis étaient décidés à garder entre les parties belligérantes.

Washington avait inauguré une politique d'isolement que les États-ont toujours fidèlement observée.

« J'espère, écrivait-il en 1788, que les États-Unis sauront rester « dégagés du labyrinthe de la politique et des guerres européennes, et « qu'avant longtemps l'adoption d'un bon gouvernement national les

« aura rendus assez respectables aux yeux du monde pour qu'aucune « des puissances maritimes, et surtout aucune de celles qui ont des « possessions dans le nouveau monde, ne se risque à les traiter avec in- « sulte ou mépris. Ce devrait être la politique des États-Unis de pour- « voir à leurs besoins sans prendre part à leurs querelles. Toutes les « fois qu'un débat important s'élève entre elles, si nous voulons pro- « fiter des avantages que la nature nous a donnés, nous pouvons pro- « fiter de leur folie. »

Les rapports diplomatiques de Washington avec les puissances étrangères étaient marqués au coin d'une parfaite loyauté. « Toutes « les fois qu'on se montrera inquiet de nos vues supposées sur la do- « mination des Indes occidentales, vous resterez dans les limites de la « vérité en affirmant que nous n'avons aucune pensée de ce genre. « S'il est un principe plus profondément enraciné que tout autre dans « l'esprit de chaque Américain, c'est celui de rester parfaitement étran- « ger à toute conquête. » Lorsqu'une députation de la population blanche de Saint-Domingue vint à Philadelphie solliciter des secours, le gouvernement américain les lui fournit, en s'attachant à combattre tout sentiment de désaffection à l'égard de la France.

Washington eut l'occasion de déployer toute la fermeté de son caractère dans ses relations avec les agents du gouvernement révolutionnaire qui pesait alors sur la France. La République française avait nommé pour plénipotentiaire en Amérique le citoyen Genêt. Ce diplomate était chargé, par ses instructions, d'entraîner l'Amérique dans la guerre que la France soutenait contre l'Angleterre ; s'il trouvait des résistances dans les régions officielles, il devait s'efforcer de les vaincre en soulevant les passions révolutionnaires. Le citoyen Genêt, trompé, comme tant d'autres démagogues étrangers l'ont été depuis en Amérique, par les manifestations triomphales qui l'accueillirent, se crut assez fort pour braver ouvertement et la politique de Washington, qui refusait de se prêter à ses exigences, et les lois des États-Unis. Nos lecteurs trouveront dans l'ouvrage de M. de Witt le récit curieux des divers incidents d'un épisode dont Washington sut précipiter le dénoûment.

Le président avait cependant des adversaires dans son conseil même, et Jefferson notamment paraissait disposé à recommander une alliance plus étroite avec les Jacobins. Le secrétaire d'État avait appris sans trop d'horreur les massacres de septembre, il faisait en ces termes l'apologie des meurtriers dans une lettre adressée au secrétaire de la légation américaine à Paris, qui ne lui avait pas dissimulé son indignation :

« Depuis quelque temps le ton de vos lettres me fait de la peine... Il est

vrai, dans une lutte nécessaire, beaucoup de coupables sont tombés sans toutes les formes de procès, et avec eux quelques innocents. Mais je les pleure comme je pourrais le faire s'ils étaient tombés dans une bataille. Il a fallu recourir au bras du peuple, instrument moins aveugle que des balles et des bombes, mais aveugle à un certain degré. Un petit nombre de ses plus chauds amis a reçu de lui le sort destiné à l'ennemi; mais le temps et la vérité réhabiliteront et perpétueront leur mémoire; leur postérité jouira de cette liberté pour laquelle ils n'auraient pas hésité à donner leur vie. La liberté de toute la terre dépendait de l'issue du combat. Une telle conquête a-t-elle été jamais faite au prix de si peu de sang innocent? Mes propres affections ont eu à souffrir pour le triomphe de cette cause; mais, plutôt que de la voir perdre, j'aurais assisté à la dévastation d'une moitié du monde : ne dût-il rester dans chaque pays qu'un Adam et qu'une Ève, un Adam et une Ève libre, tout serait mieux qu'aujourd'hui[1] ! »

[1] Jefferson n'a pas toujours aussi bien mérité des démagogues. Il avait trop d'esprit pour parler toujours le langage que nous venons de transcrire. Ainsi il traitait en 1788 de *coquins*, *brigands*, *misérables*, les gens du faubourg Saint-Antoine tués devant la maison de Réveillon. Il accueillit avec enthousiasme la Charte de 1814, et s'efforça de convaincre ses amis de l'ancien monde que toute opposition dynastique précipiterait la France dans de nouvelles révolutions où elle perdrait sa liberté. « Prenez garde, écrivait-il à la Fayette, le 14 février 1815, lorsque la liberté, au lieu d'avoir pris racine dans les esprits, et d'avoir grandi avec la raison publique, est recouvrée par la violence ou par quelque cause accidentelle, elle ne produit, chez un peuple qui n'y est point préparé, qu'une autre sorte de tyrannie, celle de la foule, du petit nombre, ou d'un seul. » Et à Dupont de Nemours, le 28 février : « J'ai à vous féliciter, et je le fais très-sincèrement, d'être revenu, de Robespierre et de Bonaparte, à votre situation antirévolutionnaire; vous en êtes à peu près où vous en étiez au Jeu de Paume le 20 juin 1789. Le roi vous aurait alors accordé par un pacte la liberté religieuse, la liberté de la presse, le jugement par jury, l'*habeas corpus*, et une législature représentative. A mes yeux, ce sont là les éléments généraux qui constituent le gouvernement libre... Et, bien que la dernière capitulation du roi ne me paraisse pas aller tout à fait jusque-là; j'ai l'espoir que, par une pression constante et prudente, vos patriotes pourront obtenir de lui ce qui vous manque encore pour vous donner une mesure modérée de liberté et de sécurité. S'il n'en était pas ainsi, je craindrais beaucoup un retour à des mécontentements qui rameneraient Bonaparte. » Le retour de l'île d'Elbe venait donner raison à Jefferson et le consterner. « Vous désespérez de votre pays, et moi, j'en désespère comme vous, disait-il à Dupont de Nemours; le despotisme est maintenant fixé sur lui d'une façon permanente. » Après la catastrophe de Waterloo, il eut une ferme confiance dans l'établissement en France d'un gouvernement libéral et modéré. « Je souffre pour la France, écrivait-il encore; et pourtant on ne peut nier que, par les afflictions dont elle a si gratuitement et si méchamment accablé les autres peuples, elle n'ait mérité de dures représailles; car c'est une mauvaise excuse que de rejeter ces énormités sur l'homme qui l'y a poussée, et qui a été l'auteur de plus de malheurs et de souffrances dans le monde qu'aucune autre créature humaine avant lui. Après avoir détruit les libertés de son pays, il a épuisé toutes ses ressources physiques et morales pour satisfaire sa folle ambition et son esprit dominateur et tyrannique. Ses souffrances ne peuvent être trop grandes; mais je déplore celles des Français,... et je ne puis m'empêcher d'espérer qu'ils finiront par établir, pour eux-mêmes, un gouvernement de liberté sage et tempérée... L'idée du gouvernement représentatif

Jefferson avait d'abord professé une admiration sans réserve pour Genêt, dont il espérait se faire un instrument. « On ne peut rien imaginer, disait-il, de plus affectueux et de plus magnanime que sa mission. » Mais, lorsque Genêt, par son mépris pour les lois et le gouvernement des États-Unis, eut soulevé le sentiment national et rallié l'immense majorité de la nation autour du président, Jefferson suivit la masse et l'abandonna peu à peu. « Le choix qu'on a fait de cet « homme pour nous l'envoyer, écrivait-il à Madison, est une véritable « calamité. C'est un cerveau échauffé, sans imagination, sans juge- « ment, passionné, irrévérencieux jusqu'à l'indécence dans ses com- « munications écrites ou verbales avec le président. Placés sous les « yeux du Congrès et du public, ses propos exciteraient l'indigna- « tion; sa conduite ne peut être défendue, même par le plus forcené « jacobin... Il me fait une position horriblement difficile, non qu'il « ne me rende justice à moi personnellement, pourvu que je lui « donne le temps de décharger sa bile et de se refroidir. Je suis avec « lui sur un pied à pouvoir le conseiller librement et à lui faire tenir « compte de mes avis; mais il éclate de nouveau à la première occa- « sion; il est incorrigible. » Le citoyen Genêt s'aperçut des inquiétudes de Jefferson. « Dans les commencements, écrivait-il au ministre « des affaires étrangères, le secrétaire d'État m'a paru disposé à secon- « der nos vues; cependant j'ai remarqué dans ses déclarations offi- « cielles une sorte de retenue qui m'a convaincu que cet homme à « demi-caractère voulait se tenir en mesure de conserver sa place, « quelle que fût l'issue des événements. » Le pauvre Genêt, cette fois, voyait exceptionnellement juste, et, lorsque Washington résolut de faire demander son rappel au gouvernement français par le ministre des États-Unis à Paris, ce fut Jefferson qui, en sa qualité de secrétaire d'État, transmit les instructions. En même temps il envoyait le mot d'ordre à Madison : « Le parti républicain ferait sagement d'ap- « prouver sans équivoque l'état de neutralité, d'éviter toute pe- « tite chicane sur la compétence du pouvoir qui l'a déclaré ; d'aban- « donner entièrement M. Genêt avec force protestations d'amitié pour « son pays. De cette façon, nous mettrons le peuple de notre côté, en « nous mettant nous-mêmes de son côté. » La Convention, après un rapport dans lequel Robespierre déclina toute solidarité « avec un homme nommé Genêt, » rappela son ministre.

Lorsque les négociations qui précédèrent la ratification du traité d'amitié, de commerce et de navigation signé à Londres par lord

a pris racine en Europe... La France elle-même atteindra, malgré tout, le gouvernement représentatif... quand même des rivières de sang devraient encore couler entre les Français et leur but. »

Granville et John Jay soulevèrent la clameur populaire, Washington sut montrer, à l'encontre d'un grand nombre de ses concitoyens, une fermeté non moins digne d'éloges que celle qu'il avait opposée aux manœuvres des agents de la Convention française. Le traité avait pour résultat d'assurer l'exécution de clauses importantes du traité de 1782, inobservées jusqu'alors par l'Angleterre, et de mettre le commerce américain à l'abri des vexations que les représailles exercées avec la permission du gouvernement fédéral sur la marine anglaise ne pouvaient compenser. La signature de ce traité fut due aux concessions réciproques des deux puissances. « J'espère bien, écrivait « Jefferson, alors retiré des affaires, que la branche populaire de notre « législature désapprouvera l'œuvre de Jay, et nous débarrassera de « cet acte infâme qui n'est rien autre qu'un traité d'alliance entre « l'Angleterre et les anglomanes de ce pays contre la législature et le « peuple des États-Unis. » La populace se souleva dans presque toutes les villes de l'Union ; une société démocratique de la Caroline du Sud déclara qu'elle était « amenée à regretter l'absence de la guillotine. » Washington n'était pas même épargné. « L'homme qui filoute la li- « berté à son pays, écrivait un publiciste démocrate, est plus détestable « que celui qui force, avec de fausses clefs, la porte de son voisin et le « dépouille de ses richesses. » On l'accusa aussi de piller les deniers publics. « Le monde ne sera-t-il pas amené à reconnaître que le mas- « que de l'hypocrisie politique a été porté également par un César, un « Cromwell et un Washington? » Le président ne se laissa pas intimider par ces clameurs, et ratifia le traité. Quoique le parti démocratique fût en majorité dans la Chambre des représentants, comme l'opinion publique un instant émue se prononçait encore cette fois pour la politique de Washington, l'Assemblée eut la prudence de renoncer à toute opposition.

Jefferson n'imita ni la sage réserve ni la fermeté de Washington. Toutefois les premières années de sa présidence furent marquées par un éclatant succès, qui n'était dû en aucune façon à l'habileté de sa politique.

Washington attachait un grand prix à obtenir de l'Espagne la reconnaissance de la libre navigation du Mississipi, et même la cession de quelques territoires voisins du fleuve. Le traité du 27 octobre 1795 assura la libre navigation du Mississipi et donna aux États-Unis le droit d'entrepôt à la Nouvelle-Orléans. Depuis le traité de 1795, l'Espagne avait abandonné la Louisiane à la France. Cette transaction avait inquiété Jefferson, qui avait chargé son représentant à Paris de nouer des négociations à ce sujet. M. Livingston ne crut pas pouvoir donner immédiatement suite aux instructions de son cabinet, et, tout en exprimant l'espérance de voir la France prochainement en guerre

avec l'Angleterre et obligée de vendre la Louisiane à l'Union, il expliquait en ces termes les difficultés que présentaient les relations diplomatiques avec le gouvernement du premier consul Bonaparte. « Il « n'y a jamais eu de gouvernement avec lequel il est aussi impossible « de négocier une affaire qu'avec celui-ci. Il n'y a ni peuple, ni législa- « ture, ni conseillers. Un seul homme est tout. Il demande rarement « un avis, et n'en accepte jamais sans le demander. Les ministres sont « de purs commis, sa législature et ses conseillers ne sont que des « personnages de parade. Bien que le sentiment de presque tous les « hommes sérieux qui l'entourent soit contraire à cette folle expédi- « tion, personne n'ose le lui dire... L'insolence extrême de ce gou- « vernement ne permettra pas à la paix de durer longtemps. »

Une nouvelle guerre, en effet, fut bientôt déclarée entre la France et l'Angleterre, et Bonaparte, afin d'empêcher les ennemis de s'emparer d'une magnifique colonie qu'il se croyait impuissant à défendre, n'hésita pas à transférer la Louisiane aux États-Unis pour une indemnité pécuniaire. Si les guerres de Napoléon valurent aux États-Unis un accroissement considérable de territoire, elles exposèrent leur pavillon à des affronts, et causèrent à leur commerce des pertes que Jefferson ne sut ni prévenir ni réparer.

Washington s'était gardé de se faire le champion d'aucune doctrine particulière en matière de droit maritime et s'était surtout préoccupé de défendre les intérêts du commerce national. Jefferson, au contraire, professant une théorie qui refusait aux belligérants toute espèce de droit de visite, et par conséquent la recherche de la contrebande de guerre, se décida à ne reconnaître aucun traité contraire à cette doctrine et préféra ne protéger le pavillon américain par aucun acte diplomatique plutôt que d'accepter des sûretés incomplètes; il refusa même sa ratification à un traité qui reproduisait, avec quelques modifications favorables aux États-Unis, les dispositions du traité conclu par Jay avec l'Angleterre.

Cette conduite insensée d'un gouvernement, qui, d'ailleurs, n'avait ni armée ni flotte pour appuyer d'insolentes prétentions, ne tarda pas à porter ses fruits, et, à sept ou huit milles de la côte d'Amérique, le vaisseau britannique le *Léopard*, contrairement à tous les usages admis, visita, après un engagement de courte durée, la frégate américaine la *Chesapeak*, navire de guerre, et s'empara des matelots, que les officiers anglais prétendirent reconnaître comme déserteurs. A cet acte de violence et de mépris Jefferson répondit par une proclamation qui intimait aux navires de guerre britanniques l'ordre de sortir des eaux américaines; mais aucun compte ne fut tenu de cet ordre, qu'aucune démonstration armée et par conséquent efficace ne vint appuyer.

Pendant que le cabinet anglais prétendait punir la partialité des États-Unis pour la France en prescrivant la stricte application des ordres du conseil à la marine marchande américaine, le gouvernement français se fondait sur ce que l'Amérique se montrait trop endurante vis-à-vis de l'Angleterre pour méconnaître sa neutralité et autorisait la saisie des navires de commerce, en vertu du décret de Berlin. Jefferson n'avisa rien de mieux, pour parer aux difficultés de la situation, que de proposer au congrès, qui y consentit, une loi d'*embargo* défendant, sous peine de saisie, à tout navire, quel que fût son pavillon, de sortir des ports américains à destination d'un port étranger. Il expliquait ainsi l'utilité de l'*embrago :* « En retenant à l'intérieur nos « vaisseaux, nos chargements et nos marins, l'*embargo* nous fait éviter « la nécessité d'être entraînés par leur capture à une guerre immédiate. « Jusqu'à ce que les belligérants retrouvent quelque sens moral, « nous nous renfermerons chez nous; cela donne du temps : le temps « peut produire la paix en Europe, et la paix en Europe suspendra « toute espèce de querelle, jusqu'au jour où une nouvelle guerre écla- « tera. Ce jour-là notre dette sera payée, notre revenu dégagé, notre « force augmentée. »

Contrairement à ces calculs spécieux, l'*embargo* ne fit de tort qu'aux États-Unis, en paralysant leur commerce extérieur. M. de Champagny proclama son admiration pour « le grand et courageux sacrifice que s'étaient imposé les Américains, » et Napoléon ordonna la saisie et la confiscation des navires américains qui abordaient en France, car ils ne naviguaient, disait-il, qu'au mépris des lois de leur pays, et il était trop l'ami du gouvernement des États-Unis pour ne pas prêter, autant qu'il dépendait de lui, main forte à l'exécution de ses décrets. L'Angleterre, de son côté, accordait des faveurs aux navires qui échappaient à l'*embargo*. M. Canning déclara et avec ironie à Jefferson que, « s'il avait été possible à Sa Majesté de faire un sacrifice pour amener « la levée de l'*embargo*, sans se donner l'apparence d'en solliciter la « révocation en tant que mesure d'hostilité contre son peuple, le roi « aurait contribué avec joie à en faciliter l'abandon en tant que me- « sure de contrainte incommode pour le peuple américain. » Le congrès se décida à lever l'*embargo* en 1809, à la veille du jour où Jefferson allait quitter les affaires. Le président appréciait ainsi la valeur d'une mesure dont il avait été l'ardent promoteur. « Nous avons sup- « primé l'*embargo*, parce que le sacrifice annuel de nos exportations « pour une valeur de cinquante millions représente le triple de ce « que nous coûterait la guerre, sans compter qu'avec la guerre nous « gagnerions quelque chose, tout en perdant moins qu'aujourd'hui... « Du reste, ce sont là des affaires que je laisse à régler à mon ami « M. Madison. »

III

Jefferson ébranla le premier la digue opposée par Washington au débordement de la démocratie ; il ne se sentit pas toujours, il est vrai, rassuré sur l'avenir, et, comme il exprimait un jour ses inquiétudes à un diplomate étranger, celui-ci lui répondit finement : « Quel dommage que vous n'ayez pas bouché le trou par lequel vous êtes passé ! » Les successeurs de Jefferson n'ont rien fait pour retenir leur pays sur la pente dangereuse où il était entraîné : choisis pour leur complaisance présumée aux volontés des masses, ils ont tous répondu à l'attente de ceux qui les avaient élus.

Le triomphe du parti ultra-démocratique a exercé une fatale influence sur la société américaine, en lui donnant pour dogme fondamental la supériorité absolue du nombre, et pour principe de gouvernement la souveraineté de la force brutale. Or, lorsqu'un pays obéit à une pareille règle de morale, il sort des voies normales de la civilisation; l'idée du juste s'y altère, l'utile prend peu à peu la forme et la place de l'honnête, et devient le mobile unique de toutes les actions, le succès seul est apprécié, la soif du gain domine les autres sentiments, une probité moins stricte préside aux transactions, l'intimité et même l'urbanité disparaissent des rapports des hommes, les caractères s'affaissent, les lettres et les arts sont abandonnés comme choses de nul prix. Les États-Unis n'ont pas plus échappé aux tristes conséquences de leurs erreurs politiques que n'y échappera toute nation qui consent à les partager ou à s'y soumettre sous une forme ou sous une autre.

Sous l'action du parti ultra-démocratique, les institutions de l'Union ont perdu leur force et leur prestige. Chaque élection a constaté l'abaissement progressif du niveau politique et social. La vertu, le talent, la fortune et la naissance, au lieu de fixer le choix des citoyens, sont, au contraire, devenus des motifs d'exclusion. Le peuple s'est moins attaché à avoir des représentants que des commis dont la valeur personnelle ne lui porterait aucun ombrage, et qui, n'étant rien que par lui, n'auraient d'autre volonté que la sienne.

Ce résultat s'était déjà produit pendant la présidence de Jefferson, qui s'en plaignait quelquefois : « La majorité du sénat a bonne intention, écrivait-il, mais les fédéralistes Tracy et Bayard sont trop forts pour elle et réagissent beaucoup sur les délibérations. » La chambre

des représentants lui inspirait les mêmes inquiétudes, « sauf les fédéralistes, qui seront vingt-sept, et la petite bande des schismatiques. qui sera réduite à trois ou quatre (mais tous des langues), la chambre des représentants est la mieux disposée qu'on puisse voir. Malheureusement il ne s'y trouve personne dont le talent et la position réunis aient assez de poids pour en faire un chef. En conséquence, personne ne se charge de faire les affaires publiques, et elles ne se font pas. »

Si les discussions parlementaires aux États-Unis ont singulièremont perdu en éclat, elles n'ont rien gagné du côté de la modération et de la dignité. Les personnalités les plus violentes y ont acquis droit de cité, et plus d'une fois on a vu des représentants ou même des sénateurs transformer la lutte oratoire en un véritable pugilat, et recourir à la raison démonstrative des poings ou des armes pour corroborer leur argumentation et réduire leurs adversaires au silence. Si les choses se passent de la sorte dans les assemblées fédérales, qui sont les seules dont les discussions aient un peu d'écho chez nous, il serait téméraire d'affirmer qu'il en est autrement dans les assemblées locales. D'ailleurs, ces habitudes de violence ont passé des assemblées sur la place publique, et trop souvent le révolver est regardé comme un accessoire nécessaire du costume des particuliers. De là des crimes dont la répression elle-même n'est pas toujours celle qui convient à une nation civilisée. A force de s'entendre répéter, par des amis mal inspirés, qu'elle ne peut se tromper, la multitude, s'imaginant qu'elle devait rendre la justice elle-même, a pratiqué, sous le nom de loi de *Lynch*, une coutume qui viole toutes les lois du pays, et en vertu de laquelle, lorsque la foule soupçonne un crime, elle s'empare du présumé coupable, le juge et l'exécute sans désemparer, sous les yeux de magistrats qui n'ont ni autorité morale ni force matérielle pour réprimer une scandaleuse et barbare usurpation de leurs pouvoirs.

La puissance incontestée des passions populaires a, malgré les sages et humaines recommandations de Washington, assuré plus d'une fois l'impunité aux citoyens américains, qui traquent les Indiens comme des bêtes fauves. « Nous ne pourrons, écrivait Washington, vivre en paix avec eux tant que les habitants des frontières conserveront l'idée qu'il n'est point aussi criminel de tuer un Indien que de tuer un blanc. »

Enfin, la démocratie américaine n'a pas toujours su échapper à un défaut, qui est propre à toutes les démocraties, l'ingratitude ; Jefferson en fit la triste expérience à la fin de sa carrière. Sa fortune étant très-obérée ; il sollicita l'autorisation de mettre ses biens en loterie. « Tout ce que je demande, disait-il, c'est la permission de vendre li-

brement mes propres biens pour payer mes dettes, de les vendre, dis-je, non de les sacrifier, non de les livrer en pâture à des spéculateurs qui s'enrichiraient de mes dépouilles, sans me donner les moyens de payer ceux qui ont eu confiance dans ma bonne foi, et en me laissant moi-même sans ressources dans cette dernière phase de la vie où la vigueur s'éteint. » Le Congrès, composé presque entièrement de gens qui devaient à Jefferson leur fortune politique, ne sut pas compatir à cette grande infortune, et marchanda longtemps son autorisation. On essaya de recourir alors à une souscription nationale : on parla très-haut des services rendus au pays par Jefferson; mais, quand il fallut s'exécuter, c'est à peine si on parvint à atteindre le chiffre insuffisant de 18,000 dollars.

Malgré tous les vices de leur organisation intérieure, les Américains se proclament le premier peuple du monde, et la plupart de ceux qui visitent l'ancien continent affectent généralement un profond dédain pour les institutions des pays où ils trouvent l'hospitalité. Quelques diplomates du nouveau monde ont même cherché à plaire à la populace, en méconnaissant les règles de politesse et d'étiquette observées dans les Cours auprès desquelles ils étaient accrédités.

Si l'attitude des Américains, au dehors de leur pays, n'a pas constamment mis en relief leur urbanité, les relations extérieures de leur gouvernement n'ont pas toujours non plus démontré sa parfaite loyauté. La politique étrangère des États-Unis a eu un seul but : la substitution, en Amérique, de leur domination à celle des autres puissances. « Notre confédération, écrivait Jefferson, dès 1786, est le nid destiné à peupler l'Amérique au nord et au sud ; mais gardons-nous d'exercer trop tôt une pression sur les Espagnols. L'immense territoire qu'ils occupent ne peut être provisoirement en de meilleures mains ; toute ma crainte, c'est qu'ils ne soient trop faibles pour le conserver jusqu'au jour où notre population sera en état de le leur enlever pièce à pièce. » Les successeurs de Jefferson n'ont rien épargné pour remplir ce vœu. Ils ont imaginé, pour légitimer leurs procédés diplomatiques, deux principes qui, malheureusement pour la paix du monde, ne sont pas restés confinés de l'autre côté de l'Atlantique. En vertu de l'un, connu sous le nom de doctrine de Monroe, du nom du président qui le consigna et le développa le premier dans un document officiel, les États-Unis contestent aux puissances européennes le droit d'intervenir dans les affaires d'aucune nation américaine, tout en revendiquant formellement ce droit pour eux. Ce principe n'est qu'une des faces du principe dit de *non intervention*, sur la moralité duquel de récentes applications nous ont complétement édifiés. Il est respecté, si celui qui le formule a une armée de six cent mille hommes, pour l'imposer de force à qui serait tenté de ne pas s'y con-

former; il n'est qu'impudent lorsqu'il est mis en avant par une puissance qui n'a ni flotte ni armée.

A côté du prétendu principe de non intervention, les hommes d'État du nouveau monde ont donné place à celui d'*annexion*, qui en est le corrollaire obligé. Ils ont invoqué tour à tour, pour justifier l'annexion des pays qu'ils convoitaient, les prétextes que la mauvaise foi suggère en pareil cas : le désir évident, ou même le cri de douleur des populations, les fautes des gouvernements qu'ils veulent renverser, les nécessités de rectifications de frontières, les convenances géographiques. Nous retrouvons toutes ces considérations dans les messages des derniers présidents au Congrès, au sujet de l'île de Cuba.

Quoique les États-Unis fussent en paix avec l'Espagne, le chef de la confédération, se fondant sur une sorte d'expropriation pour cause d'utilité publique, n'a pas craint de déclarer que l'Union serait réduite à la douloureuse nécessité de prendre Cuba de force, si le gouvernement espagnol ne consentait à lui vendre sa colonie. Ces menaces, il est vrai, n'ont pas été exécutées, mais il faut s'en prendre plutôt à la faiblesse des États-Unis qu'à un reste de respect pour le droit international. Le langage du chef de l'État était un encouragement pour les aventuriers qui voudraient tenter l'entreprise. Plusieurs expéditions se sont armées dans les ports de l'Union; elles ont échoué devant l'antipathie des populations pour les envahisseurs et les précautions du gouvernement espagnol; elles ont été, comme il fallait s'y attendre, désavoués avec éclat. Les tentatives de Walker, sur les États de l'Amérique centrale ont été secondées par la même tolérance, mais, n'ayant pas eu plus de succès, leur auteur n'a été considéré que comme un flibustier qui ne pouvait engager son pays. La crise actuelle détournera sans doute, pour quelque temps, les hommes d'État américains de l'application des principes de non-intervention et d'annexion en dehors de leur propre territoire.

Cette crise, comme nous l'avons dit en commençant, a des causes multiples.

Les unes sont antérieures à l'Union elle-même : nous citerons notamment, dans le nombre, l'esclavage, l'opposition d'intérêts commerciaux, la différence de climats et de mœurs. Washington s'appliqua à conjurer ces éléments de dissolution. Le passage de son adresse d'adieu que nous avons transcrit plus haut dissimule mal ses inquiétudes, partagées par les plus éminents de ses contemporains.

« Les vieilles discussions, disait Jefferson en 1820, entre fédéralistes et républicains n'avaient rien de menaçant, parce qu'elles existaient au sein de chaque État, parce qu'elles établissaient entre deux sections de l'Union des liens de fraternité et de parti; mais la coïncidence d'une ligne de démarcation morale et politique avec une ligne géographique, c'est

là une idée qui, une fois conçue, ne pourra plus, j'en en bien peur, s'effacer jamais de l'esprit. On la verra reparaître à chaque occasion, renouveler l'excitation, allumer enfin des haines si mortelles, que la séparation deviendra préférable à d'éternelles discordes. J'ai été de ceux qui ont eu la foi la plus ferme dans la longue durée de notre Union ; je commence à en douter beaucoup. »

A ces causes de séparation antérieures au pacte fédéral, et en quelque sorte naturelles, sont venues s'en ajouter d'autres uniquement imputables à ceux qui depuis Washington ont dirigé les affaires publiques.

L'extension du territoire de l'Union ne lui a pas donné un accroissement de force équivalent, et y a augmenté, au contraire, les éléments de dissolution. Jefferson en eut le sentiment dès 1803, et, peu de jours après avoir signé le traité d'aquisition de la Louisiane, il écrivait ces lignes :

« Si jamais les nations nouvelles qui vont se former sur les bords du Mississipi trouvent intérêt à se détacher du trône ; si jamais leur bonheur exige assez impérieusement une telle opération pour qu'elles s'y résignent, pourquoi les États atlantiques la craindraient-ils ? Et surtout pourquoi, nous leurs habitants actuels, prendrions-nous parti dans une semblable question ? Les habitants des États maritimes et ceux des États intérieurs sont également nos fils, des fils établis dans des quartiers divers, mais voisins. Nous croyons que leur bonheur est dans leur union. Les événements peuvent prouver le contraire, et, s'ils trouvent intérêt à se séparer, pourquoi prendrions-nous parti pour nos descendants orientaux contre nos descendants occidentaux ? C'est la querelle du frère aîné et du frère cadet. Que Dieu les bénisse tous deux ; qu'il maintienne leur union si cela leur est bon, mais qu'il les sépare si cela leur est meilleur. »

Ces doutes étaient fondés sur l'expérience du passé. En effet, les seuls États qui aient réussi à s'agrandir d'une manière durable sont ceux, république ou monarchie, dont toutes les parties dépendent également d'un pouvoir central, fort et respecté. Tel a été le secret de la grandeur de Rome : c'est précisément parce qu'ils n'offraient pas ce caractère que les empires d'Alexandre et de Charlemagne ne leur ont pas survécu. Jefferson et ses successeurs auraient pu éloigner le moment de la catastrophe, en maintenant soigneusement le lien fédéral tel que la Constitution l'avait formé ; ils s'appliquèrent, au contraire, à relâcher ce lien et ajoutèrent ainsi une nouvelle cause de ruine à toutes celles qui existaient déjà.

Quelle sera l'issue de la guerre ? Nul ne peut le prévoir. Elle présente plus d'un trait de ressemblance avec la guerre de l'Indépendance. Les armées qui sont en face l'une de l'autre n'ont pas une

organisation meilleure que celle des treize États de 1776. Des régiments entiers, aujourd'hui comme alors, se débattent à la veille d'une bataille; il y a cette différence toutefois que, ni d'un côté ni de l'autre, il ne s'est encore rencontré un Washington. M. Lincoln, désespérant peut-être d'en trouver un dans les rangs de ses compatriotes, aurait, dit-on, proposé à Garibaldi le commandement en chef de ses trois cent mille volontaires. Quelque crédit que cette rumeur ait obtenue, nous n'y ajoutons aucune foi, nous ne pouvons l'attribuer qu'à des ennemis de l'Union. M. Lincoln a le sens trop droit et trop patriotique pour confier une mission qui demande l'habileté, la science militaire, le tact, la mesure du grand citoyen de Mout-Vernon, au solitaire de Caprera, dont la figure n'a d'analogie qu'avec celle de l'invincible chevalier de la Manche. Supposons que les armées du Nord, même sans le concours de Garibaldi, remportent de grands avantages, la guerre ne sera pas finie, il faudra occuper militairement les États du Sud, et cette occupation devra être permanente, car les derniers événements du Maryland nous montrent suffisamment la profonde antipathie des séparatistes pour le pacte fédéral.

Nous désirons sincèrement que la guerre se termine le plus promptement possible, par une transaction durable et qui laisse subsister de l'autre côté de l'Atlantique une puissante marine commerciale. Notre politique est tracée par nos traditions mêmes, car la participation de la France à la guerre de l'indépendance ne fut pas une œuvre purement chevaleresque, ce qu'on appelle la guerre pour une idée. L'existence d'une grande puissance commerciale dans le nouveau monde, en effet, importe au plus haut point à la France et à l'Europe continentale; elle est une sérieuse garantie du maintien de la liberté des mers du continent européen. Notre diplomatie doit donc veiller soigneusement à ce que ces grands intérêts ne soient point compromis.

Toutefois nous avons la ferme confiance que, dans le cas même où l'ordre de choses établi par la Constitution de 1788 serait partiellement atteint, la puissance commerciale de l'Amérique ne recevrait pas une atteinte mortelle. Les États restés fidèles à l'Union ne constitueraient-ils pas à eux seuls une confédération riche, respectable et repectée? Ne trouveraient-ils point dans certains cas, du côté du Nord, des compensations avantageuses?

Les événements actuels nous paraissent d'ailleurs entraîner un résultat auquel nous ne pouvons qu'applaudir; ils favoriseront les efforts de l'Espagne pour le rétablissement de sa puissance maritime et coloniale. Déjà l'Espagne a été appelée à Saint-Domingue par le vœu de ses anciens colons; le Mexique, à son tour, fatigué d'une indépendance qui n'est qu'une série interminable de révolutions, se jettera

peut-être prochainement dans les bras de sa métropole ; le gouvernement de la reine Isabelle profite enfin de la renaissance de son crédit pour réorganiser son armée et sa flotte : puisse-t-il rendre à son pays les beaux jours de Charles III ! Dégagé des obstacles que lui opposaient les États-Unis, il aura certainement à triompher du mauvais vouloir d'une autre puissance ; mais il doit, dans cette circonstance, compter sur le concours de la France : notre concours ne serait, en définitive, pas un acte de pure générosité, puisque la restauration de la puissance maritime et coloniale de l'Espagne nous ménagerait, comme au siècle dernier, une alliance fondée sur des intérêts communs et par conséquent durables.

HENRY MOREAU.

MÉLANGES

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE EN 1861

PAR M. GUIZOT[1].

Je ne me souviens plus de qui M. Guizot a dit : « Il trouve sa sérénité dans sa hauteur. » A personne ce mot ne convient mieux qu'à lui-même. Impassible autrefois au milieu des luttes ardentes, calme par élévation, jamais par indifférence, exerçant alors, grâce à cette vertu si rare, un véritable empire sur ceux mêmes qui ne partageaient pas ses opinions, M. Guizot semble avoir gravi, depuis que le combat est interrompu pour lui, des hauteurs plus sereines encore, et tout ce qui tombe de sa plume, sans parler de la majesté du langage, porte à la fois l'empreinte de la bienveillance et de l'autorité. Dans le livre qu'il vient de publier sous ce titre, *l'Église et la société chrétienne en* 1861, on rencontre ses grandes qualités, mais avec un accent religieux, ému, solennel, qui commande le respect; on sent que l'illustre auteur parle à la fois de tout ce qu'il aime le mieux, ses croyances chrétiennes, ses convictions libérales, ses espérances patriotiques.

Qu'a-t-il jamais écrit de plus beau que cette page sur la prière?

« Sans la foi instinctive des hommes au surnaturel, sans leur élan spontané et invincible vers le surnaturel, la religion ne serait pas.

« ..... Seul entre tous les êtres ici-bas, l'homme prie. Parmi ses instincts moraux, il n'y en a point de plus naturel, de plus universel, de plus invincible que la prière. L'enfant s'y porte avec une docilité empressée. Le vieil-

[1] Un vol. in-8, Michel Lévy, octobre 1861.

lard s'y replie comme dans un refuge contre la décadence et l'isolement. La prière monte d'elle-même sur les jeunes lèvres qui balbutient à peine le nom de Dieu et sur les lèvres mourantes qui n'ont plus la force de le prononcer. Chez tous les peuples, célèbres ou obscurs, civilisés ou barbares, on rencontre à chaque pas des actes et des formules d'invocation. Partout où vivent des hommes, dans certaines circonstances, à certaines heures, sous l'empire de certaines impressions de l'âme, les yeux s'élèvent, les mains se joignent, les genoux fléchissent, pour implorer ou pour rendre grâces, pour adorer ou pour apaiser. Avec transport ou avec tremblement, publiquement ou dans le secret de son cœur, c'est à la prière que l'homme s'adresse, en dernier recours, pour combler les vides de son âme ou porter les fardeaux de sa destinée; c'est dans la prière qu'il cherche, quand tout lui manque, de l'appui pour sa faiblesse, de la consolation dans ses douleurs, de l'espérance pour sa vertu. »

Lisez encore cette belle page sur la liberté en Italie[1]:

« Il y a des mots qui réveillent de si grandes idées et de si belles espérances, qu'ils sont puissants par eux-mêmes, et presque indépendamment des faits qui leur correspondent. Le mot de *liberté* a ce prestige : rien qu'à l'entendre retentir, les hommes sont charmés et dominés; ils se croient en possession de la liberté dès qu'ils en parlent, et ils se figurent aisément qu'ils l'ont donnée parce qu'ils l'ont promise. Il n'y a point d'illusion plus décevante pour ceux qui s'y livrent, et plus irritante pour ceux qui ne la partagent pas. Pour qu'elle porte ses fruits, il faut que la liberté soit réelle, et elle n'est réelle qu'à des conditions auxquelles les mots et les promesses ne suffisent point.

« La première de ces conditions, c'est que la liberté existe pour tous; que tous les partis, tous les citoyens, en jouissent également, en fait comme en droit, notamment pour la défense des intérêts établis, car de tous les droits le plus respectable est celui de la défense. Tant que la liberté est une arme pour les uns, plus qu'un rempart pour les autres, tant qu'elle n'est pas entourée des garanties générales qui en assurent l'exercice aux faibles aussi bien qu'aux forts, qu'on ne dise pas qu'elle est conquise et fondée; qu'on ne se prévale pas de son nom pour éblouir le pays qui l'attend et célébrer le pouvoir qui s'en vante; le pouvoir n'a le droit de se dire libéral que lorsqu'il accepte sérieusement la liberté au lieu de s'en faire un moyen de charlatanerie et de mensonge; les peuples ne sont libres que lorsqu'ils ne sont pas dupes, et il n'y a point de charlatanerie plus méprisable ni de duperie plus ridicule que l'invocation continuelle du nom de la liberté quand elle n'est ni également répartie, ni efficacement garantie. »

A ce langage, tour à tour si tendre et si fier, on sent, je le répète, que M. Guizot a mis dans ce livre sa foi, sa politique, sa raison, toute

[1] P. 127

son âme. Les événements dont l'Italie est le théâtre sont, en effet, de nature à agiter l'âme tout entière. Qui donc, en France, est demeuré insensible à la cause de l'indépendance italienne? Qui donc a hésité dans ses sentiments, lorsque le drapeau de la France a contraint les armées de l'Autriche à reculer? Qui donc, même parmi ceux qui n'eussent pas conseillé la guerre, a refusé ses applaudissements à la victoire? Mais de tous les cœurs généreux s'élevait alors cette prière : Que Rome soit préservée, que Venise soit délivrée; que les Italiens, rendus à eux-mêmes et non à d'autres maîtres, ne déchirent pas leur magnifique pays comme une proie disputée, mais le possèdent dans l'union et dans la liberté comme un bien retrouvé! Où est ce beau rêve? Rome n'est pas préservée, Venise n'est pas délivrée, les nations ont été supprimées après les trônes, la plus forte a conquis les plus faibles, l'Église est dans le deuil, le droit dans l'oubli, l'œuvre s'achève violemment, et, pendant ce temps, le contre-coup de ces événements remue le sol de la France. On déclare le gouvernement responsable de tout ce qu'il pouvait empêcher; les opinions se heurtent dans une polémique enflammée et confuse; le parti libéral, à peine reformé, se divise; l'Église voit augmenter ses douleurs avec ses combats. Chaque matin, à l'heure même où dans les trente mille communes de France le prêtre monte à l'autel, la poste apporte trente mille journaux qui le signalent comme un ennemi du repos public, et, si nos régiments sont rentrés, la bataille continue, à armes inégales, entre les ennemis de l'Église et le petit groupe de ses chefs et de ses défenseurs.

Il était digne de M. Guizot de se porter au secours des plus attaqués. Deux fois il a appelé les choses par leur nom. Il a dit aux protestants : « Ce qu'on menace, c'est le christianisme tout entier; chrétiens séparés, défendons dans le Pape le christianisme. » Il a dit aux Italiens : « L'esprit qui vous a conduits à Naples et vous pousse à Rome n'est pas l'esprit de liberté, c'est l'*esprit d'usurpation et de conquête.* »

On lui a reproché ces deux paroles; les protestants ont blâmé la première, par haine de la papauté; les Piémontais ont blâmé la seconde, par amour de leur œuvre. M. Guizot les reprend, les démontre, et les confirme toutes deux, en élevant le débat bien au-dessus de la poussière des polémiques de la presse. Élevons-nous avec lui, et tâchons de résumer brièvement, sans suivre l'ordre des chapitres, tout ce livre nouveau.

On pourrait grouper tous ces chapitres en trois parties: *Ce qu'il faut aux sociétés modernes; — où en est le christianisme; — en quoi les besoins des sociétés et les intérêts chrétiens sont-ils lésés en Italie?*

Il est beau de voir M. Guizot peindre à grands traits les besoins et les espérances des sociétés modernes, les causes et les caractères de leur supériorité, sans qu'aucune épreuve ait obscurci dans son âme l'idéal auquel il a consacré sa vie.

La force présidait seule aux rapports des sociétés anciennes. Le christianisme a fait deux choses également grandes et nouvelles. Il a placé la simple qualité d'homme en dehors et au-dessus de toute circonstance accidentelle et locale, et il a considéré tous les hommes, tous les peuples, comme liés entre eux par d'autres liens que la force[1]; en un mot, il a créé le droit individuel et le droit international. La justice, la sympathie, la liberté, ne sont pas des faits nouveaux dans le monde.... mais, jusqu'à notre Europe chrétienne, des limites fixes et à peu près insurmontables avaient marqué et resserré étroitement leur sphère..... C'est le principe et le fait chrétien par excellence d'avoir étendu à l'humanité tout entière ce droit à la justice, à la sympathie, à la liberté, borné jusque-là à un petit nombre et subordonné à d'inexorables conditions. Cette grande œuvre a rempli notre histoire, et, à toutes les époques, elle a été considérée comme le plus éclatant symptôme du progrès de la civilisation, comme la civilisation elle-même[2]. De son côté, le droit des gens, d'abord restreint aux rapports des gouvernements entre eux, s'est peu à peu étendu aux questions que soulèvent les relations diverses des gouvernements avec leurs peuples, les droits mutuels du pouvoir et de la liberté[3], grand progrès, mais grand fardeau de plus pour la politique.

« Or les peuples et les gouvernements sont placés dans une alternative impérieuse; il faut qu'ils concilient les idées et les besoins nouveaux qui les agitent avec les principes éternels de l'ordre et du droit, ou qu'ils tombent dans une ère de décadence. Si nous ne réussissons pas à fonder, sous des formes diverses selon les lieux et les circonstances, un régime libéral capable d'harmonie et de durée, nous subirons infiniment ces vicissitudes de révolution et de réaction, d'anarchie et de despotisme, qui peuvent se prolonger, même avec éclat, mais qui désorganisent, démoralisent, et abaissent de plus en plus les nations[4]. »

Or, qu'est-ce qui nous a surtout manqué jusqu'ici pour fonder ce régime libéral, capable d'harmonie et de durée?

« La liberté a besoin de vertu. Les nations ne sont capables de se gouverner elles-mêmes que lorsque les âmes se gouvernent fortement elles-mêmes.

[1] P. 102, 103.
[2] P. 241, 242, 243.
[3] P. 110, 112.
[4] P. 208.

Je ne crois pas calomnier mon temps en disant que ce qui lui manque précisément, c'est le ferme gouvernement des âmes par elles-mêmes. Le bien moral n'a pas péri parmi nous, mais la foi morale chancelle en nous... Nous nous sommes laissé endormir par l'apparence de l'ordre. Il peut arriver que l'ordre règne à la surface de la société, et qu'en même temps les idées corruptrices, les sentiments pervers, se répandent au fond, et pénètrent dans ces régions intérieures où la gangrène gagne rapidement, si elle n'est repoussée par la piété et la vertu..... Nous avons trop compté sur la moralité nationale en même temps que nous faisions trop peu pour la défendre et la raffermir. Ce contre-poids a manqué à la liberté [1]. »

Par ces belles pages, on voit qu'aux yeux de M. Guizot toute la supériorité des sociétés modernes en Europe, les progrès du droit, le perfectionnement des rapports internationaux, les succès trop courts et l'avenir de la liberté, reposent non pas exclusivement, mais principalement, sur le christianisme.

S'il en est ainsi, quoi de plus important que de connaître l'état des croyances, la situation des Églises qui les répandent et les conservent?

En commençant son livre par cet examen, M. Guizot débute par une profession de foi protestante, ferme et sincère. Nous n'avons pas le droit d'en être surpris, mais il nous permettra bien de contester cette proposition :

« Je ne crois pas que l'unité religieuse du monde soit possible... Quand Dieu a créé l'homme pensant et libre, il ne lui a pas livré la décision de ce qui serait ou ne serait pas la vérité, mais il a fait de la variété des convictions la condition des hommes sur la terre, comme de la liberté leur droit. La paix permanente des esprits dans une foi unique n'est ni dans notre nature ni dans notre destinée. Le genre humain est voué au travail et à la lutte dans la recherche de la vérité, non pas au repos dans le sein de la vérité [2]. »

Cette opinion peut être la consolation de ceux qui doutent, je ne comprends pas qu'elle soit la conviction de ceux qui croient, qui croient en Celui qui a dit : *Fiet unum ovile et unus pastor*, en Celui qui est venu nous montrer la *voie*, la *vérité* et la *vie*. Il est parfaitement vrai que le genre humain est voué au travail dans la recherche de toutes les vérités qu'il n'est pas entièrement nécessaire de découvrir ici-bas. Mais c'est dans l'étroite limite de la vie qu'il faut absolument avoir pris son parti sur l'éternel lendemain, et, s'il a plu à Dieu de venir nous éclairer, comment, quand on le croit, peut-on supposer qu'il nous ait laissé nos ténèbres? C'est l'incomparable caractère de l'Église catholique de communiquer la même règle, la même lumière, la

[1] P. 226, 227
[2] P. 9.

même paix, à tous ceux qui la composent, philosophes, pâtres ou enfants. Les divisions et les agitations qui déchirent le sein de l'Église protestante[1], nous ne les connaissons pas; nous n'avons pas des rationalistes, des latudinaires, des séparatistes, nous ne connaissons pas « ceux qui s'obstinent à vouloir faire partie d'une Église sans partager « sa foi et même en travaillant à y répandre une foi contraire[2]. » Encore M. Guizot ne parle-t-il et ne peut-il parler que de l'Église protestante de France; pour nous, tels nous sommes en France, tels nous sommes en Chine.

Mais, à part cette réserve, et en appelant la division des chrétiens un immense malheur, leur réunion une des plus vives espérances, nous sommes pleinement d'accord avec M. Guizot, lorsqu'il affirme que, catholiques et protestants, nous avons les mêmes adversaires dans les rangs de l'incrédulité savante, les mêmes intérêts vis-à-vis des pouvoirs civils. La science religieuse, la liberté religieuse, sur ces deux terrains nous devons être alliés. Nous sommes donc prêts, pour notre humble part, à souscrire à cette belle page[3] :

« Catholiques ou protestants, un danger commun menace aujourd'hui les Églises chrétiennes; les bases communes de leur foi sont attaquées, elles ont toutes à défendre le même intérêt et le même devoir, car elles périraient également dans la ruine de l'édifice sous lequel elles vivent toutes. C'est de plus aujourd'hui leur situation à toutes, qu'elles ont, pour se défendre et pour défendre le christianisme, un égal besoin de la liberté. C'est au nom de sa constitution générale et des garanties constitutionnelles de son indépendance que l'Église catholique peut s'élever contre les atteintes qui la frappent, et elle ne peut réclamer efficacement ses propres libertés qu'en acceptant celle des autres Églises chrétiennes. Le protestantisme, à son tour, pour se préserver de l'anarchie en restant fidèle à son principe du libre examen, a besoin de revendiquer la complète organisation de son gouvernement intérieur, et la complète liberté des dissidents qui peuvent se détacher de l'Église constituée. Il est de plus appelé aujourd'hui à défendre les libertés du catholicisme en même temps que les siennes propres; il a une occasion admirable de faire acte de fidélité libérale comme de charité chrétienne, et de donner ainsi à l'Église catholique un de ces exemples qui confèrent à ceux qui les donnent le droit de réclamer un juste retour. Catholiques et protestants, ceux qui méconnaîtraient cette situation et ne tiendraient pas la conduite qu'elle leur prescrit manqueraient à leur devoir religieux et à leur intérêt durable, pour se donner les satisfactions aveugles et momentanées de la passion. »

Or, quoiqu'on pense du pouvoir temporel de la papauté au point de vue politique, il est certain que l'immense majorité des catholi-

[1] Chap. IX.
[2] P. 57.
[3] P. 98.

ques le regardent comme faisant partie de leur liberté spirituelle, et demandent vainement par quelle garantie équivalente il pourra être remplacé. C'en est assez pour que les protestants leur viennent en aide, s'ils sont impartiaux, dans cette réclamation légitime, au lieu de se féliciter des coups que reçoit l'Église catholique, et, avec elle, le christianisme tout entier. C'en est assez pour que tous ceux qui, comme M. Guizot, vénèrent dans le christianisme l'arche d'alliance de leur foi et le berceau des sociétés modernes, s'affligent et s'effrayent en voyant la plus grande institution chrétienne, l'Église catholique, et les plus précieux fruits du christianisme, le droit des gens, la liberté civile, ébranlés violemment par tout ce qui se passe en Italie. Fidèle à son ancienne méthode oratoire, qui consistait à s'élever et à élever ses auditeurs, sur les ailes de l'éloquence, vers les hautes régions, puis à fondre et à retomber sur l'objet particulier de son discours, comme sur une proie, M. Guizot ne se sert de si grands motifs que pour se replier sur la question italienne, à laquelle il consacre plusieurs chapitres du plus pratique intérêt.

En 1848, M. Manin écrivait à M. de Cormenin :

« Dans les conditions actuelles, l'*unité* de l'Italie n'est pas possible, « mais il est nécessaire qu'elle soit *unifiée*, c'est-à-dire qu'il y ait une « confédération d'États italiens, et pour cela qu'aucun des États confé- « dérés ne soit de beaucoup plus fort que les autres..... qu'on ne « joigne pas ensemble des peuples différents de mœurs et d'origine, « car autrement à la guerre de l'indépendance on verrait succéder la « guerre civile [1]. »

Ces paroles vraiment prophétiques résument l'opinion de M. Guizot. Il n'admet pas qu'on touche violemment aux nationalités diverses qui se partagent l'Italie, étourdiment à la Papauté, tête sacrée du christianisme dans le monde, hypocritement aux maximes repectées du droit des gens. Tous ceux qui ont mis la main à la politique, quel que soit leur parti, sont de cet avis. Dans un discours prononcé à Dublin, le 14 août 1861, par lord Brougham, chaud partisan du Piémont, je lis ces lignes : « Attaquer et saisir un territoire, sous le prétexte qu'il est mal gouverné, c'est répéter le plus grand crime commis, dans les temps modernes, par des États civilisés, le partage de la Pologne [2]. Ami de l'indépendance et de la liberté de l'Italie, M. Guizot ne croit pas que l'unité fût nécessaire et devienne favorable ni à l'une ni à l'autre, et, persuadé que l'œuvre échouera, il propose de nouveau la *Confédération italienne;* il croit qu'il y faudra revenir comme à la seule solution capable d'assurer l'indépendance de l'Italie, de main-

[1] P. 176.

[2] *Adress to the National Association of social science* (London, Murray), p. 25.

tenir les droits de ses nations diverses, de respecter la Papauté, d'éviter à la France une grande faute et une sévère responsabilité.

Nous voudrions citer le chapitre entier[1] où M. Guizot fait avec amour le portrait si ressemblant de la France, toujours libérale et non révolutionnaire, au point de sacrifier la liberté pour échapper à la révolution, pacifique malgré le plaisir qu'elle prend à la guerre, catholique et aimant la liberté religieuse en dépit de ses inconséquences, de ses puériles terreurs et de ses ingratitudes. C'est à la France ainsi dépeinte qu'il adresse des paroles que nous reproduirons comme conclusion de l'analyse trop incomplète de ce livre, digne d'un homme illustre, éloquent et sincère, qui, dédaigneux des contradictions et des calomnies qui l'attendent, ose nous dire à tous la vérité et nos vérités

« Ainsi est faite la France au dedans et pour elle-même; ainsi elle doit se montrer et se conduire au dehors, dans ses relations avec les autres États, spécialement avec les Italiens, de tous les peuples ses voisins celui dont les destinées sont aujourd'hui le plus en question et sur qui elle est naturellement appelée à exercer le plus d'influence. La France libérale, mais non révolutionnaire, doit sa faveur aux efforts de l'Italie pour l'indépendance et la liberté, mais non aux révolutions italiennes. Il convient à la France pacifique et dégagée de toute vue conquérante qu'aucune puissance étrangère ne domine en Italie, mais non que l'un des États italiens envahisse et absorbe tous les autres. La France, à la fois catholique et libérale, doit protéger en Italie la liberté religieuse, mais à cette condition que l'Église catholique aussi sera libre et conservera son indépendance, sa constitution et ses droits. Pourquoi aider autrui à violer en Italie le droit des gens, quand on fait soi-même profession de le respecter partout en Europe? Pourquoi favoriser les conquêtes d'autrui, quand on ne veut pour soi-même point de conquêtes? Pourquoi faire à côté de soi une grande puissance sans devenir soi-même plus grand? Je ne pense pas que, même pour l'Italie, cette politique soit bonne; mais, à coup sûr, ce n'est pas la politique naturelle et nationale de la France en Italie. »

AUGUSTIN COCHIN.

[1] Ch. XXII, la *France en Italie.*

LES APOLOGISTES DES TURCS ET DU CORAN.

Que les hommes d'État qui, après tout, portent la responsabilité des actes et même des événements avec lesquels ils sont aux prises hésitent, s'effrayent, quand ils voient se dresser devant eux la question orientale si formidable et si complexe; qu'ils prennent ou qu'ils feignent de prendre au sérieux les assurances que leur donne la Porte ottomane de marcher d'un pas plus ferme dans la voie des réformes; que les envoyés ou les représentants des gouvernements chrétiens à Constantinople adressent parfois au sultan des discours louangeurs dans lesquels, cependant, les formes courtoises ne peuvent pas toujours cacher le fond de la pensée, qui est celle de tout le monde, je veux dire le mauvais état de l'empire ottoman et sa chute plus ou moins prochaine, mais inévitable : toutes ces marches et contremarches de la diplomatie se comprennent. Ce qui se comprend moins, ou, plutôt, ce qui étonne, c'est que des hommes qui ne sont pas Turcs, des gens civilisés, entreprennent, de propos délibéré, de se faire les apologistes des Turcs et du Coran. Est-ce illusion? est-ce ignorance de l'histoire, ignorance d'une situation qui crève cependant les yeux? Je ne sais; mais il existe de ces hommes-là. Il existe même, à Paris, des journaux, peu nombreux heureusement, qui consentent à ouvrir leurs colonnes aux plaidoyers en faveur des mahométans et du mahométisme. L'un d'eux, il nous faut bien le nommer, est le *Constitutionnel*.

A l'avénement d'Abdul-Azis, ce journal entonna des chants de triomphe pour les Turcs, qu'il appela *un grand peuple;* il vit, dans le nouveau sultan, le régénérateur prédestiné de ce peuple. Son intelligence était aussi vigoureuse que son corps: il n'avait qu'une femme, et n'en devait jamais avoir davantage, car sa première pensée, en montant au pouvoir, avait été de renvoyer du sérail les huit cents odalisques de son prédécesseur. L'état de l'empire était, d'ailleurs, « satisfaisant; » on le calomniait en répétant le mot de l'empereur Nicolas : *La Turquie est malade.* Un peu plus tard, le *Constitutionnel*[1], rappelant la réponse du sultan au discours de M. de Montebello, envoyé à Stamboul pour complimenter Sa Hautesse à l'occasion de son avénement au trône, réponse où Abdul-Azis promettait la prospérité, le bonheur à tous ses sujets, mahométans ou non, s'écriait: « Les prédictions sinistres qui s'étaient fait entendre sur le cercueil d'Abdul-Medjid reçoivent, par la déclaration du nouveau sultan, un démenti solennel! »

On ne devait plus croire, désormais, au dernier jour de l'empire ottoman. La Turquie pouvait, sans changer de religion, se régénérer avec la morale du Coran. Et puis, le harem congédié, les diamants et le mobilier somp-

[1] Numéro du 13 septembre 1861.

tueux des odalisques convertis en espèces sonnantes, n'était-ce pas là des preuves suffisantes de la ferme volonté du jeune padischah d'en finir avec les détestables habitudes du passé, et d'ouvrir à la Turquie une ère de splendeur et de gloire? Dans le vieux sérail, où sa jeunesse s'était écoulée, Abdul-Azis avait tout vu, tout étudié, tout appris, et le *Constitutionnel*, ne contenant plus son enthousiasme, s'écriait encore : « Heureux les États dont les chefs, avant de monter au pouvoir, ont eu le temps de se pénétrer de la grandeur et des devoirs de leur position ! »

Malgré les souvenirs douloureux et sanglants que le nom de Namik-pacha réveillait dans les cœurs chrétiens, le sultan, en le choisissant pour ministre de la guerre, avait (toujours d'après le *Constitutionnel*) prouvé jusqu'à quel point Abdul-Azis recherchait, avant tout, un réformateur de l'armée. Cependant, les nouvelles qui nous arrivaient de Constantinople nous représentaient Namik-pacha comme un administrateur fort médiocre, un homme sans système, brisant tout, n'édifiant rien et excitant contre lui le mécontentement de l'armée.

Une fête militaire avait eu lieu à Constantinople le 23 juillet dernier; le fils d'Abdul-Azis, un enfant de quatre ans, dont l'existence, cela soit dit en passant, n'avait été révélée qu'après l'élévation de son père à la souveraine puissance, le fils d'Abdul-Azis avait été solennellement incorporé dans l'armée avec le grade de caporal ou de sergent; les troupes avaient poussé des cris d'enthousiasme et des larmes de joie avaient coulé des yeux des soldats, quand Namik-pacha, prenant cet enfant dans ses bras, l'avait présenté à l'armée rangée en bataille. Le *Constitutionnel* s'associait à ce délire de tout un peuple; il reconnaissait ici, avec bonheur, qu'Abdul-Azis « cherchait son inspiration en Occident, dans un pays et dans une dynastie dont l'amitié lui serait précieuse et l'exemple salutaire. »

Le *Constitutionnel* avait été heureux d'entendre l'ancien gouverneur de Candie (il voulait dire de Djeddah) parler avec des paroles de flétrissure des massacres de la Syrie.

Mais où donc ce journal a-t-il vu que dans son discours du 23 juillet Namik-pacha ait flétri les tueries du Liban et de Damas? Nous avons ce discours sous les yeux[1], et nous n'y voyons rien de pareil ; nous n'y lisons, à ce sujet, que cette phrase : « L'honneur du drapeau a été hautement relevé en Syrie et sur les frontières de l'Herzégovine. »

L'honneur du drapeau ottoman hautement relevé en Syrie? Mais de quelle manière, s'il vous plaît? Kurchid-pacha, le grand organisateur des massacres ; Thaër-pacha, qui avait préparé les égorgements de Deir-el-Kamar ; le colonel Nourry-Bey, le traître de Zahlé, et d'autres grands scélérats, n'ont-ils pas toujours leur tête sur leurs épaules ? Ne les a-t-on pas *exilés* à Chypre et à Rhodes, munis de bonnes rentes? Ils y conservent leur grade. Ils attendent tranquillement dans ces îles le jour où ils pourront reprendre leurs emplois. Les exemples à cet égard ne leur manqueront pas; condamné à la *détention perpétuelle* pour ses crimes contre les chrétiens d'Alep en 1850, Taki-Eddin-effendi est maintenant pacha et gouverneur d'Orfa, en

[1] *Journal de Constantinople* du 24 juillet

Mésopotamie; et Namik n'a-t-il pas été, en 1861, ministre de la guerre, après avoir été, en 1858, l'homme de Djeddah?

Je dis que Namik-pacha *a été* ministre de la guerre, car il ne l'est plus depuis un mois. Apparemment qu'Abdul-Azis et le *Constitutionnel* s'étaient trompés lorsqu'ils avaient cru voir en lui « un réformateur de l'armée. » Méhémet-Ruchidi-pacha a remplacé Namik au séraskiérat. Fera-t-il mieux que son prédécesseur? Nous avouons que ce n'est pas là pour nous une bien vive préoccupation. Ces nombreux changements de ministres et de fonctionnaires de toute espèce, depuis le nouveau règne, ne révèlent pas précisément une situation telle que le disait triomphalement le *Constitutionnel*. Mais les opinions du *Constitutionnel* sur les hommes d'État de la Turquie et peut-être aussi sur la Turquie elle-même ne sont pas tellement enracinées qu'elles ne puissent changer. Cela dépend des circonstances. Il applaudissait, le 13 septembre, à la nomination de Namik-pacha au portefeuille de la guerre, « malgré le souvenir douloureux et sanglant de Djeddah. » Le 3 octobre, il approuvait également la destitution de ce personnage. Il disait : « Sa retraite (celle de Namik) sera accueillie en Europe avec satisfaction. » Pourquoi cela? Parce que, répond le *Constitutionnel*, on s'était généralement étonné de voir figurer dans les conseils du sultan Abul-Azis un homme dont la *participation* aux massacres de Djeddah ne pouvait être oubliée. » *E sempre bene!*

Un trait distinctif du caractère turc, caractère commun, d'ailleurs, aux Asiatiques en général, c'est la facilité avec laquelle les Ottomans font croire à leur bonne foi, à leur désintéressement. Ils savent cacher leurs intentions véritables, leurs idées les plus immuables, sous des dehors attrayants. Cette façon de traiter avec les hommes ne choque personne en Orient, car elle est entrée dans les mœurs, dans les habitudes du pays.

Aussi qu'arrive-t-il maintenant? Les magnifiques espérances fondées sur Abdul-Azis se sont à peu près évanouies comme s'évanouit le mirage du désert aux regards du voyageur attristé.

Si on avait été moins étranger aux mœurs de la cour ottomane, on n'aurait pas attribué à « l'austérité du nouveau sultan » l'acte par lequel il avait renvoyé les femmes qui avaient peuplé le harem de son frère : l'usage veut qu'à chaque changement de règne le sérail soit renouvelé; Abdul-Azis s'est tout simplement conformé à cet usage, et, à l'heure où nous écrivons, le sérail se renouvelle : déjà une douzaine de jeunes odalisques y sont arrivées, et des almées (danseuses) égyptiennes, dont la race n'est pas éteinte, bien qu'elle existât au temps des Pharaons, y sont arrivées aussi. Encore un peu de temps, et le harem impérial sera au grand complet[1]. Voici, sans y changer un iota, la phrase qui termine une lettre que nous avons reçue de Constantinople à la fin de septembre : « Ici, les choses rentrent dans l'antique ornière. Le sultan vient de s'arranger avec les marchands d'esclaves pour qu'ils aient à fournir au sérail cent cinquante jeunes Géorgiennes. »

A peine Abdul-Azis était-il monté sur le trône, qu'il prononçait, aux ap-

[1] Voir le *Salut public* de Lyon, du 14 septembre 1861.

plaudissements de tous les *vrais croyants*, la fermeture du théâtre du palais de Dolma-Bakché, construit par son frère; deux mois après, le théâtre se rouvrait par ordre de Sa Hautesse, elle assistait à des représentations brillantes, et commandait, pour cette salle déjà splendide, dit-on, des ornements de grand prix.

Comme l'avait dit exactement le *Constitutionnel*, le sultan avait fait vendre, à Londres, au mois de juillet dernier, des objets mobiliers précieux, des bijoux qui avaient produit plusieurs centaines de mille francs. Le divan avait fixé pour la Validé sultane, mère d'Abdul-Azis, une dotation de 500,000 piastres par mois, environ 25,000 francs. « Pourquoi cette somme? demanda le sultan avec une sorte d'indignation; la sultane n'est-elle pas ma mère, et n'est-ce pas à moi seul de pourvoir à ses besoins? » Et la dotation fut réduite à 8,000 francs[1]. Mais le padischah affecta, un mois après, une somme de trois millions de piastres (six cent mille francs, s'il vous plaît) à l'ameublement d'un kiosque de son beau-frère et favori, Méhémet-Ali pacha, grand amiral. Pourtant il nous arrive de tous les côtés les plus tristes nouvelles sur la situation financière de l'empire ottoman. Les économies faites jusqu'ici sont absorbées par l'équipement de l'armée, à laquelle on fait quitter l'uniforme semi-européen pour le remplacer par celui de nos zouaves, de nos spahis; la Turquie retourne vers son passé. Mais cette armée, qu'on rhabille ainsi à la turque, n'est pas payée, plusieurs mois de solde lui sont dus, et tous les journaux ont publié la dépêche de Vienne du 30 septembre, par laquelle on apprenait les tentatives d'insubordination qui avaient eu lieu dans le camp turc de l'Herzégovine à cause de la solde non payée. Depuis le mois de septembre, Constantinople est inondée de *Bechiks* ou pièces de cinq piastres, monnaie de mauvais aloi qui ne contient qu'un alliage à peine appréciable d'argent.

Mais, si l'or et l'argent manquent, il y a abondance de caïmès ou papier-monnaie, lequel est tellement déprécié aujourd'hui, qu'il en faut cent quatre-vingts pour représenter une livre turque; avant le règne d'Abdul-Azis, il n'en fallait que cent. C'est une perte de cinquante pour cent. Les tentatives d'emprunt à l'étranger ayant partout échoué, le gouvernement turc vient de recourir à un expédient : il oblige les populations à recevoir ses caïmès en échange d'espèces[2]. Il a déjà ramassé de cette manière trois ou quatre millions de francs dans la Macédoine et dans la Thessalie. C'est un emprunt forcé mal déguisé! Il ne saurait, à coup sûr, se renouveler souvent : et, après, que devenir? Est-ce là une « situation satisfaisante » pour un empire qui compte plus de quarante millions d'habitants?

On fait remonter tout ce mal à un seul homme, à Méhémet-Ali pacha, dont nous avons déjà prononcé le nom, comme si un mal pareil n'avait pas des racines plus lointaines et plus profondes. A ce compte, Méhémet serait donc le mauvais génie de Sa Hautesse!

On avait dit que dans la solitude à laquelle l'avaient condamné les usages de la cour ottomane, Abdul-Azis s'était « pénétré de la grandeur et des de-« voirs de sa position future. » Et voilà qu'une autre lettre de Constanti-

[1] Voir la *Patrie* du 15 juillet 1861.
[2] Voir le *Journal de Constantinople* du 17 septembre 1861.

nople nous apprend qu'en s'asseyant sur le trône de la Turquie le successeur d'Abdul-Medjid s'est trouvé aussi peu au fait des traités qui régissent aujourd'hui les relations internationales des États de l'Europe que le serait un enfant qui vient de naître. Alarmé sans doute des velléités belliqueuses de son jeune maître, qui emploie la plus grande partie de son temps à passer des revues, et de ses projets ruineux d'accroître ses flottes et ses armées, sans trop se soucier de savoir par quel moyen il ferait face à ces énormes dépenses, Méhémet-Ali pacha a compris cependant la nécessité de faire lire au sultan le traité de Paris; il a particulièrement appelé son attention sur l'article qui défère à une conférence européenne tout dissentiment qui éclaterait entre quelques-unes des puissances contractantes, avant d'en venir aux mains. Le sultan, raconte-t-on, après l'avoir écouté attentivement, se tourna vers son grand-vizir et se contenta de lui répondre : « *Quand on a la force pour soi, cette clause est bien peu de chose. Donnez-moi une armée et une flotte, et je ferai le reste!* »

Les Amurat, les Bajazet et les Soliman tenaient ce fier langage, la main sur leur cimeterre, et la terre tremblait sous les pas de leurs escadrons. Mais les temps sont changés, ce semble! Au commencement du quinzième siècle, alors que les Ottomans entouraient Constantinople de toutes parts, car tout le Bas-Empire était, à cette époque, à peu près renfermé dans les murailles de cette ville, Manuel Paléologue mourant donna à son fils, qui allait devenir Jean Paléologue II, le conseil suivant :

« Mon fils, notre siècle misérable n'offre aucun champ à l'héroïsme ni à la grandeur. Notre situation exige moins un empereur belliqueux qu'un économe circonspect des débris de notre fortune. Il ne nous reste pour toute ressource contre les Turcs que la crainte de notre union avec les Latins, et la terreur qu'inspirent à ces Turcs les intrépides nations de l'Occident. Dès que vous serez pressé par les infidèles, faites-leur entrevoir le danger, proposez un concile, entrez en négociations avec Rome, mais prolongez-les toujours, évitez la convocation de cette assemblée et faites en sorte de ne satisfaire les Latins que par des paroles[1]. »

L'histoire s'en va, à travers les siècles, se répétant sans cesse et toujours. La situation du bas empire, en 1425, au moment de la mort de Manuel Paléologue, était à peu près la même que la situation de l'empire ottoman en 1861, au moment de la mort d'Abdul-Medjid, et, si l'on change quelques mots aux paroles de l'empereur byzantin, que nous venons de citer, on y retrouvera les mêmes idées et les mêmes tromperies qui remplissent aujourd'hui la politique ottomane par rapport aux gouvernements de l'Europe. Mais, vingt-neuf ans après la mort de Manuel, l'empire fondé par Constantin n'existait plus. Combien de temps encore l'empire fondé par Osman durera-t-il? Ce ne sont plus des bandes sauvages qui les menacent. Il se disloque lui-même par les vices qui lui sont propres. Mais qui nous dira que les chrétiens ne prendront pas bientôt, avec les Turcs, la revanche de 1453?

B. Poujoulat.

[1] *Pharang*, lib. II, chap. XXIII.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES DE MM. DE SARCUS, — LEROY — ET MURY.

I

Ce sont d'utiles travaux, sans doute, que les études de détail auxquelles on se livre aujourd'hui avec tant de prédilection sur les faits et les monuments du passé. Ce flot de monographies que le patriotisme de clocher grossit de jour en jour a certainement son prix, et j'en fais grand cas pour mon compte; mais je désespérerais pour l'histoire, qui avait si bien commencé chez nous, si je la voyais s'absorber plus longtemps dans ces investigations microscopiques. L'histoire ressemble aux chaînes entre-croisées et confuses des Alpes ou des Cordillères; il faut, si l'on ne veut s'y égarer, s'élever de temps en temps sur les sommets pour en étudier les grandes directions. Aussi doit-on savoir gré aux écrivains qui, se soustrayant au goût général pour l'exploration matérielle des faits, consacrent leurs méditations à en rechercher et à en dégager les lois : ils empêchent l'histoire de dévier ou de décheoir.

Entre ces écrivains, M. le vicomte de Sarcus a pris place, il y a un an bientôt, par un ouvrage remarquable à la fois par l'élévation des vues, l'enchaînement des idées et la mâle sobriété du langage. Cet ouvrage, intitulé : *Étude sur la philosophie de l'histoire pendant les quinze premiers siècles des temps modernes*[1], vient d'être suivi d'un second qui en est le complément naturel, et qui a pour titre : *Étude sur le développement artistique et littéraire de la société moderne pendant les quinze premiers siècles de l'ère chrétienne*[2]. La marche des événements, dans leur ensemble, était l'objet du premier; celle de l'esprit dans les libres manifestations de la littérature et de l'art est le sujet du second.

L'un et l'autre ouvrage est le fruit d'études sérieuses, mais qui n'ont pas commencé par le doute cartésien. M. de Sarcus professe hautement que, sans une doctrine arrêtée, on ne saurait aborder la philosophie de l'histoire. « Pour cela, dit-il, ce n'est pas assez d'avoir une idée nette de l'existence personnelle et une du genre humain, et de connaître les faits généraux et particuliers qui constituent la vie de cet être collectif qu'on appelle l'humanité : il faut quelque chose de plus, il faut une philosophie, c'est-à-dire des idées arrêtées sur la cause première, sur le principe générateur de l'exis-

[1] 1 vol. in-8°. Paris, chez Hachette.
[2] 1 vol. in-8°. *Ibid.*

tence et de l'ordre; car, après tout, la philosophie de l'histoire n'est que l'application à l'histoire d'une doctrine philosophique. » (Page 10).

Quant à lui, la philosophie, dont il a porté le flambeau dans l'étude de l'histoire des quinze premiers siècles de notre ère, c'est celle de l'Évangile. Le point de vue où il s'est placé pour embrasser du regard cette période est celui même de l'Église. Cette période est la seconde phase du mouvement de gravitation continue qui porte l'humanité tombée vers sa réhabilitation. Faible et irrégulier dans les temps anciens, ce mouvement ascensionnel est devenu, à l'avénement du christianisme, plus rapide à la fois et plus ferme; car un Dieu fait homme s'est associé aux efforts de l'humanité, et lui a apporté des secours inconnus jusque-là : une expiation après laquelle le monde antique soupirait instinctivement, et qu'il cherchait en vain dans les mille sacrifices de ses religions; des lumières nouvelles et plus sûres que celles de la raison affaiblie et de la tradition altérée; enfin un élément qui avait fait jusque-là défaut à l'humanité, la force morale. Aussi, à partir de cette époque, l'humanité se relève-t-elle d'une façon régulière et sensible; le christianisme s'assimile le monde par une pénétration lente et progressive, et transforme, en s'en emparant peu à peu, soit de gré, soit de vive force, tous les principes constitutifs des sociétés, le culte, la loi, la famille, la littérature, l'art. Longue et pénible est cette conquête. Le vieil esprit du monde lutte avec acharnement et sous les formes les plus variées contre le nouveau.

L'ère moderne ainsi envisagée est un vrai drame dont la chute de Rome, la fondation de l'empire carlovingien, la querelle du sacerdoce et de l'Empire, sont les trois actes, actes immenses et partagés à leur tour en scènes infinies, mais toutes dans le sens de l'antagonisme principal. Longtemps débattue, la victoire reste en définitive à l'esprit chrétien, qui couvre le monde de ses créations et l'organise à son point de vue. Mais, au moment où cette transformation paraît complète, où l'édifice du moyen âge touche à son couronnement, des craquements profonds s'y font entendre. « Ce monde du moyen âge, ce règne de Dieu sur la terre, semble atteint d'un mal profond, dit M. de Sarcus, il souffre et dépérit sans que, dans ses différentes sphères organisées, son regard vainement scrutateur puisse saisir aucun désordre extérieur, aucun symptôme de dissolution. Tout paraît réglé et vivant; et cependant, il le sent, il est frappé de mort. C'est que le mal est trop intense pour que l'œil de l'homme puisse en sonder la profondeur. »

Quel est ce mal? M. de Sarcus n'essaye pas de le rechercher; il s'arrête attristé au seuil de la révolution, dont il signale les premiers symptômes, et termine par un regard rétrospectif sur l'œuvre dont il a vigoureusement, mais un peu trop complaisamment peut-être, crayonné le développement. Si, en ce moment, averti par l'insuccès final de cette œuvre. il en avait examiné de plus près la conception, il eût reconnu, selon nous, que sa faiblesse tenait à l'absence d'un élément essentiel dont le moyen âge n'avait pas assez compris l'importance, la liberté.

Mais, cette cause du définitif échec du moyen âge, l'auteur l'avoue et la proclame lui-même dans son second ouvrage. A la fin de cette *Étude sur le développement artistique et littéraire des quinze premiers siècles de l'ère*

chrétienne, où il reprend, sous le rapport particulier de la littérature et de l'art, la période dont son premier ouvrage n'avait offert qu'une synthèse générale, M. de Sarcus, moins absolu, cette fois, dans son admiration, et peut-être aussi éclairé par des recherches plus profondes, reconnaît que le principe divin du moyen âge, appliqué par des mains humaines, produisit une œuvre fatalement marquée de la défectuosité de l'instrument. « Cédant à la tendance naturelle de l'humanité qui fait que, pareille à un cavalier ivre, si on la redresse d'un côté, elle penche de l'autre, le moyen âge exagéra, dit-il, l'autorité en haine du désordre, et l'idéal en haine de la sensualité. Réclamant impérieusement l'empire des intelligences ou des volontés il comprimait peut-être trop violemment les intérêts de la liberté que Dieu a mise dans l'âme de chaque homme, et cette indépendance d'idées qui appartient à tous en dehors du cercle de la foi. De là ces protestations continuelles sans cesse étouffées et sans cesse renaissantes qui surgissent à chaque page sur sa route ; de là ces hérésies multiples qui apparaissent dès les premiers siècles de l'Église ; de là, au sein même de la société organisée du moyen âge, ces querelles acharnées des *nominaux* et des *universaux*, où, sous des formes arides, ergoteuses et pédantesques, sous des mots vides et sonores aux yeux du vulgaire, se débattaient, au fond, des questions de la plus haute portée et s'agitait le problème insoluble d'un principe vital. » (Page 248.)

Mais, de ce qu'il admet dans une certaine mesure la légitimité de la révolution qui renversa le moyen âge, on se tromperait si l'on supposait qu'il s'abuse sur les conséquences où cette révolution a été conduite aussi par ses excès. Loin de fermer les yeux sur les abîmes vers lesquels nous sommes poussés, depuis lors, M. de Sarcus les signale avec éloquence. « De nos jours, s'écrie-t-il, au nom du progrès et de la liberté révolutionnaire, les sociétés chrétiennes retournent au césarisme, c'est-à-dire à la domination des proconsuls ou des armées : système précaire qui rallie les intérêts sans les convictions et fait parler la peur plus haut que les consciences; tendance funeste qui, en énervant les âmes, nous donne la raison des aspirations de la littérature actuelle. Proclamant hautement l'apothéose de la chair, cette littérature fait refluer en pleine civilisation l'écume du paganisme : non plus du paganisme poétique de la Renaissance; mais du paganisme grossier de la société romaine en sa décadence, alors que, sans croire aux dieux, elle les imitait dans leurs vices, et que, rampant sous le pied des Césars, elle ne réclamait d'autre droit que celui de vivre dans l'orgie. Quand un peuple en est là, il est mur pour la servitude. »

C'est dans cet esprit élevé et ce mâle langage qu'est écrit tout entier l'ouvrage de M. de Sarcus.

Nous surprendrons peut-être, mais nous n'étonnerons pas, en apprenant au lecteur que c'est le fruit des loisirs d'un ancien capitaine de dragons qui n'a point passé la quarantaine. Nos régiments comptent plus d'hommes sérieux qu'on ne pense, et il en fut toujours ainsi chez nous. Ne sait-on pas que c'est au milieu des hasards et des fatigues d'une campagne au delà du Rhin que Vauvenargues médita et écrivit les fragments qui l'ont immortalisé ?

II

Est-ce bien à la philosophie de l'histoire aussi qu'appartient, comme le prétend l'auteur, le livre que M. l'abbé Leroy vient de publier sous ce titre peut-être un peu primitif, mais au moins très-explicite : *Le Règne de Dieu dans la grandeur, la mission et la chute des empires, ou les vertus ont fondé les empires pour le Christ, et la civilisation et les vices les ont détruits* [1]. La philosophie de l'histoire prend son point de départ dans les faits et c'est de leur développement étudié aux lumières de l'intelligence qu'elle déduit les lois assignées aux évolutions de l'humanité. M. Leroy procède tout à l'inverse : c'est des hauteurs d'une doctrine qu'il envisage et apprécie la marche des faits, et cette doctrine ne relève pas de la raison. Qui nous dit, en effet, que la succession des empires, dans le cours des âges, n'a été qu'une préparation à l'avénement et au règne du Christ? La révélation. Mais la science qui a la révélation pour base n'est pas la philosophie ; elle s'appelle la théologie. C'est donc à un ouvrage de théologie que nous avons ici affaire.

A quelle branche de la théologie se rattache précisément cet ouvrage? Nous ne saurions le préciser; mais nous en donnerons toutefois une idée suffisamment exacte en disant que c'est une démonstration, par l'histoire, de la grande loi des temps indiquée par saint Paul et développée par saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, et par Bossuet, dans le *Discours sur l'histoire universelle*.

Cette loi, que l'évêque d'Hippone et celui de Meaux ont esquissée en larges traits, M. Leroy nous paraît l'entendre bien étroitement, lorsque, au lieu de nous la montrer se dégageant de l'ensemble des révolutions historiques, il prétend nous la faire retrouver dans les annales des moindres peuples. Nous ne mettons pas en doute que chaque nation ait coopéré à l'exécution des plans de la Providence; mais ce qui ne nous paraît pas aussi certain, c'est que l'on puisse déterminer la nature et la mesure de leur participation individuelle. En essayant de le faire et en sortant de la réserve dans laquelle étaient restés, à cet égard, saint Augustin et Bossuet, M. Leroy s'est engagé dans une entreprise plus hardie que prudente, et qui l'a conduit parfois à des conclusions singulières et évidemment sans proportion avec la grandeur de son sujet. Nous n'en citerons qu'un exemple, mais en prévenant qu'il nous serait facile d'en apporter d'autres. Dans la revue qu'il fait des peuples de l'antiquité afin de montrer en quoi chacun d'eux a concouru à préparer la voie au Christ, M. Leroy rencontre naturellement les États phéniciens; et, en face de ces races sensuelles, toutes vouées au culte de l'or et qui n'ont précisément pas d'histoire, il se pose la même question que pour les Romains ou les Grecs : « Quelle a été leur part dans l'œuvre dont Jésus-Christ devait être le couronnement? » Voici sa réponse en substance : les Phéniciens ont fourni des matériaux précieux et des artisans habiles à Salomon pour la construction du temple de Jérusalem!

[1] 2 vol. in-8. Paris, Adrien Leclère et Cie.

Travailler au temple qui devait être la figure mystique de l'Église, c'est sans doute une façon de participer à l'avénement du Christ; mais cette participation est un peu lointaine, il faut en convenir. Si, dans son bilan du mérite et du démérite des peuples vis-à-vis du christianisme, M. Leroy ne pouvait mettre davantage à l'*avoir* de Tyr ou de Sidon, autant eût valu, en vérité, ne pas les y faire figurer. Le rôle des empires dans l'ensemble des destinées humaines, au point de vue religieux surtout, est chose si mystérieuse, qu'il n'y a pas d'humiliation pour l'histoire à s'avouer ignorante en cet endroit.

A côté de cette première loi de l'histoire : « Les peuples ont vécu pour le Christ et la civilisation, » le livre de M. Leroy en formule une seconde que voici : « Les vertus ont fondé les empires et les vices les ont détruits. » Faut-il l'avouer? malgré l'appareil théologique avec lequel l'auteur cherche à établir cette proposition, je ne la crois fondée ni en principe ni en fait. Qu'est-ce à dire, en effet? Ce monde est donc le triomphe de la justice? la vertu y reçoit donc sa récompense, et le vice son châtiment? La sagesse divine ainsi que la sagesse humaine a proclamé, ce semble, le contraire, au moins pour les individus. Y aurait-il pour des nations une autre morale? L'histoire nous paraît infliger bien des démentis à cette théorie optimiste; ce n'est que dans le roman, dans l'épopée, dans les fictions que nous inventons pour nous consoler de la réalité, qu'on voit la piété fonder les empires, et la justice les étendre. Sans doute, on peut admettre, et l'Écriture sainte autorise à le croire, que si des peuples et des princes, d'ailleurs coupables, ont joui de grandes prospérités, ils les ont dues à des vertus perdues pour nous au milieu de leurs crimes et que la souveraine équité de Dieu n'a pas voulu laisser sans récompense. Mais de là à poser en axiome, avec M. Leroy, que, chez les peuples, le succès est preuve de vertus, et les revers signes de vices, il y a loin, selon nous.

Quoi qu'il en soit, au reste, de ces grandes maximes, et quelle que soit la dose de vérités qu'elles renferment, il n'y a pas lieu, ce semble, à s'y arrêter plus longtemps; car elles font moins le corps que le cadre de l'ouvrage de M. Leroy. Ce qui remplit ces deux volumes, en effet, c'est moins le développement des principes à l'appui desquels ils semblent consacrés, que le tableau de l'esprit, des mœurs et des institutions du monde ancien. Ce tableau, qui, à vrai dire, est tout l'ouvrage, annonce beaucoup de lecture, et offre sur les religions, les doctrines philosophiques et morales, la poésie et la législation des peuples de l'antiquité, des notions trop peu coordonnées peut-être, mais présentées avec intérêt et souvent avec éclat. Les jeunes gens pour qui l'auteur l'a tracé l'étudieront avec plaisir et avec fruit.

III

L'ouvrage de M. l'abbé Mury : *Précis de l'histoire politique et religieuse de la France*[1] ne se présente que comme un simple livre de classe; mais il

[1] Strasbourg et Paris, chez A. Bray, rue des Saints-Pères.

tient plus que ne promet son titre. Il a d'un précis la brièveté, la condensation, la méthode; mais il n'en a pas la sécheresse. D'habitude, ces livres-là s'apprennent et ne se lisent pas; celui-ci, tout en ayant les qualités obligées du genre, offre une lecture attachante. Cela tient à deux causes : 1° à ce que l'auteur, rompant avec les procédés traditionnels des faiseurs de résumés, pour qui le beau idéal consiste à faire entrer dans le moins d'espace possible le plus possible de détails, s'est attaché à ne présenter à son élève et à son lecteur que les faits dominants de notre histoire, et, dans ces faits, que les circonstances caractéristiques; 2° à ce que, au lieu de répéter comme un inepte écho les banalités que se transmettent les historiens de seconde et de troisième main, M. Mury est allé droit aux sources, ou du moins aux investigateurs de premier ordre. Il en est résulté qu'avec plus de rapidité et de relief dans la forme, son précis a, dans les aperçus généraux, dans les vues d'ensemble et dans certaines appréciations de détail, plus d'originalité que n'en ont les autres. C'est le premier, à notre connaissance, qui ait initié la jeunesse aux travaux de l'érudition et aux progrès de la critique modernes. Le fécond voisinage de l'Allemagne, avec laquelle l'auteur est en relations constantes, se fait sentir à toutes les pages de son livre, mais plus naturellement dans la période germanique de notre histoire. Les travaux auxquels se sont livrés les érudits d'outre-Rhin sur les origines, les mœurs, la poésie et les lois des peuples teutoniques, dont l'invasion ou le contact ont eu sur nos destinées une si grande influence, ont été fouillés par lui avec une vigilante mais circonspecte ardeur. Aussi, sur tous ces points, son travail offre-t-il des résultats neufs, au moins pour les écoles, et fait-il bon marché des banalités qu'on y débite. Nous n'en signalerons que deux : la trasmission du trône de la première race à la seconde et la révolution qui le fit passer de celle-ci à la troisième. Ces événements, objet de tant de contestations, apparaissent enfin sous leur vrai jour, et tels qu'ils ressortent des dernières recherches.

On sait combien est obscure, vers la fin de la première race, cette lutte des *maires du palais*, qui fut l'origine de notre première révolution dynastique. M. Mury la fait parfaitement comprendre, à toutes ses phases, et principalement au moment décisif de la bataille de Testry. « La victoire des Austrasiens dans cette affaire assura, dit-il, leur triomphe sur les Neustriens et les Aquitains, amis de la civilisation romaine. Les propriétaires libres de la Neustrie, privés par la mort de Berthaire de représentants et de défenseurs, durent obéir au duc héréditaire d'Austrasie, chef des grands leudes; le peuple fut dépouillé de tout droit, et l'aristocratie, affermissant sa prédominance, rétablit les assemblées nationales, depuis longtemps tombées en désuétude; elle substitua en même temps la langue teutonique à la langue romaine. »

M. Mury montre l'avénement de la famille de Pépin au trône comme la suite naturelle de ce mouvement de germanisation de la Gaule. « Pépin, dit-il, possédait le pouvoir depuis plusieurs années : le fait fut converti en droit. Nulle résistance ouverte ne lui fut opposée; nulle réclamation n'eut assez d'importance pour laisser de profondes traces dans l'histoire. Toutes choses forcément demeurèrent les mêmes : un seul titre était changé. »

Aussi l'auteur laisse-t-il pour ce qu'elle vaut la vieille légende de la consultation du pape Zacharie, dont Pépin aurait sollicité l'agrément pour prendre la couronne de Childéric III. Quand elle ne serait pas apocryphe, cette permission demandée par le chef des Austrasiens pour accepter un titre conféré selon les usages germaniques serait tout au moins invraisemblable.

Le mouvement en sens presque opposé qui se fit deux cents ans plus tard, à la chute des Carlovingiens, n'est pas exposé avec moins de sagacité historique. M. Mury prépare l'esprit des jeunes gens à le comprendre par une substantielle étude de l'institution féodale que nous signalons comme un excellent résumé des travaux faits en ces derniers temps sur ce sujet. Cette constitution bien comprise, la révolution qui porta la couronne sur la tête de Hugues Capet s'explique tout naturellement.

Ces deux premières périodes de notre histoire, si confuses, si dénuées d'intérêt dans la plupart des livres élémentaires, qui ne savent en tirer que des récits épisodiques, s'offrent, dans le *Précis* de M. Mury, comme des phases naturelles, nécessaires ou inévitables tout au moins, et qui attachent par leur caractère dramatique. C'est la partie vraiment neuve de l'ouvrage. L'autre partie, c'est-à-dire l'histoire des temps féodaux et monarchiques, n'a pas et ne pouvait avoir le même genre de mérite. Toutefois on trouvera là même plus d'un problème historique éclairé de lumières nouvelles, et plus d'un jugement réputé définitif hardiment et victorieusement réformé. Nous n'entendons pas néanmoins adopter en bloc les opinions de l'auteur, et il en est, notamment sur la conduite des rois dans les guerres de religion, dont le libéralisme ne nous paraît pas suffisamment accusé. Cela ne nous empêche pas de proclamer le *Précis de l'histoire politique et religieuse de la France* comme un des meilleurs livres d'enseignement que l'on ait faits chez nous.

P. Douhaire.

HISTOIRE DES DUCS DE BOURBON ET DES COMTES DE FOREZ, par Jean-Marie de la Mure, prêtre, docteur en théologie, conseiller, aumônier du roi, sacristain et chanoine de l'église royale de Montbrison, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Montbrison, portant la date de 1675.

Vers le milieu du dix-septième siècle, à l'ombre de l'église de Notre-Dame d'Espérance, à Montbrison, vivait, travaillait et priait l'historien du Forez, le bon chanoine de la Mure. Son temps se partageait entre la collégiale, dont il était « sacristain, » et son « cabinet d'estude et de piété, » qu'il aimait tant, qu'il nous en a laissé la naïve et fidèle description. Il y avait rassemblé des « desseins tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, » des tableaux qu'il attribuait « aux meilleurs et plus renommés peintres de Rome, de Paris et de Flandre, » les portraits des anciens comtes du Forez, du roi François Ier, qui réunit le Forez à la couronne, de « notre invincible

monarque Louis XIV, » de tous les Foréziens « qui ont écrit des livres et qui se sont rendus recommandables à la postérité par leurs doctes ouvrages,... des saints et saintes originaires du Forez,... de plusieurs illustres seigneurs et nobles personnes originaires dudit pays. » Il y avait encore dans ce cabinet « trois oratoires,... plusieurs raretez naturelles, comme langues de serpent de Malte de la plus notable grosseur,... écailles de tortues de mer, roses de Jéricho, pierres pétrifiées, coquillages de la plus belle sorte, » des antiquités, la plupart spéciales à la province, depuis un poids romain qui y fut envoyé après la conquête des Gaules, jusqu'aux monnaies et aux sceaux des comtes de Forez; enfin une bibliothèque « très-bien fournie, « surtout en livres composés sur diverses sciences par des auteurs originaires du pays de Forez, et en manuscrits relatifs à l'histoire tant civile qu'ecclésiastique de ce bien-aimé pays. »

Si messire de la Mure s'éloignait parfois de ce « rare cabinet » et du cloître de Notre-Dame, c'était pour consulter, çà et là, dans les abbayes voisines, des documents inédits. Rien ne pouvait le détourner de ses longues et paisibles études. Les plus grands événements de sa vie étaient de temps en temps une lettre de Guichenon, de le Laboureur, de d'Hozier, de Charier, savants illustres alors, qui de loin consultaient le modeste chanoine, ou rendaient témoignage à l'autorité de ses recherches. Il n'aspirait pas à une renommée plus bruyante, content de vivre dans la solitude et le silence, entre le souvenir des choses passées et l'espérance des choses qui ne passent pas.

Il a publié plusieurs ouvrages fort estimés des érudits et restés jusqu'à ce jour à peu près les seuls monuments que puissent consulter sur l'histoire de leur pays les compatriotes de la Mure. Cependant la plus importante des histoires écrites par le bon chanoine était demeurée inédite. Il l'avait d'avance annoncée au public en ces termes religieux et solennels : « Sçache le lecteur que ce qui m'a poussé à ce laborieux dessein a été la gloire de Dieu, laquelle, ainsi que je l'espère, éclatera dans la manifestation qui y sera faite de sa providence sur tout ce qui est ici-bas, de sa fermeté immuable dans les changements et révolutions des choses humaines, de sa souveraine justice à récompenser les bonnes actions et punir les mauvaises, et autres telles divines merveilles qui éclateront dans la très-curieuse et jusqu'ici très-inconnue histoire du pays de Forets, ma très-chère patrie. » Il avait mis vingt ans à préparer cette histoire, il l'avait écrite d'après les titres originaux et les chartes authentiques; elle renfermait les recherches, les découvertes de sa vie entière, et, au moment de la publier, il mourut.

Dès lors le manuscrit passa de main en main sans voir le jour, et cent soixante-neuf ans après la mort de la Mure, en 1834, un Forézien dévoué à l'histoire de son pays, M. Auguste Bernard, le retrouva intégralement conservé ou du moins fidèlement copié, mais enseveli au fond de la bibliothèque d'Auxerre, l'obtint, non sans peine, avec d'autres papiers du même auteur pour la bibliothèque de Montbrison, le signala comme une mine inépuisable, et commença lui-même à en faire usage pour ses travaux historiques. Il restait à le publier. Un autre compatriote de la Mure, M. Régis de Chantelauze, s'est voué à cette vaste, modeste et méritoire entreprise ; il a demandé à en être chargé ; il l'accomplit avec le plus noble désintéressement sous les

auspices de l'administration municipale de Montbrison. La Mure n'est pas le premier personnage de sa province qui ait attiré les regards pénétrants et provoqué les recherches fécondes de M. de Chantelauze. Auteur d'une intéressante biographie du P. de la Chaise, il abordait la Mure et son œuvre avec une conscience littéraire délicate et rigide, une critique patiente et sagace, enfin un amour ardent et infatigable pour son pays. A tous ces titres, le bon chanoine serait fier de son éditeur. Et cependant M. de Chantelauze n'a pas voulu élever seul ce monument de patriotisme provincial. En Forez, à Lyon, en Bourbonnais, quand il s'est agi des ducs de Bourbon, à l'École des chartes enfin, il s'est associé des collaborateurs intelligents et zélés qu'il serait injuste de ne pas nommer avec lui : MM. A. Coste, de la Tour-Varan, A. Barban, Henri Gonnard, l'abbé Roux, le comte de Soultrait, Guignes et H. de l'Épinois. M. André Steyer surtout, par des notes sur la numismatique, la chronologie, le blason, a complété ou rectifié le texte de la Mure sans le surcharger, et répandu partout dans ce livre les lumières de la plus saine et de la plus rare érudition. Enfin M. Perrin a prêté ses presses, d'où ne sortent que des chefs-d'œuvre de typographie, et, grâce à ce concours d'efforts à la fois savants et pieux, nulle province n'aura son histoire mieux éclaircie que le Forez. Mais plus loin s'étend l'intérêt de cet ouvrage. Par les ducs de Bourbon l'histoire du comté de Forez touche à notre histoire générale, à l'histoire de France, et l'un des maîtres de notre école historique a singulièrement enrichi la publication dont nous rendons compte : M. Mignet a mis à la disposition de M. de Chantelauze les pièces authentiques et secrètes relatives aux arrangements du connétable de Bourbon avec Charles V. Elles paraîtront à la fin du second volume. Quand ce livre sera complet, ne prendra-t-il pas rang à côté des meilleurs travaux des bénédictins?

Il est intitulé : *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*. Les ducs de Bourbon avaient succédé par les femmes aux premiers comtes de Forez. Ils ne viennent donc qu'après eux dans l'ordre des temps. Mais la Mure n'admettait pas qu'aucun nom pût passer avant le nom de la maison régnante, et, placé entre son respect pour elle et son respect pour la chronologie, il a, dans le titre de son livre, donné tort à la chronologie. On voit que l'amour du Forézien pour sa province n'affaiblissait pas les sentiments du Français pour la dynastie qui personnifiait la France.

Par là, d'ailleurs, non-seulement la Mure obéissait à l'esprit dominant de son époque, mais encore il était fidèle aux constantes traditions du Forez. Tandis que les archevêques de Lyon rattachaient à l'Empire leur puissance féodale et prétendaient, sous la suzeraineté lointaine et nominale des empereurs, garder leur indépendance, les comtes de Forez, longtemps en conflit avec les archevêques, cherchaient leur soutien dans les rois de France. La royauté commençait à peine à se relever sous les premiers capétiens, qu'ils invoquaient ses armes et son patronage. Ils étaient élevés à la cour des rois, les servaient de leurs conseils et de leur épée, devenaient leurs ministres, et, jusqu'à la malheureuse trahison du connétable, ils n'avaient cessé de s'associer fidèlement aux combats, aux grandeurs, aux épreuves qui ont fait la nation française. Lorsque le connétable, dans son château de

Montbrison, eut traité avec l'envoyé de Charles V et qu'il fut parti pour se joindre aux ennemis de son pays, il n'entraîna pas le Forez du côté de l'étranger. François Ier vint en personne en prendre possession, et dès lors l'histoire de cette province se confondit avec l'histoire de la France. C'est à ce moment que s'est arrêté la Mure.

Le moyen âge surtout est le domaine du vieil historien. Sur les temps plus anciens sa critique est parfois en défaut; mais, parvenu à l'époque féodale, il en éclaire sans s'égarer les obscurités. Ces siècles, où les instincts barbares et les inspirations chrétiennes se déployèrent avec tant de jeunesse et de franchise, se combattirent avec tant de vigueur et de persévérance, ont laissé dans les chartes poudreuses explorées par la Mure, les traces de leurs grandeurs et de leurs misères, de leurs vertus et de leurs crimes. — On y voit une humble et noble fille des comtes de Forez, sainte Prêve, périr de la main de ses propres frères, martyre de sa virginité calomniée par l'homme dont elle avait rejeté les poursuites, Sa tête est retrouvée au fond d'un puits, sa mémoire est conservée de génération en génération par le culte populaire, et les femmes stériles viennent invoquer ses reliques, qui font des miracles. — On rencontre aussi, à travers les luttes des comtes de Forez contre les archevêques de Lyon, les abbayes ravagées, les églises ruinées dans le feu de la guerre, puis restaurées et comblées de biens à l'heure du repentir et de la réconciliation. — On retrouve ailleurs les exploits des cinq comtes de Forez qui méritèrent le titre de *Palmiers*, c'est-à-dire qui moururent ou furent blessés aux croisades; enfin la charité du premier de ces « généreux palmiers » qui, avant de partir pour la terre sainte, voulut établir les pauvres malades dans son propre château, y fonda un hôpital, et le dota de la dîme de toutes ses provisions.

L'histoire du Forez n'est donc pas dépourvue d'intérêt. Malheureusement le naïf et consciencieux la Mure n'est pas rapide en ses récits; son style est suranné, car au dix-septième siècle, au fond d'une vieille ville de province, au milieu des vieux titres ensevelis dans d'obscures archives, on n'écrivait pas comme à Paris, comme à la cour, et l'art ne s'alliait pas alors à l'érudition pour faire renaître les générations disparues. La lecture de la Mure sera donc laborieuse et longue. Il faut louer toutefois son éditeur d'avoir religieusement respecté le texte qui lui était confié; toute altération, toute mutilation, aurait fait perdre à cet ouvrage sa valeur et son autorité; mais, pour compléter la Mure, ne faudrait-il pas le résumer, coordonner dans un coup d'œil d'ensemble ses vastes recherches, dépasser même l'époque où il s'est arrêté, suivre les vicissitudes de l'ancien comté de Forez à travers les guerres de religion, et jusqu'en 1789 retracer ainsi de l'histoire de l'ancien comté de Forez tout ce qu'il est nécessaire d'en savoir, et offrir à ceux que cette histoire intéresse quelques pages à lire à côté de documents à consulter? Par là l'œuvre de la Mure et de son éditeur ne serait pas moins savante, elle deviendrait plus populaire; l'histoire du Forez serait connue et comprise de ceux même qui ne sont pas érudits, et le but de cette publication serait plus complétement atteint. Quelques notes semées par l'éditeur à travers le premier volume, qui seul a paru (notamment page 41), montrent avec quelle supériorité il pourrait faire ce que nous lui demandons. Il

ne l'a pas fait encore, cependant. Son excellente introduction ne s'occupe que de la Mure et de ses œuvres; elle tire sa vie de l'oubli et marque avec une grande sûreté de critique la place et le rang de ses travaux dans le progrès des recherches historiques. Mais qu'il nous soit permis d'espérer que, dans le second volume, notre vœu sera exaucé, et nous n'aurons alors que des remercîments et des félicitations à adresser à M. de Chantelauze et à ses collaborateurs.

C. DE MEAUX.

CHRISTENTHUM UND KIRCHE IN DER ZEIT DER GRUNDLEGUNG (*Le Christianisme et l'Église à l'époque de leur fondation*), par M. Doellinger. — Ratisbonne, 1860, in-8°. Paris, chez Bohné, rue de Rivoli, 170.

M. l'abbé Meignan a fait connaître aux lecteurs de ce Recueil les essais tentés depuis une vingtaine d'années par un certain nombre de théologiens de l'Allemagne protestante, formant ce qu'on appelle l'école de Tubingue, pour détruire radicalement la croyance à la divinité du christianisme. Que d'esprit n'a-t-on pas dépensé pour cette œuvre détestable, et que d'art n'emploie-t-on pas pour la propager chez nous! On nous infiltre goutte à goutte le poison de cette exégèse, dont les principes, s'ils venaient à être admis dans ce pays, ruineraient le peu qui nous reste de notre ancien bon sens, de notre rectitude de jugement. Espérons que, le premier ébahissement passé, l'esprit français se révoltera contre l'outrecuidance avec laquelle on ose présenter , en ces matières si graves, comme les résultats de recherches consciencieuses, des hypothèses gratuites, étayées par des combinaisons artificieuses de faits secondaires ou douteux.

Quels sont, en effet, les procédés de critique employés par cette école de Tubingue si prônée? Trouvant dans le Nouveau Testament quelques traces d'une discussion passagère entre saint Paul et les autres apôtres, Baur et ses disciples en exagèrent démesurément la portée, accumulant sur ce point tout ce qu'on peut imaginer en fait de sophismes brillants, de conjectures ingénieuses et de raisonnements spécieux. Et c'est dans cette Allemagne qui applaudit Kant enseignant l'impossibilité pour l'esprit humain de rien savoir du fond des choses, qu'on acclame comme la vérité, sur des faits passés il y a dix-huit siècles, des suppositions aventureuses basées sur des procédés d'argumentation qui, en aucune matière, ne pourraient donner de certitude même morale! N'est-ce pas chose plaisante que d'entendre Baur et ses partisans, gens de cabinet, enfouis dans les livres, grisés de fausse dialectique et n'entendant rien ni aux convenances ni aux besoins des choses de ce monde, s'écrier à tout moment : « Mais comment saint Paul n'a-t-il pas fait telle chose? pourquoi n'a-t-il pas parlé de ceci? pourquoi a-t-il écrit cela? » Et ils se croient autorisés à donner derrière leur pupitre l'explication de certaines particularités, qui peuvent avoir pour motifs cent mille et une circonstances que nous sommes hors d'état de connaître et d'apprécier.

Après avoir torturé sans merci le texte du Nouveau Testament, l'école de

Tubingue arrive aux conclusions suivantes : le Christ n'a jamais entendu établir qu'un judaïsme spiritualisé, épuré par une morale élevée; il ne voulait pas fonder une religion nouvelle; il prescrivit même le maintien des cérémonies de l'ancien culte. Fidèles exécuteurs de ses idées, les apôtres ne songèrent qu'à rester sur le terrain du mosaïsme; le Messie n'était, selon eux, venu que pour la famille d'Israël et tout au plus pour ceux d'entre les païens qui s'en feraient les fils adoptifs en acceptant la loi entière du judaïsme. Mais les juifs hellénistes, et à leur tête saint Paul, interprétèrent d'une façon radicalement différente la doctrine du Christ, qui, d'après eux, aurait appelé sans distinction tous les hommes à entrer dans la nouvelle alliance, laquelle aurait complétement aboli l'ancien culte. Pour Baur et ses partisans, toute l'histoire du premier siècle de l'Église se résume dans la lutte violente entre ces deux tendances. Tout ce qui, dans le Nouveau Testament, contrarie cette assertion, est immédiatement déclaré apocryphe; c'est ainsi que l'école de Tubingue s'accorde à placer dans le second siècle la composition des *Actes des Apôtres*, qui serait une tentative pour présenter, sous le faux jour d'une concorde qui n'aurait pas existé réellement, les travaux de saint Paul et des autres apôtres.

Quant à l'authenticité et à la date de la rédaction des autres parties du Nouveau Testament, sauf les grandes Épîtres de saint Paul, les disciples de Baur ne s'entendent pas du tout entre eux. Ce qui devait être leur faiblesse est devenu leur force; par suite de leurs dissentiments, ils ont mis au jour une quantité effrayante d'élucubrations, et il faut un grand courage pour pénétrer à travers les épaisses broussailles de citations érudites et de raisonnements creux, derrière lesquelles s'abrite leur doctrine. Heureusement un guide des plus experts vient nous aider à nous orienter au milieu de ce docte fouillis. C'est M. Doellinger, le célèbre professeur de la Faculté de théologie de Munich, qui a jeté une si vive lumière sur toute l'histoire ecclésiastique, et spécialement sur l'histoire de la Réforme, et dont nous avons déjà signalé dans ce Recueil (livraison de septembre 1857) l'excellent travail sur les religions de l'antiquité. Cet illustre savant a récemment publié sur l'époque apostolique un livre éminent et appelé à d'autant plus de succès chez nous, qu'il est pur des défauts qu'on pourrait croire inhérents à l'esprit germanique.

Clair et méthodique, bien distribué, sans longueurs ni redites, mettant à leur place et en pleine lumière les principaux points en discussion, ce livre a de plus le mérite d'être écrit d'un style concis et animé, toujours à la hauteur du sujet, sans redondance et sans aucune de ces disparates qui choquent même chez les meilleurs prosateurs de l'Allemagne. Au premier abord, il est facile de reconnaître que l'auteur possède à fond tous les textes de la matière, et qu'il est au courant des discussions ardentes que chaque point de l'histoire des premiers temps de l'Église a soulevées récemment; il ne s'est pas cependant laissé entraîner à faire une œuvre de polémique dont les proportions nécessairement énormes auraient effrayé la grande majorité du public.

Dans un volume d'un peu plus de quatre cents pages, M. Doellinger a condensé l'exposé complet du siècle apostolique, de la fondation de l'Église, de ses institutions, de ses dogmes et de son culte jusqu'à la mort de saint

Jean. Quoique son livre soit très-sobre de notes, on peut aisément juger de l'étendue des recherches qu'a dû coûter chacune de ses phrases toutes nourries de faits.

En nous présentant un tableau si bien ordonnancé de cette époque du christianisme, M. Doellinger a fait implicitement justice des suppositions sophistiques par lesquelles on a cherché à compliquer à plaisir l'histoire de l'établissement de l'Église. Quelle différence entre son récit, si calme et si sincère, où les faits s'enchaînent d'une manière si naturelle, et les chimères péniblement agencées d'un Baur ou d'un Schwegler!

Non, mille fois non, le christianisme, cette doctrine si pure qui a fait disparaître les abominations d'une civilisation ancienne, n'est pas un compromis diplomatique, négocié après mille pourparlers, mille intrigues, et consolidé à l'aide de fraudes et de mensonges. Dès son origine, il contenait, en germes tous bien reconnaissables, l'ensemble de son enseignement actuel. Il restait encore quelques points à déterminer d'une façon plus précise. Telle particularité secondaire devait disparaître avec les circonstances qui la nécessitaient. Mais c'est là justement un des priviléges de la nouvelle religion, qu'elle avait en elle un principe de développement et de vie qui, sans la faire dévier de son esprit, toujours le même, décuplait sa force en lui permettant de s'adapter aux diverses phases de l'humanité.

Ainsi, à cette époque où il s'agissait de lutter contre la résistance formidable du paganisme et du judaïsme, l'enseignement du christianisme, loin d'être renfermé dans une formule écrite, fut confié à la parole vivante, qui persuade les cœurs, et pendant un quart de siècle l'Église ne se propagea que par la seule prédication. « Aucun des apôtres, dit M. Doellinger, n'a cru nécessaire, aucun d'eux n'a entrepris de déposer dans un ou plusieurs écrits la somme des doctrines qu'il transmettait oralement; encore moins aperçoit-on l'intention que l'ensemble de la foi chrétienne fût contenue dans leurs écrits réunis, et se complétant l'un l'autre. » Quand ils écrivent, ce n'est que pour suppléer à un manque de communication personnelle, que pour trancher telle question, telle difficulté particulière, mais non pour résumer leur doctrine comme en un code. Toujours ils supposent les fondements de la nouvelle foi connus des personnes auxquelles ils s'adressent, ils n'en expliquent que tel ou tel point; encore, à la fin de sa vie, saint Paul charge Timothée de répandre les doctrines qu'il lui a communiquées par la parole, et il ne fait mention d'aucune espèce d'écrit.

L'extrême valeur que la tradition reçoit ainsi dès les premiers temps du christianisme est une preuve décisive en faveur de l'Église, qui seule s'y appuie, qui seule l'a conservée intacte, comme l'établit l'exposé lumineux que M. Doellinger a fait de l'enseignement des apôtres. Ainsi il prouve victorieusement que la participation des païens aux bienfaits du christianisme n'eut jamais ce caractère d'innovation radicale que Baur s'est efforcé de lui attribuer. Voici, en résumé, comment le savant historien présente cette importante question.

Le christianisme n'était pas venu rompre violemment avec l'ancienne loi; il devait la compléter, réaliser les prédictions et les promesses de l'Ancien Testament; il avait donc été annoncé aux Juifs avant tous les autres peuples.

Même après que la masse de cette nation se fut refusée à reconnaître le Messie, un temps de répit lui fut encore donné pour accepter la mission que Dieu lui avait assignée d'être l'instrument de la régénération du monde. La rupture complète entre la Synagogue et l'Église ne devait se faire qu'après l'événement prédit par le Christ de la destruction du temple, qui mettait fin à l'existence du judaïsme. Les premiers chrétiens continuèrent donc à observer les prescriptions de la loi, qui était en même temps la constitution civile et politique de leur pays. De plus, ils ne pouvaient prendre sur eux de donner, par le mépris des cérémonies, un prétexte aux juifs pour repousser la nouvelle religion, et cela avant la réalisation des faits qui devaient indiquer que, selon la prédiction du Christ, la plus grande partie du peuple d'Israël serait exclue du royaume de Dieu, et que d'autres seraient appelés à sa place.

Survinrent les nombreuses conversions de païens opérées par saint Paul et saint Barnabé. Quelques chrétiens de Jérusalem, qui avaient conservé un zèle outré pour le mosaïsme, exigèrent alors que ces païens se fissent circoncire; ils ne représentaient pas les idées dominantes de leur communauté; saint Paul les appelle des faux frères, qui s'étaient introduits par surprise. La question fut réglée par le concile de Jérusalem, qui dispensa les païens devenus chrétiens de la circoncision et de l'observation des autres préceptes de la loi; cependant, par mesure transitoire, et pour ne pas heurter de front les préjugés juifs au sujet de la chair d'animaux étouffés, il leur fut prescrit de s'en abstenir, ainsi que des victimes des sacrifices païens. Quant à la défense qui leur fut faite de se livrer au péché de la chair, elle émanait de l'esprit de pureté du christianisme même. Cette décision si sage prouvait que tous les apôtres et non pas seulement saint Paul, considéraient le christianisme comme supérieur au mosaïsme, et devant sous peu l'abolir entièrement. Aussi l'école de Tubingue n'a-t-elle pas hésité à nier l'existence du premier concile de Jérusalem, en s'appuyant surtout sur l'Épître de saint Paul aux Galates, document qui est une des bases principales de son système. Or cette épître ne permet pas d'admettre un instant que saint Paul ait jamais tenté d'innovations violentes, qu'il ait joué un rôle de révolutionnaire, si je puis m'exprimer ainsi, qu'il ait songé à transformer le christianisme en opposition aux idées arrêtées des chrétiens de Palestine. Il raconte que ceux-ci, qui, d'après Baur, l'auraient persécuté pendant toute sa vie, glorifièrent Dieu à cause de lui, lorsqu'ils apprirent ses efforts pour la propagation de la foi. Il parle avec effusion des rapports de fraternité et d'amitié qu'il eut avec les autres apôtres, qui sans hésitation lui reconnurent la mission d'évangéliser les païens. Et qu'importe, à côté de ces témoignages irréfutables de son entente avec les chrétiens palestiniens, chefs et simples fidèles, son dissentiment momentané avec saint Pierre? Ce dernier, se trouvant à Antioche, avait d'abord accepté sans discussion de vivre complétement en commun avec les païens convertis, ce qui constituait à son égard une infraction à la loi du mosaïsme, qu'il avait jusqu'ici continué à observer. Mais, à l'arrivée de quelques chrétiens de Jérusalem, il crut, pour ne pas les scandaliser, devoir cesser de prendre part aux repas des païens. Ce scrupule s'explique de sa part, puisqu'il était spécialement chargé de con-

vertir les juifs, et qu'il avait à craindre qu'on ne répandît parmi eux qu'il ne tenait aucun compte de leur loi. Le décret du concile de Jérusalem n'avait rien spécifié sur la conduite qu'il avait à tenir en cette occasion. Mais saint Paul lui démontra publiquement que ce respect humain, cette timidité était contraire à l'esprit de l'Evangile, et qu'en refusant de frayer avec les païens convertis, il les obligeait indirectement à se soumettre au mosaïsme pour rester en communauté avec les chrétiens judaïsants.

Si M. Doellinger a réfuté avec une force de logique écrasante l'ardent antagonisme qu'on suppose avoir régné entre saint Paul et les autres apôtres, il a écarté avec autant de vigueur les vaines objections qu'on oppose au fait de l'établissement de l'Église de Rome par saint Pierre. Dans son Épître aux Romains, dit l'éminent historien, saint Paul écrit qu'il ne les avait pas visités parce qu'il était contraire à ses principes d'aller prêcher l'Évangile là où l'Église était déjà fondée : ce qui, d'après ce que saint Paul fit en d'autres circonstances, ne peut se rapporter qu'à une organisation de l'Église par une personne ayant pour cela une pleine autorité. Or, d'après une tradition unanime, attestée dès le second siècle par Denys de Corinthe et Irénée, cette personne fut saint Pierre, que sa position appelait en effet à répandre la nouvelle foi dans cette Rome, le centre du monde, et où les Juifs avaient une colonie des plus importantes. Cajus, à la fin du deuxième siècle, dit qu'il avait vu à Rome les monuments de saint Pierre et de saint Paul, qui avaient fondé l'Église de cette ville. Ignace affirme de même que saint Pierre et saint Paul ont donné des instructions aux chrétiens de Rome ; et, comme l'activité de Paul en ce lieu ne date que d'une époque postérieure à la première organisation de l'Église, celle-ci doit forcément être attribuée à saint Pierre. Ce fait est encore établi par l'attitude inusitée de saint Paul dans son Épître aux Romains : il s'excuse en quelque sorte de leur adresser des exhortations ; il loue leur foi vive, de toutes parts connue, ainsi que leur union, ce qui indique que l'Évangile leur avait été prêché par un homme dont l'ascendant égalait l'expérience. Enfin, sans parler de plusieurs autres faits corroboratifs, la première Épître de saint Pierre est datée de Babylone ; or, d'après une tradition qui remonte à Papias, l'Apôtre, en parlant ainsi, se serait ici servi d'une façon de dire habituelle à cette époque pour désigner Rome ; et, en effet, il est impossible que saint Pierre se fût rendu dans la véritable Babylone, sur l'Euphrate, dans le royaume des Parthes, ville entièrement déchue à cette époque, et dont les Juifs avaient été expulsés plusieurs années auparavant.

M. Doellinger, après avoir avec tant de soin réuni et développé les preuves que la première organisation de l'Église romaine remonte au prince des apôtres, dont il établit si bien les grandes prérogatives, ne pouvait jamais manquer de dévouement envers les successeurs de saint Pierre ; les faux bruits qui avaient couru à ce sujet, il les a réduits à néant par l'éloquent discours qu'il a tenu à la réunion des catholiques allemands qui vient d'avoir lieu à Munich ; là, comme dans le livre dont nous parlons ici, comme dans tant d'autres œuvres, il s'est montré un des plus savants, un des plus intelligents défenseurs de la vérité catholique.

Ernest Grégoire.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

La Brochure de M. l'abbé Passaglia. — La Circulaire de M. de Persigny relative à la Société de Saint-Vincent de Paul.

On nous permettra de choisir, entre les faits que ce mois nous présente, ceux qui touchent plus directement nos croyances catholiques et nos principes libéraux. On trouvera bon que nous ne nous montrions pas trop curieux de savoir quels avantages sont résultés de l'entrevue de Compiègne pour le roi de Prusse, quels plaisirs y a goûtés le roi de Hollande, ce que coûtent et ce que rapportent aux nations les baisers des rois, et on souffrira que nous n'insistions pas sur la crise alimentaire, sur la crise financière, sur la crise industrielle, qui commencent mal cet hiver, et que nous attachions de préférence notre attention sur ce qui nous regarde, notamment la publication en Italie de la brochure de M. l'abbé Passaglia, et la publication en France de la circulaire de M. de Persigny, relative à la Société de Saint-Vincent de Paul et à la Franc-maçonnerie.

L'apparition du livre de M. Guizot sur l'*Église et la Société chrétienne* est aussi, à nos yeux, un événement important de ce mois. Mais, puisqu'un de nos collaborateurs consacre à ce livre une analyse séparée, parlons ici seulement de la brochure de l'ancien jésuite italien, et de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, deux écrits dont les journaux révolutionnaires triomphent à la fois.

I

Les ennemis déclarés du catholicisme en France s'étonnent, s'indignent même, que l'Église soit défendue par un protestant; mais, tous les jours, ils veulent qu'elle soit réformée par des impies; et quel n'est pas surtout leur bonheur quand elle est attaquée par un prêtre! L'accueil enthousiaste qu'ils avaient fait aux bavardages de monseigneur Liverani, ils viennent de le faire, plus bruyant encore, aux arguments de l'abbé Passaglia.

Avant de dire ce que nous pensons du dernier écrit de ce théologien érudit, qu'il nous soit permis de nous séparer hautement de ceux qui l'ont poursuivi d'attaques personnelles, et se sont crus autorisés, sur les anecdotes d'un petit journal, le *Chroniqueur de Fribourg*, je crois, à incriminer sa vie privée et même à prophétiser quelle serait sa mort. Non-seulement nous avons la plus grande répugnance pour cette manière de raisonner qui consiste à aller chercher, derrière l'opinion d'un adversaire, au lieu d'une erreur du jugement, un vice de la conduite, et à certifier qu'un homme va aux abîmes, parce qu'il quitte notre sentier.

Toutefois il nous semble que deux choses devaient empêcher M. Passaglia

de faire ce qu'il a fait et rendent sa conduite entièrement inexcusable : il est prêtre et il est logicien.

Il est prêtre, et voici que le Pape, tous les évêques, l'immense majorité du clergé et des fidèles, sont dans un sens; l'unanimité des ennemis de l'Église est dans l'autre. Ce n'est pas assez, je le veux, pour modifier son opinion sur une question libre, c'est assez du moins pour l'en faire douter, et pour lui conseiller le silence, au lieu d'un acte que les impies ramassent et placent dans leurs journaux, comme une pierre dans une fronde pour la jeter au front du Souverain Pontife. C'en est assez surtout pour qu'un prêtre n'accompagne pas chacun des événements dont souffre l'Église d'une brochure nouvelle; car M. Passaglia en a écrit ou on lui en attribue quatre. Y a-t-il incompatibilité entre le gouvernement du Pape et les principes libéraux? Non, a-t-il répondu dans IL PONTEFICE ED IL PRINCIPE, et chaque fois il a eu raison de ne pas craindre de signer son nom. Le Pape a-t-il fait un usage opportun et légitime de l'excommunication? Non, répond l'écrit anonyme : DELLA SCOMUNICA, *avvertenze d'un prete cattolico*. Le Pape fera-t-il bien de quitter Rome? Non, répond l'écrit pseudonyme : OBBLIGO DEL VESCOVO ROMANO DI RISIEDERE IN ROMA QUANTUNQUE METROPOLI DEL REGNO ITALICO, *per Ernesto Filalete*. Enfin, le Pape agira-t-il sagement en abandonnant son trône au roi Victor-Emmanuel? Oui, répond, cette fois en latin, comme s'il convenait à chaque pas de prendre un voile plus épais, la brochure : PRO CAUSA ITALICA AD EPISCOPOS CATHOLICOS, *auctore presbytero catholico*. Ainsi donc, M. l'abbé Passaglia, auteur non désavoué de ces quatre brochures, n'a pas seulement laissé échapper de son cœur ce cri de douleur et d'angoisse, il suit les événements pas à pas, il est le théologien, il est le consulteur de la révolution italienne, il se charge de résoudre un à un tous les cas de conscience de l'ambition piémontaise. A chaque occasion grave, il la confesse, et à chaque confession il l'absout.

A l'aide de quels raisonnements? Nous l'avons dit, M. l'abbé Passaglia est un logicien; d'autres gémissent, il raisonne; d'autres hésitent, il conclut. Or c'est là ce qui nous rend encore plus difficiles à expliquer ses actes et son attitude. Car les plus indifférents à la cause du Pape conviennent du moins que le Saint-Père a pour lui la logique, le droit, la justice, la conscience; qu'en un mot, si, en ce monde, la raison avait toujours raison, nous aurions cent fois raison. Oui ou non, est-il juste qu'un souverain puissant envahisse en pleine paix les États de son voisin plus faible? Oui ou non est-il juste que celui-ci se retire et cède à la force, rompe ses serments, quitte sa couronne, et estime heureux et prudent de partager avec son vainqueur la ville sainte que ses prédécesseurs ont pour résidence depuis l'an 42 après Jésus-Christ? Que l'on invoque la nécessité, les vicissitudes de l'histoire, des fautes, des prétextes, l'esprit moderne, le caprice des peuples, l'intérêt de l'Italie, tout ce qu'on voudra; mais qu'on ne prétende pas démontrer que cela est juste et que cela est logique. Ce terrain n'est vrai-

ment pas tenable. C'est pourtant celui sur lequel M. l'abbé Passaglia se campe et déploie tout le bagage de sa science théologique. Raisonnons donc, puisqu'il veut raisonner. Voici tout le résumé de sa brochure :

Il commence par établir (p. 1-11), à l'aide de saint Paul, de saint Athanase, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Justin, de Tertullien, de Théophylacte, de Philippe, qu'il est prêtre, et que, comme tel, il a le droit d'avoir son avis dans l'Église. Cela n'est pas contesté.

Puis il démontre, par des textes aussi nombreux et vraiment admirables (p. 11-18), que la Papauté a pour but, pour mission, de fonder l'unité dans la foi. Or, dit-il (et c'est là où s'insinue le sophisme), le Saint-Siége, les évêques, le clergé, en Italie, ne sont pas du même avis que la nation; donc l'unité de la foi est en péril, donc l'Église manque à sa mission. Eh quoi! est-ce la faute de l'Église? A-t-elle commencé? Qui est l'agresseur? Qui est la victime? Est-ce donc sur l'unité de la foi qu'il y a désaccord, ou sur l'unité de l'Italie, ce qui n'est apparemment pas la même chose? Suivent des textes multipliés (p. 18-48), pour prouver par l'autorité de saint Augustin, de saint Léon, de saint Cyprien, que les évêques doivent sauver les âmes, et non les scandaliser, réunir le troupeau, et non le disperser; que l'évêque des évêques a surtout ce devoir; que la bonté, la condescendance, les concessions, ramènent les égarés, etc., etc. Cela n'est pas contesté, mais il est facile d'aligner des textes non moins nombreux pour prouver que les évêques et les chrétiens ne doivent pas céder à la violence, ni faire le plus petit mal pour le plus grand bien, ni délaisser la justice, le droit, l'honneur. Toutes ces règles générales, qu'on peut extraire d'un *Dictionnaire de théologie morale*, en cherchant aux mots : *bonté*, *fermeté*, *douceur*, *caractère*, reviennent à dire : Il faut être parfait, ni trop dur ni trop faible. Cela ne prouve absolument rien, séparé du cas particulier qu'il s'agit d'apprécier. Or, oui ou non, sont-ce les évêques d'Italie qui ont été une occasion de scandale? Devaient-ils aller au-devant de Garibaldi? Ou bien au-devant de Cialdini? Devaient-ils refuser leurs prières aux soldats de Castelfidardo? Les réserver à ceux de Calatafimi? Le Pape devait-il approuver la prise d'Ancône, ou celle de Gaëte?

Mais le Pape ne s'est pas borné à désapprouver, il a excommunié. Or, selon M. l'abbé Passaglia (p. 48), on ne doit pas excommunier ceux qui ont tout un peuple pour complice, et l'excommunication a pour but de guérir et non de brûler, de convertir et non de frapper. Je ne me permets pas de m'immiscer dans cette question toute spirituelle. Cependant deux réflexions seront ici à leur place. On n'a pas encore attaqué la bonté de Pie IX, on a entendu ses paroles. Or qui ne sait que son cœur et ses bras demeurent ouverts à ceux qu'il censure? qui ne sait que, dans ses allocutions les plus sévères, il a exprimé de toutes les façons ce sentiment qui domine son âme? En second lieu, n'est-il pas plus clément d'excommunier en général que de désigner quelques-uns en particulier? Personne n'est flétri; libre à chacun

de se reconnaître et de s'amender; la question reste entre la conscience avertie et le jugement secret de Dieu.

Mais, quoi que l'on pense sur ce point dont le Saint-Siége, on en conviendra, est le maître et le juge, pourquoi le Pape, pourquoi les évêques ont-ils ainsi résisté à l'établissement de l'unité italienne? Pour deux raisons, répond M. Passaglia :

Cette entreprise est *injuste*, parce qu'elle s'accomplit en foulant aux pieds les droits, les traités, les principes; elle est *impie*, parce que le Saint-Père est dépouillé de ses États et menacé dans son indépendance. Or il appartient aux évêques plus qu'à personne de condamner le mal, de défendre la justice, de protéger la liberté de l'Église romaine : « *Ipsorum maxime est notare flagitia, justitiam asserere Ecclesiæque imprimis Romanæ integram solutamque libertatem tueri.* » (P. 49.)

Voilà des raisons graves, de la plus extrême gravité, M. Passaglia en convient. Voyons comment il y répond :

Est-ce que l'Église est juge des frontières des princes, elle qui ne l'est pas de l'héritage des hommes? *Quis vos constituit judicem?* (P. 49-52.) Elle n'a pas à s'occuper de Parme ou de Modène, sans doute; mais elle a à s'occuper d'Ancône ou de Spolète, de sa frontière à elle. Si l'on usurpait le bien de M. Passaglia, souffrirait-il que l'usurpateur lui répondît : *Quis vos constituit judicem?* Puis l'Église a essentiellement à s'occuper des frontières du bien et du mal, elle est chargée de les garder; dans l'invasion, elle ne voit pas le dommage, mais le crime; elle ne considère pas l'objet pris, mais l'injustice de le prendre.

Or y a-t-il eu, oui ou non, injustice dans les invasions du Piémont?

Distinguons, répond le théologien, serré de près, et réduit à la ressource suprême de la subtilité scolastique, qui est de passer en se pliant un peu entre les deux jambes d'une distinction. On peut juger la question (p. 53), *ad externam normam*, c'est-à-dire d'après les autorités des savants, *doctorum virorum;* or il y en a *pour*, il y en a *contre* le Piémont; — ou bien *ad internam normam*, c'est-à-dire d'après les principes; or on n'est pas fixé, on n'est pas unanime sur les droits des peuples, des gouvernements, la valeur des plébiscites, etc. En sorte que la question est douteuse, *probable*, de celles où l'on ne peut affirmer qu'il y ait vraiment justice, ni évidemment injustice : *nec liquido injustum, nec perspicue justum... justitiam injustitiamve Italici regni non esse nisi probabilem.* (P. 55-56.)

Dans le doute, que faire? S'abstenir, répond le bon sens et aussi saint Augustin.

Oui, continue M. l'abbé Passaglia, on pourrait s'abstenir, s'il n'y avait pas *fait accompli*. L'Italie est faite et même reconnue. De qui est l'effigie sur les monnaies? de Victor-Emmanuel. (P. 59.) Rendez à Victor-Emmanuel ce qui est à Victor-Emmanuel. Or, Clément V, Jean XXII, Pie II, Sixte IV, Clément XI, Grégoire XVI, ont écrit que l'Église n'avait pas à se mêler des dis-

cussions politiques, et devait tenir pour valable les faits accomplis, et c'est ce qu'a fait saint Augustin à l'égard du comte Boniface, saint Ambroise à l'égard de Maxime, Grégoire le Grand à l'égard de Phocas, *exempla episcoporum imitatione dignissima*. (P. 53-64.) Les évêques suivraient bien ces exemples, mais ils ne peuvent se séparer du Pape. Or le Pape a déclaré qu'il ne céderait pas ses États, et, de plus, il l'a juré en montant sur le trône; enfin il ne peut pas céder son trône, parce que ce serait perdre son indépendance.

La parole d'un pape, le serment d'un roi, Dieu pris à témoin par son vicaire, l'indépendance du Saint-Siége, voilà de sérieux obstacles. Ils n'arrêtent pas M. Passaglia.

La parole du Pape, en ces matières, n'est pas infaillible; donc elle n'est pas incommutable, il peut se dédire. Quant à son serment, c'est plus grave; mais quoi! un serment ne saurait être *vinculum iniquitatis;* on n'a pas juré de ne pas céder à la force, la foi au serment est vaincue par le désir d'un plus grand bien. (P. 64-72.)

Quant à l'indépendance, n'a-t-elle pas été complète pendant sept siècles, sans pouvoir temporel? Sylvestre, Clément, Damase, Léon, furent-ils sans indépendance? La tiare ne reçoit de la couronne aucune force, et toute la majesté du pontificat vient de Dieu, non du trône. Qu'entend-on par la *liberté* du Pape? Est-ce son *pouvoir* d'agir ou sa *facilité* d'agir? Le pouvoir de Pie Ier dans les catacombes était aussi grand que le pouvoir de Pie IX sur le trône. Quant à la *facilité*, le sceptre gêne le pontife, saint Bernard l'a dit, les lois de défiance l'entravent. Plus de charge étrangère à celle des âmes, plus de barrières légales, l'Église libre, sans le fardeau de la royauté, sans les entraves de la légalité, voilà ce que demandent l'Italie, les âmes et le monde. (P. 72-85.)

On voit, par ce résumé fidèle, avec quelle aisance M. Passaglia, passant à travers les objections et les réponses, dénoue toutes les objections, adopte toutes les réponses, oubliant que les objections reposent sur des réalités, les réponses sur des hypothèses. J'ai analysé, par respect pour l'auteur, ses arguments: mais, qu'il me permette de le lui dire : cette casuistique d'école à coup de citations et de distinctions répugne, on ne saurait davantage, à l'esprit français. Il fallait aussi demander à Cialdini, lorsqu'il est entré dans les Marches : « De qui est l'effigie sur la monnaie? De Pie IX. Donc rendez à Pie IX ce qui est à Pie IX. » Mais ne mêlons pas des textes de l'Évangile à ces polémiques et n'amenons pas de force saint Augustin au secours de M. Ricasoli. Appelons les choses par leur nom. Une injustice est une injustice, une parole est une parole, un fait est un fait, une hypothèse n'est rien. Que M. Passaglia me dise si l'unité italienne est un pur mouvement national, ou bien un produit de la conquête ou de la force. Là où il me montrera un pur mouvement national, je serai avec lui; mais là où je verrai, où je vois encore la conquête et l'usurpation, je m'écrierai : « L'injustice n'est pas probable, elle est certaine.

Il est très-connu que l'Église respecte les faits accomplis; mais, si elle n'y résiste pas, elle ne s'y prête pas. Or on lui demande d'y consentir, de donner les mains à ce qui se fait, non en dehors d'elle, mais contre elle. Il est très-évident aussi que les exemples cités par le théologien ne sont pas, bien s'en faut, tous dignes d'exemple. Qui nie que l'indépendance, la majesté, l'autorité du souverain Pontife ne viennent que de Dieu? Mais jusqu'à ce que cette fameuse liberté tant promise soit dans les lois, et, entendez-le bien, dans les lois du monde entier, le pouvoir temporel, avec ses inconvénients, est assurément un soutien de l'indépendance spirituelle, bien préférable à un vague inconnu, à un projet, à une parole en l'air, placée sur les lèvres de qui? d'un roi qui, au lendemain de cent actes de violence, supplie qu'on ait confiance dans sa modération, et dit à l'Église : « Faites d'abord tout ce que je veux, puis vous ferez ensuite ce que vous voudrez, sous ma protection. »

Ah! M. Passaglia conviendra que cette indépendance n'est aussi qu'une chose *probable*, qu'il la tourne ou qu'il la retourne *ad externam normam, sive ad internam*.

Mais qu'est toute sa thèse elle-même, qu'un exercice fatigant de probabilisme? N'est-il pas triste et plaisant à la fois de voir les farouches libéraux, qui ont tant de fois calomnié les jésuites, la casuistique, la scolastique, s'enrichir avec orgueil des subtilités d'un ancien jésuite, et faire un si grand bruit d'une dissertation latine dans laquelle Augustin et Cyprien sont chargés de démontrer que, quand un fait est accompli, quand une entreprise a réussi, il est de pieuses raisons de s'y accommoder, d'accuser d'être l'auteur de tous les maux celui qui en souffre, et de lui persuader que céder à la force et sacrifier à la popularité, c'est, en ce bas monde, le plus sage parti?

Il n'était pas besoin de l'appareil d'une science si rare pour nous apprendre tout cela. Si nous voulons adorer le succès, nous ne manquons pas d'exemples, et nous n'avons pas besoin d'arguments. C'est peine perdue, et, en effet, les journaux qui vont aux quatre coins du monde bourrer leurs armes un peu épuisées avec la brochure de M. Passaglia, ne la liront même pas. Mais ils répéteront tous; le *Moniteur des Communes*, affiché à la porte des mairies ou des églises de toutes les communes de France, redira partout qu'un des prêtres les plus érudits de l'Italie a attaqué le Pape, qu'on peut bien l'imiter, et lever, après lui et avec lui, la main contre le Saint-Siége, dont l'abbé Passaglia démontre les torts. On fera de ce nom, jusqu'ici tant vanté, un trophée; de cette plume, consacrée par des travaux si différents, une flèche empoisonnée. Quel résultat aura donc atteint M. Passaglia? Il aura satisfait des hommes tout décidés sans lui, il aura grossi la bibliothèque du probabilisme, il aura peu servi l'Italie, beaucoup affligé l'Église, aidé, charmé ses ennemis, il aura excité la douleur et provoqué les contradictions de tous les catholiques, contradictions dont il sera, j'aime toujours à le croire, moins désolé que de certains applaudissements.

II.

Je n'en dirai pas autant de M. de Persigny. Il faut croire que les applaudissements des rédacteurs du *Siècle* lui sont bien agréables, et que les contradictions des catholiques lui sont bien indifférentes, car il est difficile de faire, sans motif, plus de plaisir aux uns, plus de peine aux autres, qu'il ne vient de le faire, par sa circulaire aux préfets du 16 octobre 1861, relative à la Société de Saint-Vincent de Paul et à la Franc-maçonnerie.

Qu'est-ce donc que la Société de Saint-Vincent de Paul, qui excite subitement de si furieuses colères et des alarmes dont nul ne se doutait?

C'est en 1833 qu'a été fondée, ou plutôt qu'a commencé d'exister la Société de Saint-Vincent de Paul; à bien dire, elle n'a été fondée par personne, car les jeunes gens qui, au nombre de huit ou dix, se sont réunis alors sous la protection du plus populaire des saints français, avec la volonté de faire la charité à quelques pauvres du quartier Latin, ne se doutaient pas de l'accroissement rapide réservé à leur Société. On était au lendemain d'attaques ardentes contre le clergé, moins violentes cependant mais plus efficaces sur l'opinion et sur les masses que les attaques qui se déchaînent librement aujourd'hui. On était à la veille des lois de 1834 contre les associations. Pourtant, à mesure que la Société de Saint-Vincent de Paul devint plus vaste et plus connue, aucun journal n'eut la pensée de la dénoncer, aucun ministre n'eut envie de la frapper. Les mœurs politiques, l'esprit libéral, étaient fort en avant des lois; on ne songeait pas à tourner contre les bienfaiteurs des pauvres les armes préparées contre les malfaiteurs politiques. Après dix ans, après quinze ans, la Société de Saint-Vincent de Paul avait publiquement grandi sans obstacle et sans abus. Le scrupule de ses membres à éviter la politique était si minutieux, qu'ils avaient refusé de s'occuper en aucune manière de la liberté d'enseignement et des pétitions pour la liberté religieuse. Mais, quand l'autorité avait réclamé leur concours pour secourir les inondés, ils l'avaient prodigué; quand le choléra avait sévi, plusieurs d'entre eux avaient mérité la croix; quand la famine avait désolé l'Irlande, ils avaient provoqué d'abondantes souscriptions. Après 1848, le gouvernement républicain demanda aux membres de cette Société, de porter des secours aux ouvriers sans travail; ils le firent avec bonheur. Plus tard, quand la terrible émeute de juin ensanglata Paris, le président même de la Société, blessé grièvement en défendant l'ordre, fut décoré par le général Cavaignac. Telle était l'estime qui entourait cette Société, née de l'alliance de la religion et de la charité à l'ombre de la liberté française, que des réunions formées à l'étranger, à Londres, à Berlin, à Genève, à Madrid, à Rome, à New-York, à Valparaiso, et jusqu'en Australie, demandèrent à entrer avec elle en union de prières et de bonnes œuvres. Les évêques du monde entier approuvèrent cette floraison de la charité parmi les jeunes gens, le Pape la bénit; en Espagne, le gouvernement l'autorisa; en Hollande, le roi la reconnut; partout

ailleurs elle vécut libre et tranquille, et, en France, elle a traversé trois gouvernements, deux révolutions, je ne sais combien de surveillances, contribuant pour une large part à la conservation et à la diffusion de la foi, au soulagement de la misère, au rapprochement des classes, à la pacification sociale. « Les révolutions elles-mêmes, » a dit l'un des grands bienfaiteurs de cette société, le P. Lacordaire [1], « les révolutions, qui avaient déraciné tant « d'autres œuvres, ont respecté celle-ci. Le parfum sans tache de la charité a « écarté d'elle le soupçon; on a cru à sa sincérité, parce qu'elle était sincère. »

A quoi donc cette Société a-t-elle dû son accroissement et son caractère? A quatre causes principales :

La première est la bénédiction visible de Dieu, appelée sur cette œuvre par tous les pasteurs de l'Église. Il semble que cette visite régulière et respectueuse de la pauvreté par la jeunesse, pendant trente ans, sur presque tous les points du monde, ait mérité un regard et un sourire de Dieu. Quelque chose de la fécondité toujours renaissante de l'Église catholique s'est mêlé aux progrès de la Société de Saint-Vincent de Paul. Vous cherchez là-dessous la main de la politique; nous, nous y voyons le doigt de Dieu.

La seconde cause de ce grand accroissement, c'est l'esprit français. Tout ce qui naît dans ce pays « *catholique et soldat* » se signale par un entrain, un zèle, un besoin d'union, d'action, de progrès, qui sont l'honneur et le cachet de notre race. Une fois la jeunesse française lancée sur les pas de la misère, elle ne s'est pas arrêtée. Dispersés, on s'est écrit; isolés, on a cherché des confrères; on s'est consulté, excité, imité, les uns les autres, sur les meilleurs moyens de fonder ici un fourneau, là une bibliothèque, ailleurs un patronage d'apprentis, plus loin une maison de vieillards; partout on s'est ingénié pour chasser, abattre, vaincre, ces redoutables ennemis des hommes, l'ignorance, le dénûment, le vice, l'impiété. Ce que vous redoutez, cette vaste émulation à la poursuite d'un même but, c'est ce que j'admire, c'est ce qu'on ne voit naître qu'en France.

Cette Société me paraît encore avoir grandi, parce qu'elle était dans le vrai, dans la vraie voie de la charité. La charité libre, sur laquelle le pauvre ne peut pas compter comme sur une dette, la charité à domicile, qui cause un effort à celui qui la porte et n'inflige ni perte de temps, ni humiliation à celui qui la reçoit, voilà, de l'avis commun des chrétiens, des économistes et des gens de cœur, voilà la meilleure forme de l'assistance, bien préférable aux enregistrements, aux distributions à la porte, aux crédits budgétaires de la bienfaisance publique. Enfin, le dernier secret du progrès et de l'esprit de cette société, c'est son organisation. A mesure que les membres du premier groupe se sont dispersés, ils ont continué à s'adresser à ceux d'entre eux qui étaient restés à Paris, et ceux-ci se sont ainsi trouvés à l'état de conseillers des autres; peu à peu, sans qu'on l'ait voulu d'abord, ce conseil

[1] Notice sur F. Ozanam, p. 35.

a été le fondateur de plusieurs réunions, le devancier et le guide de toutes, jusqu'au jour où le Saint-Père ayant accordé des faveurs spirituelles aux Sociétés qui seraient en union avec la Société de Paris, le conseil général est devenu le centre de toutes les conférences anciennes et nouvelles. Or Dieu avait permis qu'il fût composé, à l'origine, d'hommes de toutes les opinions, tous ayant à cœur d'éviter les exemples de Sociétés anciennes suspectes de politique, tous convaincus que la politique, en la divisant, en la dénaturant, tuerait leur œuvre, tous persuadés aussi que la foi était la racine de la charité, tous attachés à l'esprit moderne en même temps qu'à la religion. Le plus connu d'entre ces hommes respectables, qu'on peut nommer, parce qu'il est mort, et parce que l'esprit de la société est resté personnifié en lui, c'était Ozanam. Animés de ces craintes et de ces principes, les membres du conseil général n'ont pas cessé un seul jour, par des correspondances multipliées, dans des assemblées publiques, par des circulaires imprimées, de maintenir la ferveur et de bannir la politique. Si la Société de Saint-Vincent de Paul a persévéré dans cet esprit primitif, j'invoque le témoignage de tous ceux qui la composent, c'est principalement à ce conseil qu'elle le doit.

Cela est si vrai, que si M. le ministre de l'intérieur avait la patience d'ouvrir les cartons de son ministère, il verrait que, deux ou trois fois, on a signalé comme imprudentes des conférences de province, le conseil supérieur jamais.

C'est avec ces renseignements sous la main qu'il trouve à propos de déclarer les réunions de province irréprochables, et le conseil supérieur suspect, hypocrite, infidèle, presque criminel. Quels motifs le poussent donc à cette sévérité?

Des raisons politiques? Il n'y en a aucune. Est-il un fait, un acte, un mot, une faute qu'on puisse reprocher à ce conseil, dont on ne sait pas même exactement le nom, le conseil *général* (et non pas *supérieur*) de la Société de Saint-Vincent de Paul? Ni le ministre de l'intérieur avec ses préfets, ni le ministre de la justice avec ses procureurs généraux, ni le préfet de police avec ses agents, ne pourraient signaler de quoi commencer une poursuite, de quoi motiver une crainte.

Qu'est-il donc arrivé? Depuis trois mois, le *Siècle*, la *Presse*, l'*Opinion nationale*, inquiets pour la Franc-maçonnerie, dont les élections bruyantes et les divisions ridicules avaient attiré l'attention, ont imaginé de la couvrir en attaquant la Société de Saint-Vincent de Paul. Manœuvre odieuse, mais habile, dans un pays qui aime avant tout l'égalité, dans un moment où les catholiques ne sont pas en faveur. Au milieu de ce débat, le ministre intervient. Par un rapprochement choquant, qui fait rire les indifférents et gémir les chrétiens, il place sur la même ligne les francs-maçons et les membres de Saint-Vincent de Paul.

La Franc-maçonnerie, qui écrit en chiffres, qui parle par signes, qui enveloppe de mystérieuses initiations un but mystérieux, qui donne à manger

à ses membres au moins autant qu'à ses pauvres, qui ne publie pas de comptes, pas de rapports, qui n'admet pas d'étrangers à ses assemblées, qui ne peut pas se mettre d'accord depuis un an sur le choix de son grand maître, elle est déclarée *bienfaisante, publique, fonctionnant avec calme, animée d'un excellent esprit.*

La Société de Saint-Vincent de Paul est formée d'hommes *étrangers aux préoccupations politiques, appartenant indistinctement à toutes les opinions, comptant parmi eux beaucoup de fonctionnaires et d'amis dévoués du gouvernement, poursuivant avec un zèle remarquable un but qui ne saurait être trop loué.*

Voilà qui va bien. La conséquence devrait être la liberté des deux sociétés.

Non, non, dans la Franc-maçonnerie, l'*organisation centrale et le mode d'élection réclameraient quelques modifications.* On ne les impose pas. Il est *avantageux de reconnaître l'existence de cette Société,* telle qu'elle est, tout entière, avec ses quatre cent soixante-dix ateliers.

Dans la Société de Saint-Vincent de Paul, qui publie ses comptes, ses rapports, ses fondations, ses œuvres en bon français, on ne comprend pas que la charité chrétienne *ait besoin pour s'exercer de se constituer sous la forme des sociétés secrètes.* On comprend que la loge de Marseille dépende du Grand-Orient de Paris : on ne comprend pas que des hommes bienfaisants à Bordeaux correspondent avec des hommes bienfaisants à Paris.

On voudrait que l'élection générale fût modifiée dans la Société philanthropique : on ne s'explique pas pourquoi le conseil, dans la Société chrétienne, n'est pas *nommé par les Sociétés locales.* On félicite la Société philanthropique de se montrer, à part sa mission de bienfaisance, animée *d'un patriotisme qui ne fait pas défaut dans les grandes circonstances :* on accuse la Société chrétienne d'être dirigée vers *des pensées étrangères à la bienfaisance.*

Entrant dans l'intérieur de cette Société, on dit que les membres de Bordeaux sont plus en état que le conseil de Paris *de savoir à qui distribuer leurs aumônes :* or le conseil de Paris ne s'en mêle pas. On dit que les comités provinciaux *dépouillent les sociétés locales du droit de nommer leurs présidents :* or elles les nomment sans exception. Enfin, on assure que le conseil supérieur s'arroge le droit de gouverner les réunions locales pour en faire une sorte d'*association occulte* dont il étend les ramifications au delà des frontières de la France, et qu'*il prélève sur les conférences un budget dont l'emploi demeure inconnu.* Or l'association est publique; le budget, qui s'élève à quelques milliers de francs, n'est pas prélevé sur les conférences; les moins pauvres envoient des dons volontaires qui servent à aider les plus pauvres, et à publier quelques livres estampillés par la commission du colportage; l'emploi du budget est publié chaque année.

C'est assez pour montrer qu'en frappant cette Société, dont la conduite est si pure et dont la direction est si suspecte, en la présentant, tranchons le

mot, comme un ramassis de dupes et d'ambitieux, d'innocents et d'hypocrites, d'aveugles et de factieux, M. le ministre de l'intérieur a été mal renseigné, mal inspiré.

Mais quoi! dit-on, il ne frappe pas la Société, il la fait rentrer dans la loi, en la soumettant à la nécessité de l'autorisation.

Cela n'est pas exact. Si la Société de Saint-Vincent de Paul demandait tout entière, sous sa forme vaste et collective, à être autorisée, comme va l'être la Franc-maçonnerie, cela lui serait refusé. Ordre est donné aux préfets de dissoudre le conseil supérieur et les comités provinciaux. Ainsi, telle qu'elle est avec son centre, ses règlements, sa communion de bonnes œuvres, ses relations, la Société de Saint-Vincent de Paul est frappée de mort, elle n'existe plus.

Seulement, on offre aux sociétés locales l'autorisation, on les engage même à demander à être représentées auprès du gouvernement, dont on leur promet les *faveurs*. Ainsi, ou autorisée ou dissoute; ou petite Société locale, ou grande Société impériale, voilà l'alternative.

Et, en effet, pourquoi ces réunions refuseraient-elles d'être autorisées? Pourquoi ne le sont-elles pas déjà? N'est-ce pas un signe de mauvais vouloir?

Que M. de Persigny compulse encore ses cartons, et il verra que ce n'est pas la Société qui a refusé l'autorisation, c'est le gouvernement qui a répondu, depuis vingt ans, toutes les fois que les préfets l'ont consulté sur des demandes d'autorisation : « N'autorisez pas, ne dissolvez pas, tolérez. »

Or la Société ne demandait pas autre chose, ne voulant pas faire de politique contre l'Empereur, mais ne voulant pas plus en faire pour l'Empereur, entendant n'en faire pour personne, et préférant une liberté précaire, dont elle avait la conscience de ne pas abuser, à toutes les estampilles administratives, se figurant d'ailleurs que la liberté de la charité était de plus en plus un progrès acquis par le respect public sur la sévérité surannée des lois.

Cette situation est détruite. Un simple arrêté, sans tant de compliments, ainsi conçu : *La Société de Saint-Vincent de Paul est dissoute; chacune des réunions qui la composent cessera d'exister, si elle n'obtient pas du préfet une autorisation, comme œuvre purement locale,* aurait plus nettement que la circulaire de M. de Persigny montré le résultat qu'il veut atteindre.

Quel bien espère-t-il de ce résultat? Acquérir des sympathies au gouvernement? Du côté chrétien, cela n'est pas probable. L'*Ami de la religion*, le *Monde*, l'*Union*, tous les journaux catholiques protestent fortement. On aurait dû se rappeler le mot de Royer-Collard : « Il ne faut pas persécuter les honnêtes gens pour les opinions qu'ils n'ont pas; on les leur donne. » De l'autre côté, qu'obtient-on? Le *Constitutionnel*, le *Pays*, sont satisfaits; mais ils l'étaient déjà, ils le sont toujours. Le *Siècle* et la *Presse* le sont aussi; est-ce donc à eux qu'on tient à plaire?

L'*Opinion nationale* n'est pas encore contente. Elle est habile, elle ne se

paye que de résultats positifs. Nous autres catholiques, bonnes gens, de courte vue, aussitôt qu'on nous dit quelques bonnes paroles, nous voilà pâmés d'aise; qu'on nous donne une cloche ou une chasuble, nous sommes séduits; très-changés d'ailleurs en cela depuis quelques années, car de quelles réclamations n'avons-nous pas poursuivi le gouvernement sous lequel la Société de Saint-Vincent de Paul est née! de quelles acclamations n'avons-nous pas entouré celui sous lequel elle expire! Pendant le temps où nous étions flattés et flatteurs, nous n'avons pas demandé le plus petit décret, pas la moindre garantie. Mais l'*Opinion nationale* n'est pas si innocente; il lui faut des bénéfices nets; la Société de Saint-Vincent de Paul n'est pas encore assez morte pour elle, et il en reste d'autres.

Rendons justice au *Temps*, aux *Débats*, et surtout au *Courrier du Dimanche*, qui a publié deux articles si franchement libéraux de M. Eugène Pelletan. Ces journaux ont appris la liberté à la même école que M. de Persigny, en Angleterre; ils ont mieux profité de la leçon, car ils s'étonnent qu'un gouvernement fort se croie menacé parce qu'une Société qui donne du bouillon aux pauvres n'est pas autorisée, et rassuré parce qu'elle l'est. Ils s'affligent, parce qu'une forme innocente de la liberté tombe encore devant notre système de centralisation démesurée.

M. le ministre a donc pour lui ses serviteurs et de tristes auxiliaires; il a contre lui les libéraux sincères et tous les chrétiens, sans parler des pauvres gens.

Comment les évêques, les prêtres, les chrétiens, les chrétiennes, déjà si affligés, ne se sentiraient-ils pas de nouveau contristés, que dis-je, blessés dans leur honneur, en entendant calomnier publiquement des hommes irréprochables; en voyant préférer une Société généralement hostile à l'Église à une Société qu'elle a bénie cent fois; en constatant que l'on ne sait pas encore, en France, supposer que dix personnes se réunissent au nom de Dieu sans croire qu'elles conspirent; en se demandant enfin si l'on va continuer dans cette voie, si l'on veut menacer toutes les autres associations religieuses, et cela par mesure administrative, sans enquête, sans avis, sans débat contradictoire, sans jugement régulier, sans défense? Si ces Sociétés font du bien, laissez-les vivre libres; si elles font du mal, prouvez-le. On va dire que nous sommes des hommes de parti parce que nous tenons ce langage : des hommes de parti se réjouiraient d'une faute que nous ne savons que déplorer.

Le Secrétaire de la rédaction : P. Douhaire.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE

DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1860

ET LA LETTRE IMPÉRIALE DU 14 NOVEMBRE 1861.

Voici un an qu'à pareil jour un décret mémorable rouvrait pour la France les sources de la vie politique et provoquait la nation à reprendre dans la conduite de ses propres affaires la part qu'elle avait abdiquée sous le coup d'une crise imminente. A l'heure même où la représentation nationale recevait mission d'exprimer sans réserve toute sa pensée dans le débat solennel d'une adresse, une circulaire ministérielle rappelait à l'administration départementale le respect dû aux hommes honorables rejetés dans la retraite par les événements, sans s'y désintéresser des destinées de leur pays. Des mesures inspirées par le même esprit laissaient attendre à la presse une situation moins précaire, et l'appelaient à l'examen le plus assidu de tous les actes du gouvernement, en ne posant pour limite au vaste champ de ses investigations que le respect du principe sur lequel s'est élevé l'Empire. Quelques semaines plus tard, la parole émue des Chambres faisait courir un frisson de vie dans les âmes glacées par dix années de silence; enfin l'effet des premiers débats parlementaires était si puissant sur l'opinion et sur le pouvoir, qu'au dedans le Corps législatif obtenait, comme par droit de conquête, l'engagement de revenir au vote du budget par chapitre, qu'au dehors il arrachait à la révolution italienne des perspectives qui, jusqu'à la veille de la réunion des Chambres françaises, n'avaient semblé téméraires à personne.

Bien des ombres sont venues obscurcir l'horizon ouvert par les

actes de 1860 devant la pensée publique. La session n'était pas encore close qu'un éloquent organe du gouvernement, déclarant les institutions constitutionelles de la France définitivement fixées, s'attachait à décourager de toutes les espérances d'avenir exprimées par l'Empereur lui-même à l'inauguration des pouvoirs nouveaux [1], espérances confirmées par de mystérieux commentaires, à la façon des promesses cachées au fond de la loi mosaïque pour laisser entrevoir l'avénement de la loi nouvelle. L'administration départementale donnait, d'un autre côté, lors de l'élection des conseils généraux, la plus étrange application aux mesures de haute convenance recommandées par M. le ministre de l'intérieur; enfin, le système des avertissements, qu'on croyait appartenir désormais à l'archéologie administrative, revenait tout à coup humilier la dignité des écrivains; et MM. les préfets, qui avaient naguère protégé avec tant d'éclat le guano et le coiffeur Jasmin, semblèrent reprendre la vieille habitude de couvrir leurs actes et leurs personnes de l'inviolabilité départie à la dynastie impériale.

Nous en étions là voici quinze jours; et au lendemain des tristes mesures qui venaient frapper au cœur la plus sainte des libertés humaines, celle de la charité, le terrain paraissait appartenir aux influences répressives, lorsque la lettre de l'Empereur au ministre d'État, et la renonciation absolue du chef de l'État à un droit qui sous le régime constitutionnel appartient à tous les princes, sont venues marquer un pas aussi hardi qu'imprévu dans la voie des réformes en signalant un retour vers les garanties si longtemps insultées.

C'est ainsi que, aussitôt après les actes de 1860, deux courants très-divers se sont heurtés l'un contre l'autre, à ce point qu'on n'éprouverait aucun embarras pour signaler jour par jour, dans la sphère administrative et diplomatique, l'action simultanée de la main droite et de la main gauche du pouvoir. Toutefois nous étions, même avant la lettre du 14 de ce mois, sans appréhension sérieuse pour les conquêtes du 24 novembre dernier, et nous demeurons en ce moment plus persuadé que jamais que, lorsque par des raisons entre lesquelles son propre intérêt tient légitimement la première place, un pouvoir jusqu'alors sans contrôle s'engage à donner aux grands corps de l'État une participation directe au gouvernement, lorsqu'il a spontanément restreint la sphère de son action personnelle, afin d'augmenter sa force morale, il a fait un acte dont il ne lui est plus loisible de limiter à son gré les conséquences.

Si mal défini que puisse être, en effet, le mode nouveau de cette participation, l'intervention constitutionnelle des Chambres conduit

[1] Discours d'ouverture de la session législative du 15 février 1853.

forcément à substituer à l'unité d'impulsion la condition du bon accord, à la soudaineté des résolutions personnelles la temporisation provoquée par les débats de pouvoirs divisés. Aurait-on conservé le droit, qu'on aurait perdu la puissance de gouverner seul, et qu'on demeurerait placé dans l'alternative ou de retirer ses concessions ou de les compléter par leurs conséquences. De toutes les difficultés, la plus grande certainement serait aujourd'hui de maintenir en l'air, sans en poser le faite, l'édifice dont on a jeté les premières bases et auquel on vient d'ajouter si soudainement une seconde assise. Je voudrais donc donner confiance aux amis de la liberté en remontant jusqu'aux motifs véritables du décret du 24 novembre; je voudrais de plus l'étudier dans ses conséquences logiques après en avoir pénétré le principe.

Sans médire de la constitution de 1852, l'on peut penser que si, durant la période décennale qu'elle vient de traverser, elle n'a rencontré devant elle aucune sorte de résistance, cette heureuse fortune résulte moins de ses propres mérites que de la disposition générale de l'esprit public au lendemain du 2 décembre. Si, au milieu des terreurs universelles provoquées par cette sorte de rendez-vous à jour fixe qu'avaient pris les plus sauvages passions, terreurs qui avaient assuré d'avance le succès d'un coup d'État plus périlleux à préparer que difficile à accomplir, le prince président de la République avait proclamé une autre constitution que celle qui nous régit, je suis porté à croire que cette loi fondamentale n'aurait pas eu des destinées bien sensiblement différentes.

Il en a été a peu près de notre constitution comme de celle de l'an VIII, qui lui a servi de modèle, et qui fut comme elle pour peu de chose dans les œuvres accomplies pendant les quinze années de sa durée nominale. Ayant en 1799 la lassitude de l'anarchie comme elle en eut l'effroi en 1852, la France remit alors aux mains d'un grand homme le fardeau de ses destinées, sous lequel elle fléchissait. Si le premier consul accomplit une série de miracles dans la guerre et dans la paix, ce fut sans rien emprunter ni pour sa gloire ni pour sa puissance à la creuse métaphysique de son collègue Sieyès, dont il accepta l'obscure conception avec la fière indifférence d'un demi-dieu assuré de faire toujours parler à son gré l'oracle.

C'est, en effet, calomnier l'esprit excessif mais droit de Napoléon, que de présenter comme son œuvre personnelle ce dédale d'institutions incohérentes pour lesquelles on est venu nous demander une admiration posthume. Jamais ce grand esprit n'aurait conçu la pensée d'un Sénat que la nature même de ses attributions rendait forcément dans l'avenir ou factieux ou servile; jamais il n'aurait imaginé un

Tribunat bavard, discourant sans aucun pouvoir effectif en face d'un Corps législatif muet. Si Napoléon ne fit porter les traits de sa verve pittoresque que sur le grand électeur, installé d'abord par Sieyès au sommet de sa pyramide, c'est qu'à vrai dire il ne prenait dans tout cela rien au sérieux que lui-même. Le mécanisme politique de l'an VIII, sorti du cerveau d'un métaphysicien, eut si peu le caractère d'une constitution nationale, comme on voudrait le laisser croire, que le pays le vit disparaître pièce à pièce durant l'Empire avec la plus parfaite indifférence, et que le seul de ces corps étiolés qui vécut jusqu'à la catastrophe pour élever sa honte plus haut encore que nos malheurs, revêtit et conserva toujours aux yeux de la France le caractère d'une machine à haute pression chargée d'exprimer les forces vives de la nation pour les mettre au service de gigantesques folies. Napoléon envisagea l'œuvre de son collègue du même œil que la France, prenant comme un instrument de domination ce qu'il convenait à celle-ci d'accepter comme un moyen de repos.

L'on doit donc fort bien comprendre que lorsque la nation, lasse d'un régime qui n'avait su ni la protéger contre les derniers excès du despotisme militaire, ni défendre le pouvoir lui-même contre le péril de ses propres entraînements, reprit le cours interrompu des généreuses aspirations de 1789, elle ait rejeté dans un oubli profond et les lois de l'an VIII, qui n'avaient pu la défendre contre le pouvoir absolu, et celles de 1791, qui l'avaient encore moins défendue contre l'anarchie. L'on comprend également que, n'ayant à faire aucun emprunt à l'ancien régime, amas confus de précédents contradictoires, la charte de 1814, sans cesser d'être parfaitement nationale, ait proclamé sur la division et la responsabilité des pouvoirs certains principes d'expérience et de bon sens qui sont si peu, quoiqu'on veuille bien le dire, l'apanage particulier de l'Angleterre, que, consacrés aujourd'hui à Vienne comme à Madrid, à Berlin comme à Lisbonne, ils sont en voie de passer dans le droit public universel.

La constitution du 14 janvier 1852 ressemble heureusement beaucoup moins qu'elle n'en a la prétention à cette loi organique de l'an VIII, que son préambule attribue fort à tort au génie de Napoléon, et qu'il qualifie d'œuvre nationale, malgré le peu de place qu'elle occupait, jusqu'en 1852, dans les souvenirs de la nation. Quoique cette constitution ait été rédigée au lendemain d'une grande crise et dans une défaillance momentanée du sentiment public, l'on y rencontre partout la preuve qu'un demi-siècle de liberté n'a pas passé vainement sur la France. Sans ressusciter ces listes ridicules de notabilités écrémées par un Sénat servile, elle établit, en effet, en face du pouvoir impérial, une Chambre directement élue, comme ce pouvoir lui-même, par le suffrage universel; ajoutons

qu'en investissant cette Chambre du droit de voter, après discussion publique, les lois et l'impôt, elle a implicitement admis, dans la mesure où il conviendra à la représentation nationale de le faire prévaloir, celui d'intervenir dans la conduite de toutes les affaires et d'en contrôler souverainement et les agents et la direction. Le point par lequel cette constitution se confondait surtout avec celle de l'an VIII jusqu'au décret du 24 novembre, c'est que le cercle rigoureux dans lequel se trouvaient enlacées les délibérations parlementaires ne permettait aucun débat efficace sur les intérêts généraux du pays, puisque le Corps législatif, privé de la faculté de provoquer des explications opportunes, de révéler ses craintes ou de manifester ses répugnances, n'exerçait son *veto* financier qu'en face de résolutions arrêtées et de faits irrévocablement accomplis.

Cette stérile loquacité dépensée en présence d'un gouvernement investi, et usant fort du droit de se taire, par où les députés de 1852 se rapprochaient des tribuns de l'an VIII, et par où les sénateurs du second Empire rappelaient tant ceux du premier, fut pourtant, entre toutes les innovations accomplies au lendemain du 2 décembre, celle qu'accueillit une certaine presse avec l'enthousiasme le plus lyrique. Les Chambres allaient enfin travailler aux affaires du pays, dont elles ne s'étaient nullement occupées durant les trente années du règne des avocats; une haute sollicitude les rendait à l'étude des intérêts pratiques en les arrachant au champ de cette politique européenne, qu'elles étaient si mal placées pour connaître; inspirée désormais par une seule pensée, qui passerait avec la rapidité de la foudre de la conception à un accomplissement simultané, la diplomatie française allait unir l'énergie de Richelieu à la souplesse de Mazarin; en supprimant surtout ces discussions d'adresse, odieux et stérile pugilat, la prévoyance du gouvernement avait préparé pour la France l'ère de toutes les grandeurs et de toutes les prospérités; l'on moissonnerait la gloire sans qu'il fût nécessaire de la semer dans le sang et dans les larmes; les plus gigantesques entreprises seraient des jeux d'enfants pour un peuple assuré pour jamais contre la banqueroute comme une maison contre l'incendie : tel était l'encens qui brûlait dans les cassolettes officielles jusqu'au 23 novembre 1860 au soir.

Le lendemain, par un *motu proprio* qui fit mettre au pilon plus d'un article composé la veille, l'Empereur prescrivait au Sénat et au Corps législatif d'ouvrir chaque année leur session par une adresse; et, afin que rien ne manquât à cette réhabilitation soudaine d'un passé si longtemps maudit, il décidait que cette adresse serait discutée en présence de commissaires reprenant le nom de ministres, et siégeant au conseil, « qui donneraient aux Chambres toutes les explications

nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'empire[1].»

L'Empereur ne pouvait être accusé, en étendant ainsi les droits des Chambres, d'avoir cédé à leurs sollicitations trop pressantes, leur attitude ne laissant pas même naître un pareil soupçon. Ces corps ne paraissaient pas, en effet, se trouver mal à l'aise dans les limbes politiques où, depuis neuf ans, ne pénétrait pas plus le regret que l'espérance; et, s'ils avaient emprunté au régime parlementaire ses palais, ses banquettes et ses huissiers, ils n'avaient jamais fait mine d'aspirer à lui emprunter ni la tribune des orateurs ni celle des journalistes. Le Corps législatif avait passé d'un front toujours serein de la paix à la guerre et de la guerre à la paix, de la lutte contre la Russie, entreprise pour maintenir les traités, à la lutte contre l'Autriche, entreprise pour les renverser, sans témoigner, même en présence de la brûlante question d'Italie, plus de résistance qu'il n'en avait fallu pour faire ressortir la plénitude de son dévouement. Le Sénat n'avait pas vécu d'une vie moins tranquille. S'il s'était vu gourmandé par le pouvoir, c'était pour avoir fait un usage trop discret de ses prérogatives, ne s'étant trouvé jusqu'alors dans le cas de défendre les institutions dont l'article 25 de la constitution lui commet la garde, qu'en s'opposant à la promulgation d'un projet de loi relatif à une imposition sur les voitures. Le Luxembourg était assurément le lieu du monde où l'on songeait le moins à réunir des matériaux pour préparer le couronnement de l'édifice.

En 1860, les corps constitués n'exerçaient donc aucune sorte de pression sur le pouvoir afin de le contraindre à étendre le champ d'une action qu'ils ne semblaient pas trouver restreint. Les professions libérales, accoutumées durant si longtemps à s'associer aux destinées politiques du pays par le mouvement quotidien de la pensée, souffraient sans doute dans leurs instincts refoulés; mais les événements avaient tellement amoindri leur influence, qu'elles n'étaient point en mesure de hâter le moment où le gouvernement impérial estimerait convenable de procéder à l'extension des libertés publiques. Les masses enfin ne soupçonnaient pas, du moins quand la récolte était bonne, qu'il pût manquer quelque chose à la France. Lors de la promulgation si imprévue du décret du 24 novembre, le pouvoir a donc joui de la plus entière liberté. C'est l'acte le plus spontané qu'aucun gouvernement ait peut-être jamais fait, et rien ne viendra dans l'histoire diminuer pour lui ni l'honneur ni la responsabilité de cette grande mesure. Par quel motif a-t-elle été inspirée? C'est ce que je me crois le droit de rechercher et de dire avec la plus entière liberté.

[1] Décret du 24 novembre, art. II.

Il est une observation qui ne saurait manquer de frapper les esprits politiques : c'est qu'en agissant par sa seule initiative, et dans l'intérêt sans doute très-réfléchi de son propre avenir, l'Empire a commencé la restauration des garanties constitutionnelles par le rétablissement de ces discussions d'adresse, contre lesquelles s'était si longtemps déployée la verve ironique d'écrivains qui ne se croyaient pas appelés à recevoir un démenti tombé d'aussi haut. En substituant ainsi, dans une situation extérieure des plus graves, la pensée de la France à sa pensée personnelle, en laissant sortir la parole captive du sépulcre aux portes duquel veillaient tant de centurions endormis, le pouvoir a fait, je crois, une chose habile autant qu'opportune, encore que cette habileté n'ait pas frappé la foule de ses conseillers, et que le public ne se soit pas rendu compte des motifs véritables sous l'influence desquels il avait agi.

Quelle était en effet, en Europe, aux derniers mois de l'année 1860, la situation du gouvernement français? La question d'Italie, dont la direction lui avait échappé, puisqu'elle laissait déjà pressentir un résultat contraire aux premières prévisions, semblait toucher à une crise décisive. L'on pouvait prévoir avec une vraisemblance égale, ou que le cabinet de Turin se jetterait au printemps sur la Vénétie, ou qu'il détournerait vers Rome le courant des aspirations révolutionnaires, afin de l'empêcher d'aller se briser contre les remparts du quadrilatère. Si ce cabinet attaquait l'Autriche, la France, quelles que fussent les réserves diplomatiques prises pour cette éventualité, ne pouvait manquer de se trouver engagée dans un conflit dont il demeurait impossible de circonscrire le champ et de pressentir l'issue : derrière la guerre recommençant en Italie, se déroulaient donc dans un formidable lointain, du Danube à la Vistule, tous les problèmes qu'est venu poser en Europe le droit reconnu des nationalités, et c'était pour une œuvre de Tamerlan qu'il s'agissait de se préparer.

Devant une pareille perspective, il était naturel que le pouvoir, déjà trompé par le cours qu'avaient suivi les événements au delà des Alpes, s'efforçât d'alléger le poids d'une responsabilité terrible en appelant la France à le porter avec lui. L'autre hypothèse ne rendait pas moins impérieux un appel à l'opinion publique : car, si le gouvernement du roi Victor-Emmanuel détournait vers Rome le flot qui menaçait Venise, s'il estimait plus facile d'éloigner les Français que de chasser les Autrichiens, la question religieuse allait modifier, jusque dans ses dernières profondeurs, toute la politique intérieure qui avait prévalu depuis le commencement du règne. Avant de prendre de telles résolutions et de changer à ce point de soutiens et d'adversaires, un pouvoir soucieux de ses destinées y regarde à deux fois. Il devient moins jaloux de son omnipotence et

beaucoup plus disposé à partager avec autrui le fardeau des résolutions décisives. Quand il faut prendre un pareil parti, on commence à trouver que le gouvernement représentatif a du bon ; l'on a le désir fort naturel d'interroger le pays; et l'on comprend très-bien que les débats solennels par lesquels se forme l'opinion d'un grand peuple prêtent à son gouvernement une force morale à laquelle les canons rayés ne pourraient suppléer.

Voilà probablement ce qui s'est révélé au sein du découragement si franchement confessé dans une lettre à jamais célèbre[1]; voilà ce qu'ont dû penser et le chef de l'État et le ministre dévoué qui avait observé en Angleterre l'effet des institutions politiques à la réhabilitation desquelles il a eu l'honneur d'attacher son nom. C'est donc, on peut le croire, afin de substituer aux soudainetés périlleuses d'une initiative solitaire, un système de débats approfondis et de concessions mutuelles; c'est afin d'assurer à la politique impériale, en présence d'une grande crise diplomatique et religieuse, le contrôle et le point d'appui dont elle manquait jusqu'alors, qu'on a demandé aux Chambres la loyale expression de leur pensée. Nous avons donc vu au 24 novembre, pour la première fois, mais non pas heureusemeut pour la dernière, la liberté sortir des embarras inextricables du pouvoir absolu; et ce décret mémorable, si important par ses dispositions, l'est bien plus encore, à nos yeux, par l'éclatante confirmation apportée à nos doctrines du côté où l'on pouvait le moins l'attendre. C'est parce que le gouvernement personnel a douté de lui-même, à la fin de 1860, en présence de circonstances difficiles, que sa prévoyance alarmée a rendu à la France l'usage du gouvernement représentatif.

Ceci bien compris, il sera plus facile de pénétrer les conséquences de la résolution impériale, car ces conséquences vont se dérouler d'elles-mêmes : pour les écarter, il faudrait en effet retirer un acte que l'ensemble de la situation politique avait rendu nécessaire.

Interroger les Chambres, c'est s'engager à mettre sa conduite en accord avec leur pensée régulièrement manifestée. Il serait moins blessant, en effet, pour de grands corps politiques, de demeurer, comme ils l'ont été durant dix ans, étrangers au gouvernement et aux relations diplomatiques du pays, que de voir leurs indications considérées comme non avenues après avoir été solennellement réclamées. Dans le cas où le pouvoir hésiterait à déférer aux vœux du pays, dont la majorité parlementaire est la seule expression possible, la Constitution de 1852, d'accord avec celles de tous les peuples libres, ne lui réserve qu'un droit, celui de dissoudre le Corps législatif

[1] Lettre de l'Empereur à M. le comte de Persigny, ambassadeur à Londres, 29 juillet 1860.

en en convoquant un autre dans le délai de six mois[1]. Il va d'ailleurs de soi, sous une législation émanée du suffrage universel, que le dernier mot, en cas de conflit, ne saurait appartenir qu'à la nation : celle-ci n'abdique jamais, en effet, sa souveraineté, même lorsqu'elle la délègue ; et c'est sans doute à ce principe que l'Empereur a entendu rendre hommage en se déclarant, par l'article 5 de la Constitution, responsable devant la France. La garantie fondamentale du gouvernement représentatif, ce droit définitif de faire prévaloir la pensée de la nation, se retrouve donc dans toute sa plénitude sous les institutions actuelles, et celles-ci y ont ajouté, par la responsabilité personnelle du chef de l'État, une sorte de sanction théorique qui n'existait point sous les Constitutions antérieures. Avec une telle garantie, le pays est en mesure de reconquérir toutes les autres, et, s'il laissait fausser le mécanisme de ses lois fondamentales, ou s'il hésitait à en user efficacement, il faudrait bien reconnaître que, pour être libre, la volonté lui manque désormais plus que la puissance.

Quel sens attribuer à la responsabilité du chef de l'État solennellement inscrite en tête de la Constitution, si la France n'était mise en mesure de s'expliquer à fond à chaque dissolution de la Chambre élective sur la direction générale imprimée aux affaires? Depuis que l'hérédité a été substituée au pouvoir décennal dont la Constitution de 1852 avait originairement investi le président de la République, la nation ne peut exprimer sa pensée qu'à l'épreuve périodique des élections, et le pouvoir des Chambres puise dans ce fait une importance toute nouvelle. Par le même motif qui fait que la responsabilité des ministres du Président n'est point aux États-Unis un dogme constitutionnel, l'on pouvait comprendre, à toute rigueur, dans le système primitif de la Constitution de 1852, qu'avec un chef nommé pour dix ans et déclaré seul responsable, les Chambres demeurassent étrangères à la conduite des grandes affaires : le Président, en effet, comparaissant à époque fixe devant la nation, celle-ci conservait, bien qu'à des termes éloignés, le droit de s'expliquer sur son système politique, et de changer radicalement ce système en changeant l'homme qui en avait été la personnification temporaire. Mais comment comprendre la responsabilité du chef de l'État depuis la modification fondamentale introduite dans la Constitution du 14 janvier 1852 par le plébiscite du 22 novembre, qui a rétabli l'Empire et proclamé sa perpétuité? Un pouvoir à la fois perpétuel et responsable a manifestement le devoir comme l'intérêt de fournir à la nation un moyen légal de prononcer son ver-

[1] Constitution de 1852, titre V. art 46.

dict. Cette déclaration simultanée donne donc à l'élection du Corps législatif la haute portée d'un jugement national rendu sur l'ensemble de la politique suivie pendant une période de six années; car le scrutin, ouvert de droit après ce terme, demeure pour le pays le seul recours régulier ouvert à sa souveraineté en dehors de la voie des révolutions. Dans la rigueur des principes, une élection générale a certainement, sous le régime actuel, une gravité supérieure à celle que lui donnait, sous la Charte, le système qui ne déclarait la royauté inviolable qu'en proclamant la doctrine de la responsabilité ministérielle.

Mais est-il vrai que les Chambres aient perdu aussi complétement qu'on voudrait bien le dire, dans l'économie de la Constitution actuelle, l'action que leur donnait sur les membres du gouvernement le principe de la responsabilité ministérielle? La chose vaut la peine d'être éclaircie. Comme notre loi fondamentale est moins connue qu'elle ne devrait l'être, je dois rappeler tout d'abord le texte de son article 13, le seul qui détermine la situation des conseillers de la couronne sous le régime actuel : « Les ministres ne dépendent que « du chef du gouvernement ; il n'y a point de solidarité entre eux ; ils « ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat. »

Ce texte fut probablement rédigé sous l'empire d'une pensée fort restrictive; je doute toutefois qu'en l'écrivant l'on ait précisément atteint le but qu'on avait pu se proposer. Rappelons tout d'abord que, sous la Charte constitutionnelle comme sous la Constitution de 1852, les ministres ne dépendaient en principe que du chef de l'État, puisque seul il avait le droit de les choisir et qu'il conservait toujours celui de les renvoyer. J'ajoute que, si loin dans le passé que se reportent mes souvenirs parlementaires, depuis le procès de Strafford jusqu'à celui des derniers conseillers du roi Charles X, je ne rencontre aucun ministre solidairement condamné, soit par la passion, soit par la justice, pour des actes auxquels il n'aurait pas personnellement concouru. La situation des membres du cabinet, sous le régime actuel, n'est donc pas sensiblement différente, au point de vue de la solidarité, de ce qu'elle était antérieurement. La liberté n'est aucunement intéressée, d'ailleurs, à ce que les ministres ne puissent être accusés que par le Sénat : une pareille disposition est rationnelle sous un régime où ce corps est proclamé le gardien des lois fondamentales, et nul ne saurait méconnaître les garanties offertes par la composition de la haute cour de justice à laquelle le sénatus-consulte du 10 juillet 1852 a déféré les crimes commis contre la sûreté de l'État. Enfin, je ne crois pas me tromper en disant que si les Chambres en viennent à prendre fort au sérieux les attributions que la constitution actuelle leur confère, les conseillers de la couronne, quoique ne dépendant

en principe que du chef de l'État, devront résigner leurs portefeuilles, chaque fois que l'attitude de l'une ou de l'autre conduira l'Empereur à modifier d'une manière sensible la politique à laquelle les représentants de la nation auraient refusé de s'associer.

La question ministérielle est si étroitement liée à la question parlementaire, que le pouvoir, voulant restituer aux corps politiques une partie de leurs attributions, a dû commencer, et telle est, en effet, l'une des dispositions principales du décret du 24 novembre, par rendre le nom et le rang de ministres aux commissaires du gouvernement chargés d'exposer et de défendre ses actes devant eux. Cette concession est très-importante sans aucun doute; mais elle est déjà reconnue si manifestement insuffisante par les amis les plus dévoués du gouvernement, qu'un député, bien plus autorisé que je ne puis l'être à commenter la constitution impériale, n'hésite pas à penser et à dire que tous les ministres à portefeuille pourront être appelés désormais au sein des chambres, pour y porter la parole, non comme secrétaires d'État, mais *en qualité de commissaires du gouvernement*[1]. Le nom ne fait rien à l'affaire, car en défendant la politique du gouvernement, il sera bien difficile que ses agents ne croient pas défendre aussi la leur. Certains ministres sénateurs ont mis déjà dans les explications fournies par eux au Luxembourg une accentuation personnelle des plus prononcées. Si la politique dont les ministres sont les organes est soutenue par l'adhésion des deux grands corps de l'État, nul doute que ce concours ne fortifie auprès de l'Empereur la position des membres de son conseil, quelque soin qu'ait pris la Constitution pour faire des conseillers de la couronne les instruments passifs de la pensée impériale. Mais si, après avoir été exposée et débattue au Palais-Bourbon et au Luxembourg, cette politique était au contraire reconnue par la majorité ou inhabile ou péril-

[1] « La question de savoir si tous les ministres ont ou n'ont pas le droit de soutenir en personne les projets de loi devant le Corps législatif, et les projets de sénatus-consulte devant le Sénat aurait été digne d'examen. L'Empereur l'a, selon moi, implicitement résolue par l'institution des ministres sans portefeuille En partant de ce principe élémentaire qu'on peut tout ce qui n'est pas formellement interdit par la loi, il est évident que le droit existe. Il serait trop rigoureux de faire résulter une pareille interdiction de l'article de la Constitution, qui déclare incompatible le mandat de député avec les fonctions ministérielles. Les miuistres pairs de France portaient la parole devant la Chambre des députés, et les ministres députés la prenaient à la Chambre des pairs, quoique ni les uns ni les autres ne fissent à la fois partie des deux Chambres. N'est-on pas fondé à dire qu'en l'absence d'une disposition formelle tous les membres du cabinet, ayant les mêmes droits que les conseillers d'État, pourraient, eux aussi, être désignés comme commissaires du gouvernement? La création, par un simple décret, de ministres chargés de la défense des projets de lois, ne me semble pas laisser de doute à ce sujet. » (*Lettre sur la Constitution de* 1852, par M. Latour du Moulin.)

leuse, si le gouvernement se trouvait placé en face d'un Corps législatif soutenu par l'opinion publique, et d'un Sénat sur lequel il demeure sans moyens réguliers d'action, puisque ce corps est inamovible et que le nombre de ses membres est fixé par la loi fondamentale[1], nul doute aussi que la couronne, avertie par une respectueuse adresse, et prenant conseil de la prudence, ne se résolût, en modifiant sa politique, à en changer aussi les instruments. Hésiterait-elle sur ce point-là, que ceux-ci la supplieraient certainement de s'y résoudre dans l'intérêt de leur propre dignité. A qui persuadera-t-on que le pouvoir voudrait inaugurer un autre système en le faisant appliquer par les mêmes hommes, et que les orateurs qui auraient solennellement défendu devant la représentation nationale une certaine ligne de conduite consentiraient à venir exposer dans la même enceinte un plan de conduite tout contraire, en arguant du principe que le gouvernement n'appartient qu'à l'Empereur et que lui seul est responsable? Une telle hypothèse ne serait-elle pas à la fois la plus sanglante et sans nul doute aussi la plus gratuite des injures? Des ministres *pour tout faire*, comme les servantes des *Petites Affiches*, provoqueraient une telle explosion de sifflets, qu'il faudrait bientôt les sacrifier à l'honnêteté publique. Grâce à Dieu, les choses ne se sont pas passées ainsi, même durant la période antérieure au décret du 24 novembre, encore que la direction exclusive des grands intérêts nationaux appartînt alors à l'Empereur seul. Lorsque M. Drouyn de Lhuys se vit, en 1855, placé dans l'impossibité de faire agréer à Paris les engagements qu'il avait acceptés à Vienne, il n'hésita point à résigner son portefeuille; lorsque M. le comte Walewski vit le traité de Zurich en voie d'aboutir à l'unité italienne, il ne crut pas pouvoir demeurer aux affaires, la pratique corrigeant la théorie et venant protéger la constitution contre une interprétation révoltante. Ce n'est pas d'ailleurs lorsqu'un ministre des finances vient de faire, aux yeux du monde, de l'acceptation sans réserve de son programme la condition de son concours, qu'il serait encore possible de ne lui attribuer que l'importance d'un commis. Loin de rester en deçà, M. Fould a dépassé d'un bond les respectueuses limites où se tenaient vis-à-vis de la couronne ses ministres responsables.

Nous sommes tellement rentrés, depuis quelques mois, dans l'atmosphère des idées constitutionnelles, qu'on peut voir tous les journaux qui réclament chaque matin l'évacuation de Rome par l'armée française provoquer la dissolution de la Chambre élective, tant ils sont persuadés qu'une mesure dont la pensée a été repoussée par une

[1] onstitution de 1852, art. XIX.

majorité imposante, et qui n'est parvenue à réunir au Corps législatif que cinq suffrages, ne saurait être désormais sanctionnée que par une majorité nouvelle. C'est là un retour très-salutaire de l'opinion vers la vérité du gouvernement représentatif. Ajoutons que la première discussion d'adresse a été tellement fructueuse, la chaîne des traditions s'étant vite renouée malgré l'accumulation des sophismes, que le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, par lequel le vote du budget par ministère fut subtitué au vote par chapitre, n'a pas rencontré un défenseur, et qu'il est devenu, d'un assentiment unanime, la première victime immolée à la liberté renaissante. Les intérêts se sont alarmés avant les intelligences, et, comme il est juste en ce temps-ci, ils ont passé avant elles.

La France ne s'arrête jamais au milieu d'un bon mouvement, et le bon sens y reprend ses droits plus vite encore qu'il ne les perd. Tout permettait donc, même avant la lettre du 14 de ce mois, de considérer comme prochain le moment où les ministres de l'Empereur viendraient défendre à la tribune les actes dont la responsabilité morale leur appartient puisqu'ils les ont contresignés, sans l'interposition d'un sosie politique qu'ils ont toute raison d'appréhender, soit que celui-ci demeure au-dessous de sa tâche, soit qu'il l'accomplisse avec trop d'éclat.

Quelle objection élèverait-on contre un usage aujourd'hui pratiqué dans l'Europe tout entière, si l'on en excepte la Russie? Lorsque l'empereur d'Autriche envoie ses ministres au Reichsrath, pourquoi l'empereur des Français refuserait-il d'envoyer les siens au Corps législatif? Arguerait-on des manœuvres pratiquées en d'autres temps pour la conquête des portefeuilles? Mais la constitution de 1852 a déclaré le mandat de député incompatible avec les fonctions ministérielles ; et, afin de prévenir jusqu'à la possibilité de toute machination ambitieuse au sein de la Chambre élective, elle a cru devoir en interdire l'accès à tous les fonctionnaires publics.

Des ministres choisis par l'Empereur avec la plus complète liberté dans le Sénat, le Conseil d'État ou le Corps diplomatique, n'auront manifestement aucun moyen de nouer avec les députés des intrigues qui ne pourraient d'ailleurs profiter à personne. Rendre les ministres étrangers au Corps législatif, rendre les députés étrangers à l'administration, telle a été l'innovation capitale apportée dans la pratique du gouvernement représentatif par la constitution de 1852. Si, selon la loi constante de l'esprit français, l'on est allé, comme je le crains, d'un extrême à l'autre, je n'ai pourtant ni la volonté ni le droit de condamner cette théorie : la liberté n'y est aucunement intéressée, et je ne vois que des avantages à tenter loyalement une pareille épreuve.

En consacrant les derniers efforts de leur vie à ranimer dans le pays la flamme généreuse qui parut quelque temps près de s'éteindre, les amis des institutions représentatives n'entendent pas faire dépendre la possession de la liberté constitutionnelle d'un retour judaïque à toutes les formes dont l'avaient revêtue les institutions précédentes. Tout en croyant que nos deux chartes présentaient, à tout prendre, un ensemble d'excellentes combinaisons, personne n'en tient assurément le texte pour sacramentel, car la liberté est chose trop vivante pour se laisser encadrer dans les formules d'un symbole immuable. Il n'y a qu'une idée essentielle dans le système parlementaire, c'est de substituer les résolutions délibérées aux résolutions spontanées, en faisant toujours prévaloir dans la direction générale des affaires publiques l'avis du pays loyalement consulté, quelles que soient d'ailleurs les attributions plus ou moins étendues départies selon les temps à la puissance exécutive.

Qu'on assure donc à la France des élections sincères, à la presse une juridiction régulière, fût-ce celle des tribunaux correctionnels; qu'on n'ait à redouter ni l'arbitraire pour sa personne, ni la confiscation pour sa propriété, et je tiendrai mon pays pour rentré au nombre des peuples libres, malgré les différences qui pourraient subsister entre le texte des institutions de 1852 et celui des constitutions précédentes. Je passerais volontiers, je l'avoue, sur les restrictions apportées au droit d'amendement si le droit de voter les lois s'exerçait sans entrave; je ne trouverais pas mauvais que le Conseil d'État eût un caractère politique si l'on n'hésitait plus à rendre hommage à celui de la représentation nationale; je trouve excellent qu'on oppose à l'inévitable partialité des feuilles publiques un compte rendu officiel des débats parlementaires, et je ne sais rien de plus piquant et de plus moral que d'imposer à certaines feuilles auxquelles appartient le monopole de certains lieux l'obligation d'y porter la vérité qui les démasque et les écrase. Enfin, si pour ne pas paraître suspect de prévention contre le régime actuel, il fallait absolument y découvrir des mérites tout neufs dans l'ordre politique, j'irais jusqu'à reconnaître qu'il existe dans la loi organique certaines dispositions que n'avaient jamais réclamées les esprits les plus avancés, dispositions dont la liberté aura dans l'avenir beaucoup moins à se préoccuper que le pouvoir.

L'on devine tout d'abord qu'il s'agit de ce droit départi au premier venu de faire délibérer le Sénat sur les questions les plus brûlantes en le saisissant par voie de pétition. En présence de débats ainsi provoqués, débats auxquels les sénateurs ne paraissent pas avoir pris moins de goût que le public, tant est prompte la contagion de l'esprit de liberté, l'on peut compter que les dé-

putés ne tarderont pas à reconquérir le droit d'interpellation, d'un usage beaucoup moins périlleux, puisqu'il est toujours réglé par la souveraine intervention de la Chambre. L'on ne saurait refuser longtemps aux représentants du pays une faculté attribuée au dernier étudiant de nos écoles, sans les exposer à la piquante tentation de pétitionner eux-mêmes, afin de faire dire au Luxembourg ce qu'ils seraient dans l'impossibilité d'articuler au Palais-Bourbon.

Il est un droit bien plus important encore accordé par la constitution au Sénat, droit qui rend tous les agents du pouvoir, si élevés qu'ils puissent être, justiciables de ce corps politique. Ce droit suprême, qui n'a de précédent dans aucune institution européenne, résulte de l'art. 29, qui permet au plus obscur citoyen de déférer au Sénat tous les actes du gouvernement sans exception, même ceux qui touchent à la politique extérieure. « La disposition la plus grave est celle qui donne à ce corps le droit et par conséquent le devoir d'ANNULER tout acte inconstitutionnel qui lui est déféré par une pétition. Ce n'est rien moins qu'une haute cour de cassation politique. Il est peu de termes plus généraux et plus larges. Le Sénat peut-il annuler un décret impérial? Sans aucun doute, puisque son pouvoir s'étend sur la loi et même sur la constitution. C'est ici surtout que la définition des principes de 1789 devient nécessaire, car tout acte contraire à ces principes, étant par cela même inconstitutionnel, peut et doit être annulé par le Sénat. Les votes du Sénat ayant pour but d'interpréter et de réformer la constitution sont soumis à la sanction du pouvoir exécutif; mais celles de ses décisions qui annulent un acte inconstitutionnel en sont affranchies; il est investi sur ce point d'un pouvoir souverain. Il n'y a jamais eu dans aucune constitution de garantie plus formelle contre l'arbitraire, *pourvu qu'on en use*[1]. »

Ainsi s'exprimait M. Léonce de Lavergne au lendemain du 24 novembre, en appréciant la portée de ce *nouvel acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, sans que rien fît pressentir encore l'événement politique et financier qui occupe en ce moment l'Europe.

Parmi les nombreux amis de notre éminent collaborateur, il a pu s'en rencontrer qui aient trouvé d'abord plus facile de se croiser les bras sur des ruines que de relever laborieusement avec des débris l'édifice de la liberté sur des bases un peu différentes. Mais les esprits découragés n'avaient pas compté que d'autres feraient bientôt, sous le coup de leurs propres embarras, plus de la moitié du chemin, de telle sorte que les partisans du régime constitutionnel entendraient proclamer, en matière de garanties budgétaires, des théories que l'opposition la plus avancée n'avait encore ni défendues ni soupçonnées.

[1] La *Constitution de* 1852, décembre 1860. Dumineray, éditeur, rue de Richelieu.

Lorsqu'en décembre 1851 la tribune s'écroulait au milieu de l'indifférence générale, les hommes doués de quelque sagacité purent prévoir que la faveur populaire dont se trouvait entouré le régime de la dictature, se prolongerait tant que des faits nouveaux n'auraient pas démontré que cette bruyante tribune était depuis trente ans la plus sérieuse garantie de la paix du monde, et qu'il faudrait un jour opter entre des discours peut-être inutiles et des armements certainement ruineux. L'on eût pu prévoir avec non moins de certitude que les abus inévitables dans l'emploi de finances non contrôlées provoqueraient un retour de l'esprit public vers les institutions parlementaires, et que celles-ci seraient réputées nécessaires pour sauvegarder les seuls biens qui, dans notre temps, trouvent encore quelque énergie pour se défendre. Il ne fut jamais plus évident qu'en 1852 que la faveur rencontrée par le régime de la dictature se maintiendrait tant que des perspectives nouvelles n'auraient pas constaté que l'intervention parlementaire avait seule, depuis 1815, dirigé les intérêts européens vers la paix, et que celle-ci ne survivrait pas à la liberté, plus que le crédit public à l'absence de contrôle.

Si la démonstration s'est fait quelque peu attendre, nous venons de la voir se produire avec une autorité tellement irrésistible, qu'il n'est demeuré aux apologistes de l'arbitraire en matière de finance qu'à célébrer le désintéressement avec lequel l'Empereur déclare y renoncer pour jamais. Admirant beaucoup la conduite du prince, ces écrivains ne tarderont pas, on peut l'espérer, à admirer un peu les idées auxquelles il vient de donner, par la lettre à M. Fould, une sanction si éclatante; et les crédits supplémentaires, qui ont été si longtemps à leurs yeux des libéralités sans péril, leur apparaîtront sous un tout autre jour, depuis qu'un ministre a parlé comme auraient pu le faire les mauvais journaux, s'ils n'avaient redouté un avertissement.

Que si, en présence de l'acte du 14 de ce mois, les hommes de finances s'inquiètent des proportions élastiques que la faculté de virement pourrait donner à nos budgets, il leur faut répondre qu'on peut s'en rapporter à la terreur qu'une politique d'aventure inspirerait aux Chambres pour maintenir toujours les prévisions d'un budget pacifique; que si, d'un autre côté, les hommes d'État s'étonnent en voyant le gouvernement impérial abdiquer la faculté d'ouvrir des crédits extraordinaires, même sur les chapitres du budget, où, en prévision d'éventualités essentiellement flottantes ce droit est réservé à la couronne dans toutes les monarchies constitutionnelles, il faut leur rappeler qu'une telle interdiction était le seul moyen logique de faire fonctionner le système qui nous régit encore. Lorsque des ministres responsables se présentent devant les Chambres pour faire

régulariser des crédits ouverts en dehors des prévisions budgétaires, les députés usent de leur droit dans le cas où ces crédits leur paraissent peu justifiés, en faisant tomber les ministres ou en les mettant en accusation; mais une telle ressource échappe nécessairement en présence du chef de l'État déclaré, par la constitution, seul responsable. Dans cette situation sans précédent dans les deux mondes, il a semblé que la meilleure manière d'empêcher l'abus, c'était de supprimer; l'usage et, quelque difficulté qui se rencontre à régler l'avenir à dix-huit mois de distance, il a paru que le plus sûr, afin que le pouvoir demeurât inviolable, c'était de le reconnaître infaillible.

Quoi qu'il en soit, si le mécanisme du vaste budget normal conçu par le nouveau ministre des finances peut donner à penser, et s'il n'est pas absolument interdit de croire que son mémorable exposé sert à masquer un emprunt aussi bien qu'à consacrer le droit des Chambres, comment méconnaître que l'honorable M. Fould, formulant, avant de reprendre les affaires, ses conditions politiques avec un éclat qui n'avait jamais été déployé, a fait faire un pas décisif vers la proclamation d'un principe fondamental? comment ne pas voir que la responsabilité ministérielle est désormais une cause gagnée dans le sentiment du pays? L'instinct très-justement attribué à l'Empereur de tâter le pouls de la France afin d'en suivre jour par jour les oscillations, ne manquera pas à l'auteur de la constitution de 1852, déclarée par lui-même éminemment perfectible; il comprendra que le moment est venu où la pensée publique réclame dans son ouvrage une modification profonde, modification parfaitement compatible d'ailleurs, je crois l'avoir établi, avec le texte de la loi fondamentale. Si la session de 1860 a conquis le vote du budget par divisions, celle de 1861 emportera par la force des choses la responsabilité ministérielle. Après douze années d'un pouvoir sans contrôle, le gouvernement impérial va donc avoir à compter, pour la première fois avec les intérêts, avec les idées et avec les hommes.

Je voudrais être aussi assuré du zèle que mettront les Chambres à développer les droits qui ne les touchent pas directement que je le suis de l'ardeur avec laquelle elles hâteront le retour de la France vers une organisation constitutionnelle plus complète; mais j'appréhende fort de voir la liberté de la presse, peut-être même la liberté électorale, réclamer longtemps, sans rencontrer dans leur sein des interprètes bien chaleureux, la plénitude de ces garanties, en l'absence desquelles il n'y a pourtant ni vie publique pour la nation, ni autorité morale pour les assemblées politiques. La presse surtout, quoiqu'elle soit à la fois le stimulant et le reflet de la tribune, apparaît presque toujours aux Chambres sous la forme d'un pouvoir rival, auquel l'on

doit trop pour ne pas lui en vouloir un peu; et ce n'est pas assurément du Parlement que s'élèveront aujourd'hui en sa faveur les réclamations pressantes et les obsessions périlleuses. Mais cette réserve peu habile et peu généreuse n'importe guère : que la tribune relève le pays de sa longue prostration, et celui-ci ne tardera pas à faire le reste.

En présence du décret du 24 novembre 1860, qui a rendu la parole aux deux Chambres, et de la lettre du 14 novembre 1861, qui, en acceptant solennellement à la veille d'une session législative les conditions tracées par un ministre, a fait rentrer le pouvoir dans la donnée fondamentale du gouvernement représentatif, il reste établi que, pour ne plus demeurer en Europe au-dessous de l'Autriche elle-même, et pour faire aboutir à des résultats sérieux le culte platonique professé pour les idées de 89, la France n'a plus qu'à le vouloir, et qu'il lui suffira pour cela de protéger d'un regard vigilant ses institutions dans leur source même, l'élection populaire.

Ranimer dans un pays soumis aux influences les plus énervantes le sentiment public, c'est là une œuvre fort ardue sans doute ; mais, sans trop aspirer à donner à la France le goût du *self-government*, qu'elle n'a jamais possédé qu'au plus faible degré, il n'est nullement impossible aux Chambres et à la presse, si elles marchent d'accord, comme leur intérêt manifeste les y convie, de rendre à la nation le goût immémorial d'entendre débattre ses propres affaires et d'intervenir dans la direction de son gouvernement par le mouvement chaleureux et assidu de la pensée publique.

Ce n'est pas sans doute en un jour qu'on rompra sur tous les points d'un vaste territoire la glace solide d'indifférentisme entretenue par une administration qui, de la meilleure foi du monde, répute hostiles toutes les forces qui n'émanent pas d'elle-même. Ce n'est pas du premier coup qu'en présence d'une presse départementale désarmée par la double combinaison des annonces judiciaires et des avertissements, on fera brèche dans un système où la puissance du patronage préfectoral ne pourrait être balancée que par le concert de toutes les forces morales; cependant les opinions indépendantes une fois entrées en campagne n'auraient pas trop à se troubler de l'avenir, car pour elles il sera moins difficile de s'assurer la victoire que de se résoudre à la disputer. Il faut toujours avoir sous les yeux, pour l'imiter dans l'habileté de ses procédés et nullement dans l'âpreté de ses luttes, l'opposition des dix-huit membres de 1824 qui disposèrent en 1830 des destinées de la France. Les temps sont changés sans doute comme les hommes; aucune des susceptibilités populaires de cette époque n'est aujourd'hui excitée, et la condition suprême pour réveiller en France le sens oblitéré de la liberté politique,

c'est de ne pas heurter les dispositions d'un pays où tous les intérêts comme tous les instincts résistent désormais aux luttes inutiles et aux solutions violentes.

Voici la première fois peut-être que les partis se trouvent par calcul condamnés à demeurer dans la mesure de la vérité et de la modération. Que, selon le précepte divin, ils cherchent d'abord la justice, et le reste leur sera donné par surcroît. Dans l'état étrange d'où la la France se rélève à si grand'peine, l'œuvre principale à tenter, c'est d'opposer à l'innombrable armée de ceux qui ne pensent plus la petite armée de ceux qui entendent penser encore. Pour moi, j'éprouve une telle reconnaissance envers les gens qui veulent bien conserver aujourd'hui des opinions, quelles qu'elles soient, que je n'ai jamais trouvé ni la tolérance plus facile ni l'esprit de transaction plus naturel. La France est soumise en effet à une telle pression d'amortissement et d'inertie, que si le travail auquel concourent sur tous les points de son territoire des agents innombrables n'y provoquait une réaction par ses excès mêmes, elle ne tarderait pas à devenir et la mieux organisée des machines et la plus morte des nations. Une presse officieuse dont tout le souci consiste à varier les formes de son approbation, une administration départementale qui enlace toutes les existences et s'enchevêtre dans tous les intérêts, telle est la double batterie incessamment dirigée contre l'intelligence publique.

Ici s'élève par la force même des choses cette question de la décentralisation administrative, devenue le thème des écoles les plus diverses et qui fait dans l'opinion publique des progrès que je voudrais croire sensibles. Il est impossible, en effet, de n'être point frappé des conséquences d'un système qui a placé toutes les existences sous la main du pouvoir et tend à paralyser par l'intervention incessante de celui-ci, les derniers restes de vie dans les localités et jusque dans les familles. L'un des illustres vétérans de la tribune française a récemment rappelé au pays avec l'autorité qu'il y conserve que les libertés administratives sont la monnaie de la liberté politique. Mais, dans l'éloquent écrit de M. Odilon Barrot, les remèdes sont moins clairement indiqués que le mal; et, si d'autres publicistes appartenant à une école différente, ont formulé des plans de réorganisation administrative, ces plans-là ont le tort de n'aller à rien moins qu'à renverser de fond en comble, non pas seulement l'œuvre de la Révolution française, mais l'œuvre même de la monarchie. Rien n'est plus difficile pour un peuple que de réagir contre le principe qui l'a constitué, quoiqu'un pareil travail soit presque toujours rendu nécessaire par les besoins nouveaux de l'avenir.

Afin de conserver en Europe le rang élevé qui lui appartient, l'Angleterre s'est vue de nos jours contrainte d'organiser dans son

sein une administration centralisée dont sa vie historique lui refusait jusqu'aux premiers éléments. Afin de n'être pas étiolée par la bureaucratie, au point de périr étouffée sous les langes dont son administration l'enveloppe, la France aurait un intérêt tout contraire; et le plus grand service que pût lui rendre un pouvoir bien avisé serait d'y ranimer la vie sociale en provoquant une participation plus directe des citoyens au règlement de leurs propres affaires.

Mais l'atonie a si profondément pénétré dans l'organisme d'un peuple façonné depuis des siècles par l'action exclusive du pouvoir central, la France a si constamment préféré, d'ailleurs, au droit d'agir le droit de critiquer, que les efforts parfois tentés par le gouvernement lui-même afin de restreindre la sphère de sa propre action ont abouti à des résultats absolument contraires. Tel a été, par exemple, le sort des deux décrets du 25 mars 1852 et 12 avril 1861, rendus dans la louable pensée de hâter l'expédition de certaines affaires d'un caractère purement local. Ces décrets, à côté de quelques avantages sans importance, ont eu pour effet principal d'abaisser tous les services administratifs devant l'omnipotence des préfets, aux mains desquels ils ont remis les clefs de presque toutes les carrières publiques. Cette maladie chronique a pénétré si avant dans le tempérament du pays, qu'il s'agit moins aujourd'hui d'en entreprendre la guérison que de lui faire toucher au doigt le danger. La France résisterait avec énergie à la médecine héroïque de l'honorable M. Raudot, par exemple, qui, dans ce recueil même, a proposé de transformer les conseils généraux en administrations provinciales quasi permanentes, et de leur remettre l'élection de la presque totalité des fonctionnaires publics. Il faut aujourd'hui aux amis de la liberté une ambition modeste comme leur fortune, et leur premier intérêt, c'est de ne pas courir des aventures que les habitudes invétérées du pays feraient tourner contre eux.

Qu'on demande au gouvernement de renoncer au droit blessant de choisir ses maires hors d'un conseil municipal dans lequel ceux-ci n'auraient pas assez d'influence pour se faire admettre; qu'on lui demande de rendre aux conseils généraux le droit si convenable de placer à leur tête les hommes de leur propre confiance; qu'on aille jusqu'à souhaiter, pour ces grandes assises administratives, la publicité de leurs séances, publicité pratiquée sans aucune sorte d'inconvénient de 1848 à 1852, de tels vœux seront accueillis par les corps électifs, dont la vie tend à se retirer depuis quelques années. Mais proposez aux conseils généraux des départements de prolonger leur session durant plusieurs semaines, lorsqu'ils usent à peine de la moitié du délai légal; demandez pour ces corps le droit de choisir dans leur sein une délégation permanente, afin d'assister ou de con-

trôler l'administration préfectorale, et de statuer sur le contentieux, ainsi que cela se pratique en Belgique, comme cela se voyait même avant 1789 dans divers pays d'états, et vous rencontrerez probablement bien vite les limites de leur bon vouloir et de leur dévouement aux intérêts publics. Qu'on lise en effet avec quelque attention l'analyse des vœux émis par les conseils généraux depuis douze ans, et l'on verra qu'ils se montrent moins touchés du soin d'étendre leurs attributions que de celui de faire passer au compte de l'État les services dont la charge financière les accable.

Ce n'est pas par une intempestive extension des attributions déférées aux corps électifs que peut être efficacement tempérée notre excessive centralisation. La digue la plus sûre à opposer à ses abus, jusqu'à ce que les mœurs en comportent une autre, c'est encore, à tout prendre, la publicité de la tribune et celle de la presse. Des Chambres où tout vient aboutir et s'éclairer, des feuilles départementales qui n'aient point à rencontrer devant elles des magistrats juges et parties dans leur propre cause, telles sont les armes dont la nation connaît déjà l'usage, et qu'elle peut employer sans renverser dans ses bases la puissante unité dont l'ont dotée les siècles. Laissons là les romans pour revenir à l'histoire, à cette histoire de 1789, qui fut au fond le dernier mot de l'œuvre accomplie par nos pères, et dont les douloureuses péripéties n'auront pour dernier terme, ni l'impasse de la constitution de l'an VIII, ni les institutions locales des États-Unis.

Reprendre sous la direction d'un pouvoir qui se déclare lui-même responsable, et qui bientôt aura dû reconnaître cette même qualité à ses agents, la pratique de ce gouvernement représentatif que nos leçons et nos actes ont importé dans toute l'Europe, c'est pour nous une question d'honneur, autant que d'influence. Soumise à la puissance d'un seul, la France pourrait à coup sûr faire trembler l'Europe, mais elle n'y rencontrerait ni sympathie ni respect; et, pour se relever du discrédit moral provoqué par la désertion de ses principes, il faudrait qu'elle recommençât le cours de ses glorieuses aventures. Répudier l'usage de la vie publique serait pour elle se vouer d'avance à la vie militaire, car il n'est pas aujourd'hui d'axiome mieux établi que la corrélation directe entre la guerre et le despotisme, entre la paix et la liberté. En suspicion aux intérêts qu'elle protégeait de son ombre, la tribune a maintenu durant un demi-siècle le repos du monde : le jour où elle sera relevée dans son indépendance, l'Europe, qui s'agite du Sund au Bosphore, aura retrouvé le seul gage de sécurité qu'elle puisse attendre encore de la prudence des hommes dans la redoutable incertitude des événements.

Mais c'est ici qu'on oppose triomphalement à nos idées le spectacle de leurs revers, et qu'on prétend déshériter la France démocratique, exclusivement préoccupée, dit-on, d'égalité, du droit d'aspirer à la liberté, dont la nature et l'histoire lui auraient refusé les conditions essentielles.

Ni nos traditions, ni nos mœurs, ni nos lois civiles, n'ont, en effet, constitué aristocratiquement la France, et je reconnais que de ce côté-ci de la Manche l'on comprend aussi peu le droit d'aînesse que l'on comprend peu, de l'autre côté, l'égalité des partages. Sous ce rapport-là, la Virginie et tout le sud de l'Amérique républicaine ressemblent plus à l'Angleterre que ne peut le faire la France. Il est donc très-naturel que le gouvernement et les mœurs revêtent chez nous une physionomie différente de celle qu'ils ont chez nos voisins. C'est une chose que je voudrais voir comprise partout, fût-ce même au Jockey-Club. Mais la liberté politique n'a rien à démêler dans tout cela, quoi qu'en disent les écrivains qui ont si profondément médité sur la démocratie romaine au temps des empereurs. Un pays peut n'avoir ni la possibilité ni la fantaisie d'engager des millions aux courses d'Epsom et trouver mauvais qu'on dépense son argent sans son autorisation préalable.

Prétendre que les peuples façonnés par l'aristocratie peuvent seuls pratiquer la liberté, c'est à la fois commettre une hérésie historique et fermer les yeux au spectacle de l'Europe contemporaine. L'école de Caton défendit sans doute héroïquement les vieilles institutions romaines, mais celles-ci n'étaient pas précisément libérales ; à Venise, l'on était peu fanatique de garanties et de publicité. Enfin ce n'est pas à ce que l'Europe compte encore aujourd'hui de grands seigneurs allemands ou même hongrois que je confierais sans réserve les destinées de la liberté moderne. Quelques nobles russes peuvent bien souhaiter aussi une constitution pour n'être point exposés au voyage de Sibérie, mais je voudrais un stage avant de les faire passer maîtres en liberté.

Si le régime constitutionnel s'est fondé à travers de longues et sanglantes péripéties dans les deux royaumes de la péninsule ibérique, je crois que ni la Grandesse espagnole, ni la Fidalgie portugaise n'ont pris à cette fondation la part prépondérante qu'avait eue l'aristocratie britannique dans l'établissement de 1688; j'ajoute enfin que ni la Hollande, ni la Belgique, ni les petits cantons de la Suisse, ni la démocratique Norvége, ne me paraissent disposés à se rapprocher du type britannique, quoiqu'ils entendent très-bien garder leurs nobles institutions. Si loin que portent mes regards, je ne découvre point cette opposition naturelle entre la démocratie moderne et l'actif exercice des droits politiques, entre le progrès social dans ce qu'il a

de légitime, et le respect des droits d'autrui dans ce que ceux-ci ont de sacré, opposition que certains publicistes avaient érigée en doctrine d'État avant le décret du 24 novembre.

Ceux-ci tiennent d'ailleurs en réserve un dernier argument qu'ils considèrent comme irréfutable. Le gouvernement parlementaire est tombé, donc il était impossible. J'oserai répondre que le gouvernement absolu a eu le même sort, et que, si l'on dit le second Empire, c'est apparemment parce qu'il y en a eu un premier. Au surplus, en témoignant aujourd'hui pleine confiance dans le prochain triomphe de notre vieille foi politique, nous nous trouvons avec autant d'étonnement que de satisfaction installés en plein terrain quasi officiel. C'est une justice à rendre au gouvernement actuel qu'il a tiré de ses mécomptes tout le fruit que les écrivains ascétiques nous invitent à faire produire à nos propres fautes. Lorsqu'une méthode ne lui réussit point, il a la sagesse d'en appliquer une autre; et, lorsqu'il s'est trouvé au-dessous de ses propres difficultés, il n'a jamais hésité à appeler le pays afin qu'il en prît sa part. Nous avons vu, l'année dernière, les insolubles problèmes sortis de la question d'Italie aboutir au décret du 24 novembre; nous venons de voir, cette année, la crise financière provoquer l'acte décisif du 14 de ce mois : ce serait à souhaiter d'autres fautes, afin que leur réparation profitât encore à la liberté.

L. de Carné.

JACQUES CALLOT

SON GÉNIE ET SES ŒUVRES[1]

La Lorraine a eu comme la France, et en même temps qu'elle, ses grandes époques artistiques. Allez à Nancy, qui fut à la fois le Paris et le Versailles de la vieille province, vous y trouverez partout les œuvres de l'Académie fondée par Léopold au commencement du dix-huitième siècle, les sculptures de Vassé, des trois Adam, de Barthélemy Guibal; les tableaux de Jacquart, de Claudot, de J. Girardet, les admirables grilles du serrurier Lamour, — tous de fort habiles gens, quelques-uns comparables aux plus illustres, quoique condamnés à une sorte d'obscurité par le patriotisme qui les enchaînait à leur pays natal. Dans les rues, sur les places, dans les jardins, jusque dans les cours des maisons, vous verrez s'épanouir en son maniérisme d'une élégance chiffonnée le style Stanislas, qui est le superlatif du style Pompadour : des fontaines qui eussent fait les délices du cavalier Marin, avec leurs tritons coquets, leurs dauphins à la bouche en cœur, leurs naïades semblables à des modistes en déshabillé; des Neptunes à la barbe en coup de vent; des Hercules matamores étalant leurs biceps et leurs tibias avec une fatuité naïve; des Jupiters campés en beaux Dunois; des Apollons qui font vaguement rêver à M. Mélingue; enfin toute une mythologie *rococo* où triomphent les lignes courbes et bouffies, dans les fières attitudes des han-

[1] Edouard Meaume, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, 2 vol. in-8, chez veuve J. Renouard.

ches, les cambrures du poitrail, et les victorieuses ondulations du torse.

Le bon duc Stanislas fut le Louis XIV en miniature de la Lorraine, mais le dix-septième siècle n'en reste pas moins pour elle, comme pour la France, l'âge d'or des beaux-arts. C'est au dix-septième siècle qu'elle a produit deux de ces hommes qui suffisent à immortaliser une époque et un pays, Jacques Callot et Claude Lorrain. Par une singularité remarquable et significative, où se trahit, si je ne me trompe, le génie positif, net et précis de la race, la plupart de ces grands artistes du dix-septième siècle sont des graveurs : les Woeiriot, les Bellange, les Spierre, les Israël Henriet, bien connus des amateurs; les Israël Silvestre et les Sébastien Leclerc, bien connus de tous; enfin Callot, dont le nom domine et absorbe les autres. Claude Gelée lui-même a laissé d'admirables eaux-fortes. Ainsi les meilleurs et les plus nombreux des artistes lorrains sont des graveurs, et ces graveurs, grâce à Sébastien Leclerc et à Callot, sont les premiers de France.

Mais ni Sébastien Leclerc ni surtout Callot ne peuvent être regardés comme de simples graveurs, c'est-à-dire des copistes. Sauf en ses premières années de tâtonnements et d'études, Callot n'a jamais copié que lui. Ainsi s'explique particulièrement la popularité persistante de son nom. Qu'on cherche dans la longue liste des graveurs illustres, on n'en trouvera pas un seul qui puisse, de si loin que ce soit, lui disputer le privilége de cette gloire, dont l'habileté de sa pointe ne suffirait pas à donner la raison. C'est que Callot est un créateur, d'une richesse, d'une imagination, d'une verve incomparables, et, tandis que la gloire échappe à ses rivaux pour remonter jusqu'à l'auteur de l'œuvre originale dont ils se font les patients interprètes, il recueille et multiplie l'une par l'autre la double célébrité de l'inventeur et du traducteur.

Nous ne voulons point suivre pas à pas la biographie de Callot, que M. Meaume a retracée d'une plume sobre et sûre en tête de son récent ouvrage, mais simplement poser quelques faits et quelques dates indispensables, en guise de jalons. Jacques Callot naquit à Nancy en 1592, d'un hérault d'armes du duc de Lorraine. On a souvent raconté les épisodes de son aventureuse enfance, qui est entrée dans le domaine de la légende. On sait comment il s'échappa de la maison paternelle, à l'âge de douze ans, pour aller à Rome, et comment, à demi-mort de fatigue et de faim, il dut se joindre à une troupe de bohémiens en voyage. Ce premier épisode, où les esprits amoureux de symboles sont libres de voir un présage allégorique et comme une image de son génie indépendant, laissa pour toujours une trace dans l'esprit de l'artiste, et ne fut pas sans influence sur la direction de son

talent. Lui-même a raconté plus tard avec le burin les souvenirs de cette époque de sa vie, qui fut la première étape de sa carrière artistique; et ses *Bohémiens*, en même temps qu'ils sont des tableaux de mœurs et d'histoire, pourraient servir d'illustration à sa biographie. Il ne serait pas impossible, avec un peu de bonne volonté, de retrouver le jeune Callot lui-même dans les quatre planches où il nous a peint

> Ces pauvres gueux, pleins de bonadventures,
> Ne portant rien que des choses futures,

les hommes fièrement drapés dans des châles traînants, avec le mousquet à l'épaule et la cuiller à pot en sautoir; les enfants coiffés d'une marmite et le chaudron sur le dos; les rosses et les roussins ployant sous le faix des plus bizarres ustensiles de ménage, et, à côté de ces grands gaillards lestement découplés, de ces malandrins de belle humeur, aux airs crânes et fendants, les femmes, vieilles sibylles édentées ou jeunes princesses du royaume d'Égypte, pâles, épuisées, chétives, affublées d'une couverture de lit, parées d'une guenille d'oripeau où brille encore quelque paillette, et traînant à leur suite des nuées de marmots, dans un inextricable tohu-bohu de volailles étiques, de chiffons et de casseroles [1]. Regardez dans la planche du *Festin :* ce petit bonhomme aux cheveux blonds perché sur l'arbre du centre, il m'a toujours semblé y reconnaître Callot. Autour de lui, la bande prépare ses noces de Gamache. C'est jour de bombance au camp. Un bohémien de svelte encolure éventre un chevreau, d'autres plument des poules, vident des canards, pillent le bois voisin pour alimenter le foyer, préparent la table et les brocs, tandis que le cuisinier, d'un air de béatitude ineffable, enfile au bout d'une longue perche un gigot qui tout à l'heure va tourner sur lui-même en nombreuse compagnie. Il faut voir de quel air absorbé et avec quel entrain joyeux s'acquittent de leur douce besogne ces honnêtes gens à qui l'estomac tient lieu de conscience. Et cependant la *marmaille*, en chemises courtes et en longs cheveux mal peignés, contemple de tous ses yeux les préparatifs du fricot; les chiens dorment ou lèchent le sang qui coule à terre; dans un coin, quelques drôles à grandes rapières jouent aux cartes; sur le devant, une impératrice de Galilée épouille consciencieusement la tête de son empereur, mollement couché sur le gazon, et,

[1] M. Ch. Blanc fait remarquer, dans l'excellente notice qu'il a consacrée à Callot (*Hist. des peintres de toutes les écoles*), que Scarron a dû emprunter à cette estampe les détails de la fameuse entrée des comédiens dans la ville du Mans, au début du *Roman comique*. La description de Scarron semble, en effet, calquée sur l'estampe de Callot.

dans le fond, les matrones entourent une bohémienne en mal d'enfant. Je passe un épisode scabreux, qui sent le réalisme à plein nez.

J'imagine que Callot, quel que fût son goût précoce pour le pittoresque, dut quitter sans trop de peine de tels camarades en arrivant à Florence. Reconnu à Rome par des marchands lorrains, qui le ramenèrent avec eux, il s'échappa une seconde fois de la maison paternelle, et fut ramené encore. Enfin le hérault d'armes céda à une vocation si déterminée, et, vers la fin de 1608, Callot put reprendre en paix le chemin de Rome. Il resta en Italie de 1609 à 1622, et passa les dix dernières années à Florence, dont les Médicis avaient fait l'une des grandes capitales de l'art. Ce génie original, et qui semble si indépendant de toute tradition, n'a donc conquis son originalité qu'à force d'études, et l'on peut dire de lui, par une légère variante d'un mot célèbre, qu'il a appris longuement et laborieusement à improviser ces compositions d'une abondance si facile, qu'il jetait sur le cuivre avec la rapidité d'un dessinateur prenant un croquis à la plume. On le voit successivement commencer à copier au burin les dessins d'un autre, puis ses propres dessins, mais d'après le tableau d'un peintre; puis d'après ses compositions personnelles; enfin, abandonner le burin, où il n'eût jamais été qu'au second rang, pour l'eau-forte, où il n'a pas de maître.

L'eau-forte convient surtout aux créateurs, à ceux qui écrivent leur propre pensée sur le cuivre comme le peintre l'écrit sur la toile, aux esprits féconds et aux mains légères qui ont besoin d'improvisation. Tandis que le burin patient, qui sillonne le métal avec une laborieuse et pénible lenteur, s'accommode principalement au travail du copiste, ou tout au moins à la reproduction méthodique d'un *type* arrêté d'avance, la pointe du graveur à l'eau-forte, qui court librement sur le vernis noirci, égratignant à peine la planche de raies légères où la liqueur corrosive va mordre et creuser, est l'outil de l'artiste que séduit l'imprévu, que la fantaisie emporte, qui cède au caprice de l'heure présente, de l'artiste moins préoccupé du grand style et des lignes sévères que de la couleur, du mouvement et de la vie. Par sa lenteur et ses difficultés matérielles, la gravure au burin s'oppose à toute création spontanée; elle refroidirait cette fièvre d'inspiration qui pousse à fixer aussitôt d'une manière indélébile une idée subitement entrevue, un *motif* pittoresque aperçu dans une promenade, un éclair, une lueur d'un moment. Il faut à cette impatience de produire, au lieu du roide et solennel burin, la pointe agile et rapide faite pour une exécution nerveuse, accentuée, toute frémissante de l'impression qu'on veut rendre dès qu'on l'a ressentie et telle qu'on l'a ressentie. Rentré chez lui, l'artiste *primesautier* qu'une image a frappé, jette à la hâte son croquis sur la planche, comme un métal

en fusion dans le moule; le cuivre, apparaissant à travers les morsures de la pointe, marque la composition à la sanguine sur la feuille noire du vernis, et dans le même temps qu'il eût mis à crayonner un dessin unique sur du papier blanc, le graveur a façonné, quitte à la corriger tranquillement plus tard avec le burin, la planche qui va reproduire ce dessin à dix mille exemplaires. A qui ne fait que traduire la pensée et l'œuvre d'un autre, l'eau-forte est inutile. Il y aurait presque un contre-sens à lui demander de rendre le style élevé des maîtres austères de la peinture. Ce qu'il lui faut, c'est une pensée vivante à traduire sans intermédiaire, en lui gardant toute sa chaleur et sa liberté, en communiquant à chaque détail la hardiesse légère, la saveur et l'accent d'une œuvre originale. Elle est excellente pour les scènes de genre, les fantaisies, les sujets familiers tirés de la vie de chaque jour; pour tout ce qui se préoccupe moins des grandes lignes et de l'idéal que du pittoresque, de la nature et de la vérité; pour tout ce qui a plus besoin d'esprit et de verve que de majesté. Il fallait le burin à Gérard Audran, mais il fallait l'eau-forte à Callot.

Les débuts de Callot ont encore quelque chose de la roideur et de la dureté des graveurs primitifs sur bois. C'est à partir de 1617 qu'il commence à se révéler par ses *Caprices*. En 1620, il donne la première de ses grandes pièces originales, la *Foire de l'Impruneta*. Tout un monde s'agite et fourmille dans cette composition, où Callot montre déjà au plus haut point les richesses de son imagination merveilleuse, et cet art de semer sur le cuivre des centaines de groupes et des milliers de figures, sans confusion pour l'œil du spectateur. Rien ne manque au tableau, ni les buveurs sous la tente, ni les batailles à coups de poing, ni les colporteurs amassant la foule à leurs boutiques de bric-à-brac, ni les charlatans jonglant avec des couleuvres et faisant des tours de passe-passe au milieu d'un cercle de badauds; mais tout cela est encore d'un arrangement un peu compassé, où l'on sent la réflexion plus que la verve, et sa pointe n'a pas ce *diable au corps* qui va bientôt la prendre pour ne la plus lâcher.

Florence était alors une ville merveilleuse et faite à souhait pour un artiste : non-seulement il y trouvait honneurs et pensions, mais des fêtes, des spectacles, des entrées, des carrousels, des feux d'artifice, des allégories en action, une continuité de plaisirs et de pompes à enchanter les regards et à tenir en haleine les peintres et les poëtes les plus infatigables. Callot fit des prodiges dans cette ville enchantée des Médicis; il suffit à tout, il reproduisit tout, il perpétua pour la postérité tous ces jeux d'un jour dont le souvenir eût péri sans lui. La Florence du dix-septième siècle revit dans son œuvre avec ses éblouissements évanouis, futile et parée, amoureuse de faste et d'éclat, en-

core tout affolée des enivrements sensuels de la Renaissance, qu'elle traduisait en féeries magnifiques dans ses rues inondées de soleil, ou sur les flots transparents de l'Arno.

En 1622, Callot revint s'établir à Nancy, qu'il ne quitta plus que pour d'assez courts voyages. Dès lors il dit un adieu sans retour à la bohème. Il se marie et vit en bon bourgeois, en bon chrétien et en époux modèle. Peut-être n'est-il pas hors de propos d'appuyer sur ce point. Oui, l'auteur des *Balli* et des *Gobbi* fut un homme rangé, un homme d'intérieur et du coin du feu, se délassant d'un travail par un autre, et de celui-là par la promenade et la causerie, se couchant de bonne heure, se levant matin, allant à la messe tous les jours. Il est probable qu'il disait son chapelet, et il est sûr qu'il faisait ses Pâques. Quatre de ses frères et l'une de ses sœurs étaient entrés en religion : J. Callot ne fit pas mentir le bon sang de sa race. Caractère aimable et doux, incapable de rancune, inaccessible à la jalousie, il fut aussi un excellent citoyen, comme le prouve sa noble réponse à Louis XIII, qui lui demandait de graver la prise de Nancy. Ces grands faiseurs de théories à l'usage de leurs propres vices, qui veulent que le désordre soit le compagnon et le cachet du génie, en seront pour leurs frais avec Callot. Il resta sans doute quelque chose à l'artiste de la bohème qu'il avait traversée, mais, grâces à Dieu, il n'en resta rien à l'homme. « Il a dit souvent à ses amis, lorsqu'il leur racontait les aventures de sa jeunesse, écrit l'honnête Félibien, qu'en ce temps-là il demandait à Dieu dans ses prières de vouloir le conserver et lui faire la grâce d'être homme de bien, le suppliant que, quelque profession qu'il embrassât, il y excellât au-dessus des autres, et qu'il pût vivre jusqu'à l'âge de quarante-trois ans. » Le triple vœu du petit Lorrain égaré parmi les fils d'Égypte fut exaucé : il traversa cette fange sans en remporter de souillure, il excella dans son art par-dessus tous ses rivaux, et il mourut à quarante-trois ans, comblé de jours, si les jours de l'homme se mesurent à ses œuvres.

M. Meaume distingue trois périodes dans la carrière artistique de Callot : de 1609 à 1617, celui-ci étudie et cherche sa voie ; dans la deuxième, il l'a trouvée et la suit avec toute la verve et l'entrain de son âge, créant par milliers ces figures fantasques et capricieuses, que son nom rappelle aux plus ignorants. Dans sa troisième période, à partir surtout de 1625, son talent s'épure et s'élève : il renonce presque complétement au grotesque, non par épuisement,—sa seconde *Tentation de saint Antoine* le prouve dix fois pour une, — mais par suite d'une transformation salutaire qu'il devait à la vie de famille et à la maturité de l'âge. L'opinion vulgaire qui ne voit en Callot qu'un auteur de grotesques, un caricaturiste, quelque chose comme le Saint-

Amant ou le Cyrano du burin, lui fait tort tout simplement des neuf dixièmes de son œuvre. Oui, les neuf dixièmes de l'œuvre de Callot se composent de pièces fort sérieuses, empruntées les unes à la vie privée, les autres à l'histoire, d'autres encore, et non les moins nombreuses ni les moins belles, à l'hagiographie. On ne sait pas assez que l'illustre graveur a fait sur le Nouveau Testament, la Passion du Christ, les martyres des Apôtres, la vie, les miracles et les vertus de la Vierge, une grande variété d'eaux-fortes qui comptent parmi ses chefs-d'œuvre, et, naturellement, parmi les chefs-d'œuvre du genre.

Toutefois je m'étonne moins que M. Meaume de ce que ce jugement a d'incomplet et d'erroné : la foule, qui n'aime pas les réputations complexes, simplifie toujours ses arrêts; elle prend d'un artiste ou d'un poëte ce qui la frappe le plus, et en forme comme une clôture autour de son nom. Pour elle Napoléon, quoiqu'il ait fait dix fois plus de lois qu'il n'a livré de batailles, est le type exclusif du grand général; Voltaire, qui a écrit *Zaïre* et la *Henriade*, est un railleur; Callot est et restera l'auteur des figures grotesques. Ce sont celles-là qui ont fait sa popularité et qui la maintiennent, non-seulement parce qu'elles sont plus amusantes que les autres et d'un charme plus accessible à tous, mais aussi, il faut le dire, parce qu'elles le montrent avec ses plus étonnantes facultés d'imagination, de verve et d'esprit. Que de fois même ses sujets les plus élevés ne trahissent-ils pas en quelques points, par le mélange de certaines attitudes, par le choix et la disposition de certains épisodes, un ressouvenir de ses vieilles habitudes de jeunesse! Il lui arrive de retomber dans la caricature sans le savoir et sans le vouloir, comme lorsqu'il donne aux deux premières personnes de la Trinité, dans l'*Arbre de saint François*, ces physionomies inquiétantes où l'on reconnaît un crayon plus habitué jusqu'alors à dessiner des gueux que des dieux. Plus souvent il se rejette sur les figures secondaires, comme s'il voulait s'y dédommager de la gravité du sujet : c'est ainsi que le *Martyre de saint Sébastien*, d'ailleurs composé avec une sorte de grandeur, et encadré dans des fonds magnifiques, n'est guère pour lui qu'un prétexte à peindre les bourreaux, et comme un prélude à sa grande planche des *Supplices;* c'est ainsi encore que, dans le *Saint Nicolas*, il s'est attaché surtout aux paysans qui entourent le pieux évêque, et leur a donné une telle variété d'attitudes pittoresques et d'expressions naïvement familières, qu'on y reconnaît sans peine le Callot de la tradition. Dans la plupart des sujets qu'il a empruntés à la Bible, les Juifs sont une précieuse ressource pour son imagination burlesque, toujours en éveil; il se cramponne à eux, et ne les lâche qu'après avoir épuisé toutes leurs laideurs physiques et morales. Je ne sais s'il existe nulle autre part une plus riche galerie de Juifs, cloués

sur le cuivre d'une pointe plus agile et plus aiguë, dans toutes les poses et sous tous les costumes, grimaçants, hideux, enragés, fourmillant comme des légions de diables, couchés ventre à terre ou étagés sur les arbres et sur les toits, tirant la langue au Christ couronné d'épines, ou s'élançant sur lui pour le flageller des mains, des pieds, de tout le corps. On trouvera sans peine d'assez nombreuses exceptions : Callot, quand il le veut bien, s'élève jusqu'à la noblesse, et quelques-unes de ses pièces prouvent même qu'il était capable d'atteindre à la majesté sévère; mais la vérité générale de notre observation n'en subsiste pas moins dans toute sa force.

Est-ce à dire que Callot fasse du grotesque sans but et par amour de l'*art*, et que, là même où il se borne à la caricature, il ne soit qu'un amuseur, bon tout au plus à distraire un moment le regard et l'esprit? Non pas. Le grotesque de Callot n'a généralement rien de commun avec ces fantaisies d'une imagination qui ne s'inspire pas de la nature, avec ces cauchemars d'un esprit isolé du réel et vivant dans le monde des rêves. C'est l'œuvre d'un homme qui a vu ce qu'il montre, et qui le montre en l'accentuant, mais sans le dénaturer. Sa caricature donne le relief aux objets, souligne leurs côtés bizarres, appuie sur leurs lignes pittoresques et excentriques, pour les couler en types qui se gravent dans la mémoire. De la sorte il fait des tableaux puisés dans la nature et l'histoire, où la pensée se détache et se marque sous les saillies du burin, où la satire et la comédie s'accusent par l'accentuation des contours, où enfin son crayon se commente et s'explique lui-même.

Callot est à la fois, dans la mesure qu'indiquera cette étude, un peintre de mœurs et un historien de son temps. Je voudrais particulièrement appuyer sur ce point. L'historien apparaît dans ses ouvrages sous plusieurs formes : directement et matériellement, si je puis ainsi dire, dans un grand nombre de pièces où il a représenté les fêtes et tournois de Florence et de la cour de Lorraine, les jardins, les monuments et les rues de sa ville natale, des chasses, des revues, des exercices militaires, tous les types de la noblesse et toutes les variétés des costumes contemporains; plus directement encore par ses vues de Paris, et ses vastes planches des siéges de Bréda, de la Rochelle et de l'île de Ré, dessinées sur les lieux avec toutes les garanties d'exactitude stratégique et topographique. Mais, à côté de l'historien des faits, de l'homme qui a dressé en quelque sorte le procès-verbal et la statistique en gravures du règne de Louis XIII, il y a l'historien des mœurs, celui qui nous montre sans cesse en action et qui grave en types immortels la vie intime de son temps; l'historien indirect qui, sans prétendre à l'exactitude mathématique de l'annaliste, s'est tellement pénétré de la physionomie morale de l'époque

et du pays où il vit, que son œuvre, de quelque côté qu'on la regarde, en offre un reflet fidèle.

C'est surtout ainsi que Callot est un historien, et à la fois l'un des plus complets, des plus amusants et des plus sûrs. A mesure qu'il avance en vie et en talent, cette faculté se développe en lui. Dans sa jeunesse, le peintre de mœurs s'entrevoit à peine, mais il s'entrevoit pourtant sous la fantaisie exubérante du caricaturiste. Il s'enivre de sa propre verve, dans l'ardeur de son âge et le feu de la composition. L'artiste émancipé jette sa gourme en spirituelles esquisses, où la pointe du graveur court et danse comme un feu follet sur le cuivre. Mais dans cette abondante et fourmillante galerie des *Caprices*, des *Balli*, des *Gobbi*, des *Baroni*, les bas-fonds de la société revivent avec leurs misères et leurs laideurs; Callot est descendu, la lanterne en main, dans ces ténèbres visibles, et il a exhumé, si je puis m'exprimer ainsi, le sous-sol de l'humanité. Tout ce qu'il a rencontré dans ses excursions vagabondes à travers l'Italie, alors qu'il voyageait en compagnie des bohémiens, ou qu'il allait, le sac sur le dos, de Rome à Florence et de Florence à Rome, — le gardeur de vaches du champ voisin, le gentilhomme donnant la main à une damoiselle, le gueux demandant l'aumône, le duelliste ferraillant du poignard et de l'épée, le lourd paysan qui passe au détour du chemin ou qui s'empiffre de viande et de vin dans les fêtes publiques, les commères qui dansent au son du tambour de basque, les bouffons de tréteaux dont les grimaces l'ont réjoui un soir, tout cela s'est gravé dans son esprit et se retrouve sous son crayon dès qu'il commence à dessiner par lui-même.

Et quelle vie, quelle variété, quelle flamme, surtout dans ses *Balli di Sfessania* et ses *Baroni!* Tous ces types saisis en plein vol d'une pointe souple et preste, trempée comme l'acier d'une bonne épée, semblent encore s'agiter et battre de l'aile sur la planche où ils sont fixés! Regardez ces gueux épiques, bossus, bancals, borgnes ou aveugles, la jambe ou le bras en écharpe, s'étayant de béquilles, le pied emmitouflé de linges sales, le visage envahi d'emplâtres, la barbe moisie, la chair en guenilles comme l'habit, puant la misère et l'oisiveté fétides, à l'œil narquois, au ventre redondant, avec toute une batterie de cuisine pendue à la ceinture et autour du cou un rosaire de cinq pieds de long; — la vieille en enfance qu'on nourrit de bouillie, la bohémienne portant suspendus à son sein, à ses épaules, aux plis de sa robe, les fruits de sa déplorable fécondité; les mendiants rébarbatifs drapés dans l'orgueil de leur manteau troué, et toute la cour des miracles, tous les truands, les coquillards et les malingreux de France et d'Italie, hôpitaux ambulants, ruines vivantes, étalant leurs infirmités postiches, piteux, menaçants, goguenards, criant la faim et la soif, tendant la main et traînant le pied! Regardez aussi, dans la série des

Pantalons et des *Balli di Sfessania*, ces types incroyables, où revit en sa licencieuse bouffonnerie la vieille comédie italienne, — le Capitan, beau garçon au sourire vainqueur, la main sur la garde de sa flamberge, et décrochant les étoiles avec son plumet; le Zani, barbouillé de noir, d'une laideur joyeuse et triomphante, avec son pantalon large et son épée de bois, et toute cette légion de grotesques, demi-singes et demi-démons, Cassandre, Jean Farine, Francatrippa, Mala-Gamba, Mezzetin, Scapin, Pascariel, Scaramouche, le capitaine Cocodrille et le capitaine Fracasse, taillés en satyres, contournés en attitudes impossibles, coiffés de chapeaux comme on n'en voit qu'en rêve, couverts d'accoutrements à donner le vertige, pinçant des guitares fantastiques, roucoulant des chansons nasales sur des mandolines extravagantes, ou raclant d'un gril en guise de violon! Dans ses *Balli*, Callot a atteint le *nec plus ultra* de la laideur; il en a posé les colonnes d'Hercule, qu'on ne dépassera pas. C'est l'idéal de la grimace, et il est telle de ces figures qui vous obsède et vous poursuit de perpétuels cauchemars. J'apprécie ce mérite à sa juste valeur, et ne mets pas cet idéal plus haut qu'il ne sied. Malgré une verve incomparable qu'il n'a jamais dépassée, les *Balli di Sfessania*, par le choix des sujets et les audaces d'une bouffonnerie que rien n'arrête, n'occupent qu'un rang inférieur dans l'œuvre de Callot. L'artiste s'est oublié dans l'ivresse de son inspiration burlesque; la licence *fescennienne* anime ces danses extravagantes qui portent bien leur titre. Partout ailleurs, Callot a respecté son talent; il est quelquefois hasardé et d'assez mauvaise compagnie, mais rien de plus, et on l'a calomnié en lui attribuant des sujets inconvenants, en dehors de ces figures de Pantalons et de Scaramouches, qui sont les scories de sa bouillante jeunesse. C'est déjà trop de ceux-là.

Tous ces sujets purement grotesques, débauches d'un talent toujours original et vigoureux, ont été faits en Italie ou d'après des souvenirs et des études rapportés d'Italie. Voilà pourquoi l'on n'y trouve pas les types de la vieille farce gauloise, les joyeux grimaciers des tréteaux du pont Neuf ou de l'hôtel de Bourgogne, tous ces opérateurs, marchands d'orviétan, comédiens nomades, promenant sur le tombereau de Thespis l'art naissant des Bellerose et des Floridor, et qui semblaient si bien faits pour la pointe de Callot. Mais déjà ces bouffonneries sont mêlées d'études de mœurs d'une portée plus haute, de sujets puisés dans la vie rurale et la vie militaire, de petits tableaux qui permettent de reconstituer cette vie intime et privée, cette physionomie familière d'une nation, dont la plupart des historiens ne s'occupent pas. Après avoir, dans la première année qui suit son retour d'Italie, vidé le fond du tiroir où il avait accumulé ses croquis burlesques, il se relève immédiatement par les *Figures variées*,

les *Seconds Caprices*, la *Noblesse*, les *Supplices*, etc., et il arrive enfin à cette grande page d'histoire : les *Malheurs et les Misères de la guerre*, qui éclaire d'une vive et sinistre lueur tout un côté du temps, et qui parut, comme une revanche, à la suite de la prise de Nancy, en 1633. Quand Louis XIII et Richelieu demandaient à Callot de graver le siége de sa ville natale, ils ignoraient sans doute cette réponse qui allait leur venir de Paris, où elle était encore enfouie sous les presses d'Israël!

Nancy n'ayant ouvert ses portes que le 25 septembre, il faut renoncer à croire que les *Malheurs et les Misères de la guerre*, publiés à Paris la même année, et qui, d'ailleurs, ne font que reproduire, en la complétant, une série analogue entreprise l'année précédente, soient les représailles du vaincu contre le vainqueur. Mais la prise de Nancy n'était que le couronnement d'une longue suite de ravages subis par la Lorraine, et l'insistance même de Callot, qui traite son sujet à deux reprises différentes, abandonnant son premier travail pour le recommencer sur des bases plus larges et avec des développements nouveaux, prouve qu'il y a là autre chose et plus qu'une œuvre d'une signification purement générale, et qu'il y faut voir l'accent d'une douleur et d'une indignation toutes patriotiques.

Depuis 1630, les temps étaient durs pour la Lorraine, qui avait eu sa large part dans les désastres de la guerre de Trente Ans. Après la famine et la peste, contre lesquelles le P. Fourier, cet admirable précurseur de saint Vincent de Paul, avait armé les milices de la charité, il lui avait fallu subir une double invasion, qui, en 1632, força le duc Charles IV à courber la tête sous un humiliant traité. Les Lorrains avaient vu avec épouvante les hordes semi-barbares des Suédois arriver jusqu'à leurs frontières. Ils ne souffraient pas seulement des troupes françaises et étrangères, mais aussi des levées de leur propre duc et des aventuriers des deux armées, qui traitaient le pays en terre conquise. Sur cette triste période, Callot doit être consulté aussi bien que dom Calmet et les autres historiens de la Lorraine ; et, si l'on veut écrire l'histoire des paysans et celle des maux produits par la guerre, il faut le consulter encore.

Dès la première planche, qui nous montre la manière dont les soldats *accommodent les pauvres gens des champs*, la pensée de Callot éclate en tout son jour. Le village est en flammes ; la soldatesque dévaste greniers et granges, entasse les sacs sur les chariots, pousse les troupeaux hors de l'étable. Un trompette à cheval sonne le départ, et les soudards s'en vont, piquant de la pointe de leurs lances les villageois qui marchent devant eux, les mains liées au dos. Des cadavres étendus çà et là en travers du chemin disent le sort qui attend les rebelles. Plus loin, voici une scène d'une effroyable énergie. Dans une vaste salle où Callot s'est plu à réunir les épisodes les plus divers

pour y résumer en quelque sorte toutes les faces du sujet, une bande de malandrins a fait irruption. Pendant que les uns s'amusent aux menues bagatelles du pillage, saignant les moutons, ravageant les armoires, défonçant les tonneaux, d'autres égorgent quiconque essaye de la résistance. Un paysan têtu, qui s'obstine à cacher son trésor, est maintenu à terre, les jambes exposées à un feu violent; au-dessus de lui son compagnon suspendu par les pieds à la cheminée et la tête jusque dans la flamme, rôtit comme un pourceau. Dans le fond et par les portes entr'ouvertes, on devine des épisodes plus affreux encore, que Callot a eu le bon goût de rejeter à demi dans l'ombre. Puis l'impitoyable série continue à se dérouler : ici les soldats,—sans doute ces grossiers huguenots suédois dont les sacriléges avaient désolé la catholique Lorraine, —brûlent couvents et églises, enlèvent moines et religieuses, revêtent par dérision les ornements sacerdotaux et boivent dans les vases consacrés; là ils ont roulé jusqu'au bout sur la pente de leurs crimes, et ils sont devenus voleurs et meurtriers de grand chemin.

Faut-il ne voir là dedans qu'une fantaisie qui ne sait pas s'arrêter à temps, et tombe dans l'exagération en cherchant l'énergie? Callot n'a-t-il pas dépassé les bornes dans l'âpre et généreux emportement de son indignation? On le voudrait, mais l'histoire confirme en leurs moindres détails les révélations de cet impitoyable burin. Les auteurs du temps sont remplis de détails sur les concussions et les malversations de tout genre dont se rendaient coupables les officiers des armées, à tous les degrés de la hiérarchie. Les registres des receveurs lorrains pour 1633, cités par des historiens modernes, abondent en demandes d'exemptions d'impôts, fondées sur la ruine des paysans, par suite du triple fléau de la peste, de la famine et de la guerre. Deux ou trois ans plus tard, cette situation arrivait à son apogée : sur le sol de la Lorraine, foulé par sept armées à la fois, on ne trouvait plus que des villages déserts et des habitants réduits à l'état de squelettes. Des mères mangeaient leurs enfants pour vivre, des filles dévoraient leurs mères, et le P. Caussin pouvait écrire, sans être soupçonné de faire de la rhétorique : *Sola Lotharingia Hierosolymam calamitate vincit.* — On a le texte de plusieurs ordonnances royales de ce temps contre les *pillages et hostilités* des gens de guerre, accusés d'avoir « pris et détroussé les ornements d'église, et les provisions de vivres, d'habits et d'autres choses, » préparés dans les campagnes pour le soulagement des pauvres. « Partout où les armées ont passé, écrivait à la même époque saint Vincent de Paul à l'évêque de Dax, elles y ont commis les sacriléges, les vols et les impiétés que votre diocèse a soufferts. » Callot ne s'exprime pas autrement dans les vers placés au bas de ses estampes :

Et tous d'un même accord commettent méchamment
Le vol, le rapt, le meurtre et le violement.

Ainsi l'histoire sert de commentaire à l'œuvre de Callot, et cette œuvre à son tour confirme et complète les détails de l'histoire.

A la suite du crime, Callot n'a garde d'oublier la justice, au pied lent, mais sûr, qui finit toujours par atteindre le coupable. C'est la moralité du drame. Voici d'abord la justice des hommes : le prévôt du camp se met à la recherche des scélérats; on leur donne l'estrapade, on les pend, on les arquebuse, on les brûle, on les roue pardevant l'armée entière. Une fois sur ce terrain, il ne peut plus s'arrêter, et l'on dirait qu'il s'enivre de la volupté de la vengeance. Il consacre six pièces à montrer le châtiment sous toutes ses formes, redoublant à chaque fois de verve et de furie. Voici ensuite la justice de la Providence. Ces soldats, jadis implacables dans leur force, maintenant infirmes et éclopés, ils mendient leur pain, se traînent sur les genoux, se pressent à la porte de l'hôpital comme une procession de fantômes, objets à leur tour de raillerie et d'insulte pour ceux qu'ils ont opprimés, ou meurent sur un fumier consolés par le prêtre, tandis qu'un vieux villageois agenouillé, le cœur plein de pardon devant la mort, retrouve une prière pour ses bourreaux, et que sa femme, d'un geste expressif, semble admirer la main de Dieu appesantie sur le coupable.

Entre toutes ces compositions puissantes qui débordent leur cadre étroit, il en est une plus terrible encore que les autres : c'est celle où Callot a peint la revanche tardive des paysans poussés à bout. Ils se révoltent enfin, ces animaux farouches, noirs et livides, comme parle la Bruyère; ils sortent de leurs *tanières*, « où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines, » et se souviennent qu' « ils sont des hommes. » Armés de bâtons et de fourches, ils traquent ces brigands enrôlés sous la bannière du roi, les assomment et les broient sous leurs pieds. De toutes les haies et de tous les arbres on voit dépasser le canon d'un fusil rouillé. La moisson de vengeance est mûre, et partout le fléau se lève et voltige en l'air, défonçant les poitrines et brisant les crânes. Heureusement ce n'est pas là le dernier mot de Callot; après cette grande explosion, il semble qu'il se calme et se repente. Les *Malheurs et les Misères de la guerre* se ferment sur un appel à l'autorité souveraine, où, dans une sorte d'apothéose finale, nous voyons le monarque assis sur son trône, et, par une image anticipée de la Justice divine, récompensant les bons et punissant les méchants.

Voilà, dans son ensemble, cette épopée semi-héroïque, semi-familière, mais où l'on entend d'un bout à l'autre le gémissement

d'un peuple opprimé. Je ne prétends pas transformer Callot en un grand philosophe et un historien profond; mais qui pourrait ne pas comprendre la haute signification d'une pareille œuvre, surtout dans les circonstances où elle se produisit? Une fois au moins dans sa vie, ce graveur d'une pointe incomparable, cet artiste d'une abondance, d'une variété, d'une vie, d'un mouvement qui défient toute rivalité, a été soulevé par le patriotisme jusqu'à l'éloquence, et derrière la main qui tenait le crayon on a senti battre l'âme du citoyen.

Callot ne survécut que deux ans à la défaite de sa patrie, et presque tout ce qu'il a produit dans ces dernières années rentre dans sa manière la plus sérieuse, et semble indiquer en lui le progrès des idées graves et chrétiennes. Pourtant il se laissa reprendre encore aux séductions du grotesque, et ce fut pour donner le chef-d'œuvre du genre. Sa *Tentation de saint Antoine*, qui parut l'année même de sa mort, peut être regardée comme le testament suprême de l'auteur des *Gueux* et des *Bohémiens* : il y a versé d'un coup tout ce que sa tête contenait encore de chimères et de monstres bouffons; il semble avoir voulu y épuiser tout ce que la fantaisie la plus désordonnée a jamais vu passer dans ses rêves de visions impossibles. Ici, nous ne touchons plus terre; le monde réel a disparu, nous voguons en plein cauchemar. Et ce n'est pas seulement une figure ou un simple épisode, c'est tout un poëme, c'est le genre lui-même incarné dans une œuvre-type et élevé à sa dernière expression.

Comme la plupart de ses autres compositions grotesques, la *Tentation de saint Antoine* se rattache encore à son séjour en Italie : il l'avait déjà traitée à Florence, et dans cette éclosion définitive d'un sujet qui l'obséda toute sa vie, on retrouve le premier germe mûri et développé. Nous ne décrirons pas ici ce que tout le monde connaît. Et quelle plume, d'ailleurs, oserait s'aventurer parmi ces myriades de diables que l'œil le plus alerte a peine à examiner en un jour entier, dans cette planche de trente centimètres de hauteur sur quarante de large? Qui pourrait se reconnaître au milieu de ce prodigieux fourmillement de monstres, que Callot semble s'être amusé toute sa vie à réunir et à classer, comme un naturaliste qui fait collection d'insectes bizarres; à combiner dans les attitudes les plus étourdissantes, dans les allures les plus incongrues, dans les expressions les plus comiques, dans les plus exhilarantes métamorphoses. La *Tentation de saint Antoine* est un ressouvenir lointain de cet *Enfer* du Dante, où, parmi les pleurs et les grincements de dents, on entend retentir l'impertinente trompette de Barbariccia; mais Callot y a mêlé à fortes doses des ressouvenirs de l'Arioste, ou plutôt de Folengo et du Berni.

On peut trouver sans doute que la fantaisie a cette fois dépassé la

mesure ; néanmoins, qu'on y fasse bien attention, et l'on verra qu'elle est toujours dominée par l'artiste, et réglée jusque dans ses écarts. Si la raison lâche parfois la bride à l'imagination, jamais elle ne l'abandonne entièrement. Callot sait ce qu'il veut et ne se laisse pas emporter au delà. Sans s'égarer dans l'obscurité du rêve, comme ces visionnaires de bonne foi qui sont les premières dupes de leurs propres inventions, il met de l'ordre et de la méthode au milieu du chaos, il ne perd jamais le fil conducteur dans cet inextricable labyrinthe du monde des ténèbres. Cette discipline, qu'il n'a pas voulu demander au mot d'ordre d'une école, il la trouve en lui-même, dans les habitudes et les besoins de son esprit. Hoffmann, qui l'a si bien apprécié, s'est mépris en l'appelant son maître : Callot n'est point un mangeur de haschisch, se lançant à la poursuite des apparitions qui tourbillonnent au fond de son cerveau envahi par l'ivresse, par ce vertige intense et lucide que le conteur allemand communique à ses lecteurs; c'est un artiste de sang-froid, qui ne croit pas à ses chimères, parce qu'il sait qu'il les a créées, et qui s'amuse de ses monstres au lieu de s'en troubler.

Ainsi, fût-ce en ses plus bizarres caprices, Callot garde les caractères de sa race, il reste du pays de Boileau et de Voltaire, de ce pays où la précision et la clarté ne perdent jamais leurs droits. C'est un Français, et, de plus, un Français de la Lorraine. Le génie particulier de la nation éclate, de sa première à sa dernière planche, dans le trait ferme et correct du dessin, dans la simplicité lumineuse de la composition, dans l'harmonie, l'équilibre, la proportion de l'ensemble, la correction, la convenance et l'élégante sobriété de chaque détail. A le considérer spécialement comme graveur, il présente la même alliance de qualités contraires : le mélange de la liberté, de l'aisance légère, de la vivacité pittoresque de l'eau-forte, avec la pureté de contours, la netteté de travail, et quelquefois le style qui sont propres au burin. Ses eaux-fortes n'ont pas assurément, même dans les sujets qui s'y prêtent, la mystérieuse poésie de celles de Rembrandt, et il ne l'a pas cherchée. Esprit d'une tout autre nature, plus positif que rêveur, plus épris du dessin que du coloris, il n'a ni la variété et la complication des merveilleux procédés matériels du maître hollandais, ni cette profondeur d'expression, d'autant plus puissante qu'elle est plus vague et qu'elle laisse plus de latitude à la pensée du spectateur, provoquée sans être satisfaite. Le but de Callot était beaucoup plus simple, et son génie aussi.

Pour mieux faire comprendre la nature particulière et vraiment *gauloise* de cet esprit tempéré, qui n'a rien de nébuleux, mais rien non plus d'aride et de pesant, et qui sut toujours se tenir à égale distance des excès, dans le parfait équilibre du tempérament national, il

suffit de le comparer un moment à deux illustres graveurs, satiriques, historiens, peintres de mœurs, quelquefois caricaturistes comme lui, comme lui aussi créateurs, et qui représentent les deux tendances opposées de l'art. Entre la satire méthodique et un peu lourde du Nord et la fantaisie désordonnée du Midi, entre l'Anglais Hogarth et l'Espagnol Goya, dont le génie et le style sont si différents, bien qu'ils se ressemblent par l'âpreté de l'ironie, la meilleure place reste à Callot.— Goya est une sorte de visionnaire fanatique dont l'inspiration touche parfois à la folie furieuse. Dans la chambre obscure de son cerveau, l'apparition se détache au milieu d'une lumière factice et fantastique; elle éclate en traits tumultueux et confus sur le fond noir sillonné d'éclairs. Çà et là des taches blanches, des points qui luisent, des raies rougeâtres, quelque chose de vague et d'horrible qui passe mystérieusement dans la nuit. On dirait que Goya manie la pointe comme ce terrible Herrera le vieux, son compatriote, maniait sur ses toiles le balai qui lui servait de pinceau. Il a fait, sur l'invasion des Français en Espagne, une série d'estampes qui appellent naturellement la comparaison avec les *Malheurs et les Misères de la guerre :* rien n'y manque plus complétement que les qualités essentielles de Callot, cette netteté que Vauvenargues appelle le vernis des maîtres, et cette correction qui rattache le caricaturiste des *Gueux* aux grands dessinateurs. Il a pour lui sans doute une fougue et une énergie incroyables, où passe comme un souffle plein de terreurs et de frissonnements; mais que de confusion, que d'inégalités, souvent quel inextricable fouillis, quoiqu'il n'ait généralement que quatre ou cinq personnages, tandis que Callot reste clair avec des milliers de petites figures! Enfin, Goya ne donne que des *à peu près*; presque toujours outré, il manque le but en le dépassant, et ses effets se détruisent par leur exagération même. Quand il aborde le grotesque, il perd, comme dans certaines planches de ses *Proverbes*, tout sentiment de mesure et d'harmonie, et là où Callot déploie sa science le plus consommée, Goya tombe dans un dévergondage de caricature qui fatigue et décourage le rire.

Pour Hogarth, à de grandes qualités que je ne veux diminuer en rien, à un *humour*, à une force, quelquefois à une profondeur admirables, il joint les défauts de sa nation : tantôt appuyant lourdement sur les traits qu'il veut faire saillir, et tantôt déduisant sa pensée d'une façon mathématique, dans des séries où chaque planche est un théorème qui appelle son corollaire; ici déployant une raillerie pesante, qui sent encore le rosbif et la bière dont elle fut nourrie, là faisant un discours en trois points comme un pédagogue. Voyez, par exemple, les quatre gravures où il nous montre les divers degrés de la cruauté, et son châtiment final, avec des détails d'un réalisme systématique, capables de donner des attaques de nerf; voyez surtout

la longue historiette morale où il a développé sur deux lignes parallèles, en passant alternativement de l'une à l'autre, la vie de l'apprenti laborieux et celle de l'apprenti fainéant, partis du même point pour arriver en même temps, le premier au poste de lord-maire, le second au pilori de Tyburn. — Combien la manière de Callot n'est-elle pas plus légère, et sa marche plus libre ! Le tempérament français, dont il est, en son genre, un des types les plus vrais et les plus vivants, se tient, dans son heureux mélange de raison et d'imagination, de bon sens et de fantaisie, à égale distance de cette ivresse de la fougue méridionale, de cette pesanteur et de ce méthodisme du Nord.

Je deviens un moment complice de l'ignorance populaire, j'oublie les neuf dixièmes de l'œuvre de Callot, pour ne penser qu'à ses *Bohémiens*, à ses *Gueux*, à ses excursions dans le domaine de la vie familière et triviale. Même à ce point de vue restreint, on se tromperait en ne voyant en lui qu'un réaliste doué au plus haut degré du génie grotesque. Il a le sentiment de la beauté et le goût de l'élégance jusque dans ses caricatures. Sa manière svelte, vive et fière, la finesse et la légéreté de sa pointe, son dessin spirituel et savant, sa composition adroite, d'une aisance et d'une variété parfaites, et où la complication n'enlève jamais rien à la clarté, relèvent ses moindres fantaisies à la hauteur de l'art, dont leurs sujets sembleraient les exclure. Personne peut-être n'aime plus les lignes harmonieuses, les formes élancées, les ajustements pittoresques ; personne ne sait mieux saisir la justesse des attitudes et des expressions sous les difformités de la charge. Maître de son instrument, avec lequel il ne fait plus qu'un, comme le Centaure avec son cheval, il s'amuse à l'aventurer dans les passes les plus difficiles, à lui faire exécuter mille tours de force et de souplesse d'où il sort toujours vainqueur. Il lui suffit de toucher le cuivre, comme en se jouant, pour atteindre l'effet qu'il veut produire. D'un coup de pointe, il trace un contour, et ce contour exprime à lui seul un caractère, une passion, une vie. Dans l'*Enfant prodigue*, les *Martyres des Apôtres*, les *Siéges*, les *Exercices militaires*, les *Fantaisies de* 1635, il a prodigué les petites figures, merveilleuses d'exactitude et de dextérité. Prenez une loupe, et vous verrez des centaines de points presque imperceptibles, semés çà et là, qui se battent, qui crient, qui se démènent, qui participent à l'élan du reste de la composition et semblent entraînés par le mouvement général, semblables à ces atômes qu'on voit tourbillonner dans un rayon de soleil.

Je ne puis me résoudre, quant à moi, à noter comme des défauts cette clarté et cette précision, qui sont des qualités artistiques, en même temps que des qualités françaises. Quoi qu'en aient pu dire

certains amateurs effrénés de l'eau-forte mystérieuse et romantique, la netteté n'est pas la sécheresse, la correction ne nuit pas à l'esprit, et la sobriété n'a rien de commun avec l'aridité. Il ne faut pas intervertir les rôles et changer ainsi des vertus en crimes. Les côtés faibles de Callot sont ailleurs. Son imagination est plus vive qu'étendue; il a plus de franchise et de feu que d'élévation; il amuse, il charme, il instruit, il va jusqu'à l'esprit mais rarement jusqu'à l'âme. Inventeur inépuisable, dessinateur et graveur de première force, sans rival dans l'art de distribuer naturellement et de mettre à leur place les divers épisodes d'une composition, il lui manque quelques-unes des qualités du peintre, surtout l'art de tirer parti de la lumière et l'entente du clair-obscur. Ses figures, avec une égale netteté, se découpent comme à l'emporte-pièce sur un fond d'une valeur uniforme : on dirait qu'il dédaigne ces artifices, parce qu'il n'en a pas besoin.

Tel est cet artiste étonnant, calomnié par la popularité même qui a restreint et rabaissé sa gloire en s'attachant aux parties inférieures de son œuvre. Par ses productions les plus connues, il occupe une place isolée, en dehors de l'art classique et majestueux de la grande époque dont il a pu voir les débuts. Placé entre la fin de la Renaissance et le commencement du siècle de Louis XIV, il échappe à ces deux influences et se tient à l'écart. Callot appartient à cette race d'esprits indisciplinés, qui traversa le siècle en gardant son indépendance comme une protestation contre l'art dominant. L'auteur des *Balli* et des *Baroni* est à le Brun à peu près ce que Scarron est à Racine. Mais Scarron ne sortit pas du burlesque, et Callot ne fit qu'y passer. Scarron n'est qu'un bourgeois positif et railleur qui se contente de nous égayer; Callot, même en plein grotesque, est toujours un artiste, qui excite l'admiration en excitant le rire. Par là, comme par ses autres côtés moins connus, que nous avons tâché de mettre en lumière, il se rapproche du groupe classique et lui tend la main, sans se mêler à lui.

Dans cette rapide étude, nous avons pu à peine aborder la partie technique du sujet : ce n'était pas notre affaire. Nous renvoyons au livre de M. Meaume, qui a accumulé dans ses deux in-octavo les résultats d'un commerce de toute sa vie avec son artiste de prédilection. L'exactitude, la critique et l'érudition que l'auteur a montrées dans ses laborieuses recherches, font de son ouvrage un travail définitif. M. Meaume nous pardonnera de ne l'avoir pas suivi de plus près : notre but était tout différent du sien, et nous nous adressions à un autre public. Nous n'avons voulu que donner une vue d'ensemble sur ce grand artiste, rare assemblage des qualités en apparence les plus contradictoires, classique jusque dans les plus bizarres caprices de son imagination de feu, original sans effort et par tem-

pérament, qui enfin ne se rattache à aucune école et qui n'en a pas formé lui-même, parce que la simplicité puissante de sa manière exclut tout procédé, et qu'on ne pouvait l'imiter qu'en lui dérobant son génie. Nous serons heureux si nous avons pu résumer, assez clairement pour nous faire comprendre de tous, les traits distinctifs de cette physionomie, unique dans l'art français, et pourtant si française.

VICTOR FOURNEL.

LE BARON DE STEIN

Des Rechtes Grund-Stein ;
Dem Unrecht ein Eck-Stein ;
Der Deutschen Edel-Stein.

Vous êtes à Ems; votre santé peut se passer des vertus thérapeutiques du *Kesselbrunnen* et du *Kræhnchen;* vous dédaignez le vain bruit et le faux luxe du *Kurhaus*. Eh bien, puisqu'il en est ainsi et que le ciel vous a fait d'heureux loisirs, allez contempler à Limbourg, en suivant la délicieuse vallée de la Lahn, la basilique de Saint-Georges, un des plus grandioses monuments catholiques du dixième siècle. Après avoir admiré la *Baederlei*, examiné les cavernes de Hanselman et visité la tour octogone de Dausenau, vous arriverez à Nassau, localité qui a donné son nom à ce petit paradis terrestre, comblé de tant de faveurs par la nature, l'histoire, la légende et même la fashion moderne. En face de cette charmante petite ville, au sommet de la montagne qui se dresse sur la rive gauche de la Lahn, vous apercevrez, au milieu des broussailles, les ruines du château de Nassau, berceau de la famille régnante de ce nom. Un peu plus bas, sur une seconde crête, entourée d'un beau parc, vous irez parcourir les restes d'un autre château, non moins célèbre que le premier dans les chroniques du pays.

Là vivaient et « régnaient, » dès 1235, les *hommes libres* (freiherrn) de Stein. Chevaliers *immédiats* (unmittelbar) du Saint-Empire romain de nation germanique, ils ne relevaient que du chef *élu* de la nation. Leur nom, fièrement porté pendant six cents ans, s'est éteint dans ce siècle qui a vu s'éteindre tant de choses.

L'histoire et les légendes de Rheingau font souvent mention des maîtres souverains de Stein. C'est ainsi que la *Chronique de Limbourg* raconte qu'en 1380 deux chevaliers, fils de sire Jean de Stein, guerroyaient contre ceux de Limbourg :

« Leur mère, qui était de noble lignée, vivait encore; elle avait en outre quatre filles, toutes mariées à des chevaliers; et, quand les quatre chevaliers étaient dans la maison de leur belle-mère, et que les deux chevaliers de Stein, ses fils, étaient aussi auprès d'elle, assis à sa table, elle prenait ses repas avec six chevaliers, dont quatre étaient ses gendres et deux ses fils; et son mari avait aussi été chevalier. Un jour donc qu'ils étaient tous réunis à sa table, la noble femme dit : Trop d'honneur comme cela! Personne ne fit attention. Peu de temps après cette scène, la même femme se leva et alla secrètement son chemin, de telle sorte que jamais personne ne put savoir où elle était allée. »

Ce fut une forte et vaillante race que celle des descendants de cette châtelaine légendaire. Vers le milieu du dix-huitième siècle, le baron Charles-Philippe n'habitait plus le castel depuis longtemps ruiné de sire Jean, mais bien le château moderne que l'on aperçoit de la route en venant d'Ems. L'aménagement de ses forêts, la culture de ses terres, la chasse et l'éducation de ses enfants, absorbaient tous les instants de ce descendant d'une noble race. L'air corrompu des cours du dix-huitième siècle n'avait eu aucune influence sur son esprit fortement trempé. Loin de l'intrigue, du philosophisme et de la littérature Pompadour, il avait adopté la vie au grand air, la vie rurale. On sait que les petites cours électorales du Rhin, oubliant les traditions nationales, et entraînées par un ridicule esprit d'imitation, étaient devenues de mauvaises petites copies de Versailles : on affectait d'y parler français; on aimait à y répéter les propos politiques de Frédéric II; on y disait volontiers que le saint Empire romain, ce dernier vestige des vieilles libertés du monde germanique, « avait fait son temps; » le *fébronianisme* y était à la mode comme les habits à paillettes. Leurs hommes d'État, aussi vains que coupables, préparaient, sans s'en douter, l'invasion des armées françaises, et forgeaient stupidement des arguments pour les faiseurs de *frontières naturelles* de ce temps.

Le baron de Stein et sa femme n'étaient pas de monde-là; quoique protestants, ils étaient restés plus chrétiens que certains catholiques de leur voisinage si bien dépeints par le cardinal Pacca. Ils étaient restés Allemands. Au château de Stein-Nassau, on conservait les habitudes saines et simples des anciens jours; fidèle à l'empereur, qu'il considérait avec raison comme le chef élu de la nation, le vieux baron ne plaisantait ni sur Dieu, ni sur l'honneur, ni

sur la morale. Il aimait l'indépendance, la respectait chez les autres. Cet homme honnête, franc, ouvert, naïf même, aurait fait triste figure dans la société de M. de Soubise. Le soir, après la chasse, il conduisait ses chiens au chenil, accrochait son fusil à côté de l'épée de ses ancêtres, allait donner une dernière caresse à ses chevaux, s'informait des rentrées de la ferme, lisait la Bible en famille, et allait se coucher à l'heure où commençaient les bals de Mayence. Sur sa tombe, la piété filiale burina cette inscription : *Son sceau, c'était sa parole.*

Dieu lui avait donné dix enfants. Le neuvième, Henri-Frédéric-Charles, naquit le 26 octobre 1757, dix jours avant la bataille de Rosbach.

C'est la vie de ce dernier que je me propose d'esquisser. Elle offre un grand intérêt, non-seulement en elle-même, mais encore au point de vue de la politique allemande au commencement de ce siècle; elle est surtout pleine d'utiles enseignements pour notre temps. Charles de Stein, le plus grand ministre qu'ait possédé la Prusse et l'âme de la grande coalition qui renversa Napoléon, donna la première impulsion au mouvement patriotique de 1813; il fut le créateur des *Monumenta Germaniæ historica*, et un des principaux fondateurs de l'École historique allemande.

Je ne pourrai retracer qu'à grands traits la vie active et si remplie de cet homme illustre, qui personnifia un instant le génie de sa patrie, et qui est resté pour les Allemands de nos jours le type du patriote et du grand citoyen. Un de ses protégés, peut-être plus connu en France que lui-même, M. Pertz, lui a élevé un monument littéraire qui jouit au delà du Rhin d'une légitime popularité. Le portrait que j'offre aux lecteurs de ce recueil n'est qu'une réduction du grand tableau, peint par la main savante et exercée du célèbre bibliothécaire de Berlin. Je le confie à l'indulgente appréciation des lecteurs français, et aussi à leur générosité; car il s'agit d'un adversaire de la France et d'un ennemi acharné de son gouvernement au commencement de ce siècle.

I

Je me suis arrêté à dessein sur l'intérieur du château de Nassau, parce que la vie qu'on y menait a influé profondément sur les mœurs et les idées de Stein.

« J'ai été élevé à la campagne, » dit-il dans son *Autobiographie*, « sous l'influence éminemment religieuse de mes dignes parents, de leurs senti-

ments vraiment allemands et vraiment chevaleresques. Les idées de piété et d'amour de la patrie, le sentiment de la dignité du rang et de l'honneur du nom, le devoir de diriger sa vie vers un but utile, et d'acquérir par le travail et l'effort la capacité nécessaire pour atteindre ce but, tout cela fut déposé dans les profondeurs de mon jeune cœur par les enseignements et les exemples de mes parents. Ayant passé mon enfance et mon adolescence au milieu de la solitude de la vie rurale, c'est dans l'histoire ancienne et dans l'histoire moderne, mais surtout dans l'histoire si agitée de l'Angleterre, que je puisai la connaissance du monde et de ses affaires[1]. »

En 1773, le jeune Stein suivait avec zèle à l'Université de Goettingen les cours de l'école de droit, et montrait une ardeur particulière pour les études économiques et pour l'histoire. Quoique tout fût martial dans sa robuste nature, des convenances de famille ne lui permettaient pas d'entrer au service militaire. En 1777, le descendant de sire Jean faisait donc bravement « par obéissance pour la volonté paternelle » son stage judiciaire à Wetzlar, siége du tribunal suprême de l'empire d'Allemagne. Cependant la volonté paternelle n'allait pas jusqu'à faire violence aux goûts irrésistibles du jeune référendaire; aussi bientôt lui laissa-t-on choisir une carrière plus digne de son activité et plus conforme à sa vocation. De 1777 à 1780, il séjourna successivement à Mayence, à Vienne, à Berlin, où il compléta son éducation. Un pacte de famille l'avait institué le chef futur de la maison de Stein et l'héritier universel de ses biens immobiliers. Riche comme il l'était, Charles de Stein, imitant la foule des jeunes gens de son temps et du nôtre, aurait pu suivre l'ornière commode creusée par son père, et perpétuer ses traditions domestiques, en menant la vie plus ou moins passive de gentilhomme campagnard. Mais son cœur et ses études lui faisaient entrevoir une plus utile et plus noble destinée. Le nom, la richesse et les talents n'avaient à ses yeux d'autre mérite que de pouvoir servir à la gloire de la patrie. Aussi, à vingt-trois ans, il cherchait une position dans laquelle il pût se rendre utile à son pays. Ce sentiment si précoce du devoir civique resta toujours un des traits particuliers de son caractère et l'habitua aux plus grands sacrifices.

Ses parents, qui avaient conservé un respect religieux pour les anciennes traditions de l'empire et une fidélité héréditaire à la maison d'Hapsbourg, auraient désiré qu'il entrât au service de l'Autriche. Mais Stein, sans nourrir contre cette puissance les préjugés déplorables et la haine impolitique de beaucoup de Prussiens d'alors et d'aujourd'hui, était attiré vers la Prusse par le prestige de Frédéric II,

[1] Autobiographie de Stein, dans J. H. Pertz, *das Leben des Ministers Freiherrn von Stein*, 6 vol. in-8. Berlin, 1849-1855. Voy. t. VI, p. 157-197.

vers lequel le poussaient aussi son éducation religieuse, la mauvaise impression que lui avait laissée son séjour à Vienne et la protection du ministre de Heinitz, intime ami de son père. Rêvant déjà alors pour l'Allemagne une renaissance grandiose, il croyait, comme beaucoup d'autres protestants de bonne foi, que la Prusse serait l'arbitre des nouvelles destinées de la patrie allemande. Telle fut, je crois, la première erreur politique de Stein, erreur d'autant plus inconcevable que ses études historiques auraient dû la lui faire éviter.

Il entra donc, sous les auspices du ministre Heinitz, dans l'administration des finances et des travaux publics, section des mines. Certes, aujourd'hui, peu de jeunes gens de son rang et de sa fortune feraient choix d'une carrière qui demande tant d'études préparatoires et spéciales. Stein ne recula pas devant le travail opiniâtre qu'elle exigeait, et, après deux années de surnumérariat au ministère, il fut envoyé en Westphalie, où il s'acquitta, pendant vingt ans, des devoirs de son emploi avec une assiduité et une ardeur soutenues. Aujourd'hui encore on admire et l'on cite dans le pays ses règlements sur les fabriques et les corporations d'ouvriers. Rien ne caractérise mieux la fin du dix-huitième siècle que cette sollicitude d'un descendant des croisés pour les classes industrielles. Très-certainement la mystérieuse châtelaine, dont nous citions plus haut la légende, n'avait pas prévu qu'un de ses rejetons, le dernier mâle de sa race, considérerait comme un *honneur nouveau* pour sa famille les fonctions d'inspecteur des mines de la Ruhr et des fabriques de la Westphalie.

Cependant le jeune fonctionnaire était fier de ses ancêtres, et il préconisa même toute sa vie la noblesse comme une institution civile nécessaire aux États qui veulent être réellement libres; mais, dans sa pensée, le fils de famille se devait tout entier au bien de l'État, et ne dérogeait pas en le servant, dans quelque emploi que ce fût. L'industrie, cet élément vraiment moderne de la civilisation, lui paraissait digne des premières préoccupations de l'homme d'État. Lecteur assidu des écrits d'Adam Smith, il avait même fait, en 1786, un long séjour en Angleterre, pour mieux s'initier aux secrets de la prospérité matérielle de ce pays, qu'il aimait non à la façon de quelques seigneurs de la cour de Louis XV, mais en vrai patriote allemand. Enthousiaste de toutes les traditions germaniques, il considérait le Royaume-Uni comme une colonie de la grande nation allemande, et portait le jugement de Montesquieu sur la constitution anglaise, ce « beau système sorti des forêts de la Germanie. »

Après plusieurs années de pratique et d'études non interrompues, le protégé de M. de Heinitz devint un des premiers ingénieurs des mines de son temps. C'est à lui, dit A. de Humboldt, qu'on doit en

Allemagne la première application scientifique de la chimie à la fabrication du sel. Son goût pour ses fonctions était devenu si vif, qu'en 1785, à l'âge de vingt-sept ans, il avait refusé d'entrer dans la carrière diplomatique. Le gouvernement de Frédéric II l'avait chargé de négocier auprès de l'archevêque électeur de Mayence, à Deux-Ponts et à Darmstadt, un traité d'alliance contre l'empereur. Mgr de Erthal s'alliait à l'ami de Voltaire contre le chef du Saint-Empire romain, *avoué* de l'Église, et cela à la veille de la Révolution française! Aussi M. de Custine entra-t-il à Mayence presque sans coup férir.

« Ce fut une étrange chose, s'écrie Stein lui-même, de voir l'archichancelier de l'empire, le premier prince électeur ecclésiastique, se séparer de l'empereur et de la maison d'Autriche. »

Son honnêteté naturelle en était révoltée. Aussi, quoique très-heureux dans ses négociations, n'aspirait-il qu'au moment où il pourrait retourner à ses chères mines de la Westphalie. C'est de cette époque que date l'invincible répugnance qu'il éprouva toute sa vie pour la diplomatie :

« A cause, dit-il, de la versatilité des cours, de cette alternative d'oisiveté et d'activité adroitement calculée et imposée au diplomate, de la nécessité pour lui de chasser tous les jours aux nouvelles et aux secrets, de l'obligation de vivre dans le grand monde, avec ses jouissances et ses entraves, ses petitesses et ses ennuis, enfin à cause de mon goût personnel pour l'indépendance et le franc parler; — à cause aussi de mon irritabilité. »

Cette répugnance n'avait d'égale que son antipathie contre les « paperassiers » et la bureaucratie. Et cependant c'est dans la bureaucratie que devaient se révéler ses talents et se préparer son élévation.

II

En 1804, Stein, qui passait non sans raison pour un des meilleurs fonctionnaires de l'État, fut appelé au ministère, en remplacement de M. de Struensée. Son département, nouvellement créé (accises, douanes, commerce, etc.), était un démembrement de l'ancien ministère de feu M. de Heinitz, son protecteur. Chose curieuse à noter, Stein ne fut pas appelé au ministère comme homme d'État, comme

homme politique, pour renforcer le prestige et l'action du gouvernement au milieu des graves circonstances du temps : sa nomination était considérée comme un simple avancement hiérarchique. Il devint chef du département vacant des finances, parce qu'il en était le meilleur employé. Ses plus chauds protecteurs, entre autres Beym, alors ministre de la justice, ne croyaient trouver en lui qu'une *spécialité* administrative. Cependant, dès qu'il eut prêté serment entre les mains du roi, le nouveau ministre fit sentir l'irrésistible énergie de sa volonté et l'initiative vigoureuse de son esprit, non-seulement dans son département, mais encore et surtout dans le gouvernement de la monarchie. Déjà, en 1806, Gentz, qui l'avait rencontré à Dresde, écrivait de cette ville à Jean de Müller :

« Le ministre de Stein, qui a passé quelques jours ici, est le premier homme d'État de l'Allemagne. Si je vivais à Berlin, je ne laisserais certainement pas cet homme-là à l'arrière-plan. Mais, à cause de ses vues profondes et de son grand caractère, il y aurait une difficulté, celle de lui assurer par son entourage un concours efficace ; car il est fermement décidé à agir... »

Il était difficile d'amener les hommes d'État prussiens à agir. La monarchie prussienne, militaire et conquérante, à moitié épuisée par les grands efforts de Frédéric II, n'avait qu'un gouvernement civil mal organisé, ou, ce qui revient au même, trop organisé : son action, subordonnée au pouvoir militaire et à un formalisme suranné, était faible ou entravée par la puissance occulte de l'entourage du roi. A la cour régnaient d'ailleurs de funestes ambitions, servies par une grande timidité politique, un manque presque total d'initiative et des vices nombreux. Stein nous a laissé, sur la situation du ministère prussien à cette époque, un Mémoire qu'il eut le noble courage d'adresser au roi lui-même. En voici une page qui nous montre un émule de Juvénal dans le fonctionnaire prussien.

« Si l'on fait abstraction de l'administration militaire, le cabinet se compose de deux conseillers de cabinet, Beym et Lombard, et du ministre comte de Haugwitz, leur allié et leur serviteur.

« Le conseiller intime de cabinet Beym... a des connaissances juridiques, mais celles qui sont requises pour l'administration intérieure de l'État lui font complétement défaut. La position nouvelle que lui a donnée son titre de conseiller de cabinet l'a rendu orgueilleux et insupportable autant que la vulgaire boursouflure de sa femme. Sa liaison intime avec la famille Lombard lui a enlevé sa pureté de mœurs, son amour du bien et diminué son zèle pour le travail.

« Le conseiller intime de cabinet Lombard est physiquement et moralement

usé et paralysé. Ses connaissances se réduisent à une teinture de bel esprit français; car les sciences austères que méditent l'homme d'État et le savant n'ont jamais préoccupé cet homme frivole. Sa participation précoce aux orgies de la famille Rietz et sa rapide initiation aux intrigues de ces individus ont étouffé son sens moral, en lui substituant une parfaite indifférence pour le bien et pour le mal.

« Dans les mains faibles et impures d'un poëtereau français de bas lieu, d'un roué, qui unit à la corruption morale la caducité et la plus complète paralysie physique, qui dilapide son temps dans la société d'hommes frivoles, au jeu et dans les polissonneries, la direction des affaires diplomatiques de cet État est entrée dans une voie qui n'a pas sa pareille dans l'histoire des États modernes.

« La vie du ministre de Haugwitz, affilié au cabinet, est une suite non interrompue de désordres et de perversions. Dans ses années académiques, il traita les sciences avec tiédeur et mollesse; son attitude était doucereuse et flexible. Il s'attacha ensuite aux sots qui s'occupaient en Allemagne, il y a trente ans, de spiritisme, aspira au nimbe de sainteté qui entourait Lavater, fut théosophe, visionnaire, et finit par prendre part aux soupers et aux intrigues de la Rietz; il dépensa le temps qui appartenait à l'État au jeu de l'hombre et son énergie dans des jouissances de toute sorte. Il mérite d'être stigmatisé du nom d'homme rusé, menteur, infidèle à sa compagne quotidienne, et de voluptueux usé. »

Telles étaient, selon Stein, les gens qui devaient combattre la sauvage énergie de la Révolution française et le génie du vainqueur d'Arcole. Faut-il encore tant s'étonner des succès inouïs de la politique française en présence du genre d'obstacles qu'elle avait à renverser? Ainsi on discutait encore longuement à Berlin et l'on pesait avec un soin grotesque les événements qui précédèrent la journée de Marengo, quand déjà Napoléon se présentait sur les champs de Saalfeld et d'Iéna. Stein, hâtons-nous de lui rendre cette justice, souffrait de cette inertie et n'était nullement partisan de cette politique égoïste et imprévoyante; dès son entrée au ministère, il avait insisté sur la nécessité de l'action immédiate et d'une union intime avec l'Autriche. Mais déjà il était trop tard. En une seule journée, se décida la destinée de la Prusse. Les armées françaises occupèrent la moitié du royaume. M. Daru, « laborieux, adroit, instruit, formé à la pratique par son expérience des révolutions, connaissant les affaires, confident des sentiments de Napoléon, froid, inexorable et exercé à l'art de l'oppression » (jugement de Stein dans son *Autobiog.*, p. 164), M. Daru alla gouverner à Berlin au nom du conquérant... La cour s'était réfugiée à Kœnigsberg, où Stein l'avait suivie, malgré une grave maladie et non sans avoir sauvé la plus grande partie du trésor public.

Le comte de Haugwitz, ministre des affaires étrangères, si bien dépeint plus haut, était accusé d'être favorable aux Français, ainsi

que Beym et Lombard. Son portefeuille ayant été offert à Stein, celui-ci le refusa eu se fondant sur son inexpérience des affaires diplomatiques; en réalité, il hésitait à engager sa responsabilité dans des fonctions entièrement dépendantes des fluctuations nombreuses de l'opinion dominante à la cour. Après avoir proposé le baron de Hardenberg, qui vivait alors dans la retraite à Kœnigsberg, il osa soumettre au roi tout un plan de réorganisation de l'administration centrale, qu'il voulait simplifier, rendre plus indépendante des caprices de la cour et plus dépendante de l'opinion publique. Il demandait en outre l'éloignement de l'ancien ministre Beym.

La franchise de Stein et ses plans de réforme blessèrent à la fois les intérêts de quelques courtisans et les préjugés du roi. Frédéric-Guillaume III écrivit le 3 janvier 1807 à son ministre une lettre fort dure, à laquelle Stein ri posta le même jour en ces termes :

« L'ordre de cabinet, en date du 3 janvier courant, que Votre Majesté a daigné me faire signifier, je le reçois à l'instant où j'allais entreprendre le voyage de Memel (où se réfugiait la cour), voyage désagréable sous plus d'un rapport et que je devais commencer cette nuit même.

« Puisque vous avez la bonté, sire, de me regarder *comme un serviteur rebelle, insubordonné, opiniâtre et désobéissant, qui, ne se fiant qu'à son génie et à ses talents, et loin d'avoir en vue le bien de l'État, ne se laisse guider que par ses caprices, ses passions et ses haines personnelles*, et que, d'un autre côté, j'ai l'insigne honneur de penser comme vous que *des fonctionnaires de cette espèce ne peuvent que porter préjudice à la chose publique*, je me vois dans la pénible nécessité de déposer au pied du trône la démission de mes fonctions; j'attendrai ici avec d'autant moins d'impatience que le peu de promptitude que vous mettez à l'admettre me procurera l'avantage inappréciable de me dispenser de mon voyage à Memel.

« 3 janvier 1807 (sept heures et demie).

« Stein. »

La dureté des citations étranges, mais authentiques, que rapporte cette lettre curieuse ne fut nullement atténuée par les termes du rescrit qui acceptait la démission offerte. L'énergique ministre, déjà cruellement atteint par la goutte, se consola de l'ingratitude de la cour en reprenant le chemin de son château de Nassau.

Cependant la paix de Tilsit (9 juillet 1807), qui enlevait à la Prusse la moitié de ses provinces, avait jeté la cour dans le plus profond découragement. Tout le monde, les Français eux-mêmes, se demandaient comment il avait été possible au feld-maréchal de Kalkreuth de se laisser imposer d'aussi dures conditions.

On cherchait un sauveur. De toutes parts, on demandait le rappel de Stein, le seul homme en qui l'opinion publique eût confiance. Le

jour même de la conclusion de la paix, la spirituelle et patriotique princesse Louise Radzivill, fille du prince Ferdinand de Prusse, et le général Blücher lui adressaient des lettres suppliantes pour le décider à accepter de nouveau le portefeuille ministériel que lui offrait M. de Hardenberg, au nom du roi lui-même. N'oublions pas cette particularité, qu'avant la signature du traité avec Napoléon les plénipotentiaires français avaient, au nom de leur maître, insisté sur la nécessité du renvoi de M. de Hardenberg. Le roi ayant répondu qu'il lui était impossible de se priver de l'expérience de cet homme d'État, Napoléon répondit que Sa Majesté pouvait le remplacer par le comte de Schulenburg-Kehnert ou par Stein. « Prenez le baron de Stein, c'est un homme d'esprit, » aurait dit le vainqueur d'Iéna. Napoléon, qui n'avait aucun intérêt à donner au roi de Prusse des ministres éminents, se trompait tout au moins sur un des deux hommes qu'il recommandait; quant au général comte de Schulenburg, ancien ministre de Frédéric II et beau-père du prince de Hatzfeld, c'était autre chose : il devint plus tard conseiller d'État au service du nouveau roi de Westphalie, Jérôme Napoléon.

Quelques difficutés qu'il entrevit, Stein, dominé par son patriotisme, quitta de nouveau le château de ses pères pour se rendre à l'appel du roi qui l'avait offensé. La maladie l'avait tellement miné, qu'il dut faire écrire sa réponse par sa femme. A la fin de septembre il arrivait à Memel. Dans sa première entrevue avec le roi, celui-ci lui manifesta l'intention de lui confier la direction supérieure de toutes les affaires civiles de l'État. Stein posa à son acceptation deux conditions : l'éloignement de Beym et l'approbation de son programme politique. Il ne sera pas sans intérêt de dire rapidement en quoi consistait ce programme. Stein n'avait sur les questions de gouvernement aucune des idées mises à la mode depuis la révolution du seizième siècle, que l'on prétendait avoir été accomplie au bénéfice de la vérité religieuse, de la liberté politique et de l'émancipation des peuples. Il ne professait pas la doctrine du *Prince* et des Pandectes, remise en honneur par les juristes et les souverains pseudo-libéraux, absolutistes ou protestants de la *renaissance*. Pour lui, l'autorité politique n'était qu'une émanation de la nation, et toute réforme, pour être vraie et féconde, devait avoir ses racines dans les entrailles mêmes du peuple. Aussi ne cessa-t-il, en se basant sur l'histoire des nations germaniques, de recommander le retour aux institutions représentatives. Et, par représentation, il entendait, non pas celle des multitudes, de la force brutale, du nombre, comme dans les cinq ou six constitutions engendrées par la Révolution française, mais celle des droits et des intérêts, comme dans la constitution anglaise et dans les anciennes constitutions allemandes.

Pour sauver l'État, il croyait avec raison qu'il fallait trouver un appui dans la nation, sans laquelle l'État n'est rien, absolument rien. Il fit donc appel à la Prusse, à ses traditions, à son esprit religieux et à son enthousiasme patriotique; il chercha à lui rendre le courage et la confiance en elle-même, sans lui cacher cependant que son honneur et son indépendance ne pourraient se racheter qu'au prix des plus grands sacrifices. Sûr du concours de l'Angleterre, il ne désespérait pas de celui de la Russie, attendait beaucoup des circonstances, et comptait avant tout sur le patriotisme des Allemands.

Pour mettre le gouvernement prussien à même d'appuyer le grand mouvement national dont il avait formé le plan, il prit l'initiative de toute une série de réformes administratives, financières et militaires.

« Quand on sera convaincu, disait-il, qu'exclure la nation de toute participation aux affaires, c'est étouffer l'esprit public, et que le concours du peuple ne se remplace pas par celui des fonctionnaires salariés, on mettra la main à une réforme de la constitution de la monarchie. Les envahissements progressifs des employés de l'État dans les affaires privées des citoyens et dans les affaires communales doivent cesser. L'âme du citoyen ne sait pas vivre dans les formules ou les paperasses d'un bureau; elle ne se déploie que dans l'action énergique de la vie civile. On doit donc s'efforcer de diriger l'énergie des citoyens vers le soin des affaires publiques; car la nation connaît mieux que personne et sa propre situation et ses besoins.

« Toute législation sortie de la tête des hommes d'affaires ou des savants est incomplète. Les hommes d'affaires sont tellement préoccupés de soins particuliers, qu'ils perdent de vue l'ensemble des choses publiques; ils sont tellement habitués à raisonner par expérience et à rechercher le côté positif des choses, qu'ils sont naturellement hostiles à tout progrès. Quant aux savants, ils sont trop éloignés du mouvement réel des affaires pour pouvoir lui donner une direction vraiment utile. Quand une nation s'est élevée au-dessus des idées matérielles, quand elle a acquis une certaine somme de connaissances, quand elle sait jouir, à un degré modéré, de la liberté d'exprimer sa pensée, hâtez-vous de diriger son attention vers ses propres affaires, nationales ou communales. Dès que vous lui aurez accordé une certaine participation à ces affaires, vous verrez se produire les manifestations les plus bienfaisantes de patriotisme et d'esprit public. Si, au contraire, vous lui refusez toute part dans la direction des affaires, vous verrez naître dans son sein un mécontentement et une mauvaise volonté qui se feront jour, à moins qu'on ne les réprime violemment, de façons aussi diverses que désastreuses. Vous avilirez ainsi les classes laborieuses et les classes moyennes, et vous serez obligé de diriger exclusivement leur activité vers la richesse et les jouissances matérielles. Quant aux classes supérieures, elles perdront l'estime publique dans l'oisiveté et le plaisir ou agiront contre l'intérêt public en accablant le gouvernement de reproches déraisonnables et arbitraires[1]. »

[1] Pertz, l. c., II, p. 10 sq.— Vingt ans plus tard Stein écrivait à la princesse Louise

Au moment où un si noble et si fier langage trouvait de l'écho en Allemagne, la France était aux mains toutes-puissantes de Napoléon, le véritable organisateur de la Révolution. L'Empereur avait succédé aux tribuns du peuple, le despotisme de l'Empire au despotisme de la République. Stein, faisant allusion à la Révolution française, que continuait Napoléon, reprenait :

« En France, la nation n'est appelée qu'en apparence à la gestion des choses publiques. Son *Corps législatif* n'est qu'un des corps administratifs chargés d'enregistrer les affaires. Sa bureaucratie est une immense machine très-compliquée, très-coûteuse, se mêlant de tout et dirigée par la volonté arbitraire, inflexible et illimités d'un seul. »

Quoi qu'il en soit de ces dernières assertions, on peut, sans diminuer la gloire de Stein, dire que son programme était trop *avancé*, pour la Prusse plus encore que pour le reste de l'Allemagne. Le pseudo-libéralisme protestant avait effacé partout, autant que possible, les institutions communales et les libertés provinciales. Le Dieu-État, enseigné dans les écoles par les juristes et les sophistes, était adoré à côté des temples élevés par les mains robustes et libres des disciples de saint Boniface et des auteurs du *Sachsenspiegel* et du *Schwabenspiegel*. Les excès de la renaissance, l'exemple de Louis XIV et le joséphisme avaient entraîné les pays catholiques dans la même voie liberticide.

Stein, qui avait fait de l'histoire son étude favorite, connaissait parfaitement les obstacles qu'il avait à surmonter, mais il n'était pas homme à reculer. Au moment même où l'Allemagne était humiliée, la Prusse réduite à quelques provinces, Berlin occupé par un corps d'armée français, l'énergique ministre réalisa des réformes qui n'avaient pu être obtenues ailleurs qu'au prix de torrents de sang. Je ne connais pas dans l'histoire politique de ce siècle de spectacle plus noble et plus fait pour relever la dignité humaine que celui des luttes du ministre de Stein. Il était entré au ministère au mois de septembre, et déjà, le 9 octobre, paraissait le fameux édit royal qui proclamait l'affranchissement de la propriété immobilière et des classes rurales; le 28 du même mois était publié l'ordre de cabinet sur l'abolition du servage (*glebae adscriptio*). Cette salutaire réforme, en abaissant les barrières civiles qui séparaient les divers ordres, donnait à la nation de nouvelles forces, améliorait matériellement la fortune

Radzivill : « D'après moi, la vie publique agit plus sur le perfectionnement de l'éducation populaire que les Universités et les Gymnases, dont je ne conteste pas d'ailleurs la nécessité. » Voy. *das Leben des Ministers Freiherrn von Stein*, par Wilhelm Baur 1 vol. in-12. Gotha, 1860, p. 334.

de la noblesse, créait une classe, jusqu'alors inconnue en Prusse, celle des paysans libres, et ouvrait à la richesse immobilière de l'État un splendide avenir. L'espace me manque pour parler des autres réformes accomplies par le génie actif et entreprenant de cet homme d'État : simplification de l'administration centrale, relation des divers ordres entre eux et avec l'État, instruction publique, etc. La convocation des États généraux devait être le couronnement de l'œuvre si bien commencée, mais entravée bien souvent par des obstacles venus de la cour. Aussi Stein, qui a écrit de si belles pages sur l'éducation des souverains, se préoccupait-il avec raison de l'éducation du jeune prince royal (Frédéric-Guillaume IV), alors âgé de douze ans. Le sec et incapable Delbruck, qui était son gouverneur, fut remplacé, sur les instances du ministre, par l'austère et savant Ancillon. C'est principalement à Stein que Frédéric-Guillaume IV dut ce précepteur, qu'il chérissait tant.

« C'est aussi dans cet esprit, dit Stein, que les membres de la commission militaire, le colonel de Scharnhorst, Gneisenau, le major Grollmann, continuèrent l'organisation militaire. Colberg fut fortifiée pour maintenir les communications avec l'Angleterre. On choisit des officiers capables pour commander les corps, on éloigna les mous, les tièdes, les malintentionnés, satisfaits de l'esclavage du pays, à leur tête le feld-maréchal Kalkreuth, le négociateur de la malheureuse paix de Bâle, soldat distingué et expérimenté, mais rusé, ambitieux, envieux et émoussé par la routine, l'âge et la domination d'une femme méchante et avare. A ce parti s'étaient adjoints tous les hommes du monde aimant la jouissance, par exemple, le prince de Hatzfeld, tous les juifs, quelques hobereaux au cœur étroit, tous les fonctionnaires égoïstes et ossifiés par la routine, quelques savants sophistes. Ils firent tout au monde pour amener une alliance avec la France. »

On voit par ce passage que Stein se mêlait de tout, même de l'armée, autre chose nouvelle en Prusse, où jamais un ministre non militaire n'avait osé parler des affaires du département de la guerre. Stein peut même être considéré comme un des auteurs de la réorganisation de l'armée prussienne après 1806. Dans ses relations avec le général de Scharnhorst et le colonel Gneisenau, ses conseillers et amis intimes, il ne cessait d'insister sur la nécessité de donner à l'armée une base populaire, nationale, et d'y introduire le principe de l'égalité des conditions et de la supériorité du mérite seul. « Je ne connais que deux hommes sans peur, disait Scharnhorst : le ministre Stein et le général Blücher. »

De jeunes enthousiastes et quelques professeurs avaient cherché à créer à côté de l'armée et du gouvernement actif de Stein une force occulte sous le nom de *Fédération de la vertu*, (*Tugendbund*) Stein,

qui était trop franc pour agir dans l'ombre, trouvait cette association « peu pratique. » Ni lui, ni Scharnhorst, ni Niebuhr, n'en firent partie. Des hommes comme eux, disaient-ils avec Schleiermacher, des gens de cœur dévoués à leur pays et à leur serment, « n'avaient pas besoin de signes extérieurs ou maçonniques de reconnaissance. » Pour repousser l'invasion française, ils comptaient beaucoup plus sur le courage civique manifesté publiquement, sur l'union de tous les Allemands et surtout sur une alliance étroite entre la Prusse et l'Autriche[1]. Cette opinion, souvent développée par Gneisenau, Scharnhorst et Stein, se trouve parfaitement exprimée dans le *Mémoire sur la situation de la Prusse vis-à-vis de la Russie et de l'Autriche*, adressé par Stein au roi et à la reine Louise, le 8 septembre 1808. Ce Mémoire mérite encore aujourd'hui une sérieuse attention. J'en citerai quelques passages :

« L'Allemagne est assez forte, disait-il, pour résister à la France; sa désunion seule est la cause de sa chute et de son esclavage..... L'attitude tiède et équivoque de la Prusse en 1794 força l'Autriche d'abandonner les Pays-Bas jusqu'à la Meuse, sans nécessité et sans avoir perdu réellement une seule bataille. La malheureuse paix de Bâle, acceptée par Frédéric-Guillaume II sur les représentations déraisonnables de ses ministres, a pour la première fois sanctionné la fatale division de l'Allemagne. L'Allemagne du Nord assista tranquillement à la dévastation de l'Allemagne du Sud, sans prévoir qu'un jour celle-ci pourrait se venger de cette conduite inconstitutionnelle et déloyale. Une des suites de l'indifférence de la Prusse pour le maintien de l'indépendance et de la liberté de l'Allemagne, fut l'emploi par la France des forces du Midi pour l'asservissement du Nord. Le même principe d'apathie appliqué à l'Autriche aura pour la Prusse les mêmes conséquences, sa complète dissolution et la chute de sa dynastie. Si l'Autriche est subjuguée, la France trouvera dans ses ruines, dans l'obéissance passive des misérables princes allemands préoccupés uniquement de leur existence personnelle, dans l'esprit révolutionnaire de douze millions de Polonais, les moyens de diminuer encore la Russie..... Après la chute de l'Autriche, la Russie sera incapable de résister sérieusement à la France, qui a le projet de détruire la Prusse. L'Allemagne ne peut être sauvée que par l'Allemagne : voilà pourquoi il s'agit de mettre en mouvement toutes les forces de la patrie. Je conclus qu'il faut se rapprocher de l'Autriche et lui faire part sincèrement de toutes les vues de la Prusse. Dès que la guerre contre l'Autriche éclatera, il faudra mettre en œuvre tous les moyens militaires et insurrectionnels que nous avons à notre disposition, pour briser le joug français ; car, si l'on regarde tranquillement faire, nous ne récolterons que l'anéantissement ou l'esclavage le plus intolérable... »

Les faits ont montré combien Stein avait raison.

[1] Pertz, l. c., t. II, p. 197, 201, 205, 210, 219.

Napoléon demandait à la Prusse de s'adjoindre à la Confédération du Rhin, et, en outre, de payer d'immenses sommes d'argent, que Stein était chargé d'amasser et Daru d'encaisser. L'empereur Alexandre, en allant à Erfurth, s'était arrêté à Kœnigsberg pour conseiller la prudence, la temporisation, la patience, etc., et offrir ses bons offices auprès de Napoléon (18 septembre 1808). Pour mener toutes les négociations à bonne fin, il fut même convenu que Stein suivrait Alexandre à Erfurth. Mais, le jour (21 septembre) où le ministre prussien devait quitter Koenigsberg, le *Moniteur* français du 8 septembre reproduisait en tête de ses colonnes une lettre écrite par Stein au prince de Sayn-Wittgenstein, le 15 août, avant la reprise des négociations avec Napoléon. Dans cette lettre, Stein s'exprimait, comme d'habitude, avec une grande liberté d'esprit et cette brusque franchise qui fut toujours un des traits principaux de son caractère. Il disait, par exemple, qu'il fallait entretenir l'esprit de mécontentement dans le royaume de Westphalie. Un certain assesseur, nommé Kopp, chargé de la lettre, avait été arrêté, on ne sait sur quelles indications, par la police du maréchal Soult, qui l'avait envoyé à Spandau. La lettre ayant été publiée dans le *Journal de l'Empire*, Stein fut réclamé, par les journaux bonapartistes, comme sujet du royaume de Westphalie et menacé de la confiscation de ses biens. La lettre fut reproduite aussi par le *Télégraphe*, feuille berlinoise antiallemande.

Stein, ne se faisant aucune illusion sur toutes les difficultés qu'on allait soulever à cause de lui, offrit sa démission. Le roi, qui ne voulait rien décider avant le retour de l'empereur Alexandre, la refusa provisoirement et envoya à Erfurth son ministre des affaires étrangères, le comte Goltz, qui accepta toutes les conditions imposées. Quant à Alexandre, il n'avait rien fait, ni pour la Prusse, ni pour l'Allemagne.

Cependant Davoust, Daru et le « parti français » de Berlin ne cessaient de se plaindre de Stein, qui, disaient-ils, « compromettait le roi. » Au mois d'octobre, Daru fit même emprisonner M. de Troschke, copropriétaire avec Stein de la terre de Birnbaum. Le conquérant et ses alliés allemands savaient employer parfois des moyens moins violents. Ainsi, le professeur Suvern ayant fait paraître des vers en l'honneur de Stein dans la *Gazette de Kœnigsberg*, le juif Lange, l'insulteur de la reine Louise, reproduisit ces poésies dans la *Gazette de Voss* avec un commentaire dans lequel il était parlé de Stein comme d'un fauteur d'anarchie et d'un niveleur!

Ce n'est pas ici le lieu de parler ni de tous les abus de pouvoir de Davoust à Berlin, ni même des graves accusations portées par ce maréchal contre le perroquet de la vieille comtesse de Voss, accusée de propos inconvenants contre Napoléon. Disons cependant que la con-

duite du général français était si dure, que Bernadotte lui-même s'écria un jour en pleine table à Hambourg : « Ces gredins (*sic*) font à Berlin un tort infini à l'Empereur ! » Ce jugement ne paraîtra pas trop sévère à ceux qui savent que Davoust se permit d'adresser à Napoléon une prétendue justification de Stein pour la lettre citée plus haut, justification qui n'était qu'une pièce apocryphe fabriquée par les ennemis de l'intrépide patriote.

Grande était, par suite de tout cela, la colère de Napoléon contre Stein et son parti. Cette colère éclata, de la façon la plus étrange, dans le 3e bulletin de l'armée d'Espagne du 13 novembre 1808, qui annonçait la prise sanglante de Burgos. « Il faudrait, disait Napoléon, que les hommes comme *M. de Stein*, qui, au défaut des troupes de ligne qui n'ont pu résister à nos aigles, méditent le sublime projet de lever les masses, fussent témoins des malheurs qu'elles entraînent et du peu d'obstacles que cette ressource peut offrir à des troupes réglées. » (*Moniteur* de 1808, 21 nov.) Aussi ne fut-on pas trop étonné d'apprendre qu'à Erfurth M. de Champagny avait donné à entendre au comte Goltz que Stein devait quitter le ministère. Déjà Soult avait dit au capitaine de Thiele, aide de camp de Blücher, que « les ministres du roi perdraient le pays. » Davoust, Daru, Bignon, Saint-Hilaire, étaient dans les meilleurs termes avec M. de Voss et le prince de Hatzfeld, qui détestaient Stein et ses idées, et espéraient le remplacer par l'influence des chefs français, qui le traitaient aussi de « *révolutionnaire*, » et demandaient sa destitution immédiate. Le roi, comprenant qu'il serait obligé d'abandonner son ministre, attendait pour se décider le retour de Goltz. Ce prince, irrésolu et fantasque, avait placé, un peu tard, il est vrai, sa confiance dans l'énergie de Stein; aussi sanctionna-t-il, avant de l'abandonner, presque toutes les réformes que celui-ci lui proposa. Ce ne fut que le 24 novembre 1808 que Stein quitta le ministère, à la grande joie des fonctionnaires français et du parti de la vieille Prusse. « Stein est un bon ministre... pour le peuple, disaient ces hommes désintéressés, mais non pour le roi. »

La retraite de Stein produisit une immense sensation dans toute l'Allemagne : en Prusse, elle fut considérée comme l'évanouissement des dernières espérances de la nation, dont le ministre démissionsionnaire avait fait vibrer une dernière fois les fibres patriotiques. Quant à lui, il quittait simplement le pouvoir comme il y était monté : par devoir, et en citant, dans une admirable lettre adressée à la princesse Guillaume de Prusse, ces paroles du *Caton* d'Addison :

The firm patriot
Who made the welfare of mankind his care,
Though still by faction vice and fortune cross'd,
Shall find his gen'rous labour was not lost.

Il écrivit aussi une sorte de testament politique qu'il adressa, le jour de son départ, on peut le dire, à l'Allemagne tout entière. Voici le résumé des points principaux de cette fameuse circulaire, divisée en neuf chapitres :

« ... 4° Une représentation nationale générale. — Les droits et le pouvoir de notre roi sont et seront toujours sacrés pour moi. Mais, pour que ces droits et ce pouvoir jusqu'ici illimités produisent le bien dont ils sont capables, il m'a toujours paru nécessaire de donner à l'autorité suprême un moyen de connaître à la fois les désirs du peuple et de donner de l'efficacité à ses décisions. Quand le peuple est privé de toute participation aux actes de l'État, quand on va jusqu'à lui ôter l'administration des affaires communales, il se livre bientôt à l'indifférence et même à l'opposition contre le gouvernement. Là où la représentation du peuple a été accordée parmi nous jusqu'ici, elle était très-mal organisée, aussi mon plan était de donner un droit de représentation à tout citoyen actif de l'État, qu'il fût propriétaire de cent arpens ou d'un seul, agriculteur, fabricant ou commerçant, qu'il eût une fonction civile ou qu'il fût attaché à l'État par des liens purement moraux. Plusieurs plans m'ont été communiqués ou ont été par moi mis à l'étude. De la réalisation ou de l'ajournement de ces plans dépend le bonheur ou le malheur de l'État, car ce n'est que dans cette voie constitutionnelle que l'esprit national peut être réveillé ou ranimé.

« 5° Entre nos deux principaux ordres, la noblesse ou la bourgeoisie, il n'y a aucune relation. Celui qui passe d'un ordre à un autre se dépouille totalement de son ancienne condition. C'est ce qui a amené naturellement la crise dont nous sommes témoins. La noblesse, pour revendiquer la valeur qu'on peut lui donner, est trop nombreuse, et elle augmente chaque jour. Dans l'intérêt général, on a dû établir la libre concurrence pour les fonctions publiques dont la noblesse avait le monopole. C'est pourquoi la noblesse aujourd'hui doit s'occuper d'affaires et de métiers qui sont en contradiction avec la distinction à laquelle elle prétend par droit de naissance; elle devient ainsi un objet de raillerie, et, naturellement, perd de sa considération... Je suis donc convaincu de la nécessité d'une réforme sur ce point... Par le rapprochement de la noblesse avec les autres ordres, la nation sera vraiment unifiée, et alors le souvenir des actions nobles, dignes de l'immortalité, pourra être mieux conservé.

« 6° Obligation générale du service militaire.

« 7° Abolition légale des corvées.

« 8° Mais, pour que toutes ces institutions atteignent complétement leur but, c'est-à dire le développement interne du peuple; pour qu'elles fortifient réellement la fidélité et la foi, l'amour du roi et de la patrie, le sentiment religieux du peuple doit être de nouveau vivifié. Des prescriptions et des règlements officiels ne suffisent pas pour atteindre ce but. Cependant il est du devoir du gouvernement de prendre à cœur cet objet important, de restaurer la dignité de l'ordre sacerdotal, en éloignant les ecclésiastiques

[9] Pertz, l. c., II, 309.

indignes, en repoussant les candidats légers ou ignorants, en améliorant les écoles préparatoires de théologie, en excitant l'amour des institutions religieuses, en réorganisant largement les redevances paroissiales et en entourant le culte d'une solennité convenable.

9° Mais ici, comme pour tout le reste, c'est de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse qu'il faut attendre le plus de fruits. »

. . . . . .

Au moment même où Stein quittait le ministère, la garnison française de Berlin partait pour l'Espagne (le 3 décembre). Déjà, le 10 du même mois, le major de Schill entrait triomphalement dans la capitale de la Prusse à la tête de ses partisans. Stein voulait rester avec sa famille à Berlin jusque vers le milieu de janvier 1809; mais il ignorait encore les instructions du nouveau ministre de France. M. de Saint-Marsan apportait en effet le décret suivant :

« 1. Le *nommé Stein*, cherchant à exciter des troubles en Allemagne, est déclaré ennemi de la France et de la Confédération du Rhin.

« 2. Les biens que ledit Stein posséderait soit en France, soit dans les pays de la Confédération du Rhin, seront séquestrés. Ledit Stein sera saisi de sa personne, partout où il pourra être atteint par nos troupes ou celles de nos alliés.

« En notre camp impérial de Madrid, le 16 décembre 1808.

« NAPOLÉON. »

M. de Saint-Marsan, qui avait ordre de rompre toute relation avec la Prusse si Stein était encore dans les États du roi, se conduisit en homme d'honneur. Prévenu par un des amis de l'ambassadeur français, M. de Goldberg, ministre de Hollande, le proscrit put quitter Berlin sain et sauf, après avoir écrit ce billet à la princesse Louise Radzivill :

« Dans peu d'heures, je quitte un pays que j'ai servi pendant trente ans et dans lequel j'ai trouvé ma perte. Les biens qui depuis six cent soixante-quinze ans sont la propriété de ma famille, sont confisqués, et les liens de toute espèce qui se rattachaient à toutes les circonstances de ma vie sont brisés. Je suis banni de mon pays, sans être certain de trouver un asile pour moi et les miens.

« Puisse ma perte être utile à ma malheureuse patrie ! »

III

Grâce à ses amis les comtes O'Donnell-Tyrconnell et de Stadion, ministres de l'empereur d'Autriche, Stein obtint de pouvoir résider à Brünn, en Moravie. C'est alors que Gentz lui écrivait :

« ... Je le déclare, s'il m'était donné de décerner à Votre Excellence la *dictature* dans le sens romain du mot, pour toutes les entreprises capables d'affranchir l'Allemagne, je consentirais à quitter le lendemain la vie, content de mon œuvre, rassuré sur le succès et l'avenir. »

Gentz ne se trompait pas : Stein, devenu, par la faute même de Napoléon, son ennemi *personnel*, fut, après Dieu, un des principaux auteurs de sa chute. C'est dans l'exil, dans la retraite de Brünn, que furent médités, par le ministre proscrit, les plans que nous le verrons accomplir, quelques années plus tard, avec une si énergique et parfois une si âpre persévérance. Il faudrait plus d'espace que n'en comporte le cadre de cette étude pour retracer la vie à la fois studieuse et active que mena l'illustre patriote sur le territoire autrichien pendant trois longues années. Je dis longues ; car Stein rongeait le frein qui lui était imposé : il souffrait de son inaction, autant que des humiliations essuyées par sa patrie. La perte de la bataille de Wagram le força de quitter Brünn et de se réfugier à Troppau (juillet 1809), où il demeura jusqu'à la paix de Vienne. Au mois de juin 1810, il se fixa à Prague. « De 1809 à 1810, dit-il dans son *Autobiographie*, je vécus d'un restant d'argent et de la vente de mon argenterie. En 1810, je reçus du roi une pension de cinq mille thalers. »

Les succès inouïs de Napoléon, la lâcheté des cabinets européens, la servilité de quelques princes, la faiblesse coupable de la Prusse, les lettres désespérées de Gneisenau et des autres patriotes, remplissaient Stein d'un profond découragement. Il mandait, le 5 juin 1811, à sa sœur Marianne :

« Pour gagner le repos et l'indépendance, le mieux serait d'émigrer en Amérique, dans le Kentucky ou le Tenessee, où l'on trouve un climat et une terre splendides, de magnifiques cours d'eau, de la tranquillité et de la sécurité pour un siècle. On y trouve aussi une foule d'Allemands. La capitale du Kentucky s'appelle Francfort. »

Le 2 octobre suivant :

« Je vis dans le souvenir du passé et dans l'espérance d'un prochain passage à une vie meilleure ; car celle-ci me dégoûte à un haut degré. »

Le 8 décembre :

« Cependant ne nous plaignons pas, la Providence nous a secourus jusqu'ici, elle nous aidera encore. Puis, nous trouverons enfin la paix au delà du tombeau ; ici-bas, on peut jeter les yeux où l'on veut, partout on ne voit qu'oppression, arbitraire, violence, pusillanimité et décadence continuelle. »

Au fond, Stein n'était pas si découragé qu'il l'écrivait dans ses « moments de goutte. » Ainsi il avait adressé à M. de Hardenberg, son successeur à Berlin, deux Mémoires : l'un sur la *réorganisation des finances*; l'autre (1812) sur l'*organisation de l'armée et la nécessité pour la Prusse de prendre part à la guerre contre Napoléon.*

Vains efforts! la Prusse ne cessait d'hésiter ou de jeter la sonde, suivant une expression du temps. « Nulle part, ni force, ni vie, écrivait Merkel, un des amis de Stein, partout on *sonde*, on compte les maux, mais le médecin manque. » En Autriche, il en était autrement : le Tyrol tout entier était soulevé.

« En Bohême et en Moravie, raconte Stein (*Autobiogr.*, 173), régnaient un admirable esprit de patriotisme, une ardeur brûlante de venger les maux accumulés par un orgueilleux ennemi. Ces sentiments animaient toutes les classes, tous les âges. Dans la *Landwehr*, on trouvait des hommes et des adolescents des premières familles, supportant toutes les privations, allant gaiement au-devant de tous les dangers. Les blessés et les malades étaient reçus partout avec affection. La guerre était une manifestation nationale, et non une mesure de cabinet. »

Tel est l'unique secret de l'opiniâtre et admirable résistance de l'Autriche, qui supporta pour ainsi dire seule le poids de la guerre contre les armées de la République et de Napoléon jusqu'en 1810. Quant au gouvernement prussien, il ne sortit de ses hésitations que pour prendre part à la guerre contre la Russie, c'est-à-dire pour commettre une véritable tentative de suicide.

Cette résolution, qui paralysait complétement l'action de l'Autriche, découragea les meilleurs patriotes prussiens. Blücher, Scharnhorst, Gneisenau, Boyen, quittèrent l'armée, à la grande joie de M. de Saint-Marsan, qui n'avait cessé de réclamer leur éloignement. Chazot, Clausewitz, Dohna, Goltz, Lutzow, et plus de deux cents officiers d'élite, imitant cet exemple, allèrent en grande partie en Russie former le noyau de l'armée dite de l'indépendance. Après l'entrevue de Dresde, où l'empereur François d'Autriche refusa la Silésie, que lui offrait Napoléon, celui-ci partit pour la campagne de Russie. C'est alors, au moment où tout semble perdu, que se réveille complétement l'énergie de Stein.

George III lui avait offert autrefois d'entrer dans le ministère hanovrien, représenté à cette époque à Londres par le comte de Münter. Stein, qui était en relation avec ce dernier, depuis janvier 1811, s'était plaint à lui de son inaction forcée, et lui avait demandé s'il ne pourrait pas être adjoint à la légation anglaise auprès du quartier général russe.

« L'empereur Alexandre, ajoutait-il, m'a témoigné sa confiance en 1807, en m'offrant du service, et je suis en relation avec beaucoup de personnes qui se trouvent en Russie. Je ne demande que les frais de route, mon entretien et les passe-ports nécessaires. Quand la guerre sera terminée, je reviendrai ici. Puisse-t-elle avoir une issue heureuse ou puissé-je y trouver ma fin ! »

Une lettre ne franchissait alors la distance entre Prague et Londres qu'en plusieurs mois. Stein ne devait cependant pas attendre une réponse aussi longtemps : car ses désirs avaient été prévenus.

L'empereur Alexandre avait conservé la plus haute estime pour le caractère et les capacités de Stein. Les événements de 1812 lui avaient aussi remis en mémoire la note prophétique que le ministre prussien lui avait remise en 1808, sur les conséquences de la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg à l'entrevue d'Erfurth.

L'auteur de cette note fort curieuse concluait ainsi :

« (*a*) Que la Russie prenne des mesures pour mettre ses forces au service de la grande cause de l'affranchissement de l'Europe.

« (*b*) Que la Russie, l'Autriche et la Prusse s'allient étroitement pour attaquer la France, occupée en Espagne, et délivrer l'Allemagne. .

« (*c*) Que les négociations d'Erfurth soient dirigées de manière à obtenir, aux conditions les plus avantageuses, l'évacuation de la Prusse par les troupes françaises et l'exécution de la paix de Tilsit. »

Sans doute le faible Alexandre se souvint encore de cet autre passage de la note citée :

« Les princes qui se mettent à la tête d'une nation doivent s'entourer d'hommes énergiques capables de tous les sacrifices, et éloigner les hommes mous et amis du repos et de la jouissance, afin de donner aux peuples un témoignage non équivoque de la fermeté de leurs desseins. »

Alexandre invita Stein à se rendre auprès de lui à Wilna. L'importance de cet événement m'engage à reproduire ici complétement le texte original français de la lettre autographe du czar ; la voici :

« L'estime, monsieur, que je vous ai toujours portée n'a reçue (*sic*) aucune altération, par les événements qui vous ont éloigné du timon des affaires. C'est l'énergie de votre Charactere (*sic*) et vos talents éminents qui vous l'ont acquise.

« Les circonstances décisives du moment doivent ralier (*sic*) tous les êtres bien pensants, amis de l'humanité et des idées libérales. Il s'agit de les sauver de la barbarie et de l'esclavage qui se préparent à les engloutir.

« Napoléon veut achever l'asservissement de l'Europe, et, pour y atteindre, il lui faut abattre la Russie. — Depuis longtemps l'on s'y prépare à la

résistance et les moyens les plus énergiques y sont rassemblés de longue main:

« Les amis de la Vertu et tous les êtres animés du sentiment d'indépendance et d'amour pour l'humanité sont tous interessés au Succès de cette lutte. Vous, monsieur le Baron, qui avez marqué d'une manière si brillante entre eux, Vous ne pouves nourrir d'autre sentiment que celui de contribuer à faire réussir les efforts qu'on va faire dans le Nord pour triompher du despotisme envahissant de Napoléon.

« Je vous invite de la manière la plus instante à me communiquer vos idées, soit par écrit d'une manière sûre, soit de bouche en venant me joindre à Wilna. Le comte de Lieven vous communiquera à cet effet un passe-port d'entrée. Votre présence en Bohême, il est vrai, pourrait être d'une grande utilité, étant placé pour ainsi dire au dos des armées françaises. Mais la faiblesse de l'Autriche la mettant d'une manière à peu près certaine sous les drapeaux de la France, pourrait compromettre votre sûreté, du moins celle de votre correspondence (*sic*). Je vous engage donc à réfléchir mûrement sur l'importance de toutes ces circonstances, et de choisir le parti qui vous paraîtra le plus propre à l'utilité de la grande cause à laquelle nous appartenons tous deux. Je n'ai pas besoin de vous assurer que vous serés reçu en Russie à bras ouverts. Les Sentiments sincères que je vous porte vous en sont un sûr garant.

« Saint-Pétersbourg, le 27 mars 1812.

« ALEXANDRE. »

Stein arriva malade à Wilna, le 12 juin. L'empereur lui ayant fait demander par M. de Nesselrode ce qu'il désirait, il répondit qu'en aucun cas il ne voulait entrer au service de la Russie ; qu'il ne désirait prendre part, d'une manière utile à sa patrie, qu'aux affaires allemandes qui se présenteraient dans le cours de la guerre. Stein faisait taire immédiatement toutes les jalousies par cette déclaration, à laquelle il attribua les excellentes relations qu'il conserva en Russie.

Dès le 18 juin, Stein adressait à l'Empereur son premier *Mémoire* sur la situation de l'Europe et les moyens de préparer en Allemagne un soulèvement national. Les limites de cet article et une réserve qui sera comprise ne me permettent pas d'entrer dans tous les détails de ce plan. « A chaque occasion favorable qui surgit, disait-il, on voit les peuples s'apprêter à secouer leurs chaînes. Il faut profiter de ces dispositions et les développer. » Comme moyens d'atteindre ce but, il recommandait vivement la presse, les brochures, les livres, et surtout la deuxième partie du célèbre livre d'Arndt, l'*Esprit du temps*. Après avoir obtenu qu'on ferait venir Arndt lui-même pour rédiger sous sa propre direction des pamphlets de circonstance, il proposa encore de répandre à profusion les écrits de Fabre et de sir Francis

d'Yvernois sur la situation intérieure de la France ; de créer une *Gazette* sous la direction du conseiller Grüner pour réfuter les bulletins de Napoléon ; d'organiser un vaste réseau d'espions pour arrêter les courriers français, etc., etc. Le *Mémoire* proposait enfin d'adresser des proclamations aux soldats allemands qui servaient dans l'armée française, pour les engager à accourir sous les drapeaux d'Alexandre et à voler au secours de leur patrie. A la tête de ses soldats, Stein conseillait de placer des hommes connus par leur dévouement et leurs services, par exemple, les ducs de Brunswick et d'Oldenbourg, entourés du colonel Gneisenau, du comte de Chazot, etc. Alexandre accepta toutes les propositions de son nouveau conseiller. Un *comité allemand*, dont il était l'âme, fut créé, et composé du prince Georges d'Oldenbourg, beau-frère d'Alexandre, du conseiller privé comte Kotchubey et du général comte Lieven.

Ernest-Maurice Arndt arriva à Saint-Pétersbourg au mois d'août 1812. Stein conseilla immédiatement à l'empereur de l'employer à la composition d'écrits et de chants patriotiques qui seraient répandus en Allemagne, et de l'adjoindre à la légion allemande, à laquelle il inspirerait, par tous les moyens de l'éloquence populaire, un enthousiasme et un dévouement semblables à ceux qu'on avait vus dans les corps du duc de Brunswick et de Schill.

Rien ne démontre mieux que ce simple fait l'immense transformation que les idées politiques avaient subie en 1812. Pour combattre et anéantir la force matérielle dont disposait Napoléon, on en appelait à la force morale, à un gazetier, à un poëte, à un pamphlétaire! C'est par l'emploi de cette force purement morale, à une époque de fer, que Stein se distingua de presque tous les hommes de son temps et de ceux qui l'avaient précédé. Telle est aussi la cause du merveilleux succès de sa politique en 1813 et de la popularité dont son nom jouit en Allemagne depuis cette époque.

Quant au président du *comité allemand*, le duc d'Oldenbourg, il n'était pas tout à fait un homme d'État de cette école. Formaliste, étroit dans ses idées, entêté, ne voyant jamais qu'une seule face d'une situation et toujours la plus petite, ce prince, très-brave homme du reste, était l'antithèse vivante de Stein, qui nous a laissé de lui un portrait très-piquant :

« Dépêchez-vous de repasser votre histoire politique et juridique de l'empire d'Allemagne, disait-il à Arndt, le jour où il devait le présenter au prince, et exercez-vous à vous tenir debout et droit à la même place pendant plusieurs heures. Cet homme-là sait par cœur tous les noms, dates et tables généalogiques de l'empire, et, quand il est debout sur ses longues et droites jambes de Westphalie, il est capable de tuer de fatigue l'homme le plus solide, et cela malgré la diète de Ratisbonne !... — Cet homme-là, disait-il

encore, me représente admirablement l'ancienne procédure civile de l'Empire : il peut dogmatiser pendant deux ou trois heures, *stans pede in uno.* »

Arndt ne quitta plus Stein jusqu'en 1815 et resta toute sa vie son ami fidèle et dévoué. Il a popularisé la mémoire du grand ministre prussien dans un charmant opuscule intitulé : *Meine Wanderungen und Wandelungen mit dem Reichsfreiherrn Heinrich Karl Friederich von Stein*, lequel passe, non sans raison, pour son meilleur écrit. Le nom d'Arndt, mort récemment à Bonn, à un âge très-avancé, est moins connu aujourd'hui pour le rôle qu'il joua sous les ordres de Stein, en 1813, que par la fameuse chanson si souvent répétée depuis 1848 : *Was ist des Deutschen Vaterland?* chanson qu'on pourrait appeler la *Marseillaise* des Allemands. Sa réputation comme écrivain est fort contestable. Son plus grand mérite est d'avoir été le Tyrtée du mouvement de 1813. Son patriotisme, tant vanté, ne valait pas à beaucoup près celui de Stein et de Goerres : sa haine pour l'Autriche n'était égalée que par ses préjugés grossiers contre l'Église catholique, et sa réputation politique, en Allemagne, peut être comparée à celle de Béranger en France.

Pendant que Stein mettait ses plans à exécution, le vieux Kutusow ne cessait de battre en retraite devant les masses triomphantes de Napoléon. Après la bataille de Borodino (7 septembre), Stein, dont la perspicacité et le calme énergique égalaient la prodigieuse activité, écrivait à sa femme (née comtesse de Walmoden-Gimborn), restée en Moravie avec ses enfants :

« J'aperçois un meilleur avenir ; je tiens la chute de cet homme pour plus que probable ; les deux absurdes guerres menées par lui de front aux deux extrémités de l'Europe, avec la folle pensée de pouvoir produire une révolution en Russie, seront les causes de sa perte... »

Stein avait compris que le plus sûr moyen de combattre Napoléon était de soulever contre lui l'esprit des peuples ; et, quand il vit la guerre d'Espagne et la campagne de Russie prendre un caractère national, il ne douta plus de la défaite du vainqueur de l'Europe.

Les Allemands appellent la bataille de Leipzig la bataille des peuples (*Vœlkerschlacht*). Stein attribuait tous les succès des armées de la République française et du Consulat à l'inspiration nationale provoquée partout par les Français, et à l'absence de ce sentiment chez les Allemands, enlacés par des gouvernements bureaucratiques et rendus indifférents par l'égoïsme de leurs princes. Le spectacle de la Russie, où il avait accompagné Alexandre, et qu'il avait vue frémis-

sante de patriotisme, malgré l'absolutisme asiatique qui la comprimait, avait fortifié ses convictions.

Là même cependant beaucoup de conseillers et même de généraux étaient d'un autre avis : ils parlaient hautement de demander la paix. Stein, au contraire, soutenait avec énergie qu'il ne fallait déposer les armes qu'après avoir « anéanti la puissance de l'oppresseur des peuples. » Alexandre, suivant ce conseil, chargea le comte Lieven d'annoncer aux cours de Berlin et de Vienne qu'il ne cesserait pas de résister même après avoir perdu ses deux capitales.

L'une d'elles, la *ville sainte*, était déjà perdue. Le jour où la nouvelle en parvint à Saint-Pétersbourg, toute la ville fut plongée dans la stupeur. Stein déjeunait « avec son petit pain quotidien, » quand Arndt entra comme d'habitude; la conversation roula sur les événements du jour, et surtout sur les exploits de Rostopschin à Moscou.

« A propos, dit Stein, vous savez que le feu a été mis aux quatre coins de la ville : une masse de fugitifs sont déjà arrivés ici. Il n'est pas impossible que nous soyons obligés de prendre un de ces quatre matins le chemin d'Orel ou d'Orenbourg. En ma vie, j'ai déjà perdu quatre fois mes bagages. Qu'est-ce que cela fait? N'est-il donc pas écrit que nous devons tous mourir une fois? En vérité, la majorité des hommes forme un véritable troupeau. Vous ne croiriez pas combien il se trouve déjà ici de figures peureuses. N. sort à l'instant d'ici, il se tirait la barbe comme si l'univers avait été incendié à Moscou. Je voulais l'inviter à dîner, mais il m'en a ôté l'envie pour toujours. Quant à nous, n'est-ce pas? nous allons être gais aujourd'hui. »

Effectivement, au dîner, il fut d'une gaieté folle et trinqua entre autres avec le brave Dornberg, un de ses invités, à l'Espagne et à l'Angleterre. Stein se révèle tout entier dans cette petite scène : plus le danger était grand et pressant, plus sa conversation était enjouée : le péril, loin de le décontenancer, donnait au contraire à son esprit une jovialité communicative. Dans les heures décisives, si nombreuses en sa vie, où se jouèrent la destinée des empires et sa propre existence, son calme n'avait rien de solennel : sa conversation, caustique et mordante, était pleine d'abondance et de saillies. Aussi, dans ces moments-là, son influence, servie par son indomptable énergie, était toute-puissante sur tous ceux qui l'entouraient.

L'impératrice mère, le grand-duc Constantin, le général Arackcheïew et surtout le chancelier Romanzow, dont les Français avaient respecté les biens au milieu de la dévastation générale, continuaient à désirer vivement la paix. Stein seul portait la tête haute et ne cessait de soutenir la fermeté et la résolution d'Alexandre et de l'impéra-

trice régnante. Aussi, quand le colonel Michaud apporta le rapport de Kutusow sur l'incendie de Moscou, l'empereur lui répondit : « Napoléon ou moi, moi ou lui! nous ne pouvons plus régner en même temps. J'ai appris à le connaître. Il ne me fera plus prendre le change. »

Dans un second article, nous parlerons du rôle que Stein joua dans le drame annoncé par ces paroles de l'autocrate russe. Qu'il me soit permis de placer ici quelques traits assez intéressants, relatifs à la société russe à cette époque, et à la vie que le baron de Stein mena à Saint-Pétersbourg, immédiatement avant la retraite de l'armée française.

On était au commencement de septembre 1812. L'hiver annonçait son approche et rappelait à Saint-Pétersbourg les familles qui avaient passé la belle saison dans leurs villas des environs ou dans les châteaux éloignés du théâtre de la guerre. Stein voyait beaucoup les familles des comtes Kotchubey, Orlow, Narischkin, Ouwaroff, etc. Calme au milieu des dangers, froid et énergique dans le conseil, résolu après une décision prise, l'illustre proscrit était à table un gai convive et dans le monde un « causeur » charmant. Mais il détestait l'oisiveté et la flânerie et souffrait de perdre son temps dans d'inutiles visites. Pendant les loisirs que lui laissaient ses devoirs politiques et les obligations impérieuses du monde, il entretenait une immense correspondance et lisait Thucydide *en grec!* C'est à Saint-Pétersbourg aussi qu'il fit la connaissance de madame de Staël. Sa correspondance avec sa femme nous permettra de donner quelques détails intéressants sur ses rapports avec l'auteur du livre *De l'Allemagne*, qu'il rencontrait souvent chez le comte Narischkin.

Voici ce qu'il écrivait le 17 août :

« J'ai vu madame de Staël. Elle a une apparence de bonté et de simplicité, quoiqu'elle ne veuille pas se donner la peine de plaire. Un certain art de laisser aller et son air d'abandon expliquent les nombreuses imprudences de sa conduite et de son langage, excusables d'ailleurs par sa position au milieu d'une capitale comme Paris, et d'un peuple gâté et excité par toutes les passions. Fille d'un homme entraîné lui-même dans le tourbillon des affaires et des agitations politiques, sa figure n'offre pas l'expression complète de la dignité féminine : il y a même quelque chose de commun dans sa bouche, et son regard est un peu trop passionné. Elle est accompagnée de sa fille, qui est excellente et sans prétention. Elle se propose de conduire son fils en Suède ; peut-être elle fera imprimer dans ce pays son ouvrage sur la littérature allemande. Je crois qu'elle ne plaira pas ici ; car le goût littéraire fait défaut en Russie et les femmes y sont extraordinairement paresseuses. »

Le 31 août, il écrit encore :

« J'ai passé une bien agréable journée chez le comte Orlow; nous étions en très-petite société sur son île; après dîner, madame de Staël a lu quelques chapitres de son livre sur l'*Allemagne*, elle en a sauvé un exemplaire des griffes de Savary et le fera imprimer en Angleterre; — elle nous a lu le chapitre sur l'enthousiasme. Cette lecture m'a fortement ému tant par la profondeur et la noblesse des sentiments l'élévation que par celle de la pensée, qu'elle exprime avec une éloquence qui va au cœur. Peut-être pourrai-je en copier quelques passages, pour les joindre à cette lettre : tu en seras émue et édifiée. »

Le chapitre dont parle Stein avait été biffé à Paris par la censure.

Stein fit une profonde impression sur l'esprit de madame de Staël, qui lui donna son portrait, à la condition qu'il le placerait dans son cabinet de travail à Nassau. Je doute cependant que le grand patriote ait apparu à l'auteur de *Corinne* sous son véritable aspect. Madame de Staël vit en lui l'homme du monde, le littérateur, l'*ennemi de Napoléon*, plutôt que le ministre réformateur et libéral, le promoteur de la restauration des anciennes institutions germaniques, l'ennemi des coteries politiques, l'énergique défenseur du droit national, l'adversaire intègre de la bureaucratie, en un mot, le grand citoyen. Entre la fille de Necker et l'énergique baron de l'empire teutonique, il y avait toute la distance qui sépare le livre *De l'Allemagne* des *Monumenta Germaniæ historica*.

Comme trait caractéristique de l'époque, citons encore ce passage d'Arndt :

« Elle (madame de Staël) était allée avec le Vaudois (Fontana) et son fils au Théâtre-Français, pour juger comment on jouait *Phèdre* sur les planches russes. C'était le temps où se livraient les premières batailles sanglantes; naturellement, nos rapports en parlaient toujours comme de brillantes victoires et s'étendaient sur les horreurs, les dévastations et les incendies dont les Français se rendaient coupables. Aussi le peuple était-il excité au plus haut degré. Juste au moment où la Staël (*sic*) s'apprêtait à entendre dire les vers doux et mélodieux de Racine, la salle retentit de coups de sifflets, de cris, de malédictions et même de la menace : *Dehors, dehors les maudits Français!* La représentation fut forcément interrompue, et les acteurs, pour échapper à de mauvais traitements, furent obligés de se sauver au plus vite. Cette « colère russe » fut telle, qu'à partir de cette représentation de *Phèdre*, le Théâtre-Français dut rester longtemps fermé. Dans cette soirée, la Française (madame de Staël) se montra tout entière, comme par les Russes de l'auditoire on avait pu juger complétement de cette nation. Elle rentra chez elle troublée, non-seulement comme si elle avait assisté à la représentation d'une tragédie, mais

encore comme si elle avait été elle-même actrice dans une tragédie réelle. Elle se roulait sur le sofa, pleurait, sanglotait, sans s'arracher cependant les cheveux, et s'écriait sans cesse : *Oh ! les barbares! ô mon Racine!* Cette scène, qui nous stupéfia, nous parut pourtant plus qu'étonnante de la part d'une femme de cette prestance et de plus de quarante ans. Nous ne comprenons guère cela, nous autres Allemands. Une femme ou une jeune personne allemande, verserait-elle autant de larmes, sangloterait-elle, se démènerait-elle ainsi, gémirait-elle autant, si elle entendait maudire, conspuer, siffler et bombarder une pièce de Schiller ou de Goethe sur quelque scène de Londres ou de Paris? A l'occasion, cependant, un peu de français et un peu de russe de cette espèce ne gâteraient rien chez nous. »

A côté de cette esquisse morale du caractère et des œuvres de la célèbre fille de Necker, jugée au fond de la Russie par deux Allemands, il est assez piquant de placer le portrait physique de Stein à cette époque, d'après les dessins originaux de son compagnon et ami Arndt :

« Le baron Charles de Stein était de taille moyenne, plutôt court et replet que grand et élancé. Le corps était solide avec deux larges épaules allemandes, les jambes et les cuisses bien arrondies, le cou-de-pied apparent, le tout fort et fin comme il appartient aux vieilles races, dont il était issu. Sa pose et sa marche étaient fermes et égales. Sur ce corps reposait une superbe tête, surmontée d'un front large et très-renversé. Sous son nez, qui était plutôt un bec (*el rostro*), un puissant bec d'aigle, se développait une bouche finement fermée et un menton, qui était vraiment trop long et trop pointu.

« Qu'il soit dit ici une fois pour toutes et notamment à ceux qui regardent une peau fine et blanche et des yeux bleu-clair-argent comme le cachet primitif du noble de race et le signe par excellence du génie, que les deux plus grands Allemands du dix-neuvième siècle, Goethe et Stein, regardaient le monde à travers des yeux bruns, avec cette différence, toutefois, que l'œil de *Goethe* planait autour de lui et s'abaissait sur les hommes, large, ouvert, et d'ordinaire avec un doux éclat, tandis que l'œil de *Stein*, plus petit et plus perçant, ne brillait pas autant qu'il étincelait. »

Voilà l'homme que les destinées malheureuses de sa patrie conduisaient depuis cinq ou six ans à travers le monde, *cherchant avec son âme un pays de liberté et d'honneur*. Voilà l'homme qui représentait alors à Saint-Pétersbourg l'avenir de l'Europe et de l'Allemagne.

« Quand j'énumère dans mon esprit, dit Arndt, tous les lieux où j'ai vu agir et marcher cet homme fort, à Saint-Pétersbourg, à Kœnigsberg, à Breslau, à Dresde, à Francfort, etc., je ne me rappelle pas l'avoir vu nulle part plus heureux et plus courageux que dans notre petite maison des bords de la Néva. Sa figure, son attitude, son langage, sa marche, tout respirait chez lui une

fraîcheur et une force juvéniles. Il était animé et éclairé par des rayons si éclatants de courage et d'espérance, que j'oubliais toutes les petites circonstances de sa vie et les défauts de son individu, ses cheveux déjà gris, et sa marche parfois embarrassée et raccourcie par la goutte; il traversait les salons des princes et les palais des rois, comme un triomphateur heureux...

« Quand il avait des accès de goutte, il devenait parfois terrible.... Stein n'était pas seulement un homme vif, emporté, colère, mais il avait encore malgré les disproportions physiques de son corps, ce que les gens de salon appellent un *air de baron*. Il était, par la grâce de Dieu, intrépide et invincible. De par l'arbre généalogique de ses ancêtres, il était né chevalier immédiat de l'Empire, et avait aussi réellement quelque chose de cette qualité, un je ne sais quoi qui ne le quittait avec personne, malgré la fidélité de son cœur, la rectitude de son jugement et de ses nobles, germaniques et chrétiens sentiments d'égalité. Pour ma part, cela ne me troubla jamais; mais les Schœn, les Niebuhr, deux *homines novi* ou *novissimi*, s'y frottèrent plusieurs fois et s'en plaignirent souvent. »

Arndt, qui avait « attrapé le ton, » lui plaisait : « Bien, lui disait-il; vous êtes toujours bref et allez droit au but; je n'aime pas les sculpteurs de mots, et les prolixes enveloppeurs, développeurs, démailloteurs de choses: ils frappent ordinairement l'air au lieu de toucher le but... »

Parmi les nombreuses maisons où Stein pouvait aller passer la soirée jusqu'à minuit, il aimait de préférence celles des comtesses Kotschubey; Tolstoy, fille de la duchesse de Holstein; Orlow, née Soltikoff; Guriew, belle-mère du comte de Nesselrode; des princesses Dolgoroukow, Ouwarow, etc. On le rencontrait le plus souvent à l'hôtel Kotchubey ou chez madame Orlow. C'est dans ces salons qu'il fit la connaissance du voyageur Krusenstern; du docteur Rehmann, le compagnon de Golowkin dans l'ambassade de ce dernier en Chine; de la princesse de Tarente, célèbre par le courage avec lequel elle avait échappé aux massacres de septembre; de l'économiste anglais sir Francis d'Yvernois, etc. Il ne parle pas du comte de Maistre. Le duc de Serra-Capriola, ministre des Deux-Siciles, lui plaisait infiniment : « Charmant vieillard, dit-il, que, pour un homme de mon âge, il est consolant de voir. »

Il trouvait le ton de la société très-léger et la conversation des salons russes peu instructive. Le luxe y était, selon lui, excessif, et l'éducation déplorable. Il le disait d'ailleurs avec une rude franchise dans les maisons qu'il fréquentait.

La retraite des Français après l'incendie de Moscou avait naturellement produit à Saint-Pétersbourg une grande joie. La nouvelle en parvint à la cour au moment où l'on y célébrait une fête de famille à laquelle Stein avait été invité. Vers la fin du repas, l'impératrice mère,

née princesse de Wurtemberg, qui naguère avait fait tant de démarches pour amener la conclusion de la paix, se réjouit beaucoup de l'événement du jour. Après avoir fait diverses réflexions sur les conséquences de la retraite des Français, elle se retourna vers Stein, et conclut en ces termes : « Bref, si un seul soldat français parvient à repasser les frontières de l'Allemagne, je serai honteuse d'être née Allemande. » A ces mots, dit Ouwarow, qui était présent, Stein, la figure rouge et « son long nez blanc de colère, » se leva brusquement, fit une profonde révérence et répondit en se redressant : « Votre Majesté Impériale a « tort de s'exprimer ainsi sur un peuple aussi grand, aussi fidèle, aussi « intrépide, auquel vous avez le bonheur d'appartenir par la naissance, « et cela devant les Russes, qui lui doivent tant. Vous ne devriez pas « dire : Je serai honteuse des Allemands, mais : Je serai honteuse de « mes cousins, les princes allemands. Madame, dans les années « 1791, 1792, 1793, 1794, j'ai vécu sur les bords du Rhin. Le peuple « n'était pas coupable. On ne savait pas l'employer. Si les princes al- « lemands avaient fait leur devoir, jamais un Français n'aurait passé « l'Elbe, l'Oder, la Vistule, et à plus forte raison le Dniester. » L'impératrice, vivement émue d'abord de cette énergique apostrophe, se remit bientôt de son trouble et répliqua avec dignité : « Vous avez « peut-être raison, monsieur le baron : je vous remercie de m'avoir « donné cette leçon. » (Arndt, 88, p. III, 199.)

A côté de cette scène non dépourvue de grandeur, j'en rapporterai une autre, qui est postérieure pour la date, mais non moins caractéristique. Après que les Français eurent quitté l'Allemagne en passant par Lutzen et Bautzen, Stein se trouvait un jour à Cologne « la sainte » avec le grand-duc régnant de Saxe-Weimar, le Mécène de Goethe. Le prince, qui revenait de Stuttgard, où il était grandement question à cette époque des droits constitutionnels des divers ordres, approuvait fort le roi de ne pas céder aux intimidations des « *écrivains pointus et des avocats.* » — « Votre Altesse Royale a peut-être raison en « quelques points, interrompit Stein : je ne défendrai pas tous les « artifices et manigances des écrivassiers et des avocats qui pullulent « dans le monde ; mais Votre Altesse me permettra de lui dire « qu'elle parle et raisonne ici comme un prince. Le roi de Wurtem- « berg ne doit pas oublier que Napoléon ne pouvait pas lui faire ca- « deau de ce qui ne lui appartenait pas. Les Wurtembergeois, les « villes et leurs bourgmestres et écrivains ont fait duc le petit comte « de Teck, après avoir acheté toutes les terres de la noblesse impé- « riale et les fiefs immédiats, et avoir acquis et arrondi le territoire. « Ils possédaient leurs droits et priviléges d'ordre, et ils les revendi- « quent aujourd'hui. » Après cette réplique, le duc continua la conversation sur un ton assez léger. Il parla entre autres choses, en termes

déplacés, de diverses circonstances de la vie du poëte Zacharie Werner (mort curé catholique de Francfort), qui venait de rentrer dans le giron de l'Église catholique et de recevoir les ordres sacrés. Son Altesse termina sa plaisanterie par ces mots : « C'était là son enseigne-« ment *poétique* sur la nature. » — Stein, interrompant de nouveau : « Vous devriez dire *princier*. » Le duc, ayant ajouté qu'en définitive chaque homme avait de petites peccadilles de cette espèce à se reprocher, se tourna vers Stein : « Et vous, avez-vous toujours vécu comme « un Joseph? — Et quand cela serait, répliqua vivement le baron « de Nassau, cela ne regarderait personne. J'ai toujours eu horreur, « monseigneur, des conversations sales, et j'estime que de pareilles « phrases sont fort déplacées dans la bouche d'un prince allemand par-« lant devant de jeunes officiers! » Plusieurs jeunes gens étaient effectivement présents. Le duc devint muet, et son silence fut imité par tout le monde. Après quelques minutes le duc, passant la main sur sa figure, reprit la conversation comme si rien n'était arrivé. La société, au contraire, se trouvait dans le plus cruel embarras. Le colonel von Ende, commandant de la place de Cologne, avoua en sortant qu'il aurait mieux aimé se trouver sous le feu de deux batteries d'artillerie. Quant à M. de Solms-Laubach, président de la province rhénane, qui, avant l'invasion française avait eu le temps d'oublier au conseil aulique la dignité des anciens comtes du Saint-Empire, il s'écria : « Oui-da! comme cet homme traite les princes! J'en ai encore chaud! Je tremblais toujours qu'il n'y eût des scènes[1]! » Il y eut effectivement une scène, ajoute le vieux Arndt, et elle fut délicieuse.

Quant aux dynasties, elles n'étaient rien pour Stein, lorsqu'elles ne devaient pas servir les intérêts de la nation. Les deux anecdotes que je viens de rapporter nous en offrent la preuve. Cette disposition se trouve plus clairement marquée dans une lettre qu'il écrivit de Saint-Pétersbourg, le 10 décembre 1812, et dont les idées, très-neuves alors, sur l'unité de l'Allemagne, frapperont sûrement aujourd'hui. Il s'était plaint souvent à Münster et à Gneisenau, qui vivait alors à Londres, de Casthcart, l'ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg, « mélange de pédantisme militaire et de taciturnité de cour qui rappelle le vieux feld-maréchal Kalkreuth, lequel faisait fermer à double tour trois portes pour demander si le roi était allé de Berlin à Potsdam. » Il ajoutait ici :

« .... Je regrette que Votre Excellence ne voie en moi que le Prussien et ne montre chez elle-même que le Hanovrien. Moi, je n'ai qu'une patrie, elle

[1] Le franc parler de Stein avec les petits souverains de l'Allemagne prenait sa source dans l'indépendance de son caractère, mais aussi dans l'idée qu'il avait de son rang. Il ne se croyait tenu à la soumission qu'envers l'*empereur* d'Autriche et

s'appelle l'Allemagne. De même que, d'après l'ancienne constitution, j'appartenais à elle seule et non à une de ses parties, de même je suis dévoué exclusivement et de tout cœur à elle seule et non à une de ses parties déterminées. Pour moi, dans ce moment de grand développement politique, les dynasties sont complétement indifférentes. Elles sont de simples instruments. Mon désir est de voir l'Allemagne grande et forte, pour reconquérir sa liberté, son indépendance et sa nationalité, et les maintenir aussi bien contre la Russie que contre la France. Tel est l'intérêt de la nation et de l'Europe. L'Allemagne, pour durer, doit renoncer aux formes vieillies, usées, pourrries (*sic*). Vouloir les conserver, ce serait essayer d'établir un système de frontières militaires artificielles sur les ruines des anciens châteaux forts des chevaliers de l'empire et sur les villes entourées de murs et de tours en repoussant les idées nouvelles de Vauban, de Cohorn et de Montalembert.

« Ma profession de foi, Votre Excellence la trouvera dans ce seul mot, l'*unité*. Si celle-ci n'est pas possible, je demande qu'on ait recours à un expédient, à un système transitoire. Mettez à la place de la Prusse tout ce que vous voudrez, effacez-la de la carte, fortifiez l'Autriche en lui donnant la Silésie, la Marche de Brandebourg, l'Allemagne du Nord, en excluant définitivement les princes qui ont été chassés; réduisez la Bavière, le Wurtemberg, Baden, protégés de la Russie, à leurs territoires d'avant 1802, et faites de l'Autriche la maîtresse de l'Allemagne : je le veux bien, cela sera bon, si cela est *réalisable*. Seulement, ne pensez pas aux vieux *Montaigus* et aux vieux *Capulets*, ni à tous les ornements des vieilles salles de nos châteaux féodaux. Si je devais voir se terminer par une mascarade (*Possenspiel*) la lutte sanglante que l'Allemagne soutient depuis vingt ans avec tant de malheur, et à laquelle elle est de nouveau conviée, je rentrerais volontiers et bien vite dans la vie privée. »

Il y avait là un instinct prophétique. La « lutte sanglante » se termina en effet par une « mascarade; » mais du moins Stein n'y prit point part.

C'est de cette lutte, qui devait si pitoyablement finir, que nous allons parler maintenant.

P. DE HAULLEVILLE.

La suite à un prochain numéro.

les anciens *princes électeurs*. Quant aux autres princes, il les considérait, en sa qualité de baron immédiat de l'ancien empire, comme ses égaux. Ainsi il ne voulut jamais prêter serment de fidélité au duc de Nassau, dont il était le pair avant la Révolution française.

L'ÉMANCIPATION ET L'ESCLAVAGE[1]

Abolition de l'Esclavage, par M. Augustin Cochin, ancien maire et conseiller municipal de la ville de Paris. — Jacques Lecoffre, éditeur, 1861, 2 vol. in-8.

I

L'abolition de l'esclavage a été soudaine en France. Elle a été résolue presque au lendemain de la Révolution de Février, et décrétée quelques jours avant la réunion de l'Assemblée constituante : en moins de temps qu'il n'en avait fallu pour que la France envoyât ses représentants à la nouvelle Assemblée, la commission instituée par le décret du 5 mars avait accompli son œuvre. Mais, si soudain que ce grand acte ait paru être, il était préparé dès longtemps. Il était préparé, je ne dis pas seulement par le vœu de tous les hommes vraiment chrétiens et par le mouvement de l'opinion ; il était préparé par toutes les mesures qui, depuis la grande agitation excitée à la voix de Wilberforce, attaquaient l'esclavage dans ses sources, dans ses développements, dans sa constitution : par l'abolition de la traite

[1] Le résumé si complet que M. Wallon présente du livre de notre collaborateur, M. Augustin Cochin, contient une seule lacune, que nous voulons combler. Il ne rappelle pas la part si grande que M. Wallon lui-même a prise à l'abolition de l'esclavage par la publication de son admirable ouvrage : l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité;* par d'autres écrits encore ; puis comme secrétaire et rapporteur de la Commission de 1848, et comme représentant des Colonies. M. Wallon nous pardonnera si, par reconnaissance et pour faire honneur à notre Recueil, nous rompons le silence qu'avait gardé sa modestie. (*Note de la Rédaction*).

proclamée dès 1807 en Angleterre et inscrite dans le droit public européen au congrès de Vienne (1815), à Aix-la-Chapelle (1818), et à Vérone (1822) : — quel démenti plus éclatant donné aux théories qui faisaient de l'esclavage comme un acheminement de la barbarie à la civilisation?—par l'abolition de l'esclavage en Angleterre, conséquence légitime de l'abolition de la traite, grande mesure provoquée par la motion de M. Buxton le 15 mai 1823, et accomplie à dix ans d'intervalle par le bill de lord Stanley (1833). Il était préparé par tous les livres, les discours, les projets de loi, qui battaient en brèche les derniers réduits de l'esclavage, et ne laissaient plus que le choix entre les divers modes d'affranchissement.

La Restauration avait adhéré à l'abolition de la traite. Le gouvernement de 1830 se devait à lui-même d'accomplir l'émancipation. Cette cause rallia dès l'origine nos orateurs les plus éminents et nos premiers hommes d'État : MM. de Broglie, Guizot, Berryer, Lamartine, Passy, de Tracy, de Tocqueville, de Beaumont, de Rémusat, de Montalembert, et bien d'autres encore. Tout d'abord, la traite fut supprimée en fait comme en droit, l'esclavage mieux surveillé, l'affranchissement rendu plus facile, les voies frayées à l'émancipation générale. Mais il fallait arriver au but, et l'exemple de l'Angleterre était comme un reproche et un aiguillon pour tous. L'apprentissage de sept ans, que le bill du 28 août 1833 avait établi, comme transition, entre le don et la jouissance de la liberté, n'avait pas même duré jusqu'au terme fixé. Le 20 février 1838, lord Brougham avait demandé qu'il fût supprimé à partir du 1er août suivant, et le bill fut voté le 11 avril. L'Angleterre avait achevé, que la France n'avait pas commencé encore! On résolut de peser sur le gouvernement par tous les moyens d'action qu'offrait le régime parlemenaire, les interpellations, les propositions : M. le duc de Broglie, M. Isambert, mirent en demeure le ministère dans les deux Chambres; M. Passy fit prendre en considération un projet de loi qui déclarait libre tout enfant né d'esclave, et donnait à chacun le droit de se racheter (10 février 1838), proposition qui fut l'objet d'un beau rapport de M. de Rémusat : on tarissait les sources de l'esclavage et l'on aidait à en sortir, mais on n'en tirait pas; on se bornait à le réduire, pour dernier terme, aux générations présentes. C'était l'émancipation par la naissance, le rachat ou la mort. On pouvait donc faire davantage : sous ce prétexte, on ajourna encore. Une commission fut nommée pour examiner la question dans son ensemble, et on lui doit le grand et célèbre rapport de M. le duc de Broglie. Le rapporteur établissait d'abord que l'esclavage devait être aboli, et que la question ne pouvait plus être ajournée sans péril pour les colons eux-mêmes. Entre les trois systèmes qui se présentaient à la discussion, l'émancipation

simultanée et immédiate, l'émancipation simultanée mais différée, et l'émancipation progressive, la commission se prononçait pour le second : l'émancipation générale après un délai de dix ans ; et le reste du rapport était consacré aux mesures qui devaient préparer le gouvernement, les maîtres et les esclaves eux-mêmes, aux conditions nouvelles faites à chacun.

Comment des conclusions si fortement étudiées, si réservées et si prudentes, n'ont-elles pas été immédiatement suivies d'un vote? Si l'exemple de l'Angleterre, si l'abolition, non-seulement décrétée mais déjà accomplie dans les colonies voisines des nôtres, nous faisaient un devoir et une nécessité de la décréter aussi chez nous, n'était-il pas urgent de commencer, du moins sans plus attendre, cette période de dix années jugée nécessaire pour préparer les esclaves à la liberté? On différa pourtant; on attendit : on attendait encore lorsqu'éclata la Révolution de Février.

On le voit donc, la question était mûre quand elle fut résolue : on n'en pourrait pas dire autant de tous les actes de ce temps-là.

Treize ans se sont écoulés, et voici un ouvrage nouveau qui s'appelle l'*Abolition de l'esclavage*. N'est-ce donc pas chose consommée, et ce livre n'est-il point étrangement en arrière? Ce serait se tromper que de le croire : nul au contraire ne paraît mieux venir en son temps. L'esclavage, aboli en France comme en Angleterre, est loin d'être supprimé dans le reste du monde; et la question a-t-elle jamais eu plus d'urgence, quand on voit l'Union américaine se rompre pour ne l'avoir pas résolue? Mais, dans les pays même où l'esclavage est aboli, un point de morale reste à décider. Le droit naturel, la religion, la justice, réclamaient l'affranchissement des esclaves. L'intérêt public en a-t-il souffert? L'émancipation générale était un bien : a-t-elle entraîné tous les maux que prédisaient les patrons de l'esclavage? Le débat restait ouvert au lendemain de l'abolition. Aujourd'hui, treize ans sont révolus, treize ans passés sous les régimes les plus divers. On a donc le moyen de juger la chose par ses effets. C'est ce que M. Cochin a compris et ce qu'il a voulu faire par son livre. Il a ouvert une enquête « sur les résultats comparés de l'émancipation dans les pays qui l'ont prononcée, et de l'esclavage dans les pays qui l'ont maintenu » (t. I, p. XVI), et cette enquête prouvera aux esprits les moins bien disposés que la pratique ne dément point la théorie, et qu'ici, comme en bien d'autres choses, le parti le plus honnête est encore le plus utile et le plus sûr.

Le livre de M. Cochin est tout à la fois un résumé de l'histoire de l'esclavage dans les colonies, et l'analyse la plus complète des documents qui peuvent jeter de la lumière sur le grand acte de l'éman-

cipation. L'ordre qu'il suit est simple, et le cadre où les matières sont rangées se prête à toutes les recherches. Après une introduction générale, où les questions sont posées et les réponses indiquées sommairement, l'auteur les reprend en particulier, afin de les débattre et de les résoudre plus à loisir, tant pour les pays où l'esclavage est aboli (France, Angleterre, Danemark et Suède) que pour le reste des colonies européennes où il subsiste encore : ce sont les deux parties de son livre. Dans chaque partie, et pour chacune de divisions régionales, après un tableau rapide des colonies qui s'y rapportent, il y fait l'histoire de l'esclavage, retraçant les actes divers qui l'ont établi ou réformé, maintenu ou aboli, et s'attachant en particulier aux suites de l'abolition chez les uns ou du maintien de ce régime chez les autres.

Il aurait dû, je crois, commencer par l'Angleterre. Puisque l'acte de la Convention qui proclama l'abolition de l'esclavage dans nos colonies (1794) n'a été appliqué que dans une seule, la Guadeloupe, pour y être sitôt supprimé par le Consulat (1802), c'est à l'Angleterre que revient la primauté dans cette question : car c'est le pays où l'esclavage a été le plus tôt et le plus sérieusement attaqué dans sa principale source, la traite, et dans toutes ses conditions d'existence; le pays qui, l'ayant aboli le premier, offre à l'étude des suites de l'émancipation les résultats les plus nombreux et les plus complets. Et la France n'a procédé à l'émancipation qu'en s'appuyant de l'expérience anglaise. M. Cochin, dans son chapitre sur l'Angleterre, a repris, en les résumant, ces résultats, et il y joint les faits nouveaux donnés par l'épreuve des années subséquentes. Les Anglais avaient établi une période d'apprentissage entre l'octroi et l'entrée en possession de la liberté ; mais ils finirent par y couper court : en sorte que, si leur loi d'émancipation peut être invoquée par les défenseurs de l'affranchissement à long terme, leur résolution finale est un argument pour l'émancipation immédiate ; car c'est à cela qu'en fin de compte ils se sont ralliés, et c'est de cette manière que leurs esclaves ont été affranchis. M. Cochin en prend acte, et il montre l'influence heureuse de l'émancipation et sur la condition des affranchis et sur l'état des colonies, au milieu même des circonstances les plus capables de compromettre l'œuvre commencée :

« L'Angleterre, dit-il, tenta deux expériences hardies à la fois, la liberté des esclaves et la liberté du commerce. Ces deux libertés passèrent de l'opinion dans les Chambres, des livres dans les lois, des esprits dans les faits, presque au même moment. C'est de 1820 à 1831 que la liberté commerciale se personnifie dans M. Huskisson, et c'est en 1823 que M. Buxton fait la première motion pour l'abolition de l'esclavage. Lorsqu'après la mort de

Georges IV et l'avénement de Guillaume IV (juin 1830), lord Grey arriva aux affaires avec les whigs, la réforme sociale fait de nouveaux pas en 1831 et en 1832, et c'est précisément en 1831 que M. Robinson, appelé au pouvoir par M. Canning avec M. Huskisson, et devenu lord Goderich, propose l'émancipation des esclaves appartenant à la couronne, et c'est en 1833 que lord Stanley apporte le bill d'émancipation à la Chambre des communes. » (T. I, p. 424).

L'abolition décrétée, l'Angleterre ne s'arrêta point dans la voie de la liberté commerciale; et les colonies, qui en usaient pour acheter à meilleur prix, pouvaient en souffrir, n'ayant plus, faute de protection, l'avantage de vendre plus cher. Avec cet abaissement des tarifs le travail libre, dans les premiers temps, semblait devoir soutenir difficilement la concurrence du travail servile au Brésil et à Cuba; néanmoins il dura et il triompha.

« En vingt-cinq ans, les colonies anglaises, après deux épreuves aussi graves que l'abolition du travail forcé et celle du tarif protecteur, sont revenues à peu près exactement au chiffre de leur production avant ces deux épreuves. La première a diminué la quantité produite, mais elle a élevé les prix; la seconde a augmenté la quantité produite, mais elle a diminué les prix. La seconde a été plus nuisible aux colonies que la première; mais, en ne les séparant pas, qui donc, de bonne foi, aurait pu prévoir que deux si radicales tentatives ne coûteraient pas plus cher? » (P. 447.)

En résumé, l'expérience anglaise a réussi. On l'avait pu constater dès 1848.

« Quatre ans, dix ans, vingt ans après l'abolition de l'esclavage, on a le droit de répéter : La liberté n'a pas mené huit cent mille hommes à la barbarie. Leur amélioration morale, religieuse et intellectuelle, est incontestable : la terre porte plusieurs milliers de propriétaires de plus, l'humanité compte plusieurs centaines de milliers d'hommes élevés d'un degré dans l'échelle des êtres. Une grande action a été accomplie par un grand peuple. » (P. 397.)

On avait dit que l'expérience anglaise aboutirait à un échec, et, comme on ne concevait pas qu'une nation aussi avisée que l'Angleterre se ruinât de gaieté de cœur, on prétendait qu'en sacrifiant ses colonies d'Amérique, elle comptait bien entraîner les colonies des autres peuples dans la même ruine, et demeurer maîtresse du marché européen grâce à ses établissements sans rivaux dans les Indes. Channing a noblement vengé l'Angleterre de cette accusation d'égoïsme[1]. M. Cochin cite le grand publiciste américain, et il ajoute

[1] « D'autres nations, s'écrie-t-il, se sont acquis une gloire immortelle par la dé-

avec raison : « Redisons-le à la gloire éternelle de l'Angleterre, l'abolition de l'esclavage n'a pas été un calcul, mais elle n'a pas davantage été un échec. » Les colonies anglaises ont souffert d'abord : quelle transition d'un régime à l'autre, même quand elle tend à l'amélioration, n'amène pas de souffrance? Mais laquelle a le plus souffert entre toutes? M. Cochin constate que c'est celle qui a le plus résisté, la Jamaïque; et que celle qui a le plus promptement pris son parti a, presque sans intervalle de ralentissement dans la production, doublé, triplé même aujourd'hui sa richesse. Qu'est-ce donc si, en ne se bornant point à supputer la fortune des anciens maîtres, on fait entrer en ligne de compte l'état de leurs anciens esclaves? Près d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants élevés de la condition de la brute au rang de créatures raisonnables ; le mariage succédant à la promiscuité ; les églises, les écoles, se multipliant ; les terres vagues mises en culture, bien loin que le vagabondage ait augmenté aux dépens du travail : « En deux mots, dit M. Cochin, la richesse a peu souffert, la civilisation a beaucoup gagné : voilà le bilan de l'expérience anglaise. » (T. I, p. 453).

De l'Angleterre, passons à la France, dont M. Cochin a préféré s'occuper d'abord comme étant le principal objet de son étude. La France, on le sait, a présenté ce singulier contraste, que nulle part le débat ne fut plus prolongé et la conclusion finale plus subite. C'est qu'entre le débat et la conclusion finale, une chose était intervenue, sur laquelle nul ne comptait, la Révolution. M. Cochin exprime le regret que l'abolition de l'esclavage n'ait point été accomplie par ceux qui l'avaient préparée ; et en cela il plaint plus le gouvernement de 1830 qu'il ne l'accuse : « Pour avoir trop tardé, dit-il, le gouvernement de Juillet fut cruellement puni, puisqu'il eut la peine

fense héroïque de leurs droits ; mais on n'avait pas d'exemple d'une nation qui, sans intérêt et au milieu des plus grands obstacles, épouse les droits d'autrui, les droits de de ceux qui n'ont d'autre titre que d'être aussi des hommes, les droits de ceux qu sont les plus déchus de la race humaine. La Grande-Bretagne, sous le poids d'une dette sans pareille, avec des impôts écrasants, a contracté une nouvelle dette de 100 millions de dollars pour donner la liberté non à des Anglais, mais à des Africains dégradés. Ce ne fut pas un acte de politique ; ce ne fut pas l'œuvre des hommes d'État. Le Parlement n'a fait qu'enregislrer l'édit du peuple. La nation anglaise, avec un seul cœur, une seule voix, sous une forte impulsion chrétienne et sans distinction de rang, de sexe, de parti ou de communion, a décrété la liberté de l'esclave. Je ne sache pas que l'histoire rapporte un acte plus désintéresé, plus sublime. Dans la suite des âges, les triomphes maritimes de l'Angleterre occuperont une place de plus en plus étroite dans les annales de l'humanité. Ce triomphe moral remplira une page plus large et plus brillante... » (*Lettre à M. Clay*, 1er août 1837, p. 302 de la traduction de M. Laboulaye.)

de préparer l'émancipation, et qu'il n'eut pas l'honneur de la proclamer : tant il est rare, ici-bas, que les progrès découlent pacifiquement de la raison! » Nous partageons ces regrets; mais, le gouvernement de Juillet n'ayant pas achevé son œuvre, n'était-il possible de la reprendre dans les termes où l'avait laissée la commission de 1840, d'accepter, pour l'affranchissement, les délais préparatoires qu'elle avait jugés nécessaires et qui ne couraient pas même encore? Nul ne l'osera dire. Une chose incontestable, c'est que, par le fait de la Révolution de Février, la question de l'abolition de l'esclavage était tranchée dans tous les esprits. Dès lors, tout attermoiement devenait impossible; et ceux mêmes qui, la veille, se seraient ralliés volontiers aux conclusions de M. de Broglie, devaient, pour rester fidèles à l'esprit de son rapport et au résultat de l'expérience anglaise, se prononcer pour l'abolition immédiate. Ce fut une des premières résolutions du Gouvernement provisoire, et il a eu l'honneur insigne d'accomplir ce qu'il avait résolu : honneur auquel il est bien juste d'associer le président de la commission, M. Victor Schœlcher, qui, lui aussi, avait, par ses voyages, par ses écrits, travaillé à ce grand acte, sans autre ambition que de le voir accompli au plus vite, et qui, porté au pouvoir par l'avénement inopiné de son parti, n'y chercha qu'une seule chose, le triomphe de la grande cause à laquelle il s'était consacré tout entier, oubliant, parmi les travaux qu'il dirigeait et hâtait de toute son ardeur, jusqu'au soin de ses intérêts politiques.

M. Cochin se prononce aussi pour l'abolition immédiate; et une chose prouve que l'émancipation ne pouvait plus s'accomplir autrement, c'est que dans la moitié de nos colonies, on n'attendit même pas l'arrivée du décret et des commissaires du Gouvernement provisoire. L'abolition de l'esclavage fut proclamée à la Martinique le 23 mai : le commissaire général, M. Perrinon, n'y débarqua que le 3 juin. A la Guadeloupe, elle fut proclamée de même le 27 mai, sur le vœu du conseil municipal de la Pointe-à-Pitre, par l'ancien gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Layrle. On connaissait, il est vrai, la première déclaration du Gouvernement provisoire, et on ne faisait que prévenir un acte qui était en voie de préparation. Mais les colonies danoises, que les actes du Gouvernement provisoire ne liaient pas, n'en subirent pas moins le contre-coup de la Révolution de Février. Dans ces colonies, où l'émancipation avait été décrétée le 27 juillet 1847, sur les bases de la loi anglaise, le gouverneur Van Shotten proclama la liberté immédiate le 3 juillet 1848, interrompant brusquement, dès la première année, une période d'apprentissage qui devait durer douze ans.

Quoi que l'on pense théoriquement des deux systèmes, l'abolition

immédiate était donc la seule possible alors; et, si des troubles éclatèrent, elle n'en fut point la cause : ils eussent été beaucoup plus graves si l'esclavage n'eût point été aboli sans plus tarder. Témoin encore les îles danoises. La révolte qui les ensanglanta eut son principe non dans l'effort des noirs pour obtenir la liberté, mais, la liberté étant donnée, dans l'effort des blancs pour y faire résistance.

Mais l'abolition ne supprima point toute agitation parmi les nouveaux affranchis; et le travail subit une notable interruption. A qui faut-il s'en prendre? M. Cochin en disculpe l'émancipation, il en accuse la politique.

L'émancipation s'était accomplie dans des circonstances vraiment étranges. La République, en mettant les esclaves en liberté, ne les avait pas distingués de ceux qui déjà étaient libres. En les faisant libres, elle les faisait donc citoyens; et elle les faisait citoyens à une époque où elle venait de décider que tout citoyen serait électeur. Au sortir de l'esclavage, les nègres se trouvèrent donc de plein droit souverains, appelés à contribuer pour leur part à donner une nouvelle constitution à la France! Assurément, ils étaient mal préparés à un tel acte; et ce droit, si haut qu'il pût être, n'était pas ce qu'ils convoitaient le plus. Le décret qui les faisait électeurs fût-il bon, toute autre chose eût bien mieux fait leur affaire. Pour dire le vrai, plus d'un doute s'éleva sur leur capacité au sein de la commission: mais n'y en eut-il aucun dans le conseil où fut conféré le droit de suffrage, sans distinction, à tous les Français? C'est un autre doute que j'émets; et, quoi qu'il en soit, il faut bien en convenir, le suffrage universel étant donné, et les colonies appelées, sur la demande des colons eux-mêmes, à nommer des représentants comme le reste de la France, il était difficile d'agir autrement. Ce n'est pas au lendemain de la Révolution qu'on pouvait établir des catégories parmi les hommes libres : la République était liée par sa devise : *liberté, égalité.* L'égalité dans la liberté était d'ailleurs sans péril; si les affranchis en abusaient, ils s'exposaient à n'en point user longtemps, et rien de fâcheux n'en pouvait résulter ni pour la France, ni pour les colonies elles-mêmes : l'Assemblée était assez nombreuse pour ne pas être à leur merci. Mettre hors du droit commun ceux qu'on venait de mettre en liberté, ce n'était pas sans doute leur refuser une chose d'où cette liberté dépendît et à quoi ils dussent tenir beaucoup; mais c'était peut-être offrir une arme plus redoutable que le suffrage même aux instigateurs de désordre. Qu'on se rappelle la première Assemblée constituante et Saint-Domingue : Saint-Domingue fut ensanglantée et perdue pour la France, non point à cause de l'émancipation, mais à cause du droit de suffrage refusé aux noirs par les blancs.

Les noirs eurent donc le droit d'élire comme les blancs, et, après tout, en ont-ils plus mal usé? Élu successivement par le suffrage des uns et des autres, je n'ai pas le droit de l'attaquer, ni peut-être de le défendre; mais M. Cochin constate que dans ces élections « les agitations et les irrégularités furent loin d'égaler celles qui avaient troublé tant de villes de France quelques mois auparavant. » Et quel en fut après tout le résultat? Est-ce le triomphe complet des listes patronnées soit par l'administration, soit par l'un des partis? Non : on vit ces nouveaux électeurs unir dans le même scrutin M. Schœlcher et son adversaire le plus déclaré, M. Bissette; leur enseignant la réconciliation par cet accord de leurs suffrages, et prouvant tout à la fois qu'ils avaient su se soustraire à des influences trop exclusives, faire à chacun sa part, et ne sacrifier l'un à l'autre, ni celui qui avait tant souffert de l'esclavage, ni celui qui avait tant fait pour leur liberté.

Ne nous arrêtons point aux apparences. Il y a eu de l'agitation aux colonies après l'émancipation, il y a eu suspension du travail; mais, si l'on en veut une autre cause que l'émancipation elle-même, ce n'est pas le suffrage universel qu'il en faut accuser, c'est la Révolution. Comment d'ailleurs s'en étonner? La Révolution avait agité la France, elle y avait interrompu le travail : peut-on concevoir qu'elle eût laissé paisiblement à leur ouvrage des hommes qui se trouvaient jetés tout à coup de l'esclavage dans la liberté? Il y eut des troubles aux colonies comme il y en eut chez nous; furent-ils plus graves? Les incendies qui ont éclaté sur quelques points de la Martinique et de la Guadeloupe ont-ils rien qui égale les incendies de Neuilly, de Suresne, et la destruction sauvage des ponts et des gares de chemins de fer, en province comme aux portes des Paris? La suspension du travail y a-t-elle produit rien qui ressemble aux désordres des ateliers nationaux et aux sanglantes journées de juin? L'agitation électorale elle-même, M. Cochin en est convenu, ne fut pas là plus grave qu'en France, ni en résultat plus mauvaise. Dans les secondes élections, aux amis de l'émancipation, on vit adjoints ses adversaires : notamment un ancien propriétaire d'esclaves. Qui pourrait dire même si cette agitation électorale n'a pas prévenu des troubles de pire espèce, et si, en retenant les nouveaux affranchis autour des urnes du scrutin, elle ne les a point empêchés de se disperser plus généralement ou plus tôt? Or c'était là le vrai péril de l'émancipation; c'était là ce qui menaçait le plus de désorganiser les ateliers et de ruiner les colonies.

Disons-le donc, la Révolution au milieu de laquelle s'accomplit l'émancipation fut une cause d'agitation et de trouble. Mais quelle plus grande révolution que celle qui fait passer les hommes de l'es-

clavage à la liberté? Elle seule suffisait pour amener les conséquences que toute révolution traîne après soi. Rien n'arriva aux colonies que ce qu'il était facile de prévoir, rien ne dépassa ce qu'il était permis de craindre, rien ne se produisit que l'on n'ait eu résolûment la pensée d'affronter et la certitude de vaincre en appelant les esclaves à la liberté. Si ces hommes, dégagés des liens qui les attachaient à l'habitation des maîtres, ont tardé quelque peu à y reprendre domicile ou à se fixer ailleurs, ils ont fini pourtant par se rasseoir, et le vagabondage, cet antique refuge des races asservies, ne s'est point accru par la liberté. L'ordre n'est pas moins assuré pour n'être plus établi sous la sanction du fouet des commandeurs, et la force publique, qui répond de tout, a pu être réduite loin de s'accroître. A la Martinique, en 1840, il y avait trois mille vingt-six hommes de troupes diverses; en 1861, il n'y en a plus que treize cent quatre-vingt-quatre ; même nombre, en 1861, pour la Guadeloupe, qui, en 1840, en avait deux mille neuf cent douze; la Guyane, en 1840, comptait neuf cent quatre-vingt-cinq hommes; en 1860, ayant reçu les bagnes, c'est-à-dire quatre mille condamnés, elle n'a vu porter sa garnison qu'au chiffre de treize cent trente-deux; la Réunion, enfin, avait dix-sept cent dix-neuf hommes de garnison en 1840, elle en a six cent quatre-vingt-onze aujourd'hui. Les tribunaux ont été augmentés, car la liberté agrandissait le ressort de la justice; et il n'y a point lieu de s'étonner qu'ils aient eu plus d'affaires à juger, plus de fautes à punir, puisque, grâces à Dieu, les délits n'ont plus d'autre juge. « Mais, dit M. Cochin, en résumant les tableaux qu'il a donnés, le nombre même que révèle la statistique va décroissant ou reste à peu près stationnaire; il est proportionnellement inférieur à celui des délits et crimes en France; et la société coloniale, au lendemain d'une transformation inouïe, qui a mis en liberté les penchants, les vengeances, les cupidités, dort plus tranquille que les populations civilisées de la métropole. Les crimes encore commis sont des fautes individuelles; l'esclavage était un crime social : celui-là, du moins, n'existe plus. » (T. I, p. 143.)

L'ordre public s'est donc raffermi : l'ordre économique est-il resté en souffrance?

Si, par le fait de l'émancipation, le travail a été compromis, suspendu, ce n'est pas la faute de la liberté, mais de l'esclavage. L'esclavage flétrit le travail; il en fait un signe de servitude. Il était donc naturel que la première pensée des esclaves devenus libres fût de s'en affranchir : ils ne se fussent point réputés libres, s'ils ne s'étaient pas sentis maîtres de ne point travailler. Le premier usage qu'ils dussent faire de la liberté, c'était donc de prendre tout au contre-pied de l'esclavage, de ne travailler qu'en proportion de leurs besoins et

selon leur convenance : or quels si grands besoins avaient-ils, avec les habitudes qui leur étaient faites et sous un climat où il est si facile de les satisfaire? et quelle répugnance ne devaient-ils point avoir pour la grande culture, si intimement unie au régime du fouet?

Voilà ce qu'on savait bien à l'avance, et ce que l'expérience des autres avait confirmé. Il s'agissait de savoir si l'on sortirait de la crise, et si, après une interruption nécessaire, le travail, affranchi et régénéré, reprendrait son cours pour le plus grand bien des anciens esclaves et des anciens maîtres. Tous les amis de la liberté avaient affirmé qu'il en serait ainsi. Le livre de M. Cochin a pour résultat de montrer qu'ils ne se sont pas trompés. Les circonstances étaient, il faut en convenir, particulièrement difficiles dans nos colonies. Pour que le travail pût se soutenir, il n'était pas sans importance que le colon, à qui on retirait le prétendu droit d'user des bras de l'homme comme d'un instrument à lui, eût le moyen de les louer; que l'indemnité fût jointe à la dépossession, et qu'elle fût calculée, je ne veux pas dire sur la valeur de l'homme en tant qu'esclave, mais au moins sur le dommage qui résultait de l'affranchissement. Or l'émancipation s'était faite dans une crise où il n'avait pas été possible de joindre les deux choses : car le Gouvernement provisoire ne pouvait pas ajourner l'émancipation, et ce n'était pas à la veille de la réunion de l'Assemblée constituante qu'il pouvait trancher la question d'indemnité; il suffisait que, par l'acte d'abolition, il en eût fait une question d'urgence. De plus, l'indemnité, vu le moment où le débat était ouvert, ne put atteindre le chiffre proposé par l'ancienne commission de l'esclavage : et pourtant, si la considération des maîtres aidait peu à le soutenir (à qui, en bonne justice, l'indemnité était-elle due, au maître ou à l'esclave?), l'intérêt du travail voulait qu'on ne le réduisît pas; car comment y suppléer par le crédit, quand le crédit n'existait pour ainsi dire plus depuis longtemps aux colonies, et qu'en France il était ruiné? Ce fut donc une rude épreuve pour l'établissement du régime nouveau; d'autant plus rude, que la somme votée devait, pour une plus forte part, au lieu d'aider au développement du travail libre, solder l'arriéré du régime de l'esclavage. Et cependant quels sont les résultats constatés? Une forte réduction dans la production et dans les échanges d'abord, mais ensuite une augmentation toujours en progrès et qui dépasse notablement aujourd'hui les résultats du régime de l'esclavage. C'est ce que M. Cochin a établi dans ses chapitres *sur la production et le commerce*, *le salaire et la propriété; sur la question des sucres*. Le mouvement du commerce, pour nos quatre colonies, a été, de 1843 à 1847, de 115 millions; de 1853 à 1857, de 171 millions : augmentation de 56 millions. Pour le sucre en particulier, la moyenne quinquennale de 1843 à 1847, avait été de

80 millions de kilogrammes; de 1848 à 1853, elle fut de 58 millions. En 1854, la production s'élevait déjà au-dessus de la moyenne des cinq dernières années de l'esclavage; en 1859, elle dépassait 112 millions. Ajoutez à cela le crédit rendu plus facile, le salaire à peine supérieur à ce que coûtait l'esclave, le prix de vente plus rémunérateur, même avant le dégrèvement de 1860.

Nous ne pouvons analyser ici ce qui déjà n'est qu'une analyse des nombreux documents publiés par la statistique; nous renvoyons au livre de M. Cochin, et on ne regrettera point d'y avoir recouru. Les chiffres, ici, ont leur éloquence, ils jettent la plus vive lumière sur la question; et, s'ils présentent des anomalies, l'auteur, par une discussion intelligente, les ramène à la loi générale.

Tout le travail ne vient pas des esclaves affranchis : il en faut faire une part aux émigrants; l'introduction de travailleurs étrangers est même regardée comme une condition nécessaire, non-seulement au progrès, mais au maintien de la production dans nos colonies. C'est un fait que M. Cochin ne conteste pas, mais il en cherche la cause. L'émigration est une conséquence non de l'émancipation, mais de l'esclavage. De tout temps, les colonies ont réclamé un supplément de bras; et, malgré la disproportion primitive du nombre de la population à l'étendue du territoire, ce qu'elles en ont reçu y aurait amplement suffi sans l'action destructive de l'esclavage et le mauvais système de culture né du travail servile. Ce besoin de travailleurs nouveaux qui existait avant l'abolition s'est fait sentir plus vivement depuis, et il n'y a pas lieu encore de s'en étonner : le premier mouvement de l'affranchi, nous l'avons dit, devait être de quitter le lieu de son esclavage et de chercher, sur un sol qui fût à lui, par un travail qui lui fût propre, ce que la grande culture ne lui offrait qu'en lui rappelant son ancien état. Ce qui pourrait surprendre, c'est qu'un si grand nombre ait résisté à ce premier mouvement ou en soit revenu. Or l'immigration n'a pu ajouter d'une manière notable au travail des colonies que depuis 1857; et, dans la période quinquennale de 1852 à 1857, le mouvement général des affaires était déjà supérieur, pour toutes les colonies, à ce qu'il était dans les cinq dernières années de l'esclavage, de 1843 à 1847. « Il est donc, dit justement M. Cochin, impossible de sortir de ce dilemme : puisque les produits du travail ont augmenté, ou bien la plupart des esclaves ont travaillé, et, dans ce cas, il est injuste d'accuser l'émancipation d'avoir tué le travail; ou bien le nombre de travailleurs a diminué, et, dans ce cas, moins de bras ayant suffi à plus de produits, c'est la meilleure preuve de la supériorité du travail libre sur le travail esclave. » (T. I, p. 235).

Cela n'a pas empêché de recourir à l'immigration, et on y peut trouver certains avantages; mais elle offre de grands périls aussi,

que M. Cochin signale : 1° En ce qui touche ses sources mêmes. Qu'importe que les émigrants soient libres, s'ils sont achetés, et si, par l'appât du gain promis à ce trafic, ils sont enlevés de force à leurs familles, à leur pays? C'est renouveler pour eux, jusqu'à l'embarquement, tous les maux de la traite. Aussi vient-on, dans un traité conclu avec l'Angleterre, de supprimer ce mode de recrutement sur les côtes de l'Afrique, pour le borner soit aux Chinois, soit aux coolies indiens. 2° En ce qui touche la nature même des travailleurs nouveaux et leurs conditions d'existence. Ces races asiatiques sont moins disposées à se fixer dans le pays au delà du terme de leur engagement, et à s'y mêler aux populations qu'elles y trouvent; leur religion même y fait obstacle : car autant l'Africain est prompt à embrasser notre foi et nos coutumes, autant l'Asiatique s'en tient éloigné. Point d'avenir donc pour les colonies dans ce mode de recrutement; c'est un flux et un reflux perpétuel où se doit perdre le meilleur du profit que l'on en tire. Ajoutez que la disparité énorme du nombre des hommes et des femmes amenés par l'immigration est un obstacle à la constitution des familles et une cause permanente d'immoralité.

L'avenir de nos colonies est donc toujours dans la race africaine, dans celle de nos affranchis : ce sont eux qui restent la pierre angulaire de nos ateliers et le principal fondement du travail libre ; et l'on ne peut pas dire qu'ils y aient absolument fait défaut. On doit espérer qu'ils y reviendront de plus en plus, pourvu que l'immigration leur soit un stimulant et une aide, et non pas un obstacle. Mais ce n'est pas l'œuvre d'un jour, et l'on n'a pas le droit de s'en prendre à la liberté. Il ne faut qu'un jour pour supprimer l'esclavage, il en faut plus pour en supprimer les conséquences. L'esclavage, cette prétendue école de civilisation, détruisait dans les noirs tous les principes d'une société véritable. On tâchait bien de les multiplier par la génération; mais on supprimait parmi eux la base de la famille, en les abandonnant à la promiscuité, en les détournant du mariage par des abus qui en rompaient les liens les plus sacrés et en méprisaient tous les droits, par ces ventes qui séparaient la femme du mari, qui arrachaient l'enfant à sa mère. On leur imposait le travail; mais on leur en inspirait l'horreur, en faisant de ce devoir commun à tous les hommes l'apanage de la servitude. Comment donc s'étonner qu'il faille du temps pour changer leurs idées sur ce point et les ramener à d'autres maximes? De tout ce qu'ils ont appris, tout est à désapprendre: voilà le résultat le plus net de cet apprentissage tant vanté ! C'est donc toute une société nouvelle à former. Avant de demander compte à la liberté de son œuvre, il faut attendre les générations qui n'auront pas connu l'esclavage. Il faut attendre au moins que l'impression du travail servile soit effacée; que l'homme

ait repris le sentiment de la responsabilité personnelle, et que, par l'exercice des droits de la famille, il en rapprenne les devoirs. La liberté seule pouvait introduire les affranchis dans cette voie qui seule mène à la civilisation; et, la religion aidant, on peut espérer qu'ils s'y affermiront, qu'ils en goûteront les avantages, et qu'éprouvant par là des besoins nouveaux, ils se réconcilieront avec le travail comme avec le moyen le plus honorable d'y satisfaire. La famille rétablie, l'instruction donnée aux enfants, la religion enseignée à tous, voilà ce qui substituera à une situation toujours précaire, même dans la plus grande prospérité du régime antérieur, un état plein d'avenir pour nos colonies; et tout cela est en progrès parmi nos affranchis. La loi de la population a repris sa marche régulière avec le régime de liberté ; l'esclavage dépeuplait : le nombre des décès le cède maintenant au nombre des naissances. Le nombre des mariages s'est considérablement accru : en dix ans, de 1838 à 1847, il y en avait eu mille sept cent cinquante-quatre entre esclaves ; en neuf ans, de 1848 à 1856, il y en a eu trente-huit mille quatre cent soixante-huit entre affranchis. Le nombre des établissements religieux et des écoles s'est augmenté ; des associations se sont formées où les blancs et les noirs se confondent, et les progrès sont d'autant plus étonnants que les moyens d'action des évêques, quoi qu'on ait fait, laissent encore beaucoup à désirer.

L'abolition de l'esclavage dans nos colonies n'a donc justifié aucune des craintes que l'on avait voulu répandre. Tout s'est passé contrairement à ce qu'on avait projeté pour l'amener à bonne fin, et, malgré cela, elle a dépassé toutes les espérances. Mais nous ne saurions mieux faire que d'emprunter plusieurs passages de la conclusion de ce chapitre :

« Les prophéties sinistres, dit M. Cochin, troublaient ceux mêmes qu'elles n'arrêtaient pas, et les partisans les plus résolus de l'émancipatien, dans le gouvernement, dans les Chambres, prenaient des précautions infinies, marchaient lentement et comme un homme qui porte une lumière près d'un baril de poudre.

« Les événements se jouèrent de ces résistances et de ces lenteurs. On voulait un délai préparatoire : il n'y eut pas de délai.

« On voulait, par l'application préalable de la loi sur l'émancipation, une liquidation régulière de l'énorme dette coloniale : elle fut soudaine et violente.

« On voulait que l'indemnité fut préalable : elle ne fut payée qu'après l'émancipation; qu'elle fût au moins prompte : on l'attendit deux ans; qu'elle fût large, on avait repoussé 1,200 francs : on toucha 500 francs à peine; qu'elle servît de subvention au travail salarié : elle fut absorbée par les dettes.

« On voulait fonder des hospices, des écoles, des prisons; les crédits étaient votés : on n'eut pas le temps de les augmenter, à peine celui de les appliquer.

« On voulait une large effusion de christianisme et d'instruction, sorte de retraite préparatoire à la dignité d'homme libre, et on demandait un clergé mieux gouverné, plus nombreux et plus pur : les évêchés coloniaux ne furent établis que trois ans après.

« On voulait fortifier les garnisons et les tribunaux, ne proclamer la liberté qu'en pleine paix armée : elle fut proclamée en pleine révolution déchaînée.

« On voulait, par l'introduction d'ouvriers libres, conjurer d'avance la désertion des ateliers, et donner l'exemple du travail sans contrainte : les crédits restèrent sans emploi; on eut à organiser le travail aux colonies pendant qu'on essayait le socialisme en France.

« On voulait, par un large dégrèvement sur les impôts, encourager la production et dédommager les producteurs : le dégrèvement ne fut obtenu qu'après quatre ans, et ne devint complet qu'après douze ans.

« On voulait initier lentement l'affranchi à la vie civile : l'esclave, à peine fait homme, fut fait électeur, et on le gratifia, sans transition, de la liberté illimitée de la presse et du suffrage universel.

« En un mot, l'abolition de l'esclavage fut contemporaine de l'abolition de l'ordre et de l'abolition du commerce.

« Dans de telles circonstances, si la société coloniale eût été bouleversée, ensanglantée, couverte de ruines, qui donc eût été surpris?

« Or à la Martinique, en 1848, à la Guadeloupe en 1849, le sang a coulé, le feu a été mis. Mais la Révolution est responsable de ces désordres rapides, et non pas l'émancipation. Que serait-il arrivé sans elle? Voilà ce qu'il est juste de se demander. Elle fut invoquée d'une commune voix, comme le seul moyen de calmer la Révolution et de transformer la vengeance en gratitude, la colère en douceur. Où sont, depuis les premiers moments, les victimes que la liberté a faites? Où sont les représailles qu'elle a déchaînées? Où sont les prisons qu'elle a obligé de construire? Où sont les régiments dont elle a rendu la présence nécessaire? A la Martinique, à la Guadeloupe, la révolution sociale a fait moins de mal que dans trente départements de la France. A la Guyane, aucun trouble, malgré la facilité de fuir et de se cacher; à Bourbon, pas un incendie, pas une vengeance, pas une faillite. Partout des élections bruyantes, mais partout conservatrices... »

M. Cochin, ici, va plus loin que nous n'avons été en le reprenant. Il continue :

« Sans doute la production a été réduite, mais jamais elle n'a tari; le travail a été diminué, mais jamais il n'a cessé tout à fait; la propriété a souffert, ce dernier coup a consommé la ruine de propriétaires endettés, cela est incontestable; mais ces souffrances étaient ressenties en France et dans le reste du monde en même temps qu'aux colonies. Elles ont duré plus longtemps; cependant, cinq ans s'étaient à peine écoulés, et le mouvement

total des affaires avait dépassé, dans les quatre colonies, les chiffres antérieurs à 1848; après dix ans, le chiffre de l'exportation seule était triplé à la Réunion, dépassé d'un tiers à la Martinique, atteint à la Guadeloupe. » (P. 333.)

L'auteur, sans nier la diminution du travail dans les habitations, rappelle à qui l'on s'en doit prendre.

« Prenez-vous-en surtout à l'esclavage. D'où donc vient l'horreur des anciens esclaves pour leur ancien travail? La liberté en est l'occasion, mais la servitude en est la cause. Un homme visitait une habitation abandonnée; des affranchis dormaient oisifs non loin de là. « Voilà, lui dit-on, ce que la « liberté a fait du travail. — Voilà, répondit-il, ce que la servitude a fait des « travailleurs. » (P. 334.)

Il rappelle que le travail a diminué d'ailleurs beaucoup moins qu'on ne l'a dit, qu'il a été plutôt déplacé que diminué : « Le paysan est devenu artisan ou plutôt propriétaire; il n'est pas toujours devenu vagabond. » En outre, la production s'étant accrue, si le travail a diminué, rien n'est plus capable de constater la supériorité du travail libre sur le travail servile; et cela est vrai des blancs comme des noirs : ce n'est pas seulement l'activité du travailleur qui est en progrès; les procédés de la fabrication et de la culture se sont perfectionnés sous l'aiguillon de la liberté.

Mais l'émancipation n'est pas seulement une question de culture et de commerce, de café et de sucre, c'est une question morale. Or, à ce point de vue, dit M. Cochin, le succès de l'émancipation est complet.

« Le nombre des mariages, des reconnaissances, des légitimations, a été énorme. Le concubinage est loin d'avoir disparu; mais, après tout, le mouvement a duré; l'homme libre a repris son rang dans l'estime de la femme, que tout, autrefois, le désir de la liberté, le besoin de protection, le goût de la toilette et du bien-être, les satisfactions de la vanité autant que l'ascendant de la dépendance, poussait au concubinage. Les enfants ne sont plus abandonnés. La famille est constituée. Le goût de la propriété consolide la famille; la petite propriété s'étend; le noir paye l'impôt, comprend les institutions françaises et s'y plie aisément, entre, à la Réunion, dans les sociétés de secours mutuels, et placerait à la caisse d'épargne, si elle était établie.

« Les écoles sont pleines, bien que l'instruction ne soit pas obligatoire ni gratuite. La religion est respectée, goûtée, pratiquée, et, sous la haute direction des évêques, elle a reconquis sa dignité en étendant sa bienfaisante influence. » (P. 338.)

M. Cochin ne prétend pas que tout soit pour le mieux ; mais il voit dans les faits accomplis le principe de toute amélioration, et, si on lui demande quel est le meillleur mode d'émancipation, il n'hésite point, et son jugement a de l'autorité après cette minutieuse enquête :

« L'exemple des colonies françaises nous répond : C'est l'émancipation immédiate et simultanée. A attendre, on n'obtient rien ; à oser, on ne risque rien. Deux siècles, on a attendu que l'heure sonnât, et jamais l'heure n'a sonné. Deux fois la liberté a été lancée sur les colonies avec la Révolution, deux fois la Révolution a fait beaucoup de mal ; la liberté, très-peu. »

Il termine ce qu'il dit de la France par ces remarquables paroles :

« L'esclavage était si peu fondé sur la nature, que, créé par la force brutale, il ne se maintenait que par la force légale, c'est-à-dire, par la contrainte d'une infinie quantité de lois et de règlements. Pour préparer la transition vers la liberté, une quantité non moindre a été rédigée ; pour diriger la liberté naissante, on avait promulgué dix-huit décrets. Or toutes les lois contre les dangers de la servitude ont été impuissantes, toutes les mesures contre les périls de la liberté ont été inutiles. Sans doute, les anciens rois, qui étaient chrétiens, humains, sincères, se sont dit, en permettant l'esclavage : « Prenons les plus grandes précautions pour que le bien ne fasse « pas de mal. » Double erreur ! le mal engendre le mal, le bien ne fait que du bien.

Mais on ne passe pas du mal au bien sans expiation, et on n'expie pas sans souffrances. L'histoire de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises est une preuve presque scientifique de ces grandes lois de la morale. » (P. 347.)

II

La cause de l'émancipation est donc cause gagnée, si l'on en juge par les pays où l'esclavage est aboli. Peut-on lui opposer victorieusement ceux où il subsiste encore? C'est la question que M. Cochin aborde dans sa seconde partie, et elle n'est pas moins importante; car elle a un intérêt tout actuel. Il ne s'agit pas seulement d'une théorie à juger, mais d'une application à faire, d'où dépend le sort des États.

L'auteur suit, dans cette seconde partie, le même ordre que dans

la première. Il passe en revue les différents pays qui maintiennent l'esclavage : les États-Unis, l'Espagne, le Portugal, le Brésil, la Hollande. On doit s'étonner de trouver encore sur cette liste le Portugal, client de l'Angleterre, et la Hollande surtout, où l'abolition de l'esclavage, après avoir été réclamée par les hommes d'État, l'a été par les colonies elles-mêmes, où elle a fait l'objet de nombreux projets de loi, où elle ne tient plus, on le peut dire, qu'à un fil. Quelle était donc la pensée des colons de Surinam, quand, après l'émancipation de nos esclaves, ils allaient au-devant des projets du gouvernement, et que la question d'indemnité semblait être la seule à débattre ? Était-ce la peur de ne pouvoir retenir leurs esclaves entre les esclaves émancipés de la France et ceux de l'Angleterre ? Mais, les esclaves ayant eu la patience d'attendre, on attendit aussi. Ils attendent encore ! Espérons qu'ils n'auront point à s'en repentir. Le Portugal, la Hollande, ont déjà aboli l'esclavage dans la plupart et dans les plus importantes de leurs colonies : il est temps qu'ils se mettent d'accord avec eux-mêmes, en répudiant absolument en fait ce qu'ils ont condamné en principe.

Au Brésil, en Espagne et dans les États-Unis, la question reste entière, et c'est là qu'il est le plus intéressant de l'étudier, le plus urgent de la résoudre. A ne juger les deux régimes que par leurs produits, on pourrait croire qu'elle est tranchée et que nul ne peut contester ici la supériorité du régime de l'esclavage. Tandis que les colonies où la liberté était rendue aux noirs voyaient chez elles le travail se réduire et la production tomber brusquement, les autres ont vu s'accroître leur prospérité : au nom de l'intérêt, il semble qu'elles doivent plus que jamais maintenir la servitude. Le fait est certain, mais les conséquences que l'on en tire sont illusoires et pourraient être funestes. Nul n'a jamais prétendu que le passage de l'esclavage à la liberté ne fût une crise et ne se dût faire sans de véritables souffrances ; et c'est en raison même de cette crise des colonies où l'esclavage était supprimé que les autres ont dû prospérer davantage : tout ce malaise des nôtres tournait nécessairement à leur profit. Mais en sera-t-il de même quand le travail sera pleinement rétabli sur ses bases nouvelles, et pourront-elles se tenir plus longtemps sans péril en dehors du droit commun de l'humanité ? Non, car l'esclavage se trouve désormais, là comme ailleurs, atteint dans sa principale source. La traite, depuis si longtemps déjà proscrite, est aujourd'hui plus sérieusement réprimée. Or l'esclavage ne peut pas se soutenir sans elle ; car, là comme partout, il dévore les races qu'on lui livre. A moins de rétablir la traite (et nul ne le souffrira aujourd'hui), les pays où le travail reste servile sont condamnés à le voir se réduire, et à suivre à leur tour un mouvement de décadence d'autant plus rapide

que seront plus grands les progrès des colonies où l'esclavage a disparu.

Mais il y a d'autres raisons, qui, pour chacun de ces pays, doivent hâter l'abolition de l'esclavage.

Pour le Brésil, par exemple, le maintien de ce régime est sans excuse. Dans les trois quarts de l'empire, la race blanche, comme la race indigène, n'a rien à craindre du climat. La proclamation de la liberté pourra y attirer l'émigration que l'esclavage en détourne. D'ailleurs, l'expérience de nos colonies le prouve : l'émancipation ne sera point une destruction, mais une transformation du travail; et les exemples donnés par l'empereur dans sa nouvelle ville de Pétropolis, à quelques lieues de Rio, par le prince de Joinville sur les terres de la princesse sa femme, montrent combien elle sera facile. L'émancipation ouvrira donc au Brésil une ère nouvelle pleine des plus légitimes espérances; elle ne sera point un péril politique, elle ne menace pas d'être une charge supérieure à ce que peut supporter le pays; et chaque jour de retard rendra la solution plus onéreuse et plus difficile, sans la rendre moins nécessaire.

On en peut dire autant des colonies espagnoles.

Sans doute, Cuba et Porto-Rico sont aujourd'hui plus florissantes qu'elles ne l'ont jamais été. La ruine de Saint-Domingue avait depuis longtemps laissé sans conteste à Cuba le titre de reine des Antilles, et sa prospérité, nous l'avons dit, a dû s'étendre par la crise passagère que les colonies de l'Angleterre et de la France viennent de traverser. Mais cette prospérité cache mal le germe de mort qu'elle porte en soi. Si l'esclavage avait pu réussir quelque part, c'est à Cuba : les lois sont favorables, les mœurs douces; la population est en progrès. Et pourtant, si l'on consulte les chiffres de la douane tant que la traite a été avouée, si l'on tient compte de tout ce qui s'est fait subrepticement depuis qu'elle est défendue, on verra que cet accroissement recèle au fond une rapide destruction de la race asservie. On manque de bras; et des gouverneurs déclarent que la répression de la traite en est la cause. Le fait est donc bien avéré, l'esclavage ne peut pas se suffire à lui-même; et, comme nous le disions, comme l'avouent les gouverneurs espagnols, à moins de rétablir la traite, il faut se résigner au déclin de cet état de choses qu'on oppose aujourd'hui au régime de la liberté. Les esclaves périssent : et qui oserait alléguer leurs progrès dans la civilisation, quand ce qui devrait les civiliser, la religion elle-même et la justice, sont corrompues par le contact de l'esclavage? Qui oserait vanter les progrès de la colonie, quand le luxe seul s'y est accru, et qu'une terre si heureuse n'offre à ces colons privilégiés que le péril de la révolte à la maison et le despotisme dans l'État, seule garantie et juste châtiment du despotisme domestique?

« En résumé, dit M. Cochin, avec un esclavage adouci, continuellement renouvelé par la traite, l'île ne s'est pas peuplée; avec de magnifiques éléments de richesse, la propriété est en général obérée par les dettes, dévorée par le luxe; la terre est devenue une fabrique ; une force militaire considérable, un pouvoir supérieur illimité, n'ont pas empêché des révoltes, l'état de siége, le bannissement; la religion s'est corrompue au lieu de civiliser ; la justice est abaissée ; les mœurs dissolues ; les blancs soumis, sans aucune liberté politique, au pouvoir absolu dont ils ont besoin pour se protéger contre la révolte. » (T. II, p. 213.)

Pourquoi donc l'Espagne ne cherche-t-elle point à cette situation le remède que nous y avons cherché pour nous-mêmes ? et comment l'exemple de nos colonies, se relevant et s'avançant dans la voie du progrès après une crise nécessaire, ne l'encourage-t-elle point à entrer hardiment dans cette voie à son tour? L'épreuve serait pour elle moins longue et moins pénible par le fait de notre expérience; et, avant même notre expérience, le succès en était assuré par les résultats que donne depuis 1815, à Porto-Rico, le travail libre non-seulemeut des noirs mais des blancs, même en regard de l'esclavage. L'obstacle serait-il politique? et faudrait-il en chercher la raison dans des dangers de voisinage, qui, là, feraient maintenir la servitude comme ailleurs ils poussent à l'émancipation? M. Cochin dit, en parlant de l'esclavage aux États-Unis :

« Aujourd'hui, l'Espagne ne peut pas émanciper : l'affranchissement serait le signal d'une insurrection ou d'une trahison; ou bien les esclaves feraient de Cuba un nouveau Saint-Domingue; ou bien les propriétaires de Cuba, doublement désireux de garder leurs esclaves et de se débarrasser des fonctionnaires et des impôts, tendraient la main à l'Amérique du Nord. Or celle-ci ne veut pas que l'Espagne émancipe ses esclaves, de peur que l'exemple ne soit contagieux dans les États du Sud; elle propose d'acheter, elle se réserve de prendre. L'Espagne est en quelque sorte enfermée dans un crime par un autre crime. » (T. II, p. 42.)

C'est un péril et une objection en même temps. Mais plus bas, en parlant des dangers de l'Espagne devant les convoitises de cette même nation, l'auteur ajoute :

« Heureusement pour l'Espagne, la Providence lui accorde un répit et une occasion de se relever. A la faveur de la crise qui déchire les États-Unis, par une démarche hardie, l'Espagne a recouvré Santo-Domingo, et elle est sans doute disposée à placer sa main dans les révolutions du Mexique. Maîtresse ou protectrice de deux terres sans esclaves, comment conservera-t-elle la troisième et la plus belle, comment s'assurera-t-elle la possession de Cuba? Le seul moyen, c'est d'émanciper les esclaves! Le Sud des

États-Unis n'aura plus le même intérêt à l'annexion; s'il la tente, l'asservissement d'une terre libre pour y établir l'esclavage fera horreur au monde entier, et l'Espagne obtiendra plus aisément l'appui de l'Europe. Quatre cent mille noirs et deux cent mille mulâtres défendront le droit de l'Espagne avec leur liberté. L'émancipation lui enlèvera des esclaves et lui donnera des défenseurs... Je le répète avec un écrivain distingué (M. Cucheval-Clarigny), l'abolition de l'esclavage est le moyen le plus infaillible d'assurer à l'Espagne la possession de Cuba. » (P. 220-221.)

Nous sommes complétement de ce dernier avis.

Oui, la crise est grave, et la guerre allumée dans les États-Unis n'est qu'un répit plein de dangers, à bien voir ce qui doit suivre. Séparés du Nord, les États du Sud ne seront que plus portés à s'agrandir de Cuba; reliés au Nord par l'accord ou par la défaite, Cuba sera encore comme le gage de la réconciliation. Tant de soldats, improvisés pour la guerre civile, ne se sépareront pas sans chercher quelque satisfaction dans la guerre étrangère; ils voudront se payer de leurs frais : ils se payeront par un agrandissement convoité au point de vue américain comme au point de vue de l'esclavage. Mais, au milieu de ces périls que l'Espagne a rendus plus graves en différant l'émancipation jusqu'aujourd'hui, le plus grand espoir de salut qui lui reste, c'est encore l'émancipation. Abolir l'esclavage, c'est pour elle la meilleure chance de détourner de la conquête et le plus sûr moyen d'y résister.

Nous venons d'indiquer la crise des États-Unis : c'est peut-être le plus grand enseignement que puisse donner l'histoire de l'esclavage. Pour le bien entendre, il faut reprendre, avec M. Cochin, cette histoire de l'Amérique du Nord depuis l'époque où l'Union s'est formée, jusqu'à ce jour où elle est à la veille de se dissoudre. Leçon terrible : l'esclavage, que les plus sages auteurs de la Constitution voulaient en bannir, qu'une voix de plus en aurait expressément repoussé, qu'aucune voix n'y fit inscrire, l'esclavage maintenu par le seul fait qu'on le passait sous silence, est ce qui menace de rompre aujourd'hui, dans la période de ses plus grands développements et de sa force, cette république fondée au nom de la liberté! Et cette crise n'est pas un accident, mais le dénoûment d'une situation dès longtemps préparée. M. Cochin montre comment, dès l'origine, elle se prépare, et il rappelle les actes divers qui marquent comme autant d'étapes dans cette marche fatale. La traite, prohibée en 1794, mais remplacée immédiatement par l'*élève des nègres*, sorte d'industrie moins sanglante sans doute, mais peut-être plus dégradante encore; car, là, rien ne distingue plus l'homme de la brute; — le compro-

mis du Missouri (1820), qui emprunte à la mécanique céleste un terme d'accommodement sur le terrain de l'esclavage, et marque le cercle de latitude où s'arrêtera la servitude et où commencera la liberté; — le bill des fugitifs en 1850 : compromis acceptés (non sans plus d'une infraction) tant que les États à esclaves, inférieurs aux autres par le nombre comme par la richesse, gardèrent, grâce à la division de leurs adversaires et au jeu de la constitution, le moyen de nommer parmi les leurs le président de la république; mais qui sont devenus insuffisants à leurs yeux, du jour où, en perdant cette position, ils purent craindre, à tort ou à raison, que leur *institution particulière*, comme ils appellent l'esclavage, fût menacée. M. Cochin, après avoir rapidement tracé ce cadre historique, entre au cœnr de son sujet, met en présence et discute le Nord et le Sud par tous les moyens de comparaison que lui fournit la statistique; puis il reprend la question générale de l'esclavage, et examine, pour les réfuter l'un après l'autre, les arguments généraux ou les raisons spéciales qu'on fait valoir dans les États-Unis en sa faveur : si l'esclavage est une voie qui mène le barbare à la civilisation, le païen au christianisme; si la race, si le climat, si l'intérêt bien entendu, imposent l'esclavage : toutes questions qu'il semblerait vraiment bien superflu de discuter encore, si l'on ne se trouvait en présence d'un fait toujours subsistant à la honte du christianisme et de la raison. Aux théories de ceux qui vantent la douceur de l'esclavage il oppose des faits que tout le monde appréciera; à ceux qui disent que les esclaves sont heureux, il oppose ce que les esclaves eux-mêmes en pensent : témoignages recueillis dans un livre curieux qui a été écrit, en quelque sorte, sous la dictée des noirs réfugiés au Canada. M. Cochin examine ensuite quels sont les moyens qui peuvent mener à l'abolition de l'esclavage aux États-Unis. Il montre que l'abolition ne serait en aucune sorte contraire à la constitution; que le Congrès aurait le droit de la prononcer pour l'Union tout entière; que les législatures particulières pourraient au moins le supprimer successivement dans chaque État : mais en verrait-on jamais la fin? Aussi croit-il que le meilleur mode serait l'abolition immédiate avec l'indemnité que le droit strict ne commande pas, mais que l'équité réclame. Il ne nie pas que la transition ne soit plus difficile et la crise plus grave dans un pays où tant de bras sont retenus en servitude, où tant d'espace est ouvert à la liberté. Mais, si nulle part il n'y a plus d'esclaves, nulle part aussi il n'y a plus d'émigrants, de ces émigrants volontaires qui ne se détournent des États du Sud que parce qu'ils y trouvent l'esclavage; et, du reste, au mal possible et, dans tous les cas temporaire, de l'abolition, il oppose les inévitables conséquences du maintien de l'esclavage : « La religion profanée, anéan-

tie; la première république du monde déshonorée; au sein d'un grand peuple libre, la décadence certaine, la séparation imminente, l'extermination possible. »

Mais ce n'est plus dans ces termes que la question est posée aujourd'hui. Le sanglant drame de Harper's Ferry l'a transportée sur un autre terrain; et le vieux Brown, pendu comme en trophée par les partisans de l'esclavage qu'il attaquait à force ouverte, a remué, du haut de son gibet, les cœurs de tous les citoyens attachés à la cause dont il a été le martyr. C'est lui qui a ramené tous les esprits des hommes du Nord à cet oubli de leurs divisions de partis, à cet accord parfait, d'où est sortie l'élection du président Lincoln. On sait quelles en ont été les suites. Sans attendre aucun acte d'agression, sans demander d'autre prétexte, les États à esclaves se séparent, et la guerre est ouverte entre ceux qui rompent l'Union et ceux qui la veulent maintenir. La grande question de l'émancipation se trouve par là forcément engagée : comment et après quelles vicissitudes sera-t-elle résolue? Nul ne le peut dire. Mais, grâces à Dieu, l'esclavage ne peut rien gagner à cette lutte. La victoire du Nord, c'est la destruction de cet odieux régime. La victoire du Sud n'en serait pas la consécration; elle ne serait qu'un ajournement où s'aggraveraient toutes les difficutés. Quant à la séparation, ce serait la suppression de tous les compromis que les États à esclaves n'ont pas même jugés suffisants pour maintenir l'esclavage : on verrait alors combien de temps, sans ces lois honteusement protectrices, durerait une confédération fondée sur l'esclavage, en présence des États restés fidèles à la loi comme à l'esprit de leur première institution.

M. Cochin n'a pas voulu terminer son livre sans parler plus spécialement de la traite, cette institution universellement proscrite aujourd'hui, mais si intimement liée à la théorie comme à la pratique de l'esclavage. Si l'esclavage était cette excellente école que l'on dit, cet apprentissage de religion et de travail, sources de toute civilisation, la traite rivaliserait avec l'œuvre de nos missionnaires, et les traitants pourraient un jour revendiquer quelque place sur nos autels! Il est bon de déchirer une dernière fois ce masque de philanthropie que prenait l'esclavage pour se faire accepter du temps présent. Après la traite, l'auteur revient encore sur l'immigration, cette sorte de traite libre que les ruines amoncelées par l'esclavage ont fait regarder comme un auxiliaire indispensable à l'affermissement de l'ordre nouveau; mais en l'acceptant, il demande qu'on la surveille et qu'on la dirige; il ne veut pas qu'elle ressuscite l'ancienne traite dans ses violences et l'esclavage dans son immoralité.

Malgré l'importance des documents de toutes sortes si patiemment

recueillis et si utilement rapprochés dans ce livre, M. Cochin aurait fait une œuvre incomplète si, en opposant l'esclavage et la liberté, et en montrant l'accord de la raison, du droit et de l'intérêt pour justifier et pour rendre général le passage de l'un à l'autre, il n'avait indiqué la pensée qui doit présider à la transformation. Cette pensée, l'idée chrétienne, est celle qui l'a conduit lui-même à cette grave étude, et elle domine dans tout son ouvrage; elle respire, sans avoir besoin d'être exprimée autrement, dans ces lignes si vraies et si touchantes :

« Une si longue étude serait une fatigue si elle ne réservait d'immenses compensations. Il en est de l'affranchissement d'un esclave comme de l'éducation d'un enfant; rien de plus monotone à suivre dans le détail; mais, quand on voit que tant de soins fastidieux ont fait un homme, on ne regrette rien de l'ennui qu'ils ont causé. Je ne me plains point de la peine qui m'a conduit à des conclusions irréfragables, élevées, en dépit de dénégations intéressées ou d'objections tirées d'observations partielles, à la hauteur de vérités historiques.» (T. I, p. 385.)

C'est le christianisme qui assurera les destinées nouvelles de la liberté, comme c'est lui qui a conduit à l'abolition de l'esclavage. M. Cochin a voulu plus spécialement exposer cette origine et marquer ce but d'abord dans son introduction, qui est elle-même un hommage à M. le duc de Broglie, comme au plus digne modèle de l'abolitionniste chrétien; puis dans une conclusion étendue, sous ce titre: *le Christianisme et l'Esclavage.* Ce livre, dans son ensemble, pourra servir de pendant au beau rapport de celui à qui il est dédié; avec cette différence pourtant, que l'un, venant, à la veille de l'émancipation, dresser le bilan de l'ancien régime colonial, n'est point à refaire : il demeurera comme un monument élevé chez nous aux frontières de l'esclavage et de la liberté; l'autre, au contraire, pourra toujours être remanié avec profit, non qu'il s'agisse d'en changer les conclusions, mais afin de les étendre et de les affermir par des résultats nouveaux. Mais cela n'est pas refaire un livre, c'est en donner une édition nouvelle. Puisse l'auteur, dans l'une des plus prochaines, être mis en demeure de supprimer toute sa seconde partie, et, au lieu de mettre en regard des colonies où l'esclavage est aboli les États où il subsiste encore, n'avoir plus à constater partout que les heureux effets de l'émancipation !

H. Wallon.

MADEMOISELLE DE MONTPENSIER

ET LES PRÉCIEUSES.

La Galerie des portraits de mademoiselle de Montpensier, nouvelle édition avec des notes, par M. Édouard de Barthélemy. Paris, Didier, 1860. — *Précieux et Précieuses*, caractères et mœurs littéraires du dix-huitième siècle, par M. Ch. L. Livet. Paris, Didier, 1860.

I

C'est, je crois, M. Rœderer qui, dans son *Histoire de la société polie*, a commencé la réhabilitation des précieuses. Depuis, cette thèse a fait fortune ; l'hôtel de Rambouillet est devenu pour beaucoup de lettrés et de savants une sorte de sanctuaire qu'on ne peut attaquer sans passer pour profane. On a prétendu que ces réunions célèbres avaient exercé sur la littérature française la plus heureuse influence, que la langue leur devait sa grâce, l'esprit son élégance, le goût sa pureté. On a su habilement diviser les précieuses en deux classes, celles de la chambre bleue et des autres cercles aristocratiques, celles de la bourgeoisie et de la province. On a volontiers abandonné les secondes à Molière, et, une fois ce sacrifice accompli, on s'est cru libre de voir les précurseurs du grand siècle et les modèles du bon style dans les amis de l'illustre Arthénice et dans les familiers du salon de Mademoiselle.

Faut-il accepter aveuglément cet enthousiasme, qui me fait l'effet d'être plutôt une passion d'antiquaire qu'un jugement de critique? J'en doute : on ne peut nier assurément que la finesse du sens littéraire n'ait fait quelques progrès durant cette période, que l'hôtel de

Rambouillet n'ait contribué à donner au langage une certaine délicatesse. Dans cette mesure on est, il me semble, bien près de la réalité. Mais aller au delà, et attribuer aux précieux et précieuses de la chambre bleue, et plus tard du Luxembourg, l'honneur insigne d'avoir dégagé la littérature des entraves de la barbarie, d'y avoir introduit la grâce et l'esprit, n'est-ce pas s'exagérer singulièrement l'importance d'une curiosité littéraire et mondaine? Tout cela, en somme, n'a-t-il pas été étonnamment surfait, et l'hôtel de Rambouillet peut-il se vanter d'avoir formé l'élégance d'une langue qui était déjà celle de Montaigne, d'avoir civilisé une poésie qui avait été illustrée par Malherbe? J'avoue qu'il me serait difficile d'en convenir : je vais plus loin, et demeure persuadé, même après tant d'éloquentes apologies, que si l'esprit précieux a poli certaines aspérités du style, on a payé bien cher ce progrès que le temps eût naturellement amené. Fléchier, il est vrai, dans son oraison funèbre de l'abbesse d'Hyères, fille de madame de Rambouillet, parle avec éloge de « ces cabinets où l'esprit se purifiait, où se rendaient tant de personnes de qualité et de mérite qui composaient une cour choisie, nombreuse sans confusion, modeste sans contrainte, savante sans orgueil, polie sans affectation. » Mais la Bruyère, qui n'est pas, comme Fléchier, asservi aux formes du panégyrique, parle tout autrement de ces mêmes réunions, et peint les précieux sous d'autres couleurs : « Par tout ce qu'ils appelaient, dit-il, délicatesses, sentiment et finesse d'expression, ils étaient enfin parvenus à n'être plus entendus et à ne s'entendre pas eux-mêmes. Il ne fallait, pour servir à ces entretiens, ni bon sens, ni mémoire, ni la moindre capacité : il fallait de l'esprit, non pas du meilleur, mais de celui qui est faux, et où l'imagination a trop de part. » Cette satire est bien sévère, sans doute : est-elle méritée? Je le crains, si je considère d'abord les écrits notoirement admirés par la coterie précieuse, les œuvres de Voiture, les tragédies de Mairet, la *Guirlande de Julie* et les poésies de tant d'auteurs maintenant peu connus, mais alors célèbres, ensuite l'enthousiasme que la littérature italienne et espagnole du temps inspirait chez l'*illustre Arthénice* et chez mademoiselle de Montpensier, enfin les traces que ce genre d'esprit a laissées dans la littérature française.

Je parlerai plus loin et plus longuement du salon de Mademoiselle. L'hôtel de Rambouillet a été le premier théâtre où la recherche, l'emphase, la métaphore ampoulée, la galanterie littéraire et la pointe, aient reçu les applaudissements de la bonne compagnie. Il n'en est pas moins l'objet, aujourd'hui surtout, d'une admiration passionnée, grâce à l'ingénieuse distinction dont nous avons parlé entre les véritables précieuses et les précieuses ridicules. Il ne faut pas, il est vrai, les confondre : les premières étaient de bonne compagnie ; les

secondes, comme le dit Molière, « de mauvais singes qui méritent d'être bernés. » Mais de ce que ces dernières ont exagéré certains défauts, s'ensuit-il qu'il faille se dissimuler ces défauts eux-mêmes? Je puis citer sur ce point un écrivain qui n'est pas suspect, M. Livet. Il a consacré tout un agréable volume à l'éloge de l'hôtel de Rambouilet et des précieuses, où il nous déclare avec une vénération un peu forcée n'aborder le portrait de l'illustre marquise « qu'en tremblant. » Libre à lui; mais il n'en avoue pas moins que « le goût équivoque des ruelles engagea de plus en plus un grand nombre des écrivains de ce temps dans une voie funeste dont il fut plus tard fort difficile de sortir. » Il se garde bien, il est vrai, d'appliquer ce mot dédaigneux de « ruelles » au sanctuaire d'Arthénice : il craindrait trop d'être impie; mais, comme c'était sous les yeux de cette divinité que ce goût nouveau s'était consacré, était devenu une mode, il nous est impossible de ne pas en faire remonter jusqu'à l'hôtel de Rambouillet la triste responsabilité.

D'ailleurs, il y a un fait que je crois incontestable, et qui n'a pas une médiocre importance dans la question, c'est le goût passionné de la chambre bleue pour l'italien et l'espagnol. Ces deux langues, dit encore M. Livet, « étaient alors nécessaires à l'honnête homme, à l'homme du monde. » Auprès d'Arthénice et de la *princesse* Julie, on s'extasiait devant les œuvres de Marini et de Gongora. Or il était difficile de choisir deux auteurs dont l'influence fût plus pernicieuse pour le goût. Marini n'avait d'autre but, selon ses propres expressions, que de faire pâmer de surprise :

Che non sa far stupir vada alla striglia.

Et il réalisait d'avance l'idéal des femmes savantes :

On n'en peut plus, on pâme, on se meurt de plaisir.

Gongora était l'inventeur du style « culto, » qui est le père du style précieux : *Nada vulgar*, telle est sa devise, fidèlement suivie par ses disciples : « Ils laissaient au vulgaire, dit la Bruyère, l'art de parler d'une manière intelligible. » L'hôtel de Rambouillet avait donc érigé en règle le mot de Gongora, et en avait fait une tradition.

Je n'avance point ceci à la légère : on est frappé, en lisant Marini ou Gongora dans sa seconde manière, des rapports qui existent entre ce prétendu style « culto » et celui des écrivains précieux. Ce sont les mêmes raffinements, les mêmes expressions recherchées, la même affectation mythologique, le même déploiement de tournures bizarres, de comparaisons, d'équivoques et de jeux d'esprit, si bien

qu'on en arrive en effet, comme disent les critiques, à ne les comprendre qu'avec peine. C'est dans ce style que Voiture écrit, non pas toujours, il est vrai, mais trop souvent pour l'honneur de sa renommée; c'est dans ce style que Ménage composait les sonnets italiens qu'il dédiait à Arthénice, et où il comparait les yeux de la marquise à l'étoile de l'amour; enfin que les divers auteurs de la *Guirlande de Julie* faisaient parler les fleurs à leur belle souveraine. Ne retrouve-t-on pas cette manie de la pointe, de la louange emphatique, des expressions contournées, dans les diverses pièces de ce recueil écrit par les plus beaux esprits de l'hôtel?

La rose, en face de Julie, imagine de s'écrier :

Devant ce teint d'un beau sang animé
Je n'apparais que pour ne plus paraître.

Le narcisse, heureux de rencontrer une idée ingénieuse, ajoute :

Ce n'est plus moy, c'est vous que j'ayme.

Le lis, tout aussi galant, mais plus fier, ne souhaite pas moins que la royauté à l'incomparable Julie :

Pour rendre ce qu'on doit aux lys de ton beau teint,
Il t'en faut mettre sur la tête!

Et l'héliotrope, dégoûté désormais de l'astre vers lequel il se tourne d'ordinaire, rend hommage à un astre plus beau :

Je quitte le soleil des cieux
Pour suivre celui de la terre.

Philinte, peut-être, aurait dit ici :

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

Mais je doute fort qu'elles eussent plus charmé Alceste que le sonnet d'Oronte, Oronte, un échappé de l'hôtel de Rambouillet, où certainement il aurait obtenu le plus brillant succès. Je ne sais pas ce que louaient les « mauvais singes » des « véritables précieuses, » mais voilà ce qu'on portait aux nues dans la chambre bleue.

Pour ma part, je reconnais là les plus mauvais côtés du style italien et espagnol de l'époque : sans doute, ce n'est pas l'hôtel de Rambouillet qui a imaginé d'imiter ce genre d'esprit équivoque; mais il faut reconnaître que les hôtes de la marquise lui ont donné chez

nous droit de cité, grâce à l'influence que leur naissance illustre, la haute position qu'ils occupaient dans le monde, exerçaient sur les contemporains. Lorsque je lis dans Marini ou dans Gongora les façons de dire chères à la chambre bleue, les yeux comparés à « deux soleils, » les œillets nommés les « rubis printaniers d'avril, » les bergères, des « roses vêtues, » et autres locutions pareilles, il est évident pour moi que ce sont là les modèles des écrivains dont on a longtemps imposé les œuvres à l'admiration des gens du monde. Oui, l'hôtel de Rambouillet est italien et espagnol de la mauvaise époque. Par le sentiment et par les idées, rarement il est français. Il a usé de la redoutable puissance de la mode pour inoculer chez nous le faux, le maniéré, pour nous enseigner je ne sais quelle mythologie empruntée aux écarts les plus ridicules d'imaginations étrangères, pour égarer bon nombre d'excellents esprits dans la voie des inventions puériles, hors du bon sens et de la vérité; il s'est fait le centre de cette littérature galante contre laquelle nos plus grands écrivains ont eu à lutter et qui n'est pas sans avoir laissé quelques taches sur leurs plus belles œuvres. Molière, qui aurait redouté d'attaquer de front une tradition représentée alors par tant de hauts personnages, et qui s'en défend dans la préface des *Précieuses* avec plus d'adresse que de sincérité, a toujours réagi contre elle. Lorsque Oronte vient lire son sonnet, certainement, quoi qu'on en ait dit, Alceste n'est pas Montausier, car Montausier avait commis lui-même une trop grande quantité de sonnets pareils pour les traiter si rudement de « sottises. » Alceste est le bon goût outragé par des productions que la chambre bleue aurait certes louées de son temps. Trissotin aurait recueilli pour son « nouveau-né » autant d'éloges auprès d'Arthénice qu'auprès des femmes savantes, et qui sait même s'il n'y avait pas, au fond de la pensée de Molière traçant le portrait de Philaminte et d'Armande, quelque vague ironie et quelque irrespectueux souvenir?

Je ne puis donc partager l'admiration générale pour l'esprit de l'hôtel de Rambouillet. Peut-être suis-je sacrilége, mais je crois qu'il eût été heureux pour la littérature française que ces réunions n'eussent jamais eu lieu. On aurait su un peu plus tard qu'il faut prononcer *Rome* et non *Roume*, *homme* et non pas *houme*, mais j'ose espérer qu'avec le temps un tel progrès eût été réalisé. Il existerait beaucoup moins de sonnets, de dizains et de madrigaux, Molière n'aurait peut-être pas écrit *Mélicerte*, la carte de Tendre n'eût peut-être jamais été inventée, les jeunes premiers de Racine n'auraient pas tourné avec tant d'élégance des compliments à leur princesse, le César de la *Mort de Pompée* n'aurait pas demandé à Antoine :

Avez-vous vu cette reine adorable?

Et Antoine n'aurait pas répondu :

Oui, seigneur, je l'ai vue : elle est incomparable.

Voilà, j'en conviens, les belles choses que nous aurions à regretter, car elles sont bien évidemment dues à l'influence de l'hôtel sur le public et sur les gens de lettres. Eh bien, quant à moi, je me résignerais à ces pertes, quelque grandes qu'elles soient sans doute, et suis très-persuadé que nous n'aurions pas perdu autre chose.

II

Je suis inexact ici : nous aurions encore perdu les portraits.

Mademoiselle de Montpensier, lassée de ses mécomptes politiques, cherchait à se consoler, avant de songer à Lauzun — nous sommes en 1658 — par le goût des arts et de la littérature. Bien que ce goût ne fût pas parfaitement éclairé, il faut lui en savoir gré, car en somme, et dans une certaine mesure, il sied bien aux femmes et particulièrement aux princesses. « Sa petite cour, dit M. le duc de Noailles dans son *Histoire de madame de Maintenon*, avait été l'un des centres du bel esprit. Ce fut elle qui inventa, au milieu de son cercle presque entièrement composé du grand monde, le genre des portraits, qui devint fort à la mode. » Ce genre, qui avait été inconnu à l'hôtel de Rambouillet, naquit néanmoins sous l'influence de l'esprit précieux qui avait survécu au salon d'Arthénice. Depuis longtemps, il était, si j'ose le dire, en puissance dans la société. D'une part, au fond l'esprit précieux était éminemment descriptif; d'autre part, il était extrêmement répandu parmi des gens qui, sans cesse réunis, n'avaient rien de mieux à faire que de s'étudier, de s'analyser les uns les autres. L'avénement de ce genre n'eut donc rien d'inspiré, il réalisa au contraire bien des aspirations confuses, il favorisa des inclinations préconçues. Aussi fut-il compris sur-le-champ et accepté avec enthousiasme. C'était pour l'esprit précieux une occasion longtemps attendue de déployer ce luxe de comparaisons, d'épithètes, d'antithèses, ces tours de phrases prétentieux, ces raffinements de galanterie empruntés à l'Italie et à l'Espagne, dont les gens du monde usaient jusqu'alors seulement dans la conversation, et qu'ils furent heureux de pouvoir, à leur tour, aussi bien que les écrivains autorisés alors, déposer dans de petits ouvrages admirés. C'est pourquoi, selon les expressions de M. Victor

Cousin, ce genre devint « toute une littérature, » conserva droit de cité à la cour pendant une partie du grand siècle, se mêla même aux œuvres littéraires, fut, entre autres, cultivé avec talent par mademoiselle de Scudéry, obtint enfin une vogue si durable, qu'on le retrouve, plus de trente ans plus tard, là où l'on ne supposerait guère qu'il eût pu pénétrer, — parmi les divertissements des élèves de Saint-Cyr, avant l'austère réforme de 1692. Chacun voulut avoir son portrait de sa propre main ou de la main de ses amis ; on se décrivait réciproquement; on s'envoyait ces productions, qui ne coûtaient ni beaucoup de temps ni beaucoup de peine; on échangeait complaisamment ces études, qui, faites d'après nature, auraient pu être intéressantes, mais dont, par malheur, l'esprit des ruelles affadissait le sens et dénaturait les formes. Cette mode, naturellement, descendit de le cour à la ville, et de même qu'autrefois les fantaisies de l'hôtel de Rambouillet avaient été exagérées par les précieuses de la bourgeoisie et de la province, des mains inhabiles et des esprits moins élégants s'exercèrent à leur tour dans le portrait. Il n'y eut si petite bourgeoise lettrée qui ne voulût avoir le sien et qui ne prît sur les soins de sa maison le temps de l'écrire. On vit naître partout ces écrits futiles, absolument comme aujourd'hui les innombrables photographies que toute personne un peu versée dans le monde a reçues par douzaines. Mais il faut avouer que, sur ce point, le dix-septième siècle avait plus de coquetterie que le nôtre : tandis qu'aujourd'hui nous présentons fièrement à nos amis ce que j'ai bien de la peine à ne pas nommer notre caricature; au dix-septième siècle, la galanterie, ce peintre bien appris, embellissait toutes les physionomies qu'elle se plaisait à décrire. On ne reconnaissait pas aisément, il est vrai, la personne qui avait posé pour le portrait, mais, j'ai regret de le dire, nos photographes, bien souvent, n'évitent point ce défaut-là, et du moins, tandis qu'une collection de nos cartes de visite donne une triste idée de la beauté moderne, la collection de portraits du dix-septième siècle que j'ai sous les yeux nous présente un assemblage heureux de grâces et de perfections. Laquelle vaut mieux de ces infidélités ?

La petite cour de Mademoiselle, où ce genre était né, prit un grand plaisir à cette nouveauté : ce fut à qui écrirait son portrait ou celui des autres, et bientôt un recueil manuscrit se trouva composé. Segrais, secrétaire de la princesse, « espèce de savant, disait-elle, tourné vers le bel esprit, » fut chargé de le faire imprimer. On sauva, il est vrai, les apparences, et Segrais parut avoir pris, de son chef, la belle résolution de publier le manuscrit. Cette collection ne fut tirée d'abord qu'à trente exemplaires, mais elle tomba bientôt dans le domaine public; elle était un type, un modèle, l'expression la plus parfaite d'un genre cher à la mode; les

éditions s'en multiplièrent. Depuis longtemps, toutefois, ce recueil était oublié. M. Ed. de Barthélemy en a donné une édition nouvelle, où il cherche à lever l'incognito de la plupart des personnages; il faut lui savoir gré d'efforts souvent heureux : un travail sérieux sur les écrivains du temps lui a été nécessaire pour déterminer au juste tant de noms incertains. Quelques portraits cependant ont résisté à ses recherches : il avait, il est vrai, fréquemment deux anonymes à connaître, l'auteur du portrait et la personne que l'auteur a voulu peindre. On doit regretter ces lacunes, bien que, le plus souvent, l'indication d'un nom à peu près inconnu présente peu d'intérêt, et qu'au fond il nous soit parfaitement indifférent que telle ou telle dame qui évidemment n'a pas laissé trace dans l'histoire ait eu les yeux noirs ou bleus et se soit vu peindre par un ami également inconnu. Mais il y a çà et là certains portraits sous lesquels on pressent une individualité plus ou moins célèbre, dont le style accuse un écrivain habile et dont les noms ont échappé à la patiente investigation de M. de Barthélemy. Peut-être une étude plus longue encore et plus suivie eût-elle triomphé de ces résistances, et ce qui me le fait croire, c'est la singulière distraction que j'ai remarquée en deux endroits du livre, au portrait de la comtesse de Fiesque, dont M. de Barthélemy confesse ignorer l'auteur, au portrait de la comtesse de M. G., qu'il déclare ne pas reconnaître, et dont le peintre a également déjoué la sagacité. Or le dernier de ces portraits se trouve, presque mot pour mot, bien que moins développé, dans l'*Histoire amoureuse* de Bussy-Rabutin, et la comtesse de M. G. n'est autre que la trop fameuse madame de Monglas. Quant au premier, quelques expressions se rapportent trop exactement à l'un des passages du même livre, pour qu'on puisse hésiter à lui attribuer le même auteur. M. de Barthélemy a montré beaucoup de pénétration en disant que ces deux portaits littéraires lui semblent de la même main. Ils sont de la même main en effet; mais il fallait aller plus loin et reconnaître le trait fin, l'expression nette, le tour dégagé du style de Bussy.

III

Il y a dans cette *Galerie de mademoiselle de Montpensier*, des portraits de deux sortes. Les uns sont faits par les personnes elles-mêmes qu'on y voit représentées, les autres sont l'œuvre de l'amitié. Nous parlerons d'abord des premiers, et, avant tout, un mot de Segrais, dans la préface du volume, exige une courte réfutation. Le secrétaire

de Mademoiselle, enthousiasmé, comme un courtisan bien élevé doit l'être en présence des fantaisies qui charment une princesse, se livre à un pompeux éloge de cette mode nouvelle. S'il s'était borné à nous apprendre que « le plus long de ces ouvrages n'a jamais coûté à son Altesse royale plus d'un quart d'heure, » tout en songeant au mot d'Oronte, prononcé sur le théâtre huit ans plus tard, et emprunté peut-être à ce panégyrique, nous n'aurions pu raisonnablement nous plaindre que son Altesse ou ses collaborateurs aient employé plus de temps à un tel divertissement. Si le même Segrais s'était borné à nous représenter ces portraits comme un jeu de salon curieux pour des amis et désireux seulement de plaire un instant à l'oisiveté élégante des gens d'esprit, nous n'aurions qu'à applaudir sans réserve à ce plaisir, après tout fort innocent. Mais l'imprudent secrétaire va plus loin : dans son avis au lecteur, il le prévient qu'il faut voir autrement les choses et leur attribuer une importance toute particulière. Ces portraits, dit-il, « découvrent l'intérieur et s'attachent à l'âme. On peut les appeler des historiens en raccourci, des abrégés de notre vie et des espèces de confessions générales, s'il m'est permis de me servir de cette comparaison. » Oh ! non, certainement, cette comparaison ne saurait ici lui être permise, et pas davantage la transformation d'un amusement frivole et superficiel en œuvres psychologiques ou historiques. Il n'y a malheureusement pas, sauf dans trois ou quatre portraits vraiment remarquables et dont je parlerai plus loin, trace de psychologie dans tout le recueil. Quant à l'histoire, cette muse sévère se soucie peu du plus grand nombre de personnages qui prétendent à l'insigne honneur de poser devant elle : enfin, quant à la confession générale, comme les peintres de leurs amis sont gens qui savent vivre, ils ont soin de ne rapporter que des sujets de louange, et, comme les peintres d'eux-mêmes s'admirent naïvement, ils ne confessent guère que leurs bonnes qualités ou ces défauts qu'on aime souvent plus que des vertus. Ils avouent quelque chose, il est vrai, mais sans le vouloir; c'est, s'il est possible d'employer ici des mots un peu sérieux pour un tel badinage, leur amour-propre et leur vanité. Écartons donc entièrement l'appréciation maladroitement complaisante de Segrais. Il ne s'agit que de productions légères dues à une coquetterie ou à une galanterie gracieuse parfois, mais fade souvent. La critique doit traiter en se jouant de pareilles bagatelles, qui n'ont ni attrait philosophique ni attrait historique, et demeurent seulement un indice curieux d'un certain ton, d'une certaine manière de dire, d'une certaine tradition littéraire qui, après avoir survécu à l'hôtel de Rambouillet, devaient garder longtemps encore, au sein d'une cour polie, une influence réelle sur les esprits.

L'abbesse de Caen, Éléonore de Rohan, en commençant à écrire

son portrait, que Mademoiselle lui avait demandé, expose avec autant d'esprit que de sens le défaut essentiel du genre : « Je suis prévenue, dit-elle, que nous sommes de forts méchants juges de nous-mêmes, qu'il n'y a point de défaut si universel que celui de se méconnaître, que nous avons beau avoir des miroirs fidèles, notre amour-propre en gâte les plus pures glaces. » Ce jugement, qui est une condamnation évidente du genre au nom de la sincérité, était, paraît-il, dans l'esprit de bien des gens, en dépit de l'engouement qui avait accueilli la nouvelle mode, car je le retrouve exprimé plus en détail par l'auteur du portrait de madame de la Calprenède : « Ce qui me semble admirable dans ce nouveau genre d'écrire, dit-il, c'est que ceux qui pensent faire leur portrait s'attribuent tout ce qu'ils ont ouï dire de beau ou pour les lumières de l'esprit ou pour les nobles sentiments du cœur. Le moindre petit écolier se sent, dit-il, généreux, chaud ami, libéral, éclairé plus qu'il ne paraît, et la moindre petite femme assure qu'elle aime ses amis avec une constance inébranlable, qu'elle hait la médisance et la coquetterie plus que la mort, et qu'elle ne connaît dans son cœur nul mouvement d'envie et d'avarice. Enfin, tous les hommes sont des Catons ou des Césars pour le moins, et les femmes des Lucrèces ou des Octavies. » Voici du moins un auteur qui ne se fait pas d'illusion! Mais les peintres de leur propre physionomie ne couraient pas seulement le risque de se flatter prodigieusement, ce qui ne les eût que médiocrement inquiétés : madame de Motteville assure avec quelque malice « n'avoir jusqu'à cette heure guère vu de ces portraits par lesquels il lui fût facile de reconnaître l'original. » N'être pas reconnu, c'est un écueil sans doute, mais la malignité du public allait plus loin encore, et je rencontre dans un autre auteur cet arrêt redoutable : « C'est une entreprise bien délicate que de parler de soi-même. Ce qu'on en dit de mal (avouons que ce point-là n'a guère lieu d'effrayer les belles précieuses), ce qu'on en dit de mal est facilement persuadé; mais les choses avantageuses attirent la raillerie et ne gagnent la créance de personne. » Ce mot est assurément d'un misanthrope, mais, je ne sais comment, il est vrai, et la postérité pense comme il prétend que pensaient alors les gens du monde.

Toutefois, on le doit reconnaître, il semble que ces auteurs de portraits personnels n'aient guère redouté le ridicule, car il est impossible de se vanter avec une plus merveilleuse naïveté. Il en est « jusqu'à trois que je pourrais citer, » qui essayent de montrer quelque impartialité, sans se soucier du danger de « persuader trop facilement. » Madame de la Trémouille, par exemple, l'avoue avec ingénuité : « Ma taille s'est courbée par l'âge et par la négligence ; » il est vrai qu'elle garde encore une coquetterie rétrospective, et qu'elle a grand soin d'ajouter en manière de correctif : « ma taille... que

j'avais belle;... mon teint, continue-t-elle, qui était blanc et délié, s'est jauni par mes maladies... mes dents, qui étaient assez blanches, se sont noircies, » et enfin, impitoyablement véridique, elle termine ce crayon en disant : « La petite vérole a achevé la laideur de mon nez.» C'est ainsi que la Palatine parlera d'elle-même quarante ans plus tard, en envoyant son portrait à ses amis d'Allemagne; mais l'exemple de madame de la Trémouille, on le devine aisément, ne fut point contagieux. J'ai encore sous les yeux un autre échantillon de modestie, mais celui-là est loin d'être aussi édifiant : mademoiselle Desjardins, une précieuse fort célèbre alors, paraît-il, parle d'elle-même avec la complaisance du Cléonte du *Bourgeois Gentilhomme* défendant Lucile contre les plaisantes accusations de Covielle : « Elle a les yeux petits, dit le valet. — Cela est vrai, répond l'amant, mais elle les a pleins de feu.— Elle a la bouche grande, reprend Covielle.—Oui, dit Cléonte, mais on y voit des grâces qu'on ne voit point aux autres bouches. » Mademoiselle Desjardins, et c'est là une nuance agréable d'un spirituel amour-propre, se décrit presque dans les mêmes termes : « J'ai la physionomie heureuse, dit-elle... les yeux petits, mais pleins de feu... la bouche grande, mais les dents belles pour ne pas rendre son ouverture désagréable. » Voilà une sincérité qui n'est point du tout périlleuse, et c'est de l'adresse, vraiment, que d'avouer des défauts que tout le monde voit, lorsqu'on sait leur donner, grâce à la complaisante conjonction « mais, » une aimable tournure. J'ai bien encore sous les yeux la modestie de Linière, l'athée de Senlis, que Boileau appelait brutalement

De Senlis le poëte idiot,

et qu'on nomme dans les portraits « monsieur de Lignière. » Mais cette modestie-là ne lui servira guère, je suppose, pour le salut de son âme. Il est en vérité de mœurs très-légères, inconstant, infidèle, médiocrement pieux, mais quoi... ce sont vices à la mode, et qu'il confesse avec un sourire sur les lèvres... ces lèvres aussi vermeilles, nous apprend-il, « que celles de la belle Philis, » ce qui ne nous apprend pas grand'chose.

C'est à peu près là ce que j'ai pu trouver de plus beau, en fait de modestie, dans ce recueil, car je n'appelle pas de ce nom deux ou trois peintures grotesques, comme celles du marquis de R*** ou de madame de la Grenouillère. Il y a là un parti pris de cynisme fort dégoûtant qui ressemble à une plaisanterie de mauvais goût, et sur quoi on ne peut insister. Mais quant aux autres personnages, ils sont satisfaits d'eux-mêmes avec une curieuse naïveté. La marquise du Fresnoy nous déclare qu'elle a « le port haut, l'abord sérieux et doux,

l'air fier sans l'avoir mélancolique, le teint blanc, uni, et animé de ce bel incarnat qui anime les roses, » puis, dans son imperturbable sérénité, elle ajoute : « Je suis d'un éclat, sans vanité, à parer assez bien une portière au Cours et un fauteuil dans une assemblée. » *Sans vanité* n'est-il pas charmant? mais voici qui est mieux encore, et la trop aimable marquise proclame que « ses yeux sont vifs et pleins d'un feu qui n'est pas moins beau qu'il est dangereux. » Une autre reconnaît ingénument « que ses yeux sont aussi beaux que des yeux le peuvent être. » Après cela, il semble qu'il n'y ait plus, comme on dit, qu'à tirer l'échelle; mais voici venir une « dame de condition de la ville de Caen, » qui voit « quelque chose de magnifique et de superbe dans la grâce de toute sa personne. » Madame de Châtillon « est tellement satisfaite de sa personne et de son humeur, qu'elle ne porte envie à qui que ce soit. » Elle aurait cependant, paraît-il, quelque chose à envier sur la question de la vertu; mais ce sont là réflexions médisantes des chansonniers et des Mémoires contemporains, et l'on se garde bien d'être si impertinent vis-à-vis de soi-même. M. de Beuvron se trouve « de l'esprit comme un démon, » et, s'il met les enfers à contribution pour se louer, mademoiselle de Mélac, mieux inspirée, se contente d'y mettre le ciel, et d'avouer que « ses yeux brillent d'un feu divin. » Aller plus loin serait difficile, et, pour ne point être monotone en manquant d'ailleurs aux règles de la progression, il faut que sur ce point-là, négligeant les innombrables louanges plus banales dont s'accable la foule, nous n'en disions pas davantage.

Je voudrais cependant m'arrêter devant deux portraits charmants comme travail et comme style, celui de mademoiselle de Montpensier et celui de la Rochefoucauld, par eux-mêmes. On y voit clairement, outre infiniment d'esprit, la confirmation de cette parole de madame Éléonore de Rohan que je citais tout à l'heure : « Nous sommes de fort mauvais juges de nous-mêmes. » Croirait-on qu'au milieu de beaucoup d'éloges, fort élégamment tournés du reste, dont Mademoiselle ne craint pas de s'accabler, on y trouve cette prétention singulière : « Je n'ai point l'âme tendre. » Il faut que la fille de Gaston ne se soit pas très-attentivement étudiée, ou bien que ce soient là de ces choses dont il ne sied pas de se vanter trop tôt. Patience : Lauzun va venir, et madame de Sévigné, l'historien ému et émouvant de cette aventure, s'inscrira en faux contre cette prétendue insensibilité : « Elle me parla avec tendresse du mérite et de la reconnaissance de M. de Lauzun ; elle me parut transportée de joie de faire un homme bien heureux... elle était aise de parler à quelqu'un, son cœur était trop plein. » Un peu plus loin, Mademoiselle ajoute : « Je ne suis point intrigante ; j'aime à savoir ce qui se passe dans le monde,

plutôt pour m'en éloigner que par l'envie de m'en mêler. » Voilà qui va fort bien sans doute et cela plaît à dire. Mais que penseront ceux qui ont lu ses Mémoires, et qui l'ont vue « mêlée » au contraire, et fort indûment, à la plupart des épisodes de la Fronde, cherchant trop peu à « s'en éloigner, » et « escaladant la ville d'Orléans, comme s'écrie Scarron[1] enthousiasmé, avec ses deux dames d'honneur,

Deux jeunes et belles comtesses,
Ses deux *maréchales de camp*,

dit à son tour la muse historique de Loret, reprenant le mot de Monsieur lorsqu'il écrivit aux deux *héroïnes* qui suivaient sa fille, mesdames de Fiesque et de Frontenac?

Chez Mademoiselle, ces prétentions ne sont évidemment qu'un caprice passager : elle écrit en consultant beaucoup moins son naturel que son inspiration du moment. Ce portrait est de fantaisie, et peut-être huit jours plus tard, si elle avait voulu en écrire un autre, celui-ci eût été fort dissemblable de celui-là. Mais elle est tout à fait franche dans son erreur : sa tête impétueuse et légère se persuade aisément et vite ce qu'il lui plaît de croire, et l'on ne peut accuser Mademoiselle que d'une étourderie innocente. Mais pour la Rochefoucauld, c'est autre chose; il a très-longuement médité les quelques pages qu'il intitule son portrait; il n'a rien écrit à l'aveugle, et, s'il n'est pas toujours véridique, son artifice, comme dirait Saint-Simon, est profondément « pourpensé. » Hâtons-nous de reconnaître, toutefois, qu'il a bien trop d'esprit pour se louer avec emphase : il fait bon marché de sa figure, avoue sans détour qu'il a les yeux « petits et enfoncés » que son nez « est grand et descend un peu trop bas. » Mais, qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est là chez lui qu'une prétention; il trouve bienséant, pour un homme tel que lui, d'avoir l'air préoccupé de choses plus graves, dédaigneux de telles misères auxquelles, du reste, il ne connaît rien : « On m'a dit autrefois que j'avais un peu trop de menton; je viens de me tâter et de me regarder dans un miroir pour savoir ce qui en est, et je ne sais pas trop bien qu'en juger. Pour le tour du visage, je l'ai en carré ou en ovale; lequel des deux, il me serait fort difficile de le dire. » N'est-ce pas bien affecté pour être sincèrement modeste? La Rochefoucauld, comment dirais-je, me semble avoir eu, en écrivant ces curieuses pages, l'intention de « poser » devant ses contemporains et devant la postérité. Beaucoup d'autres, sans doute, s'adressent de plus grands éloges, et ne se reconnaissent pas tant de défauts : mais le philosophe qui a écrit les *Maximes* se garde bien de

[1] *Dernières œuvres* de Scarron. Paris, 1701, I, 1.

cette emphase banale; d'abord, il sait combien cette coquetterie puérile obtient peu de créance parmi les gens sensés; ensuite, et surtout, son imagination chagrine n'avait point placé son idéal dans les hautes régions de la beauté et de la vertu. Lors même qu'il n'eût pas redouté le rire et les indiscrétions de ses contemporains, il n'eût pas tenu à paraître sous des traits irréprochables, et préférait de beaucoup un certain type moyen, plus original que la perfection, plus acceptable comme fidèle, et, à ses yeux, tout aussi flatteur pour l'amour-propre. Il trace donc de lui-même un portrait fort habile où il mêle avec un art singulier ce qu'il a vu en effet dans son cœur et ce qu'il prétend y faire voir aux autres; où il est, à la fois, très-faux et très-sincère, caressant les défauts réels dont il est fier, tantôt avec une sereine complaisance, tantôt avec une sorte de confusion souriante qui ne coûte rien à la vanité, affirmant avec une imperturbable assurance les vertus qu'il s'attribue, jetant sur tout cela je ne sais quelle apparence de modestie qui fait croire à la fois, — et c'est son but, — aux qualités dont il est jaloux et aux vices confessés par son humilité équivoque. Il croit faire tout passer d'un bloc, à la faveur de ce manége, et, sans avoir jamais l'air d'écrire un panégyrique, il présente à ses amis et à la postérité le portrait, sincère ici, là mensonger, qui satisfait son ambition bizarre.

Malheureusement pour lui, il est trop connu par les Mémoires du temps et les nombreux travaux dont il a été l'objet, pour que la critique puisse être sa dupe. Lorsqu'il nous affirme « que l'ambition ne le travaille point, » ce patelinage nous fait sourire. L'histoire impartiale est là qui dit le contraire et démontre son dire. Lorsqu'il proclame superbement « aimer ses amis, et d'une telle façon, qu'il ne balancerait pas un moment à sacrifier ses intérêts aux leurs, » nous demeurons seulement étonnés d'une si prodigieuse audace. Combien j'excuse davantage ces jeunes femmes dont j'ai parlé, qui ne peuvent se résoudre à n'être pas l'idéal du beau et de la grâce! Mais que le grand moraliste, après s'être, selon ses propres expressions, « assez étudié pour se bien connaître, » s'adresse un éloge si peu mérité, comme je ne puis croire à une illusion, il me faut admettre là un parti pris de tromper les autres. Quant aux défauts qu'il avoue, comme celui, par exemple, « d'exprimer assez mal ce qu'il veut dire, » il est impossible de ne se pas rappeler cette pensée, si bien *exprimée* au contraire dans le livre des *Maximes* : « La modestie qui semble refuser des louanges n'est en effet qu'un désir d'en avoir de plus délicates. » En cette rencontre, l'excès d'adresse se laisse trop apercevoir; mais la Rochefoucauld va plus loin, et, avec la plus originale hypocrisie, il transforme un vice, l'insensibilité du cœur, en vertu, et condescend jusqu'à se confesser ingénument de n'avoir pas encore

pu en venir sur ce point à la perfection nécessaire. Il sait bien « qu'il faut se contenter d'avoir de la pitié, et se garder d'en avoir; » mais quoi? il est assez faible pour ne pouvoir encore atteindre un si admirable idéal. Étrange tour de passe-passe devant lequel il est difficile de garder son sérieux. On est stupéfait en lisant ce curieux passage où l'auteur, avec une incroyable dextérité, joue avec toutes les idées reçues, se loue en paraissant se blâmer, et, aussi sévèrement que s'il était de bonne foi, blâme en lui ce qui mérite des louanges. On peut rassurer toutefois cette pieuse inquiétude : sa conscience est ici vraiment trop délicate et ce scrupule est vain. Dans ce cas ou jamais, il aurait pu se vanter de la plus complète vertu, et personne n'aurait été même tenté de le contredire.

IV

Il est difficile, on le voit, d'ajouter foi aux portraits écrits par les modèles eux-mêmes; trouve-t-on plus de véracité dans ceux qui sont dus à la plume des amis du modèle? Certes, si ces portraits avaient été destinés à rester cachés dans le secrétaire de leur auteur, quelque vive qu'eût été l'amitié dans le cœur du peintre, on y rencontrerait des traits de mœurs curieux, de fines critiques, des appréciations sévères peut-être mêlées aux éloges que le sentiment aurait dictés. Mais, ici, on écrivait ces légers ouvrages soit pour les lire au milieu d'un cercle où se trouvait la personne représentée, soit pour les lui envoyer comme un gage d'affectueux souvenir. La politesse, et plus souvent la galanterie, imposait donc d'ingénieux mensonges ou des exagérations non moins ingénieuses. L'auteur, obligé d'être avant tout agréable à son modèle, ne tient pas à savoir au juste la vérité, et, quand il la sait, il a bien soin de la taire dès que le bon goût l'ordonne. C'est pourquoi très-peu de physionomies se détachent sur ce fond uniforme de perfections. Quant au style, il est quelquefois élégant, mais le plus souvent l'expression ne s'adapte pas exactement à l'idée, et la phrase est embarrassée. Quelques-uns de ces portraits cependant, et j'en parlerai plus loin, dus à des plumes exercées, sont de nature à nous satisfaire : ce sont des joyaux qui ont leur prix et qui plaisent d'autant plus que le ton général du recueil est plus faible et plus languissant.

Vraiment cette galanterie est bien fade; il faut que ces gens d'esprit, — car il y en avait beaucoup dans la bonne compagnie d'alors, —

aient été singulièrement subjugués par de funestes traditions pour n'avoir pas su varier un peu leur ton, donner aux compliments un tour moins vulgaire, et modérer un peu la violence de l'hyperbole. Mais non; il y a certaines ornières où ils vont tomber les uns après les autres à la suite des auteurs de la *Guirlande de Julie*, qui ne s'était malheureusement pas fanée encore. Quelques-uns, en outre, sont épris de souvenirs classiques : ils s'imaginent apercevoir leur modèle au milieu d'une vision mythologique ou bien dans un rêve non moins émaillé de nymphes, de déesses ou d'allégories. Ce sont là des réminiscences des divertissements d'Arthénice et de ses hôtes, en ces beaux jours où Voiture, au milieu d'un parc, découvrait, « dans une niche qui estoit dans une palissade, une Diane de onze à douze ans et plus belle que les forêts de Grèce et de Thessalie ne l'avoient jamais vüe, » où les invités de la célèbre marquise étaient reçus par mademoiselle de Rambouillet et les demoiselles de sa maison, « vêtues en nymphes qui, assises sur des rochers, dit Tallemant, faisaient le plus agréable spectacle du monde. » Les auteurs de portraits mythologiques songeaient encore à ce temps passé. Aussi, dans le portrait de celle-ci, Vénus apparaît aussi bien que Diane; l'Amour « dérobe subtilement les traits du carquois de Diane et met les siens en leur place;» l'essaim « des Ris et des Jeux » se joue dans les cheveux de celle-là, et le portrait de la marquise de Richelieu est supporté par la Gloire et par la Vertu.

Toutefois le compliment ordinaire, sans le secours de la Fable, est plus généralement adopté, et la galanterie se donne pleine carrière dans ce bienheureux genre qu'elle a créé pour son plus grand usage. Madame de Brégis dira de la reine mère que « l'ambre et le jasmin sont entrés dans la composition de son beau corps. » L'abbé Cotin s'écriera, en proie à un transport dont je laisse au lecteur à juger le lyrisme :

> Que ce grand jour fut un jour favorable,
> Où je vis les beaux yeux d'Iris incomparable!

Un autre avertira charitablement une précieuse des maux que peuvent amener ses regards et lui dira en termes ingénieux : « Il faudra se résoudre, en s'exposant à vos yeux, à quelque embrasement ou quelque langueur mortelle, si vous n'avez la bonté de retenir ou de modérer la violence de vos charmes. » Cet autre déclarera que le pinceau « tombe des mains, lorsqu'on veut peindre le moindre trait » de la « miraculeuse personne » qu'il prétend décrire. Une dame s'entend dire qu'elle est « un des rares présents que Dieu ait faits à la terre et une des plus parfaites images de la Divinité. » Une autre apprend du

peintre que « ses yeux ont un feu contre lequel on oppose vainement tout ce qui sert à défendre un cœur. » Perrault, célébrant en vers la bouche d'une Iris quelconque, se demande pourquoi cette bouche est si petite : c'est là un bien grave problème, j'en conviens ; mais notre homme n'est point embarrassé, et il découvre la raison de ce prodige avec une sagacité qui lui fait bien de l'honneur. « C'est, dit-il, que le rubis et le corail n'ont point de si admirables couleurs, de sorte que, à bon droit économe,

La nature judicieuse
La fit aussi petite afin de ménager
Une couleur si précieuse !

Combien Cathos et Madelon auraient été heureuses de répéter cette jolie phrase qui caractérise si bien le printemps : « Cette saison où l'incarnat des roses est encore dans l'enclos des boutons ! » Cela est du dernier goût, et, puisque j'en suis sur les roses, il faut ajouter qu'elles jouent, en compagnie des lis, le plus charmant rôle dans ces portraits. « Les roses et les lis tiennent si bien leur rang sur son teint, s'écrie un des auteurs stupéfait lui-même de cette admirable discipline, que l'on dirait qu'elles y ont été placées par les savantes mains de l'Amour. » Cet autre, non moins empressé de plaire, affirme que le teint de son modèle « dispute la blancheur au lis, » et quant à ses lèvres, elles sont « d'une couleur à faire honte à celle du plus beau corail. » Je plains assurément ce malheureux corail, mais je regrette que l'auteur, s'arrêtant en si beau chemin, n'ait pas dit de lui, comme Théophile de son poignard : « Il en rougit, le traître ! » Du reste, les lys n'ont pas un moindre sujet de désespoir : il nous faut admirer une dame dont le visage « ferait honte à leur blancheur, » si fort heureusement pour eux, « les roses ne s'y étaient mêlées » pour obtenir la « dernière perfection. » Mais voici un autre objet d'inquiétude, une lutte qui a lieu sur un visage dont le teint est tel, qu'on y voit

Les roses et les lis
Disputer toujours l'avantage,
Sans jamais obtenir le prix !

Ces fleurs, du reste, ne combattent pas seulement les unes contre les autres. Nous assistons à une bataille dont l'issue n'est pas moins douteuse ni les incidents moins dramatiques : « Le coloris de ses joues est si beau, qu'on dirait que la neige y veut ensevelir les roses, et que les roses y rougissent de dépit et de honte de se voir ensevelies par la neige ! » Quelle abominable prétention de la neige! qui l'aurait crue capable d'un tel forfait ? Décidément, le style précieux est bien

émouvant et les portraits n'ont rien à envier à Théophile, que je citais tout à l'heure. Et quelle est la conséquence de ces charmes merveilleux que chaque peintre tour à tour soutient être incomparables? Évidemment, c'est le plus affreux ravage dans les âmes sensibles. En présence de « ces yeux qui savent dérober les cœurs, » que faire sinon s'écrier comme Mascarille... Mais je n'ai pas besoin de citer Molière : les portraits parlent ici comme l'illustre ami de Jodelet :

> Hélas! (s'écrie Linière) à propos de franchise,
> La mienne, en vous voyant, fut impunément prise.
> Je criais vainement : Au secours! au voleur!

Faut-il, en présence de ces diverses citations, couronnées par la dernière, croire que le peintre des *Précieuses ridicules* n'a pris ses modèles que parmi les « pecques provinciales? » Je demeure persuadé, quant à moi, qu'il visait beaucoup plus haut sans oser le dire, qu'il connaissait même la collection des portraits, sans ignorer combien leurs auteurs appartenaient au grand monde, et que, selon sa maxime, excellente cette fois, il prenait son bien où il le trouvait, à savoir dans les meilleurs salons et chez les gens les plus à la mode.

Segrais, dans sa préface, ai-je dit, parlait d'histoire. Il n'est pas besoin, je crois, de réfuter une prétention pareille ; assurément de tels ouvrages ne sauraient avoir la moindre importance historique, mais nous saurions quelque gré à leurs auteurs, s'ils n'avaient pas affirmé avec tant d'audace des mensonges que la politesse même ne leur demandait pas. C'est ce qu'ils font néanmoins sans reculer. Celui-ci vante la vertu de madame de Gouville que Bussy-Rabutin, lui, pertinemment informé, nomme brutalement « l'impudique, » et qui fut plus tard l'objet de nombreuses chansons fort peu édifiantes. L'auteur admire néanmoins « l'innocence de ses mœurs » et affirme « que la raison étant la maîtresse, tout cela se convertit en pure amitié. » Celui-là dit de madame d'Olonne, la vénale beauté de l'*Histoire amoureuse* « que personne ne peut se vanter qu'elle lui ait fait la moindre libéralité de ses charmes, » et Saint-Évremond, qui montre du tact en blâmant dans les portraits « les louanges générales aussi vieilles que les siècles, » n'en accuse pas moins la même dame du crime « de demeurer seule insensible. » Hélas!

Un autre malheur de ces portraits, c'est d'accumuler des détails inutiles et qui ne décrivent en rien la physionomie des gens. Il est vrai qu'un de ces peintres apprend à je ne sais laquelle d'entre ces innombrables précieuses « qu'elle a été reconnue sans qu'on ait été obligé de décliner son nom. » J'en doute fort, je l'avoue, et je suis bien certain qu'aujourd'hui la plupart de ces figures se ressemblent.

Il n'y a guère là qu'un type unique de beauté, de bonté, de perfection. Que nous dit par exemple ce portrait-ci, et il y en a bon nombre de cette espèce : « Elle a le son de la voix le plus agréable que l'on puisse imaginer, le visage du plus parfait ovale, des traits fort réguliers, la bouche bien taillée, les lèvres vermeilles et les dents belles. » Tout cela peut être exact; mais où est le mot caractéristique, où est cette lumière intense, cette expression originale que connaissent si bien les spirituels peintres de portraits comme Bussy, ou les grands peintres comme Saint-Simon? Je les cherche en vain : de là une inévitable monotonie. Je parlais des détails : les écrivains dont je viens de prononcer le nom savent en user pour le plus grand éclat de l'ensemble; mais, si les auteurs du recueil de Mademoiselle rapportent les particularités les plus insignifiantes avec exactitude, leur talent ne va pas au delà. Ils nous apprennent que l'une « porte parfaitement bien les pieds, » que l'autre est d'un tempérament bilieux, » que cette autre « aime fort le lit, » que Climène n'est ni grande ni petite et ne met point de souliers hauts, » qu'Isabelle, « saute bien, et joue fort bien au volant, » que madame de L*** « fait ses lettres en une demi-heure de temps, » que madame la comtesse de *** « a le menton assez gentil, » que la marquise de B*** « a au nez une démangeaison continuelle. » C'est ainsi que de nombreuses pages s'accumulent sans parvenir à intéresser et nous laissent une invincible impression de fatigue et d'ennui. Je n'en fais pas un crime aux auteurs de ces portraits : ils les ont écrits, je le sais très-bien, pour la récréation d'un cercle restreint. Je regrette seulement que Segrais et Mademoiselle n'aient pas fait un choix, et nous aient laissé un si gros volume, imprimant tout vifs des gens qui n'y pensaient pas et ne s'étaient jamais attendu à un tel excès d'honneur. J'en veux surtout à cet esprit précieux qui avait su mettre ainsi son jargon à la mode et qui aurait affadi pour longtemps peut-être le style français, si fort heureusement Molière, l'année même qui suivit la publication des portraits, ne s'était armé contre lui du ridicule.

V

Il ne faut pas cependant se montrer injuste envers ce recueil. Çà et là on y rencontre des passages qui plaisent. Plusieurs de ces portraits sont dus à d'habiles esprits, qui, soit qu'ils fassent ou non profession d'écrire, avaient les uns beaucoup d'art et de finesse, les autres beaucoup d'éclat et de distinction dans le style. Le portrait de la

reine mère, par madame de Brégis, est un de ceux qui méritent d'être cités : ce n'est et ce ne pouvait être qu'un panégyrique, mais ce panégyrique est écrit en bons termes. Sans doute son auteur reste la plupart du temps sous l'influence du faux goût dont il était si difficile de se dégager et qui ne pouvait être vaincu que par de rudes champions, mais parfois elle sait être énergique et sobre. C'est alors qu'elle dit d'Anne d'Autriche : « Son cœur est aussi noble que sa naissance, et, la faisant trouver plus grande que toutes choses, dans les plus contraires elle ne parut jamais abattue, et dans les plus favorables, elle conserva tant de modération, que dans l'une et l'autre fortune, elle ne parut pas seulement reine des autres, mais d'elle-même. » C'est alors aussi qu'elle dit de Mazarin : « Voilà à peu près la personne de celui que les destinées empêchèrent d'être un prince seulement afin qu'il eût la gloire de le devenir, et qu'étant monté aux dignités elles fussent plus honorées par lui que lui par elles. » Ces expressions sont concises et énergiques et elles annoncent déjà une tendance du style à sortir des traditions de l'hôtel de Rambouillet pour devenir ferme et clair.

Un autre ouvrage agréable, et cette fois d'un bout à l'autre, c'est le portrait de madame de Sévigné par madame de la Fayette. J'y retrouve cette pureté, cette élégance qui caractérisent les meilleures pages de la *Princesse de Clèves*. Ce portrait est connu et mérite en effet de l'être. Il est d'un bout à l'autre sur un ton aimable ; l'enjouement y prend des formes gracieuses ; l'exactitude du tableau est parfaite. L'éloge n'est plus de la flatterie ici, mais de la vérité simple : « Sachez, madame, si par hasard vous ne le savez pas, que votre esprit pare et embellit si fort votre personne, qu'il n'y en a point au monde de si agréable... Vous êtes naturellement tendre et passionnée, mais, à la honte de votre sexe (madame de la Fayette écrit sous le nom d'un inconnu), cette tendresse nous a été inutile, et vous l'avez renfermée dans le vôtre... Votre cœur, madame, est sans doute un bien qui ne se peut mériter jamais : jamais il n'y en eut un si généreux, si bien fait et si fidèle. » Madame de Grignan put voir plus tard si ces louanges si délicates ne dépeignaient pas parfaitement cette âme charmante, plus charmante encore s'il est possible que cet esprit tant admiré.

Le portrait de la reine mère par madame de Motteville est bien tel qu'on le suppose venant de la femme dévouée qui entoura toujours Anne d'Autriche d'un culte fervent, et qui nous a laissé ces Mémoires où l'anecdote se mêle heureusement à l'histoire pour mieux mettre en lumière les personnages et le récit. Ce portrait est une œuvre finement nuancée, d'une lecture facile, capable d'intéresser et de plaire. On sent que madame de Motteville ne cherche pas à flatter la

princesse si chère à sa fidélité pieuse : elle dit ce qu'elle pense, et, quelque brillantes que soient les couleurs du tableau, c'est ainsi qu'elle voit Anne d'Autriche. On aime aussi y reconnaître les inquiétudes d'une affection profonde qui craint de n'être pas suffisamment appréciée. Il lui semble que la reine n'est pas « assez tendre pour ceux qui ont l'honneur de l'approcher, » qu'elle n'est pas « assez touchée de l'amitié qu'on a pour elle » et ces légers reproches viennent droit de son cœur. En somme, quelques plaintes timides et du reste un éloge senti, mesuré, sincère, jamais intéressé, tout cela sur un ton de familiarité respectueuse et à la fois de dévouement passionné, voilà ce portrait, que l'on aime à étudier parce qu'il révèle à chaque ligne les sentiments de la femme, la vénération de la sujette, l'esprit et le style d'un écrivain distingué.

Je citerai encore le portrait de la duchesse de Créquy, « le modèle d'une femme mariée parfaite, » le seul de toute la galerie qui considère la femme comme destinée avant tout à faire le bonheur de son mari et de ses enfants, et qui s'arrête sur les qualités exigées pour un si noble rôle. Il est dû au marquis de Sourdis, lequel n'est pas un maître, sans doute, dans l'art d'écrire, mais à qui il faut bien tenir compte d'une intention excellente et originale. Il nous donne une figure sinon achevée, du moins un peu différente des Chloris, Iris ou Climène, ces belles images dont le livre est rempli. Quant aux deux portraits écrits par Bussy et dont j'ai parlé plus haut, celui de madame de Fiesque et celui de madame de Monglas, ils sont d'un maître qui sait mettre en saillie les traits principaux, donner de la grâce aux moindres détails, placer à propos le mot décisif, animer le regard, varier la pose, indiquer du bout de son crayon habile les particularités significatives, accuser les nuances avec deux ou trois touches spirituelles, jeter enfin sur l'ensemble de son travail cet éclat pittoresque qui est la vie des œuvres d'art. C'est de madame de Fiesque et de madame de Monglas qu'on pourrait dire qu'on les voit et qu'il est aisé de les reconnaître. La première, avec « son petit menton pointu si agréable, qu'il n'y en a guère de ronds qui ne lui cèdent, » avec cet esprit vif que Bussy a décrit en quelques mots : « Jamais il n'y en a eu de si aisé que le sien ; elle rit avec les gens gais, elle pleure avec les tristes, enfin elle hurle avec les loups : elle est pourtant née pour la joie, elle aime les festins, les promenades, un peu d'intrigue et beaucoup de bruit. » La seconde n'est pas moins finement peinte : son portrait, dans cette galerie, est plus achevé que celui de l'histoire amoureuse, et par suite, supérieur, car Bussy n'est point prolixe. Il nous fait donc admirer cette beauté dont « les yeux sont petits, noirs et brillants, la bouche agréable, le nez un peu troussé, les dents belles et nettes, le teint un peu trop vif, les traits fins et délicats, et le tour

du visage admirable, » qui est « propre au dernier point » et dont Bussy, dans les deux portraits, a dit dans les mêmes termes : « L'air qu'elle souffle est plus pur que celui qu'elle respire. »

Le panégyrique de madame d'Olonne par Saint-Évremond est agréable sans doute, mais ne vaut pas ces deux derniers ouvrages. On voit qu'il est écrit par un homme du métier, habile à balancer ses phrases; mais ce n'est point là l'œuvre d'un peintre. Ce même reproche peut être adressé aux portraits faits par Mademoiselle, et il y en a beaucoup dans ce recueil. En vérité, il n'y a pas grand'chose à dire de ceux de madame de Brienne, du marquis d'Entragues, de madame de Choisy, de madame d'Épernon, de madame de Thianges : ils sont faits spirituellement sans doute, mais ils manquent généralement de couleur et de relief. C'est une réunion d'observations plus ou moins justes, et non pas des individus. Je dois citer, cependant, celui du prince de Condé, qui, relativement aux autres, me paraît hors ligne; il est écrit avec une fougue digne d'un peintre de bataille : « Je le peindrai, dit Mademoiselle, comme je l'ai vu au retour d'un combat; » et elle entre dans un détail où chaque mot porte coup et où le style brisé même, avec ses allures irrégulières, n'est pas sans charme et sans éclat : « La plus belle tête du monde... ses cheveux ne sont pas tout à fait noirs, mais il en a en grande quantité et bien frisés... ils étaient fort poudrés, quoiqu'ils ne le fussent que de la poussière... sa mine haute et relevée, ses yeux vifs et fiers... vous croirez bien qu'il était armé... » Mademoiselle continue sur ce ton et nous montre le prince « l'épée à la main » avec « les courroies de la cuirasse coupées de toutes sortes de coups. » Elle se plait, on le voit, dans ce portrait qui réjouit son imagination belliqueuse, passionnée qu'elle est pour les conquérants, et persuadée que « les feux et la fumée du canon servent de beaux rembrunissements à la peinture aussi bien que le sang et le carnage. » On retrouve là les passions et la main de l'une des héroïnes de la Fronde.

VI

Tels sont les rares bons écrits que j'ai pu rencontrer dans cet épais volume. Échappant quelquefois à force d'esprit, et sans le savoir eux-mêmes, aux traditions précieuses, les quelques personnages que j'ai cités parlent la véritable langue française, celle qui est claire, nette, concise, et qui, avec l'aide de Molière, va se dégager de plus en plus de la galanterie, de la pointe, de l'emphase, de la métaphore outrée,

de ces vices déplorables que l'hôtel de Rambouillet aimait tant à applaudir. Si j'accuse ici franchement l'influence de la chambre bleue, ce n'est pas que j'ignore — on l'a répété à satiété — que les hôtes d'Arthénice savaient admirer aussi parfois les bonnes choses : ils ont loué, ils ont défendu Corneille; mais ce que je regrette, c'est qu'ils aient, en même temps, si obstinément admiré les mauvaises. Il est toujours plus facile, je le crains, de mettre momentanément à la mode le faux esprit que le vrai, et l'hôtel de Rambouillet a abusé de de cette disposition. Heureusement le vrai et le beau finissent toujours par triompher. C'est une affaire de temps, et le temps ne coûte pas à ce qui est immortel. En revanche, les sottises n'ont jamais qu'une vogue éphémère. Aussi les enthousiasmes de la chambre bleue pour ce qu'on appelait alors le bel esprit (expression qui maintenant sonne comme une ironie), s'ils ont un moment égaré le goût général, n'ont pu dominer l'irrésistible puissance du sens commun. Ils ont encouragé, il est vrai, de tristes formes littéraires : du salon de madame de Rambouillet, ils ont envahi celui de mademoiselle de Montpensier; après les poëtes de la *Guirlande*, sont venus les prosateurs et les poëtes des *Portraits*, mais quoi, dans les *Portraits* eux-mêmes, déjà, chez quelques écrivains du moins, une réaction se manifeste. Bientôt cette réaction devient de plus en plus audacieuse. Si la destinée des précieuses a été malheureusement de laisser dans la langue quelques traces ineffaçables, du moins n'ont-elles pas eu le pouvoir d'énerver les grands génies qui naquirent après elles et qui ont réduit leur littérature, un moment triomphante, à n'être plus qu'un objet de curiosité. Cette lutte et cette victoire sont la gloire du siècle de Louis XIV. Quant au genre des *Portraits*, il a eu le rare bonheur de se transformer, et du mal est sorti le bien. Du domaine de la galanterie, il passe dans celui de l'histoire et de la philosophie. Après avoir séjourné un instant dans les romans de mademoiselle de Scudéry dont une critique subtile et éloquente a si étrangement exagéré le mérite, il deviendra, généralisé par la Bruyère, une des formes les plus délicates et les plus nobles de la morale ; renouvelé et rapproché du vrai par Saint-Simon, une des plus grandes forces de l'histoire satirique. Combien un tel dénoûment eût étonné les premiers qui, dans les salons de Mademoiselle, imaginèrent ces agréables fadaises et ces emphatiques divertissements.

CHARLES DE MOUY.

CONFESSION

Je suis seule et je suis triste... Il n'y a là rien qui doive m'étonner, car, depuis longues années, tristesse et solitude sont mes compagnes habituelles... Il paraît qu'on ne s'y habitue pas cependant, et que la soif de bonheur, qui s'éveille en nous avec la vie, se prolonge à travers les années, et devient peut-être plus vive et plus amère. Certaines époques aussi redoublent le sentiment de l'isolement.

Nous sommes en hiver, à la fin de l'année ; aujourd'hui c'est la Saint-Étienne, jour de ma fête, et plus que jamais je sens la mélancolie me serrer le cœur en me trouvant seule auprès de mon feu, en voyant, à peine éclairé par la lampe, ce vaste salon qui semble fait pour des réunions de famille, et où je ne reçois que des visites. Je ne puis dire mes pensées à personne; il me prend envie de les confier au papier et de me reporter en arrière vers les scènes écoulées de ma vie. Les grand'mères racontent volontiers leur passé aux petits enfants, assis à leurs genoux ; elles aiment à dire : « Ma mère disait ceci... c'était en tel temps... j'avais tel âge... »

Moi, quoique grand'mère, je n'ai pas d'enfant qui m'écoute : je me bercerai moi-même avec les souvenirs d'autrefois. Que dis-je, me bercer? Ah! quand la mémoire me retrace le cours des années écoulées, je n'y retrouve que des images cruelles, le regret de n'avoir pas été heureuse, le remords de n'avoir pas donné de bonheur aux autres. J'ai lu quelque part : *Il est peu de nos malheurs dont nous ne devions demander pardon à Dieu.* C'est trop vrai, et je le sens, mais trop tard.

Enfant encore, j'ai perdu mon père, mais son souvenir m'est resté présent. Je vois encore sa grande taille, son visage beau quoique impérieux, son teint blanc qui se colorait à la moindre émotion, ses yeux d'un bleu clair qui se mouillaient facilement, mais qui facilement aussi s'animaient d'un éclair d'impatience et de dédain. Mon miroir me renvoie cette image; j'ai hérité des traits de mon père et du caractère dont ils étaient le reflet fidèle. Tout enfant, ma mère cherchait sans cesse à me calmer, car, à la moindre contradiction, je sentais (je sens encore, hélas!) un bouillonnement intérieur; mon cœur battait à coups pressés, une flamme me montait au visage, et alors, d'une âme profondément remuée, s'exhalaient des paroles d'amertume et de violence. L'étude, les jeux, tout en moi soulevait ces orages, et, quoique j'eusse un grand besoin d'être aimée, ma mère seule et ma sœur avaient de l'affection pour moi. Les domestiques me haïssaient, mes petites compagnes me fuyaient, et l'institutrice, qui, à grand'peine parvint à m'instruire, n'acquit nul empire sur ma volonté. Je convenais parfois de mes torts quand ma mère m'adressait quelques reproches doux et sérieux, ou lorsqu'elle se bornait à me regarder avec tristesse; je pleurais alors entre ses bras, mais je succombais à la plus prochaine tentation, car la force qui dompte les passions me manquait absolument. Comme tous les gens passionnés, j'étais faible.

L'enfance, l'adolescence, se passèrent ainsi; le monde ignorait les peines dont s'assombrissait notre foyer domestique; il me rechercha, car j'étais riche, jeune, et, maintenant que toute grâce s'est éclipsée, je puis dire que j'étais belle. On me demanda en mariage; ma mère et mon tuteur me présentèrent un jeune homme qui paraissait leur offrir pour moi de grandes garanties de paix et de bonheur : je l'acceptai. Quelques jours avant mon mariage ma mère me prit à part, et, après m'avoir donné de bons conseils, graves et tendres, elle me dit enfin :

— Mon enfant, ton futur mari nous est surtout recommandable par la douceur et l'aménité de son caractère. Un homme plus brillant peut-être, mais d'une humeur vive et emportée, ne t'eût point convenu, et la vie commune eût été une guerre continuelle. N'abuse pas de la facilité d'Édouard, ne le tourmente pas, ne le blesse pas par les aspérités de ton caractère... Tu es orgueilleuse, ma pauvre Stéphanie, et, quand tu te crois sûre de ton droit, tu ne ménages rien. Cependant tu es capable d'aimer...

— Vous le savez bien, maman, dis-je.

— Oui, chère petite, et je prie Dieu que tu aimes ton mari de tout ton cœur, dût ma part dans ton affection en être affaiblie : car

j'espérerais que, pour ne pas l'offenser, tu te corrigerais, tu prendrais sur toi. .

— Je suis donc bien méchante? interrompis-je avec inquiétude.

Ma mère soupira et me répondit :

— Sans méchanceté ; on peut faire des actions méchantes, sauf à s'en repentir longtemps et amèrement. Veille sur toi, mon enfant!

Cette conversation s'est gravée dans un coin de ma mémoire ; pourtant alors elle ne me fit qu'une impression passagère. Je fus mariée.

Les premiers temps du mariage sont toujours assez doux : on est en observation, et des égards mutuels couvrent l'étude que l'on fait l'un de l'autre. Les incidents d'un voyage, puis, au retour, les essais de la vie de ménage, la nouveauté de la situation, la fraîcheur des sentiments et des espérances, le charme de la liberté, contribuent à embellir ces premiers mois, imparfait noviciat de la vie à deux, et la douceur du caractère d'Édouard, l'attrayante sérénité de ses manières, renrent l'aube de notre union paisible et même heureuse. Mariés après Pâques, nous habitions la campagne. Édouard aimait singulièrement les plaisirs champêtres, je ne partageais pas ce goût, et il devint le sujet de notre première querelle. Mon mari était allé à la chasse; l'heure du dîner avait sonné depuis longtemps, la soirée s'avançait, et il ne revenait pas. Une sourde irritation me gagnait; je me sentais froissée de ce manque d'égards et je me promis de le lui faire sentir.

Il revint, et s'arrêta au seuil du salon, le front riant, en me disant gaiement :

— Pardon, mille pardons, ma chère petite femme.

Je l'interrompis.

— Vous tenez peu compte de mon inquiétude ; je vous ai attendu, toute la maison est en désarroi; je vous avoue que je trouve ce manque d'égards inqualifiable. Me laisser seule à la campagne, la nuit, et pourquoi? pour le sot plaisir de pourchasser un lièvre ou un lapin, plaisir d'oisif s'il en fut...

— Tu plaisantes? répondit mon mari d'un air de doute, et comme s'il croyait n'avoir pas bien entendu.

— Je ne plaisante pas du tout; votre conduite est odieuse pour un homme marié, et vous me faites jouer, à moi, un rôle ridicule : n'ai-je pas l'air d'une Ariane aux yeux de ma femme de chambre?

— Mais il n'est pas question de cela, ma femme...

— Si, monsieur, et je vous préviens que j'ai la faiblesse de tenir à la régularité de mes habitudes, et, quand vous voudrez dîner au cabaret, eh bien, vous m'en préviendrez.

— Tu es admirable! reprit mon mari d'un ton de douce plaisan-

terie, tu n'es pas une Ariane, non, non, mais une magicienne, une vraie Circé, tu devines tout : j'ai en effet dîné au cabaret avec André de la Tour, que j'avais rencontré, un vrai dîner de chasseurs : de la piquette et un lièvre au chaudron.

Et il voulut m'embrasser; je l'évitai et je sortis de la chambre, jetant la porte et le laissant stupéfait.

Après de belles et riantes journées d'été, on voit quelquefois se lever dans le ciel azuré un léger nuage; le nuage se résout en pluie, le vent se lève, les feuilles jaunissent et tombent, les beaux jours fuient à tire-d'aile, et la saison des chants et des fleurs n'est plus qu'un souvenir. Ainsi en fut-il de notre bonheur : cette première querelle renfermait tous les orages de l'avenir. Je pris en antipathie la chasse, les chasseurs, la meute, les filets, les fusils, les haltes, les rendez-vous, les déjeuners, tous ces plaisirs animés qui faisaient la joie d'Édouard; je ne manquais pas une occasion de parler avec mépris et sarcasme de ces amusements, des amis qui y prenaient part et de l'oisiveté agitée dans laquelle il semblait se complaire. Souvent à ces attaques il opposait le silence, quelquefois il me parlait raison, mais une raison douce et affectueuse; pourtant jamais il ne renonça à son fusil ni à ses chiens, pauvres bêtes auxquelles je faisais le plus maussade accueil. Je m'obstinai dans mes railleries impatientes, il s'obstina dans sa placide résistance.

La saison s'avançait, et je désirais beaucoup retourner à la ville et prendre part aux fêtes de l'hiver : Édouard n'en parlait pas; un jour enfin, après beaucoup de ménagements, il me dit :

— Ma chère Stéphanie, aurais-tu quelque répugnance à passer notre hiver ici, et, s'il faut te le dire, à nous y fixer tout à fait? A la ville, je n'ai aucune occupation; ici j'en ai mille, et qui sont de vrais plaisirs pour moi; la résidence est fort agréable, j'inviterai ta mère et ta sœur à nous donner chaque année un mois que nous passerons joyeusement; dis, ce plan te sourit-il?

— Pas du tout, lui répondis-je, et je sentais le sang me monter au front, et, si vous aviez ces projets de retraite, vous auriez bien fait de les stipuler au contrat.

— Bah! bah! dit-il avec bonhomie, marche-t-on toujours le Code à la main? J'espérais obtenir cela de ton attachement pour moi.

— Par exemple! n'y comptez pas, m'écriai-je, et rien que de le proposer me semble un mauvais procédé; car vous savez fort bien que je ne vous ai pas épousé pour passer ma vie aux champs, n'ayant d'autre distraction que le récit des exploits de vos chiens et de votre cheval.

Je brodai sur ce thème; comme tous les gens emportés, je m'enivrais de mes propres paroles, je me montais de plus en plus, et je

fouillais dans les moindres détails de la vie d'Édouard pour donner raison à ma violence. La passion, si insensée qu'elle soit, cherche à se justifier à ses propres yeux.

Il me laissa parler, et, quand le torrent fut à peu près écoulé, il me dit d'un ton froid :

— Nous partirons dans trois jours. Tout à l'heure vous parliez du Code; vous semblez ignorer, ma chère amie, que, le Code en main, je pourrais vous contraindre à habiter le lieu que j'aurais choisi pour résidence; mais de tels procédés ne me conviennent point, et je sais faire à la paix quelques sacrifices.

J'acceptai ce sacrifice, car je me croyais dans mon droit, et nous partîmes pour la ville. Mais l'habitude salutaire de me contraindre pour Édouard n'existait plus, et, me livrant à ma nature irritable, je ne ménageai ni ses goûts, ni ses amis, ni sa famille même. Nous avions souvent, et à propos des moindres choses, des altercations où il finissait toujours par céder, car autant j'avais l'humeur batailleuse, autant il avait le culte de la concorde et de la paix. Tout est sujet de querelles alors que les caractères ne se conviennent pas : une parure, une invitation, un léger oubli, une marque de froideur d'un de ses parents, le choix d'un convive ou le renvoi d'un domestique, que sais-je? les moindres futilités servent de prétexte aux escarmouches. Parfois, à charge à moi-même, sans repos et sans joie, fatiguée des orages que je provoquais, il m'arriva de regretter le calme de cette maison de campagne où nous avions passé quelques jours de bonheur; mais je n'eus pas l'humilité de le dire et de ramener mon mari aux lieux où il se plaisait. Il n'aimait pas le monde, et, dépourvu d'occupations fixes, il passait son temps au club, dans une oisiveté plus réelle que celle que je lui reprochais jadis. Un jour j'appris qu'il jouait, et jouait gros jeu; je lui en parlai.

— Ce sont les plaisirs de la ville, répondit-il froidement.

La naissance de nos deux enfants jumeaux nous rapprocha un instant; nous étions en extase devant ce berceau où reposaient le frère et la sœur, si beaux, si semblables l'un à l'autre, que deux lis éclos sur la même tige ne se ressemblent pas davantage. Mais, quand le temps des premiers et délicieux enfantillages fut passé, quand nous fûmes habitués à notre nouvelle dignité de père et de mère, nos discussions recommencèrent. Édouard prétendait que je gâtais mes enfants, et ses plus innocentes observations à ce sujet se trouvaient mal accueillies et devenaient trop souvent le prélude d'une scène. Il cessa de m'en faire et reprit son train de vie habituel, qu'avaient interrompu, pendant près d'une année, la présence de nos enfants et le charme qui nous retenait auprès d'eux. Et je l'aimais cependant! Il fut atteint, vers cette époque, d'une grave maladie; je sentis alors

qu'il m'était cher, je le soignai avec zèle, avec sollicitude, et quelquefois il me disait en me serrant la main :

— Ah! Stéphanie, si tu voulais, combien nous serions heureux!

Que n'ai-je *voulu!*

Il se mêlait au caractère d'Édouard, si doux et si indulgent, une certaine fermeté pour les choses essentielles : j'en acquis la preuve. Pendant longtemps il se borna à me faire des réflexions sur l'éducation de mes enfants, mais il vint un jour (ma fille et mon fils venaient de se disputer sous nos yeux) où il me dit :

— Je mettrai ces enfants en pension; vous ne suffisez pas à votre tâche, Stéphanie!

Jamais mouvement plus impétueux ne bouleversa mon âme. M'arracher mes enfants! Je me répandis en reproches, en imprécations, en paroles d'outrage, qu'Édouard écouta d'un air impassible; mais je remarquai, même au milieu de mes transports, que son visage n'avait plus cette expression de douceur attristée avec laquelle il m'écoutait jadis. Il semblait un juge prêt à rendre sa sentence. Ma femme de chambre, attirée par mes cris, me disait d'un ton effrayé :

— Madame! madame! vous vous ferez mal!

Elle m'entraîna enfin dans mon cabinet, et Édouard, élevant la voix pour la première fois, me dit :

— Stéphanie, vous saurez demain ce que j'ai résolu.

Il sortit, et ne revint pas de la journée ni de la nuit. J'attendais avec une certaine angoisse. Le lendemain je reçus un billet de lui :

« Nous ne pouvons vivre ensemble, Stéphanie, et je viens de de-
« mander au tribunal la séparation judiciaire. Les mots injurieux
« proférés hier par vous m'en donnent le droit. Je rends justice à vos
« vertus, mais il vous manque ce qui fait parfois excuser des faiblesses :
« la douceur et la bonté. »

Ces mots me foudroyèrent; j'étais blessée dans les œuvres vives, dans l'affection et dans l'orgueil; déjà je me représentais le blâme et les railleries que le monde n'épargne pas aux femmes séparées de leur mari, et je versais des larmes brûlantes. Ah! si j'avais osé les laisser voir à Édouard, il eût été temps encore; un mot eût suffi à le désarmer peut-être; mais ce mot, mon cœur altier ne put se résoudre à le prononcer.

Je laissai la procédure suivre son cours; je subis, en frémissant de colère, l'humiliation des enquêtes, des contre-enquêtes, de l'investigation des juges et des plaidoiries des avocats, et l'arrêt me fut enfin signifié. Il me bouleversa jusqu'au fond de l'âme : le tribunal nous séparait, il me laissait ma fille, mais il m'obligeait à rendre mon fils à son père, dès que l'enfant aurait atteint l'âge de sept ans.

J'étais frappée dans les entrailles, et ni la haine d'Édouard ni la désapprobation du monde ne me touchaient plus, en présence de cette séparation imminente de l'enfant d'avec la mère. Oh! que j'étais punie!

Albert avait six ans et demi; il ne me restait plus que six mois. Combien j'essayai, à force de tendresse, de graver mon image dans ce cœur qu'on allait me dérober! Il me semblait que j'aurais servi à genoux Édouard, s'il avait consenti à me le laisser... Je comptais avec angoisse les semaines, les jours, et enfin les heures. La dernière sonna. Le frère de mon mari vint, armé de la sévère autorité de la loi; je tenais Albert sur mes genoux. L'enfant, par un mouvement vif et joyeux, s'élança vers lui en s'écriant :

— O mon oncle, qu'il y a longtemps que je ne t'ai vu!

— Je viens te chercher, mon petit ami, répondit-il, et je te conduirai vers ton père.

— Et moi aussi! s'écria ma fille.

Je la saisis fortement et la serrai contre moi.

— Tout est-il prêt, ma sœur? demanda-t-il; puis-je emmener Albert?

Je ne pouvais répondre; j'étais noyée dans les larmes, et j'embrassais mon fils avec une telle passion, qu'il en était effrayé. Mon beau-frère s'émut un peu et il me dit :

— Voilà une sensibilité qui nous aurait tous rendus heureux, si vous l'aviez montrée plus tôt, Stéphanie!

Autrefois, ces cruelles paroles auraient excité mon indignation; en ce moment, j'étais toute à la plus poignante douleur. L'enfant partit, et dès cet instant il fut perdu pour moi.

J'essayai de concentrer toutes mes affections sur Clotilde, l'enfant qui m'appartenait pour toujours. Je l'élevai avec soin, avec vigilance, avec une tendresse jalouse; pour l'amour d'elle, je veillai même sur mon humeur, afin que ma fille ne souffrît pas du fatal défaut qui m'avait coûté un époux et un fils; je crois qu'elle fut heureuse avec moi, et cependant, à mesure que sa raison se forma, je m'aperçus, surtout après les courtes visites qu'elle faisait à son père, qu'elle était moins mienne que je ne l'aurais désiré. Albert, lui, était tout à son père, dont la grâce et l'attrayante douceur l'avaient captivé. Je ne trouvais ainsi qu'un retour insuffisant dans le cœur de ces deux enfants si chers : j'avais détruit le faisceau de la famille, et je restais isolée. Je me flattais que ma fille me donnerait de nouveaux enfants dont je pourrais me faire aimer, et, dès que son éducation fut finie, je la mariai à un jeune homme rempli de qualités et d'avenir. Il était réglé que ce jeune ménage habiterait chez moi, et je me crus fixée dans une situation paisible, en voyant ma fille heureuse et reconnais-

sante de ce bonheur que je lui avais préparé. J'aimais mon gendre, je goûtais son esprit et son caractère digne et fier; mais il arriva que le sérieux précoce de ce jeune homme ne s'accorda pas toujours avec la gaieté vive et un peu enfantine de ma fille. Elle lui cédait dans ces légères discussions, car elle l'aimait, et son père lui avait légué une précieuse part de ses qualités; une fois cependant, une discussion de ce genre fut plus longue et plus animée que de coutume, et malheureusement j'y pris part. Le vieux levain fermentait en moi en voyant que mon gendre traitait Clotilde en enfant gâtée, quoique toujours chérie, et je lui parlai avec véhémence. Il me répondit d'un ton ému; je ne fus pas satisfaite : j'ajoutai quelques mots amers, et je fis allusion à l'infériorité de sa naissance et de sa fortune, que ses talents avaient jusqu'alors compensées à mes yeux. Il pâlit, sa femme lui prit la main; ils se regardèrent : leur querelle était oubliée, moi seule je n'étais pas comprise dans le traité de paix.

Le lendemain, Clotilde me dit avec un peu d'embarras et beaucoup de larmes que son mari était décidé à quitter ma maison, parce qu'il craignait que nos rapports ne devinssent difficiles. Je voulus lutter, j'échouai, car les deux époux étaient fortement unis, et je restai seule. Depuis cette époque, nos rapports sont réguliers, honorables, mais l'intimité en est absente. Je ne suis pas la confidente de ma fille, je ne suis pas l'amie de mon gendre; mes petits-enfants ont un peu peur de moi, et ils ne viennent sur mes genoux que par obéissance ou par l'attrait d'un jouet ou d'une friandise. Clotilde semble heureuse : je dois me tenir pour satisfaite.

Mon mari n'a survécu que de deux ans au mariage de sa fille ; il est mort à la campagne sans que je l'aie revu, et, quoiqu'il m'ait fait apporter, par un ami commun, un mot de regret et d'amitié, je ne me suis pas consolée de la triste fin d'une si triste union. Albert est entré dans la marine; il voyage en ce moment au bout du monde, dans l'archipel Indien : aurait-il embrassé cette carrière pleine d'inquiétudes et de sacrifices, s'il avait trouvé dans la maison paternelle repos, affection, honneur et bonheur? il s'est exilé sur les flots faute d'un abri paisible pour y planter sa tente!

C'est ainsi que se sont écoulés ma jeunesse et mon âge mûr; je souffrais, mais je ne m'accusais pas, car il me semblait que dans les graves circonstances de ma vie j'avais soutenu mon droit, avec rigueur peut-être, mais avec justice. Un autre événement projeta une lumière dans ma conscience. Ma sœur était depuis longues années heureusement mariée; elle habitait une ville à trente lieues de la mienne. Un jour, je reçus d'elle un billet court et énigmatique dans lequel elle me suppliait d'aller la voir. Rien ne me retenait : j'étais si tristement libre! Je partis sur-le-champ. A mi-chemin de nos deux

villes reliées par un chemin de fer, les voyageurs devaient descendre, et attendre un autre train qui les entraînait à sa suite jusqu'à la destination. Je quittai la voiture, et j'attendis, debout, sous une brume de novembre, que le convoi arrivât dans la gare. Il tarda longtemps, et je pensais avec inquiétude à ma sœur qui comptait sur moi; des groupes nombreux et impatients attendaient aussi en piétinant; enfin, le sifflet se fit entendre, le train glissa devant nous sur les rails, et la foule se précipita vers les voitures. J'arrivai trop tard; toutes les places semblaient prises, et, voyant auprès de moi un employé subalterne de la gare, je lui dis mon embarras. C'était un homme d'une figure sombre et dure, et, avec un accent qui répondait à sa physionomie, il me dit :

— Il y a une place là-bas, prenez-la !

Je m'empressai ; mais un jeune homme aux pieds légers m'avait devancée.

— Vous voyez, dis-je à l'employé, toutes les places sont prises; il faudrait faire attacher une autre voiture.

— Ah! bien oui! s'écria-t-il brusquement, je vais m'amuser à cela !

— Je m'en plaindrai au chef de gare.

— Plaignez-vous! plaignez-vous! allez! le voilà sur le convoi! courez après !

Je restai stupéfaite; le convoi partait et s'élançait sur les rails à toute vapeur. L'employé s'éloigna en grommelant, et, pleine d'indignation, je me tournai vers un ouvrier :

— Le nom de cet homme! dis-je.

— Ah! celui-là, c'est Jean Duquesne; il n'est pas commode tous les jours.

J'annotai le nom sur mon calepin, car j'étais résolue à dénoncer la conduite de cet homme à ses chefs; il me semblait que j'étais dans mon droit, et même que je remplissais une espèce de devoir.

Après quatre heures d'attente, je pus partir enfin, et, dès que je fus arrivée chez ma sœur, j'écrivis *ab irato* à un des employés supérieurs du chemin de fer de ..... que je connaissais particulièrement, et, sûre d'avance du succès de ma démarche, je n'y pensai plus. Je passai l'hiver et le printemps auprès de ma sœur, et je retournai avec peine dans ma maison déserte, où personne ne m'attendait. Je retrouvai ma fille, je fis quelques visites, j'en reçus, et, un dimanche soir, après les offices, mon curé, avec sa politesse ordinaire, me rendit la visite que je lui avais faite. J'avais l'habitude, lorsqu'il venait me voir, de lui remettre une légère offrande pour les pauvres; il me remercia et me dit incidemment :

— J'ai vu tantôt de près une grande misère! un homme ma-

lade depuis six mois, épuisé de souffrance et de chagrin; sa malheureuse femme et trois petits enfants, sans pain, sans vêtements, car le mobilier et les habits ont été vendus, et demain peut-être on les chassera de la misérable chambre qui leur sert de refuge. C'est un spectacle fait pour émouvoir une âme charitable, d'autant plus que ce sont d'honnêtes gens et qui ont connu des jours meilleurs...

— Monsieur le curé, répondis-je, je voudrais bien aller les voir, afin de les aider de science certaine. Vous dites qu'il y a des enfants?

Cette idée m'avait remué le cœur; des enfants qui souffrent sous les yeux maternels ont des droits sur toutes les mères.

— Ce sera une bien bonne œuvre, madame, répondit le curé; vous trouverez-là trois petites créatures dénuées de tout, et à la veille de perdre leur père. Cette pauvre famille demeure rue ..., n° ..., au second.

Le lendemain, de bonne heure, je me rendis à l'adresse indiquée, je franchis un corridor étroit et sombre, j'atteignis l'escalier, et je montai lentement, dans une obscurité presque effrayante, deux étages qui me conduisirent à une porte entr'ouverte. Je la poussai avec précaution, et je me trouvai dans une mansarde assez vaste, mais nue, affreuse, et dépourvue des meubles les plus indispensables, à l'exception d'un grabat placé en face de la fenêtre, et d'un berceau délabré où vagissait un petit enfant. Une femme vint à moi, elle était couverte et non vêtue de quelques haillons, un enfant maigre et débile se tenait assis sur son bras et me regardait avec de grands yeux clairs et atones; un autre se suspendait à sa robe. J'étais embarrassée, car je n'avais pas l'habitude de ces visites charitables.

— Je viens vous voir, dis-je assez gauchement.

— Asseyez-vous, madame, me dit-elle à voix basse en m'avançant une chaise délabrée, et excusez-moi si je n'ose parler haut: c'est que mon mari dort...

Elle me désigna le lit, et je vis une forme humaine roulée dans une couverture en lambeaux et la tête tournée vers le mur.

— Il est bien malade? dis-je aussi à voix basse.

— Bien malade, et depuis cinq mois. Nous venions d'enterrer notre chère petite Rose, notre aînée, une belle enfant, madame, morte d'une fièvre typhoïde; le bon Dieu nous l'a prise bien vite... Mon mari, le lendemain, a perdu son emploi : on dit qu'un malheur n'arrive jamais seul... Il s'est fait des révolutions, il a vomi le sang, et depuis ce temps-là il languit, et je crains qu'il ne soit bien mal... Nous n'avons plus rien... une si longue maladie et pas de travail...

Elle ne put achever; j'essayai de la consoler, et je lui offris un peu d'argent, afin de pourvoir aux plus pressants besoins. Malheureuse-

ment, une pièce de monnaie tomba par terre, et l'homme s'éveilla en sursaut. Il se dressa sur son séant, promenant autour de lui des yeux hagards, laissant voir sa poitrine décharnée et son visage livide sur lequel la mort avait déjà gravé le sceau fatal. J'allai vers lui.

— Mon ami, lui dis-je...

Il m'interrompit, en me regardant fixement avec une expression effrayante.

— C'est vous! s'écria-t-il d'une voix caverneuse, c'est vous! ah! je vous reconnais! c'est vous qui m'avez fait perdre mon emploi, c'est vous qui tuez ma famille, c'est vous qui m'assassinez! Vous venez faire la doucereuse après avoir perdu un honnête homme, pour un mot dit en colère! Mon enfant était dans son cercueil, ce jour-là, il m'était bien permis de ne pas faire le gentil, peut-être! Hors d'ici, je ne veux pas vous voir; hors d'ici, homicide!

A chaque mot d'imprécation qui se pressait sur ses lèvres mourantes, je reculais, et, pleine d'épouvante, je sortis de la chambre, comme si un esprit infernal m'eût poursuivie.

— Rendez-lui son argent! je ne veux rien d'elle! cria la voix.

Et les pièces d'or et d'argent bondirent sur les escaliers.

Je m'enfuis, je n'avais pas de colère; les paroles de ce malheureux n'avaient pas fait bouillonner mon sang, elles l'avaient glacé.

Rentrée chez moi, je me réfugiai dans ma chambre, et mon cœur oppressé se déchargea dans les larmes. Le voile se déchirait enfin; je voyais ce que causaient ces funestes violences; je revoyais à la fois mon digne mari que j'avais sevré d'affection et de bonheur, mon fils errant loin du toit maternel, ma fille dont l'âme était fermée pour moi, et enfin cet ouvrier, à qui ma colère avait ôté le pain et la vie, et qui mourait en m'accusant, en me traînant, coupable, aux pieds du souverain Juge!

Quand, vers le soir, je fus revenue à moi-même, j'écrivis au curé; je lui dis en peu de mots ma première rencontre avec Jean Duquesne, le résultat de la lettre que j'avais cru devoir écrire; je le suppliais d'obtenir mon pardon de ce malheureux perdu par ma faute, et je m'engageais à pourvoir à tous les besoins de sa famille.

J'attendis longtemps; le curé m'apprit que Duquesne, ulcéré par la souffrance, ne pouvait même entendre nommer celle qui l'avait précipité dans cet abîme de maux, et que, dans sa méfiance vindicative, il repoussait tous les soulagements qui lui étaient offerts.

— Priez pour lui, madame, ajoutait le prêtre, car il a bien besoin du secours de la grâce divine, lui qui ne peut pardonner et qui va mourir!

Je priai pour lui et pour moi. La haine de cet infortuné pesait sur mon cœur, et il me semblait que, si ma victime ne m'absolvait,

je n'oserais plus espérer en la miséricorde de Dieu. Ces jours qui s'écoulèrent dans l'attente furent pleins de tristesse et de réflexion; sans doute, la divine bonté me les ménageait pour faire pénétrer la lumière dans ma conscience, avant cette nuit terrible, *pendant laquelle on ne pourra plus rien faire*, ni agir, ni expier!

Je savais que Duquesne était arrivé au dernier terme de la maladie, et je tremblais pour lui, tout en m'inquiétant pour moi; le pardon ne venait pas. Enfin, je reçus un billet du curé, qui m'écrivait : « Je vous attends, madame, chez Duquesne. »

J'y courus, et jamais, aux plus beaux jours de ma jeunesse, mon cœur n'avait palpité avec autant de force que lorsque je franchis le seuil de cette chambre. Un rayon du soleil couchant en éclairait la sombre profondeur; on aurait dit une voie lumineuse ouverte à cette âme qui allait partir. La femme et les petits enfants étaient à genoux au pied du lit; au chevet se tenait le curé; un crucifix à la main, il exhortait le mourant et lui parlait du ciel. Il était donc réconcilié avec Dieu! Je restai immobile devant ce grand spectacle de la mort du chrétien; le curé dit un mot à Duquesne, qui souleva sa tête appesantie, me chercha de ses yeux voilés, et me dit d'une voix qui ressemblait à un souffle :

— Madame, je vous pardonne de tout mon cœur! pardonnez-moi aussi, j'en ai besoin; priez pour moi, et pensez à ma pauvre femme et à mes orphelins...

— Je le jure! m'écriai-je.

Et je tombai à genoux l'orgueil était vaincu; je baisai la main qui s'étendait vers moi et qui se refroidit dans la mienne.

Duquesne est mort, et moi, jusqu'alors chrétienne de nom, je suis revenue à Dieu pour toujours, et, quelque coupable que je sois, j'ose espérer. Je ne suis pas heureuse, ma vieillesse est isolée et triste; mais maintenant au moins les larmes que je verse sont de celles, comme le dit saint Augustin, qu'on est heureux de répandre!

MATHILDE BOURDON.

LA

CHARITÉ LIBRE EN ANGLETERRE

ET LA CHARITÉ PUBLIQUE.

Toutes les fois qu'en France on touche à la liberté ou qu'on y pense, on reporte involontairement les yeux vers l'Angleterre, qui est décidément notre devancière et notre exemple, en fait de liberté pratique, comme nous sommes ses maîtres sous tant d'autres rapports. « Je « voudrais bien savoir, disait Sterne au début de son *Voyage senti-* « *mental*, comment la chose se passe dans ce pays-là. »

Or les apologistes des mesures inattendues autant qu'imméritées qui viennent d'atteindre une grande société charitable, libre, française, universelle, la Société de Saint-Vincent de Paul, ont cru ne pouvoir rien faire de mieux pour les justifier que d'invoquer l'exemple prétendu de l'Angleterre. Ils ont avoué que là les institutions de charité « sont surveillées par un bureau composé de commissaires spéciaux qui remplissent les fonctions d'inspecteurs de charité et qui ont la haute surveillance de toutes les fondations charitables[1]. » Ils ont ajouté que « cette commission a graduellement revivifié toutes les institutions de cet ordre, en réformant les abus, en les ramenant aux intentions des fondateurs et en les conduisant à s'organiser conformément aux besoins de l'époque où nous vivons. »

Les défenseurs de la circulaire ministérielle ne s'en sont pas tenus à ces assertions ; ils ont hasardé une foule de propositions toutes

[1] *Moniteur* d'octobre 1861.

plus étranges les unes que les autres, et qui dénotent chez leurs auteurs une ignorance à peu près complète de la matière. Suivant eux, on impose aux sociétés la nomination de leurs présidents par la reine, et elles sont toutes locales.

Ce sont autant d'erreurs, comme nous espérons bien le prouver, en exposant purement, et simplement mais en entier, quoique en termes sommaires, le mécanisme divers de ces institutions et la nature véritable des rapports avec le gouvernement des sociétés où il intervient, la situation légale de la charité *publique*, de la charité *autorisée* et de la charité *libre*.

I

Il y a en Angleterre deux sortes d'institutions de charité et de bienfaisance bien distinctes.

Ce sont, d'une part, les institutions créées dans le principe par le gouvernement et entretenues au moyen d'un impôt levé sur les contribuables, sous le nom de taxe des pauvres (*poor rate*); de l'autre, les institutions qui doivent leur existence et leur maintien à la généreuse initiative, à la libéralité des particuliers.

On a parlé de ces deux sortes d'institutions comme si elles formaient une seule et même classe. On a confondu celles qui dépendent du gouvernement avec celles qui relèvent des particuliers, et on a attribué indistinctement à celles-ci la législation qui régit celles-là, et *vice versa*. Il existe pourtant entre ces deux classes d'institutions une différence aussi grande, une démarcation aussi profonde qu'elle peut l'être entre choses concourant à des buts analogues. Il suffira, pour s'en convaincre, de savoir que tout individu qui reçoit assistance de la part du gouvernement est par ce fait frappé d'incapacité (*disqualified*) en matière d'élection de quelque nature qu'elles soient, nomination de députés aux communes ou autres, et cela pendant l'année où il aura été secouru; au contraire, on peut exercer librement et intégralement ses droits d'électeur tout en étant pensionnaire des institutions de charité ou de bienfaisance privées. Il importerait donc, ne fût-ce que par cette raison, de ne point confondre les deux classes d'institutions en une seule.

Ceux de ces établissements dont les dépenses sont défrayées par l'impôt (c'est de ceux-là que nous traiterons maintenant) relèvent du gouvernement au même titre que les autres branches du service public, et il existe à leur sujet toute une législation pour nous fort cu-

rieuse, dont les premières dispositions, encore en vigueur aujourd'hui, remontent jusqu'au règne d'Élisabeth. C'est cette législation d'abord que nous nous proposons de faire connaître. Mais, comme elle concerne les officiers civils chargés de la gestion de l'impôt, nous ne pouvons faire comprendre les dispositions de la loi sans avoir spécifié la nature des attributions de ces officiers et avoir exposé la manière dont ils sont appelés à leurs postes respectifs.

Dans chaque paroisse [1] deux juges de paix ou plus ont pouvoir et mission de choisir à époques déterminées, parmi les grands propriétaires de l'endroit, les *churchwardens* ou marguilliers et les *overseers* ou surveillants dont la tâche est de percevoir l'impôt des pauvres, dans les formes prescrites par la loi. Les fonds provenant de cet impôt, n'étant point centralisés, mais particulièrement affectés au soulagement des malheureux et à l'entretien des établissements de bienfaisance des paroisses dans lesquelles ils ont été levés, sont réunis dans les mains des *churchwardens* et des *overseers* responsables; mais ceux-ci n'en ont point la libre disposition. Cette faculté appartient aux *guardians* ou curateurs de l'impôt. Ces officiers ne sont point nommés par les juges de paix, mais *élus par les contribuables*. L'impôt des pauvres étant perçu d'après les bases et suivant les formes arrêtées par la loi [2], il est procédé par les *rate-payers* à la nomination pour un an des guardians et des visiteurs des pauvres. La manière dont se font ces élections mérite d'être rapportée. Les contribuables y ont un nombre de voix proportionné au chiffre de leur impôt : une voix pour les sommes de moins de deux cents livres (5,000 fr.), deux voix pour deux cents livres à quatre cents ; trois voix pour celles au-dessus de quatre cents livres.

Remarquons en passant combien est libérale cette législation anglaise. Même là où le gouvernement pourrait se prévaloir de son omnipotence pour disposer de fonds en toute liberté, il laisse se manifester les volontés individuelles. C'est par des agents choisis par voie d'élection, par des mandataires directs des contribuables pris parmi eux, que cet impôt est administré.

Les *guardians* une fois élus, le comité se constitue et entre en fonctions.

Les *guardians* ont l'initiative de toutes les mesures que l'on juge bon de prendre dans l'intérêt des pauvres; seuls ils ont le droit de

[1] Par ce mot de paroisse (*parish*) ou entend toute localité qui entretient séparément et à ses frais ses propres pauvres, et qui a ses *overseers* des pauvres et ses *churchwardens* ou *chapelwardens* particuliers.

[2] 43 Elisabeth, cap. II, et 6 et 7 William IV cap. XCVI.

leur porter secours; pourtant, dans le cas d'urgence extrême, les *overseers* peuvent exercer cette prérogative.

Aux *guardians* est reconnu exclusivement le droit de vendre, échanger, louer, disposer de quelque façon que ce soit des *workhouses* ou dépôts de charité, dépendances, bâtiments, terres, effets et autres propriétés appartenant à la paroisse ou à l'union (de deux ou plusieurs paroisses). Ils ont le droit de prescrire à tout individu admis dans les work-houses une certaine tâche de travail, et de l'exiger en échange de la nourriture et du logement qui lui sont procurés. Les *churchwardens* et les *overseers* doivent leur remettre contre reçu telles sommes qu'ils déclarent nécessaires pour l'acquit des dépenses des maisons des pauvres (*poor houses*) ou l'assistance à domicile des pauvres de la paroisse, et cela à la charge en outre par les *guardians* de spécifier dans les reçus l'usage qu'ils ont fait des fonds qui leur ont été remis.

Tous les mois, les comptes des *guardians* aussi bien que ceux des *churchwardens* et des *overseers* sont examinés aux réunions publiques, et, tous les trimestres, ils sont présentés aux visiteurs des pauvres, après avoir été vérifiés par un juge de paix[1].

Les *overseers*, quoique ayant des attributions encore assez étendues, ont moins d'autorité que les *guardians*. Outre le droit de percevoir l'impôt, ils ont certains autres droits beaucoup moins importants, et ils ont de nombreux devoirs à remplir; tel est celui d'enregistrer les noms de tous les pauvres dignes de l'assistance. Il y a cette différence entre les overseers et les guardians, que les premiers ne peuvent que fort rarement suppléer ceux-ci, tandis que les guardians sont investis de la même autorité que les overseers, excepté en matière d'argent. Ainsi ils peuvent remplir les fonctions d'overseers, c'est-à-dire de surveillants pour les pauvres de la paroisse ou de la commune (*township*) pour laquelle ils ont été nommés guardians. Les overseers peuvent encourir certaines peines pour négligence de leurs devoirs; les guardians sont passibles des mêmes sévérités auxquelles sont sujets les overseers eux-mêmes. Notez que toutes ces fonctions sont gratuites.

Mais il paraît que ces divisions de pouvoirs n'ont point paru au gouvernement anglais offrir des garanties suffisantes de bonne gestion. Comme l'impôt est considérable[2], bien qu'il ne soit levé qu'en Angleterre et dans le pays de Galles (l'Irlande et l'Écosse étant étrangères à ce système de charité), et qu'il soit perçu au nom du gouvernement et distinctement des autres impôts, la responsabilité de l'État

[1] 22 Georges III, cap. LXXXIII.

[2] Il s'est élevé pour l'année 1860 à la somme de 5,454,964 liv., soit 186,374,100.

est trop engagée pour qu'il néglige d'en contrôler la gestion : de là l'institution d'officiers chargés de vérifier les comptes, de recevoir les réclamations, d'entendre les plaintes, enfin de tous les pouvoirs nécessaires pour l'administration ou contrôle de toutes les opérations. C'est ce qu'on appelle les commissaires de la loi des pauvres : *Poor law commissionners*. En vertu de divers *acts* du parlement[1], la couronne a le droit de nommer par lettres patentes ou par commissions délivrées sous le grand sceau de la Grande-Bretagne, et pour autant de temps qu'il peut convenir à Sa Majesté, « trois personnes capables (*fit*) de remplir les fonctions de commissaires pour la mise à exécution des lois concernant l'assistance des pauvres, en Angleterre et dans le pays de Galles. » Le prince a de plus le droit de changer tel de ces commissaires qu'il lui plaît (*at pleaseure*) et à chaque vacance de l'un d'eux, soit par retrait d'emploi, soit par décès, soit autrement, de nommer telle autre personne de son choix à sa place.

Outre les trois personnes nommées au poste de commissaires par le pouvoir royal, sont commissaires d'office : le Lord président du conseil, le Lord du sceau privé, le principal Secrétaire d'État de Sa Majesté au ministère de l'intérieur (*home department*) et le Chancelier de l'Échiquier. Et il leur est reconnu la même autorité et des pouvoirs égaux à ceux dont sont investis les commissaires nommés par lettres patentes ou commissions.

Nous touchons maintenant à ce point délicat et épineux des « présidents, » sur lequel, par ignorance sans doute, on a accumulé tant d'assertions étranges, tant de notions fausses et confuses. On a avancé, affirmé, soutenu que la reine nommait les présidents des institutions de charité. Nous allons voir immédiatement ce qu'il en est. Nous citons textuellement l'article de la loi[2] : « Et il est arrêté que le commissaire nommé le premier par lettres patentes ou commission pour le temps présent prendra le titre de « président; » et n'importe où, en l'absence du président, deux commissaires ou plus se réuniront pour l'exercice des pouvoirs dont ils sont investis par la présente loi (*act*); le commissaire suivant dans l'ordre de la nomination dans la commission ou cet *act* de ceux qui seront présents, deviendra par ce fait président; et, si les commissaires présents sont, dans une réunion, divisés d'opinion en nombre égal sur une question pendante, le président, ou, en son absence, le commissaire présidant la réunion, aura droit à deux voix. »

Voilà en entier, y compris ce qui n'a aucun rapport avec le point

[1] Notamment des statuts 4 et 5 Will. IV, cap. LXXVI, et 15 et 11 Vict. cap. CIX.
[2] 10 et 11 Victoria, cap. CIX, § 4.

en discussion, l'article relatif à la nomination des présidents par la reine. Tout le monde n'ayant pas à portée de la main le texte de la loi anglaise, nous avons voulu le rapporter sans y rien changer, afin de ne point encourir l'accusation de n'en présenter que ce qu'il nous plaît pour les besoins de la cause.

On peut voir si, entre ces présidents des commissaires nommés par le gouvernement anglais pour procéder au contrôle de l'administration des impôts pour l'assistance des pauvres et des présidents qui seraient placés en France à la tête de sociétés *privées* (particulières) de charité, il y a la moindre analogie à établir.

Mais ce n'est pas tout : on a parlé d'une manière si étrange des commissaires, de leurs pouvoirs en quelque sorte discrétionnaires, que nous sommes bien obligé de faire arriver aussi la lumière sur ce point, en disant au juste, la loi à la main, quelles sont les attributions véritables de ces officiers. Voici ce que nous apprend la loi relativement aux commissaires en question : ils sont nommés pour cinq ans, mais révocables ainsi que nous l'avons déjà vu, et leurs fonctions sont gratuites. Mais, comme trois personnes ne pourraient suffire à la direction et au contrôle de l'administration de l'assistance publique, les commissaires nomment, de leur chef, autant de personnes aux fonctions de commissaires adjoints ou inspecteurs qu'il est autorisé à le faire par le Lord haut trésorier ou les commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté. Le devoir de ces officiers auxiliaires est de seconder les commissaires royaux dans l'exécution des lois en vigueur pour l'assistance des pauvres. Les commissaires ont le droit de les révoquer et d'en nommer d'autres à leur place. Enfin, il est alloué à ces inspecteurs une rémunération dont le chiffre est déterminé par le Lord haut trésorier et les commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté. Comme les commissaires, les inspecteurs, les secrétaires et tous autres officiers ne peuvent demeurer en fonctions plus de cinq ans, lesdits commissaires, ou deux d'entre eux, peuvent siéger de temps en temps ensemble et quand ils le jugent convenable, et se former en bureau pour travailler à l'exécution de la loi. Ils ont le droit de mander toute personne dont ils jugent la déposition nécessaire dans toute affaire en corrélation avec l'assistance des pauvres; ils ont aussi celui de se livrer à des enquêtes, d'obtenir des éclaircissements sur tout ce qui leur paraît le mériter; de se faire représenter les comptes, livres, contrats, écrits, pièces ou copies de pièces de toute nature se rapportant de près ou de loin à la gestion du fonds des pauvres. Ils sont autorisés, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les lois, et toutes les fois qu'il le croiront opportun et utile, de rédiger, émettre, publier tels avis, ordres, règlements pour la direction et administration des work-houses et l'éducation des enfants

qui y sont entretenus, et pour les soins à donner aux enfants pauvres des paroisses, l'inspection et le gouvernement des maisons où ces enfants pauvres sont gardés, la règle de conduite et le contrôle des guardians, et *vestries* ou sacristies et officiers des paroisses, aussi longtemps que cela se rapporte à l'assistance des pauvres, à la tenue, l'examen, l'audition et l'autorisation des comptes, les engagements écrits, tels que contrats pour toutes affaires se rapportant à ladite administration ou assistance, et de décider de faire toutes dépenses qu'ils jugeront convenables pour le soulagement des pauvres.

Les commissaires royaux ont aussi le pouvoir de décider l'union, pour une plus facile application des lois d'assistance, d'autant de paroisses qu'ils le jugent convenables, et de régler que les work-houses d'une de ces paroisses où leurs diverses work-houses leur deviendront communes. Ils peuvent arrêter encore que l'assistance sera donnée sous forme et à titre de prêt, etc., etc.

Leurs devoirs ne sont pas moins bien déterminés que leurs droits ou pouvoirs. Le président des commissaires royaux et un de leurs secrétaires seulement peuvent siéger en même temps à la Chambre des communes. Ils sont tenus de dresser de leurs séances et décisions un procès-verbal dans lequel est détaillée la mention de toute lettre reçue par eux, indiquant son point de départ, sa date, la date de sa réception, le sujet dont elle traite; de même que de donner copie de toute lettre écrite et de tout ordre donné par eux en réponse à des lettres reçues ou non, avec la date dudit écrit, avec la mention détaillée de l'opinion de chacnn des membres du bureau dans le cas où ils auraient jusqu'à la fin différé d'opinion sur un ordre à donner ou un acte quelconque à accomplir, et ce procès-verbal doit être soumis à l'un des principaux secrétaires d'État de Sa Majesté, une fois par an et plus s'il l'exige.

Ces procès-verbaux des commissaires doivent être soumis aux deux chambres du parlement, après que le principal secrétaire d'État en a pris connaissance.

Comme on en peut juger déjà par ce que nous venons de dire, ces commissaires sont un peu différents de ceux qu'on nous a dépeints. Cependant ce n'est pas tout, et nous tenons à mettre encore quelques traits en lumière.

Eux et leurs secrétaires ont le droit d'assister aux réunions des bureaux des paroisses et de prendre part aux débats; mais ils n'y ont pas celui de voter. Ils n'ont pas non plus le droit d'ordonner la construction ou la location de work-houses pour les pauvres, de changer leurs dispositions, de les agrandir, ni d'acheter ou louer quelque terre que ce soit, pour l'usage de n'importe quelle paroisse ou union, à moins du consentement écrit de la majorité des guardians d'une

union, ou du consentement de la majorité des contribuables et des propriétaires qualifiés pour manifester leur opinion. En ces cas, les commissaires n'ont qu'à s'entendre avec les promoteurs de la mesure sur les moyens de la mettre à exécution. Enfin les commissaires n'ont à exiger de qui que ce soit la production de titres et aucun papier se rapportant à des terres, tenures, etc., qui ne seraient point la propriété d'une paroisse ou d'une union. Il serait trop long, il serait fastidieux, si ce n'était impossible, de rapporter ici en détail les attributions des commissaires du *Poor law board*.

Qu'il nous suffise de dire que ces commissaires qui, suivant les avocats de la circulaire ministérielle, « revivifient » les institutions de charité et semblent arranger toutes choses suivant leur inspiration, sont, en réalité, les très-humbles serviteurs d'une succession de deux cent soixante et quelques *acts*, aujourd'hui en pleine vigueur et se rapportant tous à l'assistance des pauvres, promulgués depuis le règne d'Élisabeth jusqu'à nos jours. Si l'on veut se donner la peine de compulser le recueil de ces *acts*, on se convaincra facilement que les droits et devoirs des commissaires y sont minutieusement consignés, et qu'il n'y a pas d'issue possible à l'arbitraire; qu'il y a loin de ces officiers royaux, nommés par la reine, à ces commissaires de fantaisie qui organiseraient les institutions de charité « conformément aux besoins de l'époque où nous vivons, » c'est-à-dire selon leur bon plaisir.

Passons maintenant aux institutions d'assistance des pauvres qui se soutiennent autrement que par l'argent fourni par la contribution obligatoire, et voyons à quelle législation elles sont soumises.

II

Les institutions de charité qui existent et subsistent du fait de la libre volonté des particuliers sont de trois sortes, savoir :

1° Les institutions dotées (*endowed*), dont les ressources proviennent de fondations charitables faites par des individus, soit de leur vivant, soit à leur mort;

2° Les institutions qui subsistent partie au moyen de ressources de même origine, partie au moyen de souscriptions particulières;

3° Les institutions qui ne réalisent des fonds que par la cotisation et les contributions volontaires.

De ces institutions, les unes sont strictement locales (c'est la presque totalité); d'autres étendent leurs branches par tout le pays.

Les institutions qui doivent leur création à des dotations, à des legs, à des dons, sont ce qu'on appelle des *charities;* c'est le terme légal. Cette dénomination s'étend, mais improprement, à celles qu'on pourrait appeler institutions mixtes. On entend enfin, par la dénomination de *société*, les institutions de charité qui pourvoient à leurs dépenses au moyen seulement de cotisations et de contributions volontaires. Occupons-nous d'abord des premières, des « charities » proprement dites.

Les *charities* ne se proposent pas seulement d'exercer la bienfaisance sous les formes que nous venons de rapporter; il en est qui, fondées par des corporations de marchands, ont d'autres buts encore, tels que de faire des pensions aux membres des compagnies qui sont arrivés à un grand âge; des prêts de diverse nature aux jeunes gens qui débutent dans le commerce. Celles-ci ont des fonds pour les hôpitaux et les écoles; celles-là pour les *exhibitors* dans les universités et pour des séances de *lectures* et de sermons, etc. Depuis les pharmaciens, les boulangers et les tailleurs, jusqu'aux forgerons, aux tisserands et aux corroyeurs, toutes les professions, tous les états, ou presque tous, sont représentés dans les institutions de charité. La richesse des fondations de quelques-unes est considérable. La compagnie des orfévres débourse annuellement, seulement pour ses propres pauvres, plus de 5,000 livres (125,000 fr.); celle des poissonniers (*fishmongers*), la somme énorme de 9,000 à 10,000 livres (225 à 250,000 fr.), qu'elle répartit en différentes parties de l'Angleterre et de l'Irlande.

Jusque vers l'année 1853, on n'avait que des informations fort incomplètes relativement à la condition réelle des diverses donations administrées par les corporations des marchands. Tout ce qu'on savait, c'est que la plupart des donations (*trusts*) avaient reçu des destinations et des emplois bien étrangers aux vœux des fondateurs. Cette sorte d'abus provenait principalement de l'extinction du mal ou du genre de misère que ces dons avaient été destinés, dans le principe, à combattre où à soulager. De ce jour, les revenus des dotations avaient commencé par être inactifs, puis, s'étant accumulés peu à peu, avaient fini par constituer de grandes valeurs. Était arrivé un moment enfin où elles avaient été tirées de leur immobilité, mais pour recevoir des applications autres que celles qu'avaient eues en vue les donataires, et même absolument sans aucun rapport avec la bienfaisance. Le gouvernement avait essayé, à plusieurs reprises, de contrôler cet état de choses et de le rectifier. Il avait institué des commissions d'enquête, qui étaient entrées en opération dans diverses parties du pays; mais ces louables tentatives d'ordre n'avaient amené, jusqu'à l'année 1852, aucun résultat satisfaisant. Au commencement

de cette année-là, une *court* fut tenue à Londres, en vertu d'une loi du règne de George IV [1], pour arriver judiciairement à la connaissance de l'emploi des fondations confiées à des compagnies de la Cité, au profit des malheureux retenus en prison pour dettes, fondations consistant principalement en immeubles, maisons et terres, rapportant de forts intérêts et qui n'étaient pourtant point employés à des fins charitables. On attendait beaucoup dans le public de cette enquête, et les magistrats qui en étaient chargés continuaient de s'y livrer régulièrement, lorsqu'un beau jour, au milieu de leurs investigations, ils décident tout à coup de s'ajourner, — pour ne plus se réunir. Cette prorogation étrange et même mystérieuse n'a pas contribué pour peu, est-il permis de croire, à l'adoption des mesures légales que le gouvernement, sous la pression de l'opinion, crut devoir proposer aux Chambres, dès l'année suivante, pour réglementer la matière et mettre fin à des abus aussi criants. Des nombreuses commissions d'enquête qui avaient été instituées pendant les vingt années antérieures, aucune n'avait proposé un bon moyen de réforme. Ce qu'il fallait à un pareil état de choses, ce n'étaient point des palliatifs, mais un remède énergique. Un projet de loi, ayant pour objet de soumettre les *charities* à la juridiction du gouvernement, existait, qui avait été plusieurs fois rejeté par le parlement. Le ministère le reprit et le présenta de nouveau, et cette fois il fut adopté. C'est le *Charitable trusts act* de 1853. La même année on put en éprouver les effets. L'exécution de cette loi, confiée à des esprits éclairés et à des mains énergiques, a depuis lors porté ses fruits, et l'on peut croire que tous les intérêts qu'embrassent les fondations charitables, de quelque nature qu'elles soient, seront soigneusement sauvegardés à l'avenir. On avait reculé longtemps devant l'idée de soumettre les *charities* à une législation ; les adversaires de cette idée soutenaient qu'on rencontrerait dans son application des difficultés insurmontables. L'événement n'a pas justifié leurs craintes, et quand surgissent des obstacles dans sa mise en pratique, l'administration s'efforce de les aplanir, tout en respectant autant que possible les intentions des fondateurs. On comprend s'il était nécessaire et urgent que des associations possédant des fonds qui leur permettent de pratiquer la charité et la bienfaisance sur une échelle aussi large que celle dont nous avons parlé, fussent soumises à un contrôle gouvernemental. Depuis l'année 1853, date de la promulgation du premier *act* concernant la matière, il a été adopté par le parlement quatre nouveaux *acts* qui complètent le précédent ; de sorte qu'à ce moment, la législation relative aux *charities* est considérée comme en

[1] Georges IV, cap. LXIV.

mesure de pourvoir à toutes les difficultés. Voyons maintenant en quoi cette législation consiste, ou du moins quelles sont les dispositions qui se rapportent au point du débat.

En vertu des divers actes du parlement concernant la matière, il est nommé par la reine quatre commissaires, un secrétaire et deux inspecteurs, et, en cas de vacance causée par la mort, la démission ou le retrait d'emploi d'un ou plusieurs de ces officiers, la reine a également le droit de pourvoir à leur remplacement. Trois desdits commissaires demeurent en fonctions aussi longtemps qu'ils s'acquittent de leur tâche d'une manière convenable (*during good behaviour*); le quatrième, ainsi que le secrétaire et les deux inspecteurs, reste en place tout le temps qu'il plaît à Sa Majesté. Les commissaires prennent le titre de commissaires de charité pour l'Angleterre et le pays de Galles (*charity commissionners for England and Wales*). Ils peuvent siéger de temps en temps et former un bureau pour la mise à exécution des actes relatifs à l'administration des donations ou fondations charitables. Il est légal pour le bureau des commissaires (deux suffisent à la rigueur pour constituer un bureau) de prendre de temps en temps, et toutes les fois qu'ils le jugeront convenable, des informations détaillées à l'égard des *charities* de l'Angleterre et du pays de Galles, de s'enquérir de leur nature, de leur objet, de leur mode d'administration et de gouvernement, de même que de leur situation véritable, du genre d'emploi de leurs fonds, biens, propriétés et revenus à elles appartenant. Le bureau des commissaires peut ordonner que l'examen et l'enquête de toute affaire en corrélation avec tout ce qui les concerne directement soient entamés et poursuivis par les inspecteurs agissant de concert ou séparément, dans telles circonstances et à telles époques que le bureau pensera propres, et lesdits inspecteurs seront tenus d'adresser de temps en temps le compte rendu de leurs opérations au bureau des commissaires. Le bureau des commissaires peut requérir tous les syndics (*trustees*) et en général toutes personnes concourant ou intéressées n'importe comment à l'administration et au gouvernement des charities, de leurs biens-fonds on propriétés, de lui adresser ou à ses inspecteurs des comptes et des situations écrites se rapportant à la *charity*, à ses biens, fonds, propriétés ou encaisse, revenus, ou à leur administration et emploi. Ils peuvent de même requérir lesdits syndics et les personnes sus-indiquées répondre par écrit à toutes les questions qu'ils peuvent leur adresser sur les matières précitées. De même tous agents ayant la garde des archives, décisions, rapports, procès-verbaux et autres documents relatifs à des fondations charitables, doivent fournir des copies ou extraits de ces pièces, sur la demande qui leur en est faite.

Comme les Charities ne tirent pas les fonds qui leur sont néces-

saires de l'impôt, mais qu'ils proviennent de fondations, et que ces fondations trouvent plus ou moins souvent des contradicteurs et des opposants, comme la matière enfin est sujette à procès, le gouvernement, voulant veiller à la bonne administration des *charities*, ne pouvait manquer tout d'abord de chercher à prévenir les procès. La première conséquence de ce désir s'est traduite par la différence des qualités entre les commissaires du *charity board* et ceux du *poor law board*. Il n'a plus suffi de gens « capables, » il a fallu s'adresser à des gens spéciaux. De procès il n'y a pas sans avocats, aussi deux des *charity commissionners* doivent-ils non-seulement être avocats, mais avoir douze ans au moins d'exercice dans leur profession le jour de leur nomination. Une différence à noter entre les commissaires du *charity board* et ceux du *poor law board*, c'est que, parmi les premiers, trois sur les quatre sont rétribués, tandis que les commissaires de la loi des pauvres ne le sont pas. Le gouvernement, voulant éviter autant que possible, en matière de dotations pour des fins charitables, des procès dont la conséquence est de faire dévorer le legs ou le don en entier, quand il est de petite valeur, par les frais de justice, la moitié de la législation relative aux *trusts* et *endowements* est consacrée à les rendre impossibles. Ainsi, avant qu'un procès, qu'une pétition ou toute autre démarche pour obtenir assistance, ordre ou mesure contre une fondation quelconque de charité, ses biens, fonds, propriétés ou revenus, soit intenté, présenté ou commencé, la personne intéressée à agir de la sorte doit adresser au bureau de la *charity commission* un avertissement écrit de son projet de procès, de pétition ou de démarches, en l'accompagnant de tels détails ou explications qu'elle jugera utile de donner. Le bureau, après examen de l'affaire, peut, sur un ordre ou attestation signé par le secrétaire, déclarer qu'il y a lieu effectivement à ce que le procès, pétition ou démarche puisse être commencé, présenté ou commencé contre la *charity*, désignée soit pour les objets et dans la manière spécifiés dans l'avertissement, soit pour d'autres que ceux qui y sont mentionnés, mais cela de la manière et dans les formes en rapport avec la législation des institutions dotées, pour garantir la *charity* contre aucune obligation de frais et dépens que le bureau des commissaires croira le plus convenable et le plus utile d'adopter. Une seule personne, et c'est un magistrat, est dispensée de ces formalités imposées aux particuliers dans le cas en question : c'est l'Attorney général. Seul, il peut intenter un procès à une *charity* sans en informer le bureau des commissaires.

Une majorité des deux tiers des curateurs ou syndics (*trustees*) de toute *charity*, en assemblée de leur corps dûment constitué et ayant pouvoir de se prononcer sur la vente, l'échange, le partage,

l'hypothèque, la location ou autres dispositions de n'importe quelle propriété de la *charity*, ont tout pouvoir, dans leur intérêt et dans celui des cosyndics et aussi des syndics officiels des biens de l'institution, de faire, contracter et exécuter tous actes, engagements, etc., nécessaires pour rendre la vente, l'échange, le partage, l'hypothèque, la location ou autres dispositions légalement effectives, et il est dit que lesdits actes, engagements, contrats, ont le même effet légal que si ces diverses opérations étaient respectivement accomplies par tous les syndics et les syndics officiels.

Le bureau des commissaires sanctionne tout ce qui semble aux syndics et autres personnes chargées de l'administration des *charities* de nature à tourner à leur avantage : location des terres pour la construction de maisons, ouverture et exploitation de mines, coupe de bois; comme aussi la création de routes ou rues, l'érection de nouveaux bâtiments, la réparation, altération ou reconstruction d'anciens, enfin telles améliorations ou changements dans les conditions des terres qui sembleraient profitables à l'institution. En vue de ces fins, le bureau peut autoriser l'emploi des fonds possédés par la *charity*, et même, si cela est nécessaire, des emprunts sur hypothèque de la totalité ou d'une partie des biens qui lui appartiennent. Sur la demande des syndics, ils peuvent autoriser la vente ou l'échange des terres toutes les fois qu'il y aura avantage pour la *charity* à vendre ou échanger.

Voilà quels sont les principaux pouvoirs des commissaires. Vouloir rapporter dans ces détails l'autorité que la loi leur confère nous entraînerait trop loin; nous ne le pourrions d'ailleurs qu'en citant les Acts *in extenso;* ce serait en outre s'écarter du point qu'il s'agit d'éclairer. Mais nous le ferions, que nous ne verrions dans leur disposition rien d'étranger à leur titre. Tout, dans ces *acts*, porte sur l'administration des fondations. On n'a qu'à les lire pour s'en convaincre. On se convaincrait aussi de cette vérité, que tous les pouvoirs des commissaires aussi bien que leurs devoirs y sont soigneusement déterminés; que ces commissaires enfin ne peuvent être dans l'exercice de leurs fonctions que les instruments dociles de la loi.

III

Les institutions ou sociétés de charité, de nature mixte, nous voulons dire tirant leurs ressources en partie de fondations et en partie de contributions volontaires, sont aussi nombreuses que variées, sous

la dénomination collective, mais non reconnue par la loi, de *charities*.

Ces institutions, qui cherchent à atténuer toutes sortes de misères et de malheurs, comprennent des hôpitaux, des infirmeries et des dispensaires. Il y a des sociétés fondées pour la conservation de la vie (par exemple pour porter secours aux noyés), pour la sauvegarde de la morale publique, la correction des filles déchues, la conversion des criminels, l'aide à donner aux naufragés, le bon traitement des animaux, l'amélioration et l'assainissement du logement des classes laborieuses, la poursuite et la destruction des livres et des gravures obscènes. Il en est qui entretiennent des maisons de refuge et de travail pour les femmes malheureuses; d'autres se proposent la suppression de la mendicité, l'amélioration du sort des veuves, des orphelins, des prisonniers pour dettes, des marins pauvres. Il y a des sociétés de bienfaisance pour secourir les individus industrieux mais sans argent, des sociétés de prêt, d'émigration, etc.

D'autres tiennent des caisses de retraite pour les vieillards, les bourgeois et les gens de la petite noblesse, les négociants, professeurs et institutrices, et généralement toutes les personnes qui, ayant exercé des professions libérales ou ont occupé un rang assez élevé dans la société sont tombées dans la misère sur la fin de leurs jours. Voilà seulement (la complète énumération en serait interminable) quelques-unes des sociétés de charité et de bienfaisance qui participent de la nature des autres institutions. Pour celles-là, la législation fait une distinction entre les sources de leurs revenus, et les dispositions des *acts* relatifs aux Charities s'appliquent seulement au revenu dotal, à l'exclusion du revenu provenant des souscriptions volontaires.

Le bureau de ces sortes d'institutions de charité se compose d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire, et, lorsque les dotations sont importantes, de curateurs ou syndics (*trustees*). Le président n'est jamais nommé par la reine, ni par les ministres. Le gouvernement, en un mot, n'intervient pas dans sa nomination, qui se fait uniquement par voie d'élection.

Voilà ce que l'on voit dans les *charitables trusts Acts* des années 1853, 1855 et 1860. En vain y chercherait-on la mention de la nomination des présidents des sociétés ou Charities par la reine : le mot même de président ni aucun mot ayant la même signification ne s'y rencontre une seule fois. On voit que nous sommes encore plus éloignés avec le genre d'institutions dont il est question en ce moment qu'avec les institutions de charité dépendant du gouvernement, de la similitude que l'on s'est efforcé d'établir entre les sociétés de charité françaises et les sociétés analogues de l'Angleterre. Mais nous n'avons pas fini

IV

Venons-en maintenant à ces sociétés qui exercent la charité au moyen de fonds provenant uniquement de cotisations et de contributions volontaires; de ces sociétés auxquelles on peut à bon droit comparer la société de Saint-Vincent de Paul.

Ces sociétés, aussi nombreuses que les *Endowed Charities* et les sociétés que nous nous permettrons d'appeler mixtes, se proposent, celles-ci d'assister les pauvres, les aveugles, les sourds-muets, les femmes sans travail; celles-là, de secourir les malheureux surpris par les incendies, les mariniers et les pêcheurs qui ont fait naufrage et ont perdu leurs instruments de travail. Il en est pour encourager le peuple à la tempérance, par des sermons prononcés en réunions publiques, des *lectures*, des distributions de traités et de gravures où sont représentées les désastreuses conséquences de l'ivrognerie. D'autres se onnent pour mission la création de classes du soir pour les jeunes gens, l'instruction des jeunes filles sans éducation, l'émigration des femmes. Il y a des sociétés d'hygiène pour les habitations des ouvriers; d'autres qui fournissent aux malades et aux nécessiteux des remèdes, du charbon, du pain, de la soupe, de la viande, des vêtements, spécialement pendant les mois d'hiver; d'autres encore qui prêtent aide et assistance aux convalescents sortant des hôpitaux, aux malades qui attendent pour leur admission, aux gens sans amis, sans connaissances dans les grandes villes, notamment à Londres; à tous les individus qui ont besoin d'assistance ou de scours urgents. Il y a jusqu'à des sociétés de charité dont l'occupation est de recueillir les individus sans abri et qui, sans leur bienfaisante intervention, passeraient la nuit dans les rues, exposés à toutes les intempéries. A cette nomenclature on pourrait ajouter celle que nous avons faite précédemment, car il y a des institutions de toutes les sortes pour les maux et les misères diverses que nous énumérons, et ces institutions ne diffèrent que par les moyens dont elles usent pour atteindre leur but.

Eh bien, — faut-il le dire? — cette classe de sociétés de charité *n'a de rapports d'aucune espèce avec le gouvernement*. L'État n'exerce et n'a le droit d'exercer sur elles aucun contrôle. Il en est dont la situation financière tenue secrète est absolument inconnue. Puisque l'on veut à tout prix trouver des analogies entre les sociétés de Saint-Vincent de Paul et les institutions de charité de l'Angleterre, que ne

s'empresse-t-on de comparer les sociétés françaises avec les sociétés anglaises dont nous parlons?... Les sociétés en question ont toutes un bureau qui se compose d'un président, d'un trésorier et de secrétaires. Il ne s'y trouve naturellement pas de syndic ou de curateur, puisqu'il n'y a pas de dotation à administrer. Mais le président de ces sociétés, de même que les présidents des autres institutions, est nommé par les associés ou souscripteurs, seulement par eux et par voie d'élection. C'est par le même mode que l'on procède à la nomination du trésorier, du secrétaire, et, si la nature de l'association l'exige, des visiteurs. Quant au droit de réunion des associés ou souscripteurs, il est entier et absolu. Les membres de la société s'assemblent aussi souvent qu'ils le souhaitent, sans consulter autre chose, à défaut de leur bon plaisir, que la nécessité de prendre des décisions.

A l'égard donc de ces sortes de sociétés de charité, la législation, on peut le dire sans hésiter est on ne saurait plus simple, puisqu'il y a absence complète de législation.

Ces sociétés se gouvernent comme elles l'entendent, disposent de leurs fonds selon leur gré, et ne sont sujettes ni à examen ni à aucun contrôle. Il n'est pas possible d'en douter quand on lit dans les *charitable trusts Acts* l'article consacré à reconnaître cette complète indépendance : « N'ont aucun compte à rendre au bureau des commissaires de charité (*Board of charity commissionners*) les sociétés d'amis (par là on entend, les sociétés mutuelles, les clubs, les *litterary societies* et autres), les caisses d'épargne et tous les établissements, toutes les institutions ou sociétés ayant des fins religieuses et charitables (il en est de même pour les sociétés qui dépendraient d'elles et seraient comme leurs succursales), dont les subventions proviennent de contributions volontaires. N'ont pas davantage de comptes à rendre les sociétés qui publient des livres ou des journaux pour le compte des associations ou établissements susdits aussi longtemps que la publication de ces livres et journaux sera faite au moyen de contributions volontaires ou d'un capital constitué pour l'entreprise [1]. »

Ici, pas l'ombre d'un commissaire royal, moins encore celle de présidents nommés par la reine. Si, fatigué de chercher dans le recueil des lois ces présidents introuvables, vous demandez à des Anglais bien placés, placés mieux que personne, ce qu'il en est de ces présidents, ce qu'il en est aussi du droit de réunion, ils vous disent qu'ils ne comprennent pas plus la possibilité de la nomination de leur président par la reine, ou la demande d'une autorisation pour s'assembler, qu'il ne leur vient à l'esprit de demander au gouvernement la permission de se mettre au lit, à table, ou d'aller se promener.

[1] 16 et 17 Vict., cap. CXXXVII, § 62.

Encore deux mots, et nous aurons fini.

On a affirmé qu'en Angleterre toutes les institutions de charité étaient locales; en d'autres termes, qu'elles n'étaient reliées par aucun lien. Nous avons à faire pour cette assertion la même réponse qu'aux précédentes : c'est une erreur.

Parmi les institutions de charité, celles qui dépendent du gouvernement et celles qui relèvent des particuliers sont assurément locales; et il serait difficile que pour celles qui sont placées sous la juridiction du *poor law board* il en fût autrement. Mais il en est un certain nombre qui étendent librement leurs rameaux par toute la Grande-Bretagne; ce sont :

Les sociétés pour la distribution de traités religieux : autant de sectes, autant de sociétés générales, immenses, riches, actives, libres;

Les sociétés de tempérance;

Les sociétés pour l'acquittement des dettes d'individus retenus en prison pour des sommes au-dessous de 90 livres (2,250 fr.). L'action de ces sociétés s'étend sur l'Angleterre et le pays de Galles;

Les sociétés pour l'assistance des clergymen pauvres;

Les immenses sociétés pour la fondation des écoles. — Toutes les écoles en Angleterre ont été établies sans le concours de l'État;

Enfin une multitude d'autres sociétés, dont les membres sont innombrables, et les ressources, comme la liberté, sans limites.

Telles sont les dispositions principales de la législation des sociétés de charité et de bienfaisance en Angleterre. Nous l'avons vu, toutes celles qui subsistent au moyen de fondations sont maintenant placées sous la surveillance protectrice de la loi; les autres, celles que l'on peut comparer à la société française de Saint-Vincent de Paul, sont au contraire affranchies de tous rapports avec le gouvernement; elles sont entièrement, universellement, indistinctement libres; personne ne les autorise, personne ne les contrôle, personne ne les suspecte.

JUSTIN AMÉRO.

LES MUSES D'ÉTAT

Circenses.

Muses, les dieux s'en vont!... et les badauds arrivent.
Soyez de votre temps, vivez pour ceux qui vivent.
Assez prêché ; voici les trois coups de marteau :
Vous montiez à l'autel ; grimpez sur le tréteau.
Descendez à jamais de ces hauteurs glacées
Qu'attristent la prière et les mâles pensées ;
Où l'homme sent toujours un dieu peser sur lui ;
Où règne la pudeur... je veux dire l'ennui.
Amusez-nous ! Veillez aux plaisirs de l'empire ;
C'est à vous de trouver le petit mot pour rire.
Les nouveaux arrivants se montrent délicats ;
De grâce, épargnez-nous tous les mots à fracas :
L'honneur, la liberté, le droit que l'on supprime ;
Tout cela dans les vers n'est bon que pour la rime.

Il s'agit d'être gai ! l'art, cet aimable jeu,
Proscrit également le diable et le bon Dieu.
Boileau l'a dit : le front tout barbouillé de lie,
Vous avez commencé, Muses, par la folie.
Tâchez de rire encore au déclin de vos ans,
D'accrocher des quarts d'heure et des sous aux passants;
Sur le char de Thespis, orné du bouc obscène,
Dans le nouveau Paris roulez de scène en scène ;
Aiguisez là, pour plaire à nos sens excités,
De clinquant et de fard vos vieilles nudités.
Des salons pleins de fleurs aux trottoirs pleins de crotte,
Que l'art danse aux grelots et porte la marotte.

Vous verrez qu'il est bon de s'adoucir parfois,
D'être un peu de son siècle et de quitter les bois.
Toujours sur le trépied et toujours dans la chaire !
Sur vos sommets, vraiment, vous faisiez maigre chère;
Servez ! et vous pourrez, chez quelque potentat,
Gagner bonne pitance et place dans l'État.
Chacun ses fonctions : les Muses, quoi qu'on die,
Ont leur utilité, surtout la Comédie.
Un peuple d'électeurs, aménagé dûment,
De suffrage et de pain ne vit pas seulement ;
Pour rester bons amis, compères, camarades,
Donnons-lui quelquefois Bobêche et des parades.

Nous n'avons plus le cirque et les gladiateurs :
Des cochers bleus et verts, des tigres pour acteurs ;

Nous avons le roman, la chronique, les drames :
On peut avec cela contenter bien des âmes.
Dans un État réglé tout sert, dorénavant,
Tout, le poëte même et le singe savant.
Pour que l'on pense bien il faut que l'on s'amuse;
C'est là ta raison d'être et ta noblesse, ô Muse!
Et c'est pourquoi, munis d'un visa du parquet,
Nous t'élevons un temple, Apollon-Bilboquet!

Les dieux sur le retour entrent dans la police.
O groupe des neuf Sœurs, si vieux et si novice,
Qui descendez du Pinde en rêvant d'un héros...
Allez chez l'inspecteur prendre vos numéros.
O Muses! quels honneurs, sans compter le salaire,
L'État vous garderait, — un État populaire, —
Si l'on s'était rangé! si l'on avait voulu
Aider discrètement le pouvoir absolu;
Si la plume en vos doigts, marchant à la baguette,
Chargeait en douze temps, comme la baïonnette;
Si vos lyres, d'accord avec les tympanons,
Répétaient à l'envi l'Hosannah des canons;
Si le penseur, docile et toujours sous le charme,
Le Critique, au besoin, remplaçaient le gendarme;
Et, l'œil toujours ouvert aux merveilles du temps,
D'un crayon venimeux notaient les mécontents.

O grand siècle! ô bonheur dont nous ferons l'épreuve!
Un jour viendra, ce jour rêvé par Sainte-Beuve,

Où les Muses d'État, nous tenant sous la main,
Enrégimenteront chez nous l'esprit humain.
Selon le numéro, selon l'arme et le grade,
Nous verrons les beaux-arts défiler la parade.
Tels, conscrits aujourd'hui, marchant les pieds déchaux,
Qui seront colonels, peut-être maréchaux,
Suivant qu'ils useront, dans le panégyrique,
De prose tempérée ou de prose lyrique.

On bat déjà l'appel sur les doctes hauteurs ;
J'entends la voix sucrée et l'or des recruteurs.
Tout s'émeut dans l'azur : un bataillon de cygnes
Se forme en éclaireurs, vedettes et consignes ;
Pégase, tout bridé, piaffe dans le décor,
En caparaçon bleu semé d'étoiles d'or ;
Et Philomèle aussi, d'une voix attendrie,
Entonne sur l'ormeau : « Nourris par la patrie. »
Le hussard-Vaudeville a poussé des hourras ;
Le Roman-voltigeur s'avance l'arme au bras.
Artilleur à cheval et muni de fusées,
Le Feuilleton petille et s'échappe en risées,
Et les Premiers-Paris, gros canonniers du camp,
Font feu sur le Kremlin ou sur le Vatican.
L'Historien-sapeur, lavant le linge sale,
Médite un coup de hache aux vaincus de Pharsale.
La carabine en main, de tous les trous sortis,
Les Chroniqueurs font feu sur les anciens partis ;
Et la Philosophie, en Muse qui s'observe,

Forme des cuirassiers la prudente réserve.
Tout est prêt; on attend la voix qui dit : « Allons !... »
Et tout doit manœuvrer comme au camp de Châlons.

Partez! j'entends la voix du Critique avant-garde
Balayant les abords et traînant sa bombarde ;
Et nous invitant tous, prosateurs et rimeurs,
Pour gagner du terrain, à démolir les mœurs.
Place aux Muses d'État! et brisons les obstacles :
Il faut aux braves gens du pain et des spectacles.
Mais, vraiment, les beaux-arts, dans leur nouvel essor,
Par la morale et Dieu sont entravés encor :
Supprimons Dieu, poëte, et que ton œuvre entière
Chante, sur tous les tons, un hymne à la matière.

Le réel avant tout. Fi du vieil idéal !
Donnez à vos romans une odeur d'hopital ;
Faites-en des charniers peuplés de bêtes fauves ;
Allez fouiller du nez dans toutes les alcôves ;
Peignez-nous chaque ulcère et chaque exploit galant,
Comme dit le Critique, « en style truculent ; »
Et, pour féconder l'art, dans ce nouveau domaine
Traînez tout le fumier de la nature humaine.

A vous, heureux auteurs, les croix, les missions,
Les succès consacrés par vingt éditions ;
Et dans le *Moniteur*, en six longues colonnes,
Le *Causeur du Lundi* vous tressant des couronnes,

Qui sait même, à l'école où se font nos penseurs,
Enseignant ce beau style aux futurs professeurs.

Que si, légers de plume et d'humeur militante,
De Voltaire enterré la défroque vous tente,
Aux princes, comme lui, tournez le compliment,
Il vous sera permis de penser librement.
Vous pourrez vous donner, à l'abri des poursuites,
Le plaisir, toujours neuf, de la chasse aux Jésuites,
Et dire avec fierté, sans cacher votre jeu,
A César qu'il est Pape, au peuple qu'il est Dieu.

Noble temps, et sur qui mon vers ne saurait mordre !
Où la plume demande au sabre son mot d'ordre;
Où les canons rayés vomissent des pamphlets ;
Où l'on fait souffleter son Dieu par ses valets ;
Où les proscrits, tous ceux qu'une injure aiguillonne,
Sont insultés encore après qu'on les bâillonne ;
Où le joug est nié par qui s'attelle au char ;
Où l'on se croit tribun, quand on n'est que mouchard.

Allons, gladiateurs armés de l'écritoire,
Au cirque !... Non, j'ai tort, je veux dire : A la foire,
Histrions ! le licteur vous défend des sifflets.
Gagés par le préteur, applaudis des valets,
Dites, — en vous rangeant chacun par rang de taille : —
« César, sois salué par ceux qui font ripaille ! »
Gambadez maintenant, et donnez de la voix ;

Tirez vos mirlitons et vos sabres de bois,
Et rabâchez encore à la foule attroupée
Votre vieux mélodrame, en singeant l'épopée :
Et l'Europe, et la dîme, et les droits féodaux,
Et les rois essuyant vos pieds de leurs bandeaux ;
La gloire et la victoire, et plus d'aristocrates;
Égalité.... mais tout pour les gens sans cravates;
Plus de bavards, et place aux muets travailleurs;
A nous l'Escaut, le Rhin....— J'en passe, et des meilleurs. —
Poussez ferme, poussez ! Bientôt vos adversaires
N'auront plus de journal, d'imprimeurs, de libraires....
Faute de combattants le combat est fini ;
Et vous êtes vainqueurs... comme chez Franconi.

Or maintenant faisons, pour nous calmer la bile,
Le tour de l'assemblée et tendons la sébile.
D'abord nous commençons par monsieur le Préfet,
L'homme créé du ciel pour être satisfait :
« Bien ! très-bien ! » dit la voix auguste et circonspecte.
Voici le bon quart d'heure ; oh ! quelle ample collecte !
Des rouleaux, des billets, des croix et des galons,
Une épée en verrouil qui vous bat les talons,
Jusqu'à des parchemins et des manteaux d'hermine,
Si le nom sonne bien, si l'on a bonne mine ;
Et parfois, — respectons, Muse, de tels cadeaux, —
Quelques gros sous, tribut des honnêtes badauds.

Donc, nantis largement de l'or qui vous allèche,
Accourus en sabots, repartez en calèche.

Et si, du haut du char qui porte vos splendeurs,
Vous rencontrez là-bas quelqu'un de ces boudeurs,
De ces gens obstinés à garder leur cocarde,
L'un dans son âpre exil, l'autre dans sa mansarde ;
Et cet autre, moins fier, mais non moins ulcéré,
Qu'enchaîne à ses outils quelque devoir sacré...
D'un ton facétieux célébrant vos bamboches,
Vous lui ferez la nique en frappant sur vos poches.

— Reposons-nous, amis, dans un cher souvenir ;
Fuyons dans le passé, fuyons dans l'avenir.
Voici l'ombre et le soir ! Rappelez-vous l'aurore
Qui nous éveilla tous, nous qui chantons encore,
Quand notre âme embrassait, dans sa virginité,
Et jeune poésie et jeune liberté.
Comme nous écoutions aux portes du cénacle !
Comme un lambeau de vers nous semblait un oracle !
Comme nous adorions ces demi-dieux rivaux
Dont la voix nous ouvrait tant de mondes nouveaux !
C'était l'heure où l'on croit, où l'on aime sans trêves.
Pour la France et pour nous que d'espoirs, que de rêves !
Comme nous marchions fiers et portant au grand jour
Ces nobles amitiés, belles comme l'amour ;
Et ces belles amours si pures, si parfaites,
Que les anges du ciel enviaient aux poëtes ! —

Rentrons dans le présent : d'obliques délateurs
Au coin des bons journaux surveillent les auteurs,

Tout prêts à souligner, quand leur zèle s'alarme,
Le mot qui peut donner quelque prise au gendarme.
Il faut être content s'il pleut, s'il fait soleil,
S'il fait chaud, s'il fait froid. « Ayez le teint vermeil ;
« Je déteste ces gens maigres, à face pâle ;
  Celui qui ne rit point mérite qu'on l'empale, »
— Dit l'ombre qui vous suit en comptant tous vos pas, —
« Empoignez-moi ce gueux, qui ne s'amuse pas ! »

O progrès ! quelque jour nous atteindrons la Chine.
Quel art dans notre presse, admirable machine :
Chaque discussion pleine de traquenards,
Les lions aux chasseurs vendus par les renards,
Et tout ce monde-là, fait pour bourrer des pipes,
Signant : « Quatre-vingt-neuf, » et parlant de principes !

Soyons gais ! O railleurs ! vous avez bien raison,
Les colères ici ne sont pas de saison ;
La satire est absurde, et, de plus, ennuyeuse,
Qui s'indigne aujourd'hui d'une voix sérieuse.
Oh ! le plaisant nigaud, qui forme en tribunal,
Pour Macaire et Bertrand, Tacite et Juvénal !
Qui dénonce Tartufe aux fureurs de Camille,
Et réveille le Cid pour rosser Mascarille !
Muse, retourne alors sous les murs d'Ilion,
Chez ces héros nourris de moelle de lion,
Priant Minerve et Mars de t'accorder leur aide ;

Fais lancer par Achille, Ajax ou Diomède,
Ces quartiers de ròchers, aussi gros que des tours,
Qu'à peine ébranleraient vingt hommes de nos jours !
Et ces traits que Vulcain tordit dans ses fournaises ;
Fais tonner Jupiter !.... pour tuer des punaises.

VICTOR DE LAPRADE,
de l'Académie française.

CHANT DE LA POLOGNE

(*BOZE COS POLSKE*)

IMITÉ DU TEXTE DONNÉ DANS *UNE NATION EN DEUIL* PAR M. LE COMTE DE MONTALEMBERT

O Dieu, qui, si longtemps, dans sa lutte guerrière,
Fus de notre Pologne et le guide et l'appui ;
Qui préservas son front, paré de ta lumière,
Du joug humiliant qui l'accable aujourd'hui ;
Tends-nous la main du haut de ton trône sublime,
Rappelle devant toi les jours de ta bonté.
Fais-nous, Seigneur, fais-nous remonter notre abîme...
Rends-nous notre patrie et notre liberté !

Dieu très-saint, qui, plus tard, calmant notre souffrance,
A notre sainte cause accordas des héros,
Généreux pionniers, qui de la délivrance
Ont souvent aplani le chemin de leurs os ;
Tu donnas pour témoin le monde à leur courage ;
Le flot envahisseur en fut épouvanté....

Mais la mer de nouveau dévore le rivage...
Rends-nous notre patrie et notre liberté !

Dieu, dont le bras vengeur ne connaît point l'espace,
Dont le jour éternel renferme tous les jours,
Écoute un peuple en deuil qui te demande grâce
Et contre l'injustice implore ton secours.
Tu peux en un clin d'œil désarmer la puissance,
Briser le long travail de la perversité :
Dans les cœurs polonais réveille l'espérance ;
Rends-nous notre patrie et notre liberté !

Baume vivifiant des angoisses mortelles,
Que la vertu du sang de ton Fils bien-aimé
Ouvre la région des clartés éternelles
A tous ceux qui sont morts pour le peuple opprimé.
La gloire d'ici-bas n'est que peine et ténèbres.
Pour hâter leur repos dans la sainte cité,
Daigne accepter nos pleurs et nos hymnes funèbres,
Rends-nous notre patrie et notre liberté !

Que ton souffle divin dise à notre jeunesse,
Quoique près d'expirer sous des nœuds étouffants,
Qu'il faut que, tôt ou tard, la Pologne renaisse,
Et, libre, sur son sein presse tous ses enfants.
Jusqu'au dernier tronçon bénis son cimeterre ;
Précipite l'espoir vers la réalité.
Dieu ! nous t'en conjurons la face contre terre,
Rends-nous notre patrie et notre liberté !

Ah ! si l'exil s'abreuve à si grande amertume,
Si la patrie humaine a de si doux attraits,
Qu'il faut, pour y rentrer, que l'homme se consume
Et jette à la moisson tant de sang pour engrais ;
Malheur à qui perdra la patrie immortelle !
En attendant ce jour de terrible équité,
O Dieu compatissant ! couvre-nous de ton aile,
Rends-nous notre patrie et notre liberté !

JEAN REBOUL.

Nîmes, ce 29 septembre, jour de saint Michel, patron des saints combats.

MÉLANGES

BEAUX-ARTS ET VOYAGES

PAR CHARLES LENORMANT, PRÉCÉDÉS D'UNE LETTRE DE M. GUIZOT[1].

Le *Correspondant* vient bien tard entretenir ses lecteurs d'une publication qui leur appartient à tant de titres divers. Il semble même qu'il pourrait s'en dispenser tout à fait; car c'est parler de lui-même que de parler de M. Lenormant, à qui ce recueil doit plus qu'à personne, et qui pendant tant d'années y a dépensé l'indomptable ardeur, le courage, la science, et le talent dont Dieu l'avait si richement doué. Toutefois il ne saurait nous convenir de laisser passer cette occasion de constater la fidélité de notre reconnaissance et de notre admiration pour l'ami qui nous a été si subitement enlevé. On ne risque rien d'ailleurs en cédant au sentiment si bien exprimé par M. Guizot dans sa réponse aux questions que lui adressait M. Foisset sur leur ami commun. « Parmi toutes les expériences, dit l'illustre homme d'État, que j'ai faites de la légèreté humaine, une des plus pénibles a été de voir avec quelle rapidité les souvenirs s'effacent, et le peu de traces qui restent, au bout de peu de jours, des vies les meilleures et les plus honorées. J'ai quelquefois défendu contre les mauvaises passions du temps l'honneur et le repos des vivants; maintenant que je suis vieux, je me complais à prendre en main la cause des morts, et à ranimer dans l'âme des générations nouvelles la mémoire de leurs pères qu'elles ignorent ou qu'elles oublient. »

Jusqu'à présent du moins la mémoire de M. Lenormant ne saurait se plaindre ni de l'ingratitude ni de l'oubli de ses contemporains. Je ne connais

[1] 2 vol. Michel Lévy. 1861.

pas d'homme de notre temps dont la perte ait excité plus de regrets et dont le mérite ait reçu des hommages plus nombreux et plus imposants.

M. Foisset, dans la Notice instructive et touchante qui ouvre ces deux volumes, et M. de Witte, qui vient de tracer devant l'Académie de Belgique le tableau complet des travaux si variés et si solides de son éminent collaborateur; M. Vitet et M. Mérimée, M. de Carné et M. Wallon, M. Guizot lui-même[1] et M. Édouard Laboulaye, dans les pages noblement émues que nous a données la *Revue nationale*, ont successivement témoigné, avec la grande autorité qui leur appartient, de la douleur suscitée dans des rangs bien divers par cette perte si prématurée, et de la trace profonde qu'avait laissée parmi ses contemporains cet esprit généreux et infatigable. Venir parler après cette foule de juges si compétents, c'est une tâche aussi difficile que superflue. Aussi serons-nous très-court et nous occuperons-nous plutôt de bien renseigner nos lecteurs que d'honorer notre auteur.

Ces volumes, qui traitent en courant de tant de sujets, qui ouvrent tant

[1] Ce rapprochement des noms de M. Guizot et de M. Lenormant nous rappelle une page charmante des *Mémoires*, qui n'est peut-être pas connue de tous les lecteurs du *Correspondant*, et que ceux-là même qui l'ont déjà lue et admirée nous sauront gré de leur remettre sous les yeux :

« Lorsque, après de longues années, on recueille ses souvenirs, on est étonné des rapprochements qui s'opèrent dans la mémoire et qu'on n'avait pas remarqués au moment où s'accomplissaient les faits. A la même époque, peut-être le même jour (octobre 1830) où éclatèrent dans les rues de Paris, à la suite de la mesure prise sur le Panthéon, ces désordres dont une impression désagréable m'est restée, M. Lenormant m'amena à déjeuner M. Rossini, à qui la Révolution de Juillet avait causé des déplaisirs que j'aurais voulu lui faire oublier. Le roi Charles X l'avait traité avec une juste faveur; il était inspecteur général du chant, recevait, outre ses droits d'auteur, un traitement de 7,000 fr., et quelques mois auparavant, après l'éclatant succès de *Guillaume Tell*, la liste civile avait signé avec lui un traité par lequel il s'engageait à écrire pour la scène française deux grands ouvrages. Je désirais que le pouvoir nouveau lui témoignât la même bienveillance, et qu'en retour il nous tînt ses promesses de chefs-d'œuvre. Nous causâmes avec abandon. Je fus frappé de son esprit animé, varié, ouvert à toutes choses, gai sans vulgarité, et moqueur sans amertume. Il me quitta après une demi-heure de conversation agréable, mais qui n'eut point de suite, car je ne tardai point à sortir des affaires. Je restai avec ma femme, que la personne et la conversation de M. Rossini avaient intéressée. On amena dans le salon ma fille Henriette, petite enfant qui commençait à marcher et à jaser. Ma femme se mit au piano, et joua quelques passages du maître qui venait de nous quitter, de *Tancrède* entre autres. Nous étions seuls; je passai ainsi je ne sais quel temps, oubliant toute préoccupation extérieure, écoutant le piano, regardant ma fille, qui s'essayait à courir, parfaitement tranquille et absorbé dans la présence de ces objets de mon affection. Il y a près de trente ans; il me semble que c'était hier. Je ne suis pas de l'avis de Dante :

Nessum maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria.

« Il n'y a point de douleur plus amère que de se souvenir du temps heureux quand on « est dans le malheur. »

« Un grand bonheur est, au contraire, à mon sens, une lumière dont le reflet se prolonge sur les espaces même qu'elle n'éclaire plus; quand Dieu et le temps ont apaisé les violents efforts de l'âme contre le malheur, elle s'arrête et se complaît encore à contempler dans le passé les biens charmants qu'elle a perdus. » (*Mémoires de M. Guizot*, tome II, p. 75.)

de perspectives et abordent tant de rivages différents, ne donnent qu'une idée bien incomplète de la sphère immense où s'est déployée la perspicacité laborieuse de M. Lenormant. Pour s'en donner un aperçu, il faut parcourir la nomenclature vraiment effrayante qu'a dressée M. de Witte des travaux publiés par M. Lenormant de 1827 à 1859, et à laquelle on doit ajouter encore le *Commentaire sur le Cratyle* de Platon, œuvre posthume qui vient d'être imprimée à Athènes, sa seconde patrie, et qui, bien qu'inachevée, met le sceau à ses recherches si savantes et si originales sur la symbolique et les dogmes du paganisme.

Plus accessibles au commun des mortels, qu'effraye si facilement l'érudition philologique et archéologique, les *Beaux-Arts et Voyages* nous initient à toutes les qualités du talent et du caractère de l'auteur. Je sais quel est le préjugé vulgaire contre ces recueils de travaux écrits à diverses époques et offerts une seconde fois en groupe au public, qui croit les avoir déjà dégustés isolément; mais je sais aussi qu'il doit y avoir dans nos habitudes littéraires quelque chose de propice à ce genre de réimpression, puisque tous nos écrivains s'y laissent aller, et que leurs œuvres ainsi réunies rencontrent ou réveillent presque toujours l'attention ou la discussion. M. Ampère, qui, je crois, est du petit nombre de ceux qui n'ont pas cédé à cette tentation, et à qui l'on ne peut pas dire par conséquent : *Monsieur Josse, vous êtes orfèvre,* a très-spirituellement soutenu les avantages de ce genre de publication, dont les *Essais* de Macaulay fournissent l'exemple le plus célèbre. Il a montré, en parlant précisément des *Mélanges* de M. Lenormant, que rien ne servait mieux à constater cette unité dans la variété qui est le propre des esprits élevés, et à faire valoir, en les rapprochant, les qualités diverses d'un même esprit.

S'il me fallait indiquer les qualités dominantes de l'auteur de ces deux volumes, je nommerais d'abord la sincérité, puis, et au même degré, la fermeté, cette rare vertu dont il a si bien parlé, en disant : « La fermeté est aujourd'hui ce qui manque le plus aux âmes, et nous connaissons bien des vertus de l'ordre théologal, ou stériles, ou déviées par le défaut de toute virilité dans les sentiments. »

Il avait plus que personne le droit de s'exprimer ainsi, l'homme droit et courageux qui ne baissa jamais ni le regard ni la voix devant l'oppression de ce parti dont les clameurs brutales étouffèrent un jour la liberté de sa parole, au nom des mêmes passions et des mêmes hypocrisies qui viennent de provoquer et d'applaudir à la suppression de la charité libre.

Dans une région moins périlleuse, sinon moins élevée, ces deux qualités éclatent à l'envi d'un bout à l'autre du volume consacré aux *Beaux-Arts.* Personne n'a été moins dupe et moins compère que M. Lenormant sur ce terrain où s'étalent tous les jours tant de complaisance et tant de mauvaise foi. Quand on jette les yeux sur les produits d'une certaine critique et sur les tableaux que vante cette critique; quand on voit quels sont, dans le do-

maine de l'art, les noms qui possèdent aujourd'hui la popularité et sur quelles œuvres *misérables*, dans toutes les acceptions du mot, se fonde cette popularité, on jouit de se trouver en face d'un vrai juge. C'est là ce qu'est au suprême degré M. Lenormant; un juge non-seulement compétent et éclairé, mais encore intègre et convaincu. Il se préoccupe avant tout de la dignité de l'art et des artistes. Il réagit de toutes ses forces centre l'abaissement incontestable où ils sont retombés. Il pousse l'impartialité jusqu'à sembler quelquefois se contredire lui-même, à force de vouloir louer et blâmer, avec une infatigable recherche d'équité, ce qui, dans le même artiste, mérite le blâme et la louange. On aime à le voir passionnément fidèle à ses admirations comme à ses affections, et tel que nous le peint M. Laboulaye, « hors de lui-même dans une séance académique, » parce qu'on n'avait pas parlé avec assez de respect de son maître Champollion, mort depuis vingt-cinq ans, mais qui vivait toujours dans son cœur. « Ami sans égal, ajoute son digne confrère, et dont la plus grande joie était de tendre la main, non pas aux habiles qui réussissent toujours et qu'il n'aimait guère, mais à ceux qui luttaient courageusement pour défricher quelque coin perdu. » Cependant on sent et on voit que la passion ne l'aveugle jamais; que le culte de la justice l'emporte sur tous les autres dans son âme. On est donc à l'aise pour admirer avec lui, comme aussi pour contester quelques-unes de ses impressions et de ses préférences.

Dans ce volume où règne un peu de désordre dans le classement des divers travaux, et où l'on peut regretter de ne pas les voir rangés dans un ordre strictement chronologique, j'ai dû être surtout attiré par les appréciations consacrées au livre si original et si puissant de M. Rio sur l'art chrétien et aux peintures d'Orsel et d'Overbeck, qui ont été, de nos jours, les plus puissants régénérateurs de cet art chrétien. Ici je me trouve en pays de connaissance, mais sur un terrain où je n'ai pas toujours été d'accord avec notre cher et savant directeur. Si unis par la foi et par la pratique, nous étions partis d'une origine diverse et nous avons longtemps vécu dans des camps séparés sur les questions d'art et d'histoire; cependant nous avons fini par nous trouver, même sur celles-ci, à peu près d'accord. S'était-il plus rapproché de moi, ou bien était-ce moi qui avais fait le plus de chemin vers lui? Je ne saurais trop le dire. Je crois toutefois, et je m'en honore, que c'est moi qui ai le plus marché dans son sens. Toujours est-il que, devenus l'un et l'autre moins exclusifs, nous avons pu nous entendre, si ce n'est sur tous les détails, du moins sur le fond des choses et sur les grandes lignes du domaine de l'art religieux. J'aime à suivre, dans plusieurs des fragments qui composent ce volume, le travail de la pensée qui se débat contre une routine et une tradition exclusive : c'est le même travail que nous avons dû faire pour arriver à une juste intelligence des beautés de l'art classique et de la Renaissance, nous tous partisans à outrance de l'art du moyen âge, par esprit de réaction contre l'inexprimable

abaissement de ce qu'on appelait les beaux-arts sous le premier Empire.

Si M. Lenormant avait assez vécu pour connaître le grand ouvrage de M. Rio sous sa forme nouvelle et complète, et surtout cette *introduction* où l'auteur a si heureusement rapproché l'idéal poétique et plastique des Grecs de l'idéal du moyen âge chrétien, je suis convaincu qu'il aurait profité de cette occasion pour proclamer, avec l'autorité qui lui appartenait entre tous, les conditions et les règles de la seule et vraie esthétique qui convienne à notre temps. N'ayant connu que le premier aspect dont M. Rio avait revêtu sa pensée, il n'en avait pas moins rendu pleine justice à l'action de cet écrivain sur l'esprit de ses lecteurs dans toute l'Europe, et à l'empreinte vigoureuse dont il a marqué ses idées, même aux yeux de ceux qui les contestent. Sans pouvoir lui concéder que « le moyen âge présente mille exemples de force, mais presque aucun de beauté ; » ni que les images de Murillo soient aussi religieuses dans leur genre que celles de frà Angelico dans le leur; ni surtout que la troisième manière de Raphaël nous ait valu les tableaux les plus parfaits qui soient jamais sortis de la main d'un homme; sans admettre non plus qu'il y ait des critiques, même en Allemagne, assez exagérés dans un sens opposé pour reconnaître dans le bienheureux de Fiesole le *premier des peintres*, je reconnais comme M. Lenormant que, dans le domaine de l'art, le beau n'est pas nécessairement le vassal du bon, et qu'il y a d'étranges contradictions entre certaines apparences d'inspiration religieuse et le caractère des temps ou des auteurs dont elles émanent. J'admire la finesse et la justesse de son appréciation des mérites relatifs de Léonard de Vinci, de Raphaël et de Michel-Ange, et je maintiens avec lui, contre M. Rio, la supériorité de Raphaël sur Léonard. Mais je regrette qu'il ait tenu si peu de compte de Luini, si supérieur, lui aussi, à son maître Léonard, et des autres peintres de l'école lombarde, que M. Rio a seul remis en pleine lumière; et, en admettant que la mission de l'Italie, du quatorzième au seizième siècle a été d'effacer de l'art chrétien la convention pour y substituer l'idéal, je lui reprocherai de n'avoir pas suffisamment indiqué à quel point cette même Italie, grâce aux élèves de Raphaël, a méconnu et trahi sa mission. Il était d'autant plus compétent pour exercer cette justice, que nul n'a émis un jugement plus hardi et plus sincère que le sien sur Michel-Ange et le *Jugement dernier*, dans cet excellent article sur Benvenuto Cellini, où il montre une connaissance si approfondie de l'art, de l'histoire et de la langue du seizième siècle.

En descendant de ces hauteurs vers l'art contemporain, nous trouvons dans M. Lenormant un guide toujours sûr et intègre qu'il nous importe et qu'il nous plaît de retrouver, même après avoir refusé pendant quelques instants de le suivre dans certains écarts de son enthousiasme excessif.

Dans la foule des appréciations diverses qu'il a énoncées pendant vingt-cinq ans sur les expositions publiques ou spéciales, et parmi tous ces noms qui apparaissent successivement dans ces pages, les uns pour rentrer aus-

sitôt dans l'oubli, les autres pour être promus à la gloire, on distingue surtout l'hommage rendu à nos trois grands peintres religieux, M. Ary Scheffer, M. Hippolyte Flandrin, et M. Paul Delaroche.

On ne me reprochera pas de décerner à celui-ci un titre si rarement mérité, si l'on veut bien se souvenir de sa *Jeune Martyre* et de ces *Scènes de la Passion* que la mort ne lui a pas permis d'achever, mais qui ont laissé une impression ineffaçable. Quant à M. Ary Scheffer, nul n'a signalé plus tôt, nul n'a compris plus complétement que M. Lenormant la noblesse et la pureté de ce talent hors ligne. La *Francesca de Rimini* et la *Sainte Monique* jont rencontré en lui, non pas un admirateur banal et indulgent, mais un juge aussi ému que sincère. Jamais on n'a mieux étudié les œuvres diverses de ce peintre, le plus noble et le plus pur de nos artistes contemporains; jamais on n'a mieux justifié sa popularité auprès de toutes les âmes généreuses et délicates; jamais enfin on n'a mieux retracé la marche progressive qui a conduit cette belle âme de la peinture familière et romanesque jusqu'aux sommets de la vérité poétique et religieuse, et en a fait le digne interprète du Dante et de saint Augustin. Je sais un gré infini à M. Lenormant d'avoir insisté sur tout ce qu'il y a dans la carrière d'Ary Scheffer de propre à consoler et à élever l'âme. A ceux qui seraient tentés de mettre en doute le progrès incontestable de la pensée chrétienne parmi nous, dans certaines régions et malgré tant de misères et de faiblesses, il faut remettre sous les yeux les productions de ce pinceau qui a su trouver dans la noble mélancolie d'une conscience droite des inspirations dont la France avait perdu le secret depuis Lesueur.

En parlant de M. Paul Delaroche et de M. Ary Scheffer, notre auteur a expliqué, avec autant de tact que de délicatesse, pourquoi, au moment même où s'opérait chez eux la transformation définitive qui devait les placer au premier rang, ils se sont abstenus des expositions publiques, et comment ils ont protesté contre la vogue d'un *réalisme* effronté et contre le charlatanisme de la critique, en faisant appel à l'élite du public européen. Un autre peintre fameux, M. Ingres, a, lui aussi, décliné la compétence périodique de la foule parisienne; mais, malgré la supériorité incontestable de ses procédés techniques, je ne vois, chez lui, de commun avec ses illustres rivaux, que ce noble dégoût du vulgaire. Après avoir joui de pouvoir mettre mes sympathies personnelles sous le couvert du goût exquis et sévère de M. Lenormant, je me sens plus libre de me tenir à l'écart de l'admiration exagérée que lui inspire le peintre de la *Stratonice* et du *Vœu de Louis XIII*. Au risque de passer pour hérétique aux yeux de beaucoup de monde, il me faut bien avouer que je suis sorti de l'exposition des œuvres réunies de M. Ingres, en 1855, sans la moindre émotion. A part un ou deux portraits justement célèbres, mais où l'idée n'a rien à voir, je n'y avais rien trouvé, absolument rien qui parlât à l'âme ou même à l'imagination, rien qui répondît à ce que je regarde comme la vraie définition de la peinture :

Il parlar che nell' anima si sente.

Je remarque d'ailleurs que les éloges démesurés de M. Lenormant remontent à 1821 ; et j'en appelle de ces jugements d'un temps où lui-même n'avait pas encore donné toute sa mesure à l'aveu qui lui échappe en 1851, quand il dit : « Le sensualisme ne quitte pas M. Ingres dans la peinture religieuse [1]. » J'imagine qu'il eût trouvé d'autres réserves à faire, et sur un autre terrain que celui de la seule peinture religieuse, s'il avait voulu juger certaines œuvres récentes de cet artiste, entre autres ce plafond de l'Hôtel de Ville, où il représente la France à genoux devant un Napoléon Ier, debout et tout nu dans un char de triomphe, avec cette inscription : *In nepote redivivus.*

Ce jugement de 1851, que je viens de citer, se trouve dans une excellente étude consacrée à Victor Orsel, à cet élève de M. Ingres qui s'est élevé tellement plus haut que son maître dans les régions supérieures de l'art.

M. Lenormant raconte avec chaleur les luttes de ce grand artiste, non-seulement contre l'indifférence publique, mais contre les vexations subalternes de l'administration paroissiale dont dépendait l'avenir de son œuvre. Il nous le montre épuisant ses forces et consumant sa vie dans l'accomplissement de la tâche qu'il s'était imposée, dès 1815, comme une sorte d'apostolat, celle de la restauration sérieuse et profonde de la peinture chrétienne. Il a parfaitement saisi et expliqué le caractère de cet homme d'une foi antique, pieux et fervent comme frà Angelico, mais attentif à combiner, dans l'intérêt même de la cause qu'il voulait servir, l'étude de la nature et de l'antique avec le sens chrétien. « N'oubliez pas, » écrivait Orsel à un de ses élèves engagé dans les ordres sacrés, « n'oubliez pas d'étudier souvent l'an-« tique, non comme esprit religieux, mais comme science de la forme et « grand goût dans les ajustements. Les écrivains chrétiens étudiaient beau-« coup les auteurs païens de la Grèce et de Rome : les artistes doivent agir « comme eux, non pour faire des ouvrages semblables aux temples, aux sta-« tues ou aux peintures païennes, mais pour traiter d'une manière plus sa-« vante et plus vraie les sujets chrétiens dans l'esprit religieux. » Et plus tard il disait : « Quand je me figure toute cette foule venant s'agenouiller « devant mon tableau pour prier la sainte Vierge, je me sens électrisé, je re-« double d'efforts pour que mon talent arrive à la hauteur du sujet. » Tout le maître et tout son enseignement sont là. Il a eu le bonheur de trouver dans M. Périn un ami qui, après avoir travaillé seize ans à côté de lui, sans distraction et sans relâche, s'est voué en même temps à continuer son œuvres et à glorifier sa mémoire par la publication d'un ouvrage de luxe destiné à reproduire tous les dessins et jusqu'aux moindres esquisses du maître chéri. Cette collection, qui touche à sa fin, et dont la munificence de M. Périn a seule fait les frais, restera comme un monument aussi instructif que touchant de l'art contemporain. Vasari, dans toute son *Histoire des peintres*, ne

[1] Page 206.

nous a rien montré de plus intéressant que ces deux frères et amis, ce David et ce Jonathas de la peinture chrétienne, si fidèlement unis par la vie, et plus unis encore par la mort.

Signalons encore le dernier morceau sorti de la plume de M. Lenormant, la Notice sur M. le comte Turpin de Crissé, inspecteur général des Beaux-Arts dans la maison du roi Charles X, à l'époque où M. Lenormant débuta lui-même dans cette administration. Quoi de plus attrayant que cet hommage rendu, sous forme de portrait, par la fidèle reconnaissance d'un ancien subordonné, au chef dont il était devenu le confrère à l'Institut, et qu'il devait suivre de si près dans la tombe?

« Je voyais mon chef toujours attentif, scrupuleusement impartial, plein d'admiration pour les grands artistes, de sollicitude pour les jeunes et pour les faibles, incapable du moindre retour sur lui-même, envisageant les choses de haut, et ne considérant aucun détail comme au-dessous de lui, ménageant tous les intérêts tant que les ménagements étaient permis, et ferme comme un roc lorsqu'il sentait sa conscience engagée. Je trouvais dans ses supérieurs les plus grands égards pour ses avis, et je ne pouvais surprendre chez lui la moindre propension à exagérer son influence; et, *comme j'étais très-jeune*, tout cela me semblait bon, mais naturel; je ne pouvais me figurer qu'au sortir de cette atmosphère de justice, d'intelligence et de générosité, je ne trouverais plus dans le reste de ma vie rien de comparable ou d'approchant. Pourtant, comme les épines ne manquaient pas dans cette difficile carrière, je remarquais que les obstacles à l'influence de mon chef étaient en raison inverse du mérite des personnes sur lesquelles il devait exercer son action.... »

M. Lenormant est resté toujours jeune, comme il l'était en 1825, si tant est que la jeunesse consiste surtout à se complaire dans une « atmosphère de justice, d'intelligence et de générosité. » Il a toujours été respectueux et reconnaissant envers les rois qu'il avait servis; il a toujours honoré le malheur et la vertu, et son volume, qui contient plus d'une justice discrètement rendue à la mémoire du roi Charles X, se termine par un noble et pieux hommage à ce *Pio nono liberatore*, dont l'intelligente protection accordée aux arts et à l'archéologie lui est apparue, à travers l'ingratitude et l'injustice des Romains, au fond des catacombes de Rome, savamment et pieusement explorées par notre ami quelques mois avant sa mort.

Ce sont ces dispositions indépendantes et généreuses qui sont, à nos yeux, plus encore que la fidélité des descriptions et l'éclat du coloris, le principal attrait des récits de voyages qui remplissent tout le second volume.

Il parcourt tour à tour et à plusieurs reprises l'Égypte, la Grèce et la Turquie. Dès son début en Orient, à l'époque où l'on commençait déjà à subir en France cette fascination exercée par le despotisme soi-disant éclairé pe Méhémet sur tant de bons esprits, et qui nous a valu en 1840 une si fâcheuse déconvenue, M. Lenormant juge les choses et les hommes avec une

élévation dont la conscience seule a le secret, avec une sûreté de coup d'œil que les événements n'ont que trop justifiée. Il se moque de cette prétendue régénération de l'Orient par le pouvoir absolu dont on nous berce depuis si longtemps; il proclame que la civilisation n'existe qu'au prix de la liberté, qui seule en ouvre les chemins; il trace du musulman moderne, sous son déguisement d'Européen civilisé, un portrait qui est aussi vrai en 1861 qu'il l'était en 1828; il le montre incapable d'avoir la moindre intelligence des besoins de l'homme, le moindre respect de sa dignité, la moindre croyance à la possibilité d'une émancipation graduelle des nations vaincues. « Il faut, dit-il, quoi qu'il arrive, un fonds de conscience aux réformes qu'on embrasse; les choses que le sentiment intérieur ne dicte pas n'ont de force ni dans celui qui les prépare, ni à l'égard de ceux pour qui elles sont faites. Et c'est bien le moins, quand tant de générations esclaves ont expié dans les larmes les fautes de leurs pères, que la violence succombe enfin sous son propre poids, et que le tyran ne recueille pas les premiers fruits de l'émancipation, lentement préparée au profit de sa victime. »

Mis en présence de Méhémet-Ali, de ce *Bonaparte de l'Égypte*, il ne voit en lui qu'un « homme couvert de crimes, décoré du titre de vice-roi[1]. » Puis, remontant le cours des âges, et au milieu même de l'ardeur de ses études, à la suite de Champollion, sur l'art égyptien, son âme se révolte contre le hideux régime dont les monuments des Pharaons et de Sésostris sont le produit. « Je veux, dit-il, que les arts racontent le bien de l'espèce humaine, et c'est pour cela surtout que je les aime. Ici leur langage ne m'a révélé presque partout que les efforts de l'orgueil et du despotisme... On a beau se dire que rien n'est mieux exécuté que l'ensemble de ces proportions gigantesques, que pas un chapiteau n'y perd de sa grâce, pas un ornement de sa précision; on croit par instants faire un rêve pénible; les bornes de l'imagination humaine semblent dépassées : on succombe à une force exagérée comme celle du soleil de ces climats. Ce n'est pas seulement qu'on se sente humilié de l'immensité de ces ouvrages; mais, si la conception en est prodigieuse dans une seule tête, l'exécution ne s'en peut comprendre que par l'asservissement d'un nombre d'hommes tel, que la pensée recule et s'épouvante devant le spectacle d'une si monstrueuse violation de la liberté. On voudrait voir s'ébranler, au milieu de ce silence de l'esclavage, une seule opposition, une seule protestation, et l'on ne trouve malgré soi que les images d'une grande nation de castors, mue par deux ou trois intelligences. »

[1] Je ne prétends pas étendre la réprobation qu'ont si bien méritée Méhémet-Alí et le régime introduit par lui en Egypte jusqu'à son petit-fils, qui gouverne aujourd'hui ce malheureux pays. D'après les derniers récits, Saïd-pacha sait concilier les devoirs de l'humanité avec le progrès matériel; il admet aux emplois civils et militaires les *fellahs* dont Méhémet-Ali n'avait su faire que des bêtes de somme et de la chair à canons; il s'honore autant par l'appui qu'il donne au percement de l'isthme de Suez que par sa généreuse hospitalité envers les princes exilés. Voir *Une caravane française en Egypte*, par Louis de Ségur, *Revue des Deux-Mondes*, 5 oct. 1861.

Ce passage est extrait d'une série de lettres publiées dans le *Globe* de 1828, et qui obtinrent un grand et légitime succès auprès du jeune public de cette feuille, car c'était ainsi qu'il fallait penser et parler pour plaire à la jeunesse de ce temps-là, si différente par ses passions comme par ses goûts de la jeunesse qui a pour oracles littéraires les familiers de César, et à qui l'on enseigne, au nom des principes de 1789, que le type de l'État libre est une société industrielle dont le gérant paye de gros dividendes aux actionnaires.

D'Égypte, notre voyageur passe en Grèce, y arrive pendant que durait encore la lutte glorieuse des Hellènes insurgés contre les Turco-Égyptiens, et débarque à Navarin, six mois après la victoire émancipatrice des flottes chrétiennes. Il s'exalte à la vue de ce grand triomphe de la justice et de la civilisation, qui lui rappelle la journée de Lépante, sans prévoir qu'un jour viendrait où deux de ces flottes se coaliseraient pour détruire la troisième, afin de maintenir en Europe la honteuse domination du croissant. L'armée française en Grèce, la Morée dévastée et dépeuplée par les hordes égyptiennes, cette poignée de familles encore éparses sur ce sol calciné par tous les genres d'oppression; ces rares jeunes femmes dérobées à la servitude des harems de Constantinople ou d'Alexandrie, et chez qui il cherche en vain des réminiscences du type sculptural d'Athènes; ces ruines antiques recouvertes de tant de ruines modernes; ces sites immortels dans la mémoire des hommes; cette jeunesse enfin d'une nation à peine affranchie qui germe au milieu des souvenirs les plus glorieux et les plus anciens de l'histoire européenne : tout exalte sa pensée, tout lui fait respirer, comme il dit, « un air de liberté et de restauration, » et tout aussi est reproduit par sa plume avec une chaleureuse exactitude. Ce *philhellénisme* qui nous animait tous alors et qui avait fini, grâce à M. de Chateaubriand, par gagner jusqu'au parti royaliste, d'abord si entiché de la *légitimité* du Grand-Turc, M. Lenormant l'a toujours professé, il lui est resté fidèle à travers toutes les pitoyables variations de l'opinion en France. Il a vigoureusement tenu tête au revirement aussi injuste qu'universel qui a mis les voltairiens d'accord avec les admirateurs de l'inquisition pour déplorer l'émancipation de l'Hellade. Dans ses deux voyages subséquents en Grèce (1841 et 1859), il ne se borne pas à étudier les monuments, à admirer cette beauté des lignes, de la forme et de la couleur du paysage, qui font préférer par tant de voyageurs l'Attique à l'Italie; il s'attache surtout à constater les progrès étonnants et incontestables de ce petit royaume, si follement amoindri par les défiances et les tâtonnements de la diplomatie européenne, et qui n'en renferme pas moins le foyer de la régénération du Levant. A la différence de la plupart des visiteurs, il échappe à tous les mirages du séjour de Constantinople, pour plonger au fond de la tristesse mesquine de ce grand cadavre; il défend avec une inébranlable constance, comme il y a trente ans, la cause grecque, qui est, en Orient, la vraie cause chrétienne, la cause du

progrès, de la civilisation et de la liberté. Il venge noblement la Grèce des calomnies d'un « écrivain léger et corrompu, qui n'a pas craint de violer « les devoirs de l'hospitalité et de récompenser par une odieuse ingratitude « le pays qui lui a ouvert les bras. » Si les Grecs, qui se sont tant honorés par leur reconnaissance envers M. Lenormant, avaient trouvé parmi les catholiques occidentaux beaucoup de partisans aussi déterminés que lui, il ne faut pas douter que leur intolérance surannée à l'égard de leurs coréligionnaires du rit latin n'en eût été heureusement modifiée.

M. Lenormant avait tout ce qu'il fallait pour faire reconnaître les droits de la foi dont il était devenu l'enfant docile et l'apôtre éloquent. Jamais néophyte n'eut moins d'intolérante âpreté envers les complices de ses anciennes erreurs; mais jamais aussi soldat de la vérité ne tint d'une main plus ferme son drapeau.

A côté de tant d'autres titres à notre attention, ces volumes ont l'avantage de nous montrer comment l'influence chrétienne s'est développée dans son âme. On le voit commencer ses études et ses voyages en investigateur curieux, mais indifférent aux questions religieuses; puis arriver pas à pas, par le seul effort de la volonté et de l'intelligence, à la conviction qui lui découvre la nécessité de la Révélation et de l'Église. Une fois cette conviction reconnue, il n'hésite pas à la déclarer et à la soutenir, sans fracas et sans jactance, mais avec une indomptable résolution : elle lui a donné la force de mourir, loin des siens, et dans toute la plénitude de sa force, sans qu'une plainte ait troublé la sérénité de son douloureux sacrifice.

Ceux qui liront ces volumes, même sans avoir connu l'écrivain, se reporteront souvent par la pensée vers cette hauteur de Colone, immortalisée par les souvenirs de Socrate, de Platon et de Sophocle, où repose, sous la garde d'un peuple affranchi et reconnaissant, le noble cœur de celui qui restera dans l'histoire de notre temps comme le type du bon chrétien, du vrai savant et de l'homme d'honneur.

Ch. de Montalembert.

REVUE CRITIQUE

I. Voyage à Pé-kin, par M. Georges de Kéroulée. — II. Un voyage à Naples, scènes de la vie napolitaine, par Mme de Bassanville. — III. Histoire de la Terreur, par M. Mortimer-Ternaux. — IV. Lettres de Mme Swetchine, publiées par M. le comte de Falloux.

I

L'expédition scientifique envoyée en Chine à la suite de notre expédition militaire n'a rien publié encore, au moins que nous sachions. Nous ne le remarquons pas pour nous en plaindre, au contraire : on n'improvise que trop dans les travaux officiels aujourd'hui. Ceux dont la commission de Chine est chargée ne sont pas de ceux qui se livrent à jour fixe, comme une bâtisse impériale; pour faire quelque chose qui mérite de prendre place à la suite des mémoires de nos missionnaires du dix-septième et du dix-huitième siècle, il faudra du temps à nos savants d'aujourd'hui.

Un jeune homme qui ne faisait point partie du docte corps placé sous la direction de M. d'Escayrac de Lauture, mais qui n'en observait pas moins avec beaucoup de soin, M. Georges de Kéroulée, attaché à l'ambassade de M. Bourboulon, ne s'est pas cru obligé d'imiter les laborieux retards des savants, et, dès le lendemain de son retour, il nous livre une partie de ses notes de voyage. Comme ces notes, au fond, bien qu'un peu minutieuses parfois, sont intéressantes et présentées sans aucune prétention à la science et au style, nous l'approuvons de les avoir données au public, et nous engageons même l'auteur à les compléter. Son *Voyage à Pé-kin* [1] n'est en effet qu'un épisode de l'expédition à laquelle M. de Kéroulée a pris part, et, il nous le dit lui-même, un fragment du journal qu'il a rédigé. La portion que nous en avons ici ne comprend que la relation de l'expédition

[1] 1 vol. in-12. Paris, Brunet, rue Bonaparte, 31.

de *Tien-tsin à Pé-kin*, c'est-à-dire le récit des derniers efforts de la France et de l'Angleterre pour amener la Chine à prendre de sérieux engagements, le dernier coup de clef, si l'on ose ainsi s'exprimer, pour ouvrir cette porte difficile. Ce moment de l'expédition est le plus curieux et le plus fertile en événements de toutes sortes. L'armée sent qu'elle touche à quelque chose de définitif, et qu'à Pékin où elle marche, l'attendent, avec la paix, de fantastiques dédommagements à ses fatigues. Dès le jour de leur débarquement sur le sol chinois, nos soldats, avec cette crânerie spirituelle qui les distingue encore, avaient, dit M. de Kéroulée, dressé un poteau à l'entrée de leur camp portant cet écriteau en grosses lettres : *Route impériale de Paris à Pékin*. Et voilà qu'en effet ils allaient réaliser leurs présomptueux engagements. Il n'est pas sûr que le sentiment de l'honneur, près d'être satisfait, fît seul battre tous les cœurs, car le pays devenait singulièrement riche à mesure qu'on approchait de la capitale; mais enfin tous battaient.

Cependant la plus sévère discipline était observée dans nos rangs, au grand étonnement des riches Chinois, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à voir leurs maisons pillées de fond en comble à l'arrivée de nos troupes. Le 12 septembre 1860, le corps avec lequel marchait M. de Kéroulée prenait position près d'une petite ville ouverte; les officiers, parmi lesquels se trouvait le narrateur, furent logés dans la maison d'un bourgeois qui s'était enrichi dans l'exploitation d'un mont-de-piété, sorte d'industrie que le gouvernement du Céleste Empire, grand monopoliseur cependant, ne s'est pas encore réservée. C'était une magnifique maison, une sorte de château à la campagne. Le maître y était seul, toute sa famille ayant évacué à l'approche de l'armée : il voulait voir jusqu'à quel point les barbares maltraiteraient les merveilles dont il l'avait laissée remplie. « Or, à notre arrivée, dit M. de Kéroulée, on lui expliqua que nous devions seulement loger chez lui pour un jour, que tout ce qui se trouvait dans sa maison serait respeté scrupuleusement, du moins par nous barbares, et que l'on surveillerait sévèrement les coolies chinois qui nous suivaient. » Cette promesse consola un peu le pauvre homme, qui installa nos officiers avec mille marques de respect.

Cette halte chez l'usurier de Nou-Tsaï-Tsen, qui, bien différent de nos usuriers classiques, se faisait honneur du fruit de ses rapines, est pour M. de Kéroulée l'occasion d'une description curieuse des maisons de campagne chinoises; cela mérite d'être lu : on y verra que nos habitations des champs les plus coquettes auraient à emprunter beaucoup à celles des mandarins. Leurs propriétaires seraient nos maîtres dans la science du confort et l'art du bric-à-brac. Ils nous ont devancés dans le goût pour les vieilleries et en ornent admirablement leurs demeures. Nous nous moquons de ces magots, mais ils nous le rendent bien. Entre notre expédition de 1858 et celle de 1860, ils ont fait sur nous des caricatures fort spirituelles, et qui paraissent avoir eu beaucoup de popularité, puisque M. de Kéroulée les a retrouvées dans

des bourgs perdus sur la route de *Tien-tsin* à *Pékin*. « Les caricaturistes chinois, dit-il, avaient, à cette époque, représenté la signature du traité en reproduisant et chargeant à leur manière nos soldats et nos marins. Leurs satiriques pinceaux avaient trouvé à s'exercer sur ces habits rouges et bleus, ces favoris et ces barbes étranges, et surtout sur les fantastiques instruments de nos musiques européennes. Je me rappelle principalement certain ophicléide qui, gigantesque et menaçant, déroulait entre les bras de l'instrumentiste ses anneaux de cuivre, et dont la bouche béante semblait celle d'une chimère ou d'un dragon. Le trombone, lui aussi, avait inspiré la verve de l'Hogarth tien-tsinois, qui n'avait pas oublié les joues rebondies et gonflées de vent des malheureux qui soufflaient dans ces étonnantes machines. Dirai-je encore, pour prouver que la caricature est la même partout, que rien n'égalait dans cette image le grotesque chapeau triangulaire surmonté d'un panache vertical des diplomates anglais? Et le chapeau à claque de nos officiers de marine, comme il était comiquement rendu! »

Les notes de M. de Kéroulée abondent en observations de ce genre. Citons encore ce détail sur la toilette des dames chinoises, il n'est pas d'un esprit futile : « En faisant l'examen des localités, j'ai découvert l'appartement des femmes, que personne d'entre nous n'occupera, car nous voulons éviter tout ce qui pourrait blesser notre hôte. Ce que j'ai remarqué de plus saillant dans ce gynécée chinois, c'est une profusion de pâtes, de farines et de fards de toutes espèces, objets de première nécessité pour ces femmes, qui ne paraissent en public que peintes et enluminées comme nos coquettes d'Europe. J'ai trouvé aussi des jeux de cartes et de dominos sur toutes les tables, ainsi que des instruments de musique à cordes et à grelots : gongs, tambourins, guitares, violes, etc. Les principales occupations des dames chinoises seraient donc onformes à celles de toutes les femmes que la civilisation orientale a tant annihilées. La toilette, le jeu, les chants et les danses, voilà les seuls travaux réservés à ces êtres dont l'intelligence est atrophiée par la claustration et la servitude! »

C'est un grand fureteur que notre attaché d'ambassade, un amateur passionné de curiosités, qui, souvent détaché par son chef auprès des colonnes d'opération, met à profit, pour satisfaire ses goûts artistiques, la liberté que lui fait le protocole ou la correspondance. Partout où il s'arrête on le trouve rôdant aux temples, aux marchés, aux écoles, dans tous les lieux où l'on peut saisir dans ce qu'elle a de plus individuel et de plus particulier, la civilisation du monde chinois. Son journal écrit en courant et qu'il nous donne à peu près tel qu'il l'a relevé sur ses tablettes, n'est que crayonné et fourmille d'incorrections, de répétitions et de négligences; mais il nous plaît plus ainsi que s'il était rédigé après coup et à froid. En le lisant dans sa rédaction première, on assiste en quelque sorte aux scènes qu'il décrit, aux événements qu'il raconte, aux découvertes qu'il fait. Parmi ces scènes, nous voulons en citer une, parce qu'elle toucha l'armée et qu'elle est en

effet touchante. C'était le dimanche 14 septembre 1860. On marchait sur Pékin. Ce jour-là on s'était arrêté dans la petite ville de Ho-su-wo. L'abbé Delamarre célébra la messe dans une salle de la maison qu'habitait l'ambassadeur, et dont on n'avait pas eu le temps ou la pensée d'enlever l'autel des ancêtres qui la décorait.

« L'officiant, dit M. de Kéroulée, est un vieux missionnaire de soixante ans et qui depuis trente ans est dans les missions du Su-Chouen, province de l'ouest de la Chine. Il partit de France avant que les bateaux à vapeur fussent en usage, et n'a quitté son district depuis ce laps de temps qu'à de longs intervalles et jamais sans dépasser Hong-Kong. Sa connaissance approfondie de l'idiome chinois et des mœurs du pays l'ont désigné comme interprète à l'ambassadeur, qui a obtenu du supérieur des missions étrangères en Chine l'appoint de ses talents et de son zèle désintéressé. Le Père est encore tout étonné de se retrouver au milieu des Français et des usages européens. Il a quitté le costume chinois qu'il portait jusqu'ici pour endosser des habits plus civilisés, mais qu'il ne porte qu'avec répugnance, tant son corps s'est habitué à l'aisance des robes souples et légères qui sont la base du costume du sexe masculin en Chine. Il a emmené avec lui son élève Aloysius, jeune Chinois du Su-Chouen, dernier descendant, paraît-il, de cette fameuse dynastie des Chings, que renversa la dynastie tartare actuellement sur le trône. Aloysius est un des rares Chinois qui se soient, à notre contact, tant soit peu européanisés et qui cherchent à prendre nos habitudes. Il sait et parle le latin de Cicéron et des Pères, et se fait comprendre à merveille en français. Seulement son gosier, comme celui de tous ses compatriotes, est rebelle à l'émission de la consonne *r* et il tourne la difficulté en la prononçant comme *l*. Nous nous sommes remis au latin en conversant avec lui; mais malheur à celui qui commet une infraction, quelque petite qu'elle soit au rudiment; sa faute est promptement relevée et il lui faut faire amende honorable devant le latiniste du Su-Chouen. . . . . .

. . . . . .

C'est toujours avec une vive émotion et un plaisir partagé par tout le monde que nous nous retrouvons à cette messe du dimanche; il y a dans la célébration du service religieux un parfum de la France qui ne manque pas d'impressionner vivement notre imagination. »

A côté du récit de cette messe célébrée sur la route de Pékin, nous voudrions pouvoir rapporter celui du *Te Deum* chanté à Pékin même après la prise de la ville; ce fut une solennité imposante, nonobstant les quiproquo amusants auxquels elle donna lieu et qu'on lira dans l'ouvrage. On lira aussi avec un vif sentiment d'intérêt les détails de la reprise de possession par la France des établissements religieux fondés autrefois par les missionnaires français, la visite aux monuments de ces savants hommes et aux reliques scientifiques et littéraires que Pékin conserve de plusieurs d'entre eux. Leurs livres, leurs instruments de physique et d'astronomie, sont là

depuis deux cents ans portant leur nom et la date de leurs travaux, mais rouillés, couverts de poussière : vénérables débris du premier naufrage de la foi sur ces côtes; semences saintes abattues par l'orage, mais destinées, il faut l'espérer, à porter aujourd'hui de brillantes et durables moissons. Nous eussions désiré que M. de Kéroulée entrât dans plus de détails sur ce point. Espérons qu'il y reviendra dans la partie encore inédite de son *Journal*.

II

Un voyageur qui viendrait nous dire franchement et sans parti pris d'opinion ce que fait Naples sous la domination piémontaise serait écouté avec intérêt. Il n'est personne, en effet, qui ne se demande comment ce peuple de grands enfants s'arrange de la vie que lui font ses libérateurs du Nord, en l'absence de cette cour dont il aimait à voir manœuvrer l'armée et passer les grands carrosses, et de ces *Excellences* étrangères des mains de qui tombaient volontiers les bajoques et les *carolini*. Le Piémontais leur a succédé, il est vrai, et fait autant de bruit au moins sur le môle et dans la rue de Tolède; mais le Piémontais est chiche, et l'on ne gagne rien avec lui à le câliner du regard et de la voix. Il n'épargne pas, j'en conviens, les mouvements de troupes, les défilés, les revues : mais quelle différence avec les pacifiques parades des soldats royaux! On y faisait beaucoup de musique et l'on n'y brûlait presque pas de poudre; tandis que ces diables de Piémontais tirent pour rien. Ajoutez qu'ils sont aussi mécréants que des Anglais, et ne se gênent pas pour mal parler de saint Janvier, tout ladres et tout pleutres qu'ils sont. Il serait donc piquant de savoir quelle mine fait Naples en ce moment, et bienvenu serait le voyageur qui nous le dirait avec franchise.

Un instant, nous avons cru que madame de Bassanville serait ce voyageur. Le petit volume qu'elle vient de publier sous le titre de : *Un voyage à Naples, scènes de la vie napolitaine*[1], débute en effet par quelques scènes de la vie d'aujourd'hui et quelques anecdotes contemporaines assez piquantes, celle-ci par exemple : « Dernièrement, arrivait à Naples un général piémontais; sur le pont se trouvaient plusieurs lazzaroni qui cherchaient fortune. S'il s'agit pour le lazzarone de porter un fardeau, quelque léger que soit celui-ci, il appelle tous ses camarades pour l'aider, et, si vous vous fâchez, il rira de vous avec une verve digne du gamin de Paris. A la vue de l'arrivant, nos drôles se précipitent donc tous vers la barque et s'emparent des effets du général pour les transporter à leur destination. Puis,

[1] 1 vol. in-12. Brunet, éditeur, rue Bonaparte.

une fois à l'hôtel, ils demandent leur salaire; mais ils tarifent si haut leur peine, que le général, furieux, les traite de voleurs.

« —Voleurs!... pas plus que vos compatriotes, répond tranquillement sans se fâcher un de la bande.

« Car vous pouvez dire au lazzarone tout ce que vous voudrez sans qu'il s'emporte, pourvu, toutefois, que vos propos n'offensent ni la Madone, ni saint Janvier, ni le Vésuve.

« — Mes compatriotes!... s'écria le général d'un air scandalisé. Sachez, drôles, qu'il n'y a pas de voleurs en Piémont!

« — Là! fit un des lazzarone en frappant sur l'épaule de celui de ses camarades qui avait parlé : je t'avais bien dit qu'ils étaient tous venus chez nous.... »

Le mot est excellent. C'est dommage qu'il n'y en ait pas plus dans le livre, et que l'auteur, s'il a vu Naples dans ces derniers temps,— ce dont on serait tenté de douter, — ne nous l'ait pas montré plus souvent dans ses rapports avec ses nouveaux maîtres. Les tableaux de mœurs tracés par madame de Bassanville sont fins, spirituels, et parfois même touchants, témoin la *Tarentelle de Pie di grotta* (p. 142), ou l'histoire de Rito et de l'Anglais M. Simpson (p. 70 et suiv.), remplie de traits naïfs et gracieux; mais, en général, ils n'ont pas de date, tandis que quelques anecdotes, en revanche, en ont une trop ancienne. C'est toutefois une lecture fort agréable que celle de ce petit volume, pour ceux du moins à qui la politique est indifférente, et qui ne veulent que se faire une idée des mœurs publiques et de la vie extérieure du peuple napolitain.

III

Il y a dans notre histoire une époque qui doit être à jamais maudite, non-seulement à cause des crimes et du sang dont elle s'est souillée, mais à cause du mal qu'elle a fait à la liberté : c'est la Terreur. Si la liberté est compromise en France peut-être pour toujours, c'est à la Terreur qu'il faut l'attribuer. En faussant les principes de 89, les hommes de 92 les ont tellement rendus suspects, qu'il faut une grande force d'esprit et une grande élévation d'idées pour les aimer et les défendre encore. Nul spectacle n'est plus pénible dans nos annales, où il y en a beaucoup de tristes, que celui de la déviation violente imprimée, presque aussitôt après son explosion, au mouvement de renaissance politique inaugurée par les États généraux; mais nul aussi n'est plus instructif. Il y a un intérêt profond à voir comment et pourquoi le mal, toujours mêlé au bien dans les choses de ce monde, l'a si vite emporté, à cette époque; à rechercher les

causes pour lesquelles une révolution commencée dans un esprit si noble et si pur fut si promptement et si facilement exploitée par les mauvaises passions.

C'est ce qui fait l'attrait du grave et curieux travail dont M. Mortimer-Ternaux publie en ce moment le premier volume, l'*Histoire de la Terreur* [1].

L'auteur, qui a figuré avec distinction dans nos assemblées représentatives, et que sa fidélité à ses principes politiques en tient éloigné depuis dix ans, a consacré tout ce temps à recueillir les matériaux de cet important travail. Et tel a été le bonheur de ses investigations, qu'il a répandu un jour vif et souvent nouveau sur la période, déjà bien fouillée cependant, à laquelle il s'est attaché. C'est que, il faut le dire, l'histoire de la Révolution, celle de la Terreur en particulier, n'est pas où l'on s'est obstiné à la chercher, dans le *Moniteur*, odieusement tronqué et falsifié (M. Mortimer-Ternaux en fournit des preuves irréfragables), dans les écrits du temps, presque tous altérés par l'esprit de parti : elle est dans les greffes des tribunaux et des prisons, dans les archives des municipalités, dans les correspondances officielles ou privées qui ont échappé aux accidents d'une période d'incurie ou de désordre. C'est là que, grâce au temps, au travail, à l'argent, M. Mortimer-Ternaux a puisé. Près de la moitié de son premier volume est remplie de pièces rares et dont les trois quarts sont idédites. Nous signalerons, parmi ces documents, bon nombre de lettres du général la Fayette, non imprimées jusqu'ici et relatives aux élections et aux premières discussions de l'Assemblée constituante; des rapports secrets sur la journée du 20 juin 1792; les états de service de Santerre et sa correspondance avec le premier consul Bonaparte; des détails curieux sur Jourdan Coupe-têtes, sur la fête donnée aux Suisses du régiment de Châteauvieux; des renseignements peu connus sur la constitution civile du clergé et son application; enfin une relation du retour de Varennes par Pétion, où l'odieux le dispute à la fatuité.

Ce volume ne contient encore que le prélude de la sinistre époque que M. Mortimer-Ternaux doit nous raconter. Il s'ouvre, après une introduction rapide sur la marche de la Révolution depuis la clôture de l'Assemblée constituante, par le récit des fêtes de la Liberté et de la Loi, et se ferme sur la journée du 20 juin, au moment où surgit Santerre et où la Fayette décline. Nous nous bornons pour aujourd'hui à ces indications sommaires : le moment viendra d'apprécier cet important travail lorsqu'il sera plus avancé. Ajoutons pourtant dès aujourd'hui que jamais les terribles événements qu'il retrace n'ont été peints d'une façon plus dramatique et jugés d'un point de vue plus élevé. M. Mortimer-Ternaux est un esprit mâle dont les convictions ne chancellent pas en face des échecs et des malheurs que peut éprouver sa cause.

P. Douhaire.

[1] 1 vol. in-8. Paris, Michel Lévy, édit.

LETTRES DE MADAME SWETCHINE, publiées par le comte de Falloux, de l'Académie française. — Paris, Vaton et Didier.

Les amis de madame Swetchine ne sont plus seuls à remercier M. de Falloux de l'avoir rendue à ceux qui la pleuraient. En publiant ses écrits, il l'a donnée aussi à ceux qui ne l'avaient point connue. Cinq éditions des deux premiers volumes, épuisées en deux ans, prouvent assez quel public large et reconnaissant se groupe maintenant autour du nom, naguère inconnu, de cette personne supérieure, et jusqu'où s'est étendue l'influence bienfaisante qu'elle exerçait autour d'elle.

Les deux volumes de *Lettres* qui viennent de paraître et que nous nous bornons à annoncer, avec intention d'y revenir, vont, comme le dit M. de Falloux dans une *Préface* ingénieuse et touchante, « nous rendre madame « Swetchine sous un aspect encore plus intime, en nous révélant non plus « ses pensées méditées, mais ses sentiments dans leur abandon le plus sin- « cère, dans leur forme absolument spontanée, et répondant à l'effusion « également confiante des cœurs qui s'ouvraient à elle. »

D'autres volumes de lettres suivront ceux-ci, qui se trouvent comme naturellement divisés entre les lettres adressées par madame Swetchine à des amis de Russie, et des lettres adressées à des amis de France : le cœur de madame Swetchine appartenait à ces deux patries.

Il est inutile d'exprimer avec quelle joie respectueuse ceux qui ont connu madame Swetchine reçoivent ces volumes, et quels remercîments ils adressent à l'éditeur et au possesseur de ces précieuses correspondances. Pour nous, ce sont de longues années de souvenirs ranimées et ressuscitées. Ranimer le souvenir, c'est rendre à une fleur desséchée sa couleur, son parfum, presque sa vie. C'était hier ! Voilà bien les hôtes que nous rencontrions chez elle ; voilà bien les mots que nous avons entendus. Que dis-je ? voilà tous ceux que nous avons tant regretté de ne pas entendre, et la curiosité se mêle à la réminiscence. Des lettres, ce sont des conversations écrites. En les ouvrant, un ami ressent ce petit frémissement de joie qu'il éprouvait à décacheter les billets qu'il a reçus lui-même. A peine les a-t-il feuilletées, et déjà, sous l'empire d'une illusion mêlée de charme et de tristesse, il est tenté de se retourner pour voir si celle qui les écrivit n'est pas là, si elle vit, si elle parle.

Que le public éprouve la même émotion, c'est ce dont il faut évidemment désespérer. Peut-être même se laissera-t-il aller d'abord à l'impression contraire. Dans les détails de ces lettres qui touchent des personnes encore vivantes, il trouvera peut-être le compte de sa malignité. Les amis de madame Swetchine y trouveront le compte de leur amitié, et tous les noms propres prononcés par elle seront entre ceux qui les portent un lien d'affection. La vraie tendresse n'est précisément satisfaite que par les particu-

larités qui n'intéressent pas les indifférents; elle sait le secret de ce qu'ils appellent des défauts. Telle lettre paraît obscure qui n'est que discrète. Une lettre dont on ne connaît pas la réponse, c'est un demi-jour, une demi-clarté; l'autre moitié est dans la réponse.

Mais je calomnie peut-être le public. J'ai la confiance qu'il se laissera volontiers prendre aux séductions de ce langage, qu'il se laissera volontiers admettre dans l'intimité d'une si belle âme. Le public ne déteste pas les détails. Il est, quand on arrange un auteur pour le lui présenter, bien moins reconnaissant de ce qu'on lui montre que curieux et inquiet de ce qu'on lui cache. Lorsqu'il connaît les pensées, il n'est pas fâché de pénétrer les arrière-pensées. Il n'accorde même qu'à ce prix un sentiment dont il est justement avare, le respect; il ne l'accorde qu'après avoir constaté dans ceux qu'il admire une sincérité absolue et cette énergique et permanente conformité de la vie avec l'âme, qu'on nomme le caractère. Les lettres de madame Swetchine réservent au public cette incomparable jouissance; il n'y eut pas d'âme plus une, plus conséquente et plus limpide. Il n'y en eut pas en même temps de plus consolatrice et de plus fortifiante et ces bienfaits vont s'étendre de ses amis à ses lecteurs. Ceux-ci aimeront bientôt cette forme originale, pleine de force, de trait, de grâce, de variété, nonobstant quelques expressions un peu recherchées, mais qui servent presque toujours à traduire d'adorables recherches de bonté, de politesse et d'affection. Ils aimeront surtout, ils goûteront ce mélange d'autorité et de tendresse, d'élévation et d'indulgence, ce don de s'intéresser, de s'appliquer même aux moindres affaires des autres, de compatir, de concourir à leurs moindres désirs, de toujours se répandre sans, jamais se tarir, d'élever les idées, de relever les courages, de pacifier, d'éclairer, d'édifier les esprits et les consciences les plus dissemblables, à peu près comme ces pierres solides et perméables qui ont la vertu de clarifier toutes les eaux qui les traversent.

Ces lettres, comme toutes les choses d'un véritable prix, gagneront à vieillir. En les lisant aujourd'hui, on se promettra le plaisir de les relire encore dans vingt ans. Elles sont des Mémoires sur le temps présent, elles seront alors une page vraie et pure de l'histoire du passé. Les événements seront vus à distance; le temps aura cassé ou confirmé les jugements, la passion qui murmure autour des vivants se sera apaisée devant la mort. Les sentiments et les traits exprimés par cette âme sincère et clairvoyante prendront alors un caractère nouveau de finesse, d'élévation et de vérité. Nous en avons déjà la preuve. Avec quelle émotion ne lisons-nous pas aujourd'hui ce que madame Swetchine a toujours prédit; ce qu'elle a toujours pensé de l'illustre religieux dont l'Église est en deuil! Ses Lettres arrivent et semblent tomber d'en haut pour commencer sur le cercueil du P. Lacordaire la justice de la postérité.

AUGUSTIN COCHIN.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

I

Le 14 novembre 1861 a été marqué comme l'avait été le 24 novembre 1860, par un événement d'une véritable importance. Les anniversaires portent honheur. Les lettres de l'Empereur au ministre d'État et à M. Fould, le Mémoire de M. Fould au conseil privé, sa rentrée aux affaires, la convocation du Sénat pour le 2 décembre, autre anniversaire, à l'effet de modifier le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, sont des faits considérables et heureux. Ils sont, dans ce numéro même, l'objet d'une étude approfondie. Nous n'avons qu'à indiquer sommairement ici quelle satisfaction ils nous causent, et ce qui manque à cette satisfaction, en traitant, selon notre habitude, les questions pour les questions elles-mêmes, avec une entière sincérité.

Sous le régime actuel, les grandes mesures entrent en scène d'une façon subite et pompeuse qui contraste singulièrement avec les lentes préparations et les débats minutieux d'autrefois. Nous n'aimons pas beaucoup ces réveils en sursaut, quelque effet qu'ils produisent sur les imaginations, et nous préférons les plaisirs de la persuasion aux plaisirs de la surprise. Mais nous convenons que cette manière d'agir est une conséquence naturelle des institutions. Libres des inconvénients, privés aussi des avantages de ces discussions de la presse et de la tribune qui, sous d'autres régimes, éclairent d'avance et permettent de prévoir, nous confiant à la grande habileté du cocher, mais ayant éteint les lanternes, nous sommes dans la situation d'une personne qui ne voit pas de loin les obstacles, mais qui les touche quand elle s'y heurte, et qui recule alors brusquement. Cela étant, on doit à l'Empereur cette justice qu'il s'arrête promptement, nettement. Il l'a fait devant la guerre générale, à Villafranca; il le fait devant une crise financière considérable. Je ne sais plus quel historien a dit de Louis XI : « Il excellait à se tirer des embarras où il s'était mis. » Le pays applaudit quand on serre ainsi le frein à temps, mais il éprouve cependant une satisfaction mêlée d'épouvante; car la même clarté subite lui a tout à coup révélé que le char est enrayé, mais que l'abîme était profond et qu'il est encore voisin.

Après la première émotion, la réflexion doit s'appliquer aux actes du 14 novembre, et ils méritent d'être analysés au point de vue financier et au point de vue politique, car ils ont cette double importance.

Dans son Mémoire, M. Fould a porté sur la situation financière de la

France le même jugement qui, sous la plume de M. Périer, de M. Forcade ou de M. Bonnet, comme sur les lèvres de M. Gouin ou de M. d'Andelarre, avait paru exagéré, presque factieux. Ce ne sont pas seulement les accidents momentanés, la crise des subsistances, la guerre d'Amérique, la transition amenée par le traité de commerce, les engagements de l'emprunt piémontais, qui ont provoqué la crise qui pèse sur nous, elle vient de plus loin, elle naît d'un vice profond de nos institutions : le droit d'ouvrir sans contrôle et sans limite des crédits supplémentaires et extraordinaires. C'est à peine si, sous un gouvernement contrôlé, la responsabilité des ministres, la vigilance des Chambres, la liberté de la presse, mettent une borne aux entraînements de cette faculté, très-naturelle, mais très-dangereuse, de pourvoir aux besoins imprévus par des dépenses imprévues; il arrive que ceux qui devraient arrêter les dépenses les provoquent, et on crée chaque jour de nouveaux besoins; cependant il y a un frein. Mais sous un gouvernement absolu il n'y en a pas, et la nécessité d'agir, de paraître, de faire beaucoup, partout, toujours, inhérente à cette forme de gouvernement, en traîne sur une pente effrayante. Tentations, obsessions imposées au gouvernement, exemple funeste donné aux départements et aux communes, panique imprimée aux puissances étrangères; vider les caisses, remplir les cadres, mettre dehors tous les écus et tous les hommes, tel est le chemin glissant où le pouvoir absolu s'engage et engage, sans moyen de résister, son pays et ses voisins. Plus il est et plus il veut être populaire; plus il est et plus il veut être militaire ; plus il est et plus il veut être initiateur; plus il est entraîné, plus il entraîne : si bien qu'en dix ans la France a vu sa dette augmentée de plus de deux milliards. Il n'y a qu'un moyen de couper court, c'est de renoncer radicalement au droit d'ouvrir des crédits extraordinaires. L'Empereur le fait, et il fait bien.

Mais, si nous savons lire le rapport de M. Fould, nous voyons que cette renonciation n'a lieu qu'à trois conditions qui nous inquiètent :

La première, c'est l'accroissement des budgets. Il faut, est-il dit, *doter largement les services*. On dira au Corps législatif : « Donnez-moi tout ce que je vous demande, à condition que je vous le demande. » Ces paroles ont besoin d'éclaircissements. Si l'on prend pour base les chiffres dépensés dans les dernières années, si l'on enfle tous les crédits, si l'on se borne à transformer en crédits ordinaires les crédits extraordinaires, si l'on consent à donner *trop* aux ministres dans l'espoir qu'ils auront *assez*, je ne vois pas trop ce que nous y gagnerons.

La seconde est la faculté de *virements*, que M. Magne et le conseil d'État trouvaient si dangereux, au moment où furent faits la loi du 5 mai 1855 et le décret du 10 novembre 1856. Nous sommes toujours de l'avis de M. Magne. En Angleterre, les ministres de la guerre et de la marine ont seuls la faculté de virement, et on conçoit qu'elle soit nécessaire à deux départements dont l'un a des besoins soudains, l'autre des services lointains et

dispersés. Mais les virements rendent illusoires les votes du Corps législatif; ce sont des crédits supplémentaires déguisés, ouverts à un chapitre sur un autre chapitre. Ce sont de mauvais instruments de comptabilité; le plus pressé n'est pas toujours le plus utile.

La troisième, c'est la création de nouvelles ressources. Car on arrête les dettes pour l'avenir, mais le passé? Or on parle déjà de nouveaux impôts, de nouveaux emprunts. Pourquoi pas des économies? Il n'y en a qu'une sérieuse, c'est le désarmement. Si l'on veut faire ou si l'on craint la guerre, un emprunt sera impossible ou ruineux, car, c'est M. Fould qui le disait en 1847, le premier effet de la guerre, c'est l'anéantissement du crédit. Si l'on veut faire un emprunt, c'est donc qu'on ne veut pas et que l'on ne craint pas la guerre. Dès lors pourquoi ne pas désarmer? Quelle bénédiction pour la France, pour l'Europe, et pour le monde, si les grandes puissances renonçaient, au moins pour un certain délai, à la guerre! Qu'a coûté la guerre de Crimée? M. Fould nous répond : un milliard trois cent quarante-huit millions. Et combien de vies humaines!

On le voit, les mesures du 14 novembre ne sont encore, au point de vue financier, que des promesses. Le plan d'ensemble ne saurait être complétement jugé avant d'être complétement connu.

Au point de vue politique, au contraire, le progrès annoncé est accompli, et il est considérable. Ce n'est rien moins que la restitution au Corps législatif de l'une des principales prérogatives qu'il possédait sous le régime constitutionnel. Déjà l'on ne contestait pas que ce régime, c'était la paix. On reconnaît aujourd'hui que ce régime, c'est l'économie. Quel plus bel hommage et quel aveu, quelle justice rendue à cette opinion libérale, qui est la nôtre, dont on dédaigne les conseils et dont on épouse les idées! On ne s'en tiendra pas là; on ne se soucie pas d'être logique, mais on se soucie d'être sauvé. La force des choses se charge de vaincre ces résistances que la force des arguments n'avait pas surmontées. Ayez donc patience! On s'apercevra que, dans l'intérêt du pouvoir, la responsabilité ministérielle est un bien, en ce qu'elle évite au chef du gouvernement le poids des mécontentements et la facilité des erreurs. Qu'est-ce donc déjà que M. Forcade, sinon un ministre responsable de n'avoir pas réussi? Qu'est donc que M. Fould, sinon un ministre responsable du succès de l'initiative qu'il a prise? On s'apercevra que rendre au Corps législatif le droit de contrôle, et persévérer dans l'usage de nommer indirectement tous ses membres, c'est une contradiction peu digne d'un gouvernement sincère. On s'apercevra que demander à ce corps un contrôle sérieux, sans lui donner le moyen de s'éclairer par les discussions d'une presse libre, c'est une autre contradiction, comme si l'on éteignait d'une main les flambeaux que l'on veut allumer de l'autre.

Attendons patiemment ces conséquences inévitables, mais sans cesser de les patiemment demander et redemander. Espérons que ce ne sera pas jusqu'à la mi-novembre prochaine, et félicitons-nous si la rentrée d'un finan-

cier aux finances, la restitution d'un droit au pays, la renonciation du pouvoir à un abus, n'aboutissent pas à de nouveaux mécomptes, mais nous conduisent enfin à la paix, en attendant la liberté.

II

A la faveur du bruit causé par l'avénement aux affaires de M. Fould, la circulaire de M. de Persigny sur la Société de Saint-Vincent de Paul s'exécute à la lettre. Le conseil général de cette Société, composé d'hommes qui viennent assurément de donner une grande preuve de leur caractère pacifique en ne réclamant pas, en ne protestant pas, en se bornant à de confiantes et inutiles démarches, a été dissous. La Société collective n'existe plus comme un seul corps; elle vit çà et là, coupée en petits morceaux qui seront, s'il faut en croire les journaux officieux, autant d'êtres florissants, à l'image de fragments de je ne sais plus quel animal.

Les rédacteurs de ces journaux et ceux des journaux révolutionnaires, dont l'hymen est de plus en plus étroit, font, en vérité, preuve d'une confiance en eux-mêmes qui passe toute mesure.

D'éloquents évêques s'écrient que la circulaire du 16 octobre est funeste et injurieuse à la religion. A Mgr de Nîmes ces journalistes répondent, avec M. Rouland, qu'il devrait être plus calme. Sage et facile conseil de ceux qui attaquent! Vous me blessez, je riposte, vous vous écriez : Soyez moins vif! Et pourquoi m'avez-vous blessé? C'est vous qui êtes responsables de ma colère, parce que vous l'avez provoquée.

A Mgr d'Orléans, très-calme, très-net, très-pressant, ils ne répondent rien, si ce n'est qu'il se trompe, et que, bien loin de tuer la Société de Saint-Vincent de Paul, on la sauve [1].

D'autres écrivains, M. Poujoulat, si prompt à relever tout ce qui touche l'honneur chrétien; M. de Crisenoy, si bien renseigné et si judicieux; le président d'une conférence de province, M. d'Aboville; le président d'un conseil à Avignon, M. d'Olivier; un membre d'une conférence de Paris, M. Boischevalier, dans une lettre touchante de sincérité et de cœur, tous très-autorisés à parler de cette Société, puisqu'ils en sont membres, viennent à l'envi répéter : « On ne nous nomme pas, on ne nous gouverne pas, on ne nous tyrannise pas, le conseil général se borne à nous fortifier par ses conseils, ses exemples et ses services. »

Mais les mêmes journalistes, qui ne font pas partie de la Société de Saint-Vincent de Paul, la connaissent bien mieux, et ils écrivent derechef : « On vous nomme, on vous gouverne, on vous tyrannise, vous serez affranchis. »

Puis ils s'extasient devant la belle invention administrative qui va être mise en action. Il paraît que les préfets vont consulter les conférences une

[1] *Constitutionnel* du 19 novembre.

à une, pour savoir si elles désirent avoir un conseil central. Le seul reproche que la circulaire adressait à la *louable* et *patriotique* institution de la franc-maçonnerie, c'était que ses élections générales étaient fort bruyantes, et ces élections, on les avait ajournées. A la Société de Saint-Vincent de Paul, qui n'avait pas d'élections générales, on les lui impose. Supposez que M. le ministre des travaux publics déclare que le conseil d'administration d'un chemin de fer va être dissous, mais que les préfets vont consulter le personnel de chacune des stations pour savoir si un conseil est nécessaire. Telle est la situation. La Société de Saint-Vincent de Paul va donc, comme un nouveau saint Denis, porter sa tête dans ses mains, et être consultée sur la question de savoir si elle désire qu'on la replace sur ses épaules : attitude, quoi qu'on en dise, peu commode. Mais ce n'est pas tout : à cette question, il sera fait une réponse, et elle est indubitable. Comme dans les assemblées de chemins de fer, on criera : Les mêmes! les mêmes! On redemandera un conseil, et le même couseil. Or n'est-il pas probable que le gouvernement, pour ne pas se déjuger, répliquera : Un conseil, oui, mais le *même* conseil, non. Vous allez en recevoir de mes mains un nouveau.

Eh bien, nous le demandons, et après nous être efforcés de calmer les sentiments que nous éprouvons sous la simplicité d'un langage familier, lorsque l'administration, après avoir usé, sans donner de motifs, d'un droit rigoureux, s'immisce dans l'organisation d'une société libre et s'arroge le droit de la reconstituer à sa guise, en lui donnant des chefs de son choix, est-ce bien à des rédacteurs de journaux, c'est-à-dire à des chefs d'autres institutions qui tiennent à se dire libres, est-ce à eux qu'il convient de trouver cette intervention légitime, raisonnable et salutaire? Ne nous révèlent-ils pas ainsi une fois de plus qu'ils sont, en ce qui les touche, peu difficiles sur les conditions de leur indépendance? malgré les distinctions bouffonnes qu'après des virements d'antichambre dans leur personnel, ils ont si confusément essayé d'établir entre la *dépendance du dévouement* et le *dévouement de l'indépendance*.

Dans un pays où les esprits auraient le sens de la liberté, on serait d'accord pour déclarer la loi sur les associations trop sévère, on serait d'accord pour affirmer que la faculté de se réunir est un droit, on serait d'accord pour soutenir ceux qui l'exercent, francs-maçons ou chrétiens, tant qu'ils ne commettent pas de délit, on serait d'accord pour s'élever du fait au droit, de l'usage à la liberté, et, après trente années de tolérance acceptée par les mœurs, on serait d'accord pour demander que la loi se conformât aux mœurs et s'élargît enfin, au lieu de se refermer brusquement sur des tentatives innocentes, et d'effacer d'un trait de plume une légitime espérance et un progrès acquis. En France, quand la liberté fait un pas en avant, au lieu de lui tendre la main pour qu'elle en fasse deux, tout d'un coup le pouvoir se fâche, l'opinion se débande, les intéressés se déconcertent, et il faut reculer.

Hâtons-nous d'ajouter que, comme Mgr l'évêque d'Orléans l'a si justement signalé, il s'est fait, à cette occasion, scission entre le parti démocratique et le parti libéral, dans la presse. Les démocrates ont préféré leurs haines à leurs prétendus principes, les libéraux ont mis les principes au-dessus de leurs antipathies. Les *Débats*, le *Courrier du Dimanche*, le *Temps*, suivis par presque toute la presse libérale de province, et de loin, avec de fâcheuses restrictions, par l'*Indépendance belge*, ont courageusement brisé avec la *Presse*, le *Siècle*, l'*Opinion Nationale*. Leur conduite mérite de notre part, selon le mot de Mgr Dupanloup, *gratitude et réciprocité*.

Nous lisons dans le *Temps* du 29 octobre ces remarquables paroles :

« En France, nous excellons dans l'égalité; mais quand, par fortune, il se montre quelque part un germe de liberté, nous prenons peur, et nous crions au monstre, au nom de l'égalité. C'est l'histoire de ce qui vient de se passer. »

Le même journal contenait ailleurs ce passage non moins frappant de vérité :

« Nous avons eu en France des gouvernements bien divers : ils se sont tous ressemblé par le goût de la restriction, de la limitation, de l'autorisation; ce goût a trouvé sa formule dans nos lois, il s'est même incrusté dans nos préjugés. Il y a un mot qu'on n'entend que chez nous, qui ne signifie rien, et avec lequel on a raison de tout; ce mot, c'est l'État dans l'État. Dès qu'on l'a appliqué à une institution, à une association quelconque, cette institution, cette association, est condamnée sans remise. Et cependant, tout est, ou du moins tout devrait être un État dans l'État. L'individu n'est rien s'il ne se meut aussi librement dans sa sphère que l'État dans la sienne. La famille, base de tous les États, est elle-même l'État le plus ancien, et restera, il faut l'espérer, le plus inviolable de tous. La commune devrait être un État, et la liberté a tout juste autant de supports et d'éléments dans un pays qu'il s'y trouve d'États dans l'État.

« ..... Les déshérités ont, en principe, le droit de demander qu'on les traite aussi bien que les favorisés; cela n'est pas douteux; mais la question est de savoir s'ils ont le droit de se plaindre des gens qui sont plus libres qu'eux.....

« Si le droit de se réunir et de s'associer est un droit naturel, réclamons, par toutes les voies légales et constitutionnelles, la faculté d'exercer ce droit; mais ne réclamons pas contre ceux qui l'exercent, car, ne fussent-ils que deux, il ne font pas autre chose que d'user d'un droit. Demander qu'on les place sous l'empire d'un droit commun, c'est commettre une erreur de mots, puisque c'est eux qui sont sous l'empire du droit commun, et nous qui sommes sous l'empire du droit exceptionnel.

« Ainsi l'égalité devant la liberté n'implique pas l'égalité devant la restriction : l'une est la vérité, l'autre est un non-sens. »

Quand ces excellentes choses auront fait leur chemin, alors nous aurons en France de vrais libéraux et une vraie liberté. Jusque-là, ce grand nom erre sur toutes les lèvres, mais il ne vit pas au fond des cœurs, et c'est avec un profond dégoût qu'on le lit tous les jours invoqué, tous les jours trahi, dans les colonnes de journaux de toute couleur qui sont toujours prêts, les uns à déserter la liberté, les autres à lui faire violence.

A la fin du mois d'octobre, l'illustre professeur de chimie, M. Dumas, a fait connaître dans le *Moniteur* un nouveau procédé d'analyse chimique, dû à deux savants allemands, MM. Bunsen et Kirchhoff, et qui tient vraiment du prodige. Un corps écrit dans sa flamme les éléments dont il se compose. Dispersez par le prisme les couleurs et les ombres d'un rayon de soleil, et vous pouvez en conclure les substances qui constituent son noyau. Autant de couleurs, autant de substances. Elles sont écrites, comme les couleurs du jeu de cartes que vous tenez dans la main, dans chacune des nuances qui diaprent et diversifient cette ombre fugitive et brillante qu'on appelle une flamme. Les services que cette merveilleuse découverte réserve à la science, les analogies qu'elle offre à l'imagination, nous n'avons pas à les dire. Mais pourquoi ne peut-on lire ainsi les pensées dans les paroles? Pourquoi ne peut-on pas analyser la couleur des journaux! Quel malheur? il ne suffit pas de jeter le *Siècle* au feu, ce qui est facile et si tentant, pour lire dans sa flamme le fond vulgaire de ses secrètes inspirations!

Il est vrai que nous avons une autre pierre de touche; voulez-vous juger de la valeur des promesses du *Siècle* et de ses pareils? Remarquez la direction de ses conseils, attendez-le à la première occasion de se montrer conséquent. Il est pour le peuple, pour la religion, pour l'association, pour la liberté. Voilà qu'on attaque une association, libre, religieuse et populaire. Croyez-vous qu'il va la défendre? Non, c'est lui qui la dénonce, qui la poursuit, qui l'enterre; s'il pouvait, il la frapperait de sa main, le grand héros de liberté!... Il y a ainsi, de par le monde, plus d'un farouche ennemi de l'inquisition sans cesse occupé de faire appel au bras séculier pour la satisfaction de ses haines.

III

Le temps et l'espace nous manquent, sans quoi nous aurions aimé à parler de plusieurs grands intérêts lointains de la France, qui tiennent dans nos préoccupations une place considérable. C'est au loin que se prépare maintenant l'avenir de l'Europe, de la civilisation, du christianisme.

Nous ne saurions répéter assez haut de quels vœux sympathiques et ardents nous avons suivi et nous suivons encore le drapeau français au Liban, en Chine, en Cochinchine, à Madagascar, au Mexique.

Les nouvelles du Liban sont douloureuses, et, s'il faut en croire une correspondance publiée par l'*Ami de la Religion* du 19 novembre, le bey Joseph

Karam aurait été obligé d'adresser au gouverneur Daoud-Pacha une protestation contre le désarmement et les vexations imposées aux chrétiens, aussitôt après le départ des Français.

On sait quels sont nos droits et nos intérêts à Madagascar. Si nous les faisons valoir, à la faveur de l'avénement de Racout, successeur de la reine Ranavala, préparé à l'influence chrétienne et française par nos compatriotes, le P. Jouen, MM. Laborde et Lambert, nous pouvons devenir dans ces mers lointaines, où nous possédons la Réunion, Sainte-Marie, Mayotte, Nossi-Bé, la puissance prépondérante. Or nous avons tort d'appeler ces mers *lointaines;* après le percement de l'isthme de Suez, elles seront à quelques semaines de Marseille. Ne nous laissons pas devancer par l'active Angleterre.

L'expédition pour le Mexique, combinée avec l'Espagne et l'Angleterre, est formidable, tellement formidable, qu'on se demande qui elle rencontrera devant elle. Si elle est uniquement destinée à demander justice et à rétablir l'ordre dans les magnifiques et malheureuses provinces du Mexique, on ne peut qu'approuver cette exception légitime et salutaire au prétendu principe de non-intervention. Il y a longtemps que des politiques prévoyants ont conseillé à l'Europe d'installer une monarchie florissante en face de la république triomphante, et de ne pas permettre que les États-Unis, mettant en pratique le fameux axiome du président Monroé, l'*Amérique aux Américains,* s'emparassent du Mexique, de Panama, de Cuba, des Antilles, par des empiétements successifs. L'occasion était bonne, et l'Espagne en avait déjà profité, de faire voir le drapeau et de faire sentir l'ascendant de l'Europe à l'Amérique du Nord. Mais faut-il croire certains journaux anglais qui, rapprochant le traité relatif au Mexique de la circulaire de M. Seward, pour la mise des ports en état de défense, et de l'envoi d'une flotte fédérale dans le Sud, ont insinué que l'expédition européenne profiterait d'un incident facile à faire naître, et débloquerait le Sud, afin d'en tirer le coton, dont la disette désole les manufacturiers anglais? Nous ne voulons pas croire à ce but indirect d'une entreprise qui deviendrait ainsi entièrement opposée, selon nous, à la politique et aux intérêts de la France. Il serait facile de le démontrer; mais comment croire à cette hypothèse?

Les nouvelles de la Cochinchine sont assez bonnes; celles de la Chine meilleures encore. Nous voudrions citer tout entière une lettre du supérieur général des Missions, insérée en tête du dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi*, qui atteste les heureux résultats de l'expédition française : « Les résultats du traité de Pékin, dit-il, ont dépassé nos espé-« rances; notre sainte religion est enfin sortie de ses catacombes; les pré-« dicateurs de l'Évangile se montrent au grand jour, et bientôt des églises, « surmontées du signe sacré de notre rédemption, naguère encore traîné « dans la boue, vont s'élever dans toutes les provinces du vaste empire chi-« nois. » Un autre missionnaire, M. Delamare, écrit de Tchen-Fou, le 8 avril

1861 : « J'ai porté vingt-sept passe-ports, destinés aux missionnaires du Zu-« Tchuen, du Yun-Nan, du Koui-Tcheou et du Thibet, depuis le 1er dé-« cembre..... En Chine, chaque voyageur de distinction arbore un petit « drapeau, sur lequel il inscrit ses titres, pour faire respecter sa personne « et ses bagages. Mon choix ne fut pas un instant douteux ; j'arborai les cou-« leurs nationales ; aucun étendard n'était plus capable d'inspirer le respect, « et j'étais heureux de le montrer aux populations des quatre provinces « que j'avais à traverser comme un signe de paix et un gage d'affranchis-« sement. Avec les missionnaires catholiques, le drapeau français, bientôt, « aura fait pacifiquement le tour de toute la Chine. »

Voilà de quoi nous consoler un peu de tant de petites misères subies par les catholiques en France ; mais aussi de quoi les rendre plus singulières ! Je suppose qu'un mandarin, préfet du Su-Tchuen ou du Koui-Tcheou, entretenant avec notre illustre sinologue, M. Stanislas Julien, une correspondance régulière, lui ait demandé : Que font en ce moment mes collègues les mandarins français, les préfets de l'Empire ? M. Julien lui aura répondu : Ils sont en train de dissoudre des réunions de chrétiens suspects. — Tiens ! se sera dit avec surprise le mandarin chinois, nous sommes, nous autres, précisément en train de les permettre !

P. S. Au moment où ces pages sont mises sous presse, une dépêche télégraphique de Sorrèze vient d'éteindre la dernière lueur d'espérance à laquelle nous voulions, hier encore, obstinément nous rattacher. Le P. Lacordaire a succombé ce matin, 22, au mal cruel dont il était atteint depuis plusieurs mois. Ce que perdent avec un tel homme l'Église, la France, la foi, la liberté et les lettres, bien des voix, sans doute, s'élèveront dans le deuil universel pour le dire. Pour nous, dont le P. Lacordaire a si souvent honoré les travaux en les partageant, et qui avons entendu de sa bouche la plus brillante expression de toutes les idées qui nous sont chères, notre perte est sans mesure, et nous ne trouvons pas, dans cet instant de saisissement, de termes pour la peindre. Mais le *Correspondant* compte parmi ses collaborateurs des amis du P. Lacordaire, ses égaux en renommée, associés à toutes les peines de sa vie ; d'autres ont été les témoins de cette fin toute sainte qui l'a si dignement couronnée ; c'est à ceux-là, quand ils auront triomphé de leur première douleur, de nous entretenir de ses exemples et de ses leçons. C'est un devoir qu'ils ont à remplir envers ceux qui survivent autant qu'envers celui qui n'est plus ; ils ne voudront pas y manquer.

Le Secrétaire de la rédaction : P. Douhaire.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

L'an mil huit cent soixante-un, le mercredi dix-huit décembre,

Nous, Armand Marseille, commissaire de police de la ville de Paris, officier de police judiciaire, auxiliaire de M. le Procureur impérial;

En exécution des instructions de M. le Préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique;

Notifions à M. Douniol, gérant du journal le *Correspondant*, et à M. Victor de Laprade, membre de l'Académie française, l'arrêté ministériel ainsi conçu :

« Le Ministre, secrétaire d'État au département de l'Intérieur,

« Vu le numéro du 25 novembre du journal le *Correspondant*, « contenant une pièce de vers intitulée les *Muses d'État*, sous la « signature de M. de Laprade, de l'Académie française;

« Considérant que la pièce de vers susvisée est une diatribe inju- « rieuse contre l'ordre de choses établi et contre le souverain que la « France s'est donné ;

« Considérant, en outre, que ces attaques, inspirées par un déni- « grement haineux, ont pour but évident de provoquer au mépris des « institutions impériales et de porter atteinte au respect dû au chef « de l'État;

« Vu l'article 32 du décret organique de la presse du 17 février « 1852 ;

« Arrête :

« Art. 1er. Un premier avertissement est donné au journal le *Cor-* « *respondant*, dans la personne de M. Douniol, gérant de cette feuille,

« et dans celle de M. Victor de Laprade, auteur de la pièce de vers « incriminée.

« Art. 2. Le Préfet de police, chargé de la direction générale de la « sûreté publique, pourvoira à l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 14 décembre 1861.

« Le Ministre de l'intérieur,

« *Signé :* F. de Persigny.

« Pour ampliation :

« Le Directeur de l'Imprimerie et de la Librairie,

« *Signé :* G. Imhaus. »

Pour copie conforme :

Le Préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique,

Signé : Boittelle.

Et pour que MM. Douniol et V. de Laprade n'en prétendent cause d'ignorance, nous leur avons laissé, en parlant comme il est dit en l'original, la présente copie tant de l'arrêt é ministériel que de notre procès-verbal de notification, les prévenant que ledit arrêté devra être inséré en tête du plus prochain numéro du journal.

Le Commissaire de police,

A. Marseille.

LE NATURALISME

DE LA RENAISSANCE

I

L'univers visible n'existe pas par lui-même et pour lui-même ; il a son principe et sa fin dans l'Esprit. En proclamant un Dieu créateur et distinct de son œuvre, le christianisme constate ce rôle subordonné du monde extérieur et garantit les arts des excès du naturalisme.

Pour le Créateur ainsi que pour l'homme, la nature n'est qu'un moyen ; Dieu se manifeste à l'homme dans la nature, l'homme cherche Dieu à travers elle. Toute pensée qui s'arrête à la nature sans aller au delà a manqué le but. L'artiste qui prend pour fin de son art la reproduction, si parfaite qu'elle soit, du monde visible; l'homme qui prend pour fin de sa vie les satisfactions de la nature, si délicates qu'on les suppose, méconnaissent la vraie destination de l'art et celle de la vie.

On connaît et l'on explique mal la matière si l'on s'obstine à l'interpréter indépendamment des besoins et des révélations de l'esprit. Dieu seul et notre âme peuvent nous rendre raison de la nature et lui communiquer la poésie. Ce beau livre de l'univers n'est qu'une lettre morte à qui ne cherche pas à lire dans le monde invisible.

Mais, si la création n'est entre Dieu et nous qu'un intermédiaire, si elle n'est que la figure de la réalité et non pas sa véritable substance, le symbole transparent de l'être et non pas l'être lui-même, tout frêle

et variable que soit ce milieu, il oppose un obstacle infranchissable à qui voudrait ici-bas plonger directement dans la vie et la vérité absolue sans tenir compte des enseignements et des impérieuses prescriptions de la nature. Pas d'artiste si pénétré de l'idéal qui puisse l'exprimer sans une connaissance approfondie de la vérité visible. Pas d'âme sainte si altérée d'infini, si impatiente de la possession de Dieu, qui ne doive subir les lenteurs et les fécondes exigences de la vie. Tout voir et tout chercher dans la nature est une erreur monstrueuse ; ne regarder et ne désirer qu'au delà, c'est déserter la vie réelle, c'est abdiquer toute action sur ce monde où nous sommes emprisonnés par notre corps, sans accélérer d'une heure la connaissance et la possession d'une autre vie et d'un autre monde. Les retards, les travaux et les souffrances de notre voyage terrestre sont l'indispensable préparation de nos destinées futures.

Tant que l'on reste bien convaincu d'une réalité supérieure à la réalité sensible, bien pénétré de l'omniprésence de l'esprit divin, on peut, sans rien risquer de sa vie morale, se plonger dans l'étude de la nature. Le moyen âge chrétien a eu dans l'art ses accès de réalisme; la familiarité avec la nature n'a fait courir un danger à l'idéal qu'à partir du moment où la foi religieuse a faibli dans les consciences.

Il n'y pas eu, à l'issue du moyen-âge, ainsi qu'on l'a prétendu de nos jours, une brusque invasion du sentiment de la nature dans les âmes jusque-là murées par l'ascétisme, et comme une brusque révélation. Mais, à partir du seizième siècle, l'étude du monde visible s'est séparée chaque jour davantage de la pensée du monde supérieur, dont la nature n'est que la forme et le symbole. Si la science moderne, à mesure qu'elle a grandi, a paru de plus en plus hostile à la religion, ce n'est pas que la nature plus familièrement étudiée donne à l'homme des leçons d'impiété; les schismes, les hérésies, les philosophies dissidente, sont précédé les temps où l'on placerait le véritable réveil du sentiment de la nature. L'homme porte au dedans de lui-même le principe de ses évolutions, de ses erreurs et de ses chutes; et, depuis qu'il est sorti de l'Éden, c'est dans son propre cœur qu'il a toujours cueilli le fruit défendu. La nature peut être l'occasion, mais non pas l'instigatrice de nos déchéances ; loin d'enseigner le matérialisme et l'oubli de Dieu, elle nous ramène à chaque instant à la pensée de l'invisible. Toutes les idées, tous les sentiments légitimes, peuvent se développer sans s'exclure dans l'âme humaine. Ce n'est pas l'accroissement des sciences de la nature qui a porté le premier coup à l'esprit religieux ; la foi fléchissait, avant le seizième siècle, par des causes tout intérieures aux âmes et à l'Église ; il ne faut en accuser ni la résurrection des lettres antiques, ni les découvertes et les conquêtes de cette époque dans les choses de la nature.

II

Un seul fait a frappé d'abord les esprits dans le mouvement de la Renaissance et lui a donné son nom : l'étude ravivée des lettres et de la philosophie helléniques. Éblouis par le soleil de la Grèce, les contemporains de cette aube nouvelle lui ont rapporté toutes leurs lumières, et ne semblent pas se douter de l'immense révolution qui s'accomplit autour d'eux par l'agrandissement du domaine de l'homme sur le globe terrestre. La postérité, jusqu'à nos jours, a fait comme eux; Homère, Platon, Phidias, ont paru longtemps les seules découvertes de la Renaissance. Ce furent, en effet, les premières, et longtemps les seules, qui portèrent des fruits dans la sphère de l'imagination. Plus tard seulement et presque de nos jours, l'Amérique et l'Inde devaient contribuer au renouvellement de la pensée.

Pour les philosophes, pour les artistes du seizième siècle, la Grèce retrouvée fut si exclusivement l'école de toute science et le sanctuaire de toute inspiration, que le retour même à l'étude du monde extérieur ne se fit d'abord qu'à travers les doctrines et les œuvres de l'antiquité. C'est par les statues antiques que les peintres furent initiés à l'intelligence du modèle vivant. Les poëtes ne fréquentèrent longtemps les forêts, la mer, les jardins et les terres labourées que dans les descriptions de Virgile et d'Homère. En France, du moins jusqu'à Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand, les lettrés n'ont jamais fait d'autres voyages, essuyé d'autres tempêtes et d'autres naufrages que ceux d'Ulysse et d'Énée.

Merveilleux triomphe, mais trop exclusif, de la muse antique : les voyageurs de l'*Énéide* et de l'*Odyssée* firent oublier pendant trois siècles, à nos poëtes, Colomb et Vasco de Gama.

C'était là, pourtant, au sein de ces mondes vierges de l'Amérique et des Indes, que devait éclore et grandir le sentiment moderne de la nature. A part Camoëns, la poésie de la Renaissance ne porte encore aucun témoignage de cet accroissement du champ des contemplations de l'âme. Nul ne franchit l'étroit domaine parcouru par la muse ionienne autour du Pinde et de l'Œta et dans les campagnes de Sicile. Tout va se développer dans les lettres, excepté le vrai sentiment de la nature, ajourné de trois siècles pour la France et presque tout l'Occident.

Un ancien monde retrouvé, un nouveau monde découvert, sont

ainsi opposés l'un à l'autre dans les imaginations pendant la Renaissance. Tant est parfaite et si profondément humaine cette poésie des Grecs, que le vieux monde triomphe par elle du nouveau; il faudra, pour ébranler le sentiment hellénique, deux faits modernes analogues à ceux de la Renaissance : la découverte de la poésie de l'Inde, et la prise de possession par nos voyageurs-poëtes de ces terres nouvelles de l'Amérique et de l'Asie qui, pendant trois siècles, n'avaient été ouvertes qu'au génie mercantile ou militaire.

III

La poésie qui succède en France à celle du moyen âge porte encore moins de traces du vrai sentiment de la nature que nos vieilles épopées et que les chansons des troubadours et des trouvères. Populaire ou pédantesque, railleuse ou emphatique, gauloise ou gréco-latine, la muse du seizième siècle fréquente peu ces régions à la fois simples et sérieuses, religieuses et mélancoliques, où l'âme s'imprègne du souffle poétique de la création. A nos poëtes, depuis Villon jusqu'à Malherbe, le gros rire et les grosses joies de la chair cachent la sereine beauté du monde visible; la matière voile à leurs yeux la nature.

Ailleurs, les splendides peintures des maîtres classiques leur font oublier l'original en face du tableau; ils ne contemplent les grandes scènes de l'univers, ils ne les sentent, ils ne les décrivent que d'après ces paysages rétrécis; et, comme toutes les imitations, leurs pages sont dépourvues à la fois de fraîcheur et de vérité. Un petit nombre d'écrits échappent à ces mensonges depuis le *Roman de la Rose* jusqu'à celui de l'*Astrée*.

Quelques notes printanières, renouvelées des chansons adressées au mois de mai par les troubadours, rompent seules, dans Charles d'Orléans, l'ennuyeuse monotonie des couleurs allégoriques mises à la mode par Jean de Meung; une seule fois peut-être, dans un petit rondel *au Renouveau*, le royal poëte, si délicat, du reste, et si élégant en matière d'amour et de galanterie, s'est pris directement au paysage, non sans doute avec un sentiment bien sincère et bien vif, mais avec certaine grâce et certaine fraîcheur :

Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluie,
Et s'est vestu de broderie,
De soleil luisant, clair et beau.

Il n'y a beste ni oiseau
Qu'en son jargon ne chante ou crie.
Le Temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluie.

Rivière, fontaine et ruisseau
Portent en livrée jolie,
Gouttes d'argent, d'orfévrerie;
Chacun s'habille de nouveau;
Le Temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluie.

Villon, de qui Boileau fait dater la poésie française, et qui représente, en effet, avec un certain éclat, ce qu'on a nommé le génie gaulois, cette raillerie sans fin, ce rire cynique nuancé par instants d'une mélancolie d'ivrogne, Villon n'a que faire d'un autre paysage que la tonnelle du cabaret; il n'a jamais trempé ses pieds ni ses mains dans d'autre ruisseau que ceux des rues de Paris; mais, à défaut de la poésie de la nature, que son genre ne comporte pas, il a du moins un sentiment assez vif de la vérité pittoresque et certains coups de pinceau énergiques qui devancent le moderne réalisme, et, comme lui, affectionnent les peintures grossières et repoussantes.

La mort le fait frémir, pallir,
Le nez courber, les veines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes et nerfs croistre et étendre.

Une potence ornée de cadavres apparaît fréquemment dans la perspective de ses tableaux :

La pluye nous a debuez et lavés
Et le soleil dessechés et noircis;
Pies et corbeaux, nous ont les yeux cavés
Et arraché la barbe et les sourcils,
Jamais nul temps nous ne sommes rassis.
Puis ça, puis la, comme le vent varie
A son plaisir, sans cesse nous charrie
Plus becquetez d'oiseaux que dés a coudre.

C'est encore le génie gaulois, mais transporté des tavernes de la Basoche dans une cour polie et lettrée, qui fait tous les frais de la poésie de Marot; sans être jamais ni élevée ni passionnée, son inspiration est toujours franche et de verte allure. Aimable et piquante, elle remplace par la grâce et la vivacité du trait ce qui lui manque du côté du sentiment. Une vie de souffrances réelles donne aux éclairs de mélancolie qui traversent le cynisme de Villon leur teinte sérieuse; il

a parfois le rire lugubre, et il a trouvé quelques notes d'une émotion pénétrante. La gaieté sans amertume de Marot est celle d'un caractère aimable et peu profond, d'un homme accueilli et protégé, et n'ayant connu que des souffrances avouables. Inférieure par l'émotion à celle de Villon, sa poésie se rachète par l'épanouissement et l'élégance et par une insouciante gaieté que n'entache aucun bas instinct. A travers les châteaux et les cours, pas plus que Villon dans les halles et les cabarets, Marot n'a le temps ni le goût et guère plus d'occasion de rencontrer le vrai monde champêtre et de le regarder avec les yeux de l'âme.

Mais, si calme et si raisonnable qu'elle soit, son imagination franche et sans pédantisme, son caractère heureux et sans fiel, le rendent capable de sentir par leur côté gracieux les choses de la nature et de les peindre sainement. Encore peu entiché, et assez ignorant de l'antiquité, il ne verra pas du moins son jardin, sa prairie et ses paysans à travers Théocrite et Virgile; qu'il aborde une fois le genre pastoral, et il appellera tout simplement ses bergers des noms de Thenot et de Colin.

COLIN.

De tes chansons plus suis émerveillé
Qu'à écouter en la verte campagne
Du frais matin, le linot éveillé
Ou l'eau qui bruit tombant d'une montagne.

THENOT.

Le rossignol de chanter est le maître,
Taire, convient, devant lui les pivers;
Aussi, étant là où tu pourras être,
Taire ferai mes chalumeaux divers.
Mais, si tu veux chanter dix fois des vers,
En déplorant la bergère Loyse,
Des coïngs aura six jaunes et six vers,
Les mieux sentant qu'on vit depuis Moyse.

COLIN.

Mettez vos monts et pins en mon chaloir,
Venez en France, ô nymphes de Savoie,
Pour honorer celle qui fit valoir
Par ses vertus, son pays et sa voie.
Portez rameaux parvenus à croissance,
Laurier, lierre et lys blancs honorés,
Romarin vert, roses en abondance,
Jaunes soucis et bassinest dorés,
Passe-veloux de pourpre colorés,
Lavande fraîche, œillets de couleur vive,
Aubepins blancs, aubepins azurés,
Et toutes fleurs, de grand' beauté naïve.

Cette beauté naïve ou plutôt cette jeune grâce de la muse de Marot disparaîtra sous le fard classique, durant la seconde moitié du seizième

siècle. Mais, sous cette influence grecque et latine, d'inappréciables richesses nous seront préparées par Ronsard et son école. Sans compter tout ce qu'ils ont fait pour ennoblir la langue, fixer la prosodie, élever l'inspiration lyrique, créer le vrai style de l'ode et de l'épopée et préparer celui du drame héroïque; sans compter tant de chefs-d'œuvre dans l'élégie amoureuse, Ronsard et la Pléiade, en ce qui touche au sentiment de la nature, nous offrent les pages les plus importantes de la poésie de leur siècle. Ce n'est pas seulement dans les quelques pièces dont le paysage est le sujet direct, comme certaines descriptions de la campagne, certaines peintures de scènes rustiques, ou même encore dans cette belle élégie *Contre les Bûcherons de la forêt de Gastines*, que Ronsard témoigne de l'âme d'un poëte et des yeux d'un artiste en face de la nature, c'est dans l'ensemble de son œuvre, dans sa manière de peindre et dans tous les détails de son style.

On trouverait chez lui, sans les compter, des pièces charmantes, comme celle *A un aubespin*, et dont l'amour des scènes champêtres a fait toute l'inspiration. Ces pièces sont nouvelles dans notre poésie, non pas seulement après Villon et Marot et la lignée gauloise, mais en remontant jusqu'aux troubadours provençaux. Jamais, avant Ronsard, un des accidents, si gracieux ou si grandiose qu'il fût de la nature, n'avait été peint dans notre langue pour lui-même et pour sa beauté propre. C'était, au seizième siècle, une création tout originale qu'une pièce comme celle-ci :

Bel aubespin florissant,
    Verdissant
Le long de ce beau rivage,
Tu es vestu jusqu'au bas
    Des longs bras
D'une lambrunche sauvage.

Deux camps de rouges fourmis
    Se sont mis
En garnison sous ta souche.
Dans les pertuis de ton tronc,
    Tout du long,
Les avettes ont leur couche.

Le chantre rossignolet,
    Nouvelet,
Courtisant sa bien-aimée,
Pour ses amours alléger,
    Vient loger
Tous les ans en ta ramée

Sur ta cyme il fait son ny
    Tout uny

De mousse et de fine soye,
Où ses petits esclorront,
Qui seront
De mes mains la douce proye.

Or vy, gentil aubespin,
Vy sans fin;
Vy sans que jamais tonnerre,
Ou la coignée, ou les vents,
Ou les temps,
Te puissent ruer par terre.

De cette odelette, et des morceaux analogues chez Ronsard et ses amis, date le paysage comme genre distinct dans la poésie française. Mais c'est surtout dans la mise en scène de tous les sujets poétiques et dans les conditions de son langage que Ronsard se montre novateur. Une transformation complète du style s'est opérée entre Marot et lui; et cette transformation ne provient pas moins du sentiment de la nature que de l'étude des anciens.

Il faut le reconnaître pour être exact, c'est par les anciens que Ronsard et tout le seizième siècle ont été initiés à la nature. Mais, conduit par Homère, Anacréon et Virgile, en face du monde champêtre, Ronsard l'aima bientôt pour lui-même, et sut le peindre sans copier les Latins et les Grecs. Par leur abondance, leurs vives couleurs et leur vérité, les comparaisons et les images que prodigue Ronsard en toute occasion font de lui dans le style un créateur sans précédents chez nous. Le premier il a compris la valeur poétique et pittoresque des accidents du paysage, et le parti qu'on pouvait tirer de la forme, de la couleur et de la vie matérielle pour l'expression plus saisissante du monde moral.

Les exemples fourmillent chez lui de splendides et transparentes métaphores, de figures hardies et profondément prises sur le vif. Disciple des anciens dans cet art des images, il y devient maître et créateur; il prend ses comparaisons, ses traits pittoresques, ses descriptions, non point dans la tradition classique et dans les livres grecs, mais dans la nature qu'il voit, dans nos campagnes, à nous, dans notre paysage de France. Il ne se contente pas, comme les classiques qui le suivront, d'accommoder à tous les sujets une douzaine de comparaisons transcrites de Virgile et d'Homère; il regarde autour de lui, il sait voir, il sait découvrir; ses figures et ses couleurs germent dans notre sol; il ne transplante pas dans l'Ile-de-France et la Touraine la Faune et la Flore de l'Italie et de la Grèce. C'est là surtout, dans cette vérité pittoresque, et, si l'on peut le dire, dans cette nationalité de ses couleurs, qu'éclate la richesse supérieure de son imagi-

nation quand on le compare aux poëtes réformés à partir de Malherbe.

Ceux-ci décidément n'ont jamais vu d'arbres, de fleurs et de fontaines que dans les hexamètres latins; ils placeraient au besoin les oliviers de l'Attique dans les plaines de la Beauce, et feraient bondir les lions dans la forêt de Fontainebleau, en mémoire de celle de Némée. Tout le pittoresque du dix-septième siècle est défrayé par quelques images empruntées d'abord du grec par les Latins et transportées chez nous d'un sujet dans un autre pour les usages les plus divers.

L'exception que demande la Fontaine traducteur, dans son admirable langue, des apologues et fabliaux des quinzième et seizième siècles, est moins notable qu'on ne l'a faite dans ces derniers temps; et l'on pourrait soutenir que, de Ronsard, à André Chénier, la couleur prise sur nature, et le pittoresque proprement dit, se sont à peine montrés dans le vers français.

Mais, quoique Ronsard et la Pléiade soient dans tout notre seizième siècle les seuls qui témoignent d'une certaine attention donnée à la nature, leur sentiment du monde extérieur ne pénètre guère au delà du pittoresque proprement dit et de ce qui est nécessaire pour colorer et animer le style. C'est par les Grecs qu'ils ont été instruits à la récolte des belles images, et leur travail, dans la sphère champêtre, ne dépassera pas les limites que la muse d'Homère s'est assignées. La nature à leurs yeux reste toujours subordonnée à l'homme, ils ne cherchent dans le paysage qu'un simple ornement, un fond plus ou moins varié et lumineux sur lequel doit se détacher la figure humaine.

Ils n'aperçoivent dans la nature ni sa vie propre, ni l'élément divin, la pensée qui forme sa substance. Ils s'en tiennent à ce qui chez elle diminue le moins l'importance de l'homme, à sa forme, en tant qu'elle peut traduire notre propre pensée, mais sans y chercher l'expression d'un monde supérieur.

IV

Il y a bien des nuances et des degrés divers dans les impressions que nous fait éprouver la nature; déterminons leur place sur l'échelle poétique. Au moment d'assister près du berceau de la musique à l'éclosion du plus moderne des arts, de la nouvelle et suprême forme du sentiment de la nature, nous devons, avant de caractériser cette révolution qui date du seizième siècle, établir certaines distinctions

métaphysiques en les appropriant à la classification des arts, qui suppose toujours une classification de nos facultés et de nos sentiments.

L'histoire des arts est l'histoire même des divers états de notre âme, qui comportent tous une expression différente, qui ont tous leur langage, c'est-à-dire leur art particulier, et qui tous correspondent à une certaine façon de comprendre le monde extérieur.

Le sentiment de la nature le plus profond, le plus religieux, est celui qui s'adresse en elle, à la substance même, c'est-à-dire à la pensée, à la volonté divine. Sentir et adorer Dieu dans la nature, c'est l'instinct des races et des sociétés primitives; et ce sentiment trouve sa forme dans le plus ancien, le plus religieux, le plus noble de tous les arts, l'architecture. Comme l'architecture renferme et subordonne tous les autres arts, le sentiment du divin dans la nature comprend toutes les formes légitimes de la contemplation du monde extérieur.

Selon les époques, selon le degré de pureté de la doctrine religieuse, cet art incline vers tel ou tel mode plus ou moins noble, plus ou moins héroïque; tantôt c'est l'homme ou le demi-dieu, tantôt c'est le monde animal ou végétal qui lui fournissent ses principaux motifs et ses ornements : il fait la place plus grande soit à la sculpture, soit à la peinture, soit à la musique.

La nature peut être envisagée, abstraction faite de la pensée divine qui en est le support et comme la substance, sans tenir compte des révélations qu'elle nous apporte sur l'être en lui-même, en dehors par conséquent de tout symbolisme religieux. L'artiste, sans se pénétrer de ce qui fait la vie propre de la création, de ce qui la sépare et de Dieu et de l'homme, de ce qui constitue ses harmonies à elle, peut n'y voir qu'un théâtre, un domaine préparé pour l'homme, un fond de tableau pour cette figure souveraine. Négligeant alors et l'idée de la substance par où la nature tient à Dieu, et l'idée de la vie qui semble la constituer indépendante, l'artiste s'attache à la seule forme des choses étudiées pour elles-mêmes et pour le seul amour de la beauté pure. Tel est le sentiment qui se réfléchit dans la sculpture et dans la peinture, affranchit ces deux arts des traditions hiératiques et leur donne en dehors des temples leur destination et leur objet. C'est là, si l'on peut s'exprimer ainsi, la phase humaine du sentiment de la nature, celle qui caractérise l'antiquité classique et se prolonge après la Renaissance jusqu'au dix-huitième siècle. Cet âge saisit l'homme au point où l'ont laissé les religions de l'Égypte et de l'Inde, et le conduit à travers l'hellénisme et le christianisme jusqu'à l'époque de dissolution religieuse dont la Révolution française est le prélude.

Mais, dans cette façon de sentir qui subordonne pleinement la nature à l'homme et le paysage à la figure humaine, il y a deux modes bien

distincts, correspondant à deux manières d'être de l'homme. Ne faut-il pas reconnaître dans l'homme et un animal et un dieu, ou, pour être plus exact, un demi-dieu et une demi-brute? Vérité qui se traduit dans l'histoire par l'existence du héros ou du saint et par celle de l'homme vulgaire. L'histoire de toutes les sociétés a sa période héroïque avant d'avoir sa période humaine; chacune de ces périodes trouve son interprète plus particulier dans l'un des deux arts plastiques : la sculpture reproduit le demi-dieu, la peinture représente l'homme dans ce qu'il a de plus variable, de moins religieux, de moins idéal. Or, par analogie avec ce degré du sentiment de la nature auquel ils correspondent, les deux arts plastiques regardent à la fois et du côté de l'art supérieur, l'architecture, expression de la pensée religieuse, et du côté de l'art inférieur, la musique, interprète de la passion et de la sensibilité sans liberté! La statuaire est encore un dérivé de l'architecture et participe de sa solidité et de sa grandeur, comme le héros participe de la grandeur divine. La peinture entre déjà par les coloristes et tombe tout en plein par les paysagistes purs sous la dépendance de l'art musical. Là ne se combinent plus des pensées, des sentiments libres, des formes éternelles, mais des valeurs toutes relatives, des tons et des nuances subordonnés à la place qu'ils occupent, des harmonies et des chiffres régis par leurs lois indépendantes de l'ordre moral.

Qu'on le sache bien, aujourd'hui que la musique a saisi la prépondérance, cet art est, dans son essence et sitôt qu'il a conquis sa liberté, le plus sensuel et par cela même le plus envahissant et le plus dangereux de tous les arts, celui qui devrait être tenu vis-à-vis des autres dans la plus stricte soumission. C'est un art antihéroïque et antisocial; la musique livrée à elle-même est un dissolvant; elle n'a pas son type, comme l'architecture, dans l'idée de Dieu, comme la statuaire et la grande peinture, dans la personnalité humaine, en qui la liberté subsiste toujours à défaut de l'héroïsme : la musique se rapporte directement au monde matériel; elle exprime simplement les rhythmes et les palpitations de la vie. Avec elle s'introduit et domine dans l'art le mode le plus étroit du sentiment de la nature, celui qui ne tient compte ni de l'âme ni de Dieu; son effet est physiologique plutôt que moral; elle sollicite en nous par les nerfs le principe vital et jamais l'âme par les idées.

Nous la voyons naître au seizième siècle, au moment où la foi chrétienne s'affaiblit, où meurt l'héroïsme chevaleresque avec la féodalité, où la Réforme prélude à la Révolution, où l'avénement du tiers état prépare la démocratie.

Applicables à la philosophie de l'histoire, ces théories le sont également aux plus minces questions littéraires, et nous ramènent sans

autre transition à notre poésie française du seizième siècle et à l'école de Ronsard. Cherchons à caractériser d'un de ces mots dont nous venons de déterminer le sens, ce nouveau mode du sentiment de la nature, qui nous semble introduit chez nous par les poëtes de la Renaissance et dont le développement reste ajourné dans notre littérarature jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Ronsard et ses amis sont avant tout des élèves de l'antiquité; ils en gardent encore en partie le génie héroïque. Mais les rares paysages qu'ils donnent pour fond à leurs tableaux ont déjà une valeur par eux-mêmes; ils ne sont plus de famille sculpturale; la vraie peinture y apparaît déjà, elle éclate dans les détails du style, dans les comparaisons, les métaphores, les épithètes pittoresques. Le paysage de genre est déjà né sous le pinceau de Ronsard, comme on le voit dans mainte pièce, notamment celle *A un aubespin;* et par lui la poésie, en France, a marqué sa première étape de l'ordre héroïque à l'orde naturaliste et musical.

V

Quoique l'Italie soit le point de départ du mouvement de la Renaissance, sa littérature s'est préservée des excès du naturalisme. Les grands poëtes de l'Italie au seizième siècle subissent moins que les nôtres l'influence naissante du paysage. On s'étonne ainsi de trouver qu'à la veille du siècle de Louis XIV, où le sentiment de la nature disparaîtra si complétement de notre poésie devant celui de la beauté morale, l'imagination française, si peu portée par elle-même à s'occuper d'autre chose que de l'homme, ait fait au paysage plus de concessions que la littérature italienne, à l'époque où les peintres vénitiens laissaient prendre au monde extérieur la prépondérance, et où le matérialisme débordait par tant de côtés dans leur pays.

Il faut s'attacher, comme nous le faisons dans ce moment, à une question toute spéciale, pour oser, ne fût-ce qu'un moment, mettre en parallèle notre Ronsard et ses contemporains avec des poëtes comme l'Arioste et le Tasse. Et cependant, — étrange destinée des noms littéraires! — le Tasse enviait un moment la gloire de Ronsard, et venait lui rendre hommage dans un voyage de France, comme on eût fait plus tard à Voltaire ou à Chateaubriand.

C'est, du reste, par la supériorité même de leur génie, essentiellement épique, que les auteurs du *Roland* et de la *Jérusalem* échappent à cette séduction de la nature à laquelle se livre parfois Ronsard.

L'auteur de la *Franciade* vaut surtout dans l'élégie et s'y montre vraiment grand poëte. Moins un genre est héroïque, plus il comporte la préoccupation du monde extérieur. L'âme humaine, peinte dans les grandes proportions du saint et du demi-dieu, ne laisse plus autour d'elle qu'une faible importance au paysage.

Quand on relit l'épopée de l'Arioste et celle du Tasse, avec les habitudes d'esprit que nous devons à soixante ans de poésie descriptive, on s'étonne de la rareté, nous pourrions dire de l'absence totale du paysage. Dans un sujet où la fantaisie avait aussi libre carrière que dans le poëme de l'Arioste ou celui du Tasse, comme un poëte venu après Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand eût prodigué les tableaux de la nature et les symphonies pittoresques! Rien de pareil dans le *Roland* ou la *Jérusalem;* jamais la peinture des sites n'y usurpe un moment l'attention, concentrée tout entière sur les personnages; très-souvent le lieu de l'action est à peine indiqué en quelques syllabes; comme sur le théâtre, dans son enfance, un poteau avec ces mots : *Ceci est une forest*, remplaçait tout l'appareil décoratif des drames de nos jours. C'est plutôt dans la description des costumes, des armures, des palais, surtout dans celle des beaux visages et des belles formes humaines, que se fait sentir l'influence naissante du génie de la couleur et du matérialisme pittoresque, et que l'on devine le voisinage de l'école vénitienne. Mais le paysage proprement dit est encore, dans les tableaux de ces deux poëtes, à cet état de sévère subordination où le retiennent les maîtres religieux de Florence, de l'Ombrie et Raphaël lui-même. Le site est esquissé à grands traits autour des personnages, parce qu'il faut bien que les pieds du héros se posent quelque part. Mais sous leur teinte d'uniforme azur, dans leurs lignes élégantes, calmes et idéales, destinées à échapper au regard plutôt qu'à le solliciter, ces paysages sans modèle ne trahissent pas le moindre souci de la vérité locale. Le poëte les a tirés du caractère de ses héros plutôt que de la nature elle-même. Le monde extérieur n'est là qu'un accessoire de leurs sentiments et de leurs actes; il ne devient jamais une source d'inspiration originale. Quelles que soient la grâce de ces perspectives et l'harmonie de leurs couleurs, le paysage, dans ces épopées, est vu pour ainsi dire à l'état abstrait, sans rien d'individuel et par conséquent de franchement pittoresque; il est esquissé dans ses linéaments primitifs.

Dans l'Arioste et dans le Tasse, comme dans Giotto, Gozzoli, Pérugin, André del Sarte et Raphaël, le sentiment de la nature en est encore à son époque héroïque et sculpturale; la peinture n'y vise pas plus à la couleur, à l'expression individuelle des sites, à la physionomie propre du monde extérieur, que ne l'a fait la sculpture elle-même lorsque, dans sa corruption première et par une abusive extension du

bas-relief, elle a voulu se prendre à la représentation du paysage.

Dès le quinzième siècle et dans les plus beaux jours de l'austérité florentine, le premier souffle du naturalisme avait touché l'art qui se refuse le plus à représenter autre chose que l'homme, l'art héroïque par excellence, la statuaire. Le paysage apparaît sur les fameuses portes de bronze du Baptistère de Saint-Jean; le chef-d'œuvre de Ghiberti, dangereux modèle pour les sculpteurs, empiète sur le domaine de la peinture, et marque une sorte de transition et de compromis entre les deux grands arts plastiques. La peinture et la poésie imiteront plus tard cet exemple, par leur ambition à reproduire ce qui est du domaine propre de la musique. Mais chez les grands peintres religieux et chez les grands poëtes épiques des premiers temps de la Renaissance, le sentiment de la nature restera toujours subordonné au génie héroïque, et leurs paysages ne dépasseront pas les conditions du bas-relief. Ce qui, dans Ghiberti, est une première atteinte portée à la sévérité de la statuaire, n'est, chez l'Arioste et Raphaël, qu'un légitime et nécessaire usage des droits de la poésie et de la peinture.

Le seul Arioste, dans la glorieuse famille que nous venons de citer, emporté par sa libre et voluptueuse fantaisie, conduira la description jusqu'à ces limites où le pittoresque devient un danger. Les somptueuses draperies et les chairs splendides arrêteront parfois trop longuement son pinceau rival du Titien. Mais là se bornera son naturalisme : il conserve à la personne humaine, sinon toute sa majesté religieuse, au moins son héroïsme et sa royauté sur les choses. Ce merveilleux poëte, le plus grand peut-être de l'Italie, le seul de l'Europe moderne qui, pour l'invention, puisse être opposé à Shakspeare, s'est montré dans sa capricieuse épopée plus sévère pour les fantaisies du naturalisme, mieux armé contre la sirène musicale, que le grand tragique anglais dans certains de ses drames, et dans un genre à qui semble interdite toute autre peinture que celle de l'homme.

Ce n'est donc point par l'exubérance du sentiment poétique qu'éclate au seizième siècle ce naturalisme qui, combiné avec l'imitation classique, vient accélérer en Italie le progrès et la décomposition des arts. L'équilibre y est rompu d'abord entre la chair et l'esprit, plutôt qu'entre l'homme et la nature; le mot de matérialisme est celui qui convient le mieux à la révolution qui s'opère alors dans la peinture et qui commence dans la poésie. L'art italien de la Renaissance prodigue les nudités, s'inspire avec amour de l'anatomie à la suite de Michel-Ange, inaugure avec les Vénitiens le paysage et le règne de la couleur; il substitue peu à peu l'excitation des sens à l'émotion de l'esprit. Mais, si c'est l'homme sensuel au lieu de l'homme moral, c'est toujours l'homme en lui-même qui reste l'objet exclusif de ses préoccupations. Tout le génie italien est empreint d'une forte individualité,

jusque dans la plus grossière décadence; tant il est étranger à la rêverie des races du Nord et de l'Orient et incapable de se laisser absorber dans ces contemplations du monde extérieur, où la personnalité s'oublie en face de l'infini! On sent que cet art est profondément imbu du paganisme des Grecs et de l'implacable héroïsme des Romains. L'imagination italienne a pu se vautrer dans la matière, elle ne se répandra jamais pleinement au sein de la nature; elle en ignore les côtés divins, n'explorant que la région la plus voisine de l'homme, cette chair qui adhère si étroitement à notre personnalité, qu'elle semble se confondre avec elle.

VI

Pour que le vrai sentiment de la nature, l'amour du paysage, l'expression des harmonies du monde extérieur, prenne une plus grande place dans la poésie, il faut que la nature elle-même, le globe que nous habitons, les régions célestes qui nous entourent, se soient agrandis au regard et dans les imaginations des peuples, à la suite des grands voyages ou des grandes inventions astronomiques.

On peut en toute exactitude affirmer que chaque développement du sentiment de la nature depuis le moyen âge correspond à quelque pérégrination sur une terre inconnue, à quelque navigation de la pensée à travers des astres nouveaux.

L'épopée de Camoëns, inspirée des découvertes de Vasco de Gama et des premiers éblouissements d'une âme européenne en face du paysage oriental, est le plus ancien monument de notre poésie chrétienne où la nature tienne une grande place et joue un rôle indépendant. Inhérent au sujet lui-même, imposé au poëte par la scène où se passe l'action, ce caractère des *Lusiades* n'en est que plus frappant. Camoëns, pas plus que l'Arioste et le Tasse, n'est un génie contemplatif et rêveur imprégné de panthéisme comme le génie allemand. Il a fallu cette splendeur, cette nouveauté, cette immensité du monde qu'il a parcouru pour le forcer à s'arrêter un instant devant le paysage, pour détourner son attention des faits héroïques et des grands tableaux de l'histoire. Plus entièrement que les deux épiques italiens de la Renaissance, Camoëns est un génie héroïque; son œuvre reflète sa vie elle-même, la plus errante et la plus tourmentée entre toutes les vies de poëte. Nulle part mieux que dans les *Lusiades* ne revit la grande épopée antique à la façon de l'*Odyssée*. Camoëns dispose plus librement que ses rivaux du temps et de l'espace; ce n'est pas en

vain qu'il a parcouru plus de pays et visité comme le vieil Homère des multitudes de peuples et de villes.

Une secrète affinité d'esprit avec les anciens, plus encore que l'engouement commun à tous les hommes de la Renaissance, portait Camoëns à mélanger si étrangement son poëme chrétien de la mythologie hellénique. L'imagination du poëte portugais est sœur de celle d'Homère pour la façon de sentir et de peindre le monde extérieur; il n'est pas allé plus avant que les Grecs dans la peinture du paysage, il n'est pas resté en deçà. Homère et Virgile étaient plus paysagistes que leurs successeurs italiens et plus épiques cependant. L'auteur des *Lusiades*, dont le poëme comportait une si large part faite à la peinture du monde extérieur, ne lui concède rien de trop; il décrit la nature avec beaucoup de vérité et de pittoresque, et pourtant avec plus de grandeur que les Italiens. Arioste et Tasse peignent de fantaisie un paysage imaginaire, abstrait, tout de convention et sans individualité.

Homère ne peint que ce qu'il a vu, et de façon que tout le monde reconnaisse d'après lui les lieux qu'il a visités. La réalité des paysages d'Homère est admise par tous les critiques. Ceux de Camoëns sont loin de porter au même degré le cachet de l'exactitude; ils n'en sont pas moins évidemment faits par un observateur de la nature. Comme l'auteur de l'*Odyssée*, le chantre des *Lusiades* excelle dans ce qu'on pourrait appeler le tableau géographique, la description sommaire, et pourtant pittoresque, d'une suite de pays vus pour ainsi dire à vol d'oiseau. Tels sont par exemple le début du chant III, lorsque Gama trace dans son récit, aux yeux du roi de Mélinde, une sorte de carte d'Europe pour lui faire connaître la place qu'y occupe le Portugal; une partie du chant X, quand Théthys, après avoir splendidement ébauché un système du monde mi-parti chrétien, mi-parti homérique et déjà un peu éclairé de la science moderne, peint à grands traits l'Afrique et l'Asie et toutes ces nouvelles contrées dont l'héroïsme des Portugais doit ouvrir les portes aux peuples d'Occident. Cette sorte d'énumération qui est à la fois une topographie, une histoire et une description pittoresque des lieux, n'a jamais été, même dans l'*Odyssée*, plus admirablement traitée que par Camoëns. Moins exact qu'Homère et moins soucieux de la vérité locale dans la peinture d'un paysage restreint, il est cependant plus vrai que les poëtes italiens et plus franchement pittoresque. Ce n'est plus chez lui, comme dans l'Arioste, des bas-reliefs ou un fond de tableau avec une campagne sans perspective et d'une teinte conventionnelle à la manière des peintres d'Église, c'est une peinture faite avec un certain souci donné à la couleur propre du site, sans rien lui ôter de sa signification générale; c'est un premier essai du paysage historique. Ainsi cette description de l'île de Vénus au chant IX :

« Elle présente aux Lusitaniens une large baie dont les eaux tranquilles viennent mourir sur un sable blanc parsemé de coquillages aux mille couleurs.

« Trois collines d'un aspect aussi gracieux qu'imposant étalent leur verdure émaillée de fleurs et dominent ce riant séjour. De leur sommet jaillissent de clairs ruisseaux, les ondes fugitives murmurent à travers les rochers, et de cascade en cascade vont se réunir dans un vallon délicieux.

« Une verte chevelure couronne le front des collines, là s'élèvent à la fois les peupliers d'Alcide, les lauriers d'Apollon, les myrtes de Vénus, les pins de Cybèle, témoins autrefois de l'inconstance d'Atys; le cyprès enfin qui dirige vers le ciel sa tête pyramidale.

« Sous un si beau ciel la nature ne vend point ses bienfaits, là se reproduisent sans culture la cerise aux teintes vermeilles, la mure qui rappelle de funestes amours, la pomme de Perse, qui, transplantée sur un sol étranger, n'en devient que plus chère à Pomone.

« Ils y forment un lac dont l'étendue égale la beauté, autour de ce vaste bassin sont groupés des arbres charmants, leur tête couronnée de verdure flotte suspendue sur le cristal liquide : on dirait qu'amoureux de leur feuillage, ils se plaisent à le répéter dans ce fidèle miroir.

« D'autres portent dans les airs leurs rameaux chargés de fruits odoriférants : l'oranger, dont les pommes d'or ont l'éclat de la chevelure de Daphné; le cédrat, qui plie sous son brillant fardeau ; le citronnier, dont le fruit jaunissant parfume le verger qu'il embellit.

« La grenade vient de s'ouvrir, elle efface l'éclat des rubis, dans les bras de l'ormeau se balance la vigne amoureuse avec ses grappes de pourpre et d'émeraude, et toi qui sur la tige où tu reposes as reçu les atteintes de l'avide passereau, poire au corsage élancé, sois fière de tes blessures, elles ont révélé ta saveur et ton prix. »

Dans la peinture d'une trombe sur l'Océan, l'exactitude homérique est dépassée; nous voyons poindre une sorte de réalisme et de précision scientifique. La seule attention donnée à cet accident de la nature dénote une âme plus occupée du monde extérieur.

Le paysage classique comportait la peinture d'une tempête, mais non pas celle d'un phénomène aussi rare et aussi local :

« J'ai vu se former sur nos têtes un nuage épais qui, par un large tube, aspirait les vagues profondes de l'Océan.

« Le tube, à sa naissance, n'était qu'une légère vapeur rassemblée par les vents; elle voltigeait à la surface de l'eau. Bientôt elle s'agite en tourbillon, et, sans quitter les flots, s'élève en long tuyau jusqu'aux cieux, semblable au métal obéissant qui s'arrondit et s'allonge sous la main de l'ouvrier.

« Substance aérienne, elle échappe quelque temps à la vue ; mais, à mesure qu'elle absorbe les vagues, elle se gonfle, et sa grosseur surpasse la grosseur des mâts ; elle suit, en se balançant, les ondulations des flots, un

nuage la couronne, et, dans ses vastes flancs, engloutit les eaux qu'elle aspire.

« Telle on voit l'avide sangsue s'attacher aux lèvres de l'animal imprudent qui se désaltérait au bord d'une claire fontaine : brûlée d'une soif ardente, enivrée du sang de sa victime, elle grossit, s'étend, et grossit encore. Telle se gonfle l'humide colonne, tel s'élargit et s'étend son énorme chapiteau.

« Tout à coup la trombe dévorante se sépare des flots et retombe en torrents de pluie sur la plaine liquide. Elle rend aux ondes les ondes qu'elle a prises, mais elle les rend pures et dépouillées de la saveur du sel. »

Un poëte voyageur et guerrier comme Ulysse, errant et pauvre ainsi qu'Homère, frappé du spectacle des grandes mers de l'Orient et des grands sites de l'Inde, voilà le premier paysagiste épique, chez les modernes. Il inaugure la description vraie dans la poésie de la Renaissance. Sans doute le paysage n'est chez lui qu'accessoire comme il doit l'être dans une œuvre héroïque, il est loin d'avoir conquis sur la toile cette importance exubérante qui diminue celle des personnages, mais il est déjà autre chose qu'un simple fond sans couleur locale et sans réalité comme dans l'Arioste ou le Tasse.

Un monde nouveau, de longues navigations et d'interminables combats avec les peuples sauvages offraient à l'auteur espagnol de l'*Araucana* cette occasion d'innover dans la description pittoresque si bien saisie par le poëte portugais; mais son œuvre, un moment trop vantée, n'atteste en rien le génie pittoresque. Alonzo de Ercilla est un soldat parfois éloquent, jamais un peintre, et jamais un poëte à mettre au rang des Calderon et des Lope de Vega.

VII

Le génie héroïque est si fortement accusé dans la race espagnole, la personnalité humaine s'y montre si fière, si peu portée à rien céder à ce qui constitue le *non moi*, qu'on ne doit pas s'attendre à trouver dans l'art de ce peuple de grandes concessions au sentiment de la nature. Qu'est-ce autre chose pourtant que le réalisme et la chaude couleur de ses peintres, sinon un gage donné au monde extérieur, un naturalisme qui déjà touche à l'excès, qui dépasse tout ce que l'Italie s'est permis en ce genre et qui menace d'étouffer sous la splendeur pittoresque l'expression de l'idée morale? La pénitence et l'ascétisme représentés par les peintres espagnols prennent chez

eux le caractère d'une passion charnelle; c'est une fureur du tempérament comme l'extase et la prière, qui se confondent sous leurs pinceaux avec la volupté.

Cette énergie de la peinture qui excelle à reproduire l'ardeur de la vie par celle de la couleur, et donne un relief saisissant à tous les objets visibles sans rien ôter de son éloquence à leur expression morale, est un mérite commun aux poëtes et aux peintres de l'Espagne. On ne songe guère à louer pour ce mérite secondaire et comme œuvre descriptive le livre le plus admirable et le plus populaire de la littérature castillane, le *Don Quichotte*. Chez tout autre que chez un compatriote de Murillo, de Velasquez et de Ribeira, le génie du pittoresque n'eût pas réussi à se faire jour dans un sujet à la fois héroïque et ironique comme l'histoire de l'*ingénieux hidalgo*. Les ironiques à la façon de Voltaire, les poëtes de la grandeur morale, comme Corneille, n'ont que faire du pittoresque; le sentiment du monde extérieur, le paysage, la couleur même, leur semblent interdits. Le chevaleresque Cervantes est loin d'être un railleur à la mode française; il n'a de Rabelais, de Molière et de Voltaire que la franchise du trait comique, jamais leur venin; mais il est aussi fier, aussi grand moraliste que l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte*.

Un livre analogue au *Don Quichotte*, écrit en France au commencement du dix-septième siècle, n'eût pas atteint sans doute le style abstrait et limpide des contes de Voltaire, mais il eût été moins chargé de ce gros matérialisme sans pittoresque qui caractérise le style du Pantagruel. Rabelais énumère, agglomère, entasse les épithètes, il fait d'interminables nomenclatures d'objets à peindre, mais il ne peint jamais. Nous ne parlons pas ici du paysage, que son œuvre ne comportait guère; mais les buffets, les garde-manger, les longues ripailles qui reparaissent dans tous les chapitres, n'y sont pas décrits à la façon du poëte et du peintre; ce n'est pas même un tableau de nature morte; il semble qu'on feuillette le livre de compte d'un majordome.

Cervantes, ce fin et profond moraliste, ce courtois et chevaleresque railleur, est aussi un peintre, un coloriste, et, en sa qualité d'Espagnol, presque un réaliste. Le paysage n'est sans doute qu'un mince accessoire dans son amusante épopée. L'historien du chevalier de la Manche ne perd jamais son temps, même dans la pastorale, à peindre un site pour lui-même et pour son charme propre; et cependant si vif est en lui le sentiment pittoresque, qu'il a fait de son roman la première œuvre écrite où nous apparaisse le paysage réel, où la description soit locale et vraie, où chaque site ait son caractère et sa couleur; chaque figure et chaque costume, sa physionomie, son exac-

titude. Ses rares paysages, sobrement peints, sont bien de l'Espagne; on ne saurait les placer ailleurs que sous ce ciel splendide et brûlant. Tous les romans de chevalerie, qu'il a imités en les raillant, dessinaient leurs paysages dans l'imaginaire; le lecteur ne savait jamais sous quelle zone, dans quelle latitude il voyageait avec le héros. Cervantes fait autre chose que des fonds de cadre, il peint le paysage et plus que le paysage historique, il décrit la nature avec toute sa couleur et sa réalité.

Mais il fait mieux que du pittoresque pur et du réalisme, il fait de la poésie; il ne donne pas seulement aux objets leur couleur et leur forme vraie; il leur donne une expression, une vie, une signification morales. Il associe déjà la nature aux sentiments humains; c'est en cela qu'il devance l'esprit de son temps et se relie presque à notre époque. Dans les occasions trop rares où il suspend son récit et les dialogues de ses personnages pour décrire à grands traits les sites environnants, il sait, en conservant au paysage toute sa physionomie locale, le faire concourir à la situation qu'il veut rendre et à l'expression d'un sentiment, lui donner ce qu'on pourrait appeler une valeur subjective et morale, et c'est là proprement le rôle du paysage en littérature.

Le monde matériel n'obtient un rôle dans la poésie qu'à la condition d'exprimer à sa manière l'âme humaine, Dieu, l'idéal et tout le monde invisible.

VIII

Peindre l'âme humaine à travers les harmonies des objets extérieurs, associer la nature à nos passions, en faire un interprète et un complice de la vie du cœur, c'est là le don du merveilleux poëte placé comme Cervantes entre le seizième et le dix-septième siècle, et qui vient à la fois résumer le génie du moyen âge et inaugurer la poésie de nos siècles de maturité, Shakespeare. Shakespeare est l'Homère de l'Europe moderne; il a de moins que le divin aveugle cette pureté de goût, cette perfection de la forme qui n'appartient qu'aux Grecs; mais, en tant que peintre de l'âme et des choses, il est varié, universel, profond, éternel comme lui. Dans un genre devenu ailleurs le plus étroit de tous, parce qu'il exclut à la fois Dieu et la nature, le merveilleux et le pittoresque, le monde invisible et le monde extérieur, pour ne laisser subsister que l'homme réel et l'homme dépouillé de l'auréole du demi-dieu, dans le drame, en un mot, Shakespeare a été, comme Ho-

mère dans le poëme épique, un immense miroir de tout ce qui peut devenir poésie dans la création. Plus dramatique que les Grecs, dont la tragédie n'est encore que l'épopée dialoguée, il est comme eux épique et lyrique, sans sortir jamais des véritables conditions du théâtre. Nul autre poëte n'existe dont on puisse dire d'une façon aussi absolue que rien d'humain ne lui est étranger. Chez un tragique, dans un esprit qui semble être le plus beau fruit du moyen âge touché du soleil de la Renaissance, on n'aurait pas le droit de chercher ce qui constitue le génie particulier de la poésie lyrique de notre époque, et pourtant l'on y rencontre jusqu'à ces emprunts faits à la peinture, jusqu'à ces échos du monde musical qui font un des plus grands charmes et un des plus grands dangers de l'esprit poétique moderne.

Le sentiment de la nature, sous ses deux formes les plus avancées, le paysage et la symphonie, joue un rôle considérable dans Shakespeare. Le théâtre, tel que nous le concevons en France, exclut cet ordre de sentiment. Pour laisser le paysage prendre ainsi une voix et la musique des objets visibles s'exprimer sur le théâtre, il fallait un poëte de nature profondément germanique comme l'auteur d'*Hamlet*.

Parler de Shakespeare comme d'un paysagiste et d'un symphoniste à la façon de nos élégiaques modernes, après ses grands drames sur l'histoire d'Angleterre et sur l'histoire romaine — de véritables épopées — et ses tragédies de passion, c'est paraître l'amoindrir; mais le génie musical et pittoresque est chez lui trop évident pour ne pas nous saisir dès l'abord.

A-t-on remarqué combien Shakespeare affectionne pour lieu de scène et décorations de son théâtre les sites champêtres, le paysage, la nature au grand soleil? Tout à fait opposé en cela aux habitudes du drame classique, qui ne sort guère des palais et des temples, il nous conduit à chaque instant dans une forêt, sur une bruyère en pleine campagne, au bord de la mer. On dirait là que sa poésie s'étudie à suppléer par l'abondance, par la justesse, par la vivacité des couleurs, à ce qui manque à l'art du décorateur de son temps pour nous rendre visibles les lieux où le drame s'accomplit. A force de variété dans le style et de profusion lyrique, il a fait d'un grand nombre de ses pièces des sortes d'opéras qui n'ont rien à demander au compositeur et dont les paroles portent avec elles leur mélodie et leur accompagnement; il est musicien comme il est peintre.

Ne craignez pas que cette intervention du lyrisme, de l'élément pittoresque et musical, ralentisse la marche du drame et la peinture de la passion. Jamais, dans Shakespeare, de ces hors-d'œuvre descriptifs, comme le poëme, le roman, le théâtre, même de nos jours, s'en permettent jusqu'à l'exubérance. La nature n'est pas en scène pour

son propre compte; le paysage ne s'exprime que par la bouche des acteurs, il intervient comme un auxiliaire dans l'expression de la passion qui domine; le site concourt par son accent à la peinture de la situation morale. Un seul mot, parfois, sur les lèvres du personnage trahit cette impression de la nature extérieure qui vient doubler l'émotion intime en s'y associant. Plus rarement la nature joue un rôle direct; c'est l'orage, c'est l'éclair, c'est le bruit des vagues, c'est une brise harmonieuse qui font leur partie dans le concert et donnent la réplique à la passion humaine. Le poëte les fait entendre soit dans un passage lyrique confié à l'un des acteurs humains—et ce poétique moyen est le plus habituel à Shakespeare — soit dans une indication de scène pour le décorateur et le machiniste.

Mais ce rôle du monde extérieur, ainsi subordonné aux personnages comme l'exige la loi du drame et comme l'ont toléré les Grecs eux-mêmes, ne suffit pas à l'esprit germanique. Shakespeare aime à se reposer de l'épopée et des passions héroïques dans une vague et fantastique symphonie, dans un concert chanté par des figures diaphanes, par des esprits à peine revêtus d'un corps, capricieuses divinités empruntées toutes à la mythologie de la nature.

Que font sur ce théâtre *Ariel*, *Obéron*, *Titania?* N'y viennent-ils pas représenter la nature elle-même au milieu des acteurs humains et traduire, par leur présence au milieu du drame, cette intime association des phénomènes du monde visible avec nos pensées et nos sentiments, cette harmonie préétablie entre les battements de notre cœur et les palpitations de tout ce qui vit et végète autour de nous? La *Tempête*, le *Songe d'une nuit d'été*, genre à part dans la riche diversité des pièces de Shakespeare, relèvent moins du génie dramatique proprement dit que du génie musical et pittoresque.

Hormis le mode architectural et religieux, interdit à Shakespeare par le temps où il a vécu, par son génie avant tout dramatique, par sa forte personnalité et par l'influence protestante, ce grand poëte parcourt, excellant sur tous les degrés, l'échelle entière des arts auxquels peuvent correspondre les inépuisables variétés de la poésie. Dans certaines de ses créations, dans ses drames romains, il est par moment sculptural comme le génie antique; mais c'est là, il faut le dire, un degré qu'il atteint rarement; poëte chrétien, poëte dramatique, ses héros relèvent de la peinture; le ciseau ne pourrait rendre leur physionomie trop mobile et trop complexe; inférieur en ceci à Michel-Ange, il n'a fait que peindre; sa sculpture n'est qu'une peinture plus solide. Mais sa peinture embrasse toutes les innombrables variétés de cet art, jusqu'au paysage; elle touche en raffinant ce dernier genre au monde indescriptible, à l'ordre indéfinissable des sentiments, aux vagues aspirations, aux rapides intuitions de l'infini, qui ne peu-

vent prendre une forme et se traduire que dans les productions musicales.

Comme coloriste par le style et comme peintre de physionomie, Shakespeare atteste une époque plus mûre que celle des maîtres italiens; il creuse plus avant qu'eux dans le détail du caractère, il est plus voisin de Rembrandt que de Raphaël. Comme paysagiste, Titien, qui l'a précédé, Poussin et Claude Lorrain, qui l'ont suivi, le surpassent par l'élévation du style; mais leurs paysages, moins individuels, plus classiques, lui sont inférieurs dans l'expression du sentiment et de la vie. Par la profondeur et la vivacité du sentiment de la nature, Shakespeare enjambe le dix-septième et le dix-huitième siècle; il est contemporain de Schiller, de Goethe, de Châteaubriand, de Lamartine. L'auteur de la *Tempête* et du *Songe d'une nuit d'été* dépasse de beaucoup ce degré du genre pittoresque où le sentiment de la nature se traduit par l'éclat des images, l'abondance et la richesse des métaphores. Cette façon de décrire, qui est le propre de la poésie grecque, en dehors de laquelle ne s'aventurent pas l'Arioste et le Tasse, que franchit à peine Camoëns lui-même, correspond dans sa forme la plus sévère au bas-relief et dans sa plus large mesure à la peinture proprement dite. L'homme en lui-même, non plus seulement le héros et le demi-dieu, est devenu le centre de la poésie de Shakespeare; l'objet par excellence de ses tableaux, comme il est l'objet par excellence de la peinture. Mais cette âme, essentiellement moderne, affectionne aussi le monde extérieur pour lui-même, pour ce côté des choses dont la traduction dans l'art ne peut se faire pleinement que par la musique.

C'est bien autre chose qu'un paysagiste comme Claude Lorrain, c'est un symphoniste comme Beethoven. En même temps qu'il nous ouvre de vagues perspectives dans le paysage, et qu'il lance notre regard à travers des horizons sans fin à la suite des fées et des génies, il nous fait entendre ces vagues rumeurs qui semblent venir des mondes encore à naître, ces mélodies indéfinissables qui nous bercent entre la rêverie et la pensée. Il suscite, pour nous reposer de l'héroïsme ou des passions tumultueuses, ces émotions qui sont le propre effet de la musique, qui ne s'adressent pas exclusivement à nos sens, mais dont nous jouissons comme d'une sensation, sans aucun travail de l'intelligence; qui suffisent parfois pour imprimer une direction à la volonté, mais sans jamais éclairer sa route et sans nous rendre capables d'un effort. La poésie lyrique moderne, dans ce qu'elle a de plus rêveur, de plus indéterminé, de plus musical, est en germe à certains endroits des drames de Shakespeare.

En considérant l'art dans son ensemble à la fin du seizième siècle, Shakespeare en résume les tendances les plus voisines de nous. Il

exprime bien dans sa richesse merveilleuse cette époque, qui conduit la peinture depuis la mosaïque sur fond d'or jusqu'au paysage de genre, et qui, au lendemain des dernières œuvres de la grande architecture, a vu naître la musique d'opéra.

VICTOR DE LAPRADE,
de l'Académie française.

La suite à un prochain numéro.

LITTÉRATURE DRAMATIQUE

M. VICTORIEN SARDOU

ET LE THÉATRE EN 1861.

Il en est du théâtre contemporain comme de ces États mal ordonnés qui changent, à tous moments, de constitution et de maître. Souvent il semble qu'on y entre (c'est des États que je parle) dans une nouvelle ère de solidité et de splendeur : tout est prospère et brillant au dehors; la richesse publique déborde; les fortunes privées s'accroissent; les édifices se multiplient : ce ne sont partout qu'hymnes victorieux, entreprises gigantesques, acclamations populaires, découvertes fécondes, chefs-d'œuvre financiers, prouesses administratives; — puis, tout à coup, voilà un petit ressort qui se détraque, un petit secret qui s'échappe, un grain de sable qui se dérange, un atome qui change de place, et adieu le beau rêve d'avenir et de durée! Les pouvoirs tombent en faiblesse, les statues montrent leurs pieds d'argile, les idoles chancellent sur leur base, les millions font faillite, les masques tombent, les dettes restent, et les héros s'évanouissent : la pièce est finie, et le rideau s'abaisse au milieu de la consternation du public payant et de la confusion des claqueurs; car je me trompais : c'est du théâtre que je parle, et ma digression même me ramène à mon sujet.

Depuis trente-trois ans, depuis la préface de *Cromwell*, combien n'en avons-nous pas vu naître et mourir, de ces royautés dramatiques dont les sceptres de carton et les couronnes de papier doré gisent

aujourd'hui dans quelque magasin d'*accessoires*, pêle-mêle avec la coupe de poison et la bonne dague de Tolède! que de rois, ou, si l'on veut, que de prétendants! Nous avons assisté d'abord au grand mouvement romantique, si beau, si fécond sur d'autres points, si stérile au théâtre, où il aboutissait, après huit ou dix ans, à je ne sais quel compromis démocratique entre le lyrisme et le mélodrame. M. Dumas père, le tempérament, sinon le génie le plus dramatique de son époque, avait eu son heure de souveraineté : nul ne répondait mieux que lui à cette fougue, à ces aspirations, à ces ardeurs, à ces faux semblants de passion et de poésie, à tous ces alliages que remuent et surexcitent les révolutions : un quart de siècle s'est écoulé, et, de folie en folie, de chute en chute, M. Dumas est devenu un personnage, — un acteur, — plus comique à lui seul que tous ceux de ses comédies, — si comique, qu'on est désarmé, et qu'on lui pardonne même sa politique et ses amitiés. Puis est arrivée, comme réaction et contraste, l'école dite *du bons sens*. Elle s'intitulait ainsi par modestie pure, et pour bien nous avertir qu'elle n'avait pas de génie. Par une singulière bonne fortune, son avénement coïncida avec celui de la tragédienne la plus parfaite qui ait jamais servi d'interprète aux correctes beautés de l'art classique. Mais remarquez l'étrange fatalité d'avortement qui pèse sur le théâtre moderne! Ces deux forces, au lieu de s'entr'aider, se contrarièrent; leur alliance fut aussi improductive que celle du *pauvre Diable* et de l'abbé Trublet; si bien qu'au bout de dix autres années, l'actrice mourait prématurément, après s'être en vain débattue entre un répertoire immobile et un répertoire impossible, tandis que l'école, entraînée vers le réalisme et la fantaisie, faisait songer à la fable de l'*Ane et le petit Chien*. Dès longtemps déjà il n'existait plus de drapeaux, de doctrines, ni même de groupes : il n'y avait plus (pour parler notre affreux style) que des *individualités;* individualités parfois brillantes, qui avaient aussi leur année, leur saison ou leur jour, mais qui ne pouvaient laisser de traces profondes, parce qu'au lieu de s'implanter vigoureusement au cœur même de la société contemporaine, elles se bornaient à en exprimer les goûts fugitifs, les réactions passagères et les mobiles surfaces. C'est ainsi que nous avons vu tour à tour le *règne* de M. Ponsard, de M. Émile Augier, de M. Dumas fils, de M. Octave Feuillet, de M. Barrière : combien de temps régnera M. Victorien Sardou?

M. Sardou est l'idole du moment : il a passé, sans transition, de l'obscurité la plus complète aux périlleux honneurs d'un premier rôle. En moins de deux ans, quatre pièces presque également applaudies, quoique de valeur inégale, les *Pattes de mouche*, les *Femmes fortes*, *Piccolino*, et enfin *Nos intimes!* ont appris son nom à tout l'univers; à tout cet univers du moins qui va de la colonne de la Bastille

au fronton de la Madeleine et a pour soleil une infinité de becs de gaz. Cette popularité sera-t-elle plus solide et plus durable que les autres? La manière de M. Victorien Sardou nous révèle-t-elle un nouvel aspect de l'art dramatique? Est-ce une originalité qui se dessine, une physionomie qui s'accentue, ou bien faut-il seulement y voir la *fusion* plus ou moins ingénieuse de talents déjà connus, un *composé* plus ou moins heureux de traits déjà remarqués sur d'autres visages? Nous ne prétendons pas résoudre ces questions : nous voudrions seulement, avant de résumer les réflexions que nous suggère sa dernière pièce, son plus grand succès, essayer d'esquisser, non pas d'après nature, — nous n'avons pas l'honneur de connaître M. Sardou, — mais d'après une sorte d'analyse conjecturale, quelques détails de cette nouvelle figure.

M. Sardou, à ce qu'on nous assure, a commencé par le *spiritisme :* il a été un des fidèles et probablement un des lévites de la religion des tables tournantes. Son *ingéniosité* très-remarquable s'est exercée d'abord dans ce monde bizarre qui associe les objets les plus matériels aux rêveries les plus subtiles : en effet, si nos souvenirs ne nous trompent pas, nous croyons avoir vu, à l'époque où M. Sardou n'était encore qu'un simple mortel, un dessin de lui représentant la maison *céleste* de Mozart, bâtie en songe d'après un système d'inductions surnaturelles et musicales, aussi attrayant qu'un joli paradoxe ou une bonne histoire de revenants. Or le spiritisme nous arrive en grande partie d'Amérique. La société et la littérature américaines nous offrent, par bien des points, ce singulier mélange de merveilleux et de positif où se complaisent les civilisations qui n'ont pas eu d'enfance, qui n'ont point de passé, point de monuments, point de poésie, chez lesquelles le sentiment religieux se subdivise à l'infini, et qui pourtant veulent satisfaire aux instincts contradictoires de notre double nature. Voilà le point de départ, et l'on nous permettra d'y attacher quelque importance. M. Victorien Sardou est, à nos yeux, un Parisien de race inventive et pleine de ressources, greffé sur un Américain; il y a en lui du *Yankee*, mais du *Yankee* imbu de Dumas fils, de M. Scribe, et même de Beaumarchais. Sa meilleure pièce, les *Pattes de mouche*, est un rêve d'Edgar Poë, raconté par M. Scribe, emprunté aux créations fantasques d'un cerveau halluciné, pour prendre pied au Gymnase et se mettre en contact avec quelques-unes des réalités brutales de la vie moderne. Une toile d'araignée délicatement enroulée autour d'une solive, telle serait l'image que nous appliquerions volontiers à ce genre de pièces. Nous avons peu pratiqué Edgar Poë, n'éprouvant pas une bien vive passion pour l'extraordinaire, qui est trop souvent le désordonné; mais enfin, si nous essayons de nous former une idée juste de l'auteur du *Scarabée d'or*, et de lui chercher,

par exemple, des points de comparaison avec Hoffmann, nous trouverons entre ces deux sortes de fantastique les différences des deux nations et des deux génies : chez le conteur allemand, le fantastique n'a d'autre foyer que l'imagination, et cette imagination s'exerce sur les objets les plus chers à la race germanique, la musique, l'art, la poésie, le passé, et les capricieux mystères de ce monde intérieur qu'Hoffman parcourt comme un veilleur de nuit, une lanterne sourde à la main. Chez Edgard Poë, l'imagination, dans ses évolutions les plus déliées, se met au service de l'analyse, ou plutôt de l'algèbre et du calcul; elle procède du connu à l'inconnu avec une force d'induction et de concentration qui arrive souvent à des effets saisissants; mais le but qu'elle se propose, les objets vers lesquels elle tend tous ses fils au risque de les casser, sont très-réels, très-tangibles et tout à fait du ressort de l'esprit américain ; ce ne sont plus des rêves, ce sont des choses : c'est un trésor à découvrir, un parchemin à déchiffrer, une lettre à retrouver, les éléments d'une instruction criminelle à rendre visibles et palpables. Il en résulte, — et nous voilà de nouveau bien près de M. Victorien Sardou, — que les objets matériels jouent un grand rôle et prennent une valeur parfois excessive dans cette littérature, qui semblerait devoir être le triomphe des facultés les plus subtiles, les plus impondérables de l'intelligence. Un critique spirituel avait déjà remarqué, à propos des *Femmes fortes*, la quantité d'*accessoires* (comme on dit en langue de théâtre) qui y donnent la réplique aux acteurs, et sans lesquels la pièce ne marcherait pas. De même, dans *Nos intimes!* nous avons noté un cactus, une paire de pantoufles, un verre d'eau sucrée, une chaise, un cordon de sonnette, un cigare, un flacon, et enfin un renard, qui font évidemment concurrence à Caussade et à ses amis. Aussi bien, ceci s'accorderait à merveille avec la vocation primitive de M. Sardou et ses antécédents d'esprit frappeur. Si vous vous souvenez du temps où florissaient les tables tournantes, vous n'avez sans doute pas oublié que, quand on entrait dans un salon, la première impression était celle-ci : un certain nombre de créatures raisonnables, civilisées et baptisées, complétement absorbées et effacées par un nouveau personnage, lequel avait tous les honneurs de la soirée : ce personnage était une table, à moins que ce ne fût un guéridon ou un chapeau. Appliqué au théâtre, cet effet d'optique dénoterait un pas de plus sur une route qui n'est pas précisément ascendante. Les héros et les œuvres de Corneille, de Molière et de Racine, exprimaient les sentiments de l'homme dans ce qu'ils ont de plus général, de plus indépendant des détails du monde matériel : c'étaient des âmes, des cœurs, des passions, des caractères, des travers, des vices, des ridicules, s'agitant dans une sphère où l'homme était tout, où les *acces-*

soires de théâtre disparaissaient absolument. Avec Marivaux les horizons s'abaissent, les aperçus s'amoindrissent; ce n'est plus l'âme, ce sont quelques-uns de ses replis; ce n'est plus, comme on l'a dit, le grand chemin, ce sont de petits sentiers. Pourtant ces raffinements, ces altérations du sentiment primitif, appartiennent encore au monde idéal : c'est l'homme encore, bien que compliqué et abâtardi par une civilisation corruptrice, qui se joue parmi ces intrigues légères; tissu diaphane à travers lequel scintillent, non plus les clartés, mais les phosphorescences du cœur humain. Sur le théâtre moderne, on sent que l'âme se retire peu à peu et que la matière avance. Le décor, le *spectacle*, l'effet sensuel, le travail de la mise en scène, acquièrent une importance toujours croissante. L'homme se fait petit, dominé par ces forces visibles de la nature et de la fortune, qui donnent aux passions et aux caractères l'air d'une substance malléable, pressée et amincie sous un laminoir. Enfin voici un nouveau procédé dramatique où la matière s'anime, prend rang de personnage, et intervient directement dans l'action : peu s'en faut que l'ingénue et le cactus, le raisonneur et le flacon, l'amoureux et le cigare, le mari et le renard, ne se placent sur la même ligne et n'obtiennent *ex æquo* les applaudissements des claqueurs : ce progrès, si c'en est un, n'est pas de nature à réconcilier les amants de l'idéal avec le théâtre contemporain.

Arrivons maintenant à ces *Intimes*, puisque aussi bien ils représentent à peu près tout l'effectif dramatique d'une année dont rien n'égale, en ce genre, l'inanité et la misère. Le succès est éclatant, incontestable, bien que l'on puisse encore y reconnaître cette extrême disproportion que nous avons déjà remarquée, à propos des pièces de M. Dumas fils, entre l'effet du premier soir et celui des soirées suivantes. Nous n'aurons pas la naïveté risible d'analyser, après cinq semaines, une pièce que tout le monde aura vue au moment où paraîtront ces pages, excepté ceux de nos lecteurs assez arriérés pour ne pas vouloir croire que la représentation de *Nos intimes !* soit l'événement culminant de ces deux derniers mois. Nous sommes cependant bien forcé d'en indiquer ou d'en rappeler le sommaire, afin de pouvoir en montrer les côtés vulnérables.

M. Caussade, bourgeois enrichi, homme crédule et confiant (pour ne rien dire de plus), livre son cœur à tout venant. Il n'est content que quand sa maison est pleine d'*intimes*. — et non pas d'*amis* (M. Sardou tient beaucoup à cette distinction). Naturellement, ses *intimes* le molestent, le torturent et le trahissent. L'un essaye de séduire sa femme; les autres ourdissent autour de lui toutes sortes de trames odieuses. Parmi ces personnages malfaisants et équivoques, il n'en est qu'un, à qui M. Caussade commence par refuser sa fille,

sous prétexte qu'il *n'est pas son ami ;* et celui-là est, comme de raison, le bon génie de la pièce : il défend pied à pied l'honneur et le repos de Caussade, sauve sa femme, déjoue les complots des faux amis, et finalement les met en fuite. Le triomphe de l'amitié vraie sur l'intimité factice, fortuite ou perfide, voilà le dénoûment et la moralité de l'ouvrage.

Nous comprenons que ce contraste puisse fournir le sujet d'une comédie, mais à une condition : c'est que l'auteur ne la détruira pas, dès les premières scènes, en la laissant tomber dans la caricature. M. Victorien Sardou dit : *nos intimes !* à savoir les siens, les miens, les vôtres : grand merci pour lui et pour nous ! des *intimes* tels que ceux-là ne peuvent être dangereux que pour un idiot. Leur premier et leur plus léger défaut est de n'être pas et de ne pouvoir être des *intimes ;* Maurice a trente ans de moins que Caussade ; Marécat, son ancien camarade de collége, avoue lui-même l'avoir complétement perdu de vue depuis longues années ; le zouave Abdallah, absolument inconnu à Caussade, qui ne sait pas même son nom, ne s'installe chez lui que par suite d'un *quiproquo*. Vigneux seul paraît avoir eu avec lui quelques relations assez suivies, et, semble-t-il, assez onéreuses pour la bourse du trop confiant propriétaire. Voilà donc, tout compte fait, sur quatre *intimes*, trois impossibilités. Pour s'y prêter il faut admettre, ou que ces intimes de contrebande et de hasard en remplacent d'autres plus sérieux, au moins d'apparence, qui forment les véritables amitiés de Caussade ; et alors que devient l'idée de M. Sardou ? — ou bien que ce brave homme, ce quinquagénaire si bon, si généreux, si expansif, a traversé sa vie presque entière sans rencontrer un semblant d'ami. Il faut admettre que sa jeune femme, qu'il adore, qu'on nous donne pour une nature distinguée et délicate, et qui est irréprochable au lever du rideau, a vécu et vit encore dans sa maison comme une étrangère, sans déclarer une seule fois à son mari que de pareilles sociétés la mettent au supplice, sans rien tenter pour l'éclairer sur le péril et l'ennui de ces liaisons hasardeuses avec des gens insupportables. Ceci nous mène à un défaut, bien autrement grave, de la pièce de M. Sardou. Pour que ces intimités fussent dangereuses, il faudrait qu'elles fussent séduisantes par quelque côté : il faudrait que les intimes fussent des flatteurs, que leur jalousie, leur méchanceté, leur astuce, se déguisassent sous des airs de courtisans mielleux ou au moins de parasites polis. C'est, nous dira-t-on, la donnée vulgaire : soit ! mais c'est la bonne : tout au plus consentirions-nous à rencontrer sous ce miel un arrière-goût de fiel ou de verjus. Or M. Victorien Sardon, pour mieux s'accommoder sans doute aux brutalités du théâtre moderne, a pris le contre-pied de cette donnée. Marécat et Vigneux, ses deux *intimes* en titre, mettent, dès

leur entrée en scène, leur amphitryon à un tel régime de duretés, d'épigrammes, de coups de boutoir, d'allusions blessantes ou venimeuses, que l'homme qui, au lieu de les faire chasser par ses domestiques, les supporte patiemment, ne peut être qu'un imbécile, et cesse dès lors d'intéresser le spectateur. Ce n'est plus de la bonté, de la confiance, de la faiblesse même ou de l'aveuglement : c'est du *crétinisme*. Comment voulez-vous que je plaigne Caussade, que son honneur, son repos, son bonheur, sa dignité de mari et de maître de maison me paraissent un enjeu de bon aloi, si vous en faites un niais de vaudeville ou de mélodrame, propre à subir toutes les avanies, comme Pierrot reçoit les coups de pied? Et plus tard, quand il se relève, quand il parle noblement le langage de l'honnête homme trahi, quand vous nous le montrez se débattant entre les instincts de sa nature confiante et les soupçons que ses faux amis lui versent goutte à goutte, comment voulez-vous que cette émotion soit communicative, que cette transformation me semble possible? Passe encore pour Marécat, le vieil égoïste dont les boutades sont parfois assez amusantes ; mais cet affreux drôle de Vigneux, l'obligé de Caussade? N'est-ce pas reculer toutes les bornes de l'invraisemblance que de placer sur les lèvres de cet envieux de bas étage des paroles diamétralement contraires au véritable esprit de son rôle? Vigneux, qui a eu souvent recours à Caussade, qui peut avoir encore besoin de lui, commence par l'humilier dans ses souvenirs de collége; ensuite il déprécie sa chère maison de campagne, et cela en des termes tels, que Caussade, intelligence médiocre, mais propriétaire passionné comme tous les parvenus, devrait le jeter par la fenêtre. Il lui fait clairement comprendre que l'accroissement rapide de sa fortune et l'acquisition de cette belle *villa* sont autant d'indices accablants pour sa probité. Enfin il a le bonheur de s'entendre demander un service par Caussade, son bienfaiteur : et, au lieu de lui répondre par une promesse, sauf à être bien résolu, *in petto*, à ne pas la tenir, il lui oppose un refus brutal. Nous le demandons, est-ce ainsi que M. Sardou a prétendu prouver sa thèse? Est-ce de cette façon que parlent et agissent les faux amis, les parasites, toujours empressés de cacher sous d'obséquieux dehors leurs arrière-pensées malfaisantes et perfides? Que dirions-nous d'Abdallah le zouave, l'*intime* que Caussade n'a jamais vu, dont il ignore le nom, et que sa femme et sa fille supportent dans la maison pendant deux jours, en dépit de ses incartades et de ses allures de caserne? Ici la caricature baisse encore d'un cran, et descend au niveau des scènes les plus infimes du boulevard.

Tout le comique de cette pièce des *Intimes* repose donc sur des invraisemblances et des exagérations. Nous savons bien qu'il faut au théâtre le *verre grossissant*, et que Molière lui-même est exagéré;

mais quelle différence! L'exagération chez Molière est toujours dans le sens même du rôle, de ce qu'il est, de ce qu'il doit être pour me bien pénétrer de la pensée de l'auteur : elle fait saillie sur le tableau, et cette saillie est justement ce qui accroche, ce qui retient, ce qui force à l'attention les esprits superficiels ou distraits. Quand le mot ou l'effet de scène se répète, c'est pour parvenir dans tous les coins de la salle et donner à l'intention comique plus de vigueur et de carrure. Si Harpagon exagère l'avarice, Tartuffe l'hypocrisie, Alceste la misanthropie, ce n'en est que mieux la misanthropie, l'hypocrisie et l'avarice. Dans les *Intimes*, et, en général, dans les œuvres du théâtre moderne, l'exagération est en sens inverse de la vérité des caractères. Pourvu que l'on fasse rire un moment, pourvu que l'on fouette le sang du spectateur blasé, tout est dit : aussi, où sont aujourd'hui les pièces de 1860? où sont les *neiges d'antan!*

Si nous ne pouvons accepter la partie comique des *Intimes*, serons-nous plus heureux avec la partie sentimentale et romanesque? Deux personnages sont en présence : le jeune Maurice et Cécile, la femme de Caussade. Maurice, à qui l'auteur donne vingt-cinq ans, est un mauvais lycéen qui a lu *Faublas* et qui apporte dans ses plans de séduction un mélange de lyrisme bâtard, de corruption précoce et de fatuité novice. Ce rôle manque absolument d'originalité. Cécile est une créole ennuyée, de vingt ans plus jeune que son mari, chez laquelle la passion sincère et le sens moral sont également absents. Il ne s'agit pas ici de faire de la morale, encore moins du rigorisme : nous constatons seulement le procédé de M. Sardou. Dans l'égarement de Cécile comme dans sa résistance, il ne nous fait pas assister un seul moment à cette lutte intérieure de la passion et du devoir, qui est le plus émouvant de tous les drames. Qu'elle s'abandonne ou se défende, coupable ou sauvée, entraînée vers Maurice ou brusquement éveillée au bord de l'abîme, Cécile semble constamment en proie à une sorte de somnambulisme ou de cauchemar : cela est si vrai, qu'elle n'a jamais l'air de se souvenir qu'elle est maîtresse de maison, et d'une maison que remplissent jusqu'aux bords des hôtes importuns, exigeants et curieux. Non-seulement elle ne s'occupe pas un instant des nombreux commensaux de son mari; non-seulement cette créole, qui a dépassé la trentaine, se fait les illusions les plus puériles sur la nature de ses relations avec Maurice et des sentiments qu'elle lui inspire; mais, dans toutes ses scènes d'amour avec lui, — et quelles scènes! — on dirait qu'elle se croit à deux cents lieues de tout regard indiscret. Cette maison est transparente, peuplée d'êtres dangereux, en quête de médisances et de scandales; cet appartement a cinq ou six portes, qui ressemblent à des yeux d'Argus, toujours près de s'ouvrir, et Cécile se conduit

comme si elle habitait avec Maurice une petite maison Louis XV, portes et fenêtres bien closes, bien verrouillées, et sans aucune communication avec le reste du monde. Ceci n'est que l'invraisemblance matérielle : que dirons-nous de l'invraisemblance morale? Les passions, les caractères, ont leur perspective comme le paysage; l'optique théâtrale a ses lois comme l'optique pittoresque. Il n'est pas plus permis à un auteur dramatique de se contredire, d'un acte à l'autre, dans la peinture d'un de ses personnages, qu'il n'est permis à un peintre d'attacher à un torse de nain des bras de géant. Cécile, pendant toute la première partie des *Intimes*, se livre avec un tel laisser-aller à ses sentiments pour Maurice, elle accepte avec tant d'aveuglement volontaire ces vieux mensonges d'amitié et d'amour pur, que plus tard, au moment du péril, elle n'a plus le droit de reprendre une attitude d'honnête femme et de femme indignée; de même que son mari, à force de niaiserie et de confiance grotesque, a perdu le droit de se montrer, à l'heure de la crise, pathétique et éloquent. Nous n'insisterons pas, et pour cause, sur la grande scène du troisième acte. Cette scène est traitée et jouée avec un si fougueux *réalisme*, il y a là de tels effets de trouble et de vertige sensuel, qu'ils ne sauraient être rachetés par le salut définitif de madame Caussade. Le mal est fait, l'impression est produite, et la victoire obtenue par Cécile sur Maurice et sur elle-même ressemble par trop à celle dont un général disait : « Encore une victoire comme celle-là, et je suis perdu! » — Tout est fortuit, accidentel, imprévu, et, pour ainsi dire, matériel dans ce réveil tardif de l'épouse coupable. Encore une fois, ce n'est pas une âme, une conscience, une volonté, douloureusement partagées entre la passion et le devoir, qui retrouvent au moment suprême le sentiment de leur honneur et de leur force : c'est une femme endormie dont le rêve s'interrompt par hasard, une somnambule qui se réveille en sursaut avant d'être tout à fait tombée. Au reste, il s'est passé pour cette scène ce que nous avons signalé déjà pour d'autres chefs-d'œuvre du même genre. Le public spécial de la première représentation, friand de haut goût et de *piment* dramatique, trop raffiné et trop blasé pour s'effaroucher de si peu, s'amuse et applaudit d'autant plus que la pièce ou la scène est plus *montée de ton*. Aux représentations suivantes, cette pauvre morale revendique timidement ses droits : quelques spectateurs isolés essayent de protester; mais le branle est donné; le succès carillonne de toutes parts. Les murmures individuels n'ôtent rien, bien au contraire, à l'empressement collectif, et les chiffres du caissier achèvent de confondre les scrupules du vrai public.

Nous voici arrivés au rôle *favori*, à ce docteur Tholosan, qui exerce auprès de M. et de madame Caussade les fonctions de sauveteur

de chien de Terre-Neuve, et qui fait acheter ses services par de bonnes et piquantes vérités, formulées en *mots*, en allégories, en paraboles et en tirades. Nous avons tous connu ce Tholosan; nous l'avons vu, en 1853, dans les *Filles de marbre*, où il s'appelait Desgenais; en 1855, dans le *Demi-Monde*, où il se nommait Olivier de Jalin; il donnait, en je ne sais quelle année, la réplique aux *Parisiens de la Décadence;* il faisait la leçon, en 1857, aux *Faux Bonhommes*, ces proches parents de *Nos Intimes!* Il est devenu, dans ce théâtre moderne, dont toutes les productions, à vrai dire, se ressemblent effroyablement, un personnage proverbial, classique, obligé, comme le confident de tragédie, comme le traître de mélodrame. C'est le chœur antique résumé dans un seul acteur, et habillé à la *Belle Jardinière :* c'est le raisonneur de l'ancienne comédie, brodant de paillettes à la mode le manteau brun des Ariste et des Cléante : singuliers inventeurs qui n'inventent rien! bizarres originaux, dont les imaginations sont plus vieilles que Théramène! Le Tholosan de M. Sardou offre cependant quelques traits qui le distinguent de ses devanciers : il est médecin homœopathe, phrénologue et disciple du docteur Gall; il croit à la métempsycose, ce qui lui fournit d'excellents prétextes à tirades sur l'existence *antérieure* de Caussade et de ses amis; mais surtout il abuse du hors-d'œuvre, au point de faire regretter le *songe* et le *récit* tragiques. Il y en a presque à toutes les scènes et pour tous les goûts. Puisqu'il est avéré que ce type traditionnel n'est, depuis dix ans et sous différents noms, qu'un seul et même personnage, nous devons ajouter que ce personnage commence à se répéter d'une façon désastreuse et qu'il se gâte en se répétant. On avait applaudi chez M. Dumas fils la tirade dite des *pêches à quinze sols :* celle des poires, chez M. Victorien Sardou, n'a pas eu autant de succès : il faut même que l'heureux auteur des *Intimes* tienne bien obstinément à ses idées, pour avoir maintenu cette tirade malgré l'unanime réprobation de la critique et du public. Nous n'en parlons, après tous les autres, que pour faire voir, par ce seul exemple, à quelles énormités de style nos jeunes lauréats dramatiques sont entraînés par ce système des hors-d'œuvre qui inspirait au moins de beaux vers à Racine. Tholosan compare les cœurs déclassés par un mariage inégal à des poires coupées en deux et dont chaque moitié cherche sa moitié correspondante, et il ajoute : « Il se trouve toujours par là un fragment de poire *célibataire*, qui profite du déplaisir causé à la *dame* (une poire!) par cette découverte, pour se jeter *à ses pieds* (les pieds d'une poire) en lui *criant* (une poire qui crie!), » etc., etc. — Ma cassette trop honnête! — Les beaux yeux de ma cassette! » dirait Harpagon.

Il y a dans *Nos Intimes!* un petit rôle épisodique, qui s'accorde assez bien avec le ton général de la pièce. C'est celui de Raphaël, le

fils de cet affreux Marécat, adolescent dont l'éducation virginale fait la joie et l'orgueil de son père, et qui, tout naturellement, lit Boccace en cachette et embrasse la servante. Ce Raphaël est un Chérubin bourgeois qui mériterait d'être le page d'un Almaviva agioteur et coulissier; Chérubin, moins ce grain de poésie qui a suffi au génie ailé de Mozart pour emporter vers l'idéal le *ferfalone amoroso* de Beaumarchais. Nous n'aurions pas relevé ce détail, s'il ne concourait dans sa mesure à l'effet essentiellement matérialiste de la pièce. Tout, en effet, dans les *Intimes*, le bien et le mal, le dévouement et l'égoïsme, la vertu et le vice, la faiblesse et la résistance, porte le cachet du matérialisme; non pas de ce matérialisme philosophique et raisonné qui n'a rien à démêler avec le théâtre et qui ne serait pas de notre compétence, mais de ce matérialisme qui s'infiltre de plus en plus dans une certaine littérature et recouvre comme d'une poussière impalpable tous les ressorts de l'imagination et de la pensée. Cet art sent le renfermé : il n'y a ni ciel, ni horizon, ni air sur la tête de ces personnages; ces passions, ces bons mots, cet esprit, sont entretenus au calorifère. Les vices de Marécat et de Vigneux vivent raz de terre; nous avons dit ce que nous pensions de Maurice et de Cécile. L'honnêteté et la bonté de Caussade sont purement animales : dérangé un moment dans sa quiétude, il déclare ne voir pour l'époux trahi d'autre refuge que le suicide. L'adolescence de Raphaël s'acclimate au libertinage et à l'ordure. Tholosan croit que nous avons tous été des bêtes avant d'avoir pour *intimes* les Vigneux et les Marécat. Il aime Benjamine, la charmante fille de Caussade, et il finit par l'épouser au dénoûment. Ces jeunes et gracieuses amours auraient pu rafraîchir un peu l'atmosphère, former un heureux contraste avec les scènes orageuses de Cécile et de Maurice, avec les méchants complots des intimes : mais M. Victorien Sardou ne s'en est pas soucié; il s'est borné, de ce côté-là, à l'indication la plus sommaire, et Benjamine est restée, dans sa pièce, à l'état de comparse. Une réalité brutale, entremêlée çà et là de quelques nuances d'hallucination, une journée étouffante, coupée de somnolences et de rêves, telle est l'impression d'ensemble que produit cette comédie.

Faut-il conclure que le succès des *Intimes* soit inexplicable, que l'auteur n'ait pas beaucoup de talent? Assurément non. Si les *Intimes* ne sont pas une bonne pièce, ils sont au moins une agréable soirée, pourvu qu'on ne s'expose ni à les revoir, ni surtout à les lire. Ce n'est pas nous qui contesterons les qualités de cette démocratie, d'allure un peu exotique, à laquelle nous nous obstinons à rattacher M. Sardou. S'il ne faut pas lui demander l'élégance, la délicatesse, la poésie, elle a la force, l'esprit inventif, la hardiesse, et un certain art de combiner le positif et le chimérique. M. Victorien Sardou est

de ces auteurs dramatiques qui, une fois acceptés, vont loin. Il ne doute de rien, et nous sommes toujours portés à suivre l'homme qui paraît sûr de son chemin et de lui-même. Il y a dans les *Intimes* de ces audaces qui, lorsqu'elles ne tuent pas roide, font vivre une pièce six mois, ce qui est l'immortalité d'aujourd'hui. M. Sardou a de la *ficelle*, nous allions dire de la corde de M. Scribe dans sa poche; il est arrivé, en moins de deux ans, à dominer si bien son public, qu'il le mystifie impunément; car c'est une spirituelle mystification que cette angoisse de Caussade, ce soupçon, ce trouble, cette menace de suicide, ce coup de pistolet, finissant, non pas *in piscem*, mais par le meurtre d'un renard. C'est ici qu'éclate l'heureux dédain de l'auteur pour les règles les plus élémentaires de l'art dramatique. Nous ne blâmons pas absolument cette *péripétie du renard;* mais encore fallait-il la rendre admissible, et rien, ce nous semble, n'eût été plus facile, si M. Sardou avait voulu se donner la peine d'y réfléchir. Dans le courant de la pièce, Caussade s'est montré, à plusieurs reprises, fort préoccupé des ravages de cette vilaine bête dans son poulailler et ses plates-bandes. Surviennent les grandes émotions du troisième acte. Les alarmes du mari font oublier les contrariétés du propriétaire; ce n'est plus un renard que Caussade sent dans sa poitrine comme l'enfant de Sparte; ce sont tous les tigres et toutes les hyènes de la jalousie. Frappé au cœur par les révélations de ses intimes, il se prête très-sérieusement au vieux stratagème qu'on lui indique; il simule un départ pour Paris et un retour précipité. Rassuré, ou à peu près, grâce aux ingénieuses inventions de Tholosan, il rentre immédiatement dans son rôle de propriétaire acharné contre son renard; mais il reste encore tant d'indices qui peuvent le remettre en plein drame conjugal, Maurice a sauté si maladroitement du balcon, il a brisé, en tombant, tant de cactus, Caussade a si obstinément passé la nuit à sa fenêtre, que le spectateur est tenu en suspens jusqu'à la fin et ne sait pas s'il doit trembler ou s'il doit rire. Seulement, pour qu'il y eût dans tout cela un peu de vraisemblance, il ne faudrait pas que Caussade eût ressenti si vivement les premières morsures de la jalousie. Cette immense émotion a dû nécessairement étouffer les petites : juxtaposer en lui deux sensations d'un ordre si différent, sans même indiquer une soudure, vouloir nous faire croire qu'il redevient immédiatement le Caussade des premiers actes, et cela au moment même où il rentre chez lui en se demandant s'il n'y trouvera pas le déshonneur, c'est peut-être commode, mais c'est absurde. Il y avait, pour tout concilier, un moyen bien simple : il suffisait que Caussade restât toujours le même, propriétaire presque maniaque, mari plein de sécurité et de confiance; il ne se serait prêté au stratagème conseillé par ses intimes qu'à titre de gageure et de plaisan-

terie. Sa rentrée, quand Maurice est encore sur le balcon, n'en eût produit que plus d'effet. Rassuré d'autant plus vite qu'il n'aurait jamais été sérieusement inquiet, il se remet aussitôt à la poursuite de son renard ; mais les spectateurs peuvent croire qu'il a aperçu Maurice en se penchant à la fenêtre; son agitation, son air effaré, sa boîte de pistolets, l'inquiétude des autres acteurs, tout achève de donner le change, et l'incertitude, l'intérêt, se soutiennent ainsi jusqu'au dénoûment. Voilà ce qu'exigeaient la logique et la vraisemblance, ces pauvres délaissées du théâtre contemporain. M. Victorien Sardou a fait tout autrement, et il a réussi. En littérature comme en politique, vive le succès!

Nous nous sommes arrêté bien longuement — trop longuement — sur cette pièce des *Intimes*, parce que l'année dramatique s'y résume, selon nous, comme se résumaient les années précédentes, tantôt dans le *Demi-Monde*, tantôt dans les *Faux Bonshommes*, tantôt dans *Un Père prodigue*, tantôt dans les *Effrontés*. L'ouvrage de M. Sardou et M. Sardou lui-même nous semblent, pour le moment, l'expression la plus complète, non pas d'un art nouveau, mais d'une phase de cet art, qui, pour s'accommoder au goût de son public, a rarement à monter, souvent à descendre. En mettant à part la question de talent, désobligeante et inexacte, les *Intimes*, dans l'ordre des créations dramatiques, ou, si l'on veut, sur l'échelle théâtrale, nous paraissent inférieurs aux bonnes pièces de M. Dumas fils, lesquelles — toujours talent à part — nous avaient paru abaisser de beaucoup l'idéal de l'école du bon sens, qui n'était elle-même qu'une diminution notable de l'esprit poétique, condamné à vivre de mortifications et de régime pour expier les excès du romantisme. On le voit, nous avons fait en trente ans bien du chemin, et le mouvement de descente ne semble pas près de finir ; cette comédie des *Intimes*, qui résiste si mal à l'analyse, gagnerait énormément à s'appliquer le procédé du cardinal Maury : très-contestable si on la juge, elle devient excellente si on la compare. Elle vaut bien mieux que *Piccolino*, pièce d'été du même auteur, qui avait cependant réussi à faire accepter la fable la plus nulle et la plus vulgaire en la déguisant adroitement sous une série d'épisodes assez bien ajustés au plaisir des yeux et des oreilles plutôt encore que de l'esprit. Mais *Nos Intimes!* sont surtout un chef-d'œuvre, une merveille, un *Polyeucte*, un *Misanthrope*, si on les compare à un *Mariage de Paris*, la dernière pièce, c'est-à-dire la dernière chute de M. Edmond About. Ce *Mariage de Paris* a même été pour M. About une double catastrophe. Il a fait, non pas relire, mais regarder d'un peu plus près le volume de nouvelles qui en avait fourni le texte et le titre et qui formait jusqu'à présent, dans le répertoire romanesque de l'auteur de *Rome con-*

temporaine, la fleur du panier, le morceau de résistance. Devant cette pauvreteté inouïe, cette incroyable exiguïté d'invention, cet esprit asthmatique qui ne peut arriver à un semblant d'intérêt ou de gaieté sans s'essouffler, il n'y a eu qu'un cri, un cri de surprise et de détresse : Quoi ! c'est là ce qu'on lisait, ce qu'on achetait, ce dont on s'amusait il y a un siècle, il y a quatre ans ! Le *Buste* et *Gorgeon ! Terrains à vendre* et les *Jumeaux de l'hôtel Corneille !* Pas même la sciure de bois de ces grands arbres que l'on a appelés Balzac, Frédéric Soulié, Alexandre Dumas, George Sand ! — O Athéniens ! Athéniens d'Athènes et des gares ! à quoi donc songiez-vous, et comme il suffit de peu pour vous abuser ou vous distraire ! Telle imagination de M. About a fait vos délices de Tonnerre à Dijon ; telle autre, d'Étampes à Orléans ; telle autre, d'Enghien à Compiègne... Hélas ! hélas ! dix minutes d'arrêt, et adieu la gloire, le génie, la verve, l'*étoile* de M. About ! Aujourd'hui il est réduit à être sa propre réclame, à faire lui-même sa quête, à apitoyer le public rebelle en l'informant, comme d'une chose d'importance, qu'il est, lui, Edmond About, de la religion de Stendhal, de M. Littré et de M. Mérimée ; religion plus facile à pratiquer qu'à définir, mais qui lui inspirera tôt ou tard — espérons-le — une *Colomba* ou une *Chartreuse de Parme*. Sérieusement, il n'y a pas, dans le demi-monde littéraire, d'homme qui nous paraisse plus à plaindre que M. About : car il a du bon ; il a fait d'excellentes études ; il a su le grec mieux que Vadius, et, au fond, il n'est pas méchant. Il a voulu réussir, réussir très-vite, faire parler de lui, arriver en chemin de fer, — c'est là sa littérature, — au bruit, au succès, à la célébrité, à la fortune ; où est le mal ? Quand tout se fait aujourd'hui à la vapeur, pourquoi l'art de devenir célèbre resterait-il en arrière ? S'il avait fallu, pour atteindre le but, prendre parti pour le Pape, respecter les causes vaincues, dire crûment leurs vérités aux princes de la terre, il en eût remontré, nous en sommes sûr, au papiste le plus fervent, au frondeur le plus incorrigible ; il a cru parvenir par les moyens contraires ; n'est-ce pas bien naturel ? Ce but tant désiré, il y touchait, il y était presque ; ces biens si ardemment convoités, il les tenait ; il n'avait plus pour les saisir qu'à étendre la main ; en cet instant même la roue a tourné, et voilà notre homme à bas. Encore une fois, pauvre M. About ! Tous les sentiments qu'il a pu inspirer jusqu'à ce jour doivent s'absorber et se fondre dans une commisération sincère. Lorsqu'on tombe de très-haut, on a au moins pour consolation le plaisir de mesurer sa chute : mais tomber du haut des *Échasses de maître Pierre*, tomber des cimes de *Gorgeon*, des hauteurs de *Madame Chermidy*, des sommets du *Capitaine Bitterlin*, des glaciers de *Trente-et-Quarante*, voilà un désastre pour lequel l'illustre docteur du *Constitutionnel* n'aura jamais assez d'emplâtres.

Telles sont, ou à peu près, les richesses présentes du théâtre contemporain: dirons-nous, avant de finir, un mot de son passé? Il s'offrait à nos yeux, récemment, sous la forme, à demi baignée déjà dans l'ombre, d'un poëte aimé. La Comédie-Française vient de jouer *On ne badine pas avec l'amour*, un des proverbes les plus étincelants, les plus poétiques, mais les plus fantasques, de la première manière d'Alfred de Musset. Ç'a été un succès crépusculaire, qui ne fera ni bien ni mal à la gloire du poëte. Il n'est pas inutile peut-être de rappeler comment se publiaient dans l'origine et comment réussissaient ces proverbes. Ils paraissaient dans la *Revue des Deux Mondes;* cet esprit charmant, cette imagination de fée jouant entre ciel et terre, cette fantaisie aux ailes d'abeille, tout cet ensemble ravissait un certain nombre de lecteurs d'élite, dont Alfred de Musset était dès lors l'enfant gâté, mais qui, à coup sûr, ne se figuraient pas que ces créations aériennes et légères pussent jamais prendre corps et être attachées par une épingle de régisseur aux planches massives d'un théâtre. Cependant ces scènes exquises, comme les beaux vers de *Rolla* ou des *Nuits*, circulaient, passaient de main en main et devenaient quasi-proverbiales dans ces groupes choisis dont nous parlons et qui grossissaient d'année en année; car la poésie et l'esprit peuvent avoir leurs moutons de Panurge comme la bêtise. C'est ainsi, on le sait, que le *Théâtre* d'Alfred de Musset est peu à peu devenu populaire. A l'époque où se décidait cette popularité si légitime, la Comédie-Française eut l'heureuse idée de jouer le *Caprice*. Ce *Caprice*, bien qu'il datât de 1837, appartenait déjà à la seconde manière de l'auteur, plus voisine de Marivaux que de Shakspeare. Soit qu'il songeât dès lors à se rapprocher du théâtre, ce grand tentateur des *enfants du siècle*, soit que les fantaisies de pure imagination cédassent désormais le pas, chez le poëte, aux grâces et aux finesses de l'esprit, il ne fut plus dans le *Caprice*, et surtout dans *Une Porte ouverte ou fermée* (qu'il publia huit ans plus tard), qu'un écrivain infiniment spirituel, délicat, exquis, rompu à toutes les nuances, nous allions dire à toutes les recherches d'un dialogue mondain; un poëte descendu des nuages d'or de Titania et de Cymbeline pour se laisser prendre entre deux paravents, dans un salon du faubourg Saint-Honoré; à peu près comme ces dieux de l'Olympe qui s'exilaient parmi les hommes et finissaient par leur ressembler. Il faut se représenter le talent ou le génie d'Alfred de Musset comme un flacon plein d'une essence rare, dont le parfum délicieux nous charme et nous grise; peu à peu, le flacon se vide, l'essence s'évapore; mais en s'évaporant elle laisse, pendant quelque temps encore, une odeur plus douce, plus *humaine*, moins capiteuse, jusqu'à ce que tout ait disparu, le parfum violent et l'odeur légère. Or qu'est-il advenu?

Mis en goût par le succès très-vif des deux premiers proverbes, — lesquels étaient en réalité les derniers, — le Théâtre-Français a voulu les jouer tous, remonter ce ruisseau clair et charmant jusqu'à ses sources plus profondes, plus larges, mais moins limpides, nous faire applaudir les proverbes *poétiques* après les proverbes *mondains*. Ainsi qu'on devait s'y attendre, le succès est allé en diminuant à mesure qu'on est entré plus avant dans la poésie. *Il ne faut jurer de rien* et les *Caprices de Marianne* avaient réussi beaucoup moins qu'un *Caprice* et *Une Porte ouverte*. *On ne badine pas avec l'amour* a réussi un peu moins encore, et la décroissance se marquerait de plus en plus si l'on allait jusqu'à *Fantasio*. L'imagination au théâtre est, en France surtout, un luxe inutile, souvent dangereux : la bouffonnerie shakspearienne, telle que les rôles de Blasius, de Bridaine et de dame Pluche, ne vaut pas, pour les spectateurs de 1861, les *gaudrioles* grossières du Palais-Royal. Les amours de Perdican, de Camille et de Rosette habitent un monde idéal, un ciel de fantaisie dont les étoiles pâlissent et s'effacent au contact des réalités théâtrales. Ce dialogue a des finesses, des légèretés de tissu qui se consument au feu de la rampe. N'importe! ce proverbe d'Alfred de Musset, accueilli assez froidement, nous a donné un de ces mélancoliques plaisirs qui ne sont plus, au déclin de l'âge, que le souvenir ou le reflet d'un plaisir plus jeune et plus doux. Si, parmi les idoles de la jeunesse, il en est, et en trop grand nombre, qu'il faut oublier ou briser, nous demandons grâce pour celle-là, pour ce rêve, pour cette poésie, qui exprima un moment, sous leur forme la plus brillante, nos ivresses, nos amours, nos doutes, nos aspirations passionnées, nos vagues alternatives d'enthousiasme et de lassitude. Elle a été coupable; elle a eu, nous le savons, ses périls, ses folies et ses fautes; mais elle les a si vite et si chèrement expiés! Aujourd'hui, celui qui en fut l'interprète le mieux doué ne nous apparaît plus que comme une ombre lointaine, penchée sur les ruines de tout ce que nous avons aimé. *On ne badine pas avec l'amour* et son pâle succès, c'est l'ère poétique qui s'en va : les *Intimes* et leur vogue bruyante, c'est l'ère bourgeoise qui continue, l'ère démocratique qui commence.

Armand de Pontmartin.

LES

FINANCES DE LA FRANCE

I

Les documents publiés par le *Moniteur* du 14 novembre ont éveillé au plus haut degré l'attention publique. Que disent-ils en effet? Une lettre impériale remercie M. Fould d'avoir fait ressortir un danger du gouvernement dans un Mémoire où se trouvent ces lignes :

« La situation des finances préoccupe tous les esprits... Le Corps législatif et le Sénat ont déjà exprimé leur inquiétude à ce sujet. Ce sentiment pénètre dans la classe des hommes d'affaires, qui tous présagent et annoncent une crise d'autant plus grave, qu'à l'exemple de l'État, et dans un but d'amélioration et de progrès, peut-être trop précipité, les départements, les villes et les compagnies particulières se sont lancées dans des dépenses très-considérables... »

L'auteur du Mémoire, recherchant ensuite la cause de ces inquiétudes et de la situation qui les détermine, indique notamment l'insuffisance du contrôle législatif.

« La Constitution, dit-il, a réservé le droit de voter l'impôt au Corps législatif; mais ce droit serait presque illusoire si les choses demeuraient dans la situation actuelle. En effet, qu'est-ce qu'un contrôle qui s'exerce sur une dépense dix-huit mois après qu'elle est faite? Et que peut-il atteindre, si ce n'est le chef de l'État, puisque les ministres

ne sont responsables qu'envers lui seul? Ne pourrait-on pas, d'ailleurs, mettre en question l'utilité même de la discussion du budget au conseil d'État et au Corps législatif, si, en dépit des réductions consenties ou imposées, le gouvernement peut, après la session, augmenter les dépenses de toute nature? »

Il insiste enfin sur l'urgence d'une solution.

« En étudiant la question financière, il est facile de prévoir qu'à moins d'un changement de système nous nous trouverons bientôt en présence d'embarras très-graves. »

Nous ne saurions trop féliciter M. Fould de cet exposé sincère, et nous nous rendons compte des regrets intimes qu'ont dû éprouver ceux qui s'étaient appliqués à rassurer le pays et le souverain quand ils ont entendu l'Empereur se rallier, en ces termes, à l'avis de M. Fould:

« L'opinion émise ce matin sur notre situation financière par M. Fould dans la réunion du conseil privé et du conseil des ministres a toute mon approbation. »

L'éclatant témoignage d'un si haut assentiment a imposé silence aux critiques, mais n'a pu suffire à faire partager par tous les appréciations et les appréhensions de M. Fould; nous nous bornons à en chercher la preuve dans le langage de cette partie, chaque jour plus nombreuse, de la presse qui parle avec tant d'assurance de l'indépendance de son dévouement. En même temps qu'elle prodigue au nouveau ministre des finances les éloges qu'elle s'imagine devoir à son rang et qu'elle n'a refusés à aucun de ses prédécesseurs, elle soutient que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que les légères difficultés qui pourraient rester ont été léguées au gouvernement actuel par ses devanciers.

Cette persistance dans une manière de voir dont le péril vient d'être officiellement constaté nous inquiète, et, sans avoir la prétention d'opérer des conversions là où M. Fould aurait échoué, nous croyons qu'il n'est pas sans utilité d'exposer, même après lui, la situation dont il nous a esquissé les traits principaux.

Mais, avant d'aborder cet examen, nous avons pensé qu'il y avait lieu d'indiquer les bases sur lesquelles repose notre système financier, et de préciser les ressources et les charges que les administrations précédentes ont laissées à celle qui nous régit depuis le 2 décembre 1851. Que nos lecteurs se rassurent, d'ailleurs, nous n'irons demander ni à Tribonien ni aux légistes compilateurs du moyen âge leur opinion sur les procédés qui conviennent à la confection ou à la discussion de nos budgets modernes. Nous nous efforcerons de résumer, le plus succinctement qu'il nous sera possible, les phases diverses de notre organisation financière depuis soixante ans, et le développement progressif des dépenses, des revenus et des charges

de l'État pendant la même période. Après ce travail, il nous semble plus facile d'asseoir un jugement équitable sur la situation actuelle.

Nous avons puisé les éléments de notre exposé dans les documents officiels, les rapports des commissions des budgets, et les discussions si remarquables, où, aux différentes époques de la monarchie parlementaire, MM. Louis, Pasquier, Royer-Collard, Corvetto, de Villèle, Laffitte, Foy, Thiers, Berryer, Duchâtel et Dumon ont été les organes si nets et souvent si éloquents des griefs et des vœux de la France : personne, nous l'affirmons, n'aura le droit de nous reprocher d'avoir, à l'aide de quelques citations incomplètes, prêté à ces hommes politiques des opinions contraires à celles qu'ils ont professées.

Nous n'avons pas non plus demandé aux faits généraux, dont nous retraçons l'enchaînement, les arguments plus ou moins spécieux d'un plaidoyer en faveur de tel ou tel système financier; nous n'avons pas voulu davantage y chercher le prétexte de stériles récriminations qui accroissent les dissentiments sans remédier au mal, et que nous n'approuverons jamais, alors même qu'elles n'auraient pas le tort d'émaner d'hommes qui ont eu une large part dans les faveurs des régimes déchus.

Cette étude, nous l'espérons, aura pour résultat de démontrer à ceux qui la liront sans prévention que le maintien du crédit de l'État, l'ordre et l'économie des finances, le juste équilibre entre les dépenses et les ressources du pays, dépendent entièrement de l'existence d'un contrôle législatif sérieux et permanent.

II

La loi des 13-17 juin 1791 a précisé les conditions dans lesquelles nos budgets modernes doivent être établis pour faire une application sincère des grands principes de 1789.

« Le Corps législatif, y est-il dit, fixera les dépenses de l'administration, déterminera le taux des contributions nécessaires, leur nature et leur perception, en fera la répartition entre les départements du royaume, en surveillera l'emploi, et s'en fera rendre compte. (Art. 93.)

« Les comptes de dépense et l'emploi des deniers publics dans l'année qui a précédé, ainsi que les états des besoins pécuniaires de chaque département ministériel pour l'année suivante, seront soumis

au Corps législatif dans chacune de ses sessions annuelles, et rendus publics par la voie de l'impression[1]. » (Art. 96.)

Les budgets, d'abord appelés *aperçus des recettes et des dépenses*, ne réalisèrent pas immédiatement l'idéal tracé par la loi de 1791: la régularité et l'exactitude, seules bases solides de l'ordre financier, ne pouvant convenir à la dictature qui, sous une grande variété de formes et de désignations, a régi la France jusqu'en 1814[2].

Nous ne nous attachons pas ici à l'examen des mesures financières de la première République, qui n'ont d'ailleurs pour la plupart qu'un caractère transitoire; nous nous bornerons à rappeler la mémorable loi du 24 août 1793, par laquelle la Convention nationale substitua à la variété des titres de notre ancienne dette publique l'uniformité des inscriptions détachées du grand-livre dont elle décrétait la création. Cette mesure, qui, dans la pensée de ses auteurs, répondait surtout à des nécessités politiques, assurait aux créanciers de l'État les plus grands avantages, et leur donnait de nouvelles garanties en rendant leurs intérêts solidaires. Mais, on ne saurait trop le rappeler, les garanties de ce genre sont sans efficacité lorsqu'elles ne sont pas fortifiées par un respect scrupuleux des engagements publics et par une sage administration; aussi, quelques années après, les embarras financiers étaient tels, que la loi du 9 vendémiaire an VI annula les deux tiers de la dette publique, et prescrivit la formation d'un nouveau grand-livre pour la consolidation du tiers respecté.

La dette perpétuelle se trouva, à la suite de cette banqueroute, réduite, en l'an VIII, à un peu plus de 40 millions de rente 5 pour 100[3].

Le gouvernement consulaire s'efforça d'améliorer la situation financière du pays et les conditions de la gestion de la fortune publique. Mais son chef avait voué la toute-puissance de son génie et de sa volonté au triomphe d'un régime politique, où les intentions les plus généreuses étaient fatalement dénaturées. Napoléon désirait sincèrement d'abord, nous en sommes convaincu, faire régner l'ordre dans les différentes branches de l'administration, puis il finit par confondre

[1] L'Assemblée constituante fixa les bases de la plupart de nos impôts, et notamment des contributions foncière, personnelle et mobilière, des patentes, de l'enregistrement et du timbre. Elle supprima ou réduisit dans des proportions considérables les impôts de consommation sur les boissons, le tabac, le sel, que les abus des anciennes régies avaient frappés d'une impopularité imméritée.

[2] L'arrêté consulaire du 4 thermidor an X donna pour la première fois, à l'aperçu des recettes et des dépenses, la dénomination anglaise de budget. Le budget était primitivement le sac de cuir qui renfermait les pièces Présentées au Parlement anglais pour lui exposer les besoins et les ressources du pays. Il n'y a pas en Angleterre de budget général. Des bills séparés sont présentés au Parlement pour les divers impôts, comme pour les grandes sections des dépenses publiques.

[3] Voir *infra*, page 618, note 4

l'ordre avec les expédients qui lui permettaient de disposer à son gré, et avec promptitude, des forces de la France. Il ne put jamais se décider à accepter un contrôle indépendant, sérieux, capable en un mot de l'éclairer et de le protéger contre ses propres entraînements; or, sans ce contrôle, il lui était impossible d'assurer un ordre parfait au maniement des deniers de l'État.

Nous avons cru trouver une description fidèle de la politique financière du premier Empire dans les écrits de M. le marquis d'Audiffret, ordinairement chargé par le Sénat actuel des rapports sur les lois des finances, et dont par conséquent on ne contestera ni la compétence ni l'impartialité. Nous nous permettrons donc de nous approprier quelquefois les jugements de cet administrateur distingué.

Il apprécie en ces termes la nature et l'étendue du pouvoir impérial.

« Le maître de notre généreuse patrie, désormais enchaînée à la victoire et désabusée de la République, s'était rendu le seul arbitre des ressources et des besoins de l'État, en fixait à son gré l'étendue et la répartition entre les différents services, et remaniait à sa volonté souveraine le budget de l'empire, selon les exigences d'une politique belliqueuse, dont les vicissitudes dérangeaient incessamment l'évaluation primitive des recettes, et renversaient par les mêmes causes les limites nominales des crédits ouverts aux dépenses[1]. »

La constitution de l'an VIII, il est vrai, avait placé à côté du pouvoir exécutif des assemblées délibérantes, mais, dans la pratique, l'action de ces assemblées était à peu près nulle.

« Le nouveau souverain étouffa la voix de la presse par la censure, et celle de la législature par des traitements, par des honneurs et l'influence d'une épée qui venait de triompher de nos discordes, et dont le poids comprimait toute l'Europe. Il ne voulut établir qu'un simulacre de représentation nationale qui excluait toute intervention réelle du pays, et tout contrôle légal des combinaisons politiques et des actes de son administration[2]... Aucun vote préalable d'une législature indépendante n'acceptait les calculs de l'avenir, n'approuvait les opérations du présent, et ne sanctionnait les résultats définitifs du passé. L'arbitraire du pouvoir était la loi suprême de cette époque... Le souverain créait les revenus et les charges, et soldait les comptes de chaque exercice par des rejets à l'arriéré et par des actes de déchéance. Sa parole impérieuse ouvrait et fermait le trésor, et faisait inscrire ou effacer les créances sur les pages du grand-livre de la dette nationale[3]... Le concours des Chambres n'était alors qu'une homologation

[1] D'Audiffret, *Système financier*, t. V, p. 7.
[2] *Système financier*, d'Audiffret, t. I, p. 380.
[3] D'Audiffret, t. V, p. 7.

pure et simple des actes de la volonté souveraine : le tableau annuel des revenus et des charges ne se publiait que d'une manière incomplète. Les fixations législatives des impôts et des crédits de chaque exercice étaient modifiées en vertu de décrets ultérieurs, selon les vicissitudes d'une administration militaire qui n'avait d'autre sanction que l'approbation du chef de l'État; les frais de régie d'exploitation et de perception des revenus n'entraient ni dans les résultats des recettes, ni dans ceux des dépenses, pour les 100 millions qu'ils prélevaient annuellement sur les versements des contribuables; 200 millions de fonds spéciaux appliqués à certains services publics, mais laissés à la disposition exclusive du souverain, étaient également distraits de ce simulacre de budget général, qui ne faisait, d'ailleurs, aucune mention des riches tributs de la conquête reçus et employés par le domaine extraordinaire de la couronne. Toutes les garanties de l'ordre constitutionnel et du contrôle national avaient donc été retirées à l'administration des finances par le règne absolu de l'Empire[1]. »

Les institutions les mieux conçues pour favoriser le développement du crédit de l'État étaient détournées de leur but, ou ne donnaient que des garanties illusoires.

Ainsi, dès le lendemain du 18 brumaire, on avait proclamé la nécessité d'appliquer chaque année une partie du produit des impôts au remboursement progressif de la dette publique. Une caisse d'amortissement fut même créée à cet effet. Cependant cet établissement ne répondit jamais à la pensée de sa fondation; il n'amortit rien, et devint même un instrument de véritables désordres financiers, en servant au trésor « de succursale ou de comptoir intermédiaire pour « faciliter le dépôt, et souvent même la confiscation des deniers des « communes et des départements[2]. » La caisse d'amortissement prêtait aussi son concours à l'aliénation des domaines de l'État, en émettant des bons et des délégations donnés en payement aux fournisseurs.

La cour des comptes, organisée par la loi du 27 septembre 1807, n'avait pas une surveillance absolue et indépendante sur l'administration des deniers de l'État.

« Le pouvoir despotique et ombrageux de 1807, qui ne voulut tolérer qu'un simulacre de représentation nationale, en instituant deux Chambres composées de fonctionnaires choisis par l'Empereur, et rétribuées par le trésor, et en conférant les plus sérieuses attributions au conseil d'État, se réservait encore à lui seul la muette surveillance de la cour des comptes, et réduisait au coup d'œil du maître le con-

[1] *Dictionnaire général d'administration*, v° *Budget*, par M. d'Audiffret.
[2] D'Audiffret, t. I, p. 398.

trôle national promis par les lois des 17 septembre 1791, 24 juin 1793, 22 août 1795, 28 pluviôse an III, et 20 juillet 1800, mais qu'il redouta toujours de livrer à l'opinion publique [1].»

Affranchi de tout contrôle, Napoléon avait recours aux expédients les plus onéreux pour accroître les ressources instantanément réalisables avec lesquelles il improvisait ses campagnes. Il escomptait notamment, à de fort mauvaises conditions, les produits des impôts, qui n'étaient ni perçus, ni même exigibles, en créant des bons à vue sur les receveurs généraux.

« On ne doit pas douter que les obligations et les bons à vue des receveurs généraux n'eussent été supprimés longtemps avant 1814, si le chef du gouvernement d'alors ne s'y était opposé, sans doute parce qu'il espérait trouver dans ces valeurs d'anticipation des moyens d'escompte et de négociation qui pouvaient seconder ses projets [2]. »

La souveraineté du but faisait méconnaître les droits les plus sacrés : les créanciers de l'État n'étaient pas payés régulièrement.

« Les payements effectués en effets publics au pair à d'anciens fournisseurs et entrepreneurs de services, dont les liquidations s'étaient arbitrairement prolongées, et subissaient ainsi d'injustes diminutions, témoignent assez de l'indifférence du chef du gouvernement de cette époque pour le crédit, presque toujours sacrifié dans une lutte continuelle entre la volonté du pouvoir et les ruses d'une mauvaise foi plus habile [3]. »

La propriété des communes reçut de graves atteintes.

« Les revenus des communes supportaient même des prélèvements fréquents et considérables en exécution de décisions souveraines, qui les affectaient arbitrairement à des besoins généraux, non prévus par le budget de l'État : déplorables expédients qui ont provoqué les dissimulations de recettes et les abus de caisses occultes [4]. »

Il n'y avait d'ailleurs point d'unité dans l'administration des revenus publics. Le ministre des finances n'était en réalité que le rédacteur du budget et le directeur général des contributions directes. Les autres impôts échappaient presque entièrement à son contrôle et étaient régis par des directeurs généraux indépendants en fait. Les opérations de la trésorerie étaient dévolues au ministre du trésor public. Il serait injuste de ne pas mentionner les services rendus à la France dans cette dernière fonction par M. le comte Mollien, qui retira

[1] D'Audiffret, t. V, p. 6.
[2] D'Audiffret, t. III, p. 7.
[3] D'Audiffret, t. III, p. 226.
[4] D'Audiffret, t. III, p. 223.

aux compagnies financières le recouvrement des fonds du trésor, détruisit l'agence centrale établie par les receveurs généraux, et y substitua dans la trésorerie même la *caisse de service* (aujourd'hui la direction du mouvement des fonds), qui fut chargée de réaliser les engagements des comptables et d'en appliquer les produits aux différentes dépenses de l'État. Cette mesure fit descendre les frais de négociation de cinquante-cinq millions à onze, et la réduction aurait été plus considérable encore si l'Empereur eût consenti à abandonner le système des bons à vue.

L'organisation de la comptabilité se ressentit de l'absence d'un véritable contrôle. « L'administration n'avait reconstitué qu'une compta-« bilité tardive et insuffisante, qui ne lui a jamais permis ni d'éclairer « sa marche, ni de justifier ses actes, ni d'exposer ses opérations avec « clarté par des publications dignes de confiance...

« La spécialité des chapitres était complétement inconnue, la dis-« tinction des exercices n'était pas mieux observée. Aucun rayon de « lumière ne pénétrait à travers les obscurités qui cachaient les abus « insaisissables de ce gouvernement militaire, dont l'apurement a exigé « plus de dix années de persévérance pour révéler à la bonne foi du « pays toutes les dettes antérieures à 1814[1]. »

L'Empire, à première vue, ne paraît pas avoir notablement augmenté la dette publique. « Il se servait peu du crédit, dit M. Dumon, il n'en aimait pas l'usage, il n'en pratiquait pas les deux conditions essentielles, l'exactitude et la bonne foi[2]. »

Les désastres qu'il attira sur la France laissèrent cependant des traces ineffaçables au grand-livre.

« Il est vrai, remarque avec raison M. de Chasseloup-Laubat, au-« jourd'hui ministre de la marine, que si cette période ne laissait « que 63,307,637 fr. de rentes inscrites, elle léguait à l'époque qui « la suivait de bien lourdes charges résultant de nos malheurs de « 1814 et 1815[3]. » Nous croyons donc avec MM. de Chasseloup-Laubat et d'Audiffret qu'il serait souverainement injuste de retirer ces charges du bilan de l'Empire pour les porter à celui de la Restauration, qui les acquitta sans leur avoir donné naissance. La liquidation du régime impérial porta la dette inscrite à 172,899,114 fr.[4].

[1] D'Audiffret, *Système financier*, t. V, p. 8.
[2] *De l'équilibre des budgets sous la monarchie de* 1830.
[3] Rapport du budget des dépenses de 1853, *Moniteur* du 22 juin 1852.

[4] La dette inscrite sur le grand-livre lors de sa création s'élevait à. 127,803,000
Le montant des inscriptions de 1793 à l'an VIII la porta à. . . . 46,913,000
Total. 174,716,000

La banqueroute consacrée par la loi du 2 vendémiaire an VI, qui

Napoléon n'avait pu donner à cette partie de la dette publique, que nous appelons dette flottante, le développement qui se serait naturellement concilié avec son désir d'accumuler le numéraire. La dette flottante, on le sait, sert à couvrir les dépenses auxquelles il n'a pas été pourvu par les ressources de l'impôt ou par des émissions de rente, et est alimentée non-seulement par les versements obligatoires des cautionnements, les fonds disponibles des communes et des établissements publics, mais encore par des prêts temporaires dont la restitution peut être réclamée à des échéances fixes et peu éloignées. La confiance dans le crédit de l'État n'était pas alors assez grande pour déterminer le public à prendre en grande quantité les bons du trésor qui représentaient ces prêts temporaires.

Les budgets de l'Empire s'élevaient en moyenne à 800,000,000; et laissaient au 1er avril 1814 un arriéré de 650,000,000. Quoique le chiffre des impôts alors perçus puisse nous paraître minime en comparaison de celui que nous acquittons, il était excessivement lourd pour un pays dont le commerce, l'agriculture et l'industrie étaient ruinés par des guerres perpétuelles, et l'impopularité qui frappait la conscription atteignait aussi les contributions indirectes, désignées sous le nom de *Droits réunis*. Enfin la rente resta toujours fort au-dessous du pair; le cours de 88 francs, qu'elle atteignit pendant quelques jours, en 1808, fut promptement perdu.

réduisit les deux tiers de la dette inscrite, et l'annulation des rentes confisquées sur les émigrés et les mainmortables ou échangées contre des domaines nationaux, ne laissa subsister au grand-livre que.	40,216,000
auxquels vinrent s'ajouter du 1er janvier 1800 au 1er avril 1814 :	
1° La dette des pays réunis à la France sous le Consulat et l'Empire.	6,086,000
2° Pour le remboursement de l'arriéré antérieur à 1809.	11,254,000
3° Pour les avances de la caisse d'amortissement et du domaine extraordinaire.	6,751,637
Total au 1er avril 1814.	63,307,637

LIQUIDATION DES CHARGES DE L'EMPIRE.

Arriéré créé avant 1810.	2,127,627
Arriéré de 1810 à 1816.	8,777,629
Rentes remises aux communes en échange de leurs biens vendus en exécution de la loi de 1813.	2,400,000
Indemnités aux gouvernements étrangers.	71,529,377
Rentes remises pour les créances des étrangers.	24,250,168
Total de la dette inscrite.	172,899,114

Il importe de remarquer que la France resta chargée des 6,086,000 fr. de rentes qui représentaient la dette des pays momentanément réunis à son territoire, même après leur séparation.

III.

Le gouvernement de la Restauration eut le double mérite de reconnaître les véritables principes sur lesquels devait reposer notre système financier, et de les appliquer en sanctionnant les améliorations successivement signalées par la pratique des affaires et les discussions des Chambres. La plupart des mesures adoptées à cette époque sont encore en vigueur aujourd'hui, les changements qui y ont été apportés n'ont été généralement que le développement progressif et naturel de leurs principes fondamentaux, à l'exception toutefois de quelques dérogations que l'on a considérées comme la conséquence nécessaire des modifications survenues dans nos institutions politiques, et qui, au point de vue financier, le seul dont nous nous occupions ici, ont donné d'assez tristes résultats.

Dès le début, Louis XVIII et ses conseillers comprirent que le crédit pourrait seul leur procurer le moyen de liquider l'arriéré impérial, et s'efforcèrent de le relever en inspirant au pays le sentiment de ses propres ressources et de l'inviolabilité des engagements de l'État. Des partisans dévoués du nouvel ordre de choses, qui n'écoutaient que l'amertume de leurs ressentiments, proposaient d'apurer la situation financière par l'annulation de l'énorme arriéré dû aux fournisseurs de l'Empire. Ces avis furent repoussés. « Le roi, dit le baron Louis, ministre des finances, veut payer tout ce qu'il doit et même ce qu'il ne doit pas. » La confiance générale répondit peu à peu à ce langage sensé qu'on n'était plus habitué à entendre dans les régions officielles, et surtout aux actes qui en démontraient la sincérité ; une certaine quantité de bons du trésor rapportant un intérêt calculé sur la dépréciation des fonds publics trouva des preneurs, et défraya les dépenses les plus urgentes de l'État. L'encaisse métallique du trésor, qui n'était au 1er avril 1814 que de 259,000 francs, dépassait 28,000,000 le 20 mai, malgré les nombreux payements effectués dans l'intervalle.

M. de Talleyrand indiquait en ces termes le système financier que les Bourbons entendaient suivre :

« Le gouvernement a l'intention non-seulement de pourvoir im-
« médiatement aux besoins du service en établissant un équilibre
« convenable entre les recettes et les dépenses, mais encore de créer
« dans l'administration des finances de la France un régime nouveau
« par son but et par ses moyens, le régime du crédit public ; pour y

« parvenir, les ministres du roi abjurent solennellement et proscrivent « à jamais toutes les conceptions misérables, toutes les opérations « désastreuses, à l'aide desquelles, depuis cent ans, l'État a frustré « ses créanciers[1]. »

« C'est surtout, disait le baron Louis, aux gouvernements représen- « tatifs et vraiment libres que le crédit peut convenir : presque tou- « jours le crédit et la liberté se montrent unis et se servent mutuelle- « ment d'appui et de sauvegarde. »

Le baron Louis et ses collègues, instruits par l'expérience des quinze dernières années, savaient que ce résultat ne pourrait être obtenu qu'autant qu'un sérieux contrôle contiendrait l'administration à tous ses degrés, la suivrait dans tous ses actes et serait également redoutable pour tous les agents du pouvoir, depuis le plus modeste comptable jusqu'aux conseillers de la couronne. La Charte de 1814 donnait à ce contrôle sa base la plus solide, en investissant les Chambres du vote de l'impôt et de son emploi, et sa sanction la plus sérieuse en créant la responsabilité ministérielle.

Plus préoccupé du danger de rester sans défense contre ses propres entraînements que de l'inconvénient d'une contradiction souvent mesquine, tracassière et même injuste, le gouvernement usa constamment de son initiative pour aider la représentation nationale à porter ses investigations sur les divers services et à connaître à fond les charges et les ressources de la France.

Le baron Louis exposait en ces termes, le 22 juillet 1814, la mission qui venait d'être dévolue aux Chambres. « En vous occupant « des budgets de l'État, messieurs, votre première fonction sera de « reconnaître l'étendue de ses besoins et d'en fixer les limites ; votre « attention se portera ensuite sur la fixation des moyens qui devront « être établis et employés pour y faire face. »

Le budget devait présenter l'ensemble des prévisions des dépenses et des recettes pour l'année suivante. Le budget de 1815 fut voté en 1814. Mais la catastrophe des Cent-Jours causa de tels embarras à l'administration, que pendant plusieurs années elle ne put arrêter le budget que dans le cours de l'année même à laquelle il s'appliquait, et dut solliciter de la Chambre l'autorisation de percevoir provisoirement les impôts jusqu'au vote définitif de la loi des finances.

Le régime impérial se contentait de proposer au Corps législatif le chiffre total du budget des dépenses, et refusait ainsi à cette assemblée le droit d'en vérifier la répartition entre les divers ministères. Le premier budget de la Restauration fut rédigé sur un tout autre plan. La division par ministères et par chapitres permit aux Chambres

[1] Discours de M. de Talleyrand le 8 septembre 1814 à la Chambre des pairs.

d'apprécier plus exactement les sacrifices demandés au pays, et de manifester son opinion par des votes séparés. Les ministres néanmoins conservaient le droit de répartir définitivement, en vertu d'une ordonnance royale rendue avant l'ouverture de l'exercice, les sommes votées par les Chambres entre les différents chapitres de leurs ministères, à la condition pour chaque ministre de ne pas excéder, dans l'ordonnancement de ses dépenses, le chiffre total des crédits alloués pour le budget de son département. Les ministres étaient guidés et contenus dans l'usage de ce droit par la crainte d'encourir la disgrâce des Chambres, s'ils avaient lésé des intérêts sérieux, en détournant spontanément les dépenses de certains chapitres ou s'ils en avaient exécuté d'autres qui auraient été en quelque sorte blâmées à l'avance par le rejet des allocations qui leur étaient destinées. M. Royer-Collard expliquait ainsi à la Chambre des députés, qu'il présidait, la véritable valeur des chapitres : « Cette division n'affectait point la spécialité, mais elle facilitait la délibération, et il faut reconnaître aussi qu'elle créait des spécialités parlementaires, qui, sans avoir le caractère de spécialités légales, formaient cependant *une sorte de contrat* entre les ministres et les Chambres[1]. »

Ces explications de M. Royer-Collard étaient précisément motivées par l'extension que l'ordonnance du 1er septembre 1827 avait spontanément donnée au contrôle législatif. D'après cette ordonnance, le budget de chaque ministère devait être désormais présenté aux Chambres divisé, par branches principales de service, en sections spéciales auxquelles les crédits votés resteraient invariablement affectés. La répartition par ordonnance royale ne pouvait plus modifier que les chapitres ou subdivisions de chaque section.

Ce progrès incontestable dans le sens de la spécialité des crédits était dû à M. de Villèle, qui répétait souvent : « Nous ne saurions trop nous prémunir contre l'entraînement des ordonnateurs à l'exagération des dépenses. »

Les ministres savaient d'ailleurs qu'ils ne pouvaient dépasser la limite des crédits fixés par le budget; la responsabilité ministérielle était la meilleure garantie de l'observation de cette règle. M. de Peyronnet, qui n'en avait pas tenu un compte suffisant lors de l'exécution de certains travaux dans l'hôtel de son ministère, fut en butte à des attaques assez vives pour décourager ceux de ses successeurs qui eussent été disposés à s'engager dans une voie si périlleuse sous un gouvernement représentatif.

Il ne suffisait pas, pour constituer le contrôle législatif sur ses véritables bases, d'établir, au moins dans une certaine limite, la spécia-

[1] *Moniteur* du 3 juillet 1828.

lité des crédits et de rattacher au budget la plupart des services qui en avaient été distraits sous l'Empire, comme les produits bruts des revenus, les frais de perception, les fonds spéciaux de toute nature, et représentaient plus de 150 millions soustraits aux investigations du Corps législatif[1]. Il fallait aussi appeler l'examen des Chambres sur les modifications que leurs prévisions avaient dû forcément subir pendant le cours de chaque exercice.

Ces modifications pouvaient se produire dans une double hypothèse. Des événements imprévus, la guerre, l'inondation, l'insuffisance des récoltes, des réparations urgentes aux édifices publics, réclamaient des dépenses immédiates, et pour lesquelles il n'y avait pas d'allocations législatives; il y avait lieu alors à l'ouverture de *crédits extraordinaires* par ordonnances royales qui devaient être converties en lois à la plus prochaine session des Chambres[2].

D'un autre côté, dans un certain nombre de services votés, le chiffre définitif de la dépense dépendait uniquement d'éventualités incertaines, et pouvait par conséquent dépasser les prévisions budgétaires; nous en donnons comme exemple les achats de fourrages pour la cavalerie, les primes d'encouragement pour l'exportation, la pêche maritime, etc. Si cet accroissement imprévu d'une dépense prévue n'était pas couvert par les excédants d'autres chapitres de la même section

[1] Pour mieux faire apprécier l'importance de cette mesure, nous empruntons au *Compte général de l'administration des finances pour l'année* 1860, la nomenclature des services qui rentrèrent ainsi dans les budgets de la Restauration.

EXERCICES à partir desquels les services ont été rattachés au budget.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des services pour la première année où ils ont été rattachés aux budg.
1818	Frais de régie, de perception, d'exploitation des impôts indirects.	117,397,000
	Achat et vente de poudre à feu.	3,266,000
1820	Recettes et produit des amendes et confiscations de l'enregistrement des douanes et des contributions indirectes.	4,163,000
1821	Recettes et dépenses du produit de la ferme des jeux.	5,500,000
1822	Non-valeurs, remboursements sur les impôts et primes de douanes.	16,192,000
1824	Produits et compensations de valeurs donnés en primes et dépenses publiques.	1,000,000
1826	Service de la vérification des poids et mesures.	900,000
1829	Ressources facultatives des départements.	11,370,000
	Ressources et dépenses facultatives du cadastre.	3,900,000
	Fonds des contributions directes attribués aux dépenses des communes.	18,200,000
	Complément de frais de perception et des non-valeurs des contributions directes.	1,640,000
	TOTAL...	183,528,000

[2] Loi du 25 mars 1817.

spéciale, il y avait lieu à l'ouverture de *crédits complémentaires* ou *supplémentaires*, dans la loi de règlement définitif du budget dont nous allons parler tout à l'heure[1]. Les inconvénients inhérents à la fixation d'un délai aussi éloigné pour la régularisation des crédits supplémentaires n'apparaissaient guère sous un gouvernement économe et rigoureusement contrôlé qui avait rarement recours à ces expédients pour accroître les allocations législatives.

Les Chambres apportaient un soin particulier à l'examen de cette partie des dépenses publiques. Nous trouvons dans un des discours du général Foy des renseignements précieux sur la nature des justifications dont la production était exigée.

« Cette partie, disait-il, provoquera de la part des ministres ordon-
« nateurs non pas seulement un compte arithmétique, mais un rap-
« port minutieux et par articles sur tous les services faits autrement
« qu'on ne l'avait annoncé au budget, sur la nécessité qu'il y avait de
« les entreprendre, sur les causes de la différence entre les évaluations
« et les résultats. Alors, messieurs, il vous appartiendra de connaître
« si les dépenses qu'on vous présente comme improvisées n'avaient
« pas été préméditées depuis longtemps, s'il n'y a pas eu des motifs
« illégitimes pour qu'elles restassent cachées jusqu'à leur accomplis-
« sement; si elles ne dépassent pas dans l'application les attributions
« de l'autorité exécutive; si la faculté de disposer des fonds d'écono-
« mie n'a pas été un appel aux caprices du pouvoir; si l'excédant des
« dépenses sur le crédit est justifié par l'observation des formes im-
« posées pour les opérations hors ligne. Après un sévère examen, vous
« légitimerez ceux des actes de l'administration pour lesquels les rè-
« glements préexistants sur la spécialité rendraient cette sanction né-
« cessaire; vous livrerez au blâme public, ou même vous accuserez,
« conformément aux articles 55 et 56 de la Charte, le ministre qui
« aurait mal employé ou diverti à son profit la fortune de l'État[2]. »

Les ministres savaient que ce n'étaient pas là de vaines paroles, inspirées uniquement par le désir de se mettre en règle à l'endroit de certaines éventualités, et démenties à l'instant même par des votes complaisants; aussi dirigeaient-ils leur administration dans les voies de la légalité, de l'ordre et de l'économie.

Le contrôle législatif qui s'était déjà exercé sur le budget, puis sur les crédits extraordinaires, recevait son complément dans la loi des comptes, et embrassait ainsi successivement la prévision, l'exécution et le règlement des recettes et des dépenses. Pour atteindre ce dernier terme, il avait fallu fixer une limite légale à la durée de l'*exercice*, c'est-

[1] Ordonnance du 1er septembre 1827.
[2] *Discours* du général Foy, t. I, p. 86.

à-dire au temps pendant lequel les crédits ouverts pouvaient recevoir leur application aux dépenses publiques. Sous l'Empire, la durée de l'exercice était illimitée, aussi le sort des budgets était-il toujours resté en suspens, et tous les services des années antérieures à 1814 avaient laissé un arriéré à solder ou même à régler. L'exercice fut désormais limité à deux années. Pendant la première, les faits de la recette et de la dépense s'accomplissaient. Les neuf premiers mois de la seconde année étaient employés à compléter les opérations de liquidation et d'ordonnancement; les payements s'effectuaient jusqu'au 1er décembre, et les résultats des comptes définitifs étaient fixés à la fin de ce dernier mois. L'exercice était alors clos, et les crédits dont il n'avait pas été fait usage étaient annulés de plein droit, sans préjudice toutefois des droits acquis aux créanciers de l'État, qui étaient payés sur les allocations affectées par les budgets suivants à cet effet[1].

Dans ces nouvelles conditions, l'exercice clos pouvait donner lieu à un véritable règlement définitif. Ce règlement fut d'abord confondu dans la loi du budget dont il formait une section, puis il devint l'objet d'une loi spéciale dite *loi des comptes* portée aux Chambres, dans l'année même qui suivait l'expiration de l'exercice, avec les pièces justificatives et la déclaration de la cour des comptes qui attestait la conformité de ses arrêts avec les comptes de chaque ministère[2]. La présentation de la loi des comptes devait précéder celle du budget afin d'éclairer sa discussion par l'expérience des faits acquis. De cette sorte le budget était délibéré en connaissance de cause, aucune illusion ne se cachait derrière les formalités législatives, la situation financière du pays et les opérations de chaque ministère étaient exposées aux pairs et aux députés par des documents volumineux et authen-

[1] Ordonnance du 14 septembre 1822.

[2] Les ministres étaient astreints à présenter à chaque session les comptes détaillés de leurs opérations pendant l'année précédente; ces documents devaient être complétés par le *Compte rendu général de l'administration des finances*, contenant :

1° Le compte des contributions et revenus publics constatant l'assiette légale des droits fixes pour les tarifs, les recettes à effectuer et les reliquats à recouvrer.

2° Le compte des dépenses publiques récapitulant les droits constatés au profit des créanciers de l'État, dans chaque ministère, et les suivant à travers tous les degrés de la liquidation.

3° Le compte des budgets établissant par exercice et par nature de recettes et de dépenses la comparaison des évaluations et des allocations législatives avec les recouvrements opérés et les payements effectués ou restant à faire.

4° Enfin les comptes distincts de la *trésorerie*, du *mouvement des fonds*, de la *dette inscrite*, et de la *dette flottante*, apportant le complément et la preuve aux résultats généraux de tous les services. (Loi du 27 mars 1817.)

Afin de faciliter l'étude de ces documents qui analysent l'administration du pays jusque dans ses détails les plus minimes, ils durent être rédigés par tous les ministres, d'après un système uniforme de divisions. (Ordonnance du 10 décembre 1823.)

tiques, à l'aide desquels ils pouvaient se former une opinion personnelle sur la marche des finances, rechercher par eux-mêmes les économies à réaliser, ou les abus à détruire, et suppléer enfin au défaut de l'initiative ministérielle par la proposition d'amendements.

L'organisation d'un contrôle législatif sérieux entraînait, comme conséquence nécessaire, une réforme fondamentale dans la comptabilité administrative. Les hommes d'État qui furent chargés du département des finances sous la Restauration s'appliquèrent à perfectionner un service où l'Empire, après avoir effectué quelques améliorations réelles, laissait tant d'abus à détruire ou de lacunes à combler. M. de Villèle surtout fit de cette réglementation l'objet de ses préoccupations constantes, et c'est à son énergique et patiente initiative que nous devons ces belles ordonnances, à la suite desquelles l'ordre et la lumière ont pénétré dans toutes les parties de l'administration de la fortune publique.

Nous nous bornerons à indiquer les traits principaux de cette réforme. Il importait d'abord de faire rentrer sous l'action immédiate du ministre des finances, responsable devant les Chambres, tous les services qui intéressaient directement le trésor. Le maniement des deniers publics lui fut donc exclusivement réservé ou confié à des agents qui relevaient de lui seul. Les autres ministres ne pouvaient qu'ordonner la dépense, et le ministre des finances ne faisait droit à ces ordonnancements qu'autant qu'ils ne dépassaient pas la limite des crédits ouverts à chaque département. Le nombre des services spéciaux exceptés de cette loi générale tendait à se restreindre. Les payeurs, chargés d'agir dans les départements pour le compte des différents ministres, avaient été réduits à un seul, qui, à son tour, veillait à l'observation rigoureuse des crédits, n'acquittait les mandats délivrés sur lui qu'autant qu'ils étaient accompagnés de pièces établissant, d'une part, la dette de l'État, et, de l'autre, sa libération par le payement qui était réclamé.

Les agents délégués par les divers ministres sur tous les points de la France devaient avoir des écritures rédigées sur un plan uniforme, et constatant jour par jour les degrés d'avancement de la dépense qui leur était confiée. Ils adressaient en outre, tous les mois, des bordereaux de ces opérations à la comptabilité centrale, instituée spécialement dans le sein de chaque ministère, pour recueillir les résultats et les classer sur un journal et un grand-livre où ils devenaient la base des comptes annuels publiés par les ministres. Enfin, une correspondance régulière était établie entre chaque comptabilité centrale et la comptabilité générale au ministère des finances et permettait de vérifier l'exactitude des agents chargés de la délivrance et de l'acquittement des mandats.

Le ministre des finances n'avait pas seulement recouvré celles de

ses attributions que ses collègues s'étaient arrogées, il n'était pas seulement devenu le contrôleur général de l'exécution de toutes les lois de finances, il avait fait cesser l'anarchie qui existait dans le sein de sa propre administration. Les grandes régies des impôts étaient rentrées sous sa direction.

La gestion des percepteurs, trop peu surveillée sous l'Empire, fut soigneusement réglementée. Aux divers rôles spéciaux qui leur étaient remis pour chaque nature de contribution, fut substitué, en 1818, un rôle unique pour toutes les cotes à recouvrer sur les quatre contributions directes, qui ouvrait et maintenait constamment à jour le compte de chaque contribuable. En outre, les quittances délivrées aux contribuables se détachèrent d'un journal à souche, qui constatait les versements successifs. Enfin, le percepteur dut tenir un livre qui récapitulait les résultats de sa gestion et en faisait ressortir la situation à l'époque de chaque versement à la recette particulière. La comptabilité des percepteurs était donc désormais à jour, et prête à donner instantanément son bilan à la fin de chaque mois.

Tous les actes des percepteurs, comme agents du trésor, des communes et des établissements publics, furent placés sous la surveillance immédiate et la responsabilité des receveurs particuliers et des receveurs généraux.

La nature des rapports des receveurs généraux avec le trésor public s'était heureusement modifiée. Les engagements et les rescriptions qui escomptaient l'avenir et procuraient à Napoléon des ressources secrètes au prix de sacrifices considérables ne pouvaient être admis par un gouvernement qui voulait la paix et le développement du crédit public. Les encaissements ou les versements des receveurs généraux furent soumis aux règles du compte courant et devinrent productifs d'intérêt.

La sollicitude du gouvernement ne se bornait pas aux revenus de l'État, elle appliquait les mêmes règles générales de comptabilité à l'administration des revenus des communes ou des établissements de bienfaisance[1].

La stricte observation des lois et ordonnances était garantie par la surveillance incessante et éclairée de la cour des comptes. Des mesures furent d'abord prises pour mettre ce corps judiciaire en état de liquider promptement l'immense arriéré que l'imperfection des procédés de vérification avait laissé s'accumuler. Puis la communication successive et régulière des opérations de la nouvelle administration, éclairée par l'adjonction des pièces qui établissaient la libération des comptables, permit à la cour de tenir désormais son contrôle à

[1] Ordonnances des 23 mars 1823 et 24 décembre 1826.

jour. En outre, ses travaux étaient facilités par deux résumés généraux, rédigés au ministère des finances, et indiquant par comptable, ordre des matières, exercice, chapitre ou article du budget, les résultats compris dans les comptes individuels des receveurs généraux et des payeurs.

La loi du 27 juin 1819, en ordonnant que l'état des travaux de la cour des comptes serait remis aux Chambres avec les comptes annuels des ministres, donna le signal de nouvelles améliorations. Sous l'Empire, les ministres avaient le droit de déterminer les pièces justificatives qui accompagnaient leurs mandats, aussi le plus souvent n'en joignaient-ils aucune, et privaient-ils la cour des éléments matériels de son examen. « L'administration, dit la Cour dans son rapport des « comptes de 1838, répondant au vœu des Chambres exprimé par la loi « du 27 juin 1819, s'est empressée dès 1822 de renoncer d'elle-même, « et par une simple ordonnance, ainsi qu'elle en avait le droit, à la « faculté exorbitante que l'article 28 de la loi du 16 septembre 1807 « laissait aux ordonnateurs. Elle a prescrit aux comptables de n'ac- « quitter que des dépenses appuyées des titres et des documents « propres à démontrer la réalité et la légalité de la dette de l'État et « les a obligés à les soumettre à notre jugement... L'ordonnance du « 14 septembre a indiqué les bases des justifications à produire; et « des nomenclatures méthodiques de ces pièces converties entre les « ordonnateurs et le ministre des finances ont bientôt dirigé la ges- « tion des payeurs et secondé nos propres vérifications.»

Enfin, malgré ces mesures d'ordre et ces communications fréquentes, la cour des comptes rencontrait des différences et des lacunes dans les éléments de chacun des services qu'elle devait recomposer pour en vérifier l'exactitude. Un *résumé des virements des comptes*, rédigé par la comptabilité générale, mit un terme à ces difficultés en portant à la connaissance de la cour les changements d'imputations, les mouvements des comptes courants et les régularisations d'écritures, qui n'avaient d'autre effet que de modifier en égale proportion la recette et la dépense. L'ordonnance qui complétait par ce dernier document tous les moyens d'investigation qui venaient d'être fournis à la cour des comptes établissait un lien encore plus étroit entre les travaux de ce corps et ceux de la législature. La cour devait à chaque session prononcer deux déclarations générales. Dans la première, elle établissait la conformité de ses arrêts avec les comptes présentés par les ministres pour l'année précédente. La seconde certifiait la concordance des résultats de ses arrêts avec ceux du règlement légal de l'exercice expiré[1]. Ainsi, grâce à ces précautions, pas un denier ne sort

[1] Ordonnance du 9 juillet 1826.

des mains des contribuables, sans que son passage à travers tant de caisses diverses ne soit recherché et signalé jusqu'à son emploi définitif, et sans que la légalité de chacune de ces opérations multiples n'ait été complétement démontrée.

Tel est dans ses points principaux le système de comptabilité publique donné à la France par les hommes d'État de la Restauration, et surtout par M. de Villèle. Si nous y découvrons l'auxiliaire fécond d'un régime de libre examen et de publicité sans réserve, nous savons aussi que, malgré son admirable régularité, il ne suffirait jamais à lui seul pour maintenir l'ordre et l'économie dans nos finances. En effet, loin de pouvoir suppléer un contrôle législatif indépendant, c'est de ce contrôle qu'il tire sa force et son autorité ; s'il devait en tenir lieu, il ne servirait plus qu'à constater timidement des abus qu'il serait impuissant à détruire.

Cette série de mesures sagement calculées pour développer le contrôle de la cour des comptes et de la législature, sans apporter des entraves fâcheuses à la liberté d'action du pouvoir exécutif, donnèrent à l'État un crédit qui fut employé avec autant d'habileté que de ménagement, d'abord à l'acquittement des charges extraordinaires léguées par la dictature, ensuite à des améliorations réelles.

La dette flottante, nous l'avons vu, avait d'abord pourvu aux premiers besoins, mais elle ne constituait qu'un secours temporaire; aussi, dès que les circonstances le permirent, fut-elle immédiatement soulagée de la plus forte partie de ses engagements, soit par des contributions extraordinaires, soit par l'aliénation de certains domaines, soit surtout par des émissions et des négociations de rente proportionnées aux ressources de la place.

En même temps que le gouvernement rejetait ainsi sur l'avenir une partie notable des charges du passé, il s'appliquait à en alléger le fardeau. La caisse d'amortissement reprenait son véritable caractère; ses opérations étaient désormais séparées de celles de la caisse des dépôts et consignations, avec lesquelles elles avaient été confondues à dessein. Enfin, une dotation considérable, 40,000,000, lui était affectée annuellement, et était employée en rachats de rentes au cours de la bourse, qui avaient le double avantage d'éteindre progressivement une partie de la dette inscrite, et de contribuer à relever le cours des fonds publics. Si nous voulons nous faire une idée exacte de l'importance qui était alors attachée à l'amortissement, il nous suffira de nous reporter au texte de l'art. 186 de la loi du 28 avril 1816 : « Il ne pourra, y est-il dit, dans aucun cas et sous aucun prétexte, être porté atteinte à la dotation de la caisse d'amortissement. Cet établissement est placé, de la manière la plus spéciale, sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative. »

La loi du 25 mars 1817 accrut encore la dotation de la caisse d'amortissement des produits de l'aliénation d'une partie des forêts de l'État[1]. Elle donnait en même temps au ministre la faculté de créer 30 millions de rente pour acquitter les dettes exigibles, et fixait un dernier terme à la liquidation de l'arriéré impérial.

Malgré l'accumulation de ces charges, le crédit de l'État se développait progressivement. Les négociations de rentes s'opéraient à des conditions chaque jour moins onéreuses. En 1821, le gouvernement sentit son crédit assez affermi pour introduire dans le régime des emprunts de l'État la publicité et la concurrence. Les conséquences financières de nos désastres s'effaçaient progressivement, la richesse du pays se développait sous l'impulsion d'une administration constamment stimulée elle-même par les discussions des Chambres; les transactions privées trouvaient des facilités qui ne leur avaient jamais été accordées; le commerce extérieur, interrompu par une guerre de plus de vingt années avec l'Angleterre, se relevait de ses ruines, en même temps que l'industrie nationale recevait des lois de douanes et de certaines allocations budgétaires la protection et les encouragements indispensables à ses débuts. L'affluence de l'argent vers les caisses publiques permettait de réduire peu à peu le taux de l'intérêt de la dette flottante. En 1824 la rente s'éleva, pour la première fois depuis 1789, au-dessus du pair; M. de Villèle, qui réunissait à un rare esprit d'ordre et d'économie la connaissance profonde des ressources du pays et la volonté énergique de les mettre à profit, réussit plus que tout autre à obtenir d'aussi importants résultats.

Un acte de justice et de bonne politique restait à accomplir : il fallait indemniser les propriétaires révolutionnairement dépossédés, et mettre ainsi un terme à la dépréciation qui persistait à frapper la partie considérable de la propriété foncière qui avait été confisquée et aliénée par l'État. M. de Villèle voulut payer cette dernière charge de la dictature révolutionnaire, sans grever le trésor ni le grand-

[1] L'aliénation des forêts avait été vigoureusement combattue par l'extrême droite. M. de Bonald, l'un de ses orateurs les plus éloquents, se plaignait d'une mesure qui atteignait « les forêts, berceau des peuples naissants, asile des peuples malheureux, le plus précieux trésor des peuples policés, filles des temps plutôt qu'ouvrage de l'homme. » Ce style, fortement imagé, était alors très en vogue. M. Lainé, dans la discussion du budget de 1817, jugeait ainsi l'administration impériale : « Sous l'Empire, l'administration était un *char armé de faux.* » Le changement de mode, qui a fait justice de ces figures ambitieuses, n'est pas de nature à attrister ceux qui regrettent le régime parlementaire, car c'était certainement par ses beaux côtés qu'il avait obtenu leur adhésion. Quant aux rares admirateurs de ce style suranné, ils ont dû se pâmer d'aise en voyant reparaître, dans des documents récents, le *char écrasant des révolutions*, le *pilote*, le *gouvernail*, les *écueils*, et d'autres réminiscences de leur école favorite.

livre; la conversion des rentes lui parut la combinaison la plus favorable pour atteindre ce but. Après avoir assuré le succès de son plan par des traités conclus avec les principaux banquiers de Paris, il proposa aux Chambres une loi qui offrait aux rentiers l'alternative du remboursement au pair, ou de l'échange de leur rente 5 pour 100 contre une rente 3 pour 100 au cours de 75 fr. L'option des rentiers pour le dernier terme de l'alternative n'était pas douteuse ; mais l'opération, qui devait procurer une réduction annuelle d'environ 1 pour 100 sur les arrérages de la dette publique, fut repoussée dans la Chambre des pairs par une coalition formée des ennemis du cabinet. Le vénérable M. de Quélen, archevêque de Paris, fut l'instrument involontaire de cette intrigue, et contribua au rejet de la mesure en prononçant un discours où les souffrances imaginaires qui devaient résulter de son adoption étaient retracées avec une chaleureuse émotion.

Il fut nécessaire de recourir à une autre combinaison moins avantageuse. Du 1er juin 1816 au 25 juin 1825, c'est-à-dire pendant neuf ans, la caisse d'amortissement avait racheté, pour une somme de 605,733,453 fr., 37,503,104 fr. de rente, et avait presque ainsi doublé sa dotation primitive. L'action de ses rachats fut désormais limitée à ceux des fonds publics qui n'atteindraient pas le pair, et l'annulation des rentes ainsi rachetées du 22 juin 1825 au 22 juin 1830 fut ordonnée à l'avance. En même temps le ministre des finances était autorisé à offrir aux porteurs de rente 5 0/0 la conversion de leurs inscriptions en titres de création nouvelle, soit à 4 1/2 pour 100 au pair, garantis pendant dix ans contre tout remboursement, soit à 3 pour 100 à raison de 75 fr. L'annulation des rentes qui devaient être rachetées par la caisse d'amortissement et la réduction d'intérêts résultant de la conversion facultative atténuèrent singulièrement le poids des charges que l'allocation de 30,000,000 de rente, 3 pour 100, aux propriétaires dépossédés, plus connue sous le nom du *milliard des émigrés*, ajoutait à celles déjà inscrites sur le grand-livre. En effet, l'indemnité n'atteignit pas 26 millions de rente; la conversion facultative procura d'abord une réduction de 6 millions dans les intérêts de la dette publique, puis le chiffre des rentes annulées par l'amortissement de 1825 à 1830 s'éleva à 14,665,078 francs de rente 3 pour 100.

A la fin de la Restauration, les contributions indirectes témoignaient de la prospérité générale par l'accroissement de leurs produits, qui, sans modification de tarif, dépassaient de 212 millions les chiffres précédemment acquis. Les contributions directes, qui sont pour ainsi dire à l'abri de ces variations, atteignaient presque la moitié du budget de recette. Les hommes sages qui dirigeaient alors nos finances

ne croyaient pas que les dépenses publiques dussent nécessairement suivre une progression plus forte ou même égale; ils s'appliquaient au contraire à réaliser d'importantes économies. Les dépenses des services relevant immédiatement du ministre des finances avaient à elles seules subi une réduction de plus de 20 millions, celles des contributions indirectes et de l'enregistrement avaient été diminuées de 7,815,000 fr. Les contribuables avaient profité, dans une large proportion, de ces excédants de recette et de ces économies; les sacrifices extraordinaires qu'ils avaient dû supporter après la chute de l'Empire étaient compensés par des dégrèvements successifs sur les contributions directes, dont le chiffre total atteignit 92 millions[1].

[1] Voici, d'après le rapport au roi du 15 mars 1830, le résumé de ces économies

Service de la perception des contributions directes		2,420,000
Service du trésor.	Intérêts de la dette flottante	7,100,000
	— des cautionnements	1,000,000
	— sur le recouvrement des contrib^s dir^es	3,000,000
	Mouvement des fonds	3,489,000
	Service des payeurs extérieurs	500,000
Administration centrale du ministère des finances.	Personnel	2,550,000
	Matériel	700,000
Total		20,759,000

Ces économies avaient amené la suppression de huit cents employés.

En outre, les différentes régies des revenus publics avaient réduit leurs dépenses dans les proportions suivantes.

La direction générale de l'enregistrement.	A Paris	391,000
	Dans les départements	232,000
— des forêts	A Paris	227,000
	Dans les départements	1,861,000
— des douanes, à Paris		290,000
— des contributions indirectes.	A Paris	2,151,000
	Dans les départements	4,839,000
L'administration de la loterie	A Paris	800,000
	Dans les départements	800,000
Celle de la monnaie dans les départements		83,000
Total		11,674,000

Le service départemental des douanes et de l'administration des postes avait, il est vrai, exigé un supplément de 7,294,000 fr., mais cet accroissement de charges était l'heureuse conséquence du développement de ces deux services et de l'augmentation de leurs produits.

Nous empruntons au même document le calcul des dégrèvements successifs accordés à la propriété foncière :

Sur le principal de l'impôt foncier			18,119,222
Centimes additionnels.	A la contribution foncière	38,685,246	68,317,077
	A la contribution personnelle et mobilière	18,741,221	
	Des portes et fenêtres	10,890,610	
Centimes affectés aux frais de perception			5,429,048
Total			91,865,347

Cependant les services publics étaient largement rétribués. Les pertes de notre matériel militaire étaient réparées, un contingent annuel de 60,000 hommes[1] suffisait pour recruter l'armée sans priver l'agriculture de ses bras ni imposer aux familles les sacrifices qui avaient rendu la conscription impériale si odieuse. Les établissements maritimes, si injustement délaissés sous l'Empire, se relevaient peu à peu : la France avait retrouvé son influence et son rang en Europe. Elle avait pu, sans déranger l'équilibre de ses finances, envoyer ses troupes partout où sa politique l'exigeait, en Espagne, en Morée, et, malgré le mauvais vouloir de l'Angleterre, préparer une puissante expédition contre la régence d'Alger. Pour acquitter les frais de ces deux dernières guerres, un emprunt de 80 millions 4 pour 100 avait été mis en adjudication et soumissionné au prix extraordinaire de 102 fr. 07 c. 1/2 par M. de Rothschild, dont le nom est si honorablement lié au développement de notre crédit public. Les budgets de 1828 et de 1829 se réglaient par un excédant final de recettes; celui de 1830 atteignait à peine 983 millions ; sur ce chiffre, le gouvernement se proposait, à l'aide de la conversion des rentes et d'emprunts momentanés à une partie des ressources de la caisse d'amortissement, de prélever annuellement 80 millions pour les employer à l'exécution de grands travaux publics, quand la Révolution qui le renversa sortit des fatales ordonnances du 26 juillet 1830.

La Restauration avait trouvé la France appauvrie et affaissée sous le poids de ses charges; elle la laissait riche avec des finances admirablement réglées et un crédit éprouvé. Quelques chiffres compléteront cette démonstration. Malgré les guerres d'Espagne, de Morée d'Algérie, malgré le milliard des émigrés, la dette inscrite au profit des particuliers, après avoir dépassé 195 millions, n'était plus que de 164 millions. En moins de quatorze ans la caisse d'amortissement avait racheté ou annulé 52 millions de rentes, représentant un capital d'environ 955 millions, soit le quart même de la dette. Quant à la dette flottante, elle ajoutait fort peu de chose aux charges de l'État; elle était seulement de 230 millions, sur lesquels 174 millions constituaient des découverts qui provenaient, pour 87 millions, d'un déficit antérieur à 1814, et qui, pour le surplus, étaient garantis par une créance sur l'Espagne, remboursable par annuités dont les termes n'ont cessé d'être acquittés qu'à partir de 1834.

[1] Loi du 9 juin 1824. La loi du 10 mars 1818 n'avait fixé le contingent qu'à 40,000 hommes.

IV

Une crise générale éclata immédiatement après la Révolution de juillet 1830. En présence des incertitudes de l'avenir, les ateliers se fermaient, les affaires étaient presque suspendues, les fonds publics subissaient une forte dépréciation. L'État s'imposait de grands sacrifices pour accorder des subventions au commerce et à l'industrie, pour venir, par l'entreprise de travaux publics extraordinaires, au secours des classes ouvrières et pour se mettre en état, par des armements coûteux sur terre et sur mer, de faire face aux menaces des éventualités extérieures. Au moment même où les charges du trésor devenaient plus lourdes, ses ressources étaient notablement amoindries; soit par la diminution des produits des contributions indirectes, soit par la concession intempestive qui, en réduisant le droit de détail sur les boissons de 15 à 10 pour 100, imposait à nos finances une perte annuelle de 30 à 40 millions, atteignait un impôt parfaitement justifié et donnait l'exemple trop suivi depuis de dégrèvements dont le premier résultat est d'aggraver la crise financière au milieu de laquelle ils sont décrétés.

Le gouvernement du roi Louis-Philippe pourvut de diverses manières aux excédants de dépenses et aux insuffisances de recettes que nous venons de signaler. Une aliénation des bois de l'État produisit près de 115 millions. En outre, une surtaxe extraordinaire de trente centimes par franc était ajoutée à la contribution foncière de l'année 1831, des retenues proportionnelles étaient opérées sur les traitements des fonctionnaires publics, les contingents de la contribution mobilière et des portes et fenêtres étaient augmentés de 20 millions, les droits d'enregistrement sur les successions collatérales ou dévolues à des personnes non parentes du testateur étaient portés à un taux plus élevé. On eut également recours au crédit; un emprunt national au pair fut ouvert, alors que le cours de la Bourse était inférieur au pair de la rente. 20 millions seulement répondirent à cet appel, qui fut suivi d'autres emprunts moins exclusivement fondés sur le patriotisme des capitalistes, mais qui furent négociés avec plus de succès, parce que les conditions en étaient plus conformes aux vrais principes du crédit public. Les charges extraordinaires des années 1830, 1831, 1832 et 1833 dépassèrent 726 millions.

La gestion financière des ministres de la Restauration avait été

l'objet d'attaques aussi violentes qu'injustes, auxquelles leurs successeurs n'avaient pas même toujours le bon goût de rester étrangers. L'expérience des affaires ne tarda pas à convaincre ces derniers que les économies qui devaient constituer la chimère du gouvernement à bon marché étaient irréalisables, que ces récriminations passionnées ne les aidaient nullement à surmonter les difficultés de la situation, et qu'ils devaient, comme leurs devanciers, réserver toute leur énergie à contenir le progrès des dépenses extraordinaires, en demandant de nouvelles garanties au contrôle législatif et à la sévérité des règles de la comptabilité.

La première mesure de ce genre fut la disposition de la loi du 25 janvier 1831 qui consacrait un nouveau triomphe de la spécialité des crédits, en l'appliquant à chaque chapitre de budget ministériel, qui ne dut comprendre à l'avenir que des services corrélatifs et de même nature.

Cette disposition a été vivement attaquée depuis le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, qui l'a abrogée, et de nombreux documents officiels se sont efforcés d'en démontrer les inconvénients. On a prétendu que le vote du budget par chapitre entraînait, comme conséquence nécessaire, l'absorption du pouvoir exécutif par la législature. Or il n'en est rien. Il n'est pas vrai que, sous le régime de la spécialité, les Chambres pénètrent les détails les plus intimes des services publics, entravent la liberté d'action de ceux qui les dirigent, ou disposent des emplois. Veut-on dire seulement que ce système assure aux assemblées législatives une influence sérieuse sur la marche des affaires, en les appelant non-seulement à juger si le chiffre total des dépenses est en rapport avec les ressources du pays, mais encore si chaque grand service est convenablement doté : on constate alors un fait naturel sous un gouvernement représentatif, la mise en pratique d'un des grands principes de 1789[1]. Il est impossible de concilier le libre vote de l'impôt et de son emploi avec l'interdiction absolue par la législature d'approuver souverainement la répartition des crédits entre les diverses branches des services publics. Le système qui, après avoir reconnu la nécessité d'un contrôle législatif, prononcerait cette interdiction ne serait pas conséquent avec lui-même; il réussirait certainement à mettre l'administration à l'abri des empiétements de la représentation nationale, mais il n'aurait pas donné à cette dernière des garanties réciproques, et l'aurait réduite au rôle le plus effacé.

[1] Chaque citoyen a le droit, par lui-même ou par ses représentants, de constater la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'*en suivre l'emploi* et d'en déterminer la quotité, l'assiette et la durée. (Art. XIV de la *Déclaration des droits.*)

Que les principes de spécialité posés par la loi de 1831 aient été un peu exagérés par l'application minutieuse qu'ils ont souvent reçue, nous l'admettons sans hésiter; nous reconnaissons aussi que des oppositions mesquines ou même tracassières ont pu en profiter pour créer quelques embarras à l'administration; néanmoins ces embarras ont toujours été surmontés, et, comme nous nous préoccupons plutôt des intérêts des administrés que de la commodité des administrateurs, nous n'hésitons pas à préférer ces inconvénients aux dangers plus réels des témérités que le système contraire peut autoriser.

L'extension du régime de la spécialité devait donner lieu à l'ouverture plus fréquente de *crédits supplémentaires* pour les services qui ne pouvaient être, comme nous l'avons dit plus haut, fixé avec précision quant au chiffre, au moment du vote du budget, et dont les excédents de dépenses, généralement couverts par les excédants de recettes des autres chapitres de la même section spéciale, n'exigeaient, à l'époque de la présentation de la loi des comptes, que des crédits complémentaires peu importants. La faculté d'ouvrir des crédits supplémentaires pouvait fournir aux ministres le moyen de s'affranchir de la gêne que la spécialité des chapitres leur imposait et devenir ainsi la source de désordres financiers; elle fut l'objet d'une réglementation nouvelle. Les ordonnances royales ne durent accorder ces crédits que « pour subvenir à l'insuffisance dûment justifiée d'un service porté au budget; » elles devaient être insérées au *Bulletin des Lois* et réunies en un seul projet de loi soumis à la sanction de la législature à sa prochaine session. Enfin elles devaient s'appliquer exclusivement à certains chapitres dont la loi du budget contenait la nomenclature et que l'on appelait *services votés*, par opposition aux *services définitifs*, qui ne pouvaient recevoir aucun complément[1].

Quant aux dépenses urgentes et imprévues, on continuait d'y pourvoir par des crédits extraordinaires, qui, conformément aux règles précédemment établies, étaient également régularisés par les Chambres, dans la session qui suivait leur ouverture. Les ordonnances royales qui les autorisaient devaient indiquer les moyens de les couvrir. On a prétendu à tort que la distinction entre les crédits supplémentaires et extraordinaires n'était que fictive. Les ministres responsables qui se faisaient ouvrir les uns et les autres étaient peu exposés à se tromper sur leur nature.

Au moment même où les travaux publics allaient recevoir une vigoureuse impulsion, de sages précautions étaient prises pour que les ressources de l'État ne fussent pas inconsidérément engagées dans

[1] Loi du 24 août 1833.

un trop grand nombre d'entreprises, ou qu'elles ne fussent pas détournées de celles qui étaient d'une incontestable utilité publique au profit de travaux de pur embellissement, vers lesquels la vanité des administrateurs aurait pu se sentir portée. « Nulle création, aux frais de l'État, d'une route, d'un canal, d'un grand pont sur un fleuve ou sur une rivière, d'un ouvrage important dans un port maritime, d'un édifice ou d'un monument public, ne pouvait avoir lieu qu'en vertu d'une loi spéciale. La demande du premier crédit devait être nécessairement accompagnée de l'évaluation de la dépense totale. » Les lois de 1833 et de 1841, qui réglementaient l'expropriation pour cause d'utilité publique donnaient de nouvelles garanties à l'exécution de cette disposition, en même temps qu'elles accordaient une protection plus efficace à la propriété privée.

Les renseignements les plus variés sur la situation des ressources de l'État et les causes des dépenses durent être communiqués aux Chambres et leur donnèrent le moyen d'étendre sur les actes de l'administration une surveillance qui était le meilleur garant de l'exécution des lois. C'est ainsi que les ministres remettaient annuellement à la législature les états détaillés de tous les marchés au-dessus de 50,000 fr.; des logements accordés dans les bâtiments domaniaux; des souscriptions à divers ouvrages; des pensionnaires admises dans les maisons d'éducation de la Légion d'honneur; des bourses dans les établissements universitaires et les écoles relevant du ministère de la guerre; le compte spécial des travaux militaires extraordinaires effectués en Algérie; celui de l'inscription maritime, des équipages de ligne, de l'état des bâtiments de la flotte, des approvisionnements des arsenaux et des constructions navales; le tableau des emprunts contractés par les départements et les communes et les établissements publics; enfin le compte des matières appartenant à l'État dans chaque service.

Le rapport annuel que la cour des comptes adressait au roi sur l'ensemble et les détails de la comptabilité publique, et qui appelait l'attention du souverain sur les réformes suggérées par un examen approfondi, ne resta plus secret, fut distribué aux membres des Chambres et leur permit d'exercer avec moins d'incertitude leur initiative constitutionnelle sur les matières financières[1]. La fixation du 30 septembre de la seconde année, au lieu du 30 novembre, pour la clôture de l'exercice, donna à l'administration des finances et à la cour des comptes plus de temps pour coordonner les éléments épars du règlement définitif des dépenses et des recettes. Enfin le trésor public était pour toujours mis à l'abri des charges que l'arriéré des

[1] Loi du 21 avril 1832.

exercices clos pouvait faire peser sur lui par la prescription des dettes de chaque exercice, cinq années après son règlement définitif.

A la suite des malversations de Kessner, caissier central au trésor, les mesures les plus propres à empêcher les détournements des deniers publics par les comptables avaient été adoptées. La publicité et la concurrence devenaient les conditions essentielles des marchés conclus par l'administration. Les actes des receveurs généraux, receveurs particuliers, percepteurs et payeurs, étaient désormais soumis à un contrôle périodique. Le zèle des agents chargés de la perception des impôts était énergiquement stimulé par la disposition qui les rendait responsables du montant des recouvrements qui leur étaient confiés, à moins qu'ils ne justifiassent que leurs efforts pour opérer ces recouvrements avaient été infructueux. Des règlements sur la comptabilité des matières étaient élaborés dans les différents ministères, et l'ordonnance du 31 mai 1838, qui régit encore aujourd'hui la comptabilité publique, révisait celles des dispositions de l'admirable ordonnance du 14 septembre 1822 qui n'étaient plus en harmonie avec les perfectionnements obtenus depuis quinze ans.

Le gouvernement de Louis-Philippe continuait les traditions d'ordre de la Restauration; il ne tarda pas à en recueillir les fruits. Dès 1833, les fonds publics se relevaient de leur dépréciation, et la rente 5 pour 100 atteignait le pair, qu'elle dépassa toujours jusqu'au 24 février 1848. Les rentes 4 1/2 et 4 pour 100, malgré les différences d'intérêt, suivaient d'assez près le 5 pour 100. Quant à la rente 3 pour 100, son cours moyen, de 1834 à 1847, flotta entre 78 et 84 fr., et en 1847, année exceptionnellement défavorable, il était encore de 77 fr. 4 1/2. Chaque exercice attestait les progrès de la fortune du pays par l'augmentation des revenus des contributions indirectes. La suppression de la loterie et des jeux faisait cesser une cause de démoralisation et enlevait au trésor 15 millions, qui se retrouvaient dans l'accroissement normal des autres impôts. Des travaux d'utilité publique s'exécutaient sur toute la surface du territoire. La voirie prélevait des sommes considérables sur le budget, et les améliorations qu'elle recevait embrassaient les chemins vicinaux comme les routes et les canaux. La conquête de l'Algérie, ce legs glorieux de la Restauration, exigeait chaque année, pour son achèvement et sa consolidation, des sommes énormes, dont l'avenir seul devait procurer la compensation. Malgré toutes ces dépenses, le budget fut en équilibre de 1835 à 1840, et l'amortissement avait presque entièrement effacé du grand livre les conséquences financières de la crise de 1830.

L'équilibre ne put se maintenir longtemps dans les conditions où il avait été établi. Les complications survenues en 1840 dans la question

d'Orient avaient porté les budgets de la guerre et de la marine pour 1840 et 1841, à un chiffre exceptionnellement élevé, et ajouté pour les exercices suivants, aux charges résultant des travaux pacifiques ordonnés par les lois de 1833 et 1837, l'énorme dépense des fortifications de Paris, ainsi que celle de la mise en état de défense de nos ports et de nos frontières. La loi du 25 juin 1841 affecta à ces divers objets 500 millions à répartir entre plusieurs exercices. En outre, la construction des lignes les plus importantes du réseau de nos chemins de fer ne pouvait plus être ajournée, et l'industrie privée n'était ni assez confiante ni assez puissante pour en faire seule les frais. Après plusieurs années d'une discussion approfondie, la loi du 11 juin 1842 posa les bases du concours de l'État à la construction des chemins de fer, et accorda un premier crédit de 126 millions.

L'administration ne pouvait différer ces dépenses, qu'elle était obligée d'accumuler sur quelques exercices; elle demanda donc à des ressources extraordinaires les moyens que ne pouvaient lui fournir les excédants réguliers des recettes sur les prévisions budgétaires. Des emprunts autorisés en 1837 et en 1841 procurèrent 550 millions. La caisse d'amortissement, de son côté, consacra une partie de ses revenus annuels à l'extinction de ces charges. Dès 1825, nous l'avons vu, elle n'opérait plus ses rachats que sur les fonds qui étaient cotés au-dessous du pair. Sa dotation s'augmentait depuis l'emprunt de 1829 de 1 pour 100 du capital de chaque emprunt pour son amortissement spécial. La dotation ainsi enrichie, et les rentes rachetées depuis 1816 furent réparties entre les divers fonds et les parts affectées à ceux qui avaient dépassé le pair formèrent une réserve constituée en bons du trésor, destinée soit au rachat à la Bourse si le pair était perdu, soit à couvrir partiellement, jusqu'à due concurrence, les emprunts mis en adjudication[1]. Une combinaison ingénieuse simplifia cette dernière opération, en prescrivant de consolider tous les six mois le montant de la réserve en rentes au profit de la caisse[2]. Les capitaux dégagés par cette consolidation servirent d'abord de fonds extraordinaire pour les travaux publics[3], puis, à dater du 1er janvier 1842, furent employés, sous une forme un peu différente, à une fin presque identique, c'est-à-dire à l'extinction des découverts des budgets depuis 1840[4]. C'est ainsi que de 1833 à la fin de 1847, les réserves de l'amortissement ont pu à la fois solder des travaux extraordinaires et atténuer les découverts du trésor pour une somme de plus de 910 millions.

[1] Loi du 10 juin 1833.
[2] Loi du 17 avril 1835.
[3] Loi du 17 mai 1837.
[4] du 25 juin 1841.

Néanmoins l'action libératrice de l'amortissement n'avait pas été suspendue, le montant de ses rachats, du 22 juin 1833 au 1er mars 1848, s'éleva à 14,568,876 fr. de rentes, représentant un capital de 376,078,425 fr. En outre, 32 millions de rentes avaient été annulés de 1833 à 1835.

La partie des dépenses extraordinaires qui n'avait pas été acquittée par les emprunts ou la réserve de l'amortissement était restée à la charge de la dette flottante, qui s'élevait, au 1er janvier 1848, à 630 millions, en y comprenant l'excédant de l'actif du trésor, un peu supérieur à 50 millions. Le chiffre total des découverts des budgets était donc alors de 580 millions, dont 174, ainsi que nous l'avons dit plus haut, étaient antérieurs à la Révolution de 1830.

Depuis le 24 février 1848, on a cherché plus d'une fois, soit à faire remonter la responsabilité des difficultés financières à la situation de la dette flottante laissée par le gouvernement du roi Louis-Philippe, soit à assimiler les découverts des derniers budgets de la monarchie constitutionnelle à ceux qui se sont produits plus tard. Il importe donc d'examiner les charges définitives que la dette flottante faisait peser sur le pays, et la situation financière dans laquelle les découverts s'étaient produits.

Dans le chiffre total de la dette flottante figuraient, au 24 février, comme éléments remboursables, à des termes dont le plus éloigné ne dépassait pas une année, les bons du trésor, pour environ 318 millions, et le crédit du compte courant des caisses d'épargne, s'élevant à 65 millions. Mais là ne se bornaient pas les engagements du trésor, qui pouvait encore être mis en demeure de rembourser 295 millions aux déposants des caisses d'épargne.

Ces caisses, fondées sous la Restauration, avaient pris un grand développement sous la monarchie de Juillet. Au moment même où il fermait les maisons de jeux, le gouvernement, voulant encourager les classes laborieuses à la prévoyance et à l'économie, présenta aux Chambres, qui l'adoptèrent, un projet de loi destiné à généraliser dans toute la France les opérations des caisses. Par l'entremise de ces établissements, les moindres épargnes pouvaient s'accumuler et fructifier, sous la garantie de l'État, tout en restant à la libre disposition des déposants. On espérait en outre que ces petits capitaux, ainsi accumulés, se convertiraient au bout d'un certain temps en rentes sur l'État, et que la répartition progressive des titres de la dette publique dans les classes les moins aisées les attacherait davantage à la conservation de l'ordre social. Les dépôts rapportaient un intérêt fixe de 4 pour 100, payé par la caisse des consignations, chargée de centraliser les fonds des caisses. Telle était la loi du 5 juin 1835. Le succès de cette mesure dépassa toute attente, et, dès 1837, une loi venait

au secours du trésor, surchargé par les dépôts, en autorisant la consolidation en rente 4 pour 100 de 100 millions au pair au profit de la caisse des consignations. Mais un fort petit nombre de déposants convertissait ses capitaux en rentes; l'administration ne tarda pas à s'apercevoir que les modestes versements des ouvriers ou des domestiques étaient singulièrement dépassés par ceux des familles riches ou aisées, qui, pouvant disposer de plusieurs livrets, considéraient comme définitif un placement où elles trouvaient le double avantage d'un revenu au moins égal à celui des rentes et de la libre disposition de leur capital. La loi du 5 mai 1845 s'était proposé de conjurer les embarras que cet état de choses pouvait créer au trésor public, en facilitant la conversion en rentes des dépôts et en fixant en même temps un maximum au chiffre du crédit de chaque compte. Ces améliorations étaient trop timides pour remplir pleinement leur but; il avait fallu recourir de nouveau au système de consolidation inauguré en 1837. « C'est avec ces ressources, disait le rapporteur de la Chambre des pairs, que la caisse des consignations, et à son défaut le trésor, devraient donc dans un temps de crise faire face à tous les remboursements demandés. » Ainsi, en outre de ses bons, s'élevant un peu au-dessus de 300 millions au 24 février 1848, le Trésor pouvait être mis en demeure de rembourser, à bref délai, 355 millions, montant des dépôts faits aux caisses d'épargne.

Cette situation de trésorerie peu normale ne causait pas de vives inquiétudes, car elle n'était pas l'indice d'un déficit réel. A l'exception des 65 millions qui rentraient dans la dette flottante, le surplus des dépôts des caisses d'épargne était représenté dans le portefeuille de la caisse des consignations par des contre-valeurs de premier ordre. Quant aux 630 millions qui formaient l'ensemble de la dette flottante, ils ne constituaient pas un arriéré irréductible. Il fallait en déduire immédiatement l'excédant de l'actif du trésor, qui réduisait, au 1er janvier 1848, les découverts du budget à 580 millions, sur lesquels il y avait à recouvrer, à des époques plus ou moins rapprochées, 152 millions avancés aux compagnies de chemins de fer, plus de 80 millions dus par l'Espagne et une créance de 15 millions environ sur la Belgique pour l'expédition d'Anvers.

Ainsi la dette flottante et les découverts n'imposaient, à titre de charge définitive à nos finances, qu'une somme de 333 millions. Cette charge pouvait être considérée comme légère, quand on réfléchissait que le chiffre des rentes inscrites au profit des particuliers, qui atteignait 164 millions en 1830, ne dépassait pas 176 millions, et que l'on avait traversé dix-huit années pendant lesquelles on avait, avec l'aide de l'amortissement et de l'accroissement annuel des contributions indirectes, réussi à effacer complétement les traces

de la crise financière de 1830, à défrayer les armements extraordinaires de 1840 à 1841, et à se procurer un milliard pour l'achèvement de la conquête de l'Algérie, et près d'un milliard et demi pour l'exécution de grandes entreprises d'utilité générale, sans autre augmentation d'impôts que celle qui avait eu lieu en 1832, et sans léguer d'autres charges à l'avenir que 12 millions de rentes, et 333 millions pour la partie des découverts qui n'était pas susceptible de recouvrement.

L'état des finances en lui-même était excellent et autorisait à envisager l'avenir avec sécurité. Les budgets étaient rédigés dans des conditions qui permettaient au pays de connaître les éléments de la situation financière. On ne cherchait pas à dissimuler les déficits prévus pour les exercices pendant lesquels des travaux extraordinaires s'exécutaient, par l'atténuation fictive de la dépense, ou l'exagération de la recette; on n'attachait aucun prix à un équilibre apparent entre les dépenses et les recettes, qui se serait évanoui dès les premiers jours de l'exercice. L'accroissement des contributions indirectes et les réserves de l'amortissement devaient former la plus grande partie des ressources nécessaires pour terminer le réseau des chemins de fer (dont les grandes lignes étaient toutes achevées ou concédées et en cours d'exécution), jusqu'au jour prochain où l'industrie se serait sentie assez forte pour agir par elle-même.

En présence de toutes ces considérations et de l'affluence toujours croissante avec laquelle les capitaux se portaient vers les bons du trésor, on n'attachait pas assez d'importance aux charges de la dette flottante. Les précédents qui nous éclairent aujourd'hui n'existaient pas alors, on ne pouvait admettre qu'une panique se déclarerait à la suite de laquelle les demandes de remboursement viendraient de toutes parts. Un scrupule honorable, mais souvent exagéré, éloignait le gouvernement de mesures financières parfaitement légitimes, recommandées par les circonstances, mais qui lui paraissaient de nature atteindre des situations faites. Ainsi il avait accueilli avec une froideur qui en avait empêché le succès la conversion des rentes, si impérieusement réclamée et qui lui aurait procuré les ressources nécessaires pour éteindre une partie de la dette flottante et abaisser la taxe des lettres. Il hésitait de même à augmenter le chiffre de la dette inscrite par la création de nouvelles rentes qui auraient imposé au trésor des charges plus lourdes que le service des modiques intérêts exigés par la dette flottante.

Cependant, en 1847, le gouvernement se préoccupa davantage de ces éventualités, et M. Dumon, peu de temps après son entrée au ministère des finances, avait obtenu l'autorisation d'émettre un emprunt de 250 millions, destiné à faire disparaître ce qu'il y avait d'anor-

mal dans le chiffre momentanément élevé de la dette flottante. Cet emprunt fut souscrit aux conditions les plus avantageuses pour l'État[1], quoiqu'on ait plus d'une fois insinué le contraire. Le gouvernement avait si peu d'appréhensions pour les finances, qu'il consentait, moyennant un faible intérêt de 3 et demi pour 100, à différer de trois mois le remboursement de 20 millions dus par la compagnie du chemin de fer du Nord le 1er janvier 1848. Le crédit de l'État inspirait une telle confiance, que les adjudicataires de l'emprunt du 10 novembre 1847 avaient versé, au 10 janvier 1848, 82 millions au lieu de 38, et qu'ils proposaient au ministre des finances un nouveau payement de 18 millions qui n'était pas accepté. Le simple bon sens suffit donc pour réfuter ceux qui, à diverses reprises, ont prétendu qu'un emprunt de 350 millions ne pouvait se couvrir.

La monarchie tempérée à laquelle la Révolution de 1848 mettait fin avait, pendant trente-quatre années, fait régner l'ordre et l'économie dans les finances et fondé le crédit public sous l'action féconde d'un contrôle législatif indépendant. Dans certaines circonstances, l'exercice mal inspiré de ce contrôle a pu jusqu'à un certain point entraver la marche des affaires. Ainsi la conversion de la rente 5 pour 100 a toujours été empêchée, sous Charles X comme sous Louis-Philippe, par la Chambre des pairs. Toutefois, si le contrôle législatif n'eût pas existé ou eût été illusoire, jamais le crédit public n'aurait été asssez solidement établi pour que cette mesure pût réussir, ou, si elle s'était accomplie, elle aurait pu être accompagnée d'une série d'opérations qui, après en avoir absorbé tout le profit, auraient encore augmenté les charges de l'État. On a aussi cru découvrir dans la liberté absolue avec laquelle ce contrôle s'exerçait alors une cause d'excitation à la dépense. Que certains chiffres présentés isolément puissent être invoqués à l'appui de cette assertion, nous ne le méconnaissons pas. Mais, pour apprécier la véritable signification et la valeur de cette critique, il faut examiner le résultat final. Or, comme l'a fait remarquer avec tant d'à-propos M. de Chasseloup-Laubat dans son rapport du budget de 1853, la monarchie représentative laissait la dette publique à peu près au point où l'avait mise la liquidation des désastres de l'Empire; ce n'est donc pas à elle qu'il faut demander compte des embarras du trésor.

[1] Au prix de 75 fr. 25 en rentes 3 pour 100.

V

Le gouvernement provisoire improvisé le 24 février 1848, à la suite de l'abdication de tous les pouvoirs publics, se trouva immédiatement en présence des difficultés politiques les plus graves. Composé d'hommes presque tous étrangers les uns aux autres, il n'avait pas l'unité de vues et de volontés qui est la base essentielle de l'initiative et de la puissance. La société, ébranlée par un tel changement, avait besoin avant tout d'être rassurée. Les efforts courageux et patriotiques de quelques membres distingués et honorables du gouvernement provisoire furent paralysés par des documents rédigés par plusieurs de leurs collègues dans un langage emphatique, qui trahissait une profonde ignorance des affaires et surexcitait les alarmes et la défiance d'un pays à qui l'on promettait chaque jour le bouleversement complet des lois, des usages et des rapports sociaux. La suspension des affaires et des travaux, loin de déconcerter les auteurs de ces publications anarchiques, paraissait répondre à leurs désirs les moins cachés. Aussi la crise financière ne tarda-t-elle pas à prendre des proportions plus inquiétantes que celle qui avait suivi la Révolution de 1830.

La baisse des fonds publics devint chaque jour plus significative, les déposants aux caisses d'épargne, les porteurs de bons du trésor, demandèrent leur remboursement, et l'encaisse du trésor public, qui, le 24 février, s'élevait à 195 millions, subit une rapide décroissance.

Dix-huit années auparavant, les premiers ministres des finances du gouvernement de Juillet avaient accusé la Restauration d'avoir dilapidé les deniers de la France; l'un d'eux s'était même résigné à apposer sa signature sur l'ordonnance royale qui annulait rétroactivement la pension accordée à MM. de Villèle, de Corbière et de Frayssinous. A son tour, le ministre des finances du gouvernement provisoire ne craignait pas de dire, contre toute évidence : « Ce qui est certain, ce « que j'affirme de toute la force d'une conviction éclairée et loyale, « c'est que si la dynastie d'Orléans avait régné quelque temps encore, « la banqueroute était inévitable. La République a sauvé la France de « la banqueroute. » Tristes exemples des extrémités auxquelles la passion ou la faiblesse entraînent parfois des hommes honnêtes.

Si le gouvernement provisoire ne se sentit pas assez maître de la position pour faire de la bonne politique, il n'y suppléa pas par une

habile gestion des finances de l'État. Il se garda d'imiter les sages mesures prises, en temps de crise, par le baron Louis pour retenir les capitaux dans les caisses publiques, ou les y appeler par l'appât d'un intérêt en rapport avec la dépréciation de toutes les valeurs. Il se montra, il est vrai, nous ne saurions trop l'en féliciter, le dépositaire vigilant de l'honneur du pays, en écartant ceux qui lui conseillaient une banqueroute plus ou moins déguisée; mais c'est, au point de vue financier, le seul éloge que la justice nous permette de lui adresser; nous sommes obligé de reconnaître que les expédients auxquels il eut recours attestaient une inexpérience complète des conditions du crédit, et étaient de nature à redoubler l'intensité de la crise.

On affecta d'abord une confiance sans bornes dans le rétablissement immédiat du crédit. Malgré les demandes de remboursement qui assaillaient le trésor, malgré le retrait inouï de numéraire qui s'effectuait chaque jour à la Banque de France, un arrêté du 4 mars, se fondant sur ce que « de toutes parts la manifestation d'un véritable patriotisme faisait espérer des rentrées continues et fructueuses, » autorisait le payement par anticipation du semestre échéant le 22 mars. L'effet de cette déclaration fut singulièrement atténué par une proclamation du même jour, qui, dans les termes les plus pressants, invitait les citoyens à acquitter à l'avance les impôts de l'année. L'offre du gouvernement provisoire fut accueillie avec un empressement qui dépassait ses prévisions; peu de personnes au contraire répondirent à la demande qui l'accompagnait : aussi, le 7 mars, une autre proclamation plus modeste ne réclamait que le payement anticipé du premier semestre des impôts. « Le gouvernement provisoire attendait avec une confiance résolue le résultat de cet appel au patriotisme de la France. » Toutefois l'attente ne fut pas longue, et, le 9 mars, le *Moniteur* publiait un rapport du ministre des finances, qui, s'appliquant uniquement à récriminer contre le gouvernement déchu, décrivait la situation sous des couleurs si sombres, que cette peinture aurait suffi à elle seule pour produire une crise, si elle n'eût pas déjà existé.

En même temps le ministre des finances, s'imaginant qu'il allait être mis immédiatement en demeure de rembourser intégralement les 355 millions dus par les caisses d'épargne, avait recours à une combinaison également ruineuse pour le trésor public et ses créanciers. « Après une étude rapide et minutieuse de la situation, » il s'était convaincu « que les petits dépôts appartenaient en général à des citoyens nécessiteux, et que les dépôts *élevés* (ceux qui dépassaient 100 fr.) appartenaient au contraire à des personnes généralement aisées, » qui faisaient « preuve d'une malveillance coupable et d'une

défiance injurieuse envers le gouvernement républicain. » Aussi « pour concilier l'intérêt de la justice avec l'intérêt du trésor, » n'autorisait-il plus le remboursement des dépôts que jusqu'à concurrence de 100 fr., et convertissait-il le surplus, partie en bons du trésor à 5 pour 100 pour six mois, partie en rente au pair et par conséquent perdant 30 pour 100. Les déposants ne devaient guère s'attendre à un pareil acte après la déclaration solennelle qui leur avait été faite deux jours auparavant. « De toutes les propriétés, était-il dit dans un arrêté du 7 mars, « la plus inviolable et la plus sacrée, c'est l'épargne du pauvre. Les « caisses d'épargne sont placées sous la garantie de la loyauté natio- « nale. Le trésor tiendra tous ses engagements. » Une mesure analogue fut prise pour les bons du trésor.

Ces actes portaient une atteinte tellement grave au crédit de l'État, que les soumissionnaires de l'emprunt de 1847 s'exposèrent à perdre un cautionnement considérable plutôt que de remettre les 200 millions qui restaient à recouvrer. Pour remplacer cette ressource, le gouvernement provisoire, oubliant sans doute l'insuccès d'un premier essai tenté en 1831 dans des conditions plus favorables, ouvrit un emprunt national au pair qui donna un résultat dérisoire. Il se décida enfin à employer un moyen qui, s'il eût été pris dès le début de la crise, en aurait pu diminuer l'intensité : il donna cours forcé aux billets de la Banque de France, dont la réserve métallique était presque complétement épuisée par les demandes de numéraire, sous la pression desquelles on l'avait laissée pendant plus de vingt jours. Un impôt de 45 centimes par franc fut ajouté au principal des quatre contributions directes. Ce dernier acte, commandé par la situation, conforme au principe d'une sage administration et aux précédents de crises antérieures, valut au gouvernement provisoire une impopularité qui a survécu à son règne éphémère et contre laquelle il essaya vainement de réagir en décrétant, dans les derniers jours de sa dictature, l'achèvement du Louvre, qui devait s'appeler le palais du Peuple , l'ouverture de la rue de Rivoli, des fêtes renouvelées des Grecs et des Romains, la suppression de l'impôt du sel, du droit d'exercice sur les boissons et une forte réduction des droits d'octroi[1]. Avant de remettre le pouvoir à l'Assemblée nationale, il lui laissait l'alternative d'encourir l'impopularité en rétablissant ces derniers impôts ou de souscrire à la désorganisation des services publics.

L'action de l'amortissement, qui, depuis 1816, avait, même dans les

[1] L'un des motifs sur lesquels se fonde la suppression du droit d'exercice est celui-ci :

« Voulant introduire l'esprit de justice jusque dans la fiscalité;

« Considérant que l'exercice est attentatoire à la dignité des citoyens qui *s'adonnent* au commerce des boissons, » etc.

circonstances les plus critiques, soutenu le cours des fonds publics, fut entièrement paralysée. La commission de surveillance, instituée par la loi du 21 avril 1816, se montra fidèle à son mandat et protesta contre la décision du ministre des finances qui interdisait d'appliquer au rachat des rentes 5 et 4 1/2 pour 100, tombées au-dessous du pair, les ressources qui leur étaient propres; elle fut dissoute. Après s'être débarrassé de ce contrôle importun, on suspendit en fait l'amortissement, en ordonnant que les fonds afférents aux rentes 3 et 4 pour 100 seraient exclusivement employés à retirer du portefeuille de la caisse des consignations les rentes appartenant aux caisses d'épargne.

Nous avons apprécié sévèrement la gestion financière du gouvernement provisoire, comme notre impartialité l'exigeait; nous n'hésitons pas toutefois à reconnaître l'injustice des attaques que l'esprit de parti souleva contre la probité de quelques-uns des membres et des agents de ce gouvernement. Une enquête minutieuse, et dirigée par les sentiments les plus hostiles, n'a pu établir que ces hommes, qui ont été les maîtres absolus de la France pendant une dictature de plus de deux mois, aient profité de leur immense pouvoir pour accroître leur fortune personnelle ou détourner les deniers publics. Si quelques irrégularités de peu d'importance ont été signalées, elles trouvent leur explication dans les circonstances mêmes au milieu desquelles elles se sont produites [1].

Dès ses premières réunions, l'Assemblée constituante se préoccupa de liquider les charges créées par la Révolution de février. En vain M. Garnier-Pagès affirma-t-il que « la République ne donnerait jamais le spectacle de l'État passant sous les *fourches caudines de l'emprunt;* » en vain M. Duclerc proposa-t-il un plan financier qui reposait sur le rachat des chemins de fer et des compagnies d'assurances, facilité par l'ouverture d'un crédit de 150 millions que la Banque de France avait eu la faiblesse de consentir : l'Assemblée comprit qu'elle devait demander toutes ses ressources au crédit établi sur des bases si solides par la monarchie représentative, et reçut avec plus de faveur les projets en ce sens que lui soumit M. Goudchaux, dont l'arrivée au ministère des finances avait été accueillie par une hausse considérable des fonds publics : le monde des affaires savait gré à cet homme honorable de l'énergie avec laquelle, dès le lendemain de la Révolution, il avait soutenu l'inviolabilité des engagements de l'État [2].

[1] Le rapport de M. Ducos, qni a été depuis l'Empire ministre de la marine, ne proposait, sur la dépense totale de 174 millions, que le rejet de 200,139 fr. 30 c. dépensés irrégulièrement.

[2] La rente 5 pour 100, du 20 juin au 7 juillet, monta de 68 à 80; le 3 pour 100, pendant la même période, gagna 6 fr. de 45 à 51.

Conformément à ses propositions, l'Assemblée décréta la consolidation des bons du trésor, des dépôts des caisses d'épargne et des fonds des tontines, non plus au pair comme avait prétendu le faire le gouvernement provisoire, mais à un taux qui était plus en rapport avec la dépréciation des effets publics. Néanmoins cette mesure était encore entachée d'arbitraire : elle n'avait pas tenu un compte suffisant de la baisse des rentes, et dut être complétée, quelques mois plus tard, par une dernière compensation. Le ministre des finances parvenait en outre à négocier, avec les soumissionnaires de l'emprunt de 1847, une convention sanctionnée par la législature, qui mettait à la disposition du trésor le reliquat considérable de l'emprunt de 1847, qui n'avait pas été versé. Enfin l'État reprenait le chemin de fer de Lyon, dont la construction était interrompue, et indemnisait les actionnaires par la remise d'inscriptions de rente pour une valeur égale aux versements. Ces différentes lois élevaient de plus de 47 millions le chiffre de la dette inscrite [1].

Il fallait, d'un autre côté, pourvoir aux charges qu'imposaient, soit le service des intérêts de ces nouvelles rentes, soit les dépenses extraordinaires nécessitées par la situation, et suppléer en même temps aux pertes provenant de la suppression de quelques impôts indirects, et de la diminution notable des produits de ceux qui avaient été conservés. Un projet d'emprunt hypothécaire fut rejeté. Le même sort échut à la proposition de M. Proudhon relative à l'établissement d'une contribution équivalente au tiers du revenu, dont un rapport remarquable de M. Thiers avait préalablement fait une éclatante justice. Le décret qui abaissait dans de fortes proportions le droit sur les boissons; celui qui supprimait l'impôt du sel, furent rapportés; ces deux grandes branches du revenu public reçurent néanmoins une atteinte partielle que rien ne justifiait, alors surtout que les modifica-

[1] Voici le détail des rentes créées en 1848 :

Emprunt national 5 pour 100	1,309,104	»
Consolidation des dépôts des caisses d'épargne 5 pour 100	19,619,118	»
— des bons du trésor 3 pour 100	13,541,574	»
Diverses compensations accordées aux porteurs des bons du trésor	520,973	»
Consolidation des fonds des tontines et des établissements publics	447,476	»
Emprunt du 24 juillet 1848, 5 pour 100	13,107,000	»
Rachat du chemin de Paris à Lyon 5 pour 100	6,817,548	60
Total	55,362,593	60
D'où il faut déduire les rentes appartenant aux caisses d'épargne qui furent annulées soit	8,092,000	»
	47,270,593	60

tions si nécessaires apportées à la taxe des lettres augmentaient encore la pénurie du trésor.

L'Assemblée, il est vrai, réalisait quelques économies insignifiantes en acceptant les réductions sur les traitements des fonctionnaires proposées par M. Bineau, rapporteur du budget rectifié de 1848. Mais ces économies mesquines, inspirées par des sentiments étroits, furent plutôt contraires que favorables à l'intérêt général. A la fin de l'année 1848, les revenus indirects étaient en diminution de 141 millions sur ceux de l'année précédente.

En 1849, la Constituante ordonnait l'inscription sur le grand-livre de 6 millions de rentes destinées à indemniser les colons dont les esclaves avaient été affranchis. Quelques jours avant de se séparer, cette Asssemblée imitait les procédés du gouvernement provisoire, et suscitait des embarras à l'Assemblée législative, qui lui succédait, en décrétant l'abolition de l'impôt des boissons à dater du 1er janvier 1850.

Pendant la session de 1850, l'Assemblée législative chercha de nouvelles ressources dans l'aliénation des bois de l'État, l'augmentation des droits d'enregistrement, de timbre et des patentes. Elle limita à 75 millions la somme que le gouvernement pouvait emprunter à la Banque de France. Mais elle ne se montra guère plus sage que sa devancière en accordant, d'après la proposition de M. Fould, alors ministre des finances, un dégrèvement d'environ 28 millions à la propriété foncière sur les contributions directes, au moment même où elle proclamait les besoins du Trésor. Nous applaudissons, au contraire, sans réserve à la loi du 18 juin 1851 sur les caisses d'épargne, qui, mettant à profit la récente expérience de 1848, abaissait à 1,000 francs le maximum du compte créditeur de chaque déposant, et prescrivait l'achat d'office de dix francs de rente pour tout compte qui, après avoir dépassé le maximum, n'y aurait pas été ramené dans un délai de trois mois. Cette dernière mesure devait contribuer à la division, chaque jour plus grande, des titres de la dette inscrite depuis la consolidation de juillet 1848. La loi du 18 juin 1851 n'a pas toutefois entièrement dissipé les dangers résultant de l'accumulation des dépôts aux Caisses d'épargne, et nous verrons plus tard que, sans atteindre le chiffre excessif qui existait au 24 février 1848, la somme des dépôts dont le Trésor public est responsable, est encore devenue très-considérable.

La caisse d'amortissement, à partir du 14 juillet 1848, n'opéra plus que d'une manière fictive, et le produit de ses dotations et de ses réserves fut entièrement absorbé par les dépenses du budget. Une loi du 12 décembre 1849 annula les rentes rachetées depuis 1816 ou consolidées sous le régime de la loi de 1833.

La législation des crédits supplémentaires et extraordinaires avait

été mise en harmonie avec la souveraineté à peu près absolue que la constitution de 1848 attribuait à la représentation nationale. Le budget de 1849, ne prévoyant même pas qu'il y eût lieu, de la part du président de la République, à l'allocation de crédits supplémentaires, n'avait pas reproduit la nomenclature usuelle des services votés. Il reconnaissait toutefois au chef du pouvoir exécutif le droit de pourvoir aux besoins urgents et imprévus pendant la prorogation de l'Assemblée, par des crédits extraordinaires qui devaient être soumis à celle-ci dans les dix jours de la reprise de ses travaux. L'Assemblée législative se montra moins exclusive et rétablit, dans le budget de 1850, la nomenclature des services votés, pour lesquels le président avait le droit d'ouvrir des crédits supplémentaires pendant les prorogations. Les crédits supplémentaires ainsi accordés devaient être réunis, par le ministre des finances, en un seul projet de loi, proposé à la ratification législative au plus tard dans le mois de décembre.

Il ne nous reste plus, pour achever ce résumé des principaux actes financiers du gouvernement républicain, qu'à signaler deux excellentes mesures d'ordre.

Un arrêté du chef du pouvoir exécutif, approuvé par une loi, prescrivit l'envoi mensuel, à la cour des comptes, des états de recettes et de dépenses publiques du mois expiré, avec les pièces justificatives. La cour des comptes devait dorénavant résumer ses jugements successifs dans des arrêtés trimestriels. Un décret présidentiel du 11 août 1860 abrégea la durée de l'exercice, et avança l'époque de la clôture des faits de recettes et de dépenses, de l'ordonnancement et des payements. Les faits de recettes et de dépenses devaient désormais se terminer, pour le personnel, au 31 décembre de la première année de l'exercice, et, pour le matériel, au 31 janvier de la seconde; la limite extrême des ordonnancements fut fixée au 31 juillet de la seconde année de l'exercice, et celle des payements au 31 août.

Il nous a semblé utile, en terminant cette première partie de notre travail, de résumer la situation financière de la France au 2 décembre 1851, date de l'origine du gouvernement actuel.

A cette époque, la dette inscrite au profit des particuliers était de 230,768,863 fr. La dette flottante, qui, à la suite des consolidations opérées en juillet 1848, avait été ramenée, au 1er janvier 1849, à 227,656,361 francs 47 centimes, s'était grossie des découverts des budgets de 1848, 1849, 1850 et 1851. Elle s'élevait, au 1er janvier 1852, d'après les chiffres officiels du *Compte rendu de l'administration des finances pour* 1860, p. 449, à 614,980,561 fr., dont il est indispensable de déduire l'excédant de l'actif du trésor, soit 63,856,797 fr.,

pour établir le compte des découverts. Les découverts, loin d'atteindre 652,000,000 francs, comme on l'a affirmé récemment, ne dépassaient donc pas 551,123,763 francs, et cette dernière somme d'ailleurs ne correspondait pas intégralement à un déficit définitif. Le trésor devait se libérer dans une assez forte proportion par le recouvrement tant des avances faites aux compagnies de chemins de fer avant 1848, que de la valeur d'une partie des travaux exécutés pendant la République, sur les lignes qui furent concédées en 1852.

Du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1861, 219,421,924 francs ont été payés de ce chef par les diverses compagnies de chemins de fer qui étaient encore redevables de 32,914,721 francs[1]. Ainsi, sur les découverts antérieurs au 1er janvier 1852, le trésor a reçu ou recevra dans un bref délai, des compagnies de chemins de fer, 252,386,145 francs, ce qui réduit la masse de ces découverts à 298,787,118 francs, et cette masse pourrait encore décroître d'environ 100 millions, si le gouvernement obtenait le remboursement de nos anciennes créances sur l'Espagne et la Belgique[2].

Il résulte donc de cette récapitulation que le passif définitive-

[1] Nous empruntons au *Compte rendu de l'administration des finances*, p. 400 et 408, le détail annuel des remboursements effectués par les compagnies de chemin de fer.

Années.	Montant des remboursements.
1852.	58,707,070
1853.	54,894,946
1854.	53,684,041
1855.	34,935,256
1856.	6,295,250
1857.	1,129,287
1858.	4,129,287
1859.	4,313,364
1860.	1,333,363
Total.	219,421,924

Il restait à réaliser au 1er janvier 1861, d'après le même document :

Compagnie du chemin de fer du Nord, son compte d'obligation à réaliser.	2,699,066 96
Compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen, *idem*.	1,217,882 72
— — de Paris à Strasbourg, *idem*. . . .	23,285,615 67
— — de jonction du Rhône à la Loire, *id*.	5,714,156 »
Total.	32,914,721 35

[2] Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne faisons figurer ici que our memoire les rentrées opérées sur les débets, créances litigieuses, et es prêts ats au commerce, en 1830, et aux associations ouvrières en 1848.

ment acquis au 2 décembre 1851 s'élève, pour la dette inscrite, à 230,768,863 fr. de rentes, et, pour les découverts soldés par la dette flottante, à un capital de 298 millions, que certaines éventualités pourraient réduire à 198.

HENRY MOREAU.

La suite au prochain numéro.

UN HOMME A MARIER

I

Il était assis en face du feu, dans la salle au plancher gris fraîchement arrosé et balayé, aux chaises de paille symétriquement rangées le long des murs, aux rideaux de calicot trop petits, mais bien tirés, entre lesquels apparaissait la campagne. Son bonnet de soie noire ne tenait déjà plus droit sur sa tête, et son pantalon de gros drap marron remontait sur ses genoux, faisant voir par un large intervalle ses chaussons de Strasbourg et ses bas bleus. Ses lunettes, cependant, étaient parfaitement assujetties, et ses mains potelées maniaient avec l'aisance qui trahit une longue habitude un livre illustré de nombreuses marques. Bientôt il s'agita sur son fauteuil, regarda autour de lui avec une sorte d'étonnement, et murmura quelque chose entre ses deux bonnes grosses lèvres.

Au même instant on entendit au-dessous, puis dans un escalier, puis dans un corridor, une charge d'infanterie légère, plus tapageuse d'ailleurs, et surtout plus inégale que ne l'eût été celle d'un bataillon. Une porte s'ouvrit, et cinq ou six écoliers débouchèrent vêtus de costumes divers, mais chargés de livres identiques. Ils saluèrent le digne magister, qui hocha légèrement la tête en manière de reproche, et murmura :

— Toujours en retard, messieurs!... Allons, nous allons voir si la

leçon est sue, au moins! De Torcil, mon ami, je ne sais pas pourquoi vous continuez de porter cette veste de coutil à la fin d'octobre. Votre père vous a donné un vêtement plus chaud. Et vous, de Varesne, je vous ai déjà dit de prendre des bas de laine!

Il ouvrit son livre, chercha une page, et continua :

« Nous disions donc, messieurs, que Cicéron... »

Je fais grâce aux lecteurs de la leçon. J'aime mieux leur dire qui était l'excellent M. Audebert, maître de pension au village de Saint-Mesme, depuis vingt ans.

François Audebert avait été dans sa jeunesse précepteur dans une des meilleures familles du Périgord. Lorsque, après avoir conduit l'éducation de ses élèves de manière à s'attirer l'estime générale, il les eut mis en état d'entrer aux écoles spéciales, il lui fallut penser à s'enquérir d'une nouvelle condition.

Cette idée lui fut pénible. La famille de la Fare l'avait toujours traité comme un de ses membres, et, de même, lui s'était accoutumé à croire qu'il en faisait partie ; tandis qu'une maison étrangère l'effrayait.

Un moment il songea que l'état ecclésiastique pourrait être un abri pour le reste de sa jeunesse, et lui assurer cette liberté qu'il souhaitait de mettre au service d'une bonne œuvre. Mais les habitudes de la vie de famille qu'il avait contractées au château de la Fare, la facile bonté de son caractère, l'attachaient au rivage laïque.

Un soir qu'il rêvait à son avenir dans un chemin creux qui menait de la Fare à Saint-Mesme, il vit passer quelques écoliers qui revenaient de l'école communale. Ce fut un choc qui donna une direction nouvelle à ses rêves. Il se dit que les familles du pays envoyaient avec bien du regret leurs enfants aux colléges de Périgueux ou d'Angoulême, dès que la classe trop élémentaire de l'instituteur de village ne leur suffisait plus, et pensa qu'un pensionnat dirigé par un maître instruit et dévoué, un pensionnat où les jeunes gens pourraient recevoir une instruction aussi forte et plus complète qu'au collége, en même temps qu'une haute éducation religieuse et morale, trouverait sans nul doute des sympathies. Cette idée, qu'il communiqua, fut goûtée par quelques personnes d'un jugement sûr. On lui conseilla de se marier et de s'établir. Voilà comment l'ancienne métairie du Guet était devenue un pensionnat qui recevait une douzaine d'élèves internes et quelques externes.

La maison vieille et grise s'élevait à l'entrée du village. Au devant, une petite cour sablée la précédait ; par derrière, un grand jardin qui joignait les bois la suivait. La porte à claire-voie qui fermait la cour sur la rue ou sur le chemin, — nous dirions le chemin communal, nous autres Parisiens, mais les gens du bourg de Saint-Mesme disaient

hautement « la rue : » ne les offensons pas; — la porte à claire-voie, donc, s'ouvrait sur la rue par un loquet, et joignait une grille en bois, jadis peinte et maintenant délabrée, mais maintenue par les lianes entrelacées d'un jasmin, d'une clématite et d'un chèvrefeuille. Au milieu de la cour, un boulingrin irrégulièrement planté de toutes sortes de fleurs, marguerites-reines et mauves roses, belles-de-nuit et onagres, éclatait comme un bouquet mal attaché. Le long des bâtiments, de vieux grenadiers tordaient leurs troncs rabougris sous leurs branches touffues et chargées de fruits. Au-dessus des fenêtres, à volets pleins et déjetés, courait une treille de muscat d'Alexandrie. La maison avait seulement deux étages. Elle était bâtie en pierres de taille juxtaposées, sans saillies aux angles, sans moulures autour des ouvertures, et couverte de ce toit aplati, en tuiles creuses et fortement avancé, qui est le principal caractère des constructions méridionales.

Le jardin proprement dit, qui s'étendait de l'autre côté de la maison, était un potager. Au fond du jardin, un coin de bois de futaie borné par un ruisseau servait aux élèves de préau pour leurs jeux. Deux larges allées d'ormeaux et de grands buis taillés en charmille, au travers desquelles ne passaient point, l'été, les rayons ardents du soleil, et que la brise d'hiver respectait comme des murailles, coupaient, en se croisant, le potager.

C'est par l'allée du milieu, qui faisait face à la porte du logis, que débouchèrent les écoliers, leur *goûter* en mains, quand ils eurent fini d'expliquer Cicéron.

Audebert apparut derrière eux, mais s'arrêta sur le seuil. Il y demeura un instant et enveloppa dans un regard placide et vague le jardin et les enfants; puis il tira sa tabatière, aspira une prise et s'assit sur un banc à l'entrée de la maison.

Presque au même instant la sonnette, que la porte de la rue agitait en se refermant, retentit, et deux visiteurs apparurent dans le couloir qui traversait la maison de part en part. Ils ouvrirent d'abord la porte du parloir, et, n'y voyant personne, s'avancèrent dans le jardin.

— Bonjour, monsieur le baron! s'écria soudain le brave professeur en se levant tout d'une pièce, et en s'adressant au moins grand des deux personnages qui se trouvaient devant lui. Vous allez bien? Et madame la baronne? Sans doute vous venez voir le cher enfant? Mais asseyez-vous donc, messieurs!

— Je vous présente mon ami, M. le marquis Édouard de Crémant, dit le baron de Torcil en prenant une des chaises de jardin qu'avançait le maître de pension. Mon cher monsieur Audebert, le marquis et moi avons un service à vous demander.

— Trop heureux, monsieur le baron! Mais je vais appeler Paul, n'est-ce pas?

— Non, non! tout à l'heure. Il s'agit de choses sérieuses; il faut causer à nous trois, et... sans crainte d'être dérangés ou écoutés.

Tout en parlant, le baron jetait autour de lui un regard investigateur, comme si la petite terrasse sur laquelle on se trouvait, entre le jardin et la maison, ne lui avait pas paru un endroit assez clos et assez sûr pour qu'il osât s'y expliquer librement.

— Oh! dit le professeur, qui comprit ce regard, soyez tranquille!... Mais, au surplus, nous pouvons rentrer au parloir.

Le baron se leva pour profiter de cette autorisation, et le marquis de Crémant l'imita avec empressement.

Le marquis était un homme d'un âge incertain. D'aucuns disaient: d'un *certain âge*. D'ailleurs, grand, mince, vêtu d'habits de campagne larges, mais bien coupés, sa figure, aux traits irréguliers, avait un grand air de noblesse et de bonté. En ce moment, elle exprimait un certain embarras.

— Voilà ce dont il s'agit, cher monsieur Audebert, dit le baron dès qu'on fut installé dans les fauteuils de paille, devant la cheminée garnie de fleurs en papier passées et de fruits figurés en laine. Mon ami que vous n'avez point encore vu chez moi, parce qu'il habite son château, à quelque cent lieues d'ici, sur les bords du Rhône; mon ami donc désire se marier. On lui a parlé de mademoiselle de Chéruy, la nièce et la pupille de votre voisine, madame de la Fare. Mademoiselle de Chéruy, par sa naissance et sa fortune au moins, conviendrait au marquis de Crémant. Ce que j'ai pu apprécier du caractère particulier de cette demoiselle est très-favorable. Mais les relations de bon voisinage que nous avons avec la famille de la Fare ne nous permettent pas cependant de juger de cette jeune personne absolument à fond; vous savez que telles qualités, précieuses à un mari, deviennent des défauts pour un autre; vous savez, enfin, que l'entente mutuelle des qualités et des défauts est plus précieuse en mariage que la perfection même de l'un des époux... Vous connaissez beaucoup mademoiselle de Chéruy, qui a été la compagne de votre fille... Vous connaissez aussi son frère, qui vit à Paris et qui, disent les malintentionnés sans doute, dépense un peu plus qu'il ne devrait... Nous voudrions, mon cher monsieur, votre avis sur tout ceci.

— Mais, répondit, d'une voix émue par la gravité de la circonstance, le brave instituteur, mademoiselle de Chéruy est une personne accomplie et excellente... une personne dont j'estime particulièrement le caractère... Quant à son frère... je l'ai élevé. C'est un cœur généreux, une tête un peu faible... ce qu'on appelle un *bon garçon*... Et puis, il est bien jeune! M. et madame de la Fare, leur oncle et leur

tante, sont, vous le savez mieux que moi, l'honneur et l'exemple du pays !

— Monsieur, dit le marquis, prenant à son tour la parole et la prenant tout à coup avec une franchise singulière, je suis un prétendant un peu mûr, et même je suis un prétendant ridicule...

— Monsieur !...

— Oh ! dispensez-vous de dénégations polies, mais qui n'infirmeraient point un fait malheureusement trop positif. J'ai cinquante ans, je suis encore garçon, et voilà quinze ans que je cherche à me marier. J'ai manqué une vingtaine de mariages. Ainsi, monsieur, vous le voyez, si j'étais fataliste, je me tiendrais pour averti par la destinée que le mariage ne veut pas de moi ; mais, comme je suis tout simplement chrétien, et que j'ai mes raisons pour vouloir entrer en ménage, je persiste. Donc je recherche mademoiselle de Chéruy, que je n'ai point encore vue, qui ne m'a point vu davantage, — et voilà un point délicat ! — Eh bien, il est fort probable que, quand même je trouverais mademoiselle de Chéruy charmante autant que bonne et spirituelle... que, quand même elle serait assez indulgente pour m'agréer, je ne l'épouserai point !

— Mais, monsieur le marquis, cependant... je ne comprends pas...

— Ni moi non plus ! Mais, j'en ai le pressentiment, voyez-vous, je ne me marierai pas... Et pourtant il faut absolument que je me marie, et tout de suite !

— Tout de suite !

— Mais sans doute ! Ne vous ai-je pas dit que j'avais cinquante ans ? Il y en a vingt-cinq, monsieur, que je devrais être marié et père de famille ! C'est-à-dire qu'en ce moment je devrais marier mon fils !

— Mais... mais... balbutiait le bon Audebert, complétement mis hors de sens par ces étranges aveux ; mais faites votre demande, alors, le plus tôt possible...

— Ma demande ! Doucement, doucement, monsieur ; je ne fais point ainsi de demande à la légère... je serais engagé ensuite ! Heureusement, c'est presque toujours avant la demande que j'ai renoncé à mes mariages !

Le pauvre professeur était tellement dépassé, qu'il ne répondait plus, mais qu'il lançait vers le baron de Torcil des regards anxieux qui semblaient dire : « Votre ami ne serait-il pas fou ? » Une sorte d'inquiétude commençait à le prendre pour sa jeune voisine, mademoiselle de Chéruy. Il se repentait presque d'en avoir dit assez de bien pour la mettre en danger d'être épousée par cet original.

Le baron jugea prudent d'intervenir.

— L'histoire de ces mariages manqués, dit-il, est assez caractéris-

tique et assez singulière. Puisque le marquis a voulu vous mettre à moitié au fait de sa situation, mon cher Audebert, il faut que vous y soyez tout à fait; je tiens à ce que vous connaissiez surtout le côté qui l'honore. Le marquis est le dernier représentant d'une famille de pure noblesse; d'une de ces familles trop rares, même parmi les nôtres, dont l'incorruptiblé honneur n'a jamais été entaché par la moindre faiblesse d'un de ses membres. Si loin qu'on remonte le cours des siècles, on ne trouve chez les Crémant ni un homme félon, ni une femme indigne. Leurs alliances aussi ont été irréprochables; jamais une jeune fille appartenant à une famille compromise n'est entrée dans la maison de Crémant. Jugez à quoi engage un pareil passé! Ajoutez-y les aspirations personnelles du marquis, dont le caractère particulièrement tendre, sensible et chevaleresque, a toutes les délicatesses, et par conséquent toutes les répugnances et tous les scrupules... vous verrez qu'en effet le mariage pour M. de Crémant n'est point une affaire facilement réalisable! Il avait dix-huit ans lorsque lui naquit une cousine qui lui fut dès lors destinée. Il attendit qu'elle devînt jeune fille, et il devint vieux garçon. Elle mourut d'une fièvre typhoïde au moment où le mariage allait se conclure. Voilà le premier *mariage manqué* du marquis. Il avait eu le temps d'appécier les adorables perfections de sa cousine, et n'en fut que plus difficile à satisfaire lorsqu'il lui fallut chercher une épouse dans des familles étrangères...

— Oui, monsieur, interrompit le marquis, je suis vieux, je ne suis pas ce qui s'appelle riche, je n'ai jamais été beau. — De l'esprit? — Ma foi! j'ai vécu jusqu'à ce jour sans savoir si j'étais spirituel! — je ne crois pas. Comme je comprends d'ailleurs à peu près tout ce qui s'écrit, que j'ai une opinion faite sur toutes les questions à l'ordre du jour, que j'ai des élans vers la lumière, la justice et la vérité; comme j'ai surtout l'horreur de la platitude et de la sottise, j'en conclus que je possède une intelligence relative et telle que je me contenterais d'en savoir une égale à mon fils. — Je vis toute l'année avec une vieille tante dans un château beaucoup plus vieux et plus ruiné. — Voilà pourquoi il me faut une femme jeune, — je désire avoir des enfants, étant le dernier de ma maison! — belle, c'est-à-dire agréable et bien faite, parce que je veux aimer ma femme et que je veux aussi que mes enfants soient beaux et forts! — riche, c'est-à-dire dotée d'une fortune au moins égale à la mienne, parce que les maisons tombent par la pauvreté, parce qu'un père doit léguer à ses fils un état semblable à celui qu'il a reçu du sien; — intelligente: — comment, si elle ne l'était pas, pourrait-elle se résigner à vivre entre ma tante et moi, dans un château solitaire dont sa dot est destinée à relever les tours? — et noble, bien entendu, car une fille noble seule

peut comprendre, accepter et aimer le sort et les devoirs que je propose à la marquise de Crémant.

François Audebert regarda le gentilhomme avec étonnement, mais avec sympathie; il pensa un instant que si, au lieu d'être un grave professeur, il avait été femme et pourvu de toutes les qualités requises par le marquis, il eût accueilli peut-être l'offre de sa main. Il y a des hauteurs où les cœurs d'élite se retrouvent et se comprennent.

— Mademoiselle de Chéruy, dit-il, me semble douée de toutes les perfections désirables, et je la crois capable, monsieur le marquis, d'apprécier votre caractère.

Cette réponse fut faite d'un ton digne et avec l'accent qui convenait à une affirmation consciencieuse et presque solennelle.

— Eh bien, mon cher baron, je la verrai donc! s'écria le marquis avec un soupir en se tournant vers son ami.

— Je l'ai toujours pensé, moi, que je te marierais! dit le baron.

— Henry, ne t'avance pas trop! Ah! qui sait!... qui sait!... — Allons voir ton fils!

Les deux gentilshommes se levèrent et se dirigèrent vers le jardin, accompagnés du maître de pension, dont le bonnet de soie noire, bien souvent agité pendant cette grave conversation, avait pris une position tout à fait invraisemblable.

— Paul! cria le baron en s'arrêtant au seuil de la terrasse.

— Paul! répéta M. Audebert.

On entendait de là les rires et les cris des enfants qui jouaient au fond du jardin. Les regards, même, en plongeant sous l'allée des grands buis, apercevaient comme un rayon de soleil traversé par des ombres qui s'entre-croisaient en courant. Bien que la saison fût avancée, il faisait doux dans ce jardin bien abrité, où couraient çà et là, dans le milieu des carrés de légumes, quelques pampres rougis, où se détachaient en bouquets éclatants, sur le fond sombre des buis, les rameaux des cerisiers empourprés par les premières gelées. Au bout de l'allée, dont le dôme de feuillage s'éclaircissait par place, ce qui permettait au soleil de faire dans la voûte ombreuse de larges trouées de lumière, apparut un beau garçon de douze ans, bien découplé, agile, hardi, nerveux. Le marquis le regarda, traversant, les cheveux au vent, les zones d'ombre et de lumière, riant à la vie, riant à son père.

— Ah! murmura-t-il, dans treize ans d'ici aurai-je un fils comme celui-là, moi?

Il était ému. Le baron crut voir ses yeux briller comme si une larme y passait.

— Tu l'appelleras Paul, tu le feras élever par M. Audebert; ta femme, la nièce de madame de la Fare, ne s'y opposera pas.

Le marquis fit un signe mélancolique intraduisible, tandis que Paul embrassait son père ; puis il ajouta :

— Comme je serai vieux, dans treize ans d'ici !

Mais soudain un sourire chassa la mélancolie et éclaira la physionomie austère du gentilhomme.

— Bah ! s'écria-t-il, il m'appellera grand-papa !

Et ses regards vagues et rêveurs continuèrent à plonger dans l'allée profonde.

Une cloche retentit. Aussitôt un groupe se forma au bout de l'allée.

— C'est la rentrée des petits, dit Paul. Nous autres, nous avons un quart d'heure encore.

En effet, les écoliers qui apparaissaient pouvaient avoir de six à neuf ans. Ils se rangèrent autour d'une femme, d'une jeune fille, comme une nichée de poussins autour de leur mère. Ce groupe fixa le regard du marquis. Il suivit des yeux la marche élégante de la jeune fille, comme tout à l'heure il avait suivi la course bondissante de Paul de Torcil. Mais alors il n'éprouvait plus des sentiments définis et vifs; il contemplait ce tableau avec un intérêt vague, un mélange de charme et de curiosité.

La jeune fille était belle, remarquablement belle même, se disait le marquis, à mesure qu'elle avançait dans l'allée. Elle avait un grand air de douceur et de bonté; mais la grâce de l'ensemble de sa personne prévenait surtout en sa faveur. — Il semble que cet accord parfait des proportions et des mouvements qui fait la grâce soit l'indice d'une belle âme. — La jeune fille avait d'abondants cheveux châtains relevés en nattes; elle portait une robe de toile grise unie, et simplement bordée d'un lacet vert, en laine. Un col bien blanc entourait son cou rond, qu'une ligne à la fois élégante et ferme attachait aux épaules. Au bord de ses poignets, ses manches fermées étaient bordées d'une manchette assortie au col. Mais on la distinguait à peine, car les mains étaient enfouies dans de longs et larges gants de Suède.

— Et comment allez-vous, mademoiselle Françoise? Madame de Torcil se plaint de ne pas vous voir au château.

La jeune fille échangea quelques compliments avec le baron, puis entra dans la maison, suivie de sa nichée d'écoliers. M. de Crémant avait remarqué l'harmonieuse douceur de sa voix, en même temps que la fraîcheur veloutée de ses joues pleines et roses; cette fraîcheur qui est aux jeunes visages comme est aux fruits la brume

légère qui les couvre quand ils pendent encore à l'arbre, et que seuls le soleil et la rosée les ont touchés.

— C'est ma fille, monsieur le marquis, dit François Audebert, avec une modestie que le brave professeur semblait étendre, comme un voile, sur un bien grand orgueil. — Oui, c'est ma fille... et l'un de mes professeurs. C'est-à-dire, pour parler plus juste, mon seul professeur.

Le marquis avait sans doute provoqué cette réponse par quelque involontaire interrogation du regard; mais alors sa curiosité devint de l'étonnement. Toutefois il ne répondit rien autre que ce compliment banal :

— Charmante personne!

Puis, après quelques réflexions sympathiques à cet intérieur de collége patriarcal et une courte causerie avec Paul de Torcil, les deux gentilshommes saluèrent François Audebert, lui dirent « Au revoir, » et reprirent le chemin du château de l'Estang.

Le château de l'Estang, bien patrimonial des barons de Torcil, était à une demi-lieue de Saint-Mesme, à peu près comme le château de la Fare; seulement, du côté opposé. Pour franchir une aussi courte distance, le baron et son hôte n'avaient pas trouvé nécessaire de faire seller leurs chevaux; d'ailleurs, il faisait un de ces temps d'automne, frais et ensoleillés, qui invitent à la promenade pédestre; et puis la route était si pittoresque et si jolie!

Après avoir gravi une côte et gagné, par une rapide descente, le bord d'une rivière qui serpente entre de vastes et ombreuses prairies, la route s'enfonçait dans un bois taillis que l'extrême automne nuançait de mille teintes éblouissantes; puis venait une châtaigneraie aux arbres séculaires, étendant leurs grandes ombres sur une nappe de mousse. Des vignes grimpaient le long des coteaux; des saules et des peupliers, dans les vallées, inclinaient au vent leur panache argenté.

C'était enfin ce riche pays du Périgord, vert, plantureux, touffu, où l'on trouve, en même temps que les champs fertiles, les vignes rocailleuses, les landes brunes, les pâturages frais. Çà et là, les hameaux sont semés dans la campagne à une portée de fusil les uns des autres. Le château, crénelé, flanqué d'un balcon tout brodé d'armoiries, couronne le sommet d'une colline boisée et apparaît entre ces habitations bourgeoises et rustiques comme un roi au milieu de sa cour.

De temps à autre le marquis faisait une remarque admirative sur les points de vue et les paysages; mais il était facile de voir que la majorité de ses pensées allaient à la grande préoccupation de sa vie.

— ... Et, dit-il après un long silence, cette jeune Françoise Audebert est l'amie de mademoiselle de Chéruy?

— Elles ont été élevées ensemble; madame de la Fare est la marraine de Françoise; elles sont à peu près du même âge...

—Comment! du même âge? Tu m'as dit que mademoiselle de Chéruy avait vingt-six ans?

— Oui. — Eh bien, Françoise en a vingt-cinq.

— Vingt-cinq! je lui en aurais donné seize ou dix-huit!

— C'est que la vie humble et retirée qu'elle mène dans la maison de son père, c'est que le calme de son âme candide l'ont conservée comme une fleur bien abritée. L'âme se reflète sur le visage, tu sais?

Il y eut encore un moment de silence, puis le marquis reprit :

— ... Et ma future ressemble à mademoiselle Françoise?

— Pas précisément; c'est tout autre chose, même; mais elle est belle aussi.

— Alors, mon ami, dis-moi, — comment, à vingt-cinq ans, mademoiselle de Chéruy n'est-elle pas mariée?

— Et comment ne l'es-tu pas à cinquante, toi?

— C'est juste... — Tu disais donc que mademoiselle de Chéruy et Françoise s'aiment beaucoup?

— Peut-être à cause des contrastes de leurs caractères. — Et puis qui n'aimerait pas Françoise?

— Elle est donc bien charmante?

— Oui ; bonne et forte en même temps, dévouée par nature, résignée sans tristesse, propre à tout, aux choses de l'intelligence comme aux choses de ménage,—faisant à la fois la classe aux plus jeunes élèves de son père, — qui l'adorent! — demande à Paul, qui était encore, il y deux ans, sous sa douce férule! — et tenant la maison pour soulager sa mère infirme. — Et si tu la voyais au bal! Elle y a bien été cinq ou six fois, à l'occasion des noces brillantes du pays. — Quand elle danse, vois-tu, on dirait un enfant heureux...

Le marquis commença une phrase, s'arrêta, abattit de sa canne une herbe haute, soupira et dit :

— Alors, mademoiselle de Chéruy...

Mais il n'acheva pas : la baronne était venue au-devant de son mari et de son hôte, et les rencontra au détour de l'avenue du château.

II

Huit jours après, au château de l'Estang, la table était dressée pour une dizaine de convives; on attendait à dîner le comte et la comtesse de la Fare et mademoiselle de Chéruy; Paul se trouvait en vacances, et l'instituteur et sa fille avaient été priés. Ils faisaient, comme on sait, presque partie de la famille de la Fare, et puis leur présence et celle de Paul donnaient un caractère moins officiel à ce dîner de présentation.

Dès le matin le marquis se promenait avec agitation dans le parc. Sa belle et sereine figure se chargeait de nuages; parfois ses yeux fixes et vagues semblaient interroger les insondables profondeurs de la destinée.

Pendant la semaine, le nom de mademoiselle de Chéruy était revenu souvent dans la conversation, et chaque fois il avait été accompagné de tant d'éloges, que le marquis commençait sérieusement à croire à l'accomplissement de ce mariage. « A moins qu'elle ne me refuse! » se disait-il. Mais cette dernière supposition semblait bien invraisemblable : jamais le marquis n'avait laissé ce loisir à aucune de ses prétendues! — Jamais! Alors il cherchait à se représenter la jeune fille d'après ce qu'il avait entendu dire, et d'après surtout l'idéal qu'il se formait peu à peu. Chose étrange! la figure qui passait toujours devant ses yeux à l'heure de ces évocations, c'était celle de Françoise. L'imagination de M. de Crémant avait peut-être besoin d'un objet réel pour servir de point d'appui à ses rêves; ou bien cette amitié des deux jeunes filles, cette conformité d'âge et d'éducation, les confondaient pour lui en un seul être, auquel il donnait naturellement la forme dont ses yeux gardaient le souvenir.

Quoi qu'il en fût, ce jour-là, dès que l'heure approcha où les convives pouvaient arriver, le marquis tressaillit chaque fois qu'il entendait un roulement de voiture dans l'avenue.

Il allait donc se trouver en présence de la femme qui devait partager sa destinée, devenir la mère de ses enfants! — Car, c'en était fait, cette fois, il fallait en finir avec les hésitations, les terreurs, les aspirations trop sublimes qui avaient successivement anéanti tous ses projets d'union, — et d'ailleurs mademoiselle de Chéruy ne devait-elle pas répondre aux nobles exigences du vieux gentilhomme, puisque le baron et la baronne de Torcil, deux cœurs d'élite, deux

arbitres en fait d'honneur et de délicatesse, la lui présentaient? puisqu'elle appartenait à cette excellente famille de la Fare, à laquelle la vieille et difficile demoiselle de Crémant ne pouvait refuser un blason sans taches? puisque ce brave Audebert, tenu en estime particulière par toute la noblesse d'alentour, regardé par elle comme un allié, et, pour ainsi dire, comme l'écuyer de confiance auquel jadis les vieux chevaliers confiaient leurs enfants, puisque cet homme, simple et bon, clairvoyant et circonspect, lui avait répondu de ses qualités morales?... et enfin, puisqu'elle était l'amie, la compagne, la sœur intellectuelle d'une jeune fille aussi accomplie que Françoise?

De temps en temps le marquis rentrait au château, montait à sa chambre et jetait un coup d'œil dans la glace sur l'ensemble de sa personne et de sa toilette. Certes, le sentiment qui l'y portait ne ressemblait en rien à de la prétention, encore moins à de la fatuité,— est-il besoin de le dire? — Mais précisément il avait sa coquetterie de vieillard à marier. Au lieu de s'efforcer

De réparer des ans l'irréparable outrage

à l'aide des corsets et des cosmétiques, il voulait porter franchement son âge, sans qu'un seul pli de sa cravate indiquât une affectation de de jeunesse, et sans qu'une négligence non plus vînt révéler l'homme désintéressé de la vie qui s'abandonne.

Il voulait être lui-même, en un mot, par un sentiment de loyauté fière et d'exquise délicatesse, lui qui venait offrir à une jeune fille un cœur flétri par les années, non pas usé par la débauche; une âme attiédie peut-être, non pas desséchée. — Oh! non; — une âme riche encore de toutes ses richesses, parce qu'elle ne les a point éparpillées le long du chemin de la vie; un cœur qui n'a point connu les orages, parce qu'il a toujours été gardé par la grande loi du devoir, mais dont le chaud foyer conserve des trésors de tendresse.

Chaque fois donc que le trot d'un cheval résonnait sur le sol des avenues, que l'aboiement d'un chien semblait annoncer le passage d'un étranger, le marquis de Crémant tressaillait.

Car précisément ce cœur neuf avait des appréhensions singulières. Peut-être pressentait-il instinctivement sa faiblesse... En tous cas, il savait par expérience combien il était facile à blesser...

Enfin les convives arrivèrent, bien qu'il fût de bonne heure encore; mais à la campagne il n'est pas d'usage d'arriver, comme à la ville, au moment de se mettre à table.

Le marquis sortait précisément de sa chambre pour retourner dans le parc. Il entendit les portes s'ouvrir et se fermer, et les pas empressés de Paul qui courait saluer les arrivants.

« C'est elle! » se dit-il. Et il eut envie de passer devant le salon sans y entrer. Mais ce mouvement puéril était indigne du marquis de Crémant : il s'avança bravement, comme au feu, ouvrit la porte et salua.

Ce ne fut pas sa future, mademoiselle de Chéruy, ce fut Françoise qui lui rendit son inclination de tête.

Quel sentiment fit tressaillir le marquis? Était-ce le désappointement? Était-ce, au contraire, une sorte de joie de sentir la terrible rencontre remise encore de quelques instants? Était-ce enfin de trouver dans la réalité, comme dans ses rêves, la figure de Françoise en face de lui, quand il attendait celle de mademoiselle de Chéruy?

Qui le sait? et lui, surtout, ne le savait pas. D'ailleurs, ce fut un éclair. Bientôt il se sentit à l'aise entre ses hôtes et M. et mademoiselle Audebert.

— Je croyais, Françoise, que vous seriez venue en voiture avec Clémence de Chéruy, dit la baronne de Torcil. — Vous n'avez pas craint de gâter dans les chemins votre jolie toilette?

Françoise avait une simple robe de taffetas noir, bordée au col d'une ruche blanche, qui faisait mieux ressortir encore la jeunesse et la candeur de sa physionomie.

— Oh! les chemins sont secs, dit-elle. J'ai mieux aimé venir avec mon père. D'ailleurs, vous le savez, la berline de ma marraine, bien que fort grande, se trouvera pleine, et nous n'eussions pu, sans gêner, y monter tous les deux. Précisément, nous sommes venus de bonne heure pour éviter de lui causer un embarras.

Le marquis était allé s'asseoir à côté de Françoise. Elle l'intéressait alors comme un reflet, comme une émanation, comme une partie, pour ainsi dire, de la future marquise de Crémant. Et, certes, c'était un type à part que celui de cette jeune fille intelligente, instruite, tenant par un côté de sa vie à toutes les religions aristocratiques, par l'autre, aux humbles devoirs des instituteurs primaires; femme du monde, — il suffisait d'échanger avec elle un salut et une phrase pour voir qu'elle devait l'être, — et religieuse. — Pouvait-on contempler le milieu où tournait le vide de son existence quotidienne, entre une mère infirme, un père absorbé par une profession laborieuse et austère, des petits élèves qui l'initiaient, par le côté difficile, aux charges de la maternité, sans penser à ces femmes qui cachent leur beauté sous un voile et dont la vie se dit en deux mots : renonciation, — dévouement?

Le marquis aurait voulu causer avec elle, entrer un peu dans cette âme, dont, après tout, il ne voyait encore que la surface. Mais il cherchait en vain la phrase par laquelle il entamerait cette surface. Il était tellement étranger encore pour Françoise! Et puis quoi dire? Lui

parlerait-il de ses petits élèves? — Il craignait de lui faire croire qu'il voyait en elle d'abord un pédagogue. — De son amie, mademoiselle de Chéruy? — C'eût été brutal, c'eût été trop clairement dire à la jeune fille qu'elle n'intéressait que par rapport à une autre. — Quoi, alors?

Il en était là et regardait Françoise d'un regard interrogateur, quand la berline de la comtesse de la Fare déboucha de l'avenue, entra dans la cour, et vint tourner devant le balcon blasonné.

Cette fois, plus de doute, plus de désappointement, plus de soucis... c'était bien mademoiselle de Chéruy qui arrivait. Le marquis lui-même vit à travers les rideaux de mousseline du salon la portière de la voiture s'ouvrir et des formes féminines apparaître.

Le baron et la baronne de Torcil se levèrent pour aller au-devant de leurs invités; par un premier mouvement, Françoise les imita; mais, en rencontrant le regard du marquis, elle s'arrêta, craignant peut-être de se montrer peu polie en désertant le salon.

— Vous êtes impatiente, mademoiselle, de saluer votre amie? dit le marquis. — On m'a dit, ajouta-t-il en manière d'explication, que mademoiselle de Chéruy avait le bonheur d'être beaucoup aimée de vous?

— Le bonheur est pour moi, monsieur le marquis... Il est vrai que mon premier mouvement a été tout à l'heure de courir au-devant d'elle comme pour lui souhaiter la bienvenue... c'était un enfantillage. Sa bienvenue est toute prête dans nos cœurs, à nous qui la connaissons, et, quant à vous, je sens que les voies sont ouvertes... comme pour l'entrée d'une reine.

Le marquis n'eut pas le temps de répondre. — Madame de la Fare et sa nièce arrivaient. Son cœur se serra, il pâlit en se levant pour saluer et affronter ce terrible premier coup d'œil qui contient, en un seul éclair, la révélation de deux destinées.

Ce coup d'œil ne fut ni sympathique ni répulsif. Il fut, de part et d'autre, embarrassé.

Mademoiselle de Chéruy était de taille moyenne, mince, bien prise; son visage, assez pâle, régulier, beau plus que gracieux, annonçait la douceur et la fermeté. Ses cheveux noirs avaient des reflets bleus qui faisaient étrangement valoir la blancheur nacrée de sa peau. — Certes, sa figure annonçait la jeunesse encore dans sa fleur; cependant, en la voyant près de Françoise, on aurait mis entre elles d'eux une grande différence d'âge : l'une gardait encore dans le galbe et dans le velouté des contours quelque chose d'adolescent; l'autre avait la beauté de la femme faite; une beauté à laquelle on aurait pu difficilement donner un âge précis... mais qui devait rester longtemps inaltérée.

Après les présentations et les compliments échangés, la baronne proposa une promenade au parc, en attendant le dîner, afin de sauver l'embarras d'un premier cercle. Mais la comtesse de la Fare s'excusa; elle était fatiguée; déjà le baron et le marquis s'étaient levés ainsi que les deux jeunes filles. L'incident et la courte incertitude qui le suivit fit naître cette conversation facile et sans portée qui est, après tout, la grande ressource des champions en présence, le prélude et le voile qui précède ou protége les escarmouches.

Le résultat fut que l'on se rassit sans embarras, sans ordre, et que la cordialité s'établit. Entre gens de bonne compagnie les moments difficiles durent peu. Mademoiselle de Chéruy retrouva vite l'aisance que donne aux jeunes filles du grand monde l'habitude des salons et des situations délicates qui s'y coudoient sans s'y heurter.

Le marquis, que son âge pourtant — et la grande habitude de ces sortes de rencontres, — eussent ajouté les personnes malicieuses — devaient défendre de l'émotion et de la timidité, ne retrouva pas sa liberté d'esprit apparente aussi vite que mademoiselle de Chéruy. Après avoir contemplé sa future d'un regard intérieur, profond et en même temps si discret, qu'il ne semblait pas passer par les yeux, M. de Crémant tourna son attention vers la famille qui allait devenir la sienne.

Le comte de la Fare, oncle et tuteur de mademoiselle de Chéruy, officier de Saint-Louis, ancien page de Louis XVI, était un des types les plus purs de l'ancienne noblesse française. Il avait la sérénité fière et douce qui convient aux vieillards dont la vie s'est modelée sur ce principe : « Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

La comtesse, à soixante ans passés, avait encore pour elle la grâce, cette beauté des femmes qui n'en ont plus. Sa figure longue, un peu maigre, d'un blanc mat comme le vieil ivoire, s'encadrait de cheveux blancs crépés en boucles, et d'un bonnet de vieux point d'Alençon, relevé de nœuds de satin bleu pâle. Sa taille avait encore la richesse et l'élégance de la trentième année, et la coupe de sa robe de soie grise la faisait valoir sans la dessiner trop juste. Les mains étaient belles sous l'ombre des dentelles qui retombaient du poignet. Madame de la Fare, enfin, appartenait à cette classe si peu nombreuse, hélas! des vieilles femmes qui ont le secret d'être charmantes sous la neige franchement arborée de leurs hivers.

Nulle famille n'avait encore aussi complétement réalisé l'idéal du marquis, et, quand il étendait ses regards à tout le cercle qui formait l'entourage habituel de sa future femme, il éprouvait un sentiment de bien-être, de rafraîchissement, de repos, qui rassurait toutes les craintes de son cœur tremblant.

C'étaient d'abord ses amis le baron et la baronne de Torcil, — l'un

l'honneur, la loyauté, la générosité même, — l'autre, la bonté, la délicatesse personnifiées. Puis c'était le respectable et sûr François Audebert; puis c'était Françoise. Enfin, c'était Paul de Torcil, le gentil écolier qui parcourait ce cercle, allant de l'un à l'autre, familier avec tous, mais comme il convient à ces enfants qu'un bon exemple perpétuel a nourris dans le respect.

Chose étrange! de toutes ces figures que le marquis de Crémant comprenait et aimait, celle de sa fiancée restait la plus étrangère pour lui. Il s'efforçait en vain de pénétrer l'âme qui se cachait sous ce visage, et demeurait en arrêt devant une sorte de muraille morale qui lui en fermait l'accès.

Le dîner, — cette agape mondaine où s'échappent des révélations sur les caractères, — et les heures de la soirée s'écoulèrent sans ouvrir pour le marquis la *cella* de ce temple de marbre blanc.

Mademoiselle de Chéruy pourtant n'avait rien de mystérieux ni de fatal. Non, son être moral semblait comme revêtu d'une armure, comme défendu contre l'émotion par un parti pris de ne connaître de la vie que les devoirs, non les joies.

Vers dix heures, on se sépara. La berline de madame de la Fare ne pouvant contenir que quatre personnes, il fut convenu que l'instituteur y monterait, et que Françoise coucherait au château, comme Paul. Un domestique reçut l'ordre d'atteler à sept heures du matin le lendemain, pour les reconduire tous les deux. Ils promirent d'arriver à Saint-Mesme au premier coup de la cloche.

— Et pour être plus sûrs de notre diligence, dit Françoise, Paul, montons nous coucher tout de suite!

— Eh bien, que penses-tu de ta future? demanda le baron au marquis quand la porte du salon se fut refermée.

— Elle m'a peu parlé, mais j'ai compris qu'elle me disait : « Je vous épouserai, monsieur le marquis, j'habiterai votre vieux château, entre vous et votre tante, je serai la mère de votre héritier et je garderai votre vieillesse, dans le repos et dans l'honneur. »

— Eh bien?... demanda le baron.

Le marquis de Crémant abaissa ses paupières sur ses beaux yeux bleus, comme pour voiler l'éclair de jeunesse qu'ils trahissaient, étouffa un soupir, et murmura :

— C'est tout ce que puis espérer.

Il y eut un silence ; puis le baron reprit :

— Mademoiselle de Chéruy et sa famille t'offrent plus de qualités réunies que tu n'en as jamais rencontré.

— Oui.

— Vous reverrez mademoiselle de Chéruy dimanche au château

de la Fare, dit la baronne, qui comprit le vague sentiment que le marquis n'exprimait pas par des paroles. Cette fois, elle sera chez elle, et une femme se révèle toujours mieux à son foyer.

— Madame, je n'ai pas besoin de revoir mademoiselle de Chéruy pour reconnaître qu'elle possède beaucoup plus de perfections que je n'en mérite assurément; d'abord elle a pour elle la résignation, puisqu'elle consent à devenir ma femme... Ah! ce sera une vie austère pour elle!... et pour moi.

— Pour vous! monsieur le marquis? s'écria la baronne, qui ne put retenir un geste d'étonnement.

— Eh! madame... croyez-vous donc que ce soit le bonheur que de se dire tous les jours : « J'accepte un sacrifice, j'immole une victime humaine, je suis la croix que porte une chrétienne sa vie durant? » et de la voir pâle, triste, essuyant peut-être une larme furtive au sortir de la chambre nuptiale, — ou bien, — ce serait pire encore! — de sentir qu'après avoir montré tout le jour une figure placide, elle dit le soir, lorsqu'elle s'agenouille devant son prie-Dieu : — « Seigneur, je vous offre mon cœur en holocauste! »

— Mais pourquoi penser, mon cher marquis, que votre femme n'appréciera pas toutes vos nobles qualités morales et qu'elle ne trouvera pas, près de vous, le bonheur tranquille et pur qui procède du devoir accompli?

— Je suis insupportable, mes amis, et vous êtes mille fois trop bons de prendre encore quelque intérêt à moi! s'écria impétueusement le gentilhomme, qui voulut couper court à des pensées importunes. — Enfin, reprit-il, je crois que cette fois vos soins ne seront pas perdus!...

La baronne sourit d'un bienveillant et malicieux sourire, et dit :

— Vous ne partirez pas la veille de faire votre demande, comme lorsqu'il fut question de votre mariage avec mademoiselle de Rouvray?

— J'ai été bien honteux et bien attristé, madame; mademoiselle de Rouvray avait de précieuses qualités. Je crois que je l'eusse aimée, mais... vous savez comment je sus que sa mère était morte de la poitrine, et que la maladie se transmettait dans la famille... Je ne pouvais mêler un sang appauvri au sang pur que j'ai reçu de mes ancêtres, et risquer de léguer un germe de mort à mes descendants.

— Pour quelle cause donc a manqué votre mariage avec mademoiselle de Gérandie? demanda le baron. Il me semble que la comtesse de Sinons avait arrangé cette union.

— Mademoiselle de Gérandie est encore une fort gracieuse personne, et je lui crois un estimable caractère; mais... le suicide de

son frère.... Mon cher Henri, un vrai gentilhomme ne se suicide pas!... Un suicide dans une famille, c'est une tache!

— Allons! je veux croire que tu feras cette année la Noël au château de Crémant avec une dame châtelaine. Il en est temps, Édouard, dit M. de Torcil, en manière de conclusion.

On couvrit le feu du salon, la baronne roula sa tapisserie, sonna pour demander les bougies, et chacun gagna sa chambre. Il était onze heures.

III

Le lendemain matin, le marquis de Crémant se leva dès le jour, car il se sentait plus disposé à chercher le calme au grand air qu'à l'attendre du sommeil. Ses pensées tournaient toujours dans le même cercle et ne lui laissaient pas de repos. D'une part, il reconnaissait les mérites de sa future femme et l'excellence des conditions dans lesquelles se ferait le mariage, et il fatiguait son esprit à les énumérer, à les combiner, à les établir comme de solides bases pour y fonder l'édifice de son avenir; de l'autre, il était dominé par une tristesse involontaire et vague dont il ne pouvait triompher.

La campagne pourtant, illuminée des rayons roses de la Saint-Martin, chamarrée des couleurs éclatantes de l'automne, avait des aspects éblouissants qui devaient chasser les mélancolies; çà et là, sur les prés ou dans la profondeur des vallées, on voyait passer les dernières nuées du brouillard matinal, et il semblait que les vagues appréhensions de l'âme tourmentée du marquis auraient dû s'effacer comme elles devant les lumineux horizons de l'avenir.

Pourquoi donc ni les fêtes de la nature, ni les espérances si longtemps déçues et si près d'être comblées ne pouvaient-elles rasséréner le cœur troublé du gentilhomme?

Il se le demandait en se gourmandant lui-même, quand, au-devant du château, sur une pelouse qui précédait le parc, il aperçut Françoise appuyée au tronc d'un vieil orme, tandis que Paul faisait garnir de diverses provisions sa valise d'écolier, et qu'un domestique attelait le tilbury qui devait les ramener tous deux à Saint-Mesme.

Le rafraîchissement que cherchait le marquis de Crémant pénétra tout à coup dans son cœur. Sans chercher d'explication à ce mouvement intérieur, il s'avança vers la jeune fille, lui souhaita le bonjour et la félicita sur son exactitude matinale.

— Et mes enfants qui m'attendent! dit-elle en souriant. Il ferait beau voir, quand les écoliers sont exacts, la maîtresse paresseuse!

— Ils sont donc exacts? Il n'y a vraiment qu'en cet heureux pays où les magisters sont si bons et si gracieux, que les marmots s'empressent pour apprendre à lire! — Savez-vous que c'est une vraie fortune pour un petit enfant de recevoir de vous ses premières leçons? — Si Dieu m'envoie un fils, je veux vous le donner pour élève.

Le marquis eut à peine achevé cette phrase qu'un remords lui coupa la parole et le laissa interdit devant la jeune fille, qui le remerciait.

— Quelle naïveté d'égoïsme je viens de trahir! pensa-t-il; ne dirait-on pas que cette belle fille n'est faite que pour élever les enfants d'autrui! — Malheureusement, reprit-il, malheureusement pour moi, quand j'aurai un fils vous serez maman à votre tour, et n'aurez pas besoin de faire la petite classe au pensionnat de Saint-Mesme.

— Qui sait? je ne vois guère pour moi de probabilités de mariage, dit-elle avec une simplicité où ne se mêlaient ni amertume, ni affectation d'indifférence.

— Pourquoi donc?

— C'est que je ne suis pas assez riche pour trouver un mari dont l'éducation réponde aux goûts que j'ai pris en vivant près de mon père et dans l'intimité de ma chère marraine, et que je ne voudrais pas descendre... Mais, reprit-elle après une courte interruption, je m'accoutume à n'être mère que par procuration... et je veux avoir beaucoup d'enfants!

Le marquis la contemplait, adossée au grand orme, souriante en plein soleil, fraîche, le front pur et illuminé par les reflets de quelques petits cheveux dorés qui s'échappaient de ses bandeaux, voltigeaient au vent et appelaient la lumière.

Qu'elle était jolie!

Et pourtant, dans ce cœur aussi régnait le renoncement! Dans ce cœur comme dans celui de Blanche de Chéruy. Mais quelle différence! pensa le marquis.

Le renoncement de Blanche donnait froid; celui-ci, au contraire, semblait fait de bienveillance, de tendresse et de dévouement. Dans la vie, Françoise devait toujours donner, et jamais ne rien prendre pour elle. Mais elle pouvait donner de bon cœur: elle était si riche!

— Mademoiselle, la voiture est prête, vint dire le domestique.

— A revoir, monsieur le marquis! s'écria-t-elle; et souvenez-vous que dans cinq ou six ans la maîtresse d'école vous rappellera votre promesse.

Elle courut au tilbury, au-devant duquel Paul de Torcil l'attendait. Le marquis la suivit.

— Voulez-vous me permettre de vous servir de cocher? demanda-t-il vivement, au moment où le domestique allait prendre les guides. — Paul, mon enfant, dis à mademoiselle Françoise que je sais suffisamment conduire, et qu'elle me fera plaisir en me donnant l'occasion d'une promenade matinale.

Françoise, bien entendu, ne refusa pas; le marquis s'élança sur le siége, saisit les guides, et lança le cheval dans l'avenue.

Pourquoi son cœur, tout à l'heure si profondément triste, s'ouvrit-il à des fêtes inconnues? Pourquoi donc cette belle matinée d'automne, tout à l'heure inaperçue, s'éclaira-t-elle de splendeurs dès longtemps oubliées?

Le marquis ne songea ni à s'étonner, ni à se réjouir. Il ne fit même pas de retour sur lui-même, mais il aspira l'air frais à pleins poumons; se plut, comme un enfant, à faire caracoler le cheval et glisser le tilbury dans les pentes et causa beaucoup avec Paul.

En arrivant à Saint-Mesme, il trouva pour sauter à terre et offrir la main à Françoise une agilité juvénile qu'il ne se connaissait plus; non qu'elle fût paralysée par les glaces de l'âge, mais parce que l'habitude d'une vie austère l'avait ralentie.

Que cette maison grise et vieille lui sembla charmante sous son manteau de vigne et de grenadiers! Que la palissade de roses, de clématites et de jasmins qui garnissait la grille vermoulue lui parut pittoresque et jolie! Çà et là une rose de Bengale éclatante perçait à travers les rameaux serrés des plantes grimpantes; une étoile de jasmin s'épanouissait à côté. Quelques volubilis avaient trouvé moyen de se glisser parmi les arbrisseaux et mêlaient encore, au matin, leurs cornets de pourpre aux panaches d'automne de la viorne-clématite.

Au roulement de la voiture, et surtout au bruit de la sonnette de la porte de la rue, le vieux professeur apparut dans l'embrasure de celle de la maison. Le soleil détacha au clair, sur le fond d'ombre de l'intérieur, sa large et placide figure, puis son corps grassement charpenté. Il tenait d'une main sa tabatière, de l'autre il massait une prise.

— Allons! dit-il, voilà les enfants! Bien! huit heures ne sont pas encore sonnées!... Comment! c'est vous, monsieur le marquis?

— Ne faut-il pas qu'un jeune homme à marier se montre galant pour les dames? dit M. de Crémant avec ce sourire demi-mélancolique, demi-railleur, qu'il prenait volontiers en parlant de lui-même et de ses intentions matrimoniales. — Mais, reprit-il avec son aisance et sa dignité naturelles, c'est mademoiselle Françoise qui m'a fait

une faveur en me permettant de la conduire. Je ne me serais pas avisé tout seul de cette promenade, et voici la plus belle matinée que j'aie vue depuis longtemps!

Françoise et Paul remercièrent le marquis, saluèrent et disparurent dans l'ombre du corridor. Aussitôt la cloche sonna. Le marquis prit congé du digne magister par une poignée de main.

— A dimanche, monsieur le marquis; Françoise et moi nous sommes invités aussi à la Fare... Mille bons souhaits!

— Ah! dit le marquis, comme s'il n'avait entendu qu'un nom, vous êtes un heureux père... Mademoiselle Françoise... quel trésor!

Il monta en tilbury, fouetta le cheval et revint au grand trot vers le château, le cœur plus vivant et plus jeune qu'il ne l'avait eu lors de sa vingtième année.

Quatre jours seulement séparaient du dimanche. Le marquis les passa dans une activité qui surprit le baron de Torcil, mais lui parut cependant d'heureux augure. Cette ardeur à la chasse, cette disposition verveuse à la causerie n'étaient-elles pas des indices que M. de Crémant se prenait à la vie comme un homme qui a beaucoup encore à en attendre?

Quelquefois, en battant les bois et les brandes, les deux amis causaient; ils causaient encore le soir dans le petit salon boisé, près de la baronne; et la conversation, quel que fût l'incident qui l'avait fait naître, ne continuait pas longtemps sans que le grave sujet qui demeurait au fond de la préoccupation générale ne fût abordé.

Le marquis alors répondait en homme décidé à marcher droit dans la voie ouverte et à ne s'arrêter qu'à l'autel. Il parlait d'après un parti pris, sinon d'après une conviction; mais ni le baron ni sa femme ne voulaient creuser le fond de sa pensée, de peur d'y remuer les hésitations et les doutes.

Et qu'y eussent-ils trouvé? rien peut-être; car M. de Crémant s'était interdit la réflexion. — Il laissait aller sa destinée, et, en attendant, s'abandonnait à une sorte de rêverie sans formes et sans couleurs qui n'avait pas d'objet ni de but, mais qui le rendait heureux.

IV

Il vint donc, ce dimanche! Le marquis allait faire un pas de plus dans la voie du mariage : un pas décisif peut-être! Son cœur se serra. Et pourtant il avait attendu le jour! — Oui, involontairement,

sans y prendre garde, il s'était dit depuis deux jours, en s'éveillant : « C'est après-demain ! » puis : « C'est demain ! »

On était convenu que l'on prendrait, en passant à Saint-Mesme, M. et mademoiselle Audebert. Jusqu'à Saint-Mesme, le marquis trouva que le breek de la baronne de Torcil n'allait pas assez vite; puis, après que l'instituteur, sa fille et Paul y furent montés, il lui semblait qu'il roulait vers la Fare avec une vélocité surprenante.

Françoise avait la même toilette que le dimanche précédent; c'était sa plus belle, son unique. Pour son visage si pur et si doux, il exprimait une joie intérieure qui le faisait resplendir.

— Vous avez l'air tout content, ma mignonne, lui dit à demi-voix madame de Torcil, à qui cette disposition n'échappa point; que m'apprendrez-vous de bon ?

— J'espère, dit-elle à l'oreille de la baronne, que Blanche sera heureuse... Je pense beaucoup de bien du marquis de Crémant.

La famille de la Fare était réunie dans le parc, au milieu d'une clairière que baignait encore le soleil vers quatre heures, quand la famille de Torcil, le marquis de Crémant, Audebert et sa fille arrivèrent. On reçut le baron, la baronne et le marquis comme des amis de vingt ans qu'on aurait vus la veille, et le meilleur accueil que l'on pouvait faire au marquis était assurément celui-là. Quant au vieux professeur et à Françoise, on ne les reçut pas du tout : ils faisaient partie de la famille.

Mademoiselle de Chéruy avait ce jour-là une robe blanche qui lui seyait à merveille. M. de Crémant le remarqua. Il remarqua aussi que la jeune fille silencieuse et froide du dimanche précédent s'animait et trouvait, pour faire les honneurs de chez elle, une aisance, une mesure, une dignité parfaites. Madame de la Fare était âgée; sa santé délicate ne lui permettait plus de tenir sa maison comme autrefois. Depuis quelques années elle comptait un peu sur sa nièce pour l'aider à remplir son rôle de châtelaine. Mademoiselle de Chéruy en avait pris une valeur personnelle, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans un pays où les mœurs veulent que les jeunes filles soient dans la société comme des zéros auxquels donnent seulement leur valeur les chiffres qui les accompagnent. Elle semblait moitié femme déjà, et cependant gardait toutes les réserves de la jeune fille. Enfin c'était une personne accomplie, et à laquelle chaque instant qui s'écoulait, chaque incident qui survenait, donnait l'occasion de révéler une perfection de plus.

Le marquis donc remarquait tout cela; et il le remarquait d'autant plus, il l'évaluait d'autant mieux, hélas ! qu'il demeurait froid

et que nulle impression vive, à l'esprit ou au cœur, n'influençait son jugement.

Il pensait certainement que ce serait une fortune, de mener une telle épouse au château de Crémant; mais, si le mariage n'avait point été pour lui un devoir, il eût mieux aimé y retourner seul que d'y introduire entre sa tante et lui une personne nouvelle, inconnue.

Que s'il jetait les yeux sur Françoise, au contraire, il lui semblait voir en elle une amie sûre, éprouvée, quelqu'un dont le cœur lui était ouvert. Il aurait voulu lui parler de Blanche, savoir si... Mais quoi? Françoise pouvait-elle servir de truchement entre ces deux âmes étrangères?

Dès que le soleil baissa, madame de la Fare se leva pour reprendre le chemin du château. M. de Crémant lui offrit le bras, tandis que le comte de la Fare donnait le sien à la baronne. M. de Torcil et Audebert cheminaient à côté des deux jeunes filles; Paul avait depuis longtemps pris sa volée on ne savait où.

Mais les allées du parc, dessiné à l'anglaise, serpentaient en faisant des détours à travers les massifs. Bientôt la société se divisa au gré des accidents du chemin et des incidents de la causerie. Les deux jeunes filles s'éloignèrent peu à peu du groupe principal, et le marquis de Crémant les regarda passer appuyées au bras l'une de l'autre en se parlant à voix basse, avec un inexprimable sentiment de curiosité.

Arrivés au perron, la comtesse, prétextant quelques ordres à donner, rendit la liberté à son cavalier. La soirée était si belle, si douce encore malgré la saison, que le comte et la baronne demeurèrent un instant indécis sur le seuil du château, puis finirent par s'asseoir au dehors. Un moment après, MM. de Torcil et de Crémant, rebroussant chemin, s'enfoncèrent dans les massifs du jardin anglais. Les méandres n'en étaient point tellement inextricables, que les rencontres y fussent impossibles. Les deux gentilshommes ne tardèrent point à se trouver en face des jeunes filles.

— Il y a de l'indiscrétion à troubler votre tête-à-tête, mesdemoiselles? demanda le baron.

— Point du tout, dit Blanche en quittant soudain le bras de sa compagne pour prendre celui de son vieil ami. — Et nous vous avons donné le mauvais exemple? Vous désertez le salon?

— Personne n'est encore au salon, je crois, chère mademoiselle, répondit le marquis. Madame votre tante nous a quittés, et M. de la Fare est assis sur la terrasse avec madame de Torcil et M. Audebert.

— Alors nous pouvons prolonger notre promenade et aller... à la rencontre de Paul, par exemple.

Les allées étaient étroites : naturellement le marquis se trouva au côté de Françoise; naturellement encore il lui offrit le bras.

La conversation, d'abord générale, devint bientôt particulière à cause de la gêne qu'il y a, en pareil cas, à se retourner pour se parler d'un groupe à l'autre. Insensiblement aussi, la distance, d'abord très-courte, qui séparait ces deux couples s'allongea; et ce fut ainsi que les infiniment petits incidents qui précipitent les destinées amenèrent le marquis et Françoise à se trouver au bras l'un de l'autre, et presque seuls, à cette heure du jour où les épanchements viennent facilement du cœur aux lèvres.

Par quelle pente douce, ou rapide, le marquis en arriva-t-il à parler lui-même de ses projets de mariage qui n'étaient un secret pour personne, mais qu'aucune démarche significative ne rendaient encore avouables?

Peut-être ni lui ni Françoise n'auraient-ils pu citer la parole qui avait entre eux rompu la glace; toutefois, après une demi-heure de promenade, le marquis en vint à dire :

— Vous le voyez, mademoiselle, ma position est difficile et cruelle. Je ne puis offrir à une femme qu'un avenir de résignation, et moi, moi, vieil enfant, je ne puis pas me résigner!... Me résigner! Comprenez-vous que j'ose, comprenez-vous que je puisse employer un pareil terme en parlant de votre amie? Je suis fou, complétement fou, et, après avoir entrevu la plaie de mon âme exigeante, vous devriez conseiller à mademoiselle Blanche de me refuser!

— Non pas, certes! Ah! monsieur le marquis, les âmes exigeantes sont les âmes riches!... et c'est parce que l'on donne beaucoup que l'on demande aussi!... Vous voulez une famille sans tache, parce que la vôtre est une des plus pures de France! Vous voulez un cœur d'élite, parce que le vôtre a toutes les générosités, toutes les délicatesses... Enfin, vous voulez une âme capable de tendresse et d'enthousiasme, parce que la vôtre a gardé sa jeunesse... et puis, et puis, vous pensez que votre femme sera mère, et vous voulez encore que vos enfants aient toutes les beautés comme toutes les noblesses...

Le marquis regardait Françoise, tremblant et ravi. Une sorte d'ivresse pure et délicieuse lui montait au cerveau, comme s'il eût entendu un chef-d'œuvre musical. Un moment il s'arrêta et demeura devant elle, muet et plein de pensées tumultueuses, interdit et prêt à laisser échapper un torrent de questions.

— Mais... dit-il enfin d'une voix qu'il s'efforçait en vain d'assurer;

— Mais... comment savez-vous si bien...

— Ah!... c'est que... moi aussi, je serais exigeante!

Il y eut un silence. Le marquis fit appel à toute sa puissance sur lui-même pour contenir l'explosion de sentiments qui éclatait dans son

cœur. Il ne voulait rien dire de trop. Après une minute d'efforts, il répondit avec un accent pénétré qui fit vibrer sa voix émue et donna une étrange valeur à ses paroles :

— Vous en avez le droit, mademoiselle.

Ce fut tout. Françoise se sentit embarrassée par le silence du marquis d'abord, puis par le regard respectueux et tendre dont il l'enveloppa tout entière, enfin par la conviction passionnée de ses réponses.

Ils firent quelques pas en silence, Françoise cherchant des paroles pour ramener la conversation sur un terrain moins troublant, le marquis s'abandonnant au bonheur imprévu et intense dont les douces effluves montaient de son cœur à sa tête. Cette muette extase, il aurait voulu la prolonger des heures; mais sa délicatesse lui disait qu'il ne devait point attarder Françoise loin de son ami...

Ce fut-elle qui dit :

— Nous avons perdu Blanche et M. de Torcil... peut-être sont-ils rentrés?

— Rentrons donc, répondit courageusement le marquis.

Mais un serrement de cœur douloureux éteignit soudain sa joie. S'il avait pu au moins s'échapper pour aller seul à travers la campagne!... Il fallait, au contraire, tenir sa place et son personnage au milieu d'un salon... Il fallait... il fallait revoir Blanche de Chéruy, et cette idée lui devenait plus pénible de seconde en seconde.

Les deux couples, comme s'ils se fussent avertis, débouchèrent des massifs en même temps et se rencontrèrent au pied du perron. La conversation aussi avait retenu Blanche et le baron dans les allées. Mademoiselle de Chéruy semblait rêveuse. Précisément elle accueillit le marquis d'un mot obligeant qui le trouva presque interdit.

Au retour de cette seconde entrevue, quand le breek eut déposé à la porte du pensionnat Audebert, sa fille et Paul, le marquis et le baron, qui étaient descendus aussi, manifestèrent le désir de passer une côte à pied, tandis que la voiture était au pas.

— Quand fais-tu ta demande? dit M. de Torcil.

— Jamais! répondit le marquis d'une voix brève et tremblante.

— Comment? Qu'est-ce encore?... Mon cher Crémant, deviens-tu fou?

— Oui.

— Ah!... Et pourrais-je te demander, balbutia le baron devenu froid, quel nouveau prétexte...

— Mon ami, je suis le plus malheureux des hommes! s'écria impétueusement le marquis. Oui, certes, il faut croire à la fatalité...

Abandonne-moi... On ne réagit point contre le sort... Une divinité implacable a rayé le nom de ma famille sur le livre d'or de la noblesse. Je ne me marierai point.

Le marquis était si ému, si sincèrement malheureux, que M. de Torcil eut pitié de ses angoisses insensées.

— Mais, reprit-il, quel reproche fais-tu à mademoiselle de Chéruy?

— Des reproches?... Elle est parfaite!... mais je ne l'épouserai point... Vois-tu, Henri, ce que je vais te dire est étrange... ridicule; je te prie d'avance de me pardonner... d'avoir pitié de moi...

Et la main que M. de Crémant tendit au baron tremblait, une larme brillait dans les yeux fiers du gentilhomme.

— ... J'en aime une autre, murmura-t-il d'une voix éteinte... Oui, moi, presque vieillard; moi, je suis amoureux... comme si j'avais vingt ans!

— De Françoise, alors?

— Elle a pris tout mon cœur. Tiens, je sentais, depuis que je l'ai vue, quelque chose d'étrange se passer en moi, comme un rajeunissement, comme un retour inavoué à ces beaux rêves printaniers que nous ne saurions, quand ils sont passés, ni évoquer ni traduire... Et, cependant... vrai! je ne songeais à rien... je n'avais pas la première idée de... Eh bien, ce soir, quand, en nous promenant dans le jardin anglais, tu sais? nous avons échangé quelques paroles... indifférentes d'abord... ah! mon ami! j'ai senti mon cœur et ma confiance aller à elle irrésistiblement. J'ai parlé de mes projets de mariage, de mes folles ambitions... Elle m'a répondu... Chacune de ses paroles tombait comme une goutte de baume sur la plaie, ou bien comme une lueur, comme un éclair, comme les doux et chauds rayons du soleil dans une froide nuit. C'était une révélation. Un cri s'est échappé de toutes mes facultés aimantes et pensantes. Je me suis dit : « Voilà ma femme!... » — ... Tu vois bien, Torcil, que je ne me marierai point, reprit, après une interruption, le gentilhomme, dont la voix, tout à l'heure vibrante, passionnée, devint austère et sourde... Oh! je suis malheureux!

Le baron, ému et consterné, ne savait que répondre. Il écoutait son ami avec colère et avec pitié. Il cherchait des paroles pour lui reprocher sa folie, et n'en trouvait point. Que lui dire? Rien qui ne fût dur et ne fût mérité; mais rien aussi qui ne détonnât comme une vulgarité au milieu de ses purs sentiments d'honneur et de délicatesse.

Les deux gentilshommes se pressèrent la main en silence. La voiture avait gravi la côte, et descendait maintenant. Le cocher ralentissait l'allure de ses chevaux pour demeurer à la portée des piétons

qui la suivaient. Mais ni l'un ni l'autre ne songeaient à remonter en voiture. Il semble que la marche soit un soulagement aux agitations intérieures et que la dépense de forces musculaires qu'elle provoque atténue la violence des passions.

— Et, dit enfin M. de Torcil, et, alors, tu vas encore refuser mademoiselle de Chéruy?

— Non; je mettrai un terme à mon ridicule en le comblant. Je me ferai refuser; ceci achèvera mon personnage.

— Au moins, je t'en prie, mon ami, ne précipite rien... attends... réfléchis... Le temps modifie bien ces impressions soudaines! A nos âges, l'amour ne peut être qu'une folie dangereuse...

— Oui, quand c'est une folie, une *passion*... Non, quand il vient d'une profonde et complète estime, d'un sentiment absolu, d'une mutuelle sympathie.

— Et, interrompit froidement le baron, quand il en est ainsi, l'amour aplanit tous les obstacles, efface toutes les inégalités sociales!

— Il empêche au moins certaines mésalliances de cœur, reprit tristement le marquis. Je retournerai à Crémant rêver au passé, au bonheur, au devoir, à l'impossible... Je méditerai longuement les mystères de la destinée, en contemplant mon vieil écusson de fils des croisés!.. Au-dessous... après la devise de ma maison, tout à l'heure abandonnée aux archéologues, j'écrirai : *Væ soli!*

— Je te demande huit jours d'épreuve, dit le baron; huit jours de patience!

Le marquis secoua la tête.

— Hélas! dit-il, je voudrais, crois-moi, pouvoir m'éveiller de ce rêve et redevenir indifférent et froid.

Il s'arrêta court; puis :

— Non, s'écria-t-il, je ne le voudrais pas!

Le baron eut un mouvement de dépit et de chagrin.

— Remontons en voiture, dit-il; je perds mes paroles comme mes droits de vieille amitié.

— Henri!

— Tu ne veux pas seulement écouter un avis, exaucer une prière!

— Eh! je resterai... j'attendrai tant que tu voudras. Mais ce sera rendre la position d'autant plus délicate...

Le baron avait hélé son cocher. La voiture s'arrêta; ils montèrent.

— La causerie ou le beau temps m'ont fait du tort, dit madame de Torcil. Eh bien! marquis, que vous disais-je? N'est-ce pas

que Blanche de Chéruy est mieux encore dans son rôle de châtelaine?

— Charmante !

— Et que c'est la femme qu'il vous faut. Point gauche comme ces filles maintenues trop longtemps sous la domination maternelle; en même temps, digne, réservée, raisonnable, incapable de ces exaltations sentimentales qui troubleraient votre vie...

— L'épouse prédestinée d'un vieillard, enfin! — oui, madame!

Le baron interrompit d'un signe M. de Crémant, qui se tut. Il ne demandait qu'à s'enfermer dans ses pensées.

V

Les jours qui suivirent s'écoulèrent pour le marquis dans une étrange disposition de cœur et d'esprit. Il ne voulait point, pour ainsi dire, donner audience à ses pensées et les livrer à l'analyse de sa raison. Pour lui, la question ne cessa pas un seul instant d'être réduite à ces termes : éteindre son amour pour Françoise et demander mademoiselle de Chéruy, ou quitter le pays, s'enfermer dans son manoir et renoncer pour jamais au mariage.

Que si quelquefois un parti moyen se présentait à son esprit, il le repoussait comme une mauvaise pensée. Dans les crises du cœur, les plus nobles natures s'égarent. Il craignait les compositions de conscience.

Mais pouvait-il étouffer les élans de son amour, d'autant plus ardent, d'autant plus inspiré qu'il avait hérité tous les instincts de sa jeunesse comprimée?

Ah! ces explosions tardives sont parfois plus terribles que les fougueux entraînements de la vingtième année. « Et d'ailleurs, pensait le marquis, comment fermer les yeux quand on s'est dit : « Voilà la « lumière ! » et quand on s'est dit : « Voilà le bonheur ! » comment en défendre son âme? »

Son amour, au lieu de s'éteindre, s'avivait chaque jour, et, par instants, M. de Crémant s'en réjouissait comme d'un triomphe. Il y avait de telles joies pour lui à sentir son cœur vivre d'une robuste vie! C'était la jeunesse! Et la jeunesse! quel trésor pour ceux qui, ayant achevé de gravir le premier versant de la vie, se sentent entraînés par l'irrésistible loi de nature à descendre la pente sombre!

Radieux horizons, évoqués par la jeunesse, — fêtes intimes, dont

les décors, les harmonies, les richesses, ne sont rendus ni par les pages éloquentes des poëtes, — ni par les magiques peintures de l'Opéra, — ni même par les plus exquises expressions musicales; joies délicieuses épanouies tout à coup dans le cœur comme un bouquet de fleurs printanières au premier soleil d'avril, qui pourrait donc vous vaincre, quand un coup de baguette féerique vous évoque, alors qu'on croyait vous avoir dit adieu pour jamais!

Le marquis faisait de longues promenades solitaires, qui le dirigeaient instinctivement vers le pensionnat de Saint-Mesme. Il donnait pour prétexte quelque message ou quelque emplette qui l'appelaient dans le bourg et passait devant la vieille maison, sans entrer, ou bien il s'arrêtait dans la campagne, pour contempler de loin ce temple qui renfermait son trésor...

Ah! qu'il aurait voulu saisir Françoise comme l'aigle sa proie, l'emporter, la cacher au fond de son château et dire adieu au monde entier!

Un jour, il se surprit à dire : « Mais pourquoi pas?... »

Ce fut un éclair, après lequel il enferma ses pensées dans l'inflexible rempart qu'il leur avait défendu de franchir.

Cependant il désirait ardemment la revoir, et nulle occasion ne semblait prochaine. Assurément, rien n'était plus facile que d'aller au pensionnat seul, ou avec son hôte. — Mais pour les âmes timorées combien les choses faciles ne sont-elles pas parfois les choses impossibles! — Aller seul? et que dire pour expliquer la visite? D'ailleurs, la loyauté du marquis de Crémant pouvait-elle s'abaisser au subterfuge? — Aller avec le baron, qui savait son secret, dont le regard sévère eût interrogé le fond de son âme? — jamais.

Ainsi M. de Crémant demeurait en vue du paradis de son cœur, comme si des fortifications inexpugnables lui en eussent défendu l'entrée. Cette petite porte à claire-voie, qui s'ouvrait à l'impulsion d'un doigt d'enfant, était gardée par ses scrupules, plus sûrement que par des sentinelles.

Comment donc ses pas le portèrent-ils d'eux-mêmes au pensionnat, un matin qu'il errait se laissant aller à cette ivresse morale dont il craignait la fin, comme instinctivement on craint le réveil en faisant un beau rêve? Quelle puissance le conduisit jusque dans la petite cour, où François Audebert taillait les rosiers du boulingrin?

Il se le demanda effrayé, quand l'instituteur, fermant son sécateur, ôtant son bonnet de soie noire, fit un pas en avant pour lui dire :

— Monsieur le marquis, j'ai bien l'honneur de vous saluer!

Le gentilhomme demeura court, une rougeur légère et rapidement effacée colora ses joues pâles d'ordinaire. — Je passais, balbutia-t-il, j'ai voulu vous serrer la main, monsieur Audebert!

— C'est bien de la bonté, monsieur le marquis. Vous voyez, pendant la récréation des enfants, je prends la mienne et j'accommode mon petit jardin pour l'année prochaine... Je vais appeler ma fille, qui sera heureuse de...

— Non! interrompit M. de Crémant par un mouvement d'honnêteté qui fut sublime, par un de ces triomphes de conscience qui sont un secret entre l'homme et Dieu, et qui rachètent bien des faiblesses peut-être; — non, je repars à l'instant.

Il se reprit pour dire d'une voix mal assurée: — Comment va-t-elle?

— Oh! toujours bien. Permettez-moi de vous présenter un de mes anciens élèves, le neveu de madame la comtesse de la Fare, qui vient d'arriver de Paris : M. Armand de Chéruy. — Mon cher Armand, M. le marquis de Crémant.

Le marquis aperçut alors, pour la première fois, un jeune homme dont le regard le toisait discrètement et qui paraissait se disposer à prendre congé de l'instituteur.

Les deux gentilshommes se saluèrent avec une courtoisie froide. M. de Crémant, au nom du frère de Blanche, avait éprouvé un léger saisissement. Le jeune homme semblait interroger mentalement le prétendant de sa sœur. Tous deux se trouvaient l'un devant l'autre comme embarrassés de la rencontre.

L'intention manifestée par le marquis de ne pas s'arrêter longtemps à Saint-Mesme ne retint pas le jeune homme, qui sortit aussitôt qu'il le put faire sans impolitesse.

— Bon et brave cœur! dit Audebert en le regardant s'éloigner dans la direction de la Fare.

— Oui, sa physionomie est heureuse, — mais il ne ressemble pas à sa sœur. — On le dit fort mondain, un peu dissipateur...

— Il a cherché le plaisir... pour oublier peut-être. — Il est généreux naturellement comme tous ceux qui n'ont vu encore autour d'eux que le désintéressement et la bonne foi... — Monsieur le marquis, demanda vivement Audebert, comme par l'effet d'une décision soudaine, monsieur le marquis, vous qui êtes un juge admirable des délicates questions qui touchent aux points d'honneur de la noblesse, croyez-vous qu'un gentilhomme fasse une faute, en épousant une fille d'humble naissance, qui aurait, d'ailleurs, toutes les qualités du cœur et de l'esprit?

M. de Crémant pâlit et regarda fixement l'instituteur. Cette question directe, imprévue, pressante, lui alla droit au cœur et déchira d'un trait le voile que n'osait soulever sa conscience. — Il baissa les yeux comme devant un juge clairvoyant et demeura muet.

— Nous discutions ce point tout à l'heure avec mon ancien élève, reprit Audebert pour motiver l'impromptu de sa question.

— Mais, cela dépend... balbutia M. de Crémant, qui eut une sorte d'effroi de ce qu'il allait dire et qui pour la première fois, depuis qu'il aimait Françoise, se posa en face ce cas de conscience.

— Cela dépend?...

— Si c'est une affaire d'argent, le gentilhomme déroge! s'écria-t-il résolûment.

— Mais, fortune à part?

— Et pourquoi, — s'il n'y a point d'indiscrétion à s'en informer, — M. Armand de Chéruy discutait-il avec vous là-dessus?

— Le vicomte de Chéruy a un attachement profond et vif pour une jeune fille qui n'est point noble.

— Eh bien, alors, que lui répondiez-vous? reprit vivement le marquis, heureux de changer de rôle et de faire fixer par l'honnête vieillard l'incertitude où le jetait le trouble de son cœur.

— Je lui disais de s'efforcer de vaincre un sentiment difficile à légitimer; je lui représentais que la position fausse des personnes déclassées est pénible, et que, pour celle qu'il aime surtout, il ne devrait point battre en brèche à cet égard les répugnances de sa famille... Une jeune fille qu'il y ferait entrer sans un consentement sincère n'y serait pas heureuse... et qui sait même si ce mariage projeté ne nuirait pas à l'établissement de sa sœur?.. Enfin, monsieur le marquis, accepteriez-vous pour belle-sœur une jeune fille charmante, bien élevée, mais... d'origine plébéienne? Voilà ce qu'il s'agit de vous demander.

— Est-ce que vous tenez à savoir mon sentiment personnel là-dessus?

— Certainement, monsieur le marquis. Votre opinion est trop considérable pour qu'on ne tienne pas beaucoup à la connaître, et... je ne doute pas, qu'en cette circonstance elle ne pèse d'un grand poids sur la résolution du vicomte de Chéruy... bien qu'il soit fort épris.

— C'est trop d'honneur me faire. La jeune fille appartient à une famille honorable? demanda M. de Crémant.

— Oh! certes, et elle est remplie de qualités bonnnes et charmantes; et le jeune Armand de Chéruy a pour elle une affection qui date de plusieurs années, qu'il a vainement combattue...

Le marquis devint pâle, ses jambes fléchirent, puis se roidirent comme pour prendre racine au sol. Il voulut parler, et la voix lui manqua. Soudain une idée avait traversé son cerveau. En une seconde elle s'y installa et y produisit un effrayant ravage.

Armand de Chéruy avait fait ses études au petit pensionnat de Saint-Mesme... Il était de deux ou trois ans seulement plus âgé que Françoise... Comment aurait-il pu, alors que le cœur adolescent

s'ouvre aux impressions tendres, voir, sans l'aimer, cette jeune compagne? Et comment, l'ayant aimée un jour, l'oublier jamais?

Oui. Et plus M. de Crémant y pensait, plus ce doute devenait certitude... plus chaque détail de la conversatiou semblait en accuser l'évidence. Comment ne pas avoir senti plus tôt que c'était un père qui consultait en pensant à sa fille?...

Une douleur intense tordit le cœur du gentilhomme... Avec un grand effort de volonté, il balbutia enfin, répondant à sa pensée plus qu'aux paroles d'Audebert :

— Oui... elle est charmante... il a vainement combattu!

Puis, sentant qu'il ne pouvait se contenir plus longtemps, craignant de se trahir s'il demeurait une seconde de plus, il quitta brusquement la place en s'écriant d'une voix brève :

— Pardon! je suis attendu!

François Audebert fit quelques pas pour l'accompagner; mais le marquis ne se retourna pas. Arrivé sur le seuil de sa porte, le brave professeur s'arrêta, ajusta ses lunettes, regarda son interlocuteur et s'éloigna d'un pas rapide et saccadé.

— Singulier homme! se dit-il, singulier homme!... Je ne sais trop si Blanche de Chéruy fera un heureux mariage...

VI

M. de Crémant marchait vite, en effet. Jamais une douleur pareille à celle qu'il venait de ressentir ne l'avait terrassé. Il lui semblait que l'horizon tournait autour de lui, que la terre rebondissait sous ses pieds, que le vent, en tourbillonnant, le secouait comme un roseau. Arrivé en rase campagne, il voulut rappeler sa clairvoyance, interroger sa raison... Vains efforts! Tout son être était bouleversé.

Il aimait bien Françoise depuis quelques jours! Mais la pensée qu'un autre aussi l'aimait... un autre qui était jeune... qui pouvait offrir un beau nom aussi... qui l'offrait... qui avait sans doute, depuis plusieurs années déjà, fait pressentir... fait partager ses sentiments! cette pensée décupla son amour en une heure.

— C'est un trésor enfoui, avait pensé le gentilhomme en découvrant à Saint-Mesme Françoise, avec sa beauté, son charme, sa haute valeur morale. — Le trésor est découvert, apprécié, se disait-il alors... Un autre va l'enlever peut-être...

Ah! quelle différence entre ces deux situations! Comme l'une laissait la liberté du sacrifice! Comme l'autre était fiévreuse, entraînante, cruelle!

Cette angoisse, le secret de presque toutes les folies des passions, ravagea le noble cœur du marquis de Crémant et fit chanceler sa foi de gentilhomme. Il erra longtemps par les champs et les chemins. Enfin, à la nuit tombante, il revint au château de l'Estang.

— Eh bien, Henri, dit-il au baron, je pars décidément demain matin. Je ne puis vaincre cet amour, l'illusion ne m'est plus permise. Me flatter de triompher, ce serait mentir à ma conscience, ce serait m'accorder lâchement un subterfuge.

— Mais...

— Je vois la force de cette passion à la jalousie qui me dévore. Ah! mon ami! ce matin, poussé par une impulsion du cœur que je n'ai pu dompter, — qui m'a conduit sans le consentement de ma volonté pour ainsi dire, — je suis allé chez Audebert...

— Tu as revu Françoise?

— Non!... j'ai refusé de la voir!... Mais j'ai rencontré Armand de Chéruy.

— Eh bien?

— Eh bien, Audebert m'a fait une question... Il m'a demandé à brûle-pourpoint ce que je pensais de la mésalliance d'un gentilhomme... — Comprends-tu ?

— Non... — Tu crois qu'il a lu dans ton cœur, et...

— Je l'ai craint d'abord; mais bientôt la lumière s'est faite. J'ai vu qu'Armand de Chéruy aimait Françoise, qu'il voulait l'épouser, et qu'on interrogeait en moi le futur de mademoiselle Blanche... Ah! quel coup!

— Mon pauvre cher Édouard! Eh bien, tu t'es trompé... ton imagination t'égare... Armand n'a jamais songé à Françoise, son amie d'enfance, sa sœur. Il aime à Paris une jeune fille de famille bourgeoise fort jolie et très-recommandable, dit-on.

— Ah! interrompit le marquis avec une joie dont il ne put arrêter l'élan. Ah! il aime une jeune fille de Paris!

— Oui. Et il voulait sans doute, au moment où tu recherches sa sœur, faire une tentative près de toi. Par une loyauté que tu apprécieras, il chargeait Audebert de pressentir ton avis avant de renouveler, auprès de M. et madame de la Fare, une démarche déjà infructueuse une fois. Car tu comprends que la pensée d'établir sa sœur d'abord, puis de se marier ensuite au gré de sa seule conscience — cette pensée qui viendrait tout simplement à un homme né d'hier — ne peut pas être un seul instant celle d'Armand de Chéruy.

— Ah! reprit mélancoliquement le marquis de Crémant, c'est là ce qui nous distingue, nous autres gentilshommes, des fils de la Révolution. Si nous avons la gloire, nous avons les charges aussi de notre passé. Ils ne relèvent que d'eux-mêmes... nous, nous relevons de

vingt générations couchées dans la poussière.—Pauvre jeune homme! pauvre enfant!... Et le comte de la Fare, dis-tu, ne veut pas... — Si tu incercédais, Henri...

— Oh! s'écria le baron, marquis de Crémant, il faut partir!

Le lendemain, M. et madame de Torcil accompagnèrent leur hôte jusqu'au cheval qui devait le porter au chemin de fer. Les deux gentilshommes se serrèrent la main.

— Tu expliqueras, dit le marquis au baron d'une voix sourde, qu'une affaire pressante m'appelait à Crémant... Vous ajouterez, madame, que je vais revenir... Et puis, tu conçois, Henri, une fois là-bas, je tomberai malade... Que sais-je?... Tu choisiras le prétexte... Ah! tiens, je suis frappé, vraiment! Je crois, mon cher ami, mon vieux camarade, que nous ne nous reverrons plus!

— Allons donc!... J'espère encore, moi, que tu nous reviendras, le cœur guéri!

Le marquis secoua la tête, sauta en selle, envoya un dernier salut à madame de Torcil, et piqua des deux.

En passant devant le pensionnat de Saint-Mesme, il ne ralentit pas le trot de son cheval; mais il eut des larmes dans les yeux.

VII

Trois jours après, dans la grande salle de son vieux château, le marquis, assis en face de sa vénérable tante, semblait avoir pris dix ans de plus. Une seule lampe surmontée d'un abat-jour traçait au milieu de la pièce une zone de lumière. La vieille fille filait au rouet, le marquis regardait d'un œil atone le fond de l'âtre où, sur une large plaque de fonte, rebondissaient les armoiries de sa maison estompées par la suie et çà et là avivées d'une étincelle.

« Édouard, il faut te marier, mon enfant!» avait dit la nonagénaire au retour de son neveu.

Depuis longtemps déjà, la douairière ne sortait de son mutisme que pour lancer comme un oracle ce *delenda Carthago*, qui réveillait les échos des grandes salles. Elle était sourde; le marquis ne lui répondit rien; mais elle, en hochant la tête, ajouta comme si elle avait entendu une réponse : — Oui, oui, je serai contente de la voir avant de mourir, ta femme!

Hélas!... sa femme!...

Jamais, non, jamais, son parti en était pris alors, jamais il ne devait ramener une épouse sous ce vieux toit croulant.

Quelles tristesses infinies il promena le long des sombres corridors en répétant : — Non, jamais!

Parfois il s'arrêtait comme en proie à des luttes qui ramenaient sur son visage un éclair de jeunesse. La jeunesse, c'est l'espoir. Quand il abandonnait sa destinée, ces lueurs s'éteignaient ; il devenait vieillard.

Mais ce cœur, qu'il s'efforçait d'étouffer, protestait et voulait au moins crier ses angoisses, ses doutes, ses tentations, ses sacrifices et ses désespérances. Mentalement le marquis s'épanchait en longues confidences dans le cœur du baron de Torcil. Il voulut lui écrire, commença une lettre et se dit : « A quoi bon ? » Puis il jeta sa plume, la reprit le lendemain, laissa encore inachevée la page en se disant : « Pourquoi faire ? » Ainsi furent écrits en quelques semaines ces feuillets émus et incohérents.

« 20 novembre.

« ... Maintenant que me voici rendu à moi-même, Henri ; que je me retrouve en présence de ma destinée, telle que l'ont tracée les lois du monde et faite la Providence, j'éprouve une lourde tristesse. La solitude froide et austère de mon vieux château pèse sur moi et m'étouffe. Ah ! quel faix pour nous, que le passé !... Il nous écrase, mon ami, et c'est sous son poids que nous succombons tous... Les uns, parce que, pactisant avec l'esprit moderne et acceptant les avantages qu'il dispense libéralement à l'individu, nous renonçons par là même à la succession de ce passé dont nous abandonnons les charges.— Et alors, je te le demande, ne tombons-nous pas au-dessous de ces fils de leurs œuvres, fiers conquérants d'une noblesse nouvelle, qui, partis de bas, s'élèvent et tiennent tout de leur propre valeur ? — Les autres, et ceux-là sont plus rares, parce qu'ayant accepté la succession avec toutes ses charges, ils ne peuvent les remplir dans la société moderne et succombent à la peine ! »

« 27 novembre.

« Je me demande, en faisant un retour sur ma vie et en considérant aussi bien d'autres vies que j'ai vues s'éteindre stériles, je me demande si les mystérieux secrets qui renouvellent la face du monde n'ont pas condamné nos vieilles races à périr ? s'il n'y a pas une fatalité qui se joue de nos efforts et enveloppe les débris d'une société morte dans les plis de son linceul ?...

« 3 décembre.

« On dit que les races qui ne se mêlent point s'abâtardissent. N'en

serait-il pas au moral comme au physique?... Il me semble que les principes immuables qu'on défend contre toute atteinte... qu'on ne laisse modifier par aucune idée nouvelle, perdent par là même leur force et leur puissance. Il me semble que parfois les lois ont besoin d'être transgressées! que des audaces heureuses rajeunissent les races et les cœurs... Il me semble... — Mais tant de choses!... Henri! je suis fou! »

« 15 décembre.

« Oh! oui, je suis fou! Ces spéculations philosophiques ne sont qu'un masque pour les tentations et les révoltes de mon cœur. — Mais j'étais de bonne foi; je me trompais moi-même. La vérité, c'est que j'aime Françoise aujourd'hui plus qu'hier, et que je l'aimais hier plus qu'en te quittant. Vois-tu, à chaque pas que je fais dans ma solitude, je me dis : Si elle était là! comme ces vieux échos se plairaient à répéter son joli rire! Comme elle illuminerait tout ce qui est sombre! comme elle réchaufferait tout ce qui est froid! Ce serait la vie. Tandis que je vois au contraire commencer la vieillesse triste et solitaire... le stage de la mort!

« Tout à coup, il me prend des besoins de protestation, des élans de jeunesse. J'ai envie de courir à Saint-Mesme, de demander Françoise à son père, à elle-même; d'en faire la plus charmante, la plus adorée des marquises de Crémant!

« ... Mais... voudrait-elle consentir?... Pourrait-elle m'aimer?... Oh! je l'aime tant, moi!... — Et, vois-tu»... je crois qu'elle m'aimerait!

« Son père... — Il n'avait point l'air, le brave professeur, d'être favorable aux projets d'Armand de Chéruy... Il regarde une mésalliance comme un malheur, surtout pour celui des deux époux qui en est l'objet...»

« 26 décembre.

« Une mésalliance? dire que c'est moi qui ferais une mésalliance en épousant cette adorable Françoise? »

« 5 janvier.

« Plusieurs fois par jour, tandis que j'arpente le château en tous sens pour dominer mes agitations intérieures, je me surprends à m'arrêter devant ma vieille tante qui me regarde avec des yeux interrogateurs et profonds. Elle est sourde, et cette infirmité, autant que sa solitude accoutumée, l'a rendue silencieuse. Assise dans sa bergère, devant son rouet, toujours au même coin du foyer, il me semble voir en elle une fée Mélusine, une Sibylle du temps passé, grand juge en

fait des droits et des devoirs du gentilhomme. Je m'arrête donc à la regarder comme elle me regarde, et prêt à lui crier l'aveu de mes tortures; mais les paroles ne viennent pas à mes lèvres. J'ai trop peur que l'oracle ne condamne le vœu de mon cœur ! »

« 15 janvier.

« Ce matin, le soleil a percé les brumes neigeuses qui chargeaient l'atmosphère depuis quelques jours. Je suis allé me promener sur la terrasse du château. Il y avait longtemps que je n'y étais monté. Les ravages du temps m'en ont paru plus sensibles ; et puis, l'hiver a dénudé les figuiers et les vignes, les gelées ont grillé les giroflées. Le gai manteau que l'été jette sur les vieilles pierres ne déguise plus les appuis disjoints, les balustres renversés. J'ai ressenti un serrement de cœur à voir cette tristesse, cet abandon. Les souvenirs sont revenus en foule... jeune homme je m'asseyais sur cette terrasse pour faire de longues lectures et regarder la vallée du Rhône; adolescent, j'y faisais des armes sous les yeux de mon père; enfant, j'y jouais sur les genoux de ma mère...

« Ah! mon cher Henri! à l'évocation de ce passé, mon cœur s'est fondu de douleur... — Je n'aurai donc pas d'enfant, moi!

« Avoir des enfants de Françoise!... Voir mon fils dans ses bras! Comprends-tu quel bonheur?

« Ses enfants, ils seraient bons, ils seraient beaux, ils seraient intelligents!... Qui donc oserait trouver qu'il leur manque des quartiers de noblesse? »

Le marquis avait écrit souvent pour se débarrasser des pensées qui l'obsédaient; quelquefois, pour les examiner, les prendre à partie, les discuter, il adressait au baron de Torcil ces aveux et ces cris du cœur comme à un être de raison qu'il voulait prendre à témoin de ses douleurs; mais jusqu'alors il ne songeait point à fermer ce journal et à l'envoyer à son ami : cela lui eût semblé puéril. Au contraire, il avait répondu quelques mots vagues à une lettre significative du baron.

Tout à coup, sur la dernière pensée qu'on vient de lire, il s'arrêta, possédé par une tentation, par une espérance... Il ajouta en post-scriptum :

« Conseille-moi, Henri! »

Puis il fit jeter à la poste.

Mais, lorsque ce fut fait, il se trouva plus agité encore. Une fièvre dévorante s'empara de son cerveau. Il craiguit la réponse que demandait son post-scriptum; il craignit aussi le vertige, car les lois et les

croyances qui jusqu'alors avaient gouverné sa vie ne lui apparaissaient plus que comme des fantômes, tandis que les protestations de son amour s'élançaient de son cœur de plus en plus incompréhensibles. La grave et sereine figure de sa tante lui apparut comme le secours, le point d'appui, le refuge...

Quelques heures après, une nouvelle lettre partit pour le baron de Torcil.

« Henri, disait M. de Crémant, ne me réponds pas, ne me conseille rien. — Va voir Audebert... Françoise... fais-leur pressentir ma demande. — Ah ! pourvu qu'ils l'agréent ! — Ma tante, sainte femme ! n'a pas attendu un aveu que je n'osais lui faire. Quelle puissance d'intuition n'ont pas ces âmes repliées sur elles-mêmes ! Elle m'a vu souffrir... — Henri, ces quelques semaines m'ont beaucoup changé... — Peut-être en me répétant : « Édouard, il faut te marier, » son perpétuel conseil, a-t-elle compris à mon émotion d'où venait le mal... Enfin, enfin, elle vient d'ajouter : « Eh bien, épouse celle que « tu aimes... si tu l'estimes ! » Un tel avis, venu de cette noble part, c'est la loi du devoir, de l'honneur ! J'arrive ! »

VIII

A la station du chemin de fer, le marquis de Crémant ne trouva ni cheval ni domestique pour l'attendre. Des bords du Rhône à ceux de la Dordogne, le service postal n'est pas direct ; le marquis comprit qu'il arrivait avant sa seconde lettre. Il prit un cheval de louage.

Pendant le voyage, ses rêves, ses joies, ses doutes (il s'en cachait encore dans la conscience timorée du gentilhomme), avaient marché. Je ne sais quelle agitation étrange s'était installée dans son cœur et n'en voulait point sortir. La joie, la crainte, y luttaient avec quelque chose d'inconnu, comme l'appréhension confuse d'un coup de la destinée.

Il souhaitait tout à la fois de dévorer l'espace qui le séparait du château de l'Estang, et il aurait voulu retarder son arrivée jusqu'à la distribution du courrier.

Tantôt il poussait son cheval en avant, et la bête s'élançait ventre à terre ; — tantôt, soudain retenu par je ne sais quel pressentiment, il serrait la bride, et l'animal, mordant le frein, se cabrait en écumant.

Le marquis atteignit Saint-Mesme, et une inexprimable émotion le cloua devant la pension... il ne voulait point entrer... ce n'était pas

ainsi et seul qu'il devait arriver devant Françoise! Non! il ne voulait point entrer... Mais quoi?... il pouvait bien regarder... *la maison!*

Elle lui sembla plus silencieuse et plus solitaire que d'habitude.

— Ah! se dit-il, c'est jeudi! Il y a les congés...

Il continua son chemin.

Justement il fallait monter la côte. Au sommet, le marquis jeta un premier regard vers le château. Alors, au balcon, près de la baronne, il crut reconnaître Françoise vêtue de blanc comme une fiancée; Françoise, qu'un rayon de soleil éclairait et faisait resplendir sur un sombre fond de lierre.

Ah! cette fois, d'un seul coup il enfonça ses éperons dans les flancs de sa monture; il cingla l'épaule avec sa cravache...

Le cheval se cabra.

— Vous allez vous faire désarçonner, monsieur le marquis! lui cria le garde du baron de Torcil, qui traversait le chemin. Vous avez un cheval vicieux!

— Merci! répondit le marquis, la lettre où j'annonçais mon arrivée ne sera pas parvenue au baron assez à temps pour qu'il ait pu envoyer au-devant de moi, ajouta-t-il : j'ai loué la seule monture que j'ai trouvée.

— Avec cela précisement que tous les chevaux du château sont occupés pour la noce!

— La noce!

— Ah! monsieur le marquis ne sait pas? Le jeune chirurgien de marine épouse mademoiselle Françoise Audebert... Aujourd'hui on signe le contrat au château de l'Estang; demain il y a bal au château de la Fare... C'est M. Armand de Chéruy qui a fait ce mariage-là. Il aimait beaucoup mademoiselle Françoise et le médecin est son ami...

Le marquis n'interrompait pas le garde. Il lui semblait qu'une avalanche de neige l'enveloppait tout entier en tourbillonnant, l'aveuglait, le glaçait jusqu'à la moelle. — En même temps, il sentait se briser en lui pour toujours le puissant ressort de la jeunesse. Mais le gentilhomme ne se donna point en spectacle. Une minute seulement, il resta devant le garde, les yeux troubles et fixes, puis il murmura :

— Ah! bien... merci, mon ami.

Et il passa.

Il passa!... Mais cette fois il ne précipita pas l'allure de son cheval. Il se borna, dès qu'il eut perdu de vue le paysan, à tourner bride, puis il laissa le cheval de louage errer à l'aventure par les champs nus et froids. De temps à autre il imprimait à la bride un mouvement machinal qui dirigeait la bête vers la droite ou la gauche... Il traversait un champ, coupait un chemin, tournait dans un pré, s'é-

garait dans un bois... A la fin, il arriva, conduit par sa monture, à la station du chemin de fer.

La destinée lui montrait son chemin. Il revint à Crémant, vieilli, brisé.

Au printemps dernier, il est mort d'une sorte de consomption. Mademoiselle de Crémant l'a enseveli.

CLAUDE VIGNON.

REVUE CRITIQUE

OUVRAGES DE MM. DURUY, LÉOUZON-LEDUC, MOLÉ-GENTILHOMME, FERNAN CABALLERO, DU PRINCE GALITZIN, DU MARQUIS DE POMPONNE, ETC.

I

Il est un professeur heureux entre tous ceux que l'Université compte dans son sein : c'est M. Duruy. Depuis bientôt vingt ans, M. Duruy jouit à peu près exclusivement de l'honneur d'enseigner l'histoire à la jeunesse française. Ses divers *Précis* sont le texte obligé de presque toutes les leçons qui se donnent dans les colléges de l'État. Il n'est pas d'heure dans le jour, pendant onze mois de l'année, qu'on ne les apprenne ou qu'on ne les récite. Nous ne les connaissons pas et n'avons point l'injustice de les juger d'après l'érudition officielle des bacheliers de notre connaissance : nous sommes au contraire tout disposé à admettre qu'ils doivent à leur mérite seul le privilége dont ils sont en possession. Mais leur savant auteur n'a-t-il pas été pris d'une ambition un peu irréfléchie, quand il s'est mis à rêver pour eux un autre genre de succès? Voici en effet que M. Duruy, non content de la gloire du collége, aspire à celle du monde; il traite ses *Précis* en lycéens émancipés, les revêt du format in-8 et sollicite pour eux l'entrée des bibliothèques. Après avoir été appris, il aspire à l'honneur d'être lu, et il entreprend, dans ce but, la refonte de toute sa collection. En ce moment nous avons sous les yeux son précis remanié de l'histoire grecque, récemment publié sous ce titre : *Histoire de la Grèce ancienne*[1]. L'auteur n'y dissimule pas son désir : « Il y a un

[1] 2 vol. in-8. Chez Hachette.

fait que je n'ai pas encore pu m'expliquer, dit-il, c'est qu'en France, où l'on a si laborieusement et depuis si longtemps étudié la littérature, les sciences, la religion, les arts et l'archéologie de la Grèce, personne n'ait songé à dresser un tableau général de la vie historique du peuple grec. Nous avons beaucoup d'ouvrages spéciaux à consulter, nous n'avons pas une seule histoire à lire. J'ai essayé de combler cette lacune regrettable. »

Le motif est louable, mais la tâche est difficile à remplir. L'enseignement professoral n'est peut-être même pas une bonne préparation. Il y a dans les procédés des professeurs, surtout si, comme ici, ils sont invétérés, quelque chose d'incompatible avec ceux de l'écrivain. C'est d'ailleurs une idée peu heureuse, que celle de prendre un livre de classe pour en faire un livre de lecture. Quelque art que l'on mette à l'accommoder à sa nouvelle destination, ce livre portera toujours la trace de l'ancienne. Donc, s'il se sentait de force à devenir, de professeur, historien (et rien ne nous défend de croire qu'il le soit), au lieu de remanier ses livres, M. Duruy aurait mieux fait, selon nous, de les écrire à nouveau; il eût plns sûrement atteint son but. L'*Histoire de la Grèce ancienne* qui ouvre aujourd'hui la série de ses *Précis* modifiés, n'est pas, malgré la science incontestable qu'elle accuse et l'intelligence historique qu'elle révèle, un échantillon très-heureux. Nous n'aurions pas été prévenu que ces deux beaux volumes de bibliothèque ont été primitivement un manuel universitaire, que nous l'eussions deviné avant la centième page, à la condensation laborieuse des faits, à l'aridité didactique de la narration, surtout à la disparité des parties du travail.

L'ouvrage, en effet, est à la fois long et court; il y a des dissertations trop étendues et des récits trop sommaires. On n'y sent point d'ailleurs circuler ce souffle de poésie qui semblerait devoir animer tout ce qui touche à la Grèce. Ce sont de savants chapitres, sans doute, que ceux que M. Duruy consacre à l'ethnographie, à la religion et aux œuvres de la Grèce primitive; il y explique d'une façon au moins très-plausible les légendes dont le peuple grec avait enveloppé son berceau; mais le résultat le plus clair de son exégèse est de déflorer le gracieux tableau de ces origines. La véritable introduction à l'histoire de la Grèce, ce sont les poëmes d'Homère. Les cent pages de M. Duruy là-dessus, toutes bourrées qu'elles soient d'érudition, feront moins comprendre et moins goûter le génie hellénique que la lecture de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Tout ce début peut convenir aux savants, mais ne va pas aux lecteurs à qui l'ouvrage à la prétention d'arriver. C'est avec les poëtes grecs sobrement commentés qu'il faut enseigner l'histoire des premiers temps de la Grèce aux gens du monde.

Quant aux temps historiques, c'est aux historiens grecs aussi qu'il faut en demander directement l'histoire, en les complétant sans doute et en les contrôlant par les travaux de la critique, mais en leur donnant habituellement la parole.

C'était la méthode de nos vieux maîtres, de ce bon Rollin surtout, qui a

enchanté notre enfance. Un petit retour à sa manière, quand on écrit pour ce public, chaque jour plus nombreux, qui ne sait ni le grec ni le latin, ne serait pas, à notre avis, un si mauvais moyen de succès. M. Duruy n'en a pas assez usé. Ce n'est pas lui qu'on accusera de propager le *Ver rongeur* hors des écoles ! Sa narration, conçue en vue du collége, a gardé une sobriété qui, par suite du changement de lecteurs, cesse d'être un mérite.

Toutefois, nonobstant ces défauts, dont la gravité est surtout relative, l'*Histoire de la Grèce ancienne* est un ouvrage de valeur. M. Duruy y a résolu un problème difficile, celui de présenter dans son unité le mouvement si complexe et si divers du monde grec. Il lui a fallu beaucoup d'étude et d'art pour faire saisir, dans la multiplicité des incidents locaux, cet ensemble réel mais peu apparent, et relier l'une à l'autre l'histoire de ces républiques, dont la personnalité, à certains moments, est si vive, et dont le développement est si individuel.

L'histoire des colonies est aussi fort habilement rattachée à celle des métropoles et au courant général des événements. Cette partie est la meilleure et la plus neuve de l'ouvrage. L'influence de l'Orient sur la philosophie et les arts des cités grecques de l'Asie Mineure nous semble également bien comprise et bien appréciée. Jusqu'à l'intervention de Rome dans les affaires de la Grèce, la marche des événements se déroule avec assez de largeur; mais, à partir de cette époque, le récit n'est plus qu'un maigre sommaire. C'est pourtant un moment grave et plein d'importantes leçons, que cette agonie de la liberté grecque. Quel tableau mériterait mieux d'être offert aux réflexions de nos sociétés démocratiques? Mais sont-elles capables de réfléchir?

II

En ôtant l'uniforme du collége à ses Précis, M. Duruy aurait eu, ce nous semble, en vue de leur ménager un plus facile accès auprès des jeunes filles. Pour nous, nous souhaiterions qu'il réussît et qu'il contribuât à ramener l'usage qui a longtemps prévalu chez nous de donner, en dehors des langues anciennes, le même enseignement aux filles qu'aux garçons. Cet usage était excellent, et nous sommes de ceux qui regrettent qu'on n'y soit pas resté fidèle. Il est bon, en effet, que dans les parties de l'éducation qui leur sont communes, telles que l'histoire et la littérature, l'enseignement des deux sexes ne diffère pas trop ; il est bon qu'en ces matières la sœur sache les mêmes choses que le frère, et que la mère n'ignore pas ce qu'apprendra son fils un jour. Jadis, dans nos vieilles familles bourgeoises, où les enfants étaient nombreux, filles et garçons étudiaient ensemble et recevaient les mêmes leçons, sans que les unes en fussent plus pédantes et les autres plus efféminés.

On a changé tout cela : les femmes n'étudient plus dans les livres des hommes. On en a fait exprès pour elles sur toutes les matières et avec des titres qui feraient croire, en vérité, que les sciences et les arts ont aussi des sexes : la *Rhétorique des demoiselles*, la *Physique des dames*, etc., etc. La médiocrité la plus insigne est le caractère habituel de ces mièvreries, et souvent, comme dans certain volume dont la troisième édition est sous nos yeux, — l'*Art de converser et d'écrire* CHEZ *la femme*, in-12, Dentu, — l'exactitude des principes y va de pair avec la correction du langage. Tout cela néanmoins, tant est grande chez nous l'incurie qui règne à l'endroit de l'éducation des femmes, tout cela se débite ; les pensionnats, les familles surtout, en sont infestés. C'est un scandale aux yeux des étrangers, mais que nous n'avons pas l'air de soupçonner; nous sommes pleins de sollicitude à l'endroit des livres d'agrément, mais nous n'en exerçons aucune vis-à-vis des livres didactiques. On fait bien assurément de se montrer sévère pour les écrits qui ont une action immédiate sur le cœur; mais ceux qui doivent former l'intelligence ne réclament-ils pas quelque surveillance aussi? Est-il indifférent que l'esprit des jeunes filles se meuble sur les questions de littérature, de science ou d'art, de notions fausses ou de traditionnels préjugés? N'est-il pas bon d'autre part que, comme celui des hommes, il s'aguerrisse de bonne heure et se discipline à l'étude? « Toute femme, dit avec raison l'auteur d'un livre récent, — l'*Éducation des jeunes filles sous l'influence de la foi*, par madame de G. R.[1], — 12, chez Douniol, toute femme est destinée à instruire ; il n'en est pas qui, dans le cours de leur vie, ne soient appelées à contribuer à l'éducation des autres. Apprenons-leur donc à bien penser, à bien parler et à bien écrire. Donnons-leur tous les moyens de s'employer efficacement à la gloire de Dieu et au salut des autres, seule raison de leur existence. » (Pag. 307.) Les femmes, observe encore avec justesse madame de G. R., sont d'autant plus exposées à cette prédominance du sentiment, qui devient souvent la source de leurs malheurs, que la culture intellectuelle a été moindre et moins forte chez elles. Aussi, ajoute-t-elle, « si nous trouvons dans une élève le don de goûter le beau et le vrai, attachons-nous à enrichir et à fortifier son jugement par les règles d'une saine logique à sa portée, et exerçons-la à s'exprimer avec raison et avec calme. »

Nous aimons à entendre ces conseils pleins de sens, et notamment ces recommandations d'exercices de logique. Cela sent son dix-septième siècle. Madame de G. R., on le voit, n'a pas emprunté que son titre à Fénelon, elle s'est inspirée de son esprit. Mais, en sa qualité de femme et de mère de famille dont la raison s'est enrichie d'un long tribut d'expérience, elle est entrée dans des détails que l'auteur du *Télémaque* n'aurait pu même songer à aborder. Son ouvrage prend la jeune fille sur les genoux de sa mère et

[1] 1 vol. in-12, chez Douniol.

la conduit jusqu'au jour où elle est appelée à devenir mère elle-même. Cette période de la vie de la femme ne comprend pas moins, selon madame de G. R., de cinq âges différents qui, tous réclament une surveillance et une direction particulières. Observer et décrire ces phases; signaler les développements intellectuels et moraux auxquels elles prêtent et les périls du même ordre auxquels elles exposent; présenter les moyens d'aider les uns et de combattre les autres, tel est le but que s'est proposé l'auteur. Ses peintures de caractère, où il y a parfois du trait et qui accusent une étude attentive et sagace du cœur et de l'esprit des enfants, n'ont point la fine sobriété du livre de Fénelon; mais c'est le défaut de notre temps. Qui écrit aujourd'hui dans cette langue élégamment concise et sait se défendre du vain goût de l'ornement? C'est donc à son insu, nous le jurerions, que les tableaux parasites du *Rêve d'une jeune mère* et de la *Danse des enfants* (page 124), par exemple, se sont glissés dans le chapitre où madame de G. R. décrit la puissance de l'imagination chez les femmes, et que la ballade allemande du jour des Morts (page 297) est venue se placer dans la page dirigée contre l'habitude dangereuse des récits merveilleux. Quoi qu'on fasse, on est toujours de son siècle, et on en prend, malgré soi, les façons de dire. Nous n'appuyons donc pas sur ce reproche, nous en ferons un plus grave à l'auteur. La partie de son livre relative à l'*instruction* des femmes n'est ni assez développée, ni assez pratique. Madame de G. R., qui explique si bien dans quel esprit les jeunes personnes doivent étudier, ne dit pas assez ce qu'elles doivent étudier. L'énumération et l'appréciation des objets qu'il faut faire entrer dans le programme de leurs études laisse beaucoup à désirer. Le principe, à cet égard, a été posé par Fénelon dans ce passage du chapitre XII de son livre : « On doit considérer, pour l'éducation d'une jeune fille, sa condition, le lieu où elle doit passer sa vie et la profession qu'elle doit embrasser selon les apparences. » Il convenait d'en faire l'application à notre époque. C'est une lacune que nous conseillons à l'auteur de combler, si son livre arrive à une seconde édition, comme il le mérite.

III

Il est dit beaucoup de mal des romans en général et des nôtres en particulier dans le livre que nous quittons. Nous ne le remarquons pas pour y contredire, mais seulement pour ajouter à la liste trop incomplète, et, selon nous, trop exclusive de ceux que, nonobstant sa sévérité, l'auteur permet aux jeunes personnes.

Il n'y a pas, comme on l'a trop dit, que la protestante Angleterre dont la littérature actuelle offre des romans moraux sans ennui; la catholique Espagne nous a fourni dans ces derniers temps des fictions charmantes, où

l'inspiration religieuse s'allie, sans lui nuire, à la peinture la plus intéressante et la plus dramatique des passions. On comprend que nous voulons parler des Nouvelles de Fernand Caballero; connues depuis quelques années seulement en deçà des Pyrénées, elles ont aujourd'hui une réputation européenne. Les lecteurs du *Correspondant* connaissent, pour en avoir lu ici plusieurs, ces récits à la fois si simples et si dramatiques, et où ce qui reste des vieilles mœurs de l'Espagne se peint en traits si naïfs et si vrais. Il nous suffira donc de leur en signaler deux nouveaux dont la traduction a passé presque inaperçue au milieu des préoccupations politiques de la presse, et dont nous venons parler nous-même un peu tard.

L'un de ces récits est une sorte de romancero dont le sujet est la dernière expédition des Espagnols en Afrique, et a pour titre : *Une croisade au dix-neuvième siècle: les dettes acquittées*[1]. Il y a comme un écho des vieux chants de guerre de l'Espagne dans le tableau de cette guerre qui a été elle-même un retour aux luttes traditionnelles de la nation. Le tissu des faits est historique, les incidents principaux sont réels; l'action qui les rattache est seule fictive. Quant aux héros, ce sont des hommes du peuple, quelques pauvres paysans jetés, comme soldats, au milieu des événements dont leurs aventures concentrent le récit et en peignent la physionomie. Deux frères qui veulent partir l'un pour l'autre et qui, en définitive, partent tous les deux; leur père qui, dévoré d'inquiétude à leur sujet, s'en va les rejoindre en Afriqne et fait bravement, quoique vieux, le coup de fusil à leurs côtés; ajoutez quelques femmes, une mère, une fiancée, et vous aurez tout le personnel de cette petite épopée.

Si petite et si humble qu'elle soit dans ses acteurs, l'expédition d'Afrique s'y reflète tout entière. Si l'on veut en bien apprécier l'esprit, c'est là qu'un jour il faudra l'étudier. Il appartenait à l'écrivain ingénieux qui a si bien peint ce qui reste des antiques mœurs de son pays de raconter cette guerre, qui en a, un moment, réveillé tous les vieux sentiments. Félicitons-le d'avoir trouvé pour le faire connaître en France une plume aussi élégamment fidèle que celle de M. Antoine de Latour.

L'autre récit de Fernand Caballero dont nous voulons parler est une nouvelle dans le genre de celle qui lui ont acquis tant de renommée, mais plus curieuse encore pour nous peut-être, parce qu'elle nous introduit dans un monde où les autres ne nous avaient pas conduits encore. C'est la province, la bourgeoisie, le peuple, que Fernand Caballero nous avait montrés jusqu'ici; avec *Lagrimas*[2], nous entrons dans la société de Madrid, société aussi mêlée aujourd'hui, à ce qu'il paraît, que celle des autres capitales de l'Europe, où les usuriers et les grands seigneurs se coudoient, où les étudiants en droit font de la politique et des vers, où les pensionnats réunissent les filles de toutes les classes, et, comme ailleurs, leur munis-

[1] Paris, Douniol.
[2] 1 volume in-12, chez Maillet, rue Tronchet.

sent l'esprit d'une assez mince dose de connaissances et le cœur d'un plus médiocre fonds de sentiment. C'est de l'un de ces pensionnats que sort, mais sans y avoir rien perdu de sa céleste nature, l'ange terrestre qui apparaît ici sous le nom malheureusement trop symbolique de Lagrimas (larmes). Lagrimas, créature douce, frêle et presque incorporelle, est la fille d'un grossier planteur dont la femme est morte de tristesse, et qui, ayant fait d'assez mauvaises affaires en Amérique, s'en revient sur le continent tenter la fortune dans les spéculations de la bande noire. Jetée dans un pensionnat, sa fille, dont la débilité physique, l'impatiente grandit sans joie au milieu des vulgaires amitiés que lui concilient son affectueuse complaisance et son désintéressement de toutes les vanités féminines. Ses compagnes l'emmènent à Madrid, où son séjour est, pour Fernand Caballero, l'occasion de très-piquantes esquisses du grand monde. De Madrid, elle est conduite par son père chez des parents de province, où elle retrouve un avocat manqué qu'elle a vu rôder quelques mois plus tôt autour de ses amies, nature impuissante et haineuse, type du *libéral* espagnol, importé de chez nous, avec lequel on veut la marier. La phthisie qui la consume à l'insu de son père, trop occupé de ses affaires pour songer à la santé de sa fille, l'arrache par une mort prévue aux obsessions qui l'accablent et aux malheurs qui la menacent.

Comme les précédentes, cette nouvelle ne brille pas précisément par l'art des combinaisons et l'habileté de la mise en scène; mais, comme les autres, elle touche profondément et révèle chez l'auteur une finesse et une vigueur de trait satirique qu'on n'eût pas soupçonnée.

IV

Les *Couronnes sanglantes*[1]. Voilà certes un beau titre de roman! Anne Radcliffe, en son temps, en eût été jalouse. Que les amateurs du genre ne s'y laissent pas prendre, cependant; ce n'est pas pour eux que l'auteur de cet ouvrage a écrit. Du moins le volume qu'il publie aujourd'hui, comme échantillon sans doute d'une série à venir, n'a-t-il rien du roman. *Gustave III, roi de Suède* (1746-1792) est purement de l'histoire, de l'histoire comme on l'aime aujourd'hui, prise aux sources et faite sur les documents officiels, avec accompagnement d'anecdotes et de traits inédits. Nous ne concevons pas qu'avec un tel sujet l'auteur ait cru avoir besoin de réclame. La destinée tragique de l'avant-dernier des Wasa auffisait, à notre avis, pour exciter l'intérêt.

Tout le monde connaît l'histoire de ce règne orageux de Gustave III commencé par une violation audacieuse de la constitution du pays, poursuivi au

[1] Les *Couronnes sanglantes*. — *Gustave III* (1746-1792), par M. Léonzon-Leduc. 1 vol. in-12. Amyot, édit.

milieu d'intrigues honteuses, de tentatives impuissantes, et brusquement fermé par le poignard d'un fanatique. Les recherches de M. Loouzon-Leduc n'ont pu avoir d'autre but que d'en éclaircir certains épisodes restés obscurs malgré la proximité des temps et les investigations des premiers historiens. Des travaux considérables ont été faits dans ces dernières années par les Suédois sur cette période déplorable de leur histoire. C'est d'après eux et aussi, paraît-il, d'après certains documents inédits, qu'a écrit le nouvel historien de Gustave III. Il n'est pas cependant sorti de ces informations autant de lumière qu'on aurait pu en attendre. Nous ne savons si le coffret fermé de trois clefs par la main de Gustave mourant, et qui ne devait être ouvert qu'en 1842 a livré les secrets qu'il renfermait; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le livre de M. Léouzon-Leduc n'en révèle véritablement aucun. Le mystère qui couvre la naissance du fils de Gustave, par exemple, malgré le curieux chapitre qui lui est ici consacré, reste encore aussi obscur qu'auparavant.

Mais, s'il ne produit aucune révélation, ce livre fournit sur les faits connus des détails nouveaux et parfois très-piquants. Rien de plus curieux, par exemple, que le récit du séjour de Gustave à Paris, avant son avénement au trône. Il vivait là, avec son frère, dans la familiarité des gens de lettres et des gens de cour, alors fort mêlés comme on sait, et tenait aussi bien sa place avec les uns qu'avec les autres. Avec les encyclopédistes il philosophait, parlait des droits des peuples et des devoirs des princes, et, par moments, faisait des vers, qui n'étaient pas tout à fait des vers de roi, s'il faut en juger par ceux-ci, qui font partie d'une pièce composée par le roi au moment de monter au trône de Suède :

Le passé m'épouvante et le présent m'accable;
Je lis dans l'avenir un sort épouvantable,
Et les malheurs partout semblent suivre mes pas.

Avec les dames, c'était un cavalier parfait, et les plus illustres de l'époque par leur esprit et leur beauté se disputaient ses hommages : madame de Lamark, madame de Boufflers et madame d'Egmont. C'est dans la loge de cette dernière, à l'Opéra, qu'il apprit la nouvelle de la mort de son père et de sa proclamation à Stokholm. « Sachez, sire, lui dit la comtesse d'Egmont dans ce langage sentencieux qui était de mode alors en France, sachez vous montrer absolu dans votre manière de traiter les hommes, mais ne réclamez jamais cet absolutisme comme un droit. »

On ignore ce qu'il répondit,—quelque maxime du répertoire philosophique, sans doute;—mais ses idées étaient dès lors arrêtées sur ce point, et la révolution qu'il accomplit un an plus tard devait être déjà en projet dans sa pensée : autrement aurait-il obtenu si facilement le renouvellement des subsides de Louis XV, et « gagné le cœur du roi, » comme il s'en flattait lui-même en sortant de sa dernière audience de Versailles?

Cela ne l'empêcha pas de prêter serment, quelques mois après, à la constitution dont il méditait la ruine, et d'accuser, lui qui revenait les mains pleines de l'or de la France, l'aristocratie suédoise de vendre la patrie à l'étranger. Nous n'entendons aucunement défendre la constitution qui succomba en 1772: c'était un triste régime que celui qui livrait le pays à la tyrannie alternative des *bonnets* et des *chapeaux*. Mais elle avait pour elle la sanction du pays, les mœurs et la foi jurée du roi. Ne pouvait-elle être réformée d'ailleurs? Nous ne comprenons pas le plaisir avec lequel le nouvel historien de Gustave raconte cet attentat. L'immoralité de ce prince qui viole son serment sans scrupule ne le frappe point, il applaudit des deux mains à sa victoire, et parce que ses adversaires sont des lâches, il le proclame un héros. « Ah! il pouvait tout oser, s'écrie-t-il, le royal triomphateur : on se fût courbé de toutes parts et avec le même entraînement devant une dictature qui, en définitive, sauvait le pays et assurait son indépeneance. Gustave ne le voulut pas. Du haut de sa royauté transfigurée, il se contente d'être clément pour les autres et modéré pour ui-même. »

Cet hymne à l'astuce heureuse, à la perfidie triomphante, est un des plus tristes symptômes moraux de ce temps. Au lieu de se faire une arme de l'histoire contre les vices du présent, on l'embauche au service de la force et l'on en fait une complice.

Nous l'avouons, ce n'est pas sans effort qu'après ce panégyrique du 18 brumaire suédois, nous avons poursuivi la lecture du volume. Mais comment s'arrêter au début d'un tel drame?

Oui, drame, et drame antique, débutant par le crime et finissant par l'expiation. Ne voyez-vous pas, en effet, la lutte s'engager dès le principe : le parti constitutionnel a une crainte instinctive du fils d'Adolphe-Frédéric; il place auprès de lui, pour l'élever, un homme sorti de son sein; celui-ci échoue. Le prince héritier se rend en France, où son antipathie native pour la loi qui régit son pays se fortifie du spectacle qu'il a sous les yeux. L'heure sonne de son avénement au trône : il y monte, et le premier usage qu'il fait de son pouvoir est de renverser la constitution qui le lui a donné. Le parti vaincu courbe la tête, mais l'idée que ce parti représente survit et s'incarne dans l'âme d'un fanatique. Vingt ans le poignard qui se levait sur la tête du roi parjure demeura invisible; mais tout à coup, au moment où succombait, en France, la royauté que Gustave s'était proposée pour modèle, le poignard frappe, et c'en est fait du descendant de Gustave Wasa et de sa dynastie.

La marche ni la moralité de ce drame n'ont été senties ici. De là, malgré l'entraînement des faits, une certaine pesanteur dans le récit; de là surtout le vide où ce récit laisse l'âme, qu'aucune grande leçon ne vient élever ni remplir.

V

Il n'en est pas ainsi du volume où MM. Molé-Gentilhomme et Saint-Germain Leduc racontent la fin non moins tragique d'un autre prince, voisin et contemporain de Gustave III, et dont la couronne éphémère fut aussi une couronne sanglante. Les sentiments les plus élevés respirent dans *Catherine II, ou la Russie au dix-huitième siècle*[1]. Les auteurs y flétrissent avec énergie la princesse impudique et cruelle qui arriva au souverain pouvoir en passant sur le corps de son époux étranglé; ils déchirent hardiment ce qui reste du masque derrière lequel se cacha trente ans l'hypocrite femme de Pierre III, devant qui tout le dix-huitième siècle fit fumer son encens mercenaire, et que Voltaire appelait du nom sacrilége de *Notre-Dame de Pétersbourg*. Malheureusement, si leur ouvrage a la noble inspiration de l'histoire, il n'en a pas l'imposante autorité. Au lieu de faire de la catastrophe de Pierre III le sujet d'un récit austère, MM. Molé-Gentilhomme et Saint-Germain Leduc ont eu la déplorable idée d'y chercher le sujet d'un roman. Les études auxquelles ils se sont livrés sur cet événement n'ont abouti, pour eux, qu'à leur fournir des noms dont ils ont fait des types où la réalité disparaît pour faire place à un idéal de pure fantaisie. Les Orloff, les Worontzoff, les Ismaïloff, sont des créations qui ne manquent pas de valeur au point de vue littéraire, peut-être, mais qui n'ont d'historique que le fond de l'intrigue où ils jouent leur rôle. Le feld-maréchal Munich reste peut-être plus près de la vérité, mais il ne figure qu'au second plan. Quant à la princesse Daschkoff, qui y pose au premier, en dépit de tout ce que l'on sait, et de ce qu'elle nous a dit elle-même de son caractère, au fond très-positif, M. Molé-Gentilhomme et son collaborateur l'ont transformée en une sorte d'illuminée dont l'exaltation impose aux courtisans les plus serviles et fascine l'impératrice elle-même. Toutefois le personnage le moins reconnaissable, à coup sûr, c'est Pierre III. Sous la plume de nos deux écrivains, le stupide Holstenois, dont la rebutante dépravation sera, devant l'histoire, une circonstance atténuante au procès de Catherine, se trouve changé en un Allemand rêveur, au cœur tendre, à l'âme douce, un peu trop épris seulement pour l'exercice à la prussienne, et auquel il ne manqua, pour faire le bonheur de ses peuples, qu'une femme qui l'aimât et le doublât avec une affectueuse discrétion. Cette métamorphose a-t-elle eu pour objet de rendre Catherine plus odieuse? Cela était bien inutile : la froide perversité de cette femme suffit à la rendre exécrable.

[1] 1 vol. in-12. Paris, Arnaud de Vresse, rue de Rivoli

VI

Cette orgueilleuse monarchie des tzars moscovites, qui, depuis trois cents ans, mais depuis Catherine II surtout, aspire à se faire le centre du monde slave, est-elle slave elle-même, appartient-elle par le sang à ce groupe de peuples braves mais malheureux, dont la destinée mystérieuse semble avoir été de lutter toujours contre l'oppression étrangère? C'est une prétention qu'ont toujours repoussée les représentants authentiques de cette race, les Polonais, les Bohêmes, et que combat énergiquement encore l'auteur anonyme d'un livre intitulé : *Pologne et Ruthénie*[1]. Aujourd'hui que les questions de nationalité sont agitées partout, qu'on cherche à en faire la base d'un nouveau droit des gens et que les nations de l'Europe vont peut-être bientôt s'égorger en leur nom, il n'est pas sans intérêt d'étudier celle-ci : peut-être en ce moment fait-elle couler le sang à Varsovie.

Les Slaves, comme les Germains, comme les Grecs et bien d'autres peuples, sont originaires de l'Inde; tout porte à croire que leur arrivée en Europe remonte au huitième siècle avant notre ère, et se rattache au mouvement de migration que l'histoire signale à cette époque dans la haute Asie. Néanmoins les Slaves ne datent pour nous que du cinquième siècle après Jésus-Christ; lorsqu'après la mort d'Attila le tourbillon de l'invasion s'éclaircit, on les voit apparaître à l'arrière-garde des envahisseurs germains, moins, toutefois, comme envahisseurs que comme envahis eux-mêmes et entraînés par le mouvement de l'invasion. Les contrées qu'ils occupaient alors, et où probablement les avaient rencontrés les Germains, sont celles mêmes où nous les retrouvons aujourd'hui, c'est-à-dire l'espace circonscrit entre la mer Noire, le Don, l'Oka, l'Elbe, la Saale, les Alpes carinthiennes et la mer Adriatique. Enveloppés, traversés quelquefois par les bandes qui, de l'Orient ou du Nord, descendaient sur l'empire romain, ils n'en furent pas déplacés; car, au neuvième siècle, nous les retrouvons aux mêmes lieux. Le régime sous lequel ils vivaient est peu connu ; ce que l'on sait, c'est qu'ils étaient partagés en de nombreux États, qui se faisaient des guerres fréquentes.

A l'époque dont nous parlons, vers 850, un événement se passa chez les Slaves du nord et de l'est, qui devait avoir pour toute la race les plus graves conséquences. Des aventuriers scandinaves, connus sous le nom de *Varègues*, c'est-à-dire de brigands, qui leur fut donné par les populations qu'ils ravagèrent, se montrèrent successivement à Novogorod, à Polotsk et à Kieff,

[1] 1 vol. in-12. Paris, Firmin Didot.

où ils s'établirent de gré ou de force et fondèrent des principautés. Sortis de la province de Roslagen, en Suède, ces aventuriers portaient les noms de *Ross* ou de *Rouss*, qu'ils imposèrent peu à peu aux contrées où ils s'étaient établis. De ce nom latinisé est venu celui de *Ruthènes*, *Ruthéniens* ou *Russiens*, sous lequel, à partir du douzième siècle, sont désignés chez les historiens les Slaves soumis aux Varègues.

Le régime féodal qu'avaient importé les Varègues n'avait pas introduit la paix chez les Slaves; la succession de leurs princes et les partages qui en étaient la suite donnaient lieu à des guerres fréquentes dans lesquelles les prétendants prenaient souvent à leur solde des mercenaires de races étrangères.

Les plus redoutables de ces étrangers, et en même temps les plus voisins, étaient les *Tchoudes* ou *Finois*, peuples de race ouralienne, d'où sont sortis les *Touranes* ou *Turcs*, dont la guerre a toujours été l'exclusif instinct. Ces barbares touchaient aux confins orientaux des Ruthènes, avec lesquels ils avaient de fréquents rapports. Plusieurs princes varègues avaient fait chez eux des conquêtes et y avaient recruté des auxiliaires formidables. De ce nombre fut George Dolgorouky, fils de Wladimir II, qui fonda sur leur territoire, vers le milieu du douzième siècle, la forteresse de Moscou. A partir de ce moment, les princes moscovites, bien que de même origine que les autres princes ruthènes, et, comme eux, descendants de Rourik, devinrent étrangers aux populations sur lesquelles avait régné leur aïeul. Leur ambition, leurs entreprises incessantes sur leurs voisins, la barbarie sauvage de leurs soldats ouraliens, païens encore pour la plupart, les rendaient odieux aux Ruthènes, depuis longtemps convertis au christianisme. La prise de la ville sainte de Kieff, livrée durant trois jours, par André Bogolubsky, le fils du fondateur de Moscou, à ses bandes sauvages, amena une rupture définitive entre la Moscovie et la Ruthénie. L'invasion mongole qui suivit de près, et rendit les Moscovites tributaires de la horde, consomma la séparation. Les Ruthènes se rejetèrent vers les Slaves occidentaux, vers la grande et chrétienne république de Pologne. Celle-ci s'unit à la Lithuanie, prit sous sa protection l'Oukraine, et devint le centre vivant du monde slave.

Cependant l'ambition moscovite ne s'était pas éteinte dans la servitude: à peine délivrés des Mongols, les grands-ducs de Moscou reprirent leurs desseins contre les États formés par les descendants de Rourik, et, le nom de Russie ayant prévalu peu à peu sur celui de Ruthénie, Ivan III (1481) se donna, à défaut de mieux, le titre de *tsar de toutes les Russies*, qui dessinait nettement ses projets. Les revendications implicitement contenues dans ce titre étaient fondées en droit, il faut le reconnaître, Ivan III étant le dernier des princes Rourikovitches. Du reste, il argua moins de ce droit que de sa force : on sait par quels moyens il s'annexa la république slave de Novogorod.

Ivan IV poursuivit les entreprises de son père et engagea contre la Pologne, alors en possession de toutes les Ruthénies, une guerre longue, mais sans résultats importants.

Les révolutions qui suivirent, à Moscou, la mort de ce monstre, purent faire espérer à la Pologne que ce serait à elle que reviendrait le protectorat de toutes les Russies. En 1610, la Moscovie, épuisée par la guerre civile, et ayant vu périr le dernier descendant direct de Rourik, avait demandé un souverain à la Pologne, et Sigismond III lui avait donné son fils Ladislas. Mais la Pologne ne triompha pas avec assez de discrétion ; l'esprit moscovite se réveilla, et une réaction à la fois politique et religieuse éclata, qui porta au trône une famille indigène, dans le génie de laquelle se personnifia promptement celui du pays.

Avec les Romanoff, recommencèrent les entreprises de la Moscovie contre les provinces ruthéniennes. Une persévérance astucieuse, une merveilleuse adresse à saisir les prétextes ou à les faire naître, une habileté rare à exploiter les fautes ou les imprudences de leurs adversaires, ont conduit les princes de cette famille à un succès qu'ils n'eussent point osé concevoir. La Moscovie possède aujourd'hui, après deux siècles et demi d'intrigues, de violences et de perfidies, non-seulement tous les pays ruthènes, c'est-à-dire onze gouvernements sur les quarante-trois dont se compose l'empire russe, mais la Lithuanie entière et le cœur de la Pologne. Son regard ambitieux s'étend plus loin encore : elle convoite les Bohêmes, les Serbes, les Moraves, les Slovaques, tous les rameaux épars du tronc slave, pour les fondre, à la plus grande gloire du principe des nationalités, dans une de ces unités monstrueuses dont la génération présente appelle la réalisation et où doit s'abîmer la liberté du monde.

Mais ce prestigieux principe que les souverains moscovites arborent avec un si beau zèle, les Ruthènes et les Polonais le retournent contre eux. « Oui, s'écrient-ils, le temps est venu pour les Slaves de vivre par eux-mêmes et de s'affranchir du joug étranger. Et c'est pour cela qu'ils repoussent le vôtre. Le nom de Slave dont vous vous parez est une usurpation. Le sang qui coule dans vos veines n'est pas le nôtre; mœurs, instincts, génie, tout, même les traits du visage, trahit chez vous une autre origine..... »

Nous n'entrerons pas avec l'auteur du livre que nous avons résumé jusqu'ici dans l'examen de cette question d'ethnographie : les limites de cette revue ne le permettent pas, mais nous en reconnaissons la légitimité. Dans un moment où le droit à l'indépendance nationale est déclaré le plus sacré de tous, les Polonais et les Ruthènes sont bien autorisés, ce semble, à présenter leurs titres et à demander la révision de ceux que la Russie apporte à l'appui de ses prétentions. Nous ne voulons pas dire que, dans le cas où il ne serait pas démontré que la Moscovie est ouralienne, elle serait autorisée à traiter comme elle le fait les Ruthènes et les Polonais : nous soutenons au contraire que, quelle que soit son origine, elle leur doit la li-

berté : comme à des frères, si elle est slave, — comme à des étrangers, si elle ne l'est pas.

Puisque nous en sommes à la Russie, et n'avons presque pas quitté le domaine de l'histoire, nous en profiterons pour signaler un petit volume plein d'intérêt que M. le prince Augustin Galitzin vient d'ajouter à sa *Bibliothèque russe*[1]; c'est l'*Histoire d'Eudoxie Féodorovna, première épouse de Pierre le Grand*, publiée d'après un manuscrit entièrement inédit. On y trouvera des particularités nouvelles sur la vie de cette belle et malheureuse femme, sur la condamnation de son fils le tzarévitch Alexis, sur les mœurs de la cour de Russie, et même sur cette famille des *de Lacroix*, dont nous avons raconté ici même, il y a quelques mois, l'étrange et pourtant véridique histoire.

VII

Parmi les documents historiques qui se publient en si grand nombre, nous avons déjà signalé les *Mémoires du marquis de Pomponne*[2]. Le deuxième volume de cette importante publication vient de paraître, accompagné comme le premier d'une introduction excellente et de notes sobres mais substantielles. Ce volume contient l'histoire d'une négociation secondaire en apparence, mais qui se rattachait de près à la politique générale de Louis XIV, dont elle éclaire par un côté les vastes perspectives. Le grand roi, qu'on n'appelait pas encore ainsi, car il n'était qu'au début de son règne effectif (on était en 1666), avait déjà conçu les vastes desseins auxquels il consacra sa vie, et qui n'échouèrent pas tous, malgré les fautes et les malheurs de son long règne. Il voulait assurer la prédominance de la France en Europe, et veillait de près à ce que, ni sur le continent, ni sur les mers, il ne s'élevât une puissance capable de contre-balancer la sienne. La mer alors était aux mains de l'Angleterre et de la Hollande, qui s'en disputaient l'empire. Ce n'était pas directement, mais grâce à leurs alliances, qu'elles pouvaient l'emporter l'une sur l'autre; aussi en cherchaient-elles partout, et convoitaient-elles particulièrement, entre autres, celle de la Suède, qui, par sa marine et ses possessions en Allemagne, était l'un des plus considérables États de second ordre. Si l'Angleterre l'obtenait, elle écrasait la Hollande et devenait maîtresse de l'Océan. C'est ce qu'il importait à Louis XIV d'empêcher. Il résolut donc de seconder les tentatives des Provinces-Unies, et, dans ce but, il envoya une ambassade extraordinaire à Stockholm. Le marquis de Pomponne fut choisi pour cette mission, dont

[1] Paris, Frank, rue Richelieu.

[2] *Mémoires du marquis de Pomponne*, publiés d'après un manuscrit inédit de la bibliothèque du Corps législatif, par M. Mavidal. In-8°, Paris, Benjamin Duprat, cloître Saint-Benoît.

l'affaiblissement de notre ancienne influence en Suède rendait le succès difficile. La France n'avait plus guère là pour elle que le grand chancelier du royaume, Magnus de la Gardie, qui se faisait gloire de son origine française, et jouissait d'un grand crédit auprès de la reine régente; homme de beaucoup d'esprit, qui était né éloquent et l'était presque en toutes sortes de langues, dit le marquis de Pomponne, bien fait de sa personne, adroit, civil, honnête, avec un air de grandeur et de magnificence qui le distinguait de tout ce qu'il y avait de plus grand à la cour. Contre elle, la France avait un homme qui exerçait une action presque égale à celle de la Gardie sur les affaires, le sénateur Bierenklau, personnage de basse naissance, mais instruit, laborieux, entêté, amoureux de son opinion, dont il ne se départait presque jamais, dit le maréchal de Gramont, grand et prolixe écrivain, faisant en latin, sur toutes matières, des mémoires qui ne finissaient point, et qu'il regardait néanmoins comme fort nécessaires. Bieranklau avait pénétré avec beaucoup de sagacité les projets ambitieux du roi de France, et pensait qu'il y avait danger pour la Suède à les seconder. Il avait entraîné à son avis plusieurs des régents du royaume (le roi de Suède était alors mineur) et presque tout le sénat. Il fallut au marquis de Pomponne toute sa modération, toute sa grâce, toute son habileté, pour ramener ces esprits susceptibles et prévenus. La relation si désintéressée et si simple qu'il nous a laissée des efforts qu'il dut faire et des ménagements qu'il dut garder, pendant trois ans que dura cette négociation, pour la mener à bonne fin, est une des plus intéressantes leçons qu'on puisse offrir à la méditation des diplomates.

Cette relation qui pivote autour de la Suède, mais avec un large développement de rayon, touche à tous les événements contemporains de l'Europe, et fournit sur la plupart des renseignements, sinon toujours neufs, au moins toujours intéressants : d'abord et naturellement sur l'alliance de la Hollande avec le Danemark, ménagée par la France; sur la campagne des Hollandais contre l'Angleterre; sur la bataille des quatre jours et la défaite de Ruyter trahi par Tromp, après son audacieuse expédition dans la Tamise; sur l'incendie de Londres; sur les efforts de Louis XIV pour donner le prince de Condé pour roi à la Pologne, dont, par une divination de génie, il prévoyait et redoutait le futur partage; enfin sur l'invasion des Pays-Bas et le traité d'Aix-la-Chapelle. Tous ces événements s'enchaînent si naturellement sous la plume du diplomate, et s'éclairent si bien l'un par l'autre, qu'on est conduit du premier au dernier sans presque s'en apercevoir. Ce qui, outre l'ensemble et le lien des faits, ajoute à l'attrait de cette revue politique de l'Europe, c'est la piquante nouveauté de certains détails et l'originalité de certaines révélations sur les personnages du temps.

Il nous semble que, dès ce moment, les *Mémoires du marquis de Pomponne* sont jugés, et que, pour être différents de la plupart de ceux que nous possédons sur le dix-huitième siècle, ils n'en sont pas moins précieux.

P. Douhaire.

MÉLANGES

LA PHILOLOGIE COMPARÉE.

De l'Origine du langage, par M. Ernest Renan.

Au nombre des sciences que l'on cultive avec le plus d'ardeur aujourd'hui, il en est une qui date à peine de quarante ans et qui déjà a pris rang parmi les plus importantes : c'est la philologie comparée. L'estime dont elle jouit est légitime. Cette science, en effet, est appelée à servir les intérêts les plus chers et les plus élevés de l'humanité; elle touche aux questions qui préoccupent le plus en ce moment le monde; l'origine et l'unité du genre humain, le droit à la liberté et la légitimité de l'esclavage, sont des problèmes qui relèvent d'elle et dont la solution dépendra des principes qu'elle pourra poser. En effet, si la philologie comparée établit que, loin d'être sortie d'une première et unique langue, les idiomes humains appartiennent à des familles radicalement séparées, il s'ensuivra qu'il n'y a pas de communauté entre les diverses races d'hommes, qu'il en existe de constitutivement inférieures aux autres, et que, par conséquent, l'esclavage est de droit naturel! D'autre part, si les langues n'ont pas une identité d'origine, le dogme de la création de l'homme disparaît pour faire place au système des naissances spontanées, qui rabaisse l'humanité au niveau des animaux et des plantes. Enfin, si le langage n'est pas originellement un, la source divine de la raison est anéantie, et la sensation progressivement élaborée devient le principe générateur des idées.

On voit, par ce simple aperçu, que nous n'avons commis aucune exagération en classant la philologie comparée au nombre des sciences qui

intéressent le plus l'humanité, et l'on peut connaître combien il importerait qu'elle ne quittât pas les régions sérieuses de l'étude et ne descendît point, comme l'ont fait trop souvent chez nous les autres, dans l'arène passionnée des systèmes et des intérêts privés. Il n'en est rien, malheureusement, et, si une chose ressort clairement du livre dont nous avons inscrit le titre en tête de ce travail, c'est qu'à peine née, la philogogie comparée s'est déjà enrôlée au service d'opinions et de ressentiments individuels.

I

Au fond, le livre de M. Renan a pour objet l'origine du langage. C'est là un beau sujet et bien digne, ce semble, des recherches de la linguistique comparée. Mais, dans l'état en quelque sorte embryonnaire où elle se trouve, peut-elle avoir la prétention de l'aborder avec autorité? Pour nous permettre aucune généralisation sur le langage, nous savons encore trop peu de langues, relativement au nombre de celles qu'on parle sur la surface du globe, et même celles que nous connaissons déjà, le sanskrit, par exemple, et l'hébreu, nous ne les connaissons pas encore d'une manière assez approfondie dans leur structure et leur génie. On n'a pas encore expliqué d'une manière pleinement satisfaisante la raison du jeu des organes dans l'articulation si infiniment délicate des combinaisons des consonnes indiennes, comme aussi on n'a pas résolu le problème des racines trilittères dans la formation des langues sémitiques.

Puis, il faut bien le dire, l'origine du langage échappe, au fond, à toute investigation scientifique; elle se dérobe à nos recherches dans une région où la science proprement dite n'a pas d'accès. En effet, si le langage, comme il faut bien le reconnaître, est naturel à l'homme au même titre que la pensée, l'homme a parlé dès qu'il a pensé; d'où il suit que l'origine du langage se confond avec celle de l'homme même, et que, par conséquent, elle présente une question antihistorique dans le sens le plus rigoureux du mot. L'homme ne s'est pas vu créer, et c'est ainsi que, faute de pouvoir opérer sur le terrain positif des données historiques ou expérimentales, la science sera à jamais impuissante à démontrer le *comment* de l'origine du langage.

Cependant cette difficulté n'en est pas une pour M. Renan. Pour lui, le langage est, dans son origine aussi bien que dans ses développements, une œuvre qui exclut la coopération de Dieu; c'est le résultat des forces de la nature. Tout ce qui concerne cette faculté rentre dans l'histoire naturelle et forme un nouveau paragraphe à ajouter au chapitre de l'homme. Selon M. Renan, le langage s'est manifesté spontanément dans l'homme et sur autant de points qu'il y a, suivant lui, de familles ethniques « irréductibles l'une à l'autre; » le langage naquit à un certain degré de développement

de la vie psychologique, d'une manière nécessaire et, pour ainsi dire, aveugle, comme la fleur dans le bouton, le chêne dans le gland, l'être dans son germe. « Il y aurait à créer, dit-il, une *embryogénie* de l'esprit humain. »

Cependant il est un fait, c'est que l'enfant apprend sa langue, que la volonté de l'enfant a part dans cet apprentissage, et que l'humanité naît dans l'enfant d'une manière toujours identique à elle-même. Ce fait, si facile à constater, aurait dû faire réfléchir M. Renan et lui enseigner que le langage a dû se produire à l'origine d'une manière analogue à celle que nous observons aujourd'hui! Le premier homme a donc *appris* sa langue. Mais, s'il l'a apprise, si quelqu'un la lui a *enseignée*, qui est-ce? En disant que c'est Celui qui a la parole par essence, qui est la Parole même, le Verbe, il me semble qu'on émet une proposition assez philosophique, et que, au lieu de rejeter comme un mythe poétique, le récit de la Genèse, M. Renan aurait dû le méditer plus profondément. Du reste, nous convenons que l'enseignement du langage ne s'est pas fait par la révélation, c'est-à-dire par une communication purement surnaturelle. Ce qu'on voit dans le récit génésiaque, c'est « l'homme agissant par ses propres forces, sous la présidence de Dieu. » Saint Paul nous confirme dans cette interprétation, car il dit que les manifestations primitives de Dieu se sont opérées par des agents naturels, par le moyen des choses visibles : *per ea quæ facta sunt.*

Il convient de rester sur ce terrain. Rappelons-y M. Renan, qui le déserte sans cesse avec une habile dextérité. C'est, selon lui, la raison spontanée, l'action spontanée, l'activité spontanée (p. 98 et *al.*), qui est la puissance créatrice du langage. Mais qu'est-ce que la spontanéité? Écoutons l'élégant écrivain : « La spontanéité, c'est le Dieu caché, la force infinie, qui, agissant en l'absence ou durant le sommeil de l'âme individuelle, produit de merveilleux résultats et défie la science de comprendre ce que la nature a produit sans effort. »

Cette phrase est curieuse à plus d'un titre. D'abord M. Renan y confond et brouille les notions les mieux définies et les plus universellement acceptées. Le Dieu caché, la force infinie et la nature, sont pour lui une seule et même chose. Si ce n'est pas là du panthéisme et du panthéisme matérialiste, je ne sais ce que c'est. Puis, dans son ensemble, la phrase nous offre un spécimen de cette théosophie mystique qui a été de tout temps fort connue dans l'Inde et dont la *mâyâ-yôga* des Upanishats est le pivot en même temps que l'agent. La phrase a un tel parfum de terroir, qu'on la croirait prise dans quelque passage de la Bhagavad-Gîtâ ou de la Çvetâçvatara-Upanishat, où l'absence et le sommeil de l'âme jouent un rôle considérable. Dans cet état, on n'agit pas plus qu'on ne fait agir ; l'âme ne fait quoi que ce soit, *naîva kintchit*, elle est dans le *brahmanirvânam*, l'absorption en Brahma.

Prenons cependant la définition telle quelle, et demandons-nous si la spontanéité comprise ainsi est possible. On ne saurait l'admettre. Qui ne voit en effet que cette spontanéité-là est la mort de la liberté humaine? Or cette

liberté, qui est un attribut inaliénable de l'homme, a eu certainement un rôle à remplir, sinon dans l'origine du langage en tant que faculté linguistique, du moins dans l'application de cette faculté. M. Renan, tout rempli de l'idée de sa spontanéité inconsciente, énonce donc une erreur capitale en comparant le développement du langage à celui de la plante ou de l'animal, sans compter qu'il contredit cette erreur par une autre non moins grave en prétendant que l'humanité a créé le langage.

L'homme, créé avec la faculté du langage, a parlé naturellement et non nécessairement, et *parler* n'est pas une variété de caqueter, de glousser, de croasser ou de crier. Sans doute, il n'y a point eu dans la mise en œuvre de la faculté linguistique l'emploi d'un procédé réfléchi au sens rigoureux de ce mot; il n'y a pas eu « de perception claire du but à atteindre et des moyens à employer. » Néanmoins, comme tout est motivé, comme tout est intelligent dans le langage, il faut bien convenir que rien ne s'y est fait aveuglément et par cette sorte d'impulsion fatale qui se manifeste dans le *langage* des animaux. La liberté humaine est intervenue à un degré quelconque dans l'origine du langage humain, et parce qu'il est impossible de déterminer ce degré avec une rigeur mathématique, on n'est pas excusable de nier le fait.

II

Il y a un fait positif, nous l'avons vu déjà, c'est que l'enseignement du langage aux premiers hommes s'est fait par l'intermédiaire de la nature, *per ea quæ facta sunt*. C'est en présentant à l'homme le spectacle de la nature, en le plaçant en face de cette vie et de ce mouvement qui animent incessamment la création, que le Créateur sut engager l'homme à la réflexion. C'est dans ce retour de l'homme sur lui-même qu'il faut voir, selon moi, le moment déterminant de l'enseignement divin. Il semble évident en effet que la manière d'intéresser la pensée humaine n'a pu dépendre que de Dieu seul. Lui seul, en outre, pouvait savoir à quel degré il fallait inciter l'esprit de sa créature intelligente pour que l'activité intérieure réagît avec mesure sur la faculté linguistique et laissât à la liberté une latitude suffisante pour imprimer au langage, résultat naturel du contact de la pensée et de la faculté linguistique, le caractère d'une œuvre personnelle. Et, quelque court qu'ait été l'instant de cette opération complexe, il suffit à la liberté humaine pour marquer le langage de son cachet propre. Tout en admettant donc avec M. Renan que le langage s'est « formé d'un seul coup, » en apparence du moins, et qu'il a eu dès l'abord « le plus haut degré de synthèse, » nous ne pouvons accorder que, à cause de cette sorte d'instantanéité et de cette synthèse, il y ait eu, du côté de l'homme, « absence de toute réflexion. » S'il en avait été ainsi, l'homme aurait été ni plus ni moins

qu'une machine, il aurait agi aveuglément ou par instinct, et le *turpe pecus* d'Horace lui serait parfaitement applicable.

Or le document biblique, d'accord avec la voix de notre conscience et le sentiment universel, est positif : « Dieu créa l'homme selon son image : c'est à l'image de Dieu qu'il le créa[1] » ויברא אלהים אתהארם בצלמו בצלם אלהים ברא אתו. Si la première langue avait eu le caractère impersonnel, spontané ou nécessaire, si elle avait été l'œuvre de « l'instinct » de « l'aveugle fatalité, » qui ne voit qu'elle aurait eu le même caractère constitutif que les cris des animaux, qu'elle aurait été invariable à tout jamais ? Les lions, les chevaux, etc., rugissent ou hennissent aujourd'hui comme ils ont rugi ou henni au premier jour, je suppose. Mais la langue humaine, et c'est là une démonstration invincible de l'intervention de la liberté morale dans l'acte qui la constitua, la langue humaine est susceptible d'une diversité radicale si complète, que parfois on dirait, en comparant deux idiomes, le toltèque par exemple et le sanskrit, qu'on a pris à tâche de les différencier l'un de l'autre. Or, si ces langues, si dissemblables, qu'elles ne semblent pas appartenir à la même espèce d'êtres, sont le fruit de la spontanéité inconsciente et instinctive ; pourquoi la spontanéité ou l'instinct n'opère-t-elle pas le même résultat chez les animaux, suivant leur espèce ? Est-ce qu'il y aurait deux spontanéités ? une spontanéité pour les hommes et une spontanéité pour les brutes ? Si vous admettez le principe du dualisme sur ce point, soyez conséquent, établissez-le aussi pour le contraire de la spontanéité, pour la conscience, et dites qu'il y a deux consciences.

III

L'inconséquence est d'ailleurs le vice capital des ouvrages théoriques de M. Renan et en particulier de celui-ci ; l'auteur y soutient le oui et le non. Ainsi il voit dans la parole « l'œuvre de l'homme » et « l'impression vivante de la Divinité. » Qu'est-ce à dire, sinon que l'homme a coopéré par sa liberté à l'enseignement de Dieu ? On le croirait, mais voilà que cette parole qui est l'œuvre de l'homme est en même temps « l'œuvre des forces internes de la nature humaine, agissant sans conscience. » Ensuite, combattant la théorie du dix-huitième siècle, qui présentait les langues comme une œuvre faite de propos délibéré, ce qui est exagérer la part que prit la conscience à la mise en œuvre de la faculté linguistique, il revient à « l'activité spontanée, » qu'il considère dans l'homme comme la « force brute » qui a amené le résultat sous la « direction d'en haut. »

Voilà donc encore l'intervention divine fort clairement indiquée dans les origines du langage, et on s'attend à voir l'auteur arriver enfin à distinguer nettement l'élément divin, l'élément humain et l'élément spontané. On se

trompe; il n'aboutit qu'à ce nuage philosophique : « Le véritable auteur des œuvres *spontanées* de la *conscience*, c'est la nature humaine, ou, *si l'on aime mieux*, la cause supérieure de la nature. *A cette limite, il devient indifférent d'attribuer la causalité à Dieu ou à l'homme. Le spontané est à la fois divin et humain.* Là est le *point de* CONCILIATION d'opinions incomplètes plutôt que contradictoires, qui, selon qu'elles s'attachent à une face du phénomène plutôt qu'à l'autre, ont tour à tour leur part de vérité. » (P. 94.)

Ce « tour à tour » est charmant! Si les quelques lignes que nous venons de citer pouvaient jamais acquérir force d'autorité, il n'y aurait plus ni religion, ni philosophie, ni science d'aucune sorte; nous pouvons, ce semble, nous dispenser de le démontrer.

IV

Nous avons dit que la conscience ou la liberté est intervenue dans l'origine du langage; mais nous ne songeons pas à soutenir que cette intervention ait eu lieu aussi, quant aux détails linguistiques. Pour être l'œuvre de la conscience humaine, il suffit que le langage ait reçu l'empreinte de la conscience, au moment où il naquit. Marqué au coin de la liberté, le moment principal rejaillit avec son caractère sur tous les moments successifs; le pli est pris et se retrouvera dans tout ce qui en sortira jusqu'à l'épanouissement complet de l'œuvre. Ceci peut se vérifier par l'observation. N'est-il pas vrai, en effet, que le caractère de toute langue se retrouve dans chacune de ses parties essentielles? La philologie comparée détermine avec certitude le caractère d'une langue entière, dès qu'elle aura pu en examiner un trait essentiel. C'est ce trait essentiel, produit instantané du contact de la faculté linguistique avec l'agent providentiel, qui constitue la part de la liberté dans les origines du langage, et ce trait se développant ensuite comme un germe de vie, sous l'influence d'une infinité de circonstances tant extérieures qu'intérieures, il en résulte une variété de procédés si grande, que F. Schlegel a pu dire avec vérité que, « dans le nombre des langues, on en trouverait à peine une qui ne pût être employée comme exemple pour confirmer l'une des hypothèses imaginées sur l'origine des langues. »

Mais nous voilà sur le terrain des langues, qu'il convient, dans l'intérêt de la vérité, de distinguer du langage, dans la première acception du mot. Dans l'origine, la langue se confond avec le langage en une complète identité; il n'y eut qu'une seule langue et une seule manière de s'en servir, un seul langage. Mais ensuite, et quoique le langage restât toujours le même, parce que l'être humain demeure identique, il y eut, par la force d'un événement historique allant toujours en se développant dans ses consé-

quences, « autant de dialectes que de familles, je dirais presque d'individus. » Je me sers, comme on voit, d'une phrase de M. Renan, parce qu'elle exprime le fait que je veux énoncer; seulement, ce fait, qui pour nous découle de l'abus que l'homme fit de sa liberté morale, est pour M. Renan le fait *principiel*.

Pour ne vouloir pas reconnaître la cause historique du trouble qui détruisit la beauté et l'harmonie de l'humanité primitive et se manifesta nécessairement aussi, par contre-coup, dans le langage, M. Renan est obligé de placer fort gratuitement les premiers hommes aux plus bas échelons de la nature et de les assimiler aux sauvages. Toutefois le *turpe pecus* lui répugne, et il dote ses premiers hommes « créateurs du langage » d'un état sensitif exempt du « grossier matérialisme, ne comprenant, ne sentant que le corps. » (P. 130.) « La sensibilité, dit-il, était chez eux d'autant plus délicate que les facultés rationnelles étaient moins développées. Les sens du sauvage saisissent mille nuances imperceptibles qui échappent aux sens ou plutôt à l'attention de l'homme civilisé. » (P. 140.) L'auteur cite cependant un passage de F. Schlegel qui aurait dû, à défaut de la Bible, le détourner de rapprocher les premiers hommes des sauvages. « L'intelligence la plus claire et la plus pénétrante, dit M. Schlegel, a existé dès le commencement parmi les hommes. » C'étaient donc des hommes parfaits, et, alors même qu'ils déchurent, ils ne devinrent pas pour cela des sauvages, ni comparables aux sauvages. De longs siècles ont dû se passer avant qu'une branche de l'humanité descendît assez bas pour ne vivre plus que de la vie sensitive. L'homme, constitué en société dès l'abord, a dû résister à une telle métamorphose de toute la vertu des traditions du foyer, et ce n'est que, dispersé dans les solitudes par petits groupes ou par familles morcelées çà et là, qu'il succomba enfin aux assauts incessants de la nature matérielle.

Il y a ainsi amplement à reprendre chez M. Renan, même dans les chapitres qui offrent un intérêt scientifique incontestable. Au chapitre V, l'auteur explique d'une manière fort lucide la formation linguistique qui s'accomplit par la métaphore, qui, comme il le dit, est le grand procédé. La démonstration qu'il en fait sur l'hébreu et sur d'autres langues ne laisse presque rien à désirer.

Le chapitre VI, qui traite de la formation par onomatopée, est certes aussi d'une lecture attrayante; mais ici, comme ailleurs, la science ne réussit à M. Renan qu'autant qu'il reste sur le terrain technique, et encore! Ce qu'il dit, par exemple, du sanskrit, dont certains mots, suivant lui, semblent n'avoir eu qu'un sens métaphysique (p. 144, 155), est erroné, bien qu'il s'appuie d'un passage de F. Schlegel. Le sanskrit n'est pas plus « immédiat » de formation que les autres langues, même en le prenant dans les hymnes les plus anciens des Védas. Le « reflet si pur du génie arien primitif, » en cherchant son expression linguistique, a dû s'accommoder à

une image sensible tout autant que dans l'hébreu, qui possède du moins, et c'est beaucoup, le nom le plus métaphysique qu'aucune langue ait jamais formé, le nom de *Jehovah*. Cette appellation est vraiment le chef-d'œuvre de la langue humaine; car non-seulement elle désigne Dieu comme l'Être, mais encore elle détermine et personnifie l'Être sans l'aide d'aucune image immédiatement sensible : *Sum qui sum*.

V

Le chapitre VII, qui traite de la synthèse des langues primitives, ne me paraît pas toujours répondre aux données de la science. Ce que l'auteur dit de la marche des langues anciennes de la synthèse vers l'analyse est trop systématique. Les trois pages, entre autres, sur le sanskrit et les idiomes qui en seraient dérivés, offrent bien des inexactitudes de linguistique historique. Il n'est nullement probable que les langues prâkrites soient dérivées du sanskrit ; c'est bien plutôt le contraire : le sanskrit est une langue prâkrite populaire ou perfectionnée et, partant, plus moderne. C'est une grande question (et que, pour ma part, je résous négativement) que de savoir si nous avons les hymnes les plus anciens et les plus authentiques des Védas dans l'idiome où ils furent composés. Je crois que nous ne les possédons que dans la langue du temps où ils furent recueillis, temps qui est celui du brâhmanisme, postérieur et de beaucoup à la religion des pasteurs aryens ou védiques. Il en est de même sans doute aussi des premiers documents de la Bible. L'auteur appelle l'hébreu le type le plus ancien des langues sémitiques (p. 164). Il me semble que le type le plus ancien connu de ces langues doit être évidemment la langue que parlaient les Térachites, l'araméen par conséquent. Quand Abraham vint en Chanaan, il parlait l'araméen, puisqu'il venait d'Aram ; mais lui et ses descendants durent forcément adopter la langue du peuple au milieu duquel ils s'établirent, la langue des Chananéens. On parle toujours la langue du pays où l'on vit. Or, le chananéen était, suivant toute apparence, du phénicien pur. La langue des Israélites, l'hébreu, était donc du phénicien, ou du moins un dialecte phénicien, un idiome chamite, par conséquent, et ne peut être, dès lors, le type des langues sémitiques.

Relevons encore ce que M. Renan dit à la page 155 : « L'agglutination dut être le procédé dominant du langage des premiers hommes, comme la synthèse, ou plutôt le syncrétisme, fut le caractère de leur pensée. » Il y a là une erreur évidente. L'agglutination correspond bien au syncrétisme, mais elle n'a aucun rapport avec la synthèse. Le caractère de la synthèse est la perfection de la composition, et elle correspond ainsi à la plénitude morale de la pensée. La synthèse la mieux constituée fut donc un des carac-

tères les plus marquants du langage des premiers hommes, parce que ces hommes étaient hommes dans l'acception la plus parfaite du mot. Dans l'agglutination, au contraire, qui correspond au syncrétisme de la pensée, à un rapprochement d'éléments hétérogènes, nous reconnaissons les caractères de la perversion, la barbarie; d'où il suit qu'elle n'a pas de place dans la langue des premiers hommes.

Le chapitre VIII est encore d'un grand intérêt scientifique, sauf toujours la confusion que fait l'auteur de la langue des premiers hommes avec les langues qui se sont constituées ensuite. « L'exubérance des formes, dit-il, l'indétermination, l'extrême variété, la liberté sans contrôle, caractères qui, si on sait les entendre, sont étroitement liés entre eux, durent ainsi constituer un des traits distinctifs de la langue des premiers hommes. » (P. 169.) Non, certes. L'homme, créé dans un état parfait, parla d'abord une langue qui était à l'unisson de cet état; cela est tout naturel. Il ne pouvait donc y avoir dans cette langue première ni exubérance de formes, ni indétermination, ni liberté sans contrôle; on rentre dans la vérité dès qu'on reporte ces caractères sur les langues qui se sont formées des épaves, pour m'exprimer ainsi, du langage que la déchéance morale de l'homme avait brisé dans ses ressorts les plus intimes. Si nous insistons sur ce point, c'est que là est toute la différence entre le système *naturiste* de M. Renan et le système *historique* de l'âge primitif de l'humanité. Ce n'est pas que M. Renan entende bannir de la linguistique primitive l'élément moral ou spirituel; il constate expressément « le merveilleux accord de la psychologie et de la linguistique » (p. 187); mais, outre qu'il modifie et révoque même cet aveu en plusieurs endroits de son ouvrage, quant aux origines, comme, par exemple, lorsqu'il dit qu'il ne faut pas placer l'unité à l'origine des choses (p. 181); que l'esprit humain a débuté par le syncrétisme, la confusion (p. 184), où dominait « l'aveugle fatalité » (p. 247); on voit manifestement, par le livre tout entier, que, pour M. Renan, l'élément moral ou spirituel n'est autre chose que l'instinct, le sentiment et le mouvement irréfléchis ou spontanés qui dirigent la nature animale. C'est sur cette donnée, qui ravale si tristement l'humanité dans son origine et la fait apparaître comme un produit de la nature inconsciente, que repose en dernière analyse le système de notre auteur. On comprend alors fort bien qu'il ne peut plus être question d'unité pour quoi que ce soit dans nos origines, moins encore pour la psychologie que pour la physiologie; on comprend encore mieux que toute morale, outre celle de la force brutale, est impossible ou n'est qu'une convention humaine, périssable, par conséquent. M. Renan, je regrette qu'il faille le dire, est un génie dissolvant.

VI

Pour démontrer sa thèse, « que le langage n'a point une origine unique, » M. Renan a recours à tous les arguments qui prouvent cette origine unique. Ainsi, par exemple, il dit, page 202 : « On n'explique pas, dans l'état actuel de la science, comment le sanskrit aurait pu devenir l'hébreu, ou l'hébreu le sanskrit; mais surtout on n'expliquera jamais comment le sanskrit ou l'hébreu auraient pu devenir le chinois, l'annamique ou le siamois. » Disons d'abord que c'est se donner raison à trop bon marché que de parler ainsi ; personne n'a jamais songé à soutenir que n'importe quelle langue se soit changée en une autre. Il y a là un abîme qu'aucun effort scientifique ne saurait combler, cela est très-vrai; aussi, sans nous arrêter à la proposition précitée telle qu'elle est énoncée, constatons seulement la pensée de l'auteur, qui est, que des langues aussi diverses que le sanskrit, l'hébreu, le chinois, etc., n'ont pu sortir d'une source identique, n'ont pu avoir une origine unique. C'est là sans aucun doute la pensée de M. Renan. Eh bien, elle est erronée; c'est précisément cette extrême diversité des langues qui prouve, plus victorieusement que tout autre argument, l'origine unique du langage, puisqu'elle converge si naturellement dans l'unité humaine, que tout homme est apte à s'approprier toute langue, et qu'il pourrait, si des circonstances purement extérieures et la brièveté de la vie ne l'en empêchaient, se les approprier toutes sans exception et sans plus de peine que l'enfant n'en prend pour parler la langue de sa mère. Il y a dans les hôtels, en Allemagne, beaucoup de *kellner* (garçons), qu'on appelle *sprachgewandt*, habiles dans les langues, et ils le sont uniquement parce qu'ils ont occasion d'entendre parler sans cesse beaucoup de langues differentes. On sait que le cardinal Mezzofanti parlait, je crois, une trentaine de langues. Prolongez sa vie et fournissez-lui l'occasion, il doublera et décuplera son trésor linguistique avec autant et plus de facilité qu'il n'a mis à acquérir un fonds déjà si respectable.

Cette facilité d'acquisition de langues différentes démontre expérimentalement que la diversité des langues découle d'un centre unique, que l'unité du langage est un attribut constitutif de l'humanité. Il faut, de plus, admettre qu'il n'y a qu'un centre unique qui ait pu produire cette diversité; car, comme les familles de langues se comptent par centaines, il faudrait, si on contestait ce centre unique, soutenir que l'espèce humaine a été scindée, dès son origine, en plusieurs centaines de branches. Il ne servirait de rien de dire, comme le fait M. Renan, qu'elle était scindée en plusieurs branches seulement (p. 204); c'est déplacer la difficulté et non la résoudre. « Plusieurs branches » humaines ne sont certainement pas plus propres à produire

plusieurs milliers de langues que ne l'est une souche unique, et, puisque cette souche unique suffit, sous tous les rapports, pour expliquer la diversité des langues, cette diversité est un argument *pour* l'unité d'origine du langage.

C'est vouloir donner le change sur un fait que l'histoire aussi bien que l'économie de la logique nous forcent d'admettre, que de présenter le rapport de l'origine unique et de la diversité subséquente du langage comme la justification du principe de l'ancienne école : toutes les langues sont des dialectes d'une seule. (P. 203.) Non, toutes les langues ne sont pas des dialectes d'une seule; disons, de plus, qu'aucune langue n'est le dialecte de la langue première, parce qu'aucune langue n'est avec cette langue première dans un rapport de dérivation directe et normale. De dialectes il ne peut être question ici ; s'il en pouvait être question, il y aurait possibilité aussi de reconstruire la langue première. Mais cela n'est pas possible; la langue première, la langue que l'humanité a parlée aux jours de sa perfection native, cette langue s'est perdue à jamais dans le naufrage de cette perfection. Si on veut présenter la question sous son vrai jour, il faut dire que l'humanité, en sauvant du naufrage de sa perfection morale les quelques débris sur lesquels nous vivons depuis, a sauvé aussi et par une corrélation nécessaire, puisque la pensée et le langage sont naturellement unis, quelques épaves de la langue première, et ce sont ces restes plus ou moins défigurés qui ont servi à la construction de toutes les langues que les peuples ont parlées depuis, chacun suivant sa manière, selon que, dans son indépendance naturelle, il s'est senti porté pour tels procédés formatifs plutôt que pour tels autres.

Voilà l'explication aussi simple qu'historique de la diversité des langues avec l'origine unique du langage. A ne la prendre qu'en elle-même, pour sa valeur scientifique, elle vaut bien celle de M. Renan, qu'elle surpasse en clarté, et dont elle n'a pas les contradictions.

SCHŒBEL.

LA DISCUSSION DE L'ADRESSE A LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS EN BELGIQUE.

On nous écrit de Bruxelles :

La Chambre des représentants de Belgique vient de terminer, après des débats qui ont duré au delà de trois semaines, la discussion du projet de réponse au discours du Trône par lequel s'est ouverte la présente session. Cette discussion a été remarquable par la scission qu'elle a fait de nouveau éclater entre les deux partis, qui, malheureusement, partagent ce pays. Là encore le parti qui usurpe si souvent le nom de libéral, met en péril par sa conduite la liberté au dedans, la sécurité au dehors.

On se souvient que le cabinet actuel, où figurent au premier rang MM. Rogier et Frère, est sorti de l'agitation révolutionnaire de 1857, si singulièrement excitée à cette époque par le parti libéral, à l'occasion de la loi sur la charité, qu'il avait astucieusement représentée comme la restauration de la mainmorte et des couvents. Ces événements déplorables, qui suspendirent, on peut le dire, la constitution belge et en altérèrent l'essence, peuvent être comparés à une véritable révolution, moins les barricades.

Quoique leur opinion fût dans une évidente minorité au sein du parlement, MM. Rogier et Frère prononcèrent une dissolution qui leur valut une majorité de surprise et leur permit de conserver le pouvoir. Depuis lors les graves événements qui ont tenu tout en suspens en Europe, l'attentat du 14 janvier, la guerre d'Italie, les douloureuses inquiétudes que cette guerre a léguées à l'avenir, la vivacité même des passions qui avaient été soulevées en Belgique par l'avénement du cabinet libéral, avaient engagé le parti conservateur à suivre une ligne de prudente modération. Il n'avait pas cessé d'être dans l'opposition, mais il s'y était maintenu avec une mesure, une réserve dont il espérait les meilleurs résultats pour la paix et l'union. Le grand projet de loi concernant les fortifications d'Anvers avait reçu de la majorité de ses membres un vote négatif, mais presque silencieux. L'abolition des octrois n'eut pas davantage son approbation; cette mesure, dont un article de M. F. Passy a signalé ici avec force tous les vices, fut condamnée par tous les conservateurs.

Telle était la situation des partis, réservée, expectante, et sans que rien parût devoir susciter de violents conflits. Mais une partie de la Chambre dut être renouvelée au mois de juin dernier, car on sait que les membres de la législature belge ne sont nommés que pour quatre ans, et qu'il y a des élections partielles tous les deux ans. Les élections de cette année ont été défavorables au ministère; il a perdu une grande partie de la députation gantoise, qui représente une des principales villes du royaume, et le parti conservateur a vu, au contraire, grossir ses rangs de quelques voix; il en a maintenant

quarante-neuf contre soixante-sept que possède le ministère. Il ne faut donc qu'un déplacement de très-peu de voix pour altérer la majorité. La position du cabinet est d'autant plus précaire, qu'il ne peut se soutenir qu'à l'aide de l'extrême gauche, dont les membres prennent aussi le nom de « jeunes libéraux, » et sont, sur une infinité de questions, toujours prêts à rompre avec lui. C'est l'élément doctrinaire qui a été surtout affaibli par les dernières élections. Cette considération n'a pas inspiré au ministère actuel la pensée d'attirer à lui le parti conservateur et de conquérir sa sympathie, du moins relative, ce qui ne lui eût pas été difficile en face des événements qui remuent l'Europe : il a préféré se rapprocher davantage de la fraction extrême de son parti. Aussi s'est-il lancé dans la politique d'aventures.

Au dehors, il s'est décidé à reconnaître le royaume d'Italie, au mépris de la réserve que prescrivait à la Belgique sa position de puissance neutre, au mépris surtout de la prudence, qui lui commandait de ne pas accorder une aussi éclatante et si prompte sympathie au funeste système des annexions.

Quant à la politique intérieure, il a cru devoir en revenir à ses vieilles habitudes antireligieuses. Il a donc repris la thèse surannée de la domination du clergé, avec tout le cortége d'accusations que les démentis les plus persistants et les faits les plus convaincants ne peuvent l'empêcher de reproduire.

En conséquence, le discours du trône a annoncé qu'on proposerait des modifications dans l'administration des fabriques des églises, réglée par le décret impérial de 1809, et qu'il serait introduit des changements dans l'administration des bourses instituées pour les étudiants. Il y a en effet en Belgique un grand nombre d'anciennes fondations particulières, et particulièrement administrées, et faites en faveur de l'université de Louvain, la seule qui existât en Belgique avant 1789. L'État en possède actuellement deux, et le parti philosophique et libre penseur en a fondé une à Bruxelles, qui porte le nom d'université libre, mais qui est largement subventionnée par la province et la commune. Le gouvernement paraît vouloir répartir également les bourses entre les quatre universités ; violation manifeste de la volonté des fondateurs, presque tous dignitaires de l'Église. Ce serait une manière directe de frapper l'université de Louvain, dont la prospérité et les excellentes doctrines l'offusquent depuis longtemps. Enfin, il propose quelques modifications pour la répression des fraudes électorales, qui ne semblent pas, jusqu'à présent, avoir la gravité qu'on leur supposait.

Le parti conservateur, par la voix de MM. Dumortier, de Theux et Nothomb, a vivement attaqué la reconnaissance du royaume d'Italie. Il ne lui a pas été difficile de montrer ce que l'approbation de ce système de ruse, de violence, d'usurpation, offrait de périls pour la Belgique, qui semblait courir au-devant de sa perte en sanctionnant ces façons nouvelles de conquêtes. D'ailleurs, il y avait dans cette adhésion anticipée donnée à la spoliation du Saint-Siége, puisque le parlement de Turin a itérativement déclaré que Rome était la capitale du royaume d'Italie, un hommage rendu à la force et un oubli tellement irrespectueux des droits du Saint-Père, que la nation belge, qui est éminemment catholique, ne

peut qu'en être profondément blessée. Le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Rogier, a fait dans toute cette discussion assez pauvre figure, et n'a su ni s'appuyer sur des faits, ni invoquer une seule raison de droit public. Jamais plus mauvaise cause n'a été plus pitoyablement défendue.

Le § 4 du projet d'adresse portait : « Nous nous félicitons, Sire, des bons « rapports maintenus entre la Belgique et les pays étrangers. Ce maintien « prouve avec quelle intelligente loyauté la Belgique pratique les devoirs de « droit public qu'impose la neutralité. »

Le parti conservateur avait proposé de substituer, par voie d'amendement, le paragraphe suivant, signé par MM. B. Dumortier, de Theux, de Liedekerke, Nothomb, Landeloos. « Dans la situation où se trouve l'Europe, « il importe qne la Belgique neutre s'abstienne d'encourager le système « d'annexions des États secondaires. »

Le parti libéral et ministériel a été fort embarrassé par cette rédaction. Il ne voulait pas reconnaître qu'il avait imprudemment enfreint les devoirs de la neutralité, et il ne pouvait pas consentir à paraître admettre le système des annexions. Aussi s'est-il débattu sous les étreintes de cet amendement en essayant de faire passer des sous-amendements qui en atténuaient la portée; mais il n'a pas réussi à combler la distance qui le séparait du parti conservateur. Soixante-deux voix ont approuvé la politique du cabinet, quarante-sept ont voté pour l'amendement.

La lutte a de nouveau éclaté et avec la plus extrême vivacité au sujet des bourses d'étude et de l'administration du temporel du culte. Une phrase du projet de réponse a excité une véritable tempête; elle disait : « Les biens « affectés aux études et au temporel des cultes sont laïques. » On y a vu une pensée de spoliation et de confiscation, une ingérence despotique du pouvoir civil dans le gouvernement des biens spécialement affectés aux besoins du culte et qui dès lors sont plus particulièrement placés sous la direction du clergé, sans que cependant l'intervention de l'Etat en soit complétement exclue. On sait, en effet, qu'aujourd'hui les conseils de fabrique sont constitués d'un commun accord par l'évêque et le préfet, et se renouvellent eux-mêmes. Le ministère belge paraît vouloir déclarer de nouveau que toutes les propriétés qui ont une destination spéciale et religieuse sont des biens nationaux, et faire ensuite renouveler tous les conseils de fabrique par les administrations communales exclusivement.

Cette déplorable tendance forme toute la politique soi-disant libérale qui ne vise qu'à un seul but, celui d'enchaîner dans les entraves multipliées des lois secondaires les généreuses libertés octroyées par la constitution belge. On se garde bien de détruire la constitution, mais on la paralyse.

Nous croyons devoir donner le paragraphe du projet d'adresse et le texte même de l'amendement proposé par le parti conservateur.

Le § 18 portait ce qui suit :

« Les biens affectés aux études et au temporel des cultes sont laïques. Le « pouvoir civil est comptable envers la société de leur bonne gestion. Les « lacunes que présente la législation qui les régit aujourd'hui, une fois con- « statées, ne peuvent être tolérées davantage sans défaillance vis-à-vis d'un « devoir social. »

On le voit, la théorie est complète; c'est évidemment l'oppression de l'Église par le pouvoir civil, c'est la domination de celui-ci réalisée par voie de tracasseries.

L'opposition présentait contre ce paragraphe l'amendement suivant :

« Les mesures qui nous seront soumises pour combler les lacunes dont « l'existence serait constatée dans la législation relative à l'administration « des fondations affectées aux études et des biens consacrés aux cultes se- « ront examinées avec la plus sérieuse attention, afin de concilier le respect « dû à la propriété avec les nécessités d'une bonne gestion. »

MM. Nothomb, de Theux, de Liedekerke, Dechamps, Dumortier, Thibaut, l'avaient signé.

Il fut vigoureusement défendu, et, au vote, fut repoussé par 57 voix contre 44.

Une dernière lutte s'est engagée vers la fin de l'adresse sur un paragraphe qui contenait un témoignage de confiance à la potitique ministérielle.

MM. de Theux et Dechamps surtout ont fait valoir l'inanité et le danger de cette politique, qui divise le pays sur les questions religieuses, qui confond toutes les notions de la vraie liberté, qui n'ose regarder en face aucune de ses œuvres, qui appelle à son aide les munificences du budget et l'intervention de plus en plus formidable de l'État. Ils ont avec une haute raison montré le ministère privé de ses appuis naturels, faisant de la passion à froid, pour se concilier passagèrement la sympathie de l'extrême gauche, qui dans les dernières sessions n'a pas cessé de lui chercher querelle. Rappellant ensuite les principes de la Constitution de 1830, l'esprit dans lequel ils ont été formulés, le respect qu'ils méritent, la pente rapide sur laquelle on glisse en s'en éloignant, ils n'ont pas hésité à montrer l'union dans la liberté comme le gage du salut et la seule vraie garantie de l'avenir de leur pays.

Le discours de M. Dechamps mériterait d'être mis en entier sous les yeux de vos lecteurs. C'est un vrai chef-d'œuvre de tact, de perspicacité, de modération et d'habileté oratoire. L'*Indépendance belge*, toujours si hostile aux orateurs catholiques, dont elle tronque systématiquement les discours, n'a pu s'empêcher de constater l'immense valeur de ce grand plaidoyer en faveur de la liberté et de la dignité humaine contre l'omnipotence bureaucratique de l'État, qui sert un faux libéralisme pour étouffer partout la vie et la conscience.

Il y a dans ces appels comme dans ces prophétiques craintes d'un loyal patriotisme quelque chose de douloureux, et nous ne savons pas si l'on doit être plus attristé qu'indigné, en voyant les funestes tendances du parti libéral, qui ne sait jouir d'aucune liberté et qui sacrifie les plus fécondes en bienfaits à son insatiable besoin de domination, à sa jalousie de toute force morale indépendante, enfin à des inimitiés religieuses sans prétexte et sans excuse.

Pour extrait : P. Douhaire.

BIBLIOGRAPHIE

LES VERTUS CHRÉTIENNES EXPLIQUÉES PAR DES RÉCITS TIRÉS DE LA VIE DES SAINTS, par feu madame la princesse Albert de Broglie. — Didier, 35, quai des Augustins.

Un touchant usage permet d'exposer, le visage découvert, celles dont un voile avait caché les traits vivants. La mort donne de saintes libertés. Il est, en dehors du cloître et jusqu'au milieu du monde le plus brillant, des âmes recueillies qui ont aussi pris le voile, un voile invisible de modestie et de silence. Elles vivent ignorées. Épouses et mères, elles répandent sur le travail et les joies du foyer une clarté bienfaisante et douce, elles laissent en s'éteignant une nuit inconsolable. Le monde les a vues sans les regarder, et lorsque, averti par l'émotion qui suit leur perte, il fixe enfin les yeux sur ces physionomies suaves dont le voile est tombé, il regrette de n'en avoir pas assez goûté le charme, il remercie les mains pieuses qui s'efforcent d'en ranimer du moins l'image et d'en recueillir les touchantes reliques. Ces remercîments, cette attention et ces respects sont assurés aux œuvres de madame la princesse de Broglie.

Elle n'a écrit que pour ses enfants. Nul n'a lu son nom sur les *Récits tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament*, déjà si répandus dans les familles et dans les écoles chrétiennes; elle vivait alors, elle effaça son nom. Il était juste qu'il reparût sur le livre des *Vertus chrétiennes*, publié depuis qu'elle n'est plus.

Il était juste aussi qu'une *Introduction*, due à une main amie qui est en même temps une main délicate et exercée, nous fît connaître un peu plus l'auteur, qui, dans son œuvre comme dans sa vie, a voulu toujours s'effacer. Que de retenue, d'émotion et de vérité dans le début que nous voulons citer!

« Ce livre, commencé il y a deux ans, dans la plénitude des joies les plus saintes que la vie puisse donner, a été achevé au milieu des souffrances,

quelques jours avant le sacrifice le plus entier que Dieu ait jamais demandé à une âme, après l'avoir comblée de ses dons. Rien n'y porte l'empreinte d'une émotion personnelle : les pages que nous avons sous les yeux restent silencieuses, et nous leur demanderions en vain ce qu'avec une ardeur d'espérance toujours déçue nous demandons sans cesse aux objets matériels eux-mêmes, quelque chose de ceux qui les ont approchés. « Pourquoi cher-« cher parmi les morts celui qui est vivant? » nous répond une voix intérieure qui nous console et nous abat tout à la fois. Ces prières, ces ardentes actions de grâces, puis ces troubles secrets, et enfin ces efforts énergiques que la princesse de Broglie offrit sans doute à Dieu, nous les retrouvons confondus avec les prières des saints dont elle nous raconte l'histoire, unis au récit de leurs épreuves et de leur héroïque soumission. Nous ne soulèverons pas le voile étendu sur les pensées intimes de ses derniers jours, et nous ne voulons la rappeler que par l'esquisse d'une vie chrétienne, commencée et finie sous l'œil de Dieu, sans un oubli de sa présence, sans une déviation de la route tracée par lui, et dans l'accomplissement de ces devoirs simples qui apportent avec eux leur ample récompense.

« Une telle vie, il est vrai, semble échapper à l'observation; elle ressemble à ces beaux jours d'été qui s'écoulent paisibles et lumineux, n'offrant d'autres alternatives que la succession régulière des heures, et qui se gravent seulement dans le souvenir par la joie dont ils ont inondé l'âme. L'ordre de la nature n'attire pas les yeux, et le monde passerait souvent près de ces lumières cachées sans se douter qu'elles brillent près de lui, si dans sa bonté Dieu n'avait mis quelque signe qui fixe le regard des plus indifférents. C'est alors vraiment que la beauté extérieure est un don précieux de sa main, et qu'il semble avoir pris soin de former lui-même l'enveloppe d'une âme, pour qu'en la voyant le cœur soit attiré vers le bien. Alors la beauté des traits n'est plus une vaine apparence, une fleur d'un moment, mais la forme même de la beauté intérieure, que l'esprit n'en sépare plus, et on bénit Dieu de nous avoir avertis par la pureté angélique répandue sur un visage, par l'expression suave et brillante qui fait penser au ciel, que là était une de ses créatures chéries. »

Suivent quelques pages graves, attendries, sincères, couronnes de fleurs naturelles, sans banalité, sans emphase, comme il convient à l'éloge délicat d'une femme par une femme, entremêlées de citations touchantes. Je suis de ceux qui aiment les lettres, et croient que rien n'est plus digne d'être lu que ce qui n'a pas été écrit pour être publié, du moins quand on préfère aux jouissances littéraires un simple regard jeté sur le fond d'une âme. Deux sentiments principaux ont animé cette âme trop vite envolée : la reconnaissance de son bonheur, l'amour de ses enfants. Ils parlent tous les deux dans les lignes suivantes :

« Nous avions repris nos charmantes promenades de l'été, et, pour leur donner un but précis, nous suivions ce qu'on appelle les stations, qui consistent dans un pèlerinage à une petite église isolée ou à une chapelle de couvent écartée, qui s'ouvrent ce seul jour-là pour l'adoration du saint sacrement; elles offrent presque toujours quelque chose de curieux à voir : une belle peinture, un tombeau souterrain, des marbres précieux. Le silence, la

paix qui les environnent, le recueillement de ceux qui s'y trouvent, tous agenouillés pêle-mêle, riches, pauvres, enfants, vieillards, sur la pierre recouverte de branches de buis et de romarin, qui, foulées aux pieds, y répandent une odeur champêtre ; leur air d'abandon, qui les fait ressembler à ces *ricoveri* qu'on aperçoit de loin en loin sur la neige en passant le mont Cenis ou le Simplon ; tout cela, qui contraste avec l'animation de vos pensées et l'agitation de votre vie, rend délicieux les quelques instants que l'on passe dans ces retraites pieuses. On y est loin du bruit et comme à l'ombre du sanctuaire pendant les feux du jour. Ces visites laissaient dans notre âme une impression délicieuse. Tout est poésie pour les jeunes cœurs qui s'aiment et sont heureux; l'émotion qu'ils ressentent tient plus à eux qu'aux objets extérieurs qui la causent; mais, comme le sentiment qui les unit au-dessus de cette terre, qui les confond dans Celui qui leur a tout donné, et auquel ils rendent grâce sans cesse, épure ce bonheur même, lui ôte l'égoïsme, le rend doux, égal et bienfaisant! Le bonheur ainsi compris n'est plus concentré en lui-même, ses ailes s'étendent, et il embrasse un autre monde dans ses craintes et ses espérances; il s'associe à la gloire de Celui qui, maître de l'univers, se retrouve partout et toujours, a droit à nos hommages et ne les force pas : il devient amour de Dieu, charité, reconnaissance, fleurs délicates, parfums exquis de l'âme; il n'est plus à lui-même son propre guide et son maître; quelque chose borne ses caprices, les soumet à une loi plus sainte que lui à ses propres yeux, et ainsi il dure autant que cette foi qui triomphe des misères de la vie.

« En sortant de ces stations, la nature nous paraissait plus imposante, le ciel plus coloré, cette terre brûlée plus magnifique; nous sentions nos âmes élargies vibrer au moindre souffle, et nos yeux comme dilatés embrasser plus d'espace. Rome, dès que nous l'apercevions, nous apparaissait comme une grande figure, image de l'autre vie; nous voyions sortir des ruines et planer sur ses restes le corps des basiliques, les dômes et les croix ; et cette parole de l'Apocalypse nous semblait accomplie dès ce monde : « Sur les « ruines de la grande Babylone s'élèvera le temple de l'Agneau. »

Dans cette jeune âme, on le voit, le bonheur n'était pas ingrat; on va le voir aussi, l'amour maternel n'était pas amolli :

« Je connais une mère, qui, au moment de la mort de son fils, qui lui était ravi par une longue et pénible maladie, au moment où sa tête se penchait et où il rendait le dernier soupir, au lieu de pleurer et de pousser des cris déchirants, restait à genoux près de son lit, la main dans la main de son enfant et le regard vers le ciel, où elle suivait son âme qui paraissait devant Dieu. Tout entière à ce redoutable moment, elle oubliait sa douleur et croyait assister au jugement de cette âme qui lui avait été confiée et de laquelle elle se sentait appelée à répondre, de sorte qu'il lui semblait que son propre jugement était commencé... Le jugement d'une mère est prononcé par Dieu chaque fois qu'un de ses enfants paraît devant lui. Prenons donc soin de ces chères et bien-aimées âmes, et donnons-leur aussitôt et aussi longtemps que nous le pourrons tout l'aliment dont nous sommes capables. »

« Cette touchante histoire, continue l'auteur de l'*Introduction*, nous

semble, mieux que des paroles, raconter l'âme maternelle de la princesse de Broglie. On ne s'étonne pas de cette tendresse si grave à l'âge où toutes les pensées prennent naturellement une teinte sérieuse, mais elle frappe à cette époque de la vie où, pour la plupart des mères, un enfant n'est qu'une gaieté de plus. »

Il me semble que nous pressentons déjà ce qu'une mère, ayant une idée si haute de sa mission, une idée si austère et si tendre, a dû faire pour ses enfants, le jour où elle voulut leur destiner un livre sur les *Vertus chrétiennes*.

La méthode suivie dans ce livre est simple et ingénieuse. Une courte instruction sur chacune des vertus principales est suivie de la vie d'un saint qui pratiqua spécialement cette vertu. La foi, c'est saint Paul. Le mépris du respect humain, c'est l admirable soldat saint Sébastien. La charité, c'est saint Vincent de Paul. L'espérance, la confiance filiale en Dieu, c'est saint François de Sales. Le respect pour les Écritures divines, c'est sainte Irène, brûlée vive parce qu'elle les conserva pieusement. Ainsi se déroule et s'entrelace la série des vertus avec la galerie des saints. On sait combien le petit drame des fables fait aisément passer dans l'esprit des enfants la morale qui les termine. Ici, la morale est la première, le récit vient aussitôt l'animer, la rendre vivante, et le précepte entre à l'aide de l'admiration. Rien n'est mieux fait pour fixer l'attention des enfants, élever leur âme, attacher leur souvenir.

La morale est enseignée avec simplicité dans de petits chapitres dont voici un exemple :

« DE L'ESPÉRANCE.

« Qu'est-ce qu'espérer en général? C'est désirer une chose et avoir en même temps l'idée qu'on pourra l'obtenir. Nous espérons sans cesse quelque chose; notre cœur, trop faible ou trop ardent pour se plaire ici-bas, cherche le bonheur et le poursuit en souhaitant ce qu'il n'a pas. Cette espérance humaine, toujours accompagnée d'incertitudes et souvent de cruelles déceptions, occupe l'esprit sans le satisfaire. L'espérance chrétienne est tout autre, car elle porte avec elle la certitude; elle remplit l'âme de confiance et de paix.

« La vertu d'espérance est un don de Dieu, une grâce qu'il daigne nous accorder gratuitement comme la foi, et par laquelle nous attendons avec une ferme confiance, de sa bonté infinie, la vie éternelle et les moyens nécessaires pour y arriver.

« Le fondement, le motif de notre espérance, c'est la promesse de Dieu, qui ne peut et ne veut nous tromper, et qui a confirmé cette promesse par serment. Ce sont aussi les mérites de Jésus-Christ, qui n'est venu sur la terre, qui n'est mort que pour nous procurer la vie éternelle. « Celui, dit saint « Paul, qui n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré à la mort « pour nous tous, que ne nous donnera-t-il pas après nous l'avoir donné? »

« Par l espérance nous rendons à Dieu cet hommage que nous reconnaissons qu'il est souverainement fidèle à ses promesses, et que lui seul peut

nous rendre heureux. Nous reconnaissons qu'il est seul infiniment puissant et infiniment bon, et que tout autre appui est un appui fragile et trompeur. »

A la suite de ces pages, la vie du saint est plus développée; c'est l'exemple à côté de la règle. Les enfants sont surtout attirés par les détails; les plus touchants ont été réunis pour leur plaire sans les fatiguer; le choix est excellent, la manière de dire plus excellente encore. Détachons une page de la vie de saint François de Sales :

« La nature et la situation du diocèse que François de Sales avait à gouverner exigeaient de sa part les qualités les plus diverses. Le duc de Savoie en possédait la plus grande partie, mais le bailliage de Gex, qui y était compris, obéissait au roi de France. Partagé ainsi entre deux souverains habituellement jaloux l'un de l'autre, entouré par le protestantisme dont le centre et la capitale, Genève, était à ses portes, il ne lui fallait pas seulement, pour se démêler au travers d'intérêts différents et de juridictions diverses, une prudence et un jugement peu communs, il lui fallait aussi une fermeté d'âme qui allait quelquefois jusqu'à l'intrépidité. Ainsi, un jour que le gouverneur du pays de Gex lui fit dire qu'il l'attendait pour des affaires qui ne pouvaient souffrir de retard, il partit en hâte en compagnie d'une dizaine de personnes environ; mais, le Rhône ayant débordé et le pont qu'il fallait traverser étant impraticable, il ne vit d'autre alternative que de retourner sur ses pas, ou de traverser Genève, où de mémoire d'homme un évêque catholique n'était entré. François n'hésita pas un instant, malgré les représentations de ceux qui l'accompagnaient et qui craignaient que, s'il était reconnu, on ne lui fît quelque mauvais parti. Il se présenta avec sa suite à la porte de la ville; l'officier qui commandait lui demanda son nom pour l'écrire sur le registre; il répondit qu'il était l'évêque du diocèse; le gardien ne fit aucune réflexion sur cette réponse, qu'il ne comprit pas, et le laissa passer. La petite troupe traversa donc paisiblement toute la ville; mais, arrivée à l'autre extrémité, elle trouva la porte fermée, parce que c'était l'heure du prêche; il fallut entrer dans une hôtellerie pour attendre que le moment fût venu de la rouvrir François, toujours occupé de Dieu, était impassible, tandis que ses amis, déconcertés, mouraient de peur d'être découverts. Enfin, après deux mortelles heures, la sortie fut libre, et François, remontant à cheval, sortit de Genève avec sa suite sans le moindre obstacle. Le baron de Lutz (c'était le nom du gouverneur) fut un peu effrayé quand il apprit ce qui s'était passé, et il ne put s'empêcher d'en faire des reproches au saint, qui lui répondit : « Vous ne m'apprenez « rien de nouveau; j'avais tout prévu et j'étais avec des gens plus sages que « moi; mais un peu de confiance en Dieu ferait faire de plus grandes choses. » — On ne fut pas non plus peu surpris à Genève quand on lut sur le registre ces mots : « Évêque du diocèse. » Ce n'était pas une énigme pour tout le monde comme pour l'officier de garde. Les magistrats admirèrent la hardiesse de François; mais ils écrivirent sur le registre, au-dessous du nom : « Qu'il y revienne! » Il n'y revint pas; toutefois ce voyage avait été utile aux catholiques, auxquels il fit rendre plusieurs églises qui leur étaient disputées.

« François rencontrait dans la nature du pays qu'il avait à parcourir d'autres dangers encore que ceux qui viennent de la malveillance et de la méchanceté. Chacune de ses tournées diocésaines était une véritable campagne. Son diocèse, situé le long du lac de Genève et se prolongeant jusqu'au delà du Rhône en France, était fort étendu et traversé par les plus hauts pics des Alpes. Là les glaces et les neiges ne fondent jamais, tandis qu'on sent dans les plaines l'influence d'un soleil méridional. Ces variétés de température rendaient ses courses fort pénibles; mais il ne semblait pas y songer : toujours à pied, ne se laissant rebuter par aucun obstacle, il faisait souvent les marches les plus pénibles et ne trouvait, pour se reposer, qu'une pauvre chaumière sans lit et souvent sans pain. Dans ces occasions, bien loin de se troubler, il se montrait plus joyeux que de coutume; il était vraiment pauvre et s'en réjouissait, tandis que ceux qui l'accompagnaient étaient beaucoup plus tentés de se plaindre de son zèle que de l'admirer.

« François donnait l'exemple de toutes les vertus : il était humble et doux de cœur; sa foi, sa charité et son espérance étaient admirables. Voici comment il pratiquait cette dernière vertu, qui est celle dont nous nous occupons spécialement dans ce chapitre : son espoir tendait continuellement vers l'éternité bienheureuse. « Oh! disait-il, qu'il fait bon vivre saintement « en cette vie mortelle! Mais qu'il fera bon vivre glorieusement dans le ciel! » Parmi les afflictions de cette vie il disait souvent : « Il faut prendre cou- « rage, nous irons bientôt là-haut; oui, il nous faut espérer fort assurément « que nous vivrons éternellement. Qu'est-ce que ferait Notre-Seigneur de sa « vie éternelle, s'il ne la donnait aux pauvres petites et chétives âmes comme « nous? » — Il dit un jour à l'évêque de Belley, qui était son plus cher ami, qu'il fallait mourir entre deux oreillers, l'un de l'humble confession que nous ne méritons que l'enfer; l'autre d'une entière et parfaite confiance en la miséricorde de Dieu, qui nous donnera son paradis. — Il écrivit une autre fois à madame de Chantal que, passant le lac de Genève sur une petite barquette, « il avait une aise fort grande de n'avoir qu'un ais de trois « doigts sur lequel il pût assurer sa vie, sinon en la sainte Providence. Mon « âme n'a point de rendez-vous qu'en cette providence divine. Mon Dieu, « vous me l'avez enseigné dès ma jeunesse, et jusqu'à présent j'en annon- « cerai vos louanges. »

Les écrivains de profession, enclins à dénigrer ce qui est écrit par d'autres que des littérateurs attitrés, pourront discuter les mérites de ce style si simple; les mères ne s'y tromperont pas. Oui, c'est bien là un livre écrit par une mère pour ses enfants; nous la bénissons de le prêter aux nôtres. Ce langage, cette manière, ces proportions, ce choix, sont admirablement faits pour eux; ce n'est pas un ouvrage enfantin, c'est un ouvrage maternel. Nous-mêmes, si nous ne goûtons plus cette simplicité limpide, la faute est nôtre; où est l'ingénuité de notre âme, et que n'avons-nous gardé la pureté des enfants? A de courts intervalles, nous y revenons. L'esprit le plus blasé a soif par moments de la vérité pure, comme on demande le rafraîchissement à l'air des champs. Alors on reprend les sentiers qui mènent aux autels, on goûte la piété, on la désire au moins, et, si Dieu vient en aide à

l'âme, dans la piété de l'enfant on découvre le plus haut degré de perfection humaine. Car on n'a pas nommé tous les arts, quand on oublie la piété. Elle est vraiment l'une des sources du beau, elle mérite d'être mise au rang des arts, des beaux-arts. Le pinceau, le marbre, la lyre, nous élèvent à la contemplation de la beauté sensible. De la piété naît le beau moral. L'homme, il est vrai, n'est plus l'artiste : c'est Dieu; l'homme est l'argile. Dieu modèle et pétrit l'âme pieuse, il la colore, il y répand l'harmonie, et, l'élevant avec son libre concours au-dessus de ses misères natives, il y réalise la merveille de la sainteté, qui est la perfection de la beauté morale. La vie des saints, modèles de la piété, ne nous est donc pas moins utile qu'à nos enfants. Ouvrons-la souvent, choisissons de préférence la plus simple, moins ornée.

Lisons avec nos enfants ces simples récits tracés pour eux par la main d'une mère; ah! je défie les plus endurcis de n'être pas émus et rendus meilleurs. Nous penserons aux saints, à l'auteur qui n'est plus, à nos enfants, aux siens, à leur père, et, même au milieu de la vie la plus distraite, nous entendrons au fond de nos âmes, comme un écho de ce livre et du ciel, cette phrase divine : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu! »

AUGUSTIN COCHIN.

MÉMOIRES D'UN HOMME DU MONDE, par M. Antonin Rondelet, professeur de philosophie, à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Paris, Adrien Leclère, 29, rue Cassette, et Dentu, 13, galerie d'Orléans.

M. Antonin Rondelet, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Clermont, est déjà connu du public par les travaux en apparence les plus divers. Il est l'auteur des *Mémoires d'Antoine*, charmant récit populaire, qui présente les problèmes les plus élevés de l'économie politique sous une forme intelligible (j'en ai fait l'expérience) aux plus simples enfants des villages. Mais, presque le même jour, il publiait, sous le titre respectable de *Théories des propositions modales*, une dissertation qui semble mieux faite pour la Sorbonne d'autrefois, avec ses maîtres en bonnet carré, que pour celle d'aujourd'hui, où la philosophie elle-même prétend au bel air du monde.

Ce n'est pas seulement, j'imagine, par flexibilité d'esprit et par variété de goût que M. Rondelet aime à parcourir ainsi rapidement toute la gamme des connaissances humaines. Il paraît dominé par une idée fort juste qu'il a exposée ici même avec d'heureux développements. C'est que, dans une société comme la nôtre, ce qu'il importe surtout de mettre en lumière, c'est le lien qui unit la théorie à la pratique, et les idées les plus hautes aux plus humbles détails de la vie des peuples. Dans un temps si pressé d'agir, la pensée, pour se faire accepter, a besoin de démontrer

qu'elle est utile et même nécessaire à l'action. C'est cet art de démêler et de faire comprendre les rapports de la spéculation pure avec la vie réelle, dont, sous le nom de *morale sociale*, M. Rondelet veut faire une branche nouvelle de science, prenant naissance au point de rencontre de la philosophie et de l'économie politique. C'est une route de plus ouverte dans le fameux *quadrivium* si fort découpé de chemins nouveaux, et comme percé à jour depuis le moyen âge. A vrai dire, et non sans raison, M. Rondelet en voudrait faire le centre du carrefour.

Dans un tel plan, on conçoit la place que peuvent tenir d'une part les travaux qui se rattachent aux questions les plus hautes de la philosophie, de l'autre, des fictions consacrées à dépeindre par un modèle vivant le caractère de chacune des conditions sociales de l'humanité. Les *Mémoires d'Antoine* ont été un premier essai de ce genre; ils nous ont montré à l'œuvre, dans la vie d'un artisan, les lois de la conscience et celles de la distribution de la richesse; ils nous ont fait voir comment les règles, en elles-mêmes immuables, qui président aux rapports du travail et du capital, peuvent être pourtant modifiées dans l'application par le bon emploi de l'un de ces deux éléments, conduisant à l'acquisition de l'autre; comment les bornes de l'inégalité des conditions, que ne peuvent déplacer ni la violence populaire, ni les chimères socialistes, cèdent cependant devant la patience, l'industrie et l'honnêteté. L'ouvrier Antoine, devenu chef de sa fabrique et maire de sa commune, après avoir passé par tous les degrés de sa profession, en avoir éprouvé toutes les tentations et vu se poser devant lui tous les problèmes, est une application en chair et en os des principes de la *Morale sociale*. Si on ose se servir d'un des mots les plus mal faits de la langue de la librairie, c'est l'illustration d'un texte.

Les *Mémoires d'un homme du monde* répondent, nous n'en doutons pas, à quelque pensée du même genre, bien qu'elle soit plus difficile à déterminer. Ce sont encore des leçons de morale sociale, si on entend par là la morale appliquée à tous les genres de devoirs que la société fait naître. Mais les devoirs imposés aux gens du monde et les principes qui doivent régler leur vie sont plus complexes, plus variés, peuvent être rapportés à des termes moins simples que ceux qui pèsent sur les classes laborieuses. Par cela même que la nécessité se fait sentir par des étreintes moins rudes, la voix de la conscience fait aussi entendre des accents moins clairs. La liberté du choix est plus grande dans les rangs supérieurs que dans les rangs inférieurs de la société, ce qui ne rend pas la responsabilité moindre, bien au contraire, mais ce qui rend la tâche de celui qui veut enseigner plus vaste, donne nécessairement aux préceptes quelque chose de plus vague, et ne permet surtout pas de les personnifier, de les incarner aussi heureusement en un exemple vivant, placé dans un cadre restreint.

C'est là peut-être le défaut de la nouvelle composition de M. Rondelet. Voulant donner aux gens du monde, sous une forme vive, des conseils applicables à toutes les variétés de leur situation, prétendant les guider dans leurs délibérations sur le choix d'une carrière, sur le mariage, sur l'éducation des enfants, etc., il n'a pu s'astreindre à suivre le fil d'un roman proprement dit. Car un bon roman n'a qu'un héros; et c'eût été trop

peu pour tous les lecteurs dont M. Rondelet a le droit d'être écouté. Il a donc choisi un cadre vaste, où les divers incidents de la vie du monde se déroulent l'un après l'autre sous les yeux d'un observateur intelligent, à peu près comme les scènes se succèdent dans une pièce à tiroir. C'est tantôt celui qui parle, tantôt son frère, tantôt sa sœur, tantôt quelques-uns des siens, et même un inconnu qu'il rencontre, qui fournit le sujet d'un petit apologue, accompagné d'une petite dissertation morale. De là une composition un peu décousue qui réveille l'attention par des détails piquants, mais ne la soutient pas par un intérêt continu. C'est une promenade à travers la vie du monde, faite d'un pas indécis et sans but bien déterminé. Qu'importe? quand le paysage plaît, les meilleures promenades ne sont-elles pas celles où l'on n'est pas pressé d'arriver?

Ne pouvant analyser une fable de ce genre, dont le tissu fuit sous main, nous voudrions donner, par quelques citations, l'idée du charme qu'on y peut trouver et qui tient tout entier à la finesse de certaines observations. Quoi de plus piquant, par exemple, que les premières scènes de l'arrivée de l'auteur des *Mémoires* dans une petite ville de province? M. de Lavaur, c'est son nom, vient en province comme membre de cette société « curieuse et bizarre qui reproduit en pleine civilisation les phénomènes « primitifs de la horde tartare ou de la smala des Arabes; de ce troupeau « administratif que les besoins de l'État et quelquefois le caprice des mi- « nistères font voyager d'un bout de la France à l'autre, et qui campe dans « les villes comme le soldat sous la tente et le sauvage à l'ombre du pal- « mier.» En un mot, M. de Lavaur est fonctionnaire public. Qui ne l'est pas en France, à moins qu'il ne regrette de ne l'être plus ou désire de le devenir? Lequel de nous ne l'a été une fois en sa vie? C'est bien de l'administration que l'on peut dire parmi nous encore plus que de l'amour :

Qui que tu sois, c'est là ton maître,
Il l'est, le fut ou le doit être.

M. de Lavaur est donc substitut dans une petite ville, et, en fréquentant ses collègues, il apprend à connaître, à sa grande surprise, ce mélange d'esprit de dénigrement et de soumission, de révolte intérieure et d'obéissance passive qui caractérise les rapports d'un bon fonctionnaire avec ses chefs. Il voit passer le cortége qui se rend à l'église un de ces jours officiels où les prêtres chantent le *Te Deum* et où le *Moniteur* distribue les croix d'honneur.

« Je m'étais installé, dit-il, de bonne heure contre les grilles, au milieu d'une foule curieuse que ce vieux spectacle ne lasse jamais. Cette mise en scène est la partie immuable des gouvernements; tout le reste varie : il n'y a que les uniformes qui ne changent pas. On voyait ces messieurs s'aborder en se serrant les deux mains, et, suivant les personnes, le même homme passait tour à tour de l'aplomb du supérieur à l'humilité du subalterne. Les rangs et la hiérarchie étaient scrupuleusement observés; nul ne se fût permis de prendre la droite ou de franchir la porte hors de son tour. Ce profond respect, ce haut sentiment des convenances, faisaient plaisir à voir; ajoutez-y

un air de satisfaction et de contentement universels répandu sur tous les visages, et vous comprendrez l'impression à la fois majestueuse et douce que me fit éprouver au premier aspect ce monde inconnu dans lequel j'allais entrer.

« Précisément, ce jour-là, le *Moniteur universel* avait apporté plusieurs croix d'honneur aux fonctionnaires de la ville. C'était pour moi un heureux début, dans les visites que j'allais faire, d'avoir à rencontrer tant d'hommes satisfaits.

« Le premier chez lequel je me rendis fut un vieux capitaine dont le frère était greffier, je ne sais trop où, dans Paris. Des relations de voisinage, et peut-être bien de parenté très-éloignée, quelque chose comme le quinzième ou le vingtième degré du cousinage en Écosse, m'appelaient à le voir en premier lieu. Il venait d'être décoré. J'augurais de la vivacité de sa joie par l'impatience de son désir; sa seule frayeur, aux approches de sa retraite, qui allait sonner, était de quitter le service sans emporter le droit de garder au civil un ruban rouge à sa boutonnière.

« Eh bien, me dit-il, monsieur de Lavaur, ils ont donc fini par se souve-« nir de moi *probablement*, et *probablement* ils m'ont envoyé la croix. S'ils « attendent que je les remercie, il se passera quelque temps, *probablement*. « Si j'avais eu la croix le jour où elle a été donnée à Schilder, qui la méri-« tait moins que moi, je serais commandeur comme lui, et, comme lui, des-« tiné à devenir davantage encore, *probablement*. Ce n'est pas qu'on y « tienne; mais la croix pousse le grade, et le grade appelle une autre dé-« coration. Aujourd'hui, c'est presque humiliant d'être nommé, puisque « tout le monde s'aperçoit ainsi que vous ne l'étiez pas. Du moment que « j'avais commencé à m'en passer et que tout le régiment savait si je m'en « moque, je m'en serais bien passé encore, *probablement*. »

« Je ne savais que dire au capitaine pour le consoler de sa nomination. Le pauvre homme avait l'air si mécontent, il tordait sa moustache avec tant d'impatience, que je me hâtai de le quitter.

« En traversant la salle à manger qui servait de vestibule au salon, je ne fus pas peu surpris d'apercevoir une couturière à la journée, tout occupée à ajuster un ruban rouge à une robe de chambre et à une veste de jardin. La mauvaise humeur passe, la décoration reste. Le cher homme pensait déjà à la rosette; il trouvait plus politique de mettre le brevet de chevalier sous ses pieds depuis qu'il s'en voyait pourvu.

« La liste que j'avais dressée me conduisait en deuxième lieu chez un jeune ingénieur. C'était non pas précisément mon camarade de classe, mais mon contemporain; il avait été au collége avec moi; il sortait de philosophie alors que j'entrais en septième, et nos noms avaient ainsi figuré à la même distribution de prix. Lui aussi venait d'être décoré. Si jeune, sitôt, je m'attendais à le trouver dans la dernière des satisfactions.

« Vous le voyez, me dit-il, ils n'ont pu refuser cela à mon cousin, qui est « inspecteur général des ponts et chaussées. C'est en vain que, l'année der-« nière, mon chef de service avait demandé la croix pour mon travail d'en-« semble sur les irrigations, on ne lui avait pas répondu; et, lorsque mon « cousin a parlé pour moi, on ne lui a pas même demandé ce que j'avais

« fait. On aurait tout aussi bien décoré un imbécile, si cet imbécile avait eu « un parent inspecteur. Allez, mon cher Francis, ménagez-vous des protec- « tions et moquez-vous du reste. »

« Je n'avais plus à voir qu'un troisième chevalier. Celui-là n'était ni jeune ni vieux; il n'avait été décoré ni trop tôt ni trop tard. C'était un juge de la première chambre. J'espérais le trouver content. Je n'avais encore vu personne d'aussi furieux que lui. « Ils me prennent donc pour un « sot, pour une brute! répétait-il les poings fermés, en arpentant son « cabinet sans prendre garde que j'étais là. Depuis le temps que j'attends « après cette place de président, ils vont nommer un étranger, un homme « qu'ils font revenir des colonies, qui plaidait encore il y a trois ans! Et à « moi, ils m'envoient la croix d'honneur! C'est à la leur renvoyer, ma pa- « role! Monsieur de Lavaur, me dit-il d'un ton concentré, rappelez-vous « l'injustice que vous voyez aujourd'hui; qu'elle vous serve d'avertissement « pour toutes les iniquités qu'il vous faudra subir à votre tour. »

« Je ne veux point raconter ici le reste de mes visites et de mes stupéfactions. Il me semblait que les fonctionnaires les plus récemment avancés ne devaient point être fâchés d'être montés en grade. Si l'on n'avait fait que rendre justice à la supériorité de leur mérite, encore est-il agréable de ne pas se voir méconnu. Je n'entendis que plaintes et que lamentations. Chacun d'eux avait, disait-il, contre lui toutes les chances de la fortune et toutes les inimitiés du hasard.

« La vie est très-instructive : il suffit de s'y laisser un peu aller pour apprendre bien des choses, comme il suffit de se confier à un chemin de fer pour parcourir vite bien du pays. Huit jours ne s'étaient pas écoulés que j'eus à expédier au garde des sceaux une lettre de remercîment, envoyée à Paris par l'intermédiaire de M. le premier président. La fureur du juge était sans doute bien calmée, car le langage de sa lettre ne ressemblait guère à celui qu'il m'avait tenu. J'avais d'abord la bonhomie de croire que dans l'intervalle il avait fait ses réflexions, et je fus tout surpris de l'entendre, à une table de whist, répéter ses lamentations et ses plaintes, à l'heure même où le courrier emportait à Paris ses remercîments hyperboliques. »

Je suis bien trompé, si le lecteur ne trouve pas dans ces divers dialogues les qualités d'une bonne scène de comédie. Mais les observations morales de M. Rondelet ne sont pas toutes de ce ton piquant. Il en est de sérieuses, de profondes, qu'il emprunte non à sa connaissance du monde, mais au grand révélateur du mystère du cœur humain, à l'Évangile. La profondeur et la clairvoyance sont, en général, on le sait, les qualités des grands moralistes chrétiens, formés par l'habitude de s'examiner soi-même et les enseignements d'une doctrine qui ne ménage pas les faiblesses humaines. M. Rondelet est souvent de leur école, et surtout de celle de celui dont il dit lui-même par une remarque éloquente : « Je n'ai jamais pu lire sans un tressaillement ces mots tant de fois répétés par l'Évangile : Jésus, *connaissant leurs pensées*, leur dit : Quel est l'homme qui oserait se présenter le front haut à cette épreuve divine? »

ALBERT DE BROGLIE.

LES ÉVÉNEMENTS DU MOIS

22 décembre 1861.

I

Les événements d'Amérique offrent à la France un noble rôle à jouer, et nous sommes toujours fiers, quand la Providence met dans les mains du gouvernement qui dirige notre pays une grande mission.

Quel est, dans la crise américaine, l'intérêt français?

Je parle de l'*intérêt*, je ne parle pas du *penchant*. On peut avoir une petite idée des mœurs américaines, de la littérature de ce pays, de sa loyauté commerciale, de ses institutions politiques; mais, malgré tout, il faut bien se rappeler que la nation puissante, populeuse et opulente, qui n'a pas encore définitivement perdu le nom d'*États-Unis*, est en partie l'œuvre de la France, qu'elle a toujours été l'alliée de la France, qu'elle est le meilleur client commercial de la France, client bien moins important pour nous par le coton qu'il nous vend que par l'immense quantité de produits qu'il nous achète, par l'argent qu'il nous envoie. Si les États-Unis sont ruinés, amoindris et divisés, nous perdons un grand souvenir historique, une alliance fidèle, un puissant acheteur. Ceux même qui, antipathiques aux institutions américaines, voient dans leur ruine la chute d'un établissement révolutionnaire, ne doivent pas oublier que le Nord défend, en défendant l'Union, le principe d'autorité, et que le Sud s'est insurgé au nom du principe révolutionnaire par excellence, le prétendu droit de se séparer quand on veut d'un corps de nation, de renverser un scrutin régulier, de violer la loi qui déplaît, de changer par un vote et par un coup de main le pouvoir, le drapeau, le territoire de la patrie. Ajoutons que si les États-Unis tombent, si leur puis-

sance maritime est anéantie, l'Angleterre n'a plus de contre-poids sur les mers, notre marine est seule contre la marine d'une puissance établie avant nous sur tous les points du monde, et prête, on le sait trop, à user, en cas de guerre, de procédés bien autrement violents que celui qui excite en ce moment son indignation passionnément intéressée.

A toutes ces considérations utilitaires, il n'est pas inutile de joindre les raisons de justice et d'humanité. C'est le 4 novembre 1860 que M. Lincoln a été nommé président des États-Unis, après un scrutin parfaitement régulier, avec une majorité incontestable. C'est le 17 décembre, il y a à peu près un an, que la Caroline du Sud a déclaré publiquement qu'elle se retirait de l'Union, et qu'elle a poussé les autres États du Sud à la révolte. Il a été prouvé à satiété que ces États n'avaient aucun droit, à quelque point de vue qu'on se place : ou l'Union, en effet, est une nation, et une partie ne peut pas se séparer du tout, ou elle est un contrat, et il faut pour le briser tous les consentements qui l'ont fait ; si cela est vrai des deux Carolines ou de la Virginie, à combien plus forte raison du Texas qui a été conquis en commun, de la Lousiane qui a été payée en commun, de la Floride qui a été payée en commun? Tout cela est fort connu. On ne sait pas moins que la question brûlante de l'esclavage a été tout le nœud de l'élection; que, pour la première fois, les abolitionnistes l'ont emporté ; que le Sud, sachant bien pourtant que ni le Président ni le Congrès n'ont le droit constitutionnel d'abolir l'*institution particulière*, n'a pas toléré une victoire qui lui enlevait la prédominance dans la direction du pays, a préféré renoncer à l'union plutôt qu'à la domination, et, après avoir ouvert la rébellion par la déclaration de la Caroline, a ouvert la guerre par la prise du fort Sumter. Mauvaise cause ! mauvaise au point de vue du droit, mauvaise au point de vue de l'humanité, mauvaise au point de vue de la provocation : telle paraît sous toutes ses faces la cause des États du Sud. Quoi qu'on puisse penser des torts, des grossièretés, des maladresses ou des inconséquences des États du Nord, la justice, l'humanité, la légitime défense, sont de leur côté. L'intérêt de la France est d'accord avec ces grands motifs.

Il faut bien avouer qu'il n'en est pas ainsi de l'intérêt de l'Angleterre. Il y a une toison d'or qu'on appelle le coton, qui excite tous les désirs de ces fiers Argonautes. Le Sud le sait bien ; c'est le Nord qu'on accuse, mais c'est le Sud qui interdit l'exportation, en espérant gagner des amitiés par la famine. Ce n'est pas que le coton manque aussi absolument que l'on se plait à le crier bien haut. Le *Times*, très-dévoué à la politique cotonneuse, publiait, ces jours-ci, le *stock* de coton existant en Angleterre au 1er décembre 1861 ; il est supérieur au stock de 1860. Les Anglais, avec une admirable énergie, se sont procuré du coton dans l'Inde, en Égypte, en Afrique; ils ont fondé des sociétés (*Cotton supply society*), publié des journaux, envoyé des agents, établi des consuls au Dahomey, donné des subventions à leurs possessions des Indes et à leur colonie de Natal; ils ont même

profité de l'occasion pour prendre, sur la côte d'Afrique, le royaume de Lagos. Ils espèrent, avant peu d'années, n'être plus tributaires des États du Sud, ce qui ne prépare pas à ces États, s'ils s'organisent, une prospérité croissante. En attendant, la souffrance est grande sans doute, mais passagère. Le blocus des côtes du Sud est loin d'être effectif, le prétexte ne manquera pas pour l'ouvrir; le Nord a déjà occupé quatre points par lesquels le coton sortira bientôt. Ce serait donc une illusion d'attribuer à la seule question du coton l'humeur de l'Angleterre; cette question entretient les cris, parce qu'elle occasionne une vraie souffrance; mais une autre passion vit au fond des cœurs; le coton soulève l'opinion banale et bruyante; une autre envie pousse la politique. Cette passion, cette envie, est si forte, qu'elle étouffe le sentiment abolitionniste, pourtant si généreux, si vivant en Angleterre. C'est la passion de prendre une éclatante revanche de la révolution des États-Unis, c'est l'envie de profiter de la situation périlleuse de ce peuple, autrefois le sujet, aujourd'hui le rival de l'Angleterre, pour le couper en morceaux, pour détruire sa puissance nationale, commerciale, maritime. Ce peuple est notre œuvre, notre allié, notre client; il est, au contraire, le rebelle, l'ennemi, le rival de l'Angleterre. Il est tout simple que son existence soit, au fond, aussi odieuse à l'Angleterre qu'elle devrait nous être chère.

On ne saurait expliquer autrement que par l'intensité de cette tentation, mal dissimulée d'abord, très-visible aujourd'hui, la violence avec laquelle l'opinion anglaise s'est exprimée, et le gouvernement anglais s'est conduit, dès que l'on a connu en Europe l'arrestation faite, le 8 novembre, par le steamer de guerre fédéral le *San Jacinto*, à bord du paquebot de poste anglais le *Trent*, des commissaires, MM. Mason et Slidell, envoyés par les États du Sud auprès des gouvernements de Londres et de Paris, afin d'obtenir leur concours.

Dans une lettre adressée aux journaux anglais, M. Georges Sumner a fort à propos rappelé que, pendant la guerre de la révolution américaine, un ancien président du congrès, Henry Laurens, s'embarqua sur le navire hollandais le *Mercure*, pour aller demander à la Hollande la reconnaissance des États-Unis et un emprunt. Le *Mercure* fut arrêté, Laurens pris et enfermé à la Tour de Londres. Ce qui n'empêche pas les Anglais d'appeler un outrage l'opération opérée par le capitaine Wilkes.

Assurément cette arrestation est une faute; mais est-elle un crime? Le droit de visite n'est pas contesté. Le droit de saisir les dépêches n'est pas contesté. Le droit de conduire le navire suspect dans un port pour soumettre le cas aux juges compétents n'est pas contesté. Quel a donc été le tort du capitaine Wilkes? il a eu tort de se faire juge, et d'arrêter MM. Mason et Slidell au lieu d'arrêter le navire. Mais, s'il l'eût fait, s'il eût remorqué dans un port du Nord le pavillon britannique, quelle n'eût pas été la colère! Comme l'a si bien dit le vénérable général Scott dans la lettre sensée et

conciliante publiée dans le *Journal des Débats* du 5 décembre, « quoi! l'offense eût été plus petite, si elle eût été plus grande! le mal fait au pavillon britannique eût été mitigé si, au lieu de saisir quatre rebelles, on avait saisi le navire, détenu les passagers, confisqué la cargaison!... Le capitaine Wilkes a tâché de rendre l'exercice d'un devoir très-pénible aussi peu vexatoire que possible pour toutes les parties innocentes. » Dans le même *Journal des Débats* (11, 12, 13 décembre), qui a eu seul avec le *Temps*[1] l'honneur d'avoir dès le premier jour sur cette question une politique à lui, sans l'emprunter aveuglément aux journaux anglais, M. Agénor de Gasparin a posé les vraies questions, avec une intelligente promptitude. Est-ce que le capitaine Moor du *Trent* est sans reproche? Les neutres doivent rester neutres. Dans sa déclaration de neutralité, au début de la guerre américaine, la reine d'Angleterre a expressément déclaré que « ceux qui transporteront des officiers, « des soldats, des *dépêches*, etc., pour le service de l'un ou de l'autre des « contendants, le feront à leurs périls et risques. » Le capitaine du *Trent* savait parfaitement quels personnages il avait à son bord. Si le navire arrêtant a violé le droit des neutres, le navire arrêté ne l'a donc pas moins violé. Le capitaine Wilkes a déclaré avoir agi sous sa propre responsabilité, et cela devient évident, lorsqu'on lit le *Message* du président Lincoln, en date du 3 décembre. Il serait fou, s'il eût voulu se mettre l'Angleterre sur les bras; il ne dit pas un mot de l'incident; il paraît ne pas se douter de l'effet produit en Angleterre, pas plus que l'antiprésident Davis ne paraît se douter, dans son message du 18 novembre, du haussement d'épaules que provoquera sa péroraison « sur la liberté, *la grandeur*, *la justice* de sa cause. » La cause des possesseurs d'esclaves!

Ces faits, ces raisonnements, parleraient bien haut, s'il n'était pas une raison qui parle plus haut encore, la raison du plus fort. Le cabinet anglais attendait un prétexte; on le lui a fourni. L'attaque de l'Autriche contre le Piémont fut une faute semblable. Lord John Russell a pris à la hâte une consultation des juges de la couronne nullement compétents sur une question internationale; le lendemain, elle était délibérée, rédigée, publiée; c'est une sorte de certificat d'orthodoxie diplomatique, à l'appui d'un ultimatum déjà précédé par des forces considérables envoyées au Canada, et par une escadre en route vers le Mexique, et qu'il ne sera pas difficile de faire un peu dévier. Les États du Sud, dit-on, ne seront pas reconnus, oui, mais ils seront secourus; que peut-il leur arriver de plus heureux qu'une formidable guerre tombant sur leur ennemi, guerre menée par une puissance qui réprouve l'esclavage, mais qui n'en dédaigne pas les prodnits, qui déteste l'esclavage américain, mais qui déteste encore plus la grandeur américaine?

[1] Voir la remarquble *Lettre de Londres*, publiée dans ce journal le 12 décembre. Les lettres excellentes de M. de Gasparin ont été tirées à part et publiées chez Lévy sous ce titre : *Une parole de paix sur le différend entre l'Angleterre et les États-Unis*.

Dans cette situation, quel peut-être le rôle de la France? L'alliance anglaise, la médiation, ou la neutralité?

Résister à la petite tentation d'un avantage présent pour assurer de sérieux résultats dans l'avenir, c'est la grande politique. Si la France, dans l'intérêt de ses plans inconnus, se réjouit de voir l'Angleterre occupée dans le nouveau monde et un peu distraite de l'ancien, si elle profère le cri de Manchester : Périsse l'Amérique plutôt qu'une filature! la France aidera ou approuvera l'Angleterre, blâmera les États du Nord, et laissera grossir et éclater l'orage sur l'œuvre de Washington. Rôle à peine agréable à l'Angleterre, qui est assez forte pour ne recevoir de personne un secours dans ses querelles, rôle abaissé qui consisterait à se mettre trois contre eux, et à se procurer une victoire trop facile et sans gloire!

Un des articles du congrés de Paris offre à la France une plus noble tâche; elle peut être médiatrice; elle peut éviter au monde les horreurs de la guerre, et, si elle réussit, son ascendant lui permettra peut-être d'intervenir aussi entre ces États séparés, entre ces époux divorcés qu'il paraît si difficile de rapprocher, surtout à coups de fusil. Car, depuis sept mois, ils essayent de ce moyen de se convaincre ou de se contraindre sans grand progrès, bien que la guerre ait eu au moins pour effet, sans provoquer aucune insurrection lamentable de noirs, de rallier au Nord les États intermédiaires, le Kentucky, le Maryland, le Missouri, une partie de la Virginie, du Tennesse et de la Caroline du Nord.

La médiation entre l'Angleterre et les États-Unis, entre les États du Nord et les États du Sud, voilà le rôle glorieux que nous souhaitons à notre pays. Pas de médiation, il est vrai, sans que les intéressés y consentent. Or l'Angleterre paraît bien décidée, bien ardente à la guerre. Le président Lincoln garde un langage fier, arrogant même, vis-à-vis des puissances continentales. Ils sont bien rares, les Anglais qui professent les sentiments si noblement exprimés à Rochdale par M. Bright, lorsqu'il a prononcé ces éloquentes paroles :

« L'Union sera-t-elle rétablie, oui ou non? Le Sud obtiendra-t-il, oui ou non, une indépendance? Je ne le sais pas, et je ne le veux pas prédire. Mais ce que je pense et ce que je sais, c'est que, d'ici à peu d'années, les 20 millions d'hommes libres du Nord seront portés à 30 millions ou même à 50 millions, population égale, sinon supérieure, à la population de ce royaume. Quand ce jour arrivera, fasse Dieu que les hommes du Nord ne puissent pas dire entre eux qu'à l'heure la plus sombre des épreuves de leur patrie, l'Angleterre, le pays de leurs aïeux, a considéré d'un œil froid et vu sans émotion les périls et les calamités de ses enfants. J'ajoûte, en ce qui me touche personnellement : Je ne suis qu'un membre de cette assemblée et qu'un des nombreux habitants de l'Angleterre; mais, alors même que tous les autres se retrancheraient dans le mutisme, moi, je continuerai de prêcher la politique donnant de l'espérance aux esclaves du Sud, la politique

tendant à de généreuses pensées, de généreuses expressions et de généreux actes entre les deux grandes nations qui parlent la langue anglaise, et qui, à raison de leur origine, méritent également le nom d'Anglais. »

On assure que M. Bright, quaker comme William Penn, veut partir pour Washington avec une députation d'*amis de la paix* pour porter des paroles d'apaisement. Démarche inutile peut-être, et que d'autres nommeront chimérique, mais que nous appellerions généreuse, admirable et chrétienne!

Si la passion, comme cela arrive si souvent ici-bas, prévaut sur la raison, il est possible que les bons offices de la France soient refusés. Elle aura eu du moins la gloire de les offrir, si, comme on le suppose, l'illustre général Scott est parti de Paris, malgré l'hiver, malgré ses soixante-dix-sept ans, pour porter aussi des paroles de conciliation inspirées par le gouvernement français. A défaut de la médiation, la France doit professer la neutralité, rôle moins élevé, mais très-conforme à son histoire, et, on le devine, très-utile à ses intérêts.

La médiation serait glorieuse, la neutralité serait utile, la coopération avec l'Angleterre serait folle. Telle nous paraît être la conclusion raisonnable, sur cette affaire, parfaitement jugée, à notre avis, par le *Journal des Débats*.

II

Nous n'accordons pas, on le sait, la même adhésion à ce journal, dans ses excentricités à propos de la question italienne et romaine. Les débats du parlement de Turin sont loin d'avoir jeté sur la situation la moindre lumière ou le moindre éclat. M. de Cavour n'est plus là, les causes de désunion y sont toujours, et la tribune n'a guère été qu'une arène de justifications, de récriminations et d'altercations. L'union passagère de M. Ratazzi et de M. Ricasoli a entraîné la majorité. Les discours ont continué à plaider l'expropriation du Pape pour cause d'unité italienne. Si l'opinion n'était pas blasée sur les inqualifiables procédés de la politique piémontaise, que n'aurions-nous pas à dire sur les révélations de M. Ricasoli? Un plan purement théorique de dépossession du Pape a été rédigé. On a prié la France de le soumettre au Saint-Père; la France s'y est refusée. Ce plan, quel qu'en soit la valeur ou la faiblesse, est donc resté le brouillon d'une lettre qui n'est pas parvenue à son adresse et qui, mise au rebut, a été renvoyée à son auteur. Ce n'est ni un projet à l'étude, ni une pièce diplomatique. M. Ricasoli étale ce projet devant le parlement de Turin, et déclare qu'il le propose à l'adhésion des catholiques, dont il attendra, dont il espère, dit-il, la conversion. Que dirait-on, si la Prusse priait l'Autriche de transmettre à l'empereur Alexandre un projet de détrônement, puis le livrait à la discussion de l'opinion européenne, en dé-

clarant qu'il espère ramener les Russes à ce plan? Il est des procédés qu'on ne se permet qu'envers les faibles. Voilà donc le projet Ricasoli affiché pour la première ou la seconde publication, jusqu'à ce que les catholiques l'épousent, comme on dépose une somme litigieuse à la caisse des consignation, jusqu'à ce que les intéressés soient d'accord. Sur quoi M. Yung, du *Journal des Débats*, s'écrie (10 décembre) : « *Il demeure entendu que c'est l'Église qui repousse la liberté.* » Quelle liberté? qui la lui offre? quand lui fut-elle offerte? quand l'a-t-elle repoussée? La France a refusé de soumettre le projet à la cour de Rome. Elle n'a rien reçu, donc rien repoussé. Ne serait-il pas plus prompt, au lieu de chercher à convertir les catholiques passablement obstinés, de convertir les gouvernements à l'idée de l'*Église libre*, qui ne paraît pas en faveur à Naples, à Varsovie et ailleurs, puis à l'idée d'un congrès, sans lequel on ne sortira pas de cette formidable difficulté?

Avec quel regret ne voyons-nous pas M. John Lemoinne, allant plus loin que M. Yung, parler de schisme et s'écrier : « Si l'Église empêche l'unité matérielle, on brisera l'unité spirituelle, et ce sera sa faute! » Ah! laissez ces misérables menaces au *Siècle;* il est descendu là par des degrés naturels; on respectera l'Église, disait-il au début de la guerre italienne, puis successivement il a ajouté : On la persuadera, on la contraindra, on la réformera, on la partagera; il ne lui reste plus qu'à dire : on la supprimera. Mais, quand on a souci des croyances, quand on adhère à la vérité chrétienne, quand on croît que l'Église a les clefs de la vie éternelle, de la vie qui nous attend tous, après un rapide passage ici-bas, comment mettre en balance un seul instant des intérêts de cet ordre avec une convenance géographique ou politique? Nous aurons Rome pour capitale, ou nous quitterons la foi; notre ministre de l'intérieur aura ses bureaux au Quirinal, ou bien nous renoncerons aux sacrements et à la grâce de Dieu! Quel choix! Est-il possible de rapprocher de pareilles choses? N'est-ce pas mêler le spirituel et le temporel bien autrement que ne le fait le gouvernement clérical, selon ceux qui l'attaquent? Si le schisme est une simple menace, il est dangereux de la propager. S'il est par malheur une possibilité, il est coupable de la seconder. Bannissons de pareils arguments, et employons tous nos efforts à éviter ces malheurs, au lieu de les prédire.

III

L'Église libre dans un État libre, cela ne s'est pas encore vu, cela se verra, nous l'espérons fermement. Mais l'Église tyrannisée dans un État tyrannique, cela s'est vu, cela se voit; la Russie notamment nous donne beaucoup trop souvent ce spectacle. Un vieillard de soixante-dix-sept ans, M. Bialobreski, administrateur du diocèse de Varsovie, a été mis en prison,

dans une prison où on ne lui a pas même donné un lit; puis il a été condamné à dix ans de déportation en Sibérie. Fort de son innocence, et fièrement résigné à son sort, il n'a pas voulu appeler de cette sentence violente, qui a excité une indignation unanime en Europe.

Une émotion non moins vive a accueilli la nouvelle d'une autre violence accomplie sur une terre catholique et persécutée comme la Pologne, au Liban, l'arrestation par surprise de Joseph Karam, le chef populaire maronite, qui représente avec tant d'énergie et de vertu l'influence chrétienne et française. Depuis que l'on n'a pas voulu le nommer Mudir du Kesrouan, on le suspectait et on le dénonçait sans relâche. Ce dernier coup de force commis par Fuad-Pacha, à Beyrouth même, où Karam s'était rendu sur son appel, laisse tristement à réfléchir sur les faiblesses inattendues de la commission européenne, et sur les dispositions vraies de ces bons chrétiens turcs, comme Daoud-Pacha, que l'on a préposés au gouvernement du Liban, parce qu'ils sont chrétiens, comme si l'or du Divan n'avait pas laissé plus de traces sur leur front que l'eau du baptême. Nous ne doutons pas que le gouvernement de l'Empereur ne prenne des précautions contre le renouvellement de pareils actes, et n'en exige la réparation.

IV

La revue de la politique extérieure nous entraînerait trop loin de la politique intérieure, si nous voulions parler d'un très-grave événement dont les effets sur l'état de l'Europe ne tarderont peut-être pas à se produire, la nomination d'une Chambre presque démocratique en Prusse, à si peu de distance du jour où le roi invoquait le droit divin; — ou bien encore des difficultés entre la Suède et la Norvége, qui ont subitement obligé le roi à partir une seconde fois pour Christiania; — ou enfin des débats de la Chambre belge, si remarquable par les pressantes argumentations de MM. de Theux et Dechamps, qui ont si éloquemment démontré que la liberté vraie est du côté de ceux qui croient aux droits individuels et aux intérêts moraux, plutôt que du côté de ceux qui donnent tout à l'État. Mais nous avons hâte de revenir aux affaires de la France.

Nous ne le ferons pas cependant sans avoir adressé un hommage de respect profond à la mémoire du prince Albert, enlevé à quarante-deux ans à sa famille auguste et à sa patrie d'adoption, l'Angleterre; prince séduisant et digne d'estime, dont l'action se faisait sentir sans se laisser voir, qui porta vingt ans avec aisance ce rôle singulier d'un homme placé à un degré au-dessous de la reine dont il est l'époux, sur les marches d'un des premiers trônes du monde, prince assez modeste pour ne pas sortir de son rang, assez digne pour n'en pas souffrir, assez influent pour diriger souvent en paraissant servir, in-

vesti par le respect public comme d'une sorte de royauté sans couronne. Il laisse autour de la reine une famille nombreuse et brillante, et le malheur vient ajouter sur le front de la souveraine une majesté de plus à la majesté royale. Il se mêle dans les sentiments des Anglais pour leur reine quelque chose de tendrement respectueux et réservé; aux hommages que mérite le monarque se mêlent les hommages qui s'adressent à la femme, puis à la mère, maintenant à la veuve. Touchante alliance, dans un peuple naturellement peu sensible, des délicatesses du cœur avec les habitudes de la fidélité politique! La reine Victoria inspire également au delà des vastes frontières de son royaume une déférence sans réserve, et son deuil accablant ne laisse en Europe aucune âme indifférente à sa peine, aucune inattentive aux graves conséquences de cette infortune courageusement supportée, aucune insensible à la leçon du malheur, qui a toujours pour le commun des hommes quelque chose de plus solennel quand il tombe sur de plus grands qu'eux.

V

Nous ne ferons que changer de tristesse, en parlant de quelques événements de ce mois qui ont particulièrement affligé les catholiques en France.

Si nous avions envie de rire, nous n'aurions qu'à mentionner l'idée étrange des agents de change voulant élever une statue à l'Empereur, parce qu'ayant établi les tourniquets, il les avait supprimés, idée à laquelle le chef de l'État a spirituellement répondu en promettant son portrait; on ne dit pas s'il sera gravé sur une pièce de cinq francs. Nous pourrions aussi étaler les révélations du procès si justement terminé par la condamnation de ce misérable M. Plassiart, qui avait fait du village de Collonges, comme dit le *Temps*, un bourg pourri. Nous pourrions enfin raconter avec M. Véron les vicissitudes de cette *Revue européenne*, fondée pour tuer la *Revue contemporaine*, et qui vient d'être rachetée par sa rivale, en sorte que les écrivains qui avaient quitté l'une pour entrer à l'autre ont dignement quitté celle-ci pour ne pas rentrer à celle-là, ayant vainement tenté de rendre européenne une Revue qu'il est plus juste, convenons-en, de continuer à nommer contemporaine.

Mais nous nous sentons plutot en disposition sérieuse et triste, et, puisqu'un article spécial, publié dans ce numéro, nous dispense de parler de la situation financière, du décret du 1er décembre, utile complément de celui du 14 novembre, du rapport, plus savant que calme, de M. le président Troplong, et de la discussion à laquelle il a donné lieu dans le Sénat, nous finirons par quelques mots consacrés aux questions qui touchent plus spécialement les catholiques.

VI

Nous ne nous permettrons aucune réflexion sur l'*avertissement* que le *Correspondant* a reçu de M. le Ministre de l'intérieur. La veille, M. le Ministre de l'instruction publique avait obtenu la destitution de notre collaborateur, M. de Laprade, que M. de Salvandy avait nommé, en 1847, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. Le cours n'a pas été suspendu, comme l'avaient été celui de M. Cousin sous la Restauration, celui de M. Michelet sous la monarchie de Juillet. Le professeur a été révoqué, privé de sa chaire, de son titre, de son traitement, à la suite d'un rapport où M. le Ministre expose la moralité des devoirs qui résultent du salaire en des termes auxquels nous aurions plusieurs choses à répondre, si nous étions libres de le faire.

Il s'agissait, on le sait, d'un querelle littéraire, d'une pièce de vers, dont la vivacité, provoquée par un article d'un des confrères de M. de Laprade à l'Académie, dans le *Constitutionnel*, avait déjà, quelques jours avant la mesure insérée au *Moniteur*, reçu le double feu d'une réplique due à un autre collègue, lui-même autrefois professeur, mais rédacteur du même *Constitutionnel*, et d'un article écrit par un troisième professeur, rédacteur de l'*Opinion nationale*. L'*Union* a dit que cette révocation était sans précédents; je ne le sais pas; mais ce qui est sans précédents dans l'histoire de l'Université, disons-le à son honneur, ce sont des professeurs demandant la démission d'un collègue.

D'autres rigueurs, un procès, puis un avertissement, étaient tombés, au commencement de ce mois, sur un journal catholique, l'*Ami de la Religion*.

Ce journal représentait, dans la presse périodique, la même cause à laquelle le *Correspondant* est dévoué depuis plus de trente ans sans y avoir mêlé à travers tous les régimes aucune préoccupation étrangère, la cause des croyances catholiques et des convictions libérales. Nous n'oublierons jamais les services que ce journal, devenu quotidien depuis plus de deux ans, a rendus pendant ce temps difficile, grâce au concours d'hommes de cœur et de talent. Presque tous ces écrivains, M. de Carné, M. Lavedan, le prince Augustin Galitzin, M. Audley, MM. Charles et Hilaire Mercier de Lacombe, M. François Lenormant, M. H. Moreau, M. Bonnier, viennent de quitter l'*Ami de la Religion*, et ce journal, en annonçant cet incident si grave, déclare qu'il n'y a rien de changé dans sa ligne. Lorsqu'un roi prononça ce mot ingénieux : « *Il n'y a rien de changé : il n'y a qu'un Français de plus*, » ce Français était le maître de tous les autres. De même, il n'y a rien de changé à l'*Ami de la Religion*, il n'y a qu'un propriétaire de plus. A quoi bon déclarer subtilement que le journal n'est pas vendu, si la plus grande partie de ses actions est entre les mains du gérant et d'un

nouveau souscripteur choisi par lui, que l'on ne nomme pas? A quoi bon, dans une profession de foi, déclarer que, « de plus en plus dégagé de préoccupations dynastiques, on sera catholique avant tout, indépendant, défenseur du pouvoir temporel, dévoué à la conciliation de l'Église et de la société moderne? » Est-ce que l'*Ami* avait, la veille, des préoccupations dynastiques? Est-ce que M. de Carné l'empêchait d'être indépendant? M. Galitzin d'être catholique avant tout? MM. Mercier de Lacombe de défendre le pouvoir temporel? MM. Lavedan, Moreau, Audley ou Lenormant, de comprendre la société moderne? Tous ces noms représentent avec tant d'éclat, avec tant d'honneur, les principes que l'*Ami* déclare être les siens, que leur retraite laisse sa transformation inexpliquée, ou malheureusement trop facilement explicable. Il est trop évident qu'il y a incompatibilité entre les nouveaux auxiliaires de l'*Ami de la Religion* et ses anciens rédacteurs. Nous n'avons pas besoin de dire que notre confiance, nos regrets, nos sympathies, suivent dans leur retraite les écrivains, *catholiques avant tout*, et *indépendants*, qui ont eu le profond chagrin de ne plus pouvoir comprendre ces termes de la même façon que le journal dont ils se séparent.

Nous aimerions à donner de bonnes nouvelles de la Société de Saint-Vincent de Paul. Toutes les conférences ont insisté chaleureusement pour la reconstitution du conseil général, dont les membres dispersés n'ont pas cessé de demander ce qu'on leur reprochait sans obtenir de réponse. Mgr. l'évêque d'Arras a joint ses graves réclamations à celles de ses collègues de Nîmes et d'Orléans. Mais les conférences ont continué à être, les unes dissoutes, les autres autorisées, toutes déçues dans leur espoir et dans leur vœu formel de voir reconnu le conseil qui leur servait de centre religieux et de lien indispensable. Quelques conférences ont préféré se dissoudre que de vivre ainsi décapitées. Mgr. l'évêque d'Orléans, dans une lettre pleine de charité, violemment attaquée par le *Siècle*, qui, peu de jours après, ne traitait pas mieux la modération de Mgr le cardinal Morlot, a conseillé aux réunions de son diocèse de ne pas se laisser décourager et détruire, de penser à leurs pauvres, de demeurer près d'eux, et de se venger du mal en faisant plus de bien. C'est par ce conseil chrétien que se termine également un écrit, admirablement opportun, le recueil des *Lettres et discours de Frédéric Ozanam sur la Société de Saint-Vincent de Paul*. Nous voudrions que ces lettres arrivassent à l'adresse de tous les membres, de tous les amis, et aussi de tous les ennemis de cette Société. La voix aimable et forte de celui qui les a écrites à vingt ans semble tomber du ciel pour relever et exciter au bien ceux que l'on frappe, et désarmer, à force de sincérité touchante, les hommes, s'il en est, qui applaudissent de bonne foi à une persécution imméritée.

Cette année 1861, qui va disparaître, que de tristesses elle nous aura causées! Les peines du souverain Pontife n'ont pas diminué, plusieurs de nos institutions les plus chères ont été frappées, d'autres se sont transfor-

mées, et à ces épreuves se sont ajoutées des pertes irréparables. Nous avons perdu, qui nous le rendra jamais? l'illustre P. Lacordaire. Peu de jours après, nous perdions un ami dont nous serions ingrats de ne pas prononcer le nom respectable, le baron d'Ekstein, le plus vieux d'entre nous et toujours le plus jeune, le plus savant et toujours le plus studieux, le plus anciennement dévoué et toujours le plus humble, serviteur exemplaire de la religion, de la science, de la liberté, de la jeunesse. Tant d'épreuves mêlées à tant de chagrins accableraient nos âmes, si elles n'étaient chrétiennes. Les coups de la vie peuvent ébranler des principes moins solides, ils enfoncent plus avant les nôtres. Bien faibles seraient ceux d'entre nous qui ne sentiraient pas mieux que jamais, surtout aux approches de la grande fête qui promet la *paix aux hommes de bonne volonté*, quel est le bonheur de la foi, quel est le prix de la liberté.

Le Secrétaire de la rédaction : P. Douhaire.

LE PÈRE LACORDAIRE

I

Abion un rey, l'aben perdut! « Nous avions un roi et nous l'avons perdu, » disait en son dialecte albigeois une bonne femme d'entre ces vingt mille chrétiens rassemblés à Sorèze, pour faire au Père Lacordaire de si magnifiques et de si populaires obsèques. Ce cri d'une naïve admiration mêlée à la douleur répond bien au sentiment qui domine tous ceux qui ont subi de près ou de loin l'influence de Lacordaire. Mais comment rendre ce que doivent éprouver ceux qui ont vécu de sa vie, et qui ont suivi cet astre depuis ses premiers rayons jusqu'à son splendide couchant?

J'éprouve, en voulant parler de lui, autant de trouble que de tristesse. Le silence seul convient à une grande douleur, surtout quand il s'y mêle un grand respect. C'est lui, je crois, qui me disait un jour : « L'homme est si impuissant pour l'homme! c'est sa plus douloureuse misère. » Je ne l'ai jamais mieux compris que devant cette tâche que l'on m'impose, de rendre un hommage superflu à celui que tant d'hommes ont aimé, que moi aussi j'ai tant aimé et qui a tant aimé mon âme. Je suis sûr d'avance de ne pas faire ce que je voudrais, de ne pas rendre justice à cette vie si grande, si pure et si pleine. La voilà donc finie, cette vie qui nous semblait la plus précieuse, la plus nécessaire de toutes! Il est mort, mais nous sommes tous frappés. « Sa mort nous rapetisse tous, » disait Arago sur la tombe de Cuvier. Ce n'est pas assez dire pour ses vieux amis. Nous gisons autour de ce grand chêne tombé, quelques-uns écrasés, d'autres déracinés, tous étourdis par sa chute.

Ah! ce que nous perdons, c'est bien plus qu'un roi. L'Évangile dit de la mère qui vient d'enfanter, qu'elle se console de ses angoisses, parce qu'il est né un homme pour le monde : *Quia natus*

est homo in mundum. Et nous, nous sommes désolés, parce que, dans le monde, il est mort un homme; oui, avant tout, un homme, un véritable homme. Et quel homme! Est-ce trop de dire qu'il fut un des plus grands orateurs, des plus grands religieux, et des plus grands serviteurs de Dieu en ce siècle? Non certes, et j'ajoute, sans craindre de blesser ses plus illustres émules, que parmi les morts et les vivants de notre temps, l'histoire ne saura pas découvrir un personnage plus singulier et plus attrayant.

Cet orateur, ce religieux, ce libéral qui a été parmi nous le descendant et le continuateur de Bossuet, de saint Dominique et d'O'Connell, appartient à toutes les grandes familles de la pensée humaine. Il appartient surtout à cette race d'hommes rares et forts qui, venue sur les confins de deux siècles, a, malgré plus d'une faute et plus d'une misère, racheté la France de ses forfaits et de ses abaissements; qui a honoré, servi et relevé l'esprit français; qui a substitué aux triomphes de l'esprit d'usurpation et de conquête une époque de lumières, de liberté, de vie publique et intellectuelle, de renaissance catholique. Devant aucun des grands noms qui ont présidé à ce grand réveil politique et religieux, celui de Lacordaire ne pâlira.

Né avec ce siècle, il en a connu toutes les douleurs et toutes les grandeurs. Né démocrate et presque révolutionnaire, il a comprimé, sans l'étouffer jamais, cette lave qui de temps à autre faisait explosion dans sa parole, non plus pour semer la ruine et l'effroi, mais pour illuminer la nuit d'alentour.

Devenu chrétien, catholique, prêtre et religieux, il ne trahit aucune des généreuses convictions de sa jeunesse, aucune. Sans jamais abaisser son drapeau, il a pu tendre la main aux honnêtes gens qui n'étaient pas ses frères par la foi, parce qu'il était lui-même resté l'honnête homme avant tout, c'est-à-dire l'homme avec lequel tous peuvent traiter, et que tous respectent, et dont il célébrait l'honneur par un des derniers éclats de sa victorieuse parole.

« Ah! s'écriait-il, je suis chrétien, et pourtant je m'attendris à ce nom d'honnête homme. Je me représente l'image vénérable d'un homme dont le cœur n'a jamais conçu l'injustice et dont la main ne l'a point exécutée... qui fut observateur de sa parole, fidèle dans ses amitiés, sincère et ferme dans ses convictions; à l'épreuve du temps qui change et qui veut entraîner tout dans ses changements, également éloigné de l'obstination dans l'erreur et de cette insolence particulière à l'apostasie qui accuse la bassesse de la trahison ou la mobilité honteuse de l'inconstance... Ce n'est pas encore là le héros, mais c'est déjà une noble chose, et peut-être, hélas! une chose rare, du moins dans sa plénitude. Saluez donc en passant, et, qui que vous soyez, chrétien et même saint, aimez entendre à votre oreille, et

surtout au fond de votre conscience, cette belle parole, que vous êtes un honnête homme[1]. »

Il y a plus. Le chrétien héroïque, qui nous parlait ainsi, me représentait un de ces barbares, que la main maternelle de l'Église allait choisir au sein des hordes ennemies et victorieuses dont s'épouvantaient ses enfants, et qui, une fois baptisés, oints et sacrés par elle, devenaient, comme saint Martin, saint Boniface, ou saint Colomban, des médiateurs tout-puissants entre elle et un monde nouveau, et lui ramenaient en foule des fidèles nés hors de son sein, nés pour la combattre, mais transformés soudain en soldats dociles de la vérité.

Miraturque novas frondes et non sua poma.

Cet Achille chrétien, trempé dès le berceau et tout entier dans l'esprit moderne et rendu ainsi invulnérable aux regrets et aux engagements du passé, n'est sorti de cette onde stygienne, que pour s'éprendre des seuls biens de l'âme, pour ne tourner ses regards pendant quarante ans que vers le ciel, et pour en montrer le chemin à des générations éperdues.

Il a été, à coup sûr, dans l'Église, la personnification la plus éclatante de cet esprit nouveau que les chrétiens sont impérieusement condamnés à accepter et à employer, sous peine de laisser la vérité désarmée et enchaînée sur des rives oubliées. Et cependant, chose tristement étrange, lui, le plus grand des prêtres et le plus pur des démocrates, n'a jamais été accepté par la démocratie[2], n'a jamais été complétement goûté ni compris par le clergé.

Parlez donc alors, me dit-on, vous qui avez été le témoin de sa vie. La postérité commence pour lui; dites-lui ce que vous en savez. Oui, je le reconnais, j'ai été ce témoin; et, bien convaincu, comme je le suis, que sa gloire ne fait que débuter, et que, dans un siècle tout au plus, elle atteindra son apogée, je ne puis lui refuser mon témoignage.

[1] 3e conférence de Toulouse.

[2] Disons, pour montrer l'usage qu'on fait parmi nous de la publicité, qu'il s'est trouvé un journal français (le *Temps* du 24 novembre 1861) pour accuser, entre guillemets et en spécifiant la date, le P. Lacordaire d'avoir, en 1838, qualifié la raison humaine de « fille du néant, et de puissance qui, venant du démon, est inconciliable avec la foi qui vient de Dieu. » Les expressions que l'on cite, en les altérant, n'ont été appliquées par Lacordaire qu'au rationalisme et non à la raison. Encore, dit-il, dans la seule publication faite par lui en 1838, que tous les rationalistes ne le sont pas de la même façon. Lacordaire, qui a dit de la raison qu'elle était la *sœur de la foi*, est certainement de tous les orateurs chrétiens celui qui a le plus vanté, le plus caressé la raison humaine.

Cette ridicule calomnie a été aussitôt répétée à l'infini, et surtout en Angleterre,

Avant de quitter à son tour cette terre où il est si dur de survivre à ses amis, il convient de leur préparer l'accès de ce tribunal qu'on doit à la fois attendre et redouter, quoiqu'il ne soit ni universel ni infaillible.

J'apporterai donc une déposition que je crois indépendante et impartiale. Il est vrai que, s'il n'a pas été mon maître, il a été mon ami; mais trente ans d'amitié suffisent et au delà pour dissiper toute illusion, pour écarter les rêves de l'imagination, pour purifier l'ardeur de l'enthousiasme.

Nous n'avons pas toujours été d'accord. Parfaitement unis par le cœur, nous différions par l'esprit; constamment unis sur le but à poursuivre, nous différions souvent sur la conduite à tenir. C'est dans ces dissentiments même que je puise la liberté nécessaire pour le contempler sans être ébloui et pour le louer sans le flatter.

Entre tous les grands côtés que présente sa vie, je voudrais faire surtout comprendre quel a été son caractère et quelle a été son âme. Je le louerai d'abord d'être resté fidèle à lui-même, sans une heure d'éclipse dans toute sa vie: d'avoir, à travers tant de régimes et au milieu de la défaillance universelle, « eu un égal souci du salut et de l'honneur » et donné un immortel exemple d'immobile persévérance.

Mais je chercherai encore plus à montrer sous son vrai jour cette âme qui a eu cela de commun avec Dieu qu'elle a surtout aimé nos âmes: *Domine, qui amas animas;* cette âme, dont la trempe austère et forte s'alliait à une si merveilleuse douceur, où la tendresse et la fierté marchaient de front, où la candeur d'un enfant se mariait à une sincère et intense mélancolie. Il a été de ceux à qui, comme parle Bossuet, la lumière de la raison et l'honneur de la liberté ne sont point à charge[1]. Mais il a été aussi de ceux qui ont cette pente naturelle vers le cœur d'autrui, cette pitié infinie pour les misères d'autrui, que lui-même appelait la bonté et qu'il préférait à tout. C'est ce souvenir qui m'encourage à entamer un récit qui ne sera guère que le pleur d'un ami. Que d'autres honorent en lui le génie, la sainteté, les grands discours et les grandes œuvres. Sous le puissant écrivain, sous l'incomparable orateur, sous l'austère religieux, ma faiblesse cherchera l'homme, et, dans l'homme, le cœur pur et généreux, doux et intrépide, que j'ai senti battre pendant trente ans comme le mien. Et pour cela, je parlerai bien moins que je ne le ferai parler lui-même. C'est lui qui nous montrera comment il y a dans la bonté, « outre le don gratuit de soi-même, une manière

par un organe très-répandu (*Saturday Review* du 30 novembre) : il y ajoute de son cru que Lacordaire est le type d'un genre qui n'échappe à la monstruosité que par le ridicule (*Only not monstruous because so very ludicrous*).

[1] *Sermon sur les fondements de la vengeance divine.*

de se donner, un charme qui déguise le bienfait, une transparence qui permet de voir le cœur et de l'aimer, je ne sais quoi de simple, de doux et de prévenant, qui attire tout l'homme et lui fait préférer au spectacle même du génie celui de la bonté[1]. »

II

Ce fut en novembre 1830 que je le vis pour la première fois dans le cabinet de l'abbé de Lamennais, quatre mois après la Révolution, qui avait paru un moment confondre dans une ruine commune le trône et l'autel, et un mois après la création du journal l'*Avenir*. Ce journal avait pour épigraphe : *Dieu et la liberté!* Il devait, dans la pensée de ses fondateurs, régénérer l'opinion catholique en France et sceller son union avec le progrès libéral. J'accourais pour prendre part à cette œuvre, avec l'ardeur de mes vingt ans et du fond de l'Irlande, où j'avais vu O'Connell à la tête d'un peuple dont l'invincible fidélité à la foi catholique avait lassé trois siècles de persécution, et dont la presse libre et la libre parole venaient de conquérir l'émancipation religieuse. Un très-petit groupe de laïques s'était associé à la pensée de M. de Lamennais, avec un nombre encore plus restreint de prêtres. Parmi ceux-ci, on me nomma l'abbé Lacordaire, que nul ne connaissait encore. Non-seulement il n'était pas de ceux qui s'étaient fait un nom en reproduisant les doctrines du célèbre auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, mais il n'était à aucun titre son élève. Il écrivait, le 7 juin 1825 : « Je n'aime ni le système de M. de Lamennais, que je crois faux, ni ses opinions politiques, que je trouve exagérées. » Depuis lors quelques jours passés à la Chesnaie l'avaient rapproché du grand polémiste, devenu peu à peu aussi révolutionnaire qu'il avait été monarchique, et resté aussi excessif et aussi absolu dans son libéralisme qu'il l'avait été dans son royalisme. Mais il n'avait fallu rien moins que la Révolution de juillet et l'*Avenir* pour engager dans une œuvre commune ces deux natures si profondément distinctes.

Je les voyais tous les deux pour la première fois : ébloui et dominé par l'un, je me sentis plus doucement et plus naturellement attiré vers l'autre. Que ne m'est-il donné de le peindre tel qu'il m'apparut alors dans tout l'éclat et le charme de la jeunesse! Il avait vingt-huit ans : il était vêtu en laïque (l'état de Paris ne permettant pas alors aux prêtres de porter leur costume) ; sa taille élancée, ses traits fins et réguliers, son front scuptural, le port déjà souverain de sa tête, son œil noir et étincelant, je ne sais quoi de fier et d'élégant en même temps que

[1] Panégyrique du B. Fourier.

de modeste dans toute sa personne, tout cela n'était que l'enveloppe d'une âme qui semblait prête à déborder, non-seulement dans les libres combats de la parole publique, mais dans les épanchements de la vie intime. La flamme de son regard lançait à la fois des trésors de colère et de tendresse ; elle ne cherchait pas seulement des ennemis à combattre et à renverser, mais des cœurs à séduire et à inspirer. Sa voix, déjà si nerveuse et si vibrante, prenait souvent des accents d'une infinie douceur. Né pour combattre et pour aimer, il portait déjà le sceau de la double royauté de l'âme et du talent. Il m'apparut charmant et terrible, comme le type de l'enthousiasme du bien, de la vertu armée pour la vérité. Je vis en lui un élu prédestiné à tout ce que la jeunesse adore et désire le plus : le génie et la gloire. Mais lui, plus épris encore des suaves joies de l'amitié chrétienne que des lointains échos de la renommée, me fit comprendre que les plus grandes luttes ne nous émeuvent qu'à demi; qu'elles nous laissent la force de songer avant tout à la vie du cœur ; que les jours commencent et finissent selon qu'un souvenir aimé se lève ou se tait dans une âme. C'est lui qui me parlait ainsi ; il ajoutait aussitôt : « Hélas ! nous ne devrions aimer que l'infini, et voilà pourquoi, quand nous aimons, ce que nous aimons est si accompli dans notre âme. »

Le lendemain de cette première rencontre, il me mena entendre sa messe, qu'il disait dans la chapelle d'un petit couvent de Visitandines, au pays latin, et déjà nous nous aimions, comme on s'aime dans ces purs et généreux élans de la jeunesse et sous le feu de l'ennemi. Il daigna jouir de cette rencontre qu'il avait désirée et dont il se félicitait en termes qui répondaient à sa pensée classique et démocratique. Il écrivait quelque temps auparavant : « Mon âme, comme Iphigénie, attend son frère au pied des autels. » Puis, parlant de son nouvel ami à un plus ancien, il disait : « Je l'aime comme un plébéien[1]. »

Rien du reste de plus simple et de plus banal que la vie de ce jeune prêtre jusque-là. Ceux qui recherchent dans la vie des personnages historiques, ou au moins dans leur jeunesse, les romans et les orages, doivent se pourvoir ailleurs[2]. Aucune aventure, aucun coup du sort ou de la passion, ne vint troubler le cours de ses premières années. Fils d'un médecin de village, élevé par une mère pieuse et bénie, il avait, comme presque tous les jeunes gens de ce temps-là, perdu la foi au collége, et ne l'avait retrouvée ni à l'école de droit ni au barreau, où il compta pendant deux ans parmi les avocats sta-

[1] Lorain, *Biographie du P. Lacordaire.* (*Correspondant*, t. XVIII, p. 19.)

[2] Il faut voir, pour tout ce qui touche la jeunesse du P. Lacordaire, l'excellente et très-intéressante notice, publiée dans le *Correspondant* en 1847 (tomes XVII et XVIII), par M. Lorain, l'un de ses anciens amis et condisciples. Elle renferme beaucoup de lettres de lui.

giaires. En apparence, rien ne le distinguait de ses contemporains : il était déiste, comme l'était alors toute la jeunesse; il était surtout libéral, comme la France entière, mais sans excès. Il partageait les convictions et les généreuses illusions que nous respirions tous alors dans l'air qu'avait purifié la chute du despotisme impérial. Mais il ne voulait qu'une liberté forte et légitime; et, sans être encore éclairé des lumières de la foi, il pressentait déjà le danger suprême des sociétés modernes, car il écrivait, à vingt ans: « L'impiété conduit à la dépra-« vation. Les mœurs corrompues enfantent les lois corruptrices, et la li-« cence emporte les peuples vers l'esclavage.» Lui-même resta toujours digne et régulier dans ses mœurs, sans autre passion que celle de la gloire. Avant même d'être chrétien il se respectait lui-même. Il n'eut pas besoin de traverser le désordre pour arriver à l'ordre. Il le disait dès lors : Je suis rassasié de tout sans avoir rien connu. Il l'a sans cesse répété : aucun homme ni aucun livre ne fut l'instrument de sa conversion. Un coup subit et secret de la grâce lui ouvrit les yeux sur le néant de l'irréligion. En un seul jour, il devint chrétien, et, le lendemain, de chrétien il voulut être prêtre. Séminariste à Saint-Sulpice en 1824, ordonné prêtre en 1827, aumônier de couvent en 1828, aumônier de collége en 1829, il semblait ne sortir par aucun côté du train ordinaire des choses et des hommes.

Il n'y avait de singulier chez lui que son libéralisme. Par un phénomène alors inouï, ce converti, ce séminariste, cet aumônier de religieuses, s'obstinait à rester libéral comme aux jours où il n'était qu'étudiant et avocat.

« Je ne veux pas, disait-il, perdre, en devenant chrétien, ces idées d'ordre, de justice, de liberté forte et légitime, qui ont été mes premières conquêtes. Le christianisme n'est pas une loi d'esclavage... Il n'a pas oublié que ses enfants furent libres à l'époque où le monde gémissait dans les fers de tant d'horribles Césars, et qu'ils avaient créé sous terre une société d'hommes qui parlaient d'humanité sous le palais de Néron... L'Église a parlé de raison et de liberté, quand les droits imprescriptibles du genre humain étaient menacés d'un naufrage commun[1]. » Il comprenait donc dans sa jeunesse et dans sa solitude ce que personne autour de lui ne semblait entrevoir : d'abord que l'Église, après avoir donné la liberté au monde moderne, avait à son tour le droit et l'impérieuse obligation de l'invoquer; ensuite qu'elle ne pouvait plus l'invoquer à titre de privilége, mais seulement comme sa part dans le patrimoine commun de la société nouvelle.

M. de Lamennais, alors le plus célèbre et le plus vénéré des prêtres français, parti du pôle opposé, était arrivé à la même conclusion.

[1] *Lettre à Lorain*, p. 833.

C'était là ce qui rapprochait de lui l'obscur aumônier du collége Henri IV. Ce fut sur ce terrain que tous deux plantèrent la bannière de l'*Avenir*.

Ni l'ancien clergé ni le nouveau gouvernement n'étaient disposés à goûter cette nouvelle doctrine, mais on pouvait compter sur les violences et les maladresses de celui ci, pour éclairer peu à peu et ramener celui-là. Il fallait donc à la fois signaler les actes arbitraires de certains fonctionnaires contre la religion, et enseigner aux catholiques à puiser dans les institutions et dans les idées libérales des armes que la chute d'une dynastie ne pourrait plus briser entre leurs mains. Le talent, jusqu'alors inexpérimenté et complétement inconnu du jeune Henri Lacordaire, se consacra à cette double tâche. Du premier coup il égala, et, à dire vrai, il éclipsa la fougueuse éloquence du grand écrivain dont on le croyait à tort le disciple.

Quelques jours après notre première rencontre, je lus dans l'*Avenir* un article qui portait les initiales de ce nom désormais voué à la publicité. Il s'agissait d'un refus de sépulture, qui avait eu lieu à Aubusson, et à la suite duquel le sous-préfet avait fait introduire dans l'église, par la force armée, la dépouille d'un homme mort sans avoir réclamé les secours de la religion. Le prêtre Lacordaire en prenait acte pour parler aux autres prêtres de France en ces termes :

« Un de vos frères a refusé à un homme mort les paroles et les prières de l'adieu suprême des chrétiens ; il a laissé le soin d'honorer des cendres étrangères à ceux qui pouvaient leur dire : Vous nous avez aimés pendant la vie, recevez-nous encore au delà. Votre frère a bien fait : il s'est conduit en homme libre, en prêtre du Seigneur, résolu à garder ses lèvres pures de bénédictions serviles. Malheur à qui bénit contre la conscience, à qui parle de Dieu avec un cœur vénal ! Malheur au prêtre qui murmure des mensonges au bord d'un cercueil ! qui conduit les âmes au jugement de Dieu par crainte des vivants et pour une vile monnaie ! Votre frère a bien fait : sommes-nous les fossoyeurs du genre humain ? Avons-nous fait un pacte avec lui pour flatter ses dépouilles, plus malheureux que les courtisans à qui la mort du prince rend le droit de le traiter comme le méritait sa vie? Votre frère a bien fait : mais une ombre de proconsul a cru que tant d'indépendance ne convenait pas à un citoyen si vil qu'un prêtre catholique. Il a ordonné que le cadavre serait présenté devant les autels, fallût-il employer la violence pour l'y conduire, et crocheter les portes de l'asile où repose, sous la protection des lois de la patrie, sous la garde de la liberté, le Dieu de tous les hommes et du plus grand nombre des Français.

« Sa volonté a été accomplie, un peloton de garde nationale a introduit le cercueil dans l'intérieur de l'église ; la force et la mort ont

violé le domicile de Dieu, en pleine paix, sans émeute populaire, par les ordres de l'administration. On ne peut violer le domicile du citoyen qu'avec l'intervention de la justice ; la justice n'a pas même été appelée, pour dire à la religion : Voile un moment ta face devant mon épée. Un simple sous-préfet, un salarié amovible, du sein de sa maison, gardée contre l'arbitraire par trente millions d'hommes, a envoyé dans la maison de Dieu un cadavre ! Il a fait cela, tandis que vous dormiez tranquilles sur la foi jurée dans la Charte du 7 août, tandis que l'on exigeait de vous des prières pour bénir, dans le roi, le chef de la liberté d'une grande nation. Il a fait cela devant la loi, qui déclare que les cultes sont libres, et qu'est-ce qu'un culte libre, si son temple ne l'est pas, si son autel ne l'est pas, si l'on peut y apporter de la boue les armes à la main ? Il a fait cela à la moitié des Français, lui, ce sous-préfet !

« ..... Or, l'homme qui a bravé tant de Français dans leur religion, qui a traité un lieu où les hommes plient le genou avec plus d'irrévérence qu'il ne s'en serait permis à l'égard d'une étable, cet homme, il est au coin de son feu, tranquille et content de lui. Vous l'auriez fait pâlir, si, prenant votre Dieu déshonoré, le bâton à la main et le chapeau sur la tête, vous l'eussiez porté dans quelque hutte, faite avec des planches de sapin, jurant de ne pas l'exposer une seconde fois aux insultes des temples de l'État[1]. »

Ces derniers mots indiquaient la conséquence extrême, injuste et dangereuse, devant laquelle l'*Avenir* ne reculait pas. Il disait crûment au clergé qu'il fallait savoir renoncer au budget du culte, seul débris de son antique et légitime patrimoine, seule garantie de son existence matérielle, renoncer même aux églises dont l'État se prétendait propriétaire, pour entrer en pleine possession des forces invincibles et des inépuisables ressources de la liberté moderne. Quant à cette liberté, voici sous quelle parure, après l'avoir arrachée du camp des révolutionnaires, il la présentait resplendissante et enflammée aux catholiques ahuris.

« Aujourd'hui, la censure *civile* peut-elle être exercée par l'Église ? Non. L'État peut-il et veut-il confier la censure à l'Église ? Non. Reste donc la liberté, et Dieu soit béni ! Dieu soit béni d'avoir fait de l'homme une créature si élevée, que la force conspire vainement contre son intelligence, et que la pensée n'ait ici-bas d'autre juge que la pensée ! Loin que l'ordre soit détruit par le libre combat de l'erreur contre la vérité, c'est ce combat même qui est l'ordre primitif et universel...

« On pouvait objecter aussi au souverain Créateur que le mal serait plus fort que le bien dans le régime libéral qu'il choisissait. Il l'a néanmoins choisi, sachant que la liberté est le bien par ex-

[1] *Avenir* du 29 novembre 1830.

cellence, contre lequel le crime ne prévaut pas, puisque le crime est une preuve même de la liberté, et qu'il atteste la présence d'une créature divine partout où il se commet.

« ..... Il n'est pas vrai d'ailleurs, dans aucun sens, que le mal soit plus fort que le bien, et que la vérité combatte sur la terre avec des armes dont l'inégalité ait besoin d'être réparée par le secours du pouvoir absolu. S'il en était ainsi, la vérité serait bien malheureuse, car le pouvoir absolu n'a jamais travaillé que pour lui-même. Est-ce à l'aide du pouvoir absolu que le christianisme s'est fondé? Est-ce à l'aide du pouvoir absolu que les hérésies du Bas-Empire ont été surmontées? Est-ce à l'aide du pouvoir absolu que les peuples ariens de l'Occident ont été convertis? Est-ce à l'aide du pouvoir absolu que la philosophie du dix-huitième siècle tombe en poussière aujourd'hui? La vérité persécutée a triomphé partout de l'erreur protégée et puissante : voilà l'histoire. Et aujourd'hui l'on vient nous dire que, si la vérité est réduite à combattre l'erreur par ses seules armes, librement, en plein air, tout est perdu. Insensés! il n'y a qu'une preuve que tout ne soit pas mensonge et jeu de l'esprit, c'est que quelque chose, haï depuis l'origine, esclave depuis l'origine, blessé et sanglant depuis l'origine, a pourtant triomphé depuis l'origine de tous les obstacles humains, et ce quelque chose battu des flots, vous croyez qu'il périra par la liberté. Beaucoup d'hommes ont secoué la tête en passant devant le Christ; mais, je vous le jure, je n'en ai point rencontré dans l'histoire dont le blasphème égale le vôtre. Vous ne connaissez pas le Galiléen.

« Catholiques, croyez-moi, laissons à ceux qui n'ont foi qu'aux princes de la terre les espérances de la servitude. Laissons-les dire que tout est perdu si la presse parle, et s'enfoncer dans des conséquences lamentables où ils n'auront plus qu'à choisir entre la destruction de l'ordre et celle de la raison. Ce sont des enfants d'un jour qui n'ont pas encore vu d'éclipse et qui se tordent les mains en invoquant je ne sais quels dieux. Pour nous, voyageurs depuis longtemps sur cette terre, ne nous troublons pas de si peu, et, notre crucifix sur la poitrine, prions et combattons : les jours ne tuent pas les siècles, la liberté ne tue pas Dieu[1]. »

Ainsi écrivait, avec un singulier mélange de déclamation classique et de puissante originalité, ce prêtre, cet inconnu de la veille, à vingt-huit ans! et il ne se contentait pas d'écrire, il parlait comme il écrivait. Il avait compris que, dans les pays déjà libres, ou qui aspirent à le devenir, les grandes causes se traduisent toujours, comme à Rome et en Angleterre, en procès débattus au grand jour de la publicité judiciaire. Une série de contestations dont le détail allongerait trop ce récit, mais qui toutes avaient pour objet l'éman-

[1] *Avenir* du 12 juin 1831.

cipation du prêtre et du citoyen catholique, l'amena plus d'une fois à l'audience de la police correctionnelle, soit comme prévenu, soit comme partie civile, soit enfin comme avocat, car jusqu'à ce qu'il en eût été débouté par une décision du conseil de discipline, il eut la prétention de plaider en cette qualité, et je me rappelle la surprise d'un président de chambre, en découvrant un jour, sous la robe d'avocat, ce prêtre dont le nom commençait déjà à poindre. En fouillant dans les journaux du temps, on trouverait bien quelques rayons de cette parole déjà si virile, qui semait le trouble dans les rangs des substituts, et qui électrisait l'auditoire.

Un jour, en répondant à un avocat du roi, qui s'était hasardé à dire que les prêtres étaient les ministres d'un pouvoir étranger, Lacordaire s'était écrié : « Nous sommes les ministres de quelqu'un qui n'est étranger nulle part, de Dieu. » Sur quoi l'auditoire, rempli de ce peuple de Juillet si hostile au clergé, se mi à applaudir; on lui criait : « Mon prêtre, mon curé, commen vous nommez-vous? Vous êtes un brave homme! » Je ne sais quel attrait l'entraînait toujours vers ces conflits de parole : on eût dit qu'il éprouvait la trempe de son arme, en s'essayant à assurer ses coups. « Je me suis convaincu, » écrivait-il au sortir d'une de ces escarmouches, « que le sénat romain ne serait pas capable de m'effrayer. » Et, de fait, jamais homme ne sembla moins souffrir de ce qu'il a lui-même appelé les « tourments de la parole publique[1]. »

Bientôt le pouvoir lui rendit le service de lui ouvrir une arène plus digne de lui. Le roi Louis-Philippe, usant pour la première fois de la prérogative que le concordat avait consacrée, venait de nommer trois nouveaux évêques. Irrité, non sans raison, par deux articles qui lui imputaient à cette occasion des intentions perverses, avec une intempérance de langage que Lacordaire sut plus tard avouer et regretter, le gouvernement le fit traduire, en même temps que l'abbé de Lamennais, devant le jury, comme accusés d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et de provocation à la désobéissance aux lois. Ils comparurent devant la cour d'assises le 31 janvier 1831. M. de Lamennais fut défendu avec un grand talent par M. Janvier. L'abbé Lacordaire se défendit lui-même : il sut émouvoir ses juges en entremêlant à la hardiesse de ses doctrines un touchant et modeste retour sur lui-même. Nos lecteurs nous sauront gré de leur citer quelques fragments de ce discours, qui n'a jamais été réimprimé depuis 1831.

« Je me lève, dit-il en commençant, avec un souvenir qui ne saurait passer de mon esprit. Quand le prêtre autrefois se levait au milieu des peuples, quelque chose qui excitait un profond amour se levait en même temps que

[1] Notice sur Ozanam.

sa personne. Aujourd'hui, tout accusé que je sois, je sais que mon nom de prêtre est muet pour ma défense, et je m'y résigne. Les peuples ont dépouillé le prêtre de cet amour antique qu'ils lui portaient, lorsque le prêtre s'est dépouillé lui-même d'une part auguste de son caractère, lorsque l'homme de Dieu a cessé d'être l'homme de la liberté.

« Je ne suis qu'un jeune homme, qu'un catholique obscur; mes souvenirs publics ne remontent pas au delà de trois mois... Et pourtant, messieurs, j'éprouve le besoin de vous raconter les secrets sentiments de mon âme, qui ne seront une preuve de ma bonne foi qu'autant que vous y reconnaîtrez l'accent de ma sincérité...

« J'étais bien jeune : Dieu avait péri dans mon âme, et la liberté ne régnait pas dans ma patrie. Dieu avait péri dans mon âme, parce que mon berceau avait été placé à l'aurore de ce dix-neuvième siècle, dans le bruit et les orages; la liberté ne régnait pas dans ma patrie, parce qu'après de grands malheurs Dieu avait donné à la France un homme plus grand encore que ces malheurs...

« J'étais bien jeune encore : je vis cette capitale où la curiosité, l'imagination, la soif d'apprendre, me faisaient croire que les secrets du monde me seraient révélés. Son poids m'accabla, et je fus chrétien; chrétien, je fus prêtre. Laissez-moi m'en réjouir, messieurs; car je ne connus jamais mieux la liberté que le jour où je reçus avec l'onction sainte le droit de parler de Dieu. L'univers s'ouvrit alors devant moi, et je compris qu'il y avait dans l'homme quelque chose d'inaliénable, de divin, d'éternellement libre : la parole! La parole du prêtre m'était confiée, et il m'était dit de la porter aux extrémités du monde, sans que personne eût le droit de sceller mes lèvres, un seul jour de ma vie. Je sortis du temple avec ces grandes destinées, et je rencontrai sur le seuil les lois et la servitude...

« Si j'ai provoqué à la désobéissance aux lois, j'ai commis une faute grave; car les lois sont sacrées. Elles sont, après Dieu, le salut des nations, et nul ne doit leur porter un respect plus grand que le prêtre, chargé d'apprendre aux peuples d'où leur vient la vie et d'où leur vient la mort. Cependant, je l'avoue, je n'éprouve pas pour les lois de mon pays cet amour célèbre que les peuples anciens portaient aux leurs. Quand Léonidas mourut, on grava ceci sur sa tombe : *Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts pour obéir à ses saintes lois.* Et moi, messieurs, je ne voudrais pas qu'on gravât cette inscription sur ma tombe; je ne voudrais pas mourir pour les saintes lois de mon pays. Car le temps n'est plus où la loi était l'expression vénérable des traditions, des mœurs et des dieux d'un peuple : tout est changé. Mille époques, mille opinions, mille tyrannies, la hache et l'épée se heurtent dans notre législation confuse, et ce serait adorer ensemble la gloire et l'infamie que de mourir pour de telles lois. Il en est une que je respecte, que j'aime, que je défendrai, c'est la Charte de France; non pas que je m'attache aux formes variables du gouvernement représentatif avec une immobile ardeur, mais parce que la Charte stipule la liberté et que, dans l'anarchie du monde, il ne reste plus aux hommes qu'une patrie, la liberté...

« J'ai protesté contre les nominations d'évêques émanées du pouvoir civil, je me trompe, émanées de nos oppresseurs, c'est le terme dont je

me suis servi; et, comme M. l'avocat général s'y est arrêté longtemps, je m'y arrête aussi : nos oppresseurs! Ce mot vous a fait peine. Vous m'en avez demandé compte; vous avez regardé mes mains pour voir si elles étaient meurtries par l'empreinte des fers. Mes mains sont libres, monsieur l'avocat général, mais aussi, mes mains, ce n'est pas moi. Moi, ce qui est moi, c'est ma pensée, c'est ma parole, et, pour que vous le sachiez, je le trouve opprimé dans ma patrie, ce moi divin, ce moi de l'homme, cette pensée, cette parole, moi, enfin! Oui, vous ne garrottez pas mes mains, et peu m'importerait; car ce serait justice ou ce serait violence : justice ne serait pas oppression, et la violence, il resterait contre elle la violence. Mais, si vous ne garrottez pas mes mains, vous garrottez ma pensée; vous ne me permettez pas d'enseigner, moi à qui il a été dit : *Docete*. Le sceau de vos lois est sur mes lèvres; quand sera-t-il brisé? Je vous ai donc appelés mes oppresseurs et je redoute des évêques de votre main!

« J'ai reproché au gouvernement des torts réels; je les lui ai reprochés avec énergie, mais sans avoir l'intention d'exciter les catholiques à le mépriser et à le haïr. Croyez-le, messieurs, du sein de la Providence, où la foi reporte incessamment nos pensées, nous regardons les empires qui tombent et ceux qui s'élèvent avec des pensées plus pures que celles qui agitent l'homme, quand il ne voit dans ces catastrophes souveraines que le combat des intérêts humains. La liberté de l'Église et du monde nous paraît être le terme des desseins secrets de Dieu, et c'est aussi par là que nous jugeons des événements qui ont changé la face de la France. S'ils contribuent à l'affranchissement de la conscience humaine, nous leur accorderons une place dans notre amour; s'ils trahissent leurs propres destinées, ils ne peuvent exiger de nous des serments éternels qui ne sont dus qu'à la patrie, à la liberté, à Dieu : trois choses qui ne meurent pas. Ce sont mes sentiments...

« Mon devoir est accompli. Le vôtre, messieurs, est de me renvoyer absous de cette accusation; ce n'est pas pour moi que je vous le demande. Il n'y a que deux choses qui donnent du génie : Dieu et un cachot. Je ne dois donc pas craindre l'un plus que l'autre. Mais je vous demande mon acquittement comme un pas vers l'alliance de la foi et de la liberté, comme un gage de paix et de réconciliation. Le clergé catholique a fait son devoir; il a crié vers ses concitoyens, il leur a jeté des paroles d'amour; c'est à vous d'y répondre. Je vous le demande encore, afin que ces despotes subalternes, ressuscités de l'Empire, apprennent au fond de leur province qu'il y a aussi une justice en France pour les catholiques et qu'on ne peut plus les sacrifier à de vieilles préventions, à des haines d'un siècle désormais fini.

« Voilà donc, messieurs. Je vous propose d'acquitter Jean-Baptiste-Henri Lacordaire, attendu qu'il n'a point failli, qu'il s'est conduit en bon citoyen, qu'il a défendu son Dieu et sa liberté, et je le ferai toute ma vie, messieurs. »

Les deux accusés furent acquittés.

L'arrêt ne fut rendu qu'à minuit. Une foule nombreuse entourait

et applaudissait les vainqueurs de la journée. Quand elle se fut écoulée, nous revînmes seuls, dans l'obscurité, le long des quais. Sur le seuil de sa porte, je saluai en lui l'orateur de l'avenir : il n'était ni enivré ni accablé de son triomphe; je vis que pour lui ces petites vanités du succès étaient moins que rien, de la poussière dans la nuit. Mais je le vis avide de répandre la contagion du dévouement et du courage, et ravi par ces témoignages échangés de tendresse désintéressée et de foi mutuelle qui valent mieux dans les cœurs jeunes et chrétiens que toutes les victoires.

Une victoire si imprévue n'était pas faite pour abattre nos courages. Une nouvelle campagne fut entreprise. On résolut de concentrer le principal effort de la lutte sur la question de la liberté d'enseignement. Déjà soulevée sous la Restauration, cette question avait obtenu droit de cité dans la Charte de 1830, qui, dans son dernier article, promettait qu'il serait « pourvu, *dans le plus court délai possible*, à « l'instruction publique et à la liberté d'enseignement. » Le gouvernement ne se montrait nullement pressé de tenir la main à l'exécution de cette promesse; et l'administration universitaire, par la rudesse qu'elle déployait dans l'exécution des décrets impériaux qui avaient fondé son monopole, augmentait l'irritation et l'impatience des catholiques. Le recteur de Lyon alla jusqu'à enjoindre aux curés de cette ville de renvoyer les enfants de chœur auxquels ils donnaient gratuitement des leçons. A cette nouvelle, les rédacteurs de l'*Avenir*, qui s'étaient constitués en *agence pour la défense de la liberté religieuse*, annoncèrent publiquement, « attendu que la liberté se prend et ne se donne pas, » que trois d'entre eux ouvriraient à Paris une école libre et gratuite. « L'Université, disaient-ils, poursuit la liberté de l'enseignement jusque dans les enfants de chœur : eh bien, nous la mettrons aux prises avec des hommes. » L'école fut ouverte le 7 mai 1831, après qu'avis préalable en eut été donné au préfet de police. L'abbé Lacordaire fit un court et énergique discours d'inauguration; nous fîmes chacun notre classe à une vingtaine d'enfants. Le surlendemain, un commissaire vint nous sommer de déguerpir. Il s'adressa d'abord aux enfants : *Au nom de la loi, je vous somme de sortir!* L'abbé Lacordaire dit aussitôt : *Au nom de vos parents dont j'ai l'autorité, je vous ordonne de rester!* Les enfants s'écriaient unanimement : *Nous resterons!* Sur quoi des sergents de ville firent sortir élèves et maîtres, sauf Lacordaire, qui protesta que l'école louée par lui était son domicile, et qu'il y passerait la nuit, à moins qu'il n'en fût tiré par la force. « Laissez-moi, nous disait-il en s'asseyant sur un lit de sangle qu'il y avait fait transporter, je reste ici seul avec la loi et mon droit. » Il ne céda qu'à l'attouchement des sergents de ville : après quoi les scellés furent posés et une instruction judiciaire s'engagea aussitôt

contre le maître d'école. Pendant que se vidaient les incidents divers de la poursuite, la mort prématurée de mon père m'ayant revêtu de la pairie héréditaire, et l'action contre les prévenus étant indivisible, nous devînmes tous deux justiciables de la Cour des Pairs, qui nous jugea le 15 septembre, et nous condamna à une amende de cent francs. Tel fut le premier acte de ce grand procès, qui ne devait être gagné que vingt ans plus tard. C'était acheter à bien bon compte l'honneur et l'avantage d'avoir contraint l'opinion publique à s'occuper d'une question vitale pour notre cause, et les catholiques à reconnaître le seul terrain où il pouvait leur être donné de vaincre un jour.

L'abbé Lacordaire conquit ce jour-là une nouvelle couronne. Il comprit très-bien la différence des hommes et des choses. Ardent et sans frein devant le jury, il se montra politique et modéré, sans être moins éloquent ou moins hardi, devant les quatre-vingt-quatorze pairs de France qui représentaient tant de services et tant d'illustration civile et militaire, mais aussi tant d'idées diverses et tant de pouvoirs tombés. Me pardonnera-t-on de le citer encore? Je l'espère; car il me semble qu'on ne doit pas se lasser de recueillir ces premiers accents d'une voix prédestinée à un si glorieux et si souverain ascendant.

Son exorde fit tout d'abord dresser l'oreille à l'auditoire.

« Nobles pairs,

« Je regarde et je m'étonne. Je m'étonne de me voir au banc des prévenus, tandis que M. le procureur général[1] est au banc du ministère public; je m'étonne que M. le procureur général ait osé se porter mon accusateur, lui qui est coupable du même délit que moi et qui l'a commis dans l'enceinte où il m'accuse, devant vous, il y a si peu de temps. Car de quoi m'accuse-t-il? d'avoir usé d'un droit écrit dans la Charte et non encore réglé par une loi : et lui vous demandait naguère la tête de quatre ministres en vertu d'un droit écrit dans la Charte et non encore réglé par une loi ! S'il a pu le faire, j'ai pu le faire aussi, avec la différence qu'il demandait du sang et que je voulais donner une instruction gratuite aux enfants du peuple. Tous deux nous avons agi au nom de l'art 69 de la Charte : si M. le procureur général est coupable, comment m'accuse-t-il? et, s'il est innocent, comment m'accuse-t-il encore?

« J'ai d'autres raisons de m'étonner, nobles pairs; car la garde d'honneur qui est à vos portes a violé comme moi et dans le même sens les lois existantes. Longtemps avant que l'armée nationale eût reçu l'organisation qui

[1] M. Persil, depuis garde des sceaux, et aujourd'hui conseiller d'État.

lui avait été promise par la Charte, et lorsqu'elle était encore sous le coup de l'ordonnance qui l'avait détruite, elle s'est formée, elle a élu ses chefs, elle a paru sous les armes, non pas dans un point de la France, mais dans toute l'étendue du pays. Comment suis-je coupable, si elle est innocente? Comment se fait-il que, quelque part que tombent ici mes regards, ils rencontrent des complices, et que pourtant moi et mes amis nous soyons seuls au banc des prévenus? L'on a pu demander la tête des ministres en vertu d'un principe de liberté non organisé par une loi; on a pu s'armer sur toute la France en vertu d'un principe de liberté non organisé par une loi; et, lorsque nous avons voulu, en vertu d'un principe de liberté non organisé par une loi, mais écrit à la même page et dans le même article de la Charte, rassembler quelques enfants de familles pauvres pour leur apprendre les éléments des lettres divines et humaines, on est venu contre nous comme contre des perturbateurs de la paix publique; on a chassé nos enfants, on m'a ravi mon domicile, ma porte est encore sous le scellé. Je n'ai rien vu dans tout ce qu'a dit M. le procureur général qui m'explique tant d'impunité d'une part et tant de rigueur de l'autre, à moins que l'impunité n'ait été justice et que la rigueur ne soit persécution. Alors je les comprends toutes deux, et, après la persécution, nobles pairs, j'ose réclamer la justice.... »

Voici maintenant un fragment de sa discussion :

« Partant de là, nobles pairs, je ne puis m'étonner assez du sang-froid avec lequel M. le procureur général vous a dit : Le décret de 1811 a été exécuté, donc il a force de loi. Mais a-t-il été exécuté librement? a-t-il été exécuté du consentement commun? a-t-il été exécuté d'une telle façon, qu'il soit une liberté pour la France? Ah! nobles pairs, quelle dérision! Et c'était avec complaisance que M. le procureur général vous suppliait de remarquer que le décret avait été exécuté sous l'Empire. Puis donc qu'il a bien voulu prendre mon rôle, il faut que je me résigne à répéter après lui : C'était sous l'Empire, c'était du temps où la France ne consentait à rien parce qu'on ne lui soumettait rien; c'était du temps où les restes de la République, descendus de l'échafaud, adoraient à genoux la fortune impériale; c'était du temps où il n'y avait en France que la gloire et le silence. Mais encore, l'esclavage a-t-il été assez long pour qu'on puisse dire au moins qu'il a eu la puissance et la majesté de la durée? Comptez les jours, nobles pairs, et remerciez la Providence qui les abrégea. Entre le 15 novembre 1811 et le 1er avril 1814, entre le décret qui mit l'Université sous la protection d'une pénalité arbitraire et l'acte qui précipita Napoléon du trône, il s'est écoulé deux ans, trois mois et vingt-six jours. Est-ce là de quoi couvrir la servitude du voile que le temps jette sur tout?

Le décret de 1811 a eu force de loi sous l'Empire : c'est vous qui l'avez dit, monsieur le procureur général, c'est vous qui avez mis là toute la cause, ou du moins son principal fondement, et qui faisiez remarquer tout à l'heure à la Cour, avec une sorte d'orgueil, que personne n'avait été si hardi sous l'Empire, que de s'opposer à la volonté de Napoléon. Je place volontiers la

cause où vous la placez vous-même, et je suis curieux de répéter la preuve par laquelle vous établissez que le décret de 1811 a eu force de loi sous le sceptre impérial. C'est, dites-vous, qu'il a été exécuté ; mais tout s'exécute par l'épée, et, si nulle autre condition n'est nécessaire pour qu'une volonté d'homme devienne une loi, la violence est la suprême législatrice du genre humain : un fait est un droit; le silence de la peur est la voix de Dieu. S'il faut d'autres conditions, quelles sont-elles? Ont-elles été remplies à l'égard du décret de 1811 ? M. le procureur général ne nous en a rien dit. Il s'est borné à ce mot superbe : Le décret a été exécuté, en ajoutant avec intention que c'était sous l'Empire. En effet, sous l'Empire! Il y avait alors tant de liberté et de courage civil, que l'exécution d'une volonté impériale lui donnait nécessairement la force de la loi, c'est-à-dire le caractère du consentement de la nation ou de ses représentants, c'est-à-dire le caractère de la justice ! Non, si la doctrine du ministère public était vraie, s'il était possible qu'en France un décret exécuté devînt une loi, par cela seul qu'il est exécuté, il faudrait fuir notre patrie et aller demander aux civilisations les plus abjectes un peu de cette liberté qui ne se perd jamais tout entière, si ce n'est chez les peuples où l'on parle de violence comme d'une chose sacrée, et où l'ordre du maître s'appelle une loi pourvu que l'esclave ait repondu : J'obéis... »

Après avoir ainsi parlé de l'Empire devant tant d'anciens serviteurs du pouvoir impérial, il terminait par ces mots :

« Si le temps ne me manquait pas, j'aurais accordé au ministère public tout ce qu'il aurait voulu, et, supposant que nous étions coupables de la violation d'un décret sanctionné par une peine, j'aurais tiré de notre culpabilité même la preuve de notre innocence. Car, nobles pairs, il est de saintes fautes, et la violation d'une loi peut être quelquefois l'accomplissement d'une loi plus élevée. Dans la première cause de la liberté d'enseignement, dans cette cause célèbre où Socrate succomba, il était évidemment coupable contre les dieux, et par conséquent contre les lois de son pays. Cependant la postérité des peuples païens et la postérité des siècles venus depuis le Christ ont flétri ses juges et ses accusateurs ; ils n'ont absous que le coupable et le bourreau, le coupable parce qu'il avait manqué aux lois d'Athènes pour obéir à des lois plus grandes, le bourreau parce qu'il n'avait présenté la coupe au condamné qu'en pleurant. Et moi, nobles pairs, je vous aurais prouvé qu'en foulant aux pieds ce décret de l'Empire, j'avais bien mérité des lois de ma patrie, bien servi sa liberté, bien servi la cause et l'avenir de tous les peuples chrétiens. Mais le temps me ravit ma pensée, et je lui pardonne puisqu'il me laisse votre justice. C'est donc assez. Quand Socrate, dans cette première et fameuse cause de la liberté d'enseignement, était prêt à quitter ses juges, il leur dit : « Nous allons sortir, vous pour vivre, moi « pour mourir. » Ce n'est pas ainsi, mes nobles juges, que nous vous quitterons. Quel que soit votre arrêt, nous sortirons d'ici pour vivre : car la liberté et la religion sont immortelles, et les sentiments d'un cœur pur que vous avez entendus de notre bouche, ne périssent pas davantage. » (*Moniteur* du 20 septembre 1831.)

C'est à peine s'il existe encore cinq ou six des nobles pairs à qui l'on parlait ainsi ; mais ils ne me démentiront pas si j'affirme que la Chambre entière, qui, avec son mémorable respect pour la liberté illimitée de la défense, avait froidement et patiemment écouté les autres plaidoiries, resta sous le charme de la parole et de la personne du jeune orateur. L'heureuse audace de son improvisation avait éveillé l'attention des moins sympathiques. Et, lorsque plus tard mon âge m'eut appelé à siéger parmi nos juges, je retrouvais, vivant encore, le souvenir du prêtre qui, au milieu des cruels orages de l'année 1831, les avait un instant émerveillés par son éloquence enchanteresse.

On me pardonnera de m'être étendu sur les événements de cette année, si mémorables pour nous. Il n'est personne, quelque obscure et inutile qu'ait été sa vie, qui, au déclin de ses jours, ne se sente entraîné par un invincible courant vers le moment où les premiers feux de l'enthousiasme s'allumèrent dans son âme et sur ses lèvres ; personne qui ne respire avec une sorte d'ivresse le parfum de ces souvenirs, et qui ne soit tenté d'en vanter outre mesure le charme et l'éclat. « Jours à la fois heureux et tristes, » disait-il, « jours dévorés par le travail et l'enthousiasme; jours comme on n'en voit qu'une fois dans sa vie. » Je ne crains pas d'exagérer la valeur et l'intensité de ces luttes qui, pour le fond des choses en question, ont prévalu et qui décidèrent de l'attitude des catholiques en France et ailleurs, depuis la Révolution de juillet jusqu'au second Empire. La génération actuelle ne saurait se faire une idée des fortes et généreuses passions qui enflammaient alors tous les cœurs. Il y avait bien moins de journaux et bien moins de lecteurs qu'aujourd'hui (l'*Avenir* ne compta jamais trois mille abonnés). Les communications postales et autres étaient bien plus difficiles; il n'y avait ni chemin de fer ni télégraphie privée, et dans nos voyages de propagande nous mettions trois jours et trois nuits pour aller de Paris à Lyon dans d'exécrables diligences. Mais quelle vie dans les âmes! quelle ardeur dans les intelligences! quel culte désintéressé de son drapeau, de sa cause! Que de sillons profonds et féconds creusés dans les jeunes cœurs d'alors par une idée, par un dévouement, par un grand exemple, par un acte de foi ou de courage! Celui qui a pris place entre les premiers de nos poëtes vivants, l'illustre et cher confrère que l'Académie française a appelé dans ses rangs, comme un digne précurseur, bien peu de temps avant de les ouvrir à Lacordaire, M. de Laprade, décrit, dans des vers mémorables, ce que valait alors cette jeunesse dont il était :

Ah! j'ai connu des jours et je les ai vécu
Où les droits désarmés, où l'idéal vaincu,

Le penseur qu'on proscrit et le Dieu qu'on délaisse,
Avaient au moins pour eux les cœurs de la jeunesse!...
Tous, alors, adoptant nos poëtes pour guides,
Nous mentions, dédaigneux des intérêts sordides,
Fiers, a térés du beau plutôt que du bonheur,
Amoureux de l'amour, du droit, du vieil honneur,
Et tous prêts à mourir, purs de toute autre envie,
Pour ces biens qui font seuls les causes de la vie.

Pour savoir ce qu'il éclata alors d'enthousiasme pur et désintéressé dans les presbytères du jeune clergé et dans certains groupes de francs et nobles jeunes gens, il faut avoir vécu dans ce temps, lu dans leurs yeux, écouté leurs confidences, serré leurs mains frémissantes, contracté, dans la chaleur du combat, des liens que la mort seule a pu briser; il faut surtout lire les discours et les lettres intimes de Lacordaire, qui écrivait un mois après son apparition devant la Cour des pairs: « Si cruel que soit le temps, il n'ôtera rien aux dé-« lices de l'année qui vient de passer; elle sera éternellement dans « mon cœur comme une vierge qui vient de mourir. »

Elle allait mourir, en effet, cette année qui avait passé comme un de ces jours saints et glorieux dont le crépuscule est encore plein de lumière et de joie. L'*Avenir* touchait à la fin de son aventureuse carrière. Les ardentes et généreuses sympathies qu'il excitait n'étaient que trop contrebalancées par la violente répulsion que lui témoignaient à la fois les partisans de l'absolutisme démocratique et les fidèles de l'autorité monarchique. La défiance de plus en plus prononcée de l'épiscopat était un obstacle bien autrement sérieux. A des idées pratiques neuves, justes et honnêtes en elles-mêmes, et qui sont devenues pendant vingt ans le pain quotidien de l'apologétique catholique, nous avions eu le tort d'ajouter des théories excessives et téméraires, puis de soutenir les unes et les autres avec cette logique absolue qui perd toutes les causes quand elle ne les déshonore pas. La renonciation à l'indemnité stipulée par le concordat était une des aberrations de cette logique, comparable à celle qui porte aujourd'hui certains esprits à réclamer l'abolition du pouvoir temporel par amour pour la liberté du Pape. De plus, notre œuvre était compromise aux yeux du clergé: d'un côté, par le système philosophique de M. de Lamennais sur la certitude, dont il prétendait faire la base de sa politique comme de sa théologie; de l'autre, par l'ultramontanisme excessif du grand écrivain et de ses premiers disciples, car il est bon d'ajouter, pour l'instruction de ceux qui n'ont pas sondé les abîmes de la mobilité française, qu'à cette époque les doctrines ultramontaines rencontraient auprès de l'immense majorité du clergé précisément la même impopularité que celle dont le gallicanisme est aujourd'hui l'objet.

Enfin les ressources matérielles, épuisées non-seulement par un journal quotidien, mais par tant de procès et de publications diverses, nous faisaient défaut. Il fallait donc se taire, au moins pour un temps. Mais en annonçant la suspension du journal, le 15 novembre 1831, treize mois après son apparition, on annonça en même temps le départ de ses trois principaux rédacteurs pour Rome, afin de soumettre au Pape les questions controversées entre nos adversaires et nous, et en promettant d'avance une soumission absolue à la décision pontificale. C'était, je crois, Lacordaire qui avait eu cette idée; je la trouve d'abord énoncée dans un article de lui qui avait été poursuivi un an auparavant et qui se terminait ainsi : « Nous confions notre protestation au souvenir de tous les Français, en qui la foi et la pudeur n'ont pas péri; à nos frères des États-Unis, de l'Irlande et de Belgique; à tous ceux qui sont en travail de la liberté du monde, quelque part qu'ils soient. Nous la porterons s'il le faut à la ville des Apôtres, aux marches de la confession de Saint-Pierre, et on verra qui arrêtera les pèlerins de Dieu et de la liberté[1]. »

Personne n'avait la moindre envie de les arrêter, et c'était vraiment dommage, car ce voyage était une faute. Forcer Rome à s'expliquer sur des questions qu'elle laissait librement débattre depuis plus d'un an, c'était au moins une prétention singulière. Ne pas lui savoir un gré infini de son silence, c'était méconnaître à la fois toutes les exigences et tous les avantages de la situation. Une pareille aberration pouvait se comprendre chez des jeunes gens sans expérience des choses du monde et de l'Église; mais comment l'expliquer et surtout l'excuser chez un prêtre illustre, déjà mûri par l'âge, comme l'était l'abbé de Lamennais, qui avait alors plus de cinquante ans, et qui avait déjà séjourné à Rome, où Léon XII l'avait accueilli avec la plus grande distinction? Aussi, dès notre arrivée, il fut visible, à l'accueil réservé qui nous était fait partout, que nous n'obtiendrions pas la réponse que nous désirions. Après nous avoir demandé un Mémoire explicatif, qui fut rédigé par Lacordaire, on nous laissa deux mois sans mot dire. Puis le cardinal Pacca écrivit à M. de Lamennais que le Pape, tout en rendant justice à ses services et à ses bonnes intentions, nous avait vus avec mécontentement remuer des controverses et des opinions au moins dangereuses, qu'il ferait du reste examiner nos doctrines, et que, comme cet examen pourrait être long, nous pouvions retourner dans notre patrie. Le Pape consentit ensuite à nous recevoir; il nous traita avec la bonté familière qui lui était naturelle, il ne nous fit pas l'ombre d'un reproche, mais ne fit pas non plus la moindre allusion à l'affaire qui nous avait amenés à Rome.

[1] *Avenir* du 25 novembre 1830.

C'était une solution peu brillante et peu flatteuse, mais à coup sûr la plus favorable qu'il nous fût permis d'espérer. Lacordaire y était tout préparé. Il n'y vit avec raison qu'un avertissement paternel, le plus doux qu'on pût imaginer, celui qui laissait le moins de trace, qui ne décidait rien et ne compromettait personne. Pendant ces deux mois et demi de séjour dans la ville éternelle, une grande paix et une grande lumière s'étaient levées dans son âme. Je le vois encore errant pendant de longues journées à travers les ruines et les monuments, s'arrêtant comme éperdu pour admirer, avec ce sentiment exquis de la vraie beauté qui ne l'a jamais quitté, tout ce que Rome offre de profond et d'unique; épris surtout du charme tranquille et incomparable de ses horizons; puis revenant, auprès du foyer commun, pour prêcher à M. de Lamennais la réserve, la résignation, la soumission, et, pour tout dire, en un mot, la raison. Les misères, les infirmités inséparables de tout ce qui se mêle d'humain aux choses divines ne lui échappaient pas, mais elles lui apparaissaient comme noyées dans la mystérieuse splendeur de la tradition et de l'autorité. Lui journaliste, lui bourgeois de 1830, lui démocrate libéral, avait compris du premier coup non-seulement la majesté inviolable du Pontificat suprême, mais ses difficultés, ses longs et patients desseins, ses indispensables ménagements pour les hommes et les choses d'ici-bas. La foi du prêtre catholique et le devoir l'avaient emporté sur-le-champ dans ce noble cœur sur toutes les fumées de l'orgueil, sur toutes les séductions, sur tous les entraînements du talent, sur toutes les ivresses de la lutte. Avec la pénétration que donnent la foi et l'humilité, il portait d'avance sur nos prétentions le jugement qu'a ratifié le temps, ce grand auxiliaire de l'Église et de la vérité. Ce fut alors, j'ose le croire, que Dieu le marqua pour toujours du sceau de sa grâce, et qu'il lui assura la récompense due à l'indomptable fidélité d'une âme vraiment sacerdotale.

Cependant le grand écrivain, qu'on avait nommé à la tribune le *dernier des Pères de l'Église*, le docteur éloquent et célèbre, le prêtre vieilli et couronné depuis vingt ans par l'admiration et la confiance du monde catholique, regimbait de toutes ses forces contre le bon sens et contre l'évidence, en même temps que contre son devoir de fidèle et de prêtre. Le jeune homme avait tout compris : l'homme fait, l'homme de génie, voulait tout ignorer. La prudence, la perspicacité, la dignité, la bonne foi, avaient passé toutes ensemble du côté du disciple, et par sa bouche elles semblaient adresser au maître chéri de solennelles et pathétiques remontrances. Vaine et douloureuse tentative! Loin d'écouter la voix respectueuse et tendre, mais ferme et franche, de son jeune acolyte, il se livrait inconsidérément à son humeur, il s'enfonçait de plus en plus dans une aigre dissonance

avec tout son passé, avec tout ce qui devait le retenir et l'éclairer. Il ne prêtait l'oreille qu'à deux ou trois détracteurs clandestins de l'autorité pontificale. Il rêvait déjà les alliances contre nature qui l'ont perdu. De vaines chimères commençaient déjà à remplacer la foi dans son âme. Après la lettre du cardinal et l'audience du Pape, Lacordaire lui posa résolûment cette alternative : Ou bien il fallait ne pas venir, ou bien il faut nous soumettre et nous taire. L'abbé de Lamennais refusa de l'accepter, il répondait : Je veux hâter et provoquer une décision immédiate, et je veux l'attendre à Rome, après quoi j'aviserai. Alors, le vrai prêtre prit son parti; sans sortir de la plus respectueuse déférence, et déchiré, comme il me le disait, « par les tourments de la conscience qui lutte contre le génie; » il annonça la résolution de retourner en France et d'y attendre en silence, mais sans rester oisif, les arrêts de l'autorité. « Le silence, disait-il, est, après la parole, la seconde puissance du monde. »

M. de Lamennais, qui savait être, à certains moments, le plus caressant et le plus paternel des hommes, ne fut jamais tendre pour Lacordaire : il le vit partir de Rome sans regret, débarrassé, comme il le croyait, d'un censeur incommode et d'un disciple infidèle. Avant comme après son départ, ce fidèle ami fit des efforts persévérants pour me délivrer comme lui. « Il n'existe, entre nous, » m'écrivait-il à peine revenu en France, « aucune désunion spirituelle; toute ma vie je défendrai la liberté, et, avant que M. de Lamennais dît un seul mot pour elle, la liberté était le fond de mes pensées et déjà toute ma vie. S'il exécute son nouveau plan, souviens-toi que tous ses plus anciens amis et tous ses plus ardents collaborateurs l'abandonneront, et que, traîné par les faux libéraux dans une action sans possibilité de succès, il n'y a rien dans le langage d'assez triste pour dire ce qui arrivera [1]... N'enchaînons pas nos cœurs à nos idées; car les idées de l'homme, semblables aux nuages que traverse le soleil, sont lumineuses et fugitives comme eux. » Je restai sourd à sa voix. Il me plaignit et m'excusa. « Tu es plus jeune que moi; par cela seul tu te trompes plus souvent que moi ! » Et cependant, en ce moment même, il traçait la voie de la vérité à l'abbé de Lamennais, qui avait presque deux fois son âge.

On sait ce qui suivit. M. de Lamennais, après quatre mois d'attente, et sans comprendre que ces longs délais sauvaient à la fois son honneur et son avenir, perdit patience, et partit de Rome en annonçant publiquement l'intention de rentrer en France pour y reprendre, sans autre forme de procès, l'*Avenir*. A cette nouvelle, Lacordaire

[1] 22 avril 1832.

résolut de quitter la France pour aller vivre quelque temps dans une solitude studieuse en Allemagne. Nous aussi, nous avions pris par l'Allemagne pour retourner en France. La Providence nous fit rencontrer tous les trois à Munich, où nous fûmes atteints par la fameuse encyclique du 15 août 1832, directement provoquée par les dernières menaces de l'abbé de Lamennais, et où, sans qu'il y fût nommé, ses nouvelles doctrines étaient, pour la plupart, manifestement condamnées.

Notre soumission fut immédiate et sans réserve. Elle fut aussitôt publiée et nous revînmes à Paris « en vaincus, victorieux d'eux-mêmes, » selon l'expression de celui d'entre nous qui avait si bien prévu et accepté la défaite. Il ajoutait, avec Montaigne : « Il y a des défaites triomphantes à l'envi des victoires. »

Lacordaire, qui croyait à la bonne foi de M. de Lamennais, voulut l'accompagner jusqu'en Bretagne, pour y habiter avec lui la solitude de la Chesnaie, et s'y préparer dans la retraite à faire ce que Dieu lui indiquerait pour son Église et pour les événements. Dans ce lieu d'une mélancolie terne et sauvage, il découvrit bientôt l'illusion qu'il s'était faite en se figurant que l'abbé de Lamennais se résignait à sa défaite et saurait en profiter pour servir l'Église et sa propre gloire. Il vit grandir chaque jour l'espace qui les séparait dans leurs jugements sur le passé et sur l'avenir. Lamennais rongeait son frein, le cœur ulcéré par de sombres ressentiments : il rêvait la guerre générale, un bouleversement rapide et universel qui remettrait toutes choses à leur place et lui à la sienne. La vie commune devenait impossible par ce désaccord perpétuel sur des choses qui embrassaient, dans leurs conséquences, toute la vie présente et toute la vie future. Enfin, n'y pouvant pas plus tenir qu'à Rome, Lacordaire brisa pour la seconde et dernière fois le lien qui l'enchaînait au grand infortuné dont il prévoyait et ne voulait pas partager le naufrage. Le 11 décembre 1832, il partit en adressant à M. de Lamennais la lettre que voici :

« Je quitterai la Chesnaie ce soir. Je la quitte par un motif d'hon-
« neur, ayant la conviction que désormais ma vie vous serait inutile
« à cause de la différence de nos pensées sur l'Église et la société;
« différence qui n'a fait que s'accroître tous les jours, malgré mes
« efforts sincères pour suivre le développement de vos opinions. Je
« crois que, durant ma vie, et bien au delà, la république ne pourra
« s'établir ni en France, ni en aucun autre lieu de l'Europe, et je ne
« pourrais prendre part à un système qui aurait pour base une per-
« suasion contraire. Sans renoncer à mes idées libérales, je com-
« prends et je crois que l'Église a eu de très-sages raisons dans la
« profonde corruption des partis, pour refuser d'aller aussi vite que
« nous l'aurions voulu. Je respecte ses pensées et les miennes. Peut-

« être vos opinions sont plus justes, plus profondes, et, en considérant « votre supériorité naturelle sur moi, je dois en être convaincu; « mais la raison n'est pas tout l'homme, et, dès que je n'ai pu déraciner « de mon être les idées qui nous séparent, il est juste que je mette « un terme à une communauté de vie qui est tout à mon avantage « et tout à votre charge. Ma conscience m'y oblige non moins que « l'honneur, car il faut bien que je fasse de ma vie quelque chose « pour Dieu; et, ne pouvant vous suivre, que ferais-je ici que vous « fatiguer, vous décourager, mettre des entraves à vos projets, et « m'anéantir moi-même?

« Vous ne saurez jamais que dans le ciel combien j'ai souffert de- « puis un an par la seule crainte de vous causer de la peine. Je n'ai « regardé que vous dans toutes mes hésitations, mes perplexités, « mes retours, et, quelque dure que puisse être un jour mon existence, « aucun chagrin du cœur n'égalera jamais ceux que j'ai ressentis « dans cette occasion. Je vous laisse aujourd'hui tranquille du côté « de l'Église, plus élevé dans l'opinion que vous ne l'avez jamais été, « si au-dessus de vos ennemis, qu'ils ne sont plus rien; c'est le meil- « leur moment que je puisse choisir pour vous faire un chagrin, qui, « croyez-moi, vous en épargne de bien plus grands. Je ne sais pas « encore ce que je deviendrai, si je passerai aux États-Unis ou si je « resterai en France, et dans quelle position. Quelque part que je sois, « vous aurez des preuves du respect et de l'attachement que je vous « conserverai toujours, et dont je vous prie d'agréer cette expression « qui part d'un cœur déchiré. »

Cette séparation, qui n'était cependant que le prélude de celles qui finirent par ôter à M. de Lamennais jusqu'au dernier des disciples que fascinaient encore sa gloire et son génie, ne fut d'abord ni comprise ni approuvée. Lacordaire subit l'injustice de plusieurs de ses plus chaleureux admirateurs, celle même de son meilleur ami, avec une résignation simple et une confiance lumineuse dans l'avenir. C'est dans une lettre de ce temps-là qu'il est bon de prendre sur le fait les inspirations à la fois honnêtes et élevées qui seules le guidaient. J'ai autant que personne, » écrivait-il, « le sentiment profond du respect que l'on doit aux souvenirs, et M. de Lamennais se séparât-il un jour de l'Église, devînt-il le plus fatal hérésiarque qui fût jamais, entre ses ennemis et moi il y aurait encore une distance infinie, et personne ne lirait ce que je serais obligé d'écrire sans reconnaître la douleur de ma position, la durée de mon respect, le désintéressement et la fidélité de ma conscience. Ce sont là les grands moments de l'homme, quand il est aux prises avec des circonstances contradictoires, avec de grands devoirs s'entre-déchirant... On saura dans

le ciel si j'ai agi avec la légèreté d'un homme qui rompt sans cause et sans douleur les liens qu'il a contractés[1] ! »

L'attitude du jeune prêtre qui, à trente ans, avait montré une prudence si consommée, ne fut que trop vite justifiée. M. de Lamennais a lui-même écrit, dans ses *Affaires de Rome*, l'histoire lamentable de la marche qui, pendant trois années, à travers une série inouïe de tergiversations et de rétractations, de feintes soumissions et de déclarations contradictoires, conduisit l'apôtre excessif de l'infaillibilité absolue et universelle du Pape jusqu'à la révolte ouverte contre l'exercice le plus simple et le plus légitime de l'autorité pontificale, mise en demeure par lui-même de s'expliquer sur des questions morales et théologiques. Lacordaire contemplait ce douloureux spectacle d'un œil triste mais serein, suivant pas à pas les anneaux de cette chaîne qui se déroulait d'elle-même. Très-réservé en public, il confiait souvent au secret de l'intimité ses impressions. « M. de Lamennais, » disait-il après une des plus étranges manifestations de ce génie déjà mortellement atteint, « déclare que, *par beaucoup de motifs et principalement parce qu'il appartient au Saint-Siége de décider ce qui est bon et utile à l'Église, il est résolu de rester étranger aux affaires qui la touchent*. Sur quoi je remarque que rien n'est plus anticatholique que cette phrase... S'il en était ainsi, l'Église serait bien malheureuse. Jamais ses enfants, sous aucun prétexte, ne doivent être étrangers à ce qui la touche ; ils doivent y prendre part selon leur position et leurs forces, comme M de Lamennais l'avait fait jusqu'à présent, mais ils doivent y prendre part en se soumettant à la direction du Saint-Siége, et non pas en voulant le conduire eux-mêmes... Aucun talent, aucuns services, ne compensent le mal que fait à l'Église une séparation, quelle qu'elle soit, une action en dehors de son sein. J'aimerais mieux me jeter à la mer avec une meule de moulin au cou, que d'entretenir un foyer d'espérances, d'idées, de bonnes œuvres même, à côté de l'Église[2]. » Un peu plus tard, et après un nouvel épisode de cette lutte entre la Papauté et son ancien champion : « Le malheur de M. de Lamennais n'est pas tant dans son caractère altier, dans son peu d'instinct des affaires humaines et divines, que dans son mépris pour l'autorité pontificale et pour la situation douloureuse du Saint-Siége. Il a blasphémé Rome malheureuse : c'est le crime de Cham, le crime qui a été puni sur la terre de la manière la plus visible et la plus durable, après le déicide... Malheur à qui trouble l'Église ! Malheur à qui blasphème les apôtres ! La destinée

[1] 19 août 1833.
[2] 6 octobre 1833.

de l'Église est d'être victorieuse encore : les temps de l'Antechrist ne sont pas venus; M. de Lamennais n'arrêtera pas par sa chute ce mouvement formidable de la vérité : cette chute même y servira[1]... » On m'accuse d'être impitoyable envers lui! Ah! si j'avais jamais découvert dans le cœur de l'abbé de Lamennais une seule larme vraie, un seul sentiment d'humilité, quelque chose de touchant que donne le malheur, je n'aurais pu le voir et y penser sans être attendri jusqu'au plus vif de mes entrailles. Quand nous étions ensemble, et que je croyais découvrir en lui de la résignation, des sentiments dénués d'orgueil et d'emportement, je ne saurais dire ce qu'il me faisait éprouver. Mais ces moments ont été bien rares; et tout ce dont je me souviens porte un cachet d'opiniâtreté et d'aveuglement qui tarit ma pitié. Je te plains, toi, parce que tu souffres par la volonté d'un autre, parce que, bien qu'il y ait en toi beaucoup d'illusions personnelles et des fautes que Dieu t'imputera un jour, néanmoins tu es victime, victime de ce qu'il y a de bon dans ton cœur. Mais lui! Enfin, puisque mon ami me rend si peu de justice, il ne faut l'attendre que de Dieu. C'est lui qui rendra témoignage de la pureté de mes intentions, qui dira pourquoi j'ai pris le parti de l'Église contre un homme, qui montrera où fut la simplicité de la foi, la candeur, une conduite conséquente à elle-même; qui montrera quel était, entre tous, le véritable ami de l'abbé de Lamennais et quels conseils auraient élevé sa gloire et sa vertu plus haut que jamais. Le moment de la justice, j'en ai le pressentiment, viendra plus tôt qu'on ne le pense; mais, s'il ne vient pas en ce monde, je n'en adresserai pas de reproches à la Providence. Il me suffit d'avoir accompli mon devoir[2]. »

Ce moment ne tarda pas, en effet : trois mois après la date de ces lignes, M. de Lamennais mit un terme à tous les doutes que pouvaient encore laisser ses actes et ses protestations si contradictoires, en publiant les *Paroles d'un Croyant*. Lacordaire se crut obligé de répondre à cette démonstration par des *Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais*, car c'était à ce système qu'il se plaisait à ramener toutes les erreurs du maître. Je ne sais pourquoi cet écrit n'eut ni le retentissement ni le succès qu'il méritait si bien, car il renferme quelques-unes des plus belles pages qui soient sorties de sa plume; par exemple, celle que voici et qui le termine :

« La vérité n'est pas un auxiliaire toujours suffisant pour rétablir l'équilibre des forces; autrement jamais l'erreur ne triompherait de la vérité. Il faut donc qu'il y ait dans le monde une puissance qui soutienne les intelli-

[1] 2 décembre 1833.
[2] 3 février 1834.

gences faibles contre les intelligences fortes, et qui les délivre de l'oppression la plus terrible de toutes, celle de l'esprit. Cette puissance, en effet, est venue à mon secours; ce n'est pas moi qui me suis délivré, c'est elle. Arrivé à Rome au tombeau des saints apôtres Pierre et Paul, je me suis agenouillé, j'ai dit à Dieu : « Seigneur, je commence à sentir ma faiblesse, « ma vue se couvre; l'erreur et la vérité m'échappent également; ayez pitié « de votre serviteur qui vient à vous avec un cœur sincère; écoutez la prière « du pauvre. » Je ne sais ni le jour, ni l'heure, mais j'ai vu ce que je ne voyais pas, je suis sorti de Rome libre et victorieux. J'ai pris de ma propre expérience que l'Église est la libératrice de l'esprit humain; et comme de la liberté de l'intelligence découlent nécessairement toutes les autres, j'ai aperçu sous leur véritable jour les questions qui divisent le monde d'aujourd'hui.

« Oui, le monde cherche la paix et la liberté; mais il les cherche sur la route du trouble et de la servitude. L'Église seule en fut la source pour le genre humain, et seule, dans ses mamelles outragées par ses fils, elle en conserve le lait intarissable et sacré. Quand les nations seront lasses d'être parricides, elles retrouveront là le bien qu'elles ne possèdent plus. C'est pourquoi le prêtre ne se mêlera pas aux querelles sanglantes et stériles de son siècle; il priera pour le présent et pour l'avenir..., il prédira sans se lasser aux générations contemporaines qu'il n'y a ni paix ni liberté possible hors de la vérité... ; il remerciera Dieu de vivre dans un temps où l'ambition n'est plus même possible; il comprendra que plus les hommes sont agités, plus la paix qui règne sur le front et dans l'âme du prêtre est une puissante chose; que plus les hommes sont dans l'anarchie, plus l'unité de l'Église est une puissante chose; que plus les hommes sont forts en apparence, plus la faiblesse extérieure de l'Église qui vit de la seule force de Dieu est une puissante chose; que plus le siècle prophétise la mort du christianisme, plus le christianisme en sera glorieux un jour, lorsque le temps, fidèle à l'éternité, aura balayé cette orgueilleuse poussière qui ne se doute pas que pour être quelque chose dans l'avenir il faut être quelque chose dans le présent et que rien ne mène à rien. Le prêtre enfin sera ce qu'est l'Église, désarmé, pacifique, charitable, patient, voyageur qui passe en faisant le bien, et qui ne s'étonne pas d'être méconnu du temps, puisqu'il n'est pas du temps.

« O Rome! c'est ainsi que je t'ai vue. Assise au milieu des orages de l'Europe, il n'y avait en toi aucun doute de toi-même, aucune lassitude; ton regard, tourné vers les quatre faces du monde, suivait, avec une lucidité sublime, le développement des affaires humaines dans leur liaison avec les affaires divines : seulement la tempête, qui te laissait calme parce que l'esprit de Dieu soufflait en toi, te donnait, aux yeux du simple fidèle, moins accoutumé aux variations des siècles, quelque chose qui rendait son admiration compatissante.... O Rome ! Dieu le sait, je ne t'ai point méconnue pour n'avoir pas rencontré des rois prosternés à tes portes; j'ai baisé ta poussière avec une joie et un respect indicibles; tu m'es apparue, ce que tu es véritablement, la bienfaitrice du genre humain dans le passé, l'espérance de son avenir, la seule grande chose aujourd'hui vivante en Europe,

la captive d'une jalousie universelle, la reine du monde.... O Rome ! un de tes fils à qui tu as rendu la paix, de retour dans sa patrie, a écrit ce livre. Il le dépose à tes pieds comme une preuve de sa reconnaissance, il le soumet à ton jugement comme une preuve de sa foi. »

Dans tout le cours de ce livre il n'y avait pas une expression injurieuse ou violente contre M. de Lamennais : il semblait même que la contrainte inaccoutumée que s'imposait le jeune écrivain eût légèrement déteint, en certains endroits, sur son style et sur sa pensée.

Il se rencontra néanmoins des écrivains catholiques qui blâmèrent publiquement ce qu'ils appelaient une agression de Lacordaire contre son ancien maître; tels furent notre savant et regrettable baron d'Eckstein et le Père Ventura, qui avait, lui, tant à se reprocher les encouragements qu'il avait prodigués à M. de Lamennais pendant les derniers temps de son séjour à Rome. Lacordaire ne se laissa pas déconcerter par les critiques. « Maintenant, écrivait-il, j'ai accompli mon devoir tout entier à l'égard de M. de Lamennais. J'ai dit ce qu'une expérience personnelle de dix années m'a appris sur l'école qu'il avait voulu fonder, et, n'eussé-je fait que cela dans ma vie, je mourrais content. Ma conscience est à l'aise, elle respire enfin; après une oppression de dix ans, je commence à vivre[1]..... Quelques-uns au moins me comprennent; ils savent que je ne suis devenu ni républicain, ni juste-milieu, ni légitimiste, mais que j'ai fait un pas vers ce noble caractère du prêtre, supérieur à tous les partis, quoique compatissant à toutes les misères. Ils savent que le fruit retiré de mon voyage à Rome a été d'adoucir ma pensée, de me tirer du tourbillon fatal de la politique pour ne plus me mêler que des choses de Dieu, et par les choses de Dieu au bonheur lent et futur des peuples. Ils savent que je ne me suis séparé d'un homme célèbre que pour ne pas me jeter plus avant avec lui dans cette politique quotidienne et malheureuse, et par l'impossibilité où j'étais de l'amener lui-même sur une ligne où les acclamations de l'Église l'attendaient, et où il aurait plus fait pour l'affranchissement de l'humanité qu'il ne fera jamais sur la route où il est resté[2]...

« Je ne suis pas un saint, je le sens trop, mais je porte en moi un amour désintéressé du vrai, et, quoique j'aie cherché à me tirer honorablement de l'abîme où j'étais, jamais une pensée d'ambition ou d'orgueil n'a été un instant la source de ma conduite en cette occasion. L'orgueil m'a toujours dit : Reste où tu es, ne change pas, ne t'expose pas aux reproches de tes anciens amis. La grâce divine m'a crié plus fort : Foule aux pieds le respect humain, rends gloire

[1] 3 juin 1834.
[2] 17 avril 1834.

au Saint-Siége et à Dieu. Ma soumission franche a seule fait mon habileté. Si tout a tourné comme je l'avais prévu, je ne l'avais prévu qu'à force d'oublier mon propre sens. Je ne me réjouis pas de l'abîme creusé par l'opiniâtreté sous un homme qui a rendu de grands services à l'Église, j'espère que Dieu l'arrêtera à temps; mais je me réjouis de ce que le souverain Pontife, père non pas d'un seul chrétien mais de tous, ait enfin fixé par sa divine autorité des questions qui déchiraient mon Église natale en sa fleur, qui détournaient de la vraie route une foule d'âmes sincèrement trompées, et dont j'avais senti si longtemps et si amèrement le charme malheureux. Périsse mon triomphe personnel, s'il y en a un à quelque degré, et puisse l'Église de France, après cette haute et mémorable leçon, fleurir dans la paix active de l'unité! Puissions-nous tous nous pardonner les erreurs de notre jeunesse, et prier ensemble pour celui qui les causa par un excès d'imagination, trop belle pour n'être pas pleurée[1]. »

Ces prières, hélas! ne furent pas exaucées. Elles sortirent pendant vingt ans d'une foule de cœurs invinciblement enchaînés à l'espérance, mais ce fut en vain. Nul gage de réconciliation, nul signe de repentir n'est venu consoler ceux qui auraient mille fois donné leur vie d'ici-bas pour la vie de cette âme. Il n'est resté à leur confiance d'autre asile que l'impénétrable immensité de la miséricorde divine. Du moins, M. de Lamennais, en s'enfonçant de plus en plus dans l'abîme, n'y entraîna personne avec lui, absolument personne. C'est, si je ne me trompe, le seul exemple dans l'histoire du christianisme, d'un homme qui, ayant en lui toute l'étoffe du plus redoutable hérésiarque, n'a pas même réussi à détacher du centre de l'unité le moindre des acolytes.

Mais, parmi les âmes *sincèrement trompées* et profondément troublées par l'empire de ce fatal génie, il y en avait une que Lacordaire aimait par-dessus toutes, et qui s'obstinait, après toutes les autres, dans une fidélité désintéressée, moins peut-être à la personne de l'apôtre déchu qu'à la grande idée qui semblait ensevelie dans sa chute. Du milieu de ses luttes et de ses contradictions personnelles, c'était sur cette âme qu'il reportait l'ardeur suprême de son zèle, la plus pure et la plus violente passion de son cœur. C'était pour elle qu'il dépensait, à l'insu du monde entier, les plus riches trésors de son éloquence : *Vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam.* Que ne m'est-il donné de tout dire et de citer les lettres nombreuses qui, pendant près de trois années entières, poursuivirent cette tâche ingrate! Un jour peut-être, quand tous les témoins et tous les acteurs de cette lutte auront disparu comme lui, ces lettres tomberont-elles

[1] 2 août 1834.

ntre des mains qui y puiseront de quoi écrire, dans l'histoire de cette glorieuse vie, une page qui n'en sera pas la moins touchante. Je viens de les relire, après tant d'années écoulées, avec une émotion que nulle parole ne peut rendre. Je ne sais si son génie et sa bonté ont jamais jeté un plus pur éclat que dans cette lutte obscure et opiniâtre pour le salut d'une âme aimée. Je m'étais réfugié en Allemagne, où j'étais poursuivi par les appels de M. de Lamennais. Tout en se croyant encore obligé, comme prêtre, de signer des formulaires, l'infortuné répondait à mes craintes, à mes filiales représentations, en me félicitant de l'indépendance que je possédais comme laïque ; il m'exhortait à la maintenir à tout prix et m'affirmait que l'autorité pontificale irait en s'affaiblissant toujours, et ne vaudrait bientôt plus celle d'un maître d'école. Mais les mêmes courriers qui m'apportaient ces lettres empoisonnées m'en apportaient d'autres bien plus nombreuses, où le vrai prêtre, où le véritable ami rétablissait les droits de la vérité, en me montrant les sommets toujours accessibles de la lumière et de la paix. Il vint même de sa personne me chercher et me prêcher, auprès du tombeau de sainte Élisabeth. Avant comme après ce trop court voyage, il revenait sans cesse à la charge avec une inépuisable énergie, avec une indomptable persévérance. Sacrifié, méconnu, repoussé, il n'en prodiguait pas moins des avertissements toujours infructueux, des prédictions toujours vérifiées; mais avec quelle raison, quelle spirituelle et touchante éloquence, quel charmant mélange de sévérité et d'humble affection, quelles salutaires alternatives d'impitoyable franchise et d'irrésistible douceur ! Non, la plus tendre des Providences n'aurait pu faire plus ou mieux. Après avoir assis la vérité dans son austère et inviolable majesté, il la parait de toutes les fleurs de sa poésie, et, usant tour à tour de la supplication et du raisonnement, il entremêlait à des arguments sans réplique le cri d'un cœur sans pareil dans son fraternel et infatigable dévouement. Qu'on en juge par cette page prise entre cent autres du même ton :

« L'Église ne te dit pas : *Vois*. Ce pouvoir ne lui appartient pas. Elle te dit : *Crois*. Elle te dit, à vingt-trois ans, attaché que tu es à certaines pensées, ce qu'elle te disait à ta première communion : Reçois le Dieu caché et incompréhensible; abaisse ta raison devant celle de Dieu et devant l'Église qui est son organe. Eh ! pourquoi l'Église nous a-t-elle été donnée, sinon pour nous ramener à la vérité, quand nous prenons l'erreur pour elle?... Tu t'étonnes de ce que le Saint-Père exige de M. de Lamennais... Certes, il est plus dur de se soumettre quand on s'est prononcé devant les hommes que lorsque tout se passe entre le cœur et Dieu. C'est là l'épreuve particulière réservée aux grands talents. Les plus grands hommes de

l'Église ont eu à briser leur vie en deux, et, dans un ordre intérieur, toute conversion n'est que cela... — Écoute cette voix trop dédaignée, car qui t'avertira, si ce n'est moi? qui t'aimera assez pour te traiter sans pitié? qui mettra le feu dans tes plaies, si ce n'est celui qui les baise avec tant d'amour, et qui voudrait en sucer le poison au péril de sa vie? »

Je n'étais pas rebelle, comme on pourrait le croire, d'après ces ardentes remontrances. Je n'étais qu'hésitant et troublé. Pendant que je résistais opiniâtrément aux pressantes sollicitations de Lacordaire, j'invoquais auprès de Lamennais la fidélité de mon dévouement, le plus obstiné de tous ceux qu'il avait suscités, pour obtenir de lui la patience et le silence. Mais j'en voulais à mon ami d'avoir suivi une autre voie, plus publique et plus décisive. Je lui reprochais témérairement l'oubli apparent des convictions libérales, dont le souffle nous avait tous deux enflammés. Qnand je cédai, enfin, ce ne fut que lentement, comme à regret, et non sans avoir navré ce cœur généreux. Cette lutte avait trop duré. J'en parle avec confusion, avec remords, car je ne lui rendis pas alors toute la justice qu'il méritait. J'expie cette faute en l'avouant, et je fais de cet aveu un hommage à la grande âme qui a maintenant trouvé le Juge qu'elle invoquait avec une si légitime confiance. C'est ainsi que j'ai pu plonger dans les derniers replis de cette âme un regard d'abord distrait et irrité, mais depuis et aujourd'hui baigné des larmes d'une reconnaissance immortelle. C'est d'elle que j'ai appris à comprendre et à vénérer le seul pouvoir devant lequel on grandit en s'inclinant. Captif de l'erreur et de l'orgueil, j'ai été racheté par celui qui atteignit alors l'idéal du prêtre, tel qu'il l'a lui-même défini : Fort comme le diamant, et plus tendre qu'une mère.

CH. DE MONTALEMBERT.

La suite à la prochaine livraison.

ERRATA.

Dans l'article de M. le comte de Montalembert sur les *Beaux-Arts et Voyages* de M. Lenormant :

Page 543, ligne 29, au lieu de : « si unis par la foi et la *pratique*, » lisez : « par la *politique*. »

Page 546, ligne 2, au lieu de « 1821, » lisez : « 1833 et 1842. »

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

(DIX-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE *)

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume ; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu ; Art., article.

ABD-EL-KADER, 34. *V.* Afrique.

ABDUL-AZIS, 345. *V.* Turquie.

Abolition (L') *de l'esclavage*, par M. Augustin Cochin. Art. de M. H. Wallon. 451.

ABOUT (Edmond), 607. *V.* Théâtre.

AFRIQUE. La nouvelle Église d'Afrique. Art. de M. l'abbé Marty, 34.

ALEXANDRE (L'empereur), 439.

ALGÉRIE, 34.

AMÉRIQUE. Les fondateurs de l'union américaine et la crise actuelle. Art. de M. H. Moreau, 315.

AMÉRO (Justin). La Charité libre en Angleterre et la charité publique, 510.

ANGLETERRE. Le Rationalisme en Angleterre. 91. — La Charité libre en Angleterre et la charité publique, 510.

Apologistes (Les) des Turcs et du Coran. Art. de M. Baptistin Poujoulat. 345.

ARNDT (Ernest-Maurice), 419 et suiv.

Art (Del') *chrétien*, par M. Rio. Art. de M. Albert du Boys, 76.

Art (L') *de converser et d'écrire chez la femme*. C. R., 696.

BARTHÉLEMY (Ed. de), 475. *V.* Montpensier.

BASSANVILLE (Comtesse de). 555. *V.* Naples.

BAUVOY (L'abbé), 38.

Beaux-arts et voyages, précédé d'une introduction par M. Guizot, par Ch. Lenormant. Art. de M. le comte de Montalembert.

BELGIQUE.—La discussion de l'adresse à la chambre des représentants, 749.

BESLAY (François). La spéculation à propos des derniers procès financiers. 219.

BEYM (le conseiller), 425.

BOURBON. — *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par Jean-Marie de la Mure, publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Montbrison, portant la date de 1675, 356.

BOURDON (Mathilde). Confession, nouvelle, 498.

BOURMONT (Le maréchal de), 34 et suiv.

* Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro de decembre 1861.

BOYS (Albert du), de l'Art chrétien, 76.
BROGLIE (Le prince Albert de). La souveraineté pontificale et la liberté, 181.— Mémoires d'un homme du monde. C. R., 729
Broglie (La princesse Albert de), 723. *V.* Vertus.
Brumault (le P.), 34 et suiv.
Brunelleschi, 76 et suiv.
Bugeaud (Le général), 34 et suiv.
Caballero (Fernan), 698. *V.* Dettes et Lagrimas.
Callot (Jacques), son génie et ses œuvres. Art. de M. Victor Fournel, 400.
— *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, par M. Méaume, 400.
CARNÉ (Le comte L. de). Le décret du 24 novembre 1860 et la lettre impériale du 14 novembre 1861, 377.
Catherine II ou la Russie au dix-huitième siècle, par MM. Molé-Gentilhomme et Saint-Germain-Leduc. C. R., 702.
Charité (La) libre en Angleterre et la charité publique. Art. de M. Justin Améro, 510.
Chateaubriand et la critique, par M. L. de Loménie. 1er art., 151. — 2me art., 286.
Christenthum und Kirche in der Zeit der Grundlegung, von Doellinger. C. R. 360.
COCHIN (Augustin). Les Principes de 1789 et la Doctrine catholique. C. R., 163.— Les Soirées canadiennes. C. R., 167.— L'Église et la Société chrétienne en 1861, C. R., 337.—451. *V.* Abolition.— Lettres de madame Swetchine. C. R., 558.— Les vertus chrétiennes expliquées par des récits tirés de la vie des saints, C. R., 723.
Confession, nouvelle, par madame Mathilde Bourdon, 498.
Couronnes (Les) *sanglantes*, par M. Léouzon-Leduc. C. R., 699.
Cruice (Mgr), évêque de Marseille, 105, citation.
Décret (Le) du 24 novembre 1861 et la lettre impériale du 14 novembre 1861. Art. de M. L. de Carné, 377.
Dettes (Les) *acquittées*, par Fernan Caballero, C. R , 698.
Doellinger, 360. *V.* Christenthum.
DOUHAIRE (P.). Étude sur la philosophie de l'histoire pendant les quinze premiers siècles des temps modernes. — Étude sur le développement artistique et littéraire de la société moderne pendant les qninze premiers siècles de l'ère chrétienne. C. R., 350. — Le règne de Dieu dans la grandeur, la mission ou la chute des empires, ou les vertus ont fondé les empires pour le Christ et la civilisation, et les vices les ont détruits. C. R., 353.— Précis de l'histoire politique et religieuse de la France. C. R., 354 — Voyage à Pékin. C. R., 551. — Voyage à Naples. C. R., 555.—Histoire de la Terreur, tome Ier. C. R., 556.—Histoire de la Grèce contemporaine. C. R., 693.—L'art de converser et d'écrire chez la femme. C. R., 696.— L'éducation des jeunes filles sous l'influence de la foi. C. R., 696.—Les Dettes acquittées, Lagrimas. C. R., 698. — Les Couronnes sanglantes. C. R., 699. — Catherine II ou la Russie au dix-huitième siècle. C. R., 702. —Pologne et Ruthénie C. R., 703. — Histoire d'Eudoxie Feodorovna, première femme de Pierre le Grand. C. R., 706.—Mémoires du marquis de Pomponne. C. R., 706.
Duccio, 76 et suiv.
Dupuch (Mgr), évêque d'Alger, 34 et suiv.
Duruy, 693. *V.* Grèce.
Éducation (L') *des jeunes filles sous l'influence de la foi*, par madame de G. R. C. R., 696.
Église (L') *et la Société chrétienne en* 1861, par M. Guizot. C. R., 337.
Église (La nouvelle) d'Afrique, 34. Art. de M. Marty.
Émancipation (L') et l'esclavage. Art. de M. H. Wallon, 451.
Essays and Reviews, 91.
Étude sur la philosophie de l'histoire pendant les quinze premiers siècles des temps modernes.
Étude sur le développement artistique et littéraire de la Société moderne pendant les quinze premiers siècles de l'ère chrétienne, par M. de Sarcus. C. R., 350.
Événements du mois.
Septembre. Les discours académiques.—Le discours de Mgr de Nîmes au comice horticole.—Les discours et les adresses des conseils généraux.—Une élection dans le département de la Vaucluse. — La *Revue Européenne*, le *Constitutionnel* et M. le comte de Montalembert. — La question romaine, le *Constitutionnel*, M. Forcade, de la *Revue des Deux-Mondes*, 171.

Octobre.—La brochure du P. Passaglia sur la question italienne.— Le *Moniteur des communes.* — Circulaire de M. de Persigny contre la société de Saint-Vincent de Paul.—Ce qu'est cette société.—Attitude de la presse à ce sujet, 365.
Novembre. — La lettre impériale du 14 et le Mémoire de M. Fould.— Les virements. —Réponses à la circulaire de M. de Persigny : Mgr de Nîmes, Mgr d'Orléans.— La société de Saint-Vincent de Paul et les journaux. — Extérieur : Liban, Madagascar, Mexique, Cochinchine, Chine. — Lettre de l'abbé Delamare.—Le R. P. Lacordaire, 560.
Décembre. — La question américaine : l'intérêt de la France et l'intérêt de l'Angleterre.—Arrestation de MM. Mason et Slidell.—Lettre de M. G. Summer.—Le *Temps*—Le *Journal des Débats* et M. Agénor de Gasparin.—M. Bright. — Conclusion. — Question italienne : le projet Ricasoli.—Déportation de M. Bialobreski, administrateur du diocèse de Varsovie. —Arrestation de Joseph Karam. —Mort du prince Albert.—Les agents de change et les tourniquets.—La *Revue européenne* — le *Constitutionnel*, l'*Opinion nationale* et la révocation de M. de Laprade. —Scission entre la rédaction et la direction de l'*Ami de la Religion.*—Un mot célèbre à ce sujet.—La société de Saint-Vincent de Paul.—Mgr d'Arras.—Mgr d'Orléans.—*Lettres et discours de Frédéric Ozanam sur la société de Saint-Vincent de Paul.*—Le baron d'Ekstein, 734.
Falloux (Le comte A de), 558. *V.* Swetchine.
Feodorovna. *Histoire d'Eudoxie Feodorovna première épouse de Pierre le Grand,* par le prince A. Galitzin, 706.
Finances (Les) de la France, par M. H. Moreau, Ier art., 660.
Financiers (Les derniers procès), 219.
Fondateurs (Les) de l'union américaine et la crise actuelle. Art. de M. H. Moreau, 315.
Forez, 356. *V.* Bourbon.
FOURNEL (Victor). Jacques Callot, son génie et ses œuvres, 400.
France.—La Spéculation à propos des derniers procès financiers, 219.—Le décret du 24 novembre 1860 et la lettre impériale du 14 novembre 1861, 377.—Les finances de la France, 660.
Galitzin (Le prince A.), 706. *V.* Feodorovna.
Gentz, 437.
Ghiberti, 76 et suiv.
Giotto, 76 et suiv.
Godwin, 91 et suiv.
Goldberg (De), 436.
Goya, 400. *V.* Callot.
Grèce. Histoire de la Grèce ancienne, par Duruy. C. R., 693.
GRÉGOIRE (Ernest). Christenthum und Kirche in der Zeit der Grundlegung. C. R., 360.
Guizot, 315, 337. *V.* Église.
Hardenberg (De), 437.
Haugwitz (Le comte de), 426.
HAULLEVILLE (Léopold de). Le baron de Stein. Ier art., 419.
Hogarth, 400. *V.* Callot.
Intimes (*Nos*), 595. Art. de M. de Pontmartin.
Jefferson (Thomas), 315 *V.* Washington.
Julia Cæsarea, 46.
Kéroulée (G. de), 551. *V.* Pékin.
Lacordaire (Le P.), par M. le comte de Montalembert, Ier art., 746.
Lagrimas, par Fernan Caballero. C. R., 698.
Lamennais (L'abbé de), 746 et suiv.
Langlois, 219 et suiv.
LAPRADE (Victor de). Du sentiment de la nature dans la poésie du moyen âge, 5. —Les Muses d'État, poésie, 527. — Le naturalisme de la Renaissance, 571.
Latour du Moulin, 387. Citation.
Lavergne (Léonce de), 391. Citation.
Lenormant (Charles), 540. *V.* Beaux-arts.
Léouzon-Leduc, 699. *V.* Couronnes.
Leroy (L'abbé), 353. *V.* Règne.
Littérature. Du sentiment de la nature dans la poésie du moyen âge, 5.—Chateaubriand et la critique, Ier art, 131. IIme art., 286.—Mademoiselle de Montpensier et les précieuses, 475.—Le naturalisme de la Renaissance, 571.—Le théâtre en 1861, 595.
Livet (Ch.), 475. *V.* Précieux et précieuses.
Lombard. (Le conseiller), 425.
LOMÉNIE (Louis de). Chateaubriand et la critique, Ier art, 131; IIme art, 286.
Marcey (Madame de), 168. *V.* Vie de famille.
MARTY (L'abbé). La nouvelle Église d'Afrique, 34.
Mavidal, 706. *V.* Pomponne.

Méaume (Ed.), 400. *V.* Callot.
MEAUX (C. de). Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, C. R, 356.
MEIGNAN (l'abbé). Le rationalisme en Angleterre, IVme et dernier art., 91.
Mémoires d'un homme du monde, par A. Rondelet. C. R., 729.
Mirès (J.), 219. *V.* Spéculation.
Molé-Gentilhomme, 702. *V.* Catherine II.
MONTALEMBERT (Ch. de). Beaux-arts et Voyages. C. R., 540.—Le P. Lacordaire, Ier art., 746.
Montéra, 34 et suiv.
Montpensier (Mademoiselle de) et les précieuses. Art de M. de Mouy, 475.
— *Galerie en portraits de mademoiselle de Montpensier*, nouvelle édition, par Ed. de Barthélemy, 475.
MOREAU (Henry). Les fondateurs de l'union américaine et la crise actuelle, 315. — Les finances de la France, 611.
Mortimer-Ternaux, 556. *V.* Terreur.
MOUY (Ch. de). Mademoiselle de Montpensier et les précieuses, 475.
Mure (Jean-Marie de la), 356. *V.* Bourbon.
Mury (L'abbé), 354. *V.* Précis.
Muses (Les) d'État, poésie, 527.
Musset (Alfred de), 609.
Naples. *Un Voyage à Naples*, par madame la comtesse de Bassanville. C. R., 555.
Naturalisme (Le) de la Renaissance. Art. de M. de Laprade, 571
Nouvelles. La Statue d'Apollon, par C. Vignon, 246.—Confession, par M. Bourdon, 498. — Un Homme à marier, par C. Vignon, 653.
Origine (De l') *du langage*, par Ernest Renan. Art. de M. Schœbel, 708.
Pavy (Mgr), évêque d'Alger, 34 et suiv.
Pékin. — *Un voyage à Pékin*, par G. de Kéroulée. C. R., 551.
PERREYVE (L'abbé Henri). De la Vie de famille. C. R., 168.
Philologie (La) comparée. Art. de M. Schœbel, 708.
Poésie. Les Muses d'État, par V. de Laprade, 517.—Chant de la Pologne (*Boze cos polske*), par Jean Reboul, 587.
Pologne et Ruthénie, C. R., 703.
Pomponne. Mémoires du marquis de Pomponne, publiés par M. Mavidal. C. R., 706.
PONTMARTIN (Le comte A. de). M. Victorien Sardou et le théâtre en 1861, 595.
POUJOULAT (Baptistin). Les Apologistes des Turcs et du Coran, 345.
Précieux et précieuses, caractères et mœurs littéraires du dix-huitième siècle, par Ch. Livet. Art. de M. de Mouy, 475.
Précis de l'histoire politique et religieuse de la France, par l'abbé Mury, C. R., 351.
Principes (Les) *de* 1789 *et la doctrine catholique*, par un professeur de grand séminaire. C. R., 168.
Procès (Les derniers) financiers., 219.
Question romaine. La souveraineté pontificale et la liberté, par le prince A. de Broglie, 181.
Rambouillet (L'hôtel), 475.
Rationalisme (Le) en Angleterre, par M. l'abbé Meignan, IVme art., 91.
REBOUL (Jean). Chant de la Pologne, poésie, 537.
Règne (Le) *de Dieu dans la grandeur, la mission et la chute des empires, ou les vertus ont fondé les empires pour le Christ et la civilisation et les vices les ont détruits*, par l'abbé Leroy. C. R., 353.
Renan (Ernest), 708. *V.* Origine du langage.
Rio, 76. *V.* Art. chrétien.
Rondelet (A.), 729. *V.* Mémoires.
Sainte-Beuve, 131, 286. *V.* Chateaubriand.
Sarcus (De), 350. *V.* Étude.
Sardou. M. Victorien Sardou et le théâtre en 1861. Art. de M. de Pontmartin, 595.
SCHŒBEL (Ch.). La philologie comparée, 708.
Sentiment (Du) de la nature dans la poésie du moyen âge. Art. de M. de Laprade, 5.
Sévigné (Madame de), 494.
Soirées (Les) *canadiennes*, C. R., 167.
Souveraineté (La) pontificale et la liberté. Art. de M. le prince A. de Broglie, 181.
Spéculation (La) à propos des derniers procès financiers. Art. de M. Beslay, 219.
Stael (Madame de), 419 et suiv.
Statue (la) d'Apollon, nouvelle, par C. Vignon, 246.
Stein (Le baron de). Art. de M. L. de Haulleville, 419.
Suchet (L'abbé de), 34 et suiv.
Swetchine. *Lettres de madame Swetchine*, publiées par le comte A. de Falloux, 558.
Terreur (*Histoire de la*), par M. Mortimer-Ternaux. C. R., 556.

Théatre. M. Victorien Sardou et le théâtre en 1861, 595.
Turquie. Les apologistes des Turcs et du Coran. Art. de M. B. Poujoulat, 345.
Valée (Le maréchal), 34 et suiv.
Vanni (Andréa), 76 et suiv.
Vertus (Les) *chrétiennes expliquées par des récits tirés de la vie des saints*, par feu madame la princesse Albert de Broglie. C. R., 723.
Vie (De la) *de famille et des moyens d'y revenir*, par madame de Marcey, C. R., 168.
VIGNON (Claude). La Statue d'Apollon, nouvelle, 246. — Un Homme à marier, nouvelle, 653.
WALLON (H.). L'émancipation et l'esclavage, 451.
Washington. *Vies de Washington et de Thomas Jefferson*, par M. Cornélis de Witt, précédées d'une *Étude sur Washington*, par M. Guizot. Art de M. Moreau, 315.
Wilson, 91 et suiv.
Witt (Cornélis de), 315. *V.* Washington.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CINQUANTE-QUATRIÈME.

TABLE

DU TOME DIX-HUITIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CINQUANTE-QUATRIÈME DE LA COLLECTION.)

SEPTEMBRE.

Du Sentiment de la nature dans la poésie du moyen âge, par M. V. DE LAPRADE, de l'Académie française. 5
La nouvelle Église d'Afrique, par M. l'abbé MARTY. 34
De l'Art chrétien, par M. ALBERT DU BOYS. 76
Le Rationalisme en Angleterre (suite et fin), par M. l'abbé MEIGNAN 91
Chateaubriand et la critique, par M. L. DE LOMÉNIE. 131
BIBLIOGRAPHIE :
Les Principes de 1789, d'un professeur de séminaire; les Soirées canadiennes, par M. AUGUSTIN COCHIN. 165
De la Vie de famille et des moyens d'y revenir, de madame de Marcey, par M. l'abbé HENRI PERREYVE. 168
Les Événements du mois. 171

OCTOBRE.

La Souveraineté pontificale et la liberté, par M. ALBERT DE BROGLIE. 181
La Spéculation, à propos des derniers procès financiers, par M. F. BESLAY. . 219
La Statue d'Apollon, — Nouvelle, par M. CLAUDE VIGNON. 246
Chateaubriand et la critique (2e art.), par M. L. DE LOMÉNIE. 286
Les Fondateurs de l'union américaine, et la crise actuelle, par M. HENRY MOREAU. 315
MÉLANGES. — L'Église et la Société française en 1861, de M. Guizot, par M. AUGUSTIN COCHIN. 337
Les Apologistes des Turcs et du Coran, par M. B. POUJOULAT. 345
BIBLIOGRAPHIE :
Philosophie de l'histoire, de M. F. de Sarcus. 350
Le règne de Dieu dans l'histoire, de M. Leroy. 353
Précis de l'histoire de France, de l'abbé Mury, par M. P. DOUHAIRE. . 354
Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, de M. Jean-Marie de la Mure, par M. DE MEAUX. 356
Christenthum und Kirche in der Zeit der Grundlegung, de M. Doellinger, par M. ERNEST GRÉGOIRE. 360
Les Événements du mois.—La brochure de M. l'abbé Passaglia.—La circulaire de M. de Persigny, relative à la Société de Saint-Vincent de Paul. . 365

NOVEMBRE.

Le Décret de novembre 1860 et la lettre de novembre 1861, par M. le comte de Carné 377
Jacques Callot, par M. Victor Fournel 400
Le Baron de Stein, par M. de Haulleville 418
L'Émancipation et l'Esclavage, par M. H. Wallon 451
Mademoiselle de Montpensier et les Précieuses, par M. Ch. de Mouy 475
Confession, — Nouvelle, par madame Bourdon 498
La Charité libre et la Charité publique en Angleterre, par M. Justin Améro . . . 510
Les Muses d'État.—Poésie, par M. V. de Laprade, de l'Académie française . . . 527
Chant de la Pologne (Bozé cos Polske). — Poésie, par M. J. Reboul 537
Mélanges. — Beaux-Arts et Voyages, de M. Ch. Lenormant, par M. le comte de Montalembert de l'Académie française 540
Revue critique.—Ouvrages de M. de Kéroulée; de madame de Bassanville; de M. Mortimer-Ternaux; de madame Swetchine, par M. P. Douhaire 550
Les Événements du mois 560

DÉCEMBRE.

Le Naturalisme de la Renaissance, par M. V. de Laprade, de l'Académie franç. 571
Le Théâtre en 1861, par M. A. de Pontmartin 595
Les Finances de la France, par M. Henry Moreau 611
Un Homme à marier. — Nouvelle, par M. Claude Vignon 653
Revue critique. — Ouvrages de MM. Duruy; Molé-Gentilhomme; Léouzon-Leduc; Fernan Caballero; du marquis de Pomponne; du prince Galitzin, etc., par M. P. Douhaire 693
Mélanges. — La Philologie comparée; M. Renan, par M. Schœbel 708
Discussion de l'Adresse à la Chambre des représentants en Belgique . . 719
Bibliographie :
Les Vertus chrétiennes, de feu madame la princesse de Broglie, par M. Augustin Cochin 723
Mémoires d'un homme du monde, de M. Antonin Rondelet, par M. A. de Broglie 729
Les Événements du mois 734
Le Père Lacordaire, par M. le comte de Montalembert, de l'Académie franç. . 746

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 6724